This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

WIDENER LIBRARY
HX 6JM1 C

WID-LC
DC611.A299 M44 x, 1865
Dictionnaire historique du departem
Widener AFC5993
3 2044 003 326 717

WID-LC
DC
611
.A299
M44
x
1865
t.1

HARVARD COLLEGE LIBRARY

From the library of

WILLIAM M. NEWMAN A.B. 1925 A.M. 1926

student of medieval institutions

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
DU
DÉPARTEMENT DE L'AISNE

CONTENANT

L'histoire particulière des villes, bourgs, villages, hameaux et écarts de ce département; l'archéologie générale et la bibliographie historique du pays; la biographie des hommes qui se sont distingués dans toutes les carrières; les anciens établissemens religieux et de bienfaisance; les institutions féodales, civiles, militaires, administratives, financières, industrielles et agricoles; la géographie physique du pays; la botanique et l'histoire naturelle; les anciens fiefs et seigneuries, avec les listes généalogiques des familles qui les ont possédés; les chartes les plus importantes pour l'histoire locale, fondations de villages, chartes de communes, établissemens de foires et marchés, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION

ENTIÈREMENT REFONDUE, REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE DE PLUS DE 400 ARTICLES

Publiée sous les auspices de M. CASTAING, Préfet de ce département,

PAR MELLEVILLE

Membre de plusieurs Sociétés savantes, auteur des Histoires de Laon, Coucy-le-Château, Chauny, etc.

OUVRAGE ORNÉ DE PLANCHES

Dessinées par M. Ed. Fleury.

TOME Ier.

SE TROUVE :

A LAON, chez l'auteur, rue St-Martin, 66,
et chez tous les libraires du département;

A PARIS, chez Dumoulin, libraire, quai des Augustins, 13.

1865.

Digitized by Google

WID-LC
DC
611
.A299
M44
X
1865
[t.1]
✓

HARVARD UNIVERSITY
LIBRARY
FEB 28 1983

0 8 x 50

Digitized by Google

PRÉFACE.

Un Dictionnaire historique, comme nous le comprenons, est particulièrement destiné à vulgariser la connaissance de notre histoire locale. Pour atteindre sûrement ce but, un ouvrage de ce genre doit, selon nous, présenter à la fois, sous une forme concise mais suffisante, et dans un format accessible à tous, le résumé des annales du pays; faire connaître autant que possible l'origine, les développemens ou la décadence de ses villes et de ses villages; raconter l'histoire de ses institutions civiles, religieuses et militaires; suivre à travers les siècles ses progrès dans les sciences et dans les arts; rappeler la mémoire de cette foule d'hommes qui l'ont illustré à toutes les époques et dans toutes les carrières; indiquer la marche graduelle de sa prospérité agricole, commerciale et industrielle; contenir en un mot tous les renseignemens statistiques, historiques, archéologiques, biographiques et autres concernant le pays.

Dans notre première édition, nous avons déjà cherché à remplir ce large programme, et, nous ne craignons pas de le dire, notre pensée a été comprise et nos efforts appréciés. Le Conseil général de notre département, toujours prêt à encourager les travaux sérieux et utiles au pays, s'y est d'une part associé par un généreux encouragement, et le premier corps savant de la France a bien voulu récompenser notre travail par une honorable distinction. De l'autre, il s'est assez concilié la faveur publique, malgré ses imperfections, pour que cette édition se soit rapidement écoulée, et que, depuis, on n'ait cessé de nous solliciter de divers côtés à en préparer une seconde dans laquelle, au moyen de changemens apportés dans le plan primitif et d'un agrandissement de son cadre, il nous fût permis d'insérer tout ce qui, de près ou de loin, touche à l'histoire du pays. Ces bienveillantes et sympathiques instances étaient trop honorables pour nous, elles répondaient trop bien à nos propres désirs, pour que nous pussions nous refuser à leur donner cette satisfaction; et, bien que laissé cette fois à nos seules ressources, nous n'avons pas hésité à faire imprimer la nouvelle édition dont nous livrons en ce moment au public le premier volume.

Avant d'entrer dans le détail des améliorations matérielles apportées à cet ouvrage, il nous paraît utile de répondre au principal reproche qui a été adressé à notre première édition.

Quelques personnes ont prétendu qu'elle aurait beaucoup gagné en sûreté et en authenticité, si nous avions pris soin d'indiquer constamment les sources où nous avons puisé nos renseignemens.

Nous voulons croire que ce reproche n'a été pour personne un moyen commode de jeter la défaveur sur notre livre, ni l'expression du dépit de ce que nous n'avons pas épargné aux autres les laborieuses recherches auxquelles nous nous sommes condamné nous-même; mais nous dirons à ceux qui nous l'ont adressé sincèrement, que le moindre inconvénient de cette méthode appliquée à notre ouvrage, eut été de l'alonger outre mesure, puisque, uniquement composé de faits et de dates, il aurait fallu pour les justifier, citer nos sources à chaque ligne, à chaque mot même, ce qui était impossible.

Digitized by Google

En nous contentant donc d'indiquer nos sources d'une manière générale, comme nous l'avons fait dans la préface de notre première édition, nous avons employé la seule méthode praticable, la seule rationnelle, et nous nous y tiendrons en y renvoyant nos lecteurs. Il nous suffira d'ajouter que nos recherches, continuées depuis sans relâche, nous ont fait découvrir un grand nombre de pièces nouvelles, au moyen desquelles nous avons pu combler des lacunes, rectifier des erreurs et acquérir des renseignemens nouveaux, qui trouveront leur place dans cette seconde édition.

Notre tâche ne s'est point d'ailleurs bornée à ces seuls changemens. Ayant la prétention d'éditer un ouvrage *nouveau*, aussi complet et aussi irréprochable que peut l'être toute œuvre humaine, nous ne nous sommes pas contenté de modifier notre premier plan et d'en agrandir le cadre, nous avons encore cherché à éviter toute cause d'erreur en repassant nos sources, et particulièrement en recherchant avec soin toutes les chartes relatives à nos origines. Un grand nombre de ces pièces (plus de deux cents), pour la plupart inédites et d'un intérêt aussi considérable que varié, ont été copiées par nous et figureront dans notre ouvrage, où elles formeront une sorte de cartulaire départemental.

Nous en avons étendu la partie biographique, en consacrant un article spécial à chacun des hommes de lettres et des artistes en tout genre nés dans le pays, avec la liste de leurs ouvrages.

Nous en avons augmenté la partie statistique en présentant pour chaque arrondissement et pour chaque canton, un résumé topographique, géologique, archéologique, agricole et industriel, suivi du mouvement de leur population depuis un siècle et plus.

La partie archéologique a été complétée par des articles spéciaux sur les chaussées gauloises et romaines, dont la connaissance importe tant à l'histoire ancienne de nos contrées; sur les tombelles et sépultures antiques du pays; sur les anciens camps retranchés encore existans; sur le sol forestier ancien, et sur d'autres sujets non moins importans.

Appréciant tout l'intérêt qui s'attache à l'histoire particulière des familles, nos listes seigneuriales ont été rectifiées avec soin, complétées et notablement augmentées.

En un mot, ayant aujourd'hui nos coudées franches parce que nous nous sommes affranchi des entraves d'un éditeur, nous avons pu donner à notre nouvel ouvrage une étendue presque double du premier, et y insérer plus de 400 articles nouveaux.

Quant aux améliorations de détail, nous nous contenterons d'en signaler deux. Nous avons revu avec le plus grand soin les noms de chaque localité, et en avons donné l'orthographe à différentes époques. Nous avons en outre joint à chacune des communes du département la liste des hameaux, fermes ou écarts qui en dépendent, de sorte que toutes les localités grandes ou petites de ce département, au nombre de près de 3500, sont pour le moins mentionnées dans notre nouveau travail.

Nous ne pouvons mieux terminer cette préface qu'en offrant nos sincères remerciemens, tant aux personnes qui n'ont pas cessé de nous prodiguer de bienveillans encouragemens, qu'à celles qui ont bien voulu nous communiquer les renseignemens en leur possession. Parmi celles-ci, nous citerons particulièrement MM de Chauvenet, président du tribunal civil de St-Quentin; Poullet, juge de paix à Mouzon; de Tillancourt, propriétaire à la Doutre, près Viels-Maisons; Dequin, chef de bureau au ministère des finances; de Sailly, commandant d'artillerie à La Fère; de Bignicourt, propriétaire à Anizy, etc., etc.

Nous ne pouvons oublier non plus MM. les conservateurs et employés des dépôts publics de Paris, notamment de la Bibliothèque et des Archives impériales, qui ont constamment mis le plus grand empressement à nous communiquer toutes les pièces et toutes les collections dont nous avions besoin. Nous les prions de vouloir bien aussi agréer le témoignage public de notre gratitude.

Laon, le 20 février 1865.

Digitized by Google

LE

DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

Le département de l'Aisne est situé dans la partie septentrionale de la France, au Nord-Est de Paris. Il s'étend entre le 48e degré 50' et le 50e degré 4' de latitude Nord, le 0 degré 36' et le 1er degré 52' de longitude Est. Il confine, au N.-E., à la Belgique, et il est limité à l'Est par les départemens des Ardennes et de la Marne, au Sud, par le département de Seine-et-Marne, à l'Ouest, par ceux de l'Oise et de la Somme, au Nord, par le département de ce nom.

Il a été formé, lors de la division du territoire français en départemens, par un décret de l'Assemblée nationale, du 15 janvier 1790, avec les anciens pays suivans : le Laonnois et la Thiérache tout entiers, à l'exception on ne sait trop pourquoi, des villages de Brienne et de Laneuville-aux-Joutes ; plus, de onze communes du Cambresis, quatre du Hainaut et une du Rémois ; d'une grande partie du Noyonnais, du Vermandois, du Soissonnais, du Valois et du Tardenois ; d'une partie du Multien, de la Brie champenoise et de la Brie pouilleuse ; enfin, de deux communes du pays de Meaux. Ces différens territoires appartenaient principalement aux diocèses de Laon, Soissons et Noyon, et pour quelques paroisses seulement, à ceux de Cambrai, Meaux, Reims et Troyes.

Ce département est arrosé par quatre rivières principales : l'Aisne, à laquelle il emprunte son nom et qui le coupe par le milieu en deux parties d'inégale étendue, la Marne, l'Oise et la Somme, et par un nombre infini de petites rivières et de ruisseaux qui en font un des mieux irrigués de la France. L'étendue des eaux navigables y est de 280,048 mètres, savoir : 144,800 mètres de rivières et 135,248 mètres de canaux.

Sa surface, de 741,443 hectares 86 ares, ou environ 371 lieues carrées, présente les aspects les plus variés. Dans la partie du Nord s'étendent d'immenses plaines élevées, à peine accidentées par quelques buttes sablonneuses ou par quelques vallées d'érosion peu profondes, au fond desquelles serpentent des cours d'eau. Au centre, plusieurs chaînes de collines basses et découpées de la manière la plus bizarre, courent parallèlement entre elles dans la direction de l'Est à l'Ouest. La partie du Sud est occupée par de hauts et vastes plateaux, sur lesquels se superposent encore quelques buttes isolées, également orientées dans le sens de l'Est à l'Ouest.

Digitized by Google

Ces divers reliefs du sol sont d'ailleurs en rapport avec sa constitution géologique. Les plaines du Nord sont entièrement formées par le terrain crétacé, excepté dans la partie de la Thiérache qui confine aux Ardennes, où affleure la série des couches secondaires inférieures. Les collines du centre sont exclusivement constituées par les terrains tertiaires inférieurs, y compris le calcaire grossier, et la partie du sud, par le terrain tertiaire moyen (voyez les cantons et arrondissemens).

Un terrain aussi accidenté et aussi diversifié dans sa composition minéralogique, donne lieu à une culture non moins variée. Les grandes plaines du nord et les hauts plateaux du midi, sont cultivés en céréales, froment, méteil, sarrasin, seigle, orge et avoine, avec la betterave et les plantes fourragères ; les pentes des collines du centre à l'exposition du midi, en vignes et en asperges, et celles du Nord, en bois, pommes de terre et haricots. De vastes pâturages occupent le Nord-Est du département, dont le sol est formé de couches argileuses froides, et des bois s'étendent sur les terrains sablonneux répandus sur divers points du pays. Dans le fond des vallées humides on cultive des légumes de toute sorte et d'une excellente qualité. Les fruits n'y sont ni moins variés, ni moins bons, ni en moindre quantité, et la culture des pommes à cidre y donne lieu à des produits considérables.

Au résumé, la culture de ces 741,443 hectares se divisait ainsi :

	En 1800, d'après M. Dauchy.		En 1836, d'après le Cadastre.	
Terres labourables.	486,964h	11a	513,618h	05a
Jardins, pépinières.	»	»	22,173	23
Prés, marais, pâtures, tourbières..	49,958	79	61,681	56
Vignes.	9,462	»	9,944	91
Bois.	105,752	»	113,880	16
Chemins, routes, rues, rivières, etc.	»	»	19,144	55

En 1856, elle se subdivisait par arrondissemens comme il suit :

	Vervins,		St-Quentin.		Laon.		Soissons.		Ch.-Thierry.	
Surface.	138,367h	94	108,614h	71	245,384h	»	125,106h	21	123,981h	»
Terres labourables. . . .	94,777	92	86,099	»	165,500	»	85,541	13	84,700	»
Jardins et vergers	6,800	71	4,357	90	6,900	»	1,804	52	2,311	»
Prés et marais.	11,285	80	4,251	50	22,684	»	8,023	58	6,770	»
Bois-taillis et futaies. . .	24,272	87	8,800	57	38,300	»	21,606	72	21,200	»
Savarts.	120	04	1,296	74	2,200	»	2,450	»	2,000	»
Vignes.	»	»	»	»	3,600	»	2,344	91	4,000	»
Chemins, rues, rivières, etc.	3,510	60	6,099	»	6,200	»	3,334	95	3,000	»

Le département de l'Aisne renferme 3490 localités bâties, savoir : 21 villes, dont une seule (St-Quentin) a plus de 11,000 habitans ; 45 bourgs, 778 villages, 988 hameaux et 1665 fermes, maisons isolées ou écarts, qui se répartissent par arrondissemens comme il suit :

Digitized by Google

	Villes.	Bourgs.	Villages.	Hameaux.	Maisons isolées.
Vervins.	3	14	115	287	209
St Quentin	2	7	119	57	141
Laon	8	14	268	199	522
Soissons	4	3	159	161	342
Château-Thierry. . . .	4	5	117	284	451

Ce tableau montre que les plus forts et les plus nombreux centres de population occupent principalement la partie de ce département qui s'étend au Nord de l'Aisne; tandis qu'au midi de cette rivière il y a peu de population agglomérée, mais au contraire un grand nombre de petits villages, de hameaux, fermes ou maisons isolées.

La population des contrées qui forment le département de l'Aisne, ne peut être évaluée que d'une manière approximative pour les temps antérieurs au 19e siècle. D'après les données que nous possédons, elle ne dépassait guère, en 1760, le chiffre de 370,000 habitans. Mais dans les dix années qui ont précédé la révolution, elle avait augmenté d'une manière sensible, et depuis, elle n'a cessé de s'accroître, de telle sorte qu'elle dépasse aujourd'hui de plus de moitié celle d'il y a un siècle, comme le prouve le tableau suivant :

1760,	—	370,000 h.	1810,	—	443,753 h.	1841,	—	544,433 h.
1790,	—	405,729	1820,	—	459,666	1851,	—	558,989
1800,	—	426,295	1827,	—	489,560	1855,	—	555,539
1806,	—	442,986	1836,	—	527,095	1861,	—	568,055

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer avec quelle irrégularité cette augmentation de population s'est produite. De 1760 à 1790, elle n'a guère dépassé mille âmes par an ; mais elle s'est élevée au double durant les vingt années suivantes. Elle est ensuite tombée à 1,500 âmes seulement de 1810 à 1820, s'est relevée, toujours annuellement, à 4,500 âmes de 1820 à 1839, est descendue à 3,500 dans chacune des cinq années suivantes, et à moins de 1,500 de 1841 à 1851. Dans la période des cinq années suivantes, cette augmentation a non-seulement été nulle, mais le chiffre de la population a décru de 3,500 âmes par an ; elle a ensuite repris sa marche ascendante et s'est relevée à 2,500 âmes par an jusqu'en 1861, date du dernier recensement.

Si nous recherchons comment se répartissent sur le sol du département ses 568,055 habitans actuels, nous trouvons que ses 21 villes sont occupées par 104,485 habitans, ses 43 bourgs par 78,165 hab., ce qui réduit à 385,409 habitans la population des 3,428 villages, hameaux ou écarts restant. Rappelons que la population étant plus concentrée dans le nord que dans le midi du département, c'est aussi là qu'on rencontre les centres les plus populeux, comme le montre le tableau suivant par arrondissement :

	Vervins.	St-Quentin.	Laon.	Soissons.	Ch.-Thierry.
Villes. . .	3 — 10,704h.	2 — 34,010h.	8 — 30,539h.	4 — 17,070h.	4 — 12,160h.
Bourgs. . .	14 — 30,047	7 — 19,353	14 — 18,749	3 — 2,689	5 — 7,325

L'instruction publique comptait dans le département de l'Aisne, en 1865,

Digitized by Google

savoir : un lycée à St-Quentin, et trois colléges communaux à Laon, Soissons et Château-Thierry, fréquentés par 731 élèves ; plus, une école normale primaire, 20 institutions libres comptant 1,559 élèves, et enfin 1,279 écoles primaires dont 1,152 publiques, fréquentées par 71,974 enfans, et 127 libres comptant 7,596 élèves.

Le département de l'Aisne est traversé par 12 routes impériales offrant un développement de 611,817 mètres; par 30 routes départementales présentant une longueur totale de 671,949 mètres ; par 82 chemins vicinaux de grande communication ayant ensemble une longueur de 1,570,195 mètres; et enfin par 76 chemins de moyenne communication offrant un développement de 813,723 mètres.

Il est en outre traversé par trois lignes principales de chemins de fer, l'une se dirigeant sur le nord par Chauny, Tergniers et St-Quentin ; la seconde sur l'est par la vallée de la Marne, et la troisième sur les Ardennes par Villers-Cotterêts, Soissons et Reims. Cette dernière va être complétée au moyen de son prolongement vers la frontière du nord par Laon et Vervins.

Une ligne transversale fort importante met le littoral de la Manche en communication directe par Tergniers, Laon et Reims, avec l'Est de la France; et un petit embranchement relie la manufacture des glaces de St-Gobain à ses ateliers de polissage de Chauny.

Ce département est d'ailleurs aussi industriel qu'agricole. Il renferme des filatures de laine et de coton, des fabriques de châles, de tulles, de tapis, de toile, de chaussures et de paniers; des forges, des papeteries et des verreries; une manufacture importante de glaces à St-Gobain ; des fabriques de sucre, de soude et d'alun ; des fours à chaux et à plâtre ; des moulins à vapeur, à vent et à eau ; des tordoirs, etc., etc.

Nous avons dit que le département de l'Aisne fut établi en 1790, par un décret de l'Assemblée nationale. Huit projets furent d'abord présentés au comité chargé par l'Assemblée d'arrêter les circonscriptions départementales ; mais les prétentions rivales des parties intéressées, les firent tous rejeter.

Six autres projets furent alors rédigés et la commission se prononça pour le n° 4, comme satisfaisant le mieux à tous les intérêts. Il comprenait le Laonnois, la Thiérache et le Noyonnais tout entiers avec le Soissonnais, moins cette partie de la Brie champenoise formant aujourd'hui l'arrondissement de Château-Thierry. Mais comme la ville de Soissons affichait des prétentions au titre de chef-lieu du nouveau département, elle crut avoir besoin, pour justifier ces prétentions, d'en reporter les limites au loin derrière elle, afin de se former une position plus centrale. Ce projet ne pouvait donc la satisfaire, et elle eut le crédit de le faire écarter comme les autres.

Encouragée par ce premier succès, la ville de Soissons recourut alors à tous les moyens pour arriver à son but. Elle avança d'abord que, comme ancienne capitale de la province, sa supériorité en tout genre ne permettait

Digitized by Google

même pas que ses prétentions fussent discutées : le titre de chef-lieu était incontestablement *sa propriété*, et nul n'avait le droit de l'en dépouiller.

Elle chercha ensuite à se ménager l'appui de la municipalité de Paris, en rappelant les relations de commerce établies entre les deux villes. Elle disait même avoir sauvé la capitale dans un moment critique, en lui envoyant les blés qui lui manquaient, et cet acte de patriotisme devait, selon elle, recevoir sa récompense.

Puis, elle se livrait à des attaques injustes et malveillantes contre Laon, sa rivale. A l'entendre, c'était une ville malsaine, perdue dans les brouillards, d'un séjour dangereux, sans importance et sans commerce, placée d'ailleurs dans une situation qui ne lui permettait pas de prendre des développemens.

Malheureusement pour Soissons, elle eut l'imprudence de rappeler un fait douloureux, que la marche rapide des évènemens politiques avait presque fait oublier, et de le présenter comme le principal titre en sa faveur.

L'année précédente, une grande disette avait affligé le pays tout entier, par suite de l'accaparement presque général des blés par la trop fameuse société du pacte de famine. L'administration soissonnaise imitant ce triste exemple, avait saisi cette occasion de réaliser de grands bénéfices, en achetant en masse les blés entassés dans cette ville comme dans un dépôt public, et en les revendant à 20 et 30 livres plus cher qu'elle ne les avait achetés, au lieu de soulager la misère générale en les cédant au prix coûtant, comme elle s'y était engagée. On l'accusa même d'avoir mêlé à ces blés des grains d'une autre nature, afin d'augmenter encore par cette fraude coupable, l'énorme bénéfice qu'elle réalisait déjà sur leur vente (1).

C'est sous l'impression pénible de ces souvenirs, que les électeurs, au nombre de 450, se réunirent au mois de février 1790, dans la ville de Chauny comme sur un terrain neutre, à l'effet de voter sur le choix du chef-lieu du nouveau département. Malgré les efforts de St-Just, qui plaida chaudement la cause de Soissons, treize seulement votèrent pour cette ville, les 437 autres se prononcèrent en faveur de Laon, comme étant la ville qui, en raison de sa position exactement centrale, répondait le mieux aux besoins des administrés comme à ceux des administrations elles-mêmes. En conséquence, un décret du 2 juin 1790, déclara Laon chef-lieu du département de l'Aisne.

La subdivision de ce département en districts (arrondissemens), n'éprouva pas moins de difficulté. On songea d'abord à le diviser en huit districts; puis, on s'arrêta au chiffre de six seulement, qui fut ensuite réduit à cinq par la suppression de celui de Chauny. Guise et Vervins se disputèrent le titre de

(1) Voyez : *Compte-rendu aux électeurs du département de l'Aisne*, par les députés du Vermandois. — *Réponse d'un cultivateur de la Thiérache à un cultivateur du Soissonnais*, 1790, etc.

En racontant ces faits, nous obéissons simplement à notre devoir d'historien; nous ne voulons nullement raviver des querelles depuis longtemps éteintes.

Digitized by Google

chef-lieu du second district avec une animosité telle, que la querelle menaça de dégénérer en collision sanglante.

Enfin, dans la vue de concilier un plus grand nombre d'intérêts rivaux, le nombre des cantons fut d'abord porté à 63; mais plus tard, on reconnut les inconvéniens de cette division, et ces cantons furent définitivement réduits à 37, qui est encore le nombre actuel.

En même temps que le territoire français était divisé en départemens, les intendances furent supprimées et remplacées par des administrations de districts et une administration centrale qui dut siéger à Laon, comme chef-lieu du nouveau département. Celle-ci fut composée de 35 membres, avec un président, un procureur-général-syndic et un greffier, tous élus par les assemblées primaires. L'administration centrale, également appelée conseil général du département, tenait plusieurs sessions par an, et une commission de cinq membres choisis dans son sein, administrait le département sous le nom de *directoire*. Le gouvernement révolutionnaire organisé le 4 décembre 1793, supprima le conseil général, et le remplaça par un *conseil permanent* du département composé seulement du huit membres à sa nomination. Deux ans après, la constitution de l'an 3 organisa une nouvelle administration formée cette fois de cinq membres et près de laquelle fut placé un commissaire du directoire exécutif. Enfin, la loi du 18 janvier 1800 supprima tous les directoires et confia l'administration de chaque département à un fonctionnaire unique nommé par le gouvernement, révocable par lui, et auquel on donna le nom de préfet. Pour l'aider dans ses fonctions de juge et d'administrateur, la même loi créa un conseil de préfecture, composé de cinq membres pour le département de l'Aisne, aujourd'hui réduit à quatre, et un conseil général de 24 membres, tous également nommés par le gouvernement. Actuellement, le conseil général se compose de 37 membres, un par canton, lesquels sont élus par le suffrage universel.

Présidens de l'administration centrale. MM.

1790. Laurent, cons. au bailliage. — Colliette.
1791. G.-Fr. de Pardieu.
1792. Rivière.
1793. Regnaut. — Dennequin.
1794. Caigniart.
An 2. Duchateau.
An 3. Regnaut. — Margerin. — Derbigny.
An 4. Fondeur. — Péchart.
An 5. Topin. — Carlier d'Anizy.
An 6. Le Carlier.
An 7. Aubry Dubochet.

Préfets. MM.

1800. Dauchy.
1802. Belzais de Courmesnil.
1804. Le baron Méchin
1810. Le baron Malouet.
1814. C. Laroche, préfet provisoire.
1815. Le baron Micoud.
1820. Le baron de Talleyrand.
1822. Le comte de Floirac.
1828. Le baron de Walkenaer.
1830. Le chevalier Bogne de Faye.
1831. Le baron de Sainte-Suzanne.
1833. Le baron Renauldon
1838. Desmousseaux de Givré.
1841. Paulze d'Ivoy.
1842. De Crèvecœur.
1848. Ch. Mennesson, commissaire extraordre
Novembre 1848. Corbin.
1851. De Beaumont-Vassy.
1853. Boittelle.
1856. Chamblain.
1861. Castaing.

Digitized by Google

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
DU
DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

A

Abailard, *Abailardus* en 1134. — Localité autrefois située près de Cohartille, laquelle appartenait à l'abbaye de St-Jean de Laon. On croit que ce nom se rattache à quelque souvenir du séjour d'Abailard à Laon.

Abbayes. — Au moment de la révolution française, on comptait dans l'étendue actuelle du département de l'Aisne, trente abbayes d'hommes, dont onze maisons de Bénédictins, savoir : St-Vincent et St-Jean de Laon, St-Michel-en-Thiérache, St-Nicolas-aux-Bois, Nogent-sous-Coucy, St-Nicolas-des-Prés de Ribemont, St-Crépin-le-Grand à Soissons, St-Médard, Chézy, Homblières et St-Quentin en l'Ile. — Quatre maisons de Bernardins : Foigny, Vauclerc, Bohéries et Longpont. — Quatorze maisons de Prémontrés : Prémontré, chef d'ordre, St-Martin de Laon, Cuissy, Bucilly, Thenailles, le Mont-St-Martin, Vermand, Genlis, St-Ived à Braine, Chartreuve à Chéry, Valsery, Val-Secret, Val-Chrétien et Villers-Cotterêts.

Les abbayes de filles étaient au nombre de onze, dont neuf maisons de Bénédictines, savoir : Origny-Ste-Benoîte, le Calvaire de La Fère, N.-D. de Soissons, N.-D. de Braine, St-Remi-St-Georges de Villers-Cotterêts. — Trois maisons de Bernardines : Montreuil et le Sauvoir sous Laon, et Fervaques à St-Quentin. — Deux maisons de religieuses de Fontevrault : Longpré et Charmes, et une maison de religieuses Augustines, St-Paul près Soissons.

Indépendamment de ces communautés religieuses, on voyait encore deux maisons de Chartreux, dont une au Val-St-Pierre et l'autre à Bourg-Fontaine; quatre maisons de la Congrégation de France ou de Ste-Geneviève, savoir : St-Léger et St-Crépin-en-Chaie à Soissons, St-Ferréol à Essommes, et St-Eloi-

Digitized by Google

Fontaine à Commenchon; une maison de Joannistes, St-Jean-des-Vignes à Soissons; une maison de Mathurins ou Trinitaires à Cerfroid (V. tous ces noms).

Selon les états officiels dressés en 1790, les revenus réunis de ces diverses maisons dépassaient alors 1,500,000 livres, et l'on y comptait environ 460 religieux et 180 religieuses.

Il existait encore plus anciennement d'autres abbayes d'hommes ou de filles qui avaient été supprimées ou détruites. La *Paix-Notre-Dame* était une communauté de filles qui, fondée en 1246 près de St-Pierremont par Thomas de Coucy, seigneur de Vervins, fut détruite au 14e siècle par les Anglais. L'abbaye de Fesmy, fondée vers la fin du 11e siècle dans le village de ce nom, fut supprimée en 1762. Celle de Labarre fondée pour des filles en 1325, fut supprimée en 1745, etc. Enfin plusieurs communautés de filles, comme celle de Javage, fondée en 1148; celle de Caumont, établie en 1135, et autres ne subsistèrent que peu de temps.

ABBÉCOURT, *Abbatis Curia* ou *Curtis*. — Village de l'ancien Noyonnais, bâti dans une plaine basse sur la rive droite de l'Oise, à 42 kilomètres à l'ouest de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Chauny, de l'election et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Chauny, arrondissement de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Jean-Baptiste. — Au 9e siècle, on cultivait la vigne sur le terroir d'Abbécourt. — Population : en 1760, 52 feux; 1800, 554 habitans; 1818, 594 h.; 1836, 662 h.; 1856, 660 h.; 1861, 657 h. — Dépendance, le Tordoir, moulin à huile.

Ce village doit sa naissance à une ferme bâtie par un abbé de St-Médard-lès-Soissons, qui en possédait le territoire. De là son nom : *Abbatis Curia* ou *Curtis*, cour ou ferme de l'abbé.

Seigneurs d'Abbécourt, relevant de l'abbaye de St-Médard.

1154-57. Geoffroy Martel, chevalier; femme, Isabelle; enfans : Gérold? Elizabeth, femme de Guy d'Autrèches.

1164. Gérold d'Abbécourt.

1186. Raoul, chev. d'Abbécourt.

1200-14. Martel, chev.; femme, Béatrix Cosset; enfans : Dreux? Jean? Isabelle.

1216. Dreux d'Abbécourt.

1230. Jean d'Abbécourt; il fut accusé de meurtre et condamné, en expiation, à aller guerroyer dans la Terre Sainte.

1233. Enguerrand d'Abbécourt: femme, Mélissende; mère, Neudiarde.

1264-68. Isabelle, dame d'Abbécourt; enfans : Marie, femme d'Ansoul, chev. d'Offémont; Emmeline? femme du suivant.

1284-85. Florent de Potes, chev., seign. d'Abbécourt.

1293-1340. Simon de Folloy ou Fouilloy, chev., seigneur d'Abbécourt.

1348-55. Jean de Folloy, chev., son fils.

1370. Pierre de Folloy, seign. dudit.

En 1405, la terre d'Abbécourt fut décrétée sur ce dernier et achetée par Jean II de Hangest, seign. de Genlis, moyennant 1225 livres 4 sous parisis. Elle resta dans cette maison (voyez Villequier-Aumont) jusqu'en 1579, époque où Pierre Brulart, seign. de Crosne, l'acheta. Elle fut plus tard donnée en dot à Marie-Anne-Claude Brulart, fille unique de Claude Brulart, laquelle, en 1705, la porta en mariage à Henri, duc d'Harcourt. Pierre Brulart, marquis de Genlis, la rachetà vers 1725, et depuis elle n'est plus sortie des mains des seigneurs de Genlis.

Digitized by Google

Auberlay, Abellay en 1178, *Abellacus*. — Canton de vignes et pressoir sis à Bucy-le-Long. Gérard de Quierzy les vendit au chapitre de Soissons en 1179, pour la somme de 200 liv. de Provins. — On voyait jadis en cet endroit *l'Arbre d'Abellay* qui servait de signal.

Abbeville. — Cense autrefois assise sur la paroisse de Fontaine-Notre-Dame, aujourd'hui détruite; elle appartenait à l'abbaye d'Homblières.

Abbiette (L') *Abbatiola*. — Hameau dépendant de Gauchy. Il se nommait primitivement La Vieuville *(Vetus Villa)*. Il prit le nom d'Abbiette ou la petite abbaye au 14e siècle, après que Gautier, abbé d'Ile à St-Quentin, en eut fait l'acquisition en 1313. A cette époque on cultivait la vigne sur le terroir de ce hameau.

Ce hameau avait, dès le 12e siècle, des seigneurs qui portaient son nom:

1150. Eudes de La Vieuville; Simon, son frère; Béatrix, sa sœur.

1260. Pierre de La Vieuville, chev. Il vendit cette terre en 1261 à Ymbert, fils de Gérard de Chevresis, bourgeois de St-Quentin (V. la charte).

12.. Gérard II de Chevresis, fils de ce dernier, seign. de La Vieuville.

12.. Jean de Chevresis, seign. dudit, prévôt de Saint-Quentin et de Ribemont. A son tour celui-ci vendit la terre de La Vieuville à l'abbaye d'Isle en 1313, comme nous l'avons dit.

Vente de La Vieuville, près St-Quentin.

Universis presentes litteras inspecturis. Petrus de Veteri villâ propè beatum Quintinum, miles, salutem in Domino. Noverint universi presentes et futuri quod nos vendimus Ymberto, filio Girardi de Kievresiis, burgensi de Sancto Quintino in Viromandiâ, quidquid habebamus et possidebamus in villâ que dicitur Vetus Villa, propè Sanctum Quintinum, videlicet: motam, manerium, vineam sitam ante dictum manerium, vivarium, undecim modiatas terre arabilis, parum plus, parum minus, prata, census, homagia, omnem justiciam, omnem dominium et omnia alia que nos habebamus, possidebamus et expletaveramus in eadem villâ, et in omnibus pertinenciis ejusdem tenenda et imperpetuum possidenda ab ipso Ymberto, et heredibus suis, pro nonagentis et trigenta septem libris et decem solidis paris. jam nobis solutis in pecunia numerata. Promittentes fide nostrâ prestitâ corporali quod per nos seu per alium non veniremus in posterum contra venditionem predictam. Immò premissa omnia tenemur nos et heredes nostri garantizare predicto Ymberto et ejus heredibus ad usus et consuetudines *proprie* contra omnes. In cujus rei testimonium et munimen presentes litteras sigillo nostro proprio duximus roborstas. Actum anno Domini MCCLXIo mense julio. (*Cartul. de St Quentin-en-l'Ile*, f° 29.)

ACHERY, *Achiriacus* en 990, ACHERI en 1125. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive gauche de l'Oise, à 25 k. au nord-ouest de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de La Fère, des élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population: en 1760, 117 feux; 1800, 761 h.; 1818, 862 h.; 1836, 1,099 h., 1856, 1,099 h.; 1861, 1,074 h. — Dépendances: Les Bons-Jardins; Au-dessus-du-Moulin (fermes). Le Clos-des-Temps; le Moulin Neuf (moulins). La Carrière (maison isolée).

Le village d'Achery est très-ancien; il en est question dans une charte de 990. Il appartenait originairement aux sires de Coucy qui, en 1336, l'échan-

Digitized by Google

gèrent avec Albert de Roye, évêque de Laon, contre celui de Septvaux, pour mettre fin aux contestations qu'engendrait journellement la position de ce dernier domaine au milieu de leurs possessions territoriales. — On voyait jadis à Achery un ancien château féodal qui avait été rebâti au 14e siècle par ce même Albert de Roye. — Avant la révolution, l'administration municipale était exercée à Achery par un prévôt dont la charge formait un fief héréditaire relevant des évêques de Laon.

Seigneurs d'Achéry, relevant du comté d'Anizy.

Nous n'en connaissons que quelques-uns. Guillaume, dit *Bucca*, fils de Hugues, prévôt héréditaire du Laonnois, paraît avoir possédé la seigneurie de ce village en 1133. Femme, Havide; enfans : Denis, Gervais, Mathieu, Enguerrand, Alexandre, moine à Saint-Vincent de Laon.

1208-28. Pierre d'Achery, chev.; Anselme, son frère.

1250-64. Raoul, chev., seign. d'Achery.

1287. Jean d'Achery, chev.

1318. Gérard d'Achery.

1599. N. de Fressancourt, seigneur d'Achery.

Il y avait autrefois à Achery trois fiefs nommés l'un fief de *La Mothe* ou *Romery*; le second, fief *Mathon*, et le troisième, fief *Hurlu*; ils avaient chacun leurs seigneurs particuliers.

Fief de La Mothe ou Romery.

1599 Hector d'Harzillemont, seig. de La Mothe.

1615. Isaac d'Hervilly, seigneur de Beaumont et Romery.

1634. Jacques d'Harzillemont.

1656. Jean d'Hervilly.

1661. Charles d'Hostat, seigneur de La Mothe.

1663. Jean de Ciron, gouverneur de Sainte-Menehould.

1697. Laurent Danye, seigneur du Mont et de La Mothe.

1700. Remi Danye. Il vendit ce fief en 1703 à Jean Ponset, meunier à Achery.

Fief Hurlu.

1596. Jean César Romain, seigneur d'Hurlu.

1640. Jean Romain, seigneur dud.

1656. Nicolas Romain, seigneur dud.

ACHERY (*Jean-Luc d'*), bénédictin, né à St-Quentin en 1609, mort le 29 avril 1685. — Ses ouvrages sont :

Sancti Barnabæ apostoli epistola catholica. Paris, 1645, in-4o. — *Asceticorum vulgò spiritualium opusculorum indiculus.* Paris, 1648, in-4o. Nouvelle édition plus ample en 1671. — *Beati Lanfranci Cantuariensis archiepiscopi et Angliæ primatis opera omnia.* Paris, 1648, in-fo. — *Venerabilis Guiberti abbatis beatæ Mariæ de Novigento opera omnia.* Paris, 1651. — *Regula solitariorum Grimlaici sacerdotis sæculi circiter noni.* Paris, 163, in-12. — *Veterum aliquot scriptorum qui in galliæ bibliothecis maximè benedictinorum latuerant spicilegium.* Paris, 1655 à 1677.13 vol. in-4o. Nouvelle édition en 1723, 3 vol. in-fo. — *Collectio tractuum asceticorum.* Paris, 1664, in-4o. — *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, etc. Paris, 1668, 9 vol. in-fo.

ACONIN, jadis ACONI, *Aconum, Aconium.* — Hameau dépendant de Noyant. — 1816, 8 feux.

C'était autrefois un fief noble ayant des seigneurs particuliers.

1153-57. Guy d'Aconi.

1167-73. Gérard d'Aconi; femme, Emmeline? enfans : Nicolas? Jacques? Marie et Aveline?

1177. Alberic d'Aconi.

1181-85. Nicolas d'Aconi; femme, Ermentrude.

1204-10. Flament d'Aconi; femme, Lucie; enfant, Gérard.

1210-19. Gérard II d'Aconi; femme, Basilie; enfant, Jacques ou Jacob.

1238. Bérard, chev. d'Aconi.

1295. Gérard III, écuyer; femme, Isabelle. Ils vendirent les vicomté et seigneurie d'Aconin à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons, en 1297.

Digitized by Google

1381. Guyard d'Aconin, écuyer; femme, Jeanne.

Vers 1540. Baptiste de Renty, seigneur de Vendelles, Aconin, etc.

1550. Jacques de Renty, son frère, seigneur desdits; femme : 1° Madeleine de Longuejoue; 2° Françoise Le Nantier; enfans : Charles, baron de Vendelles, et deux filles.

Vers 1600. Hugues de Nicolardot, écuyer, seigneur d'Aconin.

1641. Jacques de Chastenet de Puységur, seigneur d'Aconin, par acquisition de la veuve du précédent (V. Buzancy).

ACY, *Aciacus* en 893. — Village de l'ancien Soissonnais, bâti sur le bord d'un plateau, à 35 k. au sud-ouest de Laon et 10 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population : en 1760, 148 feux; 1800, 543 h.; 1818, 661 h.; 1836, 710 h.; 1856, 715; 1861, 700 h. — Dépendances : Puisieux, la Croutelle, l'Aube, la Glaux, le Carrier, le Mesnil, le Moulin-de-l'Etang, la Rue-du-Moulin, Fontenaille (hameaux). — Le Pavillon, le Coinon, Acyzel, le Brouy, le Siège, Notre-Dame (fermes). — Le Ru Péreux, Monjard (maisons isolées).

Au 9e siècle, le village d'Acy appartenait aux religieux de St-Crépin de Soissons. Il passa ensuite aux religieuses de N.-D. de cette ville. — On y voyait jadis une maladrerie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Soissons en 1696. — Elizabeth, fille de Simon, maire d'Acy, fut abbesse du Parc-aux-Dames vers l'an 1200. — On remarquait à Acy, avant la révolution, une grande pierre trouée que la tradition représentait comme ayant servi aux cérémonies payennes des Druides. Elle a été détruite depuis. — En 1460, une certaine Agnès, femme de Pierre de Gribonval, fut brûlée vive à Acy, en présence de 6 à 7,000 personnes, par sentence de la justice de l'abbaye de N.-D. de Soissons, pour avoir jeté *trois sorts* sur différens particuliers. Me Martin, maître des hautes œuvres de Laon, reçut quatre écus pour cette exécution. Jeannette, fille de ladite Agnès, convaincue de l'avoir aidée, fut bannie, après avoir été prêchée, échaffaudée et mîtrée publiquement. — On voit par une charte de 1225, que les avoués ou seigneurs d'Acy rendaient la justice sur les *pierres communes* où ils assignaient les habitans.

Vicomtes d'Acy, relevant de Pierrefonds.

Vers 1000. Geoffroy de Mortemer, seign., vicomte d'Acy; enfans : Thierry, Ermengarde, abbesse de N.-D. de Soissons.

1075-78. Thierry de Mortemer.

1132. Milon de Mortemer, seign. d'Acy.

1145-62. Baudoin de Mortemer, chev. d'Acy; Philippe ou Jean, son frère; femme, Oda; enfans : Guillaume *et autres*. Baudoin prit part à la croisade de 1148.

1182. Henri de Mortemer, seign. d'Acy ?

1210-20. Jean de Saints dit Chiendent, écuyer, vicomte d'Acy; femme, Aveline; enfans : Raoul, Jean, Roha.

1220-26. Gilon, chev., *châtelain* d'Acy. Des difficultés s'étant élevées en 1226 entre ce Gilon et l'abbaye de N.-D., il fut convenu qu'il partagerait avec elle la justice et les *émolumens* sur les lépreux, et que ceux-ci lui fourniraient des couchures et des oreillers ainsi que la nourriture de ses chevaux.

1230. Geoffroy II de Mortemer, vicomte d'Acy.

1247. Jean dit Chiendent, chev., seign. d'Acy; femme, noble dame Pétronille.

1255. Jacques dit Mammelart d'Acy; femme, Marie; enfant, Gila, femme de Jean de Ressons.

Digitized by Google

1260-65. Geoffroy III de Mortemer, écuyer, vicomte d'Acy ; femme, Ersende de Buzancy.

1350. Jean de La Personne, vicomte d'Acy, gouvr de la Bastille à Paris ; femme : 1° Jeanne de Mortagne, vicomtesse d'Aulnois ; 2° Jeanne de Nesle ; enfans : Guy, Jean ? seign. de Nesle.

1408. Guy de La Personne, vicomte d'Acy, seign. de Mareuil-en-Dôle, Nesles, La Neuville et les Chassins ; enfant, Guy.

1450. Charles Ier de Gaucourt, vicomte d'Acy ? femme, Agnès de Cugnières, *aliàs* Agnès ou Colette de Vaux-Saintines.

1463. Pierre de Louvain, chev., vicomte de Berzy et d'Acy (Voyez Berzy).

1487. Blanche de Sarbruck, dame de Nesle, vicomtesse d'Acy.

1492. Guy II de La Personne, vicomte d'Acy. Il mourut sans enfans ; la terre d'Acy revint aux descendans de Jean ci-dessus.

1509. Charles de Flavy, vicomte d'Acy, seign. de Montauban.

1530-50. Jean II de La Personne, vicomte d'Acy, femme, Antoinette de Roucy du Bois.

1580. François de La Personne, vicomte d'Acy.

1614. Michel de La Personne, vicomte d'Acy.

1634 Charles de La Personne, vicomte dud.

1666. Réné le Maire, sieur d'Acy, exempt des gardes-du-corps.

1669. Michel de La Personne, écuyer, vicomte dud., seign. de Dhuisy et des Armancis.

1674. Ignace Rouault, seign. dud.?

1700. Jean-Baptiste Legras.

1711-36. Nicolas Legras, écuyer, conseiller du roi, vicomte d'Acy, seign. de Serches et Dhuisy. Sa fille porta la terre d'Acy en dot dans la maison de Folleville.

1783. La marquise de Folleville, dame de Manencourt, Dhuizy et Acy.

Il y avait autrefois à Acy le fief du *Chauffour* qui appartenait à l'abbaye de N.-D. de Soissons, et celui de *Montaigu*.

Adon Lebrun (Sart d'). — Bois qui s'étendait autrefois autour du Tronquoy.

Agio ou *d'Anjou* (forêt d'). — C'était un membre de la grande forêt de Brie et elle occupait la plaine qui s'étend entre Château-Thierry et Nogentel. Selon la tradition, c'était au 12e siècle un bois épais de châtaigniers qui appartenait aux comtes de Champagne. En 1151, l'un d'eux en donna 20 arpens à défricher aux moines de Val-Secret.

Aéris ou Ahéris. — Voyez La Hérie.

AGNAN (St-), autrefois St-AIGNAN-EN-BRIE, *Sanctus Agnianus* en 1137. — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé sur la rive droite du rû des prés, à 102 k. au sud de Laon et 22 à l'est de Château-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Château-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Château-Thierry, diocèse de Soissons. — Patron, St Aignan. — Population : en 1760, 275 h. ; 1800, 279 h. ; 1818, 323 h. ; 1836, 327 h. ; 1856, 319 h. ; 1861, 289 h. — Dépendances : Evril, Saconnet, les Bochets, les Boisets, les Hautes-Brayes, Emoy (hameaux). — Les Maréchaux (ferme). — La Grange-aux-Bois (M. isolée).

Il est pour la première fois question de St-Agnan au 11e siècle. En l'année 1076, Hugues de Château-Thierry en donna l'autel à l'abbaye de St-Jean-des-Vignes de Soissons.

Digitized by Google

La seigneurie de St-Agnan était possédée au 13e siècle par une branche cadette de la célèbre maison de Châtillon-sur-Marne.

1247. Gaucher de Châtillon, chev., seign. de St-Agnan.

1670. François Thiéfry, seign. dud., garde-du-corps du roi; femme, Catherine de Marcy.

En dernier lieu, la terre de St-Agnan était dans les mains du comte de la Tour-du-Pin, seign. de Condé-en-Brie.

AGNICOURT, AIGNICOURT en 1160. — Village de l'ancien Laonnois, situé sur la rive gauche de la Serre, à 35 k. au nord-est de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Marle, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, saint Médard. — Population : en 1760, 70 feux; 1800, 448 h.; 1836, 694 h.; 1856, 640 h.; 1861, 604 h. — Dépendances : Séchelles (hameau). — Moranzy (ferme). — Les Légères (M. isolée).

Le village d'Agnicourt appartenait autrefois au chapitre de la cathédrale de Laon qui, sans affranchir les habitans de la servitude, adoucit beaucoup leur condition sociale en les dotant, en 1167, d'une sorte de petit code où sont définies leurs charges et leurs obligations. Cette charte proclamait d'abord les habitans d'Agnicourt exempts de toute taille et *exaction*, moyennant une rente annuelle de 12 deniers de Provins payable par chacun d'eux au chapitre. Le propriétaire d'une maison devait acquitter une redevance annuelle de deux chapons et un jallois d'avoine; le propriétaire d'un courtil, 2 deniers, et celui qui ne possédait rien, le cens capital seulement. Elle permettait à chacun de se retirer librement ailleurs en vendant ses biens aux gens du pays, si le chapitre n'en voulait pas. Elle réglait que les biens de celui qui mourait sans héritier connu seraient gardés par le prévôt pendant un an, pour être remis intégralement à ceux qui y auraient des droits, et que s'il ne s'en présentait pas, ils appartiendraient au bout de ce temps au chapitre. Celui qui se rendrait coupable d'un meurtre se rachèterait selon la coutume du pays. Si une femme en frappait une autre ou l'injuriait, elle paierait une amende de 5 sous ou ferait le tour de l'église, à la vue du peuple, en portant deux pierres destinées à cet usage, etc. (Voyez la charte). — Il y avait dès le 12e siècle à Agnicourt, un moulin à eau auquel devaient moudre les habitans dudit lieu et ceux de Chezelles et de Montigny. En 1145, le chapitre de Laon à qui il appartenait, le donna aux moines de St-Martin de cette ville, pour une redevance annuelle de 4 muids et demi de froment.

Lois d'Agnicourt.

Ecclesia Laudunensis statuit quod quilibet manens in villâ de Aignicourt ab omnibus talliis et exactionibus immunis erit pro duodecim denariis Pruveniensibus annuatim in festo beati Remigii persolvendis in hunc modum : si in vigiliâ sancti Johannis vel ante festum in dictam villam venerit predictos *nommos* (sic) in sequenti festo sancti Remigii persolvet. Si vero post festum sancti Johannis venerit in proximo festo sancti Remigii, nommos non persolvet, sed verò lato anno cum idem festum venerit. Si aliquis vel aliqua ibidem manserit et dominum in episcopatu non habuerit homagium ejusdem ville preposito faciet et pro capite suo unum denarium bone monete annuatim

Digitized by Google

reddat. Si quis in villâ domum habuerit, duos capones et unum galetum avene ad mensuram ibi currentem annuatim solvet. Qui vero curtillum ibidem habuerit duos denarios bone monete dabit. Qui nec domum nec curtillum, capitis censum dabit. Tantum et assisiam scilicet duodecim denarios, ut dictum est. Si quis à predictâ villâ recedere voluerit, possessiones suas per manum propositi primâ venales exponet ecclesie Laudunensi, et si ecclesia emere noluerit, ipse cui voluerit ibidem manenti sine contradictione vendat, et tunc omnibus debitis suis (solutis) per conductum prepositi de villâ cum rebus suis in pace recedet. Sed si in episcopatu manserit, capitis censum annuatim solvet. Si quis hominem occiderit vel sanguinem effuderit, letum et sanguinem secundum terre consuetudinem persolvet. Si quis sine herede mortuus fuerit res ipsius usque ad annum per manum prepositi ponantur in custodiâ. Si infra annum heres venerit, in rebus defuncti succedet. Si vero non venerit, ecclesia Laudunensis totam manum mortuam tenebit. Si que mulier aliam percusserit, vel convicium aliquid dixerit et super hoc testibus convicta fuerit, aut quinque solidos dabit aut in die festo ceram populo circa ecclesiam duos lapides portabit. Si quis terram excoluerit de duodecim garbis duas dabit, unam pro decimâ, et aliam pro terragio. Querenti terragium una garba de quolibet annona oblationes in diebus solemnibus prout universalis tenet ecclesia, unusquisque persolvet. Major vero pro voluntate ecclesie Laudunensis constituetur, scabini et habitantium assensu. Quicumque in eadem villâ morabitur, si voluerit furnum bannale habebit. Si quis vinum ad vendendum exposuerit, de bigata prepositus unum sextarium accipiet, de carrata sextarium. Si quis cervisiam vel medonem fecerit de unaquaque brascenaria preposito sextarium et villico dimidium sextarium dabit. — Anno domini MCLXVII°. (*Des Arch. du chap. de Laon.*)

AGUILCOURT ou ANGUILCOURT, *Acutior Curtis* (9e siècle), *Acutiaca Curtis* en 1067. — Village de l'ancien Laonnois, situé sur la rive gauche de la Suippe, à 40 k. à l'est de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Maurice. — Population : en 1760, 40 feux ; 1800, 160 h. ; 1818, 165 h. ; 1836, 275 h. ; 1856, 310 h. ; 1861, 312 h. — Dépendance : Merlet (hameau).

Au 9e siècle, Aguilcourt appartenait aux archevêques de Reims, lesquels, en l'année 846, firent faire une enquête sur les habitans de ce village qui avaient voulu se soustraire à leur sujétion. Au 14e siècle, le domaine d'Aguilcourt était dans les mains des comtes de Roucy, et Jean V, l'un d'eux, en affranchit, dit-on, les habitans en 1339.

Seigneurs laïques d'Aguilcourt.

1550. Jean de Novion, seign. d'Aguilcourt.

1655. Christophe de Mongeot, écuyer, seign. de la Bouteillerie et Chéniers, conseiller élu en l'élection de Reims ; femme, Marie Marlot ; enfans : Jean, écuyer, seign. de Cheniers et de Poillecourt, capitaine au régiment de Normandie ; Jacques-Christophe, écuyer, seign. de La Bouteillerie, d'Aguilcourt et en partie de Ste-Euphraise ; Jean-Joseph, prieur et seign. de Trouhaut, etc. ; Nicolas-Claude, chev. de St-Louis, seign. de Champagne, des Isles, de Bury, et de Flavigny, etc. Remiette, femme de Jean-Baptiste Picot, baron de Couvray, seign. d'Aiguizy, de Ville et de Chambreci ; Marie-Anne, femme de Joseph Cocquebert, seign. de Bulain ; Anne Remiette.

16.. Jacques-Christophe de Mongeot, écuyer, seign. de La Bouteillerie, d'Aguilcourt et en partie de Ste Euphraise ; femme, Marie de Paris ; enfants : Jean-Baptiste, écuyer, seign. de Ste-Euphraise, et Jacques-Christophe, qui suit.

17.. Jacques-Christophe de Mongeot, écuyer, seign. de Forte-Maison et d'Aguilcourt.

1789. M. Goujon de Condé, seign. dudit.

Aien ou *Ajen* (bois d'). — Ce bois dépendant de la forêt de Cuise, recouvrait au 13e siècle la vallée de Lhuys.

Digitized by Google

Aigle (bois de l'). — Grand bois qui occupait jadis le haut de la vallée de l'Ailette et qui semble lui avoir donné son nom.

Aiguizy ou Eguizy, *Agutiacus, Acutiacus, Algutiacus.* — Ce hameau dépendant aujourd'hui de Villers-Agron, formait autrefois, sous le vocable de St Crépin et St Crépinien, une paroisse séparée avec Berthenay, autre hameau voisin. En 1760, on y comptait 18 feux et 22 en 1780. Il fut réuni à Villers-Agron en 1819.

La terre d'Aiguisy portait jadis le titre de vicomté et avait des seigneurs particuliers qui relevaient de ceux de Châtillon.

1157. Fulbert d'Aiguisy, Raoul et Albéric, ses frères.
1165. Clari d'Aiguisy.
1221. Gervais, chev. d'Aiguisy; femme, Marguerite; enfans; Jean, Pierre.
1327. Jacques, seign. d'Aiguisy et de Villers-en-Prayères.
1764. N. Baudelot, seign. d'Aiguisy.
En dernier lieu, la terre d'Aiguisy appartenait à M. de Renneville.

AILETTE, *Aquila* en 975, *Aila* en 1174. — Petite rivière qui prend naissance aux environs du village d'Ailles, coule de l'est à l'ouest, se grossit sur la droite de la rivière d'Ardon et se perd dans l'Oise à Manicamp, après un cours d'environ 13 lieues. Son nom *Aquila* paraît pour la première fois en 975 dans une charte de Roricon, évêque de Laon. On peut conjecturer que la rivière d'*Alea*, sur le bord de laquelle le duc Robert de France campa en l'année 922, selon l'historien Flodoard, n'est autre que l'Ailette. Cette rivière servait jadis de limite aux deux diocèses de Laon et de Soissons, depuis Pargny-Filain jusqu'à son embouchure dans l'Oise. En 1735, l'ingénieur Filias de Fontbouilland proposa de canaliser l'Ailette, projet dont l'exécution aurait été des plus avantageuses à ces contrées. — On trouve dans cette rivière le brochet, l'anguille et le barbeau; on y pêchait autrefois beaucoup de lottes.

Aile-Saint-Pierre. — V. Saint-Pierre-Aigle.

AILLES, *Aquila villa.* — Village de l'ancien Laonnois, bâti à proximité des sources de l'Ailette, d'où paraît lui venir son nom et à 15 k. au sud-est de Laon; autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1270, 95 feux; 1760, 60 feux; 1800, 243 h.; 1818, 214 h.; 1836, 261 h.; 1856 et 1861, 221 h. — Dépendance : La Tuilerie (M. isolée).

Le domaine d'Ailles appartenait au 9e siècle à Didon, évêque de Laon, lequel en mourant le donna, en l'année 893, au chapitre de la cathédrale de cette ville qui l'a conservé jusqu'à la révolution. — Ailles est placé au pied de la montagne où se livra, le 7 mars 1814, la bataille de Craonne, entre les Français et les troupes alliées. Les Français enlevèrent ce village de vive force, et gravissant la montagne sous un feu terrible, parvinrent à couronner le plateau

Digitized by Google

et à en chasser l'ennemi. — Ailles ne paraît pas avoir eu de seigneurs laïques, étant toujours resté dans les mains du chapitre de Laon. Cependant nous connaissons un Etienne d'Ailles, en 1156.

Ailleval. — Ferme dépendant de Vauxaillon; c'était jadis un fief qui eut des seigneurs particuliers, mais dont deux seulement nous sont connus.

1697. Charles-François de Lamberval, chev., seig. d'Ailleval.
1706. Fr.-A. Dubois de Courval, seign. dudit.

Aippe. — Voyez Eppes.

Aisdin. — Voyez Saint-Bandry.

Aisdin, *Aisdinus* en 1185. — Nom d'un chemin qui, au 12e siècle, conduisait de la ferme de Chavigny, commune de Longpont, à celle de Tranloi, et qui alors formait de ce côté la limite du comté de Soissons.

AISNE ou ESNE. — Quelquefois nommée Axone dans les anciens titres, en latin *Axona, Auxenna, Auxuenna, Ausona* ou *Esna*, et constamment qualifiée du titre de fleuve par les anciens écrivains.

Cette rivière prend sa source dans le département de la Meuse, coupe le département de l'Aisne en deux portions à peu près égales, circonstance pour laquelle elle lui a donné son nom, et va se joindre à l'Oise au-dessus de Compiègne, après un cours d'environ 60 lieues et avoir reçu un grand nombre d'affluens dont les quatre plus considérables dans ce département sont sur sa rive gauche, savoir : la Retourne, la Suippe, la Vesle et la Crise. César parle de l'Aisne dans ses *Commentaires* (liv. 4), et Fortunat célèbre ainsi cette rivière :

An tenet herbosis quà frangitur Axona ripis,
Cujus aluntur aquis pascua, prata, seges.

Si l'on doit s'en rapporter à Guillaume Le Breton, le nom primitif de l'Aisne aurait été *Atax*. Voici ce qu'il en dit (*Philippide*, liv. 9) :

Lenifluis piscosus aquis quam ditat et ornat
Mitis *Atax*, latias doluit qui ferre carinas
Itala cùm Gallis inferret Julius arma,
Auxona, cui faciunt nomen vulgare moderni,
Qui tibi cum tollat nativum Vidola nomen,
Ipse suum perdit Isarà majore receptus.

L'Aisne n'est guéable que sur un petit nombre de points. On connaît de toute ancienneté le gué St-Pierre, situé entre Guignicourt et Variscourt, où selon la tradition, les Gaulois tentèrent de forcer le passage de l'Aisne défendu par les Romains. Il existe un second gué à Berry-au-Bac et un troisième à Maizy, où la vieille chaussée gauloise dite de Barbarie franchissait l'Aisne. On cite encore des gués vis-à-vis la ferme de la Rouelle, à Œuilly et même près de St-Médard-lès-Soissons, mais ils paraissent moins certains ou moins constans. — Il existait d'ailleurs dès les temps les plus reculés des ponts sur cette rivière

Digitized by Google

et César raconte qu'il trouva pour la traverser un pont, sans doute à Pontavert, où il y en eut un de tout temps pour le passage de la chaussée gauloise de Reims à Laon. Au commencement du 13e siècle, il en existait un, probablement en bois, à Bourg, et en 1234 les habitans de Vailly en construisirent un en pierre. Dès les temps les plus anciens Soissons possédait un pont de pierre et il est probable qu'on en voyait également un à Vic-sur-Aisne. De tous ces ponts il n'en existait plus qu'un seul à la fin du 17e siècle, celui de Soissons, tous les autres ayant été détruits et remplacés par des bacs. — L'Aisne paraît avoir été navigable de tout temps au-dessous de Pontavert. Sous Louis XIV, la maréchale de Créqui proposa d'étendre cette navigation jusqu'à Ste-Menehould, et Louvois songea à unir l'Aisne à la Meuse par un canal établi dans le lit de la petite rivière de Bar. Ces projets se réduisirent à quelques travaux qui étendirent pour un temps la navigation jusqu'à Neufchâtel. Un passage d'une charte de l'an 1143 prouve qu'à cette époque les comtes de Roucy entretenaient sur l'Aisne un service de bateaux pour le transport des denrées et peut-être aussi des voyageurs. En 1670, le marquis de Brion, seign. de Haute-Fontaine, obtint du roi la permission d'établir sur l'Aisne un coche pour les voyageurs depuis Pontavert jusqu'à Paris. Ce service d'abord très-actif, fut ruiné plus tard par suite de l'ouverture de nouvelles routes et cessa tout à fait en 1778.

On trouve dans l'Aisne le barbeau, le brochet, l'anguille, la brême, la tanche, la perche, le meunier, le gardon et autres poissons blancs; la carpe et la loche y sont plus rares. En 1802 on a pêché dans cette rivière près d'Evergnicourt un gros esturgeon, poisson de mer qui remonte parfois le cours des fleuves. Ce poisson pesait 50 kilogrammes et fut envoyé à l'Empereur. Quelques années auparavant on en avait pêché un autre plus gros encore, puisque son poids s'élevait, dit-on, à 300 liv. Un autre poisson de mer, l'alose, est assez commune dans cette même rivière.

AISONVILLE, *Aisonvilla.* — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée et accidentée, à 60 k. au nord de Laon et à 35 k. à l'ouest de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, du diocèse de Laon, aujourd'hui des canton de Guise, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Jean, évangéliste. — Population : en 1760, 88 feux; 1800, 485 h.; 1818, 645 h.; 1836, 727 h.; 1856, 1,160 h.; 1861, 1,294 h. — Dépendances : Bernoville, Copevoi (hameaux).

En 1110, le chapitre de St-Quentin permit à l'abbé de Liessies de bâtir une maison à Aisonville et d'en défricher le terroir, moyennant une redevance annuelle de 12 deniers. Soixante ans après, Liessies acheta le domaine d'Aisonville au chapitre de Guise pour un trécens de 2 sous et 6 muids de froment.

Seigneurs d'Aisonville.

1171-1211. Adam d'Aisonville, chev.; femme, Havide; enfans : Philippe, Simon, Robert.

1216. Amaury, seign. de Hauteville et Aisonville.

1235. Jean d'Aisonville, chev.

Digitized by Google

1269. Simon d'Aisonville, chev.

1322-23. Jean, sire d'Aisonville, écuyer, garde de la baillie de Guise.

1339. Renaud d'Honnecourt, chev., seig. dudit.

Au 17e siècle, les Puységur, vicomtes de Buzancy, devinrent seigneurs d'Aisonville et Bernoville. En dernier lieu, ce domaine appartenait à un sieur d'Hennet.

AISSENI ou ASSIGNY. — Voyez ESSIGNY.

AIZELLES, *Asella*, en 1097, 1125. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une large gorge, à 20 k. à l'est de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Quentin. — Population : en 1760, 97 feux ; 1800, 343 h. ; 1818, 333 h. ; 1836, 319 h. ; 1856, 277 h. ; 1861, 273 h. — Dépendances : Legros, Regina (moulins).

Le village d'Aizelles est ancien, car il en est question dès la fin du 11e siècle. L'autel en fut donné en l'année 1097, par Enguerrand, évêque de Laon, à l'abbaye de St-Vincent de cette ville.

Seigneurs d'Aizelles.

1180-89. Gautier, chevalier, seign. d'Aizelles.

1229. Sara, dame d'Aizelles.

1253. Jacques, chev. d'Aizelles ; femme, Magloire.

1260-62. Enguerrand, seign. de Courlandon, Aizelles et Sissaulieu ; femme, Falca.

1397. Jean de Fayel, chev., seign. en partie d'Aizelles ; femme, Jeanne. Ils fondèrent ensemble cette année, une chapelle à Aizelles.

1591. David de Miremont, seign. de Berrieux, Aizelles, etc.

1670. Thomas de Cauchon, seig. d'Aizelles et de Vigneux ; femme, Antoinette de Marle.

La seigneurie d'Aizelles rentra peu après ce dernier dans la maison de Miremont dont les membres étaient seigneurs de Berrieux, et n'en sortit plus (Voyez Berrieux).

AIZY, *Asiacus* (9e siècle), *Eysi* en 1170, *Esiacus* en 1147, *Aisiacus* en 1210. — Village de l'ancien Soissonnais, situé dans un vallon étroit sur le vieux chemin gaulois de Vailly à Laon, à 22 k. au sud de cette ville et autant au nord de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vailly, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population : en 1760, 68 feux ; 1800 et 1818, 318 h. ; 1836, 402 h. ; 1856, 380 h. ; 1861, 318 h. ; — Dépendances : Hameret, Vaucelles (fermes). La carrière d'Aizy, la carrière à deux Gueules, Lapré, la Graurie, le Guy, le Vivier (maisons isolées).

Le nom de ce village paraît dériver du vieux mot *Aizes* ou *Aisis*, signifiant une maison entourée de jardins, ce qui indiquerait qu'il doit sa naissance à une simple métairie qui aurait autrefois été construite en ce lieu. Quelques écrivains le font au contraire dériver du mot *Esus*, nom du mars gaulois qui, selon eux, peut avoir été jadis adoré en ce lieu. — Aizy appartenait originairement au domaine royal. Charles-le-Chauve le donna en l'année 858 à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons qui en conserva la propriété jusqu'au moment de la révolution. (Voyez Chavignon). En 1210, les habitans d'Aizy obtinrent d'Elvide de Quierzy, abbesse de Notre-Dame, de pouvoir à l'avenir acquérir et posséder sans morte-main, des biens situés tant sur le territoire d'Aizy que

Digitized by Google

sur celui d'autres villages n'appartenant point à cette maison religieuse. Ils achetèrent ce premier pas fait dans l'affranchissement civil, par l'abandon de la moitié du four banal de leur village qu'ils avaient précédemment acquis, par la cession des droits de rouage, de chargeage et de *pullenis*, consistant dans le prélèvement d'un denier de forte monnaie ou 3 oboles de Laon sur chaque muid de vin. Vingt-deux ans après, une autre abbesse de Notre-Dame permit aux habitans d'Aizy ainsi qu'à ceux de Jouy, d'entrer dans la commune de Vailly, pour en partager les franchises et les libertés (Voyez Vailly). Cette concession leur fut accordée sous plusieurs conditions, dont voici les principales : Ils durent payer à l'abbaye de Notre-Dame un cens annuel de 44 livres parisis, et une redevance de 31 muids de vin. L'habitant *vivant du sien* fut tenu de payer annuellement un aissain d'avoine ; chaque arpent de jardinage, de bois, de prés ou d'aulnis exempt du vinage, dut acquitter tous les ans à la même maison, une rente de 4 deniers, monnaie de Soissons ; et si ces biens étaient convertis en terre arable, cette redevance devait être remplacée par les droits de dîme et de terrage. Les habitans seraient *baniers* au four, au pressoir et aux moulins de l'abbaye, sous peine d'une amende de 7 sous et demi. Le mayeur et les trois échevins auxquels serait confiée l'administration municipale, resteraient à la nomination de l'abbesse de Notre-Dame et lui feraient serment de fidélité. Enfin, si l'abbesse venait à passer dans le village, les habitans lui fourniraient gratuitement durant son séjour, les matelas et oreillers nécessaires pour garnir son lit et ceux de sa suite. Le roi confirma ces conventions à la condition d'exercer sur les habitans les droits d'*ost* et de *chevauchée*, et d'avoir dorénavant la connaissance des crimes de rapt, d'émeute *(emultrum)* et d'incendie. — Au 12e siècle, la seigneurie d'Aizy était possédée par les seigneurs de Quierzy. En 1146, Gérard de Quierzy, l'un d'eux, vendit à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons l'avouerie d'Aizy, Pargny, Filain et Chavignon, et dès ce moment Aizy cessa, paraît-il, d'avoir des seigneurs laïques. — Au 14e siècle, la seigneurie de ce village consistait en une maison, jardin et dépendances, une vigne, trois pressoirs, huit muids de terre labourable, droit de dîme sur certaines terres, 5 arpens de prés, un four et un moulin banaux, un petit vivier, 3 arpens et demi de bois, la mairie avec la justice foncière, droits de lots et ventes, vinage, le bois du Fay, 6 tonneaux et demi de vin de dîme et 53 liv. 18 sous sur les habitans.

ALAINCOURT, HALINCURT en 1178, ALLAINCOURT en 1234. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive droite de l'Oise, à 34 k. au nord de Laon et 13 au sud de St-Quentin, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Moy, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population :

Digitized by Google

en 1760, 73 feux; 1800, 687 h.; 1818, 735 h.; 1836, 745 h.; 1856, 766 h.; 1861, 716 h. — Dépendance : Croix Beaufrère (maison isolée).

Au 13e siècle, le village d'Alaincourt n'était encore qu'un hameau dépendant de Berthenicourt; il en fut démembré en 1234 et érigé en paroisse séparée par Guy IV, seigneur de Moy, auquel il appartenait. Guy donna pour l'établissement de la cure nouvelle, 29 setiers et 16 verges et demie de terre (Voyez la charte). — Alaincourt possédait jadis une maladrerie et un petit hôpital, dont les revenus étaient, en 1648, de 100 liv. pour la première et de 800 liv. pour le second.

Seigneurs d'Alaincourt.

Les sires de Moy possédaient le domaine d'Alaincourt dès le 12e siècle. L'un d'eux, Guy, 2e du nom, le donna à l'un de ses puinés, nommé Guy comme lui, qui devint la souche d'une branche cadette de cette maison.

1160. Guy de Moy, seig. d'Alaincourt; enfans? Raoul, Guy, Pierre, Robert.

1165. Raoul de Moy; femme, Herseline.

Vers 1230, Guy IV de Moy, seign. d'Alaincourt; femme, Marie d'Estrées (V. Moy).

La terre d'Alaincourt entra ensuite dans les mains du chapitre de Laon qui, au commencement du 14e siècle, la donna à Jean de la Porte, chanoine, sa vie durant.

1500. Guy de Moy, seign. d'Alaincourt.

1630. Lambert Féret, écuyer, seign. d'Alaincourt; femme, Anne de Fay d'Athies.

En dernier lieu, le domaine d'Alaincourt était possédé par le comte de Brienne.

Erection de la paroisse d'Alaincourt.

Guido, miles, Dominus de Moy, omnibus in perpetuum in Domino salutem..... Notum fieri volo omnibus tàm presentibus quàm futuris quod cum apud villam meam de Allaincort, plurima potuissent pericula contigisse *magne* dispendium animarum talia videlicet pericula quod propter loci distanciam et propter absentiam et defectum presbiteri parochialis de Bertegnicort ibidem commorantis cujus parochios solebant esse homines de Allaincort, ibidem aliquando parvuli sine lavacro sacri baptismatis poterant decessisse, alii sine reconciliationis beneficio, alii sine perceptione corporis Domini aut alicujus ecclesiastici sacramenti poterant expirasse; ad obviandum hujusmodi periculis imminentibus, de consensu Domini Laudunensis episcopi in cujus diocesi sita est villa de Allaincort, et etiam de consensu abbatis sancti Quintini de insulâ, patroni de Bertegnicort et de Allaincort, et de consensu conventûs sancti Quintini in insulâ, et etiam Domini Renaldi, presbiteri parochialis de Bertegnicort, est apud villam de Allaincort una parochia de novo solempniter instituta et presbiter curatus ibidem perpetuus institutus. Ego vero Guido, Dominus de Moy, de consensu Domine Marie, uxoris mee, et Balduini, mei filii, pro salute anime mee et matris mee, et Guidonis quondam filii mei, divine pietatis intuitu, contuli et concessi in perpetuam elemosinam in auxilium fundationis dicte parrochie de Allaincort, XXIX sextarios terre XVI virgas et dimidia minus vel circiter quas hereditario jure possidebam sitas in territorio de Allaincort, sub hac formâ : quod presbiter curatus de Allaincort et ejus successores possidebunt et habebunt in perpetuum tertiam partem dicte terre, cum fructibus et proventibus exinde provinturis, videlicet.... (suit le détail). Et insuper ego et mei heredes predictas terras, cum fructibus exinde proventibus garandire tenemur in perpetuum memoratis presbiteris et eorum successoribus..... Ad hec omnia firmiter et inviolabiliter observanda, ego Guido, et M. uxor mea et Balduinus meus filius obligavimus nos per fidem interpositam et per prestitum juramentum spontaneâ voluntate. Ut autem hec omnia facta et ordinata solempniter perpetua obtineant firmitatem, presentem paginam sigilli mei munimine confirmari. Actum anno ab incarnatione Domini MCCXXXIV.° (*Cartul. de St-Quentin-en-l'Ile*, f° 125.)

ALGIS (St-), *Sanctus Algesius* en 1232, autrefois LA CELLE (V. ce mot). —

Digitized by Google

Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur le penchant d'un côteau dans la vallée de l'Oise, à 45 k. au nord de Laon et 10 au nord-ouest de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, du diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Vervins, du diocèse de Soissons. — Patron, St Algis. — Population : en 1760, 525 h. ; 1800, 534 h. ; 1818, 582 h. ; 1836, 533 h. ; 1856, 501 h. ; 1861, 492 h. — Dépendances : le Moulin Neuf, Ambercy, la Coupille, Pont de Marly (moulins). — Les Hayettes (isolée).

Avant le 7e siècle, l'emplacement où s'élève aujourd'hui le village de St-Algis était un lieu désert entouré par la forêt de Thiérache, qui s'étendait alors de ce côté. Vers l'an 660, un noble Irlandais nommé Algis, ordonné prêtre par St Fursy, vint en France et se fixa dans cette solitude avec ses compagnons Corbicain, Rodalde et Carobas. Ils y élevèrent ensemble un petit oratoire sous l'invocation de St Pierre et de tous les Saints, et bâtirent à l'entour quelques cabanes pour leur habitation, ce qui fit d'abord nommer ce lieu *la Celle (Cellula)*. Plein de zèle pour le salut des âmes, Algis joignait aux austérités de la pénitence les prédications de l'évangile et convertit, dit la chronique, les peuples des environs jusqu'à la rivière d'Hépre. Il mourut le 2 juin 670 et fut enterré dans l'oratoire qu'il avait bâti. Il se fit alors un si grand nombre de miracles auprès de son tombeau, ajoute la même chronique, que du concours des pélerins se forma le village actuel, auquel on donna le nom du saint irlandais. — Ce pélérinage se fait encore le 2 juin.

Seigneurs de St-Algis, relevant du duché de Guise.

1194. Théodoric ou Thierry de St-Algis ; femme, Widèle.

1230. Renard de La Celle.

12.. Thomas, écuyer de La Celle.

1269. Gérard Brackars, seign. de La Celle.

Vers 1660. Robert de Ronty, écuyer, seign. de St-Algis, garde de la manche du roi.

1680. Charles de la Fons, seig. de la Plesnoy, Marly, Englancourt et St-Algis.

Vers 1700. Jacques de la Fons, son fils, seig. de St-Algis ; femme, N. d'Alès.

17.. François de la Fons, 5e fils de Charles, seig. dud. ; femme, Marie Garifeaux ; enfans : Jacques-François, Joseph, Jean.

17.. Jacques-François de la Fons, seig. dud.

Alland (Rû d'), *Alanus*. — Ce ruisseau prend sa source auprès de Sommelans, coule de l'est à l'ouest et se perd dans la rivière d'Ourcq au-dessous de La Ferté-Milon, après un cours d'environ 14 kilomètres.

ALLARD *(Valerand)*, habile sculpteur, né à St-Quentin, florissait au 16e siècle. On voyait jadis dans l'église de St Jean-Baptiste de cette ville plusieurs statues en pierre dues au ciseau de Valerand Allard. C'était un christ sur la croix entouré des deux larrons, de Marie-Madeleine et de St Jean l'évangéliste. Tous ces personnages étaient remarquables d'expression ; le St Jean surtout paraissait, dit-on, animé au point de faire croire qu'il allait marcher.

Allemagne. — Ferme dépendante de Laon. Elle paraît tirer son nom d'un

Digitized by Google

grand bois appelé *le Bois d'Allemagne*, qui recouvrait jadis son terroir et qui fut vendu en 1411, par le chapitre de Laon, moyennant 400 écus d'or, à Raoul de Coucy, évêque de Metz et seigneur d'Aulnois.

ALLEMANT, ALEMANT en 1170, ALAMANS en 978 et 1090. *Alemanni, Almantum.* — Village de l'ancien Soissonnais, situé dans une gorge de la petite vallée qui descend à Pinon, à 20 k. au sud de Laon et 15 au nord de Soissons, autrefois de la généralité de cette ville, du bailliage de Coucy, de l'élection et du diocèse de Soissons, aujourd'hui des canton de Vailly, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Jean-Baptiste. — Population : en 1760, 55 feux ; 1800, 263 h. ; 1818, 276 h. ; 1836, 291 h. ; 1856, 296 h. ; 1861, 270 h. — Dépendances : la Vallée-Guerbette, la Vallée-d'Alleval (ham.) — Lamotte, l'Ange-Gardien (fermes). — Le Gingon, Lapré, Vauxrains (isol.)

A s'en rapporter seulement à son nom, ce village devrait son origine à quelque colonie d'Allemands qui se serait fixée en ce lieu. On ne peut, du moins, mettre en doute son ancienneté, car l'abbé Elefans, neveu de Charlemagne, y fonda en l'année 808 un prieuré qu'il donna à l'abbaye de St-Guilain. Ce prieuré, détruit par les Normands, fut rendu aux religieux de St-Guilain vers le milieu de ce siècle, et occupé par quelques prêtres séculiers. — Au milieu du 10e siècle, la seigneurie d'Allemant appartenait, semble-t-il, à un certain Ultan, car, en l'année 977, ce particulier donna à l'abbaye du Mont-St-Quentin, près de Péronne, la maison seigneuriale de ce village, alors composé de 13 manses ou maisons, avec d'autres biens situés sur son terroir. Cette seigneurie passa plus tard dans les mains des sires de Coucy qui, à leur tour, paraissent l'avoir donnée à des particuliers sous condition de relever d'eux. — En 1368, Enguerrand VII, sire de Coucy, affranchit de servitude les habitans d'Allemant avec ceux de 21 autres villages des environs, sous la seule condition de lui payer à l'avenir une rente annuelle de 8 livres parisis. (Voyez Coucy-la-Ville).

Seigneurs d'Allemant.

1169-70. Dreux d'Allemant.

1189. Hugues d'Allemant.

1383. Jean de La Ruelle, seign. d'Allemant par son mariage avec Marguerite d'Allemant.

1445. Pierre de Cottereau, écuyer, seign. dud.

1539. Jean de Milly, seign. dud.

1735. Pierre-Alexis Dubois de Courval, président au parlement de Paris, seign. de Pinon et Allemant.

Il y avait autrefois trois fiefs à Allemant : ceux de *la Cour* et de *la Folie* réunis, et celui d'*Allemant*.

Fiefs de la Cour et de la Folie.

1383. Jean de La Ruelle, seign. de la Cour et de la Folie.

1445. Pierre de Cottereau, écuyer, seig. desd.

1452. Etienne de Milly, id.

1539. Jean de Milly, id.

1650. François de Lizy ; femme, Marie de Canet ; enfant, Jean.

1675. Jean de Lizy, seign. desd.

1698. Georges de Lizy, id.

1730. Michel-Georges de Lizy, id.

1735. Pierre-Alexis Dubois de Courval, ci-dessus, par acquisition.

Fief d'Allemant.

1539. Valerand de St-Eloi, s. du fief d'Allemant.

Ensuite François, Jean et Georges de Lizy, ci-dessus.

Digitized by Google

Alleux (les). — Fief autrefois situé à Belleu (Voyez ce mot).

Alleu (Bois d'). Il s'étendait auprès de Bucy-lès-Cerny, et fut acheté en 1200 par l'abbaye de St-Vincent de Laon pour le prix de 1100 liv. laonnoises et un cens annuel de 20 liv., même monnaie.

AMBLENY, autrefois AMBLEGNY, *Amblolacus* en 1184, *Ambleniacus*, *Ambloniacus*, *Ambligniacus*. — Village de l'ancien Soissonnais, bâti à l'entrée d'une gorge étroite qui s'ouvre sur le côté gauche de la vallée de l'Aisne, à 52 k. au sud-ouest de Laon et à 15 à l'ouest de Soissons, autrefois des généralité, élection, bailliage et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 180 feux ; 1800, 986 h. ; 1818, 955 h. ; 1836, 1,143 h. ; 1856, 1,185 h. ; 1861, 1167 h. — Dépendances : Montaigu, Labarre, Lecour, les Fosses, Maubrun, la Plaine, Pontarchet, Pont Cheminé, le Pressoir, Préville, le Rollé, le Soulier, la Tarte, Rue de la Quillette (Ham.) — Normandie, le Poteau (F.) — Emprez, Breuil, Quenneton (M.) — Chantraine, le Marais (Isol.)

La terre et le village d'Ambleny appartenaient dès le 10e siècle aux chanoines de la cathédrale de Soissons qui, selon un usage général dans les communautés religieuses, prirent parmi les seigneurs voisins un avoué auquel ils en confièrent la défense. Leur choix tomba sur le seigneur de Pierrefonds qui y fit aussitôt construire un château-fort. Au siècle dernier, il n'en restait que des ruines. Le donjon seul encore entier est formé de quatre tours rondes reliées par un mur de courtine très-étroit. Les murs de l'enceinte extérieure de ce château étaient garnis de tours de distance en distance. En temps de guerre, le chapitre de Soissons en confiait la défense à un capitaine. C'est ainsi qu'en 1359 il remit la garde du château d'Ambleny à Thibaut de Moreuil, seigneur d'Arcy, aux conditions suivantes : « Ce seigneur devra se fournir en tout temps de *quatre glaives étoffés*, plus ou moins, et en cas d'approche de l'ennemi, garnir la forteresse d'autant de gens de guerre qu'il en pourra tenir. Le doyen et les chanoines seront reçus dans le donjon, s'ils veulent s'y retirer, et les gens du chapitre pourront se tenir dans la basse-cour, sans que ce seigneur puisse rien exiger d'eux. Pour laquelle garde le chapitre de Soissons alloue audit seigneur la somme de 400 deniers d'or à l'écu. » — En l'année 1255, le roi St Louis affranchit de la servitude tous ses hommes habitant les terres de la châtellenie de Pierrefonds dont Ambleny faisait partie. Il y mit cette condition qu'ils ne pourraient aller habiter d'autres domaines sans retomber aussitôt en servitude, et qu'ils lui paieraient annuellement chacun 12 deniers parisis. Les habitans d'Ambleny furent seuls exceptés de cet affranchissement, on ne sait pourquoi. A la fin du 13e siècle, ils ne pouvaient encore prendre femme au dehors sans encourir la main-morte et le fors-mariage. En 1281, ils essayèrent, mais sans succès, de se soustraire

Digitized by Google

à cette pesante servitude : ils supplièrent alors le roi de les en délivrer, en lui offrant une somme de 200 livres parisis. Philippe-le-Hardi leur accorda leur demande, à la condition qu'ils ne s'allieraient pas à des femmes de condition servile, toujours sous peine de retomber en servitude. Il fit toutefois une exception à cette défense, en leur permettant d'épouser les serves du chapitre de St-Gervais de Soissons et celles du domaine royal. — En 1296, le roi vendit au chapitre de Soissons, moyennant la somme considérable de 4,250 liv. de Tours, la seigneurie et tout ce qu'il possédait à Ambleny en redevances, droits seigneuriaux et autres. Parmi ces redevances, on remarque celle de trois chevaux qui lui étaient dûs par les serfs du chapitre habitant Ambleny, dont il était tenu de rembourser le prix à raison de *60 sous* chaque s'ils mouraient à son service. Cette pièce nous paraît avoir assez d'intérêt pour mériter d'être insérée ici. — Pendant la guerre des Armagnacs et des Bourguignons, le château d'Ambleny fut plusieurs fois pris et repris par les deux partis. Guillaume de Flavy, seigneur de Fère, s'en saisit au nom du roi en 1436, et prétendit s'emparer de la seigneurie. Le chapitre de Soissons ne put rentrer dans ses droits qu'en 1448. — On remarque dans la prairie d'Ambleny une sorte de fortification en terre de forme ronde qui paraît être les restes d'un ancien camp retranché. — Ambleny est la patrie de A. Poiteau, jardinier en chef du jardin botanique de l'école de médecine de Paris.

Seigneurs d'Ambleny, mouvans de la chatellenie de Pierrefonds.

1157. Ansculfe d'Ambleny, chev.

1178-84. Hugues Ier d'Ambleny, damoiseau.

1184-88. Wibald, chev. d'Ambleny; femme, Julianne; Jean, son frère.

1190. Adam d'Ambleny.

1195. Herbert Ier d'Ambleny.

1200. Jean d'Ambleny. Il prit part à la conquête de Constantinople.

1202-04. Hugues II d'Ambleny, chev.; femme, Elizabeth.

1209. Roger d'Ambleny.

1211. Hugues III d'Ambleny, chev.

1225. Herbert II d'Ambleny; femme, Elizabeth.

1250. Gilles Le Brun de Trasignies, seign. d'Ambleny. Il échangea cette terre avec le roi, en 1258, contre celle de Roupy.

1260. Jean II dit *Basins*, chev. d'Ambleny.

1266. Thomas d'Ambleny dit de Bagneux; femme, Stiemas.

1295. Pierre de St-Germain, seign. d'Ambleny.

En 1296, le roi vendit les terre et seigneurie d'Ambleny au chapitre de Soissons.

1301-07. Jean de St-Germain, s. d'Ambleny.

1427. Guyard Basins, d'Ambleny, écuyer.

Il y avait jadis à Ambleny deux fiefs nobles nommés l'un de la *Tour* ou du *Donjon*, l'autre du *Châtel*, chacun avec des seigneurs particuliers.

Fief du Donjon nommé aussi la *forteresse du Rondail* ou *de Fouace*.

1200. Yves-Gervais Tristan de Passy, chev., seign. du Donjon, chambellan du roi Philippe-Auguste, et frère du fameux Pierre Tristan de Passy; femme Sara d'Ancienville, surnommée *la Trésorière*; enfant, Barthélemi.

12.. Barthélemi de Passy, seign. du Donjon; fe, Pétronille; enfans : Guillaume, Gervais, Perrette.

12.. Guillaume de Passy, seign. dud.; femme, Isabeau; enfans : Gentian, Jacqueline, Agnès dite la Marcelle.

1300. Gentian Tristan, chev., seign. dudit; d'abord huissier d'armes du roi, puis amiral de France; femme, Marguerite de Poilvilain; enfant, Gentian Tristan.

1325-49. Gentian Tristan II, seign. dud., maître et enquesteur des eaux et forêts de France. Il donna son fief du Donjon au chapitre de Sois-

Digitized by Google

sons qui l'a conservé jusqu'à la révolution.

Le fief du Châtel ou de Margouil appartint longtemps aux religieux de Valsery, qui le vendirent à Antoine d'Estrées, seigneur de Cœuvres.

Vente de la Seigneurie d'Ambleny, faite par le Roi au Chapitre de Soissons.

Philippus, Dei gratiâ Francorum Rex. Notum facimus..... quod cùm Prepositus, Decanus et Capitulum ecclesie Suessionensis coràm nobis dicerent et assererent sibi in villis de Ambleniaco et de Calâ (Chelles, Oise), in quibus multos homines et redditus ac alia plura jura noscuntur habere, multas oppressiones et molestias per gentes nostras, occasione quorumdam hominum, redditnum et aliorum jurium quos in predictis villis et earumdem pertinentiis habebamus, inferri peterent, que super hoc à nobis apponi remedium opportunum. Nos qui subditis nostris, presertim ecclesiis et personis ecclesiasticis regni nostri, sumus ità justicie debitores, ut sicut nostra negligere sic eorumdem jura dedere non intendimus, quin pociùs ea volumus conservare. Ea propter et ob favorem dicte Suessionensis ecclesie et personarum ibidem Deo serviencium, predictis Preposito, Decano et Capitulo, nomine et ad opus dicte ecclesie Suessionensis, tradidimus, concessimus, liberavimus et dimisimus imperpetuum, mediantibus quatuor millibus ducentis et quinquagenta libris turonensibus parvorum nobis ab iisdem solutis integrè in pecuniâ numeratâ, ea que in predictis villis et earum pertinentibus habebamus seu habere poteramus, videlicet : XLVII solidos et IV denarios parisienses annui censûs quos in villâ de Ambleniaco et ejus pertinenciis recipere consuevimus annuatim. Item, LXIX aissinos avene, XLVII gallinas annui redditûs quas in quibusdam hostisiis in dictâ villâ percipere consuevimus annuatim, qui redditus avene et gallinarum predictarum crescunt et decrescunt interdum, secundùm numerum hostisiarum predictarum. Item, jus quod in hominibus nostris de Ambleniaco habebamus et VII libras parisienses taillie nobis annuatim ab iisdem hominibus consuete persolvi, cujuscumque conditionis existant, et specialiter jus si quod in Oudardo de Ponte habebamus. Item, XXI modios vinagii qui nobis in Marcio in denariis consueverunt exsolvi, in quibus capellanus noster de Petrafonte percipit annuatim V modios vinagii, prout est consuetum. Item, LX gallinas nobis ab illis qui debent predictum vinagium consuetas exsolvi annuatim. Item, XXX modios vini de Advoeriâ quos nobis solvere consueverunt hospites predictorum Prepositi, Decani et Capituli in villâ de Ambleniaco et pertinenciis commorantes; ..... Item, duo molendina nostra sita apud Ambleniacum..... Item, omne jus quod nobis competebat et competere consueverat in tribus equis quos ad electionem super homines et hospites dicti Capituli, ratione exercitûs nostri nullum aliud servitium petere poteramus, et pro quolibet eoremdem equorum reddere tenebamur LX solidos parisienses, si in nostro servitio mererentur ..., Item, domum nostram de Ambleniaco, cum fortalicio et porprisio ad eamdem domum pertinentibus, pro quâ domo nos et antecessores nostri consueveramus solvere predicto Suessionensi Capitulo X libras parisienses annuatim, etc. Datum anno MCCLXXXXVI.° mense julio.

AMBRIEF, AMBRIERS en 1269, AMBRIÈRES, *Ambriacus*. — Petit village de l'ancien Soissonnais, situé au bord d'une vallée étranglée, à 40 k. au sud de Laon et 10 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy-le-Château, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Etienne. — Population : en 1760, 17 feux ; 1800, 93 h. ; 1818, 81 h. ; 1836, 119 h. ; 1856, 110 h. ; 1861, 99 h.

Ce village, qui n'a aucune dépendance, portait jadis le titre de vicomté. On y voyait autrefois une maladrerie nommée *le Puits*, à laquelle Jean, comte de Soissons, légua 20 sous parisis en 1269. Elle a été réunie à l'Hôtel-Dieu de cette ville en 1696.

Digitized by Google

Seigneurs d'Ambrief, relevant des comtes de Soissons.

1242. Robert et Gobin, d'Ambrief ?

1764. M. de Gironde, seign. d'Ambrief.

1789. N. Brossin, comte de Meré, seign. dud. et d'Ecuiry.

AMENI. — Voyez AMIGNY.

AMIFONTAINE, autrefois AMYE ou AMIE, *Amia fontana.* — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une plaine ondulée, à 25 k. à l'est de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : en 1760, 62 feux ; 1800, 350 h. ; 1818, 373 h. ; 1836, 448 h. ; 1856, 447 h. ; 1861, 437 h. — Dépendances : Remicourt et Fleuricourt (fermes).

Le village d'Amifontaine tire son nom des sources de la rivière de Miette qui sortent de terre en cet endroit. *Ami* ou *emmi* est un vieux mot signifiant *dans* ou *au milieu*, et *fontana*, fontaine. — Ce village fut brûlé par les Espagnols en 1650. — On y voyait jadis un petit hôpital et une léproserie, dont les revenus, en 1648, s'élevaient à 600 liv. pour le premier, et à 100 liv. pour la seconde.

Seigneurs d'Amifontaine, mouvans de Montaigu.

Ce domaine appartenait dans l'origine aux évêques de Laon, dont l'un le donna, à une époque inconnue, à un seigneur particulier ; mais il ne cessa jamais de relever d'eux.

1234. Ponce, seign. d'*Amye* ; femme, Marie ; enfans : Emmeline, femme d'un autre Pierre qui paraît avoir succédé au premier.

1555. Charles de Coustes, seign. d'Amifontaine en partie.

Vers 1590. N. de Pomain ? seign. dud. qu'il vendit à.

Vers 1605. Charles de Brouilly, seign. de Balagny. Sa fille, Jeanne porta cette terre à Marc Duglas, seign. d'Arrancy. Le domaine d'Amifontaine resta dans la maison Duglas jusqu'au milieu du 18e siècle (V. Arrancy). Il passa alors et demeura jusqu'à la révolution dans les mains des Proisy, seign. d'Eppes, qui prenaient le titre de vicomtes d'Amifontaine (V. Eppes).

Il y avait autrefois à Amifontaine le fief de *Bleucourt* qui, au 17e siècle, appartenait aux seigneurs de Berrieux. L'un d'eux, Philippe de Miremont, le vendit, en 1662, à Charles Duglas, seign. d'Arrancy et Amifontaine, pour la somme de 3,000 liv.

AMIGNY, autrefois AMENI. *Aminiacus* en 877. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une large vallée, sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Chauny, à 30 k. à l'ouest de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Chauny, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Quentin. — Population : en 1270, 70 feux ; 1760, 166 feux ; 1800, 1,616 h. ; 1818, 1,431 h. ; 1836, 1,513 h. ; 1856, 1,209 h. ; 1861, 1,136 h. — Dépendances : L'Etang du Bois Allemant (ferme). — La Montagne du Moulin (moulin).

Au 9e siècle, Amigny appartenait au monastère de St-Wast, de Soissons. Il passa plus tard aux Célestins de cette ville, lesquels en étaient encore propriétaires au moment de la révolution française. — Dès 877, Charles-le-Chauve donna à St Corneil de Compiègne les deux tiers de la dîme d'Amigny. (Voyez Berry-au-Bac).

Digitized by Google

Seigneurs d'Amigny.

1139. Robert d'Ameni.

1170. Jean, chev. d'Amigny; enfant, Jean.

1178-84, Simon d'Amigny; enfant, Simon.

1128. Jean II, chev. d'Amigny.

1228-41. Simon, chev. d'Amigny; femme, Elisabeth; enfant, Raoul.

1263. Raoul d'Amigny.

1273. Pierre Leroi, seign. d'Amigny.

Vers 1300, Jean d'Amigny; femme, Marguerite de Tournent; était veuve en 1304.

1678. Georges de Héricourt, sieur d'Amigny.

Il y avait autrefois à Amigny deux fiefs nommés l'un *fief Piat*, l'autre *fief du Mez*, ayant chacun leurs seigneurs particuliers.

Fief Piat.

1413. Jean de Sinceny, licencié en droit canon.

14.. Regnaud de Sinceny.

1539. Jean de Vaulx; femme, Anne de Tout-le-Monde qui vendit ce fief.

1676. Alexandre de Héricourt, seign. de Beaurepaire, et Louis de Noircourt, seig. de Wassigny.

1728. Louis de Lignières, écuyer, seign. dud.

1750. J.-F. de Lignières, écuyer, seign. dud.

Fief du Mez.

1413. Bernard Hémard, sieur du Mez.

1475. Gobert Batilla.

1540. Pierre Trouillard.

N. ANCELOT, naturaliste, né à Coucy. On lui doit plusieurs mémoires sur l'histoire naturelle, la météorologie, etc. qui furent insérés dans le journal de Verdun de 1729 à 1740, savoir :

Remarques sur le germe des plantes. — Pourquoi l'eau où l'on a trempé du persil casse le verre. — Observations sur la transformation des chenilles en papillons. — Sur la pesanteur. — Sur la différence du feu de la flamme et du feu de braise. — Dissertation sur les causes de la sécheresse de l'année 1731. — Sur l'état de l'âme dans le sommeil. — Remarques sur les feux sortant du corps humain. — Sur l'origine des vents. — Sur les variations du baromètre. — Objections au système de M. de Mairan sur l'aurore boréale. — Sur le flux et le reflux de la mer. — Sur le système de Woodward, relatif à la forme de la terre et les vestiges du déluge. — Observations sur le charbon. — Reflexions sur la nature de ce qui fait le plus grand bonheur ou le plus grand malheur de l'homme. — Dissertation sur la force des corps reposans. — Sur la formation des nuées et les causes de la pesanteur.

ANCIENVILLE, *Uncivilla, Antiqua villa.* — Village de l'ancien Valois, situé sur le bord de la vallée de l'Ourcq, à 70 k. au sud de Laon et 30 de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Villers-Cotterêts, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population : en 1760, 37 feux ; 1800, 146 h. ; 1818, 194 h. ; 1836, 163 h. ; 1856, 165 h. ; 1861, 163 h. — Dépendance : le Petit Maucreux (hameau).

Malgré son nom, on ne connaît pas de titre qui fasse mention d'Ancienville avant le 12e siècle. — Ce village est la patrie de Claude d'Ancienville, chevalier de St-Jean, pannetier du roi et capitaine de ses galères au 16e siècle, et de Charles-Joseph Patissier, marquis de Bussy-Castelnau, lieutenant-général des armées au 18e siècle.

Seigneurs d'Ancienville.

1183. Elvide, dame d'Ancienville.

1200. Hodierne, dame d'Ancienville; enfans : Barthélemi, Guy, Foucard, Sara, femme d'Yves Tristan, seig. du Donjon à Ambleny.

1203-27. Barthélemi, chevalier d'Ancienville;

Digitized by Google

femmes : 1° Ade, 2° Marie, 3° Erme de Billy ; enfans : Jean, Ada.

1246-63. Jean dit Bézard ou Bérard. (Ses armes portent 3 bandes), chev. d'Ancienville ; femme, Mathilde de Brécy.

126.. Guyard d'Ancienville ; enfant, Jean.

1282. Jean d'Ancienville, dit *Bezart*.

Vers 1520. Claude d'Ancienville, pannetier du roi, général des galères.

1530. Antoine d'Ancienville, seign. dud., bailli de Sezanne. Il portait pour armes : *de gueules, à 3 marteaux d'or, emmenchés d'argent.*

1535. Antoine Duprat, seig. de Maucreux et Ancienville, chancelier de France (V. Maucreux).

1780. Le marquis de Barbançon, seign. dud.

ANDELAIN, ANDELEN en 1125, *Andenannius* en 988, *Andenaïus*. — Village de l'ancien Laonnois, bâti sur le penchant d'une colline, à 23 k. à l'ouest de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Denis. — Population : en 1760, 29 feux ; 1800, 201 h. ; 1818, 186 h. ; 1836, 191 h. ; 1856, 178 h. ; 1861, 172 h.

Il y avait autrefois à Andelain un château-fort dans lequel l'archidiacre de Brie, bâtard du roi d'Arménie, se réfugia en 1411 avec une troupe d'Armagnacs. Une bande de paysans exaspérés par la misère, et qui couraient la campagne sous le nom d'*Enfans du Roi*, vint l'attaquer, l'emporta d'assaut et le ruina. — La terre d'Andelain appartenait autrefois aux sires de Coucy, et l'un d'eux, Enguerrand VII, en affranchit les habitans en 1368, avec ceux de 21 autres villages de ses domaines, sous la seule condition de lui payer une redevance annuelle de 6 livres parisis (Voyez Coucy-la-Ville).

Andenain ou Andeny. — Localité détruite, sur l'emplacement de laquelle s'établit l'abbaye de Bohéries au 12e siècle (Voyez Bohéries).

Andigny, autrefois Antigny, *Antigniacus* en 1245. — Hameau dépendant de Vaux, formait autrefois une paroisse séparée, du diocèse de Cambrai. Il ne fut réuni à Vaux qu'en 1819. — En 1760, on y comptait 11 feux, 800 arp. de terre et 1,000 arp. de bois.

Au 12e siècle, Andigny appartenait à la maison de Ribemont dont, paraît-il, un puîné nommé Bernard, dit Courtefois, en donna la 4e partie à l'abbaye de St-Quentin-en-l'Ile, pour le salut de son âme. Peu de temps après, ce domaine fut donné tout entier par Adelvie, dame de Guise, à l'abbaye de Bohéries, qui le garda jusqu'à la révolution. — Andigny eut des seigneurs laïques particuliers. Ce furent au 13e siècle les seigneurs de Sains, puis les comtes d'Avesnes.

Andrier. — Fief autrefois situé à Taux (Voyez ce mot).

Andrieu (la Cense St-). *Curtis Sancti Andreæ*. — Ferme autrefois dépendant de Besny, aujourd'hui détruite.

ANGUILCOURT, *Agulicurtis* en 1104 ; *Angulicurtis* et *Ungillicurtis* en 1131, *Anguillis Curtis* en 1287. — Village de l'ancien Laonnois, bâti, comme

Digitized by Google

Digitized by Google

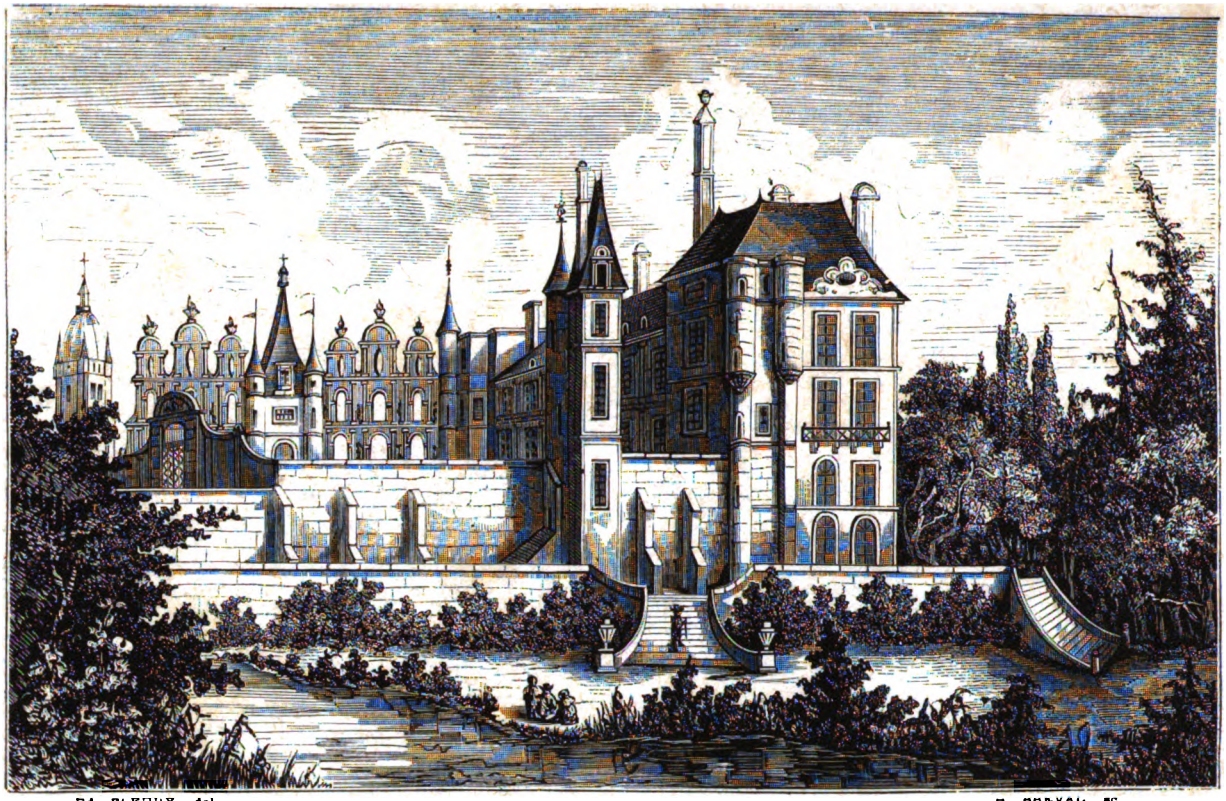

Ed FLEURY, del. H. BREVAL, sc

CHATEAU D'ANIZY (d'après une gravure de 1780)

Digitized by Google

l'indique son nom, à l'angle d'une colline, à 25 k. à l'ouest de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Quentin. — Population: 1760, 90 feux; 1800, 617 h.; 1836, 726 h.; 1856, 725 h.; 1861, 745 h. — Dépendances: le Sart (hameau). — Anguilcourt (ferme). — Le Ratteint-Tout (M. I.).

Le village d'Anguilcourt fut incendié par les Espagnols en 1636. — Il y avait dès le 12e siècle à Anguilcourt deux moulins à eau qui appartenaient aux abbayes de St Vincent de Laon et de St Nicolas-aux-Bois.

A. Hageau, inspecteur divisionnaire au corps royal des ponts et chaussées, naquit à Anguilcourt en 1756. Il est l'auteur d'une description du canal de jonction de la Meuse au Rhin, 1819.

Seigneurs d'Anguilcourt.

Ils ne sont pas connus avant le 15e siècle. Vers 1480, Hugues le Danois, seig. de Fourdrain, paraît l'avoir été également d'Anguilcourt, ainsi que son fils aussi nommé Hugues (V. Fourdrain). Cette terre passa ensuite dans les mains des religieux de Saint-Nicolas-aux Bois, qui la vendirent en 1577, pour cause de subvention, à Jean de Dostat. seig. du Sart, dont la fille la porta en mariage à Georges de Récourt. Cette dernière famille en était encore propriétaire au moment de de la révolution (Voyez Le Sart).

ANIZY-LE-CHATEAU, *Anisiacus castrum* en 1060; *Anisiacensis villa.* — Petite ville de l'ancien Laonnois, construite dans un site agréable sur la rive droite et dans la vallée de l'Ailette, à 15 k. au sud-ouest de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui chef-lieu de canton, de l'arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patrone, Ste Geneviève. — Population: en 1270, 400 feux, 1760, 333 h.; 1800, 977 h.; 1836, 1,073 h.; 1856, 1,089 h.; 1861, 1,055 h. — Dépendances: le Château et le Moulin de Locq, Génissart, Bordet, la Plaine Louiset, le Mont de Lassaut, Plocque, Fageret (moulins). — La Mère Gaspard; Penancourt (isol.).

La terre d'Anizy faisait originairement partie du domaine de la couronne; au 5e siècle, Clovis la donna à Saint Remi, archevêque de Reims, lequel à son tour en dota l'église de Laon au moment où il l'érigea en siége épiscopal. Trois siècles après, le roi Pépin voulut revenir sur la donation de Clovis; mais il finit par se rendre aux remontrances de l'évêque et du chapitre, et par renoncer à ses prétentions. — Au 16e siècle, la propriété d'Anizy fut encore disputée à l'église de Laon par la maison de Bourbon, sous prétexte que le cardinal de Bourbon en avait fait reconstruire le château de ses deniers. Pour mettre fin au procès qui s'en suivit, Antoine de Bourbon, prince de Condé, proposa au chapitre la terre d'Aulnois, qu'il tenait de sa femme, en échange de celle d'Anizy. Le chapitre refusa cet échange et accepta la proposition du roi qui, dans le même temps, offrait Assis-sur-Serre pour Anizy. Le prince de Condé mit alors le domaine d'Anizy en adjudication, et l'acheta lui même 12,000 liv.

Digitized by Google

De là, nouveau procès qui ne fut terminé qu'en 1645 par un arrêt du parlement qui adjugea définitivement la terre d'Anizy à l'église de Laon. — Le premier château d'Anizy s'élevait près de l'église ; Robert de Châtillon, évêque de Laon, le fit entourer de fossés, de murs et de tours ainsi que le bourg, en 1212. Pendant le procès dont nous venons de parler, ce château fut vendu à un sieur Duflot de Laon, qui le revendit à Roger de Longueval, seign. de Leuilly. Celui-ci le démolit en partie et en enleva les matériaux. Au 16e siècle, un autre évêque de Laon, le cardinal de Bourbon s'occupa de le reconstruire dans une meilleure situation et dans des proportions plus vastes; il y employa les plus meilleurs architectes du temps, les plus beaux matériaux et les sculpteurs les plus habiles; il l'entoura d'un vaste parc où l'on voyait un jeu de paume pavé en pierres polies; une galerie couverte mettait le nouveau château en communication avec ce qui restait de l'ancien. Le cardinal de Bourbon ne put achever cette résidence qui, dit-on, égalait en magnificence les châteaux royaux. Quand M. de Rochechouart monta sur le siége de Laon en 1741, ce château tombait en ruines ; il fit jeter à bas les ailes et les pavillons, dont la restauration eût coûté des sommes considérables, et ne conserva que le corps de logis principal, encore debout aujourd'hui. — Selon l'opinion la plus commune, la terre d'Anizy n'aurait été érigée en comté qu'en 1397 par le roi Charles VI, en faveur de Jean de Roucy, alors évêque de Laon. — Les habitans d'Anizy étaient, au 12e siècle, serfs de l'évêque de Laon. Pendant une vacance du siége de cette ville, ils obtinrent du roi de se former en commune confédérée avec les habitans des autres villages appartenant comme eux à l'évêque de Laon, avec les coutumes de cette ville (V. Laon) ; mais Philippe-Auguste ayant aboli leur commune en 1190, ils retombèrent dans la servitude. 70 ans plus tard, et après bien des luttes avec le clergé, Itier, évêque de Laon, leur rendit une partie de leurs franchises, en leur accordant une nouvelle charte de commune. — En 1358, Enguerrand, sire de Coucy, obéissant aux ordres du roi, attaqua Anizy, brûla son château et en abattit les murs, à cause de la trahison de Robert Lecocq, à qui il appartenait comme évêque de Laon. Deux ans après, les Navarrais mirent le feu à ce bourg et renversèrent ses maisons. Les Bourguignons s'en étant rendus maîtres en 1424, lui firent encore subir les mêmes malheurs. — En mai 1560, il tomba à Anizy une grêle grosse comme des pommes qui tua et blessa plusieurs personnes. Dix-neuf ans après, il y naquit un enfant à deux têtes, quatre bras et quatre jambes, qui vécut 15 jours. — La peste décima plusieurs fois la population d'Anizy, notamment en 1636. Le tremblement de terre de 1692 renversa une partie de la ville et du château. Quatre ans après, un violent incendie y causa un dommage estimé à 25,000 livres. — Sur les instances de Robert Lecocq, évêque de Laon, le roi avait accordé à Anizy, en 1353, une foire franche de trois jours, le jour de St Georges, 23 avril. Les troubles du royaume ayant, par la suite,

Digitized by Google

fait tomber cette foire, Louis XII autorisa son rétablissement en 1513, et y ajouta un marché-franc le lundi de chaque semaine. En 1606, cette foire fut reportée au 25 octobre de chaque année. Enfin, en 1698 Louis XIV remplaça cette foire unique par trois foires qui durent se tenir les 19 mars, 19 juin et 21 décembre de chaque année, et le marché hebdomadaire, par un seul marché mensuel qui dut se tenir le second lundi de chaque mois (Voyez la charte). Depuis, ce marché est redevenu hebdomadaire. — Il existait autrefois à Anizy un petit prieuré de filles placées sous la règle de St Benoît; il avait été fondé, dit-on, au commencement du 10e siècle par une sœur de Raoul, alors évêque de Laon, et placé sous l'invocation de Ste Anne. Il fut supprimé en 1265. On y voyait aussi jadis un petit hopital et une léproserie dont les revenus s'élevaient, en 1648, à mille livres pour le premier, et à 100 liv. pour le second. — Un bureau de bienfaisance y a été établi en 1824. — Anizy a vu naître quelques personnages remarquables. Pierre d'Anizy, de chanoine de Paris au 13e siècle, devint archevêque de Sens. Jean d'Anizy, célèbre avocat du 14e siècle, près du grand bailliage de Vermandois, devint abbé de la Chapelle-aux-Planches, et mourut en 1336. Clouet d'Anizy, chevalier des ordres du roi, se signala dans les guerres du 14e siècle, et fut tué à Azincourt. Anne Lebègue, autre homme de guerre distingué, périt devant Nancy en 1477. Enfin, François de Longprès, d'abord abbé de Val-Secret, devint général de Prémontré en 1593. — Pendant la révolution française, le nom d'Anizy-*le-Château* fut changé en celui d'Anizy-*la-Rivière*.

On a sur cette ville : *Notice historique sur Anizy*, par Melleville, dans son histoire de Coucy, 1848.

Vicomtes d'Anizy.

Nous avons dit que les évêques de Laon étaient comtes d'Anizy. Ils avaient sous eux des vicomtes, selon l'usage; on peut même soupçonner que les vicomtes d'Anizy sont plus anciens que les comtes. — Au commencement du 13e siècle la vicomté d'Anizy était possédée par les vidames de Laon. En 1216, Gobert, seign. de Clacy, l'un d'eux, vendit à l'évêque de Laon, moyennant la somme de 600 liv. de Provins, les seigneuries d'Anizy, Pouilly, Septvaux et Versigny.

Vers 1280. Raoul Leblanc, seig. de Locq, vicomte d'Anizy, vendit à

1313. Louis Alexis Duquenet, seig. d'Allemant.

1350. Raoul-Henri Duquenet, son fils, vicomte d'Anizy, vendit à

1351. Jean de Bethune, son cousin; femme, Marie de Roye.

1355. Jean II de Bethune, leur fils, seig. de Vendeuil, Le Verguier, Ly-Fontaine, vicomte d'Anizy; femme Jeanne de Coucy-Meaux; plusieurs enfans.

1373. Jean III de Béthune, leur fils puiné, vicomte d'Anizy; femme, Isabeau d'Estouteville; enfant, Antoine.

1415. Antoine de Béthune, mort sans enfans.

1481. Antoine de Neufchâtel, vicomte d'Anizy; femme, Agnès de Franchères.

1490 Guillaume de Biche, seig. de Clacy, vicomte de Laon et d'Anizy.

15.. Jean de Biche, son fils, seig. desdits; enfant, Michelle, qui épousa.

1122. Antoine de Lameth, seig. de Pinon. Ses successeurs conservèrent la vicomté d'Anizy tant qu'ils furent seigneurs de Pinon (Voyez Pinon).

1693. Louis Gosselin, écuyer, seig. d'Anizy, conseiller du roi.

1735. Alexis du Bois, avocat au parlement, seign. d'Anizy.

1780. Antoine-François-Paul Parat, capitaine au régiment d'Armagnac, infanterie, seig. de Clacy, vicomte de Laon et d'Anizy (V. Clacy.)

Digitized by Google

Transformation de la foire unique d'Anizy en trois foires annuelles.

Louis, par la grâce de Dieu. ... Notre ami et féal conseiller en nos Conseils, Louis de Clermont, évesque et duc de Laon, pair de France, comte d'Anizy, nous a fait remonstrer que depuis plusieurs siècles ses prédécesseurs évesques de Laon, ont obtenu en différens temps des lettres d'establissement ou de confirmation de foires et marchez au bourg d'Anizy, dépendant dudit évesché, lesquelles lettres ont eu leur exécution. Mais comme l'on a dans la suite reconnu qu'il seroit avantageux pour le commerce de changer les jours de foires et marchez portés par les anciennes lettres, ledit sieur évesque de Laon pourveu à nous par requestre à ce qu'il nous plust transférer les jours auxquels les foires et marchez dudit bourg d'Anizy, dont il est seigneur, se devront tenir, laquelle requeste ayant esté renvoyée par arrest de nostre Conseil du 4 décemb. dernier au sieur de la Houssaye, commissaire départy en la généralité de Soissons, pour entendre les habitans d'Anizy ce qu'il appartiendra, il y auroit eu un second arrest rendu en nostre Conseil le 9 juillet dernier, sur l'advis dudit sieur de la Houssaye, sur lequel arrest ledit sieur évesque de Laon nous a fait suplier luy accorder nos lettres sur ce nécessaires. A ces causes, de l'advis de nostre Conseil qui a vu les lettres patentes du mois de février 1352, avril 1513 et février 1606, pour l'establissement et confirmation desdites foires et marchez; ensemble les arrest de nostre Conseil du 9 juillet dernier avec autres pièces sous le contre-scel de nostre chancellerie, nous, conformément à l'advis dudit sieur de la Houssaye et audit arrest rendu en conséquence, avons ordonné et ordonnons par ces présentes signées de nostre main qu'au lieu de la foire qui se tenoit audit bourg d'Anizy le 25 octobre de chacune année, laquelle duroit pendant trois jours, il s'en tiendra à l'advenir trois, chacune d'un jour seulement, la première le 19 mars, la seconde le 19 juin et la troisième le 21 décembre de chacune année; comme aussy que le marché qui se tient le lundy de chaque sepmaine se tiendra seulement le second lundy de chaque mois, auxquels jours tous marchands, négociants et autres personnes trafiquans et fréquentans foires et marchez pourront aller et venir librement et franchement audit bourg d'Anizy et jouir de telles et semblables franchises et libertés ainsi qu'il est accoustumé et qu'ils en ont jusqu'à présent bien et duement jouy, en vertu des anciennes lettres d'establissement ou confirmation cy attachées. Si donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers, etc. Donné à Versailles, au mois de janvier l'an de grâce 1698 et de nostre règne le 55.e

(*Arch. imp. Parl. de Par. X* 8681, *f°* 269.)

Canton d'Anizy. — Il s'étend au S.-O. de Laon, et se compose d'une petite ville, Anizy, chef-lieu, et des 21 villages de Bassoles-Aulers, Bourguignon, Brancourt, Cessières, Chaillevois, Chevregny, Faucoucourt, Laniscourt, Laval, Lizy, Merlieux-Fouquerolles, Monampteuil, Mons-en-Laonnois, Montbavin, Pinon, Royaucourt-Chailvet, Suzy, Urcel, Vaucelles-Beffecourt, Vauxaillon et Wissignicourt; plus, de 20 hameaux et 83 fermes ou maisons isolées, le tout formant aujourd'hui 14 paroisses. — Le sol de ce canton très-montueux, est coupé de larges et profondes vallées qu'arrosent de nombreux petits cours d'eau, dont les plus importans sont l'Ailette et l'Ardon. — *Géologie:* terrains tertiaires inférieurs, calcaire grossier, cendres noires à Cessières, Chailvet, Lizy, Suzy, Urcel et Mailly, fossiles près d'Anizy, Mons-en-Laonnois et Suzy. — *Botanique: anemone silvestris* à Mons-en-Laonnois. — *Archéologie:* églises romanes à Chevregny et à Urcel, jolies églises du 12e siècle à Anizy, Mons-en-Laonnois et Royaucourt. — *Surface territoriale:* 13,796 hect. 91 ares. — *Culture:* en 1769, terres labourables 6,667 arp.; vignes 1,105 arp.; prés 1,665 arp.; bois 3,132 arp. En 1835 d'après le cadastre: terres labour. 5204

Digitized by Google

h. 58 a.; vignes 611 h. 42 a.; prés et marais 2,379 h. 83 c.; savarts 844 h. 49 a.; bois-taillis et futaies 3,954 h. 35 a.; chemins, cours d'eau, sols de maisons, etc. 347 h. 10 c. — *Population :* en 1760, 7,465 hab. (1659 feux); 1800, 9,169 h.; 1806, 9,452 h.; 1820, 9955 h.; 1828, 10,399 h.; 1841, 10,865 h.; 1856, 9679 h.; 1861, 9500 h.

ANNOIS ou ANNOY, AUNOIS en 1333, *Alnetus*. — Village de l'ancien Noyonnais, situé dans une plaine élevée et accidentée, à 43 k. au N.-O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Chauny, de l'élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de St-Simon, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St-Martin. — Population : en 1760, 63 feux; 1800, 329 h.; 1818, 391 h.; 1836, 527 h.; 1856, 519 h.; 1861, 504 h. — Dépendances : Le Détroit (hameau). — Les deux Arbres (isol.).

Le nom de ce village rappelle qu'il fut construit dans un lieu couvert d'aulnes, *Alnetum*, aulnis. — Il existe près d'Annois une tombelle dont il est parlé dans une charte de 1271.

Seigneurs d'Annois.

1195. Raoul d'Aulnois; fe, Clémence de Sinceny.
1214. Hugues, s. d'Aulnois; Raoul, son frère.
1238. Erard d'Aulnois, chev.
1271. Pierre dit Coquatrix d'Annois.
Vers 1400. Charles d'Aulnois; femme, Jacqueline Paillart
Vers 1440. Jean d'Aulnois, leur fils; femme, Isabeau de Rouvroy.

Au milieu du 16e siècle, la seigneurie d'Annois était possédée par les seigneurs de Saint-Simon; elle entra ensuite dans la maison de Macquerel.
1609. François de Macquerel, seign. d'Annois.
1630. Pierre de Lorain, gouverneur de Ribemont, s. d'Annois par sa f. Françoise de Macquerel.
16.. N. de Comberville, seign. dudit.
1770. N. de Flavigny, seign. dudit.
1789. Langlois de Brouchy, seign. dudit.

Annos, *Nemus d'Annos* en 1242. — Grand bois qui s'étendait jadis autour d'Arançot.

ANSIDE, *Ansidus* en 978. — Ferme ou hameau qui s'élevait autrefois sur le bord de la rivière d'Aisne. Il est connu par une charte de l'an 978, par laquelle Bertrand, abbé de St-Vincent de Laon, échangea une métairie et des vignes rapportant 100 muids de vin par an, le tout situé à Anside en Soissonnais, contre une autre métairie sise à Brissy-en-Laonnois (Voyez Brissy).

ANSONCOURT, *Ansonicurtis*. — Localité détruite dont l'autel fut donné en 1081, par Elinand, évêque de Laon à l'abbaye de St-Thierry.

ANSONE, *Ansona*. — Ruisseau qui prend sa source au-dessus de Vaux, hameau dép. de Morsain, et se jette dans le rû d'Hosien; il est ainsi nommé dans un acte de 1277 : *aqua de Ansonâ à parte ville de Avallibus* (Voyez Vaux).

ANTOINE (St-). — Ferme dépendant de St-Pierremont. — Elle doit son origine à un petit couvent de filles que Thomas II de Coucy, seigneur de Vervins, fit bâtir en ce lieu dans l'année 1244, sous le nom d'*Abbaye de la Paix*. Cette maison religieuse ayant été détruite peu d'années après sa fondation, les bâtimens en furent appropriés à l'usage d'une ferme.

Digitized by Google

Antoine (St-). — Hermitage aujourd'hui détruit, que l'on voyait autrefois sur la paroisse de Faverolles; il était bâti sur un roc au-dessus d'une fontaine dite de St Antoine.

ANY ou ANIES (Martin-Rieux), *Aneia* en 646; *Ania* en 1218.— Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur le bord d'un ruisseau à 65 k. au nord de Laon et 25 k. de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage ? et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Aubenton, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population : en 1760, sans Martin-Rieux, 208 feux; 1800, avec Martin-Rieux, 826 h.; 1818, 816 h.; 1836, 1,036 h.; 1856, 1,104 h.; 1861, 1,053 h. — Dépendances : Martin-Rieux, la Malaise, la Folie, Bellevue, Housseaux (H.) — Le Moulin du Pré (Moul.) — Le Château Vert (Isol.)

Any était autrefois le chef-lieu d'une châtellenie. Il est fait mention de ce village dans les miracles de St Thierry, qui vivait au 6e siècle; il y est nommé *villa* et indiqué comme se trouvant placé au milieu de la forêt de Thiérache. — Au 7e siècle, Any était la propriété d'Irmine, fille de Dagobert II, roi de France, laquelle le donna en l'année 676 à l'abbaye d'Oëren, de Trèves, pour le remède de son âme et de celle de son époux, le comte Herman (Voyez Leuze). — Les abbés de St-Laurent de Joinville possédaient autrefois à Any un franc aleu, l'un des plus anciens du royaume, dit-on.

Seigneurs d'Any.

La terre d'Any appartenait dès le 12e siècle, paraît-il, aux seign. de Rumigny, dont l'un nommé Nicolas, y fonda une chapelle dans son château, en l'année 1218. Il dota cette chapelle de 4 muids de blé, de 5 muids d'avoine, de 50 chapons et de 60 sous blancs de rente annuelle sur la ville de Signy. La terre d'Any passa ensuite à des chevaliers surnommés de Lor, probablement comme descendans de la maison de Lor, près de La Malmaison.

1223. Renaud de Lor, s. d'Any; fe., Beatrix.

1243. Guillaume de Lor, chev., seign. dudit; femme, Emmeline; enfant, Colin.

1296. Robert de Rumigny, sir d'Any.

1430. Guillaume II de Lor, seign. d'Any. Il vendit au suivant.

1437. Antoine de Vaudemont, baron de Joinville.

Ensuite les seign. de Guise et d'Aubenton. (Voyez ces mots).

La terre d'Any d'abord réunie à celle de Guise, en 1515, fut définitivement incorporée au duché-pairie de cette ville au 17e siècle, et n'eut plus dès-lors, semble-t-il, de seigneurs particuliers.

Any (La Haie d'). — Grand bois dépendant de la forêt de Wattigny, lequel s'étendait autrefois au S.-E. de ce village.

Aplincourt. — Fief jadis assis à Limé (Voyez ce mot).

Appeaux volages, frivoles où laonnois. — On appelait ainsi au moyen-âge un genre d'appel qui suspendait indéfiniment l'action de la justice. Quand un juge seigneurial voulait procéder au jugement d'une affaire, le défendeur déclarait en appeler au grand bailli de Vermandois, ce qui empêchait le juge de passer outre. La partie appelante laissait ensuite passer le temps des assises sans mettre la cause en état d'être jugée. Si le juge seigneurial voulait re-

Digitized by Google

prendre l'affaire, un nouvel appel au grand bailli l'arrêtait, et les nouvelles assises de ce dernier se passaient encore sans que la cause lui fût portée. Cette manœuvre répétée d'assise en assise, rendait les affaires interminables. L'abus devint tel que des plaintes s'élevèrent de toutes parts. Pour y remédier, le roi rendit une ordonnance statuant que l'appelant serait obligé, huit jours après la déclaration de son appel, ou d'y renoncer, ou de prendre un ajournement pour le faire juger aux prochaines assises, faute de quoi le jugement serait exécuté et l'appelant condamné à l'amende envers les premiers juges. Ces prescriptions ne purent détruire l'abus des appeaux volages. Une ordonnance du roi les abolit enfin à Laon en 1293; mais comme cette ordonnance n'était pas générale, les villes et les villages qui voulurent aussi s'affranchir de cet usage, furent obligés de demander des lettres particulières du roi et de payer en échange une rente annuelle qui fut généralement fixée à deux sous parisis par feu ou ménage; cette redevance se nommait *les feux du roi*. Les appeaux volages ne furent définitivement abolis d'une manière générale qu'en 1555, lors de la réformation des coutumes.

Apremont ou Aspremont, *Asper mons*. — Hameau dépendant de Rozoy-sur-Serre; 30 feux en 1816. On y voyait autrefois un château-fort qui fut ruiné en 1551 par les Français qui l'avaient enlevé de vive force aux Impériaux. Ce château paraît avoir été bâti dans les premières années du 13e siècle, voici comment: Gobert VI, sire d'Apremont en Lorraine, ayant épousé Julienne, fille de Roger II, seign. de Rozoy, celle-ci lui apporta en dot la terre d'Apremont, où ce seigneur aurait fait bâtir le château en question.

Seigneurs d'Apremont.

1145. Gérard d'Apremont.

1156. Evrad d'Aspremont. Gérard, son frère.

Vers 1223, Gobert VI, sire d'Apremont en Lorraine et d'Apremont-lès-Rozoy, valeureux guerrier, se croisa en 1228 et se retira dans l'abbaye de Villers en 1239. Femme, Julienne de Rozoy; enfans: Geoffroy, Gobert, Jean prévôt de Montfaucon, Guy, seign. de Rubigny, mort devant Tunis; Jeanne, femme de Simon III, comte de Sarbruck, et trois autres filles.

1239. Geoffroy II, sire d'Apremont, comte de Sarbruck par sa femme Henriette de Sarbruck; sans enfans.

1255. Gobert III, seig. dudit; femme, Agnès de Coucy-Vervins; enfans: Geoffroi, Thomas, seign. de Chaumont-Porcien.

1280. Geoffroy II, sire d'Apremont; femme, Isabeau de Quiévrain et d'Amblize; enfans: Gobert, Henri, évêque de Verdun, Geoffroi, et une fille.

13.. Gobert IV, sire d'Apremont et de Dun; femme, Marie de Bar.

1380. Jean de Mauvoisin, seign. d'Araines et d'Apremont; Agnès, sa fille unique, porta Apremont en dot à

1390. Robert de la Bove, troisième fils de Robert III, sire de la Bove et Bouconville. Robert de la Bove devint en même temps prince d'Amblize et se remaria en 1392, à Jacqueline de Coucy-Vervins; enfans: Gobert, Edouard.

14.. Gobert V, sire d'Apremont et prince d'Amblize; femme, Jeanne de la Bove-Cilly; sans enfans.

1446. Edouard, sire d'Apremont et prince d'Amblize; femme, Béatrix de Haraucourt; enfans: Gobert, Enguerrand, abbé de Saint-Martin de Metz, Geoffroi, seign. de Sorci en Ardennes, Nicole? femme de Philippe de la Bove.

14.. Gobert VI, sire d'Apremont; sans enfans. Ses domaines revinrent à son neveu, fils du seigneur de Sorci.

Digitized by Google

14.. Jean, sire d'Apremont; sans enfans.

1494. Robert V, de Sarbruck, comte de Roucy et de Braine, sire d'Apremont. Après la mort sans enfans d'Amédée de Sarbruck, Apremont échut avec Roucy, Pierrepont et autres terres, à sa fille aînée Catherine, veuve alors d'Antoine de Roye, seigneur de Muret.

Vers 1530, Jean de Roye, sire d'Apremont, leur fils; femme, Jeanne de Sérigny. Leur fille unique nommée Hélène, porta Apremont en mariage à

Vers 1540, Bon de Roucy, seign. de Thermes, puîné de Nicolas Ier de Roucy, seign. de Manre.

1583. Charles de Roucy, seign. de Chastay, sire d'Apremont, son neveu; femme, Philippe du Hautoy; enfans: Réné et Charles.

1620. Réné-Charles de Roucy, seign. dudit; femme, Anne de Florainville; enfans: Africain, Isabelle, femme d'Albert d'Orcy, baron de Bolandre; Nicole, mariée à Louis d'Orcy, seign. de La Neuville; Catherine, femme de Christophe de Pradines, seign. de Bouconville; Philippe alliée à Samuel d'Apremont, seign. de Coulomme; Antoinette, religieuse à St-Etienne de Reims.

1640-62. Africain de Roucy, seign. de Thermes et d'Apremont; femme, Charlotte de Bandier; enfans: Robert-Hubert, Ferdinand-Claude. Anne, prieure de la Colombe.

1680. Charles, comte d'Apremont? femme, Louise-Diane de Miremont.

169. Ferdinand, comte d'Apremont?

17.. Ferdinand-Gobert, comte d'Apremont?

ARANÇOT, ERENZOTH en 1140, ARENZOT en 1173, ARANÇON en 1645. — Ferme dépendant d'Arrancy. — Au commencement du 12e siècle, la ferme et le terroir d'Arançot appartenaient à différens particuliers qui les donnèrent à l'abbaye de Foigny, avec un emplacement propre à construire un moulin à eau. (Voyez la charte). — Arançot formait d'ailleurs autrefois un fief noble ayant ses seigneurs particuliers. En 1270, on y comptait 32 feux.

Seigneurs d'Arançot relevant de Montaigu.

1141. Lambert d'Arançot; enfant, Guillaume.

1165. Arnoul Ier d'Arançot, femme Agnès; enfant, Gautier.

1173. Alduin d'Arançot.

1179-84. Arnoul II d'Arançot; femme, Agnès; enfans: Vaucher ou Gautier, Gérard, Anselme, Pierre, Ida, Odèle, Gerberge.

1200. Gaucher d'Arançot.

1249-61. Raoul III, chev. d'Arançot; femme, Isabelle, enfans: Geoffroi, Jean, Gobin.

1273 Geoffroy d'Arançot, écuyer; femme, Agnès.

1301. Froissard d'Arançot, écuyer.

1337. Jean d'Arançot, écuyer.

1437. Catherine d'Anthoing, dame d Arançot.

1494. Jean de Juilly dit Cadet, seign. de Croizette et d'Arançot, femme, Jeanne de Sains. Il échangea Arançot contre Mareuil-les-Tournelles qui appartenait à Robert de Sarbruck, comte de Braine et de Roucy.

En 1585, la terre d'Arançot fut achetée par Philippe Duglas, déjà s. d'Arrancy, qui fit rebâtir le château et la tour d'Arançot. Elle resta dans cette maison jusqu'à la révolution (V. Arrancy).

Don d'Arançot aux moines de Foigny.

Ego Bartholomeus, sancte Laudunensis ecclesie Dei gratiâ minister indignus..... Notum itaque sit omnibus tàm presentibus quàm futuris quod..... Hoc quoque fidelibus intimamus quod cum Petrus de Sessonia in villâ que dicitur Erenzoth alodium quoddam liberè possideret, tam ipsum alodium quàm alodii decimam, exceptâ parte sacerdotali, ecclesie de Fusniaco sub eadem libertate donavit, annuente uxore ejus Wiburge, et filio ejus Willelmo et filiabus suis. Idem Petrus ad quem tota casa altaris de Erenzot et de Erenci (Arrancy), dimidia casa pertinet, quidquid juris in minutâ decimâ curtis de Erenzoth et in decimâ tam vinearum quàm arabilium terrarum ad eandem curtem pertinentium per has casas habebat, assensu Guiburgis (Wiburgis, suprà) uxoris sue, et filii sui Willelmi, prefate ecclesie in elemosinam tribuit. Guido quoque de Evrocaniâ (Evereaigne) totam terram quam in montibus de Erenzoth habebat, annuentibus filiis Hugone et Ernulfo, eidem ecclesie ad duodecimam garbam perpetùm colendam concessit. Clarembaldus

Digitized by Google

etiam de Monte Cavallonis (Montchâlons) in prescriptis montibus campum unum pro salute anime sue, sepefate ecclesie donavit. Hugo preterea de Montecavallonis, annuente conjuge suâ Agnete, et Bartholomeo, fratre suo, totam terram quam possidet inter viam que de Monte Cavallonis ad Montem Acutum (Montaigu) vadit et territorium de Erenzoth, campo uno excepto, ad decimam garbam fratribus de Fusniaco quotannis colendam concessit. Insuper in clivo montis partem terre et fontem, et omnis conductus aque ad extruendum molendinum necessarios, eidem ecclesie in elemosinam obtulit. Sciendum preterea quod cum in decimâ predicte curtis de Erenzoth tàm agriculture, quàm nutricationum, Hellinus persona de Erenci et sacerdos, partem obtinerent, prefate ecclesie monachi cum ipsis convenerunt in hoc quod persone quidem duos solidos bone monete, sacerdoti vero annuente, prenominata persona tres solidos annui censu persolverint. Hos vero duos solidos qui persone solvebantur, ego Bartholomeus, ipsa personâ decedente, ecclesie de Fusniaco condonavi, assentiente Anselmo, abbate sancti Vincentii, quem de altari investivi. Ecclesia vero beati Thome que subjacet monasterio sancti Vincentii, partem suam quam in decimâ ejusdem curtis habebat, ecclesie Fusniacensi ad censum quinque solidorum bone monete, in festo sancti Thome annuatim solvendorum, devote concessit..... (Sans date, vers 1140.)

(1er cartul. de Foigny, art. 36.)

DE L'ARBRE ou DELARBRE (JEAN), *Arborcus* en latin. — Célèbre professeur de théologie, enseigna longtemps les humanités et la philosophie dans les colléges de Presles et de Bourgogne à Paris, fut théologal de l'église de Laon où il était né, et mourut le 7 octobre 1557.

On a de lui : *Commentaria in quinque vocis Porphirii, in Aristoteli cathegorias et liber de interpretatione.* In-8°. — *Théosophia* ou *Explication des endroits les plus difficiles de l'Ecriture sainte.* 2 vol. in-f°. Paris, 1540. — *Commentaria in ecclesiasten et in cantica canticorum.* Paris, 1537 — *Commentarium in proverbia.* Paris. 1549. — *Commentarium in quatuor Evangelios.* Paris, 1551. — *Commentarium in epistolas sancti Pauli.* Paris, 1553. — *Exhortation à la pénitence; méthode pour la confession*, et quelques autres œuvres spirituelles.

Arbre d'Abellay. — Situé jadis sur la montagne de Bucy-le-Long (V. Auberlay.)

ARBRE DE GUISE (L'). — Hameau dépendant de St-Martin-Rivière. Ce hameau, ruiné durant les guerres du 17e siècle, fut rétabli depuis. On y comptait 4 feux en 1816.

ARBRE-JOLI (L'). — Hameau dépendant de Landouzy-la-Cour; 8 feux en 1816. Il tire son nom d'un gros tilleul qui s'élevait en ce lieu avant sa fondation. — Ce hameau fut ruiné en 1651 et rebâti 6 ans après.

Arbre de Blérancourt. — Gros arbre servant autrefois de signal, qui s'élevait au point où le chemin de Tracy-le-Mont coupe l'ancienne chaussée romaine. Il a été abattu en 1847.

Archers, Arbalétriers, Arquebusiers. — Au moyen-âge, il n'y avait pas d'armée permanente en France. En temps de guerre, chaque ville, chaque bourg, chaque village et même chaque communauté religieuse étaient tenus de fournir au roi un nombre déterminé de sergens, c'est-à-dire d'archers ou arbalétriers. La nécessité d'exercer ces hommes et de les tenir toujours prêts à marcher, fit instituer dans les principales villes du pays des compagnies

Digitized by Google

d'archers. St Sébastien était le patron de ces compagnies, et l'abbé de St-Médard-lès-Soissons où reposaient les reliques de ce saint, passait pour le président-né et l'ordonnateur de toutes les compagnies établies dans le royaume. Laon en eut une dès le 14e siècle. Les hommes qui la composaient portaient le nom de chevaliers de l'arc. Cette compagnie était commandée par celui qui, d'un coup de flèche, abattait une figure d'oiseau attachée à une longue perche. Cette compagnie se distingua beaucoup au siége de Caen en 1450. Une compagnie d'archers fut instituée à St-Quentin en 1483, par Louis XI, qui lui accorda différens privilèges. Elle se composait de 40 confrères avec un capitaine, un lieutenant, un enseigne, un major et deux sergens. — Une compagnie de l'arc fut créée à Guise en 1510 par la princesse Cécile, archiduchesse de Lorraine, qui lui accorda différens privilèges. Celui qui abattait l'oiseau prenait le titre de roi ; s'il l'abattait trois ans de suite, il prenait le titre d'empereur et il était exempt d'impôts pendant un an. — Des compagnies d'archers furent aussi instituées à Soissons, Château-Thierry, Chauny, La Ferté-Milon, Fère-en-Tardenois, etc. ; mais on ne possède sur elles aucun détail. — L'invention de l'arbalète ayant par la suite fait abandonner l'usage de l'arc, les compagnies d'archers se transformèrent pour la plupart en compagnies d'arbalétriers. Celle de Laon était composée de 25 compagnons commandés par un connétable. Charles V leur accorda, en 1367, des priviléges importans, en récompense de leurs services. — L'invention de l'arquebuse fit à son tour tomber l'usage de l'arbalète, et cette arme devint presque partout celle des anciennes compagnies de l'arc et de l'arbalète. Dès 1461, Louis XI établit à St-Quentin une compagnie d'arquebusiers de 40 hommes commandés par un capitaine et autres officiers. — La compagnie d'arquebuse de Soissons fut instituée vers le milieu du 16e siècle. Celui qui remportait des prix au tir était exempt d'imposition. — La compagnie de Chauny datait du commencement du 17e siècle. — Celle de Laon avait été établie en 1610. Son capitaine était exempt, sa vie durant, de toute taille, huitième et vingtième. Le roi de l'oiseau jouissait des mêmes priviléges, mais seulement pendant un an. — Celle de la Ferté-Milon datait de 1751. — Il y avait encore des compagnies d'arquebusiers à Vervins, La Fère, Château-Thierry, Fère-en-Tardenois, Vermand, etc. — Chacune de ces compagnies portait sur son drapeau un emblême différent. Celle de Laon avait un loup, celle de Soissons un bayeux ou insensé, celle de Chauny un singe, celles de Braine et de La Fère un corbeau, celle de La Ferté-Milon un *piémart*, oiseau commun dans la forêt de Retz, mais rare ailleurs, etc.

Archies. *Harceius*, *Harchiæ* en 1160, *Harcheius*. — Hameau qui s'élevait autrefois sur le terroir de Bohain. Au commencement du 12e siècle, il appartenait à l'abbaye de Vicogne, près de Valenciennes, qui y établit une prévôté conventuelle. Des contestations s'étant élevées entre cette maison religieuse et

Digitized by Google

le comte de Hainaut en 1177, ce dernier, pour se venger, ravagea la terre d'Archies et causa aux moines un dommage estimé 1,000 liv., somme alors fort considérable. Vingt ans plus tard, les seigneurs de Bohain qui voyaient cet établissement de mauvais œil, suscitèrent aux moines toutes sortes de tracasseries; mais l'un des frères résolut d'y mettre un terme. Dans ce but il arma 14 convers qu'il avait avec lui, et fit à leur tête le tour des domaines de sa maison, bien résolu à repousser la force par la force. Le seigneur de Bohain furieux de voir de pauvres moines essayer de lui résister, fondit sur eux la lance au poing à la tête de gens armés; mais au moment où les deux troupes allaient en venir aux mains, le moine se mit à haranguer l'ennemi et parvint à le persuader à se retirer; l'affaire s'arrangea ensuite pacifiquement. — Le hameau d'Archies passa plus tard aux religieux de Vermand, et fut détruit, paraît-il, dans les guerres du 15e siècle. — Il a laissé son nom à un grand bois qui s'étend à l'ouest de Bohain.

ARCHON, *Archium* en 1124. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une vaste plaine ondulée au confluent de deux ruisseaux, à 45 k. au nord de Laon, autrefois des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Rozoy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St-Martin. — Population : en 1760, 57 feux; 1800, 370 h.; 1818, 398 h.; 1836, 388 h.; 1856, 323 h.; 1861, 298 h. — Dépendances : Narillon (H.); Ogny (F. et moul.).

Au 12e siècle, le village d'Archon appartenait à l'abbaye de St-Vincent de Laon, il passa ensuite à celle de St-Remi de Reims; il ne paraît pas avoir eu de seigneurs laïques particuliers.

ARCY-SAINTE-RESTITUE, *Arseius* en 1139; *Harceius* en 1173; *Arseius* en 1218. — Village de l'ancien Valois, bâti sur un plateau élevé, à 45 k. au sud de Laon et 22 de Soissons, autrefois de la généralité, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy-le-Château, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population en 1760, sans Servenay, 53 feux; 1800, avec Servenay, 421 h.; 1818, 475 h.; 1836, 489 h.; 1856, 549 h.; 1861, 498 h. — Dépendances : Servenay, Fouffry, Reugny (hameaux); Bucy-le-Bras (ferme); Moronard (isol.).

Si le nom de ce village dérive, comme on le pense, du mot de basse latinité *Arseia*, il faut en conclure qu'il occupe l'emplacement d'un bois que l'on fut obligé d'incendier (*arseia*, bois incendié) pour en construire les premières maisons. — Une partie des habitans d'Arcy prit part à la jacquerie et fut graciée par le roi en 1359. — Dans le courant du siècle dernier, on a découvert auprès d'Arcy des sépultures antiques dont le nombre et l'importance nous obligent à dire quelques mots. Elles occupent un tertre sablonneux, et se composent d'auges en pierre dans lesquelles on a ménagé un traversin pour reposer la tête. Ces tombes sont, dit-on, au nombre de 25,000, et rangées du nord

Digitized by Google

au sud, les pieds au levant. Elles renferment des ossemens d'adultes de grande taille, de vieillards et d'enfans. On y a trouvé des boucles de cuivre trempé et dur comme l'acier, des armures de même métal et des épées dont quelques unes étaient argentées; mais ni inscriptions, ni médailles. Plusieurs de ces tombes reposaient sur des monceaux d'ossemens. D'autres tombes étaient posées sur la carcasse d'un cheval, celui du guerrier mort, sans doute. Fréquemment un vase en terre noire, quelquefois très-délicat, reposait en dehors de la tombe, à la hauteur de la tête. Quelques uns de ces cercueils de pierres sont ornés de dessins parmi lesquels on a cru reconnaître la feuille du gui. Ces sépultures ne seraient-elles pas, du moins en partie, celles des guerriers tués à la bataille de Droizy en 593, situé près de là? Elles mériteraient du reste d'être étudiées avec soin. — Arcy possède un pélerinage fréquenté à Ste Restitue dont un curé de ce village, M. Dagneau, a publié la vie en 1776. On y venait autrefois de fort loin et l'on y vient encore au mois de mai pour l'épilepsie.

Seigneurs d'Arcy.

1130. Ponsard d'Arcy.

1200. N., seign. d'Arcy; femme Joya; enfans: Jean, Guy, Robert dit Cossez, chanoine de St-Gervais de Soissons, Joya, f. d'Eudes le Turc.

1202-18. Jean, chev. d'Arcy, femme Cécilie, qui fonda l'abbaye de la Barre en 1235; enfans: Robert, Ade, Jean, *homme noble et très-vaillant*, fut fait prisonnier par les Turcs devant Alexandrie, en 1219.

1221-30. Geoffroy 1er, chev. d'Arcy; femme, Elvide de Bazoches; enfans: Guy, Etienne, Geoffroy, trésorier de l'église de Soissons, Hugues, archidiacre.

1240. Guy d'Arcy, chev.; enfans, Marie.

1267. Etienne d'Arcy, damoiseau; f.e, Yolende.

1270. Pierre, chev. d'Arcy.

1272. Jean II, seign. d'Arcy, chev.; fe. Isabeau.

12... Monseigneur Foucard, chev. d'Arcy; enfant, Marie, femme de Jean de Saponay.

13. Jean Tirel, seign. de Mareuil-en-Dôle et d'Arcy. Sa fille porta ces terres à

1359. Thibaut de Moreuil, seign. de Moreuil et Cœuvres; enfant, Thibaut.

1422. Thibaut II de Moreuil, seign. d'Arcy; femme, Humaine de Kayeux.

1443. Raoul de Moreuil, seign. dudit.

149.. Gérard de Fay d'Athies, seign. d'Arcy-Ste-Restitue, capit. de 500 hommes d'armes, fils de Gilles de Fay d'Athies, seign. de Puisieux; femme, Antoinette de Vaux; enfans: Gérard, Jean, seign. de Beauregard.

15.. Gérard II de Fay d'Athies, seign. dud. et Maucreux; femme, Anne de Condette; enfans: Claude, seign. d'Orouy; Charles, seign. de Brai; Marguerite, abbesse de Montreuil, et deux autres filles.

15.. Claude de Gomer, chev.; seign. d'Arcy. Sa fille Jeanne porta ce domaine en mariage à

15.. Jean de Fay d'Athies, seign. de Beauregard, guidon d'une compagnie d'ordonnance; enfans: Marie, femme de Toussaint d'Autrèches, seign. de Pont-St-Mandre; Louise, femme d'Albéric de Brielle, chev.

1764. M. de Conti, seign. d'Arcy.

En dernier lieu le duc d'Orléans.

ARDON, *Ardo Fluviolus* en 961. — Petite rivière qui prend sa source entre Laon et Festieux, coule de l'est à l'ouest, et va se perdre dans l'Ailette auprès de Chailvet, après un cours d'environ quatre lieues. — Il en est parlé pour la première fois dans une charte de Roricon, évêque de Laon, en l'année 961.

ARDON, *Ardo*. — Faubourg de Laon. — 105 feux en 1816. — Il est très-ancien, et dès le 7e siècle on y cultivait les légumes. Il possède une église paroissiale sous l'invocation de St Pierre-ès-Liens.

Digitized by Google

Armancy. — Fief jadis situé à Loupeigne (Voyez ce mot).

ARMENTIÈRES, *Armentariæ, Ermenterii* en 1263. — Village de l'ancien Valois, situé sur le bord d'un ruisseau, à 70 k. au sud de Laon et 20 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Château-Thierry, diocèse de Soissons. — Patron, St-Martin. — Population : en 1760, 43 feux; 1800, 200 h.; 1818, 201 h.; 1836, 209 h.; 1856, 191 h.; 1861, 168 h. — Dépendances : La Haie (hameau). — Confavreux (isol.). — Pont-Bernard (moulin).

On pense que le village d'Armentières doit son origine et son nom à une manufacture d'armes que les rois de la première race auraient établie en cet endroit à l'époque où ils avaient une résidence à Breny, village voisin que quelques écrivains considèrent comme étant le *Brennacum* de Grégoire de Tours. En basse latinité, *armentaria* signifie une fabrique d'armes. — La terre d'Armentières portait autrefois le titre de vicomté. On y voit encore les magnifiques restes de son château seigneurial, dont la porte d'entrée est flanquée de deux tourelles surmontées de clochers en pierres sculptées en écailles de poisson.

Ce village est la patrie de Simon d'Armentières, d'abord prieur de Coincy, puis de la Charité, et enfin cardinal du titre de Ste-Balbine, mort en 1296, et de Charlotte Juvénal des Ursins, auteur d'une paraphrase de l'Epitre de St Paul aux Hébreux, vivant au 16e siècle.

Seigneurs d'Armentières.

1197. Guy, seign. d'Armentières. Il érigea La Haye en commune (Voyez La Haye).

1200-17 Guillaume; femme, Gila. Fut prisonnier des Sarrasins. Pierre, son frère, et Lora, sa sœur, vendirent le terrage d'Armentières pour le délivrer.

1243. Colin, damoiseau, seign. dudit; Sibille, sa mère; Elvide, sa sœur, fe de Erard du Mesnil.

1296. Nicolas d'Armentières, chev.

1310-14. Henri d'Armentières, écuyer, sire de Breuil; enfans: Pierre, s. de Breuil, Philippe.

Vers 1320 Gaucher d'Unchair, chev.; femme, Péronne de Jouaigne, qui se remaria à Jean de Conflans, seign. de Vieils-Maisons; enfans: Péronne, Jean.

1394. Jean de Conflans, seign. desdits; femme, Madeleine de Hornes; enfans: Barthélemi, Anne, abbesse de Ste-Claire de Reims.

14.. Barthélemi de Conflans, seign. desdits, vendit Armentières à

1446. Jean Jouvénal ou Juvenel des Ursins, évêque de Laon, puis archevêque de Reims, lequel donna Armentières au suivant, qui était son neveu.

14.. Jean Jouvenel des Ursins, seign. de La Chapelle-Gontier; femme, Louise de Varec; enfans: François, seig. de La Chapelle, Jean, évêque de Tréguier, Antoine, vicomte de Beaujeu, Jean-Baptiste, abbé d'Aumale, Louis qui suit, Charles, abbé de St-Nicolas de Reims, Jacques, prieur de Coincy, Jeanne, femme d'Alpin de Béthune, baron de Baye, Charlotte, femme de Gratien de Carré, seign. de St-Quentin, Yolende femme de Claude Triguel, seign. d'Espense, Marie et Claude, religieuses à Poissy, Catherine, femme de François de Renty.

1540. Louis Juvénal des Ursins, seign. d'Armentières, Cugny, Jouaignes, Lesges; femme, Françoise de Wissocq, enfans: Gilles, Charlotte, femme d'Antoine de Conflans, seign. de Vieils-Maisons.

Vers 1555. Gilles Juvénal des Ursins, seign. desdits; sans enfans.

Vers 1560. Antoine de Conflans, seign de Vieils-Maisons et d'Armentières, par son mariage avec Charlotte, sœur du précédent.

Vers 1585. Eustache de Conflans, vte d'Oulchy.

15.. Gilles de Conflans, son 3e fils, seign.

Digitized by Google

dud. et vicomte d'Oulchy. Il défendit Senlis, y soutint deux assauts, et en donnant à Henri IV le temps d'arriver, lui facilita les moyens de gagner la mémorable bataille qui avança si bien ses affaires, Gilles fut tué peu après, en voulant pétarder une petite place.

1613. Henri de Conflans, frère aîné du précédent; femme, Charlotte Pinard, qui lui apporta la terre de Cramaille; enfans: Eustache, Henriette, Charlotte.

1627. Eustache dissipa ses biens et mourut en 1690. Sa sœur donna Armentières à son cousin Michel.

1666. Charles de Cessac, sieur d'Armentières.

1690. Michel de Conflans; enfant, Louis, vicomte d'Oulchy, seign. de Bruys et Armentières.

1717. Louis de Conflans, mort cette année.

1737. Louis II de Conflans, marquis d'Armentières, seign. des Chassins, etc. maréchal de France, chev. des ordres du roi, fut un militaire très distingué. Il se trouva à la bataille de Guastalla et à la prise de Prague. Ce fut lui qui fut chargé de porter au roi la nouvelle de la victoire de Raucoux. Il assista à la journée d'Astenbeck et s'empara de Munster, où il soutint ensuite plusieurs assauts de l'ennemi. Né en 1711, il mourut en 1774.

1789. N. de Conflans, marquis d'Armentières.

Armorial général du département. — Il existe quelques lacunes dans les listes qui vont suivre; nous n'avons pu les combler.

Provinces. — Picardie : *Ecartelé, aux 1er et 4, de France, aux 2 et 3 d'argent à trois lionceaux de gueules rampant du côté sénestre.*

Comtés. — Valois ancien : *Semé de sable, à la bordure de gueules.* — Valois nouveau : *Semé de France, à la bordure de gueules.* — Anizy : *De gueules, à deux clefs d'argent passées en sautoir, surmontées d'un écusson d'azur chargé d'une fleur de lys d'or, parti d'azur semé de fleurs de lys d'or, à la croix d'argent chargée d'une crosse de gueules.*

Villes. — Aubenton : *D'or, au château ouvert de gueules.* — Bohain : *De gueules à la lettre B d'or, surmontée d'une couronne de même.* — Château-Thierry ancien : *De gueules, chargé de deux branches de houx, au chef d'azur semé de fleurs de lys d'or,* avec cette devise : *Nul ne s'y frotte.*—Château-Thierry moderne : *D'azur, au château d'argent, chargé de deux fleurs de lys en chef et une en pointe.* — Chauny : *D'azur, à une tour d'or, ajourée d'une porte et de fenêtres de sable, accompagnée de 6 fleurs de lys mises en orle.* — Coucy-le-Château : *Vairé d'argent et de gueules de 6 pièces.* — Crépy-en-Laonnois : *D'azur, à trois épis de blé d'or posés en pal et en sautoir, au chef cousu d'azur, chargé de 3 fleurs de lys d'or.* — Fère-en-Tardenois : *De sinople, chargé d'un fer à cheval d'or, surmonté d'une couronne de même.* — La Fère ancien : *Fascé de vair et d'or de six pièces.* — La Ferté-Milon : *D'azur, à la tour d'argent crénelée et maçonnée de même.* — Guise : *De gueules, semé de France, au lion d'argent brochant sur le côté dextre.* — Laon : *D'argent, à 3 merlettes de sable, au chef d'azur chargé de 3 fleurs de lys d'or.* — Marle ancien : *De gueules, à 3 fleurs de lys d'or, deux en chef, une en pointe, à la roue de même posée en abîme.* — Marle moderne : *De gueules, à trois tours d'argent maçonnées de sable, celle du milieu plus grande que les autres et surmontée d'une fleur de lys d'or.* — Ribemont : *De gueules, à la montagne d'argent, surmontée d'un soleil d'or et accostée de deux gerbes de même, au chef cousu d'azur, chargé de 3 fleurs de lys d'or.* — Soissons : *D'azur, à une fleur de lys d'argent.* — Saint-Quentin : *De gueules, à un saint Quentin d'argent, à 3 fleurs de lys d'or posées deux en chef et une en pointe.* — Vailly : *De gueules, à la lettre V d'or, surmontée d'une fleur de lys de même.* — Vervins : *D'azur, à 3 tours d'argent crénelées, maçonnées et ajourées de sable, celle du milieu dominant les autres.*

Bailliages. — Château-Thierry : *D'azur, à trois fleurs de lys d'or, 2-1.* — La Fère : *D'azur, semé de France, à un sceptre et une main de justice passés en sautoir de même, parti de gueules aux chaînes d'or posées en croix, en sautoir et en orle.*—Guise : *De sable, à la fasce d'or, chargée de deux fleurs de lys d'azur.* — Laon : *D'azur, au soleil d'or.* — Marle : *D'azur, à trois couronnes d'argent 2-1, avec une fleur de lys en cœur de même, le tout séparé et entouré par des*

Digitized by Google

chaînes. — Soissons : *D'azur, à 3 fleurs de lys d'or*, 2-1, et autour ces mots : *Bailliage et siège présidial de Soissons.* — Ribemont : *De gueules, à 3 fleurs de lys d'argent*, 2-1.

Elections. — Château-Thierry : *D'azur, à 3 fleurs de lys d'or*, avec ces mots : *Election de Château-Thierry.* — Laon : Mêmes armes avec ces mots : *Scel de l'élection de Laon.* — Soissons : Mêmes armes avec ces mots : *Election de Soissons.*

Greniers à sel. — Château-Thierry : *D'azur, à trois fleurs de lys d'or, avec un G d'argent en abîme* et ces mots : *Grenier à sel de Château-Thierry.* — Fère-en-Tardenois : *D'azur, à un G et un F entrelacés d'argent, accompagnés de 3 fleurs de lys d'or*, 2-1. — Guise : *D'azur, chargé de 3 fleurs de lys d'or*, 2-1, avec ces mots : *Grenier à sel de Guise.*

Maîtrises des Eaux et Forêts. — La Fère : *D'argent, à un chêne de sinople sur une terrasse de même.* — Guise : *D'azur, au sautoir d'argent, chargé en cœur d'un arbre de sinople.* — Laon : *D'argent, à la fleur de lys d'azur, couronnée de même.*

Maréchaussées.—Château-Thierry : *D'azur, à trois fleurs de lys d'or*, avec ces mots : *Maréchaussée de Château-Thierry.* — Fère-en-Tardenois : *D'azur, à deux bâtons royaux en sautoir.* — Laon. *D'azur, à trois fleurs de lys d'or*, 2-1, et autour ces mots : *Scel de la Maréchaussée de Laon.*

Evêchés. — Laon : *D'azur, à la croix d'argent, cantonnée de 4 fleurs de lys d'or, chargée d'une crosse de gueules mise en pal, brochant sur le tout.*

Chapitres. — La Cathédrale de Laon : *D'azur, à 12 bustes de chanoines d'argent, la tête couverte de l'aumusse, mis en fasce 5-4-3.* — La Cathédrale de Soissons : *Ecartelé, aux 1er et 4, de azur à la fleur de lys d'or; aux 2 et 3, de gueules, à la tour crenelée d'or, maçonnée et ajourée de sable, la porte garnie de sa herse de même, et sur le tout, parti d'argent et de gueules à deux rameaux de l'un en l'autre.* — Sainte-Geneviève de Laon : *D'azur, à une sainte Geneviève de carnation, vêtue d'azur et de gueules, à genoux sur une terrasse au naturel, tenant sa main sénestre sur son estomac et de sa dextre un flambeau d'argent, allumé de gueules, la sainte adextrée d'un livre ouvert d'argent, et sénestrée d'un mouton de même.* — Saint-Gervais de Guise : *D'azur, à un saint Gervais vêtu d'une aube, d'un manipule et d'une dalmatique de diacre, la tête entourée d'une gloire et les deux bras étendus, tenant à sénestre une palme en bande, le saint posé dans une niche à l'antique, le tout d'or.* — Saint-Jean-au-Bourg de Laon : *De gueules, aux apôtres d'or saint Pierre et saint Paul, le premier tenant une clé d'argent, l'autre une épée large de même.* — Saint-Julien de Laon : *De gueules, à un saint Julien de carnation armé d'une cuirasse à la romaine d'azur, ornée et garnie de bandes découpées d'or, les chausses abaissées aussi d'azur, tenant à dextre un livre couvert d'or et à sénestre une épée à garde et poignée d'or.* — Saint-Laurent de Rozoy : *De gueules, à un saint Laurent de carnation posé en fasce sur un gril de sable, accompagné de plusieurs charbons de même, et une gloire d'or en chef sur laquelle un ange aussi de carnation tenant une palme de sinople.* — Saint Louis à La Fère : *Semé de France, à un saint Louis d'or.* — Saint-Montain de La Fère : *De gueules, à un saint Montain de sable, nue tête, debout devant une chapelle d'argent.* — N.-D.-des-Vignes à Soissons : *D'azur, à une sainte Vierge d'argent, tenant dans ses bras l'Enfant Jésus qui porte un globe dans sa main sénestre, la dextre élevée, le tout d'argent, et deux ceps de vigne d'or passés en sautoir vers le chef, descendant de chaque côté pour entourer la Vierge et son fils.* — Saint-Pierre-au-Marché de Laon : *D'azur, à la main dextre d'argent tenant une clé d'or à double tournant, accostée à sénestre d'une étoile d'or.* — Saint-Pierre-au-Parvis à Soissons : *De gueules, à une épée d'argent, les garde et poignée d'or, entrelacée avec deux clés d'argent passées en sautoir.* — Saint-Wast de Soissons : *D'azur, à l'image de saint Wast d'or et un ours à ses pieds de même accompagné au canton dextre du chef d'une etoile à six raies aussi d'or, et d'un croissant d'argent, posé au canton sénestre de la pointe.* — Saint-Pierre et Saint-Paul de Moy : *D'azur, à un saint Pierre d'or posé à dextre et une croix de Lorraine de même à sénestre.* — Saint-Wast d'Origny : *D'azur, à un saint Wast, évêque, vêtu pontificalement, bénissant de dextre et tenant une crosse à sénestre, le*

Digitized by Google

Vers 1485. Charles des Ursins, seign. de Neuville et Arrancy en partie.

Vers 1500. Antoine des Ursins, seign. dudit, Ployart et Neuville.

1560. Antoine de Beauvais, s. dud. et Ployart.

15.. Olivier Duglas, d'une famille écossaise, devint, paraît-il, seigneur d'Arrancy par son mariage avec Isabeau de Vignacourt (d'autres disent par une femme de la maison des Ursins), enfans : Philippe; Valentin, moine à St-Denis, puis évêque de Laon en 1580; Louis, chev. de l'ordre du roi, seign. de Ployart; Jean, capit. de 100 hommes d'armes, gouverneur de Soissons, ambassadeur à Venise; Charles.

1566. Philippe Duglas, seign. dud., gentilhomme de la chambre. Sa femme aurait été Françoise de Soissons-Moreuil, d'autres disent Marie Coignet; enfans: Charles? Marc, Jean-Louis, capucin à Meaux; Gabriel, Lionel, s. de Ployart.

16.. Marc Duglas, seign, dud.; femme, Jeanne de Brouilly, qui lui apporta Amifontaine; enfans : Charles, Gabriel, seig. de Rugny; Jacques, seig. de Ployart.

1662. Charles II Duglas, s. dud.; f^me^, Françoise de Brodard; enfans : Jean, Archambeau, comte Duglas, qui alla s'établir en Artois; N. baron Duglas; Louis-Hyacinthe, chev. de Malte, et plusieurs autres.

1704. Jean Duglas, seig. dud., vicomte d'Amifontaine, ambassadeur à Venise; femme, Marie-Geneviève de Villelongne, dame de Brunehamel.

1735. Charles III Duglas, son fils, seig. d'Arrancy. Sans enfans, paraît-il.

Vers 1755. Archambeau, comte Duglas, ci-dessus, recueillit la succession de son frère et se fixa à Arrancy. Il fut colonel d'infanterie, chev. de St-Louis, et mourut en 1763 laissant deux filles : Marie-Anne, dite Mademoiselle de Sibiville, ne prit pas d'alliance; Julie, dite Mademoiselle de la Suze, épousa Louis-Eléonore-Amable de Bertoult, marquis de Haut-cloque.

La famille Duglas portait un cœur dans ses armes pour rappeler l'anecdote suivante dont un Duglas avait été le héros. Vers le milieu du 13e siècle, un roi d'Ecosse ayant fait vœu d'envoyer son cœur en terre sainte après sa mort, chargea Jacques Duglas, l'un des officiers les plus vaillans de son armée et son compagnon d'armes, de le porter à Jérusalem. Duglas se mit en route, accompagné d'une troupe de nobles écossais; mais apprenant que le roi d'Arragon faisait la guerre aux Maures d'Espagne, il se dirigea vers ce pays. Malheureusement, il tomba dans une embuscade, et voulant exciter sa troupe à s'ouvrir un passage à travers les rangs ennemis, il jeta au milieu d'eux la boîte contenant le cœur du roi et se fit tuer sur elle.

On voyait autrefois à Arrancy le fief de *La Suze*.

Vers 1560. N. de Suzanne, seign. de La Suze; Il vendit ce fief en 1571.

1614. Etienne Delalain, avocat du roi au bailliage de Vermandois.

Vers 1650. Philippe de Blois, seig. de La Suze, femme Agathe Marquette.

1716. Claude de Blois, lieuten. particulier au bailliage de Laon, sieur de La Suze.

Arrouaise, Arouaise, Aroesia en 1094, *Aroasia, Arovesia, Areuvosia, Arida gamantia.* — On appelait ainsi autrefois une immense forêt qui recouvrait les territoires entiers des cantons actuels de Wassigny, Bohain, Le Câtelet et une partie de celui de St-Quentin, et se prolongeait fort loin dans les départemens du Nord et de la Somme. Elle fut longtemps célèbre à cause d'un certain comte Béranger qui, du temps de Dagobert, s'y retira à la tête d'une troupe nombreuse de malfaiteurs, et commit avec eux toute sorte de brigandages aux environs. Après sa mort, il fut enterré par ses compagnons auprès d'un gros arbre, qui fut dès lors appelé le *tronc Béranger*, et servit longtemps de limite aux pays voisins. — La forêt d'Arrouaise se divisait en plusieurs cantons ou forêts secondaires et grands bois portant des noms différens. Elle fut défrichée dans le cours des 12e, 13e et 14e siècles, soit par des seigneurs laïques, soit surtout par les communautés religieuses établies aux en-

Digitized by Google

virons. Les seuls débris qui en restent aujourd'hui sont les forêts d'Andigny, de Bohain et de Beaurevoir, les bois de Tupigny, Hennechiès, Guisancourt, et quelques autres moins importans encore.

Arrouart, Haroart, en 1195. — Hameau dépendant de Chézy; 2 feux en 1816. — Au 12e siècle, ce n'était encore, parait-il, qu'un moulin qui appartenait à Artaud, seigneur de Nogent, camérier de la comtesse de Troyes. Artaud le donna en 1195 à l'abbaye de Chézy, pour le remède de son âme. Voici le texte de cette donation.

Don du moulin d'Arrouart à l'abbaye de Chézy.

Nivelo, Dei gratiâ Suessionensis episcopus, omnibus in perpetuum. Notum fecimus universis tàm presentibus quàm futuris quod Hartaldus de Nogento, laborans in extremis, in remedium anime sue, et Johannis, filii sui, dedit ecclesie beati Petri Caziaci, in quâ sepultus est, quicquid ipse tenebat in totâ villâ Caziaci, in omnibus redditibus, cum totâ justiciâ et omnibus proventibus, sicut ipse tenuerat, et insuper molendinum quod dicitur Haroart, salvo uno modio annone quem leprosi de Pontasia (Pontoise) de eodem molendino singulis annis recipiunt, et ipsi in eodem molendino debent molere. Preterea dedit prefate ecclesie centum libras. Et notandum quod ad *premerendam* prefatam elemosinam, duo monachi in prefatâ ecclesiâ singulis diebus cantabunt duas missas pro fidelibus, unam pro animâ Hartaldi, et alteram pro animâ Johannis, filii sui, et de predictâ elemosinâ habebit conventus singulis annis quadragenta solidos pro pitanciâ. Hanc autem elemosinam tam devote statutam et à dilectâ nostrâ Hodiernâ, uxore prefati Hartaldi, cum filiis et filiabus suis laudatam, sigilli nostri impressione roberamus. Actum anno ab incarnatione Domini MCXCV.° (*Cartul. de Chézy.*)

ARTAISE, ARTOISE *villa* en 1290, *Arthesia*, en 1223. — C'est l'ancien nom du village de St-Bandry. Nivelon de Vœux *(de Votis)*, qui en était seigneur en 1281, le donna cette année à l'abbaye de St-Jean des Vignes (Voyez St-Bandry).

ARTEMPS, ARTEN, en 1049 et en 1090, *Artemium*. — Village de l'ancien Noyonnais, situé sur la rive gauche de la Somme, à 45 k. au N.-O. de Laon et 13 k. au sud de St-Quentin, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de St-Quentin, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de St-Simon, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 50 feux; 1800, 338 h.; 1818, 377 h.; 1836, 471 h.; 1856, 526 h.; 1861, 570 h.

Artemps est un village très ancien; il en est question dès le 9e siècle. Baudoin, évêque de Noyon, en donna l'autel à l'abbaye de St-Eloi, en 1049, et en 1090, Ermentrude de Ham en donna le terroir à l'abbaye du Mont-St-Quentin.

Jean d'Artemps, abbé de St-Eloi de Noyon en 1420, était né à Artemps; il avait été nommé abbé d'*Alchiacum* en 1407, par l'anti-pape Pierre de Luna, et s'en démit 3 ou 4 ans après. Ce village est encore le lieu de naissance de Nicolas Desjardins, célèbre professeur du 18e siècle, principal du collége de St-Quentin.

Des anciens seigneurs d'Artemps un seul nous est connu; il vivait en 1248, se nommait Jean d'Artemps, et avait pour femme Agnès. En dernier lieu la seigneurie de ce village était dans les mains du comte de Laval-Montmorency.

Digitized by Google

Arteuil (Rû d') ou de Vendy. — Ce ruisseau fut canalisé en 1652 par le duc d'Orléans pour le flottage des bois de la forêt de Villers-Cotterêts. On lui donna neuf pieds de largeur avec une berge de trois pieds pour les piétons. On construisit en outre deux étangs munis de vannes pour servir de réservoir aux eaux. Ces travaux coûtèrent 40,000 livres au duc d'Orléans; et comme les particuliers furent indemnisés de leur terrain à raison de 20 sous la verge, ce ruisseau emprunta, dit-on, à cette circonstance, le sobriquet de *Vendy*. Ce ruisseau coule du sud au nord et se jette dans l'Aisne au-dessous d'Attichy.

Artoise, Wartoise, ou Sandron. — Ce ruisseau prend sa source sur le territoire belge, sert de limite entre la France et les Pays-Bas, depuis Regniowez jusqu'à la ferme de Gratte-Pierre, où entrant dans le département de l'Aisne, il va se perdre dans le Gland, à St-Michel.

ARTONGES, HERTONGES, *Hertungiæ*, en 1137.—Village de l'ancienne Brie champenoise, situé sur un plateau élevé non loin des sources de la Dhuys, à 105 k. au sud de Laon et 25 de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons. — Patron, St-Pierre. — Population : 1760, 43 feux; 1788, 226 h.; 1800, 294 h.; 1818, 267 h.; 1836, 255 h.; 1856, 311 h.; 1861, 300 h. — Dépend. : Montfrobert (ham.); le Château, La Noue-Maugeard, Morlière, les Queues (fermes), le Clos Dupuis, la Rue Mirande, la Rue de la Serre, la Vendière, la Voirie (isol.).

Le village d'Artonges était primitivement une simple succursale de Montlevon; il a été depuis érigé en cure.

Seigneurs d'Artonges.

1225. Milon, seign. d'Artonges.

1316. Marie de Soissons, dame de Mareuil et Artonges.

1500. Charles de Gomer, seign. d'Artonges, La Ville-aux-Bois et les Orgerieux; femme Jacqueline de Dampierre; enfans: Pierre, seign. de Breuil, Christophe.

1505. Christophe de Gomer, seign. de Cugnières et Artonges; femme, Isabeau Cuignet; enfans: Charles, seign. de Cugnières, Jean, seign. d'Artonges, mort sans hoirs, Gabrielle, morte sans hoirs, Jeanne, fe de Martin de Levignan, Antoinette, alliée à Guillaume du Caurel.

1670. Emery de Messemé, seign. d'Artonges, famille originaire du Poitou

En dernier lieu, la seigneurie d'Artonges était dans les mains de M. Le Cellier de la Marlière.

ARTONGIOLES, *Hertungiolæ*. — Localité détruite, autrefois située sur le territoire d'Artonges, citée dans une charte de 1137.

ASSIS-SUR-SERRE, ASCI en 1140; ACI en 1270, *Asceius*, en 1060. — Village de l'ancien Laonnois, bâti sur la rive gauche de la Serre, à 15 k. au nord de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Crécy, de l'arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron St Martin. — Population: en 1270, 93 feux; 1760, 97 feux; 1800, 399h.; 1818, 453 h.; 1836, 524 h.; 1856, 532 h.; 1861, 490h.

Digitized by Google

La terre d'Assis appartenait autrefois aux sires de Coucy. L'un d'eux, Enguerrand III, y fit construire un château-fort à la fin du 12e siècle. En l'année 1433, les milices du Laonnois, réunies au nombre de 400 hommes, ayant fait une entreprise infructueuse sur Vervins occupé par les Bourguignons, furent, dans leur retraite, atteintes près d'Assis et mises en déroute par Jean de Luxembourg et le comte de St-Pôl; 160 hommes restèrent sur la place, 70 furent pris et pendus. — Les Espagnols se rendirent maîtres du fort d'Assis en 1652 et incendièrent le village. Cinq ans après, la garnison de Rocroy fut repoussée de devant cette forteresse par les habitans qui s'y étaient retranchés.

Seigneurs d'Assis, relevant des évêques de Laon.

1112. Thierry d'Assis; Egelsinde, sa mère.

1140. Valbert d'Assis.

1141. Guillaume d'Assis.

1156. Clarembaud d'Assis.

1160. Beaudoin d'Assis.

1176. Clarembaud II d'Assis.

1293. Jean, seign. d'Assis.

1309. Gobert, chev. d'Assis.

1332-39. Hugues d'Aubeluche, chev., seign. d'Assis, bouteiller du Laonnois.

Hugues d'Aubeluche fournit le dénombrement de sa terre, à l'évêque de Laon, en 1339. Nous transcrivons ici cette pièce curieuse.

1362. Jean d'Aubeluche dit d'Erraines, éc., s. dud.

La terre d'Assis entra ensuite dans le domaine royal, et, en 1475, Louis XI, en exécution du traité de Vervins, la donna à Charles de Bourgogne. Madeleine de Luxembourg la possédait au commencement du 16e siècle et la porta au seigneur de St-Marceau; mais elle ne tarda pas à rentrer dans le domaine royal, et Henri II offrit, en 1559, au chapitre de Laon, de l'échanger contre celle d'Anizy (V. Anizy). Elle fut donnée plus tard à Gabrielle d'Estrées qui en gratifia son fils, le duc de Vendôme, bâtard d'Henri IV. En dernier lieu, le domaine d'Assis appartenait au prince de Condé.

Il y avait autrefois deux fiefs à Assis-sur-Serre. Le premier, était celui de la *Boutellerie*, charge alors attachée à la cour de l'évêque de Laon. Le second se nommait *fief de Plume-Oison*.

Fief de la Boutellerie.

1339 Hugues d'Aubeluche, chev.

1362. Jean d'Aubeluche, dit d'Erraines, écuyer.

1372. Jean Levasseur, dit d'Erraines.

1445. Masset de Roineau, écuyer.

1575. Jean de Pipemont, écuyer.

1604. Jean II de Pipemont, écuyer, seign. chatelain de Pont-Ste-Maxence.

1624. François Boullanger.

Ce fief était en dernier lieu dans les mains d'un simple fermier.

Fief de Plume-Oison.

1511. Raoul de Blécourt, seign. de Plume Oison.

1566. Robert de la Viéville, vicomte de Farbus, seign. dudit.

Dénombrement du fief d'Assis-sur-Serre, en 1339.

Veci le desnombrement du fié que Hue Aubeluce, chevaliers, tieng et entend à tenir en foy et en hommage de révérend père en Dieu messire l'évesque de Loon, premièrement: un manoir séant à Ascy, ainsi qu'il se comporte entre les quatre cors et le moilin. *Item*, une vigne séant devant ledit manoir, qui contient trois essins ou environ. Environ cinc muis et quatre jalois de terre au terroir d'Ascy. *Item*, le four d'Ascy. *Item*, wit (huit) chapons de rente ou environ deus chascun an sur plusieurs héritaiges en la ville de Ascy. *Item*, la terrage sur trois aissins de terre séans audit terroir, à le neuvième garbe, et un tournois de cens. *Item*, un hommage d'un fié que Pierre des Courtiex tient de my en ladite ville et au terroir d'Ascy. *Item*, un hommage d'un fié que Gilles, que fust mes demiselle Marie de Veelles, tient de my à Noviant-le-Vineus et à Lierval. *Item*, un hommage d'un fié que Simons de Juvigny tieng de my en ladite ville et au terroir d'Ascy. *Item*, la coupe quant ledit messire li évesque vient nouvellement à Loon. *Item*, trois muis de vin chascun an à penre à ses festes *au vis*, c'est assavoir, au jour Nostre Dame en septembre, au jour de Noël, au jour N.-D. Chandeliere (à la Chandeleur), au jour de grandes

Digitized by Google

Pasques, au jour de Pentecoste, et au jour N.-D. my-aoust, à chascun de ces sis termes nuef setiers de vin, nuef pains et nuef deniers, dont je suis boutelliers de Loon. *Item*, environ dis (dix) que hommes, que femmes de corps en ladite ville d'Ascy et ailleurs, en plusieurs lieus. *Item*, deus chandelles de cire telles que li chanoine de l'église Nostre Dame de Loon, offrent le jour de la Chandeliere et me sont dues ledit jour de Chandeliere. Et cestui desnombrement fas-je au plus justement et au plus loiaument que je puis et scais, en réservant le plus ou le moins au plus tard que il venroit à ma cognoissance. En témoignage desquelles choses j'ai le présent desnombrement séellé de mon propre seel qui fut fait le onsième jour d'aoust MCCCXXXIX. (*D. Gren.* 193, *f°* 162.)

ATAX. — Voyez AISNE.

ATTIÉMONT, autrefois HATIERMONT, *Haterimons*. — Hameau dépendant de Villequier-au-Mont. C'était jadis un fief noble, qui eut pour seigneurs ceux de Genlis; 2 feux en 1816.

ATHIES, ATIES en 1131, 1167, ATHIS en 1301; ATHYS en 1337. *Atheia*.— Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une vaste plaine, à 5 k. à l'E. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de cette ville, diocèse de Soissons. — Patron, St Quentin. — Population : en 1760, 59 feux; 1800, 640 h.; 1818, 727 h.; 1836, 940 h.; 1856, 1,043 h.; 1861, 996 h. — Dépendances : les Manoises, la Mouillée (fermes). La Butte des Vignes, la Paillasse (moulins). La Route de Reims (isol.).

Certains écrivains cherchent l'étymologie du nom de ce village dans celui du berger *Athis*, amant de Cybèle, d'autres dans *Athis*, surnom du dieu Mars, dont le culte pouvait être autrefois pratiqué dans ce lieu; ne dériverait-il pas plutôt du mot de basse latinité *attegium*, qui signifie une réunion de cabanes de bûcherons? Athies était autrefois entièrement entouré par la forêt de Samoussy. — Au commencement du 14e siècle, la terre d'Athies était possédée, semble-t-il, par les seigneurs d'Amigny. Vers l'an 1350, Marie d'Amigny en vendit une partie à Simon, sous-chantre de l'église de Laon, qui en fit présent au chapitre. Ce même Simon acheta le surplus de cette seigneurie en 1379 et le donna encore aux chanoines de la cathédrale. C'est ainsi que le chapitre de Laon devint propriétaire du domaine d'Athies, qu'il garda jusqu'à la révolution. Ce village n'a point eu de seigneurs laïques particuliers. — En 1301, le fameux Guy de Laon, fondateur du collége de cette ville à Paris, acquit une rente de neuf muids d'avoine assise sur ce village. Parmi les conditions de cette vente, dont nous donnons ci-après le texte curieux, on trouve cette disposition singulière de pouvoir enlever la porte des maisons de ceux des habitans qui ne paieraient pas ladite rente.

Vente à Guy de Laon d'une rente d'avoine assise sur le terroir d'Athies.

A tous ceux qui ces présentes verront et orront, Raous Poire, varlet le roy, garde de par le roy du séel de la baillie de Vermandois estaulis à Laon salut. Sachent tuit que pardevant nous vinrent Symons que on dit de Sarny (Cerny-lès-Bucy), escuyers, et madame Marie sa femme, dame de Veele, si comme elle disoit, e recognurent que pour leur pourfis plainement apparent ils

Digitized by Google

avoient loiaument vendu et quité à tous jours perpétuelment à monseigneur Guis de Laon, chanoine de l'église Nostre Dame de Laon, par le pris de CC livres de parisis, des quez li devant dit vendeurs se tinrent à asous et à paiés et en quittèrent ledit monseig. Gui, ses hoirs et ses successeurs, les choses ci-dessous dénommées que lidit vendeurs avoient, si comme ils disoient, ou liu ci-dessous dénommé, c'est assavoir : nuef muis laonisiens d'avainne de annuel rente assenez sur tous les sauvemens et les sauvemens que cils de la ville de Athis doivent chacun an, si comme lidit vendeurs disoient en la feste St Remi en octembre, laquelle rente li devant diz Simons tenoit, si comme il disoit, en fié et en hommage de révérent père en Dieu l'évesque de Loon. Et est assavoir que lidit messire Guis doit penre (prendre) et livrer chascun an tout premiers et avant tous autres esdiz sauvemens, les nuef muis d'avainne devant diz, au terme dessus diz. Et est assavoir que cils de ladite ville de Athis doient bailler et délivrer sas (sacs) pour mettre les nuef muis d'avainne dessurdiz, et mener et livrer ladite avainne à leurs propres cous et despens, en l'hostel dudit monseigneur Gui à Loon ou à Bruières, et aussi loin de la ville de Athis comme les villes de Loon et de Bruyères sont, en quelque liu que mies plairoit au devant dit monseig. Gui. Et se il arrivoit que ledit messire Gui i eut aucune défaute en paier ladite avainne ou partie d'icelle, li devant messire Gui, ou ceus qui averont cause de lui, peut oster et faire oster les huis (les portes) de chascun chef d'hostel (des maisons) de ladite ville, et tenir en ce point jusque à tems que grés seroit fait des nuef muis d'avainne dessur diz. De rechef, tout ce que Jehan de Loon, frère au devant dit monseig. Gui, tenoit à Athis et ou terroir en fié et en hommage d'icelui Symons devant dit, et vosrent et s'accordèrent pardevant nous et donnèrent congié audit Jehan de aler en la fié et en hommage dudit monseig. Gui. Et promirent lidit vendeur loiaument que il ne poursuiront plus jamais à nul jour lidit Jehan dou fié dessur dit, de foi ne de nul service, promettant lidevant dit vendeur loiaument que en tout ce qui est devant dit vendut, aucune chose par raison de droit, d'éritaige, d'aquest, de don pour noces, de lais (legs), d'aumosne ou de succession ou par autre raison quelle que elle soit, ne réclameroit, ne ne feroit par aucun réclamer, etc. (Suivent les garanties d'usage.) En témoignage de ces choses avons ces présentes lettres données séellées dou séel devant dit, sauf le droit du roy et l'autrui, qui furent faites en l'an de grâce MCCCI, ou mois de juillet. (*Biblioth. imp., titres de l'évêché de Laon, art.* 109.)

Attencourt, autrefois Hattencourt, *Hatonis curtis* en 871 ; *Hatincurtis* en 1125. — Ferme dépendant de Toulis. Il en est question dès le 9e siècle, et au siècle suivant elle appartenait à l'abbaye de St-Vincent de Laon. Au 12e siècle, les descendans du seigneur de Toulis qui la leur avait donnée, intentèrent un procès aux moines pour rentrer en possession de cette ferme, et n'ayant pu y réussir, ils y mirent le feu. — En 1252, Itier, évêque de Laon, permit aux moines de St-Vincent de faire construire une chapelle dans leur ferme d'Attencourt, sous condition que cela ne préjudicierait en rien à l'église paroissiale de Toulis.

Attilly. — Hameau dépendant de Marteville. On y voit une motte ou tombelle que l'on croit dater de l'époque romaine ; 88 feux en 1816.

Ce hameau était autrefois un fief, dont les seigneurs connus sont :

1490. Antoine de Wallon; femme Marguerite Petit; enfant, Françoise, femme de

15.. Fursy Morel de Bécordel, seig. dud. par sa femme.

15.. Antoine Morel. leur fils, seig. dud.; femme, Antoinette de Marle; sans enfans.

15.. Adrien Morel, leur neveu, seig. dud., Etreillers et Pommery, lieuten.-colonel; femme, Marie de Saisseval.

1609. Jean Morel, leur fils; femme, Cozette d'Hargival.

16.. Adrien Morel, leur fils, seig. dud., conseiller au présidial d'Amiens; femme, Agnès de Heu.

Digitized by Google

AUBE. — Petite rivière qui prend sa source au-dessus du village de Prez (Ardennes) et vient se jeter dans le Thon à Logny, après un cours de 3 lieues.

AUBENCHEUL-AUX-BOIS, autrefois AUBENCHUEL, AUBECUEL en 1256, *Aubenceolus, Aubencholius in Bosco.* — Village de l'ancien Cambraisis, situé dans une vaste plaine ondulée, à 69 k. au N.-O. de Laon et 33 de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, du bailliage de Ribemont, de l'élection de St-Quentin et du diocèse de Cambrai, aujourd'hui du canton du Câtelet, de l'arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Population : en 1800, 570 h.; 1818, 551 h.; 1836, 686 h.; 1856, 730 h.; 1861, 742 h. — Dépendances : Piennes, Bois-Maillard (isol.).

Ce village paraît tirer son nom et son origine d'une petite communauté religieuse qui, au milieu du 11e siècle, fut fondée en ce lieu alors désert et couvert de bois : *Abbatiola,* petite abbaye; c'était un couvent d'hommes sous l'invocation de la Trinité. Selon l'abbé Boniface, il aurait été établi vers l'an 1048, par Gérard, évêque de Cambrai, dans ce canton entièrement recouvert à cette époque par la forêt d'Arrouaise. Cette petite maison religieuse ne se soutint qu'environ 70 ans, mais on en retrouve encore les fondations dans un champ situé entre Aubencheul et le bois Morlot. — Aubencheul n'était encore au 13e siècle, qu'une succursale de Haincourt. Baudoin, seigneur du lieu, obtint en 1230, son érection en paroisse et la dota de plusieurs biens. — La position d'Aubencheul entre les postes fortifiés de Beaurevoir, Crèvecœur, Honnecourt et Le Câtelet, exposa constamment ce village aux horreurs de la guerre durant les 16e et 17e siècles. Aussi fut-il deux fois abandonné par ses habitans, une première fois pendant 14 ans, en 1584, durant les ravages exercés dans ces contrées par le duc de Parme; une seconde fois, pendant 25 ans, en 1636, durant l'invasion du pays par les Espagnols. . — Un violent incendie y dévora 63 maisons en 1827. — Au 15e siècle, la vigne était encore cultivée à Aubencheul. — Ce village faisait autrefois partie de la seigneurie de Crèvecœur; il en fut détaché vers l'an 1090, en faveur d'un puîné de cette maison. Dès lors, Aubencheul eut des seigneurs particuliers dont les armes furent, selon les uns : *d'or, à 3 fasces ou hamaides de gueules,* et selon les autres : *de gueules, à trois chevrons d'or,* et le cri de guerre : *la Tour Landry, Aubencheul.* — On possède sur ce village : *Notice historique sur Aubencheul-aux-Bois*, par l'abbé Boniface, 1842.

Seigneurs d'Aubencheul.

1090-96. Gautier de Crèvecœur, s. d'Aubencheul.

11.. Baudoin Ier, son fils, seig. dud.

1145. Baudoin II, seig. dud.; femme, Jeanne de la Hamaide, dame de Suireux, dont il adopta les armes selon Le Carpentier; enfans : Baudoin, Jacques, Jean, Hugues, Marie, Alix, Marguerite.

1168-92. Baudoin III, dit Gaucelin; femme, Marie de Béthune, dite de Carency.

1225-38. Baudoin IV, seig. dudit, bailli d'Oisy; femme, Oda. Ils fondèrent ensemble, en 1230, l'abbaye du Verger, entre Cambrai et Douai, et lui donnèrent la terre du petit Aubencheul en Arrouaise.

Digitized by Google

1243-60. Jacques, seign. d'Aubencheul, bailli d'Oisy; femmes: 1° Alix; 2° Jeanne de Watripont; enfans : Baudoin, Jacques.
12.. Jacques II, s. dud.; f° Agnès d'Hamelaincourt.
1269. Guillaume d'Aubencheul.
1295. B. (Baudoin?) d'Aubencheul; f°, Sara.
Après lui, la seigneurie d'Aubencheul passa dans une autre maison.

AUBENIZEL. — Village ruiné, qui s'élevait jadis entre Auroir et Villers-St-Christophe.

AUBENTON. — Nom que portait anciennement la rivière du Thon, depuis Hannape jusqu'à son embouchure dans l'Oise à Etréaupont. Elle est ainsi nommée dans des titres des 10e, 12e et 13e siècles (Voyez Etréaupont).

AUBENTON, *Aubentonium.* — Petite ville de l'ancienne Thiérache, bâtie sur la rivière du Thon, à 65 k. au nord-est de Laon et 25 de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, du diocèse de Laon, aujourd'hui chef-lieu de canton, de l'arrond. de Vervins, du diocèse de Soissons. — Deux paroisses sous le vocable de la Vierge et de St Nicolas. — Population : en 1698, 1,000 h.; 1760, 1,241 h.; 1800, 995 h.; 1818, 1,349 h.; 1856, 1,505 h.; 1861, 1,503 h. — Dépendances : Les Carrières, Buirefontaine, Rue l'Archer, Bois Carbonnet, Hurtebise, Ribeauville, la Vallée, la Folie, la Cailleuse (hameaux). le Vallacaure de Haut, et le Vallacaure de Bas (fermes). Les Foisis (isol).

Aubenton étant situé près du lieu où s'opère la jonction des deux ruisseaux l'Aube et le Thon, son nom paraît dériver de cette circonstance, comme si l'on disait : Aube et Thon. — On ignore l'époque de sa fondation; mais la découverte que l'on y a faite de monnaies romaines et d'anciens souterrains semblables à ceux dans lesquels se réunissaient les premiers chrétiens, fait conjecturer qu'elle remonte assez haut. Au 13e siècle, ce bourg était déjà considérable, puisqu'un évêque de Laon jugea nécessaire d'y établir, en 1259, une seconde paroisse, et d'ériger en cure un petit oratoire situé dans la prairie près du grand pont. — Nicolas Ier, seigneur d'Aubenton, dota cette ville en 1238, d'une sorte de charte communale où, semble-t-il (car le texte ne s'en retrouve pas), l'affranchissement politique des habitans ne fut pas proclamé. Elle prononça seulement la suppression du four banal, la liberté donnée aux bourgeois d'étaler leurs marchandises sur la place en payant un droit d'étal d'un denier, la permission de vendre du vin, de la bierre ou autre boisson, moyennant un droit modéré, la suppression du tonlieu sur le pain, les armures de guerre, les cuirs coupés, le beurre, le fromage, les grains, la paille, le foin, le porc et autres viandes coupées, le gibier, le poisson d'eau douce, les chevaux de service, etc. Elle institua un mayeur et des jurés pour exercer l'administration municipale, et des échevins pour rendre la justice. Elle fixa les conditions auxquelles l'étranger pourrait acquérir les droits de bourgeoisie à Aubenton, etc., le tout sous la condition que chaque chef de ménage paierait an-

Digitized by Google

nuellement au mayeur une somme de 12 deniers. — La position d'Aubenton sur les frontières du royaume l'a exposé bien souvent aux malheurs de la guerre. Il fut saccagé une première fois en 1340, par le comte de Hainaut, en représailles des ravages que les Français venaient de faire sur ses domaines. 500 hommes de la garnison et 2,000 bourgeois, sans compter les femmes et les enfans, périrent, dit-on, dans le sac de cette place. Les habitans d'Aubenton voulant éviter le retour d'un semblable désastre, obtinrent 18 ans plus tard de faire fortifier leur ville, ce qui n'empêcha pas les Impériaux, furieux d'avoir été contrains de lever le siége de Mézières en 1521, de prendre Aubenton de vive force, d'y mettre le feu et d'en passer tous les habitans au fil de l'épée. Les ligueurs se rendirent maîtres d'Aubenton en 1591; peu de temps après, Henri IV s'étant présenté devant ses portes pour y coucher, on refusa de le recevoir; le roi fit aussitôt approcher les lansquenets pour attaquer. On s'en rendit maître par une ruse. Un charretier se présenta pour entrer dans la ville; mais en passant sur le pont, il en accrocha les chaînes avec sa voiture de manière à empêcher qu'il ne fût levé. Aussitôt les troupes royales embusquées près de-là, s'élancèrent, désarmèrent la sentinelle et le poste de garde, et s'emparèrent de la ville qui fut pillée. — Aubenton fut encore saccagé en 1648 par le vidame d'Amiens, qui, ayant obtenu la permission de traverser la ville à la tête d'un régiment suisse sous condition de ne lui causer aucun dommage, la livra au pillage. Deux ans après, elle fut encore prise et pillée par les Espagnols. Enfin, les deux invasions de 1814 et 1815, lui ont causé de grands dommages. — Au 14e siècle, il existait des fabriques de draps à Aubenton, et ses marchands fréquentaient les *lendits* de St-Denis, avec ceux de Vervins et de St-Quentin. — Une filature de coton fut établie à Aubenton en 1808 et transformée, vingt-ans plus tard, en filature de laine cardée. D'ailleurs, Aubenton jouissait autrefois de foires en renom qui se tenaient, la première à la Mi-Carême, la seconde le 22 juillet et la troisième le 3 novembre. En 1738, le roi à la sollicitation de Louis-Henri de Bourbon, duc de Guise et seigneur d'Aubenton, établit dans ce bourg trois autres foires franches pour se tenir le samedi veille du dimanche gras, le dernier samedi de septembre et le samedi avant la fête de St-Thomas. Il lui confirma en même temps le marché hebdomadaire du samedi (Voyez la Charte). — Aujourd'hui il se tient encore à Aubenton trois foires par an, le samedi veille de la Passion, le samedi après la Madeleine, et le premier samedi de novembre. — En 1372, une nommée Péronne d'Aubenton fut brûlée vive à Paris comme complice de l'hérésie des Turlupins.—Avant la révolution, on voyait à Aubenton un grenier à sel, un petit collége fondé au 16e siècle, et deux sœurs de charité consacrées à l'éducation des filles pauvres de la ville. Ces dernières avaient été fondées au 17e siècle par Mlle de Guise.

Aubenton est la patrie de Pierre d'Aubenton, abbé de Foigny en 1296; de

Digitized by Google

Nicolas d'Aubenton, dit de Semur, abbé d'Ourscamps en 1477; de Jean de Vaux, chanoine et théologal de Laon, mort en 1590, l'un des plus habiles prédicateurs de son temps, enfin de F.-B. de Lancy, prieur de Foigny, dont il a publié une histoire latine.

Seigneurs d'Aubenton mouvant du duché de Guise.

998. Eble, comte de Rodcy. Il fut aussi, croit-on, seign. d'Aubenton. Sa fille Avoie ou Havide épousa:

1013. Godefroy, s. de Rumigny et Florenne.

1230. Hugues de Châtillon, seign. d'Aubenton. Il donna cette terre à

1238. Nicolas V, seign. de Rumigny; femme, Isabelle de Château-Porcien; enfans, Nicolas ou Collart, Huart ou Hugues.

1260. Jean de Châtillon, comte de Blois, seign. d'Aubenton, l'échangea avec le suivant, contre les terres de Beaurain et Macquigny.

1270. Hugues, seign. de Rumigny; enfans: Elisabeth ou Isabelle, Marguerite, femme de Jean de Soissons.

1281. Thibaut, duc de Lorraine, seign. d'Aubenton par sa femme Elisabeth de Rumigny, à qui le parlement avait adjugé le domaine d'Aubenton. Elizabeth se remaria à Gaucher de Châtillon, comte de Porcien. Enfans: Hugues, Ferry, Mathieu, etc.

1312. Hugues de Lorraine; femme, Marguerite de Beaumets; sans enfans.

1328. Ferry de Lorraine, 2e fils de Thibaut, duc de Lorraine, fut seign. de Rumigny, Aubenton, etc.; femme, Elizabeth d'Autriche.

1329. Réné ou Raoul de Lorraine; femme, Marie de Blois, qui lui apporta en mariage Aubenton, Boué, Rumigny, etc.

1343 Hugues de Lorraine.

1380. Ferry de Lorraine, seign. de Rumigny, Aubenton, etc.; femme N., de Vaudemont. Ferry de Lorraine engagea les terres de Rumigny, Aubenton et Martigny à des bourgeois de Valenciennes pour la somme de 11,934 livres.

Vers 1425. Réné II d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, comte de Guise, par son mariage avec Yolende de Lorraine (Voyez Guise).

1474. Antoine d'Antigny, bailli et seign. d'Aubenton.

1481. Gratien d'Aguerre, seign. d'Ivoi, Aubenton, Martigny et Any, par engagement du duc de Guise.

15.. Jean d'Aguerre, seign. dudit.

1515. Claude de Lorraine, comte de Guise, par retrait féodal sur le précédent, moyennant 22,000 florins.

1730-38. Le duc de Bourbon.

On voyait jadis auprès d'Aubenton une seigneurie nomme *Mepas*, où naquit Baudoin de Mepas qui fut élu doyen de Laon en 1397.

Etablissement de trois nouvelles foires franches à Aubenton.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Nostre très cher et très amé cousin Louis-Henri, duc de Bourbon, prince de Condé, prince de nostre sang, pair et grand maistre de France, gouverneur général pour nous en nos provinces de Bourgogne et Bresse, duc de Guise, seigneur d'Aubenton, nous a représenté que la terre et seigneurie d'Aubenton, membre et partie du duché et pairie de Guise, en est une portion considérable; que la ville d'Aubenton, où il y a un capitaine gouverneur pour nostre dit cousin, est très ancienne et aujourd'hui fort peuplée d'habitans, avec une enceinte de murailles, tours, fossés et ponts-levis, et que le pays étant fertile en bestiaux et en denrées et autres choses nécessaires à la vie, il s'y tient un marché tous les samedys de chacune semaine et trois foires franches pendant l'année, la première à la mi-carême, une autre au 22 juillet jour de la Magdelaine, et la troisième le jour de St-Hubert 3 novembre; qu'audit Aubenton il y a une belle halle en la place publique pour mettre à couvert les marchandises, et plusieurs bostelleries pour y recevoir les particuliers, les marchands et les bestiaux; que d'ailleurs en ladite ville il y a un siége de bailliage faisant partie de celuy du duché, dont les appellations ressortissent directement, ainsy que celles du siége de Guise, en nostre cour de parlement à Paris, un autre siége des eaux et forêts, et celuy des officiers municipaux et de la police, un grenier à sel d'impôts composé de 135 paroisses ou collectes différentes, tant de la Champagne que Soissonnais, ce qui procure audit Aubenton un abord con-

Digitized by Google

tinuel de tous les ressortissans audit grenier, et qu'en outre il y a aussy une jurisdiction ou bureau principal des tailles foraines où répondent neuf bureaux particuliers, tant de recette que de déclaration ; et de plus, ladite ville étant aux limites et sur les frontières de nostre royaume et à deux lieues seulement des terres de la domination de l'empereur et du prince de Liège, cette proximité y attire pour le commerce un concours de sujets de l'une et l'autre domination, en sorte qu'il seroit très avantageux et très utile l'établissement en la ville d'Aubenton pendant le cours de chaque année, de trois foires franches qui se tiendront, la première le samedy d'auparavant le jeudy gras, la deuxième le dernier samedy de septembre, et la troisième le samedy d'auparavant la feste de St-Thomas, à l'instar des foires qui se tiennent au nombre de six par chacun an dans les lieux voisins de Brunehamel et Auvillers? qui sont deux bourgs tout ouverts et de simples seigneuries, s'il nous plaisoit en donner la permission que nostre dit cousin nous a supplié de luy accorder. A ces causes, voulant favorablement traiter nostre dit cousin, et procurer aux habitans de ladite ville d'Aubenton et des lieux circonvoisins, l'avantage et l'utilité qu'ils doivent trouver dans l'établissement desdites foires, nous avons de notre grâce spéciale, plaine puissance et autorité royale, permis et accordé, et par ces présentes signées de nostre main, permettons et accordons à nostre dit cousin le duc de Bourbon, ses successeurs et ayans cause, ducs de Guise, de faire tenir audit lieu d'Aubenton outre et par augmentation aux foires qui y sont déjà établies, trois nouvelles foires franches, la première.... (comme dessus). lesquelles foires nous avons de nous même, grâce, pouvoir et autorité que dessus, créé, estably et autorisé, etc. Donné à Versailles au mois de janvier l'an de grâce 1738 et de nostre règne le 23.e *Arch. imp., sect. jud. ord. 7 C, f° 182.*

Canton d'Aubenton, arrond. de Vervins. — Il est situé au N.-E. de Vervins, et se compose de deux bourgs, Aubenton, chef-lieu, et Landouzy-la-Ville, et de onze villages, savoir : Any-Martin-Rieux, Beaumé, Besmont, St-Clément, Coingt, Iviers, Jeantes, Leuze, Logny, Martigny et Mont-St-Jean; plus, de 58 hameaux et de 25 fermes ou maisons isolées, formant aujourd'hui 9 paroisses. — *Orographie :* Le sol de ce canton est accidenté et creusé de vallées peu profondes où coulent quelques petites rivières, parmi lesquelles on distingue celle du Ton. — *Géologie :* Schistes ardoisiers, terrain oolithique, sables et grès verts, craie tuffau et craie blanche, lignites et fossiles à Leuze, Beaumé et Aubenton. — *Botanique : Arnica Montana*, autour d'Aubenton. — *Industrie et Commerce :* Exploitation de l'ardoise et des bois, vannerie, filature et peignage des laines, fabrique de drap et de tapis. — *Surface territoriale :* 15,639 hect. 70 ares. — *Culture* en 1769 : terres labour., 11,498 arp; chenevières, 12 arp.; prés, 1,313 arp.; bois, 2,643 arp. — en 1835 : terres labour., 9,810 hect.; jardins et vergers, 478 hect.; prés et marais, 1,670,70; bois-taillis et futaies, 2,930; chemins, rivières, etc., 741. — *Population :* en 1760 : 7,726 hab. (1717 feux); en 1800, 8,423 h.; 1806, 8,757 h.; 1820, 9,380 h.; 1827, 9,732 h.; 1841, 10,681 h.; 1856, 10,498 h.; 1861, 10,358 h.

Aubenton (La Haie d'). — Grand bois dépendant de la forêt de Thiérache, lequel s'étendait autrefois jusqu'à Jeantes et Ohis. Le bois actuel d'Aubenton en est un reste.

Aubenton-la-Cour, *Albentum villa* en 1107, *Albentonium* en 1145. — Ferme autrefois dépendante d'Etréaupont et aujourd'hui de La Bouteille; 3 feux en 1816.

Digitized by Google

A la fin du 11e siècle, le terroir d'Aubenton-la-Cour appartenait aux sires de Coucy. Thomas, l'un d'eux, le donna vers 1105 à l'abbaye de Fesmy; celle-ci, à son tour, l'abandonna, vers 1137, à l'abbaye de Foigny qui aussitôt y fit construire une ferme. Peu à peu il se forma à l'entour un village qui fut doté d'une église sous l'invocation de la Vierge, et qui pendant trois siècles demeura florissant; mais les guerres civiles des 15e et 16e siècles l'ont insensiblement ruiné. La construction des fortifications de La Capelle, en 1543, a complété sa ruine; parce qu'on démolit les maisons et même l'église de ce village pour en employer les pierres à ces travaux. — La ferme d'Aubenton restée seule depuis fut brûlée, en 1552, par la reine de Hongrie. Cinq ans après on y construisit un fort pour servir de retraite au fermier en temps de guerre, et une chapelle en l'honneur de St-Remi. Cette ferme fut à son tour entièrement détruite en 1582; elle a été rétablie en 1651. — Au 12e siècle, on voyait à Aubenton-la-Cour le fief de *St-Etienne*, appartenant à Barthélemi, évêque de Laon, qui le donna à l'abbaye de Foigny. Au 17e, on y comptait quatre étangs, dont le plus grand avait quatre jallois d'étendue.

Don de la terre d'Aubenton à l'abbaye de Foigny.

Ego Bartholomeus, Dei gratiâ, sancte Laudunensis ecclesie minister indignus, Notum esse volumus tàm posteris quàm modernis, quia cum monachi Fidemensis monasterii locum illum quem Albentum vocatur, antiquâ possessione et Romani privilegii auctoritate quietum possiderent, Gerardum predicti monasterii abbatem et monachos ipsos, gratiâ eis à nobis recompensatione impensâ, prenominatum locum cum omnibus ad ipsum pertinentibus Gozuino, abbati, et fratribus de Fusniaco ex mandato Domini pape Innocentii, liberum concedi fecimus, nisi quod monachis Sancti Michaelis de silvâ ad quos ipsius loci decima pertinebat, pro eodem loco quinque solidos annuo censu persolvent..... In eos verò qui hanc nostre constitutionis paginam scientes eam infringere aut violare tamptaverint, si secundo, tertiove, commoniti congruâ satisfactione non emendaverint anathematis sententiam promulgamus (sans date). (*1er cartul. de Foigny, art.* 7).

AUBERMONT. — Hameau dépendant de Sorbais. — Au 14e siècle, il appartenait à la maison de Coucy. Enguerrand VII, dernier sire de Coucy, le donna à un enfant nommé Perceval qu'il avait eu d'une concubine, et qui fut un homme de guerre distingué.

1396-1447. Perceval, bâtard de Coucy, seign. d'Aubermont; femme, Bellecousine de Sercel, dame de Serches; sans enfans.

1620. Phil. de Flavigny, s. de Liez et Aubermont.

16..-1729. Philippe II de Flavigny, son fils, seign. d'Aubermont, capit. de cavalerie (V. Liez).

Aubermont. — Ancien fief situé à Travecy (Voyez ce mot).

AUBERT (*Jean*), helléniste, chanoine de Laon, principal du collége de cette ville à Paris, abbé de St-Remi de Sens, interprête du roi pour la langue grecque, né à St-Erme, mort en 1650. — On lui doit une bonne édition et une traduction latine estimée de St Cyrile d'Alexandrie. Une partie de la traduction de St Ephren est aussi de lui.

AUBIGNY, *Albiniacus* en 907. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une vaste gorge, à 17 k. au sud-est de Laon, autrefois de l'intendance de Sois-

Digitized by Google

sons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St-Nicolas. — Population; en 1270, 86 feux; 1760, avec la cense St-Jean, 323 h. (96 feux); 1800, 421 h.; 1818, 411 h.; 1836, 419 h.; 1856, 407 h.; 1861, 396 h. — Dépendances : le Moulin d'Aubigny et le Moulin Régina (moulins); St-Jean et le Petit-St-Jean (isol.).

Il est question du village d'Aubigny dès le 10e siècle. En 908, Charles-le-Simple donna aux moines de St-Marcoul une demi-manse à Aubigny avec le village de Corbeny (Voyez ce mot).

Seigneurs d'Aubigny.

1153. Josselin d'Aubigny.

1233. Clarembaud de Montchâlons, seign. dud.

1239-47. Gobert de Montchâlons, seign. dudit et de Bouconville.

1441. Jean de Vertain, seign. dudit.

1606 Jean de Proisy, seign. de Mauregny et Aubigny.

1618. N. de Proisy, son fils, seign. dudit.

1658. Jacques d'Haudanger de Guy, vicomte de Scrny; femme, Madeleine de Proisy.

1670. Claude Estienne, garde du roi, seign. d'Aubigny; femmes: 1° Marguerite Leclerc, dont Marie-Antoinette; 2° Jeanne Maynon, dont Jean-Charles et Marie-Anne.

1684. David de Proisy, s. d'Eppes et Aubigny.

1698. Charles de Proisy, son fils puîné, seign. d'Aubigny, chev. de St-Louis. commandant d un bataillon de royale artillerie, mort sans postérité en 1721.

1737. Charles Aubert, trésorier de France, seig. d'Aubigny.

1761. Charles-Nicolas Aubert, son fils, trésorier de France, écuyer, seign. dudit.

En dernier lieu, cette terre était dans les mains d'un sieur Langlois.

Aubigny, Aubugnis en 1147. — Ferme ou hameau autrefois situé près de Guise, aujourd'hui détruit. — En 1147, Enguerrand II, sire de Coucy, donna pour le remède de son âme à l'abbaye de Thenailles, deux *parts* du terroir d'Aubugnis, et en 1409 Raoul de Harbes légua cent sous aux pauvres ménages d'Aubigny près Guise.

Aubigny, Albegny en 1150. — Ce hameau dépendant d'Auroir, comptait 260 habitans en 1698, et 40 feux en 1816. Il appartenait autrefois à l'abbaye de Ham. — Il a eu des seigneurs particuliers.

Au 17e siècle, les seigneurs de Guise l'étaient aussi d'Aubigny.

1787. Martine de Villers, seigneur d'Aubigny.

AUBIN (St-), autrefois St-ALBIN, *Sanctus Albinus*. — Village de l'ancien Soissonnais, situé dans la vallée de l'Ailette, à l'entrée d'une gorge, à 36 k. à l'ouest de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Coucy, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Coucy-le-Château, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St-Albin. — Population : en 1760, 53 feux; 1800, 397 h.; 1818, 408 h.; 1836, 452 h.; 1856, 434 h.; 1861, 443 h. — Dépendances : Franval, le Grand Marais (ham.); Coqueret, Latour, Bauvoir (fermes); Macheret, le Morfond (isol.).

En 1481, les habitans de St-Aubin obtinrent du duc d'Orléans, seign. suze-

Digitized by Google

rain du lieu, le droit de chasser tant au gros qu'au menu dans une garenne voisine.

Seigneurs de St-Aubin.

1137. Albéric, seign. de Chauny et St-Aubin ? femme, Emmeline; enfant, Adulfe.

1275. Pierre de St-Aubin, écuyer; femme, Aélide de Marquetéglise.

1685. Louis Gouffier, sieur de Canroy et St-Aubin par sa femme Marie Coquillette.

17.. Jean-Louis Levasseur, seign.. de St-Aubin et Vassens.

1777 Henri-Louis Levasseur, son fils, seign. desdits.

1783. Le duc d'Orléans.

Il y avait autrefois à St-Aubin le fief *de la Cour au Fay*, relevant des châtelains de Coucy, et ayant ses seigneurs.

1677. Anne de Dompierre, écuyer, seign. de la Jonquière et la Cour-au-Fay : femme, Anne de Harnaux.

AUBRY DU BOSCHET (*Charles-Louis*), mathématicien, membre de l'assemblée constituante, né à La Ferté-Milon en 1746, mort en 1820.

Ses ouvrages sont : *Les Terriers rendus perpétuels ou véritable mécanisme de leur confection*, 1785-87. *La Règle méthodique ou la Comptabilité réduite à ses vrais principes*, 1787. *Mémoire sur les Ponts*, 1790. *Mémoires sur différentes questions de la science des constructions publiques qui ont remporté les prix des académies de Toulouse et de Bourg*, 1791.

Après sa sortie de la Convention, Aubry se fit libraire à Paris. Il publia dès 1792 la *Correspondance du Libraire* et ensuite plusieurs petits ouvrages sur la comparaison et la réduction des anciennes mesures en celles du système métrique.

AUCHY-LE-CHATEAU. — Voyez OULCHY.

AUDEBERT (ST-), *Sanctus Audebertus*. — Hameau dépend. de Presles-et-Boves; 2 feux en 1816. Au 12e siècle, ce n'était qu'une ferme appartenant à l'abbaye de Cuissy. Les moines de cette maison religieuse la vendirent en 1171, pour leurs nécessités, à l'abbaye de St-Crépin-le-Grand de Soissons, moyennant le prix de 300 livres de Châlons. Voici le texte de cette vente.

Cuissy vend la ferme de St-Audebert à St-Crépin-le-Grand de Soissons.

In nomine, etc. Ego, Gualterus, Dei gratiâ Laudunensis episcopus. Quoniam ecclesia Quissiacensis debitis adeò gravabatur, quod sine venditione suarum possessionum resurgere non sperabat, Guillelmus, abbas Quissiaci, consilio Hugonis, abbatis Premonstrati, et Gregorii, abbatis Teloniensis, et aliarum multarum tàm religiosarum quàm secularium personarum, cum assensu et consilio Quissiacensis capituli, concessit sub emptione trecentarum librarum catholaunensis monete, Bernereo, venerabili abbati et monachis sanctorum martyrum Crispini et Crispiniani, perpetuò possidendam, curtem que dicitur sancti Audeberti, cum appendiciis suis universis, excepto uno annone modio de *corsentem* (sic), decimam quoque que ad eandem curtem pertinet, cum ipsius curtis oratorio, eis gratis et piâ devotione concessit. Pepigit etiam quod si ecclesia Quissiacensis aliquam de predicta curte et appendiciis ejus habet confirmationem, nullam prorsus de ceterò vim habebit. De prefatâ insuper curte et appendiciis ejus, abbas et ecclesia Quissiacensis abbati et fratribus sanctorum Crispini et Crispiniani ferent garandiam contra omnes qui justicie ecclesiastice stare voluerint, exceptis Reinero et heredibus ejus. Quoniam igitur ecclesia Quissiacensis in episcopatu nostro sita est, voluit abbas sanctorum Crispini et Crispiniani nostrum super hoc habere testimonium et assensum. Ut ergo ista concessio sicut prescripta est immota permaneat, nos eam presenti scripto et eorum qui inscripti sunt testimonio stabilimus. Signum, etc. Actum Laduni apud sanctum Martinum, anno incarnationis Dominice MCLXXI.° *D. Gren. t.* 255, f° 275.

Digitized by Google

AUDIGNICOURT, ODIGNICOURT, OUDIGNICOURT, *Aldignicurtis*, *Aldini Curtis*, *Odini Curtum*. — Village de l'ancien Soissonnais, situé au fond d'une étroite vallée, à 50 k. à l'ouest de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage de Coucy, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Coucy-le-Château, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population : en 1760, 43 feux ; 1800, 245 h. ; 1818, 239 h. ; 1836, 285 h. ; 1856, 288 h. ; 1861, 283 h. — Dépendance : la Grange-des-Moines (F.)

La terre d'Audignicourt était sans doute dans l'origine un fief privé, d'où le nom du village : *Odini* ou *Aldini Curtis*, enclos d'Odin ou d'Aldin.

Seigneurs d'Audignicourt.

1190. Robert, chev. d'Audignicourt; femme, Ermengarde. Il partit cette année pour la croisade.

1525. Antoine Crin, seign. dudit.

1757. Jean-François Vernier, seign. de la Grand'Maison et de Cramaille; femme, Marie-Espérance Masson du Plissay.

1771. Joseph Moulin Brunet, marquis d'Evry, chev. de St-Louis. mestre de camp, seign. de Nancelle, Audignicourt, etc., par acquisition.

1780. Le Marquis d'Evry, seign. de Nancelle et Audignicourt.

1785. Le duc d'Orléans.

Il y avait à Audignicourt le fief *Bellette*: 1608. François de Baillon, écuyer. 1644. Antoine Crin, avocat à Compiègne. 1670, Anne Crin, sa fille, fem. de Phillippe le Caron. 1777. Antoine Moulin, laboureur, par acquisition de la Ve de Jacques Dermié. 1728. Louis-François Bontemps, sieur des Essarts, capitaine au régiment de Navarre.

AUDIGNY, ALDIGNI en 1165 ; *Aldiniacus* en 1060 ; *Autigniacus* et *Audenii* au 12e siècle. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée, à 45 k. au nord de Laon et 22 à l'ouest de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Guise, du diocèse de Laon, aujourd'hui des canton de Guise, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : en 1760, 112 feux ; 1800, 412 h. ; 1818, 496 h. ; 1836, 570 h. ; 1856, 615 h. ; 1861, 638 h. — Dépendances : l'Etang, Louvry (ferm.)

Audigny est un ancien village dont, en l'an 1060, Elinand, évêque de Laon, donna la dime aux chanoines de St-Jean au bourg de cette ville. Au commencement du 12e siècle, le terroir d'Audigny appartenait à différentes communautés religieuses. L'abbaye de Fesmy qui en possédait la moitié, la céda en 1156 à celle de St-Martin de Laon, pour un cens annuel de cinq muids de froment et une rente de 10 sous. Cinq ans après, le chapitre de Guise qui possédait l'autre moitié du territoire d'Audigny, la céda à son tour et aux mêmes conditions à ladite abbaye de St-Martin. Enfin, l'abbaye de Prémontré qui possédait également des terres sur le terroir d'Audigny, les vendit en 1165, à la même maison religieuse, pour un cens annuel de deux muids et demi de froment.

Seigneurs d'Audigny, relevant du duché de Guise.

Vers 1220. Nicolas d'Audigny; femme Berthe; enfans: Jacques, Adam, clerc.

La seigneurie d'Audigny passa ensuite aux seig. de Sains, qui la tenaient en hommage-lige du roi, Réné, s. de Sains, après l'avoir donnée en arrière-fief à un particulier nommé Baudric dit Boson, la remit en 1225 dans les mains du roi, qui en investit Gautier d'Avesne, comte de Blois. Mais cette seigneurie revint sans doute plus tard à Réné de

Digitized by Google

Sains, car il la possédait encore en 1240; femme de Réné, Elissande; enfans: Réné, Marie et autres. En 1241, Réné donna à St-Martin une rente perpétuelle de 40 sous blancs, et lui vendit 28 jallois de terre arable moyennant 500 livres parisis.

1241-62. Réné II de Sains, son fils puiné, s. d'Audigny.

1267. Foucaud de Semerie, seig. d'Audigny; femme, Marguerite; enfans: Jean et deux filles religieuses à Montreuil.

1322. Jean, dit Ferrand d'Ohis, écuyer, sire d'Audigny.

Au 16e siècle, la terre d'Audigny fut réunie au duché-pairie de Guise.

Don de la moitié de l'alleu d'Audigny à l'abbaye de St-Martin de Laon.

In nomine, etc. Ego Nicholaus, sancte Fidemensis ecclesie abbas, notum sit omnibus tàm posteris quàm modernis quod, assensu capituli nostri et canonicorum de Guisià, dimidiam partem allodii de Aldenyis ita integrè sicut ecclesia beati Gervasii de Guisià, que nostri juris est, illud tenebat, concessimus domno Garino, abbate ecclesie sancti Martini Laudunensis et fratribus ipsius ecclesie perpetuò possidendam, pro quinque modiis frumenti ad mensuram de Guisià et decem solidis annuatim ante festum beati Martini persolvendis, quod frumentum videlicet de meliori ipsius territorii post sementem nobis persolvent, et propriâ vectura suâ ad ecclesiam sancti Gervasii apud Guisiam, perducent. Si autem de predicto allodio calumpnia eis orta fuerit, de omnibus qui ad placitum venire et judicium subire voluerint, ecclesia Fidemensis warandisiam eis portabit. Item, concessimus, assensu capituli nostri et canonicorum de Guisià, quicquid ecclesia sancti Gervasii in territorio de *Machungi* (Macquigny) possidebat, necnon et quatuor solidos apud *Noiellam* (Noyal) de elemosinâ Helvini, quos ipsa ecclesia beati Martini predicte ecclesie sancti Gervasii debebat pro furno de *Liceriis* (Luzoir) et terris de Liceriis et de *Sancto-Germano* (St-Germain) necnon et de Bonno (Bonot, ferme) quas ecclesia prefati sancti Martini possidebat et sex solidis quotannis in predicto termino nobis persolvendis, ita duntaxat ut si eis columpniâ de his que eis concessimus emerserit, contra omnes qui juri subdi voluerint, ecclesia Fidemensis warandisiam eis portabit. Si vero de his que ipsi nobis in cambitionem dederunt calumpnia orta fuerit, contra eos qui juri subdi voluerint, ecclesia beati Martini nobis similiter warandisiam portabit. Ut autem hec rata et inconcussa permaneat etc. (La fin manque.)

D. Gren., t. 255, f° 233.

Don de l'autre moitié d'Audigny à St-Martin.

In nomine, etc. Ego Galterus, Dei gratiâ Laudunensis episcopus. Notum sit omnibus tàm posteris quàm modernis quod Rainaldus, decanus de Guisià, assensu capituli sui, dimidietatem allodii de Audignis ita integrè sicut illud ecclesia beati Gervasii de Guisià tenebat, per manum nostram dedit ecclesie sancti Martini Laudunensis perpetuò possidendam, pro quinque modiis frumenti ad mensuram de Guisià, et decem solidis annuatim ad festum sancti Martini persolvendis. Quod frumentum videlicet de meliore ipsius territorii post sementem ecclesia sancti Martini persolvet ecclesie beati Gervasii, et apud Guisiam sua vectura perducet. Si qua enim de predicto allodio calumpnia ecclesie beati Martini orta fuerit, de omnibus qui ad placitum venire et judicium subire voluerint, ecclesia sancti Gervasii warandisiam ei portabit..... Actum anno incarnati verbi MCLXI.°

Cartul. de St-Martin, t. *II*, p. 166.

AUDONCOURT, *Audoncurtis* en 1084. — Localité détruite. Elle fut donnée cette année à St-Nicolas-des-Près, par Anselme de Ribemont.

AUFFRIQUE. — Village de l'ancien Laonnois, bâti au pied de la ville de Coucy, à 25 k. à l'ouest de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage de Coucy, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Population : sans Nogent ni Aumencourt, en 1766, 18 feux; avec Nogent et Aumencourt en 1800, 338 h.;

Digitized by Google

1836, 422 h.; 1856, 453 h.; 1861, 448 h. — Dépendances : La Feuillée, Estrelle-sous-Coucy, la Croix-Romain, le Clos-du-Roi, Gommeron, Carrière du Point-du-Jour, la Frique, Nogent (ham.); la Commune, Aumencourt, Pont-à-Couleuvre, Bains-des-Dames (fermes.); le Valserin, la Goule-Noire, Moyembrie (I).

Le duc d'Orléans, seigneur d'Auffrique au 18e siècle.

AUGICOURT, ALGISCOURT en 1165; AUGICOURT en 1239; *Algiscurtis* au 12e siècle. — Cense aujourd'hui détruite, laquelle dépendait d'Ebouleau; vers 1260, 14 feux.

Vers 1230, Henri, chev. d'Augicourt; fe Aélide.

1243. Henri d'Augicourt, chev.; enfant, Oda.

1700. J.-Bapt. Fromage, seig. d'Augicourt, lieut. criminel au grenier à sel de Laon; femme, Antoinette Aguet.

1760. Jean-Charles de Driencourt, avocat et 1er échevin à Laon; fe Marie-Josèphe Fromage.

1780. Pierre Poullet, conseiller au bailliage de Laon, seig. dud. par sa femme Françoise-Alexise de Driencourt; enfant, J.-Ch. Poullet, notaire à Laon.

AUGY, *Auchiacus super Vellulam* en 877; *Haugii* en 1085; *Algeium* en 1109. — Village de l'ancien Tardenois, situé dans une gorge de la vallée de la Vesle, à 30 k. au sud de Laon et 20 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : 1760, 36 feux; 1800, 177 h.; 1818, 169 h.; 1836, 171 h.; 1856, 177 h.; 1861, 187 h.

Le village d'Augy appartenait originairement au domaine royal; mais en l'année 877, Charles-le-Chauve le donna à l'abbaye d'Hasnon, qui le possédait encore deux siècles plus tard. Il paraît être passé ensuite à l'abbaye de St-Médard, qui le donna en fief à des seigneurs laïques.

Seigneurs d'Augy.

1085. Hugues d'Augy.

1280. Foucard d'Augy, chev.; femme, Eve; enfans : Jean dit Balaine, Raoul.

1299. Maître Pierre d'Augy, bailli de la terre de Braine.

1315. Jean de Garlande, chev., seig. d'Augy, Couvrelle et Romain.

Vers 1350. Gaucher V de Châtillon, seig. d'Augy qu'il vendit en 1394 au duc d'Orléans (V. Fère).

15.. Antoine de Cormeny, chev., s. d'Augy; femme, Catherine de Sailly; enfant, Suzanne, femme de Jean de Hédouville, s. de Glennes.

1614. Charles de Morienne, éc., s dud. en partie.

1660. Hercule de Morienne, seign. d'Augy; Claude et Antoine, ses frères.

Vers 1690. Valérien de Vallon, seig. dudit, capitaine d'infanterie.

16.. Henri-Bonaventure-Augustin Charpentier d'Audron, écuyer, seig. et vicomte de Couvrelles et d'Augy, successivement capitaine au régiment de Picardie, commissaire des gardes du corps du roi, ordonnateur dans les places de Charleroy et Dinan, commissaire des guerres dans le haut et le bas électorat de Cologne, enfin directeur des Invalides; femme, Marie-Jeanne Le Féron de Ville; enfans : Gilles, Arthur-Augustin, commissaire des guerres; Françoise-Pauline, religieuse; Marie-Marguerite, femme d'Antoine Binot de Villiers, seig. de Villiers, etc.; Anne, femme de Philbert-Henri de Sugny, écuyer, seign. et vicomte de Sugny.

1744-51. Gilles Bardy Charpentier d'Audron, écuyer, s. et vicomte de Couvrelles et d'Augy, directeur de l'hôtel royal des Invalides; femme, Louise-Catherine Mareschal; enfans : Anne-Louis-Alexandre, écuyer, capitaine commandant au régiment d'Orléans, infanterie, chev. de St Louis; Georges-Louis, prêtre et docteur de Sorbonne; Georges-Paul, écuyer, lieuten.-colonel au régi-

Digitized by Google

ment d'Orléans, chev. de St Louis; Georges-Marie; Michel-Louis; Gillette-Ursule; Henriette; Alexandre-Bonaventure, officier au régiment d'Auvergne; Louise-Thérèse, femme de François-Enguerrand de Massary, écuyer, seign. de Lile et en partie de Septvaux.

En dernier lieu, le comte d'Egmont, seig. de Braine.

AULERS, *Aulerium*. — Hameau dépendant de Bassoles. Il possédait jadis une église sous le vocable de St-Pierre et St-Paul. C'était un fief noble avec des seigneurs.

1121. Robert d'Aulers; donna un alleu à Prémontré.

1317. Jean, dit le *Piquart*, chev. d'Aulers.

AULNOIS, *Alnetum*. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une vaste plaine, près des sources du ruisseau des Barentons, à 6 k. au nord de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de cette ville, du diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 44 feux; 1800, 198 h.; 1818, 210 h.; 1836, 213 h.; 1856, 256 h.; 1861, 267 h. — Dépendance : Reneuil (ferme).

Le nom de ce village indique assez qu'il fut construit dans un lieu couvert d'aulnes; en latin *Alnetum* veut dire un aulnis. — Les Bourguignons s'emparèrent d'Aulnois en 1433 et s'y fortifièrent; mais l'année suivante, le connétable de Richemont ayant pris Ham, Aulnois fut échangé avec Bruyères contre cette ville. En 1549, Aulnois étant devenu la propriété des comtes de Roucy, les protestans y établirent sous leur protection, l'un des premiers prêches qu'ils aient possédés dans ce pays; ils en furent chassés en 1589 par les Ligueurs sous le commandement de Balagny, lequel pour éviter que les ennemis ne se logeassent à l'avenir dans le château de ce village, alors très-fort, le fit démanteler et mettre hors d'état de servir. C'est aujourd'hui l'une des belles ruines militaires du pays. — La terre d'Aulnois relevait des évêques de Laon. Dès le commencement du 12e siècle elle avait des seigneurs particuliers; au moment de la révolution ils étaient encore tenus d'en faire hommage à l'église de Laon, chaque année le jour de la Chandeleur, et en signe de vasselage, de lui offrir un cierge de cire du poids de 20 livres.

Seigneurs d'Aulnois.

1113. Pierre d'Aulnois; femme, Hersende; enfans : Raoul, Gautier qui eut pour enfans Mathilde et Philippe.

1165-79. Hector 1er, dit de Laon, chevalier d'Aulnois par sa femme Marguerite, paraît-il. Il se retira vers 1179 dans l'abbaye de St-Martin. Foulques, son frère, était s. d'Ercri ou St-Erme.

1180. Raoul 1er, chev. d'Aulnois; femme, Clémence, qui se remaria à Philippe de Noïen; enfans : Philippe? Hector, Odin ou Oudart, Jean.

Les armes de Raoul, seign. d'Aulnois, étaient *de....., chargé de 6 merlettes de....., posées en horle, avec un écusson de...., en abyme.*

1227. Philippe, chev., seign. d'Aulnois.

1252-65. Hector II d'Aulnois; femme, Cécilie, enfant, Adam.

1279-81. Adam ou Oudart d'Aulnois, chev.; femme, Emmeline qui était veuve en 1281; enfant, Mathilde.

Vers 1282. Clérambaud de Creust, seig. dud.

1300. Jean de Roye, seign dudit.

Digitized by Google

1335. Renaud, sire d'Aulnois.

1366. Raoul II de Coucy-Montmirail, seig. de Montmirail, sire d'Aulnois.

1392-1411. Raoul III de Coucy-Montmirail, son fils, sire d'Aulnois, d'abord évêque de Metz, puis de Noyon.

La terre d'Aulnois passa après lui, paraît-il, dans les mains des comtes de Roucy, qui la gardèrent jusqu'à la révolution (Voyez Roucy).

Il y avait autrefois à Aulnois le fief de la *Barrière*, avec ses seig. particuliers, relevant de ceux d'Aulnois.

1507. Ferry de Flincourt, seign. du fief de la Barrière, à Aulnois.

1605. Philippe de Blois, greffier au siége de Ribemont, seign. dudit pour un tiers.

1610. Philippe II de Blois, seig. dudit, président en l'élection de Guise.

16.. Pierre de Blois, son fils, seign. dudit.

1647. Philippe III de Blois, bourgeois de Laon.

1675. Claude de Blois, son fils, gouverneur de Laon.

167.. Louis de Lalain, seign. dudit, conseiller au bailliage de Laon.

1683. Jean-Baptiste de Lalain, avocat, son fils.

1706. Gerbaut de Blois, seign. dudit.

1739. Philippe-François-Bonaventure de Blois de la Suze, écuyer, gentilhomme de la grande Vénérie.

1740. Jean-Philibert Le Carlier, seign. dudit, lieutenant particulier au bailliage de Laon.

Aulnois, *Alnetum*. — Hameau dépendant d'Essommes. C'était autrefois un fief noble dont les seigneurs eurent de l'importance. — Ce hameau possédait jadis une maladrerie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, en 1698.— En 1180, Geoffroi, chev. seigneur d'Essommes, vendit à l'abbaye de St-Médard, pour 100 liv., le moulin (à eau) d'Aulnois qu'il tenait en fief de cette maison; 25 feux en 1816.

1136. Hugues, seign d'Aulnois; enfant Odeline.

1174-1200. Hugues II d'Aulnois; f° Eremburge.

1209. Raoul et Jean d'Aulnois.

1210. Albéric d'Aulnois.

1228-31. Erard ou Evrard d'Aulnois, seign. du Châtel; femme, Agnès de Bazoches, dame de Charentigny: enfant, Marie, abbesse de Saint-Etienne de Soissons.

1248. Vilain, d'Aulnois? maréchal de l'empire de Romanie.

1250. Jean d'Aulnois, écuyer, fils de veuve Jeanne.

1314. Gautier 1er d'Aulnois; femme, Gila.

1317. Gautier II d'Aulnois, femme, Alix de Neuville.

Vers 1340. Jean de Nantilly, seign. d'Aulnois par sa femme?, Jeanne de Mortagne, qui épousa en secondes noces,

1350. Jean de la Personne, vicomte d'Acy.

1412. Guy de la Personne, leur fils, vte d'Aulnois.

Nous avons tout lieu de croire que les deux frères Philippe et Gautier d'Aulnois, qui furent écorchés vifs et pendus en 1314 comme convaincus d'avoir été les amans de deux princesses de France, étaient d'Aulnois près d'Essommes, et non de la Bourgogne, comme on le pense.

Aulnois. — Voyez Annois.

Aunois, *Alnetum* en 1134. — Moulin à eau détruit, autrefois situé près d'Evercaigne. Il fut donné en 1134, à l'abbaye de St-Martin de Laon, par Clarembaud, seigneur de Montchâlons, pour le remède de son âme.

Aumencourt, Omuncurt (12e siècle), *Omundicurtis* en 1125; *Omoncurtis* en 1135; *Omuncurtis* en 1164. — Cette ferme dépendant aujourd'hui de Couvron, était autrefois une paroisse séparée; on y comptait 40 feux en 1766. Dès 1135, Foulques, seigneur de Pierremande, donna à l'abbaye de St-Martin de Laon, assez de terre dans la *Paroisse* d'Aumencourt, pour y bâtir une ferme. Qua-

Digitized by Google

rante ans plus tard, l'abbé de St-André du Câteau, lui abandonna le reste du terroir qui lui appartenait, en échange de terres sises à Besny et d'un trécens de 6 jallois de froment. Au moment de la révolution Aumencourt était encore la propriété de St-Martin de Laon.

Don du terroir d'Aumencourt à l'abbaye de St-Martin de Laon.

In nomine, etc. Ego Adam, Dei gratiâ beati Andree Cameracensis castelli dictus abbas. Notum sit omnibus tàm futuris quàm presentibus quod, assensu capituli nostri, totam terram beati Andree quam in Omuncurte habemus, sed et si quam ibidem hactenus nobis celatam et furtive substractam habere debuimus, ecclesie beati Martini Laudunensis suburbii pro trecensu sex galetorum frumenti melioris post sementem curie Monstre Culture, ad mensuram Laudunensem, annuatim in festo omnium sanctorum persolvendorum perpetuo possidendam concessimus. Sed et hoc sciendum quatinus ecclesia beati Martini terram quam nostris terris contiguam in territorio de Benni (Besny) ad sementem quatuor galetorum habebat, nobis perpetuo possidendam sub predictâ pactione concessit. Si quis vero ecclesiam beati Martini de hoc concessione inquietaverit, de omnibus qui ad placitum venire et justitiam exequi voluerint, ecclesia nostra legitimam ei garandiam portabit. Ne autem hujus mutue pactionis tenor à memoriâ excidat vel posterum successione cassari queat, scripto annotari et testium subscriptione firmari et per cirographum inter nostram et beati Martini ecclesiam dividi fecimus et sigelli utriusque ecclesie appositione robarari curavimus. Actum anno incarnati verbi MCLXXIII.° *Cartul. de St-Martin. T. II, p. 314.*

AUROIR, OROER en 1135; *Oratorium villula* en 901, *Oratorium, Oratorii.* — Village de l'ancien Vermandois, situé sur le bord d'un ruisseau, à 56 k. au N.-O. de Laon et 16 au S.-O. de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, du diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Vermand, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population: en 1698, sans Aubigny, 40 h.; 1760, 53 feux; 1800, 246 h.; 1836, 342 h.; 1856, 424 h. — Dépendances: Aubigny, la Guinguette (hameaux).

Le village d'Auroir portait primitivement un autre nom; mais ayant été donné vers l'année 900 par un chevalier nommé Hubert, au chapitre de Noyon, sous la condition que les chanoines réciteraient perpétuellement des prières pour le salut de son âme, ce village prit dès lors, en mémoire de cette donation, le nom d'Auroir, du mot latin *orare*, prier. D'un autre côté, une charte de 1249, dont nous donnons ci-dessous le curieux texte, constate qu'un certain Jean de Pontruet vendit cette année à l'abbaye de St-Eloi la seigneurie d'Auroir avec ses dépendances pour le prix de 170 liv. par. Il devint dès lors bien difficile de comprendre comment St-Eloi a pu acheter en 1249 une propriété qui, selon Colliette, lui appartenait depuis plus de trois siècles. — Ce village ne parait pas d'ailleurs avoir eu des seigneurs laïques.

Vente de la terre d'Auroir à l'abbaye de St-Eloi de Noyon.

Jou Adans, chev. sires de Caudri, fas savoir à tous ciaus qui ces lettres verront, ke comme Jehan de Pontruel, bourgeois de St-Quentin et ses quatre sereurs, Anne, Ysabiaus, Wide et Maroie, tenissent de mi parmi douze deniers de parisis de cens, vint et six sestrelées à la mesure de Ham de terre franc au terroir d'Oroir, et quarante et sis sestiers d'avaine à la mesure de Ham de

Digitized by Google

sauvement, et quatre livres quatre sous trois mailles mains de parisis de rente en le vile et ou terroir d'Oroir, et toute la justice, et toute la seigneurie, fors de murdre, de rat et d'arsin, et tout cou ke as choses devant dites appartenoit, et l'oumage du maieur d'Oroir en tiel manière ke li douze deniers de cens devant dit me devoient estre paié chascun an au jour de la feste St Remi en la ville de Jehancourt, là où je doie estre ou envoier pour ce cens recevoir; et si à ce terme n'en estois paies, on me devroit douze deniers parisis d'amende ou de loi, et plus n'en péoie demander ne avoir. Et le justice de murdre, de rat, d'arsin, se le cas y escheoit, devoie faire (justice) à Oroir en le vile ou au terroir, et des mueles et des cateus de maufaiteur jou devoie avoir le moitié sans plus, et niens devoie avoir ès terres, ès maison et ès iretages du maufaiteur. Mais Jehan et ses sereurs devoient avoir les terres, les maisons et les iretages du maufaiteur tout entièrement, et le moitié ès mueles et ès cateus du maufaiteur, et en toutes ces choses devant dites n'avoie ne seignerie, ne justice, ne aucune autre chose fors sans plus le murdre, le rat et l'arsin devant dis, et fors ke tant ke cius Jehan et ses sereurs vendoient aucune des choses devant dites ou des appartenances, jou en faisoie les envestures seu avoie douze deniers parisis d'entrée et douze deniers d'issue; et plus ne pooie avoir ne demander. Et se il avenoit que aucuns de leurs tenans vendist, Jehan et ses sereurs en faisoient le ravesture et en avoient toute leur droiture comme seigneur. Et comme li devant dit Jehan et ses sereurs peussent toutes les devant dites choses et leurs appartenances donner et vendre, et mettre en autrui main morte ou vive, à leur plaisir, et jou ne le puisse contredire,ençois se me convenist otroier, sauf à mi lis devant dis douze deniers de cens, et les entrées et les issues, et sauf aussi le murdre, le rat, l'arsin devant nommés et sauves mes droitures en la moitié des mueles et des cateus au maufaiteur. Il avenit ke cil Jehan de Pontruel et ses quatre devant dites sereurs vinrent pardevant mi en la présence de mout de bonnes gens, et reconnurent-il à tous jours iretaulement avoient vendu à l'église de St-Eloi de Noyon, bien et loiaument, par droit pris et par loial, c'est assavoir : pour wit vint et dis livres parisis des queus il connurent ke leur grés estoit fait, toutes les choses que il avoient en le vile et ou terroir d'Oroir, se riena y avoient outre les choses devant noumées, et ont-il mis en ce vendage, loue, gree et otroie ke li devant dite église tiègne à tous jours toutes les choses devant dites en pais, et sa volenté en face comme de ses choses, et pour le devant dite église ravestir de toutes ces choses, il se devestirent en ma mains, et jou à leur requeste en nom de l'église devant dite ai ravesti l'abé de cele église et fis tenant et sen *reciuch* (reçu) de celui abé mes douze deniers d'entrée; et jou ai ces convenances et ce vendage grée et otroie, ne en toutes les choses devant noumées n'ai-jou rien retenu, fors ke le cens de XII deniers devant dit et l'amende pour le défaute de paiement du ce cens, se le y eschoit, et le murdre, et le rat, et l'arsin devant dis, et fors le moitié des mueles et des cateus au maufaiteur pour tant comme il appartient à tele partie comme nous acatames à Jehan de Pontruel et à ses sereurs devant dis, et fors les XII deniers d'issue et d'entrée et tout le *rumament* qu'il appartient à choses devant dites en rentes, en censives, en seigneurie, en justice, et en toute autre chose, etc. En tesmoing de ces choses ai ces présentes lettres à leur requeste confirmées de mon séel qui furent faites en l'an de l'incarnation nostre Seigneur MCCXLIX. ou mois de mars.

Archiv. de l'Oise, titres de St Eloi, côtés H 7.

AUSBOURG DE LA BOVE (*Anne-Marie-Madeleine d'*), comtesse de Miremont, dame de l'ordre impérial de la croix étoilée, née à Œuilly en 1735, morte en 1811. — On lui doit les ouvrages suivans :

Traité de l'éducation des femmes. 1779-89, 7 vol. in-8°. — *Memoires de la marquise de Cremy*, 1766-1808, 3 vol. C'est l'histoire de sa vie. La dernière édition renferme la clé et le nom des personnages.

AUTELS (Les), *Altares* en 1190. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée et ondulée, à 55 k. au nord-est de Laon, autrefois de

Digitized by Google

la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Rozoy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Trinité. — Population : en 1260, 50 feux; 1760, 101 feux; 1800, 371 h.; 1818, 447 h.; 1836, 549 h.; 1856, 490 h.; 1861, 482 h. — Dépendances : le Beau-Regard, le Haut-Chemin, les Barres, Navarre (hameaux); le Moulin-Bataille, la Garenne-Motel (isol.).

L'emplacement où s'élève aujourd'hui le village des Autels, était encore désert et couvert de bois au milieu du 12e siècle. Roger, seigneur de Rozoy, à qui il appartenait alors, l'ayant donné en 1190 à l'abbaye de Saint-Martin de Laon, les moines de cette maison religieuse songèrent aussitôt à y construire un village, et proposèrent au seigneur de Rozoy de s'unir à eux dans l'exécution de cette entreprise. Il fut d'abord convenu que, pour attirer les habitans dans ce nouveau village, on lui donnerait les franchises de Vervins (V. Vervins). Le produit de la terre, des procès et des amendes dut être partagé par moitié ainsi que celui du moulin et du vivier. Les moines de Saint-Martin se réservèrent le droit de pouvoir y construire une maison à leur usage, avec jardin et courtil, lesquels demeureraient francs de toutes charges. Le mayeur du lieu serait nommé d'un commun accord, et ne pourrait être changé sans leur assentiment, etc. Nous donnons plus bas le texte de cette pièce curieuse.

Seigneurs des Autels.

12.. Gaucher de Rumigny, seign. de Bossus et des Autels.

1249. Hugues de Rumigny, son fils, seig. des Autels et Girondelle.

1555. Françoise de Bernes, dame de Noircourt et des Autels.

Vers 1590. Nicolas de Margival, seign. des Autels; femme, Suzanne de Halluin; enfans: N. et Louise, abbesse du Sauvoir en 1614.

Vers 1650. Florimond de Margival, s. des Autel, Margival, etc.; femme, Jeanne de Blécourt.

1736. Antoine marquis de Vignacourt, s. dudit.

En dernier lieu, la seigneurie des Autels passa dans les mains de la famille de Vrevin.

1749. Michel de Vrevin, écuyer, seign. dudit.

Ego, Wido, Dei gratiâ, abbas ecclesie Beati Martini Laudunensis, et capitulum nostrum. Notum facimus tàm futuris quàm presentibus quod, communi assensu, dominum Rogerum de Roseto et heredes ejus in socios et comparticipes accepimus in possessione nostrâ de Altaribus ad villam ibidem faciendam secundùm consuetudines de Vervino et assisiam redditnum de Roseto, ità quod omnium redditnum, omnium placitorum et omnium forefactorum proventus atque commoda universa qualicumque provenerint, ecclesia nostra et ipsi equaliter per medium parcientur, excepto jure ecclesiastico in quo nichil habebit dominus Rogerus et heredes sui. Majorem ibi communi assensu ponemus, quem neutra pars sine alterius assensu poterit ponere aut renovare, qui super sanctos jurabit quod utrique parti equaliter sua jura, bonâ fide, conservabit. Molindinum et vivarium communibus expensis ibi faciemus et detinebimus, nec altera pars sine alterius assensu, aliud ibi molendinum vel vivarium faciet. Custos molendini communi assensu ibi ponetur qui absque communi assensu non removebitur. Proventus molendini et vivarii inter nos et ipsos equaliter parcientur. Mansionem ibi in quocunque loco nobis magis placuerit, cum gardino et curtilo et domibus nobis necessariis, ad omni consuetudine et exactione liberam habebimus. Pratum etiam ubicumque illud eligere voluerimus ad quatuor falcas, liberum ad opus nostrum retinebimus. Grangia verò in quâ terragia et alia que provenerint poni debebunt, intra septa mansionis nostre communi expensa construetur et detinebitur et custos in eâ communi assensu ponetur et de communi conducetur. Et ego, Nicholaus, dominus de Rumigniaco, notum facio tàm futuris quàm presentibus quod soror mea Juliana et nepos

Digitized by Google

meus Rogerus, dominus de Roseto, cum fratre suo Nicholao, per manum meam sub cujus tutelâ erant, predictam comparticipationem et omnia sicut in presenti paginâ conscripta sunt, se, bonâ fide, servaturos, super sanctos juraverunt et suis signis confirmaturos promiserunt. Ego etiam, S..., qui hanc conventionem, quam sigillo meo confirmavi cum extra sententiam excommunicationis positus fuero, me servaturum et ad servandum, bonâ fide juvaturum pro posse meo, jurabo, etc. Anno MCLXXXX.° (*Cart. de St-Martin.*)

AUTHOMNE, *Autumna, Altumna* en 995; *Althona, Althumna, Altuna.* — Rivière qui prend sa source entre Coyolles et Pisseleux, coule de l'est à l'ouest et va se jeter dans l'Oise à Verberie. Son nom paraît pour la première fois dans une charte de l'an 990. — Elle était autrefois fort abondante en anguilles.

AUTOIGNE, AUGTOINE en 1018. — Cense ou hameau autrefois dépendant de Rozoy-sur-Serre, qui fut donné en 1018 par Hilgaud au chapitre de ce lieu en le fondant.

AUTREMENCOURT, OSTREMONCOURT en 1229. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une vaste plaine sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Vervins, à 25 k. au nord-est de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Marle, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 56 feux; 1800, 276 h.; 1818, 306 h.; 1836, 374 h.; 1856, 375 h.; 1861, 362 h. — Dépendances : Eraucourt (ferme); les Halois (moulin).

Dans la nuit du 6 au 7 juin 1652, une troupe d'Espagnols s'étant présentée pour piller le village d'Autremencourt, les habitans se retranchèrent dans l'église, s'y mirent en défense, tuèrent 5 ou 6 assaillans, en blessèrent beaucoup d'autres et forcèrent le reste à s'éloigner; mais ceux-ci ne se retirèrent qu'après avoir mis le feu au village qui fut entièrement brûlé, à l'exception seulement de trois ou quatre maisons. — Le village d'Autremencourt paraît avoir appartenu, au commencement du 12e siècle, à une branche cadette de la maison de Pierrepont, dont l'un des membres nommé Renaud Bidane le donna, en 1132, à l'abbaye de St-Martin de Laon, des mains de laquelle il passa peu après, paraît-il, dans celle des évêques de cette ville. Les habitans d'Autremencourt étaient alors tenus de moudre au moulin de Vesles, qui appartenait à l'abbaye de Thenailles.

Seigneurs d'Autremencourt, relevant de l'évêché de Laon.

1130. Renaud Bidane de Pierrepont. Il donna cet alleu à St-Martin, en 1132.

1160. Bernard, seign. dudit; femme, Mathilde de Montaigu-Neuville; enfans: Raoul, Thomas, Henri, frère de Bernard.

1180. Dreux, chev. d'Autremencourt; enfans : Raoul, Thomas, seign. de Lierval.

1183. Raoul, chev., seign. dudit; f.e, Olive; enfant, Adam.

1202-06. Noble homme Adam, seign. dudit.

1227. Gautier, chev. d'Autremencourt. Gautier pour se venger de l'évêque de Laon ayant ravagé ses domaines, fut banni du royaume. Etant rentré sans permission en 1229, il fut arrêté, jeté en prison et n'obtint sa liberté qu'après avoir fait réparation à l'évêque et donné des cautions pour sa bonne conduite à l'avenir.

1254. Raoul, chev. d'Autremencourt; femme,

Digitized by Google

Adélide. Jean dit Joutiers, frère de Raoul.

1272. Raoul II, chev., seign. dudit; Florent, son frère.

1327. Gautier II d'Autremencourt.

1366. Jean d'Autremencourt, chev.

1530. Jean de Proisy-la-Bove, seign. d'Autremencourt; enfant, Guillemette, femme de Claude de Fay d'Athies, seign. de Puizieux.

1548. Etienne de la Bove, écuyer, seign. dud. femme, Jeanne de St. Pierre; enfant, François, chev. de Malte.

1590. Roland de la Bove, écuyer, seign dud; femme, Marie de Courcelles.

1610. Yvon de la Bove, écuyer, seign. dudit. leur fils; femme, Rachelle de Flavigny.

1626. Robert de la Bove, écuyer, gentilh. ordin. de la chambre, enseigne au régiment de Champagne, seign. dudit, leur fils.

1697. Louis-Alexandre de Stoppa, chev., seign. de Corneille et d'Autremencourt (V. Corneille).

En dernier lieu la seigneurie d'Autremencourt appartenait à M. de Saxer.

AUTREPPES, *Altripia* en 878; *Altrepia* en 1125; *Altaripa?* — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive gauche de l'Oise, à 45 k. au nord de Laon et 10 de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Hilaire. — Population : en 1760, 172 feux; 1800, 678 h.; 1818, 672 h.; 1836, 712 h.; 1856, 630 h.; 1861, 627 h.

Autreppes est très-ancien. Il en est fait mention dans les miracles de St-Denis comme existant déjà au 9e siècle. En effet, la terre d'Autreppes, qui appartenait originairement au domaine royal, fut donnée par Louis-le-Bègue en 879, à un comte du nom d'Alatram, qui, à son tour, en fit présent à l'abbaye de St-Denis en 915. On y comptait alors 46 manses. — En 1672, Autreppes fut uni à la manse monacale de St-Denis. — On y voyait jadis un petit hôpital et une léproserie dont les revenus s'élevaient en 1648, à 400 liv. pour le premier, et à 40 liv. pour le second.

Seigneurs d'Autreppes, relevant de la baronie de Wiège.

1750. Charles de La Fons, seig. de la Pleanoy, Marly, Autreppes (en partie), etc. (V. Marly).

Vers 1760. François-Joseph le Danois, marquis de Ronchères, seig. d'Effry, Autreppes, etc. (Voyez Sery-Mézières).

En dernier lieu, le comte de Lamarck était seigneur d'Autreppes.

AUTREVILLE, *Autreivilla* en 867; *Alta villa* en 906; *Altra villa* (12e siècle); *Alteri vallis?* — Village de l'ancien Laonnois, bâti à 40 k. à l'ouest de Laon, sur une éminence, circonstance à laquelle il paraît devoir son nom, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Chauny, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : en 1816, 49 feux; 1836, 284 h.; 1856, 306 h.; 1861, 321 h. — Dépendances : le Bosquet St-Ladre, St-Lazare, l'Aventure (I.).

Autreville était autrefois un hameau dépendant de Sinceny. Il n'en a été détaché et érigé en paroisse séparée que dans les premières années de ce siècle. — Ce village appartenait originairement au fisc. Le roi Childéric II le donna, en l'année 661, à St Amand, abbé d'Elnone, avec les terres voisines de Barisis et autres. En 1018, Richard, autre abbé d'Elnone, abandonna à son tour à

Digitized by Google

l'abbaye d'Homblières, le village d'Autreville alors composé de sept *manses*, moyennant un cens annuel de cinq sous (Voyez la charte ci-dessous).

Seigneurs d'Autreville.

Ils sont imparfaitement connus.

1155. Eudes d'Autreville; femme, Elizabeth; enfans: Alexis, Alzo, Philippe, Renaud.

11.. Faulque d'Autreville?

11.. Alexandre, son fils.

11.. Pierre, chev., fils de ce dernier; Ricande, sa sœur; Elizabeth, sa fille.

Il y avait jadis à Autreville le fief nommé *le Riez d'Avesne.*

Don d'Autreville à l'abbaye d'Homblières.

Prudens consuetudo precedentium patrum schedulis propriis decrevit tradere quidquid necessarium videretur auribus posterorum mandare. Undè nos quoque, Richardus videlicet, gratiâ Dei, abbas, cum ceteris fratribus Helnonensibus, vestigia priorum imitantes, notificare volumus omnibus posteritatem nostram subsequentibus, quod quamdam beati Amandi terram, in pago Laudunensi sitam, in loco qui dicitur Altavilla, communi consensu delegavimus habere fratribus Humolariensis cenobii, usu fructuario et gratiâ ameliorandi, eo scilicet tenore ut singulis annis quandiu ipsam tenere voluerint, quinque solidos denariorum pro septem mansis quibus numerantur pro respectu, persolvant in festivitate sancti Remigii. Si verò exinde negligentes reperti justificare noluerint, eo solo deinceps frustrantur, publicâ lege convicti sicque restituatur proprio heredi. Ut hec traditio firma remaneret et inviolabilis, hanc manuscriptionem communiter decrevimus fieri ac nominibus fratrum utriusque loci ceterorumque fidelium firmiter insigniri. Actum Helnone monasterio die mensis junii XX°, anno vero Domini MXVIII.° *Cartul. d'Homblières*, f° 37.

Avelon. — Ruisseau qui prend sa source dans la forêt de St-Gobain, coule du nord au sud, passe à Prémontré et à Brancourt, et tombe dans l'Ailette au-dessous d'Anizy. Il est ainsi nommé dans une bulle de 1230.

Aventure (*L'*). — Maison isolée dépendant d'Autreville. Une savonnerie y fut établie vers 1760, par M. de Théis.

Avesne. — Hameau dépendant de St-Simon; il fut longtemps le chef-lieu de la paroisse. — C'était autrefois un fief ayant des seigneurs particuliers.

1329. Gobert d'Avesne, écuyer dudit. | 1374. Jean d'Avesne, seign. dudit.

Avesne. — Hameau ou ferme jadis situé près de Ribemont. Au 14e siècle, il appartenait à l'abbaye de Corbie, qui, en 1305, l'échangea avec Gilles Havez, chevalier, seign. de Soyecourt, contre le domaine de La Neuville-sous-Corbie, qui appartenait à ce dernier.

Avin, Avains en 1122. — Ferme dépendante de Laon. Au commencement du 12e siècle, elle appartenait en partie à Nicolas, châtelain de Laon, qui en 1122 la vendit à l'abbaye de St-Martin de Laon pour 110 sous de Provins. Clarembaud, seign. de Montchâlons à qui appartenait l'autre partie, la donna en 1137 à la même abbaye (Voyez la charte).

Vente de la terre d'Avin à l'abbaye de St-Martin de Laon.

In nomine.... Ego, Bartholomeus Laudunensium Dei gratiâ presul. Quia in domo Domini licet indigni regiminis curam suscepimus, oportet ut pro modulo nostre facultatis necessitatibus, Deo inspirante, contulerit devotio auctoritatis nostre privilegio corroborare studeamus. Notum igitur esse volumus tàm presentibus quàm posteris qualiter cum Nicholaus, castellanus noster, apud villam cui Avains nomen est, ex beneficio nostro terram haberet, que fratribus in nostrâ ecclesiâ

Digitized by Google

beati Martini regulariter viventibus opportuna videbatur, pro anime sue salute, necnon et centum et decem solidorum Pruviniensium tauxatione (sic) eam ad manum nostram reddidit, eâ conditione ut eam predicte ecclesie in perpetuam possessionem transcriberemus. Nos ergo tam pro studio assensum prebentes, atque orationibus famulorum Dei fragilitatem nostram commendari cupientes, terram illam tam in agris quàm in silvâ eidem ecclesie ab omnibus qui nostri juris erant, emancipavimus, atque donacionem illam ab uxore et filiis ejus concedi fecimus. Sed et aliam terram que de dote ipsius uxoris erat, quam etiam mater Nicholai, dum adviveret, ecclesie dederat, ab eâ annui oblihuimus. Preterea allodium illud quod Arnulfus de Ruissimonte partim pro Dei respectu, partim pro sexaginta solidorum pretii estimatione, cum cespite et ramo ad altare beati Martini obtulit, quod etiam in territorio prefate ville situm est, manu nostrâ firmamus. Que donationes ut in posterum inconvulse permaneant, hoc scriptum fieri et sigillo nostri nominis imprimi precepimus, et ne quis in futurum sacrilegâ mente huic sanctioni audeat obviare, anathematis sententiam opposuimus.... Datum Lauduni in synodo, anno Dominice incarnationis MCXXII.»

(Cartul. de St-Martin, III, p. 1).

Avouerie (*L'*). — Ancien fief situé à Fresnoy-le-Grand (Voyez ce mot).

Ayoul (*Bois d'*). — Grand bois dépendant de la forêt de Cuise, lequel s'étendait jadis vers Rozoy-le-Grand. En 1365, le seigneur de Montigny l'acheta moyennant 500 florins d'or, et le donna à l'abbaye de St-Jean-des-Vignes pour la fondation d'une chapelle. Vers 1700, le bois d'Ayoul contenait encore 125 arp.

AZY-BONNEIL, AAZY, *Axiacus* en 1182. — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé dans la vallée de la Marne, sur la rive droite de cette rivière, à 87 k. au sud de Laon et 7 au sud-ouest de Château-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Château-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui des canton et arrond. de Château-Thierry, diocèse de Soissons. — Patron, St Félix, pape. — Population : en 1760, 58 feux; 1788, 259 h.; 1800, 266 h.; 1818, 245 h.; 1836, 265 h.; 1856, 228 h.; 1861, 305 h. — Dépendance : Azy (ferme).

Le moulin d'Azy appartenait jadis à l'abbaye de Chézy, qui le tenait des libéralités des comtes de Champagne. — Ce village possède une des plus anciennes églises du pays, avec portail latéral roman à deux rangs de dents et joli clocher à deux étages. — Le domaine d'Azy appartenait, au moment de la révolution, au duc de Bouillon.

B

BABEUF (*François-Noël*), journaliste, né à St-Quentin en 1764, guillotiné le 25 mai 1797. — Il rédigea le célèbre journal *le Tribun du Peuple* et il fut l'inventeur de la république des égaux.

Digitized by Google

Bac-Arblincourt (Le), autrefois simplement Erblincourt ou Erblaincourt. — Hameau dépendant de Bichancourt. — C'était jadis une seigneurie importante qui appartenait dès le commencement du 12e siècle à la famille des châtelains de Coucy.

1102. Herselin ou Hescelin d'Erblincourt; enfans: Guy, Robert, sénéchal de Marle.

1133. Guy d'Erblincourt, chev.; femme, Mathilde? Enfans: Guy, Robert, Adam, Raoul, Havide.

1150. Adam d'Erblincourt.

1166-89. Guy II de Coucy, seign. d'Erblincourt; femme, Mathilde? enfans: Robert, Guy, Raoul, Jovin.

1188-95. Robert de Coucy, seign. d'Erblincourt; femme, Elizabeth; enfans: Guy, Jean, Mathilde, femme de Renaud, Oda, femme de Jean, Osilie, femme de Réné.

1205-23. Guy III de Coucy, seign. d'Erblincourt; femme, Elizabeth.

1235. Jean de Coucy, leur fils, seign. dudit, châtelain de Mons.

1285-1304. Jeanne, dame d'Erblincourt, veuve d'Arnoul de Clermont.

Ce domaine passa ensuite dans les mains des seigneurs de Genlis, puis par acquisition en 1706, dans celles des seigneurs de Sinceny (Voyez ce mot.) ayant été acheté cette année par M. Fayard, au duc d'Harcourt, seigneur du Bac-Arblincourt par sa femme Anne-Claude de Brulard.

Bacquencourt. — Ancien fief situé à Mercin (Voyez ce mot).

BAGNEUX, *Balneola, Balneoli* en 1117. — Village de l'ancien Soissonnais, situé à l'extrémité supérieure d'une vallée étroite et sinueuse, à 35 k. au sud-ouest de Laon et à 13 à l'ouest de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St-Martin. — Population: en 1760, 20 feux; 1800, 94 h.: 1818, 93 h.; 1836, 77 h.; 1856, 118 h.; 1861, 121 h. — Dépendance: Les Carrières (Hameau.)

Le village de Bagneux tirerait-il son nom de ce qu'autrefois il y aurait eu des bains publics en cet endroit? Le voisinage de la chaussée romaine qui passe à 200 mètres de ce village, suffit-il avec la signification de son nom pour autoriser cette conjecture? ou bien *Balneolum* serait-il le diminutif de *Balnum* signifiant limite. — Ce village appartenait autrefois aux Célestins de Soissons.

Bailli (Le). — Faubourg de Chauny (Voyez ce mot).

Bailli (Le). — Ferme dépendant de Pont-St-Mard. C'était autrefois un fief avec des seigneurs particuliers.

1705. Julien de Froidour, seign. de Pont-St-Mard et du Bailly.

Ce fief fut acquis en 1782, par Antoine-Louis de Saint-Marc, écuyer, seigneur de Pont-St-Mard, à Joseph de La Fons et Elizabeth de Froidour.

Bailliage de Vermandois (Grand). — On pense que ce tribunal fut établi par Philippe-Auguste à la fin du 12e siècle, après la réunion du Vermandois à la couronne; le siége en fut dès l'origine fixé à Laon et n'en a jamais été retiré. — Le grand bailli avait la connaissance des cas royaux et le droit de concurrence et de prévention sur tous les hauts justiciers. Toutes les causes des tribunaux inférieurs soit civils, soit ecclésiastiques, venaient par appel

Digitized by Google

devant lui. A lui seul appartenait également le jugement des personnes nobles, lesquelles ne pouvaient jamais décliner sa compétence. — Les affaires criminelles se jugeaient en dernier ressort devant le tribunal du bailliage. Les affaires civiles se décidèrent longtemps de même ; mais à la fin du 13e siècle, il fut arrêté que les causes de quelqu'importance iraient par appel à la cour du roi. — Le grand bailli et les juges furent longtemps responsables de leurs sentences. Quand elles étaient infirmées, ils devaient payer une amende proportionnée à l'importance de l'affaire. Plus tard cette amende fut fixée à un chiffre uniforme, puis enfin abolie. — Le ressort du grand bailliage de Vermandois était immense dans l'origine : il s'étendait depuis Troyes jusqu'à St-Valeri, c'est-à-dire sur les villes et territoires de Laon, Reims, Châlons, Soissons, Noyon, Coucy, Chauny, Ribemont, St-Quentin, Guise, Péronne, Roye, Montdidier, ainsi que sur une partie considérable de l'Artois, le Boulonnais, le comté de St-Pol, l'Amiénois, la Flandre gallicane ou les gouvernances de Lille et Douai, la ville de Tournai, les terres de l'évêque et du chapitre de cette ville et celles de l'abbaye de St-Amand. Aussi pendant longtemps ne distingua-t-on ce qui appartenait au domaine de la couronne qu'en deux coutumes : celle de France et celle de Vermandois. — Le grand bailli ne pouvant surveiller seul un aussi vaste territoire, avait des lieutenans dans les principales villes, pour juger les petites affaires courantes. — Le ressort du grand bailliage de Vermandois subit, dès le 14e siècle, des démembremens qui se continuèrent dans les siècles suivans, de telle sorte qu'en dernier lieu il se trouvait réduit à 274 villes ou villages. — Ce bailliage avait ses coutumes particulières qui furent seulement rédigées au milieu du 16e siècle. Parmi ces coutumes, il en était une dont l'emploi offrait un moyen commode d'éterniser les procès ; nous voulons parler des *appeaux volages* ou *frivoles* (V. ce mot). — Dans l'origine, le grand bailli de Vermandois n'était pas seulement investi d'un grand pouvoir judiciaire et même du droit de faire grâce aux criminels ; comme le prouve la pièce que nous insérons ici ; il était de plus gouverneur civil et militaire de la province, aussi prenait-il parfois le titre de gouverneur du Vermandois. — En dernier lieu, le grand bailliage de Vermandois était ainsi composé : un grand bailli, président ; un lieutenant général d'épée n'ayant point de séance quand le premier présidait ; un lieutenant général ; un lieutenant de police ; un lieutenant criminel ; un lieutenant civil ; un lieutenant particulier assesseur criminel ; un chevalier d'honneur ; plusieurs conseillers ; un procureur du roi ; deux avocats du roi et un substitut des gens du roi. (Voyez notre *Histoire de Laon*, t. Ier.)

Liste des grands baillis de Vermandois.

Cette liste n'a jamais été donnée d'une manière exacte ni complète. On peut conjecturer que, dans l'origine, plusieurs personnages exercèrent concurremment la charge de grand bailli ; du moins, en verra-t-on sur notre liste plusieurs prendre ce titre simultanément.

1203. Guy de Béthizy, prévôt de Laon et bailli.

1211. Renaud de Béthizy et Milon de Verceil, baillis du roi.

Digitized by Google

1214. Renaud de Béthizy, chev.

1215. Guillaume Pastez, Gilon de Verceil et Renaud de Béthizy, baillis du seigneur roi.

1218. Soibert de Laon et Renaud de Béthizy, baillis.

1220. Gilon de Versailles (Verceil *suprà*), Renaud de Béthizy et Soibert de Laon, baillis du roi.

1225. Guillaume de Chastelliers, Renaud de Béronne et Guillaume Fursey, baillis du roi.

1227. Guillaume de Chastellier.

1230. Renaud de Béronne.

1234. Eudes de Gonesse.

1236. André de Mean ou de Marn.

1237-41. André le Jeune (*Juvenis*).

1243. Pierre de Fontaines. Il est l'auteur d'un traité de jurisprudence intitulé : *Conseil à un gentixhons pour le former à rendre justice.*

1244. Pierre Angelars.

1249. Simon des Fossés.

1253. Pierre de Fontaines.

1256. Mathieu de Beaune.

1258. Simon des Fossés, *bailli de Laon.*

1261. Geoffroy de Roncherolle.

1267. Bertier Angelars.

1270. Gaucher ou Gautier Bardins.

1282-87. Jean de Montigny.

1289. Philippe de Beaumanoir. C'est un des plus anciens et des plus célèbres jurisconsultes français ; il recueillit les coutumes du Beauvoisis en 1283.

1292. Gaucher ou Gautier Bardins.

1296-99. Guillaume de Hangest.

1305-05. Jean de Vaussi, Waissy ou Vailly.

1306. Pierre le Jumieux.

1308. Fremin Coquerel.

1316. Jean Bertrand, chevalier le roi.

1319. Michel de Paris.

1320. Jean, sire de Saillehay, garde de la baillie de Vermandois.

1322. Michel de Paris.

1322. Pierre de Beaumont.

1324. Jean Blondel.

1326. Henri de Geneilly, *aliàs* de Genouilly ou de Senoile, chev.

1328-30. Jean Blondel.

1333. Fauvel de Vadencourt.

1335. Robert de Charny, grand bailli.

1337. Valerand ou Galerand de Vaux.

1340. Flamand de Cerné.

1341. Godemars du Fay, sire de Boschéon, officier brave et expérimenté, défendit Tournai contre les Anglais et le passage de la Somme à Blanquetaque.

1343. Guillaume Despiri, Desperi ou Despuys.

1344. Guillaume de la Bannière, chev., sire de Châteauneuf, maître des requêtes de l'Hôtel du roi, *gouverneur* du bailliage de Vermandois.

1345-46. Payen de Mailly, sire de Saint-Georges.

1347-48. Ollivier de Laye, chev.

1350. Guillaume Staire, Staise ou Scaise.

1351. Gobert de Montchâlons, sire de la Bove.

1353. Guillaume Fonse.

1355. Jean de Vannoise ou Vennoise.

1357. Guillaume Blondel.

1360-63. Jean, sire d'Arentières.

1366. Jean, sire de Tintrey.

1368. Jean le Bacle de Meudon, grand bailli, capitaine du Laonnois.

1370. Tristan du Bos ou du Bois, sire de Famechon-Rénneval ou Raincheval.

1374. Robert de la Bove, seign. de Lize.

1381. Guillaume Blondel, seign. de Comin.

1382-86. Henri le Masier, seign. de Beaussart, maître d'hôtel du roi.

1390. Guy de Harcourt ; fut tué par Des Bocquiaux.

1393. Gilles, seign. du Plessis-Brion, chambellan du roi.

1399-1405. Ferri de Hangest, écuyer du roi, seign. de Beaumont.

1406. Gilles de Thorel, seign. de Pancy.

1408. Henri de Beaumanoir.

1409. Jean Lebrun, seign. de Bains, Boulogne-la-Grasse, etc., chambellan du roi.

1412-14. Pierre de Beauvoir, seign. de Belfontaine ; il périt à la bataille d'Azincourt.

1415. Jean de Trosly.

1416. Thomas de Lerzy. Il défendit Péronne contre les Bourguignons ; fait prisonnier par eux, il fut ramené à Laon et décapité.

1419. Mourard d'Esquiers.

1430. Claude de Mailly, seign. de Blangy-sur-Somme, de Conty et du Hamel. Il fut nommé par les Bourguignons.

1430. Nicole de Mailly, nommé par les Anglais.

1433. Etienne de Vignolles dit Lahire, seign.

Digitized by Google

de Montmorillon, l'un des plus célèbres capitaines de Charles VII; sa bravoure fut si populaires qu'on a donné son nom à une carte, le valet de cœur.

1440. Jean de la Vieuville, fut nommé par les Bourguignons.

1441. Guillaume de Champluisans. Il fut fait prévôt de Paris en 1442.

1450. James de Tilly, écossais, commandant la garde de Charles VII.

1454. Jean du Lys, écuyer, frère de la pucelle d'Orléans, capitaine de Chartres.

1457. Jean, sire de Moy, gouverneur de Beauvais.

1461. Louis de Soyecourt, sire de Moy, grand bailli, conseiller et chambellan du roi.

1465. Gilles de Soyecourt, seign. de Moy.

1470. Jean de Soissons, seign. de Moreuil, baron de Dommart, etc.

1476. Guy ou Guyot Pot, comte de St-Pôl.

1480. Jean de Soissons-Moreuil.

1486. Colard, seign. de Moy.

1490-98. Jean II de Soissons-Moreuil.

1500. François de Proisy, baron de la Bove.

1503. Philippe de Longueval, s. de Beaurevoir.

1509. Jean de Soissons.

1515. Philippe de Beaurevoir.

1520-30. Jacques de Longueval, bâtard de Vendôme, seign. de Bonneval, chambellan du roi, gouverneur du Valois, capitaine d'Arques.

1535. Jean de Martigny.

1553-64. Renaud de Bossut, seign. de Lierval.

1563. Pomponne de Bellièvre, écuyer. Il joua un rôle important dans la diplomatie française sous Charles IX, et devint chancelier de France.

1568. Louis de Lenoncourt.

1569. Renaud de Bossut, seign. de Lierval. Il fut tué l'année suivante par son neveu.

1570. François de Proisy, baron de la Bove.

1573. Charles de Pellevé, s. de Saussaye, etc.

1577. François de Proisy, baron de la Bove.

1589. Louis de Proisy, baron de la Bove. Les ligueurs lui retirèrent sa charge pour la donner à

1572. Michel de Gouy, seign. d'Arsy.

1594. Louis de Proisy, rétabli par Henri IV. Il se démit en faveur du suivant, son allié.

1597. Charles, baron de Le Vergeur, vicomte de Cramailles, seign. de St-Soupplet.

1597. Gilles, seign. du Plessis-Brion.

1608. Charles, baron de Le Vergeur, chev.

1619. Louis de Proisy, baron de la Bove.

1647. Guillaume, baron de Le Vergeur.

1666. Michel Larcher, marquis d'Olizy, maître d'hôtel du roi.

168.. N. de Romery, lieutenant des gardes du roi, seign. de Le Hérie, grand bailli.

1694. François d'Ongnies, seign. de Clamecy, etc., grand bailli.

Après lui, la charge de grand bailli fut censée vacante.

En 1722. Gérard Félix l'Espagnol de Bezanne-Villette, se fit recevoir mais ne fut pas installé.

1771-73. Jean-Baptiste Félix l'Espagnol, chev., seign. de Bezannes et Vaux en Champagne, grand bailli d'épée.

Une jeune fille obtient la grâce d'un condamné à mort en offrant de l'épouser.

A tous ceus qui ces présentes lettres verront et orront, Godemars du Fay, sire de Boscheon, chevalier le roy, gouverneur du bailliage de Vermandois, salut. Comme la justice des religieux abbé et couvent de l'église Saint-Martin de Laon, pour cause de larrechin de certains fourmaiges emblés par Jehan d'Auterive, fils Colart d'Auterive, qui pour embler lesdits fourmaiges avoit rompu en ladite église l'huis et fermure ou estoient lesdits fourmaiges, par certain et juste procès icelui Jehan pour ce pris et emprisonné en leur prison et justice haute, moyenne et basse ou corps de l'église de Saint-Martin, eussent jugié à mort selonc et pour ses *démentes* (démérites?); et ledit Jehan, si comme il leur loisoit et faire le devoient, feissent mener à son dernier tourment, sachent tuit que nous, oye la griève clameur et requeste du peuple suppliant que comme le larrechin ne fust de grant chose combien que assez plus puet autre méfait espécial en l'église où il avoit servi et estre creus aux joyaux et autres choses et loyaument se fust toujours porté au devant de ce, sans aucun meffait, nous li fissions *ou nom du roy* grâce, à la supplication de Hélesson de la Traille, jone pucelle de bon lieu, et de bonne renommée, et de bon estat, et que nous audit Jehan, *ou nom du roy*, vousissions faire grâce et rémission parmi ce que elle le requeroit à mary, soi establissant plège de sa loyauté pour le temps advenir, requismes aux justiciers desdits religieux que de justicier

Digitized by Google

ledit Jehan surcissent et de ce leur feismes faire commandement, auquel commandement lesdits justiciers obéissant pour l'honneur du roi, *senseurent* (sursirent) de faire la *justiche*, et ledit Jehan ainsi jugié remisrent en leur prison, si comme il leur loisoit. Et ce fait, nous, enfourmez du bon port et loyal gouvernement et bonne renommée de la dite Hélesson et aussi dudit Jehan audevant dit meffait dessus dit, eue pitié et compassion dudit Jehan et eue considération aux choses dessus dites *pour et ou nom du roy* nostre sire, de sa grâce espéciale et de l'autorité royale, audit Jehan, sauf les droits des religieux en leur justice et autres choses quelconques, parmi restitution des fourmaiges et le mariage dessus dit, le meffait dessus dit li pardonasmes et pardonnons, quittons et remettons par ces présentes et toute la peine qui s'en pooit ensuir; et de fait ledit Jehan feismes oster de la prison desdits religieux et le mariage célébrer, sauf que en semblable cas ne en autre quelconques ne puisse porter préjudice ne à eulx, ne à leur justice; et que pour tant que par nostre fait leur a este osté de leur prison leurdit prisonnier de par le roy, lidis religieux ne puissent estre poursuis de rémission au deffaut de justice, ne ils ne puissent ou temps advenir estre *tenut* à conséquence que sans empeschement quelconque ils ne puissent en tous cas à eulx appartenant jour de leur justice et faire jugement et justice sans empeschement, et par *signe* avons ordené lesdits religieux estre rétablis à la conservation de leur justice. En témoing de ce, nous avons mis à ces lettres le séel de la baillie de Vermandois. Donné à Laon, le dixième jour de juillet, l'an de grâce mil trois cent quarante-un. Toutevoies nostre intention est que dudit signe ne fachent exécution aucune *dudit* comme dessus. (*Cartul. de St-Martin de Laon, T. Ier*).

Les autres bailliages établis dans le pays furent les suivans :

Bailliage royal de Chauny. — Il fut établi en 1560, en remplacement de la prévôté de cette ville. Ses officiers étaient : un lieutenant général, un avocat et un procureur du roi. Son ressort s'étendait sur 165 bourgs, villages ou lieux voisins et ses appellations ressortissaient en partie à Laon, comme siége principal du grand bailliage de Vermandois.

Bailliage royal de Château-Thierry. — Il fut établi en 1551 et se composait de deux présidens, un lieutenant général civil, un lieutenant criminel, un lieutenant particulier, un assesseur, un chevalier d'honneur, sept conseillers, 2 avocats et un procureur du roi. Sa juridiction s'étendait sur 142 lieux, dont plusieurs sont situés hors du département. Il fut réuni au présidial établi dans cette ville en 1555.

Bailliages de Marle et de La Fère. — Ils furent tous deux créés par Henri IV à la fin du 16e siècle, et se composaient chacun d'un lieutenant général, un avocat et un procureur du roi.

Bailliage de Coucy. — Ce tribunal fut établi au commencement du 16e siècle aux dépens du bailliage de Vermandois. Supprimé en 1758 pour être réuni au siége présidial de Soissons, il fut rétabli par un édit du mois de mars 1780. Sa juridiction s'étendait sur environ 132 localités des diocèses de Laon et de Soissons, mais non toutes du département. Ses officiers étaient : un conseiller bailli d'épée, un garde scel héréditaire, un lieutenant général civil, criminel et de police, un lieutenant particulier civil, assesseur et criminel, quatre conseillers, un avocat procureur du roi, un substitut, un greffier, trois huissiers audienciers. Ce tribunal connaissait en première instance de toutes les affaires

Digitized by Google

civiles ou criminelles des lieux de son ressort, avec appel au présidial de Laon pour la ville et les faubourgs de Coucy, et à celui de Soissons pour le reste.

Bailliage de Fère-en-Tardenois. — C'était un bailliage pairie. On ignore la date de sa création. Il relevait nuement au parlement de Paris pour les causes du bailliage, au présidial de Château-Thierry pour les cas présidiaux. Son ressort ne s'étendait que sur une dizaine de localités, et il était composé d'un bailli, un avocat du roi, un procureur fiscal et un substitut.

Bailliage de Guise. — Ce bailliage fut établi en 1612, en démembrant 87 paroisses de celui de Vermandois et 13 de celui de Noyon.

Bailliage d'Oulchy-le-Château. — Le ressort de ce tribunal s'étendait sur 80 localités environ. Il fut supprimé au 17e? siècle et réuni au bailliage de Soissons.

Bailliage royal de Ribemont. — On pense qu'il fut établi vers 1360. Sa juridiction était très-étendue et ses appellations ressortissaient tant au présidial de Laon qu'au parlement de Paris. Il fut supprimé en 1766 et réuni au bailliage ducal de Guise. A la fin du 17e siècle ses officiers étaient : un lieutenant général civil, un lieutenant criminel, un procureur du roi.

Bailliage de Saint-Quentin. — Il comprenait 222 villes, bourgs, villages ou hameaux.

Bailliage et siége présidial de Soissons. — Ce tribunal fut érigé par le roi Charles VI en 1411, au moment de la saisie de ce comté sur le duc d'Orléans, et aux dépens des bailliages de Vermandois, de Pierrefonds, d'Oulchy et de la prévôté de Neuilly-St-Front. Son ressort s'étendait sur 316 villes, bourgs, villages, hameaux ou fermes, dont un grand nombre n'a point été compris dans les limites du département de l'Aisne. — Le bailliage de Soissons fut uni au présidial que Henri IV établit dans cette ville en 1595. En dernier lieu, les officiers de ces deux juridictions réunies se composaient de : un bailli d'épée, un lieutenant général civil, un lieutenant de police, un lieutenant criminel, un lieutenant particulier civil, un lieutenant particulier assesseur criminel, deux avocats du roi, un procureur du roi, un greffier civil, un greffier criminel et neuf huissiers audienciers. Les appellations ressortissaient au parlement de Paris. De ce présidial ressortissaient le bailliage de Vailly et celui du duché de Cœuvres, et les justices seigneuriales de St-Médard, de Notre-Dame de Soissons et du comté de Braine.

Bailliage royal de Villers-Cotterêts. — Il fut établi en 1703. Supprimé en 1758 et réuni à celui de Soissons, il fut rétabli en 1780. Son ressort s'étendait sur 90 localités pour la plupart situées en dehors des limites du département. Il était composé des mêmes officiers qu'à Coucy-le-Château (V. le bailliage de cette ville.) Ses appels étaient au parlement de Paris pour les causes du bailliage, et au présidial de Soissons pour les cas présidiaux.

Baillon (Rû de). — Ce ruisseau qui se nommait autrefois Sesmercie (*Sesmercia* en 661), prend sa source à l'est de Septvaux, coule d'abord de l'est à

Digitized by Google

l'ouest jusqu'à Barizis, puis du sud au nord jusqu'à Servais, reprend ensuite sa direction première et tombe dans l'Oise au-dessous de Condren, après un cours d'environ 16 kilomètres.

Bailly (Le). — Ferme dépendante de Pont-St-Mard. C'était jadis un fief noble dont les seigneurs nous sont inconnus.

Baine ou Beine, *Bainna, Baniensis sylva.* — Nom d'une vaste forêt qui, au 12e siècle, recouvrait tout le territoire compris entre l'Oise, la Somme, la Verse (Oise) et le canal Crozat. Elle se divisait en plusieurs cantons, forêts ou bois secondaires. Les Romains ouvrirent cette forêt par la construction de la chaussée de Soissons à Vermand; mais elle ne fut défrichée qu'aux 12e et 13e siècles par les religieux d'Héronval et de St-Eloi. Il en reste des parties importantes dans les bois de Frières, dans les Grandes-Baines et dans ceux qui s'étendent d'Ugny-le-Gay jusqu'à Noyon.

Bairi. — Voyez Berry-au-Bac.

Baisemont, autrefois Busemont, Beusemont ou Bosemont. — Ferme dépendant d'Oigny. — Le territoire en fut donné, en 1157, par un seigneur de l'endroit nommé Pierre, à l'abbaye de Lieu-Restauré qui y établit une petite communauté de frères. En 1394, les moines de Lieu-Restauré échangèrent la ferme de Baisemont avec les religieux de Bourg-Fontaine, moyennant une rente annuelle de douze muids de blé.

Balençon. — Rivière (Voyez Rû d'Hosien).

Baltort. — Voyez Beautor.

BANCIGNY, BANCEGNIES en 1205. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti au milieu d'une vaste plaine ondulée, à 45 k. au nord de Laon et à 12 k. au sud-est de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Vervins, du diocèse de Soissons. — Patron, St-Nicolas. — Population : vers 1260, 105 feux; 1760, 34 feux; 1800, 121 h.; 1818, 186 h.; 1836, 170 h.; 1856, 155 h.; 1861, 170 h.

Bancigny est la patrie de N. Terrien, auteur d'un traité d'arithmétique publié en 1834.

Seigneurs de Bancigny, de la châtellenie de Rozoy.

Au 12e siècle, ce village appartenait aux seigneurs de Rozoy. Julienne, fille de Nicolas, seig. de Rozoy, le porta en dot à

1187-1216. Gautier de Ligne. Nicolas, fils de Gautier de Ligne, fonda vers 1215 à Bancigny, une chapellenie qu'il dota d'une rente de 10 liv. de Laon, à quoi sa mère ajouta en 1218, quatre *passes* de la grosse dîme de Bancigny.

1216-44. Godefroy de Louvain, seig. de Bancigny, avoué de Harcigny; femme, Marie d'Oudenarde; enfans : Henri, Godefroy.

1245. N. duc de Brabant, son frère, seign. de Bancigny.

1265. Marie d'Oudenarde, veuve de Godefroy de Louvain, dame dudit.

14.. Ferry de Lorraine, seign. de Rumigny, Aubenton, etc., et de Bancigny par sa femme Marguerite de Joinville, comtesse de Vandemont, dame de Bancigny.

Digitized by Google

14.. Thierry de Horn, dit le Loëf, seign. de Bancigny et Montcornet.

1553. Jean de Horn, seign. de Bancigny.

1590. Gérard de Horn, seign. dud t. Henri IV érigea en sa faveur la terre de Bancigny en comté.

1714. Denis-Christophe-Antoine, comte des Ursins, seigneur de Beaurieux et de Bancigny par sa femme Mélanie-Monique-Joséphine de Mérode.

1789. Mme d'Apremont, dame de Bancigny.

BANDRY ou BANDRID (St-) autrefois AISDIN *(Aisdinum)*, puis ARTAISE, *Arthasia, Artaisia* en 1297; *Artesia* en 1139; *Sanctus Bandaricus* en 1192.— Village de l'ancien Soissonnais, situé dans une gorge étroite, à 53 k. au sud-ouest de Laon et à 13 à l'ouest de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, des arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Bandry. — Population : en 1760, 79 feux; 1800, 390 h.; 1818, 353 h.; 1836, 407 h.; 1856, 393 h.; 1861, 390 h. — Dépendances : le Rollet, la Rue dessous-Maubrun, la Bargaine, Courtemon (hameaux); le Moulin de Foulon, la Maison-Neuve, Martin-Fosse (isol.).

L'origine de ce village remonte à une époque reculée. Il porta d'abord et jusqu'au 12e siècle, le nom d'*Aisdin;* il prit ensuite, dit-on, celui d'*Artaise*, puis enfin celui de St-Bandry, en souvenir de ce saint qui, au 6e siècle, aurait fait surgir de terre une fontaine auprès de ce village qui manquait d'eau. — St-Bandry, ou mieux Bandarid avait été exilé par le roi Clotaire. Lors de son rappel de l'exil, en l'année 544, les habitans se portèrent à sa rencontre pour l'honorer; c'est alors que ce saint, reconnaissant de cette marque d'affection, leur procura l'eau qui leur avait manqué jusque là.

Seigneurs de St-Bandry.

Ce village appartenait autrefois à l'abbaye de St-Jean-des-Vignes de Soissons. Cependant il eut des seigneurs laïques particuliers, puisque deux d'entre eux nous sont connus.

Vers 1180. Ascher d'Artaise.

1226. Bernier d'Artaise, femme, Jeanne de Laversine.

Après ce particulier, on ne trouve plus de seig. laïques à St-Bandry.

Banru.—Anciens fiefs situés à Montigny-Lengrain et à Vassens (V. ces mots).

Barbillon (Bois du), Nemus de Barbillon. — Il s'étendait jadis entre Epieds et la Marne, jusqu'à une lieue de Château-Thierry.

BARBONVAL, *Barbonvallis.* — Village de l'ancien Soissonnais, situé sur le bord d'une colline qui domine la vallée de l'Aisne, à 35 k. au sud de Laon et autant à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : en 1760, 28 feux; 1800, 76 h.; 1818, 67 h.; 1836, 74 h.; 1856, 59 h.; 1861, 60 h.

En 1211, les habitans de Barbonval furent établis en commune par Gautier de Bazoches et Elizabeth, sa femme, seigneurs du lieu, envers lesquels ils s'engagèrent à payer, pour cette concession, une rente annuelle de 50 livres de Provins, 9 muids et demi de vin et 2 muids de froment et seigle. Ils eurent

Digitized by Google

un maire et des jurés élus par eux pour l'administration municipale; plus, trois échevins pour rendre la justice et choisis, deux par eux-mêmes et le troisième par le seigneur de l'endroit. Mais ils continuèrent à être serfs de ce même seigneur et demeurèrent assujétis comme tels à la main-morte, au forsmariage et aux sujétions des gens de condition servile. De son côté, ce seigneur consentit à garder la prison et à laisser saisir sa terre dans le cas où il manquerait à ses engagemens. — Au commencement du 13e siècle, les officiers royaux saisirent, on ne sait pourquoi, la commune de Barbonval. Les habitans la rachetèrent au roi en 1329, pour la somme de 500 livres tournois.

Seigneurs de Barbonval relevant de Bazoches.

Au 12e siècle, la terre de Barbonval appartenait aux seigneurs de Bazoches. Elle devint au siècle suivant l'apanage d'un puiné de cette maison.

1210. Gautier de Bazoches, seign. de Barbonval. Il était fils de Nicolas Ier de Bazoches; femme de Gautier, Elizabeth.

12.. Gautier II de Bazoches; femme, Marguerite; enfans: Jean, seign. de Villesavoye, Philippe, Marie, Jeanne.

12.. Philippe de Bazoches, seign. de Barbonval.

1350. Jean de Thorotte, seign. de Barbonval.

1555. Jérome de Grossaine, écuyer, lieutenant du bailli de Vitri, seign. de Barbonval; enfans: Nicolas, Louise, femme de Philippe de Castres.

1590. Nicolas de Grossaine, vicomte de Barbonval; femme, Jeanne de Castres.

1605. Philippe de Castres, chev. vicomte de Barbonval par sa femme Louise de Grossaine, famille originaire de l'Albigeois; enfans: Charles, Jean et François, religieux, Nicole, femme de Jean de Hangest, seign. du Castel, Jeanne, fe de Charles de l'Age, seign. de Foucrot.

1615. Charles de Castres, vicomte dudit, chevau-léger dans la compagnie Colonelle; femme, Marie de St-Quentin; enfans: Gérard, Antoine et Didier entrés dans les ordres, Pierre, Louise, religieuse, Françoise,

1642. Gérard de Castres, vicomte dudit. enseigne au régiment de Cerny; femme, Jeanne de Paviat; enfans: Charles, François, chevau-léger, Pierre, servit en Allemagne, Gérard, enseigne au régiment de Cerny.

1660-70. Pierre de Grossaine, s. de Barbonval.

1718. Gédéon Le Carlier, chev., seign. dudit; femme, Louise de Brabant.

1759. Ferdinand de Sorny, chev., seign. dudit.

1764. N. de Chevron, seign. dudit.

1789. N. de Salandre, seign. de Sorny et Barbonval.

BARENTON-BUGNY, BUIGNY en 1337. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une vaste plaine, à 10 k. au nord de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Crécy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population; en 1760, 41 feux; 1800, 328 h.; 1818, 460 h.; 1836, 647 h.; 1856, 735 — Dépendances : Aisance (H.); la Maison-Blanche (I.).

Barenton appartenait autrefois au chapitre de Laon qui l'avait acheté en 1237, à Clarembaud, seigneur de Bruyères. Une révolte furieuse y éclata, en 1338, à propos d'une taille extraordinaire que les chanoines avaient frappée sur ce village pour acquitter leur quote part des 20,000 livres promis au roi par le clergé de Laon pour qu'il maintînt l'abolition de la commune de cette ville prononcée quelques années auparavant. A cette occasion, neuf hommes de Barenton furent pendus et six femmes flétries aux joues sans forme de procès. Mais le roi n'approuva pas cette justice sommaire. Il obligea le chapitre à payer

Digitized by Google

des indemnités aux familles des suppliciés, et à inhumer ceux-ci honorablement dans l'église cathédrale. — Cette affaire a donné naissance à la légende si populaire autrefois des *maires de Barenton*, lesquels, disait-on, pour prouver leur innocence, avaient enfoncé avec la main seule des clous dans un grès que l'on voyait jadis enchassé dans les murs de l'église de Laon. — En 1587, les habitans de Barenton-Bugny obtinrent du chapitre la permission de bâtir un fort dans leur village pour se mettre à l'abri des insultes des gens de guerre. — Ce village eut beaucoup à souffrir en 1648, de la présence des troupes espagnoles. Il fut presqu'entièrement démoli par elles, de telle sorte que de 200 feux qu'on y voyait alors, dit-on, il se trouvait réduit à 7 ou 8 au moment de leur départ.

Seigneurs de Barenton-Bugny, relevant des évêques de Laon.

Au 12e siècle, la terre de Barenton appartenait, paraît-il, à Clarembaud dit du Bourg ou du Marché, déjà seigneur de Bruyères, de Clacy et autres lieux voisins. Elle resta la propriété de ses successeurs (V. Bruyères) jusqu'à Clarembaud III de Bruyères qui la vendit en 1237, au chapitre de Laon. Celui-ci la donna en fief à des seig. partic. tout en gardant pour lui la suzeraineté.

Vers 1580. Charles-Etienne d'Espinoy, vicomte de Baranton et de Liesse; femme, Marguerite Linage-Villers; enfant, Robert.

15.. Robert d'Espinoy, écuyer, vicomte dud.: femme, Marie André; enfant, Charles-André.

16.. Charles-André d'Espinoy, écuyer, vicomte de Barenton, capitaine d'une compagnie de chevau-légers; femme, Madeleine Le Voirier; enfans: Alexis, Marie, femme de Nicolas de Verrière, écuyer, seig. de Meligny près Mézières, Madeleine, femme de Louis de Verrière, seign. d'Hermonville.

1660. Valerand des Fossés, baron d'Honnecourt, vicomte de Barenton, etc., capitaine au régiment Dubuisson; femme, Marie-Rénée d'Harzillemont; enfans: Jacques, Pierre, Antoine et Louis, morts jeunes, etc. (V. Branges). Son petit fils, Charles Louis, fut l'auteur de la branche des comtes de Villeneuve, la seule qui se soit perpétuée jusqu'à ce jour.

BARENTON-CEL ou SEL, BARANTONCEL, *Barantoncellum*, *Barentum minor* en 1113. — Village de l'ancien Laonnois, assis dans une vaste plaine à 10 k. au nord de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Crécy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Georges. — Population : en 1760, 18 feux; 1800, 104 h.; 1818, 130 h.; 1836, 167 h.; 1856, 172 h.; 1861, 166 h. — Dépendance : le Moulin St-Georges.

Il existait autrefois dans ce village un château féodal qui, au milieu du 13e siècle, tombait déjà en ruines. Garnier, évêque de Laon, voulut le faire rebâtir en 1240; mais il renonça ensuite à ce dessein. — La terre de Barenton-Cel paraît avoir été longtemps attachée à la charge de châtelain de Laon. Gaucher IV, seig. de Châtillon et de Crécy, la vendit en 1297, avec la châtellenie, à Robert de Thorotte, évêque de Laon, pour la somme de 4,000 livres petits tournois. Plus tard, en 1366, un autre évêque, Geoffroi le Maingre, céda à son tour le domaine de Barenton-Cel au chapitre de Laon, qui l'a gardé jusqu'à la révolution.

Digitized by Google

Seigneurs de Barenton-Cel.

1113. Achard. Il tenait Barenton *minor* en fief d'Eudes de Rozoy, et le céda cette année à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, moyennant un cens annuel de 12 deniers. Enfant, Renaud.

1178. Guy de Barenton.

Ensuite les seigneurs du Sart, comme châtelains de Laon (V. le Sart, près La Fère), puis Gaucher de Châtillon, connétable de Champagne, qui vendit cette terre à l'évêque de Laon, comme nous l'avons dit. Les seigneurs laïques de Barenton paraissent avoir fini en lui.

Vente de la terre de Barenton-Cel et de la châtellenie de Laon, à l'évêque de cette ville.

Nous, Guichiers, sires de Chastillons et connestables de Champaigne, et Ysabiaus de Dreus, sa femme et sa compaigne, faisons savoir à tous ciaus qui ces présentes lettres verront et orront que nous, de nostre commun assentement et pour nostre commun pourfis, avons vendu et par non de loial vendage, baillié, quitté et ottroié perpétuelment et a tous jours, à révérent père en nostre Seigneur, mon seigneur Robert, par la grâce de Dieu, évesque de Loon, la chastelerie de Loon et toutes les appartenances, et la maison et la terre de Barantoncel, avec toutes les apartenances qui apartiennent et peuent apartenir as dites chastellerie et Barantoncel, en terres, en villes, maisons, justices, hommes, fiés, hommages et en tous autres drois, et en toutes autres choses, par le pris de quatre mille livres de petits tournois..... Nous obligons audit évesque et ses successeurs, évesques de Loon, et celui et ciaus qui auroient cause de lui, nous, nos hoirs, nos successeurs, et tous nos biens, et les biens de nos hoirs meubles et immeubles, présens et avenir où qu'ils puissent estre trouvé, et renonçons quant à ce par nos fois et par nos sairement devant dis à l'exception de ce que la devant dite somme d'argent ne nous ait esté baillée, contée et délivrée de par ledit évesque et convertie en nostre commun pourfis, à ce que nous ne puissions dire ne proposer au tans avenir que nous aiens esté déceu en ce marchié outre la moitié doudit pris, à tout bénéfice de restitution, à tous privilèges de plait, de crois données, et à donner prise et à penre, et à toutes exceptions, déceptions, barres, cauteles et allégations qui nous pourroient valoir et aidier, et audit évesque, et à celui ou à ciaus qui cause auroient de lui, nuire en ce fait et espécialement au droit qui répreuve général renonciation.... Et en tesmoignage de ces choses, nous avons baillies audit évesque ces présentes lettres seellées de nos séaus.... qui furent faites l'an de l'incarnation de nostre Seigneur MCCLXXXXVII, ou mois de juingnet. (*Gr. cart. de l'évêché de Laon, art.* 148).

BARENTON-SUR-SERRE, *Baranto* en 1115, *Barentum super Seram* en 1252. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une plaine près du confluent de la petite rivière de Souche et du ruisseau de Chambry, à 15 k. au nord de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Crécy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1270, 120 feux; 1760, 40 feux; 1800, 218 h.; 1818, 244 h.; 1836, 315 h.; 1856, 276 h.; 1861, 235 h. — Dépendance : la Malbâtie (isol.).

Le village de Barenton-sur-Serre possédait jadis une maladrerie dont les revenus, en 1648, s'élevaient à 100 livres. Ses biens furent réunis à l'Hôtel-Dieu de Laon en 1699. — Barenton-sur-Serre appartint de toute ancienneté au chapitre de Laon, ce qui explique pourquoi il n'a point eu de seigneurs laïques particuliers.

BARISIS. — Voyez BARZY.

BARIZIS, BARISI en 1206; BARISY en 1267; *Barisiacus in pago Laudunensi*

Digitized by Google

en 661. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une gorge étroite de la forêt de St-Gobain, à 25 k. à l'ouest de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Coucy pour la partie située sur la rive gauche du ruisseau qui traverse le village, et de celui de Chauny pour l'autre partie, des élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : en 1760, 200 feux; 1800, 1,003 h.; 1818, 1,078 h.; 1836, 1,241 h.; 1856, 1,068 h.; 1861, 1091 h. — Dépendances : les Carrières de la Ville, les Carrières de Lentillières, le Pavillon, le Petit-Barizis (ham.); le Crottoir, Buin, la Fourcière (F.); Montauban (isol.).

Barizis est l'un des plus anciens villages du département et il est mentionné dans l'histoire dès le milieu du 7e siècle. St Amand ayant fondé à cette époque l'abbaye de Vallers ou d'Elnone et voulant assurer la subsistance des moines, vint en l'année 661 trouver le roi qui était à Laon; lui demanda et en obtint différens domaines parmi lesquels figurait la terre de Barizis. Cinq ans après, St Amand donna celle-ci aux moines d'Elnone, à la condition qu'ils y bâtiraient un petit monastère sous l'invocation de St-Pierre et St-Paul. Ils choisirent à cet effet, un endroit nommé *Faveroles* et y jetèrent les fondemens d'une prévôté qui s'est perpétuée jusqu'à la révolution comme annexe de l'abbaye d'Elnone. En 1790, la prévôté de Barizis possédait 7,000 liv. de revenus et n'était habitée que par trois religieux. — Il y avait autrefois à Barizis trois églises dont l'une fut consacrée en 1059, en présence du roi Philippe 1er. La première était sous l'invocation de St Médard, la seconde sous celle de St Remi, et la troisième qui subsiste encore sous le vocable de St Pierre et St Paul. — Dès le 9e siècle, des verreries étaient établies à Barizis ou aux environs. — En 1235, les habitans de Barizis obtinrent d'Enguerrand III, sire de Coucy, moyennant une redevance annuelle de 12 deniers Laonisiens par ménage, le droit de faire paître leurs bestiaux et leurs porcs dans la forêt de Coucy. — On doit probablement attribuer à Barizis et non à Bar-sur-Seine, un denier d'argent de Charles-le-Chauve sur lequel on lit : *Barisii castellum.* — Des premiers seigneurs de Barizis, un seul est connu; il se nommait Godefroi et vivait en 1216. Pour les autres voyez Jumencourt et Le Hamel. — On a : *Notice historique sur Barizis*, par Matton, 1859.

St Amand donne à l'abbaye d'Helnone pour y construire un monastère. le domaine de Barisis qu'il tenait du roi Childéric.

Quoniam presentium rerum status celeri cursu noscitur delabi ad ruinam et tantummodo eternis comperimus sedibus permanere que in alimoniam servorum Dei vel peregrinorum conferimus. Hortante nos ac monente divina scriptura et dicente: facitis vobis amicos de mammona iniquitatis qui vos recipiant in eterna tabernacula, et alibi jubemur condere celos in celo ubi fur non appropiat neque tinea demolitur. Proindè ego, Amandus, miserrimus et peccator, pro remedio anime mee vel *retributionem* vite eterne, ea que mihi a deo vel ex munificientiâ regum domini Hilderici regis, necnon precelse domine Chimnechildis, regine, per eorum preceptionem nobis fuerint collata, hoc est villam nuncupatam Barisiacum, in pago Laudunensi sitam, ubi cenobium in loco

Digitized by Google

cognominato faverolas in honore sanctorum Petri et Pauli, apostolorum, vel reliquorum dominorum sanctorum, sub regulâ domini Benedicti, vel domini Columbani, construere inchoavimus, ubi virum venerabilem Andream abbatem prefecimus, et ipso loco vel villa superius nominato Barisiacum, cum omni integritate vel adjacentiâ ad se pertinentibus, dedimus ad edificandum, necnon et locella nuncupata Cinniacum (Sinceny) que vir illustris Fulcraldus, dux, per suam epistolam, cum jure et soliditate suâ nobis pro anime sue remedio contulit; seu etiam mansum qui est infra murum civitatis Laudunensis, quem vir venerabilis Gunsimus, archidiaconus, nobis per chartulam donationis nostritur delegasse, necnon et vineam in fine Crispiacensi cum vinitore nomine Valberone, nobis vir illustris Chedenoaldus quondam dedidit, seu etiam terram quam ante dictus Chedenoaldus, necnon et illustris vir Valemarus super *fluvio* (sic) Sesmercia ad monasterium edificandum mihi primis dederunt. Hec omnia superius nominata à die presenti ipsius abbatis sic a ditione ibidem consistente tradidimus atque transfudimus, ità ut ab hac die ipsum monasterium vel villam sepe nominatam Barisiacum, cum integritate vel adjacentiis suis, vel locellis superius conscriptis, cum omni soliditate eorum, ut superius diximus, id est: domibus, edificiis, curtiferis, accolis, campis, vineis, pratis, pascuis, aquis, aquarum decursibus, vel reliquis quibuscumque beneficiis, habeat, teneat, possideat, suisque successoribus, auxiliante domino, possidendum relinquat. Si quis vero vel quilibet opposita persona, quod fieri non credimus! contra hanc cartulam deliberationis quam ego, spontaneâ voluntate meâ, fieri rogavi, irrumpere, aut libras X argenti pondera XX et coactus exsolvat, et nihilominus presens cartula deliberationis omni tempore firma permaneat, et ut circa vos cartula firmiorem obtinere vigorem, manus nostre subscriptione subter eam subscripsimus. Actum Lauduno civitate, XVIII calend. septemb anno VI regni Domini nostri gloriosissimi Hilderici regis, in Christi nomine, etc. *D. Gren. t.* 267,

Barizis (le Petit); Petit-Barisi en 1235.— Hameau dépendant de Barizis. Il appartenait aussi à St-Amand.

Barres (Les), autrefois Barres. — Hameau dépendant des Autels. — Il fut donné en 1163 par Hugues de Tanion, à l'abbaye de St-Martin de Laon.

Barre-Gérard (*Bois de la*). — Il s'étendait jadis entre Vierzy et Moramboeuf.

Barrière (*La*), ancien fief situé à Aulnois (Voyez ce mot).

BARZY, *Barziacus*. — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé dans la vallée de la Marne, sur la rive droite de cette rivière, à 75 k. au sud de Laon et 17 à l'est de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons; des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons. — Patron, St Eloi. — Population: en 1760, 110 feux; 1788, 452 h.; 1800, 528 h.; 1818, 306 h.; 1836, 605 h.; 1856, 502 h.; 1861, 540 h. — Dépendances: Marcilly, Rosay (hameaux); La Concorde, Launay (moulin); la Folie (isol).

Des anciens seigneurs de Barzy, deux seulement nous sont connus.

1560. Louis d'Anglebelmer, écuyer, seign. de Laigny, Passy et Barzy.

1783. N. de la Briffe, avocat général au grand Conseil, seigneur de Barzy.

BARZY, BARISIS ne 1290. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans un petit vallon sur la rive droite d'un ruisseau, à 65 k. au nord de Laon et 35 au N.-O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Laon en partie, des élection de Guise et diocèse de Laon, aujourd'hui

Digitized by Google

du canton du Nouvion, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 100 feux ; 1800, 536 h. ; 1818, 570 h. ; 1836, 584 h. ; 1856, 575 h. ; 1861, 550 h. — Dépendances : La Carrière-Etreux, Lalouzy-Hainaut, Lhorty, la Haie, Longpré, Monidée (hameaux).

Barzy fut établi en une seule et même commune en 1196 avec Le Nouvion, Bergues, etc. (V. Le Nouvion). — Le ruisseau de Robissieu sur lequel est bâti le village de Barzy, formant autrefois la séparation de la France et des Pays-Bas, la moitié de ce village située sur la rive gauche de ce ruisseau était française, et l'autre sur la rive droite était flamande. — La terre de Barzy mouvait jadis du duché de Guise; elle fut longtemps en la possession des seigneurs du Nouvion (Voyez ce mot). Vers 1660 Jean de Sons était seign. de Barzy.

BASILE, capucin, écrivain religieux, né à Soissons, mort en 1697. — On a de lui :

Défense de la vérité invincible de la présence réelle du corps de J.-C. dans l'Eucharistie, Paris 1676. — *Défense de la vraie religion clairement démontrée et la fausseté des nouvelles sectes détruite*, Paris 1676.— *Abrégé de la doctrine chrétienne*, Paris 1679. Cet ouvrage eut un succès si prodigieux, qu'il était à sa vingtième édition en 1692. — *Explications morales de plusieurs endroits de l'écriture*, Paris 8 vol. in-12, 1696.

Basse, *Basea* en 1174, *Bascia*. — Maison isolée dépendant de Quincy. — Au 13e siècle, il y avait à Basse une léproserie desservie par des frères. En 1225, échange d'une terre arable sise entre Basse et Quincy, par les religieux de Nogent, contre 5 asnées de blé et 4 asnées d'avoine, mesure de Coucy, sur le moulin de Courson, appartenant aux frères de la maison des lépreux de Basse. — Les revenus de cette maladrerie furent unis à l'Hôtel-Dieu de Laon, en 1699.

Bassin (Le). — Hameau dépendant de La Bouteille; 10 feux en 1816. Il fut bâti par les religieux de Foigny au commencement du 16e siècle.

Bassinet (Le), Le Bachinet. — Dépendance de Crépy-en-Laonnois, aujourd'hui détruite, se voyait du côté de St-Nicolas-aux-Bois. Il y avait au 16e siècle un petit fort qui était occupé par les royalistes, sur lesquels les ligueurs le prirent le 17 septembre 1589; il fut repris par les premiers peu de temps après. — Le bassinet était jadis un fief relevant de la grosse tour de Laon.

1375. Raoul de Sarcus, seign. du Bachinet par sa femme Marguerite de la Ferté. Le Bassinet passa ensuite aux seigneurs de Fourdrain (Voyez ce mot.)

Bassinet. — Ancien fief jadis situé à Rouvroy (Voyez ce mot).

BASSOLES. — Village de l'ancien Laonnois, assis au fond d'une gorge étroite qui s'ouvre sur la vallée de l'Ailette, à 17 k. à l'ouest de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Coucy, des élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton d'Anizy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patrons, St Pierre et St Paul. — Population : en 1760, 40 feux; 1800, 223 h. ; 1818, 247 h. ; 1836, 301 h. ; 1856, 291 h. ; 1860, 282 h. — Dépendances : La Carlette (Ham.) ; le Faux (Ferme) ; Montcornet, Bergeolet (isol.)

Digitized by Google

Le village de Bassoles appartenait autrefois aux sires de Coucy. En 1202, Enguerrand III, l'un d'eux, affranchit les habitans de morte-main, fors-mariage et de toute exaction féodale; il leur accorda en même temps le bois mort sur ses terres, depuis *Broiencourt* jusqu'à Prémontré, et permit qu'à l'avenir tout délinquant fût jugé par échevins, selon les coutumes de Laon. Ces concessions, et particulièrement la dernière, équivalaient à l'érection en commune du village de Bassoles; elles furent faites sous les seules conditions que chaque chef de famille paierait annuellement au sire de Coucy, 5 sous de bonne monnaie, avec un jalloi d'avoine à la mesure de Coucy, et que les habitans seraient tenus de l'accompagner dans les expéditions et les tournois qu'il ferait sur ses domaines, mais non au-dehors. — En 1480, la guerre et la misère avaient réduit la population de Bassoles à onze chefs de familles. — Pour les seigneurs de Bassoles, voyez Courval.

Bastel, *Baretel* au 13e siècle. — Moulin à eau situé sur le terroir de Lizy. Il fut bâti par l'abbaye de Prémontré qui, au 13e siècle, le céda à Guillaume, évêque de Laon.

Batut (*Bois de*). — Il s'étendait jadis entre Le Sart et La Fère.

BAUCHART ou BAUCHANT *(Jacques)*, sergent d'armes du roi Charles V et traducteur, né à Saint-Quentin, florissait au 14e siècle. — On lui doit une traduction, estimée pour le temps, des *Voies de Dieu.*

Baugis. — Ferme située autrefois près de Braine, aujourd'hui détruite. Elle appartenait aux comtes de Braine, dont l'un, nommé Gautier, la donna en 1223 aux religieux de St-Jean de Laon.

BAULNE, BEAUNE ou BEAULNE, *Belna* en 1110. — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, bâti sur la rivière du Surmelin, à 100 k. au sud de Laon et 20 de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons. — Patron, St Barthélemy. — Population : en 1760, 82 feux; 1788, 434 h.; 1800, 515 h.; 1818, 589 h.; 1836, 628 h.; 1856, 702 h.; 1860, 639 h. — Dépendances : Nogent-la-Fosse, Montchevret, Les Glapieds, Grande-Fontaine, Romandie, Mocsouris, Mont-Bayon (Ham.); Mont-Rognier, La Fourche, La Feuillée, Le Château-Gaillard (isol.).

Il n'est pas fait mention de Baulne avant les premières années du 12e siècle. Il appartenait en dernier lieu à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry.

Seigneurs de Baulne.

1210. Adélide, dame de Baune et Vandières, fonde avec son fils Jean, comte de Beaumont, deux chapelles, une à Baune, l'autre à Vandières.

Vers 1460. Le comte de Brienne ou de Braine.

1675. César de Thuret, écuyer, seign. de Baulne, Clairy, Verneuil etc.

1476. Louis de Lenoncourt, conseiller et chambellan du roi, vicomte de Meaux, seign. de Condé-en-Brie, Baulne et Pargny.

Digitized by Google

BAYARD, autrefois BOYARD, *Boiardus* en 1182. — Ferme dépendante de Chézy. Au 12e siècle, c'était un moulin qui appartenait à l'abbaye de Chézy.

Baume ou *Bove* (*La*). — Ancien fief situé à St-Pierre-Aigle (Voyez ce mot).

BAYON, autrefois BAILLON ou BAILLIEZ, *Baylum*. — Hameau dépendant de Mareuil-en-Dôle; 4 feux en 1816.

1240. Baudoin, chev. de Bailliez.

BAZOCHES, BAZOCQUE en 1338; *Basilicæ* en 1093. — Village qui paraît avoir appartenu à l'ancien Tardenois, bâti dans la vallée et sur la rive droite de la Vesle, à 35 k. au sud-est de Laon et à 30 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : 1760, 64 feux; 1800, 297 h.; 1818, 331 h.; 1836, 358 h.; 1856, 417 h.; 1861, 422 h. — Dépendances : Haute-Maison, la Maladrerie (Fermes); le Briquet, Pont-de-César (Moulins); Haute-Maison, Fontaine-Nantier; Mont-Plaisir, la Rue (isol.).

Bazoches est l'un des plus anciens villages du département. Il prit naissance, paraît-il, des greniers publics que les Romains avaient bâtis en ce lieu après leur conquête des Gaules, et il est illustré par le martyre des deux saints confesseurs Rufin et Valère, qui y furent mis à mort par Rictiovare à la fin du 3e siècle. — Après avoir d'abord appartenu au domaine royal, la terre de Bazoches passa ensuite dans les mains des archevêques de Reims, puis dans celles des évêques de Soissons. L'un de ces derniers, St Loup, fonda à Bazoches, vers l'an 535, un chapitre de 72 clercs auxquels furent par la suite confiées les reliques de St Rufin et de St Valère. Ce chapitre fut supprimé en 1661. — Bazoches était doté d'une charte communale dès le commencement du 13e siècle. Cette pièce est perdue; mais on peut conjecturer qu'elle était à peu près conforme à celle de Barbonval (Voyez ce mot). On voyait jadis dans ce village un hôpital et une maladrerie qui furent réunis à l'Hôtel-Dieu de Soissons en 1696.

Bazoches est la patrie de Guy de Bazoches, auteur du plus ancien dictionnaire géographique connu; il vivait vers 1160. — On a : *Notice historique sur Bazoches*, par Melleville.

Seigneurs de Bazoches.

Les premiers seigneurs de Bazoches furent ceux de Châtillon-sur-Marne. L'un d'eux ayant donné ce domaine à son puîné, celui-ci devint la souche d'une branche cadette de la maison de Châtillon qui persista fort longtemps.

Vers 1070. Manassès de Châtillon, seign. de Bazoches, puîné de Miles, seign. de Châtillon-sur-Marne.

1077. Hugues de Châtillon, son neveu, seign. de Bazoches; femme, Basilie; enfans : Guy, Gaucher, seign. de Coulonges, Hugues, vidame de Châlons, Gérard et Ermengarde.

1103. Guy de Châtillon, seign. de Bazoches; femme, Ermengarde de Roucy; enfant, Hugues, moine à Igny.

1137-48. Gaucher Ier, frère du précédent, seign. de Bazoches, Coulonges, etc.; femme, Ade? enfans? Gervais, Adélaïde, religieuse à N.-D. de Soissons.

Digitized by Google

1150. Gervais de Châtillon, seign. de Bazoches, Coulonges, etc.; femme, Havoise; enfans: Nicolas, Guy, chanoine de Soissons, Gaucher, Gautier, Milon, abbé de St-Médard, Robert, Fauque; femme : 1° de Renaud, seign. de Courlandon ; 2° de Raoul de Sery; Alix, femme de Gervais de Balaam, seign. de Jumigny. Le Carpentier lui donne un 9e enfant, Albéric, qui serait devenu seign. de Visigneul, en Cambraisis.

1169. Nicolas Ier, seign. de Bazoches; femme inconnue; enfans : Nicolas, Jacques, évêque de Soissons, Gautier, seign. de Villesavoye et Barbonval, Jean, seign. de Loupeigne, Gervais, archidiacre, et Jacques, trésorier de Soissons.

1177. Nicolas II, seign. dudit; femme, Agnès de Quierzy; enfans: Nicolas, Robert, Gaucher, Nivelon ou Milon, chanoine puis évêque de Soissons, Gérard, chanoine puis évêque de Noyon, Fauque.

Vers 1220. Nicolas III de Châtillon, seign. de Bazoches, etc.; femmes, 1° Eustachie; enfant, Pierre, mort jeune; 2° Bretmonde. Nicolas partit pour la croisade en 1234, sans laisser d'enfans.

1234. Robert de Châtillon, seign. de Bazoches, frère puîné du précédent, épousa sa veuve Bretmonde, puis Marie de Guines; enfans: Gervais, N., femme de Jean, vidame de Châlons. —En 1243, Robert et sa femme fondèrent une chapelle dans *l'hopital* de Bazoches, et la dotèrent de 2 muids de froment, 5 muids de vin, 100 sous forts et 3 faux de pré.

1278. Milon de Châtillon, seign. de Bazoches, frère du précédent et évêque de Soissons.

1285. Gervais II de Châtillon, seign. de Bazoches, neveu du précédent; femme, Isabeau; sans enfans. Ses biens revinrent à sa sœur, femme de

1291. Jean de Châtillon, vidame de Châlons, dont les armes au lieu *d'une fleur de lys naissante de sable en chef*, portaient *deux lions de gueules affrontés;* enfant, Hugues.

1302. Hugues II de Châtillon, seign. de Bazoches, vidame de Châlons; femme, Alix de Bailleul; enfans : Jean, Gérard, seign. de Coulonges, Marguerite, femme de Guillaume de Montchâlons, Edmond et un autre.

1339. Jean II de Châtillon, seign. de Bazoches et Vauxeré; femme, Jeanne de Pontmolin; enfans : Jean, Isabelle et une autre fille religieuse.

1389. Jean III de Châtillon, seign. dudit; femme, Beatrix de Roye-Muret, qui lui apporta les terres de Guivry et Launoy; sans enfans. Ses biens revinrent à sa sœur, qui se retira du couvent.

1417. Jean des Forges, par son mariage avec Isabelle de Châtillon, sœur du précédent.

1480. Jean de Condette, chev., baron de Bazoches.

1550. Claude de Bossut, seign. de Longueval, baron de Bazoches, Vauxeré et Valsery; femme, Anne de Linanges; enfans : Nicolas, Marie.

Vers 1560. Nicolas de Bossut, baron de Bazoches et de Hems en Champagne. Sa sœur Marie porta la terre de Bazoches dans la maison d'Aumale par son mariage en 1584, avec Jacques d'Aumale, seign. du Mont-N.-Dame (V. ce mot).

Vers 1590. Charles de Bossut, baron de Bazoches, seign. de Longueval (Voyez ce mot).

1627. Charles de Brouilly, baron de Bazoches.

1646. N. de Soudé, seign. de Bazoches, Longueval, etc.

1764. M. d'Eaubonne, seign. dud.

1780. Robert Lefèvre, comte d'Eaubonne, président au grand conseil, seign. de Bazoches, Longueval, Perles et Vauxeré.

Beart. — Ancien fief situé à Grugis (Voyez ce mot.).

Beaucamp, Baucamp en 1290. — Hameau dépendant du Nouvion.

Beaufort. — Ferme dépendante de Lesquielles-St-Germain. — C'était autrefois un fief noble avec des seigneurs particuliers, et l'on y voyait un château.

Beaulieu, *Bellus Locus.* — Hameau dépendant de Beaumont-en-Beine. Il possédait autrefois un prieuré qui y fut fondé en 1117. C'était alors une paroisse séparée où l'on comptait 8 feux en 1760, et 22 en 1816.

BEAULNE ou BEAUNE, *Belna* en 1084; *Behelna* en 1136. — Village de l'an-

Digitized by Google

cien Laonnois, bâti au sommet d'une haute colline qui domine la vallée de l'Aisne, à 20 k. au S.-O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Victor. — Population : en 1760, avec Chivy, 38 feux ; 1800, 186 h. ; 1818, 195 h. ; 1836, 246 h. ; 1856, 253 h. ; 1861, 275 h. — Dépendances : Chivy (Ham.); le Moulin-Dieu, le Moulin-Gelot, Vauxmérons (isol.).

Le village de Beaulne est ancien, et l'autel en fut donné au chapitre de St Pierre de Laon, en 1084, par l'évêque de cette ville. Dès le 12e siècle il appartenait à l'abbaye de St Jean de la même ville, qui l'a gardé jusqu'à la révolution. — En 1184, il fut érigé par le roi en une seule et même commune avec les villages de Cerny, Chamouille, Chivy, Verneuil-Courtonne, Bourg-et-Comin (Voyez Cerny-en-Laonnois). — Il y avait très-anciennement à Beaulne un chateau-fort, dont il restait encore une tour en 1780.

Seigneurs de Beaulne.

1161. Arnoul, seign. de Beaulne.

1198. Guy de Beaulne.

1220-39. Raoul de Beaulne. Il tenait cette terre en fief du roi.

1239. Robert de Beaulne ; femme, Ade de Fussigny.

1306. Robert de Beaulne, écuyer ; f.e, Marie de Maizy

1630-66. César de Thuret, seign. de Beaulne.

En 1656, le sieur de Thuret ayant eu des contestations avec les habitans de Bray pour les avoir désarmés, ceux-ci exaspérés, insultèrent sa nièce *avec violence*. Le prévôt des maréchaux de Soissons étant accouru à la tête de sa compagnie, en condamna douze par contumace à être pendus, 20 à être flétris puis bannis à perpétuité, et le village à 5,000 liv. d'amende envers le roi.

1670. Séraphin Beaudoin, seign. de Soupir, Beaulne, etc. (Voyez Soupir.).

Vers 1700. César-François Marquette, seign. dudit, conseiller au siége présidial de Laon ; femme, Marie-Anne Géraulf.

1789. N. de Champeron.

BEAUMÉ, *Bellus Mezus*. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur le bord d'un ruisseau, à 60 k. au N.-E. de Laon et 23 à l'est de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage de Laon, élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Aubenton, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population : en 1780, 50 feux, 1800, 355 h. ; 1818, 415 h. ; 1836, 450 h. ; 1856, 477 h ; 1861, 464 h. — Dépendances : La Courte-Soupe, la Rue des Marais, la Rue des Maupins, Bois du Croux, Mont Plaisir (H.) ; le Mont-du-Faux, la Grange-aux-Bois (F.) ; l'Hermitage (I.)

Beaumé n'était vraisemblablement qu'une simple ferme dans l'origine, comme l'indique son nom : *bellus mezus*, belle manse ou ferme. — Ce village dépendait autrefois de Leuze ; il ne fut établi en paroisse séparée que peu d'années avant 1780.

Seigneurs de Beaumé.

1326. Hugues de Lorraine, sire de Martigny, Leuze et Beaumé.

1690. Charles de Castres, seign. de Beaumé.

1700. Nicolas Desforges, écuyer, s. de Beaumé ; femme, Elizabeth-Florence de Lamiraut.

1750. Henri-Thimothée Desforges, s. de Beaumé.

1760. Paul-Nicolas Desforges, écuyer, seign. dud. Cette famille avait été ennoblie en 1661, pour la part brillante qu'elle avait prise à la défense de Guise assiégé par les Espagnols.

Digitized by Google

Beaumont, *Bellus Mons*. — Ferme dépendante de Jumigny. — Elle appartenait autrefois à la manse abbatiale de St Crépin en Chaie lès Soissons.

BEAUMONT-EN-BEINE, BOLMONT, BOUMONT en 1210, *Bellus Mons*. — Village de l'ancien Soissonnais, bâti sur une colline peu élevée, à 50 k. à l'ouest de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Chauny, des élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui des canton de Chauny, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 56 feux; 1800, 506 h.; 1818, 513 h.; 1836, 649 h.; 1856, 547 h.; 1861, 513 h. — Dépendances: Beaulieu, Louvetain (Ham.); la Motte-les-Buirandes (isol.).

Ce village paraît tirer son nom de son heureuse situation sur un plateau d'où l'œil découvre tout le pays environnant. Son surnom rappelle que la forêt de Beine recouvrait autrefois son territoire. — Il y avait à Beaumont, avant la révolution, deux sœurs de l'Enfant-Jésus de Soissons, pour l'instruction des filles pauvres et le soin des malades. — Un bureau de bienfaisance a été établi à Beaumont-en-Beine, en 1824.

Beaumont est la patrie de sainte Ricamar et de P.-L. Chrétien Carrière, baron de Beaumont, général de division, mort au commencement de ce siècle.

Seigneurs de Beaumont:

Ce village était possédé au 12e siècle par les seigneurs de Clastres (Voyez ce mot), des mains desquels il passa dans celles de la famille de Hamezet, puis dans la maison d'Hervilly. (La généalogie suivante de la famille Le Cat d'Hervilly, a été dressée par D. Bugniatre ; nous ne pouvons la garantir).

1446. Jean Le Cat, seig. de Beaumont, échanson du roi ; femme, Isabelle; enfans : Jean, Isabelle, femme de Jean de Caulaincourt (Ce seigneur de Caulaincourt se nommait Gilles, et non Jean).

Vers 1470. Jean II Le Cat, seig. dud.; femme, Jacquette de Tugny.

1500. Arthur Le Cat, seig. dud., leur fils, gentilhomme et fauconnier du roi ; femme, Jeanne d'Hervilly.

1540. Antoine Le Cat d'Hervilly, chev., seig. dud. et Devise ; femme, Jeanne d'Amerval ; enfans: Jean, François, seign. de Devise ; Gabrielle, femme d'Antoine de Bouelle.

1583. Jean Le Cat d'Hervilly, chev., seign. de Beaumont, guidon de 50 hom. d'armes ; femme, Sara de Flavigny (Cette Sara nous est inconnue).

16... Isaac Le Cat d'Hervilly, chev., s. dud., capit. dans le régiment d'Humières, infanterie; femme, Marie d'Harzillemont.

16.. Jean Le Cat d'Hervilly, chev., s. dud., leur fils ; femme, Louise de Sorel, dont des filles. Sa succession revint à son cousin N. de Hames, qui vendit la terre de Beaumont au suivant.

Vers 1680. Elizabeth de Bovelle de Puille, veuve de Florimond Brulard, laquelle la donna vers 1725, à sa nièce, femme du suivant.

1725. N. Baudrand, seign. de Beaumont, par sa femme N. Lebel.

1770. Mme de Valgenheuse, dame de Beaumont.

1789. Mme de Biron, dame dudit lieu.

Beaurain, *Bellus Ramus* en 1174. — Hameau dépendant de Flavigny-le-Grand. Il formait autrefois une paroisse séparée, sous le vocable de St Médard et St Gildard. On y comptait 50 feux en 1760.

Seigneurs de Beaurain.

1164-1202. Dreux de Beaurain.

1230. René de Guise, seign. de Flavigny-le-Grand, Beaurain, etc.

1255. Renaud de Guise, seign. de Flavigny-le-Grand, Beaurain.

1260. Nicolas de Rumigny, seig. de Beaurain. Hugues, son frère, échangea ce domaine en 1264

Digitized by Google

et celui de Macquigny avec le comte de Blois, contre la terre d'Aubenton.

1270-76. Pierre de Beaurain, écuyer.

1430. Jean de Beaurain? Il fut tué en 1434, à la tête de 600 combattans devant *Yvis*, par les Anglais.

1537. Jean de Harbigny, écuyer, seign. de Beaurain et Dercy.

1555. Gabriel d'Aucy, seign. de Beaurain.

En dernier lieu, la terre de Beaurain était unie au duché de Guise.

BEAUREPAIRE, BIAUREPAIRE, BELREPAIR au 13e siècle, *Bellus Reditus* en 1238. — Hameau dépendant de Laigny. Ce fut longtemps un fief noble avec des seigneurs particuliers.

1137. Hugues, chev. de Beaurepaire, frère de Mathieu, seign. de Voulpaix ; femme, Agnès de la Tombelle (Voyez Voulpaix).

Vers 1375. Vautier de Halluin, seign. dud. par sa femme Péronne de St Omer, dame de Piennes, Beaurepaire en Thiérache, etc.

BEAUREPAIRE. — Ferme dépendante de Charly. — Elle parait tirer son nom d'un bois nommé Beaurepaire, qui recouvrait jadis son terroir. Au 14e siècle, elle appartenait à l'abbaye de N.-D. de Soissons.

BEAUREPAIRE. — Ferme dépendante de Longpont. Elle appartenait autrefois à l'abbaye de ce nom qui l'avait fait bâtir au 16e siècle, sur des terrains défrichés par les moines. Elle comprenait 26 muids de terre et prés.

BEAUREPAIRE, BIAUREPAIRE en 1175. — Localité détruite, autrefois située près de Cohartille.

Beaurepaire. — Fiefs jadis assis à Crécy-au-Mont, Lierval et Pont-St-Mard (Voyez ces mots).

BEAUREVOIR *(Forêt de), Nemus de Bellovidere.* — Vers 1760 elle comptait encore 1,530 arpens de bois.

BEAUREVOIR, BEAUVOIS ou BEAUVOIR-EN-CAMBRESIS, *Bellum videre.* — Village de l'ancien Cambresis, situé dans une plaine agréablement accidentée et entourée de bois, d'où vient le nom de ce village (*bellum videre*, belle vue), à 64 k. au N.-O. de Laon et 19 au nord de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, du diocèse de Noyon, aujourd'hui des canton du Câtelet, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1698, 272 h.; 1800, 1,123 h.; 1818, 1,275 h.; 1836, 1,423 h.; 1856, 1,831 h.; 1861, 1,937 h. — Dépendances : Ponchaux, le Chauffour, les Tombes (Ham.); la Motte, la Sablonière, Vaux-le-Prêtre (Fermes); Genève (isol.).

Dès la seconde moitié du 12e siècle, il existait un château à Beaurevoir. Quand Jean de Luxembourg, connétable de St-Pol, fut devenu propriétaire de ce domaine, il le fit reconstruire et l'entoura de fortifications qui le rendirent l'un des plus imposans du pays. C'est dans cette forteresse que Jeanne d'Arc, après avoir été faite prisonnière à Compiègne en 1431, fut renfermée. — Durant les guerres civiles et étrangères de cette époque, le château de Beaurevoir devint le point de mire de tous les partis. — Au mois de juillet 1420, la garnison

Digitized by Google

dauphinoise de Guise, au nombre de 500 combattans, tenta un coup de main sur ce château, et n'ayant pu s'en emparer, mit au pillage le bourg de Beaurevoir. Treize ans après, le fameux Lahire, autre partisan du dauphin, l'ayant à son tour attaqué sans plus de succès, mit en se retirant le feu au bourg, après l'avoir pillé de nouveau. — Le château de Beaurevoir tomba dans les mains des Espagnols après la bataille de St-Quentin en 1557. Louis XIV le fit démanteler et la révolution acheva sa destruction. On avait jusqu'alors respecté le donjon, haut de cent pieds, ancienne prison de l'héroïque Jeanne d'Arc. On y montrait encore la chambre où elle fut enfermée et la fenêtre par laquelle elle avait tenté de fuir, au péril de sa vie. — On remarque auprès de Beaurevoir une tour ornée de créneaux et de machicoulis, dans laquelle on a établi un moulin, et au nord du village, une vaste enceinte, reste d'un ancien camp retranché. — De la terre de Beaurevoir relevaient autrefois une douzaine de fiefs, dont le plus important était celui de La Hérie. Beaurevoir mouvait lui-même de la châtellenie de St-Quentin. — Un bureau de bienfaisance a été établi à Beaurevoir en 1824. — On a : *Notice historique sur Beaurevoir*, par Am. Piette.

Seigneurs de Beaurevoir.

1058 Alielme de Beauvoir, cité dans un diplôme du roi Henri Ier.

1087. Hugues de Beauvoir, *vir præclusis*, cousin de Burchard de Guise.

111.. Baudoin de Beaurevoir, son fils; femme, N. d'Oisy; enfant, Beaudoin.

1161. Aldo, chev. de Beaurevoir; femme, Ermengarde de Commines; enfans : Burchard, Baudoin.

1178. Mathieu de Beauvoir; Guy, son frère.

1178-1202. Baudoin, seign. de Beaurevoir et Wallaincourt; femme, Avissie; enfans : Baudoin, Mathieu, seign. de Prémont, Adam, Aélide, femme de Nicolas de La Flamengrie, Joia, femme de Jean de Dours.

1202 Baudoin dit Buridan, seign. de Beaurevoir; femme, Ida. Baudoin légua mille liv. parisis pour acheter chaque année des chemises et 200 paires de souliers, dont moitié devait être distribuée aux pauvres de Beaurevoir et l'autre moitié rester à la disposition des moines du Mont-St-Martin. Il donna encore à cette même abbaye 10 moyées de terre et un *buffet* d'ivoire dans lequel était un vase ou reliquaire d'or, rempli des plus précieuses *collections*.

1217. Manassès de Beaurevoir; femme, Godde; enfans : Guy, Jacques.

1227. Guy, seign. dudit.

1231. Mathieu de Wallaincourt, son cousin, fils d'Adam de Wallaincourt; femme, Malthide; enfans : Mathieu, Jacques, Oda.

1262. Riboald, seign. de Beaurevoir ? femme, Sibille de La Tour-du-Pin.

1274. Jean de Beaurevoir ?

1293. Jacques, chev., sire de St-Simon et de Beaurevoir.

129.. Valerand Ier de Luxembourg, sire de Ligny et seign. de Beaurevoir par son mariage avec Jeanne, héritière de ce lieu et veuve de Gilles de Beaumetz, selon Lecarpentier (*Hist. de Cambrai*); enfans : Henri, Jean, mort jeune, Valerand, Philippe, femme de Henri, comte de Valence, Isabelle, femme de Guillaume de Bredorade, Marguerite.

13... Valerand II de Luxembourg, sire de Ligny et Beaurevoir; femme, Guyote de Lille; enfant, Jean. Valerand fonda une chapelle dans le château de Beaurevoir en 1326. Valerand ayant perdu son enfant jeune, il donna en 1297 la terre de Beaurevoir à son frère Jean.

1297. Jean de Luxembourg, châtelain de Lille, seign. dudit; femmes : 1° Alix de Flandres ou de Richebourg; 2° Jeanne de Bacon; enfans : Guy, Vallerand, Henri, Jean, Marie, femme de Henri de Joinville, Philippe, femme de Philippe de Renneval; Jeanne, femme de Guy IV de Châtillon, comte de St-Pol.

Digitized by Google

1364. Guy de Luxembourg, s. dud. ; femme, Mahaut de St-Pôl : enfans : Valerand, Jean, Pierre, évêque de Metz, canonisé par Clément VII, André, évêque de Cambrai, Marguerite, femme : 1° de Pre d'Enghien, comte de Liche ; 2° de Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut : Marie, femme : 1° de Jean de Condé, seign. de Bailleul ; 2° de Simon de Salm ; Jeanne, qu'on croit avoir épousé le comte de Rethel. Guy fut tué en 1371, en défendant le parti de Venceslas, duc de Brabant, contre le marquis de Juliers.

1371. Jean II de Luxembourg, seign. de Beaurevoir, Richebourg, etc. ; femme, Marguerite d'Enghien, comtesse de Conversan et de Brienne ; enfans : Pierre, comte de Conversan, Jean, Louis, évêque de Térouanne, chancelier de France, cardinal-archevêque de Rouen.

1381. Jean III de Luxembourg, seign. de Beaurevoir.

1412. Pierre de Beaurevoir, grand bailli de Vermandois.

1423. Jean de Luxembourg, comte de St-Pôl, seign. dud.

1440. Louis de Luxembourg, son fils, comte de St Pôl, sur qui le roi confisqua la terre de Beaurevoir. Il la donna d'abord en 1475 au duc de Bourgogne ; mais elle lui revint deux ans après par suite de la mort de Charles-le-Téméraire ; il la donna alors à Pierre de Rohan, seign. de Gié (Voyez Bohain).

Vers 1480. Marie de Luxembourg, dame de St-Pôl et de Beaurevoir.

1484. Jacques de Savoie, comte de Romont, seign. dud., par son mariage avec la précédente ; puis, en 1487, François de Bourbon, comte de Vendôme, par son alliance avec la même.

1503-15. Philippe de Longueval, seign. de Beaurevoir, grand bailli de Vermandois.

1530. Jacques de Longueval, seig. dud., aussi grand bailli. La terre de Beaurevoir rentra ensuite dans les mains de Marie de Luxembourg, qui la donna en 1539, à Charles de Bourbon-Vendôme, son fils. Puis elle appartint à Jeanne d'Albret, reine de Navarre, de qui Henri IV l'hérita. Ce prince la vendit en 1594 au maréchal de Balagny, des mains duquel elle passa quelques années après dans celles de René de Mailly, seig. de Bohain, puis dans celles de la duchesse de Nemours. Le marquis de Nesle l'acheta en 1720, et en 1787 elle passa, aussi par acquisition, au marquis de Caulaincourt.

Les anciens seigneurs de Beaurevoir eurent des châtelains.

1310. Mahieu Sohier, châtelain de Beaurevoir.

BEAURIEUX, *Bellus Rivus* en 662, en 1227. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une position agréable sur le penchant d'une colline d'où la vue embrasse le cours de l'Aisne, circonstance de laquelle il a tiré son nom, à 25 k. au S.-E. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton de Craonne, arrond. de Laon, et diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : en 1760, 1,006 h. ; 1800, 840 h. ; 1818, 825 h. ; 1836, 856 h. ; 1856, 908 h. ; 1861, 895 h. — Dépendances : Arsent (Moul.) ; Montplaisir (Isol.). — Foires : le 25 octobre et le vendredi de la semaine sainte. — Marché, le vendredi.

En l'année 662, le roi Clotaire donna aux religieux de Corbie, avec la ville de Vailly, une localité nommée *Bellirivus*, qui n'est autre que le village de Beaurieux. Des mains de cette maison religieuse, Beaurieux paraît être passé plus tard dans celles d'Origny-Ste-Benoîte, qui le possédait en effet dès avant le 12e siècle. En 1216, Eustachie, abbesse d'Origny, l'érigea en commune avec Chaudardes et autres villages voisins (Voyez Chaudardes).

Seigneurs laïques de Beaurieux, relevant de l'abbesse d'Origny.

1153-58. Adon, seign. de Beaurieux.

1189-1210. Thierry, chev. de Beaurieux.

1216. Ydier, son fils, chev. dudit.

1273. Gilles, son fils, seign. dudit.

Digitized by Google

1314. Isabelle de Beaurieux, dite de Buzemet ou de Vauxaillon.

1419. Jean de Martigny, seign. de Martigny-en-Thiérache, d'Hérinssart et Beaurieux ; femme, Colette de Flavigny.

1422. Robert de Martigny, chev., leur fils, seign. desdits, ministre d'état du duc de Bourgogne ; femme, Marie de Barbançon.

14... Jean II de Martigny, son frère, seign. dudit; femme, Jeanne de Buez; enfant, Gérard.

1590-1613. Michel Marquette, vicomte de Beaurieux, receveur des consignations et garde du scel de la baillie de Vermandois; femme: 1° Claudine Chertemps, dont Antoine, procureur du roi à Laon, Nicolas, élu de cette ville; 2° Elizabeth Sureau, dont Pierre, Charles, Marie, femme d'Antoine Maynon, avocat, Anne, Claude, Gérard, Michel, commis à la recette des Finances, à Amiens.

1615. Nicolas Marquette, vicomte de Beaurieux, élu de Laon; femme, Antoinette Baillieu, sans enfans.

1620. Michel II Marquette, vicomte dudit, élu de Laon ; femme, Jeanne Branche.

16... Michel-Nicolas Marquette, leur fils, vicomte dudit ; femme, Marie-Appoline Bellotte ; enfans: Michel, Nicolas, Marie, Charlotte, femme de Nicolas Branche, écuyer, seign. de Seuil, Marie, Agathe, femme de Philippe de Blois, seig. de la Suze.

1671. Gérard Marquette, vic. dud.; femme, Jeanne de Ledde ; enfans : Michel, François.

169.. Nicolas Marquette, vic. dud. ; f.°, Anne Crochart, remariée à Charles Lenge de Mailly.

1714. Denis-Christophe-Antoine, comte des Ursins, seign. de Beaurieux ? et de Bancigny, par sa femme Mélanie-Monique-Joséphine de Mérode

BEAUTOR, BALTORT en 959, BAUTHORT en 1125. — Village de l'ancienne Thiérache, situé au milieu de vastes prairies sur la rive droite de l'Oise, à 27 k. à l'ouest de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St-Quentin. — Population : en 1760, 102 feux ; 1800, 566 h. ; 1818, 579 h. ; 1836, 761 h. ; 1856, 762 h. ; 1861, 732 h.

Au 10e siècle, Beautor appartenait aux *marquis* de Flandres. Arnoul l'un d'eux le donna en l'année 959 à l'abbaye de St-Vincent de Laon, afin que les moines célébrassent sa mémoire et celle de sa famille. Dans cette donation furent compris tous les habitans, hommes et femmes, au nombre de 33, ainsi que les enfans (Voyez la charte ci-dessous). En 1068, la cure de ce village fut donnée à la même abbaye par Elinand, évêque de Laon. — Le 5 avril 1805, Beautor fut le théâtre d'un évènement affreux qui laissera un long souvenir de deuil dans le pays. Ce jour, un bateau portant toute une pension de jeunes filles qui venaient de se promener aux environs, chavira sur la rive droite auprès de Beautor, et 25 d'entre elles périrent dans les flots. — En vertu d'un usage fort singulier, les habitans de Beautor et de Danizy jouissaient autrefois du droit d'apporter et de vendre en franchises leurs denrées sur le marché de La Fère, sous la condition de fournir la potence et l'échelle nécessaires à l'exécution des criminels condamnés à mort, qui devaient être exécutés dans cette ville. — Vers 1845, beaucoup de débris romains ont été découverts à Beautor.

On ne connaît que quelques-uns des anciens seigneurs de Beautor. Un nommé Théodoric ou Thierry prend ce titre en 1167, et Marie de Rabutin,

Digitized by Google

dame de Manicamp en 1690. En dernier lieu, le domaine de Beautor appartenait au duc d'Orléans. — Il y avait autrefois dans ce village un fief dit de *Jean Laffrené.*

Arnoul, marquis de Flandres, donne le domaine de Beautor à l'abbaye de St-Vincent de Laon.

Quicumque fidelium Dei loca sancta de rebus propriis augere ac honorare procurat, absque dubio mercedem, sibi in posterum preparat thesaurum scilicet desiderabilem in regno celorum nullo modo adimendum, qui nullo sermone explicari, nullo valeat corporeo sensu comprehendi. Hujus itaque tam *obtabilis* (optabilis) thesauri flagrans desiderio, ego, in Dei nomine, Arnulfus, marchio, quasdam proprietatis mee res, que mihi legitimo hereditandi jure à progeniteribus meis obvenerunt, id est mansos. .... trado ad locum sancti Vincentii ut monachi inibi domino militantes indè sustententur, ac memores sint simper tàm mei, quàm uxoris, sobolisque mei et omnis genealogie, non modò preterite verum et jam secuture in psalmis, ymnis, eanticisque spiritualibus. Sunt autem predicti mansi in pago Laudunensi, in villâ Baltort sitâ, secus fluvium Iseram, ad quos aspicient mancipia his nominibus : (suivent les noms d'une quarantaine de personnes des deux sexes) , hec itaque mancipia ad prefatos mansos pertinentia, ipsosque mansos, cum omnibus appenditiis integrè ad jamdictum sancti Vincentii egregii martyris Christi locum, in monte Lauduno libentissimo voluntate dono, atque legali more trado, eo scilicet jure ut ab hodiernâ die et deinceps ibi permaneant, nullusque heredum aut pro heredum meorum quicquam de eis minuere vel indè substrahere potestatem habeat. Quod si hujusmodi seu alia quequam persona contra hanc donationem venire temptaverit, et eam infringere visus fuerit, conatus ejus evanescat, omnique adimplendi vigore cureat. Insuper et anathematis maledictione subjaceat, percutiat eum Deus desuper insanabili dolore et intolerabili, involvat amaritudine *dupplici* contritione conterat eum, et utrâque felicitate spoliatum, inferno inferiori tradat, perpetuo eruciandum, nisi à tali presumptione cessaverit, et pro incepto satisfacere curaverit. Ut autem hec traditionis mee per succedentia tempora inviolabilis permaneat auctoritas, hoc scriptum exinde precepi. Actum Lauduno anno incarnationis Dei DCCCCLVIIII.° Anno V Lothario rege. (*D. Gren.*, *t.* 233, *f°* 88.)

Beautroux, Biautrou en 1242. — Ferme dépendante d'Etaves. Elle est citée dans une charte de cette année pour l'abbaye de Fervaques.

Beauvoir. — Ferme aujourd'hui détruite qui se voyait autrefois sur le terroir de Parcy. Elle appartenait aux religieux de Longpont et comptait dans ses dépendances 8 muids de terre.

Beauvoir, Belvoir en 1120. — Ferme dépendante de St-Aubin. Elle appartenait jadis à l'abbaye de St-Nicolas-aux-Bois.

BEAUVOIS, autrefois BIAUVOIR ou BEAUVOIR, *Bellus Visus.* — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une plaine élevée, sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Péronne, à 58 k. au N.-O. de Laon et 15 à l'ouest de de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, du diocèse de Noyon, aujourd'hui des canton de Vermand, arrond. de St-Quentin et diocèse de Soissons.— Patronne, la Vierge.— Population : en 1698, 280 h. ; 1760, 119 feux ; 1800, 520 h. ; 1818, 592 h. ; 1836, 682 h. ; 1856, 738 h. ; 1861, 724 h.

Beauvois ne fut érigé en paroisse qu'en 1238. — Il existe sur le territoire de ce village un lieudit *le Câtelet*, où l'on a trouvé au siècle dernier de nom-

Digitized by Google

breux vestiges antiques, comme tuiles à rebord, monnaies du haut et du bas empire, statuettes et sépultures antiques ; on a en outre remarqué que beaucoup de charbon était mêlé au sol en cet endroit.

Seigneurs de Beauvois qui faisait autrefois partie du marquisat de Caulaincourt.

Nous ne pouvons garantir l'exactitude de la liste suivante, la ressemblance du nom de Beauvoir avec celui de Beaurevoir ne permettant pas toujours de distinguer les seigneurs de l'un d'avec ceux de l'autre de ces villages.

1160 Baudoin Ier de Beauvoir. Il fit partie de la croisade de 1200 et s'y distingua ; femme, sabelle ; enfans ? : Mathieu, Baudoin, Adam, seign. de Sequehart, Marie.

1202. Baudoin II, chev., seign. dud. ; femme, Usilie ou Osilie. Baudoin vendit la terre de Beauvoir en 1213 à l'évêque de Noyon ; enfans : Mathieu, Jacques, Adon, Elizabeth, Mathilde.

1225. Mathieu, chev., seign. dud., son fils ; femme, Mathilde.

1269. Gilles de Beaumès, sire de Biauvoir ? par sa femme Jeanne, fille de Mathieu.

1367. Jean de Beauvoir dit Roart, écuyer, seig. dud. ; femme, Jeanne de Le Haucourt.

1580. Louis d'Hangest, écuyer, seign. de Louvencourt et Beauvoir ; femme, Antoinette de Sencourt ; enfant, Jérôme.

Louis d'Hangest vendit vers 1615 le domaine de Beauvois à Robert II de Caulaincourt et il est resté dans les mains de cette famille jusqu'à la révolution.

Beauvois, Biauvoir en 1156, *Bellus Visus*. — Ferme dépendante de Goudelancourt-lès-Pierrepont ; en 1816, 5 feux. — Au 12e siècle, son territoire comprenant 6 charrues appartenait en commun à Robert, seigneur de Montaigu, et à Foulques, seigneur d'Ercri (St-Erme). Le premier donna sa portion à l'abbaye de St-Martin de Laon, en 1149, et l'autre lui donna la sienne en 1156 afin que les religieux de cette maison y construisissent une ferme (Voyez la charte). Ce lieu devint bientôt assez important sous l'administration monacale pour être érigé en paroisse en 1238. On y cultivait la vigne au 15e siècle. — Après sa donation à St-Martin, Beauvois continua à avoir des seigneurs laïcs. Un seul nous est connu ; il se nommait Guy, et vivait en 1189.

Construction de la ferme de Beauvois.

In nomine..... Ad nos pertinet que in nostrâ presentiâ fiunt attestari, et ne oblivionis nubilo obfuscuta deleri aut infirmari possint, scripto commendari et posteris notum fieri. Ea propter Galterus, Dei gratiâ Laudunensis episcopus, notum fieri volumus tâm futuris quàm presentibus quod Fulco de Hercri (St-Erme), annuentibus filiis suis Johanne, Blihardo et Radulfo, clerico, et fratribus suis Bosone, archidiacono Remensi, Radulfo, Guillelmo et Widone, necnon et Bartholomeo de Bomont et filiâ ejus Odâ, sex carrucatas terre et insuper quantum clausura curie construende continebit, in territorio de Algiscurte (Augicourt, ferme détruite) et de Buissi (Bucy-lès-Pierrepont) atque campum unum apud Biauvoir, assensu Hugonis de Petreponte et uxoris sue Clementiâ de quorum feodo eadem territoria tenebat, ecclesie beati Martini liberè et absque ullâ retentione in elemosinam dedit, assignans singulis carrucatis duodecim modios sementis ad mensuram Laudunensem. Donavit etiam in omnibus nemoribus suis licentiam cedendi materiam lignorum ad predictam curiam construendam, atque aisencias predictorum nemorum ad opus ignium et clausurarum, et liberos introitus et exitus omnium hominum et animalium ejusdem ecclesie in territorio de Algiscurte, Buissi et Hervichaine (Evercaigne) et aisencias pasturarum tâm in nemoribus quàm in planis.... Actum anno incarnati verbi MCLVI.° (*Cart: de St-Martin, III*, 41).

Biancourt. — Ferme dépendante de Nanteuil-Vichel. C'était jadis un fief.

1780. M. de Graimbert, seign. de Belleau et Biancourt.

Digitized by Google

Beauvoisis. — Fief autrefois assis à Travecy (Voyez ce mot).

BECHERET, BEKEREL en 1145, BECQUEREL. — Maison isolée dépendante de Toulis. C'était d'abord un moulin qui fut donné en 1143 à l'abbaye de St-Martin de Laon par différents particuliers ; il devint ensuite la propriété de l'abbaye de St-Jean de la même ville. Au 15e siècle on y voyait une foulerie.

BECHINCURT. — Voyez BICHANCOURT.

BECQUIGNY, BEKEGNIES en 1163. — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une position agréable, à l'entrée d'une petite vallée arrosée par quelques sources et entourée de bois, à 62 k. au nord de Laon et 26 de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, bailliage de St-Quentin, élection de Guise, diocèse de Cambrai, aujourd'hui du canton de Bohain, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St-Jean. — Population : 1760, 36 feux ; 1800, 221 h. ; 1818, 276 h. ; 1836, 355 h. ; 1856, 476 h. ; 1861, 461 h. — Dépendances : la Becquignette, la Fermiette, la Butterie (F.) — La Croisette (Is.)

Il y avait eu anciennement sur l'emplacement de Becquigny un village dont il n'existait plus rien au milieu du 12e siècle. Les moines de St-Corneil de Compiègne à qui appartenait ce terroir, songèrent alors à le rétablir et associèrent à leur œuvre un chevalier du pays nommé Albéric de Roye. Il fut convenu entre eux que ce seigneur bâtirait le village à ses frais et y conduirait des habitans ; qu'il rétablirait aussi à ses frais le moulin et le vivier dont les profits seraient partagés par moitié entre lui et l'abbaye de St-Corneil ; il s'engagea en outre à défendre ce village contre toute agression. Les moines de St-Corneil se réservèrent la dîme et le terrage. Nous donnons ci-après la charte dressée à cette occasion ; on verra dans cette pièce curieuse les autres conditions de cet accord. — On remarque au milieu des bois, à peu de distance de Becquigny, un tertre arrondi connu sous le nom de *Mont du Câtelet.* Les fossés profonds qui l'entourent, les nombreux débris de construction, de tuiles et de poteries de l'époque romaine qu'on y remarque, lui donnent tous les caractères d'une ancienne position militaire. On y a d'ailleurs trouvé des monnaies impériales et une statuette en cuivre doré de 15 à 18 centimètres de hauteur.

Seigneurs de Becquigny.

Au 12e siècle, les seigneurs de Roye.

1194. Gérard de Saint-Aubert, seig. de Bekegnies? femme, Mélissende.

1300. Jeanne, comtesse d'Alençon; elle donna cette année *sa maison* de Becquigny à Guy de Laon, son chapelain.

1372. Pierre de Becquigny.

16.. Le marquis de Moy.

16.. N., conseiller au parlement.

1660. Le prince de Ligne, par retrait féodal, comme neveu du marquis de Moy.

Vers 1675 Adrien Picquet, seign. de Becquigny? trésorier de France à Amiens; femme, Marguerite de Lestocq ; 3 filles.

En dernier lieu, le prince de Condé.

Fondation de Becquigny.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego, Radulfus, Viromanduorum comes, notum facio cunctis fidelibus tàm futuris quàm presentibus quod Compendiensis ecclesia quemdam locum Bekegnies vocatum omninò desolatum et incultum, possidebat, in quo cum villam construere vellet et

Digitized by Google

propter malitiam circummanentium per se hoc adimplere nequiret. quemdam suum amicum et fidelem nostrum Albericum scilicet de Roià, qui suis sumptibus villam edificavit et habitatores conduxit, tali pacto in possessionem prefati loci associavit ut in omnibus que infra corpus et firmitatem ville fuerint, ipse Albericus medietatem habeat, et ecclesia altera obtineat. Est preterea in eàdem villà pars quedam terre quam idem Albericus comparavit in quà ecclesiam associavi, redditâ sibi medietate pecunie qua eam comparavit. Molendinum etiam loci cum pene destructum esset et ecclesia propter quorumdam pravitatem qui hereditatem in eo clamabant, restaurare nequivisset, tali conditione jam dictum Albericum in possessionem molendini associavit, ut idem Albericus suo sumptu stagnum, calcedoniam et molendinum extrueret et medietatem in eis haberet, sicut autem molendinum, stagnum et piscationem in commune debent tenere, sic de communi fructu, cum necesse fuerit, molendinum, vivarium atque calcedoniam in commune debent reparare. Et ipse vel heres ejus contra omnes qui calumpniam in molendino vel vivario fecerint, sive malum fratribus ecclesie vel custodibus molendini aut piscatoribus intulerint, ecclesiam manu tenebit et garantisiam fideliter portabit. Piscatores quoque qui per preceptum ecclesie in eodem stagno piscaturi sunt, quotiens ab ecclesià vocati liberum ingressum et egressum necnon et transitum per aquam predicti Alberici et heredis ejus habebunt. Et si quis in eodem itinere malum fecerit, ipse per omnia promtissimus adjutor erit et eos omninò deffendet et liberabit. Quod si erga molendinarium hereditatem in molendino clamantem, vel etiam erga illos qui se faciun heredes ejusdem ville, vel molendini, vel alicujus possessionis ad eandem villam pertinentis, compositio facta fuerit, de eàdem compositione Albericus vel heres ejus medietatem dabit. In eàdem autem villà extra partem sunt antiqua jura ecclesie videlicet: mansio una, decime et terragia, que omnia liberè et absolutè absque participatione alterius, possidet ecclesia. Cum vero necesse fuerit ut minister in villà ponatur, vel custos in molendino, pari consilio ecclesie videlicet et Alberici vel heredis ejus, constituetur. Si vero jam dictus Albericus vel heres ejus aliquid in augmentum ecclesie adquisierit vel comparaverit, reddita sibi ab ecclesià sumptus medietatem prenominata pactione sibi eam associabit, et tàm in piscatione vel in avibus vivarii quàm in ceteris prenominatis rebus, ecclesia medietatem sine contradictione habebit. Ne vero hec pactio in posterum aliquo modo violetur, presentem paginam testium annotatione muniri et sigilli nostri impressione roborari decrevimus. Testes, etc. Actum anno dominice incarnationis MCLXIII.°

(*Cartul. de St-Corneil*).

BEFFECOURT, BÉFRECOURT en 1270, *Befrecurtis* en 1133. — Hameau dépendant de Vaucelles; en 1270, 25 feux; en 1816, 19 feux. C'était autrefois un fief. Au 13e siècle, il appartenait à l'évêque de Laon.

1135. Hugues de Béfrecourt.

BEFFROI DE BEAUVOIR (*Louis-Etienne*), agronome, officier des grenadiers royaux de Champagne, administrateur du département de l'Aisne, puis député à la Convention, né à Laon en 1754, mort en exil à Liège en 1816. — On a de lui :

Etrennes à mes Compatriotes, in-8°, Paris, 1789. — *Avantages du desséchement des marais et manière de profiter des terrains desséchés*, in-8°, Paris, 1793. — *Rapport sur l'emploi des matières fécales fraîches*, in-8°, 1801.

BEFFROI (*Marie-Catherine-Abel*), épouse du baron de Cusey, et sœur du *Cousin Jacques*, femme de lettres, née à Laon en 1751, morte le 21 juillet 1818. — On a d'elle :

Le mort ou les aventures du jeune comte de Lorestan, 1811, 3 vol. in-12. — *Damarisse ou le bienfaiteur inconnu*, 1819, 4 vol. in-12. — *Melina ou la femme sacrifiée*, 1820, 3 vol. in-12. —

Digitized by Google

Outre ces romans, Mme de Cusey a fourni plusieurs articles au journal de son frère et a publié en 1814 une brochure politique de circonstance.

BEFFROI DE REIGNY *(Louis-Abel)*, dit le *Cousin Jacques*, poëte, prosateur et musicien, né à Laon le 6 novembre 1759, mort le 17 décembre 1811. — La liste de ses ouvrages est longue; nous nous contenterons de faire connaître ceux qui eurent le plus de succès :

Les petites maisons du Parnasse, Paris, 1782. — *Les Lunes du cousin Jacques*, 1787 et suiv. — *Les ailes de l'amour*, — *Nicodème dans la lune*, — *l'Histoire universelle*, — *le Club des bonnes gens*, — *la petite Nanette*, — *les Charbonniers*, vaudevilles. — *Marlboroug*, poème comique en prose rimée, 1783. — *Le Courrier des Planètes*, feuille périodique qui parut de 1788 à 1792. — *Histoire de France pendant trois mois, depuis le 15 mai jusqu'au 15 août 1789*. — *Le Testament d'un Electeur*, Paris, 1795. — *Nouveau te Deum*, en vers saphiques, avec des notes sur le pape, Paris, 1802. — *Soirées chantantes ou le Chansonnier bourgeois*, avec les airs notés, 3 vol. in-8° Paris, 1805. — *Dictionnaire néologique des Hommes et des Choses de la Révolution*. (Voyez notre *Histoire de Laon*, t. II, p. 446.)

Béguines. — On nommait ainsi autrefois des filles et des veuves qui vivaient réunies dans une même enceinte, mais dans des logemens séparés, sans être astreintes à une règle religieuse, et conservant la faculté de se retirer à volonté. — Plusieurs béguinages furent successivement fondés à St-Quentin, en 1235, 1303, 1334 et 1344. Ces deux derniers existaient encore en 1781, le troisième était détruit et ses biens réunis à l'hôtel-Dieu. Trois autres béguinages furent encore établis postérieurement à St-Quentin : celui des bonnes dames d'Etreillers en 1550, pour 3 pauvres veuves; celui de Villecholles en 1554, par Jean Carpentier, seigneur du lieu, pour 3 autres femmes âgées d'au-moins 45 ans; enfin celui de Gibercourt en 1570, par Catherine Lallier, veuve de Louis Varlet, ancien mayeur de cette ville, pour 3 filles ou veuves âgées de 30 ans et plus. Ces trois béguinages furent plus tard réunis en un seul. — Une communauté de béguines se forma à Guise vers 1245, une à Soissons en 1250, et quatre ans après il s'en établit une autre à Laon. Ces dernières communautés ont disparu depuis longtemps.

BEGNY *(Jean-Marie-Bernard)*, docteur en médecine et accoucheur, né à Lierval en 1771, mort à St-Pétersbourg en 1813. Il a laissé :

Nouveau guide des Mères, 1809. — *Traité complet d'accouchement et de maladies des femmes et des enfans*, 1810 (en français et en russe).

BEHAINE, BEHAIGNE, *Behelna*. — Ce hameau, dépendant de Marle, était autrefois une paroisse séparée sous le patronage de St-Hubert. Il ne fut réuni qu'en 1791. — On y comptait 30 feux en 1760, 3 charrues et 20 arp. de bois; en 1816, 2 feux.

Behaine formait autrefois un fief qui eut de bonne heure des seigneurs particuliers.

1164. Baudoin de Behaine.
1563. Claude Laumonier, seign. de Behaine.
En dernier lieu, le duc d'Orléans.

Digitized by Google

BELESME. — Voyez BLESME.

BELLEAU, *Bella Aqua.* — Village de l'ancienne Brie champenoise, situé sur un ruisseau, à 75 k. au sud de Laon et 10 au N.-O. de Château-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Château-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui des canton et arrond. de Château-Thierry, diocèse de Soissons. — Patron, St Etienne. — Population : en 1760 (sans Torcy), 61 feux ; 1788, 252 h. ; 1800, 233 h. ; 1818 avec Torcy, 351 h. ; 1836 sans Torcy, 257 h.; 1856, 223 h. ; 1861, 257 h. — Dépendances : Givry (Ham.) — Les Brusses (Ferme).

Le nom de ce village annonce qu'il est bâti près d'un ruisseau dont les eaux sont d'une remarquable limpidité : Belleau par contraction pour belle eau.

Seigneurs de Belleau.

15.. Jean de Graimbert, écuyer, s. de Belleau-Torcy, victe de Nogentel; femme, Anne Gaultier.

1608. Renaud de Graimbert, écuyer, seign. dudit, mort en 1628; femme, Anne Niceron.

1670. Charles de Graimbert, seig de Belleau; femme, Françoise de Vassan; enfant, Anne, femme de Louis de Sugny, chev.

Le domaine de Belleau resta jusqu'à la révolution dans cette famille, dont le dernier membre Gilles-François, comte de Graimbert, chev. de St-Louis, officier au régiment du roi, infanterie, fut nommé deputé à l'asemblée nationale en 1789, et mourut en 1823. Il avait émigré avec ses cinq enfans, et avait épousé N. de Mornay-d'Hangest.

BELLE-FONTAINE, *Bella Fontana.* — Ferme dépendante de Nampcelle.

BELLEFONTAINE, *Bellus Fons* en 1126. — Ferme dépendante de Villeneuve-sur-Fère. Au 12e siècle elle appartenait aux comtes de Braine. En 1155, Robert l'un d'eux, donna à l'abbaye du Val-Chrétien deux charrues de terre à Bellefontaine.

BELLENGLISE, BIAULENEGLISE en 1126, BELAINGLISE, BELAINEGLISE, BIENLENGLISE, *Bellana ecclesia, Bella ecclesia.* — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une plaine nue et accidentée, à 58 k. au N.-O. de Laon et 10 de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, du diocèse de Cambrai, aujourd'hui du canton du Câtelet, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population : 1698, 168 h. ; 1800, 335 h. ; 1818, 434 h. ; 1836, 581 h. ; 1856, 759 h. ; 1861, 833 h. — Dépendances : la Barraque, la Bouteille (Fermes).

Le nom de ce village vient, dit-on, de ce qu'il aurait été construit sur l'emplacement d'une ancienne forêt nommée *Bellen* ou *Belain*, et non parce que son église fut d'une construction remarquable. Il ne remonte pas d'ailleurs au-delà du 12e siècle, ayant été bâti à cette époque par les chanoines de Cambrai sur la portion du terroir de Thorigny dont ils étaient propriétaires.

Seigneurs de Bellenglise.

1100. Raoul Ier de Bellenglise; fe, Hudeburge.

1184-96. Raoul II, chev. de Bellenglise.

Vers 1200. Gautier, châtelain de Péronne, seign. de Bellenglise.

1210. Jean dit Lupart, son fils, seign. du Ha-

Digitized by Google

mel et Bellenglise. Jean se distingua si bien à la bataille de Bouvines, qu'il obtint pour récompense d'ajouter 3 *molettes d'éperon de sable à 5 pointes* aux armes de sa famille qui étaient: *de gueules au chef d'or*: enfans: Hugues, Gérard.

12... Hugues du Hamel, seign. de Bellenglise.

1274. Jean II du Hamel, seig. dud. et de Fresnes, Jumencourt et Barizis; enfans: Colard, Jean.

12... Colard du Hamel, s. desdits, sans postérité.

13... Jean III du Hamel, son frère, seign. desdits; enfant, Simon.

1348. Simon du Hamel, seign. dudit; femme, Isabeau Lebouteillier. Simon figura avec éclat dans les guerres de Philippe de Valois.

1383. Robert du Hamel, leur fils, seign. desd; enfans: Jean, Gilles.

1411. Jean IV du Hamel, seign. desdits, tué à Azincourt, sans postérité.

1415. Gilles du Hamel, son frère, seign. desdits; femme, Marie de Caix; enfans: Louis, Marie, femme de Jean du Carieul, Pierre, chanoine et archidiacre de Cambrai.

1438-84. Antoine du Hamel, seign, desdits; femme, Jeanne d'Amerval.

1498. Antoine du Hamel, leur fils, seign. desdits, capitaine de 100 hommes d'armes; femme, Marie de Chepois; enfans: Jacques, Guillaume, chanoine et prévôt d'Amiens, seign. d'Appilly, Marie-Jeanne, femme d'Antoine de Bazincourt.

1520. Jacques du Hamel, seign. de Bellenglise et le Hamel; femme, Marie de Boubers; enfans: Claude, Nicole, dame d'honneur de Marie Stuart, Antoine, colonel d'un régiment namurois, Jacques, seign. d'Appilly.

1550. Claude du Hamel, seign. desdits, gentilhomme de la chambre, lieutenant général de Picardie; femme, Marie-Barbe de Ravenel; enfans: Antoine, Charlotte, femme de François des Essarts, Barbe, femme d'Antoine de Gourlay.

1587. Antoine du Hamel, seign. desdits; femme, Vulganne de Baudoclie; enfans: Charles, Louis, chevalier de Malte, Charles, abbé commendataire de Genlis, Claude, gentilhomme de la chambre.

16... Charles du Hamel, seign. de Bellenglise tué au siége de Casal, n'eut qu'une fille Anne-Claire, qui épousa Antoine de la Vieville, marquis d'Orvillers, et vendit la terre de Bellenglise en 1661. Mais Giles-François du Hamel, seign. de la reprit la même année par retrait féodal.

Vers 1661. Jean-Jacques Vaucquet, chevau-léger, seign. de Bellenglise; femme, Anne de Bezanne-Monceau.

16... Charles d'Aumale, seign. du Quesnoy et Bellenglisse.

1662. Georges de Chauvenet, capit. au régiment de Colombié, tué à la bataille de Senef (aout 1674) après 46 ans de service, seign. de Bellenglise par acquisition. Il était frère cadet de Milon de Chauvenet, seign. de Lesdins; femme, Marie Le Sergent; enfans: Louis, François dit de Landricourt; Marie-Catherine, femme de: 1° Antoine de Caullière; 2° François de Passart, seign. de Cléry.

1674. Louis de Chauvenet, seign. dud., conseiller du roi, lieuten. crim. de robe courte en la maréchaussée de St-Quentin. Il assista à la bataille de Senef et fut blessé à celle de Nerwinde; femme, Louise-Marguerite Dartois; enfans: Louis, tué à la bataille du Meiz; Louis-Claude, Charles-Joseph et plusieurs filles.

1713. Louis-Claude de Chauvenet, seign. dud., sans alliance.

1754. Charles-Joseph de Chauvenet, seig. dud. et de Parthenay, capit. de cavalerie, chev. de St-Louis. Il assista aux batailles du Meiz, de Fontenoi, de Rocourt et de Lawsfeld; femme, Elizabeth-Luce de Hesselin; enfans: Joseph-Louis-Adrien, Charles-Pierre-François, seign. de Parthenay et Parpeville.

Vers 1768. Joseph-Louis-Adrien de Chauvenet, seign. de Bellenglise, Pontruet et La Prez, l'un des 200 chevau-légers du roi, chev. de St-Louis; femme, Jacqueline-Catherine-Henriette-Josèphe de Montguyot; enfans: Louis-Joseph et François, mort dans les guerres de l'Empire; Henri-Gaëtan, sans alliance; Emile-Adélaïde, et plusieurs filles sans alliances.

Belle-Perche. — Ferme dépendante de Landouzy-la-Cour. Son nom lui vient de ce que l'emplacement sur lequel elle fut construite, était couvert de bois dans lesquels on remarquait un grand nombre de beaux arbres droits et élevés. — Ce lieu fut donné, au commencement du 12e siècle, par le roi Louis VI à

Digitized by Google

l'abbaye de St-Jean de Laon, qui y attira des habitans en leur abandonnant le terroir, moyennant un surcens perpétuel; mais les moines de St-Jean ayant plus tard vendu ce surcens à ceux de Foigny, les habitans, moins bien traités par ceux-ci sans doute, abandonnèrent Belle-Perche et allèrent s'établir ailleurs. Foigny y construisit alors une ferme et y creusa trois étangs, dont l'un n'avait pas moins de 22 jallois d'étendue. — Cet endroit est, croit-on, la patrie de Pierre de Belle-Perche, évêque d'Auxerre, mort en 1307. Il eut aussi des seigneurs particuliers dont trois seulement nous sont connus.

1626. Adam Bigot, écuyer, seign. de Belle-Perche; femme, Hélène de Surgrot.
1640. Jean de Mairesse, écuyer, seign. dud.
1652. Nicolle de Mairesse, sa sœur, dame du lieu par héritage.

Bellette. — Fief autrefois situé à Audignicourt (Voyez ce mot.)

BELLEU, *Bellus Locus*. — Village de l'ancien Soissonnais, situé sur le penchant d'une colline qui domine la vallée de l'Aisne, à 43 k. au S. de Laon et 3 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui des canton, arrond. et diocèse de la même ville. — Patron, St André. — Population: en 1760, 68 feux; 1808, 348 h.; 1818, 342 h.; 1836, 382 h.; 1856, 411 h; 1861, 493 h. — Dépendances: Ourcamp (ham.); le Mont de Belleu (ferme); la Maison Braux, le Vert-Muguet (isol.).

L'abbé Lebeuf pense que le nom de Belleu doit dériver de *Belenus*, parce que le culte de *Belen* ou Apollon a pu être pratiqué en cet endroit, lorsque l'ancienne ville de Soissons était placée selon lui sur la montagne de Noyan. Ces hypothèses ne reposent sur aucun fondement sérieux. Le mot Belleu paraît tout simplement dériver de la situation de ce village, d'où l'on découvre la vallée et la ville de Soissons: *Bellus locus*, beau lieu, lieu agréable. — Belleu appartenait autrefois à l'évêque de Soissons et ne paraît pas avoir eu de seigneurs laïcs particuliers; mais on y voyait un fief dit *des Alleux* qui était affecté à celui des officiers de l'évêque dont la charge était de lui donner à laver. En 1564, ce fief consistait en plusieurs rentes, avec le droit de prendre chaque année, le jour du premier brandon, un setier de vin blanc du cru du clos de l'évêque, une chandelle de cire, la serviette avec laquelle l'évêque s'essuyait le jour de son entrée à Soissons, etc. En 1364, Claude Moreau, licencié ès-lois dans cette ville, était seigneur du fief des alleux.

BELLICOURT, BLAINCOURT en 1230, *Berenei curtis* en 1204, *Bernini curtis*. — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une vaste plaine, à 62 k. au N.-O. de Laon et 14 de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, du diocèse de Noyon, aujourd'hui des canton du Câtelet, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron St Pierre-ès-Liens. — Population: en 1698, 376 h.; 1800, 790 h.; 1818, 990 h.; 1836, 1,283 h.; 1856, 1,626 h.; 1861, 1,558 h. — Dépendances, Riqueval (Ham.).

Digitized by Google

Le nom de ce village rappelle que, dans l'origine, son territoire formait un fief appartenant à un nommé Bernin ou Bernicus. On sait en effet qu'un seigneur de ce nom le possédait au 7e siècle, et cette connaissance est due à une assez étrange tradition.—En 686, ce seigneur ayant eu des démêlés avec le chapitre de St-Quentin, à propos de la propriété d'un bois, fut appelé en justice par les chanoines. Bernicus fit une fausse déclaration et gagna son procès. Mais le propre patron des chanoines, St Quentin lui-même prenant alors la défense de ses protégés, apparut à Bernicus pendant son sommeil, lui reprocha vivement sa mauvaise action, et, voyant son opiniâtreté, lui pinça fortement le nez et disparut. Le lendemain à son réveil, Bernicus ayant oublié cette vision ou dédaignant de s'y arrêter, se mit, selon son habitude, à faire ses ablutions. Mais, ô prodige! son nez se détacha tout-à-coup et tomba dans le bassin qu'il tenait à la main. — Cette sévère punition ne l'émut cependant pas encore. Il commanda tranquillement qu'on lui fit un nez d'argent et l'attacha avec des chaînettes d'or. Mais St Quentin lui apparut une seconde fois et lui reprocha avec une telle force son obstination dans le mal, que Bernicus, dans la crainte de subir un châtiment plus fâcheux encore que la perte de son nez, déclara enfin la vérité. Il fit ensuite pénitence et à sa mort, il laissa tous ses biens au chapitre de St Quentin. Le nez d'argent de Bernicus fut longtemps conservé dans le trésor de cette église, comme un témoignage de la puissante protection de son saint patron. — La fondation de Bellicourt ne remonte toutefois qu'au 12e siècle. Vers l'an 1119, un nommé Garemberg qui venait d'établir près de là, à Bony, une communauté de frères, ayant obtenu d'Oilard, mayeur de St-Quentin, quelques parcelles de ce terroir qui lui appartenaient, y fit construire une métairie autour de laquelle s'établit insensiblement le village actuel. De son côté le chapitre de St Quentin, désireux de faciliter cet établissement naissant, abandonna à Garemberg, moyennant un cens annuel de 6 deniers, la propriété de quelques terres, avec la justice haute, moyenne et basse dans l'intérieur de la métairie. — En 1204, les habitans de Bellicourt obtinrent une charte de commune de leur seigneur Hugues, comte de Rethel, à des conditions fort onéreuses. Le comte conserva le droit de capitation, le cens, le terrage, la chevauchée et les *expéditions*; il dut recevoir annuellement un setier d'avoine de chaque propriétaire de maison, 2 sous de tout propriétaire de terre, plus 2 sous et 2 setiers d'avoine par chaque cheval, âne ou bœuf employés à la culture. Les habitans s'engagèrent à lui faire à leur frais quatre charrois par an, deux entre Marne et Oise, les deux autres dans l'intérieur de son comté seulement; ils devaient encore garnir de matelas, d'oreillers et de couvertures son château, toutes les fois qu'il se rendait à Bellicourt ou au Câtelet; enfin, s'il venait à être fait prisonnier, à créer son fils chevalier ou à marier sa fille, ils devaient lui payer à chaque fois une somme de trente livres. — En échange de ces redevances, la morte-main fut abolie jusqu'à la 3e génération, et à la 4e, les biens durent être

Digitized by Google

partagés par moitié entre les héritiers et le seigneur. Celui-ci s'engagea à racheter de ses deniers tout habitant qui serait arrêté à cause de ses dettes personnelles, lui permettant, s'il ne le faisait pas, de se mettre sous la protection d'un autre seigneur. Il promit de ne rien changer au jeu de dés en usage parmi les habitans, et permit aux étrangers de venir se fixer à Bellicourt. Enfin il établit, au choix des habitans, quatre jurés pour rendre la justice dont les points principaux furent fixés. Celui qui, sans preuve, appelait quelqu'un voleur, payait une amende de 5 sous, et celui qui insultait une femme, 30 deniers. Le sang répandu se soldait par une amende de 20 sous; mais le meurtrier était remis *à la merci* du seigneur. — En 1340, un bourgeois de St-Quentin nommé Anselme de Lambais, fonda à Bellicourt et dota de ses biens un hôpital qui prit son nom. Cet hôpital ayant été ruiné par les guerres, ses biens furent, au 15e siécle, donnés en partie à l'hôpital de Buridan de St. Quentin; avec l'autre partie, on fonda une chapellenie à Bellicourt.

Bellicourt est la patrie de François Lepreux, capitaine au régiment de Colombié, l'un des plus vaillans hommes de guerre du 17e siècle, tué devant Le Câteau le 14 juin 1639.

Seigneurs de Bellicourt.

1204. Hugues, comte de Rethel., seign. de Bellicourt; femme, Félicité; enfant, Hugues.

12.. Hugues II de Rethel, seign. dudit.

12.. Mathieu de Brancourt ou Béroncourt, seign. de Bellicourt; mère, Elisabeth.

1231. Raoul de Brancourt, son frère, seign. de Bellicourt.

1262. Simon de Brancourt, autre frère, sire dud.

1318. Colard de La Porte, seign. dudit, châtelain de St-Quentin.

1445. Ancelot de La Vieuville, seign. de Werthon et Bellicourt, conseiller et maître-d'hôtel du duc de Bourgogne.

1459. Jean de la Vieuville, seign. desdits.

1698. M. de Chauvenet, seign. de Bellicourt.

En dernier lieu, la seigneurie de Bellicourt appartenait au chapitre de St-Quentin.

BELLON, né à St Quentin, prêtre et philantrope. Il a publié : *Dissertation sur la traite des Nègres*, Paris 1764, in-12.

Belval (Fôret de) Silva Belle Vallis. — Elle recouvrait jadis le terroir d'Arcy-Ste-Restitue. En 1210, Robert Cosset, chevalier, en donna à l'abbaye de St-Crépin-le-Grand, 15 setiers à la mesure d'Oulchy, situés près du Sart.

BENAY, BENAIS en 1178. — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une plaine élevée à 37 k. au N.-O. de Laon et 11 au S. de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de St-Quentin, des élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui des canton de Moy, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 50 feux; 1800, 287 h.; 1818, 343 h.; 1836, 346 h.; 1856, 324 h.; 1861, 303 h. — Dépendances : Hottencourt, Caponnes (Fermes).

Benay possédait jadis un prieuré, qui dépendait de l'abbaye de St-Eloi-Fontaine. Au 14e siècle, le prieur qui était en même temps curé du village, payait à l'abbé de St Eloi une prestation annuelle de cent setiers de blé *pour*

Digitized by Google

nourrir ses chiens. — On voyait jadis dans le cimetière une chapelle où St Martin s'était, dit-on, arrêté en revenant de St Quentin, et auprès était un grès où sa mule, dit-on encore, avait laissé l'empreinte de son pied. C'était un lieu de pélerinage.

Seigneurs de Benay.

Vers 1140, Wicard de Benay,

1162. Guillaume de Benay, fils de Vicard de Morcourt.

1216. Hugues de Benay.

1225-31. Aélide de Ribemont, dame de Benay, veuve de Guy, châtelain d'Hirson.

1233. Renaud de Rouvroy, chev. de Benay.

1339. Réné, chev. de Benay; femme, Marie. Agnès d'Estrées, sa mère; Raoul, son frère.

1360. Gérard de Véhières, chev., seign. de Benay; femme, Jeanne. Ayant hérité du domaine de Moyembrie par la mort de son frère, il donna Benay en douaire à sa belle-sœur.

1364. Gilles de Nanteuil, veuve de Warnier de Véhières, seign. de Montheaumery (V. Moyembrie).

Vers 1530. Jean de Mousquet, seign. de Neville, baron de Benay; enfant, Gabrielle qui épousa

Vers 1540. Philippe, seign d'Amerval, Surfontaine, Liancourt, etc.; enfans: Antoine, Jeanne, femme d'Antoine d'Hervilly; Claire, femme de François de La Vieuville, baron d'Hervilly.

1558. Antoine d'Amerval, seign. desd.; femme, Adrienne de Cauchon; enfant, Nicolas.

1584. Nicolas d'Amerval, seign. desd.; chev. des ordres du roi, gentilhomme de sa chambre, enseigne de 100 hommes d'armes des ordonnances, gouvern. et bailli de Chauny; femmes: 1° Anne de Gouffier, dont: Nicolas, Antoine, seign. de Surfontaine; Charlotte, femme d'Olivier de Longueval; Marie, femme d'Isaac de St-Simon, seign. de Clastres; Esther, femme de Denis de Rosie, vicomte de Voisins; 2° Gabrielle d'Estrées, maîtresse de Henri IV, dont elle songea à se faire épouser. Il fallait pour cela commencer par obtenir la cassation de son mariage avec Nicolas d'Amerval, et dans ce but elle l'accusa d'impuissance auprès de l'official d'Amiens. Elle lui exposa qu'à l'âge de 18 ans, ses parens l'avaient contrainte à épouser d'Amerval, et qu'après deux ans d'attente le mariage n'était point encore consommé. D'Amerval fit défaut; mais voulant protester publiquement contre la violence qui lui était faite, il fit et déposa entre les mains d'un notaire d'Amiens, son testament renfermant la déclaration suivante. « ..... Et parce que, pour obéir au » roy et de crainte de perdre la vie, je suis sur » le point de consentir à la dissolution du mariage » de moy et de ladite d'Estrées, suivant la pour- » suite qui s'en fait devant l'official d'Amiens, » je déclare et proteste devant Dieu et devant » les hommes, je jure et affirme que si la disso- » lution se fait et ordonne, c'est contre ma vo- » lonté et par force, pour le respect du roy, » n'estant véritable l'affirmation, confession et » déclaration que je pourrois faire estre impuis- » sant et inhabile pour la copulation charnelle » et génération. Et en tesmoignage de ce que » dessus, j'ai signé ce mien testament et cette » déclaration et profession que j'ai escripte de » ma propre main, et de laquelle j'entends ici » après que moy et les miens nous pourrons » servir pour faire annuler tout ce qui sera fait » et ordonné par ledit official à mon préjudice » et de mondit mariage; lequel présent testa- » ment et déclaration, j'ai voulu tenir secrets, » et à cette fin, ai clos et fermé la feuille de » papier présente où les ai escriptes, et l'ai ca- » chetée de mon cachet où sont empreintes mes » armes, et prétentions de les exhiber ainsi » cachetés et clos pardevant doux notaires royaux » audit Amiens, etc. Fait et signé de ma main, » à Amiens, aujourd'hui 12 décembre 1594. » Sur ces entrefaites, l'official de Noyon réclama la connaissance de cette affaire, le sieur d'Amerval étant seigneur d'un village du diocèse de Noyon, et par conséquent placé sous sa juridiction. La cause fut donc portée devant le chapitre de Noyon, le siége vacant. D'Amerval comparut pour récuser ce tribunal, sous prétexte que le siége de Noyon avait été promis au frère de Gabrielle. On passa outre, et des médecins et chirurgiens furent commis à l'effet de constater l'*imbécillité* et *frigidité* dudit d'Amerval, qui protesta de nouveau en rappelant qu'il avait des enfans de sa première femme. L'official de Noyon n'en prononça pas moins le divorce le 7 janvier 1595, déclarant le mariage des parties avoir été conclu contre les lois et statuts de l'église. — Cette sentence n'empêcha pas d'Amerval de con-

Digitized by Google

tracter peu de temps après une troisième union avec Marguerite d'Autun, union qui fut, dit-on, encore rompue sous le même prétexte d'impuissance. Marguerite d'Autun épousa Henri Robert de la Marck, comte de Braine.

1610. Isaac de St-Simon, vicomte de Clastres, baron de Benay par sa femme Marie d'Amerval.

1625. Claude de St-Simon, seign. dud., pair et grand-louvetier de France, gentilhomme de la chambre (Voyez St-Simon).

En dernier lieu, la terre de Benay appartenait au comte de Laval-Montmorenci.

BENDIER (*Claude*), docteur de Sorbonne et chanoine de St-Quentin, né dans cette ville et mort en 1677. — Il a publié :

Défense des principales prérogatives de la ville de Saint-Quentin, Saint-Quentin 1671. — *La vie du très illustre martyr, Saint Quentin, apôtre et patron du Vermandois*, St-Quentin 1673, in-12, réimprimée en 1696 et 1767. — *L'église de St-Quentin en Vermandois, originairement épiscopale et royale etc.*, in-4°, sans date. — *L'hérésie de Calvin détruite par sept preuves invincibles*. 1685.

BENEZET (*Antoine*), célèbre philantrope, né à St-Quentin en 1713, mort à Philadelphie en 1784. — Il a publié :

Avertissement à la Grande-Bretagne et à ses Colonies, ou tableau abrégé de l'état misérable des nègres esclaves, dans les dominations anglaises, 1767. — *Relation historique de la Guinée, avec une recherche sur l'origine et les progrès de la traite des nègres, sur sa nature et ses deplorables effets*, 1762, et 3 autres éditions. - *Observations sur l'origine, les principes et l'établissement en Amérique de la Société des Amis connue sous la dénomination de Quakers*, dernière édition, Paris 1822.

BERCY. — Voyez BREGY.

BERGERON (*Nicolas*), historien et littérateur, né dans le Valois au 16e siècle, mort en 1623. — On a de lui :

Le Valois Royal, ou discours panégyrique des singularités du pays Valois, Paris 1583. — *Itinéraire Germano-Belgique*, Ms. de la bibliothèque impériale.

BERGUES, BERGUES en 1290. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée, à 60 k. au nord de Laon et 35 de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage de Laon, élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton du Nouvion, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Vinox. — Population : en 1760, 82 feux ; 1800, 324 h. ; 1818, 311 h. ; 1836, 339 h. ; 1856, 342 h. ; 1861, 359 h. — Dépendances : La Croisée-Cauchie (ham.) ; les Robiseux (isol.).

Bergues fut établi en une seule et même commune en 1196, avec Le Nouvion, Barzy, etc. (V. Le Nouvion). — Ce village ayant de tout temps fait partie du duché de Guise, ne paraît pas avoir eu d'autres seign. que ceux de cette ville.

BERNICOURT. — Voyez BELLICOURT.

BERLANCOURT, BERLAINCOURT en 1183. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti dans une vaste plaine, à 28 k. au nord de Laon et 12 au sud-ouest de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sains, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 14 feux ; 1800, 190 h. ; 1818, 227 h. ; 1836, 238 h. ; 1856, 237 h. ; 1861, 234 h.

Digitized by Google

Le village de Berlancourt appartenait autrefois à l'abbaye de St-Martin de Laon. — La mairie de ce village formait jadis un fief, dont Philibert d'Ailly était seigneur en 1609.

Seigneurs laïques de Berlancourt.

1164. Clarembaud de Berlancourt.

1183. Clarembaud II, seig. dudit.

1511. Raoul de Coucy, seig. de Vervins et de Berlancourt.

158.. Claude de Mange, seig. de Berlancourt, lieutenant particulier au bailliage de Laon; fe., Marguerite Goulard; enfans : Charles, Isabelle, Jeanne et Anne.

1600. Charles de Mange, seig. dudit, lieutenant particulier au bailliage de Laon; femme, Claudine Leclerc; enfans : Catherine, femme d'Antoine de Martigny, seig. de Variscourt; Marie, femme d'Etienne de Lalain, seig. de Puisart.

1615. Antoine de Martigny, s. de Variscourt et de Berlancourt par sa femme; enfans : Jean-François, Charles, seig. de Variscourt, Claude-Antoine, Catherine et Marie.

1630. Jean-François de Martigny, seig. de Berlancourt, lieutenant-général au bailliage de Soissons; femme, Barbe Warnet; enfans : Charles-Antoine, Jean-François, Génébaude, François, chanoine de Soissons.

Vers 1680. Charles-Antoine de Martigny, seig. de Variscourt, Bois-Fay et Berlancourt; femme, Louise-Colombe de Signier.

1690. Jean-François de Martigny, seig. desd., conseiller au bailliage et siége présidial de Laon; femme, Marie-Françoise Martin; enfans : Antoine, tué au service; François-Joseph, chanoine de St-Jean; Philippe, lieutenant des gardes du corps de Frédéric-Auguste, et deux filles, dont l'une, Madeleine, porta la terre de Berlancourt en mariage à

1735. Jean-François de la Bretèche, écuyer, seig. de Salsogne, Bois-Fay, Variscourt, Vesle, capit. au régiment du Trainel, chev. de St-Louis; onze enfans, dont Alexandre, s. de Variscourt et Bois-Fay; Jean-Charles-François, etc.

1753. Jean-Charles-François de la Bretèche, écuyer, seig. de Berlancourt, capitaine au régiment de Guyenne, infanterie, chev. de St-Louis; femme, Marianne-Charlotte de la Guerre du Lys; enfant, Marc-Pierre.

En dernier lieu, la seigneurie de Berlancourt appartenait au marquis de Noailles, seigneur de Marfontaine.

BERLETTE (*Nicolas*), historien, né à Soissons, mort à la fin du 16e siècle.

Il a laissé un ms. intitulé : *Antiquités et choses mémorables de la ville de Soissons et du pays soissonnais* dont il commença à rassembler les matériaux dès 1542. On en connaissait deux exemplaires, au siècle dernier; l'un se trouvait dans l'abbaye de St-Médard, l'on pensait que c'était l'original; l'autre était à la bibliothèque du roi, n°. 2,194, fonds Colbert. Celui-ci fut revu et corrigé par Jean Duchesne, et augmenté par Michel Bertin, prieur de St-Jean-des-Vignes, curé de Chaudun, qui le divisa en 8 livres. L'abbé Lebeuf en a porté un jugement sévère dans une lettre imprimée dans le *Mercure de France*, juin 1736.

BERLIZE. — Village de l'ancien Laonnois, situé sur le ruisseau du Hurtaut, à 40 k. au nord-est de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Rozoy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : vers 1260, 27 feux; 1760, 41 feux; 1800, 312 h.; 1818, 337 h.; 1836, 352 h.; 1856, 357 h.; 1861, 350 h.

Seigneurs de Berlize, relevant de la châtellenie de Rozoy.

1165-69. Gobert de Berlize; femme, Sapience.

1187. Bernard de Berlize.

1207. Henri de Berlize, chevalier.

1789 M. Sohier.

Digitized by Google

Bernehier. — Moulin à eau jadis situé du côté de Presles-Thierny. Il fut donné en 1123, à l'abbaye de St-Vincent de Laon, par Renaud de Thierny.

Bernelle. — Voyez **Brenelle.**

Berneuil. — Fief autrefois situé à Vassens (Voyez ce mot).

Bernicourt ou *Forestel (Bois de).* — Il s'étendait jadis autour de Gouy.

BERNOT, BRESNOTH en 1030; *Bernotus* en 1145. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans la vallée et sur la rive droite de l'Oise, à 55 k. au nord de Laon et 37 à l'ouest de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Guise, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patrons, SS. Pierre et Paul. — Population : en 1760, 179 feux; 1800, 1,042 h.; 1818, 1,092 h.; 1836, 1,240 h.; 1855, 1,403 h.; 1861, 1,478 h.

Bernot était au commencement du 11e siècle un alleu qui fut acheté par Othon, comte de Vermandois et Ermengarde sa mère, lesquels le donnèrent en fief à un nommé Ernold. Plus tard, cette dame abandonna la moitié de cet alleu à l'abbaye d'Homblières, pour le remède de son âme, et son fils Othon ne tarda pas à lui donner l'autre moitié pour le même motif. Vers l'an 1040, Herbert III, fils et petit-fils des précédens, confirma cette donation par une charte dont nous donnons ci-après le texte.

Seigneurs de Bernot.

1104. Robert de Bernot.

1129. Evrard de Bernot.

1139. Barthélemi de Bernot.

1143-58. Wichard ou Guichard de Bernot, dit aussi de La Ferté; f e, Berthe; enfans : Wichard, Guillaume, Evrard, Robert et Renaud. Wichard partit en 1158 pour la croisade.

1169. Robert II de Bernot; femme, Aélide; enfans : Guillaume, Hugues, Gérard.

1176-90. Wichard ou Guichard II, dit Haterel ou Haterlaux, sire de Bernot; femme; Elisabeth; enfans : Amaury, Gérard.

1189-1224. Amaury, seig. de Bernot et Wassigny; femme, Hersende dite Broda de Bucy-lès-Pierrepont; enf. : Gérard, Guichard, Amaury.

12.. Gérard de Bernot, dit Haterel; enfans : Amaury?, Colard, seig. de l'Epinette.

1250. Amaury II de Bernot; femme, Agnès; enfans : Amaury, Gilles, s. de Wassigny, Adelvie *et autres.* En effet, Amaury était chargé d'enfans. Le pape Urbain IV qui l'avait peut-être connu personnellement du temps où il était chanoine de Laon, prescrivit en 1262 à l'abbesse de N.-D. de Soissons de recevoir, bien que la communauté fût au complet, Aélide, fille d'Amaury, sous peine de censures.

1260-69. Amaury III, sire de Bernot; femme, N. de Homblières; enfans : Amaury, Gobert.

1330. Jean de Bernot.

1660. Mme de Montcauré et de Mailly.

1789. Le marquis de Nesle.

Don du village de Bernot aux moines d'Homblières, vers 1040.

In nomine, etc. Ego comes Heribertus, materque mea Pavia fidelibus nostris presentibus absentibusque notum fieri volumus quod pater meus Otto, ejusque genitrix avia mea Ermengardis, in villa que dicitur Bresnoth quoddam sibi alodium collato emerunt, pretio illud sibi detrahente quodam ville ejusdem homine Ernaldo; hujus siquidem alodii medietatem non longo post tempore avia mea dedit beate Marie Dei genitricis, pro remedio anime sue, presente Waleranno, omnique

Digitized by Google

sibi commissa congregatione fratrum. Meus autem pater similiter suam tantum sibi vivente retentam. post decessum vero ejus in potestatem monachorum penitus transituram, eisque perpetualiter mensuram, illoque judicio Dei prevento nobisque substracto, omni bone voluntatis assensu approbamus votum quod vita plenus voluntarie vovit Deo, et illam conventionem quam de prefato predio habuit, abbati et monachis ejus stabilem firmamque ecclesie esse jubemus; et ne forte, quod absit! ab hac die et deinceps res concessa ecclesie aliquam calamitatem possit pati, donationem ejusdem beneficii contra posterorum insidias munimus nostri auctoritate scripti. Hii interfuerunt et laudaverunt Oddo, miles, et Joscelinus, canonicus, fratres mei, Robertus Peronensis, Waselinus Calniacensis, etc. (Sans date, mais vers 1040). *Cartul. d'Homblières*, p. 22.

BERNOVILLE, BERNONVILLE en 1202; *Bernonvilla* au 12e siècle; *Bununvilla* en 1160. — Hameau dépendant d'Aisonville. — Il formait jadis une paroisse séparée sous le vocable de la Vierge et appartenait à l'abbaye de Liessies. — C'était dès la fin du 11e siècle, un fief noble ayant ses seigneurs particuliers.

Bernoville est la patrie de Thomas Durieux, principal du collége Duplessis, le véritable inventeur de l'enseignement mutuel, mort en 1727.

Seigneurs de Bernoville.

1090. Roger de Bernoville. Il fit partie de la première croisade et fut tué devant Antioche par les Turcs, en 1099.

1230. Verric de Moy, seign. de Bernoville et Versigny; femme, Elvide; enfant, Verric. — Il se croisa en 1239.

1240. Verric ou Guerric de Moy, seig. desd.

1630. Jacques Dubois, seig. du Liège et Bernoville; femme, Julienne de l'Estang (V. ce mot); enfant, Marguerite, f.e de Jacques de Puységur, mestre de camp au régiment de Piémont. Jacques Dubois vendit cette terre au seign. de Guise et celui-ci la revendit à

1660. Jacques de Chastenet, marquis de Puységur, vicomte de Buzancy, qui avait épousé la fille du précédent (Voyez Buzancy).

1761. N. Camp-Laurent, commissaire des guerres, seigneur de Bernoville.

BERNY, BERNEY, VERGNY; *Berneius* en 920; *Berniacus* en 1098; *Verniacus, Veregniacus.* — Village de l'ancien Valois, bâti dans la vallée et sur la rive droite de l'Aisne, à 55 k. au sud-ouest de Laon et 15 à l'ouest de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 85 feux; 1800, 488 h.; 1818, 489 h.; 1836, 521 h.; 1856, 568 h.; 1861, 586 h. — Dépendances : Rozc, Hors, le Petit-Rivière, les Roches, Vaux, le Petit-Bout (H.); Chapeaumont, Coupecourt (fermes); le Bosquet, la Carrière-Ciry (I.); le Grand-Marais (M.).

Du temps des Romains, selon Carlier, Berny était une métairie qui devint une résidence royale sous les rois de la première et de la seconde races. Vic-sur-Aisne et Rivière formaient ses dépendances, le péager était à Rivière, le pont à Vic. Il est parlé de cette résidence dès le temps de Dagobert. Ce roi donna le domaine de Berny à Ste Eusoie en l'année 630, et, selon le même historien, celle-ci en aurait fait plus tard présent au monastère de Marchiennes. Un comte nommé Arnoul ayant ensuite usurpé ce domaine sur les religieuses de Marchiennes, ne le leur aurait restitué que par l'entremise du roi Lothaire. Enfin Berny serait passé dans les mains des religieux de Saint-

Digitized by Google

Médard, qui en effet le possédaient encore au moment de la révolution. Toutefois l'historien du Valois doit commettre ici quelque confusion, car il est certain que la terre de Berny appartenait à l'abbaye de St-Médard dès le commencement du 8e siècle, lui ayant été donnée par Charles-Martel en l'année 720, en même temps que Crouy et autres domaines (Voyez Crouy). — S'il faut s'en rapporter aux termes assez obscurs d'un ancien écrivain, les habitans de Berny unis à ceux de Rivière auraient tenté par deux fois, dans la première moitié du 12e siècle, de s'établir en commune malgré les moines de St-Médard; mais ils se virent contraints, en 1148, de renoncer à leurs projets. — On prétend que les carrières de pierres de Berny furent les premières ouvertes dans la contrée après l'invasion des Gaules par les Romains. Nous ne connaissons qu'un seul des anciens seigneurs laïques de Berny. Il vivait en 1260, et se nommait Jean, écuyer; il avait épousé Marie de Jouaigne.

BERRIEUX, BAIRU en 1125; BERRU en 1190; BERRIU en 1194; *Berriacus* en 1081. — Village de l'ancien Laonnois, bâti au pied d'une colline sur la vieille chaussée gauloise de Fismes au Gros-Dizy, à 25 k. à l'est de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Cyr. — Population : 1760, 97 feux ; 1800, 472 h. ; 1818, 492 h. ; 1836, 522 h. ; 1856, 516 h. ; 1861, 505 h. — Dépendances : la Carrière, St Cyr (Moulins à vent).

Le village de Berrieux est certainement fort ancien; mais on ne peut guère admettre avec Jacques de Guise, qu'il fut bâti 600 ans avant l'ère chrétienne par Ursa, reine des Belges, quand selon lui elle soumit les Rémois. L'opinion de ceux qui veulent y voir la Bibrax de César, n'est guère mieux fondée, ce village n'étant qu'à 10 kilomètres de l'Aisne, tandis que Bibrax en était éloignée d'au-moins 15 kilomètres, et ne présentant aucun vestige d'une enceinte murée. D'ailleurs, son nom semble accuser une origine gallo-romaine, *ber* en celtique signifiant baron, et *rieu (rivus)* aspect, vue. Ajoutons qu'il est absolument faux que ce village se soit jamais nommé *Bébrieux*, comme quelques uns le prétendent. — Les habitans de Berrieux furent affranchis en 1194, par Verric, abbé de Lobbes, et institués en une seule et même commune avec ceux de St-Erme, Outre, Ramecourt et Goudelancourt (Voyez St-Erme).

Seigneurs de Berrieux.

1172-76. Vaucher de Berrieux ; fe Marguerite.

1192. Gobert de Berrieux.

1192. Théodoric ou Thierry de Berrieux.

1194. Jean de Montchâlons, sire de Berrieux; femme, Marie de Montchâlons-Mauregny.

Vers 1230, Gobert II de Montchâlons, leur fils, sire de Berrieux; fe, Elvide; enfans : Gilon, mort jeune, Jean, Baudoin, Gérard, Isabelle.

1237. Gilles II de Montchâlons, chev., seign. dudit; femme, Marie.

12.. Gérard de Montchâlons, son frère, s. dudit.

1253. Jean II de Montchâlons, écuyer, s. dudit.

1324. Jean de Pagneux, seign. de Berrieux.

13.. Jean de Tilloy, seign. de Bourg et-Comin (Voyez ce mot) et de Berrieux par sa femme Marie de Montchâlons.

1440. Toussaint de Tilloy, chev.. seign. de

Digitized by Google

Bourg-et-Comin, sire de Berrieux; enfant, Marguerite, qui épousa :

14.. Claude de Miremont, seign. de Quatre-Champs; enfans : Jean, Alard, seign. de Léry, Jean, seign. de Gueux, et une fille.

1478. Jean de Miremont, chev., seign. de Berrieux, etc.; femme, Eléonore de Brumiers, dame de Trélon, Montigny-l'Allier, etc.; dont trois filles et un fils.

Vers 1500, Antoine de Miremont, seign. dudit, capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes; femme, Isabelle des Fossés, dame de Lagny et Pisseleu; enfans : Henri, seign. de Quatre-Champs en Champagne; Jean, Elizabeth, femme de Robert de Bossut, chev., seign. de St-Etienne, Lierval, etc.

1539. Jean II de Miremont, seign. de Berrieux; femme, Philippe de Bossut; enfans : Guillaume, Jean, capitaine légionnaire de Champagne.

1579. Guillaume de Miremont, seign. de Berrieux, Lierval, etc., maréchal héréditaire du Laonnois, colonel des légionnaires de Vermandois, chev. de St-Michel, député de la noblesse aux États généraux de 1578; femme, Isabelle de St-Blaise; enfans: David, Paul, seign. de Montigny-l'Allier et de Bourg.

1591. David de Miremont, chev., seigneur de Berrieux, Lierval, etc., baron de Montaigu, vicomte et châtelain d'Aizelles, maréchal héréditaire du Laonnois, capitaine de 200 hommes de pied, gentilhomme de la chambre; femme, Marguerite d'Elbenne; enfans: Philippe, Pierre-Guillaume, archidiacre d'Albi; Jean-Charles, seign. de Blérancourt; Alphonse, chevalier de Malte, grand prieur de Champagne; François, seign. de St-Etienne; Elizabeth, femme de Thomas de Bonnaus; Louise-Diane, femme de Charles d'Apremont, et trois autres filles religieuses.

1647. Philippe ou Philibert de Miremont, chev., seign. dudit, gentilhomme de la chambre, gouverneur d'Epernay, maréchal héréditaire du Laonnois; femme, Marie-Thérèse de Conflans. Berrieux revint à son quatrième frère. François.

1670. François de Miremont, seign. de St-Etienne et Berrieux, capitaine des chevau-légers d'Anjou; femme, Madeleine de Chambly; enfans: Joseph, mort sans alliance; Alphonse, Alexandre, seign. de St-Etienne-sur-Suippe; Pierre-César, chevalier de Malte; Diane, femme de Charles, comte d'Apremont; Appoline et Isabelle, sans alliance; Madeleine et Marie-Thérèse, carmélites à Reims; Marguerite, religieuse à St-Etienne de cette ville.

1677. Alphonse de Miremont, seign. desdits, capitaine au régiment de Laguy; femme, Marie-Charlotte Goujon de Condé; enfans: Jean-Charles-Alphonse, Charles-François, chev., seign. de St-Etienne, baron de Montaigu.

1709. Jean-Charles-Alphonse de Miremont, seign. de Berrieux, Aizelles, Goudelancourt, etc., femme, Marie-Françoise de Fay d'Athies; enfans: Joseph, mort jeune; Alphonse-César-Emmanuel, Thomas-Exupert-François, chev., baron de Montaigu, seign. de Mauregny, Elizabeth-Françoise, religieuse à St-Etienne de Reims.

1739. Alphonse-César-Emmanuel de Miremont, seign. de Berrieux, Belval, etc., d'abord chevalier de Malte, abandonna cette carrrière après la mort de son frère aîné; femme, Madeleine-Françoise Moet; enfans : Jean-François-Charles-Alphonse, Alphonse-François-David.

17.. Jean-François-Charles-Alphonse de Miremont, seign. desdits.

BERRY-AU-BAC, BAIRI en 1145; *Bariacus* en 877; *Berriacus* en 1060; *Bairiacus* en 1096. — Village de l'ancien Laonnois, placé sur la rive droite de l'Aisne, à 35 k. à l'est de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Hilaire. — Population : 1760, 86 feux; 1800, 407 h.; 1818, 395 h.; 1836, 547 h.; 1856, 603 h.; 1861, 608 h. — Dépendances : le Moulin-Godat (moul.) le Choléra, Moscou (isol.).

Si l'on devait s'en rapporter à Jacques de Guise, l'origine de Berry-au-Bac remonterait à une très-haute antiquité. Il devrait sa naissance à un château qu'une reine des Belges nommée Ursa aurait fait construire en ce lieu plu-

Digitized by Google

sieurs siècles avant l'ère chrétienne, et son nom rappellerait celui de cette princesse qui, en langage d'alors, était appelée *Beere*. — Il est certain du moins que ce village est fort ancien. Au 9e siècle, il appartenait au fisc royal, et Charles-le-Chauve le donna, en l'année 877, à l'abbaye de St-Corneil de Compiègne (Voyez la Charte). — L'autel s'en trouvait deux siècles plus tard dans les mains d'Elinand, évêque de Laon, qui, en 1092, en fit présent à son tour à l'abbaye de Marmoutiers. — Il y avait autrefois à Berry-au-Bac un château-fort qui fut pris en 1439 par la garnison anglaise de Montaigu. Les Armagnacs le reprirent peu de temps après; mais l'année suivante les Bourguignons qui occupaient Marle, voulant avoir le libre passage de l'Aisne afin de pouvoir faire des courses dans la Champagne, attaquèrent le fort de Berry, le prirent et y mirent une garnison de 30 hommes. Le célèbre Lahire qui était aux environs accourut aussitôt, emporta d'assaut le fort, et passa tous ses défenseurs au fil de l'épée. Le comte de St-Pol irrité de cette perte, fit des préparatifs pour le reprendre; mais les Français ne l'attendirent pas et se retirèrent après avoir démoli et rendu le fort inhabitable. — En 1768 un incendie terrible détruisit ce village presque tout entier. — En 1814, les alliés occupèrent Berry-au-Bac pour défendre le passage de la rivière ; les Français les attaquèrent le 5 mars et les en délogèrent. Le 9, après la bataille de Laon, les Français en se retirant de ce côté firent sauter deux arches du pont pour assurer leur retraite ; 70 maisons furent détruites.

Seigneurs de Berry-au-Bac.

1158. Hugues Lingosus de Berry?

1250. Guillaume de Berry; femme, Emmeline.

1611. David de Merval, ch., s. dudit et Lierval.

1615. Nicolas de Boham, vicomte de Berry-au-Bac et de Ville-en-Tardenois; femme: 1° Anne de Vauclerois; 2° Anne Féret; enfant, Robert.

1632-70. Robert de Boham; femme, Claire Camart; enfant, Charles.

16.. Charles de Boham, seign. dud., capitaine au régiment de Mondejeu; sans alliance.

En dernier lieu, la terre de Berry-au-Bac appartenait au duc d'Ancenis.

Charles-le-Chauve fondant l'abbaye de St Corneil à Compiègne en 877, lui donne différens biens, entre autres les villages de Berry-au-Bac, Bruyères, etc.

In nomine, etc. Karolus, ejusdem Dei omnipotentis misericordiâ, imperator Augustus..... Proinde quia dive recordationis imperator avus scilicet noster Karolus, cui divina providentia monarchiam totius hujus imperii conferre dignata est..... Nos quoque morem illius imitari ceterorumque regum et imperatorum predecessorum scilicet nostrorum cupientes, cum pars illa regni nobis sorte divisionis nundum contigerit, infrà tamen potestatis nostre ditionem in palatio videlicet Compendio, in bonore gloriose Dei genitricis ac perpetue semper virginis Marie monasterium cui regium vocabulum dedimus fundotenus, extruximus, et donariis quamplurimis, Domino juvante, ditavimus, atque clericos inibi numero centum pro statu sancte Dei ecclesie, pro genitoribus ac progenitoribus nostris, pro nobis, conjuge et prole, proque totius regni stabilitate, jugiter Domini misericordiam implorare decrevimus. In cujus basilice usus atque in prefatorum fratrum stipendia villas has perpetuo habendas delegavimus, id est.... in Suessionico, villam Bruarias (Bruyères, canton de Fère en-Tardenois), et in pago Laudunensi Stradonis villam (inconnu) et Bariacum (Berry-au-Bac) post primordii discessum..... duas partes decime de Andriaco

Digitized by Google

villâ, Dorlindo, Creolicumno (inconnus) Ferrariis (Frières) Cincinniaco (Sinceny) Aminiaco (Amigny) Vienna (Voyenne) Roseto (Rozoy-sur-Serre) Salmuntiaco (Samoussy) Antiniaco (inconnu, peut-être Auriniaco, Origny-en-Thiérache) Erchiriaco (Ercri ou St-Erme) Siviniaco, etc..... Concedimus in pago Tardanensi villam Sarciacum (Mont-Notre-Dame?) cum manso indominicato et capellam et quidquid ibi aspicit vel quidquid ex eâdem Otherus, olim comes habuit..... Et quia prefatas res omnes ex fiscis nostris fuisse constat, volumus, pariterque jubemus ut sub eâ lege quâ res fisci nostri jugiter maneant, atque sub eo mundeburde et defensione tueantur ac defendantur, et sub eâ tuitione imperiali consistant qua cenobia, Prumia scilicet, quod atavus noster Pippinus construxit, et monasterium sanctimonialium Lauduno in honore sancte Marie constructum, consistere noscuntur... Datum tertio nonas maii anno XXXVII regni Domini Karoli imperatoris in Francia (877). Actum Compendio palatio imperiali in Dei nomine feliciter. (*Diplomat.*, *p.* 404.)

BERRY, *Bereium* en 879. — Hameau dépendant de St-Christophe.

BERTAIGNEMONT, *Britignimons* en 1142; *Bertignimons*.—Ferme dépendante de Landifay. Elle formait autrefois une paroisse à part; en 1760 on y comptait 3 feux. Elle fut réunie à Landifay en 1819.

Au milieu du 12e siècle, le terroir de Bertaignemont était encore inculte et couvert de bois. Un certain Leprévot auquel il appartenait, le donna vers cette époque aux chevaliers du Temple pour être essarté, en lui payant la 10e gerbe. Les Templiers y bâtirent une ferme qui, après la suppression de leur ordre, fut donnée aux chevaliers de Malte. Au momcnt de la révoluiion, ceux-ci la possédaient encore. — La ferme de Bertaignemont, détruite pendant le siége de St-Quentin en 1557, fut brûlée par accident en 1639, et de nouveau ruinée en 1650, durant le siége de Guise. — Trois ans après, le fermier Jacques Godard fut condamné à payer aux chevaliers de Malte, pour arrérages des années 1652 et 1653, savoir : 50 asnées de méteil et seigle, 100 liv. tournois, un porc gras de la valeur de 20 liv., douze lapins et un chapon.

BERTAUCOURT-ÉPOURDON, BERTOUCOURT en 1284; *Bertoldicurtis* en 988; *Bertoudicurtis* en 1125. — Village de l'ancien Laonnois, bâti sur un mamelon, à 20 k. à l'ouest de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de La Fère? des élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 122 feux; 1800, 405 h.; 1818, 482 h.; 1836, 582 h.; 1856, 618 h.; 1861, 606 h. — Dépendances : Missancourt, Epourdon (hameaux); Effecourt, la Croix-Verte (fermes).

Le nom de ce village annonce assez qu'il était jadis un fief appartenant à un certain Bertaud : *Bertoldi curtis*, métairie de Bertaud. Il passa plus tard dans les mains des sires de Coucy, dont l'un, Enguerrand VII, le comprit dans la charte collective d'affranchissement dont il dota, en 1368, vingt-deux villages de ses domaines (V. Coucy-la-Ville). Les habitans de Bertaucourt, en échange de cette concession, furent tenus de payer aux seigneurs de Coucy une rente annuelle de 60 sous parisis.

Digitized by Google

Seigneurs particuliers de Bertaucourt relevant du comté de La Fère.

1143. Albéric de Bertaucourt.
1168. Robert de Bertaucourt; Evrard, son frère.
1226. Agnès de Bertaucourt.
1284. Gobert, écuyer, seigneur dudit.
En 1789, Bertaucourt était au duc d'Orléans.

Il y avait autrefois à Bertaucourt le fief *Galant* et le fief *Varipont*.

Fief Varipont.

1481. Jean Brunhamel, seigneur de Varipont.
1511. Enguerrand Le Carlier, seigneur dudit.
1561. Antoine Pioche, id.

BERTAUCOURT, BERTHAUCOURT, *Bertolficurtis*, *Bertocurtis*. — Hameau dépendant de Pontru. — Il en est question dès 1010; 60 feux en 1816. — C'était autrefois un fief ayant des seigneurs particuliers.

12.. Simon de Berthaucourt; femme, Marie.
1224. Robert de Berthaucourt.
Au 16e siècle, ce domaine appartenait à la famille de Halluin. Il passa vers 1630 à la comtesse de Candale, femme du prince d'Epinoy.
1720. M. de Messen, seign. de Bertaucourt.
1787. Le marquis de Vendeuil.

BERTHÉLEMY (*Jean-Simon*), peintre d'histoire, né à Laon le 5 mars 1743, mort le 1er mars 1811. — Ses principaux tableaux sont :

L'origine de la sculpture, dans la salle d'entrée du musée des antiques; — *le lever de l'aurore et Minerve présidant les Sciences et les Arts*, plafonds du château de Fontainebleau; — *une décollation de St Jean-Baptiste*; — *la mort de Marcel, prévôt de Paris*; — *la reprise de Paris sous Charles VI*; — *Manlius Torquatus condamnant son fils*; — *la mort d'Eléazar*; — *le siége de Calais* au musée de Laon; enfin l'une des Assomptions, sinon toutes les deux, qui se voient dans l'église cathédrale de cette ville.

BERTHENAY ou BERTHENET. — Ce hameau, dépendant aujourd'hui de Villers-Agron, formait autrefois une paroisse à part avec Aiguisy. Il ne fut réuni à Villers-Agron qu'en 1819. — En 1816, 7 feux.

BERTHENICOURT, BERTEGNICORT en 1234. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans la vallée et sur la rive droite de l'Oise, à 34 k. au N.-O. de Laon et 12 k. au S.-E. de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Moy, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Population : 1760, 40 feux; 1800, 268 h.; 1818, 266 h.; 1836, 322 h.; 1856, 271 h.; 1861, 341 h.

Le village de Berthenicourt appartenait autrefois à l'abbaye d'Isle de Saint-Quentin. Il eut cependant des seigneurs laïques particuliers dont deux seulement sont connus.

1095. Roger de Berthenicourt (*Bithiniaca villa*). Il fut tué par les Turcs, en 1099, dans Antioche.
1180. Verric de Moy. seign. de Berthenicourt. En 1189, Verric de Moy donna pour le remède de son âme, à l'abbaye d'Isle à St-Quentin, les autels de Moy et Gauchy avec d'autres biens, pour la fondation d'une chapelle à Berthenicourt.

BERTRICOURT, *Bertria curtis* en 1103, *Berturi curtis*. — Village de l'ancien Laonnois, sur la rive droite de la Suippe, à 40 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de

Digitized by Google

Laon, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : en 1760, 13 feux; 1800, 81 h.; 1818, 107 h.; 1836, 132 h.; 1856, 114 h.; 1861, 105 h. — Dépendance : Berlise (ferme).

BERZY-LE-SEC ou BERSIS, *Bergiaca* au 9e siècle; *Berziacus* en 720. — Village de l'ancien Soissonnais, bâti sur la pointe d'une colline qui domine la vallée de la Crise, à 46 k. au S.-O. de Laon et 6 au sud de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui des canton, arrond. et diocèse de cette même ville. — Patron, St Quentin. — Population : en 1760, sans Leschelles ni Chazelle, 52 feux; 1800, avec Leschelles et Chazelles, 315 h.; 1818, 387 h.; 1836, 400 h.; 1856, 372 h.; 1861, 478 h. — Dépendances : Léchelle, Chazelle (Ham.).

Berzy est un des plus anciens villages du département. Il appartenait originairement au domaine royal. Charles-Martel le donna vers l'an 720, à l'abbaye de St-Médard-lès-Soissons (Voyez Crouy). — Ce village portait autrefois le titre de vicomté. Un chapitre y fondé en 1524, et transformé plus tard en prieuré. On y remarque une jolie église romane. — Il existait encore à Berzy avant la révolution, plusieurs coutumes populaires assez bizarres. Chaque année, le 8 novembre, on ouvrait parmi les habitans un concours où celui qui faisait la plus laide grimace recevait un prix. Le jour de la fête du village, le curé mettait aux enchères la première contredanse, pour laquelle l'adjudicataire donnait quelqu'argent à la chapelle de la Vierge. Enfin, pendant la nuit de Noël, on y célébrait la fête des bergers. Tous les bergers du village s'y rendaient et offraient à l'église un agneau mâle sans tâche.

Berzy est la patrie de Hugues de Berzy, trouvère du 14e siècle.

Seigneurs de Berzy.

1173-76. Ebles de Berzy, frère de Guy, vicomte de Soissons.

1184-90. Foucard de Berzy; femme, Aélide, Aélide, sa mère.

1219. Vermond de Berzy; enfans: Jean, Vermond

1225-32. Jean de Berzy; femme, Ermengarde de Lucy; enfans: Foucard, Jean.

1241-48. Foucard II, chevalier; femme, Ermeniarde.

1251-56. Jean II de Berzy, femme, Comtesse.

1272. Jean III de Berzy.

1463. Pierre de Louvain, chev., vicomte de Berzy et d'Acy, seign. de Mareuil-en-Dôle, Baillon, Laneuville et les Chassins.

1524. Nicolas de Louvain, seig. de Berzy. Il y fonda cette année un collége de 8 chanoines.

1690. Annibal d'Estrées, s. de Cœuvres et Berzy.

1764-90. Mme de St-Fargeau, princesse de Chimay, vicomtesse de Berzy.

BESMÉ ou BESMEZ. — Village de l'ancien Soissonnais, situé sur un monticule qui s'élève dans une large plaine, à 50 k. à l'ouest de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Coucy-le-Château, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Population : en 1760, 18 feux ; 1800, 126 h.; 1818, 189 h.; 1836, 204 h.; 1856, 220 h.; 1861, 207 h. — Dépendance : Le Moulin-Bleu.

La seigneurie de Besmé a toujours appartenu, paraît-il, aux seigneurs de Blérancourt (Voyez ce mot.),

Digitized by Google

BESMONT. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti dans une plaine élevée, sur le bord d'un ruisseau, à 60 k. au N.-O. de Laon et 22 de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Laon, élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Aubenton, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population : en 1760, 112 feux; 1800, 632 h.; 1818, 705 h.; 1836, 767 h.; 1856, 776 h.; 1861, 758 h. — Dépendances : Rue Genot, le Bourrelier, le Trou du Diable, Mont des Faux, Rue des Maupins, la Cour des Bouchers, Rue des Blancs-Champs, Rue Charles, Rue des Lamberts, la Cense (Ham.) le Moulin du Bois.

Au 14e siècle, la seigneurie de Besmont était dans les mains des seigneurs d'Aubenton; elle passa ensuite aux ducs de Guise.

BESNY, BENNI, en 1173; BESNI en 1269; BOENI en 1215; *Bainiacus* en 870; *Besniacus* au 12e siècle. — Village de l'ancien Laonnois, situé au pied d'un mamelon appelé le Mont-Fendu, où passe l'ancienne chaussée gauloise de St-Quentin à Laon, à 5 k. au nord de cette ville, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1270, 75 feux; 1760, 12 feux; 1800, 187 h.; 1818, 89 h.; 1836, 124 h.; 1856, 175 h.; 1861, 213 h. — Dépendances : Loisy (Ham.) le Moulin de la Montagne.

Originairement, le domaine de Besny appartenait aux rois de France. Il passa ensuite, et on ne sait de quelle manière, aux religieuse de Ste Gertrude de Nivelle, qui, au 11e siècle l'échangèrent contre un autre domaine, avec Gérard, évêque de Cambrai. Enfin, celui-ci le donna à son tour aux moines de St-André du Câteau, qui l'ont gardé jusqu'à la révolution.

Seigneurs de Besny.

1170. Havide, prévôte de Laon, dame de Besny?

1211. Guillaume de Besny.

1215. Hector, de Besny, fils de Guy d'Eppes, chev.; femme, Comtesse; enfans: Guy, Aélide femme de Guillaume de Pierrepont, Béatrix, femme d'Étienne de Flavigny.

1223. Guillaume (de Pierrept ci-dessus?) s. dudit.

1269. Agnès de Givicourt ou Gisancourt, dame de Besny.

1484. Hugues le Danois, seign. de Fourdrain et de Besny (V. Fourdrain). Besny fut ensuite donné à un puîné de cette famille.

Vers 1570. Charles le Danois, puîné de Hugues II le Danois, seign. de Fourdrain et Besny. Charles fut seign. de Joffreville et Besny.

1590. Jean le Danois, son fils, seign. desdits et de Nouvion, St-Georges, Robersart et Raisme, gentilhomme de la chambre; femme, Françoise de Neufchâtel, veuve de Jacques d'Apremont.

BERRU OU BERRIU. — Voyez BERRIEUX.

BÉTHANCOURT-EN-VAUX, BÉTHENCOURT-ES-VAULS en 1360, *Bettonis* ou *Betun curtis in vallibus.* — Village de l'ancien Noyonnais, bâti sur un côteau peu élevé, à 45 k. à l'ouest de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Chauny, de l'élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Chauny, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — On cultivait autrefois la vigne à Béthancourt. — Population : en

Digitized by Google

1760, 70 feux; 1800, 504 h.; 1818, 585 h.; 1836, 621 h.; 1856, 537 h.; 1861, 514 h. — Dépendance : Rue des Vignes (Ham.).

Au 10e siècle, Béthancourt appartenait aux évêques de Noyon. Lindulphe, l'un d'eux, le donna en l'année 992 au chapitre de cette ville, des mains duquel il passa dans celles du chapitre de St Quentin. Celui-ci, à la prière de St-Bernard, le céda en 1153 à l'abbaye de Longpont. — Béthancourt fut incendié par les Bourguignons en 1476. On y voyait autrefois un château-fort qui, en 1589, fut enlevé aux ligueurs par les royalistes.

Seigneurs de Béthancourt.

Vers l'an 1000. Amaury, seign. de Béthancourt; enfans: Baudoin, Odon Putel.

1025. Baudoin 1er, seign. dudit.

1050. Fulbert, *aliàs* Lambert, seign. dudit.

1139. Simon 1er, seign. dudit.

1146. Hugues de Béthancourt.

1170. Mathieu de Béthancourt.

1179. Baudoin II, chev., *aliàs* Hardouin; femme, Odeline; enfans: Holde, femme de Gautier, Ressende, femme d'un autre Gautier, Emeline, femme de Gérard.

1184-90. Simon II, seign. dud.; enfans: Baudoin, Mathieu, chanoine de St-Quentin, Simon de Sermaize, Hugues.

1195-1213. Baudoin III, chev., seign. dud., se croisa en 1200; femme, Leugarde; enfans: Simon, Eudes ou Oudard, René, Elisabeth ou Isabeau, Cécile, Aélide ou Alix, Ermengarde.

1239, Simon III, seign. dud.; femme, Marguerite; enfans: Jean, Beaudoin. Simon légua en mourant la somme nécessaire pour habiller chaque année 5 pauvres de Béthancourt et 5 autres des villages voisins.

1248-64. Jean, écuyer, seign. dud. Ses armes portent douze macles comme celles de Magny.

1265-72. Baudoin II, écuyer, seign. dudit.

1310. Marie, dame de Béthancourt. Elle épousa, paraît-il, le suivant.

Mathieu de Rouvroy, puîné de Guy, seign. de Rouvroy.

Vers 1325. Jean de Rouvroy, seign. dudit et de Béthancourt.

Vers 1360. Jean de Blécourt, dit Fossier, seig. de Béthancourt; enfans: Guillaume, Alix, Pierre.

13... Guillaume de Blécourt, seign. dudit.

1393. Arnoul de Blécourt, seig. dudit.

1397. Pierre de Blécourt, son frère, seig. dud.

1413. Guillaume II de Blécourt, son fils, s. dud.

1452. Pierre II de Blécourt, seign. dudit.

1476-89. Pierre III de Blécourt, écuyer, seign. dudit et d'Origny-en-Thiérache.

Vers 1525. François de Blécourt; enfans: Antoine, Françoise.

1542. Antoine de Blécourt, s. en partie dud.; femme, Jeanne d'Auxy; enfans: Louis, N. chev. de Malte. — Guillaume Lottin, conseiller du roi et président du parlement, seig. de l'autre partie.

1611. Louis de Blécourt, seig. en partie dud.; femme, Charlotte de Gomer; enfant, Madelaine-Charlotte. — 1653. Charles du Passage, s. de Sinceny et de Béthancourt en partie.

Madelaine-Charlotte de Blécourt porta en dot vers 1625, la terre de Béthancourt à Florimond Brulart, seign. de Genlis, dont la petite fille, Marie-Anne-Claude la porta au maréchal d'Harcourt. Louis, comte de Guiscard, l'acheta ensuite de ce dernier, et sa fille la porta en mariage, au commencement du 18e siècle, au duc d'Aumont.

BÉTHENCOURT, autrefois BETTENCOURT, *Betencurtis* en 1237. — Hameau dépendant de Crécy-au-Mont; en 1816, 6 feux. C'était jadis un fief relevant de Coucy et ayant ses seigneurs particuliers. — Il y avait autrefois un moulin à eau.

BEUGNEUX, *Bunolium* en 1177. — Village de l'ancien Valois, situé à l'entrée d'une petite gorge, à 60 k. au sud de Laon et 20 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Po-

Digitized by Google

pulation : en 1760, 54 feux; 1800 et 1818, 199 h.; 1836, 256 h.; 1856, 218 h.; 1861, 249 h. — Dépendance : Wallée (Ham.).

Seigneurs de Beugneux.

Les prieurs d'Oulchy possédaient jadis la seigneurie de Beugneux. Voici ceux dont les noms nous sont connus.

1122. Gautier, *abbé* d'Oulchy.
1280. Gilbert, prieur, dud.
1339-40. Vermond du Court, id.
1397. Jean de Pommiers, id.
1402. Lambert Duclos, prieur d'Oulchy.
1443. Pierre Drues, de la Ferté-Milon, id.
1449. Pierre Charron, dit de Lange, id.
1481. Simon de Tardieu, id.
1510. Simon Janotin de Choisy.
15... Antoine Dupré, id.
1542. Horace Zamet, id. Il devint abbé de Juliers.
1575. Antoine Chanoine, de Berneuil, prieur.

BEUVARDES, BUVARDES, *Beuvarda* au 13e siècle. — Village de l'ancienne Brie champenoise, situé sur un ruisseau, à 70 k. au sud de Laon et 15 de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Fère, arrond. de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 143 feux; 1788, 704 h.; 1800, 714 h.; 1818, 847 h.; 1836, 983 h.; 1856, 939 h.; 1861, 941 h. — Dépendances : le Petit-Paris, le Four à Verre, Moilemont, Beuvardelle, la Haute-Laine, Tabouret (Ham.); la Logette, Artois, Boutache (Ferme); le Moulin d'Enfer.

Avant la révolution, Beuvardes possédait une fondation de 300 liv. de rentes pour ses pauvres.

Beyne. — Ancien fief situé à Epagny (Voyez ce mot.).

BEUVELET (*Mathieu*), littérateur sacré, prêtre de la communauté de St-Nicolas du Chardonnet, né à Marle le 24 avril 1624 (*aliàs* 1604), mort le 15 février 1656 (*aliàs* 1676). En naissant, il portait, dit-on ces mots gravés sur son épaule. *Ecce homo.* — Beuvelet a écrit pour l'instruction des ecclésiastiques, plusieurs ouvrages qui furent traduits en différentes langues. On remarque particulièrement ses *Méditations sur les vérités chrétiennes et ecclésiastiques.*

BÉZU-LE-GUÉRY, BESU en 1137; VEISSU-LE-GUERRI en 1245; *Baxuacus sanatus.* — Village de l'ancienne Brie champenoise, bâti sur un plateau élevé, à 95 k. au sud de Laon et 15 de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, des bailliage et élection de Château-Thierry, du diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Charly, arrond. de Château-Thierry, diocèse de Soissons. — Patron SS. Rufin et Valère. — Population : en 1760, 72 feux; 1788, 343 h.; 1800, 370 h.; 1818, 347 h.; 1836, 370 h.; 1856, 307 h.; 1861, 282 h. — Dépendances : Champvercy, Fary, Genevroy, Pisseloup (Ham.); Larget, la Petite-Longue, Ventelet (Fermes); le Fort-Henri (Isol.).

Des anciens seigneurs de Bézu-le-Guéri, nous ne connaissons que les suivans.

1137. Verric de Bézu (le-Guéry ?).
1256. Jacques de Bézu-le-Guerri, chev.
1283. Renaud de Bezu-le-Guerri.
1780. M. de Cugnac, seign. de Veuilly-la-Poterie et Bézu.
En dernier lieu, M. de Forget.

Digitized by Google

BÉZU-LES-FÈVES, BEIZU-LES-FEIVES en 1238, autrefois LES FÈVRES, *Basuacus vastata* en 1087. — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé sur un plateau élevé, à 73 k. au sud de Laon et 6 de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui des canton et arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, SS. Médard et Gildard. — Population : en 1760, 7 feux; 1788, 58 h.; 1800, 41 h.; 1818, 39 h.; 1836, 36 h. — Dépendance : Chantemerle (hameau). — Ce village est aujourd'hui réuni à Epaux.

Il est pour la première fois mention de Bézu-les-Fèves en 1087. Cette année, Hilgot, évêque de Soissons, en donna l'autel à l'abbaye de Chât.-Thierry. — Il est question en 1238 de la communauté des habitans de Bézu-les-Fèves qui devait annuellement à N.-D. de Soissons, un rouleau de chandelles, *rotella candelarum*. — Au moment de la révolution, la seigneurie de Bézu-les-Fèves appartenait à la marquise de la Feuillée.

BÉZU-SAINT-GERMAIN, BUSU en 1139, *Bazuacus ad sanctum Germanum*. — Village de l'ancienne Brie champenoise, situé sur un plateau élevé, à 70 k. au sud de Laon et 8 de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui des canton et arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Germain. — Population : en 1760, 71 feux; 1800, 456 h.; 1818, 497 h.; 1836, 592 h.; 1856, 530 h.; 1861, 531 h. — Dépendances : Bézuet, l'Hermitage, le Bochet (H.); la Maison Dubois, la Pelonnerie, la Viarderie, la Goutière (F.).

Seigneurs de Bézu-St-Germain.

Vers 1665. Charles du Houx, seign. de Bézu (St-Germain?).

1670. Guillaume de Morienne, seign. de Bézu-St-Germain.

En dernier lieu, le duc de Bouillon.

BIBRAX. — Voyez Laon.

Biart. — Fief à Grugis (Voyez ce mot).

BICHANCOURT, BECHENCURT, *Becencurtis* en 1089, *Bichenicurtis*. — Village de l'ancien Laonnois, bâti sur une butte sablonneuse à 45 k. à l'ouest de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Chauny, des élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 111 feux; 1800, 880 h.; 1818, 872 h.; 1836, 960 h.; 1856, 1,110 h.; 1861, 1143 h. — Dépendances : le Bac-Arblincourt, Bazin-Bleu, Marizelle (H.); la Proyette (I.).

Il est question de Bichancourt dès la fin du 11e siècle. Elinand, évêque de Laon, en donna l'autel à l'abbaye de Nogent, en 1089. — Ce village fut presqu'entièrement réduit en cendres en 1782.

La terre de Bichancourt paraît n'avoir eu originairement d'autres seigneurs que ceux de Marizelle et du Bac-Arblincourt (Voyez ces mots.). Elle passa ensuite dans la maison de Hangest, puis dans celle de Brulart-Genlis en 1579 (Voyez Villequier-Aumont). Gaspard Fayard, seign. de Sinceny, l'acheta en 1706.

Digitized by Google

Bichecourt. — Ancien fief situé à Vassens (Voyez ce mot).

BIEUXY, autrefois BIEUCI, *Buxitium parvum.* — Village de l'ancien Soissonnais, situé au fond d'une gorge étroite, à 35 k. au S.-O. de Laon et à 10 au N.-O. de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, du bailliage de Coucy, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Léger. — Population : en 1760, 12 feux; 1800, 35 h.; 1818, 53 h.; 1836, 49 h.; 1856, 62 h.; 1861, 59 h. — Dépendance : Valpriez (ferme).

Seigneurs de Bieuxy.

1197. Raoul de Bieuci.
1729. Antoine de Beauvisage, seign. dudit.
1764. Le duc d'Orléans, jusqu'à la révolution.

Fief du Petit-Bieuxy, à Bieuxy.

1629. Réné le Gorju, mayeur de Coucy.
Ce fief passa en 1697 au séminaire de Soissons, et en 1787 aux moines de Prémontré.

BIÈVRE, *Bevra, Bievra, Beveria* en 1186. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans la vallée qui porte son nom, sur l'antique chaussée gauloise de Laon à Reims, à 10 k. au S.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : en 1270, 90 feux; 1760, 58 feux; 1800, 256 h.; 1818, 293 h.; 1836, 287 h.; 1856, 272 h; 1861, 253 h. — Dépendance : Le Moulin de Bièvre.

Quoiqu'en disent quelques écrivains, Bièvre ne peut être la *Bibrax* dont César parle dans ses Commentaires. La ressemblance des deux noms, la seule preuve à peu près sur laquelle ils s'appuient, leur manque même tout à fait, car il est certain que le mot Bièvre ne dérive en aucune façon de Bibrax. Bièvre est bâti au bord d'un marais autrefois très-étendu et dont il est déjà parlé dans des titres du 12e siècle. Ce marais paraît avoir été jadis, comme il l'est encore aujourd'hui, peuplé de *loutres* autrefois nommées *Bièvres*, et c'est à cette circonstance que ce village semble emprunter son nom. Toutefois, on pourrait aussi le faire dériver du mot celtique *Bivra* qui, dit-on, signifiait un pont, ce qui rappellerait que la chaussée gauloise de Reims à Laon passait autrefois à Bièvre en traversant sur un pont le marais qui entoure ce village. L'existence de ce pont est d'ailleurs certaine: on en trouve la mention dans des titres des 12e et 13e siècles.

Seigneurs de Bièvre.

1130. Gébuin, seign. de Bièvre? femme Berthe.
1141. Payen de Bièvre.
1145. Gérard de Bièvre?
1160. Thierry, sire de Bièvre; femme, Ade de Coucy; enfans: Thierry, Guillaume et trois filles dont une épousa Gobert de Montchâlons.
1181. Clarembaud de Bièvre, chev.
1220. Gobert de Montchâlons, chev., seign. de Vaurseine et de Bièvre, par sa femme Galée.
Le domaine de Bièvre passa ensuite aux seigneurs de La Bove, qui le possédaient encore au moment de la révolution (Voyez La Bove).

BIHÉCOURT. — Hameau dépendant de Vermand. — C'était jadis un fief relevant de Marteville.

Digitized by Google

1478. Antoine Le Cat, seign. dudit, fils de Gautier Le Cat.

1479. Jean Pincchasto dit Guignard, de Landifay, seig. dud. par acquisition; femme, Marguerite Platecorne.

1483-91. Jean de Caulaincourt, seign. dudit, aussi par acquisition.

1528. Gilles de Caulaincourt, seign. dudit.

1697. Louis-Armand-Franç. de Caulaincourt, seigneur dudit.

BILLY-SUR-AISNE, *Billiacus* en 858. — Village de l'ancien Soissonnais, bâti au centre d'une vaste gorge en forme d'entonnoir, à 46 k. au sud de Laon et 6 au S.-E. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui des canton, arrond. et diocèse de la même ville. — Patron, St Léger. — Population : en 1760, 100 feux; 1800, 479 h.: 1818, 489 h.; 1836, 540 h.; 1856, 517 h.; 1861, 478 h. — Dépendances : la Maison de la Montagne, Bellevue, la Petite-Chaumière (I.); le Moulin de Billy.

Originairement, le village de Billy appartenait au domaine royal. Charles-le-Chauve le donna, en l'année 858, à l'abbaye de N.-D. de Soissons qui l'a gardé jusqu'à la révolution (V. Chavignon). Il portait autrefois le titre de vicomté. — Une partie des habitans de Billy fut affranchie par le roi en 1315 (V. Saconin). — Jean de Braine, comte de Macon, et avoué de Billy pour N.-D. de Soissons, y fit construire un château-fort en 1230.

Seigneurs laïques de Billy.

En 1384, la seigneurie de Billy consistait en deux maisons avec jardins et dépendances, plusieurs terres, deux pressoirs, un four, douze arp. de vigne, la dîme du vin, 110 arp. de bois, une mairie ou doyenné avec 70 muids de vinage, 52 sous de menu cens portant lods et ventes, rouage, avoine et poule, justice haute, moyenne et basse dans toute la ville, excepté sur les chemins, plusieurs surcens et 32 arp. de prés.

1204. Gerold de Billy; femme, Mathilde.

1219. Foucaud de Billy; femme, Hermes de St-Remy-Blanzy.

1240-47. Robert de Billy, écuyer.

1458. Pierre du Castel, seign. de Retonvilliers et Billy.

Vers 1460. Geoffroi Tatins, vicomte de Billy.

1485. Jean Tatins, son fils, vicomte dudit.

Vers 1500. Antoine de Thumery, seign. de Billy; femme, Meloson; enfans: Jean, Pierre, seign. de Belincourt; Marguerite, femme de François Desgneneulles.

1505. Jean de Thumery, vicomte de Billy. Il vendit en 1518, la seigneurie de Billy à l'abbaye de N.-D. pour le prix de huit vingt livres tournois.

1529. Jean de Mussin, écuyer, seign. de Ploisy, Billy, etc.; femme, Jeanne du Castel.

1670. Charles de Mandy, sieur de Billy.

BILLY-SUR-OURCQ, *Biliacus super Urcum* en 1184. — Village de l'ancien Valois, bâti à la pointe d'un plateau élevé, à 65 k. au sud de Laon et 25 de Soissons, autrefois de l'intendance et du bailliage de cette ville, de l'élection de Crépy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton d'Oulchy, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 101 feux; 1800, 379 h.: 1818, 373 h.; 1836, 353 h.; 1856, 303 h.; 1861, 299 h. — Dépendances : Grumilly (hameau); la Fontaine-Alix, Edrolle, Giromesnil (isol.); le Moulin de Billy.

En 1701, Robert Durand, curé de Billy, lui légua deux maisons pour y tenir des écoles de garçons et de filles, et des terres pour entretenir ces écoles.

Digitized by Google

Au moment de la révolution, Billy-sur-Ourcq possédait une sœur de Genlis pour l'instruction des filles pauvres de ce village et le soin de ses malades.

Billy est la patrie de Charles de Billy, d'abord abbé de St-Pharon de Meaux, puis de St-Léonard de Ferrières; et de Jacquette de Billy, abbesse de St-Remi, près de Senlis, au 16e siècle.

Seigneurs de Billy-sur-Ourcq relevant de Muret.

1190. Robert dit Cossez de Billy; femme, Materne; Philippe, son frère. Robert partant pour la croisade cette année, donna à St-Jean-des-Vignes 4 muids de froment sur ses granges de Rozoy.

1203-24. Nivelon, chevalier de Billy.

1230. Robert, chev. de Billy, dit Cossez.

1242. Robert, dit Cossez, écuyer de Billy, fils du précédent; femme, Sanctissime, veuve, paraît-il, du comte Thibaut, seign. de Toiry.

1247. Sancissime ou Sanctissime, dame de Billy, veuve de Robert de Billy; enfans: Jean, Robert, chev., Jacques.

1247. Jean ou Jacques de Billy, chev.; femme Isabelle.

1265. Pierre de Voisins, s. de Billy? femme, Elvide de Châtillon; enfans: Jeanne, Aveline, Marie, Emelotte.

1275. Isabelle, dame de Billy, veuve de Jacques.

1296. Jean de Billy, chev.

1312-22. Simon de Billy, bailli de Bourges et ensuite d'Orléans.

1337-81. Guyart de Billy, écuyer.

1421. Jeanne de Billy, veuve de Gilles de Mailly, seign. de Lorsignol, dame de Billy, Neuilly-St-Front, etc.

14.. Perceval de Billy.

1507-31. François de Billy, son fils, chev.

1530-64. Pierre de Ligny, chev., seign. du Plessier-Huleu, Billy-sur-Ourcq; femmes: 1° Marguerite de St-Vincent, qui lui apporta le domaine de Plessier-Huleu, dont Philippe, et François, seign. du Plessier-Huleu; 2° Marie de Halluin, dont Anne, femme de Florent de Belloy, seign. d'Amy, Louise, femme: 1° de Claude de Billy, seign. de Prunay; 2° de Charles de Fouilleuse, seign. de Flavacourt.

15.. Philippe de Ligny, chev., seign. desd.; femme, Claude de St-Blaise; enfans: Charles, Antoine, vicomte du Charmel,

16.. Charles de Ligny, chev., s. desd., victe du Charmel, gentilhomme de la chambre; femme, Catherine de Fleurigny; enfans: Charles, François, chev., vicomte du Charmel.

1630. Charles, chev., seig. desd.. gentilhomme de la chambre; femme, Françoise de Vaudetart; enfans: Antoine, François, Emmanuel, chev. de St-Jean-de-Jérusalem.

1670. Antoine de Ligny, seign. desd., capitaine au régiment de Piémont; femme, Marie-Anne de Capendu; enfans: Charles, Eugène, page du roi, François-Emmanuel.

17.. François-Emmanuel de Ligny, chev., s. desd., et du Charmel, mestre de camp de cavalerie; femme, Louise-Lucie de Bassompierre; enfant, Charles-Adrien.

1730. Charles-Adrien, seign. desd., mestre de camp de cavalerie, mort en 1766; femmes, 1° Renée-Madeleine de Hanoslein; 2° Elizabeth-Jeanne de la Roche de Fontenilles de Rambures, dont des filles.

1780-89. N. de Damas.

Il y avait autrefois à Billy le fief *Cambronne* avec des seigneurs.

1674. François de Ligny, s. du Plessier-Hules et de Cambronne, cap. au régim. de Piémont.

Blaincourt (Haie de). — Canton de la forêt de Thiérache qui appartenait autrefois à l'abbaye de Thenailles. Raoul de Coucy le lui avait donné en 1189, sous condition d'en partager les fruits avec elle.

Blanchecourt.— Maison isolée dépendante de Rogécourt. C'était jadis un fief avec des seigneurs dont un seul nous est connu.

1666. Charles de Rives, seigneur de Blanchecourt.

Blanchevigne. — Fief autrefois situé à Fresnes (Voyez ce mot).

Digitized by Google

Blamont. — Ancien fief situé à Savy (Voyez ce mot).

Blancmont. — Fief et seigneurie autrefois situé entre Urvillers et Grugis, aujourd'hui détruit.

BLANZY-LÈS-FISMES, BLANZI en 1282, *Blanziacus ad Fines* ou *ad Fimmas.* — Village de l'ancien Valois, situé sur un plateau à l'extrêmité d'une gorge étroite, à 32 k. au sud de Laon et 35 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Geneviève. — Population : en 1760, 27 feux; 1800, 98 h.; 1818, 80 h.; 1836, 129 h.; 1856, 136 h.; 1861, 128 h. — Dépendance : Le Moulin-Villot.

Ce village appartenait autrefois à l'abbaye de St-Pharon de Meaux, qui y avait établi une prévôté sous le titre de St Fiacre. — En 1858, une magnifique mosaïque a été découverte à Blanzy et transportée au musée de Laon. Cette mosaïque représente Orphée jouant de la lyre et entouré de toutes sortes d'animaux.

Seigneurs de Blanzy.

1135. Robert de Montaigu, seign. de Blanzy.

1160. Ebelon, s. de Blanzy; femme, Ermengarde, qui se remaria à Guillaume de Sissonne; enfans: Ebelon, Jean, archidiacre de Soissons.

1166. Ebelon II, sans hoirs sans doute.

11 . . Guillaume de Sissonne, seig. de Blanzy?; enfans: Gobert, Gérard, Nicolas, Jean, archid. de Soissons, Adeline, femme de N. de Fismes.

1238. Milon de Blanzy, chev.; Béranger, Jean, Aélide, frères et sœur, celle-ci femme de Eupachin.

1263-84. Jean, dit Chevalier, écuyer, seign. de Blanzy; femme Florie.

1673. Charles Danré d'Armancy, conseiller et procureur du roi au bureau des finances de Soissons, seign. d'Armancy, Blanzy et Loupeigne.

1712. Samson Danré d'Armancy, son fils, président et trésorier général des finances, seign. dud. et de Branges; femme, Anne Willot; enfans: François et Samson.

Vers 1745. François Danré d'Armancy, seign. dud., conseiller au présidial de Soissons, sans alliance.

1745. Samson Danré d'Armancy, seign. dud., de Loupeigne, Armancy etc., receveur gén. des finances à Reims; femme, Marie de Bourgongne; enfans: un fils et deux filles dont l'une Mme l'Escarbotte de Beaufort a sa petite-fille mariée à M. de Blavette, qui habite actuellement le château de Loupeigne.

Au moment de la révolution, le comte d'Egmont, seign. de Braine, l'était aussi de Blanzy.

BLÉRANCOURDELLE, *Blericurtellum.* — Village de l'ancien Soissonnais, situé dans une gorge étroite, à 45 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Coucy, de l'élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Coucy, de l'arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Madeleine. — Population : en 1760, 25 feux; 1800, 138 h.; 1818, 131 h.; 1836, 169 h.; 1856, 136 h.; 1861, 141 h.

Seigneurs de Blérancourdelle.

1710. Marie-Jeanne Potier de Gesvres, dame de Blérancourt et Blérancourdelle.

1755. Jean-François Vernier, seig. de la Grand' Maison et Cramaille; il céda la terre de Blérancourdelle à Joseph Moulin Brunet d'Evry (Voyez Audignicourt).

En dernier lieu, les seigneurs de Blérancourt.

BLÉRANCOURT, *Blarencurtis* en 1138, *Blerencurtis*, *Blericurtum.* — Bourg de l'ancien Soissonnais, bâti au pied d'une colline élevée, à 45 k. à l'O. de

Digitized by Google

Laon, autrefois de l'Intendance de Soissons, du bailliage de Coucy, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre-ès-Liens. — Population : en 1760, 186 feux; 1800, 878 h.; 1818, 1,159 h.; 1836, 1,151 h.; 1856, 1,108 h.; 1861, 1,117 h. — Dépendances : Cavecy, St-Pierre, Planque (H.); le Rond-d'Eau, le Chauffour, la Chouette (fermes); le Pont de la Reine (isolée).

La terre de Blérancourt avait autrefois le titre de marquisat et relevait, dit-on, du château de Pierrefonds. Ce bourg possédait jadis une léproserie à laquelle Enguerrand IV, Sire de Coucy, légua en 1311, une rente de 20 sous parisis à prendre sur le vinage de cette ville. Un hôpital y fut fondé en 1661, par Bernard Potier, duc de Gesvres et seigneur du lieu. Par ses dispositions testamentaires dressées le 8 juin de cette année, il voulut que tous les orphelins et enfans pauvres nés de légitime mariage à Blérancourt et sur toutes les terres dépendantes de sa seigneurie, y fussent nourris et entretenus pour n'en sortir qu'après y avoir appris un état; il donna pour cette fondation une rente de 4,000 livres sur sa terre, et légua ensuite la somme de 3,000 livres pour être distribuée, au moment de sa mort, aux pauvres de sa seigneurie, plus, 40 écus à chacun des enfans qui se trouveraient en ce moment dans son château, pour leur donner les moyens d'apprendre un état. La direction de l'hospice fut confiée à des filles de la Croix, qui y furent établies en 1667 par Marie-Madeleine Potier, nièce et héritière du précédent. Ces religieuses furent remplacées par des sœurs de Genlis, dans l'hôpital en 1726, et dans l'école en 1746; depuis la révolution, ces deux établissemens sont tenus par des sœurs de la Providence de Laon. On compte aujourd'hui 60 enfans dans cet hospice. — Le même duc de Gesvres fut aussi le fondateur des Feuillans qu'il établit à Blérancourt en 1614. — C'est encore lui qui fut le constructeur du château de Blérancourt, l'une des habitations féodales les plus élégantes qui décoraient autrefois ce pays. Il en jeta les fondemens en 1612, sous la direction de Mansard. L'enceinte de ce château était large et de forme carrée, entourée de fossés revêtus de pierres de taille. On pénétrait par une porte d'un grand style, dans une première et vaste cour où s'élevaient les communs. Un autre fossé la séparait de la seconde cour où l'on entrait en passant sous une porte élégante flanquée de deux pavillons carrés. Au fond de la cour, s'élevait le château. Il se composait d'un corps de bâtiment central en saillie, flanqué de deux ailes dont les quatre angles extérieurs étaient occupés par autant de pavillons carrés plus élevés que les autres bâtimens, et surmontés chacun d'un autre pavillon également carré. La façade était décorée d'un grand fronton en demi-cercle orné des armes du duc de Gesvres et de Charlotte de Vieux-Pont, sa femme. De cette œuvre de Mansard, rappelant le château de Luxembourg à Paris, il ne reste aujourd'hui que les deux pavillons de l'entrée, dont l'un est défiguré par une affreuse fenêtre moderne ouverte à son centre. — En 1677,

Digitized by Google

les droits seigneuriaux perçus à Blérancourt étaient ceux-ci : haute et basse justice; droit exclusif de chasse sur toute la terre de Blérancourt, Lombray et Besmé; droit d'afforage sur toute boisson, de deux lots par pièce; pressoir, moulin et tordoir banaux; la redevance d'une poule vive chaque année, due par chaque ménage pour rachat de la banalité du four; chaque ménage faisant feu payait annuellement 50 sous parisis; droit de prélever 2 sous par 20 sous sur le prix de vente des héritages. Les bouchers devaient la langue de tout bœuf et de toute vache qu'ils tuaient pour être mis en vente. — En 1527, à la prière de Guillaume de Lanvin, seign. de Blérancourt, François Ier accorda à ce bourg deux foires annuelles pour se tenir les 14 février et 14 septembre; plus, un marché-franc le lundi de chaque semaine (Voyez la charte). Aujourd'hui Blérancourt n'a plus de foires, mais un marché-franc le 1er mercredi de chaque mois, et un marché hebdomadaire le lundi.

Pierre-Nicolas Lecat, célèbre chirurgien du 18e siècle, était né à Blérancourt. Le célèbre jurisconsulte Pierre Desfontaine en était probablement aussi natif. Ce bourg fut encore la patrie adoptive du trop fameux conventionnel St-Just, mort sur l'échafaud révolutionnaire en 1794.

Seigneurs de Blérancourt.

Nous sommes portés à croire que les premiers seigneurs de Blérancourt n'étaient autres que les sires de Coucy. Toutefois, ils ne sont pas connus d'une manière certaine avant la seconde moitié du 13e siècle.

1230. Eilbert Desfontaines, seign. de Blérancourt?

Vers 1260 Pierre Desfontaines ou de Fontaine, seign. dud. C'était probablement le célèbre jurisconsulte; enfant, Jean.

1276 Jean de Fontaine, écuyer, seign. de Blérancourt; femme Emmeline.

1287. Pierre de Fontaine, écuyer, sire dud.; femme, Marie.

1411. Enguerrand de Fontaine, gouverneur de Coucy, seign. de Blérancourt?

Vers 1415. Charles de Lanvin, seign de Blérancourt; femme, Catherine de Farcourt ou Fercourt; enfant: Jeanne, femme de Gilles de Fay d'Athies, seign. de Fercourt.

Vers 1445. Antoine de Lanvin, écuyer, s. dud.

1527. Guillaume de Lanvin, écuyer, seign. de Blérancourt.

1555. Geoffroy de Lanvin, seign. dudit.

1563. Jean de Lanvin, écuyer, seign. dudit.

1598. Nicolas Potier, seign. de Silly-la-Poterie et de Blérancourt, général des finances sous Louis XIII.

1609. Louis Potier, son fils, comte de Tresme, baron de Gesvres et seign. de Blérancourt, conseiller au parlement et secrétaire du roi; femme, Charlotte Bailly; enfans: René, duc de Tresme et pair de France, Bernard, Antoine, seign. de Sceaux, ambassadeur extraord. en Espagne.

1612. Bernard Potier, chev., marquis de Blérancourt, lieutenant-général de la cavalerie légère: femme, Charlotte de Vieux-Pont, marquise d'Annebaut. Sans enfans.

Bernard Potier, engagé dans les ordres, n'en suivit pas moins la carrière des armes et fut élu abbé de Saint-Martin de Laon en 1595, sans quitter l'épée. Il donna sa démission en 1614, sous la réserve que cette maison servirait une rente perpétuelle et non rachetable de 2,000 liv. aux Feuillans qu'il venait d'établir à Blérancourt. Ce seigneur fit de nombreux voyages dont il a laissé la relation. Il protégea les lettres. Pyrard rédigea près de lui à Blérancourt un voyage aux Indes-Orientales, et Bergeron un traité de navigation, publié en 1630 par Galien de Béthencourt.

1661. Anne-Marie-Madeleine Potier de Tresme, marquise de Blérancourt, nièce du précédent.

1716. Marie-Jeanne-Rosalie-Félicie Potier de Gesvres, châtelaine de Coucy, baronne de Montjay, Thorigny, dame de Blérancourt, Lombray, Besmé, Camelin, Le Fresne, Bourguignon, Blé-

Digitized by Google

rancourdelle, Vézaponin, Mareuil, etc.

1740. Louis-Joachim-Paris Potier, duc de Gesvres, pair de France, marquis de Blérancourt, de Fontenay-Mareuil et Gandelus, comte de Trocy, baron de Montjay, châtelain de Coucy, seign. de Montigny, etc.

1768. Louis-Léon Potier de Gesvres, duc de Tresmes, marquis de Blérancourt, mort sur l'échafaud révolutionnaire.

Il y avait à Blérancourt le fief du *Colombier*, sis dans le château. En 1789, ce fief valait cent livres de rentes au seigneur de Blérancourt.

Etablissement de deux foires annuelles et d'un marché hebdomadaire à Blérancourt, en 1527.

François, par la grâce de Dieu, roy de France, etc. Savoir faisons, etc. Nous avons receu l'humble supplication de nostre cher et bien amé Guillaume de Louvain (Lanvin), escuyer, seigneur de Blérancourt, et des manans et habitans audit lieu, contenant que ledit lieu de Blérancourt est bien construit de maisons et édifices, et scitué en bon pays de forests, au territoire duquel croissent et affluent plusieurs biens, denrées et marchandises, et à ceste cause y seroit bien convenable quelques foyres en l'an, avec marché un jour de la sepmaine, s'il nous plaisoit les y ordonner et establir. Pourquoy nous, toutes choses considérées, inclinans à la supplication et requeste desdits supplians, désirans impartir à chascun de nos subgets de nos grâces et bienfaits à ce qu'ils soient plus tenuz et eux entretenir envers nous en bonne loyaulté et vraye obéissance; pour ces causes et autres à ce nous mouvans de nous, audit lieu de Blérancourt avons ordonné et establi, et par ces présentes de nostre grâce spéciale, plaine puissance et auctorité royale, créons, ordonnons et establissons deux foires en l'an et ung marché en chascune sepmaine pour y estre doresnavent à tousjours perpétuellement tenues, entretenues et continuer, c'est assavoir lesdites foyres l'une le 14e jour de septembre, la seconde le 14e jour de febvrier, et ledit marché-franc chascun jour du lundy, et que auxdits foyres et marché tous marchans puissent aller et venir seurement et retourner, et en icelles tant en allant comme retournant joir et user de tous tels droits, privilèges, franchises et libertés comme font ès autres semblables foyres du pays, pourveu qu'il n'y ait auxdits jours foyres ny marchés à quatre lieues à la ronde. Si donnons en mandement par ces présentes au bailly de Vermandois et à tous nos autres justiciers, que de nos présente grâce, création et érection desdites foyres et marché, ils fassent, souffrent et laissent lesdits supplians et les marchans allant venant seurement et retournant desdites foyres et marché, joir et user plainement et paisiblement, et lesdites foyres et marché fassent signifier et publier ès-lieux circonvoisins et ailleurs où il appartiendra..... Donné à Compiègne, au mois de septembre l'an de grâce 1527 et de nostre règne le 13.e — Signé François. (*Trésor des chartes*, *t.* 243, *art.* 376).

BLESMES, BELESME; *Belesmia* en 1131; *Belesma* en 1182. — Village de l'ancienne Brie champenoise, situé dans la vallée de la Marne, sur la rive gauche de cette rivière, à 85 k. au sud de Laon et 5 de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, du diocèse de Soissons, aujourd'hui des canton et arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patrons, St Cyr et Ste Juliette. — Population : en 1760, 48 feux; 1788, 312 h.; 1800, 294 h.; 1818, 263 h.; 1836, 324 h.; 1856, 286 h.; 1861, 304 h. — Dépendances : les Aulnes-Bouillans, le Mont-de-Blesmes, le Rocq, le Ouï, le Ruqueux, la Fontaine-aux-Charmes, la Petite-Ferme-des Aulnes (fermes); Moc-Souris (moulin).

Le village de Blesmes appartenait autrefois à l'abbaye de Chézy-sur-Marne. — En 1131, Raoul, chantre de St-Gervais à Soissons, vendit à l'abbaye de Valsery, la grange de Belesme pour une rente de 4 muids et 3 essins de blé. — On voyait jadis à Blesmes une maladrerie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry en 1698.

Digitized by Google

Seigneurs de Blesmes.

12.. Gilles de Concevreux, éc., s. de Blesmes.

12.. Baudoin de Chailly, seign. dud.

13.. Mahaut de Bois-Garnier, dame dud. par acquisition. Elle vendit à

Vers 1330. Jeanne d'Evreux, reine de France. En 1337, Jeanne d'Evreux donna à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, les revenus de sa terre de Bélesmes, à la charge par les frères et sœurs de cette maison hospitalière de faire chanter chaque année une messe pour l'âme de la donatrice, et de distribuer ce jour-là, à chacun des malades qui se trouveraient dans l'Hôtel-Dieu, une somme de 12 deniers tournois.

Bleucourt. — Ancien fief situé à Amifontaine (Voyez ce mot).

BLEVILLE ou BLEUVILLE (*Mathieu de*), célèbre peintre verrier, né à St-Quentin, florissait au 16e siècle. — Il fit les deux grands vitraux de l'église collégiale de St-Quentin, près de la chapelle de Lorrette. L'un représente le martyre de Ste Catherine, et l'autre, l'histoire de Ste Barbe. Bléville fit aussi des vitraux pour l'église St-André de la même ville et pour plusieurs autres églises.

BLONDEL (*François*), architecte et littérateur, conseiller d'Etat, né à Ribemont en 1617, mort le 22 janvier 1686. — Il est le constructeur de la porte St-Denis à Paris, et il a publié un cours d'architecture et des notes sur l'architecture française de Savot. Blondel cultiva également les mathématiques et les belles lettres. On lui doit un parallèle de Pindare et d'Horace, ainsi qu'un cours de mathématiques. Il a aussi publié un plan de Paris, un calendrier des Romains, etc.

BOBIGNY, *Bobiniacus.* — Ferme dépendante de Leuze. — C'est peut-être la localité nommée *Balbengis* qui fut donnée avec Leuze en 676, par Irmine, fille de Dagobert II, à l'abbaye d'Oéren de Trèves (Voyez Leuze). Elle appartenait autrefois à l'abbaye de Saint-Michel. C'était alors un fief dont un seul seigneur nous est connu.

1730. François de Valles, seign. de Bobigny, descendant de Jean de Valles, maître ordinaire de la chambre des comptes, annobli en 1482.

Bocqueaux. — Fief jadis assis à La Neuville-Bosmont (Voyez ce mot).

Bocquet. — Fief autrefois situé à Nouvion (Voyez ce mot).

BOCQUIAUX, BOSQUIAUX OU BOSKIAUX (13e siècle). — Hameau dépendant d'Etaves; en 1816, 3 feux. — Il eut autrefois des seigneurs particuliers, dont l'un se rendit particulièrement célèbre au 15e siècle dans la carrière des armes.

1258. Simon, seign. de Bosquiaux; enfant: Aélide.

1274. Vermond de Bosquiaux, écuyer.

1328. Eustache de Bocquiaux.

1342-75. Gilles, sire de Bocquiaux; femme, Marie du Sart; enfant, Raoul. Gilles portait pour armes: *de sable, à la bande d'argent chargée de 3 coquilles de gueules.*

1407. Raoul, sire de Bocquiaux et de Rogécourt, chambellan du roi, capit. de Pierrefonds.

1412. Nicolas de Bocquiaux, célèbre partisan qui a joué un rôle considérable dans la guerre civile, allumée au 15e siècle entre les Armagnacs et les Bourguignons. Il tenait le parti du duc d'Orléans. Forcé en 1422 dans le château de Choisy qu'il défendait avec opiniâtreté contre l'armée anglaise, il fut traîné à Paris, décapité et écartelé dans les halles de cette ville. « Il confessa, dit le bourgeois de Paris, d'ailleurs suspect de partialité, avoir tué de 6 à 700 laboureurs, sans ce qu'il avoit bousté feux, pillé églises, efforcé pucelles et femmes de religion, etc. »

Digitized by Google

Bocquillon. — Fief jadis assis à Franqueville (Voyez ce mot).

Boegnis. — Villa autrefois située sur le fleuve d'*Aubenton*, dans le comté de Laon, aujourd'hui détruite. Au 10e siècle, on y voyait une église sous le vocable de St Brice, un moulin et une forêt où pouvaient paître 500 porcs. Elle fut donnée en 958 par une dame Valtrude à l'abbaye de St-Michel.

BOHAIN, autrefois BOHAING ou BOHENG, *Silvestris hamus.* — Bourg de l'ancien Vermandois, bâti dans une plaine élevée et ondulée, à 58 k. au nord de Laon et 22 de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, du bailliage de St-Quentin, de l'élection de Guise, du diocèse de Cambrai, aujourd'hui chef-lieu de canton, de l'arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 400 feux; 1800, 2,152 h.; 1818, 2,558 h.; 1836, 3,393 h.; 1856, 4,506 h.; 1861, 4,651 h. — Dépendances : les Ramettes, Retheuil (hameaux); le Petit-Archies (ferme).

Colliette prétend que Bohain fut construit au 12e siècle par Gilles de St-Aubert, son premier seigneur. Mais ce sentiment doit être erroné, car nous trouvons dès le milieu du 11e siècle, des particuliers qui prennent le titre de seigneurs de Bohain. Toutefois, il paraît bien certain que Gilles de St-Aubert fut le constructeur du château féodal qui s'élevait autrefois dans ce bourg. — A cette époque, la terre de Bohain relevait en plein fief des comtes de Vermandois. En 1182, Gérard de St-Aubert, seigneur de Bohain, craignant de voir le roi Philippe-Auguste réunir, comme il le fit en effet, le Vermandois à la couronne de France, et voulant par esprit d'indépendance plutôt que par la crainte de se voir dépouiller de ses domaines, se soustraire à l'autorité de ce prince, s'imagina de se déclarer l'homme lige de l'abbé de Vermand, et de se placer sous sa suzeraineté. Plus tard, cette vassalité étant devenue insupportable et humiliante aux possesseurs de Bohain, ils cherchèrent par plusieurs fois à s'y soustraire, mais toujours sans succès. — Les Anglais saccagèrent Bohain en 1339, car ce bourg n'était point alors muni de moyens de défense; mais dans les premières années du 15e siècle, la terre de Bohain, qui portait dès-lors le titre de châtellenie, étant passée par suite d'alliance dans les mains du connétable de St-Pol, ce seigneur fit entourer ce bourg de bonnes et solides murailles, et reconstruire le château. Les historiens célèbrent à l'envie la grandeur, la force et la magnificence de ce second château, dont on voyait encore les ruines au milieu du siècle dernier. Ces fortifications ne purent préserver Bohain des malheurs de la guerre. Attaqué et pris par les Bourguignons en 1479, il fut repris par les Français deux ans après. Les Anglais l'investirent de nouveau en 1523 et s'en rendirent maîtres sans coup férir, étant parvenus à intimider le gouverneur; mais bientôt après, La Trémouille le reprit et fit la garnison prisonnière. Les Impériaux s'en rendirent maîtres à leur tour en 1536. Ils en firent encore le siége sept ans après, mais ne purent cette fois s'en

Digitized by Google

emparer. Balagny le prit en 1588. Bientôt après il tomba au pouvoir des Espagnols, une première fois en 1593, et une seconde fois en 1636. Turenne le leur reprit l'année suivante. — Dans des temps plus rapprochés de nous, Bohain eut encore à souffrir des invasions étrangères. En 1793, après la prise de Valenciennes, l'ennemi s'empara de ce bourg et le livra au pillage. L'année suivante, il fut encore maltraité par les Autrichiens. — En 1760, Bohain était régi à la police par un maire héréditaire nommé par le seigneur du lieu, aux causes civiles et criminelles par le bailli de ce seigneur avec appel au bailliage de Saint-Quentin, et aux bois par une vénerie particulière. — De la terre de Bohain relevaient autrefois neuf fiefs, dont celui de Sequehart était le plus important. — Il se tient à Bohain un marché-franc le 15 de chaque mois, et deux marchés hebdomadaires, les mardis et vendredis. — Un bureau de bienfaisance y a été établi en 1824.

Bohain a donné le jour à Louis Braillon, médecin célèbre au 16e siècle.

Seigneurs de Bohain.

1068. Reginold ou Regnier, de Bohain.

1087. Gui de Bohain.

Vers 1120. Gilles de St-Aubert, sénéchal de Hainaut, seign. de Bohain; femmes: 1° Berthe; 2° Mathilde de Blaincourt, fille du seign. du Chin, selon Colliette.

1130. Réné de Fonsomme, seign. de Bohain; il vendit à

1187-1220. Gérard de St-Aubert, chevalier; femme, Marie; Gilles, son frère, seign. de Busigny; Iolende, sa sœur, femme de

1224. René de Montchâlons, seigneur de Bosmont et de Bohain, échu par héritage à sa femme. Il vendit au suivant:

1235. Gautier, comte de Blois, seign. d'Avesnes, lequel l'échangea contre Pontarcy avec

1236. Jean, duc de Bretagne. Dès la même année, on voit cette terre rentrée dans les mains de

1236. Hugues de Châtillon, qui avait épousé Marie d'Avesne. Hugues partit pour la croisade en 1248.

1251. Jean de Châtillon, leur fils, seign. de Guise et de Bohain; femme, Marie; enfant, Jeanne, qui porta Bohain à

1282. Pierre de France, comte d'Alençon.

1292. Hugues II de Châtillon, grand bouteiller de France, comte de St-Pol, seigneur de Bohain, par le don de sa sœur Jeanne ci-dessus, laquelle vivait encore en 1300, année où elle donna la terre de Becquigny à Guy de Laon, son chapelain. Hugues donna Bohain à Marie de Bretagne, femme du suivant.

1305. Guy II de Châtillon, comte de St-Pol.

1339. Jean de Châtillon, leur fils; femme, Jeanne de Fiennes; enfans Guy, Mathilde, femme de Guy de Luxembourg.

1341. Guy III de Châtillon; femme, Jeanne de Luxembourg; sans enfans.

1360. Guy IV de Luxembourg, par son mariage avec Mathilde de Châtillon, ci-dessus.

1371. Valerand de Luxembourg, comte de Ligny et de St-Pol, seign. de Bohain; Jeanne, sa fille, porta Bohain à

13 . . Antoine de Bourgogne, duc de Brabant; enfans: Jean et Philippe.

1415. Philippe de Bourgogne, sans postérité. Sa mère donna Bohain à son cousin germain.

1430. Pierre de Luxembourg, comte de Conversan. Il fit cette année 1430, un accord avec ses frères. Louis, évêque de Thérouanne, eut le château d'Huchies en Boulonnais, et il donna à Jean, seign. de Beaurevoir, Bohain, Serain et autres terres sises dans le Cambresis, avec le comté de Ligny.

1430. Jean de Luxembourg, comte de Ligny, mort aussi sans héritier. Ses biens revinrent à son neveu.

1440. Louis de Luxembourg, comte de Ligny, St-Pol, Braine, seigneur de Guise, Enghien et Beaurevoir: fut décapité en 1475.

La terre de Bohain fut saisie et donnée par le roi Louis XI, avec celle de Beaurevoir, à Pierre de Rohan, seign. de Gié, maréchal de France; mais plus tard elle fut rendue à la fille de Louis

Digitized by Google

de Luxembourg, Marie, qui la porta d'abord à

1484. Jacques de Savoie, puis à

1487. François de Bourbon, comte de Vendôme; elle lui donna aussi les terres d'Oisy et Beaurevoir.

1539. Charles de Bourbon-Vendôme, leur fils.

15.. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, dont le fils Henri IV, roi de France, la réunit au domaine; mais il l'engagea ensuite moyennant la somme de 325,000 livres au suivant :

1594. Louis-Alexandre de Montluc, seign. de Balagny, dont la fille Marguerite la porta en mariage à

Vers 1600. René-aux-Épaules, marquis de Nesle.

1628. La marquise de Montcavrel, dame de Bohain par transaction avec les héritiers du sieur de Balagny. Des mains de cette dame, Bohain passa d'abord dans la maison de Mailly, et dans celle de Rambures, puis fit retour à la couronne. Louis XIV la vendit au marquis de Nesle? en 1702, pour la somme de 131,800 liv. et l'érigea en comté l'année suivante. Elle était encore en la possession de cette famille au moment de la révolution.

Les anciens seigneurs de Bohain avaient des châtelains.

1269. Gérard Hellin, châtelain de Bohain.

Canton de Bohain. — Il est situé au N.-E. de St-Quentin et se compose de deux gros bourgs, Bohain chef-lieu et Essigny-le-Grand, avec les douze villages de Becquigny, Brancourt, Croix-Fonsommes, Escaufourt, Etaves, Fontaine-Uterte, Montbrehain, Montigny-Carotte, Prémont, Remicourt, Seboncourt et Serain; plus, de six hameaux et de 23 fermes ou maisons isolées, formant aujourd'hui 12 paroisses. — *Orographie:* le sol de ce canton, largement ondulé, est peu arrosé et n'est traversé par aucun cours d'eau important. — *Géologie:* craie blanche ; sables tertiaires inférieurs. — *Surface territoriale:* 15,036 hectares 17 ares. — *Culture* en 1835: terres labour., 11495,57: jardins et vergers, 412,54; prés et pâtures, 203,61; bois-taillis et futaies, 2486,45; savarts, 38,20; chemins, cours d'eau, 442,19. — *Population:* en 1760, 9,454 h. (2.101 feux); en 1800, 13,807 h.; 1806, 13,990 h.; 1820, 15,386 h.; 1827, 17,363 h.; 1841, 19,834 h.; 1856, 22,613 h.; 1861, 24,104 h.

Boharies. — Voyez Voharies.

Bohéries, Boishéries, *Boheriæ*, *Bohoriarum* en 1143. — Ce hameau aujourd'hui dépendant de Vadencourt, formait jadis une paroisse séparée avec St-Hilaire. En 1760, on y comptait 18 h., 600 arp. de terre, 15 arp. de prés et 200 arp. de bois; en 1816, un seul feu. On y cultivait la vigne au 14e siècle. — Bohéries doit sa naissance à une abbaye de moines Bernardins qui fut fondée par Barthélemi, évêque de Laon, en 1141. Ces religieux s'établirent d'abord sur l'emplacement d'un ancien village ruiné nommé *Andenain*, situé près de la rive droite de l'Oise et que les moines de St-André du Câteau leur abandonnèrent. Mais en 1143, ayant obtenu du chapitre de St-Quentin un autre emplacement situé au-delà du bras de l'Oise et nommé *Bohories*, ils s'y fixèrent définitivement (V. l'acte de donation de Bohéries). — Pendant les différens siéges de Guise, les Anglais, les Bourguignons et les Espagnols transformèrent les bâtimens de cette maison en hôpital et la ruinèrent plusieurs fois. On admirait autrefois dans l'église de Bohéries de magnifiques ornemens en marbre et en bois. Son dernier abbé fut M. Hubert Lottier, de Bayonne.

Digitized by Google

Don de la terre de Bohéries aux moines de cette maison, en 1143.

Si Paulo docente domesticis fidei humanitatis beneficium impertire jubemur, iis utique quos ab hujus seculi contagione remotos abjecta temporalium cura soli Deo mulctare noverimus misericordie manus porrigenda est. Cum enim misericorditer aliquid eis impendimus et ex legis mandato proximum diligentes eorum inopiam sustentamus, et juxta veritatis assertionem de misericordiâ misericordiam expectamur. Ego igitur, Drogo, sancti Quintini decanus et universum capitulum, tàm presentibus quàm posteris intimatum esse volumus quod bone memorio Odo, Spineti abbas, cum fratre Otthone, humiliter *asserit* ut Bohoriarum que ultra novissimum Hare (Isare) alveum, tàm in agris quàm in nemoribus, nostra erat, censualiter eis obtinendum concederemus, obnisce (obnixe) rogaverit. Nos autem quia veris Christi pauperibus opitulari et pio caritatis affectu eorum condescendere necessarium est: quia etiam terra illa spinas et tribulos germinabat, eorum petitione utpote qua rationi consentanea videbatur acquievimus. Itaque communi concilio et assensu, concessum est ut prefatus abbas et ejusdem loci fratres, terram illam sub hoc conditionis tenore perpetualiter à nobis obtineant, quod inde quotannis ecclesie nostre sex optimi frumenti modios sicut venditur et comparatur, in festo sancti Andree, sancti Quintini persolvant. Ne vero quod nobis utiliter et ipsis misericorditer actum est presumptiva cujuspiam temeritas vel infirmare, vel annulare contendat, cyrographi vigorem apposuimus et testium subtutulatione roboravimus. Actum in capitulo Sancti-Quintini, anno Dominice incarnationis MCXLIII.° (*D. Gren.*, *t.* 267, *p.* 313).

Bois (Le). — Voyez La Ville-aux-Bois.

Bois à Cens. — Bois dépendant de la forêt de Retz, qui s'étendait jadis du côté de Droizy.

Bois-Carbonnet (Le). — Hameau dépendant d'Aubenton; en 1816, 9 feux. — C'était jadis un fief.

1372. Raoulquin de Renneval, seign. du Bois-Carbonnet par acquisition. Il était fils puîné de Raoul II, sire de Renneval.

Vers 1690. Louis de Lancy, seign. dud., commandant du 2e bataillon du régim. de Champagne, chev. de St-Louis. Il suivit toute sa vie la carrière des armes et mourut en 1736. Femme, Marie-Catherine-Thérèse Poschet; enfans: Louis-Charles, Nicolas-Charles-Gabriel, Marie-Madeleine-Françoise.

Bois de Noloy. — Ancien fief situé à Dammart (Voyez ce mot).

Bois Griffart. — Fief jadis situé à Presles-Thierny (Voyez ce mot).

Bois Happart. — Ancien fief sis à Jussy (Voyez ce mot).

BOIS-LÈS-PARGNY, *Buxus Pargniacus* en 1060; *Buscus* en 1134.—Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée, à 20 k. au nord de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Crécy-sur-Serre, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : en 1760, 564 h.; 1800, 898 h.; 1818, 883 h.; 1836, 791 h.; 1856, 745 h.; 1861, 664 h.

Le village de Bois-lès-Pargny fut donné au 14e siècle par Jeanne de Flandres, veuve d'Enguerrand IV de Coucy, à l'abbaye du Sauvoir, des mains de laquelle il passa plus tard dans celles de St-Jean de Laon. L'autel en avait été donné dès l'an 1060, au chapitre de St-Jean-au-Bourg de la même ville. — Il naquit un monstre humain dans ce village en 1784. Il était aveugle, n'ayant pas de globes dans les orbites de l'œil; à chaque oreille lui pendait une excroissance

Digitized by Google

de chair semblable aux boucles d'oreilles alors à la mode; sa main droite n'avait qu'une phalange à la place du pouce, le pouce manquait à la gauche, et le pied droit ne portait que 4 doigts. L'organe sexuel, pas plus gros qu'un grain d'orge, fit prendre cet enfant pour une fille et le fit baptiser sous le nom d'Antoinette; mais l'erreur ayant été reconnue, il fut nommé Antoine. —Il existe sur le terroir de Bois-lès-Pargny, un menhir nommé *la Haute-Bonde*. Il est formé d'un monolithe de grès, haut d'environ 5 mètres et large de 1 mètre 50 centimètres à la base.

Seigneurs de Bois-lès-Pargny, mouvant de Saint-Jean de Laon.

La seigneurie de ce village resta dans les mains des moines de St-Jean jusqu'à la fin du 16e siècle. Le besoin d'argent la leur fit aliéner avec celle de Pargny en 1595, pour la somme de 1,200 écus sols. Elle fut achetée par

1595. Louis de Maubeuge, éc., s. de Laigny.

1630. François de Maubeuge, écuyer, seign. de Bois-lès-Pargny; femme, Marie de La Fons.

1650. Jacques de Maubeuge, leur fils, écuyer seign. dud.; femme, Madeleine d'Ennet.

1761. François II de Maubeuge, seign. dud.

1770-87. François III de Maubeuge, seign. dud.

On voyait autrefois à Bois-lès-Pargny deux fiefs nommés l'un fief *Luru* et l'autre fief de *Hainaut*, et relevant de l'évêché de Laon.

Seigneurs du fief Luru.

1300. Robert de Luru, chev.

1338. Jean Lescot, seign. dud.

1341. Drouard de Hainaut, seign. de Luru.

1364. Adam Sauset, sire de Sons et de Luru.

1375. Pierre, seign. desdits.

1386. Nicolas de Lappion, châtelain de Coucy, seign. de Luru.

1448. Mathieu d'Anquesne, seign. de Charlus, écuyer d'écurie du roi, capitaine de Vendeuil.

1481. Jean d'Arson, s. de Quincy et de Luru.

1549. Florence de Blécourt, dame de Maissemy, veuve de Jean d'Aumale, seign. de Nancel.

15. . Claude de La Mer, seign. de Luru; femme, Jeanne de Bossut; enfans: Nicolas, Claude.

1600. Nicolas de La Mer, seign. de Dampcourt et Marcy, capitaine de Laon.

1601. Claude de La Mer, bourgeois de Laon, seign. de Luru.

1602. Daniel Aubert, avocat à Laon, seign. dud.

1638. N. de La Mer.

1690. Louise de l'Arbre, dite de Coucy, dame de Luru.

1711. François de l'Arbre, avocat à Laon, seign. dudit.

1730. Jean-Charles Viéville, sieur dudit, pousse-fauteuil, bouche et table du roi.

1740. Henri-Bonaventure Sallendre, cultivat. à Bois-Pargny, sieur de Luru.

Fief de Hainaut.

1340. Drouard de Hainaut, seign. dud.

1680. Antoine de La Mer, conseiller du roi au bailliage de Laon.

1686. César-François de La Mer, aussi conseiller du roi, seign. de Lislet

Bois-Maillard (Le). — Hameau dépendant d'Aubencheul-aux-Bois. Il tire, dit-on, son nom d'une famille Maillard qui en possédait la seigneurie au 12e siècle.

Bois-Roger. — Ferme dépendante de Laniscourt; en 1816, 3 feux. — C'était autrefois un fief noble ayant des seigneurs particuliers.

1236. Gobin Le Cat ou Le Chat, vicomte de Mons-en-Laonnois et Bois-Roger.

1357. Jean dit Lusiart d'Arrancy, seigneur de Bois-Roger, par partage avec son frère Jean, seigneur d'Arrancy.

1394-1408. Bérard, chev. de Bois-Roger.

Bois-Roger. — Ferme dépendante de Pasly. — Avant la révolution, elle appartenait à la manse abbatiale de St-Crépin-en-Chaie-lès-Soissons.

Digitized by Google

Boissière. — Fief jadis situé à Epagny (Voyez ce mot).

Bois Tiroux. — Fief autrefois assis à Montcornet (Voyez ce mot).

BONCOURT, *Bouncurtis* en 1157; *Bona curia* en 1224. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une vaste plaine, à 25 k. au N.-E. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sissonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Jean. — Population: vers 1260, 90 feux; 1760, 451 h. (96 feux); 1800, 383 h.; 1818, 420 h.; 1836, 481 h.; 1856, 450 h.; 1861, 410 h. — Dépendances: la Vallée, Acquaire (fermes).

Au 12e siècle, le territoire de Boncourt appartenait aux religieux de St-Michel. Les Templiers le leur achetèrent en 1157, avec l'église, moyennant une redevance annuelle de 6 muids de froment, et en firent une commanderie de leur ordre (Voyez la charte). Après l'extinction des Templiers, ce domaine passa à l'ordre de Malte qui le possédait encore au moment de la révolution. — En 1730, un sieur Antoine Charpentier constitua une somme de 700 livres sur les aides et gabelles pour l'établissement à Boncourt d'un maître et d'une maîtresse d'école, et le commandeur du lieu lui permit d'abattre dans ses bois ce qui était nécessaire à la construction d'une maison d'école. — Ce village n'a point eu de seigneurs laïques.

Liste des commandeurs de Boncourt, seigneurs temporels dudit lieu.

1225. Frère A. maître de l'hôpital de Boncourt.

1351. Jean de Vairel, commandeur dudit.

1363. Gérard de Vautes, id.

1372-77. Guillaume de Munce ou Munte, id.

1385. Jean de Baudoin, command. dud. et Bertimont (Bertaignemont?).

1385. Toussaint de Berneville, command. dud. et Thosny.

1450. Pierre de Malleville, command. dud. Il devint ensuite commandeur d'Oisemont,

1457. Jean de Bourbon, id.

1476. Mery d'Amboise, command. dud., Seraincourt, Biche, Varoqueville et Sours.

1509-20. Ferry de Conty, command. dud. et Seraincourt (en Porcien).

1535. Balthazar d'Apremont, id.

1555. Jean Piédefer, id.

1560. Bastien d'Harzillemont, id.

1563. Jean de Gaillardbois, commandeur dud. et Châtillon.

1578. Thomas de Myes, id.

1596. André de Soissons, id, bailli de la Morée. Il mourut à Boncourt en 1601.

1601. Guillaume de Meaux Boisboudran, id., receveur du commun trésor. Il devint ensuite grand prieur de France.

1621. François du Marsel-St-Léger, comm. dud.

1635. Augustin Damours, grand trésorier de l'ordre, command. dud.

1666. Guillaume de Neuville Boisguillaume, id., receveur du commun trésor.

1675. Maximilien Dubois de Binonville, command. dud. et de Laon.

1697. Jacques de Bonneville, id., receveur de l'ordre.

1712. Charles Devin de Bandeville, chev., id., grand prieur de Champagne.

1719. Jean-Jacques de Mesme id., bailli, grande croix, commandeur de Moizy et Boncourt, abbé commend. de La Valroi, ambassadeur extraordinaire de l'ordre auprès du roi de France.

1740. Nicolas-Pierre Desnos, id. grande croix, prieur de la Morée.

1742. Joseph de Laval-Montmorenci, command. dud.

1750. Constantin-Louis d'Esfourmel, idem, grand hospitalier.

1775. Le chevalier de Culant, id.

Digitized by Google

Don de Boncourt aux Templiers, en 1157.

Quando rectores ecclesiarum quibuslibet aliis fidelibus de possessionibus suis, exigente propriâ utilitate, seu congruâ locorum suorum affinitate, jure hereditario possidenda sub annuali censu, aliqua largiuntur, dignum est ut hec ipsa pari assensu utriusque partis terminata episcoporum auctoritate roborentur. Ea propter, ego Gauterus, Dei gratiâ Laudunensis episcopus, tàm futuris quàm presentibus notum fieri volumus quod ecclesia beati Michaelis de Terasca, altare de Boncourt cum omni terrâ ad eamdem ecclesiam pertinenti, et in eadem parochiâ adjacenti, fratribus hospitalis Jerosolimitani tali conditione in perpetuum possidendum concessit ac tradidit quatenus supernominati fratres sex modios frumenti melioris terre illius post seminarium ecclesie sancti Michaelis, singulis annis, ad mensuram Sessonie (Sissonne) in festo sancti Andree, in posterum apud Sessoniam persolvant. De bosco vero supradicto loco de Bouncurte circumjacenti preter terminos a fratribus predicte domus hospitalis designatos, monachi sancti Michaelis apud veterem Villam (la Viéville, ferme dépendante de Sissonne) commorantes, quantum eis placuerit, ad proprium usum accipient. Ut autem ista hoc ordine instituta apud posteros firma et inconcussa permaneant, scriptum hoc sigilli nostri roboratum est sub positione testium idoneorum qui huic compositioni interfuerunt legitima assertione. Actum Lauduni anno incarnati verbi MCLVII ° *Cart. de St-Michel.*

BONDE (LA HAUTE-). — Hameau dépendant de La Bouteille; en 1816, 22 feux. Il tire son nom d'une haute borne autrefois plantée en ce lieu pour marquer la limite des terroirs voisins.

Bonde de Raynouard (*La*), *Bonda Renoardi* en 1253. — Elle s'élevait entre Veslud et Festieux : *inter nemus quod dicitur* Serain, *et locum qui dicitur Bonda Renoardi*, dans une charte de Foigny.

BONNEIL, *Broniolus in pago Qtmensi* en 907, *Bonoculus* (12e siècle). — Village de l'ancien Otmois, bâti dans un coude de la vallée de la Marne, à 90 k. au sud de Laon et 10 de Château-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Château-Thierry, du diocèse de Soissons, aujourd'hui des canton et arrond. de Château-Thierry, même diocèse. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 106 feux; 1788, 440 h.; 1800, 533 h.; 1818, 529 h.; 1836, 465 h.; 1856, 402 h.; 1861, 405 h. — Dépendances : Mont-de-Bonneil (hameau.); les Bergeries (ferme).

Le village de Bonneil et très-ancien et tire son origine d'une villa où résidèrent les rois des deux premières races. On voyait encore, dit-on, au siècle dernier, les traces de cette villa entre la vallée et le haut des buttes, dans un endroit nommé Richebourg. — En 907, Odilon donna aux moines de St-Sébastien de Soissons, 20 manses sises à Bonneil, avec leurs mancipes. Trente-sept ans plus tard, Raoul Dargies, chambellan du duc de Normandie, donna le village même de Bonneil à l'abbaye de Rebais en y déposant les reliques de St-Ausbert. — Avant le 14e siècle, Bonneil était une simple dépendance d'Azy; mais en 1304, les habitans obtinrent de Guy, évêque de Soissons, l'érection en cure de leur village. Cette concession fut payée cher: ils donnèrent au curé d'Azy, à titre de dédommagement, deux maisons sises à Bonneil, 125 perches de vignes, 12 arpens et 20 perches de terres labourables, avec deux muids de vinage assis à Bonneil.

Ce village a vu naître Eudes de Bonneil, abbé de Nogent au 12e siècle.

Digitized by Google

Seigneurs de Bonneil.

Des premiers seigneurs de Bonneil, un seul est connu. Il se nommait Etienne, et vivait entre 1187 et 1201.

Ce domaine devint au 13e siècle la propriété des seigneurs de Montmirail; puis il entra dans les mains d'une branche cadette de la maison de Châtillon-sur-Marne, dont les membres étaient déjà seigneurs de Gandelu (Voyez Gandelu). Il passa ensuite dans différentes mains.

1580. François de Chrestien, éc., s. de Bosneil; femme, Madeleine de La Motte; sans enfans.

158.. Jean de Thou, conseiller au parlement, fils du célèbre Christophe de Thou, seign. dudit.

16... Augustin de Thou, seig. dud, président au parlement; femme, Claude de Marle; enfant, Jeanne, f.e de Jacques Le Lieur, s. de Chesnoy.

Au moment de la révolution, la terre de Bonneil était dans les mains du comte de Vassan, officier des dragons de Chartres.

Bonne-Maison, *Bona domus* en 1211. — Ferme dépendante de Pont-St-Mard.

BONNES, *Bonnæ* en 1166, *Bunniæ*.—Village de l'ancienne Brie Champenoise, bâti sur un plateau élevé, à 70 k. au sud de Laon et 15 au nord de Chât-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Chât.-Thierry, élection de Crépy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Château-Thierry, même diocèse. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 67 feux; 1800, 329 h.; 1818, 288 h.; 1836, 324 h.; 1856, 317 h.; 1861, 315 h.

Bonnes appartenait autrefois aux évêques de Soissons.

Seigneurs laïcs de Bonnes.

1166. Arnoul de Bonnes.

Vers 1420. Witasse de Bonnes, ch.; enfant, Jean.

1425. Jean de Bonnes, écuyer.

Bonnemail. — Fief jadis assis à Pierremande (Voyez ce mot).

Bonnemain. — Ancien fief situé à Montigny-Lengrain (Voyez ce mot).

Bonot, Bonno en 1156. — Ferme dépendante de Lesquielles. Avant la révolution, elle appartenait à l'abbaye de Fesmy (Voyez Audigny).

Bonshommes (Les).— Ferme dépendante de Seringes. Elle appartenait, avant la révolution, aux prêtres de l'Oratoire de Paris.

Bonval.— Hameau dépendant de St-Christophe-à-Berry; en 1816, 9 feux.— L'abbaye de St-Médard-lès-Soissons en possédait la seigneurie avant 1790.

BONY, BOHENI, BOENI. — Village de l'ancien Cambresis, situé dans une plaine élevée et nue, à 67 k. au N.-O. de Laon et 19 de St-Quentin, autrefois de la généralité d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, du diocèse de Cambrai, aujourd'hui du canton du Câtelet, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Population : en 1698, 410 h.; 1800, 165 h.; 1818, 212 h.; 1836, 299 h.; 1856, 465 h.; 1861, 469 h. — Dépendances: Macquincourt, Gilmont, Hauteville (fermes).

Un certain Oylard, mayeur de St-Quentin au 12e siècle, avait un serviteur nommé Garemberg, qui forma le dessein de se retirer dans une solitude, afin de s'y livrer en paix aux exercices de la religion. Oylard seconda ses désirs en lui accordant, en 1110, un coin de la forêt qu'il possédait dans le diocèse de

Digitized by Google

Cambrai. Ce territoire était celui de Bony, où l'on ne voyait alors aucune habitation. Garemberg s'y retira avec un disciple qui l'avait suivi, et y construisit une cabane de branchages recouverte d'écorces d'arbres ; des pommes sauvages et des racines étaient l'unique nourriture de ces pieux solitaires, dont la vie édifiante ne tarda pas à leur attirer des disciples. Garemberg se trouva donc bientôt à la tête d'une petite communauté à laquelle il imposa la règle de St Augustin. Mais il fallait songer aux moyens de la nourrir, car ce désert ne présentait aucune ressource. Garemberg fit un appel à la générosité des seigneurs et des communautés religieuses des environs. Le chapitre de St-Quentin lui accorda, en 1119, moyennant un simple cens annuel de 12 sous, la propriété du terroir où il s'était établi, et plusieurs seigneurs voisins lui abandonnèrent des bois et des terres, de sorte que dès 1130 la communauté de Bony se faisait remarquer entre celles de la province, par l'étendue de ses domaines. On s'aperçut alors que ce lieu était presqu'entièrement dépourvu des commodités de la vie ; cette circonstance détermina Garemberg à chercher un emplacement plus favorisé sous ce rapport. Il choisit à cet effet le voisinage des sources de l'Escaut, et établit, en 1136, sa communauté dans la vallée, au pied d'une éminence nommée le mont St-Martin, qui donna son nom à la nouvelle maison. Garemberg introduisit ensuite dans cette maison la réforme de Prémontré, en confia le gouvernement à un sage religieux et se retira dans la retraite de Bony où il avait laissé quelques frères et une petite communauté de saintes filles qui, elles aussi, étaient venues se mettre sous son obéissance. Après sa mort arrivée au mois de décembre 1141, ces religieuses furent transférées à Macquincourt, et il ne resta à Bony que quelques frères convers nécessaires à la culture des terres. Cet état de choses dura jusqu'à la fin du 16e siècle, époque à laquelle ces religieux renonçant à cultiver eux-mêmes leurs domaines à cause de la fréquence des guerres, les louèrent à des séculiers. Le nombre de ces derniers s'étant accru peu à peu, les habitations qu'ils construisirent successivement, ont fini par former le village actuel.

BOSC *(Louis-Augustin-Guillaume)*, naturaliste, membre de l'institut, né à St-Gobain le 20 janvier 1759, mort le 20 juillet 1828. — On a de lui :

Histoire naturelle des Coquilles, Paris 1801, 5 vol. in-18. *Histoire naturelle des Crustacés*, Paris 1802, 3 vol. in-18. *Histoire naturelle des Vers*, Paris 1801, 2 vol. in-18. *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle appliquée aux Arts, et principalement à l'économie rurale*, Paris 1803, 24 vol. in-8. *Nouveau cours complet d'agriculture théorique et pratique*, Paris 1809, 13 vol. in-8. On lui doit de plus des mémoires insérés dans le *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres, le supplément du Dictionnaire de Rozier et le Dictionnaire d'agriculture de l'encyclopédie méthodique.

BOSMONT, BOOMONT en 1224, 1245, etc.— Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive droite de la Serre, à 27 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Marle, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. —

Digitized by Google

Population : en 1760, 304 h. ; 1800, 405 h. ; 1836, 473 h. ; 1856, 436 h. ; 1861, 425 h. — Dépendances : Labry (ferme); Le moulin de Bosmont.

On voyait autrefois à Bosmont un château-fort qui fut livré aux Anglais en 1346, par Jean de Coucy-Vervins, seigneur de Bosmont, pour se venger du roi de France dont il croyait avoir à se plaindre. Mais les Français vinrent aussitôt en faire le siége, le prirent, le rasèrent jusqu'aux fondemens, et élevèrent une potence sur son emplacement, comme une menace à ceux qui tenteraient de suivre l'exemple de Jean de Coucy. — Ce village eut beaucoup à souffrir durant les troubles qui signalèrent la minorité de Louis XIV, et fut brûlé deux fois par les Espagnols en 1652. Le partisan hollandais Growestein le mit aussi à contribution en 1712. — On a : *Notice historique sur Bosmont*, par Melleville, dans son *Histoire généalogique de la Maison de Montchâlons*, 1856.

Seigneurs de Bosmont, qui relevaient de la grosse tour de Laon.

1117. Albéric, sire de Montchâlons et Bosmont ; enfans : Clarembaud, sire de Montchâlons, et Barthélemy.

1134. Barthélemy de Montchâlons, sire de Bosmont : femme, Hersende ; enfans : Albéric, Clarembaud, s. de Cilly, Réné, s. de Rary, Guy, entra dans les ordres, Ida, Isabelle et Godde.

1169. Albéric II de Montchâlons, sire de Bosmont ; enfant, Oda.

1214. René de Montchâlons, seign. dudit : femme, Iolende de St-Aubert, par laquelle il hérita, en 1224, des domaines de St-Aubert et Bohain. René exempta en 1234, les habitans de Bertry (Cambresis), de toutes tailles et exactions pour une redevance annuelle de 12 liv. de Cambrai. Il partit pour la croisade en 1238. Enfans : Gilles, Guy.

1230. Gilles de Montchâlons, sire de Bosmont.

1243. Guy de Montchâlons. sire dud. ; femme, Anseline : enfant, Guy. Guy partit pour la croisade en 1248, après avoir vendu Bosmont à

1243. Thomas II de Coucy, seign. de Vervins. Ce domaine devint peu après l'apanage d'une nouvelle branche cadette de cette maison, dans la personne de son petit-fils.

1267. Jean de Coucy-Vervins, seign. de Bosmont ; femme, Catherine de St-Leu ; enfans : Guy, Thomas, seign. de St-Leu.

1262. Guy II de Coucy-Vervins, seign. dud.

1302, Jean II de Coucy-Vervins, seign. dud., son fils : enfans : Enguerrand, Guy, Thomas et une fille. La terre de Bosmont fut saisie sur Jean de Coucy, à cause de sa révolte, et donnée à

1346. Gobert III, sire de La Bove.

1389. Gobert IV de La Bove, son 3e fils, eut Bosmont ; femme, Agnès de Mauvoisin. Sans enfans. Bosmont revint à son frère aîné, Gobert V, déjà seign. de La Bove, Bouconville, etc. Celui-ci périt à Azincourt.

1415. Gobert VI de La Bove, puîné du précédent, fut seign. de Bosmont. Son fils unique, nommé Edouard, étant mort jeune, Bosmont revint encore au seign. de La Bove, qui était alors Jean III, lequel le donna à son puîné, nommé Jean comme lui. Mais celui-ci n'ayant eu de sa femme Anne de Laval, duchesse de Châteaubriant, qu'un enfant nommé Gobert, lui laissa la terre de Cilly et vendit celle de Bosmont à

1437. Guillaume Sanguin, échanson du roi, prévôt des marchands de Paris en 1441.

1441. Jean Sanguin, son fils, seign. dud. ; enfans, Guillaume et Yonne, qui épousa en 1480, Louis de Melun, seign. de Nantouillet.

14.. Guillaume Sanguin, seigneur dudit. Il vendit à son tour le domaine de Bosmont à

Vers 1540. Jean-Jacques de Chambly, s. de Monthenault, Pancy, etc. Il donna Bosmont à son puîné.

159.. Claude de Chambly, seign. de Bosmont ; femme Madeleine de Ravenel ; enfans, Jacques-François, deux filles religieuses.

16.. Jacques-François de Chambly, chev., comte de Bosmont, lieutenant au bailliage de Laon, mourut sans alliance et donna ses biens au suivant, son neveu.

1730. Charles-François de Chambly, seign. de Monthenault : femme, Jeanne Le Corgneux. Leur seule enfant, Jacqueline-Louise, porta tous leurs biens en mariage à

1741. René-François-André, comte de La Tour-

Digitized by Google

du-Pin, vicomte de La Charce, brigadier des armées du roi et chev. de St-Louis. Il fit toutes les guerres de la première moitié du 18me siècle, se retira du service en 1748 à cause de ses infirmités et mourut en 1778, ne laissant qu'un enfant.

1778. René-Charles-François de La Tour-du-Pin, seign. dud., colonel en second du régiment d'Aunis, puis colonel des grenadiers royaux. Il mourut sur l'échafaud révolutionnaire le 7 juillet 1794, laissant deux fils de sa femme Angelique-Louise-Nicolle de Bérulle, arrière-petite-nièce du cardinal de ce nom.

BOTTÉE (*N.*), capitaine au bataillon de La Fère. Il fit imprimer en 1731 (ou 1750) un ouvrage intitulé : *Etudes militaires, contenant l'exercice de l'infanterie.*

BOTTÉE DE TOULMONT (*Jean-Joseph-Auguste*), régisseur des poudres et salpêtres, né à Laon le 9 mars 1764, mort en 1815. On lui doit : *Traité de l'art de fabriquer la poudre à canon*, in-4°, atlas, Paris 1811.

Bouche à Vesle. — Ancien fief situé à Salsogne (Voyez ce mot).

BOUCONVILLE, *Begonis villa* (10e siècle), *Becum villa* en 1143, *Bouconvilla* en 1239, *Boconis villa* en 1155. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans le haut de la vallée de l'Ailette, au pied d'une colline élevée et sur l'antique chaussée gauloise de Laon à Reims, à 15 k. au sud de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patrons, SS. Crépin et Crépinien. — Population : en 1270, 134 feux ; 1760, 624 h. ; 1800, 602 h. ; 1818, 578 h. ; 1836, 600 h. ; 1856, 502 h. ; 1861, 521 h. — Dépendances : La Poterie (Hameau) ; La Bove (Ferme et château).

Il n'est pas invraisemblable qu'un certain Begon, qui épousa Alpaïd, fille de Louis-le-Débonnaire, et qui possédait Bouconville au 9e siècle, soit le fondateur de ce village et lui ait donné son nom. — L'église de Bouconville fut bâtie en 1198, et consacrée en 1202 par Roger, évêque de Laon. — En 1252, le curé de ce village obtint de l'évêque de Laon un jugement qui condamnait les habitans à lui fournir le bréviaire et le psaltérion nécessaires à la célébration des offices dans leur église. — Mme de Narbonne-Lara, dame du lieu, y fonda en 1786, un petit hôpital pour les pauvres, dont elle confia la direction à deux sœurs de la Charité de Paris. Elle établit en outre une troisième sœur pour l'instruction gratuite des jeunes filles pauvres de Bouconville. Il y avait précédemment en ce village un autre hôpital et une léproserie dont les revenus, en 1648, s'élevaient à 600 liv. pour le premier et à 100 liv. pour la seconde. — En 1553, Louis de Proisy, seign. de Bouconville, obtint du roi pour ce village l'établissement d'une foire annuelle le jour de St Roch, 16 août, et un marché le mardi de chaque semaine (Voyez la charte). Ils sont l'un et l'autre depuis longtemps tombés en désuétude. — Le village de Bouconville ne paraît pas avoir jamais été institué en commune ; mais un certain nombre de ses habitans furent affranchis en 1220, par Pierre, seigneur du lieu.

Digitized by Google

Seigneurs de Bouconville, relevant de la grosse tour de Laon.

1148. Raoul de Bouconville.

Ce domaine passa après lui, et peut-être par alliance, à Guyard de Montaigu, seign. de Neuville, puis aux seign. de Montchâlons. Payen de Montchâlons le laissa indivis entre son gendre, Pierre de Braine, et Clarembaud, son fils aîné; mais celui-ci racheta ou hérita de la moitié de son beau-frère et donna le tout à son fils puîné.

Vers 1220. Pierre de Fussigny, seign. de Bouconville, qu'il tenait en fief du seign. de Montchâlons; femme, Comtesse. Il donna à Gobert de Montchâlons, le bois de Clerveix pour obtenir l'affranchissement des habitans de Bouconville.

1239. Gobert Ier de Montchâlons, seigneur de Bouconville; femmes, 1° Isabeau, fille de Jean de Cerny, sire de La Bove, qui lui apporta cette terre: 2° Ade; enfans: Pierre, Gobert.

1246. Pierre de Montchâlons, s. de Bouconville.

1259. Gobert II de Montchâlons, sire dudit; femme, Mathilde, qui lui apporta le domaine de Ville-sur-Tourbe; enfans: Jean, Gérard, Isabelle, femme de Gilles de Foencamp.

12.. Jean de Montchâlons, s. de Bouconville et de La Bove. A partir de lui, Bouconville n'eut plus pendant longtemps d'autres seigneurs que ceux de La Bove (Voyez ce mot).

1600. Christophe de Pradines, seign. dud; femme, Nicole de Villelongue: enfant, Anne, femme de Nicolas de Bezannes, seign. en partie de Guignicourt.

Etablissement à Bouconville d'une foire annuelle et d'un marché hebdomadaire, en 1553.

Henry, etc. Savoir faisons que nous, inclinans à la supplication et requeste qui faites nous a esté de la part de nostre amé et féal Loys de Proysis, sire de Bouconville, capitaine et gouverneur de la ville et chasteau de Guyse; en faveur et considération des bons et agréables services qu'il a faits au feu roy, nostre très-honoré père, que Dieu absoille! au fait des guerres, et à nous depuis nostre avènement à la couronne, nosmément à la garde et deffense des pays plats qui est de grande importance, que espérans qu'il fera cy-après, nous, tant pour le bien et profflt dudit Proysis que des habitans dudit lieu et de la chose publique du pays d'environ, avons créé, ordonné et establi, et par ces présentes créons, ordonnons et establissons audit village et bourc de Bouconville, un marché au jour du mardy de chaque sepmaine, ensemble une foire par chascun an le lendemain de la my-aoust, pour y estre lesdits marché et foyre doresnavant à tous jours perpétuelement tenus et entretenus; voullons et nous plaist que en iceux tous marchands puissent aller, venir, vendre, troquer et eschanger toutes manières de marchandises licites et honnestes, etc. Si donnons en mandement, etc. Donné à Paris, au mois de may l'an de grâce 1553 et de nostre règne le 7.e

(*Trés. des chartes, reg.* 262, *art.* 193).

BOUDON (*Henri-Marie*), archidiacre d'Evreux, docteur de Bourges, missionnaire et littérateur sacré, né à La Fère en 1624. Ses principaux ouvrages sont: *L'Amour de Jésus au saint Sacrement; les saintes voies de la Croix; la conduite de la divine Providence; la Science sacrée du Pasteur.*

BOUÉ, BONWES en 1233, BOUWEIS en 1290, *Bonus Vadus* en 1227. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur le ruisseau d'ancienne Sambre, à 58 k. au nord de Laon, autrefois du bailliage de cette ville, élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton du Nouvion, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population: en 1760, 205 feux; 1800, 1,052 h.; 1818, 1,280 h.; 1836, 1,340 h.; 1856, 1,292 h.; 1861, 1,257 h. — Dépendances: La Folie, la Croisée-Cauchy (H.) — La rue de la Nation (Is.)

Boué fut institué en une seule commune avec Le Nouvion en 1196, par Gautier, comte d'Avesne (Voyez Le Nouvion). — Ce village est la patrie de Jacques-Philippe de Semery, adjudant-commandant, tué à Arcis-sur-Aube.

Digitized by Google

Seigneurs de Boué, relevant du duché de Guise.

Les anciens seigneurs de Boué nous sont complètement inconnus. Au moment de la révolution, ce village appartenait au prince de Condé.

Fief Lecaille, à Boué.

1760. N. Desforges, procureur du roi en l'élection de Guise, seign. de Lecaille.

BOUFFIGNEREUX, autrefois BOUFIGNERIU, *Vulfiniacus rivus* en 1096, *Bufini rivus* en 1125, *Bulfiniaci rivus* (11e siècle). — Village de l'ancien Laonnois, bâti sur le bord d'un ruisseau à l'entrée de la vallée de l'Aisne et à 35 k. à l'est de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St-Remi. — Population : 1760, 23 feux ; 1800, 159 h. ; 1818, 181 h. ; 1836, 199 h. ; 1856, 166 h. ; 1861, 175 h. — Dépendances : Le Bochet, le Petit-Paris (Isol.)

Le village de Bouffignereux est ancien. Il en est question dans l'histoire dès le 10e siècle. En 927, le roi Raoul étant à la poursuite d'Herbert, comte de Vermandois, vint camper près de ce village dont les habitans se réfugièrent dans l'église. — Il appartenait autrefois à l'abbaye de St-Pierre de Reims. Nous ne savons s'il eut des seigneurs laïcs, n'en ayant pas trouvé d'autres que le duc de Charrost, dernier comte de Roucy.

Bouffignereux est la patrie du général baron de Tugny, commandeur de l'ordre des Deux-Siciles, ministre de la guerre et de la marine du roi Murat, inspecteur général de l'artillerie du royaume de Naples.

Bouleaux (Les). — Voyez Ebouleau.

Boulets (Les). — Fief autrefois assis à Missy-sur-Aisne (Voyez ce mot).

Boulloye (La Grande), La Boulloire en 1207. — Hameau dépendant de Marigny-en-Orxois. En 1214, Robert, chevalier, de Coincy, donna à l'abbaye de St-Jean-des-Vignes de Soissons des rentes en blé à percevoir sur les moulins de Faverolles et de la Boulloire.

BOURESCHES, *Burreschiæ.* — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé sur un plateau élevé, à 75 k. au S.-O. de Laon et 10 à l'O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui des canton et arrond. de Château-Thierry, même diocèse. — Patron, St Lubin. — Population : en 1760, 40 feux ; 1788, 158 h. ; 1800, 211 h. ; 1818, 217 h. ; 1836, 247 h. ; 1856, 231 h. ; 1861, 256 h. — Dépendance : La Goneterie (ferme).

La seigneurie de Bouresches appartenait à la fin du 17e siècle au sieur N. le Lieur, vicomte de la Logette, et en dernier lieu au marquis de Marigny-en-Orxois.

Bourg (Le). — Maison isolée dépendante de La Ferté-Milon. Elle eut ses seigneurs particuliers.

1145. Thézon de La Ferté-Milon. s. du Bourg.
1260. Raoul dit le Turc, chev., seign. dudit.
1400. Philippe de Vaux, seig. dud. Il vendit Le Bourg, en 1405, aux chartreux de Bourg-Fontaine,

Digitized by Google

Bourgeneule (Bois de). — Il s'étendait jadis autour de Gouy.

BOURG-ET-COMIN, *Burgus super Axonam* en 1196, 1225. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans la vallée et sur la rive droite de l'Aisne, à 20 k. au sud de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 55 feux ; 1800, 280 h. ; 1818, 311 h. ; 1836; 359 h. ; 1856, 367 h. ; 1861, 381 h. — Dépendances : Comin (hameau et château); le Moulin Dudet, le Petit-Moulin, le Moulin Neuf, le Moulin de Bourg. — Munidée, la Fabrique (Isol.)

On donnait autrefois le nom de bourg aux agglomérations de maisons renfermées dans une enceinte fortifiée ou placées sous la protection d'un château-fort. De-là, on peut supposer que l'origine du village de Bourg remonte à peu près au 9e siècle, époque où beaucoup de villages furent entourés de murs dans la crainte des Normands. — En 1650, les Français campés aux environs de Bourg, attaquèrent ce village avec du canon, le forcèrent et le pillèrent. — En 1225, un certain Pierre, doyen de Reims et probablement natif de Bourg, y fonda une chapellenie qu'il dota de 10 muids et demi de vinage, de terres, prés et vignes. Cette pièce dont nous donnons le texte ci-dessous, prouve qu'il y avait alors en ce village une maladrerie et un pont sur l'Aisne. — En 1374, les habitans achetèrent au commandeur de Boncourt, pour 70 sous de rente annuelle, la maison et le four banal, dans lequel le commandeur touchait quatre parts sur sept, et à charge de payer le vinage au roi. — Bourg fut, en 1184, érigé en une seule et même commune avec Cerny, Chivy, Beaune, Comin et Verneuil-Courtonne (Voyez Cerny-en-Laonnois). — La cendrière de Bourg fut ouverte dans les dernières années du 17e siècle. Les terres sulfureuses et alumineuses de Bourg furent les premières de cette nature exploitées dans le pays. Dès 1690, un sieur Titon, trésorier de France à Paris, avait obtenu du roi le privilège de leur exploitation pour 30 années. Mais Louis d'Aumale, comte du Mont-Notre-Dame, ayant sollicité d'être associé à cette entreprise comme seigneur foncier du domaine de Bourg, un nouveau privilège de 30 années leur fut accordé pour tirer l'alun, la couperose, le soufre et *le plomb*, non-seulement dans cette mine, mais aussi dans toutes autres qui pourraient être découvertes par la suite dans l'étendue de la généralité de Soissons, à la charge de fournir ces matières au commerce à des prix inférieurs au cours, et aussi de livrer au roi le tiers du *plomb* qu'ils en tireraient, au prix de deux sous 6 deniers la livre. On se demande quelle matière les exploitans avaient prise pour du plomb, ce métal n'ayant jamais été rencontré dans les gisemens de ce genre.

Seigneurs de Bourg relevant de la grosse tour de Laon.

1184. Jean de Bourg.

Vers 1390. Jean de Tilloy, seign. de Bourg-et-Comin; femme, Marie de Montchâlons, qui lui apporta Berrieux (Voyez Berrieux.)

Digitized by Google

1440. Toussaint de Tilloy, chev., leur fils, seig. dud.; sa fille, Marguerite, épousa successivement les deux suivans :

Vers 1470. Antoine du Castel, seigneur dud.

Vers 1485. Claude de Miremont, seigneur de Quatre-Champs (Voyez Berrieux).

Bourg devint ensuite l'apanage d'un cadet de cette famille.

1469. Jean de Miremont, seign. de Bourg.

15.. Guillaume de Miremont, écuyer, protonotaire apostolique, seign. dud. (Voyez Berrieux).

1591-1643. Paul de Miremont, seign. de Montigny, Bourg, Comin et Marival, fils puîné de Guillaume de Miremont, seign. de Berrieux.

Vers 1645. Henri Doulcet, brigadier des armées du roi, seign. de Bourg-et-Comin. Il se signala dans toutes les guerres de son temps; enfans: Alexandre, Marie, femme: 1° de Christophe d'Harzillemont, seign. de Loupeigne; 2° de Louis d'Aumale, seign. du Mont-Notre-Dame.

1680. Alexandre Doulcet, capitaine de cavalerie, seig. desdits. Il fut tué au siége de Bonn en 1689.

1690. Louis d'Aumale, vicomte du Mont-Notre-Dame, s. de Bourg par sa femme Charlotte Doulcet.

En dernier lieu, le domaine de Bourg appartenait au duc de Noailles.

Fondation d'une chapelle dans l'église de Bourg, en 1225.

Petrus, Remensis ecclesie decanus, et Guido, frater ejus, ejusdem ecclesie canonicus, omnibus presens scriptum inspecturis in Domino salutem. Universitati vestre notum facimus quod nos ad cultum divinum augmentandum, pro remedio etiam animarum nostrarum et parentum nostrorum, de voluntate et consensu venerabilis patris Anselmi, Laudunensis episcopi, necnon capituli Laudunensis ad quod pertinet ecclesie de Burgo super Axonam jus patronatus, instituimus, salvo jure parochiali, ad altare Beate Virginis in eadem ecclesia et fundavimus de bonis nostris inferiùs annotatis capellaniam, assignantes in perpetuum capellano ibidem deservienti videlicet : decem modios et dimidium vinagiorum qui debentur nobis ab illis qui à nobis vineas detinent in loco qui dicitur Anmabon. *Item*, sex modios et dimidium in culturellâ. *Item*, unum modium super domum et hortum que fuerunt Auberti, sutori. *Item*, tres modios apud Comi (Comin) in vineis quas tenet à nobis Petrus Lieberti. *Item*, unum modium quem dedit nobis Colardus, major, super vineam malot juxta domum leprosorum. *Item*, insulam nostram versus pontem. *Item*, campum qui dicitur manthans. *Item*, campum qui dicitur extra Mibert. *Item*, vineam nostram que dicitur as rocetes. *Item*, vineam anteriorem que fuit dilecto avunculo nostro Miloni de Lagio, canonico Remensi. *Item*, vineam que est in culturâ versus pontem quam dederunt nobis Guido, miles, *Catus* de Comi (Comin) sororius noster et Elizabeth soror nostra, ejusdem Guidonis uxor, ad usum capellarie. *Item* pratum quod dicitur en quartiers. *Item*, loseroi (l'oseraie?), quem tenet à nobis Johannes de Cambrai. *Item*, domum nostram que dicitur ad tran..... *Item*, inter domum nostram et domum Johannis de Burgo, civis Laudunensis, cum horto retro et curiâ ante, sicut dividitur per clausuram. *Item*, duos lectos. *Item*, duos potos cupreos. *Item*, duas cuvas et alia multa domui necessaria et etiam ornamenta altari competentia. Volumus autem ut cum vacaverit, à capitulo Laudun. persone ad deserviendum competenti confirmatur, et quod ei non liceat alibi deservire. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillis nostris fecimus communiri. Actum anno Domini MCCXXV.° mense septembri. (*D. Grenier, t. 267, p. 97*).

Bourgeois Dieudonné. — Ancien fief autrefois assis à Nouvion-le-Comte (Voyez ce mot).

Bourg-Fontaine, *Burfontaneium.* — Ferme dépendante de Pisseleu. Elle porta d'abord les noms de Bord-Fontaine, Bonne-Fontaine ou Fontaine N.-D. Le nom de Bord-Fontaine indique la position de cette maison près d'une source; celui de Fontaine N.-D. lui venait d'une chapelle construite près de cette ferme sous l'invocation de la Vierge. — Au commencement du 14e siècle, Charles, comte de Valois, et Mahaud de Châtillon, son épouse, formèrent le projet de fonder une maison de chartreux dans leur domaine du Valois. Ayant ensuite obtenu de l'ordre entier des chartreux, la promesse d'être participans à ses

Digitized by Google

prières, le comte et la comtesse de Valois se mirent aussitôt à l'œuvre en jetant les fondemens de la nouvelle maison religieuse dans le lieu de Bord-Fontaine, alors entièrement entouré par la forêt de Retz. Toutefois, cette fondation doit être postérieure à l'année 1316 fixée par l'historien du Valois, la promesse de l'ordre des chartreux n'ayant été faite qu'en 1323. Parmi les bâtimens qu'il éleva, le comte de Valois se réserva un corps de logis pour lui-même, afin de pouvoir s'y retirer quelquefois loin de l'embarras des affaires. La construction de cette chartreuse dura dix ans et ne fut achevée que par Philippe-de-Valois dont le cœur fut, après sa mort, déposé dans l'église de cette maison religieuse. Les architectes avaient distribué ces bâtimens de telle manière, que le prince pouvait assister aux offices sans être aperçu des religieux et sans leur causer aucune distraction par sa présence ou celle des gens de sa maison. Le roi de France pouvait ainsi passer des semaines entières à Bourg-Fontaine, sans que les religieux y soupçonnassent sa présence. — Cette chartreuse était l'une des plus spacieuses de France. Son clos avait une immense étendue ; ses revenus aussi étaient considérables, son fondateur et plusieurs rois s'étant plus à la doter et l'enrichir.— En 1567, les calvinistes s'étant emparés de Soissons, les populations voisines de Bourg-Fontaine, dans la crainte d'être pillées et maltraitées par eux, se retirèrent avec leurs effets dans l'enceinte de cette maison, comme dans une forteresse. Ceux d'entre eux qui se sentirent en état de porter les armes, se rassemblèrent, placèrent un chef à leur tête et se préparèrent à la défense. Les calvinistes se présentèrent bientôt et furent d'abord repoussés. Mais ayant découvert un point de l'enceinte en mauvais état et mal défendu, ils y pénétrèrent par cet endroit, passèrent au fil de l'épée tous ceux qu'ils rencontrèrent, pillèrent l'église, mirent en pièces une foule de monumens précieux qui y étaient renfermés et tuèrent quelques religieux qui n'avaient point eu le temps de fuir. — Au moment de la révolution, on comptait à Bourg-Fontaine 21 frères profès, 5 frères donnés et 2 frères lais. Leurs revenus ne s'élevaient pas à moins de 64,564 livres. Au mois de mars 1792, ces religieux n'avaient point encore quitté la maison dont toutes les communes voisines, de même que le conseil général du département, demandaient la conservation pour servir de maison de retraite aux ecclésiastiques âgés ou infirmes. Elle n'en fut pas moins supprimée comme tous les autres établissemens religieux.

BOURGUIGNON-SOUS-COUCY, *Burgondio.* — Village de l'ancien Soissonnais, situé dans une vaste plaine, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Amand. — Population : en 1760, 11 feux; 1800, 73 h.; 1818, 106 h.; 1836, 91 h.; 1856, 96 h.; 1861, 107 h. — Dépendance : le Moulin de Bourguignon.

Le nom de ce village semblerait indiquer qu'il fut fondé par une colonie de ces Burgondes ou Bourguignons qui vinrent se fixer en France au 5e siècle. —

Digitized by Google

Les premiers seigneurs de Bourguignon ne nous sont pas connus. Dès le commencement du 17e siècle, ce domaine était dans les mains des seigneurs de Blérancourt, qui le possédaient encore au moment de la révolution. — On voyait autrefois à Bourguignon-sous-Coucy deux fiefs nommés, l'un de *Monjay*, l'autre la *Cense des Ponceaux*. En 1715, Théophile Bouzier d'Estouilly en était seigneur.

BOURGUIGNON-SOUS-MONTBAVIN, BURGENONS en 1125; BOURGUIGNONS en 1153. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une gorge étroite, à 7 k. au S.-O. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Anizy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1270, 53 feux; 1760, sans lès Creuttes, 52 feux; 1800, avec les Creuttes, 211 h.; 1818, 189 h.; 1836, 224 h.; 1856, 178 h.; 1861, 166 h. — Dépendance : les Creuttes (F.).

La conjecture que nous avons émise relativement à l'origine de Bourguignon-sous-Coucy, est naturellement applicable à Bourguignon-sous-Montbavin. — Ce village était autrefois la propriété des évêques de Laon. Etabli en commune collective par le roi Louis-le-Jeune en 1174, avec les autres habitans des domaines de l'église de Laon, il perdit cette institution avec eux en 1190 (Voyez Anizy). — Nous ne connaissons que deux seigneurs laïques de Bourguignon, l'un se nommait Flamand, écuyer, et vivait en 1290, l'autre N. de Val, et vivait en 1670.

Bournonville. — C'était un fief autrefois situé sur le terroir de Marle et auquel était jointe sans doute une maison seigneuriale qui n'existe plus. — Ce fief eut longtemps des seigneurs particuliers, dont le plus connu est Enguerrand de Bournonville. Ce guerrier, célèbre au 15e siècle, ayant embrassé le parti du duc de Bourgogne, fut chargé par ce prince de défendre Soissons contre les troupes du roi; mais il ne put, malgré une énergique résistance, empêcher Charles VI de s'en rendre maître. Arrêté prisonnier, Enguerrand de Bournonville fut condamné à mort et attaché au gibet. — A la fin du 15e siècle, le fief de Bournonville appartenait à Marie de Luxembourg, qui le vendit pour 1,500 livres, vers 1517, à Jacqueline de Ravaye. En 1600, les terre et cense de Bournonville furent achetées moyennant 1,600 livres, par N. du Bouchet, sieur de Couville.

Bousselle (*La*). — Ancien fief à Charly (Voyez ce mot).

Bousson, Bouzon en 1230; Bourson en 1236; Bouçon en 1296. — Maison isolée et fontaine dépendantes du faubourg d'Ardon-sous-Laon. — Nous pensons que ce lieu est celui dont il est fait mention dans les actes de Ste Preuve, sous le nom de *Tonson*.

BOUTEILLE (La). — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la source d'un ruisseau qui tombe dans le Vilpion au-dessous de Thenailles, à 45 k. au

Digitized by Google

N.-E. de Laon et 5 de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailiage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. le Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : en 760, 730 h.; 1800, 850 h.; 1818, 967 h.; 1836, 1,102 h.; 1856, 1,151 h.; 861, 1,241 h. — Dépendances : la Haute-Bonde, Rue de Foigny, les Fonaines, l'Arbalète, la Hourbe, Foigny, Rue de Willot, la Cloperie, les Etocs, Rue des Carrettes, Rue St-Etienne, le Paradis, le Bassin (ham.); Hugoterie, Fosse des Méliers, les Trois-Chemins, la Cense-d'Aubenton, la Cense-des-Fontaines (fermes); le Fort, la Tuerie, la Cense-Bernier, le Mont-d'Origny, Beauregard (isolées).

L'origine du village de La Bouteille ne remonte qu'au 16e siècle. Elle est due à une fabrique de bouteilles qui s'établit vers 1540 en cet endroit, où existaient déjà quelques maisons dépendant de Foigny. Cette usine ayant promptement attiré en ce lieu une nombreuse population, on y bâtit une église en grès qui fut consacrée en 1547 et érigée en cure en 1556, selon les uns, ou seulement en 1592, selon les autres. Quant au terroir du nouveau village, il fut formé avec des démembremens de ceux de Foigny, Landouzy-la-Cour et Aubenton-la-Cour, qui en devint même une dépendance. — Au 17e siècle, la seigneurie de La Bouteille appartenait au roi. Il la vendit en 1608 à Foigny, avec celles des censes et hameaux de Bellegarde, Landouzy, Aubenton-la-Cour, la Cloperie et le Sart-aux-Moutons.

BOUTEILLIER (*Jean*), jurisconsulte, conseiller au parlement de Paris, né dans le Vermandois, florissait au 14e siècle. — On a de lui : *la Somme rurale ou le grand coustumier général de practique civil et canon.*

Boutellerie (La).—Anciens fiefs à Assis-s.-Serre et à Septmonts (V. ces mots).

Boutillier ou *Santives.* — Ancien fief à Fargniers (Voyez ce mot).

Bouweis. — Voyez Boué.

Bove (La). — Ferme dépendante de Bouconville. C'était autrefois une seigneurie importante et l'on y voyait un château entouré de vastes parcs, d'où l'on dominait les plaines de la Champagne. L'un de ses propriétaires, M. de Caze, y fit, au milieu du 18e siècle, des embellissemens considérables qui le rendirent l'un des plus beaux de la province. — Le château de La Bove attaqué en 1432 par les Anglo-Bourguignons de la garnison de Rethel, sous la conduite de Ternant, fut pris et pillé; la garnison coupable de s'être défendue, fut attachée au gibet. — Le roi reprit La Bove en 1441. — La terre de La Bove appartenait d'abord à l'église de Reims; mais l'un des archevêques de cette ville l'ayant donnée en avouerie au 12e siècle à un seigneur laïque, celui-ci y bâtit un château-fort, et non content de secouer toute sujétion envers l'église de Reims, il se mit à en piller les domaines voisins de son château, et elle fut dès-

Digitized by Google

lors perdue pour l'église de Reims. Elle fut érigée en titre de baronie, dans le courant du 16e siècle.

On a : *Notice historique sur La Bove*, par Melleville, dans sa *Notice généalogique sur la Maison de Montchâlons*, 1857.

Seigneurs de La Bove, relevant de la grosse tour de Laon.

1160. Robert, chevalier.

1185. Enguerrand de La Bove; f. Elisabeth.

1207. Gérard de La Bove, prévôt de Reims Ayant arrêté, cette année, un serviteur des chanoines de Reims, Gérard fut condamné, en réparation de cette violence, à assister avec trois de ses domestiques à une messe solennelle, à suivre la procession la tête et les pieds nus, en chemise et en braie, et à recevoir ensuite la discipline avec une verge.

Vers 1240. Jean de Cerny, sire de La Bove. Sa fille Isabeau porta La Bove en dot à

1213. Gobert de Montchâlons, s. de Bouconville.

1259. Gobert II de Montchâlons, son fils, seig. desd.; femme, Mahaut, qui lui apporta Ville-sur-Tourbe, (Marne); enfans: Jean, Gérard, Isabeau, femme de Gilles de Foencamp.

1300. Jean de Montchâlons, dit *Barat*, sire de La Bove, Bouconville et Ville-sur-Tourbe; femme, Marie de Clacy; enfans: Gobert, Baudoin, capit. de Reims, seign. de Vauclerc et Ville-sur-Tourbe; Marguerite, femme de Jean V, comte de Roucy; Marie, femme d'Hugues de Châtillon, seign. de Villesavoye.

1337. Gobert III de Montchâlons, seign. desd., Cilly et autres terres, grand bailli de Vermandois en 1351; femme, Gillette des Creuttes; enfans: Jean, Gobert, seign. de Cilly; Robert, seig. d'Apremont et prince d'Amblize, Oudard.

1359. Jean II de Montchâlons, dit Barat, chev., sire de La Bove, Bouconville, Montchâlons, Ville-sur-Tourbe et Mauregny, capitaine de Reims; femmes: 1° Jacqueline de Châtillon-Gandelu; 2° Marie de Coucy-Vervins. Sans enfans. Tous ses biens revinrent à son frère.

1401. Gobert IV de Montchâlons, s. de Cilly, de La Bove et autres lieux, par héritage de son frère, bailli d'Amiens et gouverneur de Châlons; enfans: Jean, Guillaume, chanoine de Reims; Gobert, seign. de Cilly et Bouconville: Marguerite, femme: 1° d'Enguerrand de Coucy-Vervins; 2° de Clarembaud de Proisy.

1415. Jean III de Montchâlons, sire de La Bove, Lizy, Ville-sur-Tourbe, etc.

1467. Henri de Borsèle, chev., seign. de La Bove, conseiller et chambellan du roi.

1470. Philippe de Croy, sire de La Bove, Montchâlons, etc. Louis XI saisit sur lui en 1477 les terres de La Bove et autres, en punition de sa révolte et les donna à

1477. Hector de l'Echuse, écuyer d'écurie, s. par don du roi, de La Bove, Montchâlons, Bouconville, Orgeval, Bièvre, Aubigny et autres terres situées en dehors du département de l'Aisne.

14..-89. Robert de Lamark de Bouillon, prince de Chimay, seigneur desdits.

1490. Léon, sire de Proisy et de La Bove par acquisition, paraît-il. Il donna cette terre à Jean son fils puîné.

1504. Jean de Proisy, sire de La Bove, tué à Marignan; femme, Anne de Laval de Chelles, duchesse de Châteaubriand; sans enfans. Il donna ses biens à son neveu, fils du seign. de Proisy.

1525. François de Proisy, seign. de La Bove, chev. de l'ordre du roi, bailli de Vermandois en 1570, 1577 et 1586; femmes: 1° Anne de Bossut-Longueval, dont Louis, Isabeau, femme d'Henri de Mazancourt, chev., seign. du Plessis; Claudine, femme de Jacques de Châtillon, s. de Marigny; Anne, religieuse; 2° Marguerite de Cochet, dont Robert, seign. de Marfontaine, Regny, etc.; Anne, femme de Jérôme Cauchon, seign. d'Avize; Jean, seign. de Marfontaine après son frère; Marthe, religieuse.

1589-1604. Louis 1er de Proisy, baron de La Bove, s. de Montchâlons, Bouconville, Bièvre, Orgeval, Neuville, Oulches, Jumigny, Vassogne, Mauregny, etc.; femme, Louise Legris; enfans: Louis, Claude, seign. de Mauregny; François, femme de Nicolas de Bocan; Madeleine, femme de Claude Huraut, seigneur de Reuil; Marie, épouse de Claude du Châtelet, s. de Mayencourt, plus, trois autres filles religieuses.

1628. Louis II de Proisy, baron de La Bove, seign. de Bouconville et en partie d'Arrancy par sa femme, Marie le Danois. Sa fille unique Fran-

Digitized by Google

çoise porta ces domaines au suivant.

1651. Denis d'Ausbourg, marquis de Villembray, d'une ancienne famille originaire de l'Aminénois. Il devint seigneur de La Bove par sa femme et en eut plusieurs enfans.

Vers 1668. Augustin d'Ausbourg, son fils aîné, baron de La Bove, marquis de Villembray, seign. de Montchâlons, Bouconville et Bièvre; femme, Charlotte-Françoise de Brouilly: enfans: François-Augustin, Augustin-François, dit le chevalier de La Bove; Christine, femme de N. Meunier, seign. de Cilly; Isabelle-Monique, épouse de Louis de Ligonier, lieutenant-colonel du régiment de Touraine; Catherine.

16... François-Augustin d'Ausbourg, s. desd, colonel d'infanterie; femme, Madeleine Fougères de Courlandon. Une seule fille, Madeleine, qui épousa Thomas-Exupert-François de Miremont, seign. de Mauregny, baron de Montaigu.

1719. Gaspard-Hyacinthe de Caze, écuyer, trésorier des postes et intendant de Champagne, acquit la terre de La Bove pour 500,000 liv. et un pot de vin de 6,000 liv.

Gaspard-Hyacinthe de Caze, d'une famille originaire du midi de la France, fut baron de La Bove, seign. des Grand et Petit Juvincourt, Montchâlons, Bouconville, Bièvre, Orgeval, Damary et une partie d'Arrancy, Ployart et Mauchamp. Il fit rebâtir le château tout entier, et en fit, dit un historien du temps, un palais digne de loger un prince. Les jardins en étaient magnifiques et le parc fort vaste. De sa femme Henriette de Wattelet, il eut plusieurs enfans: Louis-Nicolas, mort jeune; Gaspard-Henri; Henriette-Madeleine, femme de Jean-Louis Roullié d'Orfeuil; Anne-Marie, femme de François de Louet de Murat; Charlotte, femme de Claude-François-Palamède de Forbin; Thérèse-Henriette; Anne-Nicolas-Robert, conseiller-secrétaire du roi; Jean-Louis, lieutenant aux gardes françaises.

1735. Gaspard Henri de Caze, baron de La Bove, châtelain de Montchâlons, du Grand et du Petit Juvincourt, seign. de Bouconville, conseiller au Parlement de Paris, intendant du commerce et de la généralité de Champagne.

Vers 1760. Gaspard-Louis de Caze, son fils, seig. desd. Il les vendit en 1777 à la duchesse de Narbonne-Lara, dame d'honneur de Madame Adélaïde de France, laquelle possédait encore ces domaines au moment de la révolution.

BOVELLE (LA). — Voyez CERNY-EN-LAONNOIS.

BOVELLES ou BOUELLES (*Charles de*), habile mathématicien, géomètre, philosophe, théologien et grammairien, né à St-Quentin, mort le 24 fév. 1566.

La liste de ses ouvrages est longue; nous citerons les principaux: *Geometriæ introductiones, libri VI*, Paris, 1503, in-f°; une traduction en fut faite en 1514. — *Theologiarum conclusionum libri VII*, Paris 1504. — *Liber de intellectu; liber de censu; liber de nihilo*, réimprimé en 1660. — *Commentarius in Jacobi Fabri introductionem artis oppositorum, de generatione, de sapiente, de numeris, epistolæ vigenti; de perfectis numeris, de mathematicis rosis, de mathematicis corporibus, de mathematicis supplementis*, 1 vol. in-f°, 1510. *Physicorum elementorum libri decem*. Paris, 1510. — *Commentarius in primordiale evangelium divi Johannis*, Paris, 1511. — *Commentarius in orationem dominicam. Questionum theologicarum libri septem*, 1513. — *L'Art et la Science de Géométrie*, Paris 1514, in-4°. — *Supputatio septem ætatum mundi*, Paris 1521. — *Divinæ caliginis liber*, Lyon 1526. — *De laude Jherusalem, etc*, Lyon 1531. — *Proverbes ou dits sentencieux, avec l'explication d'iceux*, 1531, in-8°. — *Liber de remediis vitiorum humanorum*, Paris 1532. — *De differentiâ seu vitiis vulgarium linguarum*, Paris 1533. — *Libellus de constitutione et utilitate artium humanarum*, Paris, in-4°. — *De Resurrectione, libri duo*, Paris 1551. — *Dialogus de mundi excidio et illius instauratione*, Paris 1552. — *Dialogui tres de immortalitate animæ, etc.*, Paris, 1552. — Bovelles laissa encore en mourant et déposa chez les chartreux du Mont-Renaud, près de Noyon, plusieurs manuscrits qui sont aujourd'hui perdus.

BOVES (LES), *Bovæ*. — Hameau dépendant de Presles; en 1816, 4 feux. — Le nom de ce hameau, bâti à l'extrémité du plateau qui commande l'entrée de la vallée de l'Aisne, lui vient de ce que ses premières habitations furent creusées au sein de la roche. Les mots *bova* en basse latinité et bove en vieux fran-

Digitized by Google

çais signifient également une cave ou une caverne. — Les Boves dépendaient déjà de Presles dès le commencement du 15e siècle; mais leur population ayant alors beaucoup augmenté, elles en furent détachées en 1434 et érigées en paroisse séparée, sous le vocable de la Vierge. En 1746, on les réunit de nouveau à Presles; leur titre de paroisse fut éteint et leur église démolie. — Les Boves furent adjointes à la commune de Cys, Presles et St-Mard, dans le courant du treizième siècle (Voyez Cys). — Une léproserie fut fondée au hameau des Boves en 1220.

Bovette (La). — Hameau dépendant de Fourdrain; en 1816, 16 feux. — C'était autrefois un fief noble qui releva successivement du comté de La Fère et de celui de Manicamp (Voyez ces mots).

Vers 1550. Le chevalier Calande, seign. de La Bovette.
1570. Claude Bayard, seigneur dudit.
1690. Marie de Rabutin, dame de Manicamp, La Bovette, etc.

Bovette (La). — Hameau dépendant de St-Michel. Il fut, dit-on, fondé en 1776 par des ouvriers occupés au tissage du fil de lin.

Bovette (La). — Cense ou ferme située sur le terroir de Pargny-Filain, aujourd'hui détruite. Elle appartenait à l'abbaye de St-Vincent de Laon.

Bracheu ou Bracheul. — Hameau ruiné, autrefois assis sur le terroir de Pontru. C'était un fief important.

1409. Jean de Bracheul; femme, Jeanne.
1410. Jean Lequentin; femme, Guillemette de Bracheul, sœur du précédent.
15.. Adrien du Puis, seign. de Bracheul.
1565. Claude du Puis, son fils, seign. dudit.
1630. Charles de Mérélessart, seign. dud. par sa femme, Claude du Puis.
1760. Marguerite Vinchon, dame dud. Elle le donna au suivant.
1760. Jean-Marie Lelong, de Vadencourt.

BRAINE, BRAINE-SUR-VESLE, *Braina* en 931, *Branna* en 1095, *Braine castellum* en 1133, *Brenna* en 1125, *Brana ad Vidulam*. — Ville de l'ancien Soissonnais, située dans la vallée et sur la rive droite de la Vesle, à 32 k. au sud de Laon et 22 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui chef-lieu de canton, de l'arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population : en 1760, 289 feux; 1800, 1,461 h.; 1818, 1,330 h.; 1836, 1,421 h.; 1856, 1,522 h.; 1861, 1,581 h. — Dépendances : La Roche (hameau); la Grange, le Parc (fermes); le Pont de Reims, la Cave-l'Abbé, Saulx-Indré, la Sablonnière (isol.)

L'origine de Braine n'est pas encore bien connue. Si l'on ne peut plus dire aujourd'hui que cette ville fut bâtie par un chef gaulois nommé Brennus, qui lui aurait donné son nom, il n'est pourtant pas invraisemblable qu'elle ait été l'un des douze oppides du Soissonnais dont parle César; et si l'on ne peut soutenir qu'elle occupe l'emplacement de l'ancienne Bibrax, il n'est pas

Digitized by Google

non plus bien démontré que l'on doive la regarder comme étant le *Brennacum* dont parle Grégoire de Tours. Tout ce qu'on peut dire de certain, c'est que dans les premiers temps de la monarchie française, la terre de Braine faisait partie du domaine royal, et qu'elle en fut détachée de bonne heure en faveur de quelque seigneur. On raconte en effet que, dans une partie de chasse sur les bords de la rivière d'Aisne, le roi Clotaire II ayant été sauvé d'un péril imminent par un seigneur de sa cour nommé Authaire, lui donna par reconnaissance la terre de Braine. A son tour, celui-ci la légua à son fils St Ouen qui, en l'année 683, la donna à l'église de Rouen. Celle-ci y fit aussitôt bâtir un château-fort dans lequel, à l'époque de l'invasion normande, elle renferma ses archives et ses trésors. — Attaqué et pris par Hugues-le-Grand, duc de France, en l'année 931, ce château fut peu de temps après ruiné par Herbert, comte de Vermandois ; mais l'année suivante, Hugues le fit reconstruire. Ragenold, comte de Roucy, s'en empara à son tour en 949, et ne le rendit à Hugues-le-Grand que sur les instances du roi Louis-d'Outremer. Plus tard, en 994, Hugues-Capet abandonna, dit-on, la terre de Braine aux comtes de Champagne, lesquels, à leur tour, paraissent n'avoir pas tardé à la donner en fief à des seigneurs particuliers. — Braine fut en 1205 le théâtre d'une horrible exécution. Des gens, au nombre desquels figurait un peintre alors célèbre nommé Nicolas Perrot, ayant été accusés d'hérésie, y furent brûlés en présence du comte et de la comtesse de Braine. Cette ville fut pillée par les Anglais en 1359 et prise par les Bourguignons en 1422. Les Royalistes s'en emparèrent l'année suivante ; mais les Bourguignons la leur reprirent peu de temps après. Par suite de démêlés survenus entre la cour et le comte de Roucy et de Braine, en 1435, le connétable attaqua cette ville, mais fut repoussé. Elle fut prise par les protestans en 1567. — En 1586, les habitans de Braine obtinrent du roi la permission de fermer de murs la ville et le faubourg de St-Remi. Ces travaux leur coûtèrent 600 écus d'or. — Braine fut de nouveau attaqué en 1590 par les Ligueurs, qui consentirent néanmoins à s'éloigner pour une somme de 200 liv. ; ce qui ne les empêcha pas, trois ans après, de s'emparer par surprise de douze des plus riches bourgeois de cette ville et de les mettre à rançon. Enfin, celle-ci fut encore prise et pillée deux fois par les Espagnols, en 1650 et 1652. — Quoi qu'en disent quelques écrivains, la ville de Braine ne paraît pas avoir jamais été érigée en commune. — Braine possédait autrefois trois établissemens religieux, une abbaye et deux prieurés. L'abbaye nommée Saint-Yved avait été fondée en 1130, et fut d'abord occupée par des religieux et des religieuses de Prémontré ; mais cette double communauté subsista peu de temps. L'église de cette maison, dont une partie existe encore, fut bâtie dans le courant du 12e siècle et dédiée en 1216. C'était un beau vaisseau admiré par les connaisseurs, ainsi que ses vitraux peints, présent, dit-on, d'une reine d'Angleterre. Elle renfermait autrefois un grand nombre de tombes

Digitized by Google

splendides en marbre, en bronze et en cuivre, qui étaient celles des anciens comtes de Braine. Au moment de la révolution, l'abbaye de St-Yved ne comptait que dix religieux. Son dernier abbé fut M. d'Haudoirs-d'Aigreville. Des deux prieurés, l'un dit de St-Remi était occupé par des moines de Cluni, dépendant de la Charité-sur-Loire; l'autre par des religieuses bénédictines. Celui-ci fut fondé en 1647 par Robert de La Marck, duc de Bouillon et comte de Braine, qui lui donna les biens de l'hôpital et de la maladrerie établis depuis longtemps en cette ville. A la révolution, on comptait 16 dames de chœur et 9 converses dans cet établissement religieux. — L'origine de la maladrerie de Braine remontait vraisemblablement au 12e siècle. L'hôpital avait été fondé en 1201, par Agnès, comtesse de Braine. — Braine possédait, avant la révolution, deux sœurs de Genlis affectées à l'instruction des filles pauvres de la ville. Elles y avaient été introduites en 1729. — Une compagnie d'arquebusiers fut établie à Braine en 1619, par Henri de La Marck, duc de Bouillon et comte de Braine. Elle avait pour emblême un corbeau. — On voyait autrefois une source minérale près de la porte de Châtillon, dans cette ville. — Plusieurs objets antiques ont été découverts à Braine au siècle dernier. En 1750, on y déterra à 30 pieds de profondeur, une agathe gravée, du genre de celles que l'on nomme *abraxas*. On y voyait d'un côté un personnage couronné, armé d'un poignard avec lequel il semblait vouloir frapper une sorte de satyre placé à sa gauche. Sept ans plus tard, on trouva encore dans la terre, sur l'emplacement de l'ancien château, deux pièces d'argent de Charlemagne. — Dès l'année 1370, le roi, à la prière du comte de Braine, accorda à cette ville une foire annuelle de huit jours, dont les trois premiers francs de droits. A son tour François Ier en 1530, y établit une seconde foire annuelle, le 3 mai. Enfin en 1740, Louis XV compléta ces établissemens en fondant dans la même ville un marché hebdomadaire le mardi, et un marché-franc le troisième mercredi de chaque mois (Voyez ci-après le texte de ces trois pièces). Aujourd'hui la foire du 3 mai se tient encore ainsi que le marché-franc; mais le marché hebdomadaire a lieu le vendredi, et la foire de la Thiéfaine a été divisée en deux foires, chacune d'un seul jour, qui se tiennent les 14 septembre et 14 décembre de chaque année. — Le bureau de bienfaisance de Braine a été établi en 1824.

Cette ville a vu naître plusieurs personnages distingués. Le malheureux Nicolas Perrot, dont nous avons déjà parlé, est l'un des plus anciens peintres indigènes dont le nom se soit sauvé de l'oubli. Guillaume de Braine, moine de St-Yved, a écrit des homélies aujourd'hui perdues. Pierre de Braine, autre moine de St-Yved, a aussi composé quelques ouvrages de piété. Baudoin de Braine fut abbé de St-Martin de Laon en 1430. Claude-Robert Jardel, antiquaire et naturaliste distingué, avait rassemblé de nombreux matériaux historiques sur sa ville natale et collectionné tous les objets d'histoire naturelle du pays.

Digitized by Google

A ces noms il convient d'ajouter ceux de tous les personnages illustres sortis des comtes de Braine, et dont nous parlerons dans la liste suivante de ces seigneurs. — Braine était autrefois le chef-lieu d'un comté qui comprenait 3 baronies, 3 vicomtés, 23 seigneuries et un plus grand nombre de fiefs. Il relevait du comté de Champagne et passait pour un des plus anciens du royaume. Il ne fut cependant pas érigé avant la première moitié du 12e siècle, car aucun de ses seigneurs ne prend le titre de comte avant cette époque. — On possède: *Histoire de Braine et de ses environs*, par Stanislas Prioux, 1846.

Seigneurs et comtes de Braine.

1040-50. Hugues, seign. de Braine. Il fut excommunié en 1049, dans un concile tenu à Reims, pour avoir répudié sa femme.

1094-1106. Hugues II dit le Blanc ou de Laon, s. de Braine et La Ferté-Milon; femme, Elvide; enfant, Guillaume. Hugues-le-Blanc avait un frère nommé Guy et une sœur nommée Agnès.

1106-09. Rodolphe, chev., seign. de Braine, autre frère probablement d'Hugues-le-Blanc. Il se retira en 1109 à St-Médard. Homme illustre de son temps.

1120. André de Baudiment, seign. de Braine, sénéchal de Champagne; femme, Agnès, sœur de Hugues-le-Blanc; enfans: André, abbé de Chalis; Thibaud, Guy, Valeran, abbé de St-Martin d'Epernay, puis d'Ourscamp; Eustachie, femme: 1° d'Eudes, comte de Corbeil; 2° de Guillaume de Garlande, sénéchal de France; Hubeline, femme de Guy de Dampierre; Elvide, femme de Gautier, comte de Brienne. André se retira dans une maison religieuse ainsi que sa femme.

1137. Guy de Baudiment, seign. de Braine. Il se retira à Prémontré. Femme, Alix; enfans: Hugues dit le Blanc et Guy, morts jeunes; Agnès qui porta Braine à

Vers 1150. Robert Ier, comte de Dreux, avoué de Chovrelles, frère du roi Louis VII; enfans: Robert, Philippe, évêque de Beauvais, puis archevêque de Reims; Henri, évêque d'Orléans; Guillaume, Jean, Pierre, seign. de Bouconville en partie; Alix, femme de Raoul Ier, sire de Coucy; Elizabeth, femme d'Hugues, s. de Brayes; plus, deux autres filles, religieuses au Charme.

1188. Robert II de Dreux, comte de Braine; femme: 1° Mahaut de Bourgogne; 2° Yolende de Coucy. Enfans: Robert, Pierre dit Mauclerc, comte de Bretagne; Henri, archevêque de Reims; Jean, comte de Verdun et Macon; Aliénor, femme: 1° d'Hugues de Châteauneuf; 2° de Robert de St-Clair; Isabeau, femme de Jean II, comte de Roucy; Alix, femme de Renard de Choiseul, seigneur de Champagne; Philippote, femme d'Henri, comte de Bar; Agnès, femme d'Etienne II, comte de Bourgogne; Yolende, femme de Raoul II d'Issoudun, comte d'Eu; Jeanne, abbesse de Fontevraut.

Robert II de Dreux se croisa pour la Terre-Sainte en 1190, contre les Albigeois en 1213 et se trouva à la bataille de Bouvines.

1218. Robert III de Dreux, dit Gâteblé, comte de Braine; femme, Aénor de St-Valery; enfans: Jean, Robert, seign. de Nesles-en-Tardenois; Pierre, clerc; Yolende, femme d'Hugues II, duc de Bourgogne.

1233. Jean Ier de Dreux, comte de Braine; femme, Marie de Bourbon; enfans: Robert, Jean, chevalier du Temple; Yolende, femme: 1° de Amaury de Craon; 2° de Jean de Trie, comte de Dammartin.

1248. Robert IV, de Dreux, comte de Braine; femme, Béatrix de Montfort, enfans: Jean, Robert, tué en Flandre; Marie, femme de Mathieu IV de Montmorency, amiral et grand-chancelier de France; Yolende, femme: 1° d'Alexandre III, roi d'Ecosse; 2° d'Arthus II, duc de Bretagne; Jeanne, femme de Jean IV, comte de Roucy.

1282. Jean II de Dreux, dit le Bon, comte de Braine. Il se trouva à la bataille de Courtrai et au siége de Lille. Femmes: 1° Jeanne de Beaujeu, dont: Robert, Jean, seign. de Montpensier; Pierre et Simon, clercs; Béatrix; 2° Perronnelle de Sully, dont Jeanne.

1307. Robert V de Dreux, comte de Braine et sire de St-Valery. Ce seigneur fit donation entre vifs, au mois de mai 1325 (et non le jeudi après Noël 1323), de la terre et du comté de Braine, à son cousin Jean, comte de Roucy. Ils restèrent

Digitized by Google

dans cette famille jusqu'en 1504 (Voyez Rouey), époque où Guillemette, troisième fille de Robert II de Sarbruck, les porta en dot à

1504. Robert III de La Marck, seign. de Fleurange et de Sedan, duc de Bouillon, maréchal de France et seigneur de Château-Thierry.

1537. Robert IV de La Marck, duc de Bouillon et comte de Braine; femme, Françoise de Brezé, comtesse de Maulevrier; enfans: Henri-Robert, Charles-Robert, Chrétien, Antoinette, Guillemette, Diane, Françoise, Catherine, femme de Jacques de Harlay, seign. de Chanvallon.

1555. Charles-Robert de La Marck, duc de Bouillon et comte de Braine; femmes: 1° Jacqueline d'Auverton, dont Françoise, femme de Henri Pinard, vicomte de Comblizy; 2° Antoinette de La Tour, dont Henri-Robert; 3° Elisabeth de Pluviers, veuve de Jacques d'Authun et de Bertrand de Baylen, dont Louis, marquis de Mouy, capitaine des gardes. Il eut de plus quatre enfans naturels d'Elizabeth Salviati, sa cousine, dont l'un, Alexandre, fut abbé de Braine, et le comte Amé, mort sans postérité.

1622. Henri-Robert de La Marck, duc de Bouillon, comte de Braine, seign. de Pargnan, Œuilly et des Iles, capitaine des Cent-Suisses, gouverneur de Normandie; femmes: 1° Marguerite d'Autun, femme divorcée de Nicolas d'Amerval (V. Benai), dont Charles-Robert, Charlotte, femme de Réné de l'Hôpital; Henriette-Marguerite, religieuse à Chelles, et Louise, femme de Maximilien Eschallart de la Boulaie; 2° Antoinette d'Albert; 3° Françoise d'Harcourt, sans enfans.

1658. Maximilien Eschallart, marquis de La Boulaie, comte de Braine par sa femme.

1673. Henri-Robert-Maximilien Eschallart de la Boulaie, son fils, colonel du régiment de Picardie, tué à la bataille de Consarbruk en 1675; femme Jeanne de Saveuse; enfans: Gabrielle, sans alliance; Louise-Madeleine qui porta Braine en mariage à

1689. Jacques-Henri de Durfort, duc de Duras; enfans: Henriette-Julie, femme du comte d'Egmont; Jeanne-Marguerite qui porta Braine à

1697. Louis de Lorraine, prince de Lambesc. Celui-ci se voyant sans enfans, céda le domaine de Braine à son beau-frère.

1740. Procope-Marie-Antoine-Charles-Nicolas-Augustin, comte d'Egmont-Pignatelli.

1743. Casimir Pignatelli, comte d'Egmont, duc de Gueldres et de Juliers, comte de Braine, seigneur de Cerseuil, Chassemy, etc., grand-d'Espagne, chevalier de la Toison-d'Or, lieutenant-général des armées; femmes: 1° Blanche-Alphonsine de St-Servin d'Arragon, sans enfans; 2° N. de Richelieu, dont Alphonsine-Louise-Félicie, qui épousa Louis de Gonzague-Pignatelli, comte de Fuentes.

Casimir Pignatelli, comte de Braine, mourut en émigration, au mois de décembre 1801.

Etablissement à Braine d'une foire annuelle de huit jours, en 1370.

Charles, etc., savoir faisons.... Nous avoir receu l'umble requeste de nostre amé et féal cousin et conseiller le conte de Brayne, contenant que comme ladite ville de Brayne, là où nostre dit conseiller seul et pour le tout a toute seigneurie et justice haute, moyenne et basse, soit assise en pais loing à VI lieues de toutes villes fermées d'ancienneté, exceptée... dont la plus prochaine est à IIII lieues, en laquelle ville de Brayne plusieurs marchands et autres affluent, conversent et habitent, de quoy prouffitable chose seroit pour ladite ville et les habitans d'icelle et pour le pais d'environ, que en ladite ville eust chacun an perpétuelment une foire publique là où toutes manières de gens et marchands puissent aller, fréquenter, vendre et eschanger toutes sortes de marchandises licites, ainsy qu'il est accoustumé de faire en toutes foires publiques semblables, car par icelle foire, ladite ville et tous les habitans d'icelle qui sont par le fait de nos guerres par lesquelles ils ont esté excessivement grevés et dommagiés, comme par les grants frais, despens et missions que leur..... pour faire et soutenir pour la garde et pour la fortification de ladite ville, sont moult apauvris et de..... d'estalles et de chevaux, et sont grandement dépeuplés et amoindris, et pour les remettre en bon estat, si nous a humblement suplié que nous le veillons ladite foire establir, c'est assavoir le jour de la Thiéfaine, et que ladite foire dure et tiegne huit jours, dont les trois premiers seront francs comme en autres foires notables du pays. Nous, inclinans à la suplication de nostre dit cousin et conseiller, considérans les choses dessus dites et les bons et agréables services qu'il

Digitized by Google

nous a fait longuement en plusieurs manières par chascun jour, et espérans qu'il nous fera au tems advenir, à icelle avons octroié et octroions par ces présentes, de grâce espécial, plaine puissance et auctorité roiale, que en ladite ville de Brayne aura une foire perpétuelment au cas dessus dit, laquelle sera publique et tenue par huit jours commençans ledit jour de la Thiéfaine chacun an dont les trois premiers jours seront francs de tous droits et impositions, ainsi que les autres foires franches promulguées et establies au pais, en laquelle foire durant lesdits huit jours nous voulons, octroions et consentons que toutes denrées et marchandises quelconques et accoustumées soient et puissent estre apportées, conduites, vendues, acheptées et débitées en ladite ville de Brayne, et que touz marchands puissent venir, etc. Si donnons en mandement..... Donné à Paris, en nostre hostel lès St Paul, l'an de grâce MCCCLXX.e (*Trés. des chart., reg.* 102, *art.* 62).

Etablissement d'une seconde foire annuelle à Braine, en 1530.

François, etc., savoir faisons..... Nous avoir receu l'humble supplication de nostre amé et féal cousin Robert de la Marche, comte de Brayne, seigneur de Fleuranges et de Château-Thierry, chevalier de nostre ordre et maréchal de France, contenant que en ladite ville de Brayne, qui est en tiltre de comté, seroit bien convenable estre tenu une foyre par chacun an, c'est assavoir le jour Sainte Croix, ou mois de may, oultre une autre foyre qui y est tenue d'ancienneté le jour Saint Nycaise, nous humblement requérant icelle y créer, ordonner et establir, et sur ce impartir nostre grâce. Pour ce est-il que nous, ces choses considérées, inclinans à la supplication et requeste de nostre dit cousin, désirans luy subvenir à l'augmentation de ses biens, terres et services et autres ses affaires, en faveur et considération des grans, bons et vertueux services qu'il nous a faitz par cy-devant, fait et continue par chacun jour, et espérans qu'il fera cy-après; pour ces causes, avons audit lieu de Brayne créé, ordonné et establi, et par ces présentes de nostre grâce espéciale, plaine puissance et auctorité royale, créons, ordonnons et establissons une foyre oultre celle qui y est de présent pour y estre doresnavent à tous jours mais perpétuelment tenue, entretenue, c'est assavoir audit jour de Sainte Croix en may, et que à ladite foyre tous marchands puissent aller, revenir, vendre, achepter et eschanger toutes marchandises licites et permises, et que à ladite foyre tant en allant, séjournant que retournant, joir et user de tous tels droits, privillèges, exempcions, franchises et libertés qu'ils font ès autres semblables foyres du pais, pourveu qu'il n'y ait audit jour autres foyres à quatre lieues à la ronde. Si donnons en mandement par ces présentes au bailly de Vermandoys et à touz nos autres justiciers, etc. Donné à Angoulesme, au mois de juillet l'an de grâce 1530 et de nostre règne le 16.e (*Trés. des chart., reg.* 245, *art.* 260).

Etablissement d'un marché-franc à Braine le troisième vendredi de chaque mois, en 1740.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France.... Notre très-cher et bien amé cousin, Procope-Marie-Antoine-Philippe-Charles-Nicolas-Augustin d'Egmont Pignatelli, grand d'Espagne, duc de Guelres, etc., nous a exposé que Braine est une petite ville située sur la rivière de Vesles, avec titre de comté, mouvant de notre couronne; que ce lieu est très-considérable par ses mouvances ou haute, moyenne et basse justice, par son ressort de plusieurs paroisses qui y viennent plaider tant en première instance que par appel dans un auditoire établi dans l'hôtel-de-ville situé sur la place et qui est spacieuse, dans le milieu de laquelle est une très-belle halle et des plus belles du royaume, sous laquelle se tient tous les vendredis de chaque semaine un marché, et trois foires tous les ans, ce qui y attire un grand concours de peuple, cette ville étant très-bien située et bien fermée de murs entre Soissons et Reims, en pays fertile tant en grains, vins, bois que pâturages, et ornée d'un grand faubourg, d'une abbaye de l'ordre de Prémontré et d'un couvent de filles outre la paroisse, observant d'ailleurs qu'avant le contrat de mariage de Robert de France, frère de Louis-le-Jeune, avec la comtesse de Braine, ce comté subsistoit, et que depuis, de succession en succession, il est resté dans la maison de la comtesse de Braine, épouse du supliant; et comme il désiroit décorer d'autant plus ladite ville, et procurer à ses habitans la facilité d'augmenter leur commerce, l'estime qu'il n'y auroit pas de moyens plus certains que d'establir un marché-franc tous les troisièmes

Digitized by Google

mercredis de chaque mois de l'année, avec d'autant plus de fondemens que les marchés-francs établis dans la province sont éloignés de ladite ville de Braine, savoir : celui de Fère de 4 grandes lieues, celui d'Anizy de 5 lieues et celui de Blérancourt de 8 lieues ; à l'effet de jouir de tous droits et franchises pour toutes personnes et marchandises, sans qu'audit lieu en allant ou en retournant elles puissent être arrêtées ou fait aucun empeschement, s'il nous plaisoit lui accorder les lettres sur ce nécessaires. A ces causes, voulans favorablement traiter ledit supliant, nous avons de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale permis et accordé, permettons et accordons par ces présentes signées de notre main audit sieur d'Egmont de faire tenir en ladite ville de Braine un marché-franc tous les troisièmes mercredis de chaque mois de l'année, lequel marché nous avons créé, établi et autorisé pour en jouir par ledit sieur d'Egmont et ses successeurs seigneurs de la dite ville de Braine, aux mêmes droits, avantages et prérogatives, et par les marchands et habitans dudit lieu et des endroits circonvoisins, marchands forains et tous autres, des mêmes franchises, exemptions, privilèges et libertés dont jouissent ès marchands et habitans des autres lieux d'établissement de marchés ; et voulons et nous plaist que ledit sieur d'Egmont et ses successeurs fassent bâtir des halles, boutiques, étaux et échoppes nécessaires, s'ils ne sont déjà construits, qu'ils perçoivent et fassent percevoir les droits qui seront dus suivant les us et coutumes, et que tous marchands puissent aller, venir, séjourner, vendre, débiter ou troquer toute sorte de marchandises licites et permises, pourvu toutefois qu'à quatre lieues à la ronde il n'y ait autres marchés auxquels ils puissent préjudicier et qu'ils ne tombent ès jours de fêtes solennelles, auquel cas ils seroient remis au lendemain.... Donné à Versailles, au mois de juillet l'an de grâce 1740.

(*Arch. imp. parl. de Par. Ord.* 7 *E*, *f°* 192).

Canton de Braine.—Il est situé à l'Est de Soissons, et se compose de la ville de Braine, chef-lieu, et des 41 villages suivans : Acy, Augy, Barbonval, Bazoches, Blanzy-lès-Fismes, Brenelle, Bruys, Cerseuil, Chassemy, Chéry-Chartreuve, Ciry-Salsogne, Courcelles, Couvrelle, Cys-la-Commune, Dhuizel, Glennes, Jouaignes, Lesges, Lhuys, Limé, Longueval, St-Mard, Merval, Mont-Notre-Dame, Mont-St-Martin, Paars, Perles, Presles-et-Boves, Quincy-sous-le-Mont, Révillon, Serches, Sermoise, Serval, Tannières, St-Thibaut, Vasseny, Vauxcéré, Vauxtin, Vieil-Arcy, Villers-en-Prayères, Villesavoye; plus, de 33 hameaux et de 75 fermes, maisons isolées, etc., formant aujourd'hui 23 paroisses.— Le sol de ce canton, très-montueux, est coupé de larges et profondes vallées qu'arrosent un grand nombre de petits cours d'eau, dont le plus important est la Vesle. — *Géologie :* sables tertiaires inférieurs, cendres noires à Bazoches, Quincy, Limé, Brenelle, Ciry, Chassemy et Barbonval; calcaire grossier; marnes du calcaire grossier dans la partie septentrionale; sables moyens dans la partie méridionale; fossiles à Perles, Ciry, Brenelle, Mont-St-Martin. — *Archéologie :* église romane et château féodal à St-Thibaut, églises du 12e siècle et châteaux anciens à Braine et à Bazoches, jolies églises du 12e siècle à Lesges, Mont-Notre-Dame, Presles, etc.—*Surface territoriale:* 25,550 hect. 42 ares. — *Culture :* en 1769 : terres labourables, 35,840 arp.; vignes, 916 arp.; prés et marais, 2655 arp.; bois, 3276 arp. En 1835 : terres lab., 18,434 hect. 60 a.; jardins et vergers, 409,99; prés et marais, 1927,91; vignes, 488,42; bois-taillis et futaies, 2838,03; savarts, 715,01; rivières, chemins, etc., 736,45. — *Population :* en 1760, 11,101 h. (2,467 feux); en 1800,

Digitized by Google

11,698 h.; 1806, 11,792 h.; 1820, 11,646 h.; 1827, 11,881 h.; 1841, 13,194 h.; 1856, 12,835 h.; 1861, 11,704 h.

BRANCOURT, BRAHANCURT en 1136; *Bracani Curtis.* — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une immense plaine élevée et ondulée, à 58 k. au nord de Laon et 18 de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Bohain, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : 1698, 392 h.; 1780, 120 feux; 1800, 1,263 h.; 1818, 1,212 h.; 1836, 1,615 h.; 1856, 1,700 h.; 1861, 1746 h. — Dépendances : Brancourt-le-Court, Fraicourt, Gilcourt, Jonnecourt (ferm); le Trou-des-Dames (isol.).

Au commencement du 12e siècle, le terroir de Brancourt était encore inculte et désert; mais Baudoin, abbé d'Isle, à qui il appartenait en grande partie, l'ayant donné en 1136 aux Prémontrés du Mont-St-Martin, ces religieux le défrichèrent et y construisirent une ferme, origine du village actuel, laquelle prit le nom de Brancourt, en souvenir de l'ancien état du terroir : *bran* ou *brehain,* est un vieux mot qui signifie stérile, inculte, *curtis* veut dire ferme ou métairie. — Au commencement du siècle suivant, Thomas, seigneur de Fontaine-Uterte, en réparation des dommages qu'il avait causés à l'abbaye du Mont-St-Martin, lui abandonna à son tour ce qui lui appartenait du territoire de Brancourt, sous la condition que les religieux lui paieraient un trecens annuel de 35 muids de blé, à la mesure de St-Quentin. — Brancourt ne paraît avoir eu que pendant peu de temps des seigneurs laïques particuliers, avoués sans doute de l'abbaye du Mont-St-Martin. On en connaît seulement trois, l'un vivait vers 1160, et se nommait Baudoin-le-Sot; le second était appelé Raoul. Celui-ci donna à l'abbaye de Fervaques, en 1244, une rente annuelle de deux muids de blé pour faire l'anniversaire de sa femme Aélide. Enfin le troisième se nommait Simon, était chevalier, et vivait en 1304. — Selon un usage à peu près général au moyen-âge dans les lieux non constitués en communes, la charge de maire était héréditaire dans les familles. Adam, mayeur de Brancourt, vendit en 1177, la mairie de ce village à l'abbaye du Mont-St-Martin, moyennant un cens annuel et perpétuel de 6 muids de froment, à la mesure de St-Quentin. Il n'est pas sans intérêt de faire connaître les droits alors attachés à cette mairie. Le mayeur de Brancourt avait le trait (*tractum*) et la garde du terrage; le *gromum,* le *rehaltonem,* les gerbes déliées, les *cyrothecas*, le rachat des terres, le four (banal), le stallage, le forage, le bois mort, une obole par voiture à deux roues de bois vendu, un denier par voiture à quatre roues, quatre deniers par motte de charbon; pour le bois de charpenterie, un denier par voiture à deux roues et deux deniers par voiture à quatre roues.

Brancourt (*Bois de*), *Nemus de Brancourt.* — Le bois de Brancourt s'étendait jadis entre ce village et celui de Prémont. Il est aujourd'hui défriché.

Digitized by Google

BRANCOURT, BROHENCURT en 1140; BROIENCOURT en 1202; *Bransoncurtis?* — Village de l'ancien Laonnois, situé à l'entrée d'une vaste gorge qui s'ouvre dans la vallée de l'Ailette, à 20 k. au S.-O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Anizy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Vincent. — Population : en 1270, 70 feux; 1760, 472 h. (106 feux); 1800, 680 h.; 1818, 753 h.; 1836, 829 h.; 1856, 740 h.; 1861, 695 h. — Dépendances : l'Arbre-d'Andoulle, les Carrières (hameaux); Fréval (ferme); Lieubain (moulin); Boisard, Bellevallée, Binchot (isolées).

Les observations que nous avons faites sur l'étymologie de Brancourt, près de St-Quentin, s'appliquent naturellement à celui-ci. Ce dernier village faisait autrefois partie des domaines des évêques de Laon qui en furent les seigneurs suzerains jusqu'à la révolution. — La seigneurie de Brancourt fut incorporée en 1397 au comté d'Anizy. — Brancourt est la patrie de Lobjeois, député à la convention, lequel a laissé une lettre sur les antiquités celtiques du Laonnois et une autre sur le rétablissement du culte. Il mourut en 1807.

Brancourt-le-Court, *Brancort Curtis* en 1210. — Ferme dépendante de Brancourt, du canton de Bohain.

Brandouzy. — Maison isolée dépendante de Malzy. — On y voyait un petit château au siècle dernier. — Il devint au 17e siècle la propriété d'un sieur de Guivry ou Guiry, gentilhomme normand, dont les enfans le possédaient encore un siècle après.

BRANGES, *Brangiæ, Brangia* en 1180. — Village de l'ancien Valois, bâti dans une gorge étroite, à 40 k. au sud de Laon et 25 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 15 feux; 1800, 99 h.; 1818, 91 h.; 1836, 108 h.; 1856, 141 h.; 1861, 139 h. — Dépendance : La Bove de Garainier (isolée).

Branges est la patrie de J.-B. Gohier, vétérinaire distingué, mort en 1819. — Ce village possédait au siècle dernier un curé, l'abbé Denis-Joseph Manesse, qui utilisait ses loisirs par l'étude de l'histoire naturelle. Après avoir publié en 1787, un traité sur la manière de conserver et d'empailler les animaux, il s'apprêtait, quand éclata la révolution, à faire paraître sur une branche de l'histoire naturelle encore peu explorée quoique fort intéressante, un autre ouvrage intitulé : *Oologie ou description des nids et des œufs d'un grand nombre d'oiseaux d'Europe, avec l'histoire de leurs mœurs et de leurs habitudes.* Les évènemens politiques empêchèrent cette publication.

Seigneurs de Branges.

1178-90. Guy 1er de Branges; enfans? Guy, Milon.
1215-30. Guy II, c. de Branges; Milon, son frère.
1247. Guy III de Branges, ch., Pierre son frère
1250. Milon de Branges, chev.
1353-54. Jean de Branges, chev.

Digitized by Google

1356. Guy IV, *alias* Robert dit l'Etonné, écuyer, seign. de Branges, fils de Jean.

14.. Eustache d'Harzillemont; enfant, Jean. On le croit avec raison descendu de la maison de Châtillon.

14.. Jean Ier d'Harzillemont, capitaine de 100 hommes d'armes, fut député aux états de Tours par la noblesse du Vermandois en 1468; femme inconnue; 22 enfans: dont Jean, Michel, chev. de Rhodes, grand bailli de la Morée, cap. général des galères de la religion.

1490. Jean II d'Harzillémont; femme, Madeleine de Broies.

15.. Guy d'Harzillemont, leur fils; femme, Marguerite de la Mothe; plusieurs enfans.

1518. Jean III d'Harzillemont, l'aîné, seign. de Branges; femme, Marguerite de Maunay.

15.. Pierre d'Harzillemont, leur fils? seign. dudit, mort en 1595.

1598. Claude d'Hesselin? seign. de Branges; femme, Anne Chrétien.

Vers 1620. François d'Harzillemont; enfans, Marie-Renée et Michelle-Elisabeth, f.es des suivans.

1630. Valerand des Fossés, baron d'Honnecourt, vicomte de Barenton-Bugny et Liesse, seign. de Branges par sa femme Marie-Renée d'Harzillemont et Loupeigne, capit. au régiment Dubuisson; enfans: Jacques, Pierre, Antoine et Louis, morts jeunes, Charles, Henri, François, seign. de Villeneuve, Norbert, sans alliance, Gabrielle, femme de Nicolas Noiret, écuyer, Claudine, religieuse à Biache, Marie-Françoise, femme d'Edme-Joseph de Chapuy, s. de Chavigny.

1638. Octavien d'Hesselin, seign. de Branges et les Ormeaux; femme, N. Duglas.

Vers 1665. Pierre Fagnier de Vienne, écuyer, seign. de Branges; femme, Simonne Sabinet.

1672. Louis Fagnier de Vienne, s. dud., capit. des gabelles à Aubenton; fe, Marguerite de Failly.

1673. Louis d'Aumale, seign. du Mont-Notre-Dame et Branges, par sa femme Michelle-Elisabeth d'Harzillemont.

1690. Nicolas de Nicolardot, chev., seign. de Branges, Loupeigne, etc.; femme Catherine de Blondy; enfant: Anne, femme d'Eustache des Fossés, seign. de Jouaigne.

1697. Simon Bourgeois, écuyer, sieur de Tannières, Branges et Loupeigne; femme, Anne de Nuisemont.

La terre de Branges rentra ensuite dans les mains de la maison d'Aumale, qui possédait déjà la seigneurie du Mont-Notre-Dame (V. ce mot).

1712. Samson Danré d'Armancy, seign. de Branges (Voyez Blanzy).

BRANGICOURT. — Voyez BRAZICOURT.

Braon ou *Brahon*. — Ruisseau qui prend sa source dans la forêt du Nouvion, coule dans la direction de l'est à l'ouest, passe au Nouvion et à Boué, et arrivé à Etreux, fait un brusque coude à gauche pour se diriger vers Hannape, où il se joint au Noirieu après un cours d'environ 5 lieues.

BRASLES, *Brallium*. — Village de l'ancienne Brie champenoise, situé sur la rive droite de la Marne, à l'entrée d'un vallon étroit, à 82 k. au sud de Laon et 2 à l'est de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, du diocèse de Soissons, aujourd'hui des canton et arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Quentin. — Population: en 1760, 113 feux; 1788, 451 h.; 1800, 524 h.; 1818, 577 h.; 1836, 588 h.; 1856, 575 h.; 1861, 611 h. — Dépendances: La Briqueterie, les Hannetonneries, les Huots (H.) Champluisant, la Folie-l'Abbé, les Mousseaux, Courcenon, Farçois (F.) la Maladrerie, les Garats, Courqueux, Louaillier, le Château-Frileux, Val-Secret (isolées.) L'Arche, Grand-Moulin-d'en-Haut, Moulin de l'Hospice, Moulin-le-Comte (moulins).

Les lignites de Brasles sont des plus curieux à étudier. On y voit le passage insensible de la tourbe ordinaire aux cendres noires les mieux caractérisées

Digitized by Google

preuve que celles-ci ne sont autre chose que des tourbes anciennes enfouies sous le sol.

Seigneurs de Brasles.

1593. Jean Marteau, président au siége présidial de Chât.-Thierry, seign. de Brasles et Malassise.

1660. N. Desprès, seign. de Brasles; femme, Antoinette Béguin.

1670. Robert Fleury, seign. de Brasles.

1723. René de Pintrel, président honoraire à la cour des monnaies, seign. de Brasles.

1765. M. de Sommerive.

En dernier lieu, M. Tanneret était s. de Brasles.

BRAY. LA CENSE DE BRAY. — Ferme dépendante de Jussy. C'était autrefois un fief qui appartenait à l'abbaye de St-Nicolas-aux-Bois.

BRAY, hameau. — Voyez LA COUR DE BRAI.

BRAYE, *Brayum.* — Village de l'ancien Soissonnais, situé à 35 k. au S.-E. de Laon, dans une vallée étranglée et marécageuse, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vailly, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Brice. — Population : en 1760, 25 feux; 1800, 126 h.; 1818, 142 h.; 1836, 126 h.; 1856, 142 h.; 1861, 117 h.

Le nom de ce village annonce sa proximité de marécages : en basse latinité, *Brayum* veut dire un marais humide et fangeux. — Les anciens seigneurs de Braye nous sont inconnus. Ce domaine appartenait en 1764 à M. d'Hermailles et en 1780 à M. Godard de Clamecy.

BRAYE ou BRAI-EN-LAONNOIS, *Braium in pago Laudunensi* en 1163. — Village de l'ancien Laonnois, bâti au fond d'une large gorge ouverte sur la vallée de l'Aisne, à 15 k. au sud de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1270, 210 feux ; en 1760, 138 feux; 1800, 622 h.; 1818, 624 h.; 1836, 681 h.; 1856, 577 h.; 1861, 550 h. — Dépendances : Froidmont, les Grelines (F.) les Petits-Metz, la Cartonnière, la Maison-Neuve, l'Aurore, la Mutte, les Carrières (I.) Moulin-Brulé, de Delcy et de Braye.

Des mains des Templiers de Laon auxquels Bray avait été donné en 1153, ce village passa dans celles du chapitre de cette ville qui le possédait encore au moment de la révolution, de sorte qu'il n'eut jamais de seigneurs laïcs particuliers. Durant son court épiscopat d'une année, Roger d'Armagnac, évêque de Laon, affranchit les habitans de Bray au nombre de près d'un cent. Son successeur contesta cet affranchissement, et pour le maintenir les affranchis promirent au mois de juin 1343, au nouvel évêque de Laon, de lui payer une somme de 400 livres parisis.— En 1569, le chapitre de Laon accorda une somme de cent sous tournois aux habitans de Braye pour les aider à rétablir leur église qui avait été entièrement détruite par les hérétiques. — Du temps de la Ligue, les habitans de Braye avaient embrassé le parti du roi. Pour les en punir, les

Digitized by Google

Ligueurs de Laon résolurent de piller leur village. Au mois de juin 1590, ils se présentèrent en force; mais les habitans avaient barricadé les rues. Après y avoir été forcés, ils se retirèrent dans l'église qui avait été entourée d'une chemise en pierre. Le lendemain, ils durent se rendre, pour éviter d'être tous pendus, comme les Ligueurs leur en faisaient la menace s'ils continuaient à se défendre; néanmoins, plusieurs furent tués et les autres rançonnés. — Après la bataille de Craonne, le 7 mars 1814, Napoléon fut coucher à Braye, où s'étaient réfugiés un grand nombre de blessés. Trente maisons de ce village furent incendiées pendant cette affaire. — Braye-en-Laonnois possédait jadis une maladrerie dont les revenus s'élevaient à 150 livres en 1648.

BRAYE-EN-THIÉRACHE, *Brayum in Terascid*. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive gauche de la Brune, à 42 k. au N.-E. de Laon et 10 k. au S.-E. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Marcellin. — Population: 1760, 446 h.; 1800, 503 h.; 1818, 571 h.; 1836, 608 h.; 1856, 553 h.; 1861, 563 h. — Dépendances: La Correrie, le Val-Saint-Pierre, la Vergenette (hameaux).

Le village de Braye-en-Thiérache appartenait avant la révolution à l'abbaye du Val-St-Pierre. On y voyait jadis une léproserie dont les revenus s'élevaient à 80 livres en 1648.

Seigneurs de Braye-en-Thiérache.

1200-13. Eudes, chev. de Braye; femme, Vidèle; Jacques, frère d'Eudes.

Vers 1230. Herbert, chev. de Braye; enfant, Jean, clerc.

1235. Gauthier, seign. de Braye, fils de Guillaume de Heilly, chev., et de Mathilde, sa femme.

1260. Enguerrand, sire de Coucy, donne le domaine de Braye à Thomas de Vervins, son cousin.

1290. Gaucher, châtelain de Noyon et Thorotte, seigneur de Braye par sa femme, Marie de Coucy-Vervins.

1433. Gérard de Fay d'Athies, seign. dudit, fils d'Enguerrand de Fay d'Athies, chambellan de Charles VI; femme, Anne de Condette.

1472. Charles de Fay d'Athies, chev., son fils aîné, s. de Bray, Rary et Orouy, gentilhomme de la maison du roi; femme, Anne de La Bove-Cilly; enfans: Charles, Isabeau, femme de Pierre de Testu, chev.; Yolaine, femme de: 1° Crépin de Régnier, écuyer, seign. de Vigneux; 2° Jean de Villers; 3° Michel d'Essaires.

Vers 1520. N. de Longueval, seign. dud. et La Neuville-Bosmont. Il échangea ces terres en 1530 contre celles d'Acy, Vauxcéré et Presles, avec le suivant.

1530. Charles II de Fay d'Athies, chev, seign. dud; femme, Elizabeth des Armoises, enfans: François, seign. de Soize; Louis, sans postérité; Edmond

16.. Edmond de Fay d'Athies, chev., seign. desd; femme, Marie d'Ecannevelle; enfans: Antoine, seign. de Clamecy, Goudelancourt-lès-Berrieux; Louis, Charles; Marie-Françoise, f°. de N. d'Hennin Liétard; Antoinette, femme de Louis d'Essaires; Anne, femme de Lambert Féret, écuyer, s. d'Alincourt; Charlotte, sans alliance.

16.. Louis de Fay d'Athies, chev., seign. de Braye; femme, Charlotte de Pavant; enfans: Claude et quatre filles.

1676. Claude de Fay d'Athies, s. de Braye.

Vers 1750. N. de Belleville, seign. de Braye; femme, Marie-Françoise de Vendelles, veuve de Charles de Fay d'Athies, seigneur dudit? Ils vendirent cette terre, vers 1760, à l'abbaye du Val St-Pierre, dont le prieur, Louis Chatelain, en donna le dénombrement au seign. de Vervins, le 13 août de cette année.

BRAY-ST-CHRISTOPHE, *Brayum, Braium* en 1197. — Village de l'ancien

Digitized by Google

Vermandois, bâti dans une vaste plaine, à 49 k. au N.-O. de Laon, autrefois de la généralité d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de St-Simon, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Christophe. — Population : 1698, 164 h.; 1800, 278 h.; 1818, 269 h.; 1836, 264 h.; 1856, 243 h.; 1861, 250 h.

Des anciens seigneurs de Bray-St-Christophe, nous ne connaissons que les suivans :

1580. Jean de Vaulx, seign. de Bray-St-Christophe; f.e Louise de Mazancourt; enfant, Isabelle.

1698. N. de Fay, seigneur de Bray.

1720. Martine de Pithon, seigneur dudit.

1787. Le comte de Pardieu, député à l'assemblée nationale, en 1789.

1789. M. de Fay.

Il y avait jadis à Bray un fief nommé le *Moinil* qui appartenait à l'abbaye de Saint-Eloi de Noyon.

BRAYER (*Jean-Baptiste-Louis*), littérateur, né à Soissons, mort en 1833.

Il a publié : *Relation du voyage de S. A. R. Madame la duchesse de Berry et de son pèlerinage à N.-D.-de-Liesse*, 1821, broch. in-12; *Statistique du département de l'Aisne* 1824-25, 2 vol. in-4o; *Vingt jours de route, et généalogie de la famille des coches, messageries*, etc. par Narratius Viator (J.-B.-L. Brayer), in-8o, 1830. M. Brayer avait encore commencé l'histoire de Soissons que la mort l'a empêché de terminer. Il est aussi l'auteur du texte de l'ouvrage intitulé : *Monumens et sites les plus remarquables du départememt de l'Aisne*, par Pingret, 1821.

Brazicourt, autrefois Brangicourt, *Branzicurtis* en 1109. — Ferme dépendante de Grandlup; en 1816, 5 feux. — Elle fut bâtie dans les premières années du 12e siècle par l'abbaye de St-Martin de Tournai. Raoul, prieur de cette maison, voyant ce terroir inculte et en friche par suite des guerres que les seigneurs du voisinage se faisaient entr'eux, le demanda vers 1105 à Gérard de Quierzy à qui il appartenait, et l'en ayant obtenu, y fit aussitôt bâtir la ferme actuelle. Nous donnons ci-dessous le curieux texte de cette donation.

Don aux religieux de St Martin de Tournai des domaines de Brazicourt et de Louvry, en 1109.

In nomine, etc., Ludovicus, Dei gratiâ Francorum rex. Universis sanctis religiosisque cultoribus tàm posteris quàm instantibus in Domino Jesu, salutem. Fraternitati vestre notum fieri volumus ac certum haberi, quia Gerardus de Cherisi, cum uxore suâ Helvide, assensu Rogeri, consanguinei sui, terras apud Luvriacum et apud Branzicurtem, cum molendino et nemore, pratisque et aquis, et servis et ancillis ad easdem terras pertinentibus, beato Martino de Tornaco in salutem anime sue attribuit, et omnia que sue potestatis et sui juris ibi fuerant, secundum patronatum, advocatiam, districtum omnem videlicet, *judiciariam*, potestatem, supradicto cenobio contradidit. Nos etiam credentes stabilitatem regum et principum (puum?) firmari fidelium orationibus, et nos aliquo beneficio commendare volentes, et animas predecessorum nostrorum supradicti cenobii fratribus, petitione ejusdem Rogeri, predictas terras Deo et prefate ecclesie possidendas perpetualiter et habendas, cum omnibus supra denominatis concessimus, et majestate regiâ nostrique sigillo nominis confirmavimus. Quod si aliquis infirmare vel irritum facere quoquomodo presumat, de contemptu majestatis nostre centum libras auri persolvat. Actum Lauduni publice in ecclesiâ beati Johannis, anno incarnati Verbi MCIX.o anno vero consecrationis nostre primo, tempore Valdrici tunc temporis episcopi Laudunensis, etc. (*D. Gren.*, *t.* 267).

Brebilly, *Brebilliacus in pago Urtinse* en 771. — Localité autrefois située près de Neuilly-St-Front, qui fut donnée par Carloman, en l'année 771, à l'abbaye de St-Remi de Reims.

Digitized by Google

BRECY, BERCI en 1227; *Berciacus, Breciacus.* — Village de l'ancienne Brie champenoise, situé sur un haut plateau, à 70 k. au sud de Laon et 15 au nord de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Fère-en-Tardenois, arrond. de Château-Thierry, même diocèse — Patron, St Michel. — Population : en 1760, 91 feux; 1788, 400 h.; 1800, 454 h.; 1818, 471 h.; 1836, 523 h.; 1856, 525 h.; 1861, 544 h. — Dépendances : le Buisson (château, ferme et moulin); le Moulin-Neuf.

Seigneurs de Brecy.

1250. Jean Tousel, écuyer, seign. de Brecy; femme, Elvide.

1263. Mathilde, dame de Brecy, veuve de Jean d'Ancienville.

1299. Jean de Brecy, écuyer; femme, Béatrix de Balaine.

1342. Jean II de Brecy, écuyer.

Vers 1690. Michel III de Conflans, victe d'Oulchy, seign. de Brecy et Armentières. La terre de Brecy était encore dans cette maison au moment de la révolution (Voyez Armentières).

BRENELLE, BERNELLE, *Branella Villa* en 1138; *Brenella* en 1208. — Village de l'ancien Soissonnais, bâti à la lisière d'un haut plateau, à 30 k. au sud de Laon et 22 à l'est de Soissons, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, SS. Pierre et Paul. — Population : en 1760, 30 feux; 1800, 233 h.; 1818, 236 h.; 1836, 275 h.; 1856, 310 h.; 1861; 320 h. — Dépendance : les Valnois (hameau).

La terre de Brenelle ne paraît pas avoir jamais eu d'autres seigneurs que ceux de Braine. Le comte d'Egmont, seigneur de Braine, la possédait au moment de la révolution.

BRENOTH, BRENOT, BRENOD OU BRENOST. — Voyez BERNOT.

BRENY, *Brinnacum, Brinnagum, Britannicum, Berinneium, Bernegium, Berigneium.* — Village de l'ancien Ourxois, assis sur la rive gauche de l'Ourcq, à 70 k. au sud de Laon et 30 de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton d'Oulchy, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 26 feux; 1800, 215 h.; 1818, 183 h.; 1836, 234 h.; 1856, 209 h.; 1861, 216 h. — Dépendances : Montbar (H.); Bisselet, Blanzy (M.).

Le village de Breny est très-ancien et passe aux yeux de plusieurs critiques pour être le véritable *Brennacum* de Grégoire de Tours. Si cette opinion est fondée, il y aurait eu jadis en ce lieu une villa royale dans laquelle Clotaire cacha ses trésors qui furent enlevés après sa mort, en 561, par Chilpéric, son fils. D'autres écrivains pensent que le concile de l'an 580 fut tenu en cet endroit; l'abbé Lebeuf le place à tort à Bargny (Oise). — Un plaid général des grands du royaume se tint à Breny quelques années après, pour concerter les opérations de la campagne prochaine. Il y fut résolu qu'on porterait la guerre en Lombardie, et c'est de là que l'armée se mit en marche pour

Digitized by Google

ce pays. — La terre de Breny appartenait dans l'origine au domaine royal. En l'année 855, le roi Charles-le-Chauve la donna à un diacre de son église nommé Fulbert, en échange d'autres terres situées dans le Laonnois. Peu de temps après, Fulbert à son tour donna la terre de Breny à l'abbaye de St-Crépin-le-Grand de Soissons. — La maison de Conflans, dont les membres étaient seigneurs d'Armentières, paraît avoir en même temps possédé la seigneurie de Breny, et l'avait encore en 1790.

Bresson (Le). — Hameau dépendant de Camelin; en 1816, 28 feux. — On y voyait autrefois un fief dit le fief *Crautard*.

Bretagne (La), autrefois Bretagne. — Cette ferme était jadis une annexe de Le Hérie-la-Viéville; elle fut réunie à Puisieux après la révolution. C'était un fief noble ayant des seigneurs particuliers.

BREUIL-SUR-SACONIN, BREUIL en 1254, *Bruolium; Broilum, Bruelii villa*. — Village de l'ancien Soissonnais, bâti sur le bord d'un plateau qui domine un vallon étroit, à 50 k. au sud de Laon et 10 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Laurent. — Population : 1760, 10 feux ; 1800, 56 h.; 1818, 73 h.; 1836, 80 h.; 1856, 66 h.; 1861, 75 h. — Dépendance : Monplaisir (Isol.).

Le nom de ce village indique qu'il fut bâti dans un lieu tout couvert de bois : *Brolium* en basse latinité veut dire un bois giboyeux. Il appartenait autrefois à la trésorerie de la cathédrale de Soissons. — En 1255, St Louis, roi de France, affranchit tous ses hommes de corps habitant le territoire de Breuil, sous la condition qu'ils lui paieraient annuellement chacun 12 deniers parisis, et qu'ils ne pourraient par mariage ou autrement prendre un autre maître que lui, sous peine de retomber aussitôt en servitude. — Les seigneurs de Breuil relevaient de Pierrefonds. En 1231, Gobert, chevalier, seigneur de Breuil, céda ce domaine au chapitre de St Gervais de Soissons, pour une simple redevance annuelle de deux muids de froment.

Breuil en Brie, *Brogilum* en 845. — Hameau dépendant de Neuilly-St-Front. — Ce hameau était autrefois un fief noble, dont les seigneurs nous sont connus dès les premières années du 13e siècle.

1214-25. Milon de Breuil; femme, Aélide; enfans : Gobin ou Gobert et Robert.

12.. Gobert de Breuil; femme, Elizabeth de Villers-Hélon; enfans, Robert, Jean.

1238-53. Robert, chev. de Breuil; femme, Richaude; enfans : Sibille, femme de Nicolas de Courcelles, chevalier.

12.. Jean de Breuil; enfant, Aélide, femme du suivant.

1278. Henri d'Armentières, sire de Breuil, par sa femme Aélide de Breuil; enfans : Pierre, Philippe.

1314-16. Pierre d'Armentières, sire de Breuil; femme, Marguerite de Confavreux.

13.. Philippe d'Armentières, seign. de Breuil.

1530. Pierre de Gomer, écuyer, seign. dud.; femme, Isabeau de La Mothe; enfant, Jacques, chevalier de Malte.

1660. Michel Gaillard, sieur du Breuil, descendant d'un batard de la maison de Longjumeau.

Digitized by Google

Breuil. — Ferme dépendante de Bruyères-sous-Laon.— Elle paraît avoir été autrefois un fief noble avec des seigneurs particuliers.

1192. Milon de Breuil ?

Bricomville, *Bricomvilla* en 1228. — Lieu situé près d'Ardon-sous-Laon, où fut d'abord établie l'abbaye du Sauvoir, en 1228.

BRIE, BRIS en 1234, *Bria*. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une gorge entourée de bois, à 12 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Quentin. — Population : en 1760, 34 feux ; 1788, 154 h.; 1800, 212 h.; 1818, 201 h.; 1836, 211 h.; 1856, 162 h.; 1861, 164 h. — Dépendance : Le Petit-Brie (hameau).

Le domaine de Brie, qui fut uni au comté de Manicamp en 1694, et qui relevait de la grosse tour de Laon, ne paraît pas avoir jamais eu d'autres seigneurs que ceux de Fourdrain (Voyez ce mot).

Brie Pouilleuse. — Ancien pays qui comprenait tout l'arrondissement de Château-Thierry, moins l'Otmois et les cantons de Fère et de Neuilly. A l'est, ses limites étaient celles actuelles des départemens de l'Aisne et de la Marne ; elles passaient ensuite entre Cierges et Courmont, entre Bruyères et Villeneuve, entre Armentières et La Croix, entre Priez et Cointicourt, entre Gandelu et Veuilly-la-Poterie, entre Lucy-le-Bocage et Bouresche, entre Dhuizy et Montreuil-aux-Lions, et se prolongeaient au midi dans le département de Seine-et-Marne.

Briquenay. — Fiefs jadis assis à Nouvron et Trosly-Loire (Voyez ces mots).

Briscaut. — Fief autrefois situé à Pont-St-Mard (Voyez ce mot).

BRISSAY-CHOIGNY, BRISSEL en 1156; *Brixei* en 1138; *Brisseium*. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive gauche de l'Oise, à 30 k. à l'O. de Laon et 18 au S.-E. de St-Quentin, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Moy, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Quentin. — Population : en 1760, 92 feux; 1800, 640 h.; 1818, 740 h.; 1836, 775 h.; 1856, 752 h.; 1861, 747 h. — Dépendance : Choigny (hameau).

Seigneurs de Brissay.

1138. Godefroy de Brissel.

1153. Guy du Marché, neveu de Clarembaud de Vendeuil. Partant pour la croisade en 1156, Guy du Marché donna à l'abbaye de St-Nicolas-aux-Bois la moitié de la terre et de la vicomté de Brissay (Voyez la charte).

1158. Martin de Brissel.

1180. Guillaume de Brissel.

1216. Philippe de Brissel.

1240. Viard de Brissel, fils de Basilie; femme, Elvide.

1270-90. Emeline, dame de Brissel. Elle y fonda une chapelle en 1290, et la dota d'une rente de quatre muids de blé et de cent sous parisis.

1358. Renaud de Brissel.

1500. Nicolas Gueru, seigneur de Brissay.

1599. Roland de Braillon, seign. de Landifay et Brissay.

1660. Philippe de Braillon, seign. de Brissay,

Digitized by Google

descendant de Jacques Braillon, médecin de François Ier qui l'avait ennobli; f.e, Madelne de Thouars.

1690. François de Noue, seign. dud., neveu de Philippe de Braillon; femme, Marie-Madeleine de Ronty; enfans: Charles-François, Jeanne-Antoinette, fe de Jean-Ch. de Fay, chev., seign. de Boffles; Reine-Robertine, femme d'Antoine-Marie de Louvel de Warvillé, François-Pierre, Marie-Angélique-Josèphe.

1698. Charles-François de Noue, seign. dud. et Louguavesne.

1780. Charles-Louis de Noue, seign. dud.; il vendit la terre de Brissay, pour la somme de 213,300 liv. à Louis-Agathon de Flavigny, vicomte de Renansart, qui la possédait encore à la révolution.

Don de la moitié de Brissay aux religieux de St-Nicolas-aux-Bois, en 1156.

In nomine, etc. Episcopalis officii est intuitu caritatis ecclesiis erogata attestari, et que oblivionis nubilo obfuscata deleri aut infirmari possint, scripto commendari et posteris notum fieri. Ea propter, ego Galterus, Dei gratiâ Lauduneus episcopus, notum fieri volumus tam futuris quam presentibus quod Guido *du Marché* Ierosolimam profecturus, dedit monasterio Sancti Nicolai de Bosco, pro remedio anime sue predecessorumque suorum, medietatem totius dominici juris de Brissel, videlicet in culturis, pratis, terrâ arabili, agris, nemoribus, justicia, vice comitatu.... Hoc concessit et laudavit Clarembaldus de Vendolio, avunculus ejus, de cujus feodo terra descendebat, in cujus manu Guido feodum deposuit, etc. Datum Lauduni anno incarnati Verbi MCLVI.o

(*D. Gren.*, *t.* 267, *p.* 374).

BRISSY, *Brissiacus super fluvium Isaram* en 978 *Brisseium* en 1139; *Brisciacus*. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans la vallée et sur la rive gauche de l'Oise, à 31 k. à l'ouest de Laon et 16 au sud de St-Quentin, autrefois des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Moy, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Maxent. — Population: en 1760, 317 h.; 1800, 823 h.; 1818, 837 h.; 1836, 965 h.; 1856, 1,005 h.; 1861, 1,008 h.

Brissy est encore un de ces nombreux villages dont le nom paraît dériver de leur position géographique. *Brix*, *Brice* en gaulois signifiait, dit-on, un lieu baigné par les eaux. — Il existait autrefois à Brissy un château-fort qui fut incendié et détruit en 1422 par les partisans de Charles VII. Deux ans après, les paysans des environs, réunis aux habitans de Brissy, ayant tant bien que mal fortifié l'église de ce village, résolurent de s'y défendre contre les Bourguignons; mais Jean de Luxembourg vint les y assiéger, s'empara de la tour Leborgne et des 80 hommes qui la défendaient, avec leur capitaine nommé le Gros Breton, et les fit tous pendre. — Brissy est cité dès l'an 979 dans un acte par lequel Berland, abbé de St-Vincent de Laon, échangea une métairie sise à Anside dans le Soissonnais, contre une autre métairie sise à Brissy, dans le comté de Laon, consistant en terres, vignes, prés et un bois auprès de Senoncourt, le tout appartenant à Adon, chev. (Voyez la charte). On voit par cet acte que la vigne était cultivée à Brissy au 10e siècle. — Des mains des religieux de St-Vincent, la terre de Brissy passa plus tard dans celles du chapitre de Laon. Il la possédait déjà en 1123 et l'a gardée jusqu'à la révolution.

Seigneurs laïques de Brissy.

Les seuls connus sont les suivans:

978. Adon, chevalier.

1089. Odon le Gras de Brissy; Robert, son frère.

1162. Bonnard de Brissy.

1204. Guy de Brissy.

1216. Robert de Brissy.

Digitized by Google

L'abbaye de St-Vincent de Laon échange sa ferme d'Ansido sur Aisne contre une autre située sur l'Oise près de Brissy, en 979.

Providà priscorum antiquitas bene nostri cunctorumque post se providit posteritati, cum et de commutationibus et de ceteris quibusque rebus qualitatem quantitatem ipsam postremo oportunitatem querere, atque has ipsas si bene fiant scripto consuluit confirmari. Quorum provisiones inventione consultus venerabilis Berlandus, monasterii sancti Vincentii extra urbem Laudunicam in quodam ipsius montis confinio contra eandem urbem positi, quesivit facere quandam cum Adone, Gisleberti comitis milite, commutationem, non magis sibi suoque loco quàm et illi congruam et commutatio de rebus hujusmodi erat. Habebant enim idem abba et sui monachi mansum unum maximum, cum capellâ et edificiis indominicatis, edificiis quoque aliis in ipso habitantium, cum clauso indominicato centum vini modiorum, ne sterilitas intercedat ferace et vineis aliis vinaticis ad XX modios vini fortasse et amplius persolventibus, cum terris arabilibus, et pratis et aliis sicque erant pertinentiis. Est autem ipse mansus in comitatu Suessionensi, in villâ Ansido super Axonam fluvium situs. E contra predictus Ado habebat in comitatu Laudunensi, in villa Brisciaco super fluvium Iseram sita, ex abbatia sancte Marie sanctique Johannis Laudunice urbis, quoddam mansionile, villare dictum novem mansorum, ex parte prenominati senioris sui in beneficio. Erat que illud mansionile, cuidam ville supradicti monasterii que Saisnulfi curtis (Senoncourt) appellatur adeo contiguum, ut intra eandem villam nonus contineretur mansus. Quod quidem mansionile absa erat terra, vineis, edificiis, incolis, atque omni habitationis suppositione vacua; sed pratis, silvulis atque arabilium amplitudine terrarum non ingrata, monachisque suprafactis utpote eorum, ut dictum est, ville coherens satis oportuna, sicut et *prelibitus* monachorum mansus vicinitate omnique oportunitate; suprà nominato Adone commodissimus placuit, itaque in commune tam abbati et monachis, quam Adoni et suis, predictas inter se res inrevocabiliter commutare; et quum id per se solummodo facere legitime non valebant, neque enim abba sine consensu senioris sui, Laudunensis videlicet episcopi, sed neque Ado aut senior ejus Gilebertus, comes, sine regis auctoritate, de quo illud tenebant beneficium, quicquam tale commutare poterant, decretum est per manum domini Hlotarii, eo tempore regnantis, et per manum Adalberonis, presularem nunc cathedram gubernantis, hanc fieri commutationem. Dedit ergo rex supradictum mansionile presuli ad locum sancti Vincentii, in usus fratrum ibidem Domino servientium, perpetuo possidendum. Presul è contra regi mansum sancti Vincentii de quo dictum est suprà, ad abbatiam sancte Marie sanctique Johannis inrefragabiliter tenendum, atque ad beneficium comitis et sui militis hereditario jure transfundendum. Ut autem huic commutationi utriusque commode nulla posset contrarietas aboriri, hoc scriptum exinde decretum est fieri, et auctoritate utriusque partis communiter roborari.... Actum Lauduno, anno incarnationis Dominice DCCCCLXXVIIII.° domini regis Hlotarii XXV.° domini quoque Adalberonis III.° (*D. Gren.*, *t.* 233, *f°* 102.)

BRIXEI. — Voyez BRISSAY.

BROCOURT, BRAUCICURT en 1178. — Ferme dépendante d'Omissy. Dès 1178, la ville, la dîme, les terres, le moulin et le vivier de *Braucicurt* appartenaient à l'abbaye d'Homblières, à laquelle ils avaient été donnés par Gautier Oisons. — C'était autrefois un fief noble ayant des seigneurs particuliers.

Vers 1200. Hugues de Brocourt.
1221. Raoul, son fils. Il donne cette année la seigneurie de Brocourt aux moines de St-Prix de Saint-Quentin.

BROENCOURT ou BRAHENCOURT. — Voyez BRANCOURT.

Brouage (*Le*). — Ruisseau qui prend sa source auprès de Villequier-Aumont et se jette dans l'Oise à Abbécourt. C'est aussi le nom d'un faubourg de Chauny.

BRULE (LE), Le BRUSLE en 1610. — Hameau dépendant de Malzy. — On y

Digitized by Google

voyait jadis, sous le vocable de la Vierge, une église dont l'autel fut donné en 1610 aux Minimes de Guise.

Brulé. — Fief autrefois assis à Seraucourt (Voyez ce mot).

BRUMETZ. — Village de l'ancien Ourxois, bâti sur la rive droite du Clignon, à 82 k. au S.-O. de Laon et 30 au N. de Château-Thierry, autrefois de la généralité de Paris, des bailliage, élection et diocèse de Meaux, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Château-Thierry, diocèse de Soissons. — Population : en 1800, 265 h. ; 1836, 316 h. ; 1856, 289 h. ; 1861, 275 h. — Dépendances : Cerfroid (hameau) ; la Grange-Cœuret (ferme).

Ce village a eu pour curé, au 16e siècle, François Watable, professeur d'hébreu au Collége de France et écrivain distingué.

Seigneurs de Brumetz.	seigneurs par moitié.
1313. Gaucher de Châtillon (Voyez Gandelu.)	1674. Louis-Armand, comte de Brumetz ?
1539. Nicolas de Trumelat et Jean d'Arbitre,	1694. Henri-Joachim de Melun.

Brumma vicus. — Localité autrefois située près de Bucy-le-Long, laquelle fut donnée à l'église de Soissons par l'évêque Rodoin.

BRUNCAMP, BRONCHAMP. — Localité autrefois située près de Coucy, aujourd'hui ruinée. — On y voyait une léproserie desservie par un maître et des frères, et qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Crécy-sur-Serre en 1696.

Brune (La), Bruna. — Gros ruisseau qui prend sa source auprès de Brunehamel, coule de l'est à l'ouest et va se jeter dans le Vilpion à Rogny, après un cours de huit lieues environ.

BRUNEHAUT. — Maison isolée dépendante de Laon et située au pied de la montagne, entre les faubourgs de Vaux et de St-Marcel. — La tradition veut que la reine Brunehaut ait eu une résidence en ce lieu autrefois entouré par le bois de Breuil, et lui ai ainsi donné son nom. Elinand, évêque de Laon, y construisit une villa au 11e siècle et la donna au chapitre de St-Jean-en-l'Abbaye. — La station du chemin de fer de Tergnier à Reims par Laon, a été établie sur cet emplacement en 1858.

BRUNEHAMEL, BRUNEHAUMIES en 1223. — Bourg de l'ancienne Thiérache, situé dans un petit vallon à 55 k. au N.-E. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Rozoy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population : vers 1260, 80 feux ; 1760, 1,033 h. (237 feux) ; 1800, 672 h. ; 1818, 838 h. ; 1836, 958 h. ; 1856, 941 h. ; 1861, 918 h. — Dépendance : les Grands-Ouis (hameau).

L'opinion des écrivains qui prétendent que ce village tire son nom de la reine Brunehaut, laquelle y aurait construit un château-fort où elle faisait quelquefois sa résidence, ne paraît pas fondée. L'origine de Brunehamel ne semble pas remonter bien haut. Il eut néanmoins des seigneurs particuliers de bonne

Digitized by Google

ıeure. Deux d'entre eux, les frères Margival, y firent construire au 16e siècle ın château-fort qui était défendu par des fossés, un pont-levis et des murailles lanquées de neufs tours. En 1566, César de Margival, seigneur de Brunehamel, ›btint de Charles IX l'érection de deux foires annuelles et d'un marché dans :e bourg (Voyez la charte). — Un violent incendie détruisit une partie de Brunehamel au siècle dernier.

Brunehamel est la patrie du maréchal de camp d'artillerie Caron, baron de 'Empire.

Seigneurs de Brunehamel, mouvans de la châtellenie de Rozoy.

Il semble qu'au 13e siècle la terre de Brunehamel appartenait aux seigneurs de Rozoy, et qu'elle devint à cette époque l'apanage d'un cuiné de cette famille.

1224. Nicolas de Rozoy, seign. dud., Bancigny t Plomion; femme, Rohilde de Ham; sa fille ulienne porta ces terres à Gautier de Ligne Voyez Plomion).

1564. César de Margival, seign. dud., de Salenay et Brunehamel, grand sénéchal hérédital de 'icardie.

Vers 1660. N. de Villelongue, seign. dud.

Vers 1724. Antoine, marquis de Vignacourt, eign. dud., les Autels, etc.; femme, Marie-Hélène e Villelongue.

1789. Le marquis de Cossé.

Fief Raupré avec château, autrefois situés sur le terroir de Brunehamel.

1633. Jean de Villelongue, gentilhomme de la chambre, maître d'hôtel ordinaire du roi, baron de Raupré; femme, Marie Thomart.

1660. Claude de Villelongue, leur fils, seig. de Remilly, Brunehamel, baron de Raupré; f.e, Marie d'Arondheau; enfans: Marie-Hélène, f.e d'Antoine, marquis de Vignacourt, seigneur de Brunehamel; Jean-Baptiste; Marie-Madeleine; Thomas-François; Claude-Charles; Marie-Marguerite; Frosine; Barthélemi; Marie-Geneviève, femme de Jean Duglas, seigneur d'Arrancy.

1704. Barthélemi de Villelongue, baron de Raupré.

1736. La marquise de Vignacourt, sa sœur.

Etablissement à Brunehamel de deux foires annuelles et d'un marché hebdomadaire, en 1566.

Charles, etc., savoir faisons que nous, inclinans à la requeste de notre bien amé César de Marival, chev., seigneur dudit lieu, de Salenay et Brunehamel, grand sénéchal hérédital de Picardie, t pour la décoration et augmentation dudit lieu de Brunehamel, le bien et utilité de la république, t pour les bons et agréables services que ledit de Margival nous a faits et espérans qu'il nous fera à 'advenir, avons audit lieu de Brunehamel fait, créé et establi un marché par chacune sepmaine et leux foires outre pardessus le marché et foires qui sont jà crées audit lieu, pour estre ledit marché t foire doresnavant et à toujours perpétuellement tenus, entretenus et continués, c'est assavoir ledit narché chacun jour du lundi, et ladite foire l'une le 27.e mars, l'autre le 27.e juillet, et voulons que à icelles foires et marchés tous marchands puissent aller, séjourner et retourner, vendre, ıchepter, échanger et troquer toutes denrées et marchandises licites et convenables, etc. Si donıons en mandement, etc. Donné à Paris, au mois de juillet l'an de grâce 1566 et de notre règne e 17.e (*Trés. des ch.*, *reg.* 264, *art.* 496).

BRUNI, *Bruniacus*. — Village détruit, autrefois situé du côté d'Arançot. Il est cité dans une charte de l'ancienne abbaye de Foigny, en date de 1163. — Il irait son nom d'une ancienne forêt nommée forêt de Bruni (*Silva de Bruni*) qui s'étendait le long de l'ancienne chaussée conduisant de Veslud à Corbeny. Au 12e siècle, cette forêt appartenait aux religieux de St-Remi de Reims, qui a donnèrent, vers 1150, à ceux de Foigny pour un cens annuel de 15 deniers.

Digitized by Google

Brusselle, *Brusselliæ* en 1232. — Hameau dépendant de La Chapelle-sur-Chézy. C'était jadis un fief relevant de ce village et qui fut vendu à l'abbaye de Chézy en 1235 (Voyez La Chapelle).

1235. Simon de Brie, seigneur de Brusselle.

BRUYÈRES-SOUS-LAON, *Bruerius* en 1081, *Brueriæ* en 1186, *Bruyeria subtus Laudunum.* — Petite ville de l'ancien Laonnois, bâtie au pied d'une haute colline au point de jonction de l'antique chaussée gauloise de Laon à Reims avec celle dite *de Barbarie* de Laon à Metz, à 6 k. au S.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de cette ville, du diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1698, 400 h.; 1760, 902 h.; 1800, 1,067 h.; 1836, 1,168 h.; 1856, 1,089 h.; 1861, 1,073 h. — Dépendances : Montbérault (hameau); Breuil (ferme); la Tour, Notre-Dame, Provant, Bocaut, Crolet (moulins); Durand, Chamberlin (isolées).

Quoique construit sur la très-vieille voie gauloise qui conduisait directement autrefois de Reims à Laon, Bruyères ne paraît pas être fort ancien. Les termes d'une charte de 1133 indiquent assez clairement qu'il aurait été fondé peu avant cette époque par une colonie de ces serfs que l'on appelait alors *gens de manse muable,* parce qu'ils jouissaient du droit de quitter les domaines de leurs maîtres pour aller s'établir où il leur plaisait. Le nom de cette ville, de basse latinité, indique d'ailleurs qu'elle fut bâtie dans un endroit tout rempli de bruyères (*Bruærium*, lieu plein de bruyères). Cette étymologie, qui paraît la plus vraisemblable, dément à elle seule l'opinion de ceux qui veulent voir dans le site de Bruyères l'emplacement de l'ancien oppide gaulois de Bibrax.— Selon les vraisemblances, le terroir de Bruyères appartenait originairement au domaine, et l'un des rois de France l'aurait donné vers le 10e siècle, partie à l'église de Laon et partie à des seigneurs laïques, tout en s'en réservant comme d'usage la suzeraineté. Alors, paraît-il encore, un certain nombre de *gens de manse muable* des environs, vinrent s'établir dans ce canton désert, y fondèrent la ville actuelle, et en 1130, obtinrent de Louis-le-Gros une charte communale calquée sur celle de Laon. Mais ce territoire appartenait, comme nous l'avons dit, à plusieurs seigneurs différens. Le roi, dans la vue de régulariser cette institution et de la faire accepter par eux, leur abandonna en dédommagement, les deux tiers de la redevance annuelle de 30 livres que les habitans de Bruyères s'étaient engagés à lui payer annuellement pour obtenir leur charte de commune. — Cette charte, calquée sur celle de Laon, consacrait leur émancipation civile et politique en prononçant la suppression de la mortemain et du fors-mariage. Elle leur permettait d'avoir une administration municipale formée d'hommes élus par eux et choisis dans leur sein, avec un tribunal également composé de citoyens. Elle garantissait les Bruyérois, moyen-

Digitized by Google

ant une légère redevance annuelle, contre l'arbitraire et les violences des igneurs laïques et ecclésiastiques, leur permettait de choisir des épouses où ils voulaient, déterminait les peines applicables à chaque délit et à chaque rime, et assurait l'hérédité des biens dans les familles; en un mot elle transrmait les Bruyérois en hommes libres, de serfs qu'ils étaient auparavant. our éviter de nous répéter, nous renvoyons à l'article de Laon, où nous donerons des détails étendus sur les franchises communales de cette ville, détails ui s'appliquent également à Bruyères. — Les habitans de cette ville conserèrent leurs franchises et leur administration municipale jusqu'au moment de révolution française. Les malheurs du temps les avaient bien contrains au 7e siècle, à vendre leurs droits de commune au comte d'Estrées; mais ils aient rentrés dans leurs privilèges en 1665. Grâce à ces franchises, le bourg e Bruyères vit sa population augmenter rapidement, et il devint assez imporint et assez riche pour que les habitans songeassent à l'entourer de murs au 1e siècle. Jusque-là l'église, grande et solidement construite, leur avait servi e forteresse et de retraite dans les temps de guerre. En 1357, de l'agrément u roi, ils construisirent un mur solide à l'entour de leur ville, le percèrent e quatre portes et le flanquèrent de dix tours avec un large fossé en avant. uelques années plus tard, ils construisirent une seconde muraille autour de église, de manière à en faire une sorte de citadelle où ils pussent se retirer en is de prise du reste de la ville. Cette forteresse, que l'on nommait le *château*, ait tombée en ruine au siècle suivant; elle fut rebâtie en 1436, de l'agrément u roi, qui permit aux habitans de la munir de tous les ouvrages nécessaires à ne bonne défense. — Les habitans de Bruyères avaient à peine mis leur ville état de défense, qu'elle fut attaquée par les Navarrais. En 1358, ils lui livrèent plusieurs assauts qui restèrent infructueux; mais l'année suivante elle fut rprise par la garnison de Vailly qui, après l'avoir pillée, y mit le feu. Les êmes Navarrais parvinrent encore à se rendre maîtres de Bruyères en 1373, pillèrent et l'incendièrent de nouveau. Les Bourguignons le prirent à leur ur en 1433; mais l'année suivante il fut rendu au roi en échange d'Aulnois et e Ham. En 1567, les Allemands emportèrent Bruyères d'assaut, passèrent les ibitans au fil de l'épée et mirent le feu à la ville. Ses titres et papiers furent nsumés dans cet incendie, ainsi que la toiture de la nef de l'église. Enfin alagny se rendit maître de Bruyères en 1589; mais cette ville rentra peu de mps après sous l'obéissance du roi. — Il y avait anciennement dans l'église e Bruyères un petit chapitre composé de six chanoines, qui faisaient l'office commun avec le curé de la paroisse. Ce chapitre était un démembrement de lui de l'église de Laon; il existait encore au 13e siècle.

Bruyères était le chef-lieu d'un doyenné dès le 11e siècle. Anguilbert, doyen e Bruyères, signe sur une charte de l'an 1081; c'est la plus ancienne mention e cette ville qui nous soit connue. Une maladrerie fut établie à Bruyères par les

Digitized by Google

habitans dans le courant du 12e siècle. Une chapelle fut fondée en 1195 dans ce petit établissement de bienfaisance. Les habitans établirent ensuite, mais à une époque qui n'est pas connue, un petit Hôtel-Dieu, qui n'existait déjà plus au 18e siècle. La maladrerie fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Laon en 1695; une partie de ses revenus était consacrée depuis 1645 à l'instruction des enfans pauvres de Bruyères. Le bureau de bienfaisance a été établi en 1825. — En 1232, les habitans de Bruyères achetèrent au seigneur de Montchâlons le droit de pâture sur les terres de Chérêt et celui de les mettre en culture à leur volonté. Le sire de Montchâlons se réserva le terrage des fruits et la justice. — Le roi Louis XIV, voulant récompenser la fidélité des Bruyérois, confirma en 1679, les trois foires franches qui leur avaient été accordées par ses prédécesseurs, la première de huit jours, devant commencer le lendemain de la Chandeleur; la seconde de six jours, le lendemain de St Caprais; et la troisième de quatre jours, le premier d'août. Pendant la durée de ces foires, les Bruyérois ne payaient aucun droit de 8e et de 20e pour tous les vins qu'ils vendaient (V. la charte) Ces foires se tiennent encore le 3 février, le lundi des Rogations et le 21 octobre. — Ils s'étaient, dès 1340, rachetés des *appeaux volages* moyennant une rente de deux sous parisis par feu qu'ils payaient annuellement au roi. Les milices de la commune de Bruyères se trouvèrent à la bataille de Bouvines, en 1214, et s'y distinguèrent. Elles eurent pour leur part du butin six prisonniers de marque. — Il existe à Bruyères une source d'eau minérale.

Bruyères a vu naître quelques personnages distingués : Thomas et Guy de Bruyères furent l'un et l'autre abbés de St-Vincent de Laon, le premier en 1249, le second en 1271; celui-ci a composé quelques homélies qui sont aujourd'hui perdues. Jean de Bruyères devint doyen de Cambrai en 1280. Jean de Bruyères, abbé de St-Martin en 1331. Jean de Bruyères ou de St Austrude, abbé de Vauclerc en 1419. Jean de Bruyères, abbé de Thenailles en 1451. Emme de Bruyères fut nommée abbesse du Sauvoir en 1295.

Seigneurs de Bruyères.

Bien qu'institué en commune, Bruyères eut toujours des seigneurs particuliers; mais nous ne pouvons en donner la liste complète.

1107. Clarembaud du marché, seig. de Bruyères et Barenton-Bugny, maréchal du Laonnois; femme, Béatrix; enfans: Clarembaud, Robert, seign. de Clacy, vidame du Laonnois, Gérard, Geoffroy, Sarrazin, Raoul, Hugues.

1140. Clarembaud II, maréchal du Laonnois, seigneur de Bruyères; enfans: Robert, Helgot.

1161. Robert, seigneur de Bruyères.

1163-68. Helgot, seigneur dudit.

1175. Nicolas de Bruyères, Robert, son fils.

1186. Guillaume, *marquis* de Bruyères. Il donna cette année à St-Vincent une vigne sise à Bruyères.

1224-52. Clarembaud III, chev., seign. dud.; femme, Emmeline; enfans: René, chev., Pierre dit le Cornu, clerc; Helvide, Emmeline et Oda de Cohartille, sœurs de Clarembaud.

1260. Pierre, chev. de Bruyères; femme, Marie? enfant? Emme, abbesse du Sauvoir.

1270. Clarembaud IV de Bruyères, chev.; f., Marie de Dorengt.

1280. Jean de Séry, écuyer, s. dud.; femme, Béatrix. En 1289, ils vendirent au roi, pour une rente de cent livres de Tours, la seigneurie de Bruyères. A son tour, le roi la revendit aux habitans pour 5,000 liv. tournois, se réservant la

Digitized by Google

haute justice. Dès-lors, la seigneurie de Bruyères paraît avoir été affermée par les habitans. Ceux-ci rachetèrent du roi, en 1295, la justice, moyennant 2,000 liv. tournois.

1297. Colard de Bruyères.

Vers 1360. Tristan de Moy, seigu. de Parfondru et Bruyères.

1381. Jean de Moy, seigneur desd., prévôt de Laon, son fils.

1405. Tristan II de Moy, chevalier, seigneur de Bruyères et Parfondru.

1411. Jean Calliquant, seign. dud? Celui-ci prétendit assujétir les habitans au droit de forsmariage et saisir les biens de ceux qui se mariaient sans son consentement. Ainsi cette année, un sieur Guillaume s'étant marié sans sa permission, dut lui payer une somme de 20 écus; mais le mayeur et les jurés s'opposèrent à cette transaction. L'affaire portée devant le bailli de Vermandois, fut jugée en faveur de Calliquant; mais en appel devant le Parlement, les habitans gagnèrent leur cause.

En 1655, les Bruyérois ayant besoin d'argent vendirent la seigneurie de leur ville à François-Annibal d'Estrées, seign. de Cœuvres, pour la somme de dix mille livres. Cette vente comprenait, avec la seigneurie, la justice haute, moyenne et basse, le greffe, le mesurage, etc.; les vendeurs se réservèrent le droit de pâturage. Le seigneur d'Estrées ne put engager cette seigneurie qu'à un membre de sa famille, et dut acquitter les charges domaniales dues au roi, cette seigneurie relevant de la grosse tour de Laon. Mais dix ans après, ils rentrèrent dans leurs droits, sans doute après avoir remboursé le duc d'Estrées.

Vers 1670. Jean-Jacques de Foucault, seign. de Bruyères? Femme, Marie-Claire de Foucault.

1750. Antoine-François-Nicolas de Récourt, chev., seigneur en partie de Bruyères et Chérêt; femme, Anne-Marie-Thérèse Fremyn; enfans: Jean-Antoine François.

Maintien des habitans de Bruyères dans la jouissance de trois foires franches annuelles, en 1679.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Les roys nos prédécesseurs, pour reconnoître les fidèles services que les habitans de nostre ville de Bruyères-en-Laonnois avoient apportés à la conservation de ladite ville en l'obéissance de cette couronne, et les pertes qu'ils avoient souffertes à ce sujet leur auroient accordé et ottroyé trois foires franches par chacun an dans ladite ville, la première de huit jours commençant le lendemain de la Chandeleur; la seconde de six, commençant le lendemain du jour de St Caprais, et la troisième de quatre, commençant le premier jour d'aoust, et les auroient exemptés et affranchis de tous droicts de huitième et de vingtième du vin qui seroit vendu pendant icelles, et de plusieurs autres droicts et impositions au long contenus par les lettres qu'ils en avoient fait expédier; desquels privilèges, affranchissemens et exemptions lesdits habitans ont depuis successivement jouy et usé comme ils font encore à présent, en vertu des lettres de confirmation qu'ils ont obtenues de règne en règne, et même par le feu roy Henry-le-Grand, notre ayeul. Mais d'autant que lesdits habitans à cause de leur pauvreté causée par les contributions qu'ils ont été obligés de fournir aux garnisons des places ennemies durant les guerres étrangères, par les grandes pertes qu'ils ont souffertes par les pillages des troupes desdites garnisons qui enlevèrent, après la cessation d'armes à laquelle succéda la paix générale, tout le bestial des habitans de ladite ville, qui fut estimé à plus de 15,000 liv. et par les despenses que font journellement lesdits habitans pour les réparations des portes, ponts et fossés de ladite ville, lesdits habitans n'aiant aucuns octrois pour y subvenir, n'ont pu fournir aux frais des lettres de confirmation desdits privilèges et affranchissemens pendant le règne du feu roy, nostre très-honoré seigneur et père, d'heureuse mémoire, ils craingnent d'estre troublés en la jouissance d'iceux. C'est pourquoy ils nous ont très-humblement fait supplier leur accorder nos lettres de confirmation desdits privilèges sur ce nécessaires. A ces causes, voulans à l'exemple des roys nos prédécesseurs favorablement traiter lesdits habitans en considération de leur fidélité et affection à nostre service, nous leur avons, de nostre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, continué et confirmé, continuons et confirmons par ces présentes signées de nostre main, le privilège et faculté de tenir à perpétuité lesdites trois foires franches chacun an en ladite ville de Bruyères, auxquelles foires nous voulons que tous marchands puissent aller, venir, séjourner,

Digitized by Google

vendre, achepter, troquer et eschanger toutes sortes de marchandises licites et permises et accoustumées, et jouyr par lesdits habitans desdits affranchissemens de tout droict de huitième et vingtième du vin qui sera vendu en ladite ville durant lesdites foires, et de l'exemption des autres droicts et impositions dont lesdits habitans ont successivement bien et duement jouy et usé, jouyssent et usent encore de présent, pourveu toutefois que lesdits privilèges n'aient esté révoqués par aucuns édits, déclaration, arrêt de nostre conseil, ny par les baux généraux de nos fermes. Si donnons en mandement, etc. Donné à St-Germain-en-Laye, au mois de décembre l'an de grâce 1679. — Signé Louis. (*D. Gren.*, *t.* 261, *p.* 630.)

BRUYÈRES, *Brueriœ*. — Village de l'ancien Valois, situé au pied d'une colline élevée à 60 k. au sud de Laon et 25 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Fère-en-Tardenois, arrond. de Château-Thierry, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : en 1760, 22 feux ; 1800, 296 h. ; 1818, 291 h. ; 1836, 329 h. ; 1856, 307 h. ; 1861, 327 h. — Dépendances : Trugny (ham.) ; Givray, Val-Chrétien, Corbeny (fermes) ; Moulin du Dos.

Au 9e siècle il n'y avait encore qu'une ferme là où est aujourd'hui le village de Bruyères. Elle fut donnée en l'année 877 par le roi Charles-le-Chauve à l'abbaye de St-Corneil de Compiègne (Voyez Berry-au-Bac). En dernier lieu, le village de Bruyères appartenait à l'abbaye du Val-Chrétien. Nous ne lui connaissons qu'un seul seigneur laïque qui vivait en 1226 ; il se nommait Jean et sa femme Agnès.

Bruyères, *Brueriœ* en 855. — Ferme dépendante de Quincy-sous-le-Mont ; 10 feux en 1816. Elle formait autrefois, semble-t-il, une paroisse séparée sous le vocable de St Remi. — Cette terre paraît être celle que le diacre Fulbert échangea en l'année 855 contre le domaine de Confavreux (Voyez ce mot). Au commencement du 12e siècle, elle appartenait aux comtes de Braine ; mais lorsque se fit, en 1152, la séparation des religieuses de St-Yved d'avec les moines de cette maison, la comtesse de Braine donna Bruyères pour servir de retraite aux sœurs. Celles-ci se dispersèrent par la suite des temps, et leurs biens furent changés en un bénéfice simple qui, en dernier lieu, appartenait au séminaire de Soissons.

BRUYS, BRUY en 1170, *Bruiacus*, *Brusiacus*, *Bruelium* (13e siècle). — Village de l'ancien Soissonnais, bâti dans une gorge ouverte à l'extrémité de la vallée étroite de la Muze, à 45 k. au sud de Laon et 30 à l'ouest de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 20 feux ; 1800, 109 h. ; 1818, 111 h. ; 1836, 111 h. ; 1856, 82 h. ; 1861, 91 h. — Dépendance, Motin (ferme).

Seigneurs de Bruys.

La seigneurie de Bruys appartenait, au 15e siècle, à la famille d'Harzillemont, qui possédait déjà celle de Loupeigne (Voyez ce mot), et devint au 16e l'apanage d'un cadet de cette maison.

1507. Guy d'Harzillemont, écuyer, s. de Bruys, femme, Marguerite de La Motte. Il vendit cette année à N.-D. de Soissons, trois parts en la moitié de la seigneurie de Corcy et Fleury.

1633. Louis de Mazancourt, seign. de Bruys,

Digitized by Google

gendarme du Dauphin.

1652-70. André de Vins, baron de Bruys. Il avait été ennobli, pour cause de services militaires, en 1652.

1778. Pierre-Louis-Anne Drouin de Vaudreuil, chev., baron de Bruys, seign. de Lhuis, premier président au parlement de Toulouse, mort en 1788.

Au moment de la révolution, cette terre était encore dans les mains de sa famille.

BUCILLY, BUCILLIS en 1280, *Bucileium, Bocileium, Buciliacus* en 1120. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive droite de l'Aube, à 56 k. au N.-O. de Laon et 16 de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Hirson, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : en 1760, 412 h. ; 1800, 396 h. ; 1818, 377 h. ; 1836, 437 h. ; 1856, 446 h. ; 1861, 437 h. — Dépendances : le Jardinet, le Chêne-Bourdon (hameaux) ; l'Abbaye (ferme) ; Bellevue (isolée).

Le village actuel de Bucilly doit sa naissance à une communauté de filles qui, selon quelques auteurs, aurait été fondée en ce lieu par une comtesse de Vermandois nommée Herésinde, femme d'Herbert Ier, comte de Vermandois, qui mourut en 901. Cela est une erreur. Cette fondation est due, comme le prouve la charte de Barthélemi, dont nous donnons ci-dessous le texte important, à Gerberge, femme d'Albert Ier, qui fut comte de Vermandois entre les années 943 et 985. Les fondateurs donnèrent à cette maison religieuse des biens considérables, parmi lesquels était le terroir même de Bucilly qui faisait alors partie de celui de Martigny, dont il ne fut définitivement démembré qu'en 1385. Au commencement du 12e siècle, ces religieuses furent remplacées, on ne sait pourquoi, par des moines de St-Martin-des-Champs de Paris; puis en 1148, Barthélemi, évêque de Laon, remplaça ces derniers à leur tour, par des moines Prémontrés, qui y restèrent jusqu'à la révolution. On y comptait alors 19 religieux, jouissant de 65,000 livres de revenus. — Parmi les abbés de Bucilly, Tristan de Villelongue, docteur en théologie, conseiller et prédicateur de Henri IV, écrivit en 1605, quoiqu'aveugle, un livre contre Tilen et les autres ministres de Sedan et le dédia à ce prince. En revanche, un autre religieux de cette maison, Casimir Oudin, ayant été chargé par le général des Prémontrés de parcourir les maisons de l'ordre pour rassembler les matériaux de son histoire, fut entraîné, pendant un séjour qu'il fit à Leyde, vers les doctrines des réformés et embrassa publiquement leur communion. Il mourut en 1717, laissant plusieurs ouvrages, parmi lesquels est une histoire manuscrite de l'abbaye de Bucilly, écrite en 1672.

Bucilly est la patrie de Jean Goulet, poëte qui florissait au 18e siècle, et de Marc-Nicolas-Louis Pécheux, lieutenant-général, mort en 1831. — Les seigneurs laïques de Bucilly paraissent avoir toujours été ceux de Guise. — On a : *Notice sur l'abbaye de Bucilly*, par A. Piette, 18..

Albert, comte de Vermandois, et Gerberge, sa femme, fondent l'abbaye de Bucilly et la dotent de grands biens, vers 946.

Ego Bartholomeus, Dei gratiâ Laudunensium episcopus. Quia seculo senescente, cuncta simul

Digitized by Google

deficiunt, ita ut etiam scripta que ad servandum hominum memoria fieri solent, nimia vetustate solvantur, necessitate compulsi sumus, ecclesiis nobis commissis à Deo quas in exordio episcopatûs nostri ex magnâ parte destructas reperimus in hoc prudenter et fideliter subvenire, ut earum privilegia ferè consumpta et attrita renovari et nostro munimine confirmari feceremus. Ea propter, notum fieri volumus tàm futuris quàm presentibus, quod inter aliarum ecclesiarum privilegia etiam Bucilliensis ecclesie antiqua privilegia que, ob sui vetustatem penè deperierunt, in conspectu generalis sinodi precepimus offerri et rescribi, rescripta sigillo nostro firmari firmata coràm personis adstantibus recitati. Inter autem privilegia unum erat vetustissimum sub nomine Elberti, Viromandensis comitis, ejusdem Bucilliensis ecclesie fundatoris, conscriptum, quod propter authoritatem ejusdem fundatoris diligentius audiri et ipsius continentiam presenti scripto fecimus inseri. Ipse quippe comes ob remedium anime sue et predecessorum suorum, instinctu nobilissime uxoris sue Gertrudis (Gerbergæ), fundavit ecclesiam de veteri Buciliaco, in allodio suo, in honore beati Petri, apostolorum principis, et sanctimoniales inibi ad serviendum Deo constituit, et que suscripta sunt sicut in eodem privilegio reperta sunt, liberè eidem ecclesie contulit Totum allodium suum de Buciliaco, cum appendiciis suis, allodium de Harcigny, allodium de Effry, allodium de Bruyeris (aliàs Perveriis), allodium de Leheris (Le Hérie ?) de *Angoriis* (inconnu, aliàs Angeriis, Angoxies), et do *Lentis* (probablement le Lendier, hameau dépendant de Neuve-Maison), cum legitimis reditibus eorumdem allodiorum..... Medietatem silve que dicitur de communione, medietatem totius territorii de Martigniaco, molendinum supra *Razam* (Oise) ad *Novas domos* (Neuve-Maison). Sed quia predicta allodia ex magna parte nemorosa erant et infructuosa, ut non sufficere possent ad victum habitantium in Bucilliensi ecclesiâ, prefatus comes ad suplementum annone et vini, contulit eidem ecclesie territorium totius ville de *Curtis* (Courbes), et quartam partem Heremondi ville (Hermonville, Marne), que nimiarum (nimirum) anteà fuerant ecclesie Sancti Quentini Viromandensis. Sed ipse comes pro recompensatione, dedit eidem ecclesie crucem auream, gemmis insignatam, que crux ad memoriam hujus facti permanens in ecclesia Sancti Quentini usque hodie, dicitur *Crux Buciliensis*. Servos etiam et ancillas quos in predictis locis seu villis idem comes habebat, libere donavit prefate Buciliensi ecclesie, et tam eos quam ecclesiam in omni loco dominationis sue ab omni tributo, vuionagio et theloneo liberos reddidit. Insuper etiam ad augmentum tenere plantationis sue quidquid ulterius à feodo suo rationabiliter acquirere posset eidem ecclesie gratanter annuit. Ipsamque ecclesiam sub constudiâ suâ et successorum suorum materiali gladio defendendam, ut capellam propriam retinuit. Nos igitur eandem ecclesiam paterno affectu diligentes et priorum benefacta sicut digna memoria celebrantur, pie et fideliter amplectentes, omnia hec que prescripta sunt liberè et quietè ipsi ecclesie in perpetuum possidenda pontificali authoritate confirmamus. Signum domini Bartholomei, etc. Anno incarni verbi MCXX.»

Bucquoy (Le), Buscoith en 1204, près Guise. — C'était autrefois un fief relevant des seigneurs de cette ville.

1271. Gilles du Bucquoy, écuyer.
Vers 1660. N. Lefèvre de Lestang, seign. du Bucquoy, bailli des bois du duché de Guise.
1683. Isaac Lefèvre, chev., seign. du Bucquoy.
1769-78. J.-Bén.-Nic. Desmoulins, seigneur du Bucquoy, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage de Vermandois, siége royal de Guise.

Bucy-le-Bras, *Buciacus Berardi* en 1192. — Ferme dépendante d'Arcy-Ste-Restitue. A la fin du 12e siècle, ce n'était qu'une grange qui appartenait à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons.

BUCY-LE-LONG, BUSCI en 1191, autrefois BUCY-ST-MARTIN ou BUCY-STE-MARGUERITE, BUSSY-SUR-AISNE, *Bucceium* (12e siècle), *Buciacus Sanctus Martinus*. — Village de l'ancien Soissonnais, situé au pied d'une col-

Digitized by Google

line dans la vallée et sur la rive droite de l'Aisne, à 35 k. au sud de Laon et 5 au nord de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vailly, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 303 feux; 1800, 1,287 h.; 1818, 1,220 h.; 1836, 1,170 h.; 1856, 998 h.; 1861, 933 h. — Dépendances : Mont-de-Bucy, Mont-St-Martin, Montcel, les Roches, Sainte-Marguerite (hameaux); la Maladrerie (ferme).

On pense que tous les lieux portant le nom de Bucy tirent leur étymologie du mot *boscus*, bois, dont on a fait *Bosciacus* ou *Buciacus*. Cette conjecture se trouve appuyée par cette observation que le territoire des trois Bucy situés dans le département, était à une époque peu reculée entièrement couvert de bois. — Au commencement du 12e siècle, le manichéisme ayant pénétré dans le village de Bucy-le-Long, un grand nombre d'habitans furent condamnés en expiation à être plongés dans la rivière d'Aisne. — Un écrivain manuscrit rapporte que les habitans de Bucy, unis à ceux des autres villages composant avec eux le comté de Soissons, auraient essayé dès 1148 de s'affranchir de la servitude; mais cette tentative faite contre la volonté du comte de Soissons aurait échoué devant sa résistance. Ce fut seulement cent ans plus tard qu'ils obtinrent cet affranchissement. Jean de Nesles, comte de Soissons, les institua en une seule et même commune avec les habitans de Terny, Margival, Crouy, Cuffies, Pommiers, Villeneuve et St-Pierre-Aigle. La charte de cet affranchissement ne se retrouvant pas, on ne sait au juste en quelle année elle fut octroyée; mais tout semble démontrer que ce fut en 1247, époque où le comte de Soissons s'apprêtait à partir pour la croisade. — Les habitans de Bucy jouissaient paisiblement de ces franchises depuis un demi-siècle, quand ayant voulu les faire confirmer par un nouveau comte de Soissons, nommé Hugues, au moment où ce seigneur prit possession de l'héritage paternel, l'évêque de Soissons prétendit s'y opposer, sous prétexte que ce seigneur tenant de lui son comté en hommage-lige, il ne pouvait en affranchir les habitans sans sa permission. Mais l'affaire s'arrangea moyennant une indemnité de 400 liv. qui lui fut payée par les gens de Bucy. — Bucy possédait jadis une maladrerie qui fut unie à l'Hôtel-Dieu de Soissons en 1696. — On voyait à Bucy avant la révolution, une large pierre nommée *pierre de la mariée*, sur laquelle se pratiquait une cérémonie bizarre. Chaque nouvelle mariée était tenue le jour de ses noces de glisser dessus assise sur son sabot. De cette coutume qui, sans doute, avait aussi lieu ailleurs, a pu venir ce proverbe populaire à propos d'une fille qui faisait une faute : *elle a cassé son sabot.* — Bucy a vu naître Simon de Bucy, évêque de Paris au 13e siècle, et un autre Simon de Bucy, de la même famille, qui fut premier président de Paris en 1362. Un des curés de ce village, M. Bauchamp, a publié en 1820 un ouvrage intitulé : *Les crimes de la révolution, et la pénitence nécessaire pour les expier.*

Digitized by Google

Seigneurs de Bucy-le-Long, relevant des comtes de Soissons.

La terre de Bucy portait autrefois le titre de vicomté. Ses seigneurs ne sont connus que depuis le 12e siècle.

1128. Godefroy ou Geoffroy Ier, vic. de Bucy.

1168. Albéric, vicomte de Bucy.

1183-87. Thierry ou Théodoric, vic. de Bucy ; fe, Flandrine; enfans : Gobin, Wiard, Pierre, Jean.

1190. Guy, vicomte de Bucy.

1202-07. Geoffroy ou Godefroy II, vicomte dud., chev.; femme, Hermes; frère, Raoul de Bucy; enfant, Jean.

1216. Thierry II, chev. de Bucy; femme, Elizabeth; enfans : Jean-Fillastre, Gosselin, Laurent, Pierre-le-Roux.

1219. Jean-Fillastre, chev. de Bucy; enfans? Simon, dit Matifart, évêque de Paris; Ade, fe. de Jean de Vauxbuin.

1259. Gérard, s. de Bucy; fe, Marie; enfant, Huet.

1301. Anselme de Bucy.

1360. Simon de Bucy, chev., conseiller du roi, premier président au Parlement de Paris, mort vers 1383; enfant, Jean.

1728. Nicolas Darras, seign. dud. et Andrecy.

1750. Joseph Dupleix, seign. de Bucy, directeur de la compagnie des Indes.

1763. Guillaume-Joseph Dupleix, seign. dud., intendant de la généralité d'Amiens.

1764. Le duc d'Orléans, jusqu'à la révolution

BUCY-LÈS-CERNY, BUSCI en 1270; BUCY-LÈS-CRÉPY en 1399; BUCY-LES-RAMONDS (17e siècle) *Buceium* en 673 et 1125; . — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une vaste plaine sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Noyon, à 7 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de cette ville, diocèse de Soissons. — Patron, St Basle. — Population : en 1270, 80 feux; 1760, 229 h.; 1800, 187 h.; 1818, 228 h.; 1836, 265 h.; 1856, 255 h.; 1861, 272 h. — Dépendance : le Sart-l'Abbé (château ruiné).

Le village de Bucy-lès-Cerny serait très-ancien s'il était vrai, comme on le pense, que c'est lui dont l'histoire veut parler, quand elle rapporte qu'en l'année 673, Ebroin, maire du palais, poursuivant Thierry, lui enleva ses trésors dans un lieu nommé Bucy (*Buceium*). — Les habitans de ce village se rachetèrent des appeaux volages en 1340, moyennant une rente de deux sous parisis par feu, payable annuellement au roi, et en 1372 ils obtinrent de l'abbé de Saint-Vincent, auquel ce village appartenait alors, une charte d'affranchissement qui ne se retrouve plus.—Il nous paraît indubitable que les châtelains de Coucy, seigneurs de Nancel et vicomtes de Soissons, possédèrent également la seigneurie de Bucy-lès-Cerny aux 12e et 13e siècles (V. Soissons). Mais, après eux, les seigneurs de ce village ne nous sont plus connus avec certitude.

BUCY-LÈS-PIERREPONT, BUISSI en 1169, *Buissiacus* en 1247, etc. — Village de l'ancien Laonnois, bâti sur la rivière de Souche, à 25 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sissonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : vers 1260, 95 feux; 1760, 461 h.; 1800, 608 h.; 1818, 718 h.; 1836 et 1856, 782 h.; 1861, 763 h. — Dépendance : Rougemont (ferme).

On sait que les moulins à vent étaient jadis inconnus dans nos contrées. Quand ils y furent introduits vers la fin du 12e siècle, ce fut un véritable bienfait

Digitized by Google

pour certaines populations qui, privées de moulins à eau en raison de leur éloignement de toute rivière, étaient forcées de porter fort loin leurs grains pour les faire moudre. Le village de Bucy se trouvait dans ce cas. Albéric, seigneur du lieu, fit en 1220 avec les religieux de St Martin de Laon, un accord par lequel il leur céda le terrage du terroir de *Forest*, sous la condition qu'ils construiraient un moulin à vent sur le terroir de Bucy (Voyez *Moulins à vent*). — Ce village fut mis à contribution en 1712, par le partisan Hollandais Groweistein.

Seigneurs de Bucy, relevant des évêques de Laon.

Au commencement du 12e siècle, la terre de Bucy était dans les mains des seigneurs de St-Erme et devint l'apanage d'un cadet de leur maison dans la personne du suivant:

1179. Jean, seign. de Buissy, puîné de Foulques, seign. de St-Erme; femme, Oda; enfans: Barthélemi, Jean, Blihard, Albéric, Hugues, Foulques, Henri, Hersende dite Broda, femme d'Amaury de Bernot.

1189. Barthélemi, seign. dud.; femme? Emmeline; enfant, Jean. Emmeline se remaria avec un nommé Simon.

1209. Albéric, chev., s. dud.; fe., Ingelburge.

1237. Reine, dame de Bucy; enfant, Anselme.

1247. Anselme, chev., seign dud.; enfans: Albéric, Anselme.

1255. Anselme II, seig. dud. et de Vaurseine; femme, Agnès de Faucoucourt.

1304. Aelide, dame de Bucy.

14.. Jean Legras, écuyer, seign. de Bucy; femme, Marguerite de Vaurseine. Ils vendirent aux suivans.

1470. Jean de Lizac et Renaud, s. de Lor. En 1477, Jean de Lizac vendit le quart qui lui appartenait dans cette seigneurie au roi Louis XI, moyennant 400 écus d'or, lequel en dota l'église paroissiale d'Etréaupont, fondée en l'honneur de St-Martin.

1728. Nicolas Darras, chev., seign, d'Andrecy, et de Bucy par sa femme, Louise-Colombe de Signier, qui se remaria au suivant et lui porta Bucy.

Vers 1740. Jean-Baptiste de Bouchard, originaire de la Provence, chev. de St-Louis, major des grenadiers du royaume. On lui doit une traduction de la *Tactique* d'Elien, publiée en 1756.

En dernier lieu, la terre de Bucy-lès-Pierrepont était dans les mains des comtes de Roucy.

Buffart. — Localité détruite, laquelle s'élevait autrefois entre Nouvron et Autresches. — En 1172, l'abbaye de St-Médard, à qui cette localité appartenait, permit aux étrangers de venir s'y établir, sous la condition de lui payer 3 sous parisis annuels par ménage.

Bugny, *Bugniacus*. — Hameau dépendant de la Flamengrie; en 1816, 21 feux. Il en est question dès le 12e siècle. C'était jadis un fief noble avec des seigneurs particuliers.

1139. Eudes, chev. de Bugny.

1670. Claude de Lair, sieur de Bugny.

Buigné, Buhigné en 1134. — Localité ruinée, autrefois située près de Troyon.

BUIRE, BUIRES en 1156, *Buiri* et *Bureus* en 1185. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée, à 53 k. au N.-E. de Laon et 13 de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Hirson, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population: 1760, 104 h. (36 feux); 1800, 191 h.; 1818, 202 h.; 1836, 300 h.; 1856, 308 h.; 1861, 301 h.

Buire appartenait autrefois à l'abbaye de Bucilly. Les seigneurs de Guise en étaient avoués au 12e siècle, et paraissent en avoir gardé la seigneurie jusque dans ces derniers temps.

Digitized by Google

Buire, *Burus* en 870. — Hameau dépendant d'Epaux. Nous pensons que c'est le lieu nommé *Burus* qui, en l'année 870, fut donné par le roi Charles-le-Chauve à l'abbaye de St-Médard avec d'autres biens. En 1816, 30 feux.

BUIRONFOSSE, *Buironfossa* en 1175. — Bourg de l'ancienne Thiérache, bâti dans une vaste plaine, à 66 k. au nord de Laon et 16 de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Capelle, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population : 1760, 1,053 h.; 1800, 1,547 h.; 1818, 1,644 h.; 1836, 2,260 h.; 1856, 2,589 h.; 1861, 2,565 h. — Dépendances : Boujon, Rue Herbin, Rue des Faucharts, Haut-Bois (hameaux); Monplaisir (maison isolée); Moulins de Haut-Bois et de Buironfosse.

Buironfosse appartenait jadis aux seigneurs de Guise. Jacques d'Avesne l'un d'eux, accorda à ce bourg vers 1175, les franchises de Prisces. Les habitans furent constitués en commune avec un maire et des échevins électifs; ils purent quitter la ville à volonté après avoir payé leurs dettes; ils purent tester et passer leurs biens à leurs héritiers. Les peines et les amendes des crimes et des délits furent fixées, le duel judiciaire aboli, excepté pour la trahison et le meurtre, etc., en payant au seigneur la dîme, le terrage, le tonlieu, 12 deniers par maison, etc. — Le bourg de Buironfosse venait d'être pillé par les Anglais en 1339, lorsque Philippe VI, roi de France, arriva pour y camper avec son armée; puis aussitôt il envoya un défi au roi d'Angleterre, et fixa au vendredi suivant 22 octobre le jour du combat. Dès la pointe du jour, les deux armées furent rangées en bataille dans une plaine unie et découverte, les Français divisés en trois corps formés chacun de 15,000 chevaux et de 20,000 fantassins, les Anglais disposés dans le même ordre. On resta ainsi jusqu'à midi sans que l'action commençât, et le roi de France était occupé à armer des chevaliers, quand tout-à-coup un lièvre venant se jeter dans les premiers rangs de l'armée française, y causa un désordre qui ne permit pas de commencer l'attaque. Le lendemain, les deux armées s'éloignèrent, et l'on donna à ceux qui avaient été créés chevaliers ce jour-là, le nom de *chevaliers du lièvre*. — Cette démonstration, toute inutile qu'elle fût, ne porta pas moins, selon Froissard, le roi d'Angleterre à briser ses armes mi-partie de France et d'Angleterre. — Il y avait autrefois à Buironfosse un château fortifié qui fut pris et rasé en 1422 par Jean de Luxembourg. — Ce bourg possédait jadis un hôpital et une léproserie dont les revenus, en 1648, s'élevaient à 600 livres pour le premier, et à 60 livres pour la seconde.

Seigneurs de Buironfosse, relevant de Guise.

1187. Raoul de Buironfosse.

1204. Adam de Buironfosse.

1239. Gilles, chev. de Buironfosse, avoué de Rochefort. Il fonda cette année avec Widèle, sa mère, une chapellenie à Buironfosse.

1333. Jean Isars ou Isaac, sire de Buironfosse femme Marie. Ils vendirent cette année au seign. de Guise, le moulin de Buironfosse, avec le vivier et les prés voisins. En 1369, Jean Isars vendit,

Digitized by Google

moyennant une simple rente de 36 livres seulement, la terre de Buironfosse à

1369. Wiard d'Origny.

La terre de Buironfosse fut ensuite réunie au domaine de Guise, et resta jusqu'à la révolution dans les mains des seigneurs de cette ville.

Buisson (Le). — Dépendance de Brecy. C'était au 14e siècle un château dont un cadet de Châtillon nommé Gaucher était seigneur en 1395.

Buissy. — Voyez Bucy-lès-Pierrepont.

Burci. — Voyez Pont-a-Bucy.

BURELLES, BURRUELES en 1263. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive gauche de la Brune et sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Vervins, à 35 k. au N.-E. de Laon et 5 au sud de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 424 h.; 1800, 443 h. (83 feux); 1818, 507 h.; 1836, 527 h.; 1856, 503 h.; 1861, 520 h. — Dépendances : Bellimont, Blanche-Fontaine (F.); le Pontceau (maison isolée).

Seigneurs de Burelles.

1202. Jean de Burelles.

1235. Oudard de Burelles.

1240. Raoul, chevalier de Burelles.

1242. Raoul II, son fils, chev., seign. dudit.

1254. Oudard II de Burelles, fils de Milon de St-Lambert.

1263. Enguerrand, sire de Coucy, donne la terre de Burelles à Thomas de Vervins, son cousin.

1403-10. Jean de Boyleau, seign. de Burelles par sa femme.

En dernier lieu, le duc de Coigny était seign. de Burelles.

Burguets (Les), autrefois Le Burquet. — Maison isolée dépendante de Clastres. C'était jadis une maison-forte mouvant de Montescourt. Nous connaissons un de ses anciens seigneurs.

1760. Nicolas Lelong, seign. du Burquet, officier de la grande vénerie.

BURIDAN *(Jean-Baptiste)*, jurisconsulte et professeur de droit à Reims, né à Guise et mort en 1633. — On a de lui :

Commentaires sur la coutume générale du Vermandois, 1630, et plusieurs autres éditions. — On publia après sa mort : *Commentaires sur la coutume de Reims*, 1664.

Bury. — Hameau ruiné qui dépendait de Tugny.

BUSSIARES, *Buxorium* en 1182, *Buxeriæ*. — Village de l'ancienne Brie champenoise, bâti sur un plateau élevé, à 50 k. au S.-O. de Laon et 15 à l'ouest de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse — Patrons, SS. Crépin et Crépinien. — Population : en 1760, 38 feux; 1788 et 1800, 158 h.; 1818, 220 h.; 1836, 242 h.; 1856, 237 h.; 1861, 224 h. — Dépendances : Champillon (hameau); les Mars (ferme).

Le nom de ce village paraît dériver du mot de basse latinité *buxeria*, buissière ou boissière, lieu où le buis croît naturellement et en abondance. Cette

Digitized by Google

étymologie, si elle est fondée prouverait, contrairement à l'opinion établie, que cette plante est indigène dans nos climats. Bussiares appartenait autrefois à l'abbaye de Chézy-sur-Marne, et ne paraît point avoir eu de seigneurs laïcs.

Bussière (La), *Busseria* en 1271. — Hameau dépendant de Flavigny-le-Grand. — Le moulin à eau de La Bussière appartenait autrefois à l'abbaye de Prum, en Allemagne.

But (Le), Le Bus en 1136; Buz en 1194. — Ferme dépendante de Crépy. Elle existait dès le 11e siècle et appartenait alors au domaine royal. Philippe Ier la donna avec Wary et Ormiécourt, deux autres fermes également détruites, à l'abbaye de St-Nicolas-aux-Bois (Voyez la charte.) — Cette localité eut des seigneurs particuliers, dont deux seulement nous sont connus.

1129. Wibert du But.
Vers 1530. Pierre d'Huet, écuyer, seigneur du But; femme, Anne de Dostat, qui se remaria en 1598 à Georges de Récourt, seign. de Lesdins.

Confirmation à l'abbaye de St-Nicolas-aux-Bois de Wary et du But, en 1136.

In nomine, etc. Ego, Ludovicus, Dei gratiâ Francorum rex. Notum fieri volumus cunctis fidelibus tàm futuris quàm instantibus, quod abbatiam Sancti Nicholai de Vedogio et omnia ad ipsam pertinentia, in nostram tuitionem suscepimus, et quicquid ex dono patris nostri possidet, vallem scil cet totam in quâ sita est, et clivos ex utraque parte usque ad terminos prefixos concedimus atque firmamus, eâ videlicet libertate per omnia qua nostrum alodium de Crispiaco tenemus. Waeriacum (Wary) quoque cum omnibus appendiciis suis ex eleemosinâ patris nostri datum eidem ecclesie, concedimus atque firmamus. Preterea, vineas apud Crispiacum, et terras arabiles apud Bus (le But) et quocumque in contradictionem et calumpniam à nobis venerant, jam concessa atque firmata jure perpetuo possideat, eâ tamen ratione ut eosdem redditus quos ante contradictionem et calumpniam solvebat..... Actum Suessionis publice anno incarnati Verbi MCXXXVI.° Ludovico filio nostro in rege coronato anno IIII.° (*D. Gren.*. *t.* 235, *f°* 67).

BUZANCY, *Buzenciacus*. — Village de l'ancien Soissonnais, situé dans le haut d'un vallon étroit, à 50 k. au sud de Laon et 10 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 36 feux; 1800, 141 h.; 1818, 150 h.; 1836, 176 h.; 1856, 167 h.; 1861, 180 h. — Dépendance : le Petit-Buzancy (maison isolée).

Il est pour la première fois question de Buzancy au 9e siècle. Au 11e, il appartenait aux seigneurs de Pierrefonds, qui le donnèrent à l'un de leurs puînés. Buzancy devint dès-lors le chef-lieu d'une vicomté, et un château-fort y fut construit; il en reste encore une tour. Le château actuel est celui de l'ancien fief de *Grandcourt*. L'église de Buzancy, dédiée à St Martin, était autrefois le but d'un pélerinage fréquenté ; on s'y rendait pour le mal de gorge.

Buzancy est la patrie de Charles Coffin, principal du collége de Beauvais, mort en 1749. Un curé de ce village, nommé l'abbé Moreau, publia en 1771 un ouvrage destiné à l'enfance et intitulé : *Le Livre des enfans et des jeunes gens sans études*.

Digitized by Google

Seigneurs de Buzancy.

1080. Hugues de Pierrefonds, seign. de Buzancy; femme, Clémence.

1130-41. Robert de Pierrefonds, leur fils, seigneur dudit.

1140. Philippe de Pierrefonds, son fils? s. dud.;

1173. Guy de Pierrefonds, fils de Robert, s. dud. femme, Mathilde de Septmonts; enfant, Vermond.

1180. Vermond ou Guermond de Pierrefonds, vicomte de Buzancy, seign d'Hartennes, Escury, Villemontoire; femme, Hersende Le Turc, *aliàs*, de Pierrefonds. Enfans: Hervé, Elizabeth, femme de N. d'Ancienville; Mathieu, seig. d'Hartennes; Dreux, Thibaut, chanoine de St-Gervais; Marguerite, femme de Renaud de Broyes.

1212-47. Hervé de Pierrefonds, vicomte de Buzancy; femme, Agathe de Chery. Enfans: Jean, Gérard; Hersende, femme de Geoffroy de Mortemer, vicomte d'Acy; Adenette, femme de Raoul d'Estrées, seign. des Bois.

Nous trouvons en 1255, un Alain de Buzancy, chev., dont la femme se nommait Yole, et le gendre Simon, dit Plumet, écuyer; nous ne savons si cet Alain fut seigneur de Buzancy.

1266-77. Jean de Pierrefonds, vicomte de Buzancy; femme, Havide de Vauxaillon. Enfans: Jean, Thomas, qui assista au combat livré entre le roi de Sicile et celui d'Aragon; Gérard, seig. de Grandcourt. Jean, sire de Buzancy, accompagna St-Louis dans son voyage d'Outre-Mer.

1289-97. Jean II de Pierrefonds, sire de Buzancy; femme, Gila. Enfans: Marguerite, femme de Valet de Vignemont; Agnès, femme de Guyart de Jaulzy; Marie, femme de Witasse de Baconel.

1305-39. Jean Ier, sire de Quierzy et Muret, vicomte de Buzancy par acquisition. A sa mort, la terre de Buzancy revint à sa deuxième fille Agnès, laquelle la vendit à Mathieu de Roye, son beau-frère.

1361. Mathieu de Roye, vicomte de Buzancy, seign. du Plessier; femme, Jeanne de Quierzy, fille du précédent. Enfans: Jean, maréchal de France; Guy, d'abord coûtre de St-Quentin, puis évêque de Verdun et archev., de Reims; Tristan, Renaud, seign. de Missy, etc.; Béatrix, femme de Jean de Bazoches, vidame de Châlons; Raoul, abbé de Corbie; Dreux, seigneur de Launoy.

1375. Tristan de Roye, vicomte de Buzancy; femme, Jeanne de Montchevray. Sans enfans. Tristan de Roye fut, d'après son épitaphe qu'on lisait jadis à Longpont, *un chevalier de grande entreprise*; il mourut en Espagne un 1386.

1386. Renaud de Roye, son frère, vicomte de Buzancy, aussi sans enfans.

13.. Guy de Roye, leur autre frère, archev. de Reims, tué à Vellétri en 1409, dans une émotion populaire.

1402. Mathieu II de Roye, son neveu, seign. de Muret, 1er quart-comte de Soissons. Femmes: 1° Marguerite de Gistel, dont Guy, mort sans postérité en 1463; 2° Catherine de Montmorenci, dont Jean et autres.

1415. Jean de Roye, vicomte de Buzancy, etc. (Voyez Quierzy); femme, Marguerite du Bois; enfant, Antoine.

14.. Antoine de Roye, vicomte dud, etc.; f.e, Catherine de Sarbruck, qui lui apporta en dot le comté de Roucy. Enfans: Amédée, Jean et Marie, morts jeunes; Charles. — Antoine de Roye périt à la bataille de Marignan.

1540. Charles de Roye, sire de Buzancy et comte de Roucy; femme, Madeleine de Mailly. Enfans: Charlotte, femme de François de la Rochefoucault; Eléonore, qui porta la terre de Buzancy à

1552. Louis Ier de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Picardie.

15.. Henri Ier de Condé, vicomte de Buzancy, son fils aîné.

15.. Henri II de Condé, vicomte dudit.

Après lui, la terre de Buzancy passa dans les mains d'Isabeau de La Tour, dame de Limeuil, qui la porta en dot à

15.. Scipion Sardini, vicomte de Buzancy, Crise, St-Crépin, seign. d'Hartennes, Taux, Villemontoire, etc.

1609. Alexandre-Paul Sardini, son fils, vicomte de Buzancy, seigneur desdits.

1645. Paul Sardini, vicomte dudit.

1646. Jacques de Chastenet, seign. de Puységur, vicomte de Buzancy par acquisition, seign. d'Aconin, Crise, St-Crépin, quart-comte de Soissons. Jacques de Chastenet suivit la carrière des armes avec distinction, fit 43 campagnes, se trouva à 120 sièges et à 20 batailles sans recevoir aucune blessure. Il passa par tous les grades: mestre de camp du régiment de Piémont, il devint ensuite maréchal des camps et armées du roi. Il a laissé des mémoires fort curieux et un traité de l'art militaire. Femmes:

Digitized by Google

1° Antoinette Varlet; 2° Marguerite du Bois; plusieurs enfans dont: Marguerite-Claude, Jacques-François, N. abbé de St-Epvre, etc.

1684. Marguerite-Claude de Chastenet de Puységur, dame desd. par partage, chanoinesse de Remiremont. Elle donna Buzancy à son frère.

1712. Jacques II de Chastenet, marquis de Puységur, vicomte de Buzancy, seign. d'Aisonville et Bernoville, Aconin, Chacrise, Taux, Villemontoire, Cessereux, 1er quart-comte de Soissons. Il suivit aussi la carrière des armes, fut blessé au siége de Philisbourg et aux batailles de Stimkerque et de Nerwinde; négocia en 1700, avec l'électeur de Bavière, l'entrée des Français dans les Pays-Bas; fit la campagne d'Espagne en 1703, comme directeur général de l'infanterie et cavalerie, et assista aux siéges de Landeau et de Fribourg. Il passa par tous les grades, devint lieutenant général des armées; fut nommé chevalier des Ordres du roi et reçut le bâton de maréchal de France en 1735. Il a laissé des mémoires et un traité sur l'art de la guerre. Femme, Jeanne-Henriette de Fourcy; enfans: Jacques-François-Maxime, Jeanne-Henriette, femme de François de Nettancourt, marquis de Vaubencourt; Marie, femme du marquis de Civile; Hélène, femme du marquis de Choiseul.

1743. Jacques-François-Maxime de Chastenet de Puységur, vte de Buzancy, s. desd. Il embrassa aussi la carrière militaire, devint maréchal de camp, puis lieutenant-général des armées du roi et grand'croix de St-Louis. Il a publié plusieurs ouvrages politiques, littéraires ou d'histoire naturelle. Femme, Marie-Marguerite Masson; enfans: Jacques-Armand-Marc; Antoine-Hyacinthe, contre-amiral en Portugal; Jacques-Maxime-Paul, maréchal de camp; Antoinette-Louise, femme de François Vidard, marquis de St-Clair; Elizabeth-Marie-Louise, femme de Charles Le Pelletier, comte d'Aunay; Adélaïde-Marguerite-Louise qui épousa le comte de Mercado.

1782. Jacques-Armand-Marc de Chastenet de Puységur, vicomte de Buzancy, seign. dudit, maréchal de camp, ch. de St-Louis. Il est l'auteur de plusieurs pièces de théâtre, et l'un de ceux qui ont le plus contribué à populariser en France la science du magnétisme animal, sur laquelle il a publié un grand nombre d'ouvrages. Femme, Marguerite Baudard de Ste-James. Enfans: Jacques-Paul-Alexandre; Amélie-Marie, femme de Vallérien, comte de Noue; Amandine, femme du comte Maxime de Puységur, son oncle; Cécile, femme du comte d'Auteroche; Pauline, femme de Henri Labbay, comte de Viella.

Il y avait autrefois à Buzancy les deux fiefs de *Retonvilliers* et de *Grandcourt*; celui-ci fut établi vers l'an 1280, par Jean Ier de Pierrefonds, seign. de ce lieu, en faveur de son frère:

Vers 1280. Gérard de Pierrefonds, seign. de Grandcourt.

1384. Jean de Baconel, seigneur dudit.

1465. Jean Desportes, seign. dud., bourgeois de Paris.

1523. Etienne Le Féron, procureur au parlement de Paris, seigneur dudit.

1539. Thibaut Girard, conseiller au Châtelet, gendre du précédent.

1546. Pierre Grassin, conseiller au parlement, seigneur dudit.

1556. Pierre II Grassin, seigneur dudit.

1580. Thierry Grassin, seigneur dudit.

Ce fief fut réuni vers 1600 à la seigneurie de Buzancy.

Fief Retonvilliers à Buzancy.

1367. Jean de Vignemont, s. de Retonvilliers.

1409. Gérard de Retonvilliers.

1428. Marguerite de Retonvilliers.

1447. Pierre du Castel, s. dud., par sa femme.

14.. Jacques Lenoir, curé de Buzancy, s. dud.

15.. Jacques Le Couvreur, seigneur dudit.

1508. Jean Le Couvreur, son fils.

1529. Jean de Mussin, écuyer, seign. dudit.

1553. Catherine de Sarbruck, dame dudit par acquisition.

C

CAIGNARD DE MAILLY, avocat et littérateur, mort à Paris le 2 janvier 1825.

On a de lui: *Annales maçonniques, dédiées à S. A. S. le prince de Cambacérès*, 1807-10, 8 vol. in-8.° — Il a pris part à la rédaction du journal l'*Ami de la Patrie* et à l'*Histoire de la Révolution*

Digitized by Google

par deux amis de la liberté; les tomes 16 et 17 sont, dit-on, de lui. Il est encore l'éditeur de l'*Histoire d'une famille de Dorson*, 1798, in-8.°

CAILLOUEL, CALOE en 1135; CALLOE en 1186; QUAILLOUÉ en 1252; *Calloei* en 1153; *Cailloei, Cailloveium, Cailloetum* en 1118; *Cladolecum, Calloellus, Callovellus, Callilocus.* — Village de l'ancien Noyonnais, bâti sur une colline basse, à 47 k. à l'O. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Chauny, des élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Chauny, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : 1760, 71 feux; 1800, 467 h.; 1818, 512 h.; 1836, 600 h.; 1856, 572 h.; 1861, 552 h. — Dépendances : Crépigny (hameau); le Moulin de Caillouel.

Des monnaies en bronze du Bas-Empire ont été trouvées à Caillouel en 1767.

Seigneurs de Caillouel.

1148. Hugues de Calloe; femme, Dédèle.

1186. Raoul de Coucy, seigneur de Caillouel, frère de Renaud de Sinceny.

1202-12. Itier de Caillouel; femme ou sœur, Odeline.

1230. Renaud, seign. de Caillouel et Crépigny; femme, Elisabeth.

1267. Jean, leur fils, écuyer, seigneur desdits.

1308-14. Gilles de Crépigny, seig. de Caillouel.

1366. Guillaume de Folleville, seign. dudit.

1376. Hugues le Borgne, seign. de Crépigny et Caillouel.

Cette terre passa ensuite dans la maison de Béthancourt, et Alix de Béthancourt la porta à

1388. Pierre de Longueval.

1415. Jean de Noë, chev., seign. de Mortemer, et de Caillouel par son mariage avec Ameline de Longueval, fille du précédent.

1523. Edmond le Borgne, écuyer, seign. de Caillouel.

1547. René le Borgne, seigneur dudit.

1559. Jean le Borgne, id.

1572. Jean de Folleville.

1609. Guillaume Lotin, président au parlement, seigneur dudit.

1610. Josias du Passage, écuyer, seign. dudit.

1653. Charles du Passage, seign. de Sinceny et Caillouel.

1753-60. Bernard-Gabriel du Passage, écuyer, seign. dudit, lieutenant-colonel au corps royal d'artillerie; femme, N. Viesville.

Il y avait autrefois à Caillouel les fiefs du *Châtelain de Chauny* et du *Pré des Cirons.*

Caisne (bois du) *Caisnetus* ou *Quesnetus silva.* Grand bois qui s'étendait jadis autour de Longpont. En 1131, Gérard, seigneur de Quierzy, en accorda l'usage aux moines de cette maison religieuse.

Cambrin. — Ancien fief assis à Molinchart (Voyez ce mot).

CAMBRON, autrefois KAMERON et CAMBERONNE, *Kameron viculus* en 1136 — Hameau dépendant de Fontaine-lès-Vervins. Il appartenait jadis à l'abbaye de St-Jean de Laon; en 1816, 5 feux (38 h.). — Au 16e siècle, Raoul de Coucy, seigneur de Vervins, ayant fait bâtir un château dans ce lieu à peu près désert alors, le hameau actuel s'est insensiblement formé autour de ce château. — En 1556, ce même Raoul de Coucy donna le châteâu de Cambron à Charlotte, *sa fille adoptive.*

1719. Louis-Joseph-Dieudonné Monjo, éc., ancien capit., s. de Cambron (V. Fontaine-lès-Vervins).

Cambronne. — Ancien fief à Billy-sur-Ourcq (Voyez ce mot).

CAMBRY. — Ferme dépendante de Sissy. Elle appartenait autrefois à l'abbaye

Digitized by Google

de St-Eloi-Fontaine. On y voit une fontaine dite de Sainte Camione, qui était autrefois le lieu d'un pélerinage fréquenté pour les enfans en langueur.

Cameli. — Localité jadis située entre Hombllières et Regny, citée dans une charte de 1206.

CAMELIN, autrefois CAMELI ou KAMELI, *Camelecus* en 870; *Cameleum, Campus lini.* — Village de l'ancien Soissonnais, bâti sur un monticule allongé, à 45 k. à l'ouest de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Chauny, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, même diocèse — Patrons, SS. Pierre et Paul. — Population: 1760, 73 feux; 1800 et 1818, 632 h.; 1836, 680 h.; 1856, 597 h.; 1861, 576 h. — Dépendances: le Fresne, Bresson, Marivaux (hameaux).

Camelin existait déjà au 9e siècle. Sa chapelle fut confirmée en l'année 870 à St-Médard, à qui elle avait été donnée pour entretenir son luminaire.

Seigneurs de Camelin.

1160. Robert de Camelin; femme, Ade; enfans: René, Robert, Luciane, Béatrix, Isabelle.

1189. Eudes ou Oudard de Camelin, chev.; enfans: Jean, Gérard.

1205. Pierre de Camelin, ch.; Richard, son frère.

Vers 1210-23. Nicolas, seign. de Camelin et La Jonquière; femme, Béatrix.

1241. Simon de Camelin.

La seigneurie de Camelin passa, à la fin du 16e siècle, dans les mains des seign. de Blérancourt qui la conservèrent jusqu'au milieu du 18e siècle. En dernier lieu, elle appartenait à M. de Villers.

On voyait autrefois à Camelin deux fiefs nommés l'un fief *Romery*, et l'autre fief de *Buzancy*.

Camotus (*Forêt*). — Elle s'étendait autrefois sur le terroir de Senercy.

Camps antiques. — Il existe dans l'étendue du département de l'Aisne onze camps retranchés, ou du moins onze enceintes fortifiées qu'on croit avoir servi de forteresses dans les temps antiques. Ces camps sont ceux de Bony, Buironfosse, le Câtelet, Condé-sur-Suippe, Epagny, Macquenoise, Mauchamp, Muret, Saint-Thomas, Vermand et Villé.

Camp de Bony dit *des Longues-Bornes.* — Il occupe, à 3 ou 400 mètres de distance du village de Bony, canton du Câtelet, un mamelon isolé couvert de bois, dit le *Bois de la Barre.* Il se compose de trois enceintes irrégulières comprises l'une dans l'autre, et formées de parapets en terre. La troisième enceinte, qui est aussi la plus petite, occupe le sommet du mamelon. Sa forme est ronde. On voyait jadis dans son intérieur un grand nombre de menhirs ou monolites en grès fichés en terre verticalement et formant une quatrième enceinte, aussi circulaire. La présence de ces monolites pourrait donner lieu de penser que ces retranchemens ne sont pas ceux d'un camp, mais qu'ils forment l'enceinte d'un ancien monument religieux, probablement élevé par les Druides. On ne connaît aucun objet antique recueilli dans ces diverses enceintes qui, d'ailleurs, n'ont jamais été fouillées.

Camp de Buironfosse, canton de La Capelle. — Nous ne possédons aucun renseignement sur cette enceinte fortifiée qui existait déjà au 13e siècle, étant citée dans une charte de 1269. En 1339, les Anglais, poursuivis par l'armée française, s'y réfugièrent et lui durent peut-être leur salut (Voyez Buironfosse).

Camp du Câtelet, terroir de Mondrepuis. — Il est établi sur la pointe d'une colline baignée de de trois côtés par l'Oise et par des ruisseaux encaissés. Une tranchée transversale le sépare du reste du plateau. Son étendue n'a pas moins, dit-on, de 30 hectares. On a découvert dans son enceinte le couvercle en métal d'un vase antique, plusieurs urnes et des médailles romaines. On y

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

aurait aussi trouvé, dit-on, une pierre portant une inscription qu'on n'a malheureusement pas recueillie.

Camp de Condé-sur-Suippe, dit *le Vieux Reims*. — Ce camp, dont il reste à peine des vestiges, est situé entre Condé et Variscourt, au milieu d'une sorte de presqu'île formée par l'Aisne et la Suippe. Sa forme était celle d'un carré long et sa contenance dépassait 50 hectares. Il en est question, sous le nom d'*oppide* de Condé, dans différentes chartes des 12e et 13e siècles. Nous pensons que c'est le camp dans lequel se retrancha Q. Titurius Sabinus lors du passage de l'Aisne par César (Voyez notre notice intitulée : *Le passage de l'Aisne par César, l'assiette de son camp et la situation de Bibrax*, 1864).

Camp d'Epagny. — Il occupe le sommet d'un cap escarpé qui domine le village d'Epagny, canton de Vic-sur-Aisne. Sa forme, déterminée par les contours du plateau sur lequel il est assis, est triangulaire. Une coupure longitudinale composée d'un fossé profond et d'un parapet en terre fort élevé, le sépare du reste du plateau ; son étendue ne dépasse pas deux hectares. La tradition locale veut que ce soit un camp romain, et l'on y a, en effet, trouvé de nombreuses médailles romaines.

Camp de Macquenoise. — Il est placé au nord de St-Michel, sur la frontière des Pays-Bas. Samson l'a figuré sur sa carte avec le nom de *Castra Labieni*, parce qu'on pense qu'il a été occupé par Labiénus, lieutenant de César. Contrairement à tous les autres camps, celui de Macquenoise paraît avoir été entièrement entouré de murs. Dans les parties qui en restent, on remarque des espèces de soupiraux qui annoncent peut-être des constructions souterraines. Ce camp est voisin de l'ancienne chaussée romaine de Reims à Bavai, et l'on y a recueilli des monnaies romaines.

Camp de Muret, canton d'Oulchy. — Il est situé au sud de ce village ; mais n'ayant jamais été étudié ni décrit, les contours et l'étendue de son enceinte sont également mal connus. Nous ne saurions y voir, toutefois, un ouvrage des Gaulois ni même des Romains. Nous croyons plus vraisemblable que c'est l'emplacement du camp où se retrancha Childebert en l'année 593, et près duquel se livra la fameuse bataille de Droizy où ce prince fut vaincu par la reine Frédégonde (V. Droizy).

Camp de Vermand. — Il est placé, comme la plupart des précédens, sur la pointe d'une colline qu'une large coupure transversale sépare du reste du plateau. Sa surface est irrégulière comme le terrain sur lequel il est assis et son étendue est assez considérable. C'est incontestablement pour nous l'enceinte de l'ancien oppide gaulois de Vermand, opinion que confirme la découverte qu'on y a faite de plusieurs monnaies gauloises portant pour exergue le mot *Viro*, première syllabe de *Viromandui* (Voyez Vermand).

Camp de St-Thomas ou *du Viel Laon*, canton de Craonne. — A cause de son étendue exceptionnelle et de l'importance du rôle qu'il a joué dans l'histoire, le camp de St-Thomas demande une description plus détaillée que celle accordée aux précédens. Il occupe l'extrémité de la colline au pied de laquelle est bâti le village de St-Thomas. Sa forme est celle du plateau sur lequel il est assis, c'est-à-dire celle d'un triangle irrégulier et à cotés inégaux. Un rempart en terre fort élevé et un fossé large et profond tracés en ligne droite d'un bord de la colline à l'autre, le séparent du reste du plateau. Sa surface totale n'a pas moins de 35 hectares, et elle est coupée obliquement dans son angle Est, par un second rempart également muni d'un fossé, ce qui la divise en deux portions inégales nommées le *grand* et le *petit camps*. Une source abondante dite *Fontaine des Romains*, s'échappe de terre à la lisière du plateau, vers l'Est. On y ramasse fréquemment des monnaies romaines du haut comme du bas empire, des armes et des poteries de ce temps ; nous y avons nous-même déterré une fort belle urne cinéraire, encore pleine de cendres et de charbons, preuve de la haute antiquité de ce camp. Il est en effet fort ancien. Non-seulement il en est question dans des titres du 13e et du 12e siècles, mais il en est encore parlé dans nos vieux chroniqueurs et même dans Grégoire de Tours. Aussi la tradition locale veut-elle que ce soit celui où César campa lorsqu'il envahit la Gaule-Belgique, 57 ans avant l'ère vulgaire, et une étude approfondie de la question nous a convaincu de l'exactitude de cette tradition. Il y a plus : en examinant avec soin la déclivité de la colline qui forme, au-dessus du village de St-Thomas, comme une sorte de large terrasse légèrement inclinée vers le sud, où elle est limitée par des marais fangeux

Digitized by Google

formés par les eaux de deux ruisseaux, on reste également convaincu que cette terrasse, dont l'étendue est égale à celle même du camp, est le lieu où César rangea ses troupes en bataille. On y reconnaît en effet non-seulement tous les détails topographiques donnés par les Commentaires du général romain : l'escarpement de la colline dans le haut (*liniter fastigiatus in fronte*), la pente douce de son flanc descendant vers la plaine, l'emplacement des deux *castella*, différentes traces de retranchemens, notamment l'un des fossés transversaux, celui de droite, exactement de 400 pas de long et rappelant dans le nom de *voie des Romains* qu'il a conservé, le souvenir de son origine ; mais on peut voir encore dans le haut les traces bien reconnaissables de la rampe établie pour faciliter la communication entre l'intérieur du camp et ce champ de bataille, en permettant aux troupes d'y descendre sans obstacle et sans danger. Au résumé, nous regardons comme incontestable que le camp de St-Thomas est bien, ainsi que la tradition nous l'affirme, celui où César campa lorsqu'il pénétra dans la Gaule-Belgique, et que le plan incliné qui descend de ce camp vers St-Thomas est l'emplacement même où il rangea ses troupes pour offrir aux Belges une bataille qui ne fut point acceptée. Le texte des Commentaires, loin de s'opposer à cette opinion, lui est au contraire favorable. Il résulte clairement en effet *de son ensemble*, qu'il faut chercher ces emplacemens assez loin de la rivière d'Aisne, et non sur son bord même, comme le font la plupart des archéologues, en s'appuyant sur une phrase mal comprise de ces mêmes Commentaires. (Pour plus détails sur le camp de St-Thomas, voyez notre brochure précitée intitulée : *Le Passage de l'Aisne par César, etc.*, et la carte ci-jointe).

Camp de Villé, près de Pasly, canton de Soissons. — Il occupe le plateau qui domine le village de Pasly à l'ouest. Trois côtés de ce camp étant défendus par l'escarpement de la colline, n'ont pas de retranchemens ; mais le quatrième côté est séparé du reste du plateau par un fossé transversal de 200 mèt. de long sur 10 de largeur. On y a trouvé des poteries qui paraissaient être gallo-romaines.

Camp de Mauchamp, près de Berry-au-Bac. — Il fut découvert en 1862 par suite des fouilles exécutées sur les ordres de S. M. l'Empereur, pour la recherche du camp de César. Il occupe un pli de terrain près de la ferme de Mauchamp, et il est assis sur l'ancienne chaussée gauloise de Soissons à Rethel. Sa forme est carrée et deux fossés longitudinaux le relient d'un côté à la rivière d'Aisne, de l'autre à celle de la Miette, de manière à intercepter le passage entre ces deux cours d'eau. Son étendue est d'environ 36 hectares. Il est formé par un fossé en forme de V, profond d'environ 2 mètres et large de 4 à 5. Chacune de ses faces est percée d'une porte large de 12 à 13 mètres ; celle du sud en a deux. Trois ouvertures sont encore ménagées sur les fossés latéraux. On a trouvé dans ces fossés de nombreux ossemens de chevaux, des débris romains comme tuiles, amphores et vases élégans, une seule monnaie romaine du bas empire ; plus, une hachette en silex, une monnaie gallo-romaine et plusieurs monnaies du moyen-âge. — Cette découverte inattendue d'un camp qui n'avait laissé sur le sol ni trace, ni souvenir, fit aussitôt dire à certains archéologues que c'était celui de César. Mais un examen moins superficiel ne tarda pas à nous convaincre qu'il n'en était rien. Sans doute en s'appuyant exclusivement sur cette phrase des Commentaires : *et latus unum castrorum ripis fluminis muniebat*, il est logique de chercher ce camp sur le bord même de la rivière ; mais nous avons démontré ailleurs (*le passage de l'Aisne par César*, brochure déjà citée, p. 20), que cette phrase doit s'appliquer au camp de Titurius et non à celui de César. S'appliquât-il en réalité à ce dernier, que celui de Mauchamp ne pourrait encore être le camp de César, puisqu'il ne remplit aucune des conditions exigées. Ainsi, selon cette phrase, un coté du camp romain aurait eu pour défense la rivière elle-même, et celui de Mauchamp en est à 500 mètres. Le camp de César était établi *sur une colline* : celui de Mauchamp est placé sur un simple pli de terrain. Cette colline était escarpée dans le haut (*leniter fastigiatus in fronte*) puis descendait en pente douce : la pente est insensible dans toutes les parties du mamelon de Mauchamp. Le champ de bataille était limité à droite et à gauche (*à lateribus*) par deux fossés : ceux de Mauchamp sont placés bout à bout. Ces fossés avaient chacun 400 pas ou environ 600 mètres de long : à Mauchamp, l'un a 700 mètres de longueur et l'autre seulement 500. Ils étaient terminés par un fortin : on n'en a point trouvé à Mauchamp, sinon un large passage

Digitized by Google

menagé à l'extrémité du plus long des deux, et qu'on a représenté comme étant un fortin. Enfin, le front du champ de bataille s'appuyait à un petit marais : celui de la Miette est traversé par un cours d'eau. Aucune analogie donc entre ces détails. Ajouterons-nous que les fossés de Mauchamp ayant seulement deux mètres de profondeur, n'ont pu fournir qu'un parapet de 60 cent., quand César nous dit avoir fait creuser un fossé de 12 pieds et établir un parapet *de* 18 *pieds*. En outre, ce camp pouvant être assailli par un ennemi nombreux et audacieux, devait être soigneusement fermé : celui de Mauchamp est ouvert partout, car on n'y compte pas moins de *huit portes*, comme nous l'avons dit, et des portes d'une largeur inusitée, ce qui prouve, avec les débris de chevaux trouvés à l'entour, qu'elles étaient destinées à donner passage à de nombreuses troupes à cheval, et César en avait très-peu. On n'y a trouvé qu'une seule monnaie romaine du bas empire, et les autres débris qu'on y a recueillis sont évidemment de la même époque et non du temps de César. Fussent-ils même plus anciens, qu'on ne pourrait encore les considérer comme provenant de l'armée de César, car il serait ridicule de dire qu'elle traînait à sa suite des charriots chargés de tuiles pour couvrir ses tentes, des amphores pour conserver son vin et des vases de prix pour ses usages journaliers. Enfin, ni la tradition, ni le sol, n'ont conservé le plus fugitif souvenir d'une occupation romaine sur ce point. — Le camp de Mauchamp ne peut donc être celui de César : il n'est même pas romain. C'est incontestablement pour nous celui établi par le roi Eudes, en l'année 894, sur la chaussée gauloise qui conduisait alors en Germanie, pour barrer le passage à son compétiteur Charles-le-Simple, comme nous l'avons exposé dans la notice insérée au t. XIII du *Bulletin de la Société académique de Laon*, et dans le journal l'*Observateur de l'Aisne* du 14 février 1864, auxquels nous renvoyons le lecteur. Tout, jusqu'aux souvenirs locaux, rappelle cet évènenement néfaste, où la trahison joua son rôle. Le champ qui descend vers la Miette est connu sous le nom de *Champ du Roi ;* on trouve en face sur cette rivière, la *passe au Roi* ; la ferme voisine s'appelle *Mauchamp* (mauvais champ), et le petit bois enclavé dans l'enceinte du camp, est nommé le *bois Judas*, etc.

Campigny. — Hameau dépendant de La Neuville-en-Beine. Nous pensons que ce hameau n'est autre chose que le fief *Campennier* (*Campennerium)* qui eut des seigneurs particuliers relevant de ceux de La Neuville-en-Beine. Ce fief appartenait à l'abbaye d'Ourscamp.

Canaux. — *Canal Crozat et de St-Quentin.* — L'ouverture du canal Crozat a eu pour but de joindre l'Oise à la Somme. On songea d'abord à opérer cette jonction en creusant un canal de 45 pieds de large sur 6 de profondeur entre Sissy et St-Quentin, passant par Regny, Marcy, Homblières et Harly ; les travaux commencèrent même au mois de mars 1728, mais la crainte des dépenses fit abandonner ce projet. C'est alors qu'un riche financier nommé Crozat s'empara de l'entreprise, et ayant fait adopter le tracé actuel par Viry, Condren, etc., lequel présente un développement de 40,700 mètres, l'exécuta en deux ans avec une dépense de 4,500,000 fr. — Mais ce n'était point assez d'avoir relié l'Oise à la Somme : pour que ces dépenses devinssent réellement fructueuses, il fallait encore joindre la Somme à l'Escaut et établir par ce moyen une communication directe entre la France et les Pays-Bas. Les difficultés étaient grandes : on avait à traverser les hautes plaines crayeuses qui séparent les sources de ces deux rivières, et l'on était menacé de n'y point trouver l'eau nécessaire aux besoins de la navigation. C'est alors que l'ingénieur Laurent, chargé par Colbert des études préparatoires, proposa l'établissement d'un canal

Digitized by Google

souterrain à travers ce plateau, ce qui devait annihiler la grande différence de niveau existant entre les deux rivières, conserver 1,500 arp. de terrains à l'agriculture, et assurer une navigation constante à l'abri des courteresses d'eau. Ce projet fut adopté par le ministre, et les travaux commencèrent en 1769. Ces travaux, si hardis pour l'époque, excitèrent au plus haut degré l'attention publique, et ils devinrent dès-lors le but d'un pélerinage de la part de tous les savans de la France et de l'étranger. La Condamine, qui s'y rendit comme les autres, improvisa les vers suivans sous la voûte du canal :

L'homme, depuis Noë, s'asservissant les mers,
Avait su rapprocher les bouts de l'univers;
Laurent, tu nous apprends un art plus admirable :
La terre à ta voix s'ouvre et devient navigable.

Mais la mort de Laurent, arrivée le 12 octobre 1773, arrêta ces travaux. De nouveaux projets furent alors proposés ; une longue lutte s'établit entre leurs divers auteurs ; la révolution arriva et les évènemens politiques firent entièrement oublier le canal de jonction de la Somme à l'Escaut, malgré toute son utilité. Ce fut le premier Consul qui reprit ces projets. Il nomma une commission d'ingénieurs pour les examiner, et après de longs débats, abandonnant le projet de Laurent, il décida que le tracé du canal serait dirigé de St-Quentin au Tronquoy par Bellenglise, Riqueval et Macquincourt. Les travaux commencèrent aussitôt, et le 27 avril 1810, l'empereur Napoléon put parcourir en bateau le canal dans toute son étendue, depuis St-Quentin jusqu'à Cambrai. — Le canal de St-Quentin proprement dit comprend une longueur de 41,829 mètres, dont 5,677 mètres en galerie souterraine. Il a coûté environ 9,000,000 f. — Cependant, on ne tarda pas à éprouver des courteresses d'eau, et pour y remédier, on construisit en 1826, une rigole d'alimentation qui prend de l'eau à l'Oise et la conduit dans le canal de St-Quentin. Cette rigole, souterraine de Bernoville à Fonsomme, rejoint le canal à Lesdins. — On a : *Notice historique sur le canal de St-Quentin*, par Melleville, 1853.

Canal de l'Ourcq. — L'idée de ce canal, conçue par M. Manse, gendre de Riquet, fut proposée en 1799 par les sieurs Solage et Bossu. Leurs plans présentés au gouvernement, furent d'abord repoussés comme impraticables, puis adoptés en 1802 par le premier Consul, qui assigna les fonds nécessaires à leur exécution sur les octrois de Paris. L'établissement de ce canal, qui dérive les eaux de l'Ourcq près du moulin de Mareuil, sur les limites du département, eut particulièrement pour but de fournir 2,000 pouces ou 44,000 muids d'eau à l'alimentation de la capitale.

Canal latéral à l'Aisne. — La création de ce canal a eu pour objet de suppléer à l'insuffisance de la navigation sur la rivière d'Aisne, et d'unir cette rivière à celle de la Vesle. Il commence au village de Condé et se continue jusqu'à Vieux-lès-Asfeld (Ardennes) sur une longueur de 115,000 mètres. Commencé en 1838, il fut terminé en 1842.

Digitized by Google

Canal latéral à l'Oise et de Manicamp. — L'objet de ce canal fut aussi de suppléer à l'insuffisance des eaux de la rivière d'Oise au-dessous de Chauny jusqu'à Compiègne.

Canal de jonction de l'Oise à la Sambre. — Ce canal est en quelque sorte le prolongement du précédent. Il commence au-dessous de La Fère et s'étend jusqu'à Landrecies. Projeté dès le temps de la réunion du Hainaut à la France, il fut proposé en 1780 par le général du génie Laffitte; mais il ne fut autorisé qu'en 1833. Une loi de cette année en concéda l'entreprise à une compagnie particulière et lui en abandonna la jouissance pour 99 ans. Les travaux, commencés en 1835, furent terminés trois ans après, malgré les difficultés qu'on rencontra dans leur exécution.

Canal des Torrens. — On nomme ainsi un large fossé creusé au siècle dernier depuis Bohain jusqu'au Câtelet pour recueillir et conduire les eaux pluviales de ce pays, qui, faute d'écoulement, submergeaient les terres et causaient de graves altercations entre les habitans des villages voisins. — Au commencement du 18e siècle, les eaux du terroir de Bohain s'écoulaient dans le Cambraisis par le moyen de larges fossés nommés *résiniers*, creusés par les habitans. Mais l'entretien de ces fossés n'étant pas régulièrement fait, ils devenaient souvent la cause de graves dégâts le long de leur parcours. Dans le désir d'arrêter le mal, M. de Chauvelin décida en 1748, que les habitans de Fresnoy-le-Grand qui souffraient le plus de cet état de choses, s'en garantiraient comme ils l'entendraient, jusqu'au jour où les travaux projetés pour y mettre un terme seraient exécutés. Aussitôt les habitans de Fresnoy construisirent à main armée une digue qui retint les eaux sur le terroir de Bohain et l'inonda. Alors les habitans de ce bourg attaquèrent ceux de Fresnoy et les ayant mis en fuite percèrent la digue. Mais les gens de Fresnoy revinrent en force à leur tour et ayant chassé ceux de Bohain, rétablirent la digue. Les habitans de Bohain s'avisèrent alors de rompre sur deux points la chaussée de St-Quentin, et les eaux se précipitant par ces ouvertures, causèrent de grands dégâts sur le terroir de Fresnoy-le-Grand. Ces désordres, où des coups de fusil furent tirés, où l'on compta des blessés et des morts, activèrent l'exécution des travaux entrepris pour l'écoulement des eaux du terroir de Bohain, par le moyen d'une large rigole; ils n'étaient point encore terminés en 1754. On eut alors l'idée de construire de place en place en travers de cette rigole des barrages qui, en retenant les eaux sur plusieurs points, auraient permis de suppléer à l'insuffisance des sources et des fontaines dont ce pays est entièrement privé. Mais quoique ces digues n'eussent qu'une hauteur de 2 mètres, les eaux inondèrent une si grande étendue du sol, que les communications s'en trouvaient interrompues; il fallut les supprimer entièrement. — Le canal des Torrens commence près du bois de Bohain, tourne au sud de ce village, passe à Prémont et va tomber dans l'Escaut au-dessus de Gouy.

Digitized by Google

CANCERAINNE. — Voyez CHANTERAINE.

Canlers. — Fief autrefois situé à Travecy (Voyez ce mot).

CAPELLE (LA), *Capella.* — Bourg de l'ancienne Thiérache, bâti dans une vaste plaine, à 60 k. au nord de Laon et 16 de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui chef-lieu de canton, de l'arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Grimonie. — Population : 1760, 880 h. (181 feux); 1800, 828 h.; 1818, 1,199 h.; 1836, 1,514 h.; 1856, 1,640 h.; 1861, 1,559 h. — Dépendances : Maubecque (hameau); la Haye (ferme).

Au 4e siècle, le terroir de La Capelle n'était qu'un désert couvert de bois. A cette époque, deux Ecossaises instruites dans la religion chrétienne, nommées l'une Preuve et l'autre Grimonie ou Germaine, voulant éviter d'épouser des idolâtres, se réfugièrent en France et cherchèrent une solitude où elles pussent travailler sans trouble à leur salut. Grimonie se retira à La Capelle. Mais des émissaires de ses parens qui la suivaient, vinrent l'engager à retourner en Ecosse; sur son refus, ils la mirent à mort. Les fidèles du voisinage élevèrent alors un petit oratoire sur sa tombe, et bientôt quelques habitations s'établissant à l'entour, donnèrent naissance au bourg actuel, qui prit dès-lors le nom de La Capelle (la Chapelle). Toutefois, ce lieu n'acquit de l'importance qu'au commencement du 16e siècle, quand François Ier, dans la vue de défendre cette partie des frontières du royaume, eut fait entourer La Capelle de fortifications. — Attaqué une première fois en 1557 par les Espagnols, le bourg de La Capelle fut incendié. 37 ans plus tard, Mansfeld, à la tête de 11,000 hommes et de 12 pièces de canons, vint mettre le siége devant ce bourg et l'emporta après 14 jours de tranchée. — En 1636, nouvelle attaque des Espagnols, qui s'en rendirent maîtres le même jour, mais il fut repris peu de temps après. — Les fortifications de La Capelle furent rasées en 1689, comme rendues inutiles par les victoires de Louis XIV. — Des médailles romaines ont été trouvées dans la terre à La Capelle en 1744. — Ce bourg possédait jadis une léproserie dont les revenus s'élevaient à 700 liv. en 1648. — Il se tient à La Capelle un marché les mardi et vendredi de chaque semaine, et un marché-franc le 1er mardi de chaque mois. — Les Dames de la ville y ont fondé en 1853 une association dite de St Joseph, pour l'extinction de la mendicité.

Ce bourg est la patrie de Roland de La Capelle, recteur de l'université de Paris en 1430, et de C.-J. Fondeur, auteur d'un dictionnaire géographique au 17e siècle.

Seigneurs de La Capelle.

La terre de La Capelle paraît avoir appartenu d'abord au domaine royal, et n'être passée que très tard dans les mains de particuliers. En 1238, Fastrède d'Avesne, avoué de la Flamengrie, prend aussi le titre de seigneur de La Capelle (Voyez La Flamangrie). Au 13e siècle, elle était à Jean, sire d'Estimoit; sa veuve, Jeanne de Rochefort, la vendit en 1437, avec celle de La Flamengrie, à Jean, seigneur de Proisy. Elle devint ensuite la propriété d'une branche cadette de cette maison, qui la garda jusqu'à son extinction (Voyez Proisy). Elle passa, à la fin du 17e siècle dans les mains d'Abraham de Rambourg, seign. de Gercy. En dernier lieu, elle appartenait par moitié à M. le Royer et au comte d'Hervilly.

Digitized by Google

Canton de La Capelle, arrond. de Vervins. — Il est situé au nord de Vervins, et se compose de deux bourgs : La Capelle, chef-lieu, et Buironfosse, et de 16 villages, savoir : Chigny, Clairfontaine, Crupilly, Englancourt, Erloy, Etréaupont, La Flamengrie, Fontenelle, Froidestrées, Gergny, Lerzy, Luzoir, Papleux, Rocquigny, Sommeron et Sorbais; plus, de 54 hameaux et de 19 fermes ou maisons isolées, le tout formant aujourd'hui 13 paroisses. — *Orographie :* le sol de ce canton, peu accidenté, est arrosé par plusieurs cours d'eau, dont les plus importans sont les rivières d'Oise, du Ton et de l'Helpe. — *Géologie :* craie blanche. — *Industrie et Commerce :* verreries; exploitation des bois; commerce des grains. — *Surface territoriale :* 18,367 hect. — *Culture :* en 1769, terres labour. : 12,940 arp.; prés, 1,450 arp.; bois, 3,680 arp. En 1835, terres lab. : 11,537 hect.; jardins et vergers, 1,082; prés et marais, 2,814; bois-taillis et futaies, 2,373; savarts, 78; chemins, cours d'eau, etc., 485. — *Population :* en 1760, 12,829 hab. (2,851 feux); en 1800, 12,402 hab.; 1806, 13,113; 1820, 13,846; 1826, 15,300; 1841, 16,404; 1856, 16,505; 1861, 15,910 hab.

Capitation, *Cens capital* ou *Chevage*. — C'était une sorte d'impôt personnel qui, au moyen-âge, frappait chaque tête de serf, homme ou femme. Le taux de cette redevance n'avait rien de fixe, car on le voit varier entre un denier et 5 sous par tête. Ce droit était rachetable par les serfs, et quelquefois les seigneurs le remettaient gratuitement à leurs hommes de corps en récompense de leurs services. Il ne fut presque nulle part aboli par les chartes communales (Voyez Serfs).

Capone. — Ferme dépendante de Benay. C'était au 12e siècle le séjour des sœurs converses de l'abbaye de Chauny ou Commenchon. Elle appartenait à l'abbaye de St-Eloi-Fontaine.

Capucins. — On voyait avant la révolution, dans l'étendue du département, cinq couvens de Capucins : ceux de St-Quentin et de Soissons, fondés l'un en 1610 et l'autre en 1613, comptaient alors chacun 5 frères et 2 convers; celui de Laon, établi aussi en 1613, était habité par 5 frères et 3 convers et avait 5,000 liv. de rentes; celui de Chât.-Thierry, fondé en 1623, renfermait encore 5 frères et 2 convers; enfin celui de La Fère avait été fondé en 1648 par le cardinal Mazarin, qui en fit construire l'église à ses frais et l'orna d'un tableau de prix, le St François de Raphael.

Caquerets (Les). — Hameau dépendant d'Essises. — Les Russes battus à Marchais le 11 février 1814, s'étant réunis au corps du général prussien York, vinrent s'établir avec lui sur le plateau entre les Caquerets et Essises. Mais attaqués vigoureusement par Napoléon le 12, Prussiens et Russes furent rejetés en désordre sur la route de Château-Thierry (Voyez Marchais).

Carcassonne. — Ancien fief à Coucy-le-Château (Voyez ce mot).

Carlefast (Bois de). — Il s'étendait jadis auprès de Villers-Agron.

Digitized by Google

CARLIER *(Claude)*, sous-maître au collége Mazarin, littérateur, né à Soissons, florissait au 18e siècle.

Il a publié plusieurs compositions qui toutes remportèrent des prix : *Dissertation sur l'état du commerce en France*, 1752; — *Dissertation sur le Belgium*, etc.

CARREUX. — autrefois QUERREU ou CHARREU. — Maison isolée dépendante de Missy-sur-Aisne et où il y avait un bac. C'était, au 13e siècle, un fief appartenant aux comtes de Braine. Il fut donné en 1230, par Jean, comte de Braine, à l'abbaye de St-Médard. On ne connaît qu'un seul de ses seigneurs.

1265. Mathieu dit Perriers de Querreu, écuyer.

CARTEAU. — Hameau détruit, autrefois assis sur le terroir de La Neuville-Bosmont. Ce hameau eut une certaine importance et possédait une église.

CASTRES, *Castra*. — Village de l'ancien Vermandois, situé sur la rive gauche de la Somme, à 46 k. au N.-O. de Laon et 8 au S.-O. de St-Quentin, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de St-Quentin, des élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de St-Simon, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Quentin. — Population : en 1760, 40 feux; 1800, 280 h.; 1818, 394 h.; 1836, 405 h.; 1856, 396 h.; 1861, 425 h. — Dépendances : Giffecourt (hameau); le Moulin Théry.

Castres appartenait avant la révolution au chapitre de St-Quentin.

Des anciens seigneurs de Castres, nous ne connaissons que les suivans :

1126. Hugues de Castres.

Vers 1620. Charles de Postel, écuyer, seign. de Castres; femme, Charlotte d'Y; enfans : Françoise; Marie, femme de Jacques du Boulet, écuyer.

CATELET (LE), LE CASTELET-LÈS-GOUY, *Castelletum Villula* en 1010.— Village de l'ancien Cambraisis, bâti dans une plaine près des sources de l'Escaut, à 67 k. au N.-O. de Laon et 20 de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, du diocèse de Cambrai, aujourd'hui chef-lieu de canton, de l'arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Population : en 1698, 284 h.; 1800, 411 h.; 1818, 499 h.; 1836, 606 h.; 1856, 602 h.; 1861, 645 h. — Dépendance : Quincampoix (ferme).

On a dit qu'il n'y avait aucune habitation sur l'emplacement du village actuel du Câtelet, lorsqu'en 1520 François Ier, jugeant à propos de pourvoir à la défense de cette partie des frontières du royaume, résolut de faire construire un fort dans ce lieu. Nous croyons qu'il avait déjà existé plus anciennement une petite forteresse en cet endroit, laquelle portait déjà le nom du Câtelet, car on en trouve la mention dans des actes du 14e, du 13e et même du 11e siècles. — A peine construit, le fort du Câtelet eut à soutenir des attaques sans cesse renouvelées. Les Espagnols l'enlevèrent d'abord en 1557, après huit jours de siége ; mais le traité de paix du Câteau-Cambresis le rendit à la France deux ans après. Balagny tenta par deux fois, en 1585, de s'en emparer, et n'ayant pu y réussir, mit de dépit le feu au village. — Les Espagnols reprirent Le Câtelet en 1595, après cinq semaines de siége. Le traité de Vervins le rendit à la France. En 1636, les mêmes Espagnols s'en rendirent encore maîtres; mais

Digitized by Google

l'année suivante, le colonel Gassion, qui devint plus tard maréchal de France, le leur reprit par un coup de main. Cela n'empêcha pas les Espagnols de venir de nouveau former le siége du Câtelet en 1650 et de le prendre encore. Les Français le reprirent d'assaut 5 ans après et passèrent toute la garnison au fil de l'épée. Les Espagnols revinrent en faire le siége et le prirent de nouveau peu après; la paix des Pyrénées le restitua définitivement à la France en 1659. Quinze ans plus tard, on démolit les fortifications du Câtelet comme inutiles. — En 1576, les habitans du Câfelet obtinrent du roi l'exemption d'aides et de tailles, et le droit de faire pâturer leurs bestiaux autour de la place, jusqu'à une portée de canon de ses murs.

Seigneurs du Câtelet

1133. Raoul du Castelet.

1171. Gautier du Castelet? Frédeburge, sa mère; Nicolas, son frère; Ida et Hildiarde, ses sœurs.

1493. Claude, seigneur du Câtelet? femme, Hélène de Roucy-Sissonne.

Au 16e siècle, la seigneurie du Câtelet était dans les mains des religieux du Val N.-D. qui la vendirent à Jean d'Estrées, seign. de Valieu.

1568. Antoine d'Estrées, son fils, seigneur de Cœuvres et le Câtelet.

1602. Philippe de Longueval, seign. de Manicamp et Le Câtelet.

1691. Charles de Sart, gouverneur et seign. du Câtelet; femme, Antoinette-Caroline de Sart d'Elincourt.

17.. Ch.-Joseph de Sart, son fils, seign. dud.; femme, Marie de Honcourt.

1724-44. Charles-François-Alexandre de Sart, seign. du Câtelet.

1789. N de Sart, de Prémont.

Canton du Câtelet, arrond. de St-Quentin. — Il est situé au N. de Saint-Quentin et se compose d'un bourg et de 17 villages, savoir : Le Câtelet, chef-lieu, Aubencheul-aux-Bois, Beaurevoir, Bellenglise, Bellicourt, Bony, Estrées-en-Arrouaise, Gouy, Hargicourt, Lehaucourt, Joncourt, Lempire, Le Vergies, Magny-la-Fosse, Nauroy, Sequehart, Vendhuile et Villeret; plus, de 11 hameaux et de 37 fermes ou maisons isolées, le tout formant aujourd'hui 12 paroisses. — *Orographie* : Le sol de ce canton, peu accidenté, est sec et élevé; on n'y remarque que les sources de la Sambre. — *Géologie :* craie blanche; quelques lambeaux de terrain tertiaire inférieur. — *Surface territoriale :* 16,440 hectares. — *Culture* en 1836 : terres labour., 13,761; jardins et vergers, 449; prés et marais, 102; bois-taillis et futaies, 1720; chemins, cours d'eau, 402. — *Population :* en 1800, 10,849 h.; 1806, 11,627; 1820, 12,673; 1827, 14,022; 1841, 15,768; 1856, 18,009; 1861, 18,756 hab.

CATILLON-DU-TEMPLE, *Castellio de Templo*, en 1229. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée, à 20 k. au nord de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Crécy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Population : en 1760, 18 feux; 1800, 16 h.; 1818, 17 h.; 1836, 50 h.

Ce village, aujourd'hui réuni à Nouvion-l'Abbesse, doit sa naissance à une maison forte que les religieux du Temple construisirent, dans la seconde moitié du 12e siècle, en ce lieu alors inhabité qui leur avait été donné, paraît-il, en 1154, par Renaud, seigneur de Rozoy (Voyez Puisieux). — La ferme

Digitized by Google

de Câtillon, brûlée une première fois par les troupes du duc d'Anjou en 1582, fut de nouveau réduite en cendres par celles de Henri IV, pendant le siége de la ville de Laon, en 1594. — Une enquête faite cinquante ans auparavant avait établi que les revenus de la commanderie de Câtillon s'élevaient annuellement à 1,500 asnées ou mille charges de cheval, tant de froment et méteil, que de seigle et avoine, 600 liv. tournois en argent, 80 poules et poulets et 9 porcs.

Seigneurs de Câtillon.

1173. Henri de Câtillon.

1223. Godefroy, chev. de Câtillon; femme, Marguerite d'Etréaupont; enfant? Elizabeth.

1220-40. Robert, chev. de Câtillon, lègue à Foigny une terre sur ce terroir; femme, Havide; enfans: Clémence, Agnès, femmes de Guy et Robert.

1263. Gérard, chev. de Câtillon.

La seigneurie de Câtillon passa, au 17e siècle, dans les mains des Proisy de Marfontaine (Voyez ce mot.)

Commandeurs de Câtillon.

Voici la liste de ceux qui nous sont connus:

1355. Frère Jacques de Hautavesne, humble commandeur de Bretignemont (Bertaignemont) et Câtillon.

1373. Jean d'Aizelles, commandeur dudit.

1381-85. Elias de Blèche, id.

1389. Jean de Baudoin, id.

1408. Pierre de Fontenay, comm. de Câtillon.

1470. Renaud de Lafontaine, id. Cette commanderie lui fut adjugée pour 400 liv. parisis.

1475. Robert Franquelaine ou Franquelance, id.

1477. Bertrand de Cluys, chev., grand prieur de France, commandeur de Câtillon.

1484. Frère Mery d'Amboise, chev., grand prieur, id.

1503. Jérôme de Hombliéres, command. dud.

1515. Pierre de Heslins, Hetin, Heton ou Hestrus, commandeur dudit et Puisieux.

1524-55. Pierre Spifame, commandeur desdits.

1600. Humbert Bellote, id.

CAULAINCOURT, CAULINCORT en 1217. — Village de l'ancien Vermandois, bâti sur la rive droite de l'Omignon, à 60 k. au N.-O. de Laon et 16 à l'O. de St-Quentin, autrefois de la généralité d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, du diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Vermand, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Quentin. — Population: en 1698, 180 h.; 1800, 337 h.; 1818, 375 h.; 1836, 450 h.; 1856, 496 h.; 1861, 478 h.

Une fabrique de mousseline fut établie à Caulaincourt en 1766, par les sieurs Fourquin, Allut et Cie, sous l'impulsion du marquis de Caulaincourt. On voulait imiter les mousselines de Suisse, alors fort en vogue; la pièce de cette sorte de toile se payait 60 liv. Au bout de peu d'années, la mort du sieur Allut fit tomber cette manufacture en décadence, et l'on se vit obligé en 1777 de demander des fonds au gouvernement pour la soutenir. — La terre de Caulaincourt avait primitivement le titre de châtellenie; en décembre 1714, elle fut unie à celles de Trefcon, Beauvoir et Tombes, pour former avec elles un marquisat sous le nom de Caulaincourt. — L'ancien château, incendié en 1557 lors de la bataille de St-Quentin, fut rebâti huit ans plus tard sur un nouveau plan. — Le marquis de Caulaincourt ayant consenti en 1776 à la suppression du droit de péage qu'il exerçait dans l'étendue de son marquisat, le roi lui accorda en dédommagement l'établissement à Caulaincourt de deux marchés à blé les mardi et vendredi de chaque semaine, et d'un marché-franc le 12 de chaque mois, lequel se tient encore (Voyez la charte).

Digitized by Google

Ce village est la patrie d'Antoine de Caulaincourt, moine de Corbie au 14e siècle, lequel a laissé une histoire manuscrite de cette maison.

Seigneurs de Caulaincourt.

1192. Philippe Ier de Caulaincourt.

1200. Jean de Caulaincourt, seign. châtelain de Caulaincourt, Marteville, Vendelles et Haucourt, en partie; Raoul, son frère.

1217-24. Philippe II de Caulaincourt, chev.; femme, Adéluya dite Sarrasine; enfans: Gérard, Raoul, Jeanne, femme d'Helluin de Chevregny.

1229-38. Gérard de Caulaincourt, chevalier.

1317. Jean II de Caulaincourt.

1375. Jean III de Caulaincourt dit Govain, écuy.

Vers 1395. Gaucher ou Gautier de Caulaincourt, seign. desd.; femme, Jeanne de Béhurel, qui se remaria à Jean Tassart, dit Gavain, maître d'hôtel du duc de Gueldre. Enfans: Gilles, Anne, Jacques, Pasquette, Marie, religieuse à Origny.

1413. Gilles. seign. de Caulaincourt, Verchy, Trefcon et Tombes; femme, Elizabeth Le Catte; enfans: Jean Mayot, sans hoirs; Antoine? Marie, femme de Jean de Monsures dit Maillard; Isabelle, femme de Jacques du Bec-Raoulin.

1462. Antoine de Caulaincourt, seigneur dud.; enfant, Jean

1487. Jean III de Caulaincourt, seign. desdits; femme, Jeanne Le Vasseur; enfans: Jean, Gilles, écuyer, seign. de Marteville, Vendelles et Yaucourt; Philippe, femme de Louis de Billy, écuyer; Marie, f.e de Jean de Septfontaines, éc; Jeanne, fe, de Louis de Hangest, seigneur d'Argentlieu.

14.. Jean IV de Caulaincourt, seign. desdits; femmes: 1o Louise d'Azincourt, dont Jean, Jacques, écuyer, seign. de Warcy; Marie, femme de Jean de Bourbers, écuyer, seig. de Sumboucourt; 2o Jeanne de Moy. Jean IV eut aussi un enfant naturel connu sous le nom de bâtard de Caulaincourt. Il fut lui-même assassiné en 1518 dans l'église de St André de St-Quentin, par un archer des ordonnances, nommé Jean Quison.

1518. Jean V, seign. desd., capitaine de 500 hommes d'armes, embrassa la religion réformée. En récompense de sa brillante conduite au siége de St-Quentin, le roi lui accorda la franchise de tout droit sur mille pièces de vin, à l'entrée comme à la sortie du royaume. Femme, Françoise du Biez.

1568. Robert de Caulaincourt, leur fils, seign. desd.; femme, Renée d'Ailly, qui lui apporta plusieurs terres; enfans, Robert, Claude, sans hoirs; Catherine, femme d'Antoine de Gonnelieu; Anne, femme de Georges d'Héricourt.

1612. Robert II de Caulaincourt, seign. desd., capit. de 100 hommes d'armes; femme, Marie d'Estourmel-Frestoy; enfans: Louis, Alexandre, Marie, femme de Louis de Lameth, seigneur de Honnecourt.

Vers 1650. Louis de Caulaincourt, seign. desd., baron d'Hermelingem et du Frestoy, d'abord conseiller au grand conseil, puis capitaine d'une compagnie de chevau-légers; femme Elizabeth-Charlotte de Mié de Guepré; enfans: Charles, page de Louis XIV, tué à Maëstrich; Louis-Alexandre, sans hoirs; François-Armand; Louis, tige d'une branche établie en Normandie.

16.. François-Armand, marquis de Caulaincourt, seign. desd., rentra dans la religion catholique et c'est pour lui que la terre de Caulaincourt fut érigée en marquisat; femme, Françoise de Béthune; enfans: Louis-Armand, Geneviève-Angélique, femme d'Hyacinthe de Blondel; Marguerite-Angélique, femme de Jean d'Haudoire, irlandais.

17.. Louis-Armand de Caulaincourt, s. desd.; femme, Gabrielle-Pélagie de Bovelle; enfans: Marc-Louis, Gabriel-Hyacinthe, capit. de grenadiers à cheval, sans hoirs; Marguerite-Louise-Angélique, chanoinesse à Denain, puis femme de N., marquis de Brantes; Geneviève, mariée au comte d'Aumale; Marie-Antoinette, femme de N Dufort; Jacques-Joseph, exempt des gardes-du-corps.

17.. Marc-Louis de Caulaincourt, seign. desd., grand bouteiller de St-Denis, maréchal-des-camps; femme, Henriette d'Hervilly.

17.. Gabriel-Louis, marquis de Caulaincourt, capit. de cuirassiers, lieutenant général; enfant: Armand-Augustin-Louis, qui devint duc de Vicence, lieuten.-général, sénateur, ambassadeur, ministre des affaires étrangères, et fut nommé plénipotentiaire à trois congrès, mort en 1827.

Etablissement à Caulaincourt d'un marché-franc mensuel et de deux marchés hebdomadaires à blé, en 1776.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront,

Digitized by Google

salut. Par arrêt rendu en notre conseil d'Etat, nous aurions, d'après le consentement donné par le sieur marquis de Caulaincourt, ordonné la suppression du droit de péage de Tombe, Beauvoir et Trefcon, dans la propriété et jouissance duquel il avoit esté maintenu par arrêt du 7 septembre 1734; nous aurions en même temps accordé par forme d'indemnité audit sieur marquis de Caulaincourt, sur la demande qu'il nous en a faite, l'établissement d'un marché-franc par mois et de deux marchés à grains par chaque semaine dans le village de Caulaincourt. Cette indemnité auroit paru devoir être accordée d'autant plus volontiers qu'elle a pour objet de procurer à nos sujets l'affranchissement d'un droit onéreux au commerce, et plus de facilités pour le débit de leurs denrées et marchandises. A ces causes, de l'avis de notre conseil qui a vu ledit arrêt cy-attaché sous le contre scel de notre chancellerie, nous avons, conformément à icelui et du consentement dudit sieur marquis de Caulaincourt, éteint et supprimé, éteignons et supprimons par ces présentes signées de notre main, le droit de péage qui étoit perçu à son profit dans le marquisat de Caulaincourt aux lieux de Tombe, Beauvoir et Trefcon; faisons deffenses de percevoir à l'avenir ledit droit de péage qui ne pourra être rétabli sous quelque dénomination, cause ou prétexte que ce soit. Et pour tenir lieu d'indemnité audit sieur marquis de Caulaincourt, nous lui avons permis et permettons d'établir à l'avenir, dans le village de Caulaincourt, un marché-franc qui sera fixé au douzième jour de chaque mois, et deux marchés au bled et autres grains, qui se tiendront les mardy et vendredy de chaque semaine, lesquels marchés au bled et autres grains seront également francs de tous droits généralement quelconques. Autorisons en conséquence tous marchands et autres particuliers à aller et venir dans lesdits marchés pour y conduire ou porter, vendre ou acheter, troquer et débiter toutes sortes de bestiaux, grains, denrées et marchandises permises et non prohibées. Si donnons en mandement, etc..... Donné à Versailles, le 18.e jour de may, l'an de grâce 1776.

CAUMONT, CALMUNT en 1200; *Calmunia* en 916; *Calvus mons* en 1093; *Calmons, Calidus mons.* — Village de l'ancien Noyonnais, bâti sur la pointe d'une colline peu élevée, à 45 k. à l'O. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Chauny, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui des canton de Chauny, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population; en 1760, 55 feux; 1800, 428 h.; 1818, 537 h.; 1836, 585 h.; 1856, 530 h.; 1861, 523 h. — Dépendances: Rue de Caumont, Villette (hameaux); moulin de Caumont.

Caumont est très ancien. Il appartenait originairement au domaine royal; Charlemagne le donna à l'abbaye de St-Bertin, près de St-Omer, laquelle l'a conservé jusqu'au moment de la révolution française. — Au 13e siècle, les châtelains de Noyon étaient avoués ou seigneurs laïques de ce village, où l'on voyait le fief *Muret* qui eut aussi ses seigneurs particuliers; un seul nous est connu.

1703. Jean Lamiré, écuyer, seigneur de Muret.

CAUMONT, CALMONT, *Calidus mons.* — Ferme dépendante de Vesles. — Une petite communauté de filles fut fondée en ce lieu vers l'an 1135, par Wilfride, abbé de Thenailles. Elle subsista peu de temps, et fut tranférée dans l'une des fermes appartenant à cette même abbaye.

Caumont. — Ancien fief à Dampcourt (Voyez Marest-Dampcourt).

CAUVIGNY, *Cauviniacus* en 981; *Calviniacus* en 1158. — Ferme dépendante de Lesdins. — Au 10e siècle, Cauvigny était un hameau où l'on comptait 12 manses. Il appartenait à un certain Yves et à Gila, sa femme, lesquels, en

Digitized by Google

l'an 981, le donnèrent à l'abbaye d'Homblières pour un cens de 12 sous, avec la permission de défricher *l'inutile* forêt de Miricis qui recouvrait son territoire (Voyez l'acte de donation). — Au 12e siècle, Cauvigny passa dans les mains des religieux de Longpont. Il entra en 1642 dans la maison de Chauvenet.

Don de Cauvigny à l'abbaye d'Homblières, en 981.

In nomine, etc. Ego, Hugo, Dei gratiâ comes et dux Francorum. Notum sit universis sancte matris ecclesie filiis, tàm presentibus quàm futuris, quod monachi ex cellâ Humolariensi que in honore sancte Marie constructa sita est in pago Vermandensi, accesserunt ad Yvonem, fidelem nostrum, et venerabilem conjugem ejus Geilam, interpellantes eos super quadam terrâ que in predicto pago jacet, in villa scilicet que dicitur *Cauviniacus*, ut illam sub censu constituto, ad predictum monasterium daret, eo videlicet ut annis singulis constitutum censum in festivitate sancti Remigii solverent, et ipsam terram jure quieto possiderent. Sunt autem ex eadem terrâ, ut ferunt, decem *manci*, et ex maxima parte inutilis silva Miricis et frutetis operta, census vero sunt solidi XII. Undè predicti monachi, cum assensu fidelium nostrorum Yvonis patris, et Yvonis filii, uxorque (sic) eorum, nostram magnificentiam aduentes petierunt ut eis super hoc negotio cartham facere juberem, et manu propriâ firmarem, quatenus si quid eandem terram proprio labore vel silvam extirpando, vel plantando, vel edificando immeliorare potuerint, nemo audeat presentem constitutionem canino dente rodere, vel aliquam molestiam pro hoc ipso predictis monachis incutere, illorum petitioni libenter assensum prebui, et presentem cartam fieri jussi, et manu propriâ firmavi. Si quis vero successor (sic) nostrorum, quod minime futurum credimus, presentem constitutionem ceca cupiditate permotus, destruere tentaverit, inprimis omnipotentis Dei iram incurrat, deinde regio fisco LX auri libras persolvat, et quod repetitur nequaquam obtineat. Actum in castro Silvanectensi, anno incarnationis Dominice DCCCCLXXXI.o Lothario regnante anno XXVII.o

Cavecy. — Hameau dépendant de Blérancourt. — On a trouvé en 1858, sur le terroir de ce hameau, au lieu dit *le Fond de Cavecy,* deux hachettes en silex taillées, enfouies à trois mètres de profondeur dans le sable.

Caveignon. — Voyez Chavignon.

Caverne ou Cavesne. — Voyez Chevesne.

Cehone (La), Cehona en 962. — On nommait ainsi autrefois le bras de l'Oise qui passe à Gauchy.

CELLE (La), *Cella* en 1183. — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, bâti sur la rive droite du Petit-Morin, à 105 k. au sud de Laon et 25 de Chât.-Thierry, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Population : en 1836, 258 h.; 1856, 233 h.; 1861, 244 h. — Dépendances : Coussemont, Vinet, les Fossés (ham.); Courte-Haie (moulin).

Ce village est le plus méridional de tout le département. Un seul des seigneurs de La Celle nous est connu ; il se nommait Payen, et vivait en 1183 avec sa femme Ermentrude.

Celle (La), *Cella* en 1183, en 1230. — Voyez St-Algis.

CELLES-LÈS-CONDÉ, *Cella, Cellæ in Briâ* en 1260. — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé sur la rive droite du Surmelin, à 100 k. au sud de Laon

Digitized by Google

et 20 de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Château-Thierry, diocèse de Troyes, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons.—Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 34 feux ; 1788, 134 h. ; 1800, 153 h. ; 1818, 128 h. ; 1836, 182 h. ; 1856, 173 h. ; 1861, 181 h.— Dépendances : Dannejeu, Herviné (H.).

Il y avait autrefois à Celles un prieuré qui dépendait de l'abbaye de Marmoutiers. — Au moment de la révolution, la seigneurie de Celles-lès-Condé appartenait à M. de La Tour-du-Pin. Au milieu du 13e siècle elle était dans les mains de Gaucher de Châtillon, seign. de Crécy.

CELLES-SUR-AISNE, *Cella* en 1185, 1189, etc., *Cella super Axonam.* — Village de l'ancien Soissonnais, bâti sur un monticule au bord de la rivière d'Aisne, à 25 k. au sud de Laon et 15 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vailly, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Laurent. — Population : en 1760, 73 feux ; 1800, 315 h. ; 1818, 314 h. ; 1836, 322 h. ; 1856, 307 h. ; 1861, 278 h. — Dépendances : Grands-Jardins, Courtaubois, les Carrières, Chimy (fermes) ; Sourizette, Chantraine (isol.) ; moulins des Fers, Couvaille et Vastiboute.

Celles doit sans doute sa naissance à un oratoire que l'on aura bâti dans le moyen-âge sur le monticule où s'élève aujourd'hui ce village : *cella*, chapelle, oratoire. Quoi qu'il en soit, il est fort ancien, car le roi Lothaire le donna à St-Bandry, qui en fit présent à son tour à l'abbaye de St-Crépin-le-Grand de Soissons. — Le village de Celles fut érigé en une seule et même commune, vers 1130, par Louis-le-Jeune, avec Vailly, Condé, Chavonnes, Pargny et Filain (Voyez Vailly). Toutefois, une séparation s'opéra plus tard, et les habitans de Celles eurent une administration municipale à part, tandis qu'auparavant ils étaient administrés par un conseil commun. Cela valut à Celles de conserver ses institutions communales jusqu'à la révolution. Les habitans élisaient un maire tous les deux ou trois ans, et exerçaient les haute, moyenne et basse justices dans l'étendue de leur territoire. — Ce village n'a point eu de seigneurs ; mais on voyait jadis sur son terroir les fiefs de *Viel-Maison* et du *Pressoir* qui ont eu les leurs.

Fiefs de Viel-Maison et du Pressoir à Celles.
1700. Nicolas Haincourt, seigneur desdits.
1704. Jean Haincourt, son frère, officier du roi, seigneur desdits.
1711. Jean Catherin Petitfrère, seigneur desd.

CELLIER (LE), *Cellarium.* — Maison isolée dépendante de Martigny. — Vers le milieu du 12e siècle il n'existait encore aucune construction sur son emplacement qui appartenait alors à un certain Alard de Leuilly-sous-Laon, et à sa femme Giberge, femme de corps de l'évêque de cette ville. En 1141, pour racheter leurs péchés et ceux de leurs parens, Alard et sa femme donnèrent cette terre à l'abbaye de Foigny, qui y fit aussitôt construire un cellier pour

Digitized by Google

resserrer le produit des vignes qu'elle possédait aux environs, et y fit à cet effet creuser les caves nécessaires, d'où ce lieu prit le nom de Cellier. Voici l'acte de donation de la terre du Cellier à Foigny :

Ego, Bartholomeus, Dei gratiâ Laudunensis ecclesie minister indignus. Notum esse volumus tàm presentibus quàm futuris quod Alardus de Luilliaco (Leuilly-sous-Laon), et uxor ejus Giberga, femina nostra, domum suam et terram quam habunt tàm in Luilliaco quàm apud Curtem Petram (Courpierre) ecclesie beate Marie Fusniacensi, pro salute animarum suarum ac parentum suorum post decessum suum perpetuo habendam concesserunt. Que concessio ne tempora, etc. Actum anno Domini MCLI.° (2e *cartul. de Foigny, f°* 117).

Ceply ou Ciply, *Cepleius* en 1190. — Hameau ou ferme dépendant autrefois de Crécy-sur-Serre, aujourd'hui détruit, mais qui était encore un fief au siècle dernier. Il fut adjoint à la commune de Crécy en 1190 ; il appartenait à l'abbaye de St-Jean de Laon avec ses moulins.

1680. Franç. Restaut, élu de Laon, seign. de Ceply ; femme, Antoinette de Lalain ; sans enfans.

Cerfroid, Cerfroi en 1218, *Cervus Frigidus*. — Hameau dépendant de Brumetz ; 3 feux en 1816. — A la fin du 12e siècle, l'emplacement de ce hameau n'était qu'un désert entouré de bois et fréquenté par des cerfs. — A cette époque, un hermite nommé Félix, que quelques-uns croient, mais sans fondement, n'avoir été autre qu'Hugues, fils puîné de Raoul Ier, comte de Vermandois, s'établit dans cette solitude, et peu après, un docteur de l'Université de Paris, nommé Jean de Matha, touché de sa vie édifiante, vint se joindre à lui. La réputation de ces pieux solitaires s'étant étendue au loin, ils se virent bientôt entourés de nombreux disciples, ce qui leur donna l'idée de fonder un nouvel ordre dont les trois principales obligations furent : la célébration de l'office monastique, le soin des hôpitaux et le rachat des captifs. Cet ordre ayant été approuvé par le pape, les nouveaux frères prirent le nom de *Trinitaires*. — Bientôt après, Félix et Jean de Matha songèrent à jeter les fondemens d'un vaste monastère dans un endroit de la forêt où la comtesse de Bourgogne leur avait accordé dans ce but un emplacement contenant 20 arpens. Mais ils y renoncèrent pour se rapprocher de Brumetz et établirent leur couvent dans un lieu nommé Crévecœur et Valendois qui leur avait été donné par Jean de Montmirail. Des habitations s'étant élevées insensiblemeut à l'entour, donnèrent naissance au hameau actuel. — Au moment de la révolution, Cerfroid jouissait encore de 14,150 liv. de revenus, et comptait 8 religieux. — On allait autrefois en pélerinage à St Félix de Valois de Cerfroid, pour les enfans en langueur. — Nous ne connaissons que quatre grands maîtres des trinitaires ; voici leurs noms :

1232. Nicolas, grand maître de l'ordre de la Ste-Trinité et des captifs de Cerfroid.
1257. Frère Jacques, id.
1309. Pierre de Cuisy, grand ministre de l'ordre de la Trinité et de la Rédemption des captifs.
1373. Frère Jean, grand maître, id.

CERIZY, SERIZY (12e siècle), CIRISI en 1204, *Cerisiacus*. — Village de

Digitized by Google

l'ancien Vermandois, bâti dans une vaste plaine ondulée, à 36 k. au N.-O. de Laon et 11 au sud de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de St-Quentin, des élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Moy, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Brice. — Population : 1800, 88 h. ; 1818, 74 h. ; 1836, 93 h. ; 1856, 105 h. ; 1861, 97 h. — Dépendance : Pisieux ou la Tour-aux-Oies (ferme).

Le village de Cerizy semble tirer son nom d'une ancienne forêt appelée *Cerisia*, qui au 12e siècle encore recouvrait son territoire, et dont la dîme appartenait à l'abbaye de St-Vincent de Laon. A cette époque, ce n'était d'ailleurs qu'un hameau, dont la chapelle dépendait au spirituel d'Urvillers. Cette chapelle fut plus tard érigée en cure ; mais on en ignore l'époque précise.

Les seuls seigneurs connus de Cerizy sont :
1555. Claude du Pin, seigneur de Cerizy ?
1561. Jean Lebel, seigneur dudit.
1770. N. Robert.

CERNY-EN-LAONNOIS, *Cerniacus* en 1134, 1143, etc., *Cerniacus in Laudunesio*. — Village de l'ancien Laonnois, bâti sur le flanc d'une colline élevée, sur l'antique chaussée gauloise dite de Barbarie de Metz à Laon, à 17 k. au sud de cette ville, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : 1760, 664 h. ? 1800, 181 h. ; 1818, 177 h. ; 1856, 218 h. ; 1861, 278 h. — Dépendances : la Bovelle, Brunain (fermes) ; Mydès, Jambon (moulins).

Flodoart raconte que St Remi visitant son diocèse, s'arrêta à Cerny pour y voir sa cousine nommée Celse. Durant le repas, le vin étant venu à manquer, St Remi se mit en prières et aussitôt le tonneau se remplit de lui-même jusqu'à déborder. Celse, à la vue de ce miracle, donna le village de Cerny qui lui appartenait, à l'église de Reims, des mains de laqnelle il passa plus tard, mais on ne sait de quelle manière, dans celles des religieux de St-Jean de Laon, qui le possédaient encore au moment où éclata la révolution française. — En 1144, l'abbé de St-Jean permit aux hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem de bâtir à Cerny une maison de leur ordre avec une chapelle, et d'avoir un cimetière où il leur accorda le droit d'enterrer ceux des habitans qui voudraient y être inhumés. — En 1184, les habitans de Cerny obtinrent du roi une charte collective d'affranchissement calquée sur celle de Laon (Voyez ce mot), et qui comprenait Cerny, Baulne, Courtonne, Verneuil, Bourg et Comin. Cette concession leur fut accordée moyennant que le chiffre des redevances annuelles qu'ils payaient au roi serait doublé, et qu'ils y ajouteraient une somme de 15 livres. Douze ans plus tard, ces diverses redevances furent changées en une rente unique et annuelle de 65 livres laonnoises. En temps de guerre, les habitans de Cerny devaient de plus fournir au roi 40 sergens et 2 chariots. — Il y avait jadis à Cerny une maladrerie, dont les revenus s'élevaient à 80 livres en 1648. — Ce village n'a point eu de seigneurs laïques.

Digitized by Google

CERNY-LÈS-BUCY, SARNI en 1160, 1270, etc., CERNY-AUX-BALOSSES, *Sarniacus* en 1129. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une large vallée, sur la vieille chaussée gauloise de Vailly à Ribemont et de Laon à Beauvais, à 6 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de cette ville, du diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1270, 32 feux; 1760, 165 h. (37 feux); 1800, 96 h.; 1818, 108 h.; 1836, 136 h.; 1856, 126 h.; 1861, 137 h.

Au commencement du 12e siècle, les habitans de Cerny étaient serfs du roi. Mais en 1130, ils en obtinrent d'être affranchis, sous la seule condition d'aller défendre la grosse tour du roi à Laon, toutes les fois qu'ils en seraient requis.

Le 12 juin 1594, une bataille s'engagea sur le terroir de Cerny entre les ligueurs et les troupes de Henri IV qui faisait le siége de Laon. Après une résistance opiniâtre, les ligueurs furent défaits et obligés de battre en retraite. — On voit encore à Cerny-lès-Bucy une tour féodale carrée, bâtie en grès, dont la construction ne paraît pas remonter au-delà du 16e siècle, bien que les caractères généraux du monument soient ceux des châteaux du 13e. C'est, selon nous, une copie des monumens militaires de cette époque. Quoi qu'il en soit, cette tour féodale, reste de l'ancien château qui était considérable à en juger par une vue faite du temps de Louis XIII, a conservé tous ses caractères primitifs, et c'est une des plus curieuses que l'on puisse voir. — Les habitans de Cerny-lès-Bucy obtinrent du roi François Ier, en 1531, l'établissement dans leur village d'une foire annuelle et d'un marché hebdomadaire qui sont aujourd'hui tombés en désuétude. Nous donnons à la page suivante le texte de cette pièce intéressante.

Seigneurs de Cerny.

1129. Nicolas de Crépy, seigneur de Sarny.

1145. Helluin de Sarny, Guillaume, son frère.

1160-77. Guillaume de Sarny, ch.; femme Elvide.

1213. Jean de Sarny, chev., seign. de La Bove.

1271-79. Monseigneur Jean de Sarny, chev.

1300-11. Simon de Sarny, écuyer; femme, Marie, dame de Vesles.

1329. Jean III de Sarny, chev.; Guillaume, son frère, écuyer.

1381. Jean de Sarny, écuyer, sénéchal de Vermandois, qu'il tenait en foi et hommage du roi; il avait la garde des chemins.

Vers 1430. Jean de Suzanne, seign. de Cerny et La Suze.

14.. Jean II de Suzanne, seign. dud. et Cerny; femme, Isabeau de Montmal, dame de Tugny.

1480. Jean III de Suzanne, seign. dud. l'un des 100 gentilshommes de la maison du roi, capit. de Milan; femme, Blanche de Barbançon.

15.. Jean VI de Suzanne, leur fils, seig. desd.; enfans : Jean-Jacques et Jean.

1550. Jacques de Suzanne, comte de Cerny, seign. de Suzanne et Tugny, chevalier des ordres du roi, gouv. de Ste-Menehoult, capit. de Reims. Femme, Françoise de La Chambre. Leur fille unique, Catherine, porta Cerny en mariage au suivant. Nous trouvons aussi une dame nommée Claude de Semeur, qui se dit veuve de Jacques de Suzanne en 1594.

1569. Charles, marquis de Moy (V. ce mot).

Vers 1570. Jean de Neufchâtel, chev., seign. de Cerny; femme, Marie de Blois; enfans : Jean, mort jeune; Jeanne, femme de Louis de Rouvroy, seign. de Sancy; Françoise, femme : 1° de Jacques d'Apremont; 2° de Jean le Danois.

Vers 1575. Jacques d'Apremont, baron de St-Loup, seign. de Cerny par sa f.e; sans enfans.

Digitized by Google

1590. Jean le Danois, 3e fils de Charles le Danois, seign. de Joffreville. Jean devint seign. de Cerny par sa femme, veuve du précédent; enfans: Philibert, mort jeune; Charles.

16.. Charles le Danois, baron de Nouvion et de Cerny, seign. de Robersart et Raisme; femme, Marie de Noyelle.

16.. Jean-Philippe le Danois, leur fils, chev., comte de Cerny, etc.; femme, Françoise le Danois; enfans: Charles-Joseph, François-Louis, comte de Ronchères, lieutenant-général des armées; Marie-Claude, femme de Charles-Antoine de Ladellen, baron d'Acre; Marie-Hyacinthe, femme de Philippe d'Estaing; Marie-Monique, mariée à un comte de l'empire.

16.. Charles-Joseph le Danois, seign. desdits; femme, Marie Gillette d'Estourmel; enfans; Catherine-Louise, morte jeune; François-Marie.

169. N. Maillet, seign. de Cerny-lès-Bucy, par acquisition.

1706. Pierre-Denis Maillet, son fils, seigneur dud. Il rétablit à ses frais la chaussée de Cerny en 1706, de 600 toises, en conséquence de quoi il lui fut permis de lever le péage suivant: 12 deniers par charriot, 6 deniers par charrette ou fourgon, 2 deniers par cheval, mulet, bœuf, vache, 1 denier par bête asine et porc, 8 sous 4 deniers par cent de moutons ou brebis, 25 sous par meule de moulin non parée, 3 liv. par meule parée.

17.. François-Marie le Danois, marquis de Cerny, maréchal héréditaire du Hainaut, lieutenant général des armées, commandeur de St-Louis; femme, Françoise-Henriette-Colette de la Pierre; une seule fille, Marie-Françoise, qui épousa Joseph le Danois, son parent, marquis de Joffreville.

1755. Jean-Baptiste de Lamirault, seign. de Cerny, par acquisition sans doute, et de Noircourt, le Thuel, Etréaupont en partie, chev. de N.-D. du Mont-Carmel, grand-maître des eaux et forêts du duché de Guise; femme, Suzanne de Lancry; enfans: Anne-Louise-Suzanne, femme de J. Bady, écuyer; Jean-Baptiste, capitaine au régiment de Condé, infanterie; Josias, clerc; Joseph-Henri, lieutenant dans Condé, Louis-François, Jean-Baptiste-Joseph, et Louis-Philippe, chevaliers de Malte; et 3 filles mortes jeunes.

A la révolution, la terre de Cerny était encore dans cette maison, qui portait pour armes: *d'or, à une rose de gueules, au chef de même.*

Etablissement à Cerny-lès-Bucy d'une foire annuelle, et rétablissement de son marché hebdomadaire, en 1531.

François, etc. Savoir faisons..... Nous avons receu l'humble supplication de nos chiers et bien amez les manans et habitans de Cerny, au dyocèse de Laon en Vermandoys, contenant que ledit lieu de Cerny auquel nous avons tout droit de justice et juridiction, est peuplé et habité de grant nombre de maisons et bons marchants, situé et assis en bon et fertile pais, sur chemin passant pour la délivrance des denrées et marchandises qui y affluent et qui de plusieurs lieux y sont menées, y souloit avoir ung marché par chacune sepmaine au jour de jeudy, qui par le fait des guerres et divisions qui par cy-devant ont eu cours en nostre pays de Picardie et ledit lieu destruit et ruyné, nous humblement requérans que, pour la restauration dudit lieu, bien, prouffit et utilité de la chose publique du pays, nostre plaisir soit y créer et establir de nouvel ledit marché audit jour de jeudy de chacune sepmaine, avecque une foyre l'an, le jour et feste St Remy ou mois d'octobre, et de ce leur impartir nostre grâce. Pourquoy, nous ces choses considérées, inclinans libéralement à la suplication et requeste desdits suplians, audit lieu de Cerny avons fait, créé, érigé et establi, faisons, créons, érigeons et establissons de nouvel, de nostre grâce espécial, plaine puissance et auctorité royale par ces présentes, ledit marché audit jour de jeudy de chacune sepmaine, et ladite foyre ledit jour et feste St Remy ou mois d'octobre, pour estre doresnavent perpétuelement et à toujours tenues et exercées. Et vozlons et nous plaist que en icelle foyre et marché tous marchants puissent aller, venir et retourner, vendre, achepter, eschanger et troquer toutes marchandises licites et convenables, et que en icelles ils joyssent et usent de touz tels et semblables privilèges, franchises et libertez qu'ils font ès autres semblables foyres et marchés du pays, pourveu qu'il n'y ait audit jour autre foyre et marché à quatre lieues à la ronde. Si donnons en mandement, etc. Donné à Abbeville, au moys de décembre l'an de grâce 1531 et de nostre règne le 17.e

Digitized by Google

CERSEUIL, CERSOILE en 1209, CERCHEUIL en 1229, *Cersolius* (13e siècle). Village de l'ancien Soissonnais, situé à mi-côte dans une gorge étroite de la vallée de la Vesle, à 35 k. au sud de Laon et 22 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, SS. Pierre et Paul. — Population : en 1760, 47 feux; 1800, 208 h.; 1818, 212 h.; 1836, 236 h.; 1856, 195 h.; 1861, 215 h.

La terre de Cerseuil faisant autrefois partie du comté de Braine, ne paraît pas avoir eu d'autres seigneurs que ceux de cette ville. Cependant, un certain Gilles, archidiacre de Rouen, prend le titre de seigneur de Cerseuil dans une charte du 12e siècle. — Deux haches en silex ont été trouvées près de Cerseuil en 1850.

CERTAUX, SARTHIAUS en 1226. — Ferme dépendante d'Ostel. Au 13e siècle, elle appartenait à l'abbaye de St-Yved de Braine.

CESSEREUX. — Ferme qui s'élevait autrefois entre Seboncourt et Bernoville. Elle appartenait aux seigneurs de Guise, des mains desquels elle passa, au 18e siècle, dans celles de M. de Puységur, seigneur de Buzancy.

CESSIÈRES, *Cesseriæ* en 906, 1125, etc. — Village de l'ancien Laonnois, bâti au pied de collines élevées, à 10 k. à l'ouest de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Anizy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patrons, SS. Sulpice et Antoine. — Population : 1760, 480 h. (107 feux); 1800, 537 h.; 1818, 567 h.; 1836, 622 h.; 1856, 561 h.; 1861, 530 h. — Dépendances : Sauvrezis, Féra (fermes); le Mont-des-Vieux, Pruzier (moulins).

Cessières est un des anciens villages du département. Il appartenait primitivement au domaine royal dont il fut détaché au 7e siècle par Childéric II, pour être donné avec Barisis à l'abbaye de St-Amand (Voyez Barisis). — En 1620, la peste fit de grands ravages à Cessières. — C'est en 1758 que furent découvertes à Cessières les cendres noires sur lesquelles on fit les expériences qui établirent leurs propriétés fertilisantes. De cette époque date, dans nos contrées, l'emploi des cendres noires comme engrais.

Cessières est la patrie de Jean de Cessières, avocat général au parlement de Paris; et d'E.-A.-F. Gouge, agronome, à qui l'on doit la connaissance des propriétés des cendres noires.

Seigneurs de Cessières.

1140. Adam de Cessières.

La terre de Cessières appartenait, au 16e siècle à Marie de Luxembourg. Elle fut vendue après sa mort pour liquider ses dettes, et achetée en 1600 par les sieurs d'Arsy et de Cartigny.

1600. Anne-Antoine de Gouy-d'Arsy, vicomte de Cessières. Il était, dit-on, fils de Michel de Gouy, seign. d'Arsy, grand bailli de Vermandois en 1592. Femme, Charlotte Huault. Enfans : François, marquis de Cartigny; Charles, seign. de Pont-St-Mard; Alphonse-Antoine, Laurence, chanoinesse à Denain.

1643. Alphonse-Ant. de Gouy-d'Arsy, vic. dud.

Digitized by Google

1670. Georges de Gouy-d'Arsy, vicomte dud. Cette famille a encore un représentant dans M le comte de Gouy-d'Arsy, sénateur.

Vendue de nouveau vers 1680, la terre de Cessières fut achetée par François de la Leu. Elle passa peu d'années après dans la maison de Ronty, dont les membres étaient déjà seign. de Suzy. et y resta jusqu'à la révolution (Voyez Suzy).

CHABREL, *Chabrel curtis* en 1179. — Ferme ruinée, autrefois assise sur le terroir de Cuissy et qui appartenait à cette abbaye. Elle tirait son nom de la forêt Chabrel, qui recouvrait jadis le terroir de Cuissy, et sur l'emplacement de laquelle elle avait été bâtie.

Chablis-St-Denis — Ancien fief à Chéry-lès-Pouilly (Voyez ce mot).

CHACRISE, *Carcarisia* en 858, *Chacrisia* en 1352. — Village de l'ancien Soissonnais, bâti au fond de la vallée de la Crise, à laquelle sans doute il doit son nom, à 35 k. au sud de Laon et 15 de Soissons, autrefois de la généralité, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Jean-Baptiste. — Population : 1760, 77 feux; 1800, 390 h.; 1818, 406 h.; 1836, 443 h.; 1856, 411 h.; 1861, 419 h. — Dépendances : Virblin, Rue d'Hué (H.); Bois du Concroy (I.).

Chacrise appartenait originairement au domaine royal. En l'année 858, Charles-le-Chauve le donna à l'abbaye de N.-D. de Soissons qui l'a conservé jusqu'à la révolution (Voyez Chavignon). — Cette maison religieuse prit pour la garde de ce domaine des avoués qui devinrent seig. laïques de Chacrise. En dernier lieu, la seigneurie se composait d'une maison avec jardin et pourpris clos de murs, 22 essins de terre labourable, 18 faux de prés, un arp. de bois, un moulin, les dîmes et terrage, une mairie avec 36 muids de vinage et rouage portant lods et ventes, un pressoir, environ 50 poules et autres rentes; justice haute, moyenne et basse; une hôtellerie avec four.

Seigneurs de Chacrise.

1180. Albéric d'Oulchy, avoué de Chacrise.

1249. Gilon de Chacrise, dit le Fièvre.

1289. Jean II de Pierrefonds, vicomte de Bazancy, seigneur de Chacrise.

1298. Pierre dit le Pignart ou le Piquart, éc. de Chacrise; femme, Emmeline.

1325-27. Jean, avoué de Chacrise; femme, Marguerite.

Vers 1530. Charles de Roye, comte de Roucy, seigneur de Chacrise.

1597. Nicolas Regnaud, seigneur avoué de Chacrise; femme, Suzanne Bachelier.

1620-28. Jean Regnaud, seigneur dudit.

1660. Gilles Regnaud, seign. dudit en partie.

1694. Louis Regnaud, seign. dudit en partie.

Vers 1660. Valentin de Flavigny, seigneur de Chacrise en partie, 3e fils de Balthazar de Flavigny, s. de Chambry; femme, Nicolle du Nouvion.

Vers 1670. Christophe de Flavigny-Chambry, seign. en partie de Chacrise, major de Dunkerque; femme, Catherine Guyon; enfans: François, Christophe.

16.. Christophe de Flavigny, seign. de Chacrise.

17.. Joseph de Flavigny, son fils, seign. dud., capit. au régiment du Forez; femme, Elizabeth Bourseau; enfans: Christophe-Joseph, garde du corps, chev. de St-Louis, sans hoirs; Louis.

17.. Louis de Flavigny, seign. dudit, capit.-lieut. au régiment de cavalerie d'Aumont, tué à Glandorf en 1742; femme, Marguerite-Françoise de Villelongue, petite nièce du fameux Villelongue de Suède, comte de Lacerda; enfans: Jean-Baptiste, aide-major du régiment de Bourges; Marie-Simonne-Françoise.

Il y avait autrefois deux fiefs à Chacrise, le fief *Thomas* et celui de la *Sabaine*.

Digitized by Google

CHAILLEVOIS, CHAILLEVOI en 1250; *Calleviacus* en 1181. — Village de l'ancien Laonnois, situé à l'entrée de la belle vallée de l'Ailette, à 10 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Anizy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre.—Population : en 1760, 40 feux; 1800, 198 h.; 1836, 224 h.; 1856, 222 h.; 1861, 187 h. — Dépendance : Fontaine-St-Pierre (maison isolée).

Le nom de ce village paraît venir d'un ancien chemin qui sans doute passait en ce lieu : *callis via*, chemin royal. — Ce village appartenait autrefois aux évêques de Laon, qui l'ont possédé jusqu'à la révolution. — On trouve une butte ou tombelle à Chaillevois, et l'on voit sur le cap de la montagne qui le domine une enceinte fortifiée nommée *le Château-Monceau*. — Ce village est la patrie de Jean-Baptiste Tholmé, général de brigade du temps de l'empire.

Seigneurs de Chaillevois.

Pierre Parat était s. de Chaillevois vers 1690.

En dernier lieu cette seigneurie se trouvait dans les mains d'un sieur de Sagne.

CHAILLOIS, CHALLUEL en 1182. — Ferme dépendante de Chézy. A la fin du 12e siècle, c'était une simple grange qui appartenait à l'abbaye de Chézy.

CHAILVET, CHALEVEEL en 1136; CHALIVEL en 1215; CHAILLEVEL en 1260. — Hameau dépendant de Royaucourt. Il était autrefois de la paroisse de St-Julien; en 1816, 24 feux. — Au 12e siècle, la terre de Chailvet appartenait aux chevaliers du Temple. Ils la vendirent en 1162 au trésorier du chapitre de Laon.

Seigneurs de Chailvet.

1519. Sébastien de la Viéville, s. de Chailvet.

15.. Robert de la Viéville, conseiller, capit. de 50 hommes d'armes, lieutenant au gouvernement de Mézières; seign. dud., Royaulieu, etc.

1660. Charles, duc de la Viéville, conseiller du roi, seign. de Chailvet. Il vendit cette terre à

1666. Pierre Parat, écuyer, conseiller et secrétaire du roi.

16.. Claude Parat, écuyer, seign. dud., trésorier du roi; femme, Marie de May; enfans : Jean, Pierre.

1677. Pierre Parat, écuyer, seign. dud. et de St-Julien; femme, N. Rousseau.

1700. Nicolas le Mercier, gentilhomme servant du roi, seign. de St-Julien et Chailvet, comme héritier des précédens; femme, Florimonde de Charmolue.

1711-23. Jean-Francois Charmolue de la Garde, seigneur de Longpré, St-Julien et Chailvet, contrôleur-secrétaire du roi.

CHAISE (LA), LA CHIÈSE en 1237. — Hameau dépendant de Marchais, canton de Condé; en 1816, 8 feux. — Au 13e siècle, l'abbaye de St-Médard-lès-Soissons y possédait des biens.

CHALANDRY, CHALANDRI en 1193; *Kalendreium* en 1134; *Kalendriacum* en 1141; *Kalendriacus*. — Village de l'ancien Laonnois, placé près du confluent de la Souche et de la Serre, à 15 k. au nord de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Crécy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Aubin. — Population : 1760, 286 h. (76 feux); 1800, 475 h.; 1818, 512 h.; 1836, 528 h.; 1856, 511 h.; 1861, 512 h. — Dépendance : le Château (ferme).

Chalandry ne serait-il pas le village nommé *Carisia* qui, au 10e siècle, ap-

Digitized by Google

partenait à l'évêché de Reims? (Voyez Crécy). En 1141, il fut donné avec la pêche et les moulins, à l'abbaye de St-Jean de Laon, qui l'a gardé jusqu'à la révolution. — L'église de St-Aubin de Chalandry était jadis le sujet d'un pélerinage fréquenté; il a lieu encore le 1er mars. On y voit une fontaine dont on fait boire l'eau aux enfans langoureux.

Seigneurs de Chalandry, relevant de l'abbé de St-Jean de Laon.

1141. Nicolas dit le Chat ou le Cat, seign. de Chalandry.

1192. René, chev. de Chalandry; f.e, Agnès; enfans : Simon, Raoul.

1550. Pierre le Cirier, écuyer, seign. de la Motte et Chalandry; femme, Louise Noblet; enfans: Daniel, Pierre, Suzanne-Madeleine; femme de Jean Desmarets, élu de Laon.

1603. Madeleine de Charron achète les villages de Chalandry, *Thouillé*, Mesbrecourt, Sartaux, Housset, Prisces, Franqueville et la cense Valercourt, pour la somme de 39,000 livres.

1610. Nicaise de Guignicourt, seign. de Chalandry et de la Motte, sergent royal à Laon; f.e, Judith Bougier; enfans: César, Gédeon, Madeleine.

1640. César de Guignicourt, écuyer, seign. desd.; femme, N. de Lance.

Vers 1670. Gédéon de Guignicourt, seig. desd.; femmes : 1e Claudine Mozart, fille de N. Mozart, seign. de la Tour; 2e Anne de Cossart, dont Marguerite qui épousa Robert Cailma, labourour à Ste-Preuve.

CHALESSOGNE. — Voyez SALSOGNE.

CHAMBLON. — Hameau dépendant de Montlevon. Il formait autrefois une paroisse séparée. On y comptait en 1760, 12 feux, 6 charrues, 450 arpens de terres, 28 arp. de prés.

CHAMBRY, CHAUMERI en 1228, *Chaumeriacus* en 1262, *Chambrecius* (13e siècle). — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une vaste plaine sur le bord du ruisseau des Barentons, à 4 k. au nord de Laon, sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Mézières, et l'ancienne chaussée romaine de Reims à Vermand, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de cette ville, du diocèse de Soissons. — Patron, St Eloi. — Population : en 1760, 57 h. (21 feux); 1800, 124 h.; 1836, 259 h.; 1856, 265 h.; 1861, 268 h. — Dépendances : Puisieux, Malaises (fermes); le Château (isolée.)

Selon une ancienne tradition, une religieuse flamande, revenant de la Terre-Sainte au 12e siècle, s'arrêta à Chambry et y fit construire un petit couvent pour des frères de Nazareth, lequel fut détruit plus tard pendant les guerres des Anglais. L'église actuelle de Chambry serait l'ancienne chapelle de ce couvent. — Chambry est la patrie de Valérien de Flavigny, professeur d'hébreu au collége de France, au 17e siècle.

Seigneurs de Chambry.

La terre ou du moins la seigneurie de ce village appartenait autrefois à l'abbaye de St-Jean de Laon qui, à la fin du 16e siècle, la vendit à

1591. Balthazar de Flavigny, seign. de Chambry et de Malaise, lieutenant des gens d'armes du sieur de Longueval, gouverneur de Nesles qu'il défendit contre Mayenne; fut tué au siége de Rouen; femme, Marguerite de Coignet; enfans: Jacques, Pierre, tué au service; Valentin, seign. de Chacrise.

16.. Jacques de Flavigny, seign. desd.; femmes: 1e Marie de Béchon; 2e Antoinette de Hanon; enfans : Valentin, Valérien, chanoine de Reims,

Digitized by Google

théologien et professeur d'hébreu; Marguerite.

16.. Valentin de Flavigny, seign. desd., capitaine au régiment de Manicamp; femme, Marie de Lézine. Plusieurs enfans morts au service; Claude.

16.. Claude de Flavigny, seign. desd., vicomte d'Assis, capitaine dans Bridieu, cavalerie; f.e, Anne de Fay d'Athies.

168?. André de Flavigny, seign. desd., leur fils, lieutenant-colonel au régiment de Pouange, chev. de St-Louis; femme, Louise-Antoinette de Mareuil-Villebois.

17.. Claude II de Flavigny, seign. desd., lieutenant-colonel au même régiment, ch. de St-Louis; femme, Marie-Clairmonde de Hédouville; enfans: Louise-Antoinette-Clairmonde, femme d'Antoine Maréchal, maître d'hôtel de la Dauphine: Christophe-André-Théodore, Charlotte-Claudine, f.e de N. de Hédouville, garde du corps; Marie-Françoise, Louise et Elisabeth, sans alliances.

17.. Christophe-Théodore-André de Flavigny, seign. de Chambry et Malaise; femme, Anne-Félicité Pelletier de St-Germer; enfans: Louis-François, page du comte d'Artois; François, cadet-gentilhomme au régiment de Rohan-Soubise; Alexandre-André, maire de Laon, Préfet de la Haute-Vienne; Louise-Gabrielle.

CHAMLEU, *Campus lupi* en 1245. — Ferme détruite, autrefois assise près de La Neuville-sous-Laon. Elle appartenait à l'abbaye de St-Martin de cette ville.

CHAMOUILLE, CHAMOYLE en 1156, *Camolgia* en 974, *Camolia* en 1125, 1141, etc., *Chamolia* en 1184, *Camulia* en 1205, *Chamavilla* en 1276 — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans le haut de la vallée de l'Ailette, sur l'antique chaussée gauloise dite de Barbarie qui conduisait de Metz à Laon, à 12 k. au S.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population: 1760, 229 h. (51 feux); 1800, 203 h.; 1836, 214 h.; 1856, 210 h.; 1861, 207 h.

Chamouille est un des plus anciens villages du département, et il est cité dans les miracles de St Gibrien, écrits au 6e siècle. Au 10e, un certain Gautier prend le titre de comte de Chamouille. Plus tard, ses seigneurs portèrent le titre de vicomtes du Laonnois. En 1140, Valbert, vicomte du Laonnois et seigneur de Chamouille, abandonna à l'abbaye de St-Vincent de Laon, pour racheter son salut et celui de ses ancêtres, la vicomté, la justice, le rouage, etc., c'est-à-dire la seigneurie de ce village (V. la charte). — Les habitans de Chamouille obtinrent du roi en 1184, une charte collective de commune avec Cerny, Baulne, Chivy, Courtonne, Verneuil, Bourg-et-Comin (V. Cerny).

Seigneurs de Chamouille.

924. Gautier, comte de Chamouille, qu'il tenait en bénéfice de Gilbert, chev. et signifer de l'évêque de Laon. Ce Gautier est dit: *Comes, vir inclitus, nobilitate clarus.*

979. Adon, seign. dud. qu'il tenait aussi du même Gilbert.

1120. Evrard, vicomte du Laonnois, seign. de Chamouille.

1123. Hielbert, vicomte du Laonnois, s. dud.

1140. Walbert, vicomte du Laonnois, s. dud.

1156. Ebles ou Ebale, vicomte, seign. dudit.

1150. Payen de Chamouille, maréchal hérédit. du Laonnois.

1158-61. Barthélemi, seign. de Chamouille, prit part à la croisade de 1190; femme, Elvide; enfans: Philippe, Aélide, Comtesse.

1190. Philippe, seign. dudit. Il se croisa en 1210; femme, Béatrix; enfans: Hugues, Jean, dit Thitonée, Colin.

1210. Hugues, seigneur dudit.

1246. Raoul de Chamouille, damoiseau.

Au commencement du 16e siècle, la seigneurie de Chamouille se trouvait dans les mains de la maison de Chambly, dont les membres étaient seigneurs de Monthenault (Voyez ce mot), et devint l'apanage d'un cadet de cette famille.

Vers 1530. Charles de Chambly, seign. de

Digitized by Google

Chamouille, Pancy et Colligis, puîné de Jean de Chambly, seign. de Monthenault; femmes; 1° Guillemette de Cuvillier; 2° Marie de la Personne; 3° Marguerite du Castel. Il n'en eut point d'enfans, et Chamouille passa dans d'autres mains

Vers 1590. François Dupuis, seign. de Chamouille; femme, Marguerite Aubert; enfant: Marie, religieuse.

Vers 1612. Renaud Branche, seign. dud., contrôleur en l'élection de Laon; femme, Princette Boullenger; enfans: Nicolas, Pierre, seign. de Seuil, et trois filles.

16.. Nicolas Branche, prévôt de Laon s. dud. Après lui, la seigneurie de Chamouille rentra pour quelque temps dans la maison de Chambly.

1625. Claude de Chambly, seign. de Chamouille.

16.. Valentin de Chambly, son fils, s. dudit, la Caurrie et Hénencourt.

Au commencement du 18e siècle, la terre de Chamouille entra dans la maison de l'Epinay, dont les membres étaient seigneurs de Pancy. Ces derniers gardèrent Chamouille jusqu'à la révolution (Voyez Pancy).

Don de Chamouille à l'abbaye de St-Vincent, en 1140.

In nomine, etc.... Ego, Bartholomeus, Dei gratiâ Laudunensis ecclesie minister humilis. Pastoralitatis nostre officio commonemur omnium hominum, si fieri posset, eorum maxime invigilare quiete, qui objecta mundi sarcina nichil sibi preter quotidiana stipendia reservantes ad *brevium* superne vocationis nudi et expediti festinant. Quo circa, notum fieri volumus tàm posteris quàm modernis quod..... Cum predicta ecclesia (Sanctus Vincentius) in villa Camolie (Chamouille) ex dono Gualteri, comitis, mansum unum cum coherente sibi culturâ in alodio antiquitùs possideret; placuit Walberto de Asci, pro suâ suorumque salute predecessorum, per manum nostram in eleemosinam eidem ecclesie conferre vice-comitatum et roagium totius ville, cum omni justitiâ ad vice-comitatum pertinente. Ne vero predicte donationis à posteris infirmari, vel aliquatenus valeant immutari, testium eam astipulatione muniri et sigilli nostri impressione communiri precepimus. Signum, etc. Actum anno Dominice incarnationis MCXL.° (*Moreau*, *t.* 59, *f°* 20).

Champ-Brisset. — Fief jadis situé à Chéry-lès-Pouilly (Voyez ce mot).

Champeau. — Ancien fief à Mercin (Voyez ce mot).

Champlain ou *Champien.* — Ancien fief à Juvigny (Voyez ce mot).

CHAMPLUISANT, *Campus lucens* en 1213. — Ferme dépendante de Verdilly. C'était autrefois un fief ayant ses seigneurs particuliers.

1167. Guillaume de Champluisant.

1213-40. Robert de Champluisant, chevalier.

1422. Simon de Champluisant, président au parlement de Paris, prévôt de cette ville en 1423.

1441. Guillaume de Champluisant, ch., bailli de Vermandois.

15.. Michel Husson, bourgeois de Fère, seign. de Champluisant.

CHAMPS, *Chavum* en 1089, *Chaun* en 1160. — Village de l'ancien Laonnois, placé sur la rive droite de l'Ailette, à 35 k. à l'ouest de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Coucy, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. Patron, St Pierre. — Population: en 1760, 40 feux; 1800, 565 h.; 1818, 669 h.; 1836, 565 h.; 1856, 474 h.; 1861, 207 h. — Dépendances: Bois d'Aast, Bois des Vaches, Brunehaut, Corbesseaux, Courbesseaux, Maret, Marais-Lisandre, Villette, Pont-d'Aast, le Sablon, Praast (hameaux).

Champs est cité dès le 6e siècle dans les miracles de St Gibrien. Elinand, évêque de Laon, en donna l'autel à l'abbaye de Nogent en l'année 1089. — Les habitans de Champs furent affranchis en 1368, par Enguerrand VII, sire de

Digitized by Google

Coucy, avec ceux de 21 autres villages de ses domaines (V. Coucy-la-Ville). — Au 18e siècle, les seigneurs de Champs avaient dans ce village haute, moyenne et basse justice, droit de pontenage et de chaussée sur les voitures et bestiaux passant sur le pont, la chaussée; plus, un moulin banal.

Seigneurs de Champs, relevant des sires de Coucy.

1160-70. Gilles de Champs? Pierre, son frère.

1247. Thomas de Champs.

1486. Gérard de Lignières, seign. de Champs; femme. Jeanne Regnaut.

1525. Jacques de Lignières, s. dud. leur fils, tué au siége de St-Quentin en 1557.

1539. René de Lignières, seigneur dudit.

1567. Louis de Lignières, son fils, seign. dud.

Vers 1650. César de Dostat, seign. dudit; f.e, N. de Boisselles.

1664. René Potier, duc de Tresmes, s. dudit par acquisition et moyennant le prix de 25,695 livres. Dès ce moment jusqu'à la révolution, les seigneurs de Blérancourt ont possédé la terre de Champs (Voyez Blérancourt).

Il y avait autrefois à Champs deux fiefs dits de *Jean Hanoque* et *du Vintre.*

Fief de Jean Hanoque ou Henoque.

Vers 1670. Jean Hanoque, seign. dudit. par sa femme, Marguerite Francomme.

Fief le Vintre.

Vers 1400. Flameng de Fransures, s. du Vintre.

1452. Jean Regnaud, licencié ès-lois, chan. de Noyon, seigneur dudit.

1492. Jean Roussel, seigneur dudit.

1650. Louis de Froidour, seign. de Cerizy et du Vintre.

1697. Louis de Froidour, son frère, écuyer, capit. de cavalerie.

Après lui, les seign. de Blérancourt réunirent ce fief à leur domaine.

Champvercy. — Hameau dépendant de Bézu-le-Guéry; en 1816, 3 feux. C'était autrefois un fief noble. — M. de Bois-Rouvray, seign. de Champvercy, fut nommé député pour la noblesse aux Etats généraux de 1789.

Chantemerle, autrefois Chantemelle. *Cantus Merulus* en 1146. — Hameau dépendant de Bézu-les-Fèves; en 1816, 5 feux. — C'était jadis un fief avec des seigneurs particuliers.

1146. Haton de Chantemelle.

1155. Gérard, seigneur dudit.

1277. Guy de Chantemelle.

1398. Taupin de Chantemelle? maitre d'hôtel du roi.

1413. Philibert de Chantemerle? et la Clayette, chambellan du duc de Bourgogne.

1670. Louis de Briqueville, s. de Chantemerle?

Chantraine, Concerainne en 1179; Chanteraine en 1181. — Moulin à eau dépendant de Rougeries. Au 12e siècle il dépendait de Marfontaine et appartenait à l'abbaye de Thenailles, à qui il avait été donné en 1179 par Arnoul de Marfontaine.

Chantrud, Cantrups en 1115; Chantruis en 1168; *Cantiluya* en 1098; *Canteliva.* — Ferme dépendante de Grandlup. — Au 11e siècle, le terroir de Chantrud appartenait à la maison de Pierrepont. Dans les premières années du siècle suivant, un prieur de l'abbaye de St-Martin de Tournai, le voyant en friche par suite de la guerre que les seigneurs du voisinage se faisaient entre eux, eut l'idée de le demander au seign. de Pierrepont pour y bâtir une ferme. L'en ayant obtenu, il s'empressa d'y élever les bâtimens nécessaires à une exploitation rurale (V. l'acte de donation de Chantrud). — Au moment de la révolution, la ferme de Chantrud appartenait encore à St-Martin de Tournai.

Digitized by Google

atque ad monasterium construendum delegare, solempniterque illis contradere, et ut liberiùs Domino famulari ac ordinem regularem, Deo donante, amplificare in eo valeant. Similiter namque concedimus eis mercatum in eodem loco undique confluens, cum omnibus ad se theloniis pertinentibus, absque ullius judiciarie potestatis admixtione. Pari etiam modo attribuimus illis in ipsa aquâ *forestam* piscationis, à loco qui appellatur Lisiniacus (Lislet?) usque ad certum locum qui nuncupatur Tavellus (Tavaux), absque ullius participatione, vel contradictione, sicuti usque nunc a fisco nostro retenta et possessa esse comprobatur. Simili denique voto confirmamus eis in alia villa que vocatur Ermoniacus (Morgny?), sex mansos cum mancipiis desuper commanentibus, vel ibi legitime pertinentibus, quos Elgoinus ante hos annos, dato pretio, de Ingoberto comparaverat et postea ad partem sancti Dionysii commutasse dignoscitur, sicut in eadem commutatione scriptum plenius continetur. Statuentes denique atque firmantes ut jam tali auctoritate ac privilegio sicuti ipsius sancti loci habitatores ab antiquis regibus, necnon a domno et genitore nostro Hludovico, atque Karolo dive memorie, imperatoribus, ex reliquis rebus sancti Dionysii consecuti fuerant et usque ad presens tenere et dominari videntur, ita ex predictis rebus in jam dicto pago nostris futurisque temporibus per hanc nostram auctoritatem atque confirmationem tam terris arabilibus, cultis et incultis, sylvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et immobilibus, farinariis, mancipiis utriusque sexûs desuper commanentibus, vel ubi et ubi consistentibus ac legaliter ibi pertinentibus, omniumque rerum summa cum integritate, sicut supra memoratum est, perpetualiter retineant. Precipientes ac contestantes ut nemo regum vel abbatum per successiones quod nostro roboratum est edicto, quoquo tempore subtrahere vel minuere audeat, aut ad usus suos retorqueat, vel alicui quiddam inde in beneficium tribuere presumat, sed in predictorum fratrum usus atque pauperum Christi utilitatibus predicte res deserviant, eo videlicet tenore ut pro absolutione domni et genitoris nostri Hludovici, serenissimi augusti, atque genitricis nostre Judith, piissime auguste, nostre etiam consortisque regni nostri ac nobilissime utriusque prolis omnipotenti Deo continuas preces fundere non desistant. Et ut hec nostre auctoritatis sive concessionis largitio nostris futurisque temporibus diligentius conservetur, atque ab ispis fratribus firmius possideatur, manu propriâ subter eam firmavimus et anuli nostri impressione assignari jussimus. Data IIII kalend. septembris anno XXVIII.° etc.

Chaourse (Haie de). — Elle occupait jadis l'espace compris entre la Serre et le Gros-Dizy. Au 12e siècle, elle appartenait aux seigneurs de Rozoy et l'un d'eux la donna en 1210 aux moines de St-Denis, avec le droit de l'essarter.

Chapelle (La), autrefois *La Chapelle en Fèves*. — Ferme dépendante de Manicamp. C'était jadis un arrière fief dudit Manicamp.

CHAPELLE-MONTHODON (La), *Capella ad montem Odonis*. — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé dans une vallée élevée, au confluent de plusieurs ruisseaux, à 105 k. ou sud de Laon et 25 à l'est de Château-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élect. de Chat.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 92 feux ; 1788, 305 h.; 1800, 365 h.; 1818, 396 h.; 1836, 464 h.; 1856, 472 h.; 1861, 453 h. — Dépendances : Montson, Chézy, Monthodon, Clairefontaine (hameaux); la Cressonnière, les Posards, les Piots, Molvon, Sarigny (fermes); le Point-du-Jour, le Sablon, Courpintrelle (isolées); la Verdure (moulin).

Seigneurs de La Chapelle-Monthodon.

Vers 1500. Jean des Ursins, seign. de La Chapelle-Monthodon? et de Missy-aux-Bois; enfant, Catherine, femme de François de Renty.

1540. Alard de Baudier, seign. de Ville-en-Tardenois et La Chapelle-Monthodon, maréchal des logis des archers de la garde du roi; femme, Jeanne de Miremont; enfant, Adrien.

Digitized by Google

1545. Adrien de Baudier; femme, Louise de Noirfontaine; enfans, Robert, seign de Sarigny; Claude, Jean, seign. de Berzieux.

1650. Robert de Baudier, vte de La Chapelle-Monthodon.

En dernier lieu, la seigneurie de la Chapelle-Monthodon était dans les mains du duc de Bouillon.

CHAPELLE-SUR-CHÉZY (LA), *Capella super Casiacum*, en 1139. — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, placé sur un plateau élevé, à 95 k. au sud de Laon et 15 de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Charly, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Barthélemi. — Population: en 1760, 40 feux; 1788, 222 h.; 1800, 279 h.; 1818, 242 h.; 1836, 276 h.; 1856, 283 h.; 1861, 263 h. — Dépendances: la Bosse, Brusselles, les Caquetons, le Fay (H.); le Buisson, Ecoute-s'il-Pleut, la Grande et la Petite Forêt, la Fontaine-le-Beau (F.); la Berjotterie, Saint-Cloud (isolées).

Le village de La Chapelle-sur-Chézy appartenait autrefois à l'abbaye de Chézy.

Seigneurs laïcs de La Chapelle-sur-Chézy.

1165. Isabelle, dame de La Chapelle-sur-Chézy, veuve de Mahieu, seigneur de Montmirail.

Avant 1200. Raoul, dit le Wandre, chev., s. de La Chapelle; enfans: Alard, Jean, clerc; Sara.

1235. Alard, écuyer, seign. de La Chapelle-sur Chézy; femme, Ida.

Il vendit cette année à l'abbaye de Chézy le tiers de la terre de La Chapelle, pour la somme de 100 livres de Provins.

Chapitres. — Au moment de la révolution, on comptait dans l'étendue actuelle du département, quinze chapitres ou colléges de chanoines, savoir: ceux de l'église de St-Quentin et de Ste-Pécinne dans cette ville; celui de St-Wast à Origny; celui de St-Gervais à Guise; ceux de la cathédrale, de St-Jean-au-Bourg, de Ste-Geneviève, de St-Julien et de St-Corneil à Laon; ceux de St-Louis et de St-Montain à La Fère; celui de St-Laurent à Rozoy; ceux de la cathédrale et de St-Pierre-au-Parvis à Soissons; enfin, celui de St-Pierre et St-Paul à Moy (Voyez tous ces noms). Les revenus réunis de ces quinze chapitres dépassaient alors 860,000 livres, et l'on y comptait 225 chanoines. — Plus anciennement, il y avait encore d'autres chapitres qui furent successivement supprimés (V. Bazoches, le Mont-N.-D., Soissons, Laon, etc.).

CHARCY, *Charciacus.* — Ferme dépendante de La Ferté-Milon. C'était jadis une paroisse séparée sous le vocable de St-Pierre, et une seigneurie de grande étendue, qui comprenait le territoire actuel de Bourg-Fontaine.

Seigneurs de Charcy.

1157. Guyard, seign. de Charcy.

1249. Jean de Charcy, écuyer; f.e, Gila, qui se remaria en 1250 à Simon de La Gloisière, chev.

1260-65. Pierre de Cramoiselle; femme, Jeanne. *Pour leur évidente nécessité*, ils vendirent d'abord en 1260 au chapitre de Soissons, la dîme de Charcy, valant environ 6 muids de blé; puis cinq ans après, ils lui vendirent la terre elle-même de Charcy (Voyez la Charte). Après l'avoir gardée pendant trois siècles, le chapitre de Soissons la donna à bail perpétuel, en 1563, à Renaud de Beaune, évêque de Mende. C'est ce dernier qui fit bâtir le château de la *Grand-Maison*. Le domaine de Charcy revint après lui à Charlotte de Beaune, sa nièce, qui la passa à ses héritiers.

A la fin du 17e siècle, la terre de Charcy était dans les mains d'Anne-Marie de la Trémouille,

Digitized by Google

duchesse de Brachiane, qui la vendit en 1681 à Monsieur, frère du roi, lequel l'échangea avec l'abbaye de Valsery, contre 5 pièces de trefond contenant 98 arp. de bois, dans la forêt de Retz. Dès lors, la terre de Charcy fit partie de la manse abbatiale de Valsery.

Vente de Charcy à l'abbaye de St-Gervais de Soissons, en 1265.

A tous ceus qui ces présentes lettres verront et oront. Je, Pierres de Cramoiselles, chevaliers, et dame Jehanne, ma femme, salus en nostre Seigneur. Nous faisons à savoir à tous ceus qui sont et seront, que nous avons vendu et quittié à tous jours à home honourable monsegneur Enjorrant de Mécy, prévost de St-Gervais de Soissons, nostre maison de Charcy ainsi come elle se comporte en long et en lé, à toutes les appartenances et appendences de la maison devant dite, c'est assavoir : à tout XXX arpens de prés, soixante arpens de marès ou là entour, quarante-huit arpens de terre arauble, trois arpens de bois, quatre livres et XIV sols tournois de cens de rente chascun à toutes les ventes, les envesteures, à tout quinze sestiers de terrage de blé, six sestiers de blé yvernage à la mesure de La Ferté Milon, à penre à la maladerie de La Ferté-Milon, à deus deniers pris du meilleur, et une quarrière qui vaut XX sols de ner. par an de rente, quitte et délivré, et franche de tous homages et de tous fiez, pour huit cens livres de tornois, lesquels nous avons heus et receus en deniers contans, et renonçons à toutes *baras* que nous ne puissons dire que nous ne soions paiez des deniers devant dis. Et si promettons en bonne foy et par nostre loyal créant que nous ne venrons encontre ceste vente et ceste quittance par raison de éritage, de doaire ne de acquest, ne d'autre chose par nous, ne par autrui. Et promettons par nos loiaus créans que nos garandirons, délivrerons et deffenderons la vente devant dite au devant dit prévost as us et as coustumes du pays, contre tous qui a loy et a droit en vouroient venir et obéir. Et li prévost devant dit doit acquittier la maison de VII muy de blé à la mesure de La Ferté, et paier aux nonnains de Longpré chascun an de rente de quinze setiers de blé de rente pour aumosnes à paier en divers lieux, et de XXV sous de parisis et II den. de tournois de rentes. Lesquelles choses devant dites doivent estre mesurées à la mesure de La Ferté ou à l'arpent, et se plus y avoit par défeure la mesure, il seroit le prévost, et si moins, nous le parferions. Et se li roys de France y mettoit débat, nous serions tenu au garantir. Et se il y avoit coup et domage, nous les renderions au prévost dit, et si en seroit creu par sa simple parole, sans autre provance faire. Et pour ce que ce soit ferme et estauble à tous jours, nous avons seellés ces lettres en nos propres seaulx. Ces lettres furent données en l'an de l'incarnation nostre Seigneur MCCLXV, le jour de St Andrieu, l'apostre.

CHARENTIGNY, CHARENTENI. — Hameau dépendant de Villemontoire. Il formait une paroisse à part avant 1780. En 1760 on y comptait 15 feux, et 12 seulement en 1816. — Charentigny était jadis un fief dont les seigneurs sont mal connus.

1190. Raoul de Charentigny; f.e, Comtesse; enfans: Gobert, Enguerrand, Jacob, Marguerite.
1237-41. Agnès, dame de Balaham et Charentigny.
1764. Le duc de Cœuvres, seig. de Charentigny.
1780. La princesse de Chimay, dame dudit.

CHARLES-FONTAINE. — Hameau dépendant de St-Gobain; en 1816, 15 feux. —Au commencement du 16e siècle, ce lieu appartenait à Marie de Luxembourg, dame de Marle et de La Fère, qui le donna en 1530 à Etienne et Jean de Brossart, *pour y faire revivre le fourneau de verrerie de la forêt de St-Gobain.* Cet abandon fut fait à la condition de payer à la donatrice ou à ses hoirs, un surcens de 24 liv. tournois annuelles avec un *fait et demi* de verres à pied, c'est-à-dire douze douzaines de verres à boire. Elle leur abandonna aussi le droit de chasse et celui de faire paître un certain nombre de bêtes dans la forêt. —Cette donation fut encore faite à la condition que l'emplacement et le fonds cédés ne

Digitized by Google

pourraient être aliénés ni vendus qu'à des personnes de la famille des donataires, en ligne directe ou collatérale. Cet établissement fut confirmé par lettres patentes de Charles IX et de Henri III, qui exemptaient de tous droits et impôts, non-seulement les propriétaires, mais encore les ouvriers de cette manufacture. Après l'avoir gardée longtemps, les Brossart l'ont transportée aux Massari, leurs gérans.

CHARLEVOIX *(François-Xavier de)*, jésuite et historien, né à St-Quentin en 1682, mort à La Flèche en 1761.

Il a publié les ouvrages suivans: *Histoire du Christianisme dans le Japon*, 1715, 3 vol. in-12. — *Vie de la mère Marie de l'Incarnation, fondatrice des Ursulines de la Nouvelle France*, 1724, in-8.° — *Histoire de l'Ile espagnole ou de St-Domingue, écrite sur les mémoires du P. Lepers*, 1730, 2 vol. in-4.° — *Histoire et description générale de la Nouvelle France, avec le Journal historique d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, 1744, 3 vol. in-4.° — *Histoire et description générale du Japon, avec les fastes chronologiques de la découverte du Nouveau-Monde*, trois éditions; la meilleure est celle de 1754, 6 vol. in-12. — *Histoire du Paraguay*, 1756, 3 vol. in-4.° — Le P. Charlevoix travailla pendant 22 ans au journal de Trévoux, et il y inséra en octobre 1742 un éloge du cardinal de Polignac.

CHARLY, *Carliacus* (9e siècle), *Caroli villa* en 1063; *Karliaca villa* en 1088; *Charliacus* en 1096; *Carolium* en 1139. — Joli bourg de l'ancienne Brie pouilleuse, bâti sur la rive droite de la Marne, à 100 k. au sud de Laon et 15 au S.-O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Martin. — Population: en 1760, sans Drachy ni Ruvet, 328 feux; 1800, 1,659 h.; 1818, 1,645 h.; 1836, 1,579 h.; 1856, 1,738 h.; 1861, 1,757 h. — Dépendances: Drachy, Poltron, Ruvet, Rudenoise, Montdaurin (H.); Pisseloup, la Mazure, Beaurepaire, la Canardière, Genête, Bas-Fondé, la Ferme-Neuve (fermes); la Barre (moulin).

Le territoire de Charly appartenait dans l'origine au domaine royal, et Charles-le-Chauve le donna, en l'année 858, à l'abbaye de N.-D. de Soissons (Voyez Chavignon). — En 1507, le roi Louis XII, à la prière des religieuses de N.-D., établit deux foires annuelles à Charly, la première le lundi après la St Remi, et la seconde le mardi après les Innocens; plus, un marché le jeudi de chaque semaine. Mais au milieu du siècle dernier, la première de ces foires étant tombée en désuétude, le roi Louis XV, à la prière des habitans, fixa la seconde au jour de la fête des Innocens (28 décembre) et en établit une autre au 18 novembre, avec un marché-franc le lundi de la seconde semaine de chaque mois. Aujourd'hui, indépendamment de ces deux foires, Charly en possède une troisième qui se tient le 15 juin, et son ancien marché-franc mensuel se trouve remplacé par trois marchés hebdomadaires se tenant les lundis, jeudis et samedis.— Le bureau de bienfaisance a été établi en 1824. — La maladrerie de

Digitized by Google

Charly fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry en 1698. — On remarque dans l'église de Charly les fonts baptismaux, copie moderne, paraît-il, de ceux de Nogent-l'Artaud.

Charly est la patrie de Pierre Le Givre, médecin distingué du 17e siècle, et de A.-B. Tranchard, auteur d'un ouvrage sur le notariat, 1818.

Seigneurs laïques de Charly.

Au 18e siècle, la seigneurie de Charly consistait en une maison seigneuriale avec une ferme en dépendant, la ferme de Beaurepaire, un moulin à Choisel, un bac sur la Marne, 160 arp. de bois, taille, vinage, cens, rentes, etc.; justice haute, moyenne et basse.

1154. Angarin, chev. de Charly, nommé Wigris en 1158.

1190. Guy de Charly, chevalier.

1208. Hugues de Charly, chevalier.

1220. Etienne de Charly.

1266. Jean de La Ferté, chevalier de Charly.

1280. Hugues II de Charly, écuyer.

Vers 1300. Thomas du Bois, seigneur dudit.

1316. Oudard du Bois, son fils, seigneur dud.; femme, Isabeau.

En dernier lieu, la seigneurie de Charly se trouvait dans les mains d'un sieur de La Loge.

Il y avait jadis à Charly un fief dit de *Bousselle*.

Etablissement à Charly d'une foire annuelle et d'un marché-franc mensuel, en 1756.

Sur la requête présentée au roy en son conseil par les sindics et habitans de Charly, généralité de Soissons, contenant que le bien du commerce autant que l'intérêt propre des suplians, rend nécessaire que Sa Majesté veuille bien y établir un marché-franc le lundi de la deuxième semaine de chaque mois de l'année et une foire fixée au 18 novembre de chaque année, outre celle qui s'y tient ordinairement le 28 décembre. Charly est situé sur la rivière de Marne, à 3 lieues de Château-Thierry et à pareille distance de La Ferté-au-Col (sic). L'abbaye royale de N.-D. de Soissons y a seule droit de justice. Les habitans de Bassevelle et Coupru y plaident en première instance, et avant le mois de septembre dernier, c'étoit par Charly que passoit la poste et les voitures publiques de Paris à Strasbourg. Le préjudice que les suplians ont souffert par ce changement de route, ne peut être réparé que par l'établissement d'une nouvelle foire et de marchés-francs qui porteront du côté du commerce leur industrie seulement appliquée auparavant à la consommation journalière que faisoient les voyageurs, et il est évident que c'est l'intérêt même du commerce ainsi que celuy des suplians. La seule foire qui se tient à Charly est fixée au 28 décembre, saison incommode et dans laquelle les débordemens ôtent toute communication, en sorte que les suplians n'en retirent qu'un faible avantage. D'ailleurs, la grâce qu'ils demandent à S. M. ne peut nuire aux endroits voisins qui ont déjà leurs foires et marchés-francs, tant à cause des jours auxquels les unes et les autres sont fixés, qu'à cause de la distance dans laquelle Charly se trouve de chacun de ces endroits. Soissons en est éloigné de 10 lieues, Meaux de 7, Coulommiers et Montmirel de 5, Ferté de 7, Crouy et Condé de 5; et d'un autre côté, Charly est environné d'une quantité de villages qui y aboutissent et de beaucoup de hameaux, et de ces différens villages, les plus éloignés de Charly le sont de deux lieues seulement. Requéroient à ces causes les suplians qu'il plût à S. M. les maintenir et garder dans la possession d'une foire franche accoutumée être tenue le 28 décembre de chaque année, leur accorder en outre une seconde foire franche qui se tiendra le 18 novembre aussy de chaque année, comme aussy leur accorder un marché-franc qui se tiendra le lundi de la seconde semaine de chaque mois de l'année. Ordonner que sur l'arrêt qui interviendra, toutes lettres nécessaires seront expédiées. Vu ladite requête, ensemble l'avis du sous-intendant et commissaire départy de la généralité de Soissons; ouï le rapport du sieur Peireux de Mora, conseiller d'Etat, le roy en son conseil a permis et permet aux habitans de Charly en Soissonnois d'établir dans ladite paroisse un marché le second lundy de chaque mois, et une foire qui se tiendra chaque année le 18e jour de novembre, outre celle qui s'y tient ordinairement le 28 décembre, auquel jour 18 novembre les marchands et autres personnes pourront aller dans ladite paroisse de Charly et en sortir, y hanter, fréquenter, porter ou conduire, vendre et acheter, troquer et dé-

Digitized by Google

biter toute sorte de marchandises permises et non prohibées, et seront sur le présent arrêt toutes lettres nécessaires expédiées. Donné à Versailles, le 14 sept. 1756. (*Arch. imp., sect. adm. L.* 1316)

Canton de Charly, arrond. de Château-Thierry. — Il est situé au S.-O. de Chât.-Thierry et comprend une petite ville, Charly, chef-lieu; deux bourgs, Chézy-l'Abbaye et Nogent-l'Artaud, avec les 16 villages de Bézu-le-Guéry, La Chapelle-sur-Chézy, Coupru, Crouttes, Domptin, l'Epine-aux-Bois, Essises, Lucy-le-Bocage, Montfaucon, Montreuil-aux-Lions, Pavant, Romeny, Saulchery, Vendières, Vieils-Maisons et Villers-sur-Marne; plus, de 83 hameaux et de 150 fermes, maisons isolées, etc. C'est de tous les cantons du département celui où la population est le moins agglomérée. — *Orographie :* son sol, entièrement constitué de plateaux élevés, n'est guère coupé que par une vallée profonde où coule la Marne. — *Géologie :* sables tertiaires inférieurs, calcaire grossier, sables et calc. lac. moyens; sables et calc. lac. supérieurs. Fossiles à Pisseloup. — *Archéologie :* jolie église et fonts baptismaux curieux du 12e siècle à Charly; églises de Nogent-l'Artaud, de Pavant, etc. Châteaux anciens à Charly, l'Epine-aux-Bois, Montfaucon, Montreuil-aux-Lions, Courbetin, Verdelot, Villers-sur-Marne, etc. — *Surface territoriale :* 20,945 hect. 22 a. — *Culture :* en 1769, terres labour., 20,470 arp.; vignes, 1,545 arp.; jardinages, 70 arp.; prés, 1,396 arp.; bois, 916 arp. En 1835, terres lab., 14,144 hect. 44 ares; jardins et vergers, 400,40; prés et marais, 1261,02; vignes, 874,76; bois-taillis et futaies, 3253,84; chemins, cours d'eau, etc., 595,51. — *Population :* en 1760, 10,413 hab. (8,314 feux); en 1800, 10,391 hab.; 1806, 11,688; 1820, 11,544; 1828, 11,877; 1841, 12,336; 1856, 11,910; 1861, 11,956.

Charme (Le), *Carmus* en 1184. — Hameau dépendant de Grisolle; en 1816, 12 feux. On y voyait autrefois un prieuré de filles. Au moment de la révolution, on n'y comptait pas moins de 22 dames de chœur et de 10 converses. Les revenus de la maison s'élevaient alors à 38,225 liv. — Les bâtimens de cette maison furent mis au pillage en 1793 par les populations voisines. Tous les arbres des jardins furent abattus, les portes, les croisées, les chambranles des cheminées et les poutres arrachés et enlevés, les toits découverts.

CHARMEL (Le), *Charmellum* (13e siècle). — Village de l'ancienne Brie champenoise, situé sur un plateau élevé, à 80 k. au sud de Laon et 20 au N.-E. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Fère-en-Tardenois, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse — Patron, St Martin. — Population : en 1760, sans les Franquets, 56 feux; 1788, 246 h.; 1800, 322 h.; 1818, 317 h.; 1836, 321 h.; 1856, 376 h.; 1861, 388 h. — Dépendances: Argentole (H.); les Franquets (F.); le Château (Isol.).

Avant la révolution, il y avait au Charmel deux sœurs de la charité de Nevers, dont une pour les malades et l'autre pour l'instruction des filles pauvres. Elles avaient été fondées en 1676, par le sieur de Ligny, seigneur du lieu. —

Digitized by Google

Le château, monument du 13e siècle, a conservé toutes ses formes primitives. Il est placé dans une situation heureuse, dominant au nord une vaste plaine et au midi le cours de la Marne.

Seigneurs du Charmel.

Ce domaine fut longtemps possédé par la maison de Ligny, dont les membres étaient déjà seigneurs de Billy-sur-Ourcq (Voyez ce mot).

Vers 1560. Philippe de Ligny, seign. du Plessier-Huleux et du Charmel; femme, Claude de St-Blaise; enfans: Antoine; Charles, seigneur du Plessier.

16. Antoine de Ligny, vicomte du Charmel, premier maître-d'hôtel de la reine, sans alliance.

1630. François de Ligny, son neveu, vicomte dudit.; femme, Henriette de Gournay.

En dernier lieu, le domaine du Charmel était dans les mains d'un sieur Hocquart.

CHARMES, autrefois CHARMES-LA-CHAPELLE, *Charmum, Cermæ* en 1142. — Village de l'ancien Laonnois, placé dans une position agréable et qui lui a sans doute valu son nom, à 23 k. à l'O. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population: en 1760, 214 h. (67 feux); 1800, 431 h.; 1818, 464 h.; 1836, 662 h.; 1856, 796 h.; 1861, 775 h. — Dépendance: Montfrenoy (ferme).

Au 12e siècle, Charmes n'était encore qu'un hameau avec une chapelle, d'où lui venait son nom de Charmes-la-Chapelle. L'église paroissiale était, dit-on, à Montfrenoy, aujourd'hui simple ferme dépendante de Charmes. — Ce village possède des cendrières dont l'exploitation remonte à l'année 1775.

Le baron Théodore-Jean-Jos. Séruzier, colonel d'artillerie-légère, naquit à Charmes en 1769 et mourut en 1825. Il a laissé des mémoires.

Seigneurs de Charmes.

1243. Godefroy, seigneur de Charmes, chev.

1630. François du Passage, seign. de Charmes; femme, Anne de Flavigny-Liez.

1675. Bernard du Passage, seign. dud.; femme, Catherine-Françoise de Flavigny.

1697. Charles du Chesne, écuyer, s. en partie de Charmes et Verpillers, lieut.-colonel au régiment de Poitou.

1709. Julien d'Abouville, inspecteur au corps royal d'artillerie, seign. en partie de Charmes, par son mariage avec Jeanne du Chesne, fille du précédent et veuve de François-Hubert de Regnier.

1714. Charles-Louis de Flavigny, fils du seig. de Liez, seig. de Charmes par sa femme, Jeanne du Chesne, veuve du précédent. Enfans: Charles-François, Jeanne-Bernardine, femme de Charles d'Ostalis, colonel d'artillerie.

1722. Charles-François de Flavigny, seign. de Charmes, Travecy, etc., capitaine en second de grenadiers, maréchal de camp, mort en 1803. Femme, Marie-Madeleine Tufereau; enfans: Anne-Louis-Jean, lieuten. aux gardes françaises, guillotiné dans la révolution; Madeleine-Henriette, femme du comte Desvieux, guillotinée avec son frère; Marie-Julienne, sans alliance; Adélaïde-Madeleine, femme d'Antoine-Marie de Beffroy; Anne-Charlotte, femme de Nicolas-Guillaume, baron de Marguerit; Adélaïde-Barbe, femme de Chrétien-Frédéric Beysset, lieutenant de gendarmerie.

Charmoie (bois de la). — Il s'étendait jadis entre Montgivraut et Coupru. Elvide, abbesse de N.-D. de Soissons à qui il appartenait, le donna en 1202 à Guillaume, seigneur de Domptin, pour être essarté en deux ans.

Charphion, Scarphium en 1122. — Ruisseau qui prend sa source au hameau d'Ecoute-s'il-Pleut, commune de La Chapelle-sur-Chézy, et tombe dans la Doloire après un cours d'environ 4 kilomètres.

Digitized by Google

CHARTÈVE, *Cartesia*? en 1147. — Village de l'ancienne Brie champenoise, assis sur la rive droite de la Marne, à 75 k. au sud de Laon et 10 à l'est de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Caprais, évêque d'Agen. — Population : 1760, 67 feux, 1800, 291 h.; 1836, 366 h.; 1856, 398 h.; 1861, 430 h. — Dépendances : la Grange-Marie, la Tuilerie (F.); le Moulin Doly.

Au moment de la révolution, la terre de Chartève appartenait à M. de St-James.

CHARTREUVE OU CHARTEUVE, CHARTUEVE en 1216; *Cartobra* (9e siècle); *Carthovorus* en 1191; *Cartobrium* en 1193; *Cartovora* en 1233. — Hameau dépendant de Chéry, canton de Braine; 3 feux en 1816. — Son territoire appartenait originairement au fisc royal. Il fut ensuite donné en bénéfice à des seigneurs, dont l'un nommé Gomnoald, le vendit au 7e siècle, à St Rigobert, archevêque de Reims, moyennant 500 sous d'or. Plus tard, des vassaux du comte de Vermandois le ravirent par force à l'église de Reims, et de leurs mains il passa dans celles des comtes de Champagne, puis enfin dans celles des comtes de Braine. — En 1130, l'un de ces derniers fonda à Chartreuve une abbaye de Prémontrés, où se trouvaient d'abord réunis des religieux et des religieuses; mais on éloigna bientôt ces dernières en les transportant à la ferme *des Dames*. — Avant la révolution, Chartreuve formait une paroisse séparée sous le vocable de la Vierge, et l'on y voyait une confrérie de St Caprais composée de 400 confrères. — Au moment de sa suppression, l'abbaye de Chartreuve ne comptait plus que 5 religieux. Son dernier abbé fut M. Lefèvre. — Il existe près de Chartreuve une fontaine pétrifiante.

CHASSEMY, *Camiacus* (7e siècle), *Cassemium*. — Village de l'ancien Soissonnais, situé à l'entrée de la vallée de la Vesle et sur la rive droite de cette rivière, à 25 k. au sud de Laon et 17 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 99 feux; 1800, 422 h.; 1818, 486 h.; 1836, 655 h.; 1856, 720 h.; 1861, 770 h. — Dépendances : la Tuilerie (isol.); Quincampoix (moulin).

Chassemy fut donné, dit-on, par le roi Clotaire à St Bandry, en récompense de ce que celui-ci aurait délivré l'une de ses filles possédée du démon. Saint Bandry, à son tour, légua ce village à l'abbaye de St-Crépin-le-Grand de Soissons.

Seigneurs de Chassemy

1224. Gautier Balainne, chev. de Chassemy. Oilard, son frère.

1276. Milon dit Balainne de Chassemy, chev.; femme, Isabeau.

1301. Miles de Chassemy.

Au commencement du 15e siècle, cette terre appartenait aux seigneurs de La Bove. Gobert IV, sire de La Bove, la donna en dot à Marguerite sa fille qui la porta à

1438. Enguerrand II de Coucy, seign. de Vervins, Chassemy, Baleuvre, etc.

Vers 1550. Antoine de Conflans, seign. de St-Remy-Blanzy et de Chassemy.

La terre de Chassemy fut ensuite unie au domaine du comté de Braine.

Digitized by Google

Chassins (Les). — Ancien fief à Lesges (Voyez ce mot).

CHASSINS. — Hameau dépendant de Tréloup; en 1816, 98 feux. — En 1330, Elvide, dame de Chassins, fonda une chapelle en ce lieu, et la dota de 24 setiers de blé, 6 muids de vin et 2 arpens de pré, une maison et 6 liv. de rente.

Chasteler, Castelier ou *Châtelet* (bois de). — Ce bois s'étendait jadis entre Mondrepuis et Hirson. En 1335, il contenait environ 38 muids 10 jallois.

Châtaigniers ou *la Broce Cosset* (bois des). — Il s'étendait jadis autour de Vauxaillon.

CHATEAU-THIERRY, *Castrum* ou *Castellum Theodorici*, *Castrum Terrici* en 1284. — Ville de l'ancienne Brie pouilleuse, située sur la Marne dans une heureuse situation, à 80 kil. au sud de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, chef-lieu de bailliage et d'élection, diocèse de Soissons, aujourd'hui chef-lieu d'arrond. et de canton, du même diocèse. — Deux paroisses, St Crépin et St Martin; autrefois une 3e paroisse dans le château sous le vocable de N.-D. — Population : 1698, 3,200 h.; 1760, 1,007 feux; 1788, 3,174 h.; 1800, 4,160 h.; 1836, 4,761 h.; 1856, 5,523 h.; 1861, 5,925 h. — Dépendances : la Ville, la Charité, St-Martin, les Chesneaux et Courteaux, le Buisson, Vincelles (hameaux); Farsois, Blanchard, Loconois, les Marlières, Grand-Ru, les Rochets, Franjoie (fermes); la Barre, la Maison du Bois (isolées).

Château-Thierry doit son origine et son nom au château-fort bâti sur un monticule sablonneux au nord de la ville, et dont l'enceinte de murailles existe encore. L'opinion commune est que ce château aurait été construit par Charles-Martel au 8e siècle, pour servir de prison au roi Thierry II; mais ce sentiment n'est point appuyé sur des preuves suffisantes. Quoi qu'il en soit, au 10e siècle ce château était en la possession d'Herbert II, comte de Vermandois, qui y fit enfermer Charles-le-Simple en l'année 923. Dix ans après, un concile se réunit dans ce château. Raoul, comte de France, pensant qu'il s'y tramait quelque chose contre ses intérêts, accourut en faire le siége et le prit; mais Herbert parvint, peu après, à y rentrer par trahison. Le roi vint à son tour en faire le siége, et n'ayant pu l'emporter, se contenta de prendre quelques otages et s'éloigna. Mais il revint en 944, et cette fois il s'en empara. Deux ans après, Herbert le reprit encore par trahison. Dès cette époque, semble-t-il, cette ville avec son château firent partie du comté de Champagne, et les comtes de cette province les donnèrent en fief à des seigneurs particuliers. — Selon quelques écrivains, Thibaut IV, comte de Champagne et de Brie, aurait doté cette ville d'une charte communale en 1231. Il est probable que c'est là une erreur. Ce seigneur ne remit sans doute aux habitans que quelques redevances et charges féodales, sans les retirer de la servitude, car près de cent ans plus tard, quand le roi leur accorda une véritable charte de commune, ils étaient encore assujétis au fors-mariage et autres charges serviles

Digitized by Google

qui furent abolies par cette dernière charte. Peut-être doit-on trouver la cause de cette erreur dans l'autorisation accordée vers ce temps par Thibaut IV aux habitans de Chât.-Thierry de léguer leur robe et leur lit, ainsi que le tiers de leur mobilier, aux deux communautés religieuses et à la léproserie alors existant dans cette ville. Le droit de chasser au lévrier et à l'épagneul, sans armes et une baguette à la main, fut concédé aux habitans par Blanche d'Artois, femme d'Henry-le-Gros, comte de Champagne, et confirmé en 1292 par le roi Philippe-le-Bel, à qui sa femme venait d'apporter en dot le comté de Champagne. Ce prince ne tarda pas à leur faire une concession bien autrement importante, en leur accordant, en 1301, une charte de commune abolissant la servitude personnelle, le fors-mariage et les redevances féodales, établissant une administration composée d'un mayeur, 4 échevins et 12 jurés, élus à deux degrés, défendant l'arrestation de tout débiteur solvable, etc. Toutefois, cette concession fut faite à des conditions assez onéreuses pour les habitans de Chât.-Thierry, car en échange ils abandonnèrent au roi différens biens et diverses redevances, dont le produit s'élevait à la somme annuelle de 900 livres. — Après la réunion de Chât.-Thierry au domaine, les rois de France firent d'assez fréquens séjours en cette ville. Une assemblée des grands du royaume y fut convoquée en 1303 pour aviser aux moyens de terminer la guerre de Flandres. Charles VII revenant du sacre, s'y arrêta en 1429, et y délivra des lettres-patentes exemptant les villages de Domremy et Gueux de toutes tailles, aides et subventions *à cause de la Pucelle.* — Les Anglais attaquèrent une première fois et sans succès cette ville en 1392; mais ils parvinrent à s'en emparer en 1421, et Charles-Quint en 1544. Attaquée par le duc de Mayenne, elle fut prise et saccagée par les ligueurs en 1591, par l'armée des princes en 1614, et par les troupes lorraines en 1652. Le 12 février 1814, Chât.-Thierry fut le théâtre d'un engagement entre les troupes françaises et les troupes alliées. Celles-ci, contraintes de s'éloigner, ne le firent qu'après avoir pillé la ville. Abandonnée par les Français le 25, elle fut occupée pendant 8 jours par différens corps ennemis qui y commirent d'horribles excès. Le 21 mars, les corps de Marmont et de Mortier la traversèrent pour gagner Sézanne et couvrir Paris; ils furent suivis le 26 par les corps d'York et de Kient. L'entrée des alliés à Paris ne mit pas fin aux souffrances de Chât.-Thierry. Dès le 16 avril, les troupes étrangères regagnant leur pays, mirent pendant une semaine cette ville et ses environs à contribution. Les pertes de l'arrondissement pendant cette campagne furent estimées à neuf millions de francs. — Chât.-Thierry possédait autrefois une abbaye de Prémontrés, fondée en 1133 en remplacement d'un chapitre de chanoines qui desservaient l'église du château. Ces religieux se transportèrent à Val-Secret en 1240. Plus tard, ils établirent à Chât.-Thierry un prieuré de leur ordre, qui exista jusqu'à la révolution. — On y voyait en outre un couvent de Cordeliers fondé en 1488, un autre de Minimes établi en 1604, et un

Digitized by Google

troisième de Capucins créé en 1623. — L'Hôtel-Dieu date de 1304. Il fut fondé par Jeanne, reine de France et de Navare, comtesse palatine de Champagne, laquelle légua une rente annuelle de mille livres pour l'entretien des pauvres, infirmes, pélerins, étrangers, pupilles et malheureux, devant être servis par des frères et des sœurs. En 1698, 21 maladreries des environs furent réunies à cet Hôtel-Dieu, sous la condition de recevoir les pauvres malades des lieux où elles étaient situées. On y comptait 21 lits en 1780. —L'hôpital est beaucoup plus ancien, et dès 1195, Aliénor, comtesse de Vermandois, lui avait fait une donation de 5 muids de froment. A peu près détruit au commencement du 13e siècle, il fut rétabli par Blanche, comtesse de Troyes qui, en 1214, permit aux frères de cet hôpital de quêter par la ville pour subvenir à ses besoins. De nouveau ruiné au 16e siècle, il fut une seconde fois rétabli en 1654 par Eléonore de Bergues, duchesse de Bouillon, et mis sous la direction de six religieux de la Charité. Il n'y avait d'abord que trois lits; mais des dons successifs en portèrent le nombre à sept. Avant la révolution, un emplacement était réservé dans cette maison pour le renfermement de 40 fous ou imbécilles. — Un petit collége fut fondé à Chât.-Thierry vers 1280 par la même Blanche d'Artois, veuve d'Henri, comte de Champagne et roi de Navarre: elle établit à cette occasion différens jeux qui se perpétuèrent fort longtemps. Le 1er était celui de la *neude* ou de *l'engueule :* il avait lieu le lundi avant les jours gras, et consistait dans une couronne suspendue à un bâton que les écoliers cherchaient à abattre; celui qui y parvenait était proclamé *roi de la neude*. Le lendemain, les écoliers livraient des combats de coqs. L'heureux propriétaire de celui qui restait vainqueur prenait aussi le titre de roi. Le jeudi suivant, la troupe des écoliers portant le sabre au côté et sur le chapeau une branche de houx doré, se rendait en grande pompe, escortant son roi, à l'abbaye du Val-Secret, dont l'abbé leur faisait servir un splendide repas; après quoi, les écoliers faisaient trois fois le tour de la table, enfilaient chacun avec leurs sabres une miche de deux livres, le roi un pâté avec sa lance, et retournaient à Chât.-Thierry où la fête se terminait par un nouveau repas que le roi offrait à ses confrères. Ces jeux n'étaient pas les seuls auxquels se livrait la jeunesse de Chât.-Thierry. Par suite d'un usage immémorial, mais qui dérivait sans doute des précédens, tous les ans, le jour des rois, les clercs de la bazoche de cette ville, en habits noirs, l'épée au côté, le chapeau orné d'un plumet rouge et d'une branche de houx, se rendaient en corps, précédés de flambeaux et de violons, chez le meunier de la ville, pour lui réclamer le gâteau de la reine Blanche, dansaient avec la meunière et distribuaient des dragées au peuple. Le jour du mardi-gras, l'un d'entre eux revêtait le costume d'une reine du temps de St Louis, montait sur une haquenée blanche, la couronne en tête, et suivie de la bande joyeuse, parcourait les villages de Nogentel, Essommes et Chézy, où elle réclamait selon son droit, une poule grasse. Le soir, ces poules formaient le fonds d'un repas qui terminait la fête. Cet usage se perpétua jusqu'à la révolu-

Digitized by Google

tion. — Un bailliage royal fut établi en 1551 à Chât.-Thierry; sa juridiction s'étendait sur 180 paroisses. — Des religieuses de la congrégation de N.-D. s'y établirent en 1637 pour l'instruction des filles pauvres. — Château-Thierry possédait jadis deux foires annuelles, l'une de 9 jours à commencer du lendemain de l'Ascension, l'autre de 4 jours à partir du 14 octobre. Ces deux foires ayant été par la suite des temps réduites à un seul jour chacune, les habitans demandèrent au roi Louis XVI, en 1788, de les remplacer par dix foires chacune de deux jours, qui se tiendraient le premier de chaque mois, en outre de celle de l'Ascension, qui se tiendrait les deux jours suivant cette fête. Mais le roi ne leur accorda que deux foires annuelles, la première de 3 jours le lendemain de l'Ascension, et l'autre également de 3 jours à partir du 15 novembre (Voyez les lettres-patentes). Ces deux foires existent toujours; mais la seconde se tient maintenant le 6 novembre. Château-Thierry jouit en outre de deux autres foires qui s'ouvrent le dernier vendredi de janvier et de juillet, d'un marché-franc le 1er vendredi de chaque mois, et de deux marchés hebdomadaires, les mardis et vendredis. — Dans la révolution, le nom de cette ville fut changé en celui d'*Egalité*-sur-Marne. — On a sur cette ville : *Histoire de Château-Thierry,* par l'abbé Poquet, 2 vol., 1839.

Chateau-Thierry a vu naître plusieurs personnages distingués. St Thierry, évêque d'Orléans à la fin du 11e siècle; Gautier, chancelier de l'Université, évêque de Paris, mort en 1249; Jacom *le Jugleor*, célèbre jongleur du 13e siècle; Jean Le Mercier, recteur de la même Université en 1599; François de France, fils de Henri II et de Catherine de Médicis, mort en 1584; Claude Witard, traducteur renommé au 16e siècle; Antoine le Gaudier, jésuite, professeur de théologie morale, mort en 1622; Daniel Béguin, autre jésuite, auteur de plusieurs ouvrages ascétiques, mort en 1656; Claude Gallien, médecin distingué, auteur d'un ouvrage sur les eaux minérales; Jacques Mentel, médecin et littérateur, auteur de plusieurs ouvrages sur l'origine de l'imprimerie, mort en 1671; Mme Gallien, auteur d'une apologie des dames publiée en 1737; Antoine-François Lomet, ingénieur, auteur d'ouvrages sur plusieurs sujets, mort en 1826; Letellier, auteur dramatique, mort en 1732; Ravel, peintre de genre au 17e siècle; Joseph Pesselier, littérateur et poëte, mort en 1763; Charles Remard, conservateur de la bibliothèque de Fontainebleau, auteur de plusieurs ouvrages littéraires, mort en 1828; Auguste Lhomme, chirurgien, auteur d'un poëme sur les désastres de Barcelone. Mais tous ces noms sont effacés par celui de l'inimitable fabuliste Jean de La Fontaine, né à Château-Thierry le 8 juillet 1621, mort le 13 août 1695, et enterré dans le cimetière St-Joseph à Paris.

Seigneurs de Château-Thierry, relevant des comtes de Champagne.

923. Herbert II, comte de Vermandois.
943. Eudes, son fils puiné.
947. Thierry, seigneur dudit.

Vers 1060. Isambart, dit *post comes* de Château-Thierry; St-Thierry, son frère ? enfans: Hugues, Guy, Agnès, femme d'André de Baudiment.

Digitized by Google

1076. Hugues dit le Blanc, seign. dud., puis de Braine et la Ferté-Milon (Voyez ces mots).

1119-22. Gaucher ou Vaucher, seign. de Chat.-Thierry, comme héritier d'Hugues-le-Blanc; f.e, Elizabeth; enfans : Vaucher, Eustachie.

Après lui, Chateau-Thierry semble n'avoir plus eu de seigneurs particuliers, et les comtes de Champagne prennent seuls ce titre.

1105. Thibaut-le-Grand, comte de Champagne.

1152. Henri dit le Large, son fils, comte de Champagne, s. dudit. Il mourut en Terre-Sainte.

1187. Thibaut IV, son frère, comte de Champagne, seigneur dudit.

1254. Thibaut le jeune, comte de Champagne et de Brie, roi de Navarre.

1270. Henri III, comte de Champagne, seign. de Château-Thierry.

1274. Blanche d'Artois, sa veuve, comtesse de Champagne, dame de Château-Thierry.

En 1300, le domaine de Chât.-Thierry fut cédé par le duc de Bourgogne au roi Philippe-le-Bel qui avait épousé Jeanne de Navarre, héritière de Champagne, à condition de retour à cette même Jeanne, si le roi mourait sans enfant mâle, ce qui eut lieu.

1336. Jeanne de France, dame de Chat.-Thierry, femme du comte d'Evreux.

Château-Thierry revint ensuite au domaine. Charles VI le donna, au mois de mai 1400, à son frère le duc d'Orléans, pour le tenir en pairie. Saisi sur ses héritiers en 1407, il fut de nouveau réuni au domaine. De nouveau aliéné en 1468 en faveur du duc de Berry, réuni encore au domaine en 1472, il fut d'abord donné en 1473 au connétable de St-Pol, en échange des îles de Rhé et de Marant, et après sa mort au suivant.

1478. Antoine dit le Grand, bâtard de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Après sa mort, Chat.-Thierry fit encore retour au domaine, et fut de nouveau donné par François Ier à titre d'engagement au suivant, en échange des terres qu'il avait cédées à l'empire.

1526. Robert III de la Marck, comte de Braine, seign. de Fleuranges. Chât.-Thierry revint encore après sa mort au domaine, et fut d'abord donné à

1543. Henri de Lenoncourt, puis à

1557. Robert de La Marck, duc de Bouillon.

Réuni encore une fois au domaine en 1558, il fut huit ans après érigé en pairie avec Châtillon et Epernay en faveur de

1566. François de France, duc d'Anjou et d'Alençon.

1568. Catherine de Médicis. Après sa mort, le domaine de Chât.-Thierry rentra dans les mains du duc d'Anjou qui, en 1576, le donna au duc Casimir; mais cette aliénation dura peu sans doute, puisque ce même duc d'Anjou avait repris en 1582 le titre de seigneur de Chât.-Tierry. Ce domaine fut ensuite donné aux suivans.

1603. François d'Orléans, duc de Fronsac et comte de St-Pol.

1645. N. de Barados. Cette donation fut révoquée.

1651. Godefroi Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, pour qui il fut érigé en duché-pairie en 1652 avec la terre d'Albert, en échange des principautés de Sedan et Raucourt. — A l'époque où vivait Godefroi Maurice de Bouillon, les esprits étaient tournés vers les inventions utiles. Il avait lui-même inventé un sachet pour détruire la vermine, et il obtint du roi, en 1677, le privilège de le vendre seul à perpétuité. Ce sachet essayé dans les hôpitaux avait pleinement réussi : il avait suffi de quelques jours pour délivrer par son moyen les pauvres de la vermine qui les rongeait.

17.. Charles Godefroy de Bouillon, son fils, colonel-général de la cavalerie française; femme, Louise-Henriette de Lorraine. Celui-ci donna Château-Thierry au comte d'Auvergne, mais son fils fit casser le testament.

1788. Godefroi-Charles-Henri de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, mort en 1792.

Etablissement de deux foires annuelles à Château-Thierry, en 1788.

Sur la requête présentée au roi en son conseil par les officiers municipaux de la ville de Château-Thierry, contenant que depuis plus de 500 ans il existoit dans cette ville deux foires dont l'une se tenoit le lendemain de l'Ascension et duroit 9 jours, et l'autre étoit faite au 14 octobre et avoit lieu pendant 4 jours, ce qui faisoit en tout 13 jours. Ce fait est prouvé par les lettres-patentes de François Ier du mois de février 1514, et par celles de Louis XIII du mois de mars 1611, qui ont fait en faveur des habitans la distraction de quatre jours de la foire de l'Ascension pour les appliquer à d'autres tems de l'année..... Ces deux foires ne sont plus depuis très-longtems que d'un jour

Digitized by Google

chacune, ce qui porte un préjudice considérable à la ville qui perd onze jours de foire sur treize. Il seroit donc très-intéressant pour les habitans et pour ceux des environs, que ces deux foires fussent rétablies, mais partagées de manière qu'il y en eut une le premier de chaque mois de l'année, y comprise celle de l'Ascension qui auroit lieu le vendredi et le samedi suivans. Les foires qui attirent dans les villes un grand nombre de marchands et d'acheteurs, y occasionnent une consommation qui y répand l'argent et y procure plus d'aisance; mais ce qui est encore plus sensible, c'est que cette consommation produit des droits sur les vins. Aussi ne peut-on douter que les foires de Château-Thierry ayant été réduites, les droits d'aide appartenant à S. M. et ceux de la seconde moitié des octrois appartenants à la ville, n'ayent éprouvé une très-grande diminution. Cette considération devroit déterminer à rendre à la ville épuisée par des impôts, des logemens continuels de troupes et autres charges, les foires dont elle ne jouit plus qu'en partie et qui pourroient lui apporter quelque soulagement.... Si la durée de ces foires n'étoit prolongée, elles deviendroient entièrement désertes et peu de marchands forains se hasarderoient à venir, souvent de loin, pour un seul jour pendant lequel la pluye peut empêcher qu'ils n'exposent leurs marchandises et qu'il ne se présente des acquéreurs. Quant au nombre des foires, il est devenu bien insuffisant par des circonstances qui sont d'une très-grande considération. Ces foires ont été pendant plusieurs années peu importantes et se sont insensiblement réduites à deux. Cependant depuis environ 20 ans, celle de l'Ascension est devenue très-importante, parce qu'il s'y est établi un commerce de bestiaux et principalement de moutons, qui est très-considérable et intéressant pour l'agriculture, puisqu'il s'y rend de 12 à 15,000 moutons.... Requéroient à ces causes les suplians qu'il plût à S. M. leur permettre d'établir dans la ville de Château-Thierry une foire de deux jours francs le premier mardi de chaque mois de l'année, à l'exception des deux mois où tombera la fête de l'Ascension, et l'autre le lendemain et le surlendemain de la St Crépin, 26 et 27 octobre.... Vu ladite requête.... Le roi en son conseil ayant aucunement égard à ladite requête, a permis et permet aux officiers municipaux de la ville de Château-Thierry d'établir dans ladite ville deux foires par an, dont l'une se tiendra le lendemain de l'Ascension et durera 3 jours consécutifs non compris le jour du déballage et celui du remballage, et l'autre sera fixée au 15 novembre et durera pareillement 3 jours. Autorise en conséquence S. M. tous marchands et autres particuliers à aller et venir dans lesdites foires pour y conduire ou porter, vendre ou acheter, troquer et débiter toutes sortes de bestiaux, denrées et marchandises permises et non prohibées. Donné à Versailles, le 11 octobre 1788.

Canton de Château-Thierry. — Il se compose d'une ville, Château-Thierry, chef-lieu, d'un bourg, Essommes, et de vingt villages, savoir : Azy, Belleau, Bézu-lès-Fèves, Bézu-St-Germain, Blesme, Bonneil, Bouresches, Brasles, Chierry, Epaux, Epieds, Etampes, Etrepilly, Fossoy, Gland, Marigny-en-Orxois, Mont-St-Père, Nesles, Nogentel et Verdilly; plus, de 42 hameaux et de 87 fermes ou maisons isolées, le tout formant 16 paroisses. — *Orographie :* le sol de ce canton est généralement constitué de plateaux élevés entrecoupés de quelques vallées profondes où coulent plusieurs cours d'eau, dont le plus important est la rivière de Marne. — *Géologie :* Terrain tert. inf. ; calc. grossier ; sables et calc. lac. moyens. Cendres noires à Etampes, et fossiles à Etampes, à Blesme et à Brasles. — *Archéologie :* Châteaux anciens à Belleau, Givry, Epaux, Epieds, Nogentel et Château-Thierry. Jolies églises à Azy, Essommes et Château-Thierry. A Mont-St-Père, *la pierre qui bavarde.* — *Surface territoriale :* 21,365 hec. 85 ares. — *Culture :* en 1769, terres labour., 18,855 arp. ; vignes, 1,544 arp. ; jardins, 50 arp. ; prés, 1,319 arp. ; bois, 951 arp. ; savarts, 30 arp. En 1835, terres labour., 13,926 hect. 56 a. ; vignes,

Digitized by Google

1288,82; jardins et vergers, 502,31; prés et marais, 1086,58; bois-taillis et futaies, 3277,37; savarts, 410,85, chemins, cours d'eau, etc., 762,30. — *Population :* en 1760, 12,033 hab. (2,674 feux); en 1800, 12,329 h.; 1806, 13,956 h.; 1820, 13,467 h.; 1828, 13,823 h.; 1841, 15,070 h.; 1856, 15,083 h.; 1861, 15,689 h.

Arrondissement de Chateau-Thierry. — *Topographie :* Cet arrondissement occupe la partie la plus méridionale du département de l'Aisne. Limité au nord par l'arrondissement de Soissons, il confine dans ses autres parties aux départemens de la Marne, de Seine-et-Marne et de l'Oise. — *Orographie :* Son sol est très accidenté et presqu'entièrement formé de hauts plateaux. Une large et profonde vallée, celle de la Marne, le coupe transversalement et le divise en deux parties presque égales. — *Géologie :* Les flancs de cette vallée sont constitués à la base par les sables tertiaires inférieurs renfermant par places des dépôts de lignites qui sont exploités sur plusieurs points; par dessus s'étendent le calcaire grossier, les sables moyens, le terrain lacustre moyen, associé par places à des meulières et à du gypse. Enfin, on trouve un lambeau de sables et de calcaire lacustre supérieurs au S.-O. de la Chapelle-sur-Chézy. — La surface de cet arrondissement est de 123,981 hectares. Il se compose des cinq cantons de Château-Thierry, Charly, Condé-en-Brie, Fère-en-Tardenois et Neuilly-St-Front. On y compte trois petites villes, trois bourgs, 118 villages, 284 hameaux et 451 fermes, maisons isolées ou écarts. — La culture de cet arrondissement se décompose selon le cadastre de 1836, en : terres labourables, 84,700 hectares; jardins et vergers, 2,311 hect.; prés et marais, 6,770 h.; bois-taillis et futaies, 21,200 hect.; savarts, 2,000 hect.; vignes, 4,000 hect.; chemins, rûs, rivières, etc., 3,000. — *Industrie et commerce :* on y exploite le gypse, la meulière, le calcaire lacustre moyen et le calcaire grossier pour la bâtisse. Les sables moyens et inférieurs servent à une infinité d'usages, notamment pour faire le mortier de chaux. On fabrique avec les argiles diluviennes et celles des sables moyens, des briques, tuiles, pannes, carreaux et de la poterie commune. Les lignites sont exploités sur plusieurs points pour l'amendement des terres. L'exploitation des bois y est très étendue. On y trouve d'ailleurs quelques filatures de coton, et des fabriques de bonneteries et de draperies. La culture de la vigne y a aussi quelqu'importance. — *Routes.* Cet arrondissement est traversé par le chemin de fer de l'Est qui cotoie les bords de la Marne; il est en outre traversé par trois routes impériales : celle n° 37, va de Château-Thierry jusqu'à l'Ourcq; celle n° 3, conduit de Montreuil-aux-Lions à Sauvigny, et celle n° 33, de Vieils-Maisons à la route départementale n° 5. Ses routes départementales sont celle n° 7, de La Ferté-Milon à Grisolles et à la route impériale n° 37; celle n° 6, de Chât.-Thierry à Montmirail; celle n° 8, de Fère à Charly; celle n° 24, de La Ferté-Milon à Nogent-l'Artaud; enfin celle n° 29, de Rocourt à Villers-Agron. — *Population :*

Digitized by Google

en 1760, 54,337 hab. ; 1800, 54,695 hab. ; 1820, 56,423 hab. ; 1841, 63,465 h. ; 1861, 62,051 hab.

Châtel (Le) ou Margouil. — Ancien fief à Ambleny (Voyez ce mot).

CHATELAIN *(Réné-Théophile)*, écrivain politique, né à St-Quentin le 19 janvier 1790. — On a de lui :

Le Paysan et le Gentilhomme, anecdote récente, 1817. — *De quelques abus introduits dans le système religieux*, 1817. — *Le XVIe siècle en* 1817, 18 *et* 19 (cet ouvrage fut saisi). — *Voyage d'un étranger en France pendant les mois de novembre et décembre* 1816, Paris 1817. — *Entretiens sur les caractères que doivent avoir les hommes appelés à la représentation nationale*, 1818. — *Lettres de Sidi Mahmout, écrites pendant son séjour en France.—Le nouvel homme gris*, ouvrage périodique. — Chatelain a successivement travaillé au *Censeur, à la Renommée*, et en dernier lieu au *Courrier français*.

Châtelain (Bois du). — Il s'étendait autrefois auprès de Laffaux et fut donné à l'abbaye de N.-D. de Soissons en 1219, par Jean du Thour, seign. de Dercy.

Châtelain. — Ancien fief à Viry (Voyez ce mot).

Châtelain de Chauny. — Fief autrefois assis à Neuflieux (Voyez ce mot).

CHATELET (LE). — Ferme dépendante de Montigny-Lengrain. — On y a découvert en 1842 un vaste ossuaire, qu'on crut dater de l'époque gauloise. Il n'y avait pas moins de 50 squelettes réunis. On y trouva aussi trois hachettes en métal. — On voyait autrefois au Chatelet un prieuré sous le vocable de Saint Pierre, lequel dépendait de la Charité-sur-Loire.

Châtillon. — Ancien fief à Louatre et à Troesne (Voyez ces mots).

CHATILLON-LES-SONS, autrefois CHATILLON-SOUS-MARLE, *Castellio* en 1194, *Castellio juxta Marlam* en 1240. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée, à 25 k. au nord de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Marle, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Population : en 1760, 100 feux ; 1800, 444 h. ; 1818, 475 h. ; 1836, 557 h. ; 1856, 455 h. ; 1861, 437 h. — Dépendance : Champcourt (ferme).

Au 12e siècle, le village de Chatillon-lès-Sons appartenait au chapitre de Laon, qui le donna en 1194 à l'abbaye de Thenailles, avec le cens, l'autel et la maison curiale, pour une rente annuelle de cinq muids de froment. — Ce village fut pillé en 1651 par les troupes qui tenaient pour Monsieur le prince, et deux habitans furent tués. — Chatillon possédait jadis une léproserie dont les revenus s'élevaient à 200 liv. en 1648.

Seigneurs de Châtillon-lès-Sons.

1175. Pierre de Sons, seigneur de Châtillon.

1226-40. Robert, s. de Châtillon-sous-Marle.

1555. Ant. de Cerny, s. de Châtilon-lès-Sons.

Vers 1560. Pierre Doulcet, écuyer, seign. de Châtillon? Femmes : 1° Isabelle N. dont Quentin, Marie, Renaud, Simonne, Pasquette et Claudine ; 2.° Marguerite de Littres, dont Pierre, Marie, Antoinette, Jeanne.

Vers 1590. Pierre Doulcet, écuyer, seign. dud., avocat et bailli du Laonnois ; femme, Jeanne Martin ; enfans : Pierre, Simonne, Jeanne, An-

Digitized by Google

toinette, Madeleine, Isabelle.

1595? Pierre Doulcot, seigneur dudit; femme, Françoise Vairon; enfans : Jeanne, Elizabeth.

16.. Antoine de Martigny, seign. de Châtillon; f.°, Elizabeth Gérault; enfans : Nicolas-François, Antoine-François, chanoine de Laon; Marie-Elizabeth, femme de François-Ant. Parmentier, avocat; Marie-Anne, femme de Jean-Charles Marquette, avocat du roi; Marie-Joseph.

1694. Nicolas-François de Martigny, seign. de Châtillon, maire de Laon; femmes : 1° Marie-Madeleine Gérault; 2° Cécile Bellotte; 3° Antoinette de Blois, sans hoirs.

1695. Nicolas Ponssin, seigneur de Châtillon; femmes : 1° Jeanne Maynon, dont Louis, sans alliance; 2° Elizabeth Martin, dont Anne, Elizabeth, et Marie qui épousa Pierre Chevalier.

1700. Pierre Chevalier, lieutenant particulier au bailliage de Laon, seign. dud. par son mariage avec Marie Ponssin.

1703. Nicolas Chevalier, leur fils, seign. dud., prévôt de Laon; femme, Marie-Anne de Poullet.

En dernier lieu, le domaine de Châtillon était possédé par le duc d'Orléans.

Le chapitre de Laon donne à l'abbaye de Thenailles les territoires de Châtillon-lès-Sons, Grandrieux, etc., en 1194.

In nomine Domini. Ego R. Laudunensis ecclesie Dei gratiâ episcopus. Pacta que obligant successores, mandanda sumus scripto, ut sciunt posteri quid de actis priorum debeant custodire. Id circò, notum facimus universis presentibus et futuris quod ecclesia Laudunensis concessit ecclesie Theloniensi perpetuo possidenda, territorium et censum de Castellione, cum altari et casâ ecclesie, et quicquid juris ibi in decimâ et villâ habebat, sub quinque modiorum frumenti annuâ pensione. Concessit etiam eidem ecclesie altare de Veella et de Buz (le But, près de Crépy) et in pertinentiis suis in perpetuum, sub quatuor modiorum frumenti et trium galetorum pisorum annuâ pensione. Concessit etiam ei altare de Lanheriis (La Hérie), cum pertinentiis suis, et quicquid juris in territorio de Lanheriis habebat, et altare de Oheriis (Houry) et locum qui dicitur Magnus Rivus (Grandrieux) cum pertinentiis suis, sub quatuor modiorum frumenti annuâ pensione. Summa per totum hujus pensionis est : tredecim modiorum frumenti ad Laudunensem mensuram, et trium galetorum pisorum, uno quoque galeto frumenti duos nummos minus meliore frumento valente. Hoc frumentum et pisa refectorio competentia debet ecclesia Theloniensis annuatim usque ad natale Domini ad cellarium Laudunensis ecclesie, suis vecturis conducere et persolvere. Et ecclesia Laudunensis clamavit quittam ecclesie Theloniensi partionem que fecit quondum inter ipsum et Symonem et fratres Magni Rivi de pensione dictorum altarium capitulo Laudunensi. Et capitulum Laudunense dictis altaribus presbiteros providebit. Si quis Theloniensem ecclesiam super his inquietare presumpserit, ecclesia Laudunensis feret ei garandiam infra episcopatum Laudunensem adversus eos qui venire noluerint ad justiciam. Extra episcopatum Laudunensem feret garandiam in expensis Theloniensis ecclesie. Hoc ne ab aliquo possit infringi vel etiam immutari, fecimus veraciter hic inscribi et scriptum per cyrographum partibus dispartiri illi parti cyrographi que Theloniensi ecclesie cessit, sigillum nostrum et sigillum Laudunensis ecclesie subponentes, et illi e contra parti quam ecclesia Laudunensis accepit, sigillum similiter nostrum et sigillum Theloniensis ecclesie fecimus subterponi. Actum dudum tempore bone memorie Galteri, predecessoris nostri innotiatum postea nostro tempore. Anno Domini MCLXXXXIV.° (*Archiv. imp.*, *carton* 4, 1583).

CHATILLON-SUR-OISE, *Castelliacus super Isaram flumen* en 1134, *Castellio curtis* en 1178. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive droite de l'Oise, à 35 k. au N.-O. de Laon et 12 au S.-E. de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Moy, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Madeleine. — Population : en 1760. 40 feux ; 1800, 308 h. ; 1818, 302 h. ; 1836, 290 h. ; 1856, 275 h. ; 1861, 285 h.

Ce village possédait autrefois un prieuré d'hommes qui appartint d'abord

Digitized by Google

à l'abbaye de St-Hubert et qui devint ensuite la propriété de celle d'Homblières. En 1178, cette maison religieuse avait encore les terres, les prés, les *hôtes*, les deux moulins, l'autel et la dîme de Châtillon. — Pour les seigneurs, voir ceux de Ribemont et de Sissy, qui possédèrent longtemps la seigneurie de Châtillon-sur-Oise.

CHAUDARDES, *Calcarda, Kaldrada* en 1134, *Chaldardus* en 1154, *Calida aldra* (13e siècle). — Village de l'ancien Laonnois, situé sur la rive droite de l'Aisne, à 30 k. au S.-E. de Laon, autrefois des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Jean-Baptiste. — Population : en 1760, 43 feux ; 1800, 129 h. ; 1818, 164 h. ; 1836, 150 h. ; 1856, 181 h. ; 1861, 180 h. — Dépendances : Fontaine au Vivier (ferme) ; Fontaine St-Martin (isol.)

Chaudardes est fort ancien. La seigneurie foncière en appartenait autrefois aux religieuses d'Origny, qui y possédaient une maison avec un petit cloître et un oratoire. Elles s'y retirèrent plusieurs fois pendant les troubles et les guerres. — En 1216, ce village fut érigé en une seule et même commune avec Cuiry, Beaurieux et Craonnelle, par Eustachie, abbesse d'Origny. — En 1637, l'armée française destinée à opérer contre les Anglais, leva une contribution de guerre sur Chaudardes et lieux voisins.

Seigneurs laïcs de Chaudardes, relevant de l'abbesse d'Origny.

1140. Anselme dit le Loup, s. de Chaudardes; f.e, Sibille; enfans : Alexis, Emmeline, Mathilde.

1144. Renaud de Chaudarde.

1150. Alexis, chev., seig. dud. ; enfans : Milon, Dudon, Albéric, Henri, moine à Cuissy.

1156. Guy de Chaudarde. Thomas, son frère.

1172-75. Hertaut, chevalier, seigneur dudit

1187. Guy II, chevalier, seigneur dudit.

Vers 1200. Milon, seigneur dudit, son fils.

L'abbaye d'Origny paraît avoir racheté vers ce temps la seigneurie de Chaudardes, car on ne trouve plus dès-lors aucune mention de seigneurs laïcs pour ce village.

CHAUDUN, *Caldunum* en 1100, *Chasdunum* en 1185, *Caudunum* en 1139. — Village de l'ancien Soissonnais, bâti sur un haut plateau, à 50 k. au sud de Laon et 10 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St-Georges. — Population : en 1760, 30 feux ; 1800, 185 h. ; 1818, 201 h. ; 1836, 191 h. ; 1856, 195 h. ; 1861, 196 h. — Dépendances : la Maison Neuve, Cravançon, la Croix de Fer, la Garde (fermes).

Selon toutes les vraisemblances, l'origine de ce village remonte à une haute antiquité. — Au commencement du 12e siècle, Chaudun, *ancien village*, se trouvait désert par suite des malheurs du temps. L'abbaye de Notre-Dame de Soissons, à qui il appartenait, accepta l'offre que lui firent alors les moines de St-Jean-des-Vignes de le rétablir et le repeupler, si elle voulait leur céder la moitié des rentes qui seraient levées sur ce village. Nous donnons le texte de cette pièce. — En 1255, le roi St Louis affranchit ceux des habitans de Chaudun qui étaient ses hommes de corps, à la condition que chacun d'eux

Digitized by Google

lui paierait annuellement 12 deniers parisis, et qu'ils ne pourraient se mettre, par mariage ou autrement, sous la domination d'un autre seigneur que lui, sans retomber aussitôt en servitude (Voyez Mortefontaine).

Seigneurs de Chaudun, relevant de Pierrefonds.

La seigneurie de Chaudun consistait, au 18e siècle, en une maison seigneuriale, pourpris, jardin et bâtimens, haute, moyenne et basse justices, 40 muids de terre, dîmes, terrage, la moitié du four banal, cens portant droit de lods et ventes, dîmes d'agneaux, vins et blé, un muid de pré et un bois.

Au commencement du 12e siècle, cette seigneurie appartenait, paraît-il, aux comtes de Soissons, car en 1139, Jean, l'un d'eux, vendit la *maison*, c'est-à-dire le château de ce village, à l'abbaye de St-Jean-des-Vignes.

1162. Eudes de Chaudun.

On voit ensuite Claude de Villers, puis N. de Renty, et enfin une dame Colleau prendre successivement le titre de seig. de Chaudun, le 1er en 1539, le second en 1764, et la 3e en 1789.

Reconstruction de Chaudun en l'année 1100.

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Ego, Hugo, Dei gratiâ Suessorum episcopus, universis sancte Matris ecclesie filiis presentibus et futuris in perpetuum, etc. Item, notum esse volumus quod in presentiâ nostrâ communicatio et participatio facte sunt inter canonicos prefate ecclesie (S. Johannes in Vineis) et sanctimoniales sancte Marie Suessionis, collaudante et presente Capitulo nostro, de loco qui dicitur Caldunus; locus autem ille olim villa ferè ad solitudinem tam negligentiâ quàm vastitate reductus erat. Placuit igitur Otgive, abbatisse, et universo Capitulo Beate Marie, quoniam locus ille de jure sanctimonialium erat, domnum Petrum, abbatem, et suos canonicos ibidem restitutionis consilio et auxilio admittere, et medietatem eisdem in perpetuum dare de omnibus redditibus ad eundem locum pertinentibus, sive in silvis, sive in campis, sive in terragiis, sive in decimis, sive in censu hospitum et quibuslibet justiciis, ità ut minister Sancte Marie et minister Sancti Johannis in terris dandis et emendis et forisfactionibus simul agant et participent. Et quoniam sanctimoniales dominicas culturas absque communicatione sibi retinuerunt, canonicis in perpetuum concesserunt ut quicquid sola carruca eorum laboraret, totum ecclesie sue similiter sine participatione retinerent. Sacerdoti vero qui ibidem deserviret statuerunt de communi singulis annis duos modios frumenti dari, cum his que ad manum ejus venirent. Hec igitur omnia ut integra et illibata permaneant, sigilli nostri auctoritate communimus, etc. Actum publicè Suessioni, anno Dominice incarnationis MC.e (*Cartulaire de St-Jean-des-Vignes*).

Chauffour (Le). — Ancien fief à Assis-sur-Serre et Villeneuve (V. ces mots).

CHAUM, voyez CHAMPS. — CHAUMERI OU CHAMERI, voyez CHAMBRY.

CHAUMONT, CHALMONT, *Calmons* en 1159, *Calvus mons* (13e siècle). — Ferme dépendante de Monthenaut. Autrefois elle dépendait de Crandelain. — Au commencement du 12e siècle, une partie du terroir de Chaumont appartenait aux religieux de l'abbaye de St-Jean de Laon, qui le donnèrent en 1145 à ceux de St-Martin de la même ville, sous la condition de leur payer pour le terrage et la dîme le septième *manipulum*, et de leur construire une grange pour resserrer cette redevance. En 1159, un certain Winemare de Reims donna à la même maison l'autre partie de ce terroir alors inculte, pour un terrage de la 3e gerbe. — Les moines de St-Martin devenus ainsi propriétaires de ce domaine, y construisirent aussitôt une ferme qui prit le nom de Chaumont, et y ouvrirent une carrière de pierres qui devint bientôt fort importante.

CHAUNY, CALNI en 1153, CHAUNI en 1182, *Calnacus Castellum super Iseram* en 949, *Calneium Castellulum* en 1066, *Calniacus Castellum* en 1067;

Digitized by Google

Calviniacus en 1182, *Chauniacus* en 1185. — Ville de l'ancien Vermandois, bâtie sur la rive droite de l'Oise, à 40 k. à l'ouest de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, siége de bailliage, de l'élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui chef-lieu de canton, de l'arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, Notre-Dame. — Population: 1698, 3,000 âmes; 1760, 650 feux; 1800, 4,376 h.; 1818, 4,959 h.; 1846, 5,796 h.; 1836, 4,483 h.; 1856, 7,654 h.; 1861, 8,163 h. — Dépendances: Senicourt, le Bailly (faub.); le Brouage (M.).

Chauny paraît s'être formé autour d'un château-fort qui fut bâti sur cet emplacement vers la fin du 9e siècle, avec les débris de Condren, par les comtes de Vermandois. Il avait acquis assez d'importance au 12e siècle, pour que Philippe d'Alsace, en prenant possession du comté de Vermandois, crût devoir lui accorder, en 1167, une charte communale calquée sur celle de St-Quentin (Voyez ce mot). Peu d'années après, à l'occasion des démêlés qui s'élevèrent entre ce seigneur et le roi de France, Chauny fut pris par ce dernier, repris par Philippe d'Alsace, et, en définitive, resta au roi qui, en 1213, accorda aux Chaunois, ses nouveaux sujets, une autre charte de commune calquée encore sur celle de St-Quentin qui venait d'être refondue. Ce fut à la suite de cette concession que les Chaunois entourèrent leur ville de ses premières fortifications. — Chauny, brûlé en 1241 par imprudence, fut pris en 1411 par le duc de Bourgogne qui fit jeter à terre ses murs, et livré aux Anglais sept ans après, mais remis sous l'obéissance du roi en 1430 par les habitans qui rasèrent alors le château. Reprise en 1471 par le duc de Bourgogne, cette ville fut mise à feu et à sang. Maximilien d'Autriche en fit le siége à son tour sept ans après, et elle fut encore pillée et brûlée en 1552 par le comte de Rœux. Les Espagnols l'attaquèrent en 1652, et la prirent malgré une héroïque résistance. — Chauny possédait autrefois plusieurs petits établissemens religieux. Au commencement du 12e siècle, il existait dans l'église de N.-D. un collége de chanoines qui, en 1125, fut transformé en une abbaye de chanoines réguliers sous la règle de St Augustin. Mais ceux-ci quittèrent Chauny pour aller se fixer à Commenchon en 1139. Une petite communauté de frères croisés s'établit dans cette ville en 1486, et quatorze ans après il y fut fondé un couvent de Cordelières. Les Minimes s'y introduisirent à leur tour vers 1605, et les filles de la Croix, vouées à l'instruction des jeunes filles pauvres, vers 1640. — Chauny avait une maladrerie dès le 12e siècle. Un Hôtel-Dieu y fut fondé dans les siècles suivans et existe encore. Le bureau de bienfaisance date de 1824. Cette ville possédait en outre un bailliage royal qui y avait été établi au 16e siècle, et une maîtrise des eaux et forêts. Cette maîtrise fut supprimée en 1669 pour être remplacée par une simple gruerie. Une compagnie d'arquebusiers fut établie au commencement du 17e siècle à Chauny. — Cette ville jouissait dès le 13e siècle d'une foire annuelle qui se tenait le jour de la décollation de St Jean. D'abord d'un seul jour, Philippe-le-Bel permit en 1304

Digitized by Google

qu'elle durât trois jours (Voyez la charte). En 1652, Louis XIV divisa cette foire en deux, l'une dut continuer à se tenir le jour de la décollation de St-Jean et l'autre à la St André. En même temps il établit à Chauny un marché-franc le premier mardi du mois. Aujourd'hui ces foires sont réduites à une seule qui se tient les 29 et 30 août; le marché-franc se tient maintenant le dernier mardi du mois. Chauuy a en outre un marché ordinaire les lundi, mardi et vendredi de la semaine. — Lors de la division du territoire français en départemens, Chauny avait été érigé en chef-lieu de district. Ce district fut supprimé par la constitution de l'an III, avec le tribunal de 1re instance qui y siégeait. — Il existait autrefois à Chauny un grand nombre de coutumes bizarres ou singulières que le défaut de place ne nous permet pas de rapporter ici, mais dont on peut voir les détails dans l'histoire de cette ville publiée par nous en 1851. On y trouve l'explication des coutumes pratiquées sous les noms de *Jeudi Jaudiau, Fête des Brandons, Fête du Vert et du Guy, du Gardien de la Mariée, etc.* On y lit aussi l'histoire originale d'un vacher de cette ville nommé *Tout-le-Monde.*

Chauny a donné le jour à un assez grand nombre de personnages distingués. Parmi eux on compte 8 abbés : Pierre de Chauny, abbé de St-Barthélemi de Noyon en 1276; Jean de Chauny, abbé d'Hennin en 1302; Jean Yves, autre abbé de St-Barthélemi en 1374; Henri Moitet, abbé de Ham en 1371; Robert-Maillard et Jean de Raliencourt, abbés de St-Eloi-Fontaine en 1398 et 1475; Nicolas Prudhomme, abbé de St-Jean-des-Vignes en 1516, et N. d'Estouilly, abbé de N.-D.-lès-Ardres au 18e siècle. — Un historien : Adrien de la Morlière, qui florissait au 17e siècle. — Plusieurs littérateurs : Antoine Fouquelin, précepteur de la reine Marie Stuart; Jean Tavernier, docteur de Sorbonne, contemporain du précédent; Jean Dupuis, mort en 1739; Charles Vuitasse, docteur et professeur de Sorbonne, mort en 1716; Michel Théraise, docteur de Sorbonne, mort en 1726; Bonaventure Racine, principal du collége de Rabasteins, mort en 1755; Pierre Pestel, professeur d'éloquence au collége du cardinal Lemoine, mort en 1721. — Un poëte : Augustin Cabotin, mort en 1667. — Un peintre : J.-B. Evrard, peintre de tableaux et de portraits, né en 1776. — Deux jurisconsultes : Gabriel Souail, qui vivait à la fin du 17e siècle, et Louis Vrevins, avocat au parlement de Paris, mort en 1647. — Un médecin : Jacques-Joseph, qui exerçait dans le même temps. — Cinq hommes de guerre : Hauterive, chef de la colonie d'Astrakan; Lelièvre, colonel de la gendarmerie de Paris en 1789, Ch.-Fr.-Léger Favereau, général de division, mort en 1825; J.-B. Penant et J.-A. Tronquoy, colonels de l'empire. — Un comédien célèbre au 18e siècle : Jean-Blaise Martin. — Enfin un mécanicien distingué, J.-B. Hubert, inventeur de plusieurs machines en usage dans la marine, mort en 1845. Innocent le Masson, général des chartreux en 1675, et le conventionnel Bouchereau étaient aussi de Chauny. — On possède : *Notice historique sur la ville de*

Digitized by Google

Chauny, par Capaumont, 1840. — *Histoire de la ville de Chauny*, par Melleville, 1851.

Seigneurs de Chauny.

1030. Wascelin ou Guascelin, chev., seig. de Chauny. Il fut l'un des ambassadeurs chargés par le roi de France Henri Ier, d'aller demander à Jaroslaw, tzar des Russes, sa fille Anne en mariage, et revint en 1051. Enfans ; Hugues, Garnier, Manassès, Mathilde, femme de Hugues de Thorotte? Foulques, Gerelme.

1075-1115. Hugues, s. de Chauny; f.e, Mathilde.

1119. Manassès, ch. de Chauny; f.e, Armène.

1137. Albéric de Chauny? dit Pelez; femme, Emmeline; enfant, Adulphe.

1154. Guillaume de Chauny. Widèle, sa mère; Widèle, sa sœur, femme de Fulbert de Pont. Enfans: Raimbert, Robert, Hescelin, Lyndo, Gérard.

1186. Le roi de France. Philippe VI échange Chauny contre les châtellenies de Crèvecœur, Arleux et Cambrai, avec

1337. Beatrix de Châtillon, dame de Nesles.

1353. Humbert, dauphin du Viennois, par don du roi, lequel l'échangea pour d'autres terres avec le suivant.

1354. Philippe, duc d'Orléans.

1375. Le roi, par retrait féodal, qui l'aliéna de nouveau en faveur des suivans.

1390. Blanche de France, duchesse d'Orléans, comtesse de Valois et de Beaumont, dame de Chauny.

1403. Louis, duc d'Orléans et comte de Valois ; femme, Valentine de Milan.

1407. Charles d'Orléans, leur fils, seign. de Chauny. Après avoir cédé Chauny, en 1440, au duc de Bourgogne pour payer sa rançon, il le lui racheta quelques années plus tard.

1465. Louis II d'Orléans, son fils, qui, en montant sur le trône sous le nom de Louis XII, réunit de nouveau Chauny à la couronne en 1498. François Ier l'aliéna avec d'autres domaines en échange des châtellenies de Lille, de Gravelines et du comté de St-Pôl, à

1529. Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme. A sa mort, arrivée en 1546, Chauny rentra dans le domaine royal, mais fut de nouveau aliéné en faveur des suivans :

1573. Louis d'Ongnies, seign. de Magny, pour la somme de 30,000 liv. tournois, avec faculté de rachat. Le domaine de Chauny passa ensuite à Catherine de Médicis qui, en 1577, le donna à M. de la Guette, procureur général.

1606. Louis Potier, duc de Gesvres.

1670. La duchesse de Pecquigny.

1699. Louis Guiscard, lieutenant-général des armées, pour qui les terres de Magny et Chauny furent érigées en marquisat sous le nom de Guiscard. La fille de ce seigneur, Catherine, porta ces terres à

1708. Louis-Marie, duc d'Aumont.

Le roi allonge de deux jours la foire d'un jour qui se tenait à Chauny à la St Jean-Baptiste, en 1305.

Philippus, Dei gratiâ Francorum rex. Notum facimus universis presentibus et futuris quod cum dilecti nostri major et jurati ville Calniaci nobis supplicassent ut nundinas quas in villa Calniaci per unum diem, videlicet, festo Beati Johannis-Baptiste annuatim habebant, de duobus diebus diem predictum continuè sequentibus prolongare vellemus. Nos cum nemini injuriam vellemus facere in hac parte, baillivo nostro Viromandensi per nostras patentes litteras dedimus in mandatis ut utrum hujusmodi prolongatio cuique esset prejudicialis et nobis dampnosa vel non, se diligentius informaret. Verum quum per informationem dicti baillivi super hoc factam et nobis relatam, invenimus dictam prolongationem nemini prejudicialem esse, nec nobis dampnosam, nos nundinas predictas de duobus diebus à die festivitatis predicte continuè et inclusive computandis, de speciali gratiâ prolongamus; volentes, concedentes et presentium tenore mandantes quatinus dicte nundine sequentes in dictâ villâ Calniaci, annis singulis et perpetuo ad usus et consuetudines quibus erant antea, teneantur, salvo tamen in omnibus jure nostro et jure quolibet alieno. Quod ut ratum et stabile perseveret, presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Parisiis anno Domini MCCCIIII.o mense februario (1305). (*D. Gren.*, *t.* 168, *f*o 66).

Canton de Chauny. — Il est situé à l'ouest de Laon et se compose d'une

Digitized by Google

ville, Chauny, chef-lieu, d'un bourg, Sinceny, et des 18 villages de: Abbécourt, Amigny-Rouy, Autreville, Béthancourt, Beaumont-en-Beine, Caillouel-Crépigny, Caumont, Commenchon, Condren, Frières-Faillouel, Guivry, Marest-Dampcourt, Neuflieux, La Neuville-en-Beine, Ognes, Ugny-le-Gay, Villequier-Aumont, et Viry-Noureuil; plus, de 22 hameaux et de 23 fermes ou maisons isolées, le tout constituant aujourd'hui 17 paroisses. — *Orographie :* le sol de ce canton est généralement bas, coupé de monticules sablonneux, arrosé par de nombreux ruisseaux et traversé par la rivière d'Oise. — *Géologie* : craie blanche, terrains tert. inf., calc. gross., attérissemens, fossiles à Sinceny. — *Botanique :* à Chauny, lieux ombragés : *Veronica scutellata;* dans les bois, *Vaccinium myrtillus, Daphne laureola, Scrophularia vernalis, Hypericum humifusum, Osmunda regalis, Phallus impudicus.* A Villequier-Aumont, dans les étangs, *Trapa natans.* — *Archéologie :* les deux églises de Chauny, de plusieurs styles. — *Surface territoriale :* 15,879 hect. 62 ares. — *Culture :* en 1760, terres labour., 11,405 arp.; chenevières, 238 arp.; vignes, 106 arp.; jardinages, 87 arp.; prés et marais, 2,715 arp.; bois, 3,955 arp. En 1835, terres labour., 7,849 hect. 54 a.; jardins et vergers, 970,69, prés et marais, 2217,79; bois-taillis et futaies, 4060,93; chemins, cours d'eau, etc., 595,34. — *Population :* en 1760, 9,673 hab. (2,163 feux); en 1860, 16,205 hab.; 1806, 15,737 h.; 1820, 16,182 h.; 1827, 17,206 h.; 1841, 19,194 h.; 1856, 20,209 h.; 1861, 21,628 hab.

Chaussées gauloises et romaines. — Voyez Chemins antiques.

Chaussée (La). — Voyez St-Nicolas-aux-Bois.

CHAVAILLE, CHEVALIE en 1156; CHAVALLE, *Chavallia, Chavalla* (12e siècle); en 1816, 5 feux. — Hameau dépendant de Martigny. — C'était jadis un fief ayant des seigneurs particuliers.

Vers 1140. Robert Legros de Chavaille.
1150-65. Gautier de Chavaille; Albéric son frère.
1245. Herbert de Chavaille.
1288. Thomas de Croupière, seign. de Chavaille.

CHAVIGNON, autrefois CAVEIGNON, *Caviniacus* (9e siècle); *Cavinionus* en 858; *Chavegnum* en 1218. — Bourg de l'ancien Soissonnais, bâti au pied d'une haute colline dans une vallée, sur la rive gauche de l'Ailette et la vieille chaussée gauloise de Soissons à Laon, à 15 k. au S.-O. de cette ville, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vailly, de l'arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : 1760, 141 feux; 1800, 781 h.; 1818, 836 h.; 1836, 1,025 h.; 1856, 1,077 h.; 1861, 1,139 h. — Dépendances : les Bruyères, les Vallons, la Bondelette (H.); Malmaison, Many, la Tuilerie, le Voyeu, le Saule-Minette (F.); la Planchette, Mont-de-Vailly, le Tordoir (I.); le Grand Moulin.

Chavignon semble tirer son nom de l'immense excavation creusée derrière ses maisons et qui livrait jadis passage à la chaussée gauloise ou peut-

Digitized by Google

être romaine de Soissons à Laon. Cette tranchée, nommée autrefois cavée, *cavea*, nous paraît être la racine du mot Chavignon. Quoiqu'il en soit, Chavignon est un très-ancien village : il en est question dans une légende concernant St Remi. Ce saint ayant, dit-elle, obtenu du roi Clovis toutes les terres qu'il pourrait parcourir tandis que ce prince ferait sa méridienne, St Remi après avoir fait le tour des domaines de Coucy, Anizy et Leuilly, pénétra sur le terroir de Chavignon qu'il désirait aussi voir compris dans la libéralité du roi. Mais les habitans l'ayant repoussé, il se retira en leur donnant sa malédiction et en leur disant : « Travaillez toujours, et demeurez pauvres et souffreteux. » — Charles-le-Chauve tint à Chavignon, en 844, un parlement où l'évêque de Toulouse fut condamné à une forte amende pour avoir fait des obsèques honorables à Bernard, duc de Septimanie, mis à mort comme coupable d'avoir souillé la couche de Louis-le-Débonnaire. — Quatorze ans après, Chavignon fut donné par ce même Charles-le-Chauve à l'abbaye de N.-D. de Soissons, avec Charly, Courmelles et autres villages, pour servir à l'entretien des religieuses au nombre de 216, avec 70 servantes et 130 serviteurs. Ces domaines produisaient alors 3,000 muids de froment, 350 muids de légumes, 300 fromages, 30 sous par semaine pour acheter poissons et œufs, 100 muids de graisse pour le luminaire et les mets de la communauté, 200 muids de sel, 2.600 muids de vin et 10 muids de miel. Trois autres villages contenant 86 manses, furent encore affectés par ce même Charles-le-Chauve à l'entretien des vieillards et des malades, et il donna pour les besoins de la communauté, beaucoup d'autres biens situés en dehors de ce pays. Nous reproduisons ci-après le texte entier de cette donation, aussi curieuse qu'importante pour l'histoire locale. — L'abbaye de N.-D. conserva intacte la propriété de Chavignon pendant très-longtemps. Cependant au 13e siècle une partie du domaine et de la seigneurie était passée dans la maison de Coucy, puisqu'Enguerrand IV céda, en 1223, à N.-D. de Soissons, tout ce qu'il possédait dans ce village. — Des sépultures antiques et un petit bas-relief représentant Cybile assise, ont été trouvés au commencement de ce siècle près de Chavignon, aux lieux dits le *Mont-des-Tombes* et le *Château-Gaillard*.

Seigneurs de Chavignon, mouvant de la vicomté d'Ostel.

Chavignon eut de bonne heure des seigneurs particuliers qui relevaient de l'abbaye de N.-D. On ne connaît pas ceux antérieurs au 13e siècle; mais les seign. de Chavignon que l'on voit paraître alors, semblent avoir appartenu d'une manière plus ou moins directe à la famille de Coucy.

1130. Robert dit Cosset, seign. de Chavignon et Follembray; enfant, Garnier.

1158-83. Garnier dit Cosset; femme, Frédélinde ou Fredessende.

1200-10. Simon de Chavignon, chev. Il se croisa cette année contre les Albigeois.

1223. Jean le Franc, seigneur dudit

Nous ne connaissons pas les seigneurs de Chavignon pendant les 13e et 14e siècles. Ce domaine passa ensuite aux seigneurs d'Ostel de la maison de Béthune (V. Ostel). dont l'un paraît l'avoir vendu, vers le commencement du 16e siècle, à un sieur de Martigny.

15.. Innocent de Martigny, seig. de Chavignon, deuxième fils de Quentin de Martigny, seign. de St-Germain; femme, Madeleine de Blois; enfant,

Digitized by Google

Jeanne, qui porta Chavignon au suivant.

1540. Louis d'Espinois, seign. de Chavignon, Monceau-sur-Oise et Hardecourt, conseiller au bailliage de Laon; femme, Jeanne de Martigny, dame de Chavignon; enfans : Antoine, Charles, seign. de Chery-en-Laonnois et Monceau; César, Charles-Etienne, vicomte de Barenton et Liesse; et plusieurs autres morts jeunes.

1570. Antoine d'Espinois, seig. de Chavignon, conseiller au parlement de Paris; femme, Marthe Parisot, *aliàs* Marthe Larcher; enfans : Claude, André, conseiller à la cour des aides, Jean-Jacques, Marie-Jeanne, femme de Jean Blondeau, vicomte de Vadencourt.

15.. Claude d'Espinois, seign. de Chavignon; femme, Françoise du Portail; enfant, Claude.

16.. Claude II d'Espinois, conseiller au parlement de Paris, mort, paraît-il, sans enfant. Chavignon revint à son neveu :

Vers 1630. Charles d'Espinois, écuyer, seign. de Chery, Chavignon et Nanteuil-la-Fosse, lieutenant particulier au bailliage de Laon; femme, Marie de Fer; enfans : Charles, Geoffroi, abbé et baron d'Ardres, Marie.

16.. Charles d'Espinois, écuyer, seign. desd., trésorier de France; femme, Marie de Sart; enfant, Charles-François.

16.. Charles-François d'Espinois, écuyer, seig. de Chavignon, maître d'hôtel du roi, trésorier de France; femme, Jeanne-Hyacinthe le Clerc; enfant, Charles-Geoffroi.

16.. Charles-Geoffroi d'Espinois, seigneur de Chavignon; f.e, Claude le Clerc; enfans : Charles-Antoine-Philippe, Elizabeth-Antoinette, femme de Jules-César d'Espinois, s. du Mont-des-Pierres.

Vers 1710. Charles-Antoine-Philippe d'Espinois, seign. de Chavignon; femme, Angélique-Pélagie Chevalier du Chesnet.

1762. Geoffroi II d'Espinois, seigneur dudit.

Ce Geoffroi d'Espinois paraît avoir vendu la terre de Chavignon à M. du Bois, vicomte de Courval, seign. de Pinon, président au parlement de Paris, dont les descendans la possédaient encore au moment de la révolution.

Il y avait autrefois sur le terroir de Chavignon un fief dit *des Tournelles*, ayant des seigneurs particuliers qui relevaient de l'évêque de Soissons.

Vers 1600. Fr. d'Arsonval, s. des Tournelles.

16..-80. Jean d'Arsonval, son fils, seig. dud., capitaine au régiment de Piémont.

Le roi Charles-le-Chauve donne ou confirme à l'abbaye de N.-D. de Soissons, les villages de Chavignon, Courmelles, Mercin et autres, en 858.

Anno Dominice incarnationis DCCCLVIII, indictione VI, regni verò domini Karoli imperatoris XXXII (lege XVIII), congregatâ Compendio palatio non minima coadunatione episcoporum summe auctoritatis virorum, multorum quoque illustrium procerum seu quamplurimorum nobilium, ut pote generale placitum ibidem agentium, jubente eodem domno Karolo, glorioso rege, facta est presentis decreti descriptio de rebus puellarum monasterii sanctimonialium Dei genitricis semperque Virginis Marie, quod infra muros Suessionice urbis quondam fuerat ab Ebruino, majore domûs, magnis sumptibus fundatum, et sub Theodorico rege, necnon Clodoveo, filio ejus, et Childeberto regibus Francorum, cohibente ac pro ejusdem monasterii utilitatibus instante domino Audoeno, Rothomagensium archiepiscopo, necnon agente Drausio, inclyto Suessorum pontifice, decenter ac solempniter dinoscitur esse sublimatum. Facta est autem presentis decreti descriptio sive ordinatio, ut Dei et Domini nostri Jhesu Christi et Sancte Marie, genitricis ejus, ancille seculo renunciantes et in sanctimoniali habitu constitute liberius sine penuria alicujus rei valerent vivere, et Deum devotius exorare, tàm pro nostro salute, quàm pro statu totius rei publice. Denique ex redditibus abbatie prefati monasterii Sancte Marie, quasdam res usibus et stipendiis ancillarum Dei necessarias deputavit et deputatas perpetim firmiterque habendas auctoritatis sue precepto confirmavit, et privilegio apostolice et episcopalis corroborari studuit sanctionis. Villas quoque infra scriptas diversis necessitatibus prefatarum ancillarum Dei aptas, per manus Rothadi, Suessorum pontificis, et Parduli, Laudunensium episcopi, et Vulfadi, abbatis cenobii confessoris Christi Medardi, prudenter ordinavit et ordinando fideliter cum integritate suâ sine aliâ diminutione, ad cibum potumque Dei famulantium puellarum censuit deputare perhenniter. Villarum quoque nomina hec sunt : Patriniacus (Pargny, Somme), Carliacus (Charly), Colomella (Courmelles), Murcinctus (Morchain, Somme), Resontius (Ressons-le-Long). Carcaricia (Chacrise), Nantoilus (Nanteuil-la-Fosse), Aziacus

Digitized by Google

(Aizy), Uliacus (Œuilly), Biliacus (Billy-sur-Aisne), Cavinionus (Chavignon), Corciacus (Corcy), Absiacus (Acy), Trosliacus (Trosly-Breuil, Oise), Curtengissus (Courtigy), Sacona (Saconin), vicus vero Sancti Petri in civitate mansi XII, vinee XXIII..... Maurcius (Mercin), ferme miliario uno à civitate, mansi XIV, vinee quinquagenta.... Ad sustentandas autem molestias anilium, et earum que in domo jacuerint infirmarum, ut absque murmuratione Deo serviant in psalmis vacantes et orationibus, earum stipendiis tres ville designantur, scilicet : Guniacus (Guny), Coliolas (Coyoles), Villaris (Villers-sur-Fère?), in quibus villis est summa mansorum octogenta sex...,.. Abbatisse quoque ut pro opportunitate et qualitate potestatis se preparat, duas ei villas delegavimus serviturs, Nigellam (Nesles N.-D.) et Nugaredum (Noroy) id est mansos LXXVIII.... In pago Baona? in villa Croca (Chouy?), mansus dominicus cum casticia ubi aspiciunt mansi XVIII etc.

CHAVIGNY, CAVEGNI en 1140; CHAVEIGNI en 1192; CHAVIGNI-LE-SOT en 1260; SAVEGNI-LE-SORS en 1261; *Caviniacus, Chavigniacus* en 1354; *Caviniacus siccus.* — Village de l'ancien Soissonnais, situé sur la pointe d'un plateau qui domine une vallée tortueuse, à 40 k. au S.-O. de Laon et 10 au N.-O. de Soissons, autrefois de la généralité, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui des canton, arrond. et diocèse de la même ville. — Patron, St Marcel. — Population : en 1760, 55 feux; 1800, 287 h.; 1818, 274 h.; 1836, 292 h.; 1856, 302 h.; 1861, 299 h. — Dépendances : Miancourt, Vaux (maisons isolées); le Moulin Viéville.

Ce village est très-ancien, et à s'en rapporter à son nom, il tirerait son origine de quelque carrière située sur son territoire. — En 1281, les habitans de Chavigny furent affranchis avec ceux de Miancourt et de Vaux, des morte-main, fors-mariage et des redevances féodales qui en découlaient, par Jacques de Mauregny, seigneur du lieu, moyennant une rente annuelle de 36 livres parisis qu'ils s'engagèrent à payer à ce dernier et à ses héritiers. Ils jouirent dès-lors de tous les droits attachés à l'affranchissement, parmi lesquels celui d'aller et venir à leur gré n'était pas le moins considérable. — La terre de Chavigny appartint longtemps aux sires de Coucy; elle passa ensuite dans les mains des moines de St-Jean-aux-Bois, puis aux chanoines réguliers de St-Léger de Soissons.

Seigneurs de Chavigny.

1197. Simon Ier, chev. de Chavigny. Il se croisa en 1210 contre les Albigeois, et à cette occasion il confirma l'aumône faite par sa mère à l'abbaye de St-Crépin-en-Chaie, où elle s'était retirée.

1222. Renaud de Chavigny; femme, Emmeline de Remis. Elvide et Marguerite, mère et sœur de Renaud.

1238-66. Simon II de Chavigny, chev.; femmes : 1° Emmeline; 2° Ade de Cuffles. Ce seign. étant, paraît-il, mort sans héritier, Enguerrand IV donna ce domaine à

1270-81. Jacques de Mauregny, chev., seign. de Chavigny, qu'il tenait du sire de Coucy; f.e, Aélide.

1314. Simon Ratel de Fayel, s. de Chavigny.

14.. Jean d'Aumale, seign. du Quesnoy, etc.; femme, Jeanne de Soissons-Moreuil, qui lui apporta vraisemblablement Epagny, Chavigny et Nancel, avec le Mont-N. D. Enfans : Jean, Renaud, abbé commendataire de St-Quentin ? Isabeau, femme d'Antoine de Brouilly; Jeanne, femme de Mathieu de Hondschoot; Guillaume.

1497-1505. Guillaume d'Aumale, porte-enseigne du roi, seign. de Chavigny; femmes : 1° Louise de Visbeque; 2° Antoinette de Bissipat; enfans : Jean, Charles.

15.. Jean d'Aumale, seig. dud. et Nancel; f.e, Florence de Blécourt; enfans : Michel, Bonne, femme de Charles de La Fontaine.

1670. Edme-Joseph de Chapuis, chev., seign. de Chavigny; femme, Marie-Françoise des Fossés.

Digitized by Google

CHAVIGNY, CHAUVIGNY (13e siècle). — Ferme dépendante de Longpont. Il en est question dès le commencement du 13e siècle. On y voyait alors un vaste étang.

CHAVONNE, CHAVENNE-SUR-AISNE en 1128; CHAVONNE en 1185; *Chavonium* en 1146; *Chavonia* en 1226. — Village de l'ancien Soissonnais, bâti sur la rive droite de l'Aisne au pied d'une haute colline, à 25 k. au sud de Laon et autant à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vailly, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Laurent. — Population : en 1760, 77 feux; 1800, 355 h.; 1818, 368 h.; 1836, 355 h.; 1856, 338 h.; 1861, 359 h. — Dépendances : les Carrières, la Rivière (H.); Essenlis (F.); la Sentinelle (isol.).

En 1185, Chavonne fut érigé en commune avec Vailly et quatre autres villages voisins (V. Vailly). L'abbaye de St-Martin de Laon possédait autrefois une partie de la dîme ce village; elle lui avait été donnée en 1128 par Nicolas de Montaigu. — Chavonne appartenait jadis aux archevêques de Reims, qui ne paraissent pas en avoir jamais aliéné la seigneurie.

CHAZELLES, autrefois CHEZELLES. — Hameau dépendant de Berzy-le-Sec. Avant la révolution, il formait avec Léchelle une paroisse séparée (V. Léchelle). C'était jadis un fief ayant des seigneurs particuliers. On a trouvé dans ce hameau, au 18e siècle, deux urnes pleines de monnaies romaines du bas empire.

1150. Guillaume de Chezelles.
1427. Jean du Mont, s. de Chezelles? f.e. Jeanne.
1482. Guillaume de Chezelle, écuyer; femme, Amisse des Fossés.

CHEMIBOUT, CHAMIBOUT, CHAMENBOUT, CHAMPMINBOUT, CHAMBOUT. — C'était autrefois un hameau et un fief qui dépendait de Nesle. Il est aujourd'hui détruit.

1246. Hugues le Jais, seign. de Chamenbout; femme, Pétronille; enfans : Jean, Guy, clerc.
1248-66. Jean le Jais, chev., avoué de Bacevel, seigneur de Chamenbout.

Chemin des Dames. — Chaussée ancienne établie sur le plateau depuis Craonne jusqu'à l'Ange-Gardien et au-delà (Voyez *Chemins antiques*). Son nom lui vient des visites fréquentes que, à la fin du siècle dernier, les princesses de France firent au château de la Bove en passant par cette chaussée. Elle est d'ailleurs regardée à tort comme d'origine romaine; nous la croyons au contraire gauloise.

CHEMINS ANTIQUES. — Une étude approfondie des voies antiques du pays, produirait pour l'histoire locale des résultats aussi neufs qu'importans. On conçoit, en effet, qu'à toutes les époques les villes et les villages ayant été reliés entre eux par des chemins, la direction des vieilles voies de communication indique la position de ces localités et fournit un moyen sûr de retrouver l'emplacement de celles d'entre elles qui peuvent avoir été détruites ou de reconnaître celles dont les noms ont été changés par la suite des temps. Malheureusement, cette branche importante de l'archéologie ancienne a été fort né-

Digitized by Google

gligée jusqu'ici, et les rares travaux modernes sur ce sujet fourmillent encore d'erreurs et de confusions de tout genre. L'histoire sérieuse et exacte des vieux chemins et particulièrement des chaussées gauloises, reste donc à faire, et la simple nomenclature que nous allons donner de celles de ces vieilles artères du pays que nous avons pu étudier par nous-même, montrera combien serait intéressant un travail de la nature de celui que nous réclamons ici.

CHAUSSÉES GAULOISES. — 1. *De Metz à Cambrai, Arras et Amiens par Laon et St-Quentin.* Cette chaussée, qui contournait la montagne de Reims, où elle porte encore le nom de *Chemin de Barbarie*, traverse la vallée de la Vesle à Jonchery et non à Muizon, passe cette rivière en amont de Breuil, entre dans le département de l'Aisne près de Romain et traverse l'Aisne à Maizy où l'on a trouvé, il y a quelques années, une borne milliaire portant cette inscription :

PIO. AUG.
TANNO. MAX.
TRIB. POT. XII. E
IMP. II. COS. III
P. P. P. R. — M. (1)

De Maizy, cette chaussée s'avance sur Jumigny où elle gravit la colline, se divise en deux branches sur le plateau, l'une se dirigeant par Neuville et Martigny, l'autre par Cerny, Chamouille et Monthenault, au-dessous duquel elles se réunissent. La voie traverse ensuite Bruyères et le faubourg d'Ardon, monte à Laon (autrefois Bibrax), en redescend par le faubourg de St-Marcel, passe à Besny, Loisy, Vivaise, Monceau-les-Leups, Pont-à-Bucy, Nouvion-l'Abbesse, traverse l'Oise près de Senercy sur un pont en pierre nommé au 11e siècle *pont St-Basle*, et arrive à Saint-Quentin par Berthenicourt et Itancourt. Elle s'étend, comme on le voit, sur une longueur considérable et traverse une foule de lieux dont les noms tout celtiques attestent la haute antiquité.

2. *De Reims à Soissons.* — Elle passe à Champigny, suit la rive gauche de la Vesle jusqu'à Muizon, se soude à la précédente en aval de ce village, s'en détache à Breuil, continue à suivre le fond de la vallée, où elle a conservé une partie de son empierrement et où elle porte aussi le nom de *Chemin de Barbarie*, passe à la ferme d'Ormont, à Magneux et à Fismes, au-delà duquel nous ne l'avons pas étudiée.

3. *De Rethel à Soissons.* — Cette chaussée gauloise passe à Herpy (Ardennes) et s'avance de là sur Avaux où elle se bifurque. La première branche dite des plateaux, passe à Proviseux, Prouvais, Juvincourt, gravit le plateau à Craonne, le suit dans toute sa longueur, (c'est le *Chemin des Dames* actuel), pour redescendre à Soissons par Crouy. Ce chemin est incontestablement pour nous celui que suivit César en quittant son camp de St-Thomas pour se rendre sous les murs de *Noviodunum Suessionum*. Il continue sur le plateau pour aller aboutir à Noyon — La seconde branche ou chemin de la vallée, s'avance d'Avaux sur Evergnicourt, Guignicourt, traverse le camp de Mauchamp, passe à Pontavert, Chaudardes, Œuilly, Bourg, Chavonne, Vailly, Condé-sur-Aisne, Missy, Bucy-le-Long et Crouy.

4. *De Rethel à Laon.* — Cette voie gauloise se détache de la précédente au-dessous d'Herpy, passe à Villers-devant-le-Thour, à La Malmaison et à Fleuricourt, où elle se divise aussi en deux branches, l'une dite des plateaux gravit la colline à St-Erme (autrefois Ercri), suit le plateau jusqu'au-dessus de Bruyères où elle le descend pour se souder à la chaussée de Laon à Reims dont nous allons parler. — La seconde branche, dite de la plaine, passe à Montaigu et à Eppes.

5. *De Reims à Laon et St-Quentin.* — Cette chaussée très-bien conservée, passe à Thil, Villers-Franqueux et Cormicy (Marne), traverse l'Aisne à Pontavert, où de toute antiquité il y eut un pont, celui sans aucun doute pour nous, au moyen duquel César passa l'Aisne avec son armée pour

(1) Cette inscription est de tout point conforme à celle de la borne milliaire trouvée en 1700 à Vic-sur-Aisne, et doit avoir été faite comme elle du temps de Marc-Aurèle, vers l'an 262.

Digitized by Google

aller établir son camp sur les hauteurs de St-Thomas. De Pontavert, cette chaussée s'avance sur Chevreux, Bouconville, Bièvres, Chérêt et Bruyères, où elle se soude à celle de Metz à Cambrai décrite plus haut.

6. *De Fismes à Dizy-le-Gros.* — Cette voie passe à Barlieux, où elle gravit le plateau, le redescend à Roucy, passe à Pontavert, Corbeny, Berrieux, Goudelancourt, Outre, Ramecourt, La Viéville, ferme dépendante de Sissonne et Lappion. Elle paraît s'être bifurquée au-dessus de Ramecourt et avoir jeté par Marchais et Missy un embranchement sur Pierrepont et sans doute au-delà.

7. *De Laon à Mézières* (Ardennes). — Cette voie, qu'on considère comme gauloise mais qui pourrait être romaine et qui est bien conservée, passe à Chambry, Monceau-le-Wast, Pierrepont, Beauvois, Montcornet et Rozoy-sur-Serre.

8. *De Laon à Avesne et Bavai* (Nord). — Elle se détache de la précédente à Chambry et passe ensuite à Grandlup, Autremencourt, Cilly, Burelles et Vervins. Au-delà de cette ville, son tracé ne nous est pas bien connu.

9. *De Laon au Câteau.* — Cette voie gauloise passe par Chery-lès-Pouilly, Crécy-sur-Serre, Monceau-le-Neuf, Landifay, Guise, Lesquielles, Hannape, Vénérolles, Wassigny, Ribeauville, et entre dans le département du Nord à l'Arbre de Guise.

10. *De Laon à Bohain.* — Cette chaussée se détache au-dessus de Nouvion-l'Abbesse de celle de Laon à St-Quentin précédemment décrite, passe à Fay-le-Noyer et Villers-le-Sec, traverse l'Oise à Origny-Ste-Benoîte, passe à Neuvillette, Montigny-Carotte et Seboncourt.

11. *De Laon à Péronne et Albert.* — Elle se dirige par Crépy, Versigny, Rogécourt, La Fère, Travecy, Remigny, Montescourt, Seraucourt, Roupy et Beauvois.

12. *De La Fère à Ham.* — Elle passait à Liez, Frières, Faillouel, Petit-Détroit et Cugny.

13. *De Laon à Chauny et Ham.* — Elle s'avançait par Cerny-lès-Bucy, Bucy-lès-Cerny, Saint-Nicolas, St-Gobain, Amigny, Sinceny, Chauny, Plessis-Godin, Neuville et Beaumont-en-Beine.

14. *De Laon à Noyon.* — Cette chaussée se détachait de la précédente à St-Gobain et passait ensuite, selon les probabilités, à Pierremande, Manicamp, Quierzy et Bretigny.

15. *De Laon à Anizy.* — Ce chemin, qui pourrait bien être une ancienne chaussée romaine de Laon à Senlis, passe à Mons-en Laonnois, Bourguignon-sous-Montbavin, Royaucourt, Chaillevois et Lizy. Il ne s'arrêtait certainement pas à Anizy; mais son tracé nous est inconnu au-delà de cette ville. Toutefois, nous regardons comme à peu près certain qu'il se prolongeait jusqu'à Vic-sur-Aisne et au-delà, en passant par Leuilly, Juvigny, Tartiers, Nouvron et Berny-Rivière.

16. *De Laon à Soissons.* — Cette chaussée gauloise se détachait de la précédente au-dessous de Chaillevois d'où elle s'avançait sur Soissons par Vandesson, Allemant, Laffaux, Margival, Braye et Crouy.

17. *De Soissons à Ribemont.* — Elle se détachait de la précédente à Chavignon, passait à Mons-en-Laonnois et continuait par Thierret, Cerny-lès-Bucy, Couvron, Monceau-les-Leups, Pont-à-Bucy, Nouvion-le-Comte et Fay-le-Noyer.

18. *De Laon à Vailly.* — Cette voie passait par Chivy, Etouvelles, Urcel, Chavignon, Jouy et Aizy.

19. *De Vailly à Hermonville* (Marne). — Cette voie gauloise gravit la colline à Presles-et-Boves, suit constamment le plateau en passant au nord de Blanzy, pour le descendre à Hermonville, d'où elle se prolonge bien au-delà.

20. *De Vailly à Fismes et Reims.* — Cette chaussée se détache de la précédente au nord de Perles, pour descendre immédiatement à Fismes.

21. *De Fismes à Meaux et Paris.* — Cette vieille chaussée nommée *Voie Chehère* dans un titre du 12e siècle, passe au Mont-St-Martin, Loupeigne, Vallée, les Crouttes, La Croix, Sommelans, Groslois, Gandelus et Lizy-sur-Ourcq.

22. *De Soissons à Dormans.* — Cette voie passait au midi de la ferme du Mont-de-Soissons, à l'ouest de Cuiry-House, entre Arcy et Branges, à Fère-en-Tardenois, Villers-sur-Fère et Courmont.

23. *De Fismes à Oulchy-le-Château.* — Cette voie se détache de la précédente au hameau de

Digitized by Google

Vallée, d'où elle se dirige sur Oulchy par Cugny-lès-Ouches. Elle se prolongeait vraisemblablement sur Crépy-en-Valois.

24. *De St-Quentin au Câteau.* — Cette chaussée gauloise passe à Morcourt, Remaucourt, Essigny-le-Petit, Croix-Fonsomme, Fresnoy-le-Grand, Bohain, Vaux-en-Arrouaise et St-Souplet.

25. *De Cambrai à Rethel.* — Nous terminerons la liste des chaussées gauloises que nous avons reconnues dans le département de l'Aisne, par celle-ci dont le tracé demande encore à être étudié dans ses détails. Nous croyons néanmoins pouvoir l'indiquer ainsi : par Bohain, Guise, Marle, Dizy-le-Gros et Château-Porcien.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer sur les anciennes voies gauloises de communication suffiront, quoiqu'écourtés, pour faire apprécier l'importance d'une étude approfondie sur ce sujet. Nous ajouterons que des recherches plus étendues que celles que nous avons pu faire, en triplerait facilement le nombre.

CHAUSSÉES ROMAINES — 1. *De Reims à Bavai.* — Cette chaussée traversait la Suippe près d'Orainville, l'Aisne à Neufchâtel, passait ensuite à Evergnicourt, Nizy-le-Comte, le Gros-Dizy, Montcornet, Chaourse, Vervins, Etréaupont, La Capelle, et pénétrait dans le département du Nord par La Rouillies.

2. *De Reims à Arras.* — Ells traverse l'Aisne à Berry-au-Bac, passe à Corbeny, gravit la colline au nord de Ste-Croix, tourne à gauche sur le plateau en empruntant une partie du tracé de la route gauloise de Laon à Rethel par les plateaux (suprà, n° 4), descend à Veslud, d'où elle s'avance sur Saint-Quentin en ligne droite par Athies et Chambry, traverse la Serre entre Assis et Remies, l'Oise à Châtillon, St-Quentin, Pontruet et le Ronsoy, où elle entre dans le département de la Somme. Un embranchement partant des environs d'Athies et aboutissant à Vaux-sous-Laon, reliait cette ville à la chaussée principale. Cet embranchement est aujourd'hui occupé par la route impériale.

3. *De Reims à Vic-sur-Aisne.* — Elle passe entre St-Brice et Champigny, traverse la Vesle à Muizon, longe ensuite la rive droite de cette rivière en passant à Courlandon, au nord de Fismes, de Bazoches et de Braine, traverse de nouveau la Vesle vis-à-vis de Ciry, et à partir de Sermoise, se confond avec la route impériale jusqu'à Soissons. Au-delà, la chaussée, toujours confondue avec la route moderne jusque vis-à-vis de Gorgny, s'en détache en ce point pour aller traverser l'Aisne à Vic, où elle se soude à la chaussée de Senlis à St-Quentin.

4. *De Soissons à Noyon et Amiens.* — Cette chaussée romaine passe par Pasly, Vauxrezis, Vézaponin, Blérancourt, Camelin, et entre dans le département de l'Oise à Cuts.

5. *De Soissons à Térouanne.* — Elle se détache de la précédente à Pasly, traverse les plateaux en ligne droite pour redescendre à Pont-St-Mard, Follembray, traverse l'Oise à Condren, passe à Vouel, Liez, Essigny-le-Grand et St-Quentin, où elle se soude à la chaussée de Reims à Arras (ci-dessus, n° 2),

6. *De Soissons à Senlis.* — Cette voie se détache de celle de Reims à Vic (ci-dessus, n° 3) au nord d'Ambleny, gravit le plateau, passe au midi de Haute-Fontaine où elle fait un coude à droite, et de là se dirige sur Chelles et Pierrefonds.

7. *De Soissons à Troyes.* — Cette chaussée passe près de Courmelles, gravit la colline à Villemontoire, laisse à gauche Taux et Hartennes, traverse Oulchy, d'où elle s'avance en ligne droite sur Château-Thierry, où elle traverse la Marne, et gagne Troyes par Vifford, Fontenelle, Montmirail et Sezanne,

8. *De Soissons à Paris.* — Cette voie passe à Maupas, gravit la colline au sud de Mercin, et sur le plateau à l'est de Breuil se confond avec la route impériale actuelle, dont elle suit exactement la direction par Villers-Cotterêts, Vaucienne et Levignen.

9. *De Soissons à Meaux.* — Elle se détache de la précédente sur le plateau, à la ferme de Cra-

Digitized by Google

vançon, passe à Longpont, Corcy, Faverolles, La Ferté-Milon, après lequel elle entre dans le département de Seine-et-Marne.

A ces neuf chaussées romaines, bien connues depuis longtemps, nous croyons pouvoir en ajouter une dixième, dont personne, à notre connaissance, n'a encore parlé, mais qui aurait besoin d'être étudiée plus en détail que nous n'avons pu le faire. Elle unissait Noyon à La Ferté-Milon, et se prolongeait sans doute au-delà. Elle passe l'Oise à Pont-l'Evêque, suit la route impériale actuelle jusqu'à Maupas où, prenant à gauche, elle gravit la côte, passe au nord de la ferme des Loges, à l'ouest de celle de Tillolet, d'où elle s'avance en ligne droite vers Vic-sur-Aisne, gravit le flanc gauche de la vallée à la ferme de Thésu, passe aux fermes de Pouy et de l'Epine, à Vivières et Villers-Cotterêts, après lequel elle se confond jusqu'à La Ferté-Milon avec la route impériale actuelle.

Nous sommes encore très-disposé à croire que la route moderne de Soissons à Laon jusqu'au-dessus de Vaudesson, a été établie sur une ancienne chaussée romaine qui, en ce point, descendait à Chavignon, gagnait Chaillevois et Chailvet, arrivait à Laon par la ferme de Morteau et l'ancien chemin de Mons-en-Laonnois. — On a : *Description des anciennes chaussées gauloises et romaines du département de l'Aisne*, par Am. Piette, 1862.

Chenay (bois), *Nemus Quercetus* en 1141. — Il s'étendait autour du village de Ste-Croix, et fut donné cette année par un certain Odon de Portes à l'abbaye de Vauclerc.

Chêne (Le). — Ferme dépendante de Montgru-St-Hilaire. C'était autrefois un fief avec des seigneurs particuliers.

1640. Philippe de Ganne, seigneur du Chêne.

Chêne-Bourdon (Le). — Hameau dépendant de Landouzy-la-Ville; 34 feux en 1816. — Il tire, dit-on, son nom d'un gros chêne qui s'élevait en ce lieu et qui fut abattu pour être employé à faire un bourdon à l'église de Landouzy, et il doit son origine à un four à verre qui y fut établi au 16e siècle. Les moines de Foigny en construisant ce four, lui assignèrent 13 muids et 6 jallois d'héritage, et le donnèrent en 1550, par bail emphytéotique, avec le titre de fief, au sieur N. de Valincourt, sous la condition de bâtir une maison et de payer une rente en argent et chapons. Le reste des terres fut cédé à des particuliers pour être mises en culture, et pour plus de facilités, le droit de terrage fut converti en argent, moyennant 4 sous du jalloi.

Chennelet. — Ancien fief à Marizy (Voyez ce mot).

Chérêt, Cherech, *Characus* en 1180; *Chercrum* (12e siècle); *Ciretus* en 1186. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une gorge profonde ouverte au nord et sur l'antique chaussée gauloise de Laon à Reims, à 8 k. au S.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de cette ville, diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population : en 1760, 124 h. (28 feux); 1800, 168 h.; 1818, 156 h.; 1836, 220 h.; 1856, 196 h.; 1861, 192 h. — Dépendances : le Broyer (ferme et moulin), les Catherinettes (isol.).

En 1130, ce village fut érigé en commune conjointement avec Bruyères (V. ce mot). — Au 12e siècle, la terre de Chérêt appartenait, à ce qu'il paraît,

Digitized by Google

aux seigneurs de Montchâlons. L'un d'eux céda aux habitans de Bruyères le domaine et la seigneurie de ce lieu, excepté la haute justice, et sous la condition de lui payer cens, rente et vinage. — La mairie de Chérêt était un fief que possédèrent plusieurs seigneurs, lesquels en rendaient foi et hommage aux sires de la Bove. Au 16e siècle, ce fief valait 11 muids deux setiers de vinage, et 10 sous 6 deniers parisis de menus cens.

Seigneurs de Chérêt.

1153. Payen, chevalier, de Chérêt.
1160. René de Chérêt.
1260. Gilon de Chérêt? femme, damoiselle Béatrix.
1276. Pierre de Chérêt, écuyer.

CHEREKEL, CHERECHEL en 1145. — Hameau ou ferme jadis dépendant de Chérêt, aujourd'hui ruiné. C'était un fief dont un seul seigneur nous est connu.

1145. Robert de Cherechel; femme, Doa.

CHERIZY. — Voyez QUIERZY.

CHERMIZY, KERMISI (12e siècle), *Chermisiacus* en 1183, *Kermesium* (12e siècle), *Calmisiacus* en 1145. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans le haut de la vallée de l'Ailette, à 15 k. au S.-E. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Evence. Population : en 1270, 87 feux ; 1760, 341 h. (65 feux) ; 1800, 480 h. ; 1818, 420 h. ; 1836, 473 h. ; 1856, 369 h. ; 1861, 339 h. — Dépendances : Evercaigne (F.) ; la Tuilerie, le moulin Collard, la Maison Blanche, le Pont Mignon (I.).

Flodoart rapporte que St Remi, archevêque de Reims au 5e siècle, faisant la visite des paroisses de son diocèse, s'arrêta à Chermizy et y rendit la vue à une aveugle. — En l'année 948, les troupes d'Hugues, duc de France, passant dans ce village, s'y portèrent à de grands excès et tuèrent plus de 40 habitans. — Chermizy fut encore le théâtre d'une action sanglante en 1656. Une partie des troupes du prince de Condé s'étant présentée devant ce village, commença par y mettre le feu, puis attaqua le fort (l'église, entourée d'une enceinte de murs), dans lequel les habitans s'étaient réfugiés ; s'en étant emparées, elles se saisirent de 37 d'entre eux pour les conduire à Rocroy. Le reste des habitans exaspérés de voir emmener leurs concitoyens, se ruèrent sur l'ennemi et le mirent en fuite ; mais ayant eu l'imprudence de le poursuivre dans la campagne, ils tombèrent dans une embuscade où ils furent tous tués ou faits prisonniers. — L'exploitation des carrières de Chermizy remonte très-haut. En 1205, le seigneur de ce village permit au chapitre de Laon d'y tirer des pierres.

Seigneurs de Chermizy.

1138. Guy de Chermizy, dit le Vieux; enfans : Alexandre, Guy, Pierre, Adam.
1153. Alexandre de Chermizy.
1156-95. Guy II de Chermizy; femme, Gertrude; enfans : Jean, *Britannus*, Alexandre.
1205. Jean, chevalier, de Chermizy.
1209. Eudes, chevalier, de Chermizy.
1224. Oudard de Chermizy; femme, Hersende, veuve d'Anselme de Fussigny.

Digitized by Google

Au milieu du 16e siècle, la terre de Chermizy entra dans la maison de Proizy, dont les membres étaient déjà seigneurs de la Bove; puis, au 17e siècle, dans celles de Hallencourt, et enfin au siècle suivant, dans la maison de Belzunce, qui la possédait encore au moment de la révolution (V. La Bove et Neuville-en-Laonnois).

CHERY-CHARTREUVE, autrefois CHERY-EN-DOLE, CHAHARI, CHARI, *Caherius, Cheriacus.* — Village de l'ancien Valois, situé sur un plateau accidenté, à 45 k. au sud de Laon et 35 au S.-E. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : en 1760, avec Chartreuve, 122 feux ; 1800, 479 h. ; 1818, 469 h. ; 1836, 543 h. ; 1856, 556 h. ; 1861, 540 h. — Dépendances : les Bouleaux, les Cruaux, Dôle, la Tuilerie, Chartreuve (hameaux) ; les Dames, la Montagne, les Prés (Fermes); Vaux (moulin).

Au 9e siècle, la terre de Chery appartenait aux archevêques de Reims. Des seigneurs laïques la leur ayant ravie à cette époque, elle passa dans les mains des comtes de Champagne, puis dans celles des comtes de Braine. — Une maladrerie fut établie à Chery au 12e siècle, puis réunie à l'hôtel-Dieu de Château-Thierry en 1698.

Seigneurs de Chery-Chartreuve.

1207. Simon, chev. de Chery.

12.. Huard, son fils; femme, Marguerite de Tupigny; enfant, Hugues.

1546. Jean Puy, seign. de Chery.

Noël-François-Julien Néret, d'une ancienne famille de robe de Paris, devint seign. de Chery au 17e siècle. Il descendait de ce Denis Néret, ennobli par Henri IV, à qui ce prince permit de mettre un épi de blé dans ses armes, en mémoire de ce qu'au siége de Paris il y avait fait entrer un grand convoi de vivres, tout en traitant avec lui de la reddition de cette place. Cette maison s'éteignit dans Jean-François Néret, mort vers 1760, ne laissant qu'une fille.

En dernier lieu, le marquis de Pont était seig. de Chery.

CHERY-LÈS-POUILLY, CHIRI en 1194, CIRI en 1270, CHERY-EN-LAONNOIS, *Chiriacus villa* en 1060. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une vaste plaine, sur la vieille chaussée gauloise de Laon au Câteau, à 10 k. au nord de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Crécy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : en 1270, 50 feux ; 1760, 300 h. (90 feux) ; 1800, 515 h. ; 1818, 603 h. ; 1836, 732 h. ; 1856, 824 h. ; 1861, 789 h.

En 1060, Elinand, évêque de Laon, donna l'autel de Chery aux chanoines de St-Jean-au-Bourg de cette ville. — On a cru jusqu'ici que le village de Chery était le lieu nommé *Erchreius* où Ebroin, maire du palais de Thierry, s'arrêta en l'an 680, après la bataille de Laffaux où avait été défait le duc Martin. Ce nom nous paraît bien plutôt désigner le camp de St-Thomas, alors dépendant du terroir de St-Erme, qui se nommait alors *Ercri* (Voyez St-Erme et camp de Saint-Thomas). — En 1685, on a découvert à Chery une quantité considérable de monnaies romaines.

Digitized by Google

Seigneurs de Chery-lès-Pouilly, relevant du roi, seigneur suzerain.

1129. Gillebert; femme, Brusseline; enfans : Baudoin, Gautier.

1139. Baudoin, seign. dudit.

1158-84. Gillebert II de Chery.

Vers 1200. Gobert, seign. de Chery, oncle du seign. de Clacy.

1216. Gauthier de Chery.

1239. Baudoin II, chev. dud.; femme, Marie.

1320. Jean de Chery? écuyer; femme, Marie de Blanzy.

La terre de Chery-lès-Pouilly fut achetée en 1602 par les sieurs d'Arsy et Cartigny, moyennant la somme de 16,000 livres. Puis, elle entra dans la maison d'Espinois, dont les membres étaient seigneurs de Chavignon, et y resta quelque temps (V. Chavignon). Vers 1773, le roi fit le retrait de ce domaine, mouvant alors pour moitié de la tour de Laon, et pour l'autre moitié du comté de Marle, et le céda à Claude Darras, trésorier de la caisse d'amortissement, moyennant une redevance en grains.

Il y avait autrefois à Chery-lès-Pouilly trois fiefs dits *Rogerval*, *Champ-Brisset* et *Chablis-St-Denis*.

Fief de Chablis-St-Denis à Chery.

1576. Charles de Moy, gouverneur de Saint-Quentin, seign. de Chablis-St-Denis.

Fief de Rogierval ou Rogerval.

Il consistait en 5 muids 8 jallois 17 verges 1/2 de terres, mesure de Laon, libres de cens, taille et autres droits. Il appartenait en 1258 à Réné le Roux, qui le vendit cette année à l'abbaye de Nogent, pour la somme de 180 livres 16 sous 2 deniers.

Fief de Champ-Brisset.

1400. Jean de Hainaut, seig. de Champ-Brisset.

1415. Adam de Hainaut, seign. dudit.

1576. Jean Franquetot, s. de Champ-Brisset.

.... Robert de Parpes, seign. dudit.

.... Nicolas de Parpes, son fils, seign. dudit.

CHERY-LÈS-ROZOY, CIRI en 1125, *Saireius* en 1134, *Chiriacus in confinio Roseti* en 1132. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive droite de la Serre, à 50 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Rozoy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Jean-Baptiste. — Population : vers 1260, 42 feux; 1760, 268 h. (60 feux); 1800, 398 h.; 1818, 412 h.; 1836, 465 h.; 1856, 450 h.; 1861, 415 h. — Dépendance : la Folie (Ferme).

Ce village appartenait jadis avec ses moulins à l'abbaye de St-Vincent de Laon.

Seigneurs de Chery-lès-Rozoy.

1132. Jean de Rozoy, seign. de Chery.

1168-87. Gillebert de Chery, frère de Gautier de Goudelancourt.

1216. Simon, chev. de Chery; femme, Marguerite de Tupigny; enfant, Huard.

1256. Robert de Chery; f.e, Agnès de Monceau.

1315. Vilain de Chery, écuyer.

Vers 1350. Réné III de Choiseul, seign. d'Aigremont, et de Chery par sa femme Isabelle de Salm, fille de Guillaume, comte de Salm, qui tenait cette terre de Catherine, dame de *Prouvy* et de Chery; enfans : Renaud, Pierre, auteur de la branche d'Aigremont.

Vers 1370. Renaud de Choiseul, s. desdits; enfans, Jean, seigneur d'Aigremont, Guillaume.

Vers 1390. Guillaume de Choiseul, seigneur d'Esclances et de Chery-en-Thiérache; femme, Catherine de Clémont, enfans : Huet, Henri.

1432. Henri de Choiseul; femme, Anesson de Veroncourt. Henri mourut vers 1449.

1565. François de Boham, seign. dudit.

Vers 1630. Abraham de Boham, s. de Chery? et Monceau-lès-Rozoy; femme, Charlotte de Sarmoise; enfant : Gabriel, seign. de Soize.

1750. Claude de Boham, s. de Chery-lès-Rozoy.

CHESNEAUX (LES), *Querculi*, autrefois le MONT-MARTEL. — Hameau dépendant de Château-Thierry; 130 feux en 1816.

Chevalier (Bois le). — Il s'étendait jadis le long de l'Oise, à l'est d'Hirson. En 1335, il contenait encore 18 muids et 10 jallois.

Digitized by Google

CHEVENNES, CHEVESNES en 1161, CAVERNES, CAVESNES, *Cavenum, Chevesnii.* — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée, à 33 k. au nord de Laon et 13 à l'ouest de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sains, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Sulpice. — Population : en 1760, 142 feux ; 1800, 459 h. ; 1818, 623 h. ; 1836, 563 h. ; 1856, 576 h. ; 1861, 534 h.

Il est probable que dans l'origine il y avait sur l'emplacement de Chevennes ou dans le voisinage quelque cavité ou carrière considérable, ou que les premières habitations en ont été creusées dans le sol, car les différens noms de Chevennes paraissent tous dériver du mot *cava* ou *cavea*, trou, caverne.

Seigneurs de Chevennes.

1225. Simon de Chevennes? enfant, Wautier.

1248. Wautier de Chevennes ?

1318. Quentin, seign. de Chevennes, écuyer.

1530. Romain de Fay, chanoine de St-Quentin, seign. de Chevennes, mort en 1535.

1535. Claude de Fay, seigneur de Puisieux et Chevennes. Il vendit cette terre à

Vers 1540. Nicole du Puys, chan. de St-Quentin.

15.. Richard du Puys (mort en 1554), seign. de Chevennes, les Tournelles, Manicamp, Benay, Tartier, Liez, etc.; enfans: Jacqueline, femme de Roland de Flavigny, seign. de Liez ; Charlotte, femme d'Antoine de Fressancourt.

1628. Pierre Poullet, écuyer, seig. de Cambrin, St-Germain et Chevennes, fils de Gabriel Poullet, intendant du duc de Guise; femme, Raoule de Fabin; enfans : Claude, Louise, femme de Jean de Récourt, seign. du Sart; Annibal.

1640. Claude Poullet, écuyer, seign. de Saint-Germain, Chevennes et Faucoucourt, vicomte de Marsilly; femmes : 1° Marie-Françoise de Martigny, dont Claude-Antoine, seign. de Faucoucourt; Marie-Françoise-Candide, femme de Charles de Fay, seign. de Puisieux; 2° Léonarde de Flavigny, dont Annibal.

Vers 1650. Annibal Poullet, écuyer, seign. de Chevennes; femme, Françoise Branche; enfant, Jean-Annibal, seign. de Vesle.

1660. François de Récourt, seig. du Sart, près La Fère, et en partie de Chevennes par sa femme Louise Poullet (Voyez le Sart).

1730. Charles-François de Récourt, puîné du précédent, fut seigneur de Chevennes; femme, Jeanne-Françoise-Joséphine Mallot; enfant, Geneviève-Françoise, femme de N. de Valincourt, chevalier, du Cambraisis, à qui elle porta Vesle et Chevennes.

En dernier lieu, la seigneurie de Chevennes appartenait à M. de Mabry.

CHEVREGNY, autrefois CHIEVRIGNY ou CHEVRIGNY, *Capriniacus* en 893, 987, etc., *Chevriniacus* en 1174. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans le haut de la vallée de l'Ailette, à 12 k. au S. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Anizy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population : en 1270, 220 feux ; 1760, 556 h. (124 feux) ; 1800, 709 h. ; 1818, 669 h. ; 1836, 734 h. ; 1856, 694 h. ; 1861, 642 h. — Dépend. : Vauxmers (H.); Voirmont (F.) ; les Behettes (I.) ; moulins Gobelet, Rouge et d'Eau.

Le territoire de Chevregny appartenait originairement au domaine royal. Le roi Eudes le donna en l'année 893 à l'abbaye de St-Médard-lès-Soissons (V. la charte), et c'est à cette abbaye que ce village semble être redevable de sa fondation. Il paraît du moins certain qu'elle en construisit l'église, et elle la mit sous l'invocation de son patron. Plus tard, Chevregny passa, probablement

Digitized by Google

par échange, dans les mains des évêques de Laon qui le donnèrent en fief à des seigneurs laïcs, c'est ce qui explique pourquoi ce domaine portait le titre de vicomté.

Seigneurs de Chevregny, relevant de l'évêché de Laon.

1146. Eudes de Chevregny.

1152. Anselme de Chevregny.

1158-69. Eudes II de Chevregny; Guinemare, son frère.

1172. Ursion de Chevregny, chevalier.

1178. Guinemare ou Winemare de Chevregny.

1198. Anselme II, chev. de Chevregny; femme, Sophie.

1209-17. Graver ou Garnier, chev. de Chevregny; femme, Marie.

1219. Gobert, chev. de Chevregny.

1229. Helluin, chev. de Chevregny; femme, Jeanne de Caulaincourt.

1236-41. Baudoin, chev,, seign. dudit, bailli de l'évêque de Laon.

1246. Garnier, chev., s. dud.; femme, Marie.

1258. Anselme II, ch., s. dud.; femme, Elizabeth.

12.. Gilon, chev., seign. dudit.

1270. Jacques ou Jacob, écuyer, son fils, seig. dud.; femme, Ade.

1290. Gobert II, chev., seign. dudit.

Ce domaine passa ensuite dans les mains des seigneurs de Mailly, qui le gardèrent depuis 1320 jusqu'en 1456, époque où l'un d'eux le vendit à

1456. Nicolas-Charles de Max, chevalier.

1646. César du Clozet, écuyer, sieur de Maupion, vicomte de Chevregny.

1660. Charles de Gédoyen, vicomte dudit.

1665. Christophe de Bouda, vicomte dudit.

1689. Jean-Pierre Bellotte, conseiller du roi, lieut.-criminel au bailliage de Vermandois, vic. dud.; femme, Marie-Cécile Bellotte; enfans: Antoine-François; Nicolas, chanoine de Laon; Marie-Marguerite, femme de Fortunat Le Carlier, s. de Colligis; Marguerite-Agathe, Marie-Appoline.

1697. Ant.-Franç. Bellotte, vicomte dudit.

1740. Charles-Ant. Bellotte, écuyer, trésorier de France.

1744. Nicolas-François Vairon de Doigny, chev., seign. de Sanseuil, Crèvecœur, Rome, Merval, etc., vicomte de Chevregny par donation du précédent, son oncle.

Il y avait autrefois à Chevregny trois fiefs dits de *Missy*, de *Monteeau* et de *Courcelles*.

Au 18e siècle, le fief de *Missy* était dans les mains des sieurs Chauveau, père et fils, cultivateurs à Filain.

Fief Monteeau dit Monthion.

16.. Jean de Mérélessart, s. du fief Monteeau.

1660. Louis de Mérélessart, seign. dudit.

1662. Franç. de Mérélessart, sa fille, dame dud.

1697. François Bellotte, seign. dudit.

Fief de Courcelles.

1524. Jean de Courcelles, écuyer, seign. dudit, prévôt de la cité de Laon.

1602. Martin Hennuyer, seign. dud., contrôleur au grenier à sel de Laon.

16.. Claude Cotte, seign. dud.; femme, Simonne-Françoise de Labour.

1697. Nicolas-François Cotte, leur fils, s. dud.

1728. Thérèse-Madeleine Gosset, dame dudit.

1730. Pierre Champion, maire de Chevregny, et Philippe Gosset, curé de Hamelet, seigneurs dudit par moitié.

Le roi Eudes donne à l'abbaye de St-Médard les villages de Chevregny, Tartiers et autres, en 893.

Odo, Dei gratiâ, rex Francorum, omnium Christi fidelium cognoscat solertia beate memorie Carolum, imperatorem, Hludovici piissimi augusti filium, erga monasterium Sanctorum Medardi et Sebastiani ac Gregorii, pape, pie semper egisse, et fratres ejusdem monasterii ferventi amore dilexisse et congruis eorum suggestionibus clementer favisse; multa quoque ad eandem locum de rebus propriis selempniter donatione facta contulit, et omnia beneficia que predecessorum suorum scilicet antiquorum regum, Clotarii videlicet regis illius magni Hludovici nobilissime prolis, Sigeberti quoque, prefati Clotarii filii, Chilperici et Childeberti regum, Brunechildis quoque regine et Childerici, nepotis ejus, Dagoberti et Clodovei et ceterorum Christi fidelium pro devotione prefatorum sanctorum monasterio collata sunt, regis majestatis auctoritate corroboravit et apostolice sedis privilegio confirmavit, necnon episcoporum anathemate solidavit, ut adversùs cupidorum insidias fratres prefate basilice munirentur, et auctoritate ecclesiasticâ fulcirentur, ne forte aliquando

Digitized by Google

subsidii corporalis penuriâ in sancto proposito dispendium eorum anime paterentur, et minùs implere valerent quod Deo, bonorum omnium auctori, voverant. Hujus rei gratia compunctus, pro statu et quiete et pace totius regni Francorum, ad memoratum locum concedimus fiscum nostrum nomine Casiacum (Choisy), cum omnibus membris et appenditibus suis, Soleregium (inconnu), Tartigerium (Tartiers), Corporellas (Couvrelles), Corbonificurtem (inconnu), Filchercadas (inconnu), Oleium Curteium (Osly-Courtil), Lavalum (Laval), Bitereium (Bitry?), Canimacum (inconnu), Valerisiacum (Vauresis?), cum omnibus mobilibus et immobilibus, ecclesiis, domibus, edificiis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus seu famulis, Viviacum (Viciacus, Vic) quoque super fluvium Axone, et Capriniacum (Chevregny) in pago Laudunensi, Fraxinium (Fresnes) in pago Suessionensi, et Biterium quoque in pago Noviomensi..... Munitionem quoque muratam et muro cinctam in circuitu ipsius monasterii fieri decrevimus, propter insurgentium Danorum insolentiam et infidelium inimicorum Christi insidias, ut absque excusatione Christi milites Deo semper in prefato monasterio valeant militare. Munitionem quoque Vici super fluvium Axone (Vic-sur-Aisne) reparari fecimus propter eorumdem Danorum insolentiam, et memoriam beati recordationis Caroli, imperatoris, qui eamdem munitionem jamdiu fecerat, ad petitionem venerabilis Berthe et Hludovici, imperatoris.....(Vient ensuite la confirmation des biens donnés précédemment à St-Médard, voyez Crouy). Sint vero monachi omnesque eorum res et mancipia cunctaque supellex in nostra successorumque nostrorum munimine et mundeburgo indesinenter maneant. Et ut hec auctoritas.... firmiorem obtineat vigorem, manûs nostre conscriptione subter eam firmavimus et de bulla nostra assignari jussimus. Actum Compendio palatio anno incarnationis Dominice DCCCXCIII, regni vero ejusdem gloriosissimi regis Odonis quinto. *Diplomatique, p. 557.*

CHEVRESIS-LES-DAMES, autrefois CHIEVRESIS ou CHIVRESIS-NOTRE-DAME. — Hameau dépendant de La Ferté-Chevresis. — Ce hameau formait jadis une paroisse séparée sous le vocable de la Vierge. — C'était aussi un fief ayant des seigneurs particuliers.

1141. Guy Le Cat, seign. de Chevresis-N.-D. Il donna cette année à l'abbaye de St-Nicolas-des-Prés de Ribemont, le quart de sa terre et seigneurie.

1208. Gobert de Chevresis; Godefroid, son frère

Vers 1500. Jean de Lance, écuyer, seign. de Chevresis-les-Dames; femme, Marie Courtier; enfans : François, Gabriel, Jean-Claude, Marie-Marguerite.

Vers 1550. François de Lance, seign. dudit.

1565. Gabriel de Lance, son frère, seign. dud., écuyer; femme, Anne Desmarets; enfans : Philippe, Pierre, Louise, Anne.

16.. Philippe de Lance, écuyer, seigne dudit et de Vesle en partie; femme, Jeanne de Carpeau; enfans : Philippe, Antoine, seign. de Vesle; Madeleine, femme d'Antoine de Bezannes, seig. de Prouvais; Françoise.

16.. Philippe II de Lance, s. dud., sans hoirs.

1650. Daniel de Lance, son neveu, seig. dud.; femme, Françoise de N.

1680. J.-B. de Lance, écuyer, s. de Toulmont et Chevresis; femme, Suzanne Desmarque.

En dernier lieu, M. Desaubout, capit. d'artillerie, était seigneur de Chevresis-les-Dames.

CHEVRESIS-MONCEAU ou LE MELDEUX, autrefois KIEVRESIS, CHEVRESIS en 1177, *Capriniacus letosus.* — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur le ruisseau du Péron, à 26 k. au nord de Laon et autant à l'est de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Ribemont, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Ribemont, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 206 h. (45 feux); 1800, 218 h.; 1818, 309 h.; 1836, 413 h.; 1856, 494 h.; 1861, 503 h. — Dépendances : Monceau-le-Viel (hameau); Valecourt (ferme).

Digitized by Google

Le nom de Chevresis semble indiquer que ce village s'est formé auprès d'un enclos où l'on élevait des chèvres : *capra*, chèvre, et *aisis*, enclos. — Trois mille petites monnaies romaines ont été trouvées à Chevresis-Monceau, en 1824 ; la plupart étaient à l'effigie de Tétricus.

Seigneurs de Chevresis-Monceau.

1157. Guy de Chevresis.

1182-94. Gérard ou Evrard de Chevresis.

1214-20. Gérard II dit Ravars, chev. de Chevresis; femme, Marie; enfans : Jean, Gilon, Marguerite, Avide, Elizabeth, Aélide.

1321. Jean de Chevresis.

1339. Pierre de Chevresis.

1481. Renaud Lefèvre, seign. dudit.

1626. Scipion de Moncaau, seign. de Monceau-le-Neuf, Chevresis, etc. (V. Monceau-le-Neuf).

En dernier lieu, cette terre était dans les mains d'une veuve Thomassin.

CHEVREUX, autrefois CHEVREL. — Ferme dépendante de Soissons ; en 1816, 5 feux. — Il en est question dès 1240. On y voyait jadis un château qui fut incendié par les troupes de Charles-Quint le 12 septembre 1544. — C'était un fief relevant de Buzancy, et ayant ses seigneurs particuliers.

1660. Charles de Gédoyen, seig. de Chevreux. | 1721. Charles de Longueval, seign. dudit.

CHEVREUX, *Caprinus* en 1382. — Hameau dépendant de Craonne. — Il appartenait jadis au prieuré de St-Marcoul de Corbeny, et ses habitans lui devaient, pour la dîme du vin, le vingtième de leurs récoltes. 8 feux en 1816.

CHEZELLES. — Voyez SÉCHELLES, dépendance d'Agnicourt.

CHÉZY-EN-OTMOIS, *Cheziacus villa in Othemensi pago* en 1184, *Cheziacus in Orceio* en 1315 ; *Caziacus* en 1318. — Village de l'ancien Otmois, bâti sur la rive gauche d'un ruisseau, à 80 k. au S.-O. de Laon et 25 au N.-O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Château-Thierry, même diocèse. — Patron, St Denis, martyr. — Population : en 1760, 170 feux ; 1800, 820 h. ; 1836, 805 h. ; 1856, 650 h. ; 1861, 612 h. — Dépendances : Vailly, la Briqueterie, Louvry (ham.) ; le Moulin Neuf.

On prétend que la fondation de Chézy remonte aux premiers temps du christianisme et que les premiers fidèles y célébraient les mystères divins dans des cryptes ; de là le nom de ce village : *casa*, retraite souterraine. — Ce qu'il y a de plus certain, c'est que Chézy possédait déjà un prieuré de Bénédictins au 9e siècle, lequel fut réuni 200 ans plus tard à l'abbaye de St-Arnoul de Crespy, qui devint en même temps propriétaire de ce village et le garda jusque dans ces derniers temps. — Avant la révolution, il existait à Chézy une rente fondée en 1609 par un sieur Ozanne, curé du lieu, pour les pauvres honteux du village. — On y voyait jadis une maladrerie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry en 1698.

Chézy a vu naître : Raoul de Chézy, abbé de St-Jean-des-Vignes en 1201, et Guy de Chézy, doyen de la cathédrale de Soissons en 1207.

Digitized by Google

Seigneurs de Chézy-en-Orxois.

Vers 1210. Guillaume, chev. de Chézy.

1216-23. Renaud, chev. de Chézy, qualifié dans une charte de noble et vertueux homme de guerre; femme, Ermengarde, *aliàs*, Domengarde.

1225. Foulques de Chézy.

1266. Renaud II de Chézy, notaire public du roi de Sicile.

1312. Simon de Trémelay, éc., seig. de Chézy.

1315. Charles, comte de Valois, seign. dudit Cette année, il échangea le domaine de Chézy contre celui de Gandelus, qui appartenait à St-Arnoul de Crespy.

Il y avait autrefois à Chézy-en-Orxois deux fiefs dits de *Roviller* et de *Montmafroy*.

Fief Montmafroy, à Chézy.

1542. René ou Renaud de Harlus, seign. de Montmafroy.

CHÉZY-L'ABBAYE ou CHÉZY-SUR-MARNE, *Caciacus* en 855, *Caziacus* en 1060. — Bourg de l'ancienne Brie champenoise, situé sur la rive gauche de la Marne à l'entrée d'un étroit vallon, à 95 k. au sud de Laon et 10 au S.-O. de Château-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Charly, arrond. de Château-Thierry, même diocèse. — Patron, St-Martin. — Population : en 1760, 248 feux ; 1800, 1,285 h. ; 1818, 1,259 h. ; 1836, 1,216 h. ; 1856, 1,265 h. ; 1861, 1,277 h. — Dépendances : Arrouard, Rue Béranger, St-Fiacre, Fossot, Roches, Hautes-Roches, les Maisons, la Mazure Michel, le Moncet, la Ramonerie, Grand-Rû, les Verdelettes (hameaux) ; l'Abbaye, Bayard, la Bézarderie, Brochot, la Casinière, Chaillios-l'Abbé, Chaillios les Bulots, Chevance, Harmandot, le Petit-Lucquy, le Mont, Proslin, la Grande-Queue, le Grand et le Petit Troncet (fermes) ; les Avreaux, Belair, la Cour du Bois, les Etolins, la Giletrie, la Grand-Saule, le Grand Lucquy, la Petite Queue, la Sabotière, la Tranchée, les Tuileries, la Venarde (mais. isol.) ; le Gravier, Jaillard, le Grand Moulin, le Moulin des Bois, le Paty, Ragrenot (moulins).

Une abbaye de Bénédictins fut fondée à Chézy au milieu du 9e siècle, sous le vocable de St Pierre et St Paul, dans un lieu nommé le Breuil. Le village de Chézy existait déjà, puisque le roi Charles-le-Chauve donna en 855, à cette maison religieuse, sept manses et demie à Chézy ainsi que la manse seigneuriale de *Blaiadro* (Bayard ?) avec des terres, prés et vignes et 16 manses audit lieu. Au 12e siècle, le village de Chézy était tout entier devenu la propriété des moines, avec le marché, le four et le moulin banaux. — En l'année 887, les Normands ayant remonté la Marne sur leurs barques, s'emparèrent de Chézy et s'y établirent pendant une année. — Au moment de la révolution, les revenus de l'abbaye de Chézy s'élevaient à 16,697 liv. ; on y comptait 5 religieux. — L'ancienne maladrerie de Chézy a été réunie à l'hôtel-Dieu de Château-Thierry en 1698. — On a : *Notice historique sur le bourg et l'abbaye de Chézy-sur-Marne*, par l'abbé Poquet.

Seigneurs de Chézy-l'Abbaye.

Vers 1220. Raoul le Wandre, chev. de Chézy ; enfans : Alard, Jean, clerc ; Sara. En 1242. Jean, clerc, fils de Raoul, vendit à l'abbaye de Chézy ce qu'il possédait dans les deux paroisses du village, en maisons, terres arables, vinages, vignes,

Digitized by Google

prés, hommes et femmes de corps, etc.

1235. Alard, chev. de Chézy; femme, Ida.

1243. Renaud de Chézy? chev.

1270. Guillaume de Chézy.

On voyait autrefois à Chézy un château bâti, dit-on, par la reine Blanche en 1272, et qui portait le nom des *Tournelles*. C'était un fief qui eut ses seigneurs particuliers.

1351. Oger de St-Chéron, seign. d'Anglures et des Tournelles.

1599. Nicolas de Bertaud, seign. dudit.

Il y avait encore à Chézy le fief *d'Arny*.

1690. Eustache des Fossés, seign. de Jouaigne et d'Arny.

CHIERRY, CHERRI en 1182, *Chierriacus ad Matronam*, *Cherriacus* (13e siècle). — Village de l'ancienne Brie champenoise, bâti dans la vallée de la Marne, sur la rive gauche de cette rivière, à 82 k. au sud de Laon et 2 à l'ouest de Château-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Château-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui des canton et arrond. de Château-Thierry, même diocèse. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 44 feux ; 1788, 192 h. ; 1800, 233 h. ; 1818, 216 h. ; 1836, 232 h. ; 1856, 280 h. ; 1861, 300 h. — Dépendances : les Evaux (ham.), Varoles, la Raclière, la Toilerie (isol.) ; le Moulin des Evaux.

Au 12e siècle, l'abbaye de Chézy possédait à *Cherri* l'aleu de St-Pierre avec deux moulins.

Seigneurs de Chierry.

1217. Guy de Chierry.

1260. Eudes dit Oisons, chev. de Chierry.

1265. Thomas dit Oisons, chev. dudit.

En dernier lieu, la seigneurie de Chierry était dans les mains de M. Pintrel de Louverny, lieutenant-général au bailliage de Château-Thierry.

CHIGNY. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la lisière d'un plateau, à 55 k. au nord de Laon et 12 au N.-O. de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Capelle, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Quentin. — Population : en 1760, 225 h. (140 feux) ; 1800, 572 h. ; 1818, 625 h. ; 1836, 704 h. ; 1856, 590 h. ; 1861, 584 h. — Dépendances : l'Ecouffe (hameau) ; Lorgadet (isolée).

Seigneurs de Chigny, relevant du duché de Guise.

Les deux frères Godefroy et Renaud de Flavigny, qu'on croit originaires de la Bourgogne, étaient, dit-on, seign. de Chigny dès 1089.

1296. Renaud de Flavigny, seign. de Chigny?

1360. Jacquemart de Flavigny, chev., seign. dudit, gouverneur de Guise.

Vers 1540. Nicolas de Flavigny, s. de Chigny et Juvincourt, lieutenant du bailli de Vermandois ; femme, Barbe de Thumery, qui lui apporta Cuiry (lès-Iviers), à la condition, dit-on, de porter au milieu de ses armes *trois pucelles renversées;* enfans : Pierre, Mathieu, Nicolas, chanoine de Laon.

1463-74. N. de Flavigny, seign. de Chigny? femme, Isabeau de Fontenoy.

1560. Pierre de Flavigny, écuyer, seign. de Chigny et Cuiry, bailli du duché de Guise.

15.. Antoine de Flavigny, seigneur de Chigny; femme, Charlotte de Proisy; enfans : Judith, femme de J. de Ronty, seign. de Suzy; Rachelle, femme : 1° d'Ivon de la Bove, écuyer, seigneur d'Autremencourt; 2° de François de Maubeuge, écuyer, s. de Bois-Pargny; Sara, femme de Jonas de Villette, seign. de Montmartin.

Vers 1605. François de Maubeuge, seig. dud., par sa femme (Voyez Bois-Pargny).

1675. François de Lamberval, seign. de Chigny, Vauxaillon, etc.

En dernier lieu, le marquis d'Hervilly.

Digitized by Google

CHIMY, CHEMI en 1219. — Ferme dépendante de Celles-sur-Aisne. Elle faisait autrefois partie de la commune de Condé.

CHINCHENI OU CINCENNI. — Voyez SINCENY.

CHIRINGES OU CHERINGES. — Voyez SERINGES.

CHIRURGIENS DISTINGUÉS *natifs du département*. — Voici la liste de ceux qui nous sont connus :

Jean de Béthizy, chirurgien de Louis IX, né dans le Soissonnais, florissait au 13e siècle.

Jean Bertrand, théologal de Laon, premier chirurgien de la reine Anne d'Autriche, né à Laon, vivait au 17e siècle.

Claude-Nicolas Lecat, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, né à Blérancourt en 1700, mort en 1769.

François Dujardin, membre de l'académie royale de chirurgie, né à Neuilly-St-Front en 1738, mort en 1775.

Guy-Félix Allan, membre et conseiller de l'académie de médecine, né à Laon en 1713 mort en 1802.

Claude Pipelet, directeur de l'académie royale de médecine, né à Coucy-le-Château en 1718, mort en 1792.

François Pipelet, frère du précédent, et comme lui directeur de l'académie de chirurgie, né aussi à Coucy en 1723, mort en 1809.

CHIVRES, CHIVRES-SUR-AISNE, *Caprea* en 893, *Chivria*, *Capra*. — Village de l'ancien Soissonnais, situé à l'entrée d'un vallon étroit qui s'ouvre sur la vallée de l'Aisne, à 32 k. au sud de Laon et 10 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vailly, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Georges. — Population : en 1760, 101 feux ; 1800, 391 h. ; 1818, 392 h. ; 1836, 393 h. ; 1856, 348 h. ; 1861, 364 h. — Dépendances : le Petit-Chivres (ham.) ; le Petit-Verdonne (ferme) ; les Carrières, la Quincy (isol.) ; le Moulin aux Bois.

Le nom de ce village semble établir qu'il doit sa naissance à un enclos dans lequel on renfermait autrefois des chèvres, *Capra*, chèvre. — Chivres fut donné, en 720, par le roi Charles-Martel à l'abbaye de St-Médard, pour être attaché à l'office de chambrier de cette communauté (Voyez Crouy). Ce village possédait jadis un prieuré sous le vocable de St Thomas de Cantorbery, dépendant de St-Médard, lequel, à ce qu'on croit, avait été fondé on 1313 par Nicolas de Chivres, abbé de cette maison. — Chivres est aussi la patrie de Pierre Labruyère, simple soldat au 12e régiment d'infanterie, qui se fit remarquer dans les guerres de l'empire par plusieurs actions d'éclat.

Seigneurs de Chivres.

1171. Pierre de Chivres.

1190. Clarembaud de Chivres; Nicolas, son fils.

Il semblerait que les comtes de Braine possédèrent ensuite la seigneurie de Chivres, car en 1230, Jean, comte de Braine, vendit à St-Médard les fiefs et leurs dépendances de Chivres, Missy, Condé et Charreu, et lui donna en même temps plusieurs serfs, le tout sous condition d'hommage.

Dès ce moment, paraît-il, le prévôt de St-Thomas de Chivres garda dans ses mains la seigneurie de ce village et en partie celles de Missy, Condé, Bucy, Vregny, Allemant et Laffaux. Au 18e siècle, il avait à Chivres haute, moyenne et basse justice, avec bailli, greffier, deux sergens, un maire, trois échevins et un clerc.

Digitized by Google

CHIVRES-MACHECOURT, CHIEVRE en 1232, *Chiverii* (11e siècle), *Capra, Capræa.* — Village de l'ancien Laonnois, situé près des sources de la Souche, à 20 k. au N.-E. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sissonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Anne. — Population : 1760, 319 h. (71 feux) ; 1800, 453 h. ; 1818, 540 h. ; 1836, 729 h. ; 1856, 787 h. ; 1861, 788 h. — Dépendances : Mâchecourt (ham.) ; Ecorest, Au-delà de l'eau, la Montinette, la Marlière (fermes).

Seigneurs de Chivres.

1098. Ives de Chivres.
1126. Guy, seign. de Chivres et du Sart?
1190. Clarembaud, ch. de Chivres; enfant, Nicolas.
12.. Nicolas de Chivres, chevalier.
1263. Clarin, écuyer de Chivres, fils dudit.

CHIVY, CHEVIS en 1196. — Hameau dépendant de Beaulne. — Il formait jadis une paroisse sous le vocable de St Pierre, et il fut adjoint à la commune de Cerny en 1184 (Voyez Cerny-en-Laonnois). En 1816, 22 feux. C'était d'ailleurs un fief, dont un seul seigneur nous est connu.

1606. Séraphin Baudoin, chev., seign. de Chivy, Beaulne, etc. (Voyez Beaulne).

CHIVY-LÈS-ÉTOUVELLES, CHIVI en 1143, CIVI en 1270, *Chiviacus* en 1128. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une large vallée, sur le bord de l'Ardon et la vieille chaussée gauloise de Soissons à Laon, à 5 k. au sud de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de cette ville, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre-ès-Liens. — Population : en 1270, 100 feux ; 1760, 165 h. (34 feux) ; 1800, 234 h. ; 1818, 204 h. ; 1836, 283 h. ; 1856, 296 h. ; 1861, 282 h. — Dépendance : le Moulin de Crolet.

Chivy fut le théâtre d'un événement étrange à la fin du 11e siècle. Une femme de ce village ayant été convaincue d'avoir étranglé son gendre, fut condamnée à être brûlée vive. Mais ce ne fut pas sans une vive surprise qu'on la vit sortir vivante du milieu des flammes, et le corps à peine marqué de quelques traces de brûlures. Elle mourut néanmoins trois jours après ; mais on attribua sa mort aux coups qu'elle avait reçus, plutôt qu'à l'action du feu (V. notre *Histoire de Laon*, t. II, p. 173). — Le village de Chivy ayant appartenu de tout temps aux évêques de Laon, ne paraît pas avoir eu de seigneurs laïques particuliers.

CHOIGNY, autrefois CHOÉGNY, *Cholvengiaca* en 1089; *Calvigniacus*, id.; *Caviniacus* et *Cavoniacus* en 1145. — Hameau dépendant de Brissay. Il formait jadis une paroisse sous le vocable de Ste Madeleine; 20 feux en 1816. — A la fin du 11e siècle, il appartenait à deux frères nommés Ricuin et Garnier, lesquels voulant prendre l'habit religieux dans l'abbaye de St-Nicolas-aux-Bois, le donnèrent aux moines de cette maison avec toutes ses dépendances en bois, prés, eaux, moulin et les serfs qui l'habitaient. Nous croyons qu'on ne lira pas sans intérêt la charte de cette donation.

Digitized by Google

Notum sit omnibus. ... quod Ricuinus et Warnerus, fratres germani, liberiori exortu genere ut suarum providerent saluti animarum, abbatem et fratres ecclesie sancti Nicholai de Saltu, inspirante Deo, adierint, et ab eis expetierint quatinùs eos in suo admittentes consorcio, in spe consequende venie delictorum suorum monachilem eis habitum traderent. Qui ut in omnibus que petierant satisfacerint voluntati eorum, dederant hi ambo, uno animo parique consensu, eisdem abbati et fratribus omne alodium suum quod situm erat in territorio Cholvengiace ville, cum omnibus appendiciis suis, videlicet: nemore, pratis, aquâ, molendino, sic liberè et quietè in perpetuum possidendum, sicut à predecessoribus suis alius possessum fuerat et ab eis sibi relictum possidebant; servorum etiam et ancillarum, quantum juris ipsorum erat, insimul eidem ecclesie ex integro contulerunt, qui metuentes violentorum pervasionem et invidorum calumpniatorum presumptionem ne subdole eis quicquam subripere possent, nomina eorum qui interfuerunt ad corroborandam rei veritatem et confutandam pertinacem malignorum inruptionem, huic carte inserere dignum profecto duxerunt, etc. Anno MLXXXIX.° *Cartul. de St-Nicolas-aux-Bois.*

Choiselle, Choisellus en 1258. — Moulin à eau près de Chât.-Thierry. En 1258, Eudes de Chierry donna à l'abbaye de Chézy, 8 setiers de blé sur ce moulin.

CHOUY, CHOY en 1146; *Choa* en 872; *Choi* en 1193. — Village de l'ancien Valois, situé sur un plateau élevé, à 65 k. au S.-O. de Laon et 25 au N.-O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Château-Thierry, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-Saint-Front, arrond. de Château-Thierry, même diocèse. — Patrons, SS. Gervais et Protais.—Population : en 1760, 105 feux; 1800 et 1818, 521 h.; 1836, 570 h.; 1856, 602 h.; 1861, 609 h. — Dépendances : Villers-le-Petit (hameau); la Loge, Lionval (fermes); Javage, les Crouttes (moulins).

Le nom de Chouy figure sur un diplôme de Charles-le-Chauve, de l'an 872. —Après avoir appartenu à l'abbaye de N.-D. de Soissons, ce village passa dans les mains du chapitre de cette ville, qui le possédait encore au moment de la révolution. — Au 12e siècle, les habitans de Chouy et ceux de Mareuil-en-Dôle, payaient aux comtes de Valois le pain et la viande de coutume *(panes et carnes cansuetudinum)* qu'Eléonore, dame de Valois, donna à l'abbaye de Longpont en 1193.

Seigneurs de Chouy.

En 1384, la seigneurie de Chouy consistait en une maison et dépendances, 20 muids de terre, prés, bois, dîmes, terrage, mairie avec toute justice, cens, rentes, vinage, rouage, etc.

1158. Théobald ou Thibaud de Chouy.

1184. Renaud de Chouy.

1185. Théobald de Chouy, ch.; Elvide sa mère.

1203-08. Gervais, chev. de Chouy; Théobald, son frère.

1214. Raoul, chev. de Chouy; femme, Aélide.

1217. Albéric de Chouy; femmes : 1° Hodiarde, dont Raoul et Gervais; 2° Elvide, dont Enguerrand et Jean.

1227. Jacques de Chouy; femme, Aélide; enfant, Barthélemi.

1240. Barthélemi Cretez de Chouy, frère d'Anselme de Faverolles.

1250. Jean, damoiseau de Chouy; Adeline, sa sœur.

1381. Guillaume de Chouy, écuyer.

1413. Philippe des Fossés, éc., s. de Chouy; f.e, Marie de Sissy, qui lui apporta cette terre; enf., Jean.

1460. Jean des Fossés; femmes: 1° Blanche du Puis; 2° Madeleine de Vaux; enfans : Nicolas, Marguerite, femme de Pierre de Fontaine, écuy.

1476. Nicolas des Fossés, seig. dud. En 1486, il vendit la seigneurie de Chouy au chapitre de Soissons, et dès-lors ce village n'eut plus de seigneurs laïcs particuliers.

Digitized by Google

CHRISTOPHE-A-BERRY (St-), ou BERRY-ST-CHRISTOPHE, *Sanctus Christophorus ad Berriacum, Berriacus ad Sanctum Christophorum.* — Village de l'ancien Soissonnais, situé dans un vallon agréable, à 45 k. au S.-O. de Laon et 20 à l'O. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Christophe. — Population : en 1760, 85 feux ; 1800, 481 h. ; 1818, 450 h. ; 1836, 460 h. ; 1856, 463 h. ; 1861, 466 h.— Dépendances : Berry, Bouval, Sacy (hameaux); Cagny (isolée).

Le village de St-Christophe-à-Berry appartenait autrefois à l'évêché de Soissons. — Nous ne connaissons qu'un seul de ses seigneurs laïques.

1679-1733. Henri-François de Lambert, marquis de St-Brice, seigneur de St-Christophe.

CIERGES, *Cerchia, Ciergiœ.* — Village de l'ancienne Brie champenoise, bâti sur un plateau élevé, à 60 k. au sud de Laon et 25 au N.-E. de Château-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Fère, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 52 feux; 1800, 289 h. ; 1818, 335 h. ; 1836, 327 h. ; 1856, 302 h. ; 1861, 271 h. — Dépendances : Bellevue (hameau) ; le Moulin de Carandu.

Seigneurs de Cierges.

1595. Jonas du Houx, écuyer, s. de Cierges ; femme, Marie de Bièvre; enfant, Antoine.

1621. Antoine du Houx; femme, Madeleine Leblond ; enfans : Charles, Jonas.

16.. Charles du Houx, seign. dudit, capitaine au régiment de Navarre.

En dernier lieu, le baron de Fruge était seigneur de Cierges.

CILLY, CHILI en 1125; *Ciliacus* en 1137. —Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive droite de la Serre, sur l'ancienne chaussée gauloise de Laon à Vervins, à 25 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Marle, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 471 h. (105 feux) ; 1800, 567 h. ; 1818, 554 h. ; 1836, 581 h. ; 1856, 543 h. ; 1861, 519 h. — Dépendance : Balthazar (ferme).

On a : *Notice historique sur Cilly,* par Melleville, dans son *Histoire généalogique de la maison de Montchâlons,* 1856.

Seigneurs de Cilly.

1161-68. Clarembaud de Cilly, frère d'Albéric de Bosmont et de René de Rary.

1222-26. Clarembaud II de Cilly; enfant, Hugues, chev. des Prés.

1238. Guillaume de Cilly.

La terre de Cilly entra ensuite dans les mains des sires de la Bove, et devint l'apanage d'un puiné de cette maison.

1340. Gobert de la Bove, seig. de Cilly, puiné de Gobert III de Montchâlons, sire de la Bove. Son frère aîné étant mort sans enfans, il hérita du domaine de la Bove et donna celui de Cilly à son puiné.

1401. Gobert III de la Bove, seign. de Cilly; enfans : Jean, Marguerite, femme de Geoffroi, sire d'Orne ; Jeanne, f.e de Gobert d'Apremont.

1415. Jean de la Bove, seign. de Cilly. Il hérita aussi de la terre de la Bove, et donna celle de Cilly à son troisième fils.

Vers 1450. Rodolphe de la Bove, seigneur de Cilly ; femme, Jeanne de Bouconville, qui lui

Digitized by Google

apporta Etréaupont et Froidestrées.

1460. Jean II de la Bove, seign. de Cilly.

14.. Gobert IV de la Bove, son fils, s. dud.

1540. Roland, *aliàs* Ferry de la Bove, seig. de Cilly, Etréaupont, Bligny, maréchal héréditaire du Laonnois; f.e, Yolende de Proisy, enfans: Anne, femme de Charles de Fay d'Athies, seign. de Bray; Jacqueline, qui porta Cilly à

1573. Claude de Varluzel. Sa fille Anne porta Cilly à

15.. Gérard IV de Fay d'Athies, seign. de la Neuville-Bosmont; enfans: André, Marie, f.e de Robert de Fay d'Athies, seign. de Braye; Jacqueline, sans alliance.

1734. André de Fay d'Athies, marquis de Cilly, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de Marle; femme, Claude de Boham. André de Fay donna la terre de Cilly à son frère puîné Claude, dit le comte de Cilly, qui épousa Anne Bezard. Claude fut un militaire très-distingué et mourut de ses blessures en 1737. Sa fille Marie-Elizabeth porta Cilly à

1737. Amet-Bonaventure de Brachet la Gorce, comte de Marlaurent; enfans: Claude, Gilbert, Henri, Hector, comte de la Gorce, capitaine de cavalerie; Armandine.

17.. Claude de Brachet, chev., lieuten.-général pour les provinces de haute et basse Marches, s. de Cilly, Etrinchant, Houry, etc. Il donna Cilly à son frère.

1759. Gilbert de Brachet, comte de Floressac, seign. de Cilly, etc.

1789. La comtesse de Floressac, dame de Cilly.

CIRY-SALSOGNE, *Ciriacus* en 1193; *Ciriacus ad Salsogniam.* — Village de l'ancien Soissonnais, situé dans une gorge de la vallée de la Vesle, à 30 k. au sud de Laon et 15 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St-Martin. — Population: en 1760, sans Salsogne, 86 feux; 1800, avec Salsogne, 579 h.; 1818, 557 h.; 1836, 579 h.; 1856, 592 h.; 1861, 576 h. — Dépendances: Salsogne (hameau); la Demi-Lune, Ciry (fermes); Quincampoix (moulin).

Ce village appartenait autrefois à l'abbaye de St-Médard-lès-Soissons.

Seigneurs de Ciry-Salsogne.

11.. Guy *Pioni* de Ciry; enfans: Gilon, chev.; Anselme, clerc; Josselin, Guy, Raoul.

1164. Adam de Ciry; femme, Adeline; enfans: Pierre, Resée, Ermengarde.

1187. Gilon, chev. de Ciry.

1190. Hugues de Ciry.

1226. Ida de Ciry; enfans: Geoffroy, ch.; Foucard.

1241. Adam de Ciry, écuyer, fils de Pierre le Wagne, chev.; femme, Falqua.

La seigneurie de Ciry passa ensuite dans les mains des seign. d'Offemont. Ansoul, l'un d'eux, l'échangea en 1267, avec celles de Sermoise et Salsogne, contre une terre appartenant à St-Médard, sise en Bourgogne, et moyennant un retour de 925 liv. parisis. Il lui céda en même temps les vinages, terrages, poules de revenu, cens, hostises, hommes et femmes de corps, bois, justice haute et basse attachés à ces seigneuries.

1303. Adam dit le Vagne de Ciry, éc.; femme, Jeanne.

En dernier lieu, la terre de Ciry entra dans les mains de M. de Belloy, et enfin dans celles de M. de Pompery.

Il y avait autrefois à Ciry le fief de *Nuisy*, ayant ses seigneurs particuliers.

1402. Adam de Vaux, écuyer, seig. de Nuisy.

1456. Robert de Hérissart, écuyer, seig. dud.

CLACY, CLACI en 1206; *Claciacus.* — Village de l'ancien Laonnois, bâti au pied d'une butte sablonneuse entourée de marais, à 5 k. à l'ouest de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de cette ville, diocèse de Soissons. — Patron, St Jacques. — Population: 1760, 33 feux; 1800, 112 h.; 1818, 128 h.; 1836, 123 h.; 1856, 189 h.; 1861, 188 h. — Dép.: Thierret (F.); le Faubourg (I.)

Digitized by Google

L'origine de Clacy ne semble pas remonter au-delà des dernières années du 11e siècle, et paraît due à un parc que les évêques de Laon, propriétaires de son terroir, auraient établi en ce lieu. Clacy devint ensuite la résidence des vidames du Laonnois. On y voyait jadis un château féodal qui fut détruit par les Bourguignons en 1419. — Clacy fut érigé en paroisse et une église y fut construite en 1206. Nous donnons ci-dessous la charte de cette érection.

On a sur ce village : *Notice historique sur Clacy-en-Laonnois*, par Melleville, 1853.

Seigneurs de Clacy, relevant des évêques de Laon.

1109. Clarembaud du Marché, s. de Bruyères et Clacy, maréchal du Laonnois ; femme, Béatrix ; enfans : Clarembaud, maréchal du Laonnois ; Gobert ; vidame du Laonnois ; Gérard, Geoffroi, Sarrasin, Raoul, Hugues, Gautier dit le Roux.

1119. Gobert Ier, seign. de Clacy, vidame du Laonnois ; sans enfans.

1129. Gérard, son frère, seig. dud. et vidame ; femme, Adelvie ; enfant, Sarrasine, qui porta Clacy et le vidamé au suivant.

1140. Hector, vidame et seign. dud. ; enfans : Raoul, Gérard, Foulques, seign de St-Erme.

1155. Raoul, vidame et seign. dudit.

1175. Gérard II, son frère, vidame et seign. dud. ; femme, Mathilde ; enfans : Gobert, Gérard, Pétronille, femme de Guy, seign. de Montmor ; Sarrasine, femme de Barthélemi, seign. de Chamouille ; Elvide, religieuse à N.-D. de Soissons.

1205. Gobert II, vidame, seigneur de Clacy ; femme, Marie de Honnecourt ; sans enfans.

1209. Gérard III, son frère, vidame et seign. dud ; femmes : 1° Mathilde ; 2° Marie ; enfans : Gérard, Baudoin, Mathilde, femme de Jean, s. de Courlandon.

1239. Gérard IV, vidame et seign. dudit.

1252. Baudoin, son frère, vidame et seign. de Clacy ; enfans : Baudoin, Mathilde, femme de Jean, sire de la Bove.

1259. Baudoin II, seign. de Clacy et vidame ; femmes : 1° Ade ; 2° Elvide de Sargines ; enfant, Marie, qui épousa

1326. Hugues de Châtillon, seign. de Rozoy-sur-Serre, vidame et seigneur de Clacy par sa femme ; enfant, Gaucher.

1336. Gaucher de Châtillon, seig. desd., vidame du Laonnois ; femme, Marie de Coucy ; enfans : Isabeau, femme de Mathieu de Roye, puis de Guillaume de Cassinel, seigneur de Pomponne ; Jeanne, femme de Pierre de Craon, seign. de la Ferté-Bernard ; Marie, qui porta Clacy et le vidamé à

1355. Jean de Craon, seign. de Bernardville et de Clacy.

1406. Simon de Craon, seign. desdits. Il fut tué à Azincourt.

1415. Jean II de Craon, son fils. seign. desd. ; femme, Jacqueline de Montaigu.

1420. Jacques de Craon, leur fils, seig. desd. ; enfans ; Antoine, Marie, f.e de Jean de Soissons ; Catherine, femme d'Antoine de Vassenart.

1438. Antoine de Craon, seign. de Clacy. Le roi confisqua cette terre sur lui et la donna à sa sœur Marie.

14.. Jean de Soissons, seig. de Moreuil, grand bailli de Vermandois, s. de Clacy par sa femme.

14.. Jean de Créqui, seign. de Clacy, par sa femme Josseline de Soissons, fille des précédens.

1477. Guillaume de Biche, gouverneur de Péronne et Montdidier, s. de Clacy par acquisition.

15.. Jean de Biche dit de Cléry (pour Clacy peut-être), seign. de Clacy. Il n'eut qu'une fille qui porta cette terre à

1522. Antoine de Lameth, vicomte d'Anizy, seign. de Pinon, et de Clacy par sa femme Michelle de Biche. Clacy resta dans cette maison jusqu'au 18e siècle (Voyez Pinon).

1723. Jean-François Charmolue de la Garde, secrétaire du roi, seign. de Clacy et vidame du Laonnois, par acquisition.

1744. Nicolas-François Vairon de Doigny, ch., vidame du Laonnois, seig. de Quincy, Chevregny, Merval et de Clacy par acquisition ; femme, Marie-Charlotte de Clèves de Cerny. Ils n'eurent qu'une fille, Marie-Charlotte, qui mourut jeune.

1751. Jean Parat, colonel du régiment royal étranger, chev. de St-Louis, seign. de Clacy par acquisition ; f.e, Marie-Françoise de Mercegay.

176.. Antoine Parat, leur fils, vicomte de Laon,

Digitized by Google

s. de Clacy, Thierret, Pommerie et Beaurepaire; femme, Marie-Françoise Vairon de Beaurepaire.

176. Antoine-François-Paul Parat, capit. au régt. d'Armagnac, infanterie, lieuten. des maréchaux de France, seig desd., vte de Laon et d'Anizy, député par la noblesse du Vermandois aux Etats généraux de 1789; enfans : Jeanne-Louise, f.e de Pierre de Bournonville, et deux autres filles religieuses.

Érection des paroisses de Clacy et Thierret, en 1206.

Ingelrannus. Dei miseratione sancti Vincentii Laudunensis abbas, et capitulum, Robertus, decanus, et capitulum sancti Juliani Laudunensis, et Clarembaldus (Gobertus) de Clacy, vicedominus Laudunensis, omnibus ad quos littere iste pervenerunt in domino salutem. Noverit universitas vestra quod ecclesia sancti Vincentii Laudun. super presentationibus subscripte decimationis et ecclesia sancti Juliani super institutionibus et obventionibus parrochiarum de Tierret et de Claci, adversus me vicedominum et presbiteros earumdem parrochiarum querimoniam excitarent. Tandem mediantibus viris prudentibus, in magistrum Albricum, parisiensem archidiaconum, in dominum Johannem Garnerum, canonicum sancti Johannis in burgo et officialem, et magistrum R. presbiterum de Crespi, omnes unanimiter compromisimus et compromissionem pena XX librarum parisiensium vallavimus. Ipsi vero de habitu virorum prudentum consilio, rationibus et instrumentis partium diligenter inspectis et examinatis, decreverunt quod donatio capellanie quam bone memorie Clarembaldus, vice-dominus, apud Claci in decessu suo instituit, ad ecclesiam beati Juliani pertinebit, ita quod nec censu, nec pensione aliquâ eam poterit onerare, nec in aliquo imminuere, nec alii capellanie vel parrochie conjungere, nec canonico, sed seculari presbitero dare. Capellania autem de Tierret et vetus capellania de Claci amodo erunt parrochiales ecclesie, et presbiteri curam de manu domini episcopi recipient, et jus patronatus earumdem ecclesiarum, ecclesie beati Juliani in perpetuum remanebit, et presbiteri earum in sola decimatione quam habet sanctus Vincentius in territorio et parrochia de Montibus (Mons-en-Laonnois) et in territorio de Moreines, sicut extenditur à via que dicitur ad tumulum Brunehaudis ultra Lanisicurtem (Laniscourt) usque ad rivum de Tierret, et à rivo illo usque ad mariscum de Claci, et à marisco usque ad nemus sancti Vincentii de Senz, nullam habebunt in perpetuum prosecutionem, quia presbiter beati Juliani in cujus cura antea fuerant parrochias dictarum villarum, in illa decimatione nunquam habuit prosecutionem. Presbiter vero de Claci IV solidos bone monete et presbiter de Tierret L solidos Laudunenses et nihil amplius ecclesie beati Juliani annuatim in festo Sancti Remigii persolvere tenebuntur, excepto quod ecclesia beati Juliani in cujus cimiterio parochiani de Tierret et de Claci solebant tumulari, quia predictis villis concessit cimiterium de Tierret, in utraque parrochia quartam partem in legatis mobilibus et in obsequiis misse presentium defunctorum, medietatem luminaris habebit, et presbitero parrochiali, cujus parrochianus defunctus fuerit, residuum cedet, legata immobilia presbitero utriusque ecclesie integra remanebunt. Parrochialis vero presbiter ecclesie beati Juliani in oblatione misse presentis defuncti unum denarium bone monete in predictis parrochiis in perpetuum obtinebit. Et sciendum est quod presbitero de Tierret erunt omnes obventiones et oblationes parrochie sue, et domus et vinea que fuerunt Lamberti, capellani. Actum anno Domini MCCVI.o (*D. Gren.*, *t.* 267, *p.* 463.)

CLAIRFONTAINE, *Clarus fons* en 1136, etc. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti près de sources à la limpidité desquelles il doit son nom, à 63 k. au nord de Laon et 18 de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Capelle, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Ursule. — Population : 1760, 200 feux; 1800, 915 h.; 1818, 1,262 h.; 1836, 1,479 h.; 1856, 1,354; 1861, 1,329 h. — Dépendances : la Cour-de-Bray, Champ-Bouvier, Rue-Tortue, Rue de Paris, Rue des Cendreux, Rue de la Chasse, Rue-Fouquereux, Rue des Nourris, Petite-Rue, Petit-Versailles, la Barrière, Rue de Nul-s'y-Frotte, Rue Pierre Caron, les Fontaines, Beauregard (ham.).

Digitized by Google

Le village de Clairfontaine doit sa naissance à une communauté religieuse qui, au commencement du 12e siècle, fut fondée en ce lieu alors désert. Un certain Albéric désirant embrasser la vie érémitique avec quelques autres clercs qui s'étaient rangés sous sa conduite, demanda à Guy, seigneur de Guise, et en obtint cette solitude en 1124. Deux ans après, cette communauté s'affilia à l'abbaye de Prémontré. En même temps, Clairfontaine qui était alors de la paroisse de Wimy, fut érigé en cure. (Voyez ci-dessous la charte de cette érection). — Les troubles et les guerres civiles du 16e siècle furent funestes à cette maison religieuse qui, placée sur l'extrême frontière du royaume, était plus exposée que toute autre. Elle fut entièrement détruite en 1636, pendant le siége de La Capelle. Les moines, réduits à un petit nombre, ne savaient où se réfugier, lorsque les habitans de Villers-Cotterêts leur offrirent un emplacement avec l'église du bourg. Ils s'empressèrent d'accepter, et en 1676, ils s'établirent définitivement à Villers-Cotterêts. Quant au village de Clairfontaine, pillé et brûlé une première fois par les Espagnols en 1636, il fut tout à fait ruiné par eux en 1670. — Clairfontaine n'a point eu de seigneurs laïques, les religieux en ayant toujours gardé la seigneurie dans leurs mains.

Don du domaine de Clairfontaine à St Norbert et fondation de l'abbaye de ce nom, en 1126.

In nomine, etc. Ego Bartholomeus, Dei gratiâ sancte Laudunensis ecclesie minister indignus..... Notum ergo esse volumus tam presentibus quam futuris quia cum in loco qui Clarus Fons dicitur, bone memorie Albericus, sub clericali habitu heremiticam vitam ducere proposuisset, eique Guido de Guisiâ in eodem loco magnam partem terre dedisset, ipse vero Albericus et se et subditos sibi fratres cum loco ipso viri reverendi et spectabilis religionis nostris temporibus Noberti cure committere voluisset, illeque humiliter recusasset, post decessum ipsius Alberici, petentibus fratribus qui in loco remanserant, nos multis precibus ipsum venerabilem Norbertum ut loci ipsius curam susciperet induximus, terram que prius à Widoni eo loco traditam, annuente Henrico qui post decessum Vuidonis viduam ejus Machaniam uxorem habebat, ipsâque Machaniâ concedente, habet. Porro cum domino annuente, loci illius crescente proventu, ad dedicandum illic oratorium venissemus, domina Machania cum filiis suis Burchardo et Godefrido, volente et laudante Balduino de Sopeio (Soupir), qui in Lesseriis (Lesquielles) unde illa possessio hereditarium jus habebat, totam terram a Novali Hansseri usque ad rivum de Sumeruns (le Sommeron), adjuratis etiam officialibus suis ut incertis eam lateribus sicut ad dominium Lesseriarum pertinebat, certis limitibus determinarent, domino Norberto ejusque fratribus et subditis eorumque successoribus in eodem proposito permansuris, in eleemosinam dedit, necnon terram de Lehuis cujus longitudo a fine terre Clarifontis usque ad terram Boverii (Bonerii) extenditur, latitudo vero inter duos rivos Brai et Gerbais, et ultra rivum Brai duas carrucatas, annuente dominâ Machaniâ cum filiis suis. Rogerus de Heritione (Hirson) qui eam de eorum beneficio tenebat, eidem famulo Dei ad predictum locum, annuente uxore ejus cum pueris necnon fratribus, gratulenter annuit. Et quia tota illa terra in parrochiâ de Vuimiis (Wimy) cujus altare canonicorum beati Marie Laudunensis ecclesie est, ab ipsis canonicis hoc obtinuerunt ut pro decimâ tam proprie agriculture quam nutrimentorum suorum de terra Clarifontis, duodecim nummos et de terrâ Lehuarum decem et octo nummos censûs annuatim persolvent. De cetero decime ipsius partem illam que ad casam ecclesie pertinet, domina Oidela cum filiis suis Odone et Ingelberto, assensu domini sui Burchardi, de cujus manu beneficium illud descendit, religioso illi viro subditisque ac successoribus ejus in eleemosinam libenter obtulit, scilicet et pro parte illâ decime que presbitero debitâ est, canonici XII nummos censûs ei quotannis persolvi constituerunt. Hec ergo officientia ut in posterum rata et inconvulsa permaneat, interposito

Digitized by Google

anathemate, presenti scripto eam firmari precepimus, testimque subscriptione ac sigilli nostri impressionne roborari precepimus. Actum Landuni anno incarnationis Dominice MCXXVI.°

CLAMECY, CLAMICI en 1139; CLAMECI en 1228; *Clamciacus, Clameciacus.* — Village de l'ancien Soissonnais, situé à la lisière d'un plateau élevé, à 35 k. au S.-O. de Laon et 5 au nord de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vailly, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Gaugeric ou Géry. — Populat.: en 1760, 97 feux; 1800, 364 h.; 1818, 389 h.; 1836, 407 h.; 1856 et 1861, 352 h. — Dépendance : les Vauxrains (hameau).

Au 12e siècle, l'abbaye de Prémontré possédait un *curtis* nommé *Clameci*, qui est sans doute le village dont nous nous occupons ici. — En 1477, Charles d'Orléans donna aux Célestins de Soissons qui avaient été ruinés par la guerre, la terre de Clamecy, dont il se réserva seulement la justice et la seigneurie.

Seigneurs de Clamecy.

La terre de Clamecy appartenait, au 14e siècle, aux sires de Coucy. Enguerrand VII ayant besoin d'argent, la donna en fief en 1391, à

1391-1400. Jean, sire de Clamecy et Prouvais maître d'hôtel de Charles VI. Il fonda la chapelle de la Trinité sur le Bourg à Laon et pava la placette à ses frais.

1475. Le duc d'Orléans.

15.. Marie de Clamecy, dame du lieu, épouse Jean de Condé et lui porte Clamecy. Sa fille Marie porta à son tour ce domaine à

15.. Gobert de Boham.

15.. Jean de Boham, seign. de Vonc et Clamecy, son fils; femme, Madeleine Chardon, baronne de Nanteuil, vicomtesse de Cramailles; enfant, Perrette qui épousa

16.. Jean le Vergeur, chev., seign. d'Acy et vicomte de Cramailles.

Vers 1600. Antoine de Fay d'Athies, seigneur de Clamecy et Goudelancourt; femme, Marie de Crécy.

16.. Charles de Fay d'Athies, leur fils, major au régiment d'Anjou, seign. dud., vicomte d'Urcel par sa femme, Elizabeth Maynon; enfant: Marie-Françoise, femme de Jean-Charles-Alphonse de Miremont, seigneur de Berrieux.

Vers 1675. Nicolas de Hérissart, seign. dudit, exempt de Cent-Suisses; femme, Antoinette-Françoise Delalain; enfant, Anne, femme de Claude de Blois, trésorier de France.

En dernier lieu, François Godard Descolins, possédait la seigneurie de Clamecy; femme, Elizabeth-Charlotte Aubert.

CLANLIEU, CLAINLIU en 1160. — Ferme dépendante de Puisieux. Elle formait jadis une paroisse où, en 1760, on comptait 120 hab. Elle a été réunie à Puisieux en 1819. — Au 12e siècle, le territoire de Clanlieu appartenait par indivis à plusieurs seigneurs qui le donnèrent en 1160, à l'abbaye de St-Martin de Laon, pour y construire une ferme (Voyez l'acte de donation ci-dessous). Cette ferme était autrefois entourée de hautes et solides murailles, dont on voit encore des restes. — En dernier lieu, la ferme de Clanlieu appartenait à l'évêque de Laon.

Don du terroir de Clanlieu à l'abbaye de St-Martin de Laon, en 1160.

In nomine, etc. Ad pastoralis cure officium pertinet sollicitudinem gregis regere, et ne hiatibus luporum grex pateat manu discretionis restitere, undè congruum duximus ea que fidelium oblatione per manum nostram ecclesiis nobis commissis conferuntur attestari, et ne oblivionis nebulo depereant, litteris commendari, posterorumque memorie notificari. Ea propter ego, Galterus, Dei gratiâ Laudunensis episcopus, notum quàm futuris tam presentibus quod Beatrix de Apiâ (Eppes) et filii ejus Guido, Guillermus, Gilbertus, Henricus, Hector et Anselmus, clericus, tertiam partem

Digitized by Google

territorii de Clainliu, assensu Nicholai de Arennes et Aelidis de Guisià atque Godefridi, à quibus totum predictum territorium feodali jure tenebant, ecclesie sancti Martini Laudunensis pro quinque modiis frumenti et uno modio pise ad mansuram de Guisià, inter festum sancti Remigii et natale Domini, annuatim sibi ab eadem ecclesià solvendos perpetuo possidendam dederunt. Adam etiam de Landierfait (Landifay), assensu fratris sui Galteri, tertiam jam dicti territorii, annuente predictâ Beatrice et filiis ejus, à quibus eandem partem territorii feodali jure tenebat, prefate ecclesie pro quinque modiis frumenti ad mensuram de Guisià, in predictis terminis annuatim sibi et heredibus suis ab eadem ecclesià persolvendis, perpetualiter habendam contulit, quantum ad ipsum pertinebat, predicte ecclesie pro salute anime sue et predecessorum suorum condonavit. Radulphus quoque de Deret et frater ejus Rogerus, sextam partem prefati territorii de Clainliu, assensu jam dicte Beatricis de Apià et filiorum ejus prenominatorum, à quibus eandem partem territorii in feodo tenebant, pro censu duorum modiorum et dimidii frumenti ad mensuram de Guisià, in jam dictis terminis sibi annuatim persolvendos pretitulate ecclesie perpetuo habendam concesserunt. Similiter et Aldegundis de Guisià reliquam sextam partem sepefati territorii de Clainliu, annuente predicta Beatrice de Apià et filiis ejus, à quibus eandem partem territorii feodali jure tenebat, pro censu duorum modiorum et dimidii frumenti ad mensuram de Guisià, in totiens dictis terminis sibi annuatim persolvendos prememorate ecclesie perpetualiter possidendam dedit. Frumentum autem et pisam istius trecensûs ad voluntatem eorum quibus debetur, ecclesia sancti Martini Laudunensis quatuor leugis à Clainliu propriis vecturis conducet, ita tamen quod Seram (la Serre) non transibit ..... Confirmatum Lauduni anno incarni verbi MCLX.° (*Cart. de St-Martin, t. II, p.* 162.)

CLASTRES, CLASTRES en 1110; *Clastræmunitio*, en 944. — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une plaine élevée et nue, à 41 k. à l'O. de Laon et 13 au sud de St-Quentin, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de St-Quentin, des élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de St-Simon, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St-Sulpice. — Population: en 1760, 100 feux; 1800, 625 h.; 1818, 659 h.; 1836, 722 h.; 1856, 751 h.; 1861, 816 h. — Dépendance: les Barguets (Isol.).

On ne sait si l'on doit faire dériver le nom de ce village du mot *castrum*, fort, château, ou de celui de *clastrum* que l'on disait autrefois pour *claustrum*, cloître, comme si Clastre devait sa naissance à quelque petite communauté religieuse qui se serait établie sur son emplacement à une époque aujourd'hui inconnue. Il est du moins certain que Clastres appartenait dès avant le 11e siècle à l'abbaye d'Homblières, à laquelle il avait été donné par Robert, *prince* de Péronne. Il existait d'ailleurs un château-fort à Clastres dès le 10e siècle, lequel était alors occupé par un nommé Rodolphe ou Raoul, fidèle de Louis-d'Outremer. Les enfans du fameux Herbert II, comte de Vermandois, l'attaquèrent et le prirent en l'année 944. Raoul sauva sa vie par la fuite, mais ne put sauver ses trésors qui furent pillés. — On voit auprès de Clastres une motte ou tombelle, dite *Motte Fresnoy*.

Seigneurs de Clastres.

1030. Robert, seign. de Péronne et Clastres, fils, dit-on, d'Albert, comte de Ribemont. Enfans: Robert, Yves, coûtre de St-Quentin; Adélaïde, femme de Robert de Boves.

1045. Robert II de Péronne, son fils, s. dud.

1085. Robert de Boves, seign. de Péronne, et Clastres par sa femme Adélaïde de Péronne. Ce seigneur donna, dit-on, le village de Clastres au chapitre de Saint-Quentin, en 1087.

1108. Guy de Clastres.

11.. Eudes, seign. dud., frère du précédent.

Digitized by Google

Enfans: Roger, châtelain de Péronne; Vermond, Hugues, abbé du Mont-St-Quentin.

1120. Vermond ou Raimond, s. dud.; femme, Ricamarre, *aliàs* Ricwera. Cette dame se retira à Prémontré, où elle mourut en odeur de sainteté vers 1136. Une seule fille, Havide, qui épousa

1137-46. Guy, seig. de Clastres par sa femme.

1190. Simon de Clastres; f.e, Emmeline; enfans: Simon, Adam, chanoine de St-Quentin; Hugues.

1200. Simon II, s. de Clastres; f.e, Marguerite.

1302. Renaud de Clastres.

1230. Jean, dit Bedins, seign. de Puisieux, et de Clastres par sa femme Agnès, semble-t-il.

1236. Adam de Clastres, éc.; femme, Jeanne.

1292. Adam II de Clastres, écuyer.

1313. Jean II de Clastres, chev, Il fut fait prisonnier à la bataille de Crécy avec son fils.

1342. Jacques de Clastres, chev.

1345. Adam de Clastres, écuyer.

1360. Jean Le Hevet, *comte* de Clastres; femme, Marie.

Vers 1495. François de St-Simon, vicomte de Clastres; femmes: 1° Madeleine du Refuge; 2° Françoise de Blécourt, dont Titus.

15.. Titus de St-Simon, victe de Clastre, seig. de Pons, de Vaux, etc.; femmes: 1° Antoinette de Montmorency, veuve d'Antoine de Sorel; 2° Françoise d'Auroul; enfans: Isaac, Louis, sieur de Pons et de Vaux; Charles, seig. de Montbléru.

1612. Isaac de St-Simon; f.e, Marie d'Amerval.

1625. Claude de St-Simon, pair et grand louvetier, 1er gentilh. de la chambre, victe de Clastres.

1770-89. Le comte de Laval-Montmorency, seig. de Clastres.

Clef (La). — Ancien fief à Villers-Cotterêts (Voyez ce mot).

CLÉMENT (SAINT-), *Sanctus Clemens.* — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée, à 50 k. au N.-E. de Laon et 15 au S.-E. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Aubenton, arrond de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Clément. — Population: vers 1260, 80 feux; 1760, 178 h. (30 feux); 1800, 164 h.; 1818, 165 h.; 1836, 204 h.; 1856 et 1861, 170 h. — Dépendance: Blamont (moulin).

Seigneurs de St-Clément, relevant de Rozoy.

Vers 1630. Gabriel de Testu, écuyer, seign. de Guny et St-Clément.

1640-66. Louis d'Allenoncourt, sieur de Saint-Clément, avec Louis de Ronsin, ennobli en 1659 pour services militaires.

16.. Louis II d'Allenoncourt, écuyer, lieutenant de cavalerie; f.e, Marie de Fay d'Athies.

1670. Louis de Ronsin, seign. de St-Clément; femme, Isabelle d'Escanneville; enfans: Charles-Louis, Anne, femme de Gabriel de La Fontaine, seigneur de Lislet.

1680. Charles-Louis de Ronsin, seigneur dudit.

1683. Nicolas de Hardy, seigneur dudit.

17.. Jacques de Hardy, seign. dud.; femme, Elizabeth-Geoffroy; enfans: Guillaume-Gabriel, Angélique, femme de Nicolas de Mussan, seign. de Vigneux; Antoinette, femme de Louis de Hennin-Liétard, de Morgny.

1721. Guillaume-Gabriel de Hardy, seig. dud.; femmes: 1° Marguerite Bourgeois; 2° Marie de La Fontaine, dont Charlotte-Françoise.

17.. Gabriel de La Fontaine, seign. dudit et de Lislet; femmes: 1° Anne de Ronsin; 2° Anne-Catherine de Vignolles, dont Madeleine, femme de François de Testu, de Guny; Robert; Marie-Françoise.

1728. Robert de La Fontaine, seign. dud.; f.e, Marie de Caruel, enfans: Jean-Gabriel, Madeleine-Françoise, Marie-Jeanne, Jean-Baptiste.

1743. Jean-Baptiste de La Fontaine; femme, Anne Geoffroy; enfans: Julien-Henri; Henriette.

1755. Jean-François de Mussan, seign. dud. et Séchelles; f.e, Françoise-Angélique de Mussan.

1766. Julien-Henri de La Fontaine, seign. dud. femme, Marguerite d'Andigny, enfans: Jean-Baptiste et six autres.

1773. Jean-Baptiste de Hardy, seigneur dudit.

1772. Marie-Antoinette de Hardy, dame dud. veuve de Louis de Hennin-Liétard.

CLERMONT, *Clarus mons* en 1168. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une plaine élevée, à 30 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de

Digitized by Google

Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Rozoy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Blaise. — Population: en 1760, 55 h. (12 feux;) 1800, 40 h.; 1818, 99 h.; 1836, 118 h.; 1856, 99 h.; 1861, 107 h.

Au 12e siècle, le territoire de Clermont était encore inculte et l'on n'y voyait aucune habitation. Foulques, seigneur de St-Erme, à qui il appartenait, le donna en 1168, aux religieux de St-Martin de Laon, qui s'empressèrent d'y faire construire une ferme, après avoir défriché le terrain (Voyez ci-dessous l'acte de cette donation). Plus tard, cette ferme passa dans les mains de l'évêque de Laon, qui en tirait un revenu de plus de 30,000 livres, avec celle de Clanlieu. — Clermont n'est point un village proprement dit. Il se compose seulement de trois fermes réunies dans une même enceinte de murs et ayant une entrée commune, et de quelques maisons bâties en dehors de cette enceinte. — Au 15e siècle, un porc de cette ferme ayant étranglé un enfant, fut jugé par le mayeur de St-Martin de Laon, condamné à être pendu et exécuté. Nous donnons ci-dessous le texte curieux de ce jugement singulier. — Clermont n'a jamais eu de seigneurs laïques.

Don du terroir de Clermont à l'abbaye de St-Martin de Laon, en 1168.

In nomine, etc. Ego Hugo, Dominus de Petreponte, notum fieri volo tàm posteris quàm modernis quod Fulco de Ercri (St Erme), assensu filiorum suorum Johannis et Radulphi, dedit ecclesie sancti Martini Laudunensis totum territorium de Claromonte, sicut certis distinctum est metis, in elemosinam et in manu meâ et Clementie, uxoris mee, liberum absque ullâ retentione ad opus prefate ecclesie reddidit, et tàm ipse quàm filii ejus in presentiâ meâ et multorum qui interfuerunt, dederunt fidem suam quod de predictâ elemosinâ jam dicte ecclesie ad dampnum ulterius non ibunt, sed contra omnes qui ad placitum venire et justitiam exequi voluerint, legitimam ei garandiam portabunt. De hac autem concessione me et uxorem meam et filios nostros Robertum et Galterum, ipsi ecclesie fidejussores dederunt. Si vero Fulco et filii ejus predicte ecclesie garandiam ferre noluerint vel non potuerint, ego et uxor mea et filii nostri eam portabimus. Oda quoque uxor Johannis, filii predicti Fulconis, que de medietate elemosine predicte dotata erat, cum liberis suis Bartholomeo et Brodâ, hoc ipsum in presentiâ multorum concesserunt, testes sunt..... Illud etiam notum facio quod predictum territorium sicut à Fulcone et filiis ejus ad opus ecclesie sancti Martini in manu meâ liberum absque ullâ retentione redditum est, ita nihilominus ego et uxor mea et liberi nostri sine ullo temporali commodo, pro salute animarum nostrarum ipsi ecclesie per manum Galteri, Laudunensis episcopi, devotè obtulimus. Quod ut ratum permaneat, sigilli mei impressione et testium subscriptione muniri fecimus..... Actum Petreponti, anno incarnati Verbi MCLXVIII.° (*Cartul. de St-Martin, t. 2, p. 212*).

Condamnation à mort d'un pourceau qui avait dévoré un enfant à Clermont, en 1494.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront et orront, Jean Levoirier, licencié ès-loix et grand mayeur de l'église et monastère Monsieur St-Martin de Laon, ordre de Prémontré, et les eschevins de ce mesme lieu, salut. Comme il nous eust esté rapporté et affirmé par le procureur fiscal ou sindic des religieux abbé et convent de St-Martin de Laon, que en la cense de Clermont-lès-Montcornet, appartenant en toute justice haute, moyenne et basse ausdits religieux, un jeune pourceau eust estranglé un jeune enfant estant au berceau, fils de Jehan Lenfant, vachier de ladite cense de Clermont, et de Gillon, sa femme, nous advertissant et requérant à ceste cause que sur ledit cas voulussions procéder comme justice et raison le désiroit et requéroit; et que depuis, adfin de savoir et cognoistre la vérité dudit cas, eussions oys et examinés par serment Gillon, femme dudit

Digitized by Google

Lenfant, Jehan Benjamin, et Jehan d'Audencourt, censiers de ladite cense, lesquels nous eussent dit et affirmé par leur serment et conscience, que le lendemain de Pasques dernier passé, ledit Lenfant estant en la garde de ses bestes, ladite Gillon, sa femme, se partit de ladite cense pour aller au village de Dizy, distant de ladite cense de deux lieues ou environ, afin de reconvrer certain gaige qui avoient esté prins en leur maison par un soy disant sergent Dangereulx, des eaux et forests du roy, nostre sire, et à son partement délaissa en sa maison ledit petit enfant avecques sadite maison elle le rechargea à garder à une sienne fille âgée d'environ neuf ans, et, ce fait, elle s'en alla audit Dizy, pendant et durant lequel temps sadite fille s'en alla jouer autour de ladite cense, ainsi que enfans ont accoustume de faire, et laissa le petit enfant couché en son berceau, et ledit temps durant, ledit pourceau entra dedans ladite maison, qui n'est pas de grande fermeture, et défigura et mangea le visage et gorge dudit petit enfant; et sur icelles entrefaites revient ladite fille, laquelle commença fort à crier, mais ce néanmoins tost après ledit enfant au moyen des morsures et desvisagemens que lui faist ledit pourceau, desvia de ce siècle et trespassa. Savoir faisons que nous, oys l'affirmation desdits tesmoings, et que nous avons recogneu et seu que les père et mère dudit enfant n'en estoient coupables ne ne coulpe telle que pour leur en faire ou donner empeschement ès-corps ou ès-biens; nous, en détestation et horreur dudit cas, afin de exemplaire et garde justice, avons dit, jugié, sentencié, prononcé et appointé que ledit pourceau étant détenu prisonnier ou enfermé en ladite abbaye sera, par le maistre des haultes-œuvres, pendu et estranglé en une fourche de bois auprès et joignant des fourches patibulaires et haulte justice desdits religieux, estant auprès de leur cense d'Avains, par nostre sentence et à droit. Et en tesmoing de ce, nous avons séellé ces présentes de nostre séel. Ce fut faict le quatrième jour de juing, l'an 1494.

Clerveiz (bois de). — Il s'étendait jadis entre Bouconville et Corbeny.

CLIGNON (La). — Petite rivière qui prend sa source au village de Bézu-lès-Fèves, coule de l'est à l'ouest, et va tomber dans l'Ourcq au-dessous de Montigny-l'Allier, après un cours d'environ six lieues.

Cloperie (La), *Cloperia.* — Maison isolée dépendante de Wattigny. — Par *cloperie,* on entendait autrefois, à ce qu'il paraît, une certaine étendue de bois affectée au chauffage d'une ferme ou d'une maison. — En 1632, un célèbre partisan nommé de Liége, construisit un château-fort à la Cloperie. Attaqué dans ce château en 1652 par l'armée espagnole, de Liége y soutint tous ses efforts avec une poignée de monde, et la contraignit à se retirer. — En 1780, on a découvert à La Cloperie, à un pied seulement de profondeur, une chaussée dirigée du nord au sud, et près de laquelle étaient rangés plus de quarante tombeaux en pierre renfermant des armes, des médailles, avec un vase en verre à deux anses et à long col. Tous ces objets étaient d'origine romaine.

1670. Alexandre de Colnet, gentilhomme verrier, seigneur de La Cloperie.

Clos Bernard (Le). — C'était une ferme, aujourd'hui détruite, qui dépendait de Rosières et appartenait au chapitre de N.-D. de Senlis, en 1761.

Clozel (Le). — Ancien fief à Pont-St-Mard (Voyez ce mot).

Coquemprix, autrefois Coquinprés. — Hameau dépendant de Wattigny. Ce n'était encore qu'une cens ou ferme au 17e siècle, laquelle appartenait à l'abbaye de Foigny.

CŒUVRES, KEUVE en 1235; LA QUE en 1261; *Cova* en 1234. — Village de

Digitized by Google

l'ancien Soissonnais, situé au centre d'une vallée étroite et tortueuse, à 55 k. au S.-O. de Laon et 15 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, arrond. et diocèse de Soissons. — Patrons, SS. Médard et Gildard. — Population : en 1760, sans Valsery, 110 feux; 1800, avec Valsery, 472 h.; 1818, 528 h.; 1836, 670 h.; 1856, 715 h.; 1861, 683 h. — Dépendances : Valsery (ham.) : le Murguet, St-Agnan (fermes); Solon (moulin).

Le village de Cœuvres fut bâti, dit-on, sur la lisière de la forêt de Retz, qui jadis s'étendait jusqu'au-delà; d'où le nom de ce village, *cauda*, la queue, l'extrémité. — En 1234, Jean, fils aîné du comte de Soissons, acheta au chapitre de St-Pierre de Soissons, le moulin de Cœuvres pour une redevance de 15 muids de blé. — Une découverte des plus importantes pour la paléonthologie a été faite auprès de Cœuvres en 1861. On a trouvé dans un terrain de transport moderne composé de débris de calcaire grossier descendu du haut de la colline, et associés à des silex roulés, une quantité prodigieuse d'ossemens fossiles de grands animaux, tels qu'éléphans, chevaux, bœufs, ours, cerfs, etc.

Seigneurs de Cœuvres, relevant du comté de Soissons.

La terre de Cœuvres fut d'abord érigée en vicomté en 1232, par Raoul, comte de Soissons, en faveur de Raoul, son second fils. Plus tard, en 1585, elle fut érigée en marquisat, puis en 1648, en duché-pairie, sous le nom d'Estrées, en faveur de François-Annibal d'Estrées Ce dernier titre s'éteignit en 1737, par la mort sans enfans de Victor-Marie d'Estrées.

Les premiers seigneurs de Cœuvres furent les comtes de Soissons. Mais en 1232, ce domaine devint l'apanage d'un puiné de cette maison dans la personne du suivant.

1232. Raoul de Soissons, vicomte de Cœuvres; femmes: 1° Alix, reine de Chypre; 2° Comtesse de Hangest. Raoul suivit St-Louis dans son expédition de 1270. Après son mariage avec Alix, Raoul renvendiqua le royaume de Jérusalem au nom de sa femme, héritière du roi Amauri, son aïeul; mais comme la veuve du roi défunt avait un enfant qui habitait la Pouille, Raoul fut nommé régent de ce royaume pendant son absence. Raoul s'aperçut alors que sa femme conservait toute l'autorité, et froissé dans son amour propre, il la quitta et revint en France. Raoul n'eut qu'une seule fille, nommée Yolende, qui porta Cœuvres à

1275. Bernard de Moreuil.

1302. Bernard II de Moreuil dit le Jeune, vicomte de Cœuvres, maréchal de France; femme, Marguerite de Thorotte, dame d'Offémont.

1319. Gervais de Moreuil, vicomte dud., leur fils; femme, Jeanne de Varennes; enfans: Rogues, Bucart.

1351. Rogues ou Rogon de Moreuil, vicomte dud. Il quitta le nom de Moreuil pour prendre celui de Soissons. Enfans: Bernard, mort jeune, Thibaut, Barbe, femme de Thibaut de Flavy.

1391. Thibaut de Soissons, victe dud., chambellan de Charles VI; femme, Marguerite de Foix; enfans: Thibaut, Raoul, Valeran, s. de Moreuil, bailli d'Amiens; Jeanne, femme de Gérard d'Athies, s. de Moyencourt; Bernard, vicomte du Mont-Notre-Dame? Péronne, religieuse.

1422. Thibaut II de Soissons, vicomte dud.; sans hoirs.

1454. Raoul de Soissons, vicomte dud., son frère; enfans: Marguerite, femme de Jean de Villiers-l'Ile-Adam; Jacqueline, mariée à 1° Alolphe de Rouhaut, seign. de Gamaches; 2° Louis, baron d'Orbec. Elles vendirent ce domaine à Jean d'Estrées, ci-après

Vers 1455. Jean d'Estrées, seign. de Valieu, vicomte de Cœuvres, d'une famille originaire d'Estrées-St-Denis (Oise).

14.. Jean II d'Estrées, vicomte de Cœuvres, son fils, grand-maître de l'artillerie de France. femme, Catherine de Vendôme. Il est l'inventeur des canons de bronze et passe pour être le pre-

Digitized by Google

mier gentilhomme qui fit profession de la religion réformée en Picardie. Après la St-Barthélemi, il se fit catholique et signala son zèle en chassant de son château le ministre protestant Jean Dumoulin, père du célèbre Pierre Dumoulin.

1567. Antoine d'Estrées, marquis de Cœuvres et vicomte de Soissons, son fils; femme, Françoise de la Bourdaisiaire, qui quitta son mari pour suivre le marquis d'Alligre et fut jetée par une fenêtre avec lui par les habitans d'Issoire qui se declarèrent pour la ligue; enfans: François-Louis, François-Annibal, Gabrielle, maîtresse de Henri IV; Angélique, abbesse de Maubuisson, Julienne-Hippolyte, femme de Georges de Brancas, duc de Villars; Diane, femme de Jean de Montluc, seign. de Balagny; Marguerite, femme de Gabriel de Bournel, seign. de Namps; Françoise, femme de Charles, comte de Sansay.

15.. François-Louis, vicomte de Cœuvres, tué au siége de Laon en 1594.

1594. François-Annibal, duc d'Estrées. D'abord évêque de Noyon, il renonça à la carrière ecclésiastique, devint maréchal de France, ambassadeur extraordinaire en Suisse et à Rome, et obtint en 1648 que la terre de Cœuvres fut érigée pour lui en duché-pairie, sous le nom d'Estrées; femme, Marie de Bethune qui mourut à Rome en 1628. François-Annibal se remaria en 1634, avec Marie Chabert de Montmor; enfans: François-Annibal; Jean, vice-amiral, tige des comtes et ducs d'Estrées; César, cardinal, évêque de Laon; Louis, abbé commendataire de St-Nicolas-aux-Bois, quoique non engagé dans les ordres.

1670. François-Annibal II, duc d'Estrées, marquis de Cœuvres, comte de Nanteuil, vicomte de Soissons et de Pierrefonds, gouverneur de l'Ile-de-France, lieut.-général des armées, mort en 1687; femme, Catherine de Lauzières-Thémines; enfans: François-Annibal, Jean, évêque de Laon.

1672. Francois-Annibal III, duc d'Estrées, pair de France, marquis de Cœuvres, succéda à son père dans toutes ses dignités; femme, Madeleine de Lionne.

1693. Louis-Armand, duc d'Estrées, sans hoirs. Le domaine de Cœuvres revint à son cousin, Victor-Marie, fils de Jean, comte d'Estrées, vice-amiral. Victor-Marie était âgé de 63 ans.

1723. Victor-Marie, duc d'Estrées, chev. des Ordres du roi, vice-roi d'Amérique, membre honoraire de l'académie des sciences, et de celles des inscriptions et belles-lettres, vice-amiral de France; femme, Félicité de Noailles, sans hoirs. Ses domaines revinrent à sa sœur, Marie-Anne-Catherine, qui avait épousé:

1737. Michel-François Le Tellier, marquis de Courtanvaux.

17.. César Le Tellier, marquis de Courtanvaux, seign. de Cœuvres, leur fils, maréchal de France, né à Paris et mort en 1771. En lui s'éteignit la dernière descendance de la maison d'Estrées.

177. Le duc de Villequier, seign. de Cœuvres.

COHAN, COHAON en 1266, *Couoa* en 1137; *Coua* en 1234. — Village de l'ancien Tardenois, situé sur le ruisseau du Grillon, à 60 k. au sud de Laon et 10 au N.-E. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Fère, arrond. de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons. — Patron, St Jean-Baptiste. — Population: en 1760, 59 feux; 1800, 259 h.; 1818, 251 h.; 1836, 226 h.; 1856, 185 h.; 1861, 186 h. — Dépendance: le Moulinet (moulin).

Cohan est un village très-ancien; il appartenait primitivement aux religieux de Marmoutiers qui le donnèrent plus tard à l'église de Reims. — On y voyait jadis une maladrerie, qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Chât.-Thierry en 1698.

Seigneurs de Cohan.

1193. Théobald de Cohan.

1250. Jacques de Bazoches, archidiacre de Soissons, seigneur dudit.

1266. Robert, chev. de Bazoches. Cette année, il donna Cohan à l'église de Soissons pour lui faire quatre anniversaires.

Vers 1295. Jean de Soissons, seign. de Cohan.

1315. Jean II de Soissons, seign. dud., prévôt et chanoine de Reims. Il vendit cette terre au suivant, moyennant 2,000 liv. tournois.

1323. Mathieu de Trie, maréchal de France.

Digitized by Google

1540. Antoine de Louvain, seign. de Cohan et Coulonges. Le roi confisqua ces terres sur lui en 1550, et les donna à

1550. Robert de La Mark, comte de Braine.

1690. N. de Romery, seign. dudit, lieutenant des gardes du corps, grand bailli de Soissons.

En dernier lieu, le marquis de Pont était seigneur de Cohan.

COHARTILLE, GUNHARTILLE en 1263; jadis TROUWIART ou TROWIART, *Sanctus Godehardus*, *vulgo Trouwiart* en 1175; *Gohardi* ou *Gunhardi insula* en 1134. — Village de l'ancien Laonnois, situé sur la rive gauche de la Souche, à 15 k. au nord de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Marle, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Michel. — Population : en 1270, avec Froidmont, 75 feux; 1760, 65 feux; 1800, 426 h.; 1818, 445 h.; 1836, 556 h.; 1856, 586 h.; 1861, 591 h. — Dépendances : Froidmont (hameau); Luvry (ferme).

Le village de Cohartille est ancien : en 680, St Baudoin, neveu de Sainte Salaberge, abbesse de N.-D. de Laon, fut assassiné près de Cohartille où il allait tenir une assemblée. — En 1712, Growestein, partisan hollandais, mit ce village à contribution. — En 1175, Henri, sénéchal de Marle, donna Cohartille à l'abbaye de St-Prix de St-Quentin qui, quelques années auparavant, avait fondé en ce lieu un prieuré en l'honneur de St Godehart ou Godard (Voyez l'acte de donation ci-dessous). Plus tard Cohartille passa de l'abbaye de St-Prix à celle de St-Jean de Laon, qui le possédait encore au moment de la révolution. — Le bureau de bienfaisance de Cohartille a été fondé en 1824.

Seigneurs de Cohartille.

1145-75. Henri, sénéchal de Marle, seign. de Cohartille.

1250. Nicolas de Chivres, seigneur dudit.

1263. Robert, fils de Guillaume de Chivres, seigneur dud.

1511. Raoul de Coucy, seign. de Vervins et Cohartille.

Don de Cohartille à l'abbaye de St-Prix, en 1175.

Ego Henricus, senescalcus de Marlà, omnibus fidelibus modernis et futuris notum facio quod ecclesie sancti Prejecti, juxta sanctum Quintinum site, in eleemosinam dedi locum sancti Godehardi, qui vulgo dicitur Trouwiart, perpetuo possidendum, cum appendiciis suis, videlicet: dimidia carruca terre in tribus campis, quorum unus ante introitum curtis, ab uno camporum fratris Soiberti usque ad aquam desuper curtem cum nemore includit, in quo tres modiate et dimidia sunt assignate. In altero vero non longe ab illo, modiata et dimidia. Tertius juxta ortos ville que dicitur Biaurepaire solam modiatam continet. Hec omnia tam solempniter donavi quod in his predictis nec terragium, neque decimam, nec aliquam omninò consuetudinem, mihi meisque successoribus retinui, scilicet, cum tanta libertate sicuti me juris erat, totum contuli ut nulli ulterius in prenominatis aliquid reclamere liceat. Concessi etiam partem cujusdam prati, et molendinum et terram quam frater Soibertus loco illi contulit in duobus campis, et illas scilicet terras quas frater Simon qui locum illum tenuit, adquisivit. Et hec omnia integra et ab omni pensione libera ecclesie supradicte concessi, excepto quod de molendino debet annuatim quatuor modios annone Goberto de Vinci, militi, et de quodam sarculo garbam undecimam, et de uno campo de predictis, scilicet quos frater Soibertus dedit, medietatem cum parcionariis suis. Preterea, cupiens et ardenti animo desiderans ut locus in honore beati Godehardi constitutus de die in diem multiplicaretur, concessi ut monacho ibi Deo servienti, liceat per omnem potestatem meam crescere et multiplicari de omnibus rebus quas justis modis adquirere poterit, excepto quod de terris arabilibus terragium, et de pratis atque mansionibus census mihi meisque successoribus heredibus, singulis annis reddatur. Volens itaque hanc donationem tam solempniter celebratam usque in finem seculorum durere inviolatam, presentem cartam fieri jussi, etc. *Cartul. de St-Prix.*

Digitized by Google

COHAYON, COUHAION (13e siècle), autrefois COURTHAYON, *Curtis haionis villa* en 1060. — Ferme dépendante de Laon. Elle fut donnée en 1060, par Elinand, évêque de Laon, au chapitre de St-Jean-au-Bourg de cette ville, et passa ensuite à l'abbaye de St-André du Câteau qui, en 1209, la vendit à celle d'Ile à St-Quentin pour un cens annuel de cent sous de Laon. — C'était jadis un fief dont un seul seigneur nous est connu.

1268. Guy de Cohayon, dit de Servenay, chevalier; femme, Viburge.

COINCY, CONSI en 1261; *Cossiacus* en 1072; *Consiacus* en 1153; *Conciacus* en 1193; *Conssiacus* en 1336. — Bourg de l'ancien Valois, situé sur un ruisseau, à 70 k. au sud de Laon et 15 au nord de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Fère, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, sans la Poterie, 199 feux; 1788, 933 h.; 1800, avec la Poterie, 1,037 h.; 1818, 1,000 h.; 1836, 1,113 h.; 1856, 1,100 h.; 1861, 1,147 h. — Dépendances : la Poterie (ham.); la Grange-aux-Bois (F.); Chainchy, la Carrière (I.); les Chennevières (M.).

Carlier prétend que Coincy doit son origine à un château-fort construit très-anciennement en cet endroit, et autour duquel se sont insensiblement groupées des habitations. — Au 11e siècle, la terre de Coincy appartenait aux comtes de Troyes. Thibaut II ayant eu de sa femme, en 1066, un fils qui fut baptisé par Hugues, abbé de Cluny, lui donna à cette occasion la terre et le bourg de Coincy (Voyez l'acte de donation ci-dessous). Hugues y construisit aussitôt des lieux réguliers, et une église qui fut consacrée en 1072. Il existait déjà en ce lieu une collégiale qui fut alors changée en prieuré sous la règle de Cluny. — En 1402, les religieux de Coincy obtinrent du roi la permission d'entourer de défenses leur maison et leur église, ce qui en fit une véritable forteresse. Cela n'empêcha pas les Anglais de piller le prieuré en 1431, et les Bourguignons de s'en emparer en 1436. Ceux-ci y restèrent 4 ans et en brûlèrent la plupart des titres. — Les Bourguignons incendièrent de nouveau Coincy en 1471. Les Espagnols, au nombre de 1,000 à 1,200 hommes, attaquèrent à leur tour ce bourg en 1650, mais rencontrèrent une résistance à laquelle ils étaient loin de s'attendre. Le prieur, nommé Bataille, arma ses gens, soutint contre eux une sorte de siége et les contraignit à se retirer. — Au moment de la révolution, le prieuré de Coincy comptait 10 religieux et jouissait d'un revenu de 14,000 liv. Ce bourg possédait alors une charité de 20 liv. de rentes, et il avait deux sœurs de l'Enfant-Jésus ou de Genlis, pour l'instruction des filles pauvres tant de Coincy que des villages de Brecy et Rocourt. Cette école avait été fondée en 1763, par M. Chandelier, natif du lieu et curé de Vauciennes.

Coincy est la patrie de Gautier de Coincy, trouvère du 13e siècle, qui a écrit plusieurs ouvrages en vers, notamment la légende de Théophile.

Digitized by Google

Seigneurs laïcs de Coincy.

Ce bourg eut des seigneurs laïcs aux 12e et 13e siècles; mais ensuite la seigneurie ayant été, paraît-il, réunie au prieuré, les prieurs devinrent dès-lors seigneurs de Coincy.

Vers 1190. Pierre de Coincy; enfant, Raoul, seign. de Villers.

1207-20. Robert, chev. de Coincy. Simon et Philippe, chev., Raoul le Coq, clerc, et Oger, tous frères dudit Robert.

Prieurs de Coincy.

1072. Gozlin, prieur.
1072. Béranger, prieur.
1098-1110. Wicher, id.
1117. Hilo, id.
1153. Barthélemi.
1153. Guy.
1160. Gaucher.
1185-1206. Jean.
1209. Etienne.
Vers 1215. Jean, prieur.
1217. Foulques.
1230. Albert.
1253. Thomas, prieur.
1272. Gaudri, id.
1288. Lambert ou Guy de Mermond.
129.. Simon d'Armentières, cardinal en 1294, du titre de Sainte-Balbine, mort à Rome en 1296.
129.. Bertrand de Coulommiers, prieur dud. par démission du précédent. Il devint abbé de Cluny.
1315. Artaud Flotte; devint abbé de St-Médard.
1336. Renaud de Gislans.
1354. Jean de Montaigu, en Bourgogne.
1356. Jean de Nogent.
1390. Pierre de Thury.
1413. Le cardinal de la Coulonne.
1421. Jean de Maret, prieur.
1436. Jean Chéron.
1446. Jean Leroy.
1472. Jean Godebout.
1511. Louis-Juvénal des Ursins, conseiller au parlement.
1522. Jacques-Juvénal des Ursins.
1566. Adam Ravineau.
1583. Mathieu Ravineau, grand prieur de St-Remi de Reims.
1589. Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon.
1603. Guillaume Ridier, prieur, abbé d'Essommes,
1608. N. Bochart de Saron, évêque de Clermont, prieur de Coincy.
16.. François de la Nauve, par résignation du précédent. Il se fit capucin, et résigna à son tour à son frère.
1618. Gabriel de la Nauve. Il résigna à son frère.
1625. Samuel de la Nauve, abbé d'Essommes.
1641. Raimond de la Nauve, prieur, abbé d'Essommes.
1650. N. Bataille, prieur.
1776. N. Romelot, prieur commendataire.

Don de Coincy à l'abbé de Cluny, par Thibaut, comte de Champagne, vers 1072.

In nomine sancte et individue Trinitatis, et sanctorum apostolorum Petri et Pauli. Hugoni, venerabili abbati, et Cluniaco monasterio atque Cosseiensi, domnoque Gozelino, reverendissimo ejus loci preposito, eorumque successoribus, Tetbaldus, Dei gratiâ Francorum comes, et uxor ejus Adelaydis, cum filiis suis in perpetuum. Quoties omnipotenti Deo bonorum omnium largitori quedam licet pauca laudis sue usibus profutura conferimus, sua sibi reddimus non nostra largimur quatenus hec agentes simus non de nostris muneribus, non ingrati nihil quidem magis ingratum, et à christianâ pietate constat penitus alienum quam ei non saltem in minimis pro parte aliquâ ministrare à quo non solum presentibus temporalium rerum corpus sumus effecti sublimes, verum futurorum bonorum per ipsius largissimam misericordiam in eternum optamus fidei heredes. Scientes ergo quia fiducia magna est apud Deum elemosina facientibus eam, eo inspirante et donante, amicos nobis in presenti facere cogitamus, à quibus post hanc vitam in eterna tabernacula recipi mereamur. Qua propter, ego Tetbaldus, et uxor mea Adelaydis, sanctitatis et religionis que penes vestrum collegium nostris temporibus, divinâ gratiâ largiente, potior celebriorque habetur fide et devotione permoti, immo Dei inspiratione commoniti, Oddonem, filium nostrum sacre regenerationis misteriis innovandum à vestrâ paternitate destinavimus, rati superna dispensante clementiâ, sibi non inane futurum religiosores quàm ditiores in Christo habuisse parentes, ad cujus gracie et deffencionis nostre propensionem effectum efficacioremque profectum nostrorum etiam redemptionem peccatorum, in servitium et gloriam Domini nostri Jesu Christi, sanctorumque apostolorum

Digitized by Google

Petri et Pauli, sancte paternitati vestre et monasterio Cluniaco voto et traditione solemni perpetualiter concedimus et donamus quandam in nostro alodio villam que Cossiacus dicitur, cum ipso alodio, id per omnia que nos eam hactenus jura et potestate tenuimus, ab omni scilicet aliquorum hominum servitute et ditione immunem, cum omnibus omnino ad eam juste pertinentibus, id est: terris cultis et incultis, pratis, silvis, aquis, aquarumque excursibus, circumquaque de jure ipsius potestatis existentibus, servis quoque et ancillis capite census vel aliter se habentibus, ceterisque redditibus cunctis atque consuetudinibus justis et actionibus, nullo prorsus ad nos respectu, consuetudineve retinta aut debita servitutis aliqua pensione sive actione modo quolibet exhibenda quatenus universa tam à nobis quam à ministerialibus et servientibus nostris in tota illa possessione cujuslibet oppressionis aut inquietudinis occasio modis omnibus amputatur, Deo autem inibi militantes, cum omni pace et tranquillitate libero Domini servitute fruantur, quibus insuper auxiliarem manum nostram ubicumque et adversus quoscumque indignerint quam..... semper promittimus affecturam.. (Pièce non datée). *D. Gren.*, *t.* 190, *f°* 180.

COINGT, *Coinii*? en 1178. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée et ondulée, à 55 k. au N.-E. de Laon et 15 au S.-E. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Aubenton, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Barbara. — Population : en 1760, 78 feux; 1800, 485 h.; 1818, 576 h.; 1836, 632 h.; 1856, 542 h.; 1861, 510 h. — Dépendances: les Huttes, Ringeat (hameaux).

Le village de Coingt appartenait autrefois à l'abbaye de Bonnefontaine. Nous ne connaissons qu'un seul de ses anciens seigneurs.

1694. Philippe-Ernest de Landas, baron de Grincourt, seigneur de Coingt.

COINTICOURT, QUENTINCURT en 1172; *Quintini curtis* en 1173; *Quinticurtis*. — Village de l'ancien Valois, situé sur le bord d'un ruisseau, à 70 k. au S.-O. de Laon et 25 au N.-O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Château-Thierry, même diocèse. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 21 feux; 1788, 92 h.; 1800, 109 h.; 1818, 132 h.; 1836, 114 h.; 1856, 126 h.; 1861, 118 h. — Dépendances : Monne (hameau); Reuly (moulin).

Le village et la seigneurie de Cointicourt appartenaient autrefois au prévôt de Marizy (Voyez ce mot). Il eut cependant quelques seigneurs laïques.

12.. Roger de Cointicourt.

COLLIETTE *(Paul-Louis)*, chanoine de St-Quentin, historien, né dans cette ville, florissait au 18e siècle. — On a de lui :

Histoire de la vie, du martyre et des miracles de saint Quentin, l'apôtre et le patron du Vermandois, 1767. — *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, civile et militaire de la province du Vermandois*, 1772, 3 vol. in-4°.

COLLIGIS, CORLIEGIS en 1196; *Curlegis viculus* en 1134. — Village de l'ancien Laonnois, situé sur la pente d'une colline élevée; à 10 k. au sud de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse

Digitized by Google

de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population : en 1760, 147 h. (32 feux) ; 1800, 200 h. ; 1818, 181 h. ; 1836, 191 h. ; 1856, 215 h. ; 1861, 220 h.

Les carrières de Colligis, où l'on exploite le calcaire grossier pour la bâtisse, sont des plus anciennes du pays et celles qui fournissent la plus belle pierre tendre. — Ce village fut adjoint à la commune de Crandelain en 1196, avec plusieurs autres des environs (Voyez Crandelain).

Colligis est la patrie de Guy de Colligis, abbé de Vauclerc en 1243.

Seigneurs de Colligis.

Au 12e siècle, le domaine de Colligis appartenait, à ce qu'il paraît, aux sires de Coucy, qui le donnèrent en fief à des seigneurs particuliers. Au commencement du siècle suivant, Pierre de Braine le tenait ainsi d'Enguerrand III. En 1205, ce Pierre de Braine consentit à l'érection de Colligis en commune avec Crandelain et autres villages.

1383-85. Guyard Sarrasin de Laon, écuyer, sire de Colligis et Romain.

La terre de Colligis passa, au commencement du 16e siècle, dans la maison de Chambly, dont les membres étaient seigneurs de Monthenault (V. ce mot). Elle appartint ensuite aux suivans :

1690. Fortunat Le Carlier, écuyer, seigneur de Colligis et Veslud ; femme, Marie-Marguerite Bellotte ; enfans : Pierre-Etienne, Charles-Fortunat, Charles-Nicolas, seign. de Veslud ; Jean-Antoine, seign. du Sart ; Marie-Jeanne, religieuse.

1726. Pierre-Etienne Le Carlier, seign. dudit ; femme, Antoinette-Françoise de Blois.

Enfin elle entra, vers 1780, dans la maison de l'Epinay, dont les membres étaient seigneurs de Pancy, Lierval, etc., lesquels l'ont conservée jusqu'à la révolution (Voyez Pancy).

Colmont curtis en 1181. — Localité inconnue, mais située en Thiérache, laquelle appartenait autrefois à l'abbaye de Thenailles.

Cologne, *Colonia.* — Hameau dépendant d'Hargicourt ; 4 feux en 1816. — C'était autrefois un village assez important ; son nom lui donne une grande antiquité et il paraît être de fondation romaine. Il est assis à l'embranchement de deux voies antiques. On y a trouvé d'ailleurs une grande quantité de tuiles et de fragmens de poteries, des médailles et des vestiges appartenant à l'ère romaine. — Cologne possédait autrefois un château dont on reconnaît l'emplacement aux traces qu'ont laissées ses fossés larges et profonds. Il a appartenu à la maison d'Halluin.

Colombe (La), *Colomnæ, fiscus regalis; Columpnæ* en 1063. — Ferme dépendante de Jouy. Elle fut donnée par le roi Clotaire à St Bandry, et l'on y voyait jadis une chapelle dédiée à St Blaise. En dernier lieu, elle appartenait à l'abbaye de St-Crépin-le-Grand de Soissons.

Colombier (Le). — Fiefs à Blérancourt et à St-Martin-Rivière (V. ces mots).

COLONFAY, COLUMFAI en 1215. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti dans une plaine élevée, à 35 k. au nord de Laon et 13 à l'O. de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Ribemont, de l'élection de Guise, du diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sains, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, 70 feux ; 1800, 242 h. ; 1818, 270 h. ; 1836, 251 h. ; 1856, 226 h. ; 1861, 235 h.

Digitized by Google

Le village de Colonfay fut bâti en commun, vers 1155, par Gérard de Puisieux et Thierry, abbé de St-Michel. Les conditions de cette association sont assez curieuses pour mériter d'être connues (Voyez ci-dessous).

Seigneurs de Colonfay.

1215. Verric de Colonfay et Aélide, sa femme. Ils se croisèrent tous deux et vendirent à Saint-Martin de Laon, du consentement de Simon, leur fils, clerc, tout le champ situé *ad pirgum*, entre Sains et Lehérie, pour la nécessité de leur voyage de Jérusalem.

Vers 1400. Adam de Blois, seign. de Crécy-sur-Serre, Colonfay, etc.

Vers 1450. Charles de Fay d'Athies, seign. de Puisieux, et de Colonfay par son mariage avec Blanche, fille dudit Adam de Blois.

On voit ensuite, c'est-à-dire vers 1660, un Jérôme Chrestien prendre le titre de seign. de Colonfay; mais ce domaine rentra plus tard dans la maison de Fay d'Athies, car elle en était encore propriétaire au moment de la révolution (Voyez Puisieux).

Fondation de Colonfay.

Ego Willermus, Dei gratiâ Sancti Michaelis de Terasciâ dictus abbas. Ecclesie nobis à Deo commisse negotia prout utiliùs possumus disponere debemus et quod ob communem utilitatem Deo propitio, benè datur disponi, non est tradendum oblivioni. Idcircò, presenti scripto presentibus et futuris notum facimus, quod tempore pie recordationis predecessoris nostri Theodorici, Gerardus, miles, de Puisous, in loco qui *Colunfait* dicitur villam edificaturus, partem quam in ipso loco ecclesia sancti Michaelis possidebat, ad tricensum se dari petiit. Cujus petitioni memoratus abbas, favente capitulo, assensum prebuit et partem suam, medietatem scilicet loci infrà cujus ambitum villa edificanda erat, ei concessit, pro tricensu quatuordecim galetorum frumenti ad mensuram Guisie ab eodem Gerardo ecclesie sancti Michaelis annuatim servandorum. His, communi assensu, interpositis conditionibus; Si ville spatium ab eo quod primitèr bonis dispositis determinatum est, contigerit aliquatenùs augeri, augmentabitur tricensus ecclesie. Si locum habitatoribus evenerit vacuari, remoto tricensu, ecclesia terram suam recipiet. Si villa remota, locum illum Gerardus aut heres ejus ad terragium sive tricensum dederit, ecclesia in omnibus partem suam obtinebit. Terram autem que ad eandem villam pertinet, quicumque excoluerit, nonam garbam pro terragio dabit; de quo terragio mediam partem ecclesia, reliquam Gerardus seu heres ejus habebit, de quâ etiam tricensum quod ecclesie debet singulis annis persolvere, si de parte suâ persolvere nequiverit, de suo proprio persolvet. Hec ergo pactio à predecessore nostro, consilio proborum virorum ità composita, nostro autem tempore confirmata, ne aliquo in posterum turbatur, etc. Actum anni incarnati Verbi MCLXI.°

Cartul. de St-Michel, f° 163.

COLUMELLE *(Gérard)*, célèbre professeur du 16e siècle, né à Laon, mort en 1527, et non en 1429 comme le dit M. Devisme. On a de lui un commentaire estimé du livre d'Aristote: *De Interpretatione*, Paris, 1519, et il a donné au public une bonne édition des œuvres de Paul de Vénise, 1521.

Combeaulieu. — Ancien fief à Vassens (Voyez ce mot).

COMIN, COMMI en 1145; COMI en 1225; *Cominus* en 1195. — Hameau dépendant de Bourg; un feu en 1816. — Le château de Comin paraît remonter assez haut; il fut l'un des forts royalistes à l'époque de la ligue. Attaqué et pris par les Français en 1650, ce château fut pillé et les paysans qui s'y étaient refugiés, dépouillés de leurs meubles et de leurs bestiaux.

Ce lieu était autrefois un fief noble; mais les seigneurs n'en sont pas bien connus.

1175. Théobald, seigneur de Comin?

Vers 1210. Guy dit Le Chat, chev. de Comi; femme, Elizabeth.

Guillaume Blondel, seigneur de Comin? Il fut grand bailli de Vermandois en 1381.

Digitized by Google

Commants. Genre de serfs. — Voyez ce mot.

COMMENCHON, CALMENCITION en 1060; CAUMENCHON en 1153; *Chaumensium* (13e siècle); se nommait primitivement LES FONTAINES-ST-ELOI ou ST-ELOI-FONTAINE, *Sanctus Eligius de fontibus*. — Village de l'ancien Vermandois, bâti au pied d'une colline élevée, à 45 k. à l'O. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Chauny, des élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Chauny, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 33 feux; 1800, 260 h.; 1818, 283 h.; 1836, 317 h.; 1856, 276 h.; 1861, 274 h. — Dépendance : les Pâtures (hameau).

St-Eloi-Fontaine appartenait dès le 11e siècle à l'abbaye de St-Eloi de Noyon. Au commencement du 12e siècle, la communauté de chanoines réguliers établie à Chauny, ne trouvant pas dans cette ville les commodités désirables, la quitta et vint se fixer, en 1139, à St-Eloi-Fontaine, qui prit dès-lors, dit-on, le nom de Commenchon. Les armoiries de cette maison religieuse étaient trois tours entourées de fleurs de lys sans nombre. La tour du milieu plus haute que les autres supportait une crosse avec cette devise : *Tutentur lilia turres*. Cette abbaye ayant été unie à celle d'Arrouaise dès sa transportation à Commenchon, n'a pas eu d'autres abbés que ceux de cette maison jusqu'au 14e siècle. Cependant, au milieu du 13e siècle, ce lieu n'était encore qu'un hameau dépendant de la paroisse de Neuflieux; Pierre de Viry, seigneur de Commenchon, y fonda une cure régulière en 1258. — En 1472, les Bourguignons s'emparèrent de cette maison religieuse, la pillèrent, y mirent le feu et dispersèrent ses titres. Cette abbaye qui, en 1772, ne possédait pas moins de 20,000 liv. de revenus, n'en avait plus que 3,600 au moment de la révolution, et ne comptait que trois religieux. — On remarque sur le territoire de Commenchon, une butte ou tombelle nommée *tumulus Reinaldi* dans les anciens titres.

Commenchon est la patrie de Marie dite de Commenchon, abbesse de N.-D. de Soissons en 1297, et de Barthélemi-Louis Schérer, général de division du temps de l'empire.

Seigneurs de Commenchon relevant des moines qui étaient propriétaires fonciers.

1150. Colard de Commenchon; Widèle, sa mère; Hubert et Guillaume, ses frères.

1152. Guillaume de Commenchon.

1197. Pierre de Commenchon, chevalier.

1225. Pierre, seig. de Viry et Commenchon.

1233. Colard II de Commenchon; f.e, Aélide.

1258. Pierre de Viry, seign. de Commenchon.

1293. Aubert de Commenchon, chevalier.

1303-07. Jean, chev., seign. dudit; femme, Thiéfaine.

1276. Pierre de Sons, écuyer, seign. dudit. Sa fille Marie porta cette seigneurie à

13.. Robert de Quesne, chev.

1406-13. Robert II de Quesne, chev., seign. dud.; femme, Marie de Pons. Leur fille épousa successivement :

1450. Jean d'Inchy.

1460 Et Philippe de Lambrain; sans hoirs. Jacqueline d'Inchy hérita et épousa

14.. Jean de Créqui, dit le Gallois, chevalier; 2e femme, Louise de Balzac.

15.. Louis de Créqui, leur fils, seigneur de Commenchon.

1562. Louis II de Créqui; sans hoirs. Son héritage revint à Claude de Créqui, deuxième fille de Jean ci-dessus, laquelle le porta à

Digitized by Google

15.. François de Mouchy, seig. de Longueval.
1637. Charles de Mouchy, seign. dudit.
1640. Etienne de La Fons, chambellan et bouteiller du Vermandois, seigneur de Commenchon et Gibercourt.
1700. François de La Fons, son fils, a. desd.
Il vendit cette seigneurie à
1727. N. Dalmas.

COMPORTES. — Moulin à eau jadis assis sur la rivière d'Ourcq entre Nanteuil-Vichel et Oulchy. Il est cité dans un titre de 1243.

COMPORTET ou COMPORTEIT, *Comportatus*. — Moulin à eau dépendant d'Anizy, aujourd'hui détruit. Il est célèbre par la bataille qui s'y livra le 14 mars 1177, entre l'évêque de Laon et ses vassaux du Laonnois, et par la défaite et le massacre de ces derniers (Voyez notre *Histoire de la commune du Laonnois*, p. 20). — Ce moulin avait été bâti en 1137, par l'abbaye de St-Martin de Laon, sur un terrain appartenant par moitié à Barthélemi, évêque de Laon, et à Robert de Pierrepont, qui le leur avaient donné pour être employé à cet usage.

Comte (Le). — Ancien fief à Limé (Voyez ce mot).

CONCEVREUX, CURSEVREU en 1174; CURTSEVREU en 1178; CURTSEVEROUD en 1187; *Curtis superior* en 893, 1096, 1145, etc. — Village de l'ancien Laonnois, bâti sur la rive gauche de l'Aisne, à 35 k. à l'est de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : en 1760, 296 h. (76 feux); 1800, 346 h.; 1818, 322 h.; 1836, 371 h.; 1856, 366 h.; 1861, 394 h. — Dépendances : la Rouelle (hameau); le Moulin Rouge.

Au 9e siècle, on ne voyait encore sur le terroir de Concevreux qu'une ferme qui appartenait au domaine royal. Berthe, fille de Charlemagne, la donna vers l'an 875, aux religieux de St-Denis qui, l'année suivante, y transportèrent les reliques de leur église pour les soustraire aux insultes des Normands. St Denis prit les comtes de Roucy pour avoués de ce domaine; mais ces seigneurs, au lieu de le défendre, soumirent les habitans à de telles exactions, qu'au 12e siècle, ce village se trouvait à peu près désert. C'est alors que le célèbre Suger, abbé de St-Denis, parvint à déterminer les comtes de Roucy à cesser leurs violences. Nous donnons ci-dessous la charte dressée à cette occasion; elle est intéressante à plus d'un titre. Elle constate aussi l'existence au 12e siècle, sur la rivière d'Aisne, d'un service public de transport par bateaux. — Peu de temps après cet accord, Concevreux passa dans les mains des moines de Corbie, et en 1174, les habitans rachetèrent de ces religieux le chevage pour un denier par tête, le fors-mariage et la morte-main, chacun pour dix sous à la monnaie de Châlons. — En 1852, on a découvert à un kilomètre de Concevreux, dans un lieu dit la *Butte noire*, des restes d'anciennes constructions, différens objets et 1,200 médailles romaines. — Comme nous l'avons dit précédemment, la seigneurie laïque de Concevreux appartenait aux comtes de Roucy (V. ce mot).

Digitized by Google

Accord entre Hugues, comte de Roucy, et Suger, abbé de St-Denis, relativement à Concevreux, en 1145.

In nomine Patris, etc. Samson, Dei gratiâ, Remensis archiepiscopus, Goslenus, Suessionensis, et Bartholomeus, Laudunensis episcopi, S. (Sugeri), venerabili abbati sancti Dyonisii, omnibus que successoribus ejus canonicè sustituendis, et Hugoni, comiti de Rouceio, heredibusque suis in perpetuum. Quia hominum vita brevis est, labilisque memoria, res gestas custodie litterarum commendare *decrerat* antiquitas. Volumus itaque notum fieri tàm presentibus quàm futuris quod abbas S. frater in Christo karissime, conquestus es domno A. Ostiensi episcopo, sancti sedis apostolice legato, de prefato comiti, occasione Curtis Superioris (Concevreux), quam minus vexationibus oppressam penè ad solitudinem redigerit. Unde idem comes per prefati legati submonitionem vocatus ad justiciam, objectâ sibi numerositate gravaminum quibus Curtem Superiorem oppresserat, presertim, cum ille ad plenum se expedire sufficeret hac distributione, tandem compulsus est fide firmare et juxta consilium et provisionem nostram tecum pacem faceret. Propterea, Suessionis die vobis positâ, nos quibus cause conditio delegata fuerat, utriusque partis allegationibus diligenter prescripturis, cum plurimâ deliberatione, communi tamen assensu, vestram querelam stabili fine terminamus. Pacis autem compositio talis fuit: quod supra nominatus comes quem in prefatâ villa sicut ei imponebatur tailliare, usurpaverat denariorum et vini et universas tallias, omninò dimisit quietas, ita tamen ut ab homine qui cum equo terram colleret, duos solidos et modium vini, istud vero precium secundum numerum equorum ipse solvet. De eo qui cum asino, XII denarios et modium vini, singulis annis, acciperet. Tres boves precium duorum equorum solvent. Major autem et decanus *exolatione*..... erunt.... Pretereà, quod homines illius ville et parochie et res eorum sine ratione idem comes capere et redimere solitus erat, perpetuo quietum fecit, eâ conditione quod illos homines et res eorum de eo quod ad justiciam pertinerent, secundùm judicium tractaret. De eo vero quod abbas justiciam beati Dyonisii pertineret, per ministeriales ejusdem sancti jus suum quereret. Alioquin nisi judiciali ordine nec homines, nec res eorum caperet, sed et idem comes pro amore Dei et tui, servicium duorum piscatorum, quos habet in villâ, tibi et successoribus tuis et monacho tuo, preposito ville, quandiu eritis in villâ, concessit in perpetuum. Transsitum etiam per aquam in navi publicâ, cujus naulum ad proprietatem comitis pertinet, tibi et monacho, preposito ville, et omnibus rebus propriis beati Dyonisii, sine omni precio in perpetuum concessit. Pro supradictis concessionibus fide et sacramento coram nobis firmatis et quod..... malo ingenio, uxorem et filios suos idem concedere cogeret ex beneplacito tuo, abbas venerabilis, de omnibus preteritis querelis eum absolvimus. Ceterum te et ecclesie tue obsides dedit eâ lege quod si hanc pacem infringeret, bis aut semel submonitus nisi infra mensem illud corrigeret, sine omni diracionatione ipsum excommunicaremus et in terrâ ipsius sententiam extenderemus. Ut autem in posterum hec nostre sanctionis pagina autenticum vigorem obtineat, sigillorum nostrorum impressione munimus. Si quis vero ecclesiastica secularisve persona hanc nostre sanctionis nominalis ausu temerario violare seu perturbare presumpserit, secundo vel tertio admonita nisi satisfecerit, anathemati subjaceat. Actum est hoc anno incarnati Verbi MCXLV.° (*Cartul. de Chaourse, p.* 18).

CONDÉ-SUR-AISNE, CONDÉ en 1185; *Condatus* en 876; *Condatus supra Axonam*, en 1395. — Village de l'ancien Soissonnais, situé, comme l'indique son nom, au confluent de deux rivières, l'Aisne et la Vesle, à 25 k. au sud de Laon et 15 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vailly, arrond. et diocèse de Soissons. — Patrons, SS. Pierre et Paul. — Population : en 1760, 89 feux; 1800, 396 h.; 1818, 376 h.; 1836, 462 h.; 1856, 393 h.; 1861, 384 h. — Dépendance: Boursault (ferme).

L'origine du village de Condé paraît remonter à l'époque gauloise. Il fut donné

Digitized by Google

en l'an 870, par Charles-le-Chauve, à l'abbaye de St-Ouen de Rouen. — En 1185, il obtint avec Vailly et quatre autres villages voisins, une institution communale (V. Vailly). Cette institution procura assez d'aisance aux habitans de Condé pour qu'ils aient pu acheter en l'an 1300, de Raoul de Soissons, les terres de son vicomté sises sur leur terroir, moyennant 60 liv. parisis payées comptant, et 50 liv. de rente annuelle.—Condé possédait autrefois un prieuré, et une maladrerie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Soissons en 1696. — Au 9e siècle, les reliques de St Quirin, martyr du diocèse de Rouen, furent apportées à Condé, sans doute dans la crainte des Normands. — Un moulin à eau y fut construit en 1207.

Seigneurs de Condé-sur-Aisne.

1206. Philippe, évêque de Beauvais, seign. de Condé par suite du bail à vie que l'abbaye de St-Ouen lui fit cette année de ses domaines de Condé et Sancy.

La seigneurie de Condé paraît être passée peu après dans les mains des comtes de Braine. Jean, l'un d'eux, la donna en 1230 avec celles de Chivres et Missy, et sous condition d'hommage, à l'abbaye de St-Médard.

1330. Hugues de Valers, écuyer, s. de Condé; femme, Marie.

1343. Jean de Valers, écuyer, leur fils.

1353. Gilles Lévesques de Vauxaillon, s. dud.

1379. Pierre Roquemont; écuyer, seign. dud.

1397. Jean Le Vilain, seign. dudit.

1408. Renaud de Comin, écuyer, seign. dudit.

Au milieu du 17e siècle, la seigneurie de Condé fut apportée en mariage par Madeleine de Beschefer à Henri d'Ets, déjà seig. de Givry et de Loizy.

CONDÉ-SUR-MARNE ou CONDÉ-EN-BRIE, *Condœum, Condetum, Condatum in Briâ.* — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, bâti près du confluent de la Dhuys et du Surmelin, à 100 k. au sud de Laon et 20 au S.-E. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui chef-lieu de canton, de l'arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Remi. — Population: 1760, 110 feux; 1788, 567 h.; 1800, 596 h.; 1818, 628 h.; 1836, 770 h.; 1856, 718 h.; 1861, 763 h. — Dépendances : le Cahos (ham.); Courtigy (ferme).

Ce village est très-ancien. Nous avons déjà dit que le mot Condé s'entendait en celtique d'habitations placées au confluent de deux rivières. — J. de Guise prétend que 550 ans avant l'ère chrétienne, un combat sanglant s'engagea près de Condé entre les Senonnais et les Condrosiens. — L'ancienne maladrerie de Condé fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Chât.-Thierry en 1698. — Il y avait autrefois dans ce village un couvent de Picpus, occupé en 1789 par deux religieux et un novice. Ses revenus étaient alors de 900 liv. — En 1551, un petit collége fut fondé à Condé par M. Chevalier, écuyer et intendant de la princesse de Carignan, alors dame du lieu. Cent ans après, on donna ce collége aux Picpus, à la charge par eux d'enseigner gratuitement aux enfans de la paroisse les lettres grecques et latines, et *de les rendre rhétoriciens parfaitement congrus.* — On voit à Condé les ruines d'un château où l'on admirait jadis des fresques de Servandoni et des tableaux de chasse du fameux Oudry.

Digitized by Google

Seigneurs de Condé-en-Brie.

1208. Barthélemi de Condé?

Cette seigneurie était peu après dans les mains de Jean, comte de Chartres, qui la donna vers 1220, à Marie, sa sœur, en la mariant à Enguerrand III, sire de Coucy.

1246. Gautier, seign. de Condé-en-Brie, fut tué par les Ronds près d'Enghien.

Vers 1450. Le comte de Braine ou de Brienne, seigneur dudit.

1476. Louis de Lenoncourt, victe de Meaux, seign. dud., de Beaulne et Pargny, conseiller et chambellan du roi.

1540. La princesse de Carignan, dame dudit.

En dernier lieu, le domaine de Condé-sur-Marne vint dans les mains du comte de La Tour-du-Pin-Lachaux-Montauban, par suite de son mariage avec N l'Eriget de La Faille.

Canton de Condé, arrond. de Chât.-Thierry. — Il est situé au S.-E. de Chât.-Thierry et se compose des 27 villages suivans : Condé, St-Agnan, Artonges, Barzy, Baulne, La Celle, Celles-lès-Condé, La Chapelle-Monthodon, Chartèves, Connigis, Courboin, Courtemont-Varennes, Crézancy, St-Eugène, Fontenelle, Jaulgonne, Marchais, Mézy-Moulins, Monthurel, Montigny-lès-Condé, Montlevon, Pargny, Passy-sur-Marne, Reuilly-Sauvigny, Rozoy-Gâtebled, Tréloup et Viffort; plus, de 104 hameaux et de 93 fermes ou maisons isolées, formant aujourd'hui 15 paroisses. — *Orographie* : le sol de ce canton est formé de plateaux élevés entrecoupés de larges et profondes vallées où coulent la Marne, le Surmelin et quelques ruisseaux. — *Géologie :* terrains tert. inf.; calc. gross.; terr. lac. moyen; attérissemens. Cendres noires à Jaulgonne, Passy et Tréloup. — *Archéologie :* belles églises du 12e siècle à Mézy, Barzy et Tréloup; vieux châteaux à Condé, Barzy, Courtemont-Varennes, Passy, etc. — *Surface territoriale :* 24,318 hect. 48 a. — *Culture :* en 1769, terres labour., 23732 arp.; vignes, 1282 arp.; prés, 1490 arp.; jardinages, 20 arp.; bois, 434 arp.; savarts, 400 arp. En 1835 : terres labour., 15315 hect. 16 a.; jardins et vergers, 565,47; prés et marais, 951,35; vignes, 820,44; bois-taillis et futaies, 4961,70; savarts, 824,70; chemins et cours d'eau, 813,48. — *Population :* en 1760, 8,163 hab. (1814 feux); en 1800, 9,679 h.; 1806, 10,196; 1820, 9,798; 1827, 10,590; 1841, 11,547; 1856, 10,236; 1861, 11,353 hab.

CONDÉ-SUR-SUIPPE ou CONDÉ-EN-LAONNOIS, *Condate vicus publicus* en 716; *Condatum* en 908; *Condatense oppidum; Condetum* en 1104. — Village de l'ancien Laonnois, placé, comme l'indique son nom, au confluent de l'Aisne et de la Suippe, à 37 k. à l'est de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : 1760, 106 h. (36 feux); 1800, 190 h.; 1818, 182 h.; 1836, 205 h.; 1856, 240 h.; 1861, 218 h.

On remarque entre Condé et Variscourt des restes de retranchemens anciens. On pense, non sans beaucoup de vraisemblance, que ce sont ceux où s'établit Q. Titurius, lieutenant de César, lorsque ce général traversa la rivière d'Aisne pour se porter au-devant de l'armée belge. Ces retranchemens présentent la forme d'un quadrilatère et attendent encore un investigateur qui en

Digitized by Google

fasse ressortir l'importance. — Il est certain en effet que l'origine de Condé-sur-Suippe remonte à une haute antiquité, et il eut sans doute une certaine importance autrefois, puisqu'il est qualifié d'*oppide* dans plusieurs titres anciens (Voyez l'article : *Camps anciens*). — En 908, Charles-le-Chauve donna aux religieux de St-Marcoul de Corbeny, sept *mappaticos* avec un moulin (à eau) sis à Condé.

Seigneurs de Condé-sur-Suippe.

1193. Alain de Condé?

1219. Enguerrand Trichier de Condé, chev.

14.. Gobert de Boham, seig. de Condé par sa femme. Sa fille Perrette porta Condé à

Vers 1450. Jean, seign. de Bezannes; enfans : Adrien, seig. de Bezannes, Prouvais, etc.; Philippe, élu de Reims; Nicolas; Madeleine, femme de Sébastien le Rouillé.

14.. Nicolas de Bezannes, vicomte d'Hermonville, seign de Condé.

14.. Renaud de Cauchon; seig. de Condé-sur-Suippe; femme, Nicole Coquebert; enfans : Thierry, Laurent, seig. de Trélon et Faverolles.

15.. Thierry de Cauchon, seign. de Condé; femmes : 1° Madeleine Hesselin; 2° Madeleine Brulart; enfans : Renaud, Pierre et deux filles.

1556. Renaud II de Cauchon, seigneur dudit; femme, Nicole de Goujon; sans enfans

15.. Pierre de Cauchon, seign. dud.; femme, Elizabeth Morin; enfant, Louis, dit Hesselin, maître d'hôtel du roi.

Vers 1570. Claude de Goujon, s. de Condé-sur-Suippe par sa femme, Marie de Cauchon, fille de Thierry ci-dessus; enfans : André, Jérôme et une fille.

16.. André de Goujon, seign. dudit, tué devant Thionville en 1639.

1639. Jérôme de Goujon, son frère, s. dudit, capit. de chevau-légers; femme, Marie de Cauchon; enfans : Jérôme, tué à Fribourg en 1678; Charles-François, Robert, chev de Malte, Marie.

16.. Charles-François de Goujon, seig. dud.; femme, N. Bellanger de Thorotte; enfans : Alphonse-Charles-Marie; N., femme de Robert-Antoine, comte de Vignacourt; Louise-Charlotte, femme de François de Miremont, s. de Montaigu.

1704. Alphonse-Charles-Marie de Goujon, s. dudit, chevalier de St-Louis, capitaine de dragons; femme, Sophie-Charlotte de Nettencourt-Vaubecourt; il mourut d'accident vers 1780, sans hoirs.

En dernier lieu, le duc de Cossé était seign. de Condé-sur-Suippe.

CONDORCET (*Marie-Jean-Antoine-Nicolas* CARITAT, marquis de), membre de l'académie française, secrétaire de l'académie des sciences, député de l'Aisne à la Convention, né à Ribemont en 1743, mort le 18 mars 1794. Ses œuvres complètes publiées à Paris en 1804 forment 21 volumes in-8.° Voici le titre de ses principaux ouvrages :

Essai d'analyse, Paris 1768, in-4.° — *Lettre d'un théologien à l'auteur du Dictionnaire des trois siècles*, Berlin 1774, in-4.° — *Eloge des Académiciens de l'Académie royale des Sciences, morts depuis 1666 jusqu'à 1699*, Paris 1775, in-12. — *Eloge et pensées de Paschal*, Londres 1676, in-8.° — *Elémens du calcul des probabilités et son application aux jeux de hasard*, etc., 1804, in-8.° — *Vie de M. Turgot*, Londres, 1786, in-8.° — *Vie de Voltaire*, Genève 1787. — *Rapport sur l'instruction publique, présenté à la Convention nationale*, Paris 1792, in-8.° — *Bibliothèque de l'homme public* ou *Analyse raisonnée des principaux ouvrages français et étrangers sur la politique, la législation, les finances*, etc.. Paris 1790, 18 vol. in-8.° — *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, ouvrage posthume, 1795, in 8.°, etc. — Condorcet a travaillé au *Journal encyclopédique*, à la *Chronique du Mois*, au *Républicain*, au *Journal d'Instruction publique*.

CONDREN, GONDRANT en 1126; *Contraginum, Contragium, Gundarinum, Condrinium* en 1102; *Condrinum*. — Village de l'ancien Vermandois, bâti sur la rive droite de l'Oise et sur l'ancienne chaussée romaine de Soissons à

Digitized by Google

St-Quentin, à 35 k. à l'ouest de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Chauny, des électiou et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Chauny, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : 1760, 75 feux; 1800, 384 h.; 1818, 383 h.; 1836, 378 h.; 1856, 408 h.; 1861, 427 h. — Dépendances : le Champ-aux-Oies, la Haute-Certille (isolées); la Montagne-Boulnois (moulin).

On ne peut guère douter que Condren, qui est placé sur l'ancienne chaussée romaine de Soissons à St-Quentin, ne soit le *Contraginum* marqué sur l'Itinéraire d'Antonin. Cette opinion, généralement adoptée, a fait supposer que c'était une ville importante du temps des Romains, laquelle aurait été détruite par les Normands au 9e siècle. Peut-être serait-il plus exact de dire que ce village doit sa naissance à l'une de ces colonies de *Lètes* qui furent transportées en Gaule au 3e siècle. La notice de l'empire fait mention de cette colonie sous la désignation de *Lœti Batavi Contraginenses*.—Au 7e siècle, Momble, disciple de St Fursi, vint se fixer à Condren pour prêcher les peuples voisins, et y mourut en odeur de sainteté le 18 nov. 654. Ses reliques, qui attirèrent bientôt un grand nombre de pélerins, furent peu après données par l'évêque de Noyon à celui de Cambrai, à qui appartenait alors le village de Condren. Plus tard, elles furent transportées à Chauny, puis à Commenchon. — Le domaine de Condren, après avoir été plusieurs fois enlevé aux évêques de Cambrai et repris par eux, finit par tomber, à la fin du 11e siècle, dans les mains d'Enguerrand de Boves, sire de Coucy, lequel ne tarda pas à le donner en fief à des seigneurs particuliers. — Le couvent de Croisés établi à Faillouel en 1182, fut transféré à Condren en 1282, et y resta jusqu'en 1486, époque où il fut définitivement transféré à Chauny. — Un prieuré dit de St-Pierre fut fondé à Condren en 1102. En 1772, ce petit établissement religieux possédait 1,500 livres de rentes. Il y avait autrefois dans ce village, un château-fort qui fut détruit par les Anglais en 1358. — Le bureau de bienfaisance a été établi en 1824.

Seigneurs de Condren.

1095. Enguerrand Ier, sire de Coucy, seig. de Condren.

1130. Jean Ier, seign. dudit. On le croit fils puîné de Roger, châtelain de Coucy et Thorotte.

1140. Guillaume de Condren.

1142-65. Godefroy, seign. de Condren et Faillouel; femme, Ricmer; enfans : Jean, Guy, seig. de Faillouel.

1182-1233. Jean II, seign. dud., Montescourt et Clastres; f.e, Ade ou Auda de Coucy-Nancel; enfans ? Geoffroi, Renaud, Robert, Isabelle, femme de Simon le Set.

Vers 1250. Pierre, chev., seign. de Condren et Montbrehain; femme, Agnès; enfans : Mathieu, mort jeune; Jean.

1262-66. Jean III, seign. de Condren et Faillouel; femme, Alexandrine de Loizy; enfans : Guy, Jean, seign. de Remancourt. Jean fonda en 1266, la chapelle de St Momble dans son château de Condren, dit *la Montjoie*, et lui assigna un revenu de 7 liv. parisis sur la taille de Condren. Cette chapelle fut donnée aux Croisés de Condren en 1282.

1288. Gérard ou Guyard, seign. desdits.

1290-99. Guy, seign. desd.; femme, Gila.

Vers 1303. Ferry de Pecquigny, seign. desd., par sa femme, Jeanne de Condren, fille du précédent sans doute.

1310. Simon de Condren.

Digitized by Google

13.. Enguerrand de Marigny, seign. de Condren et Failloel. Après sa disgrâce, ces terres furent saisies et rendues en 1324 au suivant, comme héritier de Jeanne, ci-dessus.

1324. Jean IV, seigneur de Flavy, Condren et Failloel.

Après lui, les domaines de Condren et Failloel passèrent dans les mains de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, qui les donna en fief à son favori.

1342. Guillaume Rogier.

Mais quelques années après, ils revinrent à Philippe VI, roi de France, par suite de son mariage avec la fille du roi de Bohême, et ils furent réunis au domaine.

En 1353, ils furent donnés en apanage à Charles, dauphin de France, passèrent ensuite aux ducs d'Orléans, furent de nouveau réunis au domaine, et de nouveau aliénés en faveur de la famille d'Orléans. En 1440, Charles d'Orléans les vendit avec Chauny au duc de Bourgogne, pour pouvoir payer sa rançon au roi d'Angleterre ; mais il les racheta peu de temps après.

Depuis longtemps, la seigneurie de Condren et Failloel était possédée à titre de fief par la famille suivante :

Vers 13.. Pierre d'Orgemont, chancelier de France, seign. de Condren et Failloel.

14.. Guillaume d'Orgemont, seign. desd., son troisième fils.

1421. N. d'Orgemont, seign. desd., son fils.

14.. Charles d'Orgemont, seign. desd., maître des comptes et trésorier de France.

1521. Mery d'Orgemont, seign. desd., tué sous les murs de Boulogne le 7 janvier 1551 ; enfans : Jeanne, femme d'Henri Roussel, avocat au parlement de Paris, qui eut Failloel; Guillemette qui porta Condren à

1551. François-Juvénal des Ursins, marquis de Traynel; sans hoirs.

En 1770, la terre de Condren passa au duc d'Aumont, qui la possédait encore au moment de la révolution.

Confavreux, *Curtis fabrorum villa* en 855; *Confavereus* (13e siècle). — Maison isolée dépendante d'Armentières. C'est un lieu très-ancien. Il paraît qu'à l'époque où les rois de la première race avaient une résidence à Breny, village voisin qu'on croit être le *Brennacum* de Grégoire de Tours, ils établirent selon leur coutume un atelier d'armes à Confavreux, circonstance d'où cet écart tire son nom : *Curtis fabrorum,* cense des ouvriers. — En l'année 855, le roi Charles-le-Chauve échangea la seigneurie et le hameau de Confavreux, alors composé de 5 manses et leurs habitans, contre d'autres propriétés sises à Courcelles et à Bruyères, et appartenant à Fulbert, diacre de son palais (Voyez la charte). Neuf ans après, celui-ci donna la terre de Confavreux à l'abbaye de St-Crépin-le-Grand de Soissons. — Confavreux était autrefois un fief dont les seuls seigneurs connus sont :

1316. Marguerite de Confavreux.

1674. Eustache de Conflans, chev., seign. dud. et de Cramoselle.

1694. François Rousseau, seign. dudit.

Le roi Charles-le-Chauve échange Confavreux contre Courcelles et Bruyères, en 855.

In nomine, etc. Karolus, Dei gratiâ rex. Notum sit omnibus sancte Dei ecclesie fidelibus presentibus atque futuris quia quidam diaconus sacri palatii nostri cantor, Fulbertus nomine, ad nostram accedens sublimitatem humiliter precatus est ut pro sue utilitatem (sic) licentiam sibi tribuere concambare quasdam res à nobis sibi datas in jus proprietarium habendas; nos autem pro ejus diutino et acceptissimo nobis servitio, deprecationem ejus clementer exaudivimus, quarè dedit idem nobis Fulbertus, diaconus, per cartam traditionis, sive per *andelane* sue proprietatis, res à nobis sibi quondam ei largitas, in pago Laudunensi sitas, ad partem fisci nostri, hoc est in villa que dicitur Corcellas, mansa duo cum mancipiis utriusque sexûs desuper commanentibus, et in eodem pago, in villa que dicitur Urcarias (alias Brearias), mansum unum cum mancipiis desuper commanentibus. Nos autem in compensatione harum rerum, dedimus ei de rebus nostre proprietatis,

Digitized by Google

in pago Urcensi (Ourxois), super fluvium Urc sitas, similiter quasdam res in jus proprietarium tenendas, hoc (est) in villa que dicitur Curtis Fabrorum, mansa quinque, cum omni eorum integritate, et mancipiis istorum nominum: (Suivent les noms des mancipes), promissis quinquer mansis legaliter pertinentibus, unde siquidem altitudinis nostre scriptum hoc fieri jussimus, pequod easdem res integerrimè habendas eidem Fulberto concedimus, et de jure nostro in jus dominat tionem solemniter transferimus, videlicet, ut quicquid ex eis juste et rationabiliter facere decreveri jure proprietario liberam ac firmissimam omnimodis habeat faciendi potestatem. Ut autem hec precellentie nostre auctoritas semper in Dei nomine firmior habeatur, manu nostrâ subter eam firma vimus et de anulo nostro sigillari jussimus. Data V idus julii, indictione III, in anno XV regni Karoli, gloriosissimi regis. Datum Vermerie palatio regis in Dei nomine feliciter, amen.

CONFREMAUX, CONFREMAULT. — Hameau dépendant de Courboin. C'était autrefois une paroisse séparée, où l'on comptait 8 feux en 1787.

CONNIGIS, CONNEGIS, *Conegium* en 1182; *Connigiœ*. — Village de l'ancienne Brie champenoise, situé sur la rive droite du Surmelin, à 95 k. au sud de Laon et 15 de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, Saint Georges. — Population : en 1760, 61 feux; 1800 et 1818, 271 h.; 1836, 325 h.; 1856, 320 h.; 1861, 345 h. — Dépendances : Courtelin, le Chanet, le Patis (H.); la Mesangère, les Etangs, Launay (isolées).

Seigneurs de Connigis.

1308. Simon de Connigis, écuyer.

1560-80. Paul de Gaunes, chev., seigneur de Connigis, etc.; femme, Marie de Courtemont-Varennes; enfant, Judith, f.e de Pierre Chertemps, écuyer, seigneur de Vaux.

1595. Nicolas de Gaunes, écuyer de François d'Orléans; femme, Guyonne d'Elbène; enfans: Jacques, chevalier de Malte; Barthélemi.

1660. Barthélemi de Gaunes, baron de Connigis; femme, Jeanne-Baptiste du Roux.

En dernier lieu, le comte de Boursonne,

CONTESCOURT, *Comitis curtis*. — Village de l'ancien Vermandois, situé près de la rive gauche de la Somme sur la pente d'un côteau, à 46 k. au N.-O. de Laon et 8 au sud de St-Quentin, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de St-Quentin, des élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de St-Simon, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Amand. — Population : en 1760, 20 feux; 1800, 160 h.; 1818, 161 h.; 1836, 179 h.; 1856, 196 h.; 1861, 186 h.

Le village de Contescourt appartenait autrefois au chapitre de St-Quentin.

Coquerel. — Anciens fiefs à Marest et à La Neuville-en-Beine (V. ces mots).

COQUERET, autrefois COQUERIL. — Ferme dépendante de St-Aubin. C'était un fief ayant ses seigneurs particuliers.

1676. Le duc de Gesvres, seigneur de Blérancourt et de Coqueril.

CORBENY, autrefois CORBIGNY, *Corbiniacus* en 908; *Corbeniacum, Corbennacum, Corbonacum, Corbanacum.* — Bourg de l'ancien Laonnois, bâti dans une vaste plaine sur la vieille chaussée gauloise de Fismes au Gros-Dizy, à 25 k. au S.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage,

Digitized by Google

élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Quentin. — Population : en 1760, 180 feux; 1800, 731 h.; 1818, 699 h.; 1836, 903 h.; 1856, 971 h.; 1861, 959 h. — Dépendances : Fayaux, la Chapelle (fermes); les moulins Blanc et Rouge.

Corbeny occupe la place d'une ancienne résidence royale. Pépin y célébra la fête de Noël en l'an 757, et celle de Pâques l'année suivante. En 771, Charlemagne, apprenant la mort de Carloman, son frère, roi de Neustrie, se transporta aussitôt à Corbeny où il reçut les hommages des principanx seigneurs de cette province. En l'an 900, Charles-le-Simple se trouvait à Corbeny lorsque les religieux de Nanteuil, fuyant devant les ravages des Normands, vinrent y chercher un asile, portant avec eux le corps de St Marcoul ou Marculf, leur fondateur. Le roi les accueillit avec joie et bientôt après fit bâtir un monastère pour les retenir en ce lieu (Voyez ci-dessous l'acte de cette fondation). Sept ans plus tard, à l'occasion de son mariage, il donna Corbeny à sa femme Fréderonne, laquelle à son tour le donna en mourant aux moines de St-Marcoul. — Les reliques de St Marcoul furent, dès le temps de leur arrivée à Corbeny, le sujet d'une grande vénération et attirèrent en pélerinage les populations voisines. L'usage où étaient autrefois les rois de France de se rendre à l'issue de leur sacre auprès des reliques de ce saint, et de toucher les écrouelles, est également très-ancien : on le fait remonter au roi Robert. Un écrivain du 12e siècle dit avoir vu le roi Philippe Ier et son fils Louis-le-Gros, se conformer à cet usage. Les formalités observées dans cette cérémonie, ont d'ailleurs varié avec le temps. Voici comme elle fut pratiquée par Louis XIV. Les gens atteints d'écrouelles étaient rangés dans les allées du parc de l'abbaye de St Remi à Reims. Le premier médecin du roi appuyait ses mains sur la tête de chaque malade, dont un capitaine des gardes tenait les mains jointes. Le roi, la tête découverte, le touchait en étendant la main droite du front au menton et d'une joue à l'autre, de manière à former la croix, et disait : « Le roi te touche, Dieu » te guérisse. » Puis, le roi trempait ses doigts dans de l'eau mêlée d'un peu de vinaigre, et le grand aumônier donnait quelqu'argent à chaque malade. — St Louis institua une confrérie de St-Marcoul et se fit inscrire sur la liste de ses membres. Le chef de cette confrérie portait le titre de *roi des merciers*. Ses fonctions consistaient à aller au-devant du roi, lorsqu'il venait à Corbeny, jusqu'à un endroit nommé l'Épinette, et portant le gros cierge de la confrérie, à présenter au grand chambellan le joyau dont le roi faisait présent à St Marcoul, à faire dire une messe tous les dimanches pour la santé du roi et la prospérité du royaume, enfin à fournir tout ce qui était nécessaire pour faire la fête et le service solennel du roi défunt, lesquels se célébraient le lendemain de la cérémonie des écrouelles. Le roi des merciers délivrait les lettres de maîtrise de mercerie, lesquelles pour être valables devaient toutefois être munies du sceau du prieur, où l'on voyait représentés d'un côté St Marcoul touchant un

Digitized by Google

malade à genoux devant lui, et de l'autre, St-Louis revêtu des insignes de la royauté, avec cet exergue : *scel du tour et confrérie des moines de Corbeny en Laonnois.* — Le monastère et le bourg de Corbeny furent pillés et incendiés plusieurs fois, en 1101 par le fameux Thomas de Marle, et en 1568 par les Calvinistes. Du temps de la guerre des Anglais, au 14e siècle, les habitans mirent eux-mêmes le feu à leurs propres habitations et se dispersèrent dans les environs. On prétend qu'avant cette époque ce bourg était si florissant qu'il ne comptait pas moins de 6 à 700 feux, c'est-à-dire, de 2,000 à 2,500 habitans. Au milieu du siècle suivant, la population n'y était point encore revenue, et l'endroit était à peu près désert. Pour y rappeler des habitans, Louis XI fut obligé de déclarer exemps de toutes tailles, aides, subsides et subventions quelconques, tous ceux qui viendraient habiter ce lieu, les assujettissant seulement à lui payer chaque année une somme de 10 liv. (V. la charte). Ces exemptions furent confirmées en 1610 par Louis XIII, mais la rente portée de 10 à 50 liv. — Corbeny fut encore fort maltraité par les Espagnols en 1650. Deux cents personnes y moururent de misère. — Vingt-deux ans après, un hôpital y fut fondé pour recevoir les pélerins de St Marcoul. — Ce bourg avait été entouré de murs en 1576, aux frais des habitans. — Auprès du monastère de St-Marcoul, s'élevait jadis un château-fort qui paraît avoir été détruit de bonne heure. Herbert, comte de Vermandois, s'en empara vers l'an 930; mais, six ans après, le roi Louis-d'Outremer vint l'attaquer, le prit à son tour et fit toute la garnison prisonnière. — Les habitans de Corbeny furent, dit-on, affranchis et mis en commune au commencement du 13e siècle, par les moines de St-Remi de Reims, sous la condition de défrayer la cour quand et autant de fois qu'elle se rendrait dans leur bourg, ou bien de payer au bailli de Vermandois uue somme de 100 liv. Le village de Craonne aurait été adjoint à cette commune vers le milieu du même siècle, et la redevance portée de 100 liv. à 126 liv. — La mairie de Corbeny était tenue en fief des moiues de St-Marcoul; le titulaire devait accompagner, une verge blanche à la main, la châsse de St Marcoul toutes les fois qu'elle était portée en procession, tenir ses assises le lundi de chaque semaine, et poursuivre les procès criminels à ses frais et dépens. En 1479, le produit de cette charge était de 100 sous en argent et de quatre muids de vin. — Huit figurines en bronze dont sept de Mercure et une de la Fortune, ont été trouvées sur le terroir de Corbeny en 1841. — Corbeny possède quatre foires annuelles qui se tiennent les 1er mai, 1er juillet, 14 septembre et 18 décembre. — Le bureau de bienfaisance a été établi en 1824.

Corbeny est la patrie de Pierre, dit de Corbeny, abbé de Vauclerc en 1330.

On a sur ce bourg : *Apologie pour le pélerinage de nos rois à Corbeny, au tombeau de St Marcoul*, par Oudard Bourgeois, prieur du lieu, 1638.

Rois des Merciers.

Nous en connaissons cinq, dont voici les noms:

1542. Louis de Gournai, maître visiteur des merciers dépendant de la grande chambrerie de France.

1547-61. Pierre de Cambrai, bourgeois de Paris,

Digitized by Google

maître visiteur des merciers ès bailliages de Vermandois, Senlis, Vitry en Perthois, Chaumont en Bassigny, gouvernemens et prévôtés de Péronne, Montdidier et Beaumont en Beauvoisis.

1574. Jean Ecolans, visiteur des merciers ès bailliages de Vermandois, Senlis, Vitry-le-François, Chaumont en Bassigny et autres.

1582. N. Bazet, visiteur général des merciers de Champagne.

1593. Thibaut du Plessis, visiteur des marchands merciers, etc.

Prieurs de St-Marcoul.

Corbeny ne paraît pas avoir jamais eu de seigneurs laïcs, la seigneurie appartenant aux prieurs de St-Marcoul. Voici la liste de ces derniers qui nous sont connus

1147-50. Pierre, prévôt de Corbeny.

1229. Thomas, prieur dudit.

1295. Philippe, prieur dudit.

1476. Jean Bulteau, prieur dudit.

1478-1508. Baudoin Flamang, prieur de Saint-Remi et de Corbeny.

1570. Adrien Montlevault, prévôt de Corbeny.

1573. Philbert Moet, id.

1600. Pierre Morel, id. Il résigna.

1603. Théodore Chastelain, id. Il résigna.

1630. Henri Chastelain, id. Il résigna aussi.

1633. Joseph Boulle, id.

1638. Oudard Bourgeois, prieur.

1770. N. de Salaze de Lariscat, prêtre. Il fut pourvu en régale des prieurés de Corbeny et de St-Erme. Mais sur les instances des religieux de St-Remi, le parlement les maintint dans la possession du prieuré de St-Marcoul.

Fondation du prieuré de St-Marcoul, à Corbeny, par le roi Charles-le-Simple, en 900.

In nomine, etc. Karolus, divinâ providente clementiâ, rex. Si servis Dei ac locis divino cultui mancipatis opem, nostrasque impendimus munificentias, id nobis profuturum, et ad presentem vitam prospere transiendam, et ad perpetuam feliciùs obtinendam, omninò confidimus. Quocircà omnibus sancte Dei ecclesie nostrisque presentibus atque futuris innotescat fidelibus, quoniam ob nimiam atque diutinam paganorum infestationem, que peccatis exigentibus per universam debaccando grassatur ecclesiam, sanctissimum vereque beatissimum Marculphum proprio loco eadem peste cum clericis profugis pulsum, pro Dei amore suscepimus, atque in fisco nostro Corbiniaco prout tempus dictavit reposuimus. Et quoniam incertum manebat utrum divina dispositio tantum pignus manere nobiscum, an iterum vellet ad proprium deportari monasterium, à nostris tam episcopis, quàm et laicis fidelibus responsa accipimus ne sine licentiâ proprii episcopi illud preciosum corpus detineretur. Salubri itaque usi consilio, et licentiam ab episcopo Erleboldo retinendi nobiscum eo quod maneret regressus difficilis impetravimus et epistolam ab eodem presule missam, et ab archiepiscopo Guidone ac reliquis subscriptam coepiscopis de eadem re suscepimus. Hac igitur de re, divino inspirati amore, nostrorumque predecessorum non solum in humanis, sed etiam in divinis imitatores esse cupientes, ob anime nostre remedium, in jam dicto fisco Corbiniaco in honore beati Petri, principis apostolorum, eo quod in basilicâ que est ipsius nomine dicata jam corpus preciosum foret locatum, monasterium disposuimus facere, et de rebus propriis ditare, clericosque seu ministros ad laudes omnipotenti Deo persolvendas, quique pro statu ecclesie nostraque incolumitate, totiusque regni stabilitate, incessanter exorent, instituere curavimus. Et ut hoc ibidem Deo famulantibus dilectabilius impleri delectet, concedimus beato Petro apostolo et sancto Marculpho confessori, mansos duos in eadem villâ, in comitatu Laudunensi, ad luminaria ejusdem loci, et in usu et stipendiis fratrum inibi servientium, mansos quatuor in eadem villâ; in Craonnâ (Craonne) mansum unum et dimidium; in Albiniaco (Aubigny), dimidium. De terrâ vero indominicâ ad Summum Tilidum, mappaticos quatuor. Super fluvium Suppiam, in villa Condato (Condé-sur-Suippe), alias septem, molendinum unum, et mansum in Finimes (Fismes) unum. Concedimus quin etiam mancipia quorum hec sunt nomina : (Suivent les noms d'une trentaine d'individus des deux sexes avec leurs enfans). Stabilimus preterea ut omnes nostri fiscalini suas possessiones ad eumdem locum, si voluerint, tradant, et clericis ejusdem loci damus licentiam emendi ac post illorum ab hac luce discessum ibidem conferendi. Qua propter hoc nostre auctoritatis preceptum fieri jussimus, ac memorato loco et clericis dedimus, per quod precipimus atque jubemus ut supra scriptas res et mancipia habeant, teneant atque possideant, et quidquid pro utilitate ejusdem ecclesie facere dis-

Digitized by Google

posuerint, liberam et firmissimam in omnibus habeant potestatem. Et ut hec nostre corroborationis concessio firmior habeatur, veriorque credatur, et à nostris successoribus attentius observetur, manu propriâ firmavimus et anuli nostri impressione sigillari jussimus. Datum octavo kalendas martii, indictione octava, anno XIV.° Actum Corbiniaco palatio, in Dei nomine feliciter, amen.

Exemption d'impôts accordée par Louis XI aux habitans de Corbeny, en 1478.

Louis, par la grâce de Dieu, etc. Nous avons reçu l'humble supplication du prieur de St-Marcoul de Corbeny et des manans et habitans dudit lieu, contenant que ledit prieuré est membre dépendant de l'église de St-Remy de Reims, en laquelle repose et est gardée la sainte et miraculeuse ampoule dont nous avons reçeu la sainte onction, et si est ledit prieuré de fondation royale et qui a été fondé par nos prédécesseurs roys de France le temps passé de plusieurs belles rentes, fondations et dotations, et entre autres choses y a esté donné et laissé par nosdits prédécesseurs la seigneurie et le village de Corbeny, le principal membre de la fondation dudit prieuré, qui est à présent si dépopulé et dénué d'habitans qu'il est de petite valeur. Et afin qu'il se puisse plus tôt réparer et habiter, et que lesdits prieur, religieux et autres servans Dieu audit prieuré puissent mieux vivre, faire et continuer le divin service qui a accoustumé d'y estre fait le temps passé, et prier Dieu pour nous et pour nos prédécesseurs fondateurs dudit prieuré; et aussi que lesdits supplians et autres voulans venir, demeurer et habiter audit lieu lequel, depuis les guerres qui y sont dès longtemps et encore, ne se peut repopuler, ni habiter, ni mettre en l'estat auquel il souloit estre auparavant icelles, pour ce que les gens à qui estoient les manoirs et appartenances qui ont esté démolies et brûlées durant le temps desdites guerres, les aucuns sont morts et les autres s'en sont allez ailleurs et absentez pour la foulle de tailles, aydes, subsides et autres charges qu'ils ont eu à supporter; pourquoy lesdits supplians pour augmenter et repopuler ledit lieu, voudroient volontiers avoir en icelui lieu quelque franchise et privilège s'il nous plaisoit les leur octroyer..... Pourquoy nous, les choses dessus dites considérées, voulans et désirans ledit lieu de St-Marcoul de Corbeny estre augmenté et repopulé..... Avons octroyé et octroyons de grâce spéciale par ces présentes que, en nous faisans et payans par chascun an pour toutes aydes et tailles la somme de dix livres à notre recepte sur le fait de nos aydes en l'élection de Laon, ils et tous ceux qui voudront venir réédiffier maisons et héritages, habiter et demeurer audit lieu et village, soient francs, quittes et exempts de toutes tailles, aydes, subsides et subventions quelconques qui seront dorenavant mises sus en nostre royaume de par nous et nos successeurs, etc..... Et pour que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons signé les présentes, données en la cité d'Arras au mois de septembre 1478.

CORBENY. — Hameau dépendant de Pont-St-Mard. C'était jadis un fief ayant ses seigneurs particuliers.

1441. Jean Cochois, seigneur de Corbeny.
1453. Jean Desmonts, seigneur dudit.
1705. Julien de Froidour, seigneur de Pont-St-Mard et de Corbeny.

CORBENY. — Hameau dépendant de Villers-St-Christophe. Il appartenait autrefois à l'abbaye d'Homblières.

CORCY, *Corciacus* en 858, 1057. — Village de l'ancien Valois, bâti dans une vallée étroite, à 60 k. au S.-O. de Laon et 20 de Soissons, autrefois de la généralité de cette ville, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Villers-Cotterêts, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Alban, premier martyr d'Angleterre. — Population : en 1760, 45 feux; 1800, 326 h.; 1818, 361 h.; 1836, 430 h.; 1856, 407 h.; 1861, 478 h. — Dépendances : la Tuilerie, la Grande-Ramée, le Carrefour des Cornillards (isolées).

Le village de Corcy fut donné en 858 par Charles-le-Chauve à N.-D. de Soissons (V. Chavignon). — Le seigneur de Corcy avait droit de dépendre les *huis*

Digitized by Google

(portes) de ceux des habitans qui ne payaient pas la taille à la St Martin, et de les mettre en travers de la porte. Chaque chef de ménage lui devait annuellement à la St André, un pichet de blé, dit blé de feu ou blé de taille. — On voyait autrefois une source minérale à Corcy.

Seigneurs de Corcy.

Au 14e siècle, la seigneurie de Corcy, qui dépendait de N.-D. de Soissons, consistait en une maison, deux muids de terre, bois, rouage, toute justice, un moulin et un petit étang.

Vers 1470. Jean d'Epagny, dit le Borgne, seig. de Corcy. Il vendit à

1481. Jean d'Harzillemont, s. de Corcy, écuyer, enfant, Guy, seign. de Bruys, qui vendit en 1507 à N.-D. de Soissons moyennant 335 liv. tournois, trois parts dans la moitié de la seigneurie de Corcy qui lui revenaient de la succession de son père. L'autre moitié était déjà à Notre-Dame.

1499. Robert de Buzerolles, écuyer, seign. de Corcy moyennant une rente annuelle de 83 liv. 15 sous tournois envers Notre-Dame.

15.. Antoine de Courtignon, s. de Corcy par sa femme N. d'Harzillemont, fille du précédent.

1581. Antoine de Beauvais, seign. de Corcy; femme, Nicole Duglas.

Vers 1590. Philippe Bottée, seig. de Corcy par sa femme Marie de Donnay, veuve de Pierre de Corcy; enfans : Daniel, Jacqueline, femme de Pierre Jourdain.

1606. Daniel Bottée, seig. dud., garde marteau au bailliage de Coucy.

1621. Philippe Bottée, son fils, seign. dudit, conseiller notaire; enfans : Charles, Nicolas, chanoine de Noyon; Emmanuel, garde général des eaux et forêts en la maîtrise de Coucy.

1670. Charles de Rennard, seigneur dudit.

1674-94. Louis Vigneron, écuyer, seig. dudit.

1700. M Hubert, de Paris.

1788. Le duc d'Orléans achète les seigneuries de Corcy, Fleury, etc.

En dernier lieu, la seigneurie de Corcy appartenait à M. Darras.

Fief de la Place, à Corcy.

1706. Jérôme Hubert, écuyer, seig. de Sancy.

1764. Louis Vigneron.

1787. Echangé avec le sieur Darras (Voyez Chery-en-Laonnois).

Cordeliers et *Cordelières*. — On comptait autrefois dans l'étendue du département, sept couvens de cet ordre mendiant, dont quatre d'hommes et trois de femmes. Les Cordeliers de St-Quentin furent établis dès 1222, du vivant même de leur fondateur, St François. Ceux de Soissons furent établis en 1228. Ils étaient 7 frères et 2 novices au moment de la révolution. Ceux de Laon furent fondés avec de grandes difficultés en 1232. En 1789, ils étaient au nombre de 8 frères et 2 novices. Enfin, ceux de Château-Thierry ne furent établis qu'en 1488 et comptaient en dernier lieu, 6 frères et 2 novices. — Les couvens de Cordelières se trouvaient à St-Quentin, à Chauny et à La Ferté-Milon. Celui de St-Quentin fut fondé en 1223; il comptait en dernier lieu, 17 sœurs et 3 novices et jouissait de 7,000 liv. de rentes. Celui de Chauny, établi vers l'an 1500, fut composé de 4 sœurs ayant 3,200 liv. de revenus. Enfin, celui de La Ferté-Milon, fut fondé dans le courant du 17e siècle à la place et avec les revenus d'un ancien hôpital. En 1789, il possédait 10,765 liv. de rentes et comptait 9 sœurs avec une novice. La prieure perpétuelle prenait le titre d'abbesse; la dernière fut Eléonore de Jouenne d'Esgrigny.

Corillon, Corlion en 1210; Courliun en 1162; *Curleum* en 1158. — Ferme dépendante de Pancy. — En 1210, Savarin, seigneur de Pancy, l'adjoignit avec ce village à la commune de Cerny (Voyez ce mot). Elle avait été donnée

Digitized by Google

dès 1162 par Eustache de Lierval, à l'abbaye de St-Martin de Laon, pour le trécens d'un demi muid d'avoine et d'autant de froment (V. l'acte de donation).

Don de Corillon à l'abbaye de St-Martin de Laon, en 1162.

In nomine..... Ea propter, ego Galterus, Dei gratiâ Laudunensis episcopus, notum fieri volumus tàm futuris quàm presentibus quod..... Preterea notum esse volumus qualiter Eustachius de Lierevalle (Lierval), et frater ejus Guido, quicquid in manso dominico de Courliun (Corillon), tàm in monte quàm in valle et lateribus montis, cum banno et districto, vinaticiis, terragiis, redditibus, censu et tribus placitis, Nativitatis videlicet Domini, Paschæ et Pentecostes habebant, assensu Mathei et Madulte, uxoris ejus de Ternuth (Thiernu), Petri et Ponsardi quos à primo marito suo Hingobrando habuit, et assensu filii sui Hugonis et filie sue Hauvidis, quos à jamdicto Matheo genuit, à quibus eumdem mansum dominicum in feodo tenebant, ecclesie beati Martini Laudunensis pro trecensu dimidii modii avene, et dimidii modii frumenti melioris quod post semen in curte de Chalmont (Chaumont, ferme) fuerit, annuatim apud curtem eamdem, inter festum sancti Remigii et beati Andree persolvendo censualiter contulerunt. Concesserunt etiam eidem ecclesie quicquid emptione vel quolibet justo modo ab hominibus infra predictum mansum dominicum habitantibus deinceps acquirere poterit, libere possideat. Si vero fratres predicte ecclesie vel quilibet de familiâ ejus in prefato manso dominico ad invicem vel cum extraneis contenderint, vel quicpiam forefecerint, justicia ad abbatem sancti Martini pertinebit, de extraneis minime. Porro infractio sanguinis, homicidii, latronis, *banboliti* et duelli cùm evenerint, ad Eustachium et fratrem ejus Guidonem pertinebunt. Census quoque capitalis hominum suorum et mulierum infra predictum mansum dominicum habitantium, ipsorum erit. Testes sunt..... Actum anno incarnati Verbi MCLXII.°

CORLIÉGIS. — Voyez COLLIGIS.

CORNIN (LE), autrefois CORNUEL. — Ruisseau qui se jette dans la Souche près de Brazicourt. Il est nommé *Rû de Cornuel* dans des titres du 13e siècle.

CORNEILLE-SOUS-LAON, *Cornella* en 1125; *Corneolus* en 1156. — Maison isolée dépendante de Presles-et-Thierny. Il y avait autrefois à Corneille un château qui existait déjà, dit-on, du temps de Charlemagne. Ce monarque y aurait fait construire, en l'année 808, une chapelle où il déposa la portion du corps de St Oviran que lui avait donnée Hildebrant, archevêque de Cologne. — Corneille était d'ailleurs un fief qui eut des seigneurs particuliers.

1592. Pierre Lorisse, seign. du Fay et Corneille; femme, Louise de Sauclérois. Sans enfans.

1603. Guillaume le Cirier, s. de Neufchelles et Corneille.

1604. Michel Marquette, vicomte de Beaurieux; femme, Elizabeth Sureau; était veuve en 1630.

1670. Abraham de Stoppa, capit., seign. de Corneille; femme, Marie du Hamel.

1697-1701. Louis-Franç.-Alexandre de Stoppa, seign. d'Autremencourt et Corneille, major du régiment des gardes suisses.

1733. Pierre-Alexandre de Stoppa, seig. desd.

1750. Louis Randon, conseiller du roi, receveur des tailles, s. dud.; f.e, Sophie de Randon.

178.. André-Philippe Cadot de Villemomble, écuyer, seig. de Corneille, conseiller du roi, trésorier de France, maître particulier des eaux et forêts du Vermandois; femme, Marie-Jeanne Leduc; enfans: André-François, écuyer, garde du corps; Antoine, Marie-Jeanne-Adélaïde.

Corneil (bois de). — Voyez Forêt Palvins.

Corporations des arts et métiers. — On sait qu'autrefois toutes les personnes exerçant la même industrie étaient établies en corporations régies chacune par des statuts particuliers. Dans l'impossibilité où nous sommes de reproduire ici

Digitized by Google

tous ces statuts malgré leur intérêt, nous allons donner un extrait de ceux des maréchaux-ferrant de Laon comme pouvant servir à faire connaître l'esprit et le but de ces règlemens. Nous ferons suivre cet extrait de la description des bannières et armoiries des anciennes corporations de notre pays, lesquelles n'ont point encore été publiées.

Extrait des statuts des maréchaux-ferrant de Laon, en 1459.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou orront, Jehan de Lizac, écuyer, prévost de la cité de Laon, salut. Savoir faisons, etc.

Que chacun dudit mestier de mareschal fera bonne et loiale œuvre tant en cure de chevaux, comme de ouvrer de fer bon et loial, bien et suffisamment tourner et fournir selon le cheval à qui il se *devera* appliquer, sera fait au bien et aise dudit cheval, au mieux et plus honnement que faire se pourra au regard de justice et des maistres du mestier.

Item. S'il est aucun qui veuille lever forge en ladite ville de Laon et la paix, icellui ouvrier sera tenu de venir vers les gardes dudit mestier, lesquels gardes commenceront devers justice pour faire serment solemnel de garder et tenir cette ordonnance, et faire bien et loialement comme il appartient, et de payer 30 sols parisis, c'est assavoir : 10 sols par. pour les gardes, 10 sols par. pour la confrairie St Eloy et 10 sols pour le prévost de la cité, pourveu que icellui soit trouvé suffisant et qu'il sache forger, ferrer, soigner et appareiller chevaux suffisamment au regard de justice et des gardes, et qu'il sera trouvé avoir fait plus grande dépense pour ladite maîtrise que dessus est dit, et de donner à dîner aux maistres, il l'amendera à la volenté de justice

Item. Que si aucun fils de maistre veut lever son mestier en ladite ville et paix de Laon et tenir ouvroir, il sera examiné par les gardes dudit mestier, et si par eux il est trouvé suffisant, il sera passé maistre de l'espèce qu'il saura faire, sans autre chef-d'œuvre faire, en payant 20 sols parisis à appliquer comme dessus est dit.

Item. S'il y a aucun maistre qui ait paré le pied d'un cheval pour le ferrer et soit suffisant ouvrier, et celui à qui il est le transporte en une autre forge, pourveu que icellui luy veuille faire marchié et qu'il ait ouvrage fait pour le ferrer, celui qui après le servira ou le mareschal qui le fera ferrer, ou pareillement d'autres ouvrages appartenans audit mestier, paiera 15 sols parisis d'amende, c'est assavoir : 5 sols à la confrairie Dieu et monseigneur St Eloy, 5 sols au roy, nostre sire, et 5 sols aux gardes.

Item. Si aucun mareschal a commencé à mettre à point un cheval malade ou blessé, et celui à qui le cheval compète mène ledit cheval à autre mareschal pour le mettre à point dessus ledit premier mareschal, l'autre n'y peut ne doit mettre les mains en quelque manière que ce soit, sans le congié dud. mareschal qui le premier aura commencé à mettre à point ledit cheval, en peine de 15 sols parisis d'amende à appliquer comme dessus est dit.

Item. Chacun maistre tenant forge pourra avoir un apprentis qui servira deux ans au moins, et sera ledit apprentis amené par son maistre dedans 15 jours après ce qu'il l'aura loué, pour faire serment devant nous ou notre lieutenant qui pour le temps sera, en la présence dead. maistres, de bien et loialement servir sondit maistre et de garder les ordonnances dud. mestier, et ledit maistre jurera semblablement de luy monstrer et apprendre led. mestier bien et loialement. Et s'il est ainsi que led. varlet s'en voit (aille) et laisse son maistre *ains* (avant) que son temps soit fait et accomply et veut renoncer aud. mestier, ledit maistre en pourra avoir un autre, et si led. varlet s'en va sans renoncer audit mestier, en quelque place que ledit varlet voise (aille), son maistre le poursuivra, se il luy plaist, partout où il sera, et ne pourra led. varlet par raison besoigner en lieu ne place quel qu'elle soit jusqu'à ce que son maistre soit content de luy, dont ainsi led. varlet fera serment. Mais sondit maistre pourra avoir un autre varlet au cas que sondit varlet apprentis l'aura laissé sans le congié de son maistre, mais le maistre ne pourra tenir deux apprentis ensemble, si ce n'étoit que l'un fût son parent, cousin germain ou plus près.

Digitized by Google

Item. Que tous mareschaux tenans forges en lad. ville et paix de Laon, de leur consentement auront chacun une marque différente l'une de l'autre pour marquer leurs ouvrages, lesquelles marques seront apportées devers les maistres et gardes dudit mestier.

Item. Ils auront un tablet (tableau) de plomb ou de cuivre en quoy seront empreintes toutes les marques desd. mareschaux, lequel tablet sera mis en la main du plus ancien des gardes, et par ce lesd. mareschaux ne pourront faire contrefaire les marques les unes des autres.

Item. S'il estoit trouvé que aucun d'eux contrefist les marques de l'un à l'autre, il l'amendera d'amende arbitraire.

Item. S'il est aucun maistre dud. mestier qui ait loué aucun varlet d'iceluy mestier à années ou termes, et se iceluy varlet se part de son maistre avant son terme écheu pour servir un autre, iceluy maistre qui le *mettera* en besoigne après ce qu'il luy sera défendu par le varlet dud. mestier, led. maistre paiera 15 sols parisis d'amende, c'est assavoir : 5 sols au roy, nostre seigneur, 5 sols à St Eloy et 5 sols auxdits gardes.

Item. La femme d'un maistre qui demeurera veuve pourra, durant son veuvage, tenir la forge et faire œuvrer par ouvriers convenables durant son veuvage, et tant qu'elle se tiendra à marier.

Item. Si aucun mareschal ôte des rives à un cheval, il aura pour salaire 5 sols parisis et l'offrande de St Eloy, et si celui à qui compète et appartient led. cheval s'en va sans paier led. mareschal, il le pourra poursuivre comme de sa propre dette.

Item. Iceux dudit mestier pourront œuvrer de fer d'acier en tout ouvrage, comme bon leur semblera, sans préjudice des autres ordonnances.

Item. Que nuls ouvriers ou autres maistres ou compagnons dudit mestier étrangers ne pourront entreprendre cure de chevaux ou autres bêtes chevalines en ladite ville et paix de Laon, sans le congié de justice et des maistres, et qu'ils soient examinés par lesd. maistres, en peine d'amende en la délibération de justice à appliquer comme dessus est dit.

Item. Aucun mareschal ou autre de forge de quelque mestier qu'il soit ne peut ne doit bouter le feu en une fournaise neuve sans le congié desd. maistres sermentez sur led. mestier en ladite ville, et auront lesd. maistres pour visiter la fournaise 4 sols parisis et à la chapelle St Eloy 12 deniers, tout incontinent la vérification faite. Et au cas qu'il seroit trouvé y avoir bouté le feu sans estre visitée, il en sera à 60 sols parisis d'amende à appliquer comme dessus est dit, etc.

BANNIÈRES ET ARMOIRIES DES ANCIENNES CORPORATIONS DU DÉPARTEMENT.

Aubenton. — Chirurgiens : *d'azur, à la spatule d'argent.* — Drapiers, merciers, lingers, marchands de vins en gros et boulangers : *de gueules, à un saint Joseph d'or tenant de la dextre un lys au naturel.* — Tailleurs et chapeliers : *d'argent, au chapeau de sable, au chef d'azur chargé d'une paire de ciseaux d'argent, ouverts en sautoir.* — Menuisiers, charrons, tonneliers et brasseurs : *d'azur, à une sainte Anne d'or.* — Serruriers, taillandiers et maréchaux : *d'argent, à la batte de sable en pal, adextrée d'une clef de même et senestrée d'un maillet de gueules.* — Tailleurs, cordonniers, savetiers et tisserands : *d'azur, à la toison d'or, étendue en fasce.*

Bohain. — Tailleurs, bourreliers et cordiers : *d'azur, au collier de cheval d'or, accompagné en chef de ciseaux d'argent ouverts en sautoir à dextre, et d'un paquet de cordes de même à senestre.* — Maréchaux, taillandiers, armuriers et serruriers : *d'argent, au maillet de sable, adextré d'une clef de même et senestré d'un fer à cheval de même.* — Charrons, menuisiers, charpentiers et tonneliers : *d'azur, au rabot d'or en fasce accompagné en chef de deux roues de même, et en pointe de deux barils d'argent, cerclés de sable.* — Brasseurs et bouchers : *de gueules, au couperet d'argent en chef, au baril d'or en pointe.* — Manneliers, maçons, *roziers*, tourneurs et mulquiniers : *d'azur, à une Notre-Dame d'or.*

Château-Thierry. — Chirurgiens et apothicaires : *d'azur, à une boîte couverte d'or à dextre, et une spatule d'argent à senestre.* — Maréchaux et taillandiers : *d'argent, au maillet de sable accosté de deux fers à cheval de gueules.* — Charcutiers : *de sable, au couteau d'argent, emmanché d'or et mis en pal.* — Charrons : *d'argent, à deux roues de gueules, surmontées en chef d'un compas*

Digitized by Google

ouvert de sable. — Tanneurs : *de gueules, à deux couteaux de tanneur d'argent, emmanchés d'or et passés en sautoir.* — Cordonniers : *d'azur, au tranchet d'argent, emmanché d'or.* — Chaudronniers et fondeurs : *de sable, à 3 chaudrons d'or.* — Tisserands : *de gueules, à la navette d'argent posée en fasce.* — Cordiers : *d'azur, à 3 paquets de cordes d'or, posés 2-1.* — Tourneurs : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 roues de même.* — Mégissiers : *d'azur, à la toison d'argent, étendue en pal.* — Maçons : *de gueules, à la truelle d'argent emmanchée d'or, mise en pal.* — Epiciers, ciriers et chandeliers : *d'azur, à deux balances d'or, accompagnées en pointe d'un marc de même.* — Selliers, bourreliers et corroyeurs : *d'azur, à 3 marteaux d'argent, posés 2-1.* — Bouchers : *de gueules, au fusil de boucher d'argent en pal.* — Orfèvres et potiers d'étain : *d'azur, au marteau d'or, accompagné en chef de deux pots d'argent.*

Chauny. — Boulangers : *de gueules, à un saint Honoré de carnation vêtu pontificalement d'or, crossé et mitré de même, et senestré d'une pelle de four et d'un fourgon passés en sautoir d'argent.* — Charpentiers : *de sinople, à un saint Joseph d'or, senestré d'un Jésus qu'il tient par la main de même, et de la dextre une hache d'argent emmanchée d'or.* — Rotisseurs et pâtissiers : *de gueules, à un saint Laurent d'argent, tenant un gril de sable à la main.* — Serruriers, cloutiers et armuriers : *d'azur, à un saint Eloi vêtu en évêque, crossé et mitré, tenant à senestre un marteau, le tout d'or.* — Cordonniers : *d'azur, à un saint Crépin taillant des souliers, le tout d'or.* — Tonneliers : *d'azur, à une Madeleine de carnation, vêtue d'or, tenant à sa main une boîte de même.* — Chapeliers : *d'azur, à une sainte Barbe, tenant une tour sommée d'un chapeau, le tout d'argent.* — Vinaigriers : *de gueules, à un saint Vincent de carnation, vêtu en diacre d'or, et tenant un cep de vigne de même.* — Cuisiniers, pâtissiers et tourneurs : *d'argent, à la broche de sable et la pelle de four de même passées en sautoir.* — Orfèvres, potiers d'étain et couvreurs : *d'azur, à l'échelle d'argent, adextrée d'un marteau couronné d'or, et senestrée d'un pot d'étain au naturel.* — Serruriers et plâtriers : *d'argent, à la clef de sable à dextre, et une truelle d'azur à senestre.* — Selliers, menuisiers et vitriers : *d'azur, au rabot d'or posé en fasce, accompagné en pointe d'un marteau de sellier d'argent, au chef losangé d'argent et d'or.* — Apothicaires et chapeliers : *d'azur, à la spatule d'argent, coupée d'or, à un chapeau de sable.* — Tanneurs et bourreliers : *d'argent, au collier de cheval de gueules parti d'azur, au couteau de tanneur d'argent.* — Drapiers et merciers : *d'argent, à un saint Louis de carnation vêtu d'une tunique de pourpre, frangée d'or, et d'un manteau royal d'azur, semé de France, tenant de sa dextre une couronne d'épines de sinople, et de senestre une main de justice de gueules.* — Chirurgiens : *d'azur, à un saint Cosme et un saint Damiens d'or, sur une terrasse de même.* — Marchands de toile : *d'azur, à une Vierge d'or, tenant un enfant Jesus de même, accostée de deux pièces de toile d'argent pliées en rouleau.* — Blanchisseurs de toile : *d'azur, à la rivière d'argent en fasce, accompagnée de trois pièces de toiles pliées en rouleau de même, et posées en pal 2 en chef, une en pointe.* — Tisserands. *d'azur, à la navette d'argent couchée en fasce.* — Corroyeurs : *de sable, à deux couteaux de tanneur d'argent, emmanchés d'or et posés en sautoir.* — Sergers : *d'or, à la navette de gueules, posée en pal.* — Mégissiers : *d'azur, à la toison d'argent, étendue en pal.* — Bouchers et charcutiers : *de gueules, au couperet d'argent.* — Mulquiniers : *d'azur, à la peau de bœuf d'or.* — Cordiers : *d'azur, à deux paquets de cordes d'or en chef, et en pointe une roue d'argent.* — Bonnetiers : *de gueules, à 3 bonnets d'argent, 2-1.* — Charpentiers : *d'azur, au rabot d'or posé en fasce et surmonté d'un compas ouvert d'argent.* — Taillandiers, cloutiers et ferronniers : *d'argent, à 3 maillets de sable, 2-1.* — Maréchaux et chaudronniers : *d'argent, au marteau de gueules.* — Tailleurs : *d'azur, aux ciseaux d'or ouverts en pal.*

Fère-en-Tardenois. — Cordonniers : *d'or, à la botte de gueules.* — Merciers et ciriers : *d'azur, à deux flambeaux d'or passés en sautoirs.* — Bouchers et charcutiers : *d'argent, au massacre de bœuf de sinople.* — Boulangers : *de sinople, à la pelle de four d'or.* — Fripiers et marchands de toile : *d'argent, au juste-au-corps de gueules.* — Chapeliers : *d'or, à 3 chapeaux de sinople, 2-1.* — Tisserands : *d'azur, à 3 navettes de tisserand d'or, mal ordonnées.* — Menuisiers, maçons et

Digitized by Google

charpentiers : *de sable, au compas d'argent, accompagné en chef de deux rabots d'or.* — Apothicaires et chirurgiens : *de sinople, à la boîte d'or, accompagnée en chef de 2 lancettes d'argent.*

La Ferté-Milon. — Mandeliers et tourneurs : *d'argent, à deux roues de gueules, surmontées en chef d'un compas de sable ouvert en chevron.* — Selliers et bourreliers : *d'azur, à la selle d'or, senestrée d'un collier de cheval de même.* — Bonnetiers et tonneliers : *d'or, à deux bonnets de gueules en chef et deux barils de même en pointe posés sur leur cul.* — Tisserands : *d'argent, à la navette de sable en fasce.* — Cordonniers : *d'azur, au tranchet d'argent en fasce.* — Cordiers : comme à Fère-en-Tardenois.— Serruriers : *d'azur, à la clef d'argent en pal.* — Taillandiers et maréchaux : *d'argent, au maillet de sable accosté de deux fers à cheval de même.* — Corroyeurs : *d'azur, à la toison d'or étendue en pal.* — Boulangers : *de gueules, à la pelle de four d'argent, chargée de deux pains d'azur.* — Bouchers : *de gueules, au couperet d'argent.* — Chapeliers et tailleurs : *de gueules, aux ciseaux de tailleur à dextre, au chapeau d'or à senestre.* — Couvreurs et maçons : *de gueules, à l'échelle d'argent à dextre, à la truelle d'or à senestre.* — Gantiers, mégissiers et tanneurs : *de sable, à la toison d'or étendue en pal.* — Menuisiers et charpentiers : *de gueules, au rabot d'or en fasce surmonté d'un maillet de même.* — Sergers, drapiers et marchands drapiers : *de gueules, à l'aune d'argent, marquée de sable, coupée d'or, à une navette de sable.* — Ciriers, chandeliers et merciers : *d'azur, à une Notre-Dame d'argent.* — Marchands de fer : *d'argent, à deux maillets de sable.* — Vinaigriers : comme à Soissons.

Guise. — Maréchaux, chaudronniers et orfèvres : *d'azur, au marteau couronné d'or en chef, et en pointe au maillet d'argent, à la clé de même en pal au flanc dextre, au fer à cheval d'or à senestre.* — Tisserands et vanniers : *de gueules, à deux navettes d'argent en sautoir.* — Bourreliers, selliers et cordiers : *d'azur, au marteau de sellier d'argent, adextré d'un collier de cheval d'or, et senestré d'un paquet de cordes de même.* — Pâtissiers, bouchers, boulangers et cuisiniers : *d'azur, à deux couteaux hacheurs de sable l'un sur l'autre.* — Marchands de bois et brasseurs : *d'azur, à trois barils d'or*, 2-1. — Mégissiers, tanneurs et corroyeurs : *de gueules, à la toison d'argent, étendue en pal.* — Tourneurs, vitriers, menuisiers, tonneliers et charrons : *d'azur, au rabot d'or en fasce, accompagné en chef d'une roue de même à dextre, et d'un baril d'argent à senestre.* — Maîtres joueurs de violon : *d'argent, à deux archets de violon de sable en sautoir accostés de deux fleurs de lys d'azur.* — Charpentiers, couvreurs et maçons : *d'azur, au rabot d'or en fasce, accompagné en chef d'une truelle d'argent, et en pointe d'une hache couchée de même.* — Cordonniers et savetiers : *de gueules, à deux tranchets d'argent en sautoir.* — Tailleurs : *d'azur, aux ciseaux d'argent ouverts en sautoir.* — Chapeliers et bonnetiers : *d'argent, au chapeau de gueules, accompagné de 3 bonnets, deux en chef, un en pointe.*

La Fère. — Communauté des marchands : *d'azur, à un saint Marcoul d'or.* — Chirurgiens et apothicaires : *parti au 1er, d'azur à deux lancettes ouvertes en chef, trois boîtes ouvertes en fasce et une tête de mort soutenue de deux os passés en sautoir en pointe, le tout d'argent ; au 2e, d'argent, à trois roses de gueules rangées en chef, une vipère de sinople languée de gueules, rampante en fasce et un rocher de sable en pointe.* — Pâtissiers, boulangers, bouchers et brasseurs : *d'argent, à un saint Michel de carnation, habillé à la romaine, d'azur et de gueules, ailé de même, et tenant de la dextre une épée flamboyante de gueules, et à senestre une chaîne de sable à laquelle est attaché un diable de même, armé et lampassé de gueules, terrassé et renversé sous ses pieds sur une montagne de sinople, et une cuve d'or cerclée de sinople et remplie de sable posée en pointe, brochante de la terrasse et sur le diable, le tout accosté à dextre d'une pelle de four de sable, chargée de trois pains d'or, et à senestre d'un couperet de sable emmanché d'or.* — Selliers, bourreliers et cordiers : *d'azur, à deux marteaux de sellier d'argent en chef, emmanchés de gueules, et en pointe un rouet de cordier dont les supports sont d'or, la roue de gueules et le mandre de sable, sur une terrasse de sinople.* — Chapeliers, bonnetiers, chaussetiers, gantiers et tailleurs : *d'argent, à une paire de ciseaux de tailleur d'azur ouverts en sautoir, accostés de deux autres paires de ciseaux de gantier, accompagnés en chef d'un chapeau de sable.* — Orfèvres, potiers d'étain, chaudronniers, serruriers, taillandiers et maréchaux : *d'azur, à deux clés passées*

Digitized by Google

en sautoir, accompagnées en chef d'un calice et aux flancs d'une aiguière à dextre, et d'un chaudron à senestre, et en pointe de deux faucilles passées en sautoir, soutenues d'un fer à cheval renversé, le tout d'argent. — Vanniers et tourneurs : *d'argent, à un fer à clorre de sable et un poinçon de même passés en sautoir, entrelacés avec une palme d'argent emmanchée de gueules posée en fasce, le tout soutenu d'un couteau de sable emmanché d'or et couché en pointe.* — Cordonniers, tanneurs et corroyeurs : *de sable, à une paire de pinces d'argent posée en pal, entourée d'un tranchet, d'un couteau à pied et d'un couteau à travers de tanneur, trois outils aussi d'argent emmanchés d'or et autres outils de ces métiers d'argent.* — Couvreurs, maçons et plâtriers : *de gueules, à une tour pavilonnée d'argent, maçonnée et ajourée d'une porte et de deux fenêtres de sable, sur une terrasse de sinople.* — Tonneliers, charpentiers, charrons, menuisiers et vitriers : *de sable, à une bisaigue d'argent posée en chef, soutenue d'une feuille de scie de même, le tout en fasce, accompagnée en pointe d'une équerre d'or à dextre, et d'un compas ouvert en chevron d'argent à senestre.*

Laon. — Joailliers et quincaillers : *d'azur, à un ange d'or ailé d'argent, couvert d'une écharpe de gueules, tenant de sa main dextre une balance d'argent, les pendans ou cordons d'or, et accompagné de six étoiles d'argent, deux en chef, deux en fasce et deux en pointe.* — Drapiers et chaussetiers : *d'azur, à une sainte Madeleine couronnée de carnation, vêtue d'argent et de gueules sur une terrasse de sinople, tenant de la dextre une aune d'or marquée de sable, et de senestre une boîte d'or; la sainte senestrée en chef d'un chiffre de marchand d'argent, composé d'un 4 dont le pied est terminé en anneau de clef et croisé à double traverse.* — Apothicaires et épiciers : *d'azur, à une flèche ou dard posé en pal d'or, la pointe en bas, accolé d'une guivre de même, la tête en bas.* — Chirurgiens : comme à Chauny.

Marle. — Charpentiers et maçons : *d'azur, à une règle de maçon d'argent posée en pal et terminée par haut en équerre de même, adextrée d'une truelle et d'une hache aussi d'argent, emmanchées d'or, rangées en pal, et senestrée d'un marteau d'argent, emmanché d'or.* — Drapiers, merciers, ciriers et marchands de vin : *d'azur, aux outils de cordier et cordonnier d'argent.* — Boulangers et bouchers : *d'azur, à une pelle de four d'argent, chargée de trois pains de gueules, posée en pal, et accostée en pointe de deux couteaux d'argent.* — Maréchaux, serruriers et taillandiers : *de gueules, à l'enclume d'argent, accompagnée en chef d'une clef à dextre et d'un marteau à senestre aussi d'argent, et en pointe d'un fer à cheval de même.* — Menuisiers, tonneliers, bonnetiers, pelletiers, chapeliers et tailleurs : *d'azur, à une varlope d'or, une doloire d'argent emmanchée de sinople, un couteau de pelletier d'argent emmanché par les deux bouts de gueules et un arson de sinople, cordé de sable; ces quatre pièces posées en fasces, les unes sur les deux autres, adextrées d'une broche double de sable, chargée de chardons d'or, et senestrées d'une paire de ciseaux d'argent posée en pal.*

Neuilly-St-Front. — Tailleurs et fripiers : *de sinople, à deux ciseaux d'argent ouverts en sautoir.* — Tisserands : *d'azur, à la navette d'or posée en fasce.* — Tondeurs de drap et teinturiers : *d'or, aux forces de sable en fasce.* — Menuisiers, charrons, maçons, charpentiers, couvreurs et tonneliers : *d'azur, à un saint Eloi, évêque, d'or.* — Chanvriers, tourneurs de blanc bois et sabotiers : *d'argent, à deux roues de gueules, surmontées en chef d'un compas de sable ouvert en chevron.* — Bonnetiers : *d'argent, à trois bonnets de gueules, 2-1.* — Boulangers : *de gueules, à la pelle de four chargée de trois pains de gueules.* — Marchands drapiers, merciers et de fers : *d'azur, à l'aune d'argent, marquée de sable en pal à dextre, et un maillet d'or à senestre.* — Chirurgiens et apothicaires : *d'azur, à une boîte couverte d'or à dextre, et une spatule d'argent à senestre.* — Bouchers : *de gueules, au couperet d'argent.* — Tanneurs, corroyeurs, mégissiers, chapeliers et bourreliers : *d'azur, à la toison d'or étendue en pal.* — Potiers d'étain, chaudronniers, maréchaux, serruriers et taillandiers : *d'azur, à la croix d'argent, cantonnée au 1, d'un pot d'étain au naturel, au 2, d'un chaudron d'or, au 3 d'une clef d'argent, et au 4, d'un maillet d'or.* — Cordonniers : *d'azur, au tranchet d'argent à dextre, et au couteau à pied à senestre de même, emmanché d'or.*

Digitized by Google

Ribemont. — Cordonniers, tailleurs et gantiers : *d'azur, à un bouquet de trois roses d'argent, tigées et feuillées d'or mouvantes de la pointe, et surmontées de trois étoiles aussi d'or, rangées en chef.* — Drapiers et merciers : *d'azur, à un meveri d'argent, surmonté d'une étoile d'or posée au 1er canton.* — Maréchaux, menuisiers, bourreliers, charrons et tourneurs : *d'azur, à un vilbrequin et un marteau en pal en chef, et une enclume en pointe, le tout d'argent.* — Tisserands, mulquiniers, cordiers et chanvriers : *de gueules, à une plane couchée en chef, une navette aussi couchée en fasce et une corde posée en pointe de même, le tout d'argent.* — Maçons, couvreurs et savetiers : *de gueules, à un compas ouvert et un marteau posés en chef, et une truelle en pointe, le tout d'argent.* — Chirurgiens : *d'azur, à une spatule d'argent posée en pal, sur laquelle sont brochant des ciseaux ouverts de même.* — Boulangers, bouchers et brasseurs : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'un couperet d'argent à dextre et d'un baril d'or à senestre, et en pointe d'une pelle de four d'argent, chargée de trois pains de gueules.*

Soissons. — Boulangers et tourtonniers : *d'azur, à l'image de carnation des saints Honoré et Landart.* — Pâtissiers, traiteurs, cuisiniers et rotisseurs : *d'azur, à une ascension d'or.* — Cordonniers en vieux : *d'azur, à saint Crépin et Crépinien d'or, tenant chacun en leur main dextre une palme de même.* — Charpentiers : *d'azur, à une Vierge d'argent.* — Tisserands et mulquiniers : *d'azur, à la Vierge d'argent, accostée de deux navettes de même.* — Bonnetiers : *d'azur, à la Vierge d'or.* — Maçons : *d'azur, à une sainte Trinité d'argent.* — Peintres, sculpteurs, vitriers, maîtres de danse et *pommiers* : *d'azur, à trois écussons d'argent, 2-1, avec une fleur de lys d'or, mise en cœur.* — Chapeliers : *d'azur, à une sainte Barbe d'or.* — Mariniers de l'arche : *d'azur, à un saint Nicolas d'or.* — Plâtriers, *de sable, à la truelle d'argent, emmanchés d'or.* — Potiers d'étain : *d'azur, à trois pots d'étain au naturel, 2-1.* — Couvreurs : *de gueules, à l'échelle d'argent en pal, adextrée d'une truelle et senestrée d'un marteau de même.* — Menuisiers : *de sable, au rabot d'argent posé en fasce, surmonté d'un maillet d'or.* — Taillandiers : *de gueules, à la barre de fer d'or posée en pal, accostée de deux maillets de même.* — Apothicaires : *de gueules, à la spatule d'argent posée en pal.* — Chaudronniers : *de sable, à trois chaudrons d'or, 2-1.* — Serruriers : *d'azur, à la clef d'argent, posée en pal.* — Tailleurs : *d'azur, à des ciseaux d'or ouverts en sautoir.* — Cordonniers : *de sable, au tranchet à dextre d'argent, et à senestre un couteau à pied de même.* — Tourneurs : *d'azur, au métier de tourneur d'argent.* — Bouchers : *de gueules, à un fusil d'or posé en pal.* — Vinaigriers : *d'argent, à la brouette de gueules chargée d'un baril d'or.* — Orfèvres : *d'azur, à la croix d'or, cantonnée aux 1er et 4 d'une fleur de lys de même; aux 2 et 3 d'une boîte couverte d'argent.* — Selliers : *d'azur, à la selle d'argent enrichie d'or.* — Maréchaux : *d'argent, à la batte de sable posée en pal, accostée de deux fers de cheval de gueules.* — Cordiers : *d'azur, à deux paquets de cordes d'argent en chef et une en roue de même en pointe.* — Bourreliers ; *d'argent, au collier de cheval de gueules.* — Charrons : *d'azur, à la roue d'argent surmontée d'une hache couchée de même, emmanchée d'or.* — Mandeliers : *d'azur, à une Notre-Dame d'or.* — Chirurgiens : *de gueules, au rasoir d'argent emmanché et cloué d'or, ouvert en chevron, accompagné en pointe d'une lancette de même.* — Ecrivains et libraires : *d'azur, au livre ouvert d'argent, accompagné en pointe de trois plumes coupées à écrire de même posées en barre, deux en chef, une en pointe.*

Vailly. — Boulangers, bouchers, charcutiers, tonneliers, tailleurs, chapeliers, mégissiers et tisserands : *de gueules, à une Notre-Dame d'argent, couronnée d'or.* — Chirurgiens, apothicaires, merciers et drapiers : *de gueules, à un saint Joseph d'or, tenant de la dextre un lys au naturel.* — Menuisiers, vitriers, maçons, charrons, charpentiers, chaudronniers, maréchaux, serruriers, taillandiers, bourreliers, cordonniers, plâtriers, couvreurs et savetiers : *d'azur, à un saint Eloi, évêque, d'or, crossé et mitré de même.*

Vervins. — Bonnetiers : *d'azur, à une paire de ciseaux à tondre d'argent, garnie de gueules, accostée de deux broches doubles d'argent, garnies et chardonnées d'or, emmanchées de gueules, le tout posé en pal et chaque broche surmontée d'une étoile d'or.* — Cordonniers, savetiers, tanneurs et corroyeurs : *d'azur, au couteau à pied d'argent, emmanché d'or et posé en pal, sur-*

Digitized by Google

monté de deux étoiles de même et accolé de deux alènes d'argent, emmanchées d'or et posées en pal. — Cordiers, selliers et tonneliers : *d'azur, à deux marteaux de sellier d'argent, emmanchés de gueules, rangés en chef, et en pointe un roust de cordier aux supports d'or et la roue de gueules, posé sur une terrasse de sinople.* — Menuisiers, charrons, tourneurs, mandeliers et *chanveliers* : *d'azur, à la varloppe d'or, ferrée de sable, une doloire d'argent, emmanchée de gueules, une hache d'argent emmanchée de sinople, une plane d'argent emmanchée de sinople et de gueules. Ces quatre pièces rangées en fasce l'une sur l'autre, accompagnées en pointe d'un fer à cierre d'argent passé en sautoir, avec un poinçon de sable.* — Chirurgiens et apothicaires : *d'or, à un saint Cosme et un saint Damiens de carnation, vêtus d'azur et de gueules, sur une terrasse de sinople, le premier tenant de la dextre élevée une boîte couverte de gueules, et appuyant la senestre sur une épée d'argent, la pointe en bas ; l'autre tenant de la dextre abaissée une épée de même, de la senestre élevée une fiole aussi d'argent.* — Boulangers : *d'azur, au mortier avec son pilon d'or en pal, adextré d'une pelle à four d'argent posée en pal et chargée de trois tourteaux de gueules posés 1-2, senestré d'un rouleau aussi d'argent posé en pal, le tout surmonté de trois tartières d'or rangées en chef.* — Chapeliers et ciergiers : *d'argent, à un archet de sinople, cordé de sable, couché en en fasce, et au-dessous une main dextre de carnation parée d'azur, mouvante à dextre et tenant un bâton bourdonné d'or, touchant à la corde de cet arc, au chef d'azur chargé d'une paire de ciseaux de tondeur couchés d'argent.* — Vinaigriers et brasseurs : *d'azur, à un fouchy d'argent, emmanché de sinople, couché en pal, accosté en fasce de deux étoiles d'argent et en pointe d'une cuve d'or à dextre, cerclée de sinople, et d'une chaudière aussi d'or à senestre.* — Tailleurs, chaussetiers et houssetiers : *d'azur, à la main dextre de carnation, mouvante d'une nuée d'argent du bas du flanc senestre de l'écu, et tenant une paire de ciseaux d'argent, desquels elle coupe une pièce d'étoffe de gueules, posée en chef.* — Bouchers : *d'azur, à deux couteaux d'argent en chef et un fusil de même en pointe.* — Tisserands : *d'azur, à une navette d'or posée en bande, la bobine garnie de fil de sable.* — Charpentiers, maçons, couvreurs et potiers : *de gueules, à la bisaigue d'argent, et la règle de même, passées en sautoir.* — Drapiers et marchands de fer en gros : *de gueules, à la croix ancrée d'or.* — Maréchaux, serruriers, taillandiers, chaudronniers, lanterniers et potiers d'étain : *d'azur, à un saint Eloi d'or.*

Correaux, autrefois Coureaux, Cauriaux en 1500. — Maison isolée dépendant de Neuvillette. C'était jadis une ferme qui appartenait à l'abbaye d'Origny.

Correrie, Coroirie en 1140. — Hameau dépendant de Braye-en-Thiérache ; en 1816, 4 feux. C'était, au 12e siècle, un lieu désert et couvert de bois, qui fut acheté par Renaud, seigneur de Rozoy, et donné par lui aux chartreux. Ceux-ci y fondèrent un couvent qui prit le nom de *Val-St-Pierre* (V. ce mot).

Côte de Bimont (la). — Ancien fief à Faucoucourt (Voyez ce mot).

COTTE (*Louis*), naturaliste et physicien, correspondant de l'Institut, chanoine de Laon, né en cette ville le 22 octobre 1740, mort le 4 octobre 1815. — Il a écrit un grand nombre d'ouvrages sur la météorologie, la physique et l'histoire naturelle ; en voici la liste :

Mémoires sur la Météorologie. 2 vol. in-4°, Paris, 1768. Un 3e volume est resté inédit. — *Traité de Météorologie*, un vol. in-4°, Paris 1774. — *Leçons élémentaires d'histoire naturelle à l'usage des enfans*, in-12, Paris 1784. — *Leçons élémentaires d'histoire naturelle à l'usage des jeunes gens*, in-12, Paris 1787. — *Manuel d'histoire naturelle, ou tableaux systématiques des trois règnes minéral, végétal et animal*, in-8°, Paris 1787. — *Leçons élémentaires de physique, d'astronomie et de météorologie.* — *Leçons élémentaires d'agriculture*, in-12, Paris 1790. — *Leçons élémentaires sur la meunerie et la boulangerie*, in 12, Paris 1795. — *Catéchisme à l'usage des habitans*

Digitized by Google

de la campagne sur les dangers auxquels leur santé et leur vie sont exposées, etc, in-12, Paris 1795. — *Leçons sur les mœurs et l'industrie des animaux*, 2 vol. in-12, Paris 1799. — *Vocabulaire portatif des mécaniques*, in-16, Paris 1801. — *Recherches relatives à l'influence des constitutions lunaires, boréales et australes, sur la température et la variation de l'atmosphère*, in 4°, 1801. — On a encore de Cotte beaucoup de mémoires intéressans, dont les uns ont été couronnés par des sociétés savantes, et les autres recueillis soit dans les journaux scientifiques, soit dans les collections académiques.

COTTIN *(Jean)*, médecin de la faculté de Montpellier, né à Laon, florissait au 17e siècle. — On a de lui :

Traité de la peste, 1635, réimprimé en 1722, Paris, in-12.

COUCY-LA-VILLE, *Cociaca villa* en 1138; *Cociacus* en 1188. — Village de l'ancien Laonnois, bâti à l'entrée d'une large et profonde gorge, à 25 k. à l'O. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Coucy-le-Château, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Coucy-le-Château, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : en 1760, 147 h. (33 feux); 1800, 227 h.; 1818, 253 h.; 1836, 275 h.; 1856, 268 h.; 1861, 259 h. — Dépendances : Neuville (ham.); Haumont, Craone, Rozières (fermes); le Trou-Pissot, Valhomme, Mallet (isolées).

Le terroir de Coucy-la-Ville était dans l'origine couvert de bois, que l'on fut obligé d'essarter pour bâtir ce village. De là son nom de Coucy, dérivant de *cotia*, clairière ou éclaircie pratiquée dans un bois. Coucy-la-Ville est très-ancien et sa fondation remonte à une époque antérieure de plusieurs siècles à celle de Coucy-le-Château. Il appartenait originairement au fisc royal, et fut donné à la fin du 5e siècle, par Clovis à St Remi, archevêque de Reims (Voyez Chavignon). — Au milieu du 14e siècle, Enguerrand VII, sire de Coucy, voyant ses terres dépeuplées par suite des troubles intérieurs du royaume et des guerres étrangères, pensa que le meilleur moyen d'y rappeler les habitans était de les affranchir de la servitude. Dans ce but, il abolit en 1368 la mortemain et le fors-mariage dans 22 villages ou hameaux de ses domaines, savoir : Coucy-la-Ville, Fresnes, Noirmézières, Landricourt, Neuville (hameau dépendant de Coucy-la-Ville), Verneuil, Sorny, Follembray, Champs, Servais, Trosly (Loire), Allemant, Vauxaillon, Crécy (au mont), Guny, Courson, Andelain, Bertaucourt, Monceau-les-Leups, Vaudesson, Pont-St-Mard et Mareuil (Voyez notre *Histoire de Coucy*, p. 103). Le sire de Coucy mit pour seule condition à cet affranchissement, celle-ci : que les habitans de ces villages lui payeraient et à ses héritiers une rente annuelle fixée d'après le chiffre de leur population. Coucy-la-Ville fut taxé à 10 liv. parisis. — On remarque dans l'église de ce village des peintures murales et un baptistère très-curieux. Son clocher est d'une architecture fort élégante; on en attribue à tort la construction aux Anglais. — Un temple protestant existait sur le terroir de Coucy-la-Ville au 17e siècle. Il fut démoli en 1685, par suite de la révocation de l'édit de Nantes ; mais l'emplacement où il s'élevait porte encore le nom de *Pré de la*

Digitized by Google

prêche. — Ce village ne paraît pas avoir jamais eu d'autres seigneurs que ceux de Coucy-le-Château (Voyez ce mot). — Le moulin et le vivier de Coucy-la-Ville appartenaient jadis à l'abbaye de Prémontré.

J.-Gérard Bonnaire, maréchal de camp de l'Empire, était né à Coucy-la-Ville.

Il existait autrefois à Coucy-la-Ville un fief dit *Regnard.* Un seul de ses seigneurs nous est connu. 1530. Hubert Jourdieu, seigneur de Regnard.

COUCY-LE-CHATEAU, *Codiciacus castrum* en 949, etc.; *Cociacus, Cochiacus* en 1121. — Petite ville de l'ancien Laonnois, bâtie sur la pointe d'une colline escarpée, à 30 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, chef-lieu de bailliage, des élection et diocèse de Laon, aujourd'hui chef-lieu de canton arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, le Sauveur. — Population : en 1698, 800 h.; 1760, 975 h. (219 feux); 1800, 781 h.; 1836, 878 h.; 1856, 840 h.; 1861, 874 h.

L'origine de Coucy-le-Château remonte à un château-fort qui fut bâti en l'année 920, par l'un des archevêques de Reims, dans cet endroit alors dépendant du terroir de Coucy-la-Ville qui lui appartenait. Il leur avait été donné à la fin du 5e siècle par St Remi, lequel le tenait de la libéralité du roi Clovis (Voyez Chavignon). — Le château de Coucy était à peine construit, qu'il devint le point de mire de tous les seigneurs des environs. Dès l'an 928, le fameux Herbert, comte de Vermandois, s'en empara et y enferma le malheureux Charles-le-Simple. Quinze ans après, ce château devint la proie d'un autre seigneur non moins fameux, de Thibaut, comte de Troyes, surnommé *le Tricheur.* Plusieurs fois chassé de cette forteresse, Thibaut y rentra autant de fois, jusqu'au moment où l'archevêque de Reims Odalric se décida à la donner en fief au fils de ce seigneur, pour un cens annuel de 60 sous (en 994). — En 1197, les habitans de Coucy profitant de ce que, par suite de la mort en Terre-Sainte de leur seigneur Raoul Ier, l'administration de ce domaine se trouvait dans les mains de sa veuve, la sollicitèrent et en obtinrent une charte communale calquée sur celle de Laon. Elle assurait leur émancipation politique et civile, établissait une administration municipale exclusivement composée de bourgeois, déterminait les peines applicables à chaque délit et à chaque crime, assurait la succession dans les familles, etc. (V. Laon). — En 1388, Enguerrand VII, sire de Coucy, obtint du roi pour les habitans de cette ville qui se trouvait ruinée par la guerre et qui avait été plusieurs fois incendiée, l'établissement de deux foires franches annuelles chacune de trois jours, à commencer du jour de la St Nicaise (9 mai) et du jour de la St Nicolas (6 décembre) Voyez la charte ci-dessous. Aujourd'hui, il s'y tient 3 foires annuelles, savoir : le vendredi avant Pâques, à la Pentecôte et à la Toussaint; plus, un marché hebdomadaire, le vendredi. — La terre de Coucy ayant été saisie sur le duc d'Orléans en 1411, les troupes royales vinrent faire le siége du château qui se rendit après une résistance opiniâtre. Deux ans après, la place fut livrée au duc de Bourgogne;

Digitized by Google

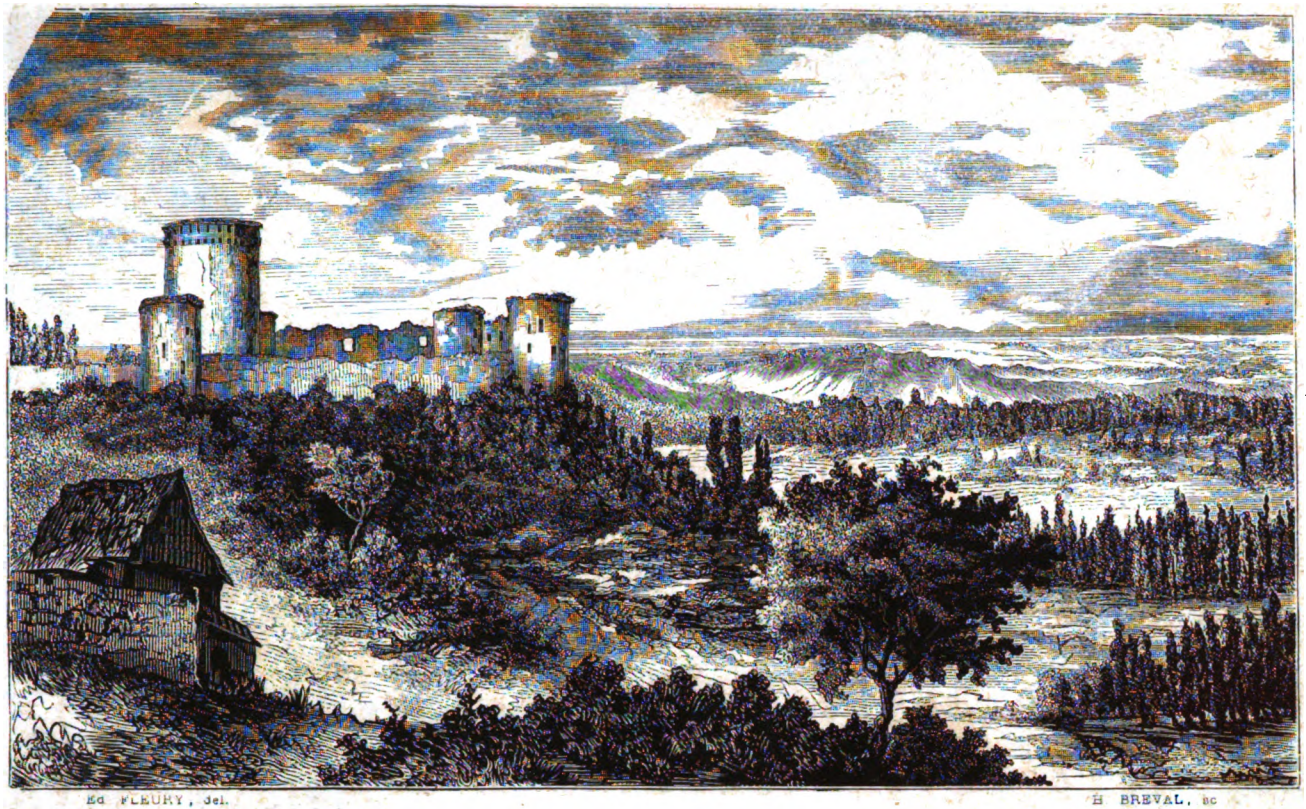

VUE EXTÉRIEURE DU CHATEAU DE COUCY.

Digitized by Google

Digitized by Google

mais elle fut reprise en 1419 par les troupes du duc d'Orléans. Les Anglais s'en emparèrent en 1423 et la livrèrent au comte de St-Pol. En 1652, le château de Coucy fut assiégé par les troupes royales qui s'en rendirent maîtresses; le cardinal Mazarin en fit aussitôt démanteler les fortifications. Ainsi fut ruiné pour toujours le magnifique monument militaire élevé par Enguerrand III, sire de Coucy. Les ruines de ce château passent à juste titre pour les plus belles que l'on puisse voir. — Un prieuré sous le vocable de St Remi, y avait été établi en 1138 par Enguerrand II. — L'Hôtel-Dieu de Coucy fut fondé en 1673, par Philippe, duc d'Orléans.

Cette ville, indépendamment de ses anciens seigneurs qui tous ont acquis plus ou moins de droits à la célébrité, a vu naître plusieurs personnages distingués. Le nom de Raoul ou mieux Renaud, châtelain de Coucy, est devenu célèbre par ses amours avec la dame de Fayel et sa fin tragique. Les deux architectes Robert de Coucy ont travaillé l'un à la cathédrale, l'autre à l'église St-Nicaise de Reims. Raoul de Coucy, seign. de Montmirail, fut l'un des plus braves chevaliers du 14e siècle. Un Richard de Coucy fut élu abbé de St-Nicolas-aux-Bois en 1401. César de Vendôme, fils de Gabrielle d'Estrées et bâtard de Henri IV. Les deux frères Antoine-Vincent et Antoine-Claude Thuillier, traducteurs célèbres au dernier siècle. Les deux frères Pipelet, chirurgiens distingués. Jean et Evrard de Coucy, médecins au 14e siècle. Antoine Fournier, Lancelot et Richard, littérateurs, le premier au 16e siècle, les deux autres au 18e. Duflos, bon graveur au 18e siècle. Vergniaud, peintre d'histoire, mort dans ces derniers temps.

On possède sur Coucy les ouvrages suivans : *Histoire des anciens seigneurs de Coucy,* par Nicolas Jovet, prieur de Plain-Châtel, 1682. — *Histoire de la ville et seigneurie de Coucy,* par Toussaint Duplessis, 1728. — *Histoire de la ville et des sires de Coucy-le-Château,* par Melleville, 1848. — *Notice historique et généalogique sur les châtelains de Coucy,* par le même, 1855.

Sires de Coucy, relevant de la grosse tour de Laon.

1047. Robert, sire de Coucy; femme, Mathilde.

1059. Albéric, leur fils; femme, Adèle ou Adeline; enfans? Enguerrand, évêque de Laon; Ermengarde, femme de Guy de Châtillon; Mathilde, abbesse de Jouarre; Elvide?

1078. Enguerrand de Boves, sire de Coucy par usurpation sur le précédent; femmes : 1° Ade de Marle; 2° Elvide; 3° Elizabeth; 4° Sibille de Château-Porcien; enfans : Thomas, Robert, Mélissende, femme de Guy, châtelain de Coucy; Gérard, évêque d'Amiens en 1115.

1115. Thomas, dit de Marle; femmes : 1° Ida de Hainaut; 2° Ermengarde de Montaigu; 3° Mélissende de Crécy; enfans : Enguerrand, Robert, seign. de Boves; Basilie, femme d'Alard, seign. de Chimay, puis de Bernard d'Orbais; Béatrix, femme d'Evrard, seign. de Breteuil; Alelme, mort jeune; Mélissende, femme d'Aleaume, puis d'Hugues de Gournay, enfin, de Gérard de St-Aubert.

1130. Enguerrand II, sire de Coucy; femme, Agnès de Beaugency; enfans : Raoul, Enguerrand, Robert, abbé de Foigny; Mélissende, Béatrix? abbesse de N.-D. de Soissons.

1150. Raoul Ier, sire de Coucy; femmes : 1° Agnès de Hainaut, dont : Yolende, femme de Robert II, comte de Dreux; Isabeau, femme de Raoul, comte de Roucy, puis de Henri, comte de Grandpré; Ade, femme de Thierry, seig. de Bièvres; 2° Adélaïde de Dreux, dont : Enguer-

Digitized by Google

rand, Thomas, seig. de Vervins; Raoul, évêque de Noyon; Robert, seigneur de Pinon; Agnès, femme de Gilles de Beaumetz.

1192. Enguerrand III, sire de Coucy; femmes: 1° Mahaut de Saxe, veuve de Geoffroi III, comte de Perche; 2° Eustachie de Roucy, qu'il fut forcé de quitter; 3° Marie de Montmirail, dont: Raoul, Enguerrand, Jean, seign. de Montmirail; Marie, femme d'Alexandre II, roi d'Ecosse, puis de Jean de Brienne, grand bouteiller de France; Alix, femme d'Arnoul III, comte de Guines.

1242. Raoul II, sire de Coucy; f.e, Philippote de Dammartin, dont un fils, mort jeune. Raoul II périt à la bataille de Mansourah en Egypte

1250. Enguerrand IV, sire de Coucy; femmes: 1° Marguerite de Gueldres; 2° Jeanne de Flandres; enfant, Jean, mort jeune.

Mars 1311. Enguerrand V, sire de Coucy, dit de Guines, neveu du précédent; femme, Chrétienne de Bailleul; enfans: Guy et Baudoin, morts jeunes; Guillaume, Enguerrand, seig. de Condé-en-Brie, victe de Meaux; Robert, chantre de Cambrai.

Juin 1311. Guillaume, sire de Coucy et Marle; femme, Isabeau de Châtillon; enfans: Enguerrand; Jean, seign. d'Havraincourt; Raoul, seig. de Montmirail; Aubert, seign. de Droizy; Guy, mort jeune; Marie, sans alliance; Jeanne, f.e de Gancher de Châtillon, seign. de Fère; Marguerite, abbesse de N.-D. de Soissons; Isabeau, abbesse des Clarisses de Reims; Béatrix, femme du comte de St-Pol; Catherine.

1333. Enguerrand VI, sire de Coucy; femme, Catherine d'Autriche.

1344. Enguerrand VII, sire de Coucy, leur fils; femmes: 1° Isabelle d'Angleterre, dont Marie, femme de Henri de Bar; Philippote, femme de Robert de Veer, duc d'Irlande; 2° Isabeau de Lorraine, dont Isabeau, f.e de Philippe, comte de Nevers; plus, deux bâtards: Perceval, seign. d'Aubermont, et Raoul? seign. de Chailvet. Enguerrand VII mourut en 1396, à Berse en Bythinie.

1400. Louis, duc d'Orléans, comte de Valois, sire de Coucy par acquisition, et moyennant 400,000 liv. tournois. La terre de Coucy fut érigée en pairie pour lui par le roi, le 22 mai 1404.

1407. Charles, duc d'Orléans, seign. desdits, son fils. Coucy fut saisi sur lui en 1411, puis lui fut rendu. Fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, il vendit en 1440, pour racheter sa liberté, la baronie de Coucy au duc de Bourgogne, mais la lui racheta vers 1450.

1465. Louis II, duc d'Orléans, seign. desdits, qui, en montant sur le trône en 1498, sous le nom de Louis XII, réunit la terre de Coucy au domaine. Il la donna ensuite en apanage à sa fille Claude de France, qui épousa

1514. François, duc d'Angoulême, lequel réunit de nouveau la terre de Coucy au domaine, en parvenant au trône sous le nom de François Ier.

Coucy fut alors donné, toujours à titre d'apanage, à François de Valois, second fils du précédent, lequel mourut 3 ans après sans postérité; puis, en douaire à Catherine de Médicis, en 1562, avec le comté de Valois et autres (Voyez Valois); ensuite à Diane de France en 1576, avec le duché d'Etampes, la terre de Follembray et autres; enfin, cette terre rentra à titre d'apanage dans la maison d'Orléans-Bourbon.

1672. Philippe de France, duc d'Orléans, sire de Coucy et frère de Louis XIV.

1701. Philippe II d'Orléans, son fils, sire de Coucy.

1723. Louis II d'Orléans, son fils, sire dudit.

1752. Louis-Philippe Ier, duc d'Orléans et sire de Coucy, son fils.

1785. Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres, sire de Coucy, son fils, décapité dans la révolution.

Châtelains de Coucy.

En qualité de grands barons du royaume, les sires de Coucy s'entouraient d'une cour brillante composée des seigneurs qui tenaient d'eux leurs fiefs, et des nombreux officiers de leur maison, parmi lesquels on distinguait particulièrement le châtelain ou gardien du château. Le châtelain faisait sa résidence dans les bâtimens dépendant de la premiere porte du château, nommée *porte maître Odon*, bâtimens que les sires de Coucy devaient tenir constamment garnis de tous les meubles nécessaires aux besoins de son châtelain, excepté de couvertures (Voyez notre *Notice historique et généalogique sur les châtelains de Coucy*).

1047. Guy, châtelain de Coucy et vicomte de Soissons.

1057. Guillaume, châtelain dud. et vicomte de Soissons.

1059. Thiezzon, châtel. Il se retira dans l'ab-

Digitized by Google

baye de Sauve-Majeure en 1078. Femme, Aélide; enfans : Renaud, Yves, châtel. de Noyon; Guy.

1078. Renaud de Coucy, châtel. dud.; femme, Marie de Pierrefonds; sans enfans.

1103. Guy II de Coucy, son neveu, vicomte de Soissons, Noyon et Thorotte, chât. de Coucy; femme, Adelvie de Montmorency; enfans : Robert, Jean, clerc; Boniface? seign. de Pierremande.

1117. Robert ou Roger de Coucy, châtel. dud. et de Thorotte, vicomte de Soissons; femme, Havide de Montmorency.

1133. Guy III de Coucy, châtelain de Coucy et Noyon; femmes : 1° N., dont Guy, châtelain de Coucy, seign. d'Erblaincourt; Jean, châtelain de Noyon; Yves; 2° Théophanie, dont : Renaud, seign. de Sinceny; Pierre dit le *Vermeil*, et Robert dit le *Bœuf*; Hugues, écolâtre de l'église de Noyon; Mauduite, femme : 1° de Renaud de Coucy, son neveu, si célèbre par ses amours avec la dame de Fayel; 2° de Réné, seigneur de Magny; Béatrix.

1157. Guy IV, de Coucy, châtel. dudit, seign. de Nancel; femme, Mathilde? enfans : Renaud ou Raoul, amant de la dame de Fayel; Guy, Agnès, femme de Jean de St-Simon.

1167. Jean de Coucy, châtel. de Noyon et par intérim de Coucy.

1175. Renaud II, ou Raoul de Coucy, châtel.; femme, Mauduite ci-dessus, sa tante; enfans : Jean, mort jeune; Renaud, chanoine de Noyon puis châtel. de Coucy; Arnoul; Ade, femme de Jean de Condren; Eustachie, femme de Geoffroi de Ham; Comtesse, alliée à Geoffroi de La Celle; Aélide.

1179. Guy V, châtelain de Coucy, vicomte de Soissons, seign. de Nancel, frère du précédent qu'il remplaça, paraît-il, à cause du scandale de ses aventures; femme, Marguerite d'Epagny; sans enfans. La châtellenie de Coucy revint à son neveu, qui quitta l'habit ecclésiastique.

1204. Renaud III, châtelain de Coucy, seign. de Magny; femmes : 1° Agnès, dont Renaud et Guy; 2° Aénor.

1222. Henri, second époux d'Aénor, châtelain de Coucy par intérim.

1225. Renaud IV de Coucy, châtelain dudit; femmes : 1° Mabille; 2° Elvide d'Ambleny; sans enfans. La châtellenie de Coucy revint à son neveu.

1260. Simon de Coucy, châtelain dudit, seign. de Nancel; femme inconnue; enfans : Renaud, Simon, seigneur de Nancel.

1280. Renaud V de Coucy, chât. dud.; femme, A.; sans enfans. Cette famille des châtelains de Coucy portait : *d'or, à une fasce d'azur, au lion passant de gueules sur le premier quartier.*

1343. Jean de Luxembourg, châtelain de Lille et de Coucy.

1385. Renaud d'Antoing, châtelain de Coucy.

1386. Nicole de Lappion, châtelain dudit.

1405. Rasse de Flincourt, châtel. dud., seign. de Beaumont en Cambresis.

1435. Jeanne d'Antoing, châtelaine de Coucy.

1437. Jean de Châtillon, son petit-fils, châtelain dudit.

1539. Antoine de Moy, écuyer, châtelain dud.

1540. Jean de Moy, châtelain.

1618. N. de St-Désir, châtelain.

1625. François de Moy, châtel. La châtellenie de Coucy fut saisie sur lui en 1634, par les héritiers de François Tardieu, sieur de Melleville, mise en adjudication et achetée, moyennant 24,300 livres tournois, par

1634. Réné Potier, comte de Tresme. Des mains de celui-ci elle passa dans celles de Madeleine Potier de Gesvres, dame de Blérancourt; puis elle échut, en 1715, à Marie-Jeanne-Rosalie Potier de Gesvres; et enfin, en 1777, à Louis-Joachim-Paris Potier, duc de Gesvres, pair de France, décapité le 9 messidor an II.

Il y avait autrefois à Coucy plusieurs fiefs avec leurs seigneurs particuliers.

Fief de Porte-Maître-Odon, à Coucy.

Les châtelains de Coucy portant ce nom furent les premiers seigneurs de la Porte-Maître-Odon. On trouve ensuite :

1363. Gillette de Nantilly, dame de Moyembrie et de Porte-Maître-Odon.

1416. Jean Tassart, seign. dud., par sa femme.

1527. Jean de Caillouel, seign. dudit.

1602. Georges de Caillouel, seign. dudit.

16.. Adrien de Caillouel, seign. dudit.

1660. Jacques de Chauvelin, seign. dudit.

1682. Silvain de Chauvelin, son fils, chevalier, seign. de l'Epine, Beauregard et la Porte-Maître-Odon.

1782. Pierre de Launay, seign. de la Porte-Maître-Odon.

Fief de la Tour-Carrée.

1405. Rasse de Flincourt, seign. de la Tour-Carrée, Mont-de-Guny et Carcassonne.

Digitized by Google

1425. Jacquemart de Flincourt, seign. desdits.

1542. Jacques Abraham, écuyer, seigneur de Millancourt et de la Tour-Carrée.

1698. Pierre Deschiens, sieur de Valcourt, vicomte de Verneuil, la Tour-Carrée, etc., conseiller du roi.

1742. Le comte de Longueval.

Fief de Poil-de-Truie.

1450. Jean Martel, seign. de Poil-de-Truie.

1452. Jean Mairet, seign. dudit.

1462. Sandrin Jourdieu, seign. dudit.

1660. Pierre Sauvage, avocat, seign. dudit.

1700. Claude Pillon, conseiller du roi, seign dudit.

1712. Jean Denisart, curé de Coucy, seigneur dudit par acquisition.

Fief du Grand-Veneur.

1464. Jean Biné, seign. du Grand-Veneur.

1465. Jean Duvivier, seign. dudit.

1472. Jean de Soissons, seign. d'Epagny et du Grand-Veneur.

1700. Louis-Philippe de Sorel, seign. d'Ugny-le-Gay et du Grand-Veneur.

1727. Isaac-Louis de Sorel, son fils, seig. desd.

Fief Carcassonne, sur la place de Coucy.

1405. Rasse de Flincourt, châtel. de Coucy, seigneur de Carcassonne, etc.

1412. Pierre Oudant, seigneur dudit.

1442. Robert Oudant, seigneur dudit.

1597. Claude le Gorju, seigneur dudit.

1691. Antoine Vincent, bourgeois de Laon, seigneur dudit.

1716. François Magdonel, officier, seign. dud. par acquisition.

1717. François-Emmanuel, marquis de Crussol, vicomte de Leuilly, seign. de Carcassonne.

1728. Jacques Clouet, notaire au bailliage, seig. dudit par sa femme, Jeanne le Gorju.

Etablissement à Coucy de deux foires franches annuelles de 3 jours chacune, en 1388.

Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, faisons savoir à tous présens et avenir que comme nostre très chier et féal cousin le seigneur de Coucy, comte de Soissons et bouteiller de France, nous eust humblement exposé que, pour les grans mortalités que depuis aucun temps en ça ont esté en sa ville, chastel, terre et chastellenie de Coucy et au pais d'environ, lesquels ville et chastel, et par espécial la ville, ont esté n'a pas longtemps par trois fois comme tous ars et détruis par feu de meschief qui d'aventure se prinst en ladite ville, par deffaut de laboureurs qui ès-dites mortalités ont esté trespassés, et pour autres diverses fortunes qui sont survenues ès-dits pais et chastellenie de Coucy, et aussy pour le fait et occasion de nos guerres, les manans, habitans et communauté desdites villes, chastel et chastellenie furent tellement apovris, diminués et amoindris en pueple, maisons, manoirs, rentes, revenus et toute autre *chevance*, que ycelle ville est en voye et péril de venir déserte et inhabitable, et les vignes, terres et autres labourages dudit pais de démourer en friche non labourées, combien que ledit chastel soit d'ancienneté l'un des plus notables et plus beaux chasteaux de nostre royaume, et le principal hostel et manoir de la baronie et seigneurie de Coucy qui est tenue en foy et hommage de nous, et qui est clef et frontière de nostre royaume vers les pais et marches de Hainaut, du Cambraisis, du Liége; par destitution ou inhabitation desquels ville et chastel se à ce venoit, que jà n'aviengne! plusieurs grans périls, dommaiges et inconvéniens inséparables se pourroient ensuir à nous et à nostre royaume, requerant nostre dit cousin qu'il nous pleust, pour l'augmentation et l'accroissement du bien de sa dite ville et chastel de Coucy, lui ottroier deux foires chacun an en icelle ville, c'est assavoir: l'une le jour de Saint Nicaise en may, et l'autre le jour Sainte Catherine en novembre, et deux jours ensuivans chacune feste..... Considérans que très grande perte et dommaige seroient si yceux chastel et ville, qui sont si notables et de si grant ancienneté, cheoient ou demouroient en ruyne ou en destitution, et pour contemplation de nostre dit cousin qui très joieusement et honorablement nous a reçeu en son dit chastel; voulons pour la mélioration du lieu faire et estendre nostre grâce en ceste partie, non contrestant que en ladite information ne soit faite mention desdites deux foires fors que lesdites deux foires Saint Nicaise seulement, et nostre dit cousin le seigneur de Coucy, ses hoirs successeurs et ceux qui de lui auront cause ou temps avenir, de nostre certaine science, auctorité royale, pleine puissance et grâce espéciale avons octroié et octroions par ces présentes, lesdites deux foires à estre tenues doresnavent perpétuelment chacun an deux fois en ladite ville de Coucy, et à durer chacune d'icelles trois jours tous entiers, c'est assavoir: la première le jour de Saint Nicaise

Digitized by Google

en may et deux jours ensuivans, et l'autre le jour de Saint Nicolas en décembre et deux autres jours entiers ensuivans ; et voulons et octroions par ces mêmes lettres, que tous marchands et autres gens de quelque royaume, pais, nation, contrée ou condition qu'ils soient, excepté seulement nos ennemis et adversaires tenans leur party et les bannis de nostre royaume, puissent sauvement, seurement et paisiblement aller, venir et fréquenter, marchander et faire tout fait de marchandise auxdites deux foires, et y mener ou envoyer ou faire mener et envoyer toutes manières de marchandises et denrées, comme blés et autres grains, vins et autres breuvages, chevaux, jumens, aumailles et tous autres bestiaux, draperies, espiceries, merceries, pelleteries, tappisseries, avoir de pois (sic), orfèvreries, batteries, laines, huile, gresse, cuirs et généralement quelconques autres denrées et marchandises que ce soit; voulons aussi et octroions d'abondant grâce que toutes denrées et marchandises, tant celles dessus nommées, comme autres quelconques qui seront vendues audit lieu de Coucy en gros ou en détail lesdites deux foires durans, et l'une dicelles, soient franches, quittes et exemptes de toutes aides, tailles, subsides et impositions, gabelles et autres subventions nouvelles imposées ou à imposer, jusques au terme de cinq ans tant seulement, à compter du jour que l'une desdites deux festes ou foires seront premièrement. Et pour que ce soit ferme chose et estable à toujours, nous avons fait mettre nostre séel à ces présentes lettres, sauf en autre chose nostre droit, et l'autruy en toutes. Donné à Paris, l'an de grâce MCCCLXXXVIII.e et le IX.e de nostre règne, ou mois de novembre. (*Trés. des chart., reg.* 135, n° 22).

Canton de Coucy, arrond. de Laon. — Il est situé à l'ouest de Laon et se compose d'une ville, Coucy-le-Château, chef-lieu, d'un bourg, Blérancourt, et des 31 villages de St-Aubin, Audignicourt, Auffrique-et-Nogent, Barisis, Besmé, Bichancourt, Blérancourdelle, Bourguignon-sous-Coucy, Camelin, Champs, Coucy-la-Ville, Crécy-au-Mont, Folembray, Fresne, Guny, Jumencourt, Landricourt, Leuilly, Lombray, Manicamp, St-Paul-aux-Bois, Pierremande, Pont-St-Mard, Prémontré, Quierzy, Quincy-Basse, Selens, Septvaux, Trosly-Loire, Vassens et Verneuil-sous-Coucy; plus, de 74 hameaux et de 88 fermes ou maisons isolées, le tout formant aujourd'hui 21 paroisses. — *Orographie :* le sol en est très-montueux, entrecoupé de larges et profondes vallées, arrosées par de nombreux ruisseaux et par la rivière d'Ailette. — *Géologie :* terrains tert. inf., calc. gross., sables moyens. Cendres noires à Guny, St-Paul, Camelin. — *Botanique :* dans la forêt haute de Coucy, *Ruscus aculeatus;* dans la forêt basse, *Linum radiola, fumaria bulbosa, senecio nemorencis.* A Manicamp : *Xanthium strumarium.* A Prémontré, dans les bois : *Phallus impudicus.* — *Archéologie :* ruines de l'abbaye de Nogent, celles du château de Blérancourt, le château et l'église de Coucy-le-Château, l'église de Coucy-la-Ville, les ruines du château de Folembray, celles de l'abbaye de Prémontré. — *Surface territoriale :* 25,933 hect. 71 a. — *Culture :* en 1769, terres labour., 17,360 arp.; vignes, 445 arp.; jardinages, 22 arp.; chenevières, 73 arp.; prés et marais, 2364 arp.; bois, 2849 arp. En 1835, terres lab., 14,009 hect. 41 a.; jardins et vergers, 833,20; prés et marais, 2768,35; vignes, 123,63; bois-taillis et futaies, 6802,36; savarts, 419,61; chemins et cours d'eau, 813,48. — *Population :* en 1760, 12,249 hab. (2,722 feux); en 1800, 14,502 h.; 1806, 15,572; 1820, 16,182; 1827, 17,150; 1841, 18,145; 1856, 17,234; 1861, 17,735 hab.

Digitized by Google

COUCY-LÈS-EPPES, *Cociacus* en 1178, *Cusciacus juxta Apiam* en 1193. — Village de l'ancien Laonnois, bâti sur une butte isolée dans une vaste plaine, à 12 k. à l'est de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sissonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Germain. — Population : en 1270, 80 feux; 1760, 314 h. (70 feux); 1800, 365 h.; 1836, 520 h.; 1856, 485 h.; 1861, 520 h. — Dépendance : la Tuilerie-Plongeron (isolée).

Le nom de Coucy-lès-Eppes a la même origine que ceux de Coucy-la-Ville et de Coucy-le-Château.

Seigneurs de Coucy-lès-Eppes.

1133-38. Hugues de Coucy.

1168. Machaire de Coucy.

1170. Louis, chevalier de Coucy.

1225. Guy Le Cat ou le Chat, seign. dudit? femme Elizabeth.

Vers 1250. Gobert de Coucy; femme, Emmeline; sans enfans.

1541. Jean de Hennin-Liétard, dit Cuvillier, seig. de Coucy-lès-Eppes; femme Claude de Condé. Leur fille Jacqueline porta cette terre en mariage à Claude de Marle; autre enfant, Jean, chevalier de Malte.

1560. Claude de Marle.

1606. Louis de Marle, seign. de Coucy-lès-Eppes, député aux Etats généraux de 1614; femme, Anne Lecomte de Voisinlieu; enfans: Claude, Marguerite, femme: 1° d'Henri de Bezannes, seigneur de Guignicourt; 2° d'Antoine d'Elbarigny; Catherine, femme de Réné d'Ausbourg, seign. de Villembray et Neuvillette.

1640. Claude II de Marle, s. dud.; femme, Catherine de Vassan; enfans: Louis, Antoinette, femme de Thomas de Cauchon, seigneur de Vigneux et Aizelles.

1662. Louis de Marle, seign. de Coucy et Ste-Preuve en partie; femme, Antoinette de Flavigny-Monampteuil; enfans: Pierre, Charles-François, chanoine de Laon.

1698. Pierre, victe de Marle, s. desd., Veslud et Ste-Preuve; femme, Madeleine de Charmolue. Une fille, Antoinette, qui épousa le suivant.

1714. Louis-Lionel de Foucault, chev., seign. de Lugny en partie, Parfondru et Coucy, capitaine au régiment de Picardie; enfans: Guillaume, Charles, Eustache, mort jeune; Pierre-Antoine, seign. d'Orouy; Jean, tué au service; Catherine, femme de Charles-Nicolas Le Carlier.

1745. Guillaume de Foucault, seign. de Coucy; femme, Marie-Madeleine Vairon de Beaurepaire; enfans: Louise-Clairmonde, Marie-Charlotte.

1765. Charles-Thomas-François-Exupert de Miremont, baron de Montaigu, seign. de Coucy, Mauregny, etc.; femme, Anne-Marie d'Ausbourg de la Bove.

Coulommiers (forêt de), *Colomier* en 1233; *Columbaria silva* en 1248. — Elle s'étendait jadis au confluent de l'Oise et de l'Ailette. — Il en est fait mention sous ce nom dès l'année 831. Elle prit plus tard celui de *Forêt de Folembray*, et se nomme actuellement *Forêt basse de Coucy*. C'était autrefois un membre de la grande forêt de Voas (Voyez ce mot).

COULONGES, *Colungii* en 1134; *Colongiæ*, *Collis longa*. — Village de l'ancien Tardenois, situé sur le ruisseau du Grillon, à 60 k. au sud de Laon et 20 au N.-E. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Fère, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patrons, SS. Rufin et Valère. — Population : 1760, 62 feux; 1800, 442 h.; 1818, 531 h.; 1836, 673 h.; 1856, 636 h.; 1861, 659 h. — Dépendances : Chamery, Villoncé (ham.); Mortefontaine, les Courteaux, la Forteresse, Reddy (ferm.); le Montcel, Party (isol.); Cubry (moulin).

Digitized by Google

Les habitans de Coulonges ayant pris part à la révolte des Jacques au 14e siècle, furent grâciés par le roi en 1359.

Seigneurs de Coulonges.

Avant le 12e siècle, la terre de Coulonges appartenait aux seigneurs de Bazoches. Hugues, l'un d'eux, la donna à Gaucher, son puîné. Mais celui-ci étant mort sans enfans, elle rentra dans les mains des seigneurs de Bazoches (V. ce mot). Ceux-ci s'en désaisirent sans doute pendant quelque temps, puisque l'on trouve, en 1193, un Herbert de Coulonges, dont la femme se nommait Tiberge. Plus tard encore le domaine de Coulonges rentra dans les mains des seigneurs de Bazoches, qui s'en désaisirent de nouveau, puisque Jean de Soissons le possédait au commencement du 14e siècle. En 1323, Jean de Soissons, son fils, prévôt et chanoine de Reims, le vendit à Mathieu de Trie, chevalier, maréchal de France, avec la terre de Cohan, pour le prix de 2,000 liv. tournois. Après lui, le domaine de Coulonges rentra de nouveau dans la maison de Bazoches, et Hugues, seigneur de ce lieu, le donna, en 1347, à Gérard, son puîné. En 1410, il fut saisi par Guy de la Personne, vicomte d'Acy, sur Eudes de Châlons, son petit-fils, pour une rente de 50 liv. 5 sous qui lui était due. La terre de Coulonges passa ensuite dans les mains d'Antoine de Louvain, sur qui le roi la saisit en 1550, pour la donner à Robert de La Marck, comte de Braine. En dernier lieu, elle appartenait à M. Bouthilier de Chavigny, marquis de Pont, baron de Rognac.

Coupigny. — Hameau dépendant de Montlevon. Il formait autrefois une paroisse à part, où l'on comptait 6 feux en 1760. — On signale à Coupigny un ancien camp retranché de forme ovale, qui occupe le sommet d'un mamelon au lieu dit *Beaumont*. Un fossé l'entoure et ses terrassemens sont revêtus de pierres sèches. — Ce hameau eut des seign. particuliers dont un seul nous est connu.

1670. Claude de Champagne, seigneur de Coupigny.

Couppaville. — Maison isolée ou manoir aujourd'hui détruit qui s'élevait autrefois entre la ville de Soissons et la maison isolée de Ste-Geneviève. Il fut, au 14e siècle, donné par Gilles de Rosay, chanoine de St-Etienne-des-Grès à Paris, à l'abbaye de St-Crépin-le-Grand de Soissons.

Couppet. — Ferme autrefois assise sur le terroir et près d'Assis-sur-Serre. Elle appartenait aux chevaliers de Malte de Laon; et fut détruite pendant le siége de cette ville, en 1594.

COUPRU, COPERU en 1202; COUBRU en 1274; *Colpriacus*. — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, bâti sur un plateau élevé, à 95 k. au sud de Laon et 15 à l'O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Chât.-Thierry, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Charly, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Quentin. — Population : en 1760, 60 feux; 1800, 190 h.; 1818, 197 h.; 1836, 201 h.; 1856, 197 h.; 1861, 200 h. — Dépendances : la Croizette (ham.); les Aulnois-Bontemps, les Coquereaux, la Ferme-de-Paris (fermes).

Seigneurs de Coupru.

Au 18e siècle, la seigneurie de Coupru consistait en une ferme, dîmes, taille, terrages, cens et rentes portant lods et ventes, avec haute, moyenne et basse justices.

1187. Mathieu du Moustier, chev., seign. de Domptin et Coupru.

1258. Guy du Moustier, chev., seign. avoué de Coupru.

1266 Nicolas de Bouresche, chev. de Coupru.

1292. Oudard de Chambly, seig. de Coulonges. Il vendit cette année la terre de Coupru à l'abbaye de N.-D. de Soissons, et dès-lors elle n'eut plus, paraît-il, de seigneurs laïcs particuliers.

Digitized by Google

Cour (La). — Anciens fiefs à Allemant, Largny, Pisseleu et Pont-Saint-Mard (Voyez ces mots).

Cour-au-Fay (La). — Ancien fief à St-Aubin (Voyez ce mot).

COURBES, *Curvi* au 11e siècle; *Curbæ* en 1135. — Village de l'ancien Laonnois, situé près de la rive gauche de la Serre, à 20 k. à l'ouest de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Quentin. — Population : en 1270, 25 feux; 1760, 6 feux; 1800, 64 h.; 1818, 74 h.; 1836, 87 h.; 1856, 88 h.; 1861, 85 h.

Au 11e siècle, Albert, comte de Vermandois, donna Courbes avec la quatrième partie d'Hermonville, aux moines de Bucilly, pour augmenter leur pitance, et comme ces deux localités appartenaient à l'église de St-Quentin, il céda en dédommagement à celle-ci une croix d'or enrichie de pierres précieuses, que l'on conserva longtemps dans l'église de St-Quentin sous le nom de *Croix de Bucilly* (Voyez ce mot). — Courbes devint un fief qui appartenait aux vidames de Laon. Elvide, veuve d'Ibert, vidame, le donna vers 1090, à St-Vincent de cette ville, qui l'a conservé jusqu'à la révolution (V. l'acte de donation ci-dessous).

1697. Remi Danye, conseiller du roi, maire perpétuel de La Fère, seigneur de Courbes.

Don de l'alleu de Courbes a l'abbaye de St-Vincent.

In nomine, etc. Ego Bartholomeus, Dei gratiâ Laudunensis ecclesie presul. Notum sit omnibus ecclesie filiis, quia temporibus antecessoris nostri Elinandi, episcopi, bone memorie, femina quidam, Helvidis nomine, uxor Hiberti vice domini, pro suâ suorumque animarum salute, allodium quoddam quod in villâ que Curbis dicitur habebat, Sancti Vincentii martyris contulit ecclesie; quâ defunctâ, Petrus, vice dominatûs suscepit negotium, cujus filius, Addo nomine, nepotem supradicte Helvidis, duxit uxorem Oidelam, *doni* hereditarium. Ergo hii duo pater et filius, Addo videlicet et Petrus, donum quod diximus sub jurejurando sancto concesserunt Vincentio, pecuniâ tamen acceptâ in satisfaciendo... Actum Lauduni, anno incarnationis Dominice MCXVI.° (*D. Gren.*, *t.* 267).

COURBESSEAUX, autrefois COURBESSANS. — Hameau dépendant de Champs; 7 feux en 1816. — C'était jadis un fief relevant de Coucy et ayant ses seigneurs.

1224. Robert de Courbessant, chev.
1255. Gilon de Courbessans.
1569. Jean de Sains, seign. de Villers-Saint-Christophe et Courbessans.
1710. Marie-Jeanne Potier de Gesvres, dame de Blérancourt et Courbessans.

COURBETIN. — Ferme dépendante de Vendières. C'était autrefois un hameau qui eut ses seigneurs particuliers.

1780. M. Capron, seigneur de Courbetin.

COURBOIN, *Curbosus* en 1182. — Village de l'ancienne Brie champenoise, bâti sur un plateau élevé, à 95 k. au sud de Laon et 15 de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Château-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Jean-Baptiste. — Population : en 1760, sans Confremaux, 70 feux; 1788, 327 h.; 1800, 379 h.; 1818, 334 h.; 1836, 384 h.; 1856, 415 h.; 1861, 406 h. — Dépendances : Confremaux, les

Digitized by Google

Longeards, le Haut et le Bas-Forêt, le Bochage, la Paillardise, Cousinot, les Alloix, Montalvant, Montbazin (hameaux); Hauche, Tilvo, le Reddon, les Corbeaux (fermes); les Biez, les Boulores, Crevet (isolées).

Il y avait anciennement à Courboin une communauté de Bénédictins dont l'église était dédiée à St Jean-Baptiste. Ce monastère fut échangé avec l'abbaye de St-Jean-des-Vignes de Soissons contre une autre église et d'autres domaines. La nouvelle église fut mise, en 1561, sous l'invocation de St Médard et St Gildard. — Nous ne connaissons que les deux derniers seigneurs de Courboin : le marquis de Courtanvaux en 1780, et le duc de Doudeauville quelques années plus tard. — D. Henri-Bonaventure Gilleson, né à Courboin, mort en 1666, moine de St-Crépin, a composé l'histoire de Soissons et rassemblé des matériaux sur Compiègne et différentes villes, bourgs et villages du diocèse de Soissons.

COURCELLES, *Curcellæ* en 1108; *Curticellæ*. — Village de l'ancien Soissonnais, situé dans la vallée de la Vesle, à 32 k. au S.-E. de Laon et 25 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : en 1760, 75 feux; 1800, 448 h.; 1818, 436 h.; 1836, 433 h.; 1856, 410 h.; 1861, 450 h. — Dépendances : Vauberlin (hameau); Mont-Hussard, Crèvecœur (fermes); Bellevue (isolée).

Le village de Courcelles est bâti sur l'ancienne chaussée romaine de Reims à Soissons. Il est lui-même très-ancien, puisque St Remi le possédait au 5e siècle, et qu'il en consacra les revenus à l'entretien de douze pauvres dans l'hôpital de Reims. Plus tard, St Rigobert le donna aux chanoines de Reims. — En 855, Charles-le-Chauve échangea deux manses et leurs habitans qu'il possédait à Courcelles *en Laonnois*, contre la seigneurie et cinq manses sises à Confavreux, qui appartenaient à Fulbert, diacre de son palais (V. Confavreux). — On remarque près de Courcelles, un calvaire où se faisait autrefois un pélerinage très-fréquenté. C'est une chapelle bâtie solidement et de forme carrée. Enguerrand, seign. de Courcelles, la construisit en 1365 pour l'accomplissement d'un vœu qu'il avait fait pendant un voyage en Terre-Sainte. Elle se trouve à la même distance de Courcelles (400 pas) que le Calvaire l'est de Jérusalem. Ce pélerinage avait lieu le vendredi saint et attirait une foule considérable.

Seigneurs de Courcelles.

1210-15. Enguerrand Ier de Courcelles. Aubert, son frère.

1235. Gautier de Courcelles, chev.; Ade de Pierrefonds, sa mère.

1260. Enguerrand II de Courcelles ? écuyer.

1265. Colard ou Nicolas, chev. de Courcelles; enfant, Jean.

1279. Jean de Courcelles, écuyer.

Vers 1280. Gobert de Courcelles, chevalier; femme, Sibille de Breuil; enfant, Gobert.

1314. Gobert II de Courcelles, écuyer; femme, Marie de Villers-Hélon.

1329. Pierre de Chambly, archidiacre de Thérouanne, sire de Courcelles.

1347. Louise de Chambly, dame du Boschet et de Courcelles.

1365. Enguerrand III de Courcelles.

Digitized by Google

1365. Robert d'Estouteville, chev., seign. dud.

13.. Louis d'Estouteville, chev., seign. du Bochet et de Courcelles.

1396. Robert de Pommay, seigneur dud.

1439. Olivier d'Autry, seign. de Courcelles.

1539. Saladin d'Anglure, éc., seig. d'Autricourt, Courcelles et Essenlis; femme, Jeanne d'Autry.

1594-1618. Charles de Héricourt, écuyer, seign. de Barastre et Courcelles; femme, Marie d'Anglure.

1626. Léonor de Héricourt, leur fils, écuyer.

1648. Michel de Blondy, écuyer, seign. dud. par sa femme, Anne de Héricourt.

1660. Pierre de Charmolue, seign. dud.

1674. Richard le Boistel, trésorier général des armées, seign. dud. par acquisition.

1690. Jacques de la Grange, intendant d'Alsace; femme, Florimonde Bonnet, veuve du précédent.

1703. Geoffroi-Maurice de Conflans, chanoine de Soissons, seign. dud. comme héritier de Jean-François de Conflans, marquis de Saint-Remi.

1715. Martin Bouron, secrétaire au Châtelet de Paris, seign. dud. par acquisition.

1744. Nicolas-Louis Tournay, conseiller à la cour des aides de Paris, seigneur dud.

1763. Claude-Valentin de Gantelet Dannière, baron de Vergy-en-Valieu, seigneur dud.

1780. Mademoiselle Orré, dame dud.

1789. N. de Vigy, seigneur dud.

Fief du grand marais à Courcelles.

1642. Ived Potier, lieutenant particulier au bailliage de Crespy, seign. du Grand-Marais par sa femme, Antoinette Béguin.

1714. Bernard de Frizal, receveur-général du comté de Braine, seigneur dud.

1719. Martin Bouron, conseiller du roi, seign. dud. par acquisition.

COURCELLES. — Hameau dépendant de Tréloup. De ses anciens seigneurs, le dernier seul nous est connu.

1780. Le comte d'Igny, seigneur de Courcelles.

COURCELLE. — Ferme dépendante de Lesquielles-St-Germain. Au 14e siècle, on cultivait la vigne sur son terroir. Avant la révolution, cette ferme appartenait à l'abbaye de Fesmy, à qui elle avait été donnée, vers 1105, par Guy, seigneur de Guise. C'était jadis un fief noble avec des seigneurs particuliers.

1312. Bertoud de Courcelle, écuyer; enfant, Baudoin dit Bucat.

COURCELLES, COURCHÈLES en 1172; *Curticella* en 950; *Curcellæ juxta fontem Somonæ* en 1010. — Ferme dépendante de Fonsomme. — Courcelles appartenait dès le 10e siècle à l'abbaye de Fonsomme. En l'an 950, Eilbert, comte de Ribemont, l'obtint des moines de cette maison, en échange d'une autre ferme nommée *Rotliacus*, aujourd'hui détruite. Mais Courcelles ne tarda pas à redevenir la propriété d'Homblières, car la moitié du terroir lui fut rendue en 1010, par Réné, seigneur de Guise, en prenant l'habit religieux dans cette maison. En 1178, Homblières en possédait le terroir tout entier avec les deux moulins et la dîme.

1172. Jean de Courchèles.

Eilbert, comte de Ribemont, cède à Homblières la ferme de Rothliacus contre celle de Courcelles, vers 950.

In nomine, etc. Adalbertus, comes et abbas Sancti Quintini. Si ecclesiastice utilitatis causa inter duas casas Dei aliqua commutatio agitur, justum videtur ut litteris roboratur. Quapropter, sciant cuncti fideles, tàm futuri quàm presentes, quod interpellavit nos Dominus abbas Bernerus, videlicet celle Humolariensis, et Eilbertus, noster fidelis, super quadam commutatione quam inter se fecerant de terrâ sancte Marie sancteque Hunegundis et de terrâ Sancti Quintini, quo talis est : Eilbertus accepit de terrâ sancte Marie et sancte Hunegundis mansionilem quemdam qui dicitur Curticella,

Digitized by Google

situm super rivulum Rimacum, pro quo reddidit alium mansionilem in terrâ Sancti Quintini situm, in vicinio celle Humolariensis, qui dicitur Rothliacus, cum omnibus que ad se pertinent, postulantes ut predicta commutatio nostrâ auctoritate roboraretur. Quorum petitionibus libenter annuentes hanc cartam fieri jussimus, et proprià manu firmavimus, hoc legaliter statuentes ut predictam commutationem nemo unquam deinceps pervertere audeat. Quod si quis presumpserit, primò publicis legibus convictus, XL libras argenti utrisque casis Dei persolvat, et quod injuste repetit nunquam obtineat. Sic presens commutatio rata et incommutabilis inviolabilisque in perpetuum permaneat, amen. S. Adalberti, abbatis et comitis; S. filii ejus Heriberti; S. Eilberti, nobilis et prudentis viri, qui hanc commutationem fecit, etc. (*Cartul. d'Hombliéres, p.* 55).

COURCHAMPS, *Curti campus*. — Village de l'ancienne Brie champenoise, situé sur un plateau élevé, à 75 k. au S.-O. de Laon et 20 au N.-O. de Château-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Lambert. — Populat. : en 1700, 33 feux; 1788, 127 h.; 1800, 114 h.; 1818, 121 h.; 1836, et 1856, 148 h.; 1861, 149 h.

Le duc de Gesvres, marquis de Gandelu, possédait aussi la seigneurie de Courchamps en 1780.

Courdeau, Courtdolve en 1294; *Cordoium* (12e siècle). — Ferme assise sur le terroir de Laon. Elle appartenait, au 17e siècle, à l'abbaye de St-Nicolas-aux-Bois, et fut donnée en 1672 au séminaire de Laon.

Cour-de-brai (La), Brai en 1126. — Hameau dépendant de Clairfontaine; 25 feux en 1816.

Cour-des-Moines, autrefois La Croix-des-Moines. — Ferme dépendante de Dhuizel. — On y voyait jadis une prévôté, qui dépendait de St-Remi de Reims.

Courdoux. — Hameau dépendant de Rozoy-le-Grand. Il forma longtemps une paroisse à part; 11 feux en 1760, et 18 en 1816.

Courjumelles, autrefois Cours jumelles. — Ferme dépendante d'Origny-Ste-Benoîte. Elle formait encore une paroisse séparée en 1760. — Courjumelles appartenait jadis par indivis à l'abbaye d'Origny-Ste-Benoîte et à celle de St-Michel. La première y possédait neuf charrues et la seconde 3 seulement.

1328. Mathieu des Cours Jumelles, clerc le roi.

COURMELLES, CORMÈLE en 1210; COLOMMELLES en 14..; *Colomella* en 858, en 1057; *Curmella* en 1194; *Curmeliæ* en 1212. — Village de l'ancien Soissonnais, situé dans la vallée de la Crise, à 45 k. au sud de Laon et 5 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui des canton, arrond. et diocèse de la même ville. — Patron, St Georges. — Population : en 1760, 98 feux; 1800, 566 h.; 1818, 520 h.; 1836, 563 h.; 1856, 501 h.; 1861, 606 h. — Dépendances : la Roche, Vignolles (H.); le Mont-de-Courmelles (F.) : les Moulins Botté, de Courmelles et de Latilly.

Courmelles fut donné en 858, par le roi Charles-le-Chauve, à l'abbaye de N.-D. de Soissons, qui l'a gardé jusqu'à la révolution (Voyez Chavignon).

Digitized by Google

Seigneurs de Courmelles.

Cette seigneurie consistait, au 18e siècle, en une maison et jardin clos de murs, 15 muids de terre labourable, 20 arp. de pré, 8 de vignes, dîmes, terrage, 4 arp. de bois, un moulin, deux pressoirs et plusieurs rentes s'élevant annuellement à 81 liv., la mairie avec droit de vinage, poules, menu cens portant lods et ventes, rouage, forage et rente en avoine; droit de justice haute, moyenne et basse, valant annuellement 64 liv.

1144. Jean de Courmelles, chev.; femme, Hodierne. Jean de Courmelles eut deux sœurs, Elizabeth, religieuse à Lieu-Restauré; Sibille, religieuse à Braine. Il avait pour oncle Jean de Vauxbuin.

1160. Pierre de Courmelles? chev.

1168. Savaric de Courmelles.

1171. Jean II de Courmelles, chev.

1181. Guy de Courmelles. Robert et Albéric, ses frères.

1210. Ives de Vauxbuin, avoué et vicomte de Courmelles.

1212. Raoul de Courmelles.

1239. Renaud de Courmelles, chev.

1280. Jenfroy de Courmelles, écuyer; femme, Jourée.

1400. Simon de Clermont, seign. de Courmelles, Terny-Sorny et Margival. Simon de Clermont ayant pris parti contre le roi, celui-ci confisqua ses biens, le fit arrêter et exécuter à mort à Laon, en 1412. Mais il rendit ensuite ses biens au suivant, qui était héritier dudit Simon.

1412. Jean, seign. de Menon et Montgobert, chev., chambellan du roi.

COURMEMBLEIN. — Village ou hameau qui, au commencement du 12e siècle, s'élevait avec son église sur l'emplacement où fut bâtie l'abbaye de Vauclerc, et que l'on détruisit alors pour faire place aux bâtimens de cette maison religieuse.

COURMONT, *Curtimons* (12e siècle); *Curmontium.* — Village de l'ancienne Brie champenoise, bâti sur un plateau élevé, à 63 k. au sud de Laon et 20 au N.-E. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Fère-en-Tardenois, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse.—Patron, St Georges. — Population: en 1760, 39 feux; 1800, 206 h.; 1818, 193 h.; 1836, 214 h.; 1856, 233 h.; 1861, 234 h. — Dépend.: Villardel, la Fosse (F.); les Grèves (I.)

On voyait autrefois sur le terroir de Courmont, près des sources de la rivière d'Ourcq, une grosse pierre sur laquelle on remarquait l'empreinte d'une patte d'ours. Elle était un sujet de vénération pour le peuple, aux yeux duquel elle passait jadis pour être un ancien *menhir*.

Seigneurs de Courmont.

1180. Robert, chev. de Courmont? femme, Ade; enfans: Eudes, Herbert, Reine, Marie.

1780. N. Paris de la Brosse, président au parlement de Paris, seign. de Fresnes et Courmont.

COURPIERRE, CURPIERRE en 1141, CROUPIERRE, *Curtapetra* en 1141, *Culperia* en 1168; *Curpetra* en 1145. — Hameau dépendant de Martigny; en 1816, 34 feux. — Il en est question dès le 12e siècle. En 1145, Herbert, chanoine de Laon, partant pour la Terre-Sainte, donna à l'abbaye de Foigny une maison, un tordoir et quatre vignes situés à Courpierre. — C'était d'ailleurs un fief dont un seul seigneur nous est connu.

1229. Robert ou Gobert, dit Ferez, de Courpierre.

COURSON. — Hameau dépendant de Landricourt. — Il formait autrefois une paroisse séparée, où l'on comptait 93 habitans en 1760. — En 1237, Enguer-

Digitized by Google

rand III de Coucy, donna en toute propriété le moulin de Courson à l'abbaye de Nogent. — Enguerrand VII, sire de Coucy, affranchit les habitans de ce hameau en 1368, à la condition qu'il lui serait payé par feu une rente annuelle de 18 deniers (Voyez Coucy-la-Ville).

Nous ne connaissons que deux des anciens seigneurs de Courson.

1680. Charles-François de Lameth, seigneur de Quincy et Courson.

1714. François de Brodart, seign. de Quincy et Courson.

Courson. — Ancien fief à Monceau-les-Leups (Voyez ce mot).

Courtaubois. — Hameau dépendant de Celles-sur-Aisne; en 1816, 6 feux. Il avait autrefois des seigneurs particuliers.

1575. Nicolas Marquette, m^d à Crécy, seign. de la Courtaubois; femme, Antoinette Josseteau; enfans: Christophe, Claudine, Marie, Marguerite.

1620. Christophe Marquette, seigneur dud.; femme, Geneviève Lespicier; enfans: Nicolas et autres

1625. Nicolas Marquette, seign. dudit; femme, Elizabeth de Martigny; enfans, Arthus, Madeleine, Françoise.

16.. Arthus Marquette, s. dud.? femme, Jeanne Charé; enfant, Françoise, femme de Jean Binet, médecin.

Courteaux (Les), Courtiaut en 1240. — Ferme dépendante de Coulonges. C'était jadis un fief avec des seigneurs particuliers. — Elle appartenait autrefois aux comtes de Braine.

1580. Michel Lempereur, seign. de Courteaux. Assiégé dans son château par l'armée espagnole sous le commandement du duc de Parme, il fit une vigoureuse résistance jusqu'au moment où il fut tué. Son château fut pris, pillé et brûlé. Femmes: 1° Blanche Darmes: sans enfans; 2° Louise de Sapincourt; enfant, Michel, écuyer, mort sans alliance.

1780. Le marquis de Pont de Chavigny, seign. des Courteaux.

Courthenis, autrefois Courthuy. — Ferme dépendante de Vorges. C'était jadis un fief ayant ses seigneurs particuliers.

1536. Martin Doulcet, seign. de Courthuy et St-Gobert, homme d'armes des ordonnances; femme, Antoinette d'Haucourt; enfans: Antoine, seign. d'Haucourt; Philippe, Aimée, Marquise, femme de Jacques de La Chapelle.

15.. Philippe Doulcet, seign. de Courthuy; femme, Marguerite Maigret; enfans, Antoine et Antoinette.

1540. Alexandre Doulcet, écuyer, seign. de Courthuy; femme, Marie d'Auteville, enfans: Antoine, Marie, Claudine, Nicole.

15.. Antoine Doulcet, écuyer, seign. dudit, capitaine de Bruyères; femme, Barbe de Noë; enfans: Alexandre, seign. d'Haucourt; Guy, après lui; Marie.

Vers 1600. Pierre Doulcet, écuyer, sieur de Courthuy; femme, Marie Aubert, remariée à Louis de Monvoiset.

16.. Pierre-Antoine Parat, écuyer, seign. de Courthuy, Vaurseine, etc.

16.. Charles de Bezannes, seign. de la Plaine et desd., par son mariage avec Madeleine-Charlotte Parat, fils du précédent.

1700. François-Charles de Bezannes, seign. de Vaurseine et Courthuy.

1750. François Courtin, chev., seign. de Flechine et Courthuy; femme, Charlotte-Blanche de Charmolue, veuve en 1754.

1773. Claude Darras, écuyer, seign. de Couvron, Courthuy, etc.

Courtil, Cortiz en 1255; *Curteium* en 893. — Hameau dépendant d'Osly; en 1816, 4 feux. C'était jadis une terre de la châtellenie de Pierrefonds. — Courtil fut donné avec Osly, en l'année 893, par le roi Eudes à l'abbaye de St-

Digitized by Google

Médard (Voyez Chevregny). — En 1253, Louis IX, roi de France, en affranchit ceux des habitans qui étaient ses hommes de corps, à la condition qu'ils ne pourraient, par mariage ou autrement, se mettre sous une autre domination que la sienne, sans retomber aussitôt en servitude, et de lui payer chacun une rente de 12 deniers parisis (Voyez Mortefontaine).

Courtonne, *Cortona* en 1164. — Hameau dépendant de Verneuil; en 1816, 14 feux. Son nom paraît dériver de *cortina*, petit enclos.

COURTECON, CURTRECON en 1134; CORTRECON en 1164; CURTECON en 1196; CONTRECON, CUITERCON, CUERCON; *Contreccium* en 1240. — Village de l'ancien Laonnois, situé au pied d'une colline dans la vallée de l'Ailette, à 15 k. au sud de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 151 h. (39 feux); 1800, 139 h.; 1818, 135 h.; 1836, 133 h.; 1856, 130 h.; 1861, 126 h. — Dépendance : Cochevesse (moulin).

Courtecon fut érigé en commune en 1196, par l'abbé de St-Jean de Laon à qui il appartenait, avec plusieurs villages voisins (V. Crandelain). — Le village de Courtecon ne paraît pas avoir jamais eu de seigneurs laïcs, ou du moins il n'en eut pas toujours, car nous n'en connaissons qu'un seul.

1648. N. de Bezannes, seigneur de Courtecon.

Courtemanche. — Anciens fiefs à Flavy et à Travecy (Voyez ces mots).

Courtemèche, autrefois Courte-Manche, Curdemanchen *viculus* en 1134. — Hameau dépendant de Suzy. Il appartenait jadis à l'abbaye de St-Jean de Laon.

1594. François de Callandre, seign. de Courte-Manche; femme, Esther de Haucourt.

Courtelin, Curtholen en 1182. — Hameau dépendant de Connigis. — C'était au 12e siècle un alleu qui appartenait à l'abbaye de Chézy.

COURTEMONT-VARENNES, *Curtimontium ad Varenas* (18e siècle). — Village de l'ancienne Brie champenoise, situé dans la vallée de la Marne au pied d'une haute montagne, à 95 k. au sud de Laon et 15 de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Denis. — Population : en 1760, 54 feux; 1788, 241 h.; 1800, 244 h.; 1818, 243 h.; 1836, 278 h.; 1856 et 1861, 286 h. — Dépendance : Varennes (hameau).

L'étymologie du nom de Courtemont nous paraît dériver plutôt de *curtis montis*, enclos du mont, que de *curtus mons*, petit mont.

Des anciens seigneurs de Courtemont-Varennes, nous ne connaissons que les deux suivans : | 1155. Guy de Courtemont; Robert, son frère. 1780. M. le chevalier du Roux de Chevrières.

Courtençon, Corthençon en 1223. — Hameau dépendant de St-Bandry.

Digitized by Google

COURTIGY, *Curtengisus* en 858. — Ferme dépendante de Condé-en-Brie, dont il est fait mention dès le 9e siècle (Voyez Chavignon).

COURTRIZY, CURTISI en 1148; CORTISI en 1224; COURTESIS en 1270; *Curthesiæ* en 1178; *Cortesii* en 1189; *Curtesia.* — Petit village de l'ancien Laonnois, bâti dans un vallon à 15 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sissonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1270, 36 feux; 1760, 46 feux; 1800, 240 h.; 1818, 225 h.; 1836, 242 h.; 1856, 214 h.; 1861, 204 h. — Dépendances : Fussigny (hameau); le Champ-des-Pauvres (isolée).

Seigneurs de Courtrizy.

1205. Albéric de Montchâlons, dit *le Vieux*, seign. de Courtrizy, 4e fils de Clarembaud II, seign. de Montchâlons; femme, Comtesse de Beaune; enfans: Albéric, Gérard, Marie. Albéric Ier se croisa en 1228, et à cette occasion, donna à Foigny des terres sises sur le terroir de Festieux. De retour en France, il lui donna encore en 1234, 6 muids et demi de bois, le moulin de Courtrizy, avec ses deux viviers, des prés, etc.

1234. Albéric II de Montchâlons, dit *le Jeune*, seign. de Courtrizy; enfans: Jean, Ponce, Comtesse, femme de Guy d'Oulches.

1260. Jean de Montchâlons, s. de Courtrizy.

1275. Gobert de Montchâlons, seigneur dudit.

1371. Anselme, seigneur dudit.

1500. Vincent Moët, écuyer, seign. dud.; fille Françoise.

1549. Jean de Courcelles, écuyer, seign. dud.; femme, Charlotte Duglas.

1555. Lancelot de Blois, seign. dud., trésorier général de Champagne; femme, Françoise Moët ci-dessus, laquelle se remaria à Jacques de Riencourt, seigneur de Parfondru.

1560. Lancelot II de Blois, leur fils, seign. dud.

1630-60. Charles le Danois, seign. de Courtrizy et Fussigny; femme, Catherine de Bezannes.

16.. Philibert le Danois, seign. dud., marquis de Joffreville, lieutenant-général des armées. Il se distingua dans la guerre de la succession d'Espagne.

1760. François-Joseph le Danois, vicomte de Ronchères, seigneur dudit.

1789. Le comte de Lamarche, seigneur de Fussigny (Voyez ce mot).

COURVAL, CURVAL en 1138; *Curvala.* — Hameau dépendant de Landricourt; en 1816, 7 feux. — C'était jadis un fief noble qui eut des seigneurs importans.

1138. Robert de Courval.

1304. Aloul de Courval?

149.. Antoine de Lanvin, seign. de Courval et Cresne (Craone); enfans: Gaspard, Françoise, femme d'Adrien de Mazancourt.

15.. Gaspard de Lanvin, écuyer, seign. desd., sans enfans.

1527. Adrien de Mazancourt, seigneur desd. par sa femme Françoise de Lanvin; enfans: Charles, François, tige des seign. du Plessis-Châtelain; Jean, mort jeune; Joachim, religieux à St-Barthélemi de Noyon; Nicolas, doyen de Nesle; Jeanne, mariée deux fois.

1540. Charles de Mazancourt, seign. dud. et de Fresne, vicomte de Courval; femme, Marie de Neufchâtel; enfans: Christophe, Anne, f.e de Louis de Pas; Jeanne, femme d'Antoine de Berlette, seign. de Clapilly; Antoinette, femme de Pierre Drouin, seign. de Dampleu; Rénée, mariée deux fois.

1556. Christophe de Mazancourt, seign. dud., vicomte de Courval, gentilhomme de la chambre; femmes: 1° Jeanne de Roncherolles; 2° Charlotte de Bosbecq, dame d'Autresches, dont 8 enfans morts jeunes; 3° Suzanne de Poix; enfans: Léonor, Jacques, Charles-Christophe, David, seign. de Mazancourt, Joachim, Christophe, Anne et Marie, morts jeunes, et 3 autres filles.

15.. Léonor de Mazancourt, vicomte de Courval; sans enfans.

16.. Jacques de Mazancourt, son frère, vicomte dud., aussi sans enfans

Digitized by Google

1617. Charles-Christophe de Mazancourt, vicomte de Courval et de Cresne, lieutenant-général des armées, tué à Rethel le 15 décembre 1650. Femme, Madeleine-Diane de Marmier; enfans: Charles-Christophe et 3 filles.

1650. Charles-Christophe II de Mazancourt, chev., comte de Courval, capitaine-major de dragons; femme, Marie-Franchie de Rumigny de Joux; sans enfans.

16.. Jean-Baptiste de Mazancourt, comte de Courval.

Vers 1655. Mathieu-Alexis du Bois, chev., vicomte de Courval, fils de Ch.-Christ. du Bois, mestre de camp, qui se distingua dans les guerres de Louis XIII, vicomte de Courval et Anizy, seign. de la Brûlerie, etc., receveur général des finances de Poitiers.

Vers 1670. N. du Bois, vicomte de Courval, son fils aîné, mestre de camp, gouvernr d'Ypres, mort en 1693 des suites d'une blessure reçue à la bataille de Nerwinde. Enfans: Mathieu-Alexis, Charles-Jean, capitaine au régiment de Clermont-Prince, cavalerie.

1693. Mathieu-Alexis du Bois, chev., trésorier de l'extraordinaire des guerres, vicomte de Courval, seigneur de Coucy-la-Ville, Fresne, Moyembrie, Cresne, Bassoles-Aulers, Landricourt, Jumencourt? et autres lieux. Femme, Claude de Carqueville. Enfans: Pierre-Alexis, Claude-Thomas, comte de Villers, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie dans Royal-Piémont.

1706. Pierre-Alexis du Bois, vte de Courval et Anizy, seigneur de Pinon, etc. (V. ce mot).

Courval ou Courcal, *Curvala* ou *Curcala* en 1124. — Moulin à eau jadis situé près de Vorges, lequel appartenait à l'abbaye de St-Vincent de Laon.

COUVRELLE, CHOUVRELLE en 1125; CHOVRELLE en 1154; COUVERÈLE en 1192; *Corporellæ* en 893; *Cooprella, Cuprellæ* en 1154; *Chouvrella* vers 1160. — Village de l'ancien Soissonnais, situé dans une gorge étroite de la vallée de la Vesle, à 40 k. au S.-O. de Laon et 20 à l'E. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Lubin, évêque de Chartres. — Population: en 1760, 55 feux; 1800, 302 h.; 1818, 255 h.; 1838, 291 h.; 1856, 268 h.; 1861, 246 h. — Dépendances: Epritel, la Siège (F.)

Couvrelle fut donné par le roi Eudes, en l'année 893, à l'abbaye de Saint-Médard avec d'autres villages (Voyez Chevregny). — La terre de Couvrelle portait avant la révolution le titre de vicomté et relevait de Braine.

Seigneurs de Couvrelle.

Au 12e siècle, les comtes de Braine étaient avoués ou seigneurs laïcs de Couvrelle, qui appartenait alors à l'abbaye de St-Crépin de Soissons. Vers 1160, Robert, l'un d'eux, sur l'ordre du roi, retira des mains des paysans les terres qu'ils cultivaient, et les rendit à cette même abbaye. Nous donnons ci-dessous le texte de la pièce qui constate ce fait intéressant au point de vue de l'histoire agricole de notre pays.

1315. Jean de Garlande, chev., seign. d'Augy, Couvrelle et Romain.

1539. Claude d'Auquoy, seign. de Couvrelle.

1660-74. Henri de Wallon, sieur de Couvrelle et du fief Châtelain. Son aïeul, porte-manteau du roi, fut ennobli en 1609 par Henri IV pour services militaires.

16.. Jean du Roux de Verdon, seigneur de Couvrelles, capitaine au régiment du roi, infanterie; f.e, Marie-Marguerite Levent, sans enfans.

1780. N. du Roux de Verdon, seign. de Couvrelle.

Le comte de Roucy reprend aux habitans de Couvrelle les terres qu'ils exploitaient, pour les rendre à l'abbaye de St-Crépin, en 1160.

Quum precedentium patrum beneficia quibus sancta viget ac sustentatur ecclesia, longo temporum intervallo, frequenter oblivionis culpâ premuntur, et que jam à sanctis patribus piè ac reli

Digitized by Google

giosè disposita sunt scriptorum, cessante memoriâ, plerumque perverti solent et transmutantur. Id circo presentis hujus privilegii adsertionem presentium pagina confirmari placuit litterarum, ut et rei veritas certa semper teneatur et à presentibus in noticiam *tanseat* (transeat) posterorum. Notum sit igitur omnibus quod ecclesia beati Crispini Suessionis apud Chouvellam culturas habet, quas ejusdem loci et alii circumstantes agricole tenebant, ego verò comes Robertus, et Agnes, comitissa, uxor mea, eas de manu rusticorum ereptas, sicut ejusdem loci advocati, precepto domni nostri regis et justicia hoc exigente, prefate ecclesie liberè et quietè possidendas reddimus. Ut autem hoc ratum et inconvulsum permaneat, sigillorum nostrorum auctoritate et legitimorum testium approbatione firmamus. (Sans date, vers 1160). *D. Gren.*, *t.* 253, *f°* 227.

COUVRON, CUVERON en 1125. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une vaste plaine, sur le vieux chemin gaulois de Vailly à Ribemont, à 15 k. à l'ouest de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Crécy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Privat. — Population : en 1760, avec Montrecouture, 439 h. (98 feux) ; 1800, 646 h. ; 1818, 751 h. ; 1856, 748 h., 1861, 712 h. — Dépendances : Aumencourt (F.) ; les moulins Cavenne et Glaidieux.

Il paraît qu'au commencement du 13e siècle, Couvron n'était qu'une ferme appartenant aux seigneurs de La Ferté-Chevresis. En 1204, Gobert, l'un d'eux, fonda son anniversaire dans l'abbaye de St-Vincent de Laon, en lui donnant un muid de blé à la mesure de cette ville sur sa grange de Couvron, avec deux muids de vinage et 10 chapons. On voit par les termes de cette charte, que la vigne était alors cultivée à Couvron. — En 1590, un détachement de ligueurs tomba dans une embuscade de royalistes près de Couvron. Les premiers y perdirent 25 hommes tués et beaucoup de prisonniers.

Seigneurs de Couvron.

Jean de Droisy et Marie de Boves, sa femme, étaient seigneurs de Couvron au 14e siècle. En 1346, ils vendirent cette seigneurie avec la haute et basse justice à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, pour une rente annuelle de 22 livres 6 sous 6 deniers.

1543. Gilbert de Maubeuge, seigneur de Couvron ; femme, Prégente de Bacquincourt ; enfans : Eloi, Jacques, Nicolas.

15.. Eloi de Maubeuge, seigneur dudit.

1600. Jean de Pipemont, seign. de Couvron, Pipemont, Pont-Ste-Maxence en partie, député aux Etats de Blois en 1614 ; femme, Madeleine de Truffles ou Truffier.

1624. Philippe de Pipemont, seign. desdits ; femme, Nicole Scolari, *aliàs*, Anne de Vieux-Pont ; enfans : François, Mathieu, capitaine au régiment de Navarre ; Catherine, femme d'Antoine de Limoges ; Claude, fe de Jean de l'Estandart.

1665. François de Pipemont, baron de Couvron : femme Suzanne de Longueval.

Vers 1700. Nicolas Desmarets, contrôleur général des finances, ministre d'Etat, baron de Couvron par acquisition ; enfans : François, marquis de Maillebois, maréchal de France ; Angélique-Charlotte qui porta Couvron à

17.. Henri de Mallon, seign. de Bercy, conseiller d'Etat.

17.. Nicolas Durand de Belleguise, secrétaire du roi, receveur général des domaines de Soissons, baron de Couvron par acquisition, seigneur de Monceau-les-Leups, etc. (Voyez ce mot).

1773. Claude Darras, écuyer, seign. de Couvron, Monceau-les-Leups, Chery, Urcel, Lamotte, Chalandry et Courthuy, conseiller du roi.

On voyait autrefois à Couvron un fief dit de *Gilles Lescot* qui, au 16e siècle, appartenait aux religieux du Val-des-Ecoliers de Laon.

COUVRONS, COVERON en 1250 ; COUVERON en 1255. — Ferme dépendante de

Digitized by Google

Macquigny. Au 13e siècle, elle appartenait aux religieux de St-Martin de Laon. Dès 1266, on voyait sur son terroir une carrière de pierres à bâtir.

COYOLLES, COILLOLES en 1200; CALLIOLES, COLLIOLES, COUILLOIES (14e siècle); *Coleolus, Coliolæ* en 858; *Cullolii, Cotiola, Couillolii.* — Village de l'ancien Valois, bâti dans une petite gorge, à 75 k. au S.-O. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Villers-Cotterêts, arrond. et diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population: en 1760, 45 feux; 1800, 187 h.; 1818, 151 h.; 1836, 232 h.; 1856, 210 h.; 1861, 275 h. — Dépend.: le Monterroux (F.); la Montagne de Vauciennes (M.)

Coyolles appartenait originairement au domaine royal. En l'année 858, il fut donné par le roi Charles-le-Chauve à l'abbaye de N.-D. de Soissons (Voyez Chavignon). Ce village possédait jadis une léproserie.

Seigneurs de Coyolles.

1167. Michel de Coyolles.

1200. Pierre de Coyolles; Hersende sa sœur, f.e d'Enguerrand de *Rupe;* femme? Malnourrie.

1207. Dame Malnourrie, dame de Coyolles, Adelaïde de Chouy, sa sœur.

1248. Gabriel de Coyolles, chevalier.

1264. Hugues, chev. de Coyolles; femme, Isabelle; enfant, Pierre.

12.. Oudard de Coyolles.

1277. Ernoul de Coyolles, écuyer, son fils.

1317. Jean dit Fayot ou Fagot, écuyer, de Coyolles; femme, Agnès; enfans: Gobert, écuyer; Isabelle.

138. Guillaume des Fossés, commandant du fort de Charenton, seigneur de Coyolles.

14.. Robert des Fossés, seigneur dud., lieutenant-général au gouvernement du Valois pour le duc d'Orléans.

1460-96. Antoine Ier des Fossés, écuyer tranchant du duc d'Orléans.

1510. Antoine II des Fossés, écuyer, s. dudit.

1529. François des Fossés, son fils, seigneur dudit et de Largny en partie.

15.. Pierre des Fossés, son frère, seigneur dudit; enfans: Jean, Réné, Pierre.

1628. Jean des Fossés, seign. dud.; femme, Françoise de Saquespée.

1649. Réné et Pierre des Fossés, seigneurs de Coyolles; femme de Pierre, Marguerite de Bragelone; enfans: Jean et un autre.

1655. Jean II des Fossés, chev., seigneur dudit.

1674. Réné des Fossés, chevalier dudit.

1694. Jean III des Fossés, chev., seign. dud.; femme, Marie-Anne Pujot.

17.. Michel des Fossés, leur fils, seign. dud.; femme, Angélique de Ronty.

17.. Louis des Fossés, marquis de Coyolles, chev. de St-Louis, grand bailli de Villers-Cotterêts, mort en 1767, laissant deux filles, et un garçon mort sans alliance.

Il y avait autrefois à Coyolles un fief dit de *Gueux*, lequel était possédé à la fin du 17e siècle par Réné-Louis des Fossés, chanoine de Paris.

CRAMAILLES, CRAMOILLE en 1285; CRAMEILLES (13 siècle); *Cramelia, Crameliæ* en 1186. — Village de l'ancien Valois, bâti au pied d'un côteau, à 50 k. au sud de Laon et 30 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population: en 1760, 32 feux; 1800, 188 h.; 1818, 167 h.; 1836, 181 h.; 1856, 240 h.; 1861, 232 h. — Dépendance: Cramozelle (hameau).

La terre de Cramailles portait autrefois le titre de baronie, et les seigneurs de ce village prenaient celui de premiers barons et guidons du Valois. — Le

Digitized by Google

château de Cramailles fut rebâti au 16e siècle par François Ier. On voyait sur la porte la statue équestre de ce prince entouré des seigneurs de sa cour, dont le rang et les faits d'armes étaient indiqués par des devises. Ce château fut brûlé ainsi que le village en 1652 par les Espagnols.

Seigneurs de Cramailles.

Vers 1100. Gislebert, sire de Cramailles.

1134. Raoul, son fils; femme, Gillette.

1186. Ansculphe, seign. dud., leur fils; femme, Marguerite; enfans: Raoul, Jean, Thomas, Guy, Gilon, Rainier, Nicolas, Aveline, Rose.

1212. Raoul II, sire dud. Il est dit parent de Guy d'Arcy.

12.. Eudes ou Odon, sire dud.; enfans: Jean, Guy, seigneur de Vauxaillon.

1233-42. Jean, chev., seigneur de Cramailles.

1262. Raoul III, sire dud.; enfans: Oudard, Jean. Raoul portait pour armes: *d'argent, à une croix de gueules chargée de 5 étoiles d'or.*

1275. Oudard, sire dudit et d'Etréaupont; femme, Isabelle de Cury.

1285. Jean II, sire dud.; femme, Gillette de Pondront; enfans: Jean, Guillaume, Robert.

1298. Jean de Châtillon, sire de Cramailles par son mariage avec la veuve du précédent. Mais les enfans de Jean II l'attaquèrent en justice, et parvinrent à rentrer en possession de la terre de Cramailles.

1313. Jean III dit le Borgne, sire de Cramailles, de Ville et Nouvion-le-Comte; femme, Clémence de Chaulne; enfans: Pierre dit Bureau, Jeanne.

1357. Pierre dit Bureau, sire de Cramailles; femme, Roberte de Thorotte; enfans: Guy, Isabeau, femme: 1° de Raoul VI de Gaucourt; 2° d'Hugues de Châtillon.

13.. Guy, sire dud.; enfans: Antoine, Baudon.

14.. Antoine, sire dud. Il fut pris en 1434 dans St-Vincent de Laon par Jean de Luxembourg qui le fit écarteler. Cramailles revint à son frère.

1434. Baudon, sire dud.; femme, Aliénor de Billy, *aliàs* de Mailly, laquelle convola en secondes nôces avec le suivant et lui porta cette terre.

1438. Barthélemi de Conflans; enfans: Jean, Emery.

14.. Jean de Conflans, sire dudit. Il vendit Cramailles à

14.. Palamède, fils naturel de Philippe de France, lequel à son tour le revendit à

1475. Jean de Lisle, dit Floridas. Sa fille Marie le porta en mariage à

1476. Raoul de Harlus, chev., conseiller du duc de Bourgogne, capitaine de Compiègne, d'une famille originaire de Picardie.

1487. Jean de Harlus, fils du précédent, seign. de Cramailles, vicomte de Neuilly-Saint Front, receveur-général des finances du duché de Valois; femmes: 1° Jeanne Le Père, dont: Louis, receveur-général du Valois; Guillemette, femme de Guillaume de Vaucorbeil; 2° Marie Volant, dont Jean et Réné.

1522. Jean II de Harlus, seign. dud.; femme, Jeanne Lottin de Charny, dont une fille qui épousa

15.. André Le Père, seign. de Grand-Maison, mort en 1560; il passait pour l'un des plus savans hommes de son temps. Il ne laissa aussi qu'une fille qui épousa

1560. Philippe de Longueval, s. de Haraucourt. Il paraît avoir vendu Cramailles au roi, qui le donna au suivant:

1573. Claude Pinard, marquis de Louvois, secrétaire d'Etat; femme, Françoise de La Marck; enfans: N., vicomte de Comblisy; Charlotte, fe d'Henri de Conflans, à qui elle porta Cramailles. Celui-ci vendit ce domaine à Madeleine Chardon, baronne de Nanteuil, dont la fille Perrotte le porta en mariage à

1598. Charles, baron de Vergeur, seig. de St-Souplet et bailli de Vermandois.

1608. Jean, baron de Vergeur, leur fils, chev., seign. d'Acy et de Clamecy, vte de Cramailles; femme, Perrotte de Boham.

1683. Jean-Jacques de Mesme, comte d'Avaux, vicomte de Neufchâtel, sire de Cramailles.

1688. Jean-Bapt. Desmarets, sire de Cramaille par acquisition, premier baron du Valois, seign. de Vaubourg, Saponay et les Chassins. Sa fille épousa le comte d'Angennes, maître des requêtes, intendant de police, justice et finances du roi.

1696. Jacques de Chassebras, écuyer, seign. de Cramailles et Grand-Maison. Il a laissé la relation des voyages qu'il avait faits en Italie et dans

Digitized by Google

le Levant. Il s'était formé une belle bibliothèque, et une collection de tableaux, de gravures, de monnaies et autres curiosités étrangères.

1735. Henriette-Madeleine Desmarets de Vaubourg, comtesse d'Angennes, dame dudit, de Saponay, etc.

1757. Jean-François Vernier, seigneur desdits.

1765. Sébastien-François-Ange Le Normant de Maisy, conseiller d'Etat, intendant-général de la marine et des colonies; femme, N., petite nièce de Fénélon.

Il y avait autrefois à Cramailles le fief de *Montchipont*, qui eut pour seigneur en 1543, Renand de Harlus.

CRAMOSELLE, autrefois CRAMESELLE (12e siècle) et CRAMOISELLES. — Hameau dépendant de Cramailles; en 1816, 3 feux. C'était jadis un fief noble important, qui eut des seigneurs particuliers dès le 12e siècle.

1180. Ansculfe de Crameselle.

1239. Gilon de Cramoiselle; femme, Aélide.

1260-65. Pierre de Cramoiselle, dit de Fresne, chevalier; femme, Jeanne.

1478. Jacques de Montigny ou de Moreuil, s. de Cramoiselle. Il descendait, dit-on, de Galland de Montigny. Les Moreuil, comtes de Soissons, étaient, dit-on aussi, des Montigny qui avaient pris le nom de la terre de Moreuil.

1506. Jean de Montigny, son fils, seig. dud.; fe, Emerie Bachelier; enfans: François, Benoit.

1530. Franç. de Montigny, s. dud.; sans hoirs.

1540. Benoit de Montigny, seign. dud., et de Saint-Eugène par sa femme, Jeanne de Ravenel. Enfans: Jacques, Thibaut, seig. de St-Eugène; Madeleine, femme d'Olivier de Champagne, seig. de Morsain, et cinq autres filles.

1578. Jacques II de Montigny, vte de Savigny, seig. de Cramoiselle. Femme, Françoise de Montdoucet. Enfans: Antoine, Nicolas, sans alliance.

1585. Antoine de Montigny, vte de Savigny, seign. dud., capitaine au régiment d'Armentières. Femme, Judith Bachelier; enfans: Henri et Louis, morts jeunes au service; François, Catherine, religieuse cordelière.

1620-60. François II de Montigny, seign. dudit en partie; fe, Marie Lisonnière; enfans: Jean, Antoine et deux filles. — Claude Pinard, conseiller du roi, seign. de l'autre partie par acquisition.

1674. Eustache de Conflans, seign. en partie de Cramoiselle.

1694. Antoine II de Montigny, écuyer, et N. Desmarets de Vaubourg, seign. dudit par moitié.

1723. N. de Montigny, seigneur dudit.

CRANDELAIN, CRUENDELEN en 1134; CRENDELEN en 1136; CURWENDELEN en 1145. — Village de l'ancien Laonnois, bâti sur la rive droite de l'Ailette, à 10 k. au sud de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population: en 1760, sans Malval, 38 feux; avec Malval, 170 h.; 1800, 229 h.; 1818, 246 h.; 1836, 239 h.; 1856, 223 h.; 1861, 206 h. — Dépendances: Malval, le Mesnil (fermes); Ecouffeaux (moulin).

Le village de Crandelain appartenait, dès le commencement du 12e siècle, à l'abbaye de St-Jean de Laon. Les religieuses qui occupaient alors cette maison en ayant été chassées en 1128, furent reléguées à Crandelain par l'évêque Barthélemi, qui y fit bâtir pour elles un petit cloître et une église, laquelle est devenue depuis l'église paroissiale. — En 1196, Nicolas, abbé de St-Jean, accorda aux habitans de Crandelain, Trucy, Courtecon, Malval, Lierval et Colligis, une charte de commune calquée sur celle de Crécy-sur-Serre, laquelle avait elle-même été copiée sur celle de Laon (V. Crécy). Le roi confirma ces franchises la même année, à la condition qu'il exercerait sur les habitans de ces six villages les droits d'ost et de chevauchée. — Au 13e siècle, le village de Crandelain

Digitized by Google

était entouré de murs percés de deux portes. Au 16e siècle, on y voyait un château-fort que les ligueurs tentèrent par deux fois de surprendre en 1589. Un homme du pays les y introduisit peu après; mais s'étant retirés presqu'aussitôt, les royalistes le réoccupèrent. Les ligueurs revinrent en faire le siége en 1591, s'en emparèrent de nouveau, le renversèrent et mirent à une grosse rançon l'abbé de St-Jean qui y avait été pris. — Les habitans de Crandelain avaient racheté de l'abbaye de St-Jean, en 1223, les pressoirs banaux et le droit de pressurage, moyennant une rente annuelle de 12 livres. Vers 1350, ils se rachetèrent encore des appeaux volages (Voyez ces mots) pour une rente de 2 sous parisis par feu à payer annuellement au roi.

Les religieux de Saint-Jean de Laon n'ayant jamais aliéné la seigneurie de Crandelain, ce village n'a point eu de seigneurs laïques.

Craone, Crenes, Croennes en 1171; *Craona* en 1176. — Hameau dépendant de Coucy-la-Ville; un feu en 1816. Il paraît tirer son nom du bois de Cresnes qui recouvrait jadis son terroir. C'était autrefois un fief relevant de Coucy-le-Château, et ayant ses seigneurs particuliers. Au nombre de leurs droits, ces seigneurs comptaient celui de permettre de tirer des pierres dans la carrière de Craone, l'une des plus anciennes du pays, sous peine d'une amende de 75 sous tournois.

1166.-76. Garnier de Crenes.

Aux 15e et 16e siècles, les seig. de Courval le furent aussi de Craone (Voyez Courval).

15.. Christophe de Mazancourt, victe de Courval, seigneur de Cresnes et de Séchelles, par sa femme Suzanne de Poix. Il donna cette terre au suivant.

16.. François d'Ambly, marquis des Ayvelles.

1666. Philippe de Gannes, sieur de Cresne.

1676. François Jourdieu, seign. de Crenes.

1692. Louis de Madaillan de Lesparre, seign. dudit.

1735. Pierre-Alexis du Bois de Courval, seign. dudit et de Pinon.

CRAONNE, *Craubenna* (10e siècle); *Craonna* en 907; *Cranna, Credona. Corona, Creona.* — Village de l'ancien Laonnois, bâti au sommet d'une colline, à 20 k. à l'est de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui chef-lieu de canton, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 678 h. (151 feux); 1800, 861 h.; 1818, 864 h.; 1836, 1,056 h.; 1856, 855 h.; 1861, 852 h. — Dépendances : Chevreux (hameau); Mal-Conté, Maison-des-Marais, St-Victor (isolées); les moulins Collet, Contois et Balourdy.

Le village de Craonne est assurément l'un des plus anciens du département. Nous ne pouvons toutefois adopter le sentiment de l'abbé Lebeuf qui, supposant que le nom de ce village a dû s'écrire autrefois *Craodunum*, y trouve le diminutif de *Cesarodunum*, la montagne de César, et part de là pour dire que ce lieu est celui où César campa lorsqu'il envahit la Gaule Belgique. Il nous paraît plus naturel de chercher le lieu où ce général s'arrêta à St-Thomas, où il existe en effet un vaste camp que la tradition lui attribue (V. St-Thomas). Craonne dérive plutôt du mot celtique *craon* qui, selon Bullet, signifiait une

Digitized by Google

grotte, une caverne; d'où l'on peut conjecturer que les premières habitations de ce village furent creusées dans le roc. — Craonne existait déjà au 10e siècle, époque où Charles-le-Simple en donna l'église à titre de douaire à sa femme Fréderone (V. Corbeny). On pense que les habitans furent affranchis de la servitude dans le courant du 13e siècle; mais nous avons lieu de croire que cet affranchissement est plus ancien et qu'il est antérieur à l'année 1195; les titres en sont d'ailleurs perdus. — En 1573, les habitans obtinrent du roi la permission de lever une taxe de 4,000 liv. pour pouvoir entourer de murs leur village, ce qui n'empêcha pas les ligueurs de s'en emparer et de le piller en 1590. Il retomba peu de temps après aux mains des royalistes qui le pillèrent à leur tour. En 1657, les habitans, fatigués des brigandages que la garnison espagnole de Rocroy exerçait dans les environs, tombèrent sur elle à l'improviste et la taillèrent en pièces. Craonne a donné son nom à une bataille qui s'engagea sur son territoire le 7 mars 1814, entre les Français et les troupes alliées et où celles-ci furent défaites. — En 1482, Louis XI, à la demande du prieur de Corbeny, établit à Craonne une foire franche annuelle de 3 jours, à commencer du 2 novembre (Voyez ci-dessous l'acte d'établissement). Aujourd'hui, il se tient dans ce village deux foires annuelles d'un jour chacune, le mardi de la seconde semaine de Carême et le 3 novembre; plus, un marché hebdomadaire le samedi. Autrefois, les habitans de Craonne payaient au prieur de St Marcoul de Corbeny, la dîme du vin qui était du vingtième de leur récolte.

Ce village a donné le jour à Jean Cardon, dit de Craonne, habile canoniste de la fin du 14e siècle; à Jean Lemoine, abbé de Basle vers 1571, l'un des plus célèbres théologiens du 16e siècle, et à César-François de Flavigny, littérateur du siècle dernier.

Seigneurs de Craonne.

La terre de Craonne appartenait autrefois à l'abbaye de St-Remi de Reims, et ne paraît pas avoir eu de seigneurs laïcs particuliers après le 13e siècle.

1141-50. Adon de Craonne; Robert, son fils; Renaud, son frère.

1173. Robert, chevalier, seigneur de Craonne.

1194. Eudes, chev. de Craonne.

1220. Guillaume, chev. de Craonne.

1226. Eudes II, chev. dud.; Robert, son fils.

1235. Gautier, Robert et Henri, fils de Baudoin le Wage de Neufchâtel, tenaient la terre de Craonne en fief du prieur de St-Marcoul de Corbeny

Etablissement à Craonne d'une foire franche annuelle de trois jours, en 1482.

Louis, etc. Nous avons receu l'humble supplication de noz bien amez le prieur et couvent de St-Marcoul, contenant que ils sont seigneurs et à eux compète et appartient, à cause dudit prieuré, le village de Craonne, lequel est situé et assis en beau pais fertile, est dépopulé tant au moyen des guerres qui du temps de feu nostre chier et honoré père, que Dieu pardonne! y ont eu cours par long espace de temps, comme aussi par plusieurs allées et venues de gens d'armes et au moyen des guerres qui ont esté en nostre royaume depuis nostre avènement à la couronne, ont par plusieurs fois logé audit village de Craonne, par quoy les subjets d'icelle terre ont été dépouillés de tous les biens qui y croissent, et à ceste cause sont tombés en si grande povreté, qu'ils ne peuvent supporter ne paier les deniers et rentes qu'ils doivent auxdits supplians, par quoy le divin service en peut estre retardé ou diminué. Et à ces causes, iceux supplians nous font supplier et requérir que, attendu ce que dit est, que nostre plaisir soit leur octroier et establir chacun an une foire

Digitized by Google

franche audit lieu de Craonne durant trois jours consécutifs, afin que les subjets, manans et habitans dudit lieu puissent plus aisément payer leurs tailles et imposition, et sur ce leur impartir nostre grâce et provision. Pourquoy nous, inclinans favorablement à la requeste desdits supplians, en faveur de Monsieur St-Marcoul auquel ladite église est fondée, avons créé et establi, créons et establissons..... une foire franche chacun an audit lieu de Craonne trois jours durans au mois de novembre, c'est assavoir : les deux, trois et quatre premiers jours dudit moys, auxquels jours et chacun d'iceux on pourra vendre et achepter audit lieu de Craonne toutes denrées et marchandises comme l'on fait ès autres foires et marchés dudit pays. Si donnons en mandement, etc. Donné à Beaugency, le 10 juillet 1482, et de nostre règne le 22.e (*Trés. des chart., reg.* 211, *art.* 566).

Canton de Craonne, arrond. de Laon. — Il s'étend au S.-E. de Laon et se compose du bourg de Corbeny, et des 39 villages de Craonne, chef-lieu, Ailles, Aizelles, Aubigny, Beaulne-Chivy, Beaurieux, Berrieux, Bouconville, Bourg-Comin, Braye, Cerny-en-Laonnois, Chamouille, Chermizy, Colligis, Courtecon, Crandelain, Craonnelle, Ste-Croix, Cuiry-lès-Chaudardes, Cuissy-Geny, Goudelancourt-lès-Berrieux, Jumigny, Lierval, Martigny, Monthenault, Moulins, Moussy, Neuville, Œuilly, Oulches, Paissy, Pancy, Pargnan, St-Thomas, Trucy, Vassogne, Vauclerc, Vendresse-Troyon et Verneuil-Courtonne; plus, de 13 hameaux et de 80 fermes ou maisons isolées, le tout formant aujourd'hui 22 paroisses. — *Orographie :* le sol de ce canton est très-montueux, entrecoupé de profondes vallées où coulent la rivière d'Aisne et de nombreux ruisseaux, dont le plus important est l'Ailette. — *Géologie* : terrains tertiaires inférieurs, calc. gross., marnes du calc. grossier, attérissemens. Lignites à Bouconville, Ailles, Chamouille, Moulins, Bourg et Cuissy. Fossiles à Chavailles, Monthenault, Neuville, Bourg et St-Thomas. — *Archéologie :* églises de Cerny, Corbeny et Jumigny avec ses peintures murales; ruines des abbayes de Vauclerc et Cuissy; ruines du château de Neuville; camp romain à St-Thomas. — *Surface territoriale :* 19,311 hect. 66 a. — *Culture :* en 1769, terres lab., 14560 arp.; vignes, 2180 arp.; prés, 1359 arp.; bois, 2917 arp. En 1835, terres labour., 10771 hect. 69 a.; jardins et vergers, 536,41; prés et marais, 2021,36; vignes, 1111,66; bois-taillis et futaies, 3102,02; savarts, 723,35; chemins et cours d'eau, 626,07. — *Population :* en 1760, 13,500 hab. (3,000 feux); en 1800, 12,606 hab.; 1806, 12,876; 1820, 12,714; 1827, 13,255; 1841, 13,584; 1856, 12,671; 1861, 12,414 hab.

CRAONNELLE, *Craonella* en 1207; *Crannella* en 1251. — Village de l'ancien Laonnois, situé au pied de hautes collines à l'exposition du levant, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Benoîte. — Population : en 1760, 358 h. (80 feux); 1800, 454 h.; 1818, 429 h.; 1836 et 1856, 445 h.; 1861, 395 h.

Le nom de ce village indique assez qu'il fut construit après Craonne et au voisinage de cette commune : *Craonella*, le petit Craonne. — Avant 1263, Craonnelle dépendait au spirituel de Craonne; il fut cette année érigé en cure.

Digitized by Google

— Nous sommes tenté de croire que la localité nommée *Creolicumno* qui fut donnée par le roi Charles-le-Chauve à l'abbaye de St-Corneil de Compiègne, lors de sa fondation en 877, désigne Craonnelle dont le nom est ainsi défiguré (Voyez Berry-au-Bac). Ce village serait ensuite passé à l'abbaye d'Origny-Ste-Benoîte, qui l'établit en commune en 1216, avec Beaurieux, Chaudardes et Cuiry (V. Beaurieux). Le roi confirma ces franchises l'année suivante, à la condition qu'il exercerait à l'avenir sur les habitans les droits d'ost et de chevauchée. — Ce village a vu naître Jean dit de Craonnelle, abbé de Vauclerc en 1394.

Seigneurs laïcs de Craonnelle, relevant de l'abbesse d'Origny.

1141. Adon de Craonnelle; Réné et Renaud, ses frères.

1146. Réné de Craonnelle.

1184. Adon de Craonnelle.

1217. Guillaume, chev., seig. de Craonnelle; enfans: Nicolas, Guillaume, Henri, Jeanne.

1251. Nicolas, chevalier de Craonnelle.

1253. Guillaume de Craonnelle, chevalier.

Crautard. — Ancien fief au Bresson (Voyez ce mot).

Cravançon. — Ferme dépendante de Chaudun. Elle est célèbre par le traité passé au mois de novembre 1616, entre les princes coalisés contre le maréchal d'Ancre. — La ferme de Cravançon appartenait jadis à la maladrerie de Soissons; en 1696, elle fut réunie à l'hôpital général de cette ville.

CRÉCY-AU-MONT, *Crecyacus ad montem* en 1235. — Village de l'ancien Soissonnais, bâti sur la lisière d'un plateau, à 35 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Michel. — Population : en 1760, 83 feux; 1800, 569 h.; 1818, 542 h.; 1836, 579 h.; 1856, 545 h.; 1861, 536 h. — Dépendances : la Vallée, Béthencourt, les Paradis, les Ribaudes, la Montagne, la Glorie (H.); les Tournelles, Malhôtel, Limonval (ferm.); Câtillon, Pain-de-Sucre, Courtigis, la Grenouillière, le Marais-Vert (isolées).

Les habitans de Crécy furent affranchis de la servitude en 1368, par Enguerrand VII, sire de Coucy, avec 21 autres villages des environs, moyennant une redevance annuelle de 15 liv. parisis (Voyez Coucy-la-Ville). Il y avait jadis à Crécy un château qui fut bâti en 1565, par Charles de Longueval, l'un de ses seigneurs.

Seigneurs de Crécy-au-Mont.

La terre de Crécy-au-Mont portait autrefois le titre de vicomté et relevait des châtelains de Coucy.

1230. Relisius de Sablonnière, chev., seigneur de Crécy; femme, Emmeline de Vauxaillon. Ils vendirent en 1239, le domaine de Crécy à l'abbaye de Nogent, pour la somme de 200 livres fortes (Voyez l'acte de vente ci-après).

1294. Jean de Crécy-au-Mont

1508. Jean Laumosnier, secrétaire et argentier de la comtesse de Vendôme, seig. de Crécy-au-Mont par acquisition.

1564. Charles de Longueval s'empare de la seigneurie de Crécy. Il était abbé de Nogent, embrassa le protestantisme et se maria. Femme, Louise de Buz; enfans : Philippe, N., abbé de Nogent.

1570. Philippe de Longueval, seigneur dudit.

Vers 1575. Louis Tavernier, seig. dud., prévôt

Digitized by Google

de Laon; f°, Catherine de Vallengelier; enfant: Marie, femme d'Augustin Moët, s. de Variscourt.

1660. Roger de Longueval, seign. de Leuilly, Crécy, etc.

1700. Charles de Pipemont, vicomte de Crécy, comme héritier de sa mère, Suzanne de Longueval. Trois filles.

1711. Henri de l'Estendard, chev., baron d'Angerville, seig. de Crécy, par donation entre-vifs du précédent.

1769. Charles-Louis-Abel de Pujol, brigadier des gardes du corps, v^te de Crécy comme héritier de Marie-Françoise de Pipemont, sa mère.

On voyait autrefois à Crécy quatre fiefs nommés *Beaurepaire*, *Ribefosse*, *Montizel* et *Mantro*, et ayant chacun leurs seigneurs particuliers.

Fief Beaurepaire.

1728. Marie-Françoise Senaut, dame de Beaurepaire, veuve de François-Simon Morand, avocat au siége présidial de Soissons.

Fief Ribefosse.

1675-97. Jean Grouzeiller, sieur de Ribefosse.

Ce fief fut acheté en 1711 par Charles de Pipemont et passa ensuite dans les mains de Charles-Louis-Abel de Pujol, ci-dessus.

Fief Largentier dit *Montizel* ou *Montisset.*

1508. Jean Laumosnier, seigneur de Crécy et Montizel.

1711. Henri de l'Estendard, idem.

1733. Marie-Françoise et Catherine-Julie de Pipemont, religieuses au Sauvoir, dames des Tournelles, Montizel et Ribefosse.

Fief Mantro, Mautro ou *Montro.*

16.. N. Coquilliette, seign. de Montro.

16.. Nicolas Coquilliette, idem.

1646. Jacques Coquilliette, seign. de Mantro.

1694. François-Annibal de Bofle, sieur d'Ambrayne et de Mantro.

1728. Pierre-Alexis du Bois de Courval.

Vente à l'abbaye de Nogent de la terre de Crécy-au-Mont, en 1239.

Universis presentes litteras inspecturis, magister Radulphus de Vailly, canonicus et officialis Suession., in Domino salutem. Noverit universitas vestra quod constituti in presentiâ curie Suession. dominus Relisius de Sablonieres, miles, et domina Emelina, uxor ejus, recognoverunt se vendidisse abbati et conventui beate Marie de Nogento subtus Cociacum, pretio ducentarum libr. fortium, de quibus dicti R. et E. recognoverunt sibi satisfactum esse ad plenum in pecuniâ numeratâ, omnia que habebant et que ad ipsos pertinebant, ratione hereditatis dicte Emeline, apud Crecyacum, Suession. dyocesis, desuper Nogentum, et in territorio et appendiciis ejusdem ville de Crecyaco, tàm in censibus quàm in vinagiis, redditibus, terris arabilibus et rebus aliis quibuscumque, que omnia dicebant dicti R. et E. se tenere à predicto abbate in feodum et hommagium. Recognoverunt etiam supradicti R. et E. quod dictus R. eidem E., uxori sue, fecerat competentem et condignam recompensationem pro dictâ hereditate ipsius E. ad terram ipsius Relisii de Vaus super Maternam quam habebat ibidem. Hanc autem venditionem dicta E. spontanea et non coacta, sicut dicebat, laudavit et approbavit in presentiâ curie Suession., et dictis abbati et conventui omnia predicta tàm ipsa E. quàm dictus R. penitus in perpetuum quittaverunt. Promiserunt insuper predicti R. et E., fide corporali prestitâ, predictis abbati et conventui super predictis omnibus per se vel per alios aliquid de ceterò non reclamabunt, nec dictos abbatem et conventum super premissis aliquatenus inquietare presument. Hanc autem venditionem laudaverunt et approbaverunt Johannes, cantor Suession., et dominus Guido de Vausaillon, miles, fratres dicte E..... In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo curie Suession. fecimus roborari. Actum anno Domini MCCXXXIX.

CRÉCY-SUR-SERRE, CRECI en 1190; KERCI en 1193; *Criciacus* en 1134; *Creciacus* en 1190; *Creceium* en 1228; *Creceium ad Saram.* — Bourg de l'ancien Laonnois, bâti sur les deux rives de la Serre et sur la vieille chaussée gauloise de Laon au Câteau, à 15 k. au nord de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui chef-lieu de canton, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St-Remi. — Population: en 1760, 1,529 h. (450 feux); 1800, 1,922 h.; 1818, 2,047 h.; 1836, 2,052 h.; 1856, 2,186 h.: 1861, 2,136 h. — Dép.: la Maison-Rouge (I.).

Digitized by Google

Il y a tout lieu de croire que Crécy est le *Crusciniacus* pour *Cresciniacus* (écrit *Crusciacus* dans des chartes de 922 et de 955) du testament de St Remi, et non Crugny-en-Tardenois. Ce prélat tenait ce domaine de Ste Geneviève à qui il avait été donné au 5e siècle par le roi Clovis, pour subvenir à ses dépenses quand elle irait visiter l'église de Reims. A sa mort, St Remi fit cadeau du domaine de Crécy à son église, des mains de laquelle il passa d'abord dans celles des moines de St-Remi de Reims, puis dans celles des religieuses de N.-D. de Laon. — C'est à Crécy qu'en l'an 673, Thierry, roi de Neustrie, fuyant devant Ebroin qui le poursuivait parce qu'il lui avait retiré la charge de maire de son palais, fut atteint par ce même Ebroin et contraint de lui rendre cette charge. — C'est encore à Crécy qu'eut lieu en l'année 8.. le mariage du roi Charles-le-Chauve avec la reine Ermentrude, et c'est à l'occasion de ce mariage que celle-ci aurait, dit-on, fondé l'abbaye d'Origny-Ste-Benoîte. — Au 12e siècle, Crécy appartenait, comme nous l'avons dit, à l'abbaye de N.-D. de Laon. Le fameux Thomas de Marle étant devenu l'avoué de cette maison religieuse par suite de son mariage avec Mélissende de Crécy, en profita pour faire bâtir un château-fort dans ce bourg. Mais ayant eu le malheur de s'aliéner le clergé par la protection qu'il accordait ouvertement aux Laonnois coupables de la rébellion de 1111, le roi vint en personne assiéger ce fort en 1115, l'emporta d'assaut et fit passer au fil de l'épée tous ses défenseurs, à l'exception des gentilshommes. Baudoin, abbé de St-Jean de Laon, affranchit les habitans de Crécy de la servitude, en 1190, et leur octroya une charte de commune dont les principaux articles sont calqués sur celle de Laon. Il y ajouta quelques autres dispositions particulières, parmi lesquelles on doit remarquer les suivantes : Les habitans de Crécy et Céply durent reconnaître tenir toutes leurs terres à cens de l'abbaye de St-Jean, et en conséquence lui devoir la 10e gerbe pour dîme, la 12e pour terrage, et pour vinage la dîme du vin récolté sur le terroir. Chaque chef de ménage s'engagea à lui payer annuellement pour capitation, trois deniers de bonne monnaie, et par chaque maison deux deniers. Il était accordé à tout individu qui voudrait s'établir sur le terroir de Crécy, un terrain de 200 pieds de long sur 60 de large, pour y bâtir une maison, sous la seule condition de payer à l'abbaye de St-Jean un cens annuel de deux sous. Le mayeur et les échevins étaient laissés à la nomination des habitans qui, en échange de ces droits et franchises, s'engagèrent à payer annuellement à la même maison, un marc d'argent fin au poids de Troyes, un autre marc d'argent en place du droit de forage qui était aboli, et à accompagner l'abbé de St-Jean, en armes et à leurs frais, toutes les fois qu'ils en seraient requis, pourvu cependant qu'ils pussent rentrer dans leurs foyers le jour même. — Le 14e siècle fut pour Crécy une époque de désastres sans fin. Edouard III, roi d'Angleterre, ayant pénétré dans la Thiérache en 1339, traversa ce bourg avec ses troupes et y mit tout à feu et à sang. Vingt ans après, les Anglais y commirent

Digitized by Google

de nouveaux excès et ils l'incendièrent en 1373; le bourg entier fut consumé par les flammes. Enfin, ils vinrent encore le piller en 1380. — L'église de Crécy qui avait échappé à ces désastres, fut incendiée par les calvinistes en 1568. Les ligueurs s'emparèrent de ce bourg en 1589; mais il leur fut repris peu après par les royalistes. Au siècle suivant, ce fut le tour des Espagnols. Ils le pillèrent une première fois en 1648; quatre ans après, ils l'incendièrent. Une troupe française qui vint s'y loger en 1653, se porta aux mêmes excès et y mit le feu; 25 maisons furent brûlées avec quantité d'autres bâtimens. Enfin, en 1712, le partisan hollandais Growestein, non content de frapper une contribution de guerre sur ce bourg, y mit encore le feu qui consuma 60 maisons. Crécy possédait jadis un petit hôpital dont les revenus, en 1648, s'élevaient à 800 livres, et une maladrerie dont les revenus étaient de mille livres. — Un Hôtel-Dieu y fut fondé par lettres-patentes du 11 juin 1696 et confié à deux religieuses dont l'une devait se consacrer à l'éducation des jeunes filles pauvres. Louis XIV réunit à cet hospice les maladreries d'Origny, Bronchamp, Pont-à-Bucy et Etouvelles. — Crécy fut au 13e siècle le théâtre d'un évènement étrange que nous croyons devoir rapporter, car il montre comment se rendait alors la justice, en même temps qu'il est un exemple des conflits qui éclataient sans cesse entre les juridictions rivales des seigneurs haut justiciers. En 1264, un habitant de Crécy s'étant pris de querelle avec un homme de Mortiers, le jeta par terre, et l'ayant saisi à la gorge, chercha à l'étrangler. L'autre pour se dégager, s'arma d'un petit couteau et en frappa à l'aine son adversaire qui aussitôt appela ses concitoyens à son secours. Le meurtrier fut arrêté par le mayeur; mais le chapitre de Laon, dont il était homme de corps ou cerf, le réclama pour le faire juger lui-même. Le mayeur de Crécy le livra au contraire à l'abbaye de St-Jean qui le réclamait de son côté, comme ayant commis le meurtre sur une terre de ses domaines, et qui se hâta de le faire juger malgré les réclamations du chapitre. Il fut condamné à être attaché à la queue d'un cheval, puis pendu, et de nouveau livré au mayeur de Crécy pour l'exécution de la sentence. Alors le chapitre excommunia l'abbé et les moines de St-Jean, et le pape Urbain IV, qui avait été chanoine de Laon, confirma cette censure. On ne sait pas comment se termina cette affaire; mais on a tout lieu de croire que ce fut par un arrangement entre St-Jean et le chapitre,

Crécy est la patrie d'Adam, dit de Crécy, abbé général de Prémontré en 1304; de Gobert Tournemeule, maître en théologie, et de Louis Dubois, tous deux principaux du collége de Laon à Paris en 1506 et 1630, et de J.-Ch. Châtillon, brigadier des armées du roi au siècle dernier.

Seigneurs laïcs de Crécy-sur-Serre.

Avant le 12e siècle, la seigneurie ou avouerie de Crécy appartenait à des seigneurs qui ne sont pas connus. Mélissende, héritière de l'un d'eux, la porta en mariage, dans les premières années de ce siècle, à Thomas de Marle, fils d'Enguerrand Ier, sire de Coucy, et ses descendans la gardèrent, paraît-il, jusqu'à la fin du 12e siècle. Les personnages qui leur succédèrent sont imparfaitement connus. Voici les noms de ceux que

Digitized by Google

nous avons pu découvrir:

1231. Guy de Crécy, chev.; il se croisa en 1238.

1238. Baudoin de Crécy, chevalier.

Vers 1430, Adam de Blois, chev., se dit seign. de Crécy, Puisieux, Colonfay, Maillecourt et Nouvion-l'Abbesse en partie. Sa fille Blanche porta ces différentes terres en mariage à Charles de Fay d'Athies.

1485. Marie de Luxembourg, dame de Crécy, Céply, etc. Elle les vendit au suivant.

1487. Le chapitre de Noyon.

1519. Jean de Suzanne, seign. dudit. Jean de Maynon, conseiller au présidial de Laon, acheta cette terre en 1559. Trois ans après, le chapitre de Laon échangea avec St-Jean la terre de Crécy contre celles de Paissy et de Moulins.

1556. Ferry de la Bove, seig. dud. et de Cilly.

En 1721, elle fut réunie au domaine royal et vendue, deux ans après, au marquis d'Ancenis, pour la somme de 56,000 livres.

Canton de Crécy, arrond. de Laon. — Il s'étend au nord de Laon et se compose du bourg de Crécy, chef-lieu, et des 21 villages d'Assis-sur-Serre, Barenton-Bugny, Barenton-Cel, Barenton-sur-Serre, Bois-lès-Pargny, Câtillon-du-Temple, Chalandry, Chery-lès-Pouilly, Couvron, Dercy, Mesbrecourt, Montigny-sur-Crécy, Mortiers, Nouvion-l'Abbesse, Nouvion-le-Comte, Pargny-lès-Bois, Pont-à-Bucy, Pouilly, Remies, Richecourt et Verneuil-sur-Serre; plus, d'un hameau, et de douze fermes, maisons isolées ou moulins qui en dépendent, le tout formant 13 paroisses. — *Orographie :* le sol de ce canton est peu accidenté, et n'est creusé que par une assez large vallée dans laquelle coule la petite rivière de Serre. — *Géologie :* quelques lambeaux des sables tert. inférieurs; la craie blanche constitue presque toute la surface du sol. — *Surface territoriale :* 19,345 hect. 83 a. — *Culture* en 1760 : terres labour., 24,840 arp.; vignes, 66 arp.; chenevières, 146 arp.; jardinages, 30 arp.; prés, 1,652 arp.; bois, 1,424 arp. En 1835: terres lab., 15754 h. 91 a.; jardins, 509,87; prés et marais, 1644,65; bois, 868,09; vignes, 57,57; chemins, cours d'eau, etc., 438,90. — *Population :* en 1760, 7,767 hab. (1,726 feux); 1800, 10,865 hab.; 1806, 11,368; 1820, 11,942; 1827, 12,613; 1841, 12,686; 1856, 13,875; 1861, 13,307 hab.

Crépigny, Crespigny en 1202; Crispegnih en 1153; *Crispigniacus in pago Calniacensi* en 1144. — Hameau dépendant de Caillouel; en 1816, 6 feux. C'était jadis un fief noble ayant ses seigneurs particuliers.

1119. Raoul, seign. de Sinceny et Crépigny.

1155. Baldric ou Baudoin de Crépigny; Godefroy, son frère; enfans, Robert, Godefroy, Raoul, Jean, Alulfe, Odeline, femme d'Eudes.

1163. Eudes, ch. de Crépigny; enfant, Simon.

1167. Renaud de Crépigny (Sinceny); femme, Marie; enfans: Renaud, Guy, clerc; Pétronille.

1188. Renaud, seign. de Crépigny et Sinceny; femme, Idonée; enfans: Renaud, Guy, chan. de Noyon, et probablement Jacques, qui suit.

1201. Jacques, chev., seign. de Crépigny; fe, Hesée; enfans, Robert, Arnoul, Agnès, femme d'Albéric; Wida, femme d'Alard; Ade, femme de Jean, Runt, Elizabeth; Robert, frère de Jacques.

1216. Raoul, chev. de Crépigny. Broda se dit veuve de lui en 1220; enfant, Renaud?

1220-43. Renaud de Crépigny, chev.; femmes, 1° Elizabeth; 2° Marie; enfant, Jean. Renaud portait les armes de Sinceny (V. ce mot).

1267. Jean, écuyer, s. de Crépigny et Caillouel.

1308-09. Gilles de Crépigny, écuyer, probablement le même qu'un Gilles de Coucy, écuyer, cité en 1324.

1376. Hugues le Borgne, écuyer, seign. dudit.

1380. Pierre de Longueval, s. de Caillouel et Crépigny par son mariage avec Alix de Béthancourt.

Digitized by Google

1477. Guillaume de Beaulieu, s. de Crépigny.
1486. Renaud Marchant, seigneur dudit.
1540. Aubert Marchant, seigneur dudit.
1544. Claude et Nicolas Marchant, ses fils, id.
1600. Honoré de Truffier, id.; femme, Marie de Caillouel.
1609. Jean de Scévola et Josias du Passage, seign. dudit. (V. Caillouel et Sinceny).

Il y avait jadis à Crépigny le fief de la *Moncelle*.

1261. Gilles, seigneur de la Moncelle; femme, Isabelle.

CRÉPY ou CRESPY-EN-LAONNOIS, CRESPIS en 1065; CRESPI en 1129; *Crispiacus* en 685; *Crespiacus* en 1123. — Petite ville de l'ancien Laonnois, bâtie au pied de hautes collines sur le bord d'une vaste plaine, à 10 k. à l'O. de Laon, et sur la vieille chaussée gauloise de cette dernière ville à Péronne, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de cette ville, du diocèse de Soissons. — Patrons, la Vierge et St Pierre. — Population : en 1270, 500 feux; 1698, 600 h.; 1760, 850 h. (278 feux); 1800, 1,339 h.; 1818, 1,306 h.; 1836, 1,518 h.; 1856, 1,475 h.; 1861, 1,634 h. — Dépendances : le Morieulois, Vertefeuille (hameaux); Bellevue, le Lavier, le But, le Chaufour, Dandry (fermes); les moulins Notre-Dame, St-Pierre, Montjoie, Serival et la Tombelle.

Crépy est une très-ancienne ville du département. On a voulu faire dériver son nom du mot latin *crypta*, crypte, souterrain, et dire qu'elle fut fondée par les premiers chrétiens qui, comme on le sait, se rassemblaient dans des lieux souterrains pour célébrer en paix les mystères de la religion; mais cette étymologie ne paraît pas fondée. Il est probable que Crépy est l'un des domaines qui furent donnés, au 5e siècle, par le roi Clovis à Ste Geneviève, avec les villes de La Fère, Crécy et autres (Voyez Crécy). Dès le 11e siècle, ce domaine était devenu la propriété des moines de St-Vincent de Laon, et un siècle après il appartenait aux religieux de St-Jean qui, pour se racheter du *comedium* (past, repas) qu'ils devaient annuellement au roi, lui abandonnèrent les domaines de Crépy, Beaulne et Chivy (V. ces mots). Au moment de la révolution, Crépy était encore, du moins en partie, la propriété du roi de France. — Au 13e siècle, cette ville ne formait encore qu'une seule paroisse sous le patronage de St Pierre; mais l'accroissement de sa population engagea Guillaume, évêque de Laon, à y ériger une seconde paroisse en 1263, sous l'invocation de la Vierge. La cure de la paroisse de St-Pierre appartenait dès les premières années du 12e siècle au chapitre de Laon, qui la céda vers 1150, à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois. Les conditions de cette cession sont fort curieuses. Les moines de St-Nicolas-aux-Bois s'engagèrent à donner en échange au chapitre, et cela chaque année à la Toussaint, un *obsonium* de neuf porcs, quatre *conarum* de vache, 5 poules de chaque *pectoris*, 100 œufs, six jallois de froment avec le bois nécessaire pour le cuire et les voitures pour le conduire au moulin, du sel en proportion et 4 muids de vin. La prisée de cette redevance faite en 1388, fut évaluée comme il suit : 4 muids de vin, neuf grands porcs, des plus grands et meilleurs, une charretée de bûches, 6 gelines, 21 de *chalonge*,

Digitized by Google

16 jallois de bon blé, un jalloi de sel et cent œufs, le tout estimé la somme de 41 livres parisis. — Dès 1184, les habitans de Crépy obtinrent du roi Philippe-Auguste une charte de commune entièrement calquée sur celle de Laon, à laquelle nous renvoyons les lecteurs pour éviter de nous répéter. Cette concession leur fut faite à de lourdes conditions. Ils s'engagèrent à payer annuellement au roi une redevance de 30 muids de blé, 50 d'avoine, 110 muids de vin, 80 liv. à la monnaie de Châlons et 300 poules. — En 1358, pendant la captivité du roi Jean, le Dauphin régent de France permit aux habitans de Crépy de fortifier leur ville, pour résister aux Anglais. Ils y travaillèrent aussitôt; mais ces fortifications ne furent terminées qu'en 1377. Cependant, dès 1359, ils avaient repoussé une attaque de l'ennemi, et le Dauphin, voulant les récompenser de leur fidélité, leur accorda, au mois de juin 1360, une foire franche annuelle de huit jours, à commencer du jour de la St Martin d'hiver (Voyez la charte). Crépy jouit maintenant de deux foires, les 4 juillet et 12 novembre.— Cette ville eut beaucoup à souffrir durant les guerres des 15e et 16e siècles. Les Anglais la pillèrent en 1373. Elle fut enlevée sur les Bourguignons par les Armagnacs Pothon et Lahire en 1418, puis reprise par les premiers en 1420. Les Laonnois, qui avaient vu de mauvais œil élever les fortifications de Crépy, saisirent cette occasion pour en demander la démolition au duc de Bourgogne qui la leur accorda. — Un traité de paix fut signé à Crépy en 1544, entre Charles-Quint et François Ier. — Genlis, chef calviniste, ravagea ce bourg en 1568, ce qui engagea les habitans à en rétablir les murs quelques années après. Au mois de juin 1590, les ligueurs tentèrent de s'emparer de Crépy; mais ils furent repoussés par les habitans aidés d'une garnison royaliste. Celle-ci, encouragée par ce succès, se mit à battre la campagne jusqu'au pied de la montagne de Laon. Les habitans de cette ville résolurent alors de se débarrasser de ce voisinage incommode, et ils offrirent au duc de Mayenne une somme de mille écus s'il voulait réduire avec ses troupes la ville de Crépy. Ce seigneur accepta, et au bout de deux jours, elle fut emportée de vive force. Ceux des habitans qui purent se racheter furent épargnés, mais les vainqueurs passèrent les autres au fil de l'épée. Alors les habitans de Laon se transportèrent en masse à Crépy et en abattirent les remparts jusqu'au pied. En même temps, le duc de Mayenne retira à cette ville sa charte communale, qui lui fut rendue peu d'années après par Henri IV. En 1649, ce bourg fut pillé deux fois par les troupes étrangères au service de France, et neuf ans après, six soldats du régiment de Wurtemberg en passage à Crépy, y mirent le feu; soixante-dix maisons furent consumées par les flammes. On y voyait alors un prêche protestant qui fut détruit en 1685, par suite de la révocation de l'édit de Nantes. — Il y avait de toute ancienneté dans cette ville un prévôt qui y rendait la justice au nom du roi. Les appeaux volages y furent abolis en 1382, sous la condition que chaque chef de ménage paierait au roi une rente annuelle de 2 sous parisis. — Le 20

Digitized by Google

juillet 1527, le terroir de Crépy fut ravagé par un orage terrible dont on se souvint longtemps. Pendant sa durée, il tomba des grelons gros *comme les deux poings*, qui tuèrent les oiseaux, les bestiaux et même les hommes; trois mois après, on voyait encore de ces grelons dans les champs. Les moissons, les arbres, la vigne, furent hachés; mais les arbres refleurirent et donnèrent de nouveaux fruits.—Crépy possédait jadis un petit hôpital et une maladrerie, dont les revenus, en 1648, s'élevaient à 1,200 liv. pour le premier, et à 300 liv. pour la seconde. Un hospice vient d'y être fondé en 1861, en conséquence d'un legs de 180,000 fr. fait par Madame Malézieux née Briquet. — Crépy est la patrie de Guillaume dit de Crépy, coûtre de St-Quentin et chancelier de France, au 13e siècle.

Seigneurs de Crépy.

Ils sont mal connus. On peut même supposer que cette ville n'eut pas toujours des seigneurs particuliers, par la double raison qu'elle appartenait au roi et qu'elle était instituée en commune.

Vers 1113. Guy de Crépy.

1129. Renaud de Crépy.

1138. Hugues de Crépy.

1166. Gautier Cuvous, chev. de Crépy; femme, Mainsende; enfant, Marguerite.

1171. Pierre de Crépy.

Vers 1220. Guy II de Crépy.

Le domaine de Crépy passa ensuite, parait-il, dans les mains des moines de St-Jean, lesquels, dans la vue de s'exempter du *past* ou repas qu'ils devaient au roi chaque année, le lui vendirent en 1234. Plus tard, en 1751, il fut uni à l'apanage du duc d'Orléans, et en 1783 fut échangé avec le sieur Darras contre celui de Chery-lès-Pouilly. Mais il rentra peu de temps après dans la famille d'Orléans, qui le possédait encore au moment de la révolution.

Etablissement d'une foire franche de 8 jours à Crépy, en 1360.

Charles, aisné fils du roy de France, duc de Normandie et Daulphin de Vienne, savoir faisons à touz présens et avenir que comme nos amez le maire, les jurez et autres habitans de la ville de Crespy-en-Loonnois, subgiez et justiciables sanz moyen de nostre dit seigneur et de la couronne de France, aient esté grandement domagiez tant à cause des guerres comme par les ennemis de monseigneur et de nous, lesquels ennemis de la compaignie du roy d'Angleterre estant naguères au pais et près de ladite ville à toute sa puissance, s'efforcièrent lors en plusieurs et diverses manières de attraire à l'obéissance dudit roy d'Angleterre tant par douces et attrait que paroles et promesses, comme par menaces, et de les assiéger, assaillir, d'ardoir et détruire se eulx ne se rendoient à obéissance audit roy anglois, sur quoy lesdits habitans considéranz que icelle ville avec plusieurs rentes de grains, de vin et autres choses appartiennent entièrement à nostre dit seigneur, respondirent tous jours pour garder leur loyaulté que eulx viveroient et meureroient vrais et loiaulx subgiez et obéissans de nostre dit seigneur et non d'autre, et que à l'aide de Dieu, eulx se deffendroient bien contre lesdis ennemis; et pour résister à eulx et à plusieurs autres qui les vouloient grever et dommagier, eulx aient commencié à clorre ladite ville de murs et de fossez e. se sont grossement endebtés et grevés pour les choses dessus dites, et n'ont povoir de les parfaire, ne de nous paier les droits, rentes et leurs debtes, se nous ne leur faisons grâce, supplians que nous leur veuillons octroier une foire chacun an de huit jours, commençant le jour de la feste Saint Martin d'iyer. Nous, désirans de tout nostre cuer accroistre le proffit des subgiez dudit royaume, espécialement desdits habitans qui se sont portés tous jours très loyaument envers nostre dit seigneur et ses prédécesseurs, et se sont gardez et deffenduz vigueureusement à leur ville, à très-grant paine et péril et très-grans..... comme dit est, leur octroions pour eulx et pour leurs successeurs à touz jours, de grâce espécial, de certaine science et de l'auctorité royal dont nous usons, une franche foire chacun an en ladite ville, laquelle foire durra et serra par huit jours entiers, et

Digitized by Google

commencera ledit jour de ladite feste St Martin, et voulons et octroions aux dits supplians pour eulx et pour leurs dits successeurs, que eulx usent et joissent de ladite foire en la manière et à telles libertez et franchises comme les habitans de Compiègne ont fait et accoustumés à faire à cause de la foire de Compiègne; mandons et commettons au bailli de Vermandois et au prévost de Laon, et à chacun d'eulx, et commandons en enjoignant à touz les autres justiciers et officiers dudit royaume qui sont, et pour le temps avenir seront, ou à leurs lieutenans, que ladite foire facent publier et crier ès-lieux accoustumez de leurs juridictions toutes fois qu'ils en seront requis, et en laissent et facent joir lesdits habitans de Crespy, comme font les habitans de Compiègne de la foire ordonnée à Compiègne, et touz marchands et autres avec leurs marchandises et autres biens laissent passer paisiblement et sans empeschement en allant à ladite foire de Crespy et en retournant d'icelle, et leur baillent conseil, confort, aide et conduit à leurs despens quant mestier leur sera et requis en seront. Et pour que ce soit chose ferme et stable à touz jours, nous avons fait mettre nostre séel aux présentes. Donné à Meulun-sur-Saine l'an de grâce MCCCLX, ou mois de juing.

Cresne (Bois de). — Il s'étendait jadis auprès de la ferme de Craone, dépendance de Coucy-la-Ville. Au 17e siècle, il comprenait encore 27 jallois.

Creuttes (Les), *Cryptæ* en 1125; *Creuptæ* en 1236. — Hameau dépendant de Mons-en-Laonnois. Il est bâti sur la lisière d'une colline, dans une position pittoresque rappelant les villages de la Suisse. Il formait autrefois une paroisse séparée sous l'invocation de St Pierre, et l'on y comptait, en 1760, 7 feux, en 1800, 82 hab., en 1816, 19 feux. — Le nom de ce hameau rappelle celui de ses premières habitations qui étaient de simples cavités (*crypta*, caverne, crypte) creusées dans la roche.

Les Creuttes eurent autrefois des seigneurs particuliers dont deux seulement nous sont connus.

1140. Payen des Creuttes.

1147. Hauvin des Creuttes. Il partit pour la croisade l'année suivante.

La seigneurie des Creuttes passa ensuite aux chevaliers de Malte établis à Laon.

Crèvecœur. — Ferme dépendante de Courcelles. C'était jadis un fief noble dont les seigneurs connus sont les suivans :

1483. Pierre Vicquot, écuyer, s. de Crèvecœur.

1645. Charles Potier, conseiller en l'élection de Soissons; enfans: Nicolas, Louis, Jean.

1648. Nicolas Potier, écuyer, commissaire de la maréchaussée de France.

1649. Henri Potier, conseiller au bailliage de Château-Thierry; enfans: Anne, Etienne, Elizabeth, Madeleine.

1664. Pierre Béguin, lieutenant particulier au bailliage de Château-Thierry.

Crèvecœur, Crievecuer en 1299. — Moulin jadis assis sur la Crise. Il fut loué en 1299, par Raoul de Clermont, seigneur de Montgobert, aux religieuses de N.-D. de Soissons, moyennant 14 muids annuels de blé.

CRÉZANCY ou CRÉSANCY, *Cressensacus, Cresenciacus* en 1335. — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé à l'entrée de la vallée du Surmelin, à 90 k. au S. de Laon et 10 à l'E. de Château-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Château-Thierry, même diocèse. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 85 feux; 1788, 422 h.; 1800, 431 h.; 1818, 517 h.; 1836, 623 h.; 1856, 555 h.; 1861, 535 h. — Dépend.: Paroy, la Boissière, Echamps (H.); Bresset, Laval (F.); Launay, le Souvrien (I.).

Digitized by Google

Crézancy possédait jadis une maladrerie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Chât.-Thierry en 1698. — Le 21 février 1814, quelques habitans ayant tiré sur les Cosaques, ceux-ci mirent le feu au village et maltraitèrent le maire.

Des anciens seigneurs de Crézancy, un seul nous est connu.

1205. Gillebert, chev. de Crézancy; enfant, Philippe.

En dernier lieu, ce domaine appartenait au duc de Bouillon.

CRISE (LA), *Crisia* en 1231. — Petite rivière qui prend sa source aux environs de Maast, canton d'Oulchy, coule du sud au nord, et se jette dans l'Aisne à Soissons, après un cours d'environ 4 lieues. — En 1139, on voyait sur la Crise 3 moulins nommés *Touzac* et un moulin neuf nommé *Gornac*, lesquels appartenaient à l'abbaye de St-Jean-des-Vignes de Soissons; plus le moulin Chevrel près Soissons. En 1283, on y voyait en outre un petit pont de bois alors nommé le *Poncel de fust.*

CROISETTE (LA). — Cense ruinée qui s'élevait autrefois près de Fontaine-Uterte, et appartenait à l'abbaye de Fervaques.

CROISETTES (LES). — Château autrefois situé près de Ribemont, aujourd'hui détruit. Il avait été bâti en 1274, par Jobert, seigneur de Ribemont, sur une terre que lui avaient donnée les religieux de St-Nicolas-des-Prés. C'était un fief.

1500. Nicolas de Villers, seigneur des Croisettes. | 1650. François Blondel, seigneur dudit.

CROIX (LA), *Crux in Brid* en 1153. — Village de l'ancienne Brie champenoise, bâti sur un haut plateau, à 70 k. au sud de Laon et 20 au nord de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Chât.-Thierry, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 31 feux; 1788, 186 h.; 1800, 155 h.; 1818, 162 h.; 1836, 156 h.; 1856, 201 h.; 1861, 187 h. — Dépendances : Martigny, Triange (F.).

Seigneurs de La Croix.

1212. Jean, chev. de La Croix? Il avait un frère, Thomas, chanoine à St-Gervais de Soissons.

1223. Geoffroy, chev. de La Croix; Ida, sa mère; Adam, son frère.

1241. Odeline, veuve de Renaud de La Croix; enfant, Colard.

1296. Foucaud de La Croix, chev.; enfans: Guillaume, Jean-Morel, Guillemin, Gaudri.

1670. Louis de Harlus, seigneur de La Croix.

1722. Réné de Pintrel, conseiller du roi, seign. de Brasles et La Croix.

En dernier lieu, M. Dumoulin était seigneur de La Croix.

CROIX (STE-), *Sancta Crux in Laudunesio.* — Village de l'ancien Laonnois, situé au pied d'une colline, à 15 k. à l'est de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Ste-Croix. — Population : en 1270, 52 feux; 1760, 55 feux; 1800, 372 h.; 1818, 399 h.; 1836, 414 h.; 1856, 330 h.; 1861, 309 h.

Ste-Croix possédait autrefois une maladrerie qui a été réunie à l'Hôtel-Dieu de Vervins en 1696. — Au 13e siècle, ce village relevait de Juvincourt et por-

Digitized by Google

tait le titre de vicomté. Il appartenait à l'abbaye de St-Vincent de Laon qui l'avait acheté en 1216, de Jean, fils de Gautier, chevalier, de Cormicy.

Seigneurs de Sainte-Croix.

1215. Jean de Cormicy, seigneur de Ste-Croix.

1230. Pierre de Juvincourt, s. de Ste-Croix? femme, Ade.

Vers 1630. Jessé Demay, d'une ancienne famille bourgeoise de Laon, avocat, seign. dudit; femme, Marie Denis; enfant, Françoise, femme de Paul Marchant, écuyer, seigneur de La Motte.

1660. Nicolas de Lange, sieur de Ste-Croix. Il fut poursuivi en 1666 pour dérogeance.

CROIX-FONSOMME, *Crux villa* en 1030; *Crux* en 1094; *Cruces ad fontem Sommæ* en 1131. — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une haute plaine largement accidentée, à 51 k. au N.-O. de Laon et 13 de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Bohain, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Quentin. — Population : en 1698, 144 h.; 1800, 243 h.; 1818, 305 h.; 1836, 400 h.; 1856, 504 h.; 1861, 561 h. — Dépendance : Méricourt (hameau).

Ce village doit son nom au voisinage des sources de la Somme, *fons Sommæ*. Son territoire appartenait autrefois pour la majeure partie au chapitre royal de St-Quentin, qui le tenait, depuis l'an 1130, des libéralités de l'évêque de Noyon; plus tard il s'en défit en faveur de l'abbaye de St-Follian en Hainaut, mais en conserva la seigneurie. — En 1826, lors de la construction de la rigole destinée à l'alimentation du canal de Saint-Quentin qui passe au sud de Fonsomme, on découvrit de nombreux vestiges de constructions en grès et des tombes en pierre provenant, dit-on, d'une ancienne maison de Templiers.

Croix-des-Bois (La). — Maison isolée dépendant de Faucoucourt. — Son emplacement était encore couvert de bois au 12e siècle et appartenait alors aux seigneurs de Guise. Réné, l'un d'eux, le céda aux moines de St-Nicolas-aux-Bois, qui le défrichèrent et y construisirent un hameau auquel ils donnèrent le nom de La Croix-des-Bois.

Croix-Gilbert. — Ancien fief à Faucoucourt (Voyez ce mot).

Croix-Sézaine. — On nomme ainsi un petit monument composé d'une croix portée sur une colonne en pierre, qui se voit dans la forêt de St-Gobain, près de l'ancienne abbaye de St-Nicolas-aux-Bois. Il fut élevé, au milieu du 13e siècle, par le sire de Coucy, en expiation de la mort de trois écoliers qui furent pendus par ses ordres en cet endroit, pour avoir été surpris chassant dans ses bois (Voyez notre *Histoire de Coucy*, p. 87).

Crolcourt *curtis* en 1181. — Ferme détruite, autrefois située en Thiérache. Au 12e siècle, elle appartenait à Thenailles.

Crolet, *Croletus* en 1128. — Moulin dépendant de Chivy-lès-Etouvelles. — Au commencement du 12e siècle, il appartenait à Barthélemi, évêque de Laon, qui, en 1128, le donna aux moines de St-Martin de cette ville, pour un cens annuel de deux sous.

Digitized by Google

CROMMELIN (*Isaac-Mathieu*), littérateur, né à St-Quentin? en 1730, mort en 1815. — On a de lui :

Encyclopédie élémentaire ou rudiment des sciences et des arts, 1773. — *Mes radotages, ou l'art de tuer le temps*, par le bonhomme Isaac Mathieu, 1809. — Il a aussi écrit des mémoires attachans, dit-on, par la grande variété d'anecdotes qu'ils renferment, publiés en 1815.

CROTTOIR (LE), *Crustidus?* en 867; *Crotorius* en 1193. — Ferme dépendante de Barisis, laquelle au 9e siècle, appartenait à l'abbaye d'Elnone. En 1193, Aélide, dame de Coucy, permit aux religieux de Barisis de défricher la montagne située près du Crottoir, et de la planter en vignes.

CROUTTES, CROUTTES-SUR-MARNE, *Crotæ super Maternam* en 1137; *Cryptæ* en 1208. — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé dans la vallée de la Marne au pied d'une cote élevée, à 100 k. au sud de Laon et à 20 k. à l'ouest de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, du diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Charly, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Quiriace, évêque et martyr. — Population : en 1760, 121 feux; 1788, 484 h.; 1800, 529 h.; 1818, 566 h.; 1836, 572 h.; 1856, 584 h.; 1861, 616 h. — Dépend. : Montmilon, Monclerc (H.); Montrigny (F.); la Bauve, Champreine, Polton (I.)

Le nom de ce village lui donne une haute antiquité et indique en même temps qu'il doit sa naissance à quelques habitations souterraines creusées dans le flanc de la colline; en latin *cryptæ* signifie grottes, cavernes.

Seigneurs de Crouttes.

1674. Pierre Parasson ou Pérachon, conseiller-secrétaire du roi, seigneur de Nanteuil-sur-Marne, Crouttes, Montmillons, etc.

1740. J.-B.-M. Pérachon, seigneur desdits.

En dernier lieu, le duc de Montmorenci.

CROUTTES, *Crotæ* (12e siècle); *Cryptæ*. — Hameau dépendant de Muret; en 1816, 18 feux. Il tire son nom des cavités creusées dans le roc, qui ont servi de demeures à ses premiers habitans. On y a trouvé une pièce en or de Néron. — Ce hameau formait autrefois une paroisse séparée.

Nous ne connaissons que deux des anciens seigneurs de Crouttes.

1381. Guyot de Billy, seigneur de Crouttes.

1539. Charles de Roye, vicomte de Buzancy, seigneur de Crouttes.

CROUY, CROY en 1271; *Croviacus* en 825; *Croiciacus*, *Croiacus*, *Croius*. — Village de l'ancien Soissonnais, situé sur la rive droite de l'Aisne et la vieille chaussée gauloise de Soissons à Laon, à 35 k. au sud de Laon et 5 au nord de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui des canton, arrond. et diocèse de la même ville. — Patron, St Maurice. — Population : en 1760, 212 feux; 1800, 955 h.; 1818, 966 h.; 1836, 1,135 h.; 1856, 1,048 h.; 1861, 1,085 h. — Dépendances : les Rouvets, Sous-la-Perrière, la Montagne-Neuve (H.); Clemencin, le Pressoir, Devant-St-Paul, Mont-Plaisir, Taille-Pieds, la Perrière (F.); le Pont-Favray (M.)

Au 6e siècle, le terroir de Crouy appartenait au domaine royal, et était cou-

Digitized by Google

vert de bois au milieu desquels les Gaulois se livraient au culte des idoles. On y voyait en effet une grande statue en pierre, ayant un double visage, laquelle était le sujet de la vénération du peuple. Après la mort de Clovis arrivée en 511, Clotaire ayant eu en partage le royaume de Soissons, fit arracher ces bois, et sur leur emplacement, construisit une villa qu'il donna à St Médard. Mais cette donation n'avait sans doute été faite qu'à titre précaire, puisque Charles-Martel la renouvela, vers l'an 720, en faveur des moines de St-Médard en y ajoutant les domaines de Berny, des deux Marizy et autres (Voyez le diplôme ci-dessous). — En 1148, les habitans de Crouy unis à ceux des villages voisins, formèrent entre eux une association sous le nom de commune. Cette association fut rompue quelques années plus tard, et ils ne parvinrent à être définitivement affranchis qu'en 1247 par Jean, comte de Soissons, avec ceux de Bucy-le-Long et autres villages (V. Bucy-le-Long). — En 1768, on trouva dans un champ, sur le terroir de Crouy et à deux pieds et demi de profondeur, plusieurs squelettes humains placés dans tous les sens, mais ayant également tous des vases en terre auprès d'eux. L'un était remarquable par cette particularité qu'il avait la tête ceinte d'un cercle ou couronne en métal semblable à du cuivre tors et à filigrane; ses poignets portaient des bracelets en même métal et disposés de même. Un autre squelette, qu'on crut reconnaître pour celui d'une femme, se distinguait par sa position étrange. Il était comme les autres étendu sur le dos, mais sa tête reposait sur des pierres, sa jambe gauche était relevée, son bras gauche passé sous le dos et le bras droit plié sur le ventre. On ne trouva dans ces sépultures aucune monnaie ou médaille qui pût aider à en faire reconnaître la date.

Les seuls seign. laïcs de Crouy connus, sont:
1163. Olivier, seigneur de Croy.
1183. Simon de Croy.
1266. Hervé dit le Comte, de Croy; f^me^, Gila.

Le roi Charles-Martel donne à l'abbaye de St-Médard les villages de Crouy et autres, vers 720.

In nomine..... Karolus Dei gratiâ rex..... Igitur noverit omni fidelium Dei ac nostrorum presentium scilicet et futurorum industria divino nutu et voluntate sanctorum Medardi, confessoris Christi necne germani sui, atque confessoris Dei Gildardi, atque incliti martyris Sebastiani, nostram inflexam clementiam, quatinus sibi devote die noctuque famulantium atque sub normâ regula beati Benedicti monastice degentium cenobitarum utilitatibus consuleremus, qualiter vitam presentis evi transcurrere, proque salute nostre conjugis ac prolis, atque statu regni nostri, totiusque sancte Dei ecclesie liberius sine penuria alicui rei valeant exorare, ex reditibus abbatie predictorum sanctorum res usibus et stipendiis ipsorum necessarias deputaremus et deputatas perpetim firmiterque habendas auctoritatis nostre precepto confirmaremus. Omnipotentis itaque et cunctitenentis operientes eternam remunerationem et sibi digne placitorum tam pro ablatione scelerum quacumque pro adipiscendis premiis regni celerum desiderantes pium interventum sanctorum, has villas diversis necessitatibus illorum aptas, cum integritate suâ sine aliquâ diminutione, regia liberalitas censuit deputendas: Berneium (Berny) scilicet, Crouiacum (Crouy), Domnoregium (inconnu, Damery?), Sedoleyum (inconnu), Berziacum (Berzy) una cum mulino Berzio, Mariziacos duos (les deux Marizy) atque Spicarium (Epieds), Vadum (Vez) sicut Hilduinus antiquior abbas ad suum tenuit dominicatum, superaddentes in Murocincto (Morsain) mansum unum.... Camera vero vestimentorum prefatorum monachorum habeat tres villas: Capram (Chivres), Albiacum (inconnu) et Sosmam (Essommes). Et hospitalis nobilium accipiens nonum *exetudinem* habeat Cau-

Digitized by Google

ciacum (Coucy-la-Ville?) simul cum lignariis de Pinone (Pinon)..... Statuimus etiam ex villa Berneyo festivitatibus sancti Medardi et sancti Sebastiani, et genitoris nostri et genitricis nostre ac conjugis et prolis nostre anniversariis ipsi monachi refectiones accipiant. Insuper ex prefatis villis termino nativitatis dilectissimi filii nostri *Kurlomanni* plenariam refectionem habeant..... Similiter ex villa nostra Bernoilo (Verneuil) decrevimus refectionem habundanter fieri eisdem monachis in anniversario Berte, amite nostre..... Ex omnibus itaque supra scriptis rebus hoc altitudinis nostre preceptum fieri, eisdemque monachis dari jussimus per quod prefatas res cum ecclesiis, domibus, edificiis, hortis, vineis, terris, silvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, piscinis, molendinis, mancipiis utriusque sexûs desuper commanentibus vel ad easdem res juste pertinentibus, ad sui victum et potum et domos atque officinas sibi pertinentes reficiendas firmiter habendas deputamus..... Et ut hec auctoritas quam ob Dei amore et anime nostre remedium statuimus atque roboravimus firmiorem obtineat vigorem, manus nostre subscriptione subtus eam firmavimus et impressione bulle nostre insigniri. (*Cartul. de St-Méd.*, f° 125).

CRUPILLY, *Crupilliacus*. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une vaste plaine, à 55 k. au nord de Laon et 14 au N.-O. de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, du diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Capelle, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Michel. — Population : en 1760, 245 h. (80 feux) ; 1800, 298 h. ; 1818, 270 h. ; 1836, 256 h. ; 1856, 192 h. ; 1861, 186 h.

Seigneurs de Crupilly, mouvant du duché de Guise.
1172. Jean de Crupilly.
En dernier lieu, le prince de Condé, duc de Guise.

Cruyers (Bois). — Il s'étendait jadis entre Nizy-le-Comte et Geoffroicourt.

CUFFIES, CUPHIES en 1232; CUFFIES en 1271; *Cuffiacæ*. — Village de l'ancien Soissonnais, situé dans une gorge en forme d'entonnoir, à 40 k. au S.-O. de Laon et 5 au N. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui des canton, arrond. et diocèse de la même ville. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 161 feux; 1800, 562 h. ; 1818, 567 h. ; 1836, 808 h. ; 1856, 1,040 h. ; 1861, 1,130 h. — Dépend.: Vauxrot (hameau) ; le Mont-de-Cuffies (ferme).

Après avoir été érigé en cure vers l'an 1228, par Jacques de Bazoches, évêque de Soissons, Cuffies fut encore établi en commune en 1247, avec sept autres villages voisins (V. Bucy-le-Long). — Ce village était autrefois attaché à la charge de maréchal de l'évêque de Soissons, et le cheval de ce prélat lui appartenait lors de sa première entrée dans cette ville.

Seigneurs de Cuffies.
1136. Garnier le Roux de Cuffies.
Vers 1200. Mathieu de Cuffies, chev.; enfant, Ade, femme de Simon de Chavigny.
1232-49. Dreux dit Avril, ch. ; f.e, Marie d'Epagny.
1271. Etienne de Cuffies, chevalier.
1274. Jacques de Cuffies, éc.; fe, Eremburge.
1364. Gérard de Résigny, seign. dud., maréchal de l'évêque de Soissons.
1555. Antoine de Margival, s. dudit et de Cuffies.

CUGNY, autrefois TUGNY, *Tuniacus fiscus regalis* en 844. — Village de l'ancien Noyonnais, situé dans une plaine élevée, à 44 k. au N.-O. de Laon et 21 au sud de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Chauny, de l'élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Saint-

Digitized by Google

Simon, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard.— Population : en 1760, 125 feux; 1800, 805 h.; 1818, 902 h.; 1836, 1,087 h.; 1856, 1,101 h.; 1861, 1,148 h. — Dépendances : le Château-Gaillard, le Haut-des-Bois, les Riez (H.); Maurepas (F.); l'Epinoy (I.); les Moulins.

L'abbaye d'Homblières possédait autrefois la moitié du village de Cugny; l'autre moitié appartenait à M. de Flavigny.

Il y avait jadis à Cugny un fief dit de *Saint-Florent*, avec château. MM. de Truffier, écuyers, en étaient seigneurs au 18e siècle.

Marie-Madeleine-Agathe de Truffier le porta en mariage, vers 1730, à Claude de Flavigny, seigneur de Renansart, dont la famille le garda jusqu'à la révolution. Elle était fille de Florent de Truffier, seign. de St-Florent et Tugny, mort en 1722, et de Marie-Anne de Gorgeron.

CUGNY-LÈS-OUCHES, CUINGNY, *Cugniacus*. — Village de l'ancien Valois, situé sur le bord d'une colline isolée, à 65 k. au sud de Laon et 25 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy-le-Château, arrond. et diocèse de Soissons. — Patrons, SS. Crépin et Crépinien. — Population : en 1760, 25 feux; 1800, 127 h.; 1818, 109 h.; 1836, 131 h.; 1856, 128 h.; 1861, 122 h. — Dépendances : Crouttes (hameau); Wallée (ferme); les moulins Noël et Ménard.

Seigneurs de Cugny-lès-Ouches.

1274. Marguerite, dame de Cugny.

1293. Aubri, chev., seign. de Valons et Cugny; femme, Marguerite.

Vers 1440. Barthélemi de Conflans, seign. de Viels-Maisons et Cugny. Il vendit la terre de Cugny vers 1446, à Jean-Jouvenel des Ursins, archevêque de Reims.

En dernier lieu, la seigneurie de Cugny appartenait aux prieurs d'Oulchy.

CUIRIEUX, CUIROLS (12e siècle); CURRIOUS en 1206; CUIRIEX en 1236; *Curioli* en 1130. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une plaine élevée, à 20 k. au nord de Laon, autrefois des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Marle, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Geneviève. — Population : en 1760, 170 h. (48 feux); 1800, 350 h.; 1818, 397 h.; 1836, 390 h.; 1856, 335 h.; 1861, 306 h.

Ce village fut mis à contribution en 1712, par Growestein. Il appartenait avant la révolution à l'abbaye de Bucilly. — En 1781, un violent incendie consuma 35 maisons et des granges à Cuirieux.

Seigneurs de Cuirieux.

Vers 1140. Evrard de Cuirols; enfans : Gébuin, Renaud, Guillaume, Etienne.

1180. Réné de Cuirols dit Fessard.

1206. L'abbaye de N.-D. de Soissons concède aux héritiers de Réné de Cuirieux cet alleu, sous condition de lui payer une rente annuelle de cent sous noirs.

1530. Eustache de Brimeu, cte de Maison et Hombrecourt, seign. de Cuirieux. Cette terre fut saisie sur lui en 1530, et donnée à la suivante.

1530. Marie de Luxembourg, dame de Cuirieux.

CUIRY-HOUSE, CURY-LESGES, CURI en 1629; *Cuireium*. — Village de l'ancien Valois, situé dans le fond d'une étroite vallée, à 60 k. au sud de Laon et 20 au S.-E. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui des canton d'Oulchy, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Martin.—Population : en 1760, 29 feux; 1800, 133 h.; 1818, 139 h.; 1836, 164 h.; 1856, 202 h.; 1861, 195 h. —Dép.: la Tuilerie (I.).

En septembre 1358, trente habitans de la paroisse de Cuiry (House?) et de

Digitized by Google

Baillaux, prévôté de Chât.-Thierry, obtinrent des lettres de rémission pour avoir pris part à la révolte des Jacques. Peut-être le nom de ce village rappelle-t-il cet évènement. En anglais le mot *house* signifie maison, habitation.— En dernier lieu, Cuiry appartenait aux chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem, auxquels il avait été donné en 1629, par Robert Hennequin, chevalier, seign. du lieu, par donation entre-vifs. — On y voyait jadis une maladrerie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry en 1698.

Seigneurs de Cuiry.

1180. Adam de Curi.
1202-05. Robert, chevalier; Gérard, son frère.
1209. Robert de Cury.
1228. Baudoin de Cury, chevalier.
1247. Terric de Cury, chevalier.
1274. Thierry de Soissy, ch., s. de Cury (*Curia*).
1300. Jean de Cuiry, chev.; enfant, Isabeau, femme d'Erard de Vendières, chevalier.
1625. Robert Hennequin, chev., s. de Cuiry.
1694. François de Lattignan, conseiller au parlement de Paris, seigneur de Cury.
1780. M. d'Alsace d'Hennin, bailli de la Morée, commandeur de Cuiry.

CUIRY-LÈS-CHAUDARDES, CURY (12e siècle); *Cureius* en 1136; *Curiacus* en 1217. — Village de l'ancien Laonnois, situé sur la rive droite de l'Aisne, à 35 k. à l'est de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patrons, SS. Gervais et Protais. — Population: en 1760, 118 h. (30 feux); 1800, 93 h.; 1818, 92 h.; 1836, 133 h.; 1856, 129 h.; 1861, 116 h. — Dépendances: le Routy, le Champ-d'Asile (fermes).

Cuiry fut établi en commune en 1216, avec Chaudardes et deux villages voisins (V. Chaudardes). Il appartenait avant la révolution à l'abbaye d'Origny-Ste-Benoîte et ne paraît pas avoir eu de seigneurs laïcs particuliers. — Nous profiterons de cet article pour insérer ici la liste des abbesses d'Origny, dames de Cuiry-lès-Chaudardes et autres lieux, qui n'a jamais été donnée d'une manière exacte ni complète.

Abbesses d'Origny, dames d'Origny, Pleine-Selve, Verly, Chaudardes, Beaurieux, etc.

854. Sinnichilde, abbesse d'Origny. Elle fut chassée par intrigue.
860. Ricoare, abbesse.
890. Marcène et non Marsende. L'abbaye fut brûlée de son temps.
1121. Emma, abbesse d'Origny.
1146-57. Marguerite, idem.
1174. Adélaïde, idem. Nous pensons que c'est elle qui octroya une charte de commune au bourg d'Origny.
1187. Marguerite II, abbesse d'Origny.
1206. Eustachie, idem. C'est elle qui institua en commune, en 1216, Chaudardes, Beaurieux, etc.
1224. Emmeline de Mauny, sœur de l'évêque de Laon et religieuse à Rougemont.
1242. Elizabeth de Thorotte, abbesse.
1253. C., abbesse.
1287-1304. Isabeau d'Acy, abbesse.
13.. Hélène de Conflans, abbesse? Elle composa une histoire de l'abbaye d'Origny.
1322. Jeanne d'Offémont, abbesse.
1336. Jeanne de Hondecourt ou Honcourt. Elle se démit en faveur de la suivante, sa nièce.
1346. Ade, abbesse.
1377. Jeanne, idem.
1400. Jeanne de Craon, abbesse.
1409. Agnès de Craon, sa sœur. Elle passa à l'abbaye de Messine, diocèse d'Ypres.
1415. Jeanne de Longueval. Elle mourut de langueur et de chagrin.
1427. Catherine de Longueval, sa sœur ou nièce.
1470. Jeanne de Fay, abbesse.
1510. Charlotte de Créqui ou de Cresque.
1511. Louise de Bourbon-Vendôme, abbesse.

Digitized by Google

1516. Benoîte de Saillard, abbesse d'Origny.

1554. Renée de Lorraine, idem. Elle résigna pour la suivante.

1556. Françoise de Bellefourière, idem.

1583. Antoinette de Lorraine.

1585. Antoinette de Crécy, nommée par les religieuses. Mais le roi donna l'abbaye à

1585. Louise de Montcassin.

1604. Marie-Catherine de Montluc. Elle fit écrire le *Miroir historial d'Origny*.

1668. Marie-Madeleine d'Escoubleau de Sourdis. Elle fut nommée à Royal-Lieu.

1688. Marguerite-Henriette de Gouffier. Elle se démit pour se retirer à Port-Royal.

1698. Agnès-Catherine de Grillet de Brissac, d'abord abbesse de Pacy.

1722. Marie-Anne-Eléonore de Rohan-Soubise.

1754. Hélène de Sabran, abbesse.

1783. Jeanne-Marie de Narbonne-Lara. Elle fut la dernière abbesse d'Origny. Arrêtée en 1792, et renfermée dans la prison de St-Quentin, elle y mourut peu après.

CUIRY-LÈS-IVIERS. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive gauche de la Brune, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Rozoy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : vers 1260, 60 feux; 1760, 187 h. (42 feux); 1800, 268 h.; 1818, 331 h.; 1836, 300 h.; 1856, 221 h.; 1861, 224 h.

Des anciens seigneurs de Cuiry-lès-Iviers, lesquels relevaient de Rozoy, nous ne connaissons que les suivants.

15.? Nicolas de Thumery, seigneur de Cuiry; enfant, Barbe, qui porta Cuiry à Nicolas de Flavigny, seigneur de Chigny (Voyez ce mot).

1621-29. François Bertrand, s. dud., conseiller du roi et garde du scel du bailliage de Vermandois.

CUISE, *Cusia, Cuisia.* — Vaste forêt qui s'étendait autrefois sur la rive gauche de l'Aisne, depuis Pernant et Chaudun jusqu'à l'Oise. Elle se divisait en plusieurs cantons ou forêts secondaires, parmi lesquelles on distinguait particulièrement la forêt de Compiègne. Des écrivains prétendent que les forêts de l'Aigue, d'Ourscamp et de Quierzy, sur la rive droite de l'Aisne, et même celles d'Hallatte, de Chantilly, de Villers-Cotterêts, de Dôle, etc., doivent être aussi considérées comme des membres de l'ancienne forêt de Cuise, mais nous ne le pensons pas. — La portion de cette forêt qui recouvrait la partie du canton de Vic située sur la rive gauche de l'Aisne, fut défrichée aux 12e et 13e siècles, tant par le chapitre de Soissons, que par plusieurs autres communautés religieuses établies aux environs.

CUISSY, *Cuissiacus viculus* en 1127; *Quissiacus* en 1171. — Village de l'ancien Laonnois, bâti au pied d'une colline sur la rive droite de l'Aisne, à 20 k. au sud de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Jean-Baptiste. — Population : en 1760, avec Geny, 56 feux; 1800, 231 h.; 1818, 246 h.; 1836, 253 h.; 1856, 219 h.; 1861, 229 h. — Dépendances : Geny (H.); Cuissy (F.); Bellevue, la Creutte (I.).

Ce village doit sa naissance à une abbaye d'hommes qui fut fondée en ce lieu dans les premières années du 12e siècle. En 1116, Luc de Roucy, doyen de la cathédrale de Laon, désirant embrasser la vie érémitique avec deux chanoines de la cathédrale, vint se retirer dans cet endroit encore désert, mais où ce-

Digitized by Google

pendant s'élevait une chapelle dédiée à la Vierge; ils réparèrent cette église qui tombait en ruine, bâtirent et dotèrent de leurs biens une maison dont les revenus furent bientôt augmentés par les libéralités de plusieurs seigneurs voisins, et en 1122 ils embrassèrent la règle de St Norbert. — Quinze ans après, Ermengarde de Roucy, veuve du seigneur de Jumigny et sœur, croyons-nous, de Luc de Roucy, fit ajouter pour une communauté de femmes un nouveau corps de logis aux bâtimens de l'abbaye, et vint s'y retirer elle-même en 1139. Mais cette seconde communauté ne resta pas longtemps en cet endroit; elle fut d'abord transportée à Gérigny, puis à Roez. — Au moment de la révolution française, l'abbaye de Cuissy comptait 17 religieux et 3 convers, et jouissait de 15,000 liv. de rentes. Ses bâtimens, vendus en 1796, furent transformés en une manufacture de couperose et d'alun, qui, en 1800, occupait 100 ouvriers. — Le village de Cuissy appartint toujours à l'abbaye et n'a point eu de seigneurs laïcs.

CUISY-EN-ALMONT, *Cusiacus in alto monte*; *Quisia*. — Village de l'ancien Soissonnais, situé à la lisière d'une haute colline, à 45 k. au S.-O. de Laon et 10 au N.-O. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, arrond. et diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 96 feux; 1800, 351 h.; 1818, 352 h.; 1836, 392 h.; 1856 et 1861, 379 h. — Dépendances: les Caves, Laval (H.); la Maison-Bleue (F.); le moulin de Laval.

La reine Brunehaut aurait donné, dit-on, *la villa* de Cuisy à l'abbaye de St-Médard pour le repos de l'âme de son mari Sigebert. Plus tard, c'est-à-dire en 1276, Jean, comte de Soissons, vendit à cette maison religieuse moyennant la somme de 40 liv. tournois, les droiture et *poëte* de Cuisy, appelé *tymon*, c'est-à-dire la seigneurie ou avouerie de ce village, qui dès-lors, ne paraît plus avoir eu de seigneurs laïcs particuliers. — Il y avait jadis à Cuisy-en-Almont une prévôté sous le vocable de St Barthélemi, laquelle appartenait à St-Médard. — Pierre de Cuisy, grand maître de l'ordre de la Trinité en 1309, paraît être né à Cuisy-en-Almont.

Curceren en 1174. — Localité détruite, autrefois assise près de Vailly et dont les habitans devaient aux moines de Corbie, au 12e siècle, un denier à la St Remi pour chevage, 10 deniers pour fors-mariage et autant pour morte-main.

CUTRY, CUTERI en 1255; *Cultriacus*. — Village de l'ancien Soissonnais, situé sur le penchant d'un côteau qui borde une vallée étroite, à 55 k. au S.-O. de Laon et 15 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population: en 1760, 30 feux; 1800, 176 h.; 1818, 179 h.; 1836, 199 h.; 1856, 200 h.; 1861, 186 h.

En 1255, le roi Louis IX affranchit tous ses hommes de corps habitant cette paroisse, à la condition qu'ils ne pourraient se mettre, par mariage ou autre-

Digitized by Google

ment, sous la domination d'un autre seigneur que lui, sans retomber aussitôt en servitude, et qu'ils lui paieraient chacun une rente annuelle de 12 deniers parisis (Voyez Mortefontaine). — En dernier lieu, la terre de Cutry appartenait aux seigneurs de Cœuvres.

Cygne ou *Signe (Le).* — Ancien fief à Mercin (Voyez ce mot).

CYS ou CHS-LA-COMMUNE, CYS en 1189; *Cisiacus in communiâ.* — Village de l'ancien Soissonnais, bâti sur la rive gauche de l'Aisne, à 25 k. au sud de Laon et autant à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, du bailliage de Fismes, des élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Etienne. — Population : 1760, 40 feux; 1800, 212 h.; 1818, 213 h.; 1836, 207 h.; 1856, 248 h.; 1861, 218 h. — Dépendances : Rhu (ham.); la Queue-de-Loup (ferme).

Ce petit village est célèbre par l'institution communale dont il jouissait autrefois avec Presles, St-Mard, Rhu et les Boves. Il l'avait obtenue, en 1225, de Thibaut IV, comte de Champagne. — La charte de Cys offre plus d'une réminiscence de celle de Laon. Elle proclame les habitans francs et quittes de forsmariage, morte-main, taille, cens, corvées et chevage; les hommes dépendant d'autres seigneurs que le comte de Champagne, seront seuls tenus de leur payer les redevances accoutumées. Les habitans pourront se marier partout où ils voudront, avec le consentement du seigneur. Ils ne seront tenus de lui rien prêter pour plus de 15 jours. Le droit de guerre contre leurs ennemis leur est conféré, et aucun d'eux ne pourra dorénavant être arrêté qu'en présence du mayeur. Le comte de Champagne leur accorde encore la justice moyenne et basse, mais se réserve la haute justice comprenant seulement le meurtre et le rapt. — De leur côté, les habitans s'engagèrent à suivre le comte de Champagne dans ses *chevauchées*; à lui fournir, lorsqu'il viendrait chez eux, les pain, vin, chair et autres vivres, et enfin à lui servir et à ses successeurs une rente annuelle de cent livres. — Les habitans furent successivement confirmés dans ces franchises par les comtes de Champagne et par les rois de France, de sorte qu'ils en jouissaient encore au moment de la révolution française. En dernier lieu, ils possédaient la seigneurie de leurs villages, la justice haute, moyenne et basse avec appel au bailliage de Fismes, la pêche, la chasse, l'usage des garennes et pâturages. Ils élisaient un maire commun pour trois ans. L'élection était à deux degrés; chaque paroisse nommait deux députés payant au moins 40 liv. de taille principale, lesquels se joignaient aux ecclésiastiques et aux gentilshommes pour procéder à cette élection. Les gradués seuls pouvaient être élus aux offices de justice. La révolution a supprimé cette petite république, comme toutes les autres institutions anciennes du même genre.

Digitized by Google

D

DAGNY-LAMBERCY, DAIGNIS-LAMBERCIS en 1132; DAAGNI en 1142; *Daonia villa* en 1132; *Dohongnii* (12e siècle). — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la lisière d'une plaine élevée, à 45 k. au N.-E. de Laon, autrefois des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Rozoy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : en 1760, 434 h. (95 feux); 1800, 445 h.; 1818, 436 h.; 1836, 483 h.; 1856, 447 h.; 1861, 434 h. — Dépendance : Lambercy (hameau).

A la fin du 12e siècle, la moitié du domaine et de la seigneurie de Dagny relevant de Rozoy, appartenait au chapitre dudit Rozoy, et l'autre moitié à l'abbaye de Bonne-Espérance qui la vendit, en 1677, à l'église de St-Nicaise de Reims. En dernier lieu, la seigneurie était dans les mains des seigneurs d'Apremont, près Rozoy.

DALLON, DALON en 1035; *Daloniæ*. — Village de l'ancien Vermandois, bâti sur la rive droite de la Somme, à 47 k. au N.-O. de Laon et 5 au S.-O. de St-Quentin, autrefois de la généralité d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de St-Simon, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population : en 1800, 197 h.; 1836, 331 h.; 1856, 372 h.; 1861, 409 h. — Dép. : l'Epine (F.).

Vers 1035, l'église de Dallon fut donnée par Robert de Péronne à l'abbaye de St-Prix de St-Quentin, qui semble avoir obtenu ensuite le domaine tout entier. Il passa bientôt à la Coûtrerie de St-Quentin, qui l'aliéna vers 1043.

Seigneurs de Dallon.

10.. N. de Péronne, seign. de Dallon. Enfans: Robert, Yves, chanoine de St-Quentin.

1035. Robert de Péronne, seigneur dudit.

1169-89. Mathieu de Dallon.

1202. René de Dallon.

1223. Simon de Dallon: femme, Heudiarde.; frère, Gérard.

15.. Gaucher de La Motte, seign. de Dallon et Marguerite Wanen, sa femme, morte en 1537. Armes: *De ...., à 3 chevrons de ....*

1543-55. Michel d'Y, écuyer et licencié ès-lois, conseiller du roi, lieutenant au bailliage de Vermandois, seign. de Dallon; femme, Françoise de La Motte; enfans: Marguerite, femme de Richard de Bézy, seigneur de Proviseux.

1580. Quentin Barré, seig. de Dallon, avocat à St-Quentin; femme, Françoise Fourcher.

16.. Quentin Lance, seigneur dudit, échevin de St-Quentin; femme, Anne de Guislain.

1770. MM. de la Marche et Margerin.

1787. M. Margerin.

DAMARY, autrefois DAME MARIE, *Domna Maria* en 1087. — C'était jadis une paroisse séparée sous l'invocation de la Vierge, qui comptait 28 habitans en 1760, y compris la ferme de Fayaux, près de Corbeny; c'est maintenant une dépendance de Juvincourt; en 1816, 4 feux. — En 1087, Elinand,

Digitized by Google

évêque de Laon, donna à l'abbaye de St-Thierry l'autel de Damary et d'*Ansonis curtis*, lieux alors presque détruits et réduits en solitude (V. la charte).

Les seign. connus de Damary sont les suivans:

1218. Milon, chev, seign. de Sissonne. Il reconnut, cette année, tenir en fief de l'église de Laon la forteresse (munitio) et ville de Dame-Marie.

1289. Bertrand, chev., seigneur de Damary; enfant, Gérard. Ce Bertrand était frère de Jean de Juvincourt.

1700. Julien-Philippe de Billy, chev., seign. de Damary. Cette terre fut saisie sur lui en 1704, par Claude Forcadel, écuyer.

En dernier lieu, la duchesse de Narbonne possédait la seigneurie de Damary.

Don des autels de Damary et d'Ansoncourt aux moines de St-Thierry, en 1087.

In nomine, etc. Ego Elinandus, Dei gratiâ Laudunensium presul, notum esse volumus presentibus et posteris qualiter in duabus villis penitus detructis jamque pre nimia solitudine oblivioni pene datis, Domna Maria videlicet et Ansonis curte, ecclesie beati Bartholomei et sancti Theodorici altaria tradidimus, et duobus fratribus Lamfrido atque Triphone sedulo poscentibus perpetuo habenda, pro salute et remedio anime concessimus, quatinus prefati duo fratres ex laïca quod prius fuerant personâ sub monachico habitu solitariam vitam ibidem transigerent, et labore manuum victitantes in restitutionem ecclesiarum piâ sollicitudine *propensius* vigilarent. Ut igitur hujusmodi efficientia in posterum stabilis vigeret et rata, hoc scriptum, assensu et consilio clericorum et ministrorum nostrorum, fieri decrevimus; et ne quis ulterius quod pro bono ut sese res habet agitur, dissolvere presumat, pontificali auctoritate corroboravimus, sicque ut dictum est, perpetuo sine persona altaria ipsa tenenda annuimus. Signum Elinandi, etc. Actum Lauduni, anno Domini MLXXXVII.°

Dames (Les). — Ferme dépendante de Chery-Chartreuve. Lors de l'établissement de l'abbaye de Chartreuve en 1130, on y adjoignit, selon l'usage, une communauté de femmes. Mais à la fin du 12e siècle, celles-ci furent transférées dans ce lieu, qui prit d'elles le nom de ferme des Dames.

Damleu. — Voyez Dampleux.

DAMMARD, autrefois DOMPMART, *Domnus Marthus* en 1180; *Domnus Medardus*. — Village de l'ancien Valois, bâti à la lisière d'une colline élevée, à 80 k. au S.-O. de Laon et à 30 au N.-O. de Chât.-Thierry, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Chât.-Thierry, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Château-Thierry, même diocèse. — Patron, St Médard. — Population: en 1760, 80 feux; 1800, 344 h.; 1818, 317 h.; 1836, 352 h.; 1856, 317 h.; 1861, 272 h. — Dépendances: Montemafroy, Montmarlet (hameaux).

Seigneurs de Dammard.

1180. Pons, chev. de Dammart; femme, Ida.

1227. Guillaume de Dompmart; femme, Belime.

1240. Guy de Dompmart, chevalier; femme, Marthe.

1246. Oudard, écuyer de Dompmart, leur fils.

1284. Thibaudin de Passy, seign. dud., 3e fils de Pierre IV, seigneur de Passy.

129. Thibaut de Passy, son fils; sans enfans.

Vers 1400. Jean de Craon, chev., seigneur de Dompmart, vidame de Laon; femme, Marguerite de Châtillon.

1499. Jean de Villers-Hélon, s. de Dommard, vte de Soissons; femme, Marguerite de Soissons.

Vers 1520. Florimond de Villers-Saint-Paul, chev., seig. dud.; femme, Jeanne de Conflans.

15.. Robert de Lenoncourt, cte de Vignory; femme, Josseline de Pisseleu. Leur fille Guillemette porta cette terre à

15.. Louis de Fleurigny, dont la fille cadette nommée Catherine, la porta en dot à

1564. Charles de Ligny, s. du Plessier-Huleu.

1660. N. de Gourlay, vicomte de Dammart.

En dernier lieu, ce domaine était dans les mains de M. de Vassan (Voyez Puiseux).

On voyait autrefois à Dammart, les fiefs du *Bois de Noloy* et de *l'Evêché*, qui étaient possédés en 1694, par René de Grêle, écuyer.

Digitized by Google

DAMPCOURT, DOMCURT en 1135; *Dudonis curtis* en 1060; *Domni curtis*. — Hameau dépendant de Marest; en 1816, 44 feux. C'était au 11e siècle, un domaine de l'église de St-Quentin; il eut des seigneurs laïcs particuliers.

1400. Raoul de Gaucourt, seig. de Dampcourt.

1540. Renaud de Mouchy, s. dud., procureur à Laon; f.e, Madeleine Mignot; enfans: Alexandre, Nicole, f.e de: 1° Jean Ledoulx, prévôt de Crépy; 2° Nicolas de Froidour, notaire à La Fère; Claude, f.e de Jacques de La Mer, prévôt de Crépy.

15.. Alexandre de Mouchy, s. dud.; sans enfans.

1600. Nicolas de La Mer, seign. dud. et Marcy, capitaine de Laon.

1660. Robert Benjamin de Nuisemont, s. dud.

1710. Marie-Jeanne Potier de Gesvres, dame dudit et de Blérancourt.

En dernier lieu, M. Rochard.

On voyait autrefois à Dampcourt, deux fiefs, celui de *La Mer* (mare) dont le marquis de Blécourt était seigneur, et celui de *Caumont*, qui, en 1507, appartenait à Jacques de Benserade, écuyer.

DAMPLEUX, autrefois DAMLEU, *Domnus lupus*, *Damnum lupi*. — Village de l'ancien Valois, bâti sur un plateau élevé, à 65 k. au S.-O. de Laon et 25 de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Villers-Cotterêts, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Leu. — Population : en 1760, 40 feux; 1800, 270 h.; 1818, 261 h.; 1836, 243 h.; 1856, 264 h.; 1861, 281 h. — Dépendance : la Croix-de-Dampleux (ferme).

On se rendait autrefois en pélerinage à Dampleux pour se guérir du mal de la peur. — On voyait jadis dans l'église de ce village une pierre tombale sur laquelle étaient représentées deux mains tenant un calice, avec ce quatrain en forme de rébus :

Mors, mortis, morti, mortem si morte dedisset
Hic vivens essem vel vivus ad astra volassem
Linquo quoax ranis cras corvis vanaque vanis
Ad logiquam pergo quæ mortis non timet ergo.

Seigneurs de Dampleux.

1210. Roger, chevalier de Damleu.

1216. Albéric de Damleu, son fils; femme, Pétronille.

1219. Robin de Damleu.

1240. Anselme, chev. de Faverolles et Dampleux. Il vendit cette année à Valsery la seigneurie de Dampleux pour 80 livres fortes.

1248-58. Théobald, chev. de Damleu; femme, Emmeline. Frères: Gérard, Jacques, Pierre.

1288-1309. Pierre, dit de Mail, écuyer de Damleu; femme, Denise Le Maire.

1521. Antoine de Drouin, écuyer, seign. dud., lieutenant du maître des eaux et forêts du Valois.

153. Pierre de Drouin, seign. dud.; femme, Antoinette de Mazancourt.

1542-55. Charles de Drouin, seigneur dudit.

1632. Jacques Ferat, seign. de Gueux et de Dampleux en partie, par sa femme, Françoise de Drouin. Nicolas Le Vergeur, seig. de l'autre partie par sa femme, Madeleine de Drouin.

1665-95. Francois Roger de Béthancourt, seig. d'Oigny, Bonneil et Dampleux en partie, par sa femme. Pierre de Montfort, lieutenant des armées du roi, seigneur de l'autre partie.

En dernier lieu, un sieur Guillot.

DANIZY. — Village de l'ancien Laonnois, situé sur le bord d'un mamelon, à 25 k. au N.-O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : en 1760, 299 h. (87 feux); 1800, 319 h.; 1818, 297 h.; 1836, 375 h.; 1856, 469 h.; 1861, 478 h. — Dépendances : le Travers (hameau); les Etangs (ferme).

Digitized by Google

Il y avait jadis à Danizy un castel ou petit château que Marie de Luxembourg y avait fait construire au commencement du 16e siècle. Les habitans de ce village jouissaient autrefois du privilège de vendre leurs denrées sur le marché de La Fère sans payer de droits, à la charge d'y apporter une potence toutes les fois qu'un malfaiteur devait être exécuté (Voyez Beautor).

Seigneurs de Danizy.

1475. Le duc de Bourgogne, comte de Marle, seigneur de Danizy.

1560. Philippe de Launoy ; f.e, Péronne le Roy.

1675. Enguerrand de Hanocq, seign. dudit; f.e, Marthe de Malortie; enfant, Louis.

1689. Louis de Hanocq, écuyer, s. de Danizy, Le Travers, Quincy-Basse. Femme, Catherine-Françoise de Flavigny; enfans: Louis-Enguerrand, Louise, femme de Gabriel des Fossés.

1740. Louis-Enguerrand de Hanocq, vicomte du Grand-Rouy, sans alliance.

1746. Gabriel des Fossés, seign. de Danizy du chef de sa femme, Louise de Hanocq, ci-dessus.

1755. Louis-Ch.-Fr.-Dominique de Fay, s. de Saulcourt, et de Danizy par sa femme, Louise-Gabrielle des Fossés, fille des précédens; enfans: Louis-Gabriel, Louise-Félicité, femme de Baptiste-Marie-Berthe de Pommery; Charlotte-Gabrielle, femme de Louis-Emmanuel de Bassignan

1775-89. Louis-Emmanuel de Fay, seign. dud. capit. de cavalerie, lieut. des maréchaux de France, femme, Marie-Thérèse d'Olainville des Bergeries; enfans: Louis, qui devint maire de Danizy, Charles-Etienne, Ernest-Joseph et quatre filles.

DARLU-DUBROSSET *(Marie-Elizabeth)*, veuve Maréchal, née à Soissons, morte le 21 septembre 1828. — Cette dame doit figurer ici à un double titre. Comme femme de lettres d'abord, étant l'auteur d'un roman intitulé : *Théodora Duguesclin*, et ensuite à cause du legs de 12,000 fr. qu'elle laissa par son testament à l'auteur de la meilleure histoire de Soissons qui serait publiée dans les dix années après son décès. En encourageant par cette généreuse offrande des travaux qui devaient illustrer sa ville natale, Mme veuve Maréchal s'est acquis des droits incontestables à la reconnaissance du pays.

Daule. — Ancien fief à Vézaponin (Voyez ce mot).

DEBRY *(Antoine)*, député à la Convention, écrivain politique, né à Vervins en 1760, mort en 1838. — Il a publié les ouvrages suivans :

Eloge funèbre de Mirabeau, 1790. — *Opinion sur les questions élevées dans l'affaire de Louis, ci-devant roi de France*, 1792. — *Opinion sur la constitution de* 1793. — *Catéchisme des élections*, 1797. — On lui doit en outre différens discours qui ont été insérés dans le recueil de l'académie de Besançon dont il fut le restaurateur en 1817, et quelques pièces de vers insérées dans le *Mercure*, le *Journal encyclopédique*, etc.

Déconfiture (La). — Cense dépendante de Chaourse, aujourd'hui détruite.

DEFER *(Nicolas)*, géographe, né dans le Soissonnais en 1646, mort en 1720. — On a de lui un traité de géographie et un grand nombre de cartes.

DELALAIN *(Nicolas)*, voyageur et diplomate, né à Laon, mort le 10 mai 1667. — Ayant reçu de Louis XIV la mission de se rendre en Perse et au Mogol pour y négocier l'établissement d'une compagnie des Indes, il avait réussi en Perse et s'approchait du Mogol, lorsqu'il mourut en route des fatigues de son voyage. — Il a laissé une relation de ses voyages qui a été insérée dans le tome Ier de ceux de Tavernier, et des mémoires qui n'ont point été publiés.

Digitized by Google

DELEGNON. — Voyez DOLIGNON.

DELVINCOURT *(Pierre-Nicolas)*, docteur en théologie, archidiacre de Laon, né à Montcornet en 1720, mort en 1795. — Il a publié :

Traité de la perfection ecclésiastique. — Manuel ecclésiastique de discipline et de droit. — Plus, la traduction de trois ouvrages italiens de Segneri.

DEMENTARD, DEMENTART en 1148; *Domus mentardi* en 1070. — Village autrefois assis entre Valsery et Montgobert. Il tirait son nom, paraît-il, de l'ancienne forêt de Dementard qui recouvrait jadis son terroir. L'autel en fut donné, en 1070, aux moines de St-Léger de Soissons.

DEMOUSTIER *(Charles-Albert)*, littérateur, né à Villers-Cotterêts le 13 mai 1760, mort le 2 mars 1801. — Ses œuvres complètes ont été imprimées en 5 volumes in-8°. Elles contiennent quelques pièces de théâtres :

Le Conciliateur. — Les Femmes. — Alceste à la campagne. — La toilette de Julie, — et *l'Amour filial;* plus, un cours de morale fait au lycée Marbœuf, *les Consolations*; un éloge de Madame du Bocage et des mélanges; enfin, *les lettres sur la mythologie*, ouvrage qui a établi la réputation de l'auteur. — Demoustier a aussi composé deux poëmes : *le siége de Cythère* et *la liberté des cloîtres*. Ils n'ont point été publiés.

DENIZART *(Jean-Baptiste)*, jurisconsulte, né en 1712, à Guise selon les uns, à Iron selon d'autres, à Laon selon Hordret, mort le 4 février 1765. — On a de lui :

Almanach des plaideurs, 1745. — *Collection de décisions nouvelles relatives à la jurisprudence*, 1771, 4 vol. in-4°. Nouvelle édition en 1783.

DENTEUSE (LA). — Hameau dépendant de Vervins; en 1816, 27 feux. On prétend qu'il tire son nom de la grande quantité de dents humaines qui y ont été trouvées, lesquelles provenaient, dit-on, de guerriers anciennement enterrés dans ce lieu.

DERCY, DERCHI en 1238; *Derciacus* en 1060; *Derceius* en 1145. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive droite de la Serre, à 20 k. au nord de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Crécy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Quentin. — Population : en 1760, 535 h.; 1800, 690 h.; 1818, 895 h.; 1836, 883 h.; 1856, 900 h.; 1861, 875 h.

En 1318, les habitans de Dercy obtinrent de Jean de Harbigny, leur seigneur, et moyennant une somme de 40 liv. parisis, l'abandon de certains droits féodaux qu'il prétendait exercer sur eux, notamment l'obligation à ceux d'entre eux qui se mariaient au dehors, d'amener leur femme coucher à Dercy la nuit des nôces, comme aussi aux filles de Dercy qui se mariaient au dehors de coucher la nuit de leurs nôces audit Dercy. Nous donnons plus bas le texte entier de cette pièce importante et curieuse. — Ce village eut beaucoup à souffrir durant les guerres civiles des 15e, 16e et 17e siècles. En 1422, Jean de Luxem-

Digitized by Google

bourg emporta d'assaut le château qui existait alors à Dercy, fit pendre une trentaine de royalistes qu'il y trouva et raser ce château. Les protestans incendièrent l'église de ce village en 1568, et vingt-six ans après les ligueurs le mirent au pillage. En 1620, la population en fut cruellement décimée par la peste, et en 1651 et 1653, Dercy fut de nouveau pillé par les troupes de M. le Prince, qui y incendièrent plusieurs maisons. — Le bureau de bienfaisance a été établi en 1824.

Seigneurs de Dercy.

1133. Adon ou Adam de Derchi, *noble homme;* enfans : Raoul, Jean.

1165. Raoul de Dercy.

1209. Jean du Tour *(de Turno)*, s. de Dercy. Il fonda une chapelle à Dercy en 1210, et en donna le patronage aux moines de St-Nicolas-des-Prés de Ribemont.

1240. Guy, son fils, s. dud., chanoine de Laon.

1257. Ade, châtelaine de Dercy, veuve de Guillaume, dit *Manoury*.

1272. Jean de Harbigny, damoiseau, sire de Dercy.

1318. Jean II de Harbigny, chev., seign. dud.; femme, Marguerite.

1373. Jean, dit d'Hirson, chev., sire de Dercy; femme, Ade. Wiard, fils d'Ade.

1437. Jean III de Harbigny, seigneur dudit.

1537. Jean IV de Harbigny, écuyer, seign. de Beaurain et Dercy.

1600. Marie Ligu, dame de Dercy par acquisition, moyennant 45,000 livres.

1760. Le marquis de Galiffet, seig. dud., mestre de camp du régiment de la reine.

En dernier lieu, le comte de La Rochefoucault.

Il y avait autrefois à Dercy les fiefs *Mery* et *Leval*.

1510. Jean de Flavigny, écuyer, seig. de Méry.

1544. Roland de Flavigny, seigneur dudit.

1581. Nicolas de Flavigny, seigneur dudit.

1730. Louis Cabet de Montaigu, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Méry.

1740. Marie-Marguerite de Signier, dame d'Erlon, et de Mréy par acquisition.

1761. François de Warel, gendarme de la garde du roi, s. dud. par son mariage avec la précédente.

Le fief Leval fut vendu en 1476 par Jean de Remond, au prieuré de Corbeny pour la somme de 184 livres 10 sous 6 deniers.

Jean de Harbigny, seigneur de Dercy, vend aux habitans de ce village différens droits féodaux.

A touz ciaus qui ces présentes lettres verront et orront, nous Jehan de Harbignis, chevalier, sire de Dercy, faisons connoitre che que comme débas fust meus entre nous, d'une part, et les hommes de la communauté et les habitans de nostre ville de Dercy dessus dite, d'autre part, sur ce que nous disiens que se aucuns demourans en ladite ville de Dercy se marioit hors de ladite ville, il devoit et estoit tenuz à ramener sa fame au giste en la devant dite ville de Dercy la nuit que il l'espousoit; et se fame de Dercy se marioit à aucuns de dehors, elle devoit et estoit tenue à gesir à Dercy la nuit que elle espousoit. *Item*, sur ce que nous disiens que lidit demourans et habitans estoient tenuz à espandre et fener l'erbe de prez que nous aviens en ladite ville et ou terroir de Dercy et amener le faint (foin) en nostre grange à Dercy et illec le faint entasser. *Item*, sur ce que nous disiens que quant nous maisonniens (bâtir une maison) ou volliens maisonner ou édifier en ladite ville de Dercy, li demourans et li habitans en ladite ville de Dercy devoient et estoient tenuz à amener la matère pour édifier, et tout à leurs propres cous, c'est assavoir : pierre, marriens et autre matière quelle que elle fust. *Item*, sur ce que nous disiens que lidis habitans estoient tenuz et devoient amener nostre vins et leur voiture venir estofer nostre hostel. *Item*, sur ce que nous disiens que il nous estoient et devoient estre tenuz à nous faire dons quant nous aliens en ost, en chevanchie ou outremer, ou pour mariage de nous ou de nos enfans, ou pour novèle chevalerie de nous ou de nos enfans. *Item*, sur ce que nous disiens que lidis habitans estoient tenuz à livrer les draps et couvertures pour les hostes qui nous venoient en nostre maison à Dercy. *Item*, sur ce que nous disiens que nous poions avoir et demeus en ladite ville IIII sergens de taille sans *amentir* la taille que lidis habitans et demourans nous doient. *Item*, sur ce que nous disiens que nous poions panre (prendre) en ladite ville personnes tèles comme il nous plaisoit pour garder nostre prisonier

Digitized by Google

à Dercy. Et lidis habitans et demourans en ladite ville de Dercy disoient et maintenoient le contraire, et disoient que il n'estoient de riens tenuz à nous ès-choses dessur dites, ne en aucune d'icelle. A la parfin, nous, désirrans et affectans la tranquillité et la pais entre nous et nos subgiés et habitans dessus diz, sommes venus à pais et à accord en la manière qui s'ensuit, c'est assavoir : que nous délaissons et quittons ausdis hommes toutes les choses dessus dites et chascune d'icelles, se aucun droit y aviens, et toute autre chose et conditions qui a servitude de personne puevent appartenir, sanz et retenir à nous que lidis habitans qui sont et qui à venir seront en ladite ville ne porront panre tonsure de clair sans nostre congié ou sanz le congié de nos successeurs seigneurs de la dite ville de Dercy. *Item*, sauf à nous cens, rentes anciennes en ladite ville et ou terrouer, de nos tailles de VIII vingt livres parisis. *Item*, sauf à nous la justice et la signorie de ladite ville et du terrouer et terrages et ès-personnes habitans en ladite ville de Dercy, en la manière comme li sergens sont accoustumé à avoir sur leurs sous..... franches personnes. Et pour ce et en récompensation des choses dessur dites, lidiz habitans et demourans ou possessans rendront à nous et à nos hoirs et à nos successeurs XL livres parisis chascun an à tous jours avec les VIII vingt liv. parisis dessus dites, au jour de la feste de touz Sains. Et voulons et ottroions que contre les choses dessur dites nous ne poissions acquerre saisine, usage ne prescrire par quelconque temps que nous usons contre les choses dessur dites, ou contre aucune d'icelles. Et est assavoir que lesdites sommes d'argent tant des VIII vingt liv. comme des XL liv. dessur dites nous cueillerons ou ferons cueillir..... que nous ne puissiens trouver à panre nostre taille par dessous nous à..... l'an, elle seroit assenée à nous à panre, ladite communauté d'icelle ville de Dercy seroit tenue à rendre et à restablir toutes les deffautes esgardées souffisamment par nostre justice. Et promettons loialment en bonne foy, que contre c'est accort, ne contre les choses convenues en ces présentes lettres nous en obligons et avons obligé nous et nos hoirs et nos successeurs, et touz nos biens présens et avenir, et renonçons expressément en ce fait à toutes fraudes et décevances, au bénéfice de restitution en entier, à tout droit et aide de droit de sainte église et séculer, et à toutes autres exceptions, aliénations et raisons de droit et de fait généraux et espéciaus qui pourroient estre dites ne proposées ou temps avenir contre ces présentes lettres, et spécialement au droit qu'on dit général renonciation ne doit valoir. Et nous Jehan de Harbignis dessus dit, prions et requérons à Marguerite, nostre chière et amée compaigne, que toutes les choses dessus dites elle veule loer, gréer, ottroier et *recesier*, et de ce faire nous li donnons plein pooir et auctorité. Et nous Marguerite dessur dite, à la prière et à la requeste de nostre chier et amé seigneur dessur dit, de l'avis, congié et assentiment d'iceluy, lequel nous recevons, toutes les choses dessur dites loons et ottroions. En tesmoing de ce nous avons mis nostre séel en ces présentes avec le séel de nostre chier et amé seign. dessur dit. *Item*, nous Jehan de Harbignis et Marguerite, nostre chière et amée compaigne supplions et requérons à haut homme noble et puissant, nostre chier seigneur et amé monseigneur Guillaume de Mouci (Coucy), seigneur de Marle et d'Oysi que il, toutes les choses dessur dites et chascune d'icelles, veille louer, gréer, confirmer, ratefier et approuver et mettre son séel.... Ce fut fait l'an de grâce MCCCXVIII.° ou mois de novembre. (*Très. des chartes*, *reg.* 59, *f°* 63).

DESJARDINS (*Jean*), en latin *Hortensius* ou *De Hortis*, doyen de la faculté de médecine de Paris, médecin de François Ier, né à Laon, selon les uns, au château du Hamel près de Mézières-sur-Oise selon les autres, mort d'apoplexie en 1547. Il avait une telle réputation d'habileté dans son art, qu'on le croyait capable de guérir toute sorte de maladies, pourvu que l'heure fatale ne fût pas venue. Aussi avait-on fait sur lui le jeu de mots suivant :

Contra vim mortis non est medicamen in hortis.

Desjardins a laissé différens écrits sur les ouvrages de Gallien.

DESJARDINS (*Nicolas*), professeur et principal du collége de St-Quentin, né à Artemps, mort le 6 décembre 1738. — Il a laissé commencée l'impression de son ouvrage sur les oraisons de Cicéron, fruit de 30 années d'études.

Digitized by Google

DESMOULINS *(Camille)*, littérateur et journaliste, né à Guise en 1762, mort sur l'échafaud révolutionnaire le 5 avril 1794. — Outre un grand nombre de pamphlets et de journaux, Desmoulins a écrit les ouvrages suivans:

Les révolutions de France et de Brabant, et le *vieux Cordelier*. — *Satyres ou choix des meilleures pièces de vers qui ont précédé et suivi la révolution*, Paris, an Ier de la liberté, in-8.° — *Opuscules de Camille Desmoulins*, 1790. — *Histoire des Brissotins, ou fragmens de l'histoire secrète de la révolution et des six premiers mois de la république*, 1793, in-8.°

DHUIS (LE). — Ruisseau qui prend sa source auprès d'Artonges, coule du sud au nord et se jette dans le Surmelin au-dessous de Condé, après un cours d'environ trois lieues.

DHUIZEL, *Duzellus*, *Dhuisellus*. — Village de l'ancien Soissonnais, situé au fond d'une large gorge, à 27 k. au sud de Laon et 7 à l'est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : en 1760, 63 feux; 1800, 235 h.; 1818, 234 h.; 1836, 267 h.; 1856, 271 h.; 1861, 255 h. — Dépendances : la Cour-des-Moines (ferme); Chevreux, Ramassin (isolées).

En 1760, on a trouvé entre Dhuizel et Courcelles, trois haches en pierre d'un grain différent, dures, légères, d'un beau poli et bien affilées, dont l'une, qui paraissait être *en albâtre*, présentait des traces de caractères effacés.

Seigneurs de Dhuizel.

1202. René, chev. de Dhuizel; Baudoin, chev., son frère.

Vers 1210. Oilard, chev. de Dhuizel; femme, Aélide; enfans : Nicolas, Pierre, mort jeune.

1215-18. Nicolas, chevalier de Dhuizel.

1636. Thomas de Cauchon, sieur de Dhuizel.

1764. M. de Vigneux, seigneur de Dhuizel.

En dernier lieu, M. d'Estremont.

DHUIZY, DUIZY. — Hameau dépendant de Serches; en 1816, 11 feux. C'était autrefois un fief avec ses seigneurs.

1252. Robert de Dhuizy, écuyer. (Pour les autres, voyez Acy).

1600. Jean de la Personne, seign. de Dhuizy. Il vendit à

1602. Giles le Masuyer, vicomte d'Ambrières, conseiller au Parlement de Paris.

1603. Antoinette de la Personne, fille de Jean ci-dessus, dame de Dhuizy par retrait lignager.

1670. Michel de la Personne, vicomte de Dhuizy.

Diocèses de Laon et de Soissons. — Voyez *Evêchés*.

DIZY-LE-GROS, DISY en 1152; DIZY-EN-LAONNOIS; *Dipsiacus* en 906; *Diseia, Disiacus in pago Laudunensi* en 1060. — Bourg de l'ancien Laonnois, bâti dans une vaste plaine crayeuse, à 35 k. à l'est de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Rozoy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : vers 1260, 264 feux; 1760, 350 feux; 1800, 1,233 h.; 1818, 1,400 h.; 1836, 1,486 h.; 1856, 1,495 h.; 1861, 1,392 h.

Le territoire de Dizy appartenait originairement au domaine royal; mais dès l'année 906, le roi Charles-le-Simple le donna aux moines d'Elnone. Il conte-

Digitized by Google

nait alors 52 manses. Plus tard, en 1060, le roi Henri Ier le donna de nouveau aux moines de l'abbaye de St-Martin-des-Champs, des mains desquels il passa ensuite à des particuliers. En 1139, l'abbaye de Cuissy acheta la moitié de ce territoire à celle de Marmoutiers, pour un trécens de 20 setiers de froment à la mesure de Roucy, et à Raoul du Thour la 4e partie du même territoire et de la forêt, pour un autre trécens de 30 sous parisis. Cuissy était propriétaire du domaine de Dizy depuis plus de 40 ans, lorsque l'idée vint à son abbé, nommé Guillaume de St-Omer, d'y construire un village en remplacement de l'ancien depuis longtemps détruit. En conséquence, il s'associa le roi en 1194, et il fut convenu entre eux qu'ils partageraient par moitié *les profits* du nouveau village. Toutefois, les moines se firent la plus belle part dans cette affaire, en se réservant la propriété exclusive de quinze charrues de terre, la dîme, les autels et le presbytère. Le roi prit en outre l'abbaye sous sa protection spéciale, lui remit une redevance en blé qu'elle lui devait, et ordonna qu'à l'avenir aucun habitant de Dizy ne pût faire de legs qu'à elle seule (V. la charte). Pour attirer des habitans dans ce nouveau village, ce même prince leur octroya deux ans après, une charte communale à l'instar de celle de Laon, et les exempta à perpétuité de toute exaction et taille, de l'ost et de la chevauchée, du tonlieu, etc. En échange de ces privilèges, chaque maison dut lui acquitter une rente d'un setier de froment et d'un setier de seigle à la mesure de Dizy, avec 12 deniers parisis et deux chapons, plus un pain de chaque fournée de trois pains. — Malgré cela, le roi aliéna en 1206 le bourg de Dizy en faveur de Jean, comte de Roucy, qui le donna aussitôt au chapitre de Laon. Les moines de Cuissy ayant voulu s'opposer à cette donation, le roi manifesta l'intention de transporter ailleurs ce village. Les religieux de Cuissy s'en plaignirent au Pape, qui en écrivit à l'évêque et au chapitre de Paris, leur commandant de faire au roi des remontrances à ce sujet, et de lui dire que ce serait un énorme péché de persister dans ces projets. En 1276, l'abbaye de Cuissy racheta du chapitre de Laon la moitié du terroir de Dizy, avec la haute justice, le cens et autres droits. — L'église de ce bourg fut brûlée par les calvinistes, une première fois en 1570, et une seconde fois en 1584. Une partie de la population qui s'y était réfugiée y périt avec le curé.

Dizy est la patrie de Pierre de Dizy, abbé de Cuissy en 1286, et d'un autre Pierre de Dizy, abbé de St-Ived de Braine en 1361.

Reconstruction de Dizy en 1194.

Philippus, Dei gratiâ Francorum rex. Noverint universi presentes pariter et futuri quod Willelmus, abbas Cuissiacensis, et ejusdem ecclesie conventus, colligunt nos in toto territorio suo de Disiaco tàm in plateâ, quàm in bosco et haiâ, pro villâ ibi faciendâ, ità tamen quod ipsi sibi retinent ibi XV carrucatas terre cum grangiâ et porprisiâ grangie qualis est hodiè, et decimâ territorii, cum altaribus, presbyterio, hoc modo quod omnium proventuum qui ex predictâ terrâ in quâ nos colligunt provenient tàm ex villâ quàm ex hospitibus et universis aliis rebus, exceptis predictis, nos medietatem habebimus et ipsi aliam medietatem. Sed sciendum quod de legatis et eleemosinis de dicto territorio sic erit: Homo illius territorii terram alie ecclesie quàm ecclesia Cuis-

Digitized by Google

siaci legare non poterit, et totius terre illius territorii que ad nos ex eleemosinâ provenerit, nos medietatem habebimus, et ipsi aliam medietatem. Neque nos, neque heredes nostri reges Francorum, terram predictam extrâ manum nostram ponere poterimus. Nos autem ecclesiam Cuissiacensem cum omnibus rebus suis pertinentiis et ratione, in nostrâ suscepimus protectione, et prédicti abbas et conventus à tribus modiis frumenti laudabilis quos annuatim nobis debebant de testamento, liberi erunt et quieti. Baillivus qui ibi erit, quotiescumque mutabitur, ecclesie Cuissiacensi fidelitatem faciet de jure suo eidem ecclesie servando. — Quod ut perpetuum sortiatur stabilitatem, sigilli nostri auctoritate et regii nominis caractere inferius annotato presentem paginam roboramus. Actum anno ab incarnatione MCLXXXXIV.° (*Cartulaire de Cuissy.*)

DŒUILLET, DEUILLET, DOILLET (13e siècle); *Dulcelon* en 1174. — Village de l'ancien Laonnois, bâti au pied d'une colline sur le bord d'un ruisseau, à 25 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population : en 1760, 48 feux; 1800, 230 h.; 1818, 264 h.; 1836, 242 h.; 1856, 233 h.; 1861, 209 h. — Dépendance : le Passage (hameau).

Avant la révolution, ce village ne formait qu'une paroisse avec Servais. — L'exercice de la religion réformée fut autorisé à Dœuillet en 1699.

Seigneurs de Dœuillet.

1216-27. Jean de Doillet.
1244. Jean, chev., seigneur de Deuillet.
1299. Hugues d'Epagny, seigneur dudit.
1330. Renaud de Deuillet.
1555. Pierre de Chepoix, seigneur de Dœillet.
1577. Madame de Crezecque, dame de Dœuillet, veuve de M. de Morvillers.
1753. Jacques-Charles-Hubert de Régnier, par son mariage avec Marie-Madeleine de Vassan, dame de Servais et Dœuillet.
En dernier lieu, le comte Desvieux.

DOHIS. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans un vallon sur la rive droite de la Brune, à 50 k. au N.-E. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Rozoy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 460 h. (115 feux); 1800, 568 h.; 1818, 581 h.; 1836, 598 h.; 1856, 527 h.; 1861, 526 h.

Un bureau de bienfaisance a été établi à Dohis en 1824.

Des anciens seigneurs de Dohis, lesquels relevaient de Rozoy, on ne connaît que le suivant :
1336. Jean dit Ferrand, écuyer.
En dernier lieu, le comte d'Apremont était seigneur de Dohis.

DOLAINCOURT. — C'était un hameau autrefois assis sur le terroir de Becquigny et aujourd'hui détruit. Ce lieu était assez important au 12e siècle pour posséder un autel, c'est-à-dire, pour former une paroisse séparée.

DÔLE. — Hameau dépendant de Chery-Chartreuve; en 1816, 17 feux. — Il paraît tirer son nom de l'ancienne forêt de Dôle, sur l'emplacement de laquelle il est bâti.

DÔLE *(Forêt de), Silva Dola* en 1081; *Daula.* — Cette forêt comprenait autrefois, dit-on, la forêt de Fère et s'étendait par conséquent du nord au sud entre la Vesles et la Marne. Elle se divisait d'ailleurs en plusieurs bois secondaires parmi lesquels on distinguait les bois d'*Ormont*, de *Munières* et autres.

Digitized by Google

Au 18e siècle, la forêt de Dôle contenait encore 2,000 arpens de bois-taillis, et celle de Fère autant. Aujourd'hui, celle de Fère renferme 2,000 hectares et celle de Dôle 500 hectares seulement.

DOLIGNON, DELEGNON (13e siècle). — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée, à 45 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intend. de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Rozoy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Michel. — Population: en 1760, 110 h. (24 feux); 1800, 171 h.; 1818, 217 h.; 1836, 203 h.; 1856, 176 h.; 1861, 168 h.

Seigneurs de Dolignon de la châtellenie de Rozoy.

1200. Noble homme Jean de Dolignon.

12.. Jean II, son fils, seigneur dudit.

1258. Gobert de Dolignon; femme, Aélide de Raérie; enfans: Ade, Eremburge.

Vers 1560. Edmond Derbois (du Bois?), seign. de Dolignon; femme, Bonne de Fay.

1650. Enguerrand de Baral, seig. de Dolignon; femme, Jacqueline de Roucy du Bois, qui était veuve en 1658.

1666. Henri-Frédéric de Baral, écuyer; femme, Marguerite d'Artaise. Il portait: *de gueules, à 3 barillets d'or.*

Vers 1680. Anne de Baral, dame de Dolignon, porta cette terre à Charles de Fay d'Athies, capitaine au régiment de Béarn, 2e fils de Robert de Fay d'Athies, seigneur de Soize. Sans enfans.

En dernier lieu, M. François Branquette.

DOLOIRE ou OLLOIRE (LA), *Doliger* en 1182. — Ruisseau qui prend sa source du côté de Vifford, coule du sud au nord et tombe dans la Marne à Chézy, après un cours d'environ deux lieues.

DOMMIERS, DOMMIÈRES en 1267; DOUMIERS en 1269; *Dummarium* en 1139; *Domariæ.* — Village de l'ancien Soissonnais, situé à l'extrémité d'une vallée étroite et tortueuse, à 55 k. à l'O. de Laon et 15 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, arrond. et diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population: en 1760, 58 feux; 1800, 328 h.; 1818, 347 h.; 1836, 507 h.; 1856, 475 h.; 1861, 474 h. — Dépend.: le Nid-de-l'Aigle, la Carrière (H.); Laglaux (F.); Loinse, Lorient, la Maison-des-Ventes, le Chauffour (I.).

Seigneurs de Dommiers.

1204. Jean, chevalier de Dommiers.

1210-27. Hugues Salvage, chev. de Dommiers; femme, Marie.

1220. Jean II, chevalier de Dommiers.

1224. Jacques Salvage, chevalier de Dommiers.

1225. Raoul de Dommiers.

1231-35. Jean III, chev. de Dommiers; femme, Emmeline.

1245-52. Drouars de Dommiers, ch.; fe, Marie.

1255-74. Raoul de Dommiers, écuyer; femme, Jeanne; enfans: Clarin, Pierre, Jean, Marguerite.

1780. Le marquis d'Aumont, fils du duc de Villequier, seigneur de Cœuvres.

DOMPTIN, DONTIN en 1216; *Domnus Quintinus.* — Village de l'ancienne Brie champenoise, bâti sur le bord d'un ruisseau, à 95 k. au sud de Laon et 15 à l'O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Charly, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Quentin. — Population: en 1760, 87 feux; 1788, 310 h.; 1800, 409 h.; 1818, 460 h.; 1836,

Digitized by Google

479 h.; 1856, 436 h.; 1861, 458 h. — Dépendances : la Baudière (hameau); la Courbillonnerie, les Guillemets (fermes).

Seigneurs de Domptin.

1202. Guillaume, seign. de Domptin, fils de Mathieu.

1246. Mathieu du Moustier, seign. de *Domtin*.

En dernier lieu, M. de Bois Rouvray, député à l'Assemblée nationale en 1790.

Donjon (Le) ou *la Grand'Maison.* — Ancien fief à Oulchy (Voyez ce mot).

DORENGT, DORENC en 1114; DORENCH en 1145; *Dulcilio?* en 1132. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive gauche du Noirieu, à 55 k. au N. de Laon et 25 de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Ribemont, de l'élection de Guise, du diocèse de Laon, aujourd'hui du canton du Nouvion, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : 1760, 129 feux; 1800, 407 h.; 1818, 657 h.; 1836, 696 h.; 1856, 621 h.; 1861, 619 h. — Dépendances : le Petit-Dorengt, les Wattines, Ribeaufontaine (fermes); le moulin de Ratentout.

Bouchard, seigneur de Guise, et sa femme Elvide donnèrent à Prémontré, en 1158, la terre et seigneurie de Dorengt. Cette terre était alors tenue en fief dudit Bouchard, par Roger, châtelain de Guise, qui la remit dans ses mains pour qu'il en fît présent à Prémontré. On a dit que cette maison établit alors un prieuré de son ordre à Dorengt; mais ce doit être là une erreur, car il est question *des chanoines* de Dorengt dès 1145, lesquels donnèrent cette année à Foigny la terre de St-Pierre.

Seigneurs de Dorengt.

1126. Hugues de Dorenc.

1158. Roger, s. de Dorenc, châtelain de Guise.

11.. Hugues de Dorenc.

1221. Gérard de Dorenc.

1230. Arnoul, dit Coquigny de Dorengt? frères: Guillaume, Philippe et Jean; Emmeline, femme de René dit Farine, d'Origny-Sainte-Benoîte.

1240. Baudoin de Fay, écuyer, s. de Dorengt? ne laissa qu'une sœur. Il donna par son testament au Mont St-Martin, la moitié de son manoir (*manerium*) de Dorengt et 4 muids de terre.

1243. Pierre de Dorengt, chevalier, son fils.

1249. Mathieu de Dorengt.

Dorengt (Le Petit). — Ferme dépendante de Dorengt. — A peu de distance et à l'ouest de cette ferme, sur le bord du ruisseau d'Iron, on a trouvé d'abondans débris romains, tels que tuiles, poteries, monnaies, armes, etc.

DORIGNY *(Michel)*, graveur, membre de l'Académie de peinture, né à St-Quentin en 1617, mort en 1665. — Il était fils d'André Dorigny et de Jeanne Heuzet. — On cite parmi ses principales gravures, celle de la Purification de la Vierge, l'Adoration des Mages de Vouet et la Nativité du même. Il s'essaya lui-même dans la peinture, et peignit la Vierge avec l'Enfant-Jésus tenant un fil attaché à la patte d'un oiseau. Il est aussi l'auteur d'une caricature intitulée *la Mansarde,* parce qu'elle était faite contre François Mansard, surintendant des bâtimens du roi, laquelle fit grand bruit en son temps. Michel Dorigny laissa deux fils qui s'illustrèrent dans la même carrière que leur père.

DORMAY *(Claude)*, historien, chanoine de St-Jean-des-Vignes de Soissons,

Digitized by Google

principal du collége de Laon en 1663, né à Guise, mort le 24 janvier 1671. — On a de lui :

Decora Francia, Paris 1654. Ouvrage dans lequel il traite à fond l'histoire du sacre des rois de France. — *Animadversiones in libros Præadamitarum seu exercitatio super versibus* 12, 13 et 15 *capitis quinti epistolæ divi Pauli ad Romanos*, 1657. — *Systema theologicum ad Præadamitarum hypothesi*. — *Histoire de la ville de Soissons*, 2 vol. in-4°, 1663-64. — Il avait en outre commencé une histoire universelle lorsqu'il mourut.

DORMICOURT, DORMICURT en 1168; *Dormicurtis* en 1147. — Ferme dépendante de Montigny-sous-Marle. Au milieu du 12e siècle, son terroir était encore inculte. Il fut alors donné par un chanoine de la cathédrale de Laon, à qui il appartenait, à Gautier, abbé de St-Vincent, qui, en 1159, y fit bâtir la ferme actuelle. En 1168, Simon de Montaigu donna à son tour tout ce qu'il possédait en ce lieu en terres, prés, hommes, hôtes, etc. — Cet endroit a eu des seigneurs particuliers dont un seul est connu.

1762. Michel Dubercelle, sieur de Dormicourt et Lamotte.

Dortu. — Ancien fief à Vassens (Voyez ce mot).

DOUCHY, *Dociacus*. — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une vaste plaine, à 51 k. au N.-O. de Laon et 14 au S.-O. de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Vermand, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Laurent. — Population : en 1698, 204 h.; 1800, 282 h.; 1836, 344 h.; 1856, 396 h.; 1861, 400 h.

Seigneurs de Douchy.

Ils relevaient en partie de ceux de Ham, en partie de Faillouel.

1096. Godefroy de Douchy.

1160. Gautier de Douchy.

1201-12. Thierry de Douchy.

1221-60. Thierry II, s. de Douchy, chev.; Sara, sa femme. Il prend le titre de seign. de Gorgeron.

1293. Gérard de Ham, seigneur de Douchy.

1295. Simon de Douchy, chev.; fe, Flandrine.

Vers 1475. Nicolas de Jumont, chanoine de St-Quentin, seign. de Douchy; il vendit cette terre en 1482 à Colard de Moy. Les Moy en restèrent seign. jusqu'en 1548. Douchy entra ensuite, dit Carpentier, dans les maisons de Bondues, de Grebert, d'Honnour, etc.

1609. Charles Le Fée, sieur de Douchy par acquisition.

1759-89. Claude Vinchon, seign. dud., Lanchy et Ivergny.

DOUTRE (LA), LA DOULTRE. — Maison isolée dépendante de Montfaucon. — C'était jadis un fief important avec château.

1624. Michel de Drappières, seig. de la Doultre, Essises, Montfaucon, la Caillebaude, Labarre, etc.

Vers 1650. Samuel de Pons, sieur de Flaix, seign. dudit par sa femme, Marie de Drappières, sœur du précédent.

1683. Jean de Pons, sieur de Flaix et seig. desd. Ses biens furent saisis, et vendus par adjudication au suivant.

1706. François Chambellain, écuyer, conseiller et secrétaire du roi.

Vers 1730. Guillaume Querelle, trésorier des parties casuelles du Languedoc, seigneur dudit par sa femme Marie Chambellain, fille du précédent.

Vers 1750. Jean-Joseph Chabaille d'Auvigny de Morinval, seign. desd., par sa femme Marianne Querelle, fille du précédent. Ceux-ci vendirent à leur tour ces terres à

1762. Nicolas Berlin, ex-procureur au Parlement de Paris.

1779-90. Nicolas-François Berlin, écuyer, seign. desdits, président-trésorier de France à Soissons.

Digitized by Google

Douye (La). — Ancien fief à Mainville (Voyez ce mot).

Drachy. — Hameau dépendant de Charly. On y comptait 17 feux en 1760, et 3 feux seulement en 1816.

DRAVEGNY, autrefois DRAVIGNY et DRAVENY, *Dravigniaca villa, Draviniacus.* — Village de l'ancien Valois, bâti sur une colline, à 55 k. au sud de Laon et 35 au N.-E. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Fère-en-Tardenois, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Pierre. — Population : en 1760, 103 feux; 1800, 326 h.; 1818, 335 h.; 1836, 373 h.; 1856, 370 h.; 1861, 332 h. — Dépendances : Longueville, Raret, Montaon, Evry, le Bois-d'Igny (fermes); les Bouleaux (isolée); le moulin Crépin.

Il est fait mention de Dravegny du temps de Charles-le-Chauve, au 9e siècle.

Seigneurs de Dravegny.

1764. Madame de Raimont, dame de Dravegny.

1780. Frédéric, baron de Breinz et du Saint-Empire, seigneur de Dravegny par sa femme.

En dernier lieu, M. de Longeville.

DROIZY, DROISI en 1262; *Drucciacus, Trussiacus, Droisiacus* en 1206. — Village de l'ancien Valois, situé à la lisière d'un plateau élevé, à 40 k. au sud de Laon et 15 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : en 1760, 27 feux; 1800, 124 h.; 1818, 125 h.; 1836, 133 h.; 1856, 124 h.; 1861, 129 h.

On prétend que ce village tire son nom d'un collége de druides qui y aurait existé du temps des Gaulois. — Ce lieu est celui où la reine Frédégonde remporta, en l'année 593, une victoire signalée sur Childebert, roi d'Austrasie. L'emplacement du camp de Childebert est celui des retranchemens qui s'étendent au sud de Muret, et les sépultures d'Arcy-Ste-Restitue paraissent être celles des guerriers tués dans cette bataille, où périrent 30,000 hommes

Seigneurs de Droizy.

1138. Robert de Droizy.

1206. Robert de Droizy, fils d'Hodierne; fme. Marie; sœurs: Agnès, Erme; Pierre, son frère.

1288. Jean, sire de Longueval et Droizy; femme, Catherine.

1318. Jean de Villesavoye, seign. de Droizy. Il fonda une chapelle en ce lieu.

1328-46. Jean de Longueval, seign. de Droizy; femme, Marie de la Bove, dame de la Caulette et de Droizy.

1346. Aubert de Coucy, seign. de Droizy; fe, Jeanne de Villesavoie. Leur fille Marie porta cette terre en dot à

13.. Henri David, dont la fille Marguerite la porta à son tour à

1436. Etienne de Vignolles, dit La Hire (Voyez Vignolles).

1780. M. de Mazirot, seign. de Muret et Droizy (Voyez Muret).

Drumont (forêt de), *Silva de Drumont.* — Elle s'étendait jadis entre Montcornet et Nizy-le-Comte. En 1152, Raoul du Thour, chevalier, la donna à l'abbaye de Cuissy.

Duane. — Ancien fief à Mareuil (Voyez ce mot).

Digitized by Google

DUCARNE DE BLANGY *(Jacques-Joseph)*, agronome, né à Hirson le 11 décembre 1728, mort en 1812. — On a de lui :

Lettres à M. de Voltaire par un de ses amis, sur l'ouvrage intitulé : L'Evangile du jour, 1771-72-73 — *Méthode pour détruire les taupes*. — *Méthode pour recueillir les grains dans les années pluvieuses et les empêcher de germer*, 1784. — *A la nation française, ou moyens propres à sauver les équipages des vaisseaux qui viennent échouer et périr à la côte*, 1801 ; — *Traité de l'éducation économique des abeilles*, 1771 et 1802.

DUCLOZ-DUFRESNOY *(Charles-Nicolas)*, député suppléant de la ville de Paris aux Etats-Généraux de 1789, littérateur et économiste, né à Montcornet le 2 septembre 1733, mort sur l'échafaud révolutionnaire le 2 février 1794. — Ses écrits sont :

Jugement impartial sur les questions principales qui intéressent le Tiers-État, in-4.°, 1788. — *Encore quelques mots sur la question de savoir si le Tiers-État sera représenté par des ordres privilégiés*, 1788, in-4°. — *Projet proposé pour la caisse d'escompte*. — *Réponse aux observations faites sur le projet de M. Ducloz-Dufresnoy, concernant la caisse d'escompte*. — *Origine de la caisse d'escompte, ses progrès et ses révolutions*. — *Observations sur l'état des finances*, in-8°, 1790. — *Réflexions sur l'état de nos finances à l'époque du 1er mai et du 18 nov.* 1789, in-4°, 1790. — *Calcul du capital de la dette publique*, in-4°, 1790.

DUJARDIN *(François)*, membre de l'Académie royale de chirurgie, né à Neuilly-St-Front en 1738, mort le 25 février 1775. — Il avait entrepris sur l'histoire de la chirurgie un ouvrage considérable que la mort vint interrompre; le premier volume seul en a paru en 1774 sous ce titre : *Histoire de la Chirurgie depuis son origine jusqu'à nos jours.*

DUPEUTY *(P.-C.)*, avocat aux conseils, membre de la société d'agriculture de la Seine, économiste, né à Vervins dans le cours du 18e siècle.—On a de lui :

Pacte social, ou plan d'une association commerciale et agricole tendant à relever le commerce et l'agriculture par la mise en circulation de valeurs immobilières et par des entreprises rurales, un vol. in-8°, Paris an IX.

DUPUIS *(Jean)*, professeur d'humanités au collége Mazarin, recteur de l'université, né en 1655 à Chauny, selon les uns, à Sinceny, selon d'autres, mort le 27 mars 1739. — Il a laissé :

Réflexions morales et religieuses sur les endroits choisis de l'ancien et du nouveau testament, Paris 1701. — *De la Fable*, 2 vol. in-12.

DURIEUX *(Thomas)*, principal du collége Duplessis à Paris, né à Bernoville le 4 décembre 1644, mort le 10 août 1727. — Durieux fut le véritable inventeur de l'enseignement mutuel en France. Elève de Gilot, qui sacrifia 300,000 livres à élever de pauvres étudians dans toute sorte d'états, Durieux voulut continuer son œuvre; mais n'ayant pas sa fortune, il imagina de choisir les élèves qui s'étaient le plus distingués dans leurs classes, pour leur faire enseigner les autres, en même temps qu'ils se perfectionnaient eux-mêmes. Nommé principal du collége Duplessis en 1695, cette nouvelle position donna à Durieux les moyens d'étendre son enseignement. Il y mit un tel zèle que

Digitized by Google

pendant quatorze années, il ne se coucha pas, dit-on, une seule fois. Ses soins furent d'ailleurs couronnés de succès, et un grand nombre d'élèves distingués sortirent de ses mains. D'une sobriété extraordinaire, il ne faisait qu'un seul repas par jour, jeûnait une grande partie de l'année, et ne gardait jamais d'argent devant lui. Opposé à la bulle *unigenitus*, une lettre de cachet lui défendit en 1722 toute fonction de docteur. Il mourut cinq ans après, âgé de 83 ans.

DURY, DURI en 1140; *Duriacus* en 978. — Village de l'ancien Vermandois, bâti sur le penchant d'un petit côteau, près de la rive droite de la Somme, à 49 k. au N.-O. de Laon et 17 au S.-O. de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de St-Simon, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population : en 1698, 176 h.; 1800, 296 h.; 1818, 439 h.; 1836, 614 h.; 1856, 613 h.; 1861, 518 h. — Dépendance : Halva (hameau).

Il est question de Dury dans une charte de 978. On voyait encore au siècle dernier, une tombelle auprès de ce village.

Seigneurs de Dury.

1171. Valdin de Dury.

1190. Baudoin de Dury, chevalier.

1246. Colard de Roye, chev., sire de Dury et le Plessiers; femme, Beatrix.

1307. Jean de Châtillon, seigneur de Dury.

1358-69. Jean de Châtillon, s. de Dury. Le roi lui donna en 1358 la terre du Verguier, saisie sur Jean du Verguier, pour sa forfaiture.

1437. Jean d'Hervilly, seigneur de Dury.

1494. Geoffroy d'Hervilly, seigneur de Dury.

Vers 1620. Aimé de Macquerel, seig. de Dury; femme, Elizabeth de La Roche; enfans, Aimé, seign. de Sommette; Suzanne, femme de Louis de Billy, seigneur de Waricourt.

1643. Louis de Macquerel, seign. dudit; femme, Elizabeth Carpentier de Villecholle.

Vers 1680-1739. Louis-François d'Hervilly, seig. de Dury et Housset. (Voyez ce mot).

1766-89. Le marquis d'Hervilly.

DUSERLER, DINSERLER en 1161; DURSERLEIR en 1162. — Ferme autrefois située dans le diocèse de Laon, aujourd'hui détruite. Au commencement du 12e siècle, elle appartenait à l'abbaye de Sainte-Marie-des-Bois, au diocèse des Morins, laquelle la vendit en 1158 à l'abbaye de St-Prix pour un cens annuel de 40 sous de Vermandois. Quatre ans après, celle-ci la revendit à l'abbaye de Foigny pour le même prix.

DUTROUSSET DE VALINCOURT *(Jean-Baptiste)*, littérateur, né à Saint-Quentin (d'autres disent à Paris) en 1653, mort le 11 janvier 1730. — Il a publié :

Lettres de la marquise de..... sur la princesse de Clèves, Paris 1678, in-12. — *Vie de François de Lorraine, duc de Guise*, Paris 1668, in-12. — *Discours de réception à l'Académie française*, 1699, in-4.° — *Lettre sur Racine*, dans l'histoire de l'Académie par d'Olivet. — *Observations critiques sur l'Œdipe de Sophocle.* — Quelques odes d'Horace traduites en vers, des stances, des contes. On lui attribue aussi une *histoire du connétable de Bourbon.*

Dyon (bois de). — Il s'étendait jadis entre Arançot et Evercaigne.

Digitized by Google

E

EAUCOURT, autrefois YAUCOURT, *Aquæ curtis* en 1153; *Aquaria curtis.* — Hameau dépendant de Sommette. Il fut longtemps une paroisse à part et ne fut réuni à Sommette qu'en 1819. — On y voyait jadis un château-fort qui fut ruiné par les Bourguignons en 1420. — En 1698, on comptait à Eaucourt (peut-être avec Sommette), 350 hab,; en 1760, il n'y avait plus que 10 feux. — Il appartenait à l'abbaye de Ham et eut ses seigneurs particuliers.

Vers 1560. Claude de Hauteville, seign. d'Eaucourt; femme, Antoinette de Fay.

En dernier lieu, le prieur de Villeselve et les Chartreux de Mont-Renaud près Noyon, possédaient cette seigneurie chacun par moitié.

EBOULEAU, BOOLIAUS en 1195; LES BOULIAUS en 1276. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une vaste plaine, à 22 k. au N.-E. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sissonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Lambert. — Population : vers 1260, 37 feux; 1760, 72 feux; 1800, 329 h.; 1818, 350 h.; 1836, 367 h.; 1856, 336 h.; 1861, 342 h.

Ce village fut mis à contribution en 1712, par le partisan hollandais Growestein. Il appartenait autrefois à l'abbaye de St-Denis, et les comtes de Roucy en étaient avoués, c'est-à-dire seigneurs laïcs.

ECOTS (LES). — Hameau dépendant de La Bouteille. Il se disait jadis *les Estots,* parce qu'il tire son nom des troncs d'arbres ou estots dont son terroir était autrefois couvert. Ce hameau fut bâti au 16e siècle par les moines de Foigny.

ECUIRY, autrefois ESCURY. — Hameau dépendant de Rozières. Il formait, avant 1780, une paroisse à part. En 1760, on y comptait 22 feux, et en 1816, 4 feux seulement. — C'était jadis un fief noble ayant des seign. particuliers.

Au 12e siècle, les vicomtes de Buzancy étaient aussi seigneurs d'Ecuiry.

Vers 1200. Robert d'Ecury, ch; Baudoin, son fils.

1212. Flamant, chev. d'Ecuiry; femme, Lucie.

1240. Gérard d'Ecury, chevalier.

1264. Gérard II d'Escury, dit *Pyons*, écuyer; femme, Joya.

Vers 1390. Eustache de Laître ou de Lattre; seigneur dudit; d'abord maître des requêtes de la chambre du roi, puis premier président de la chambre des comptes et chancelier de France, mort en 1420.

1529. Jean de Mussin, écuyer, s. de Ploisy, Ecuiry, Résigny, etc.

1563. Jean Lévesque, seigneur d'Ecuiry.

1722. André de Gironde, chev., seign. dudit et de Résigny.

1780. N. Brossin, comte de Méré, seign. dudit et d'Ambrief. (Originaire de Touraine).

Il y avait autrefois à Ecuiry le fief de *Résigny.*

1612. Jean de Flavigny, écuyer.

1643. N. de Longueval, seigneur dudit.

1674. Antoine Lefèvre, receveur des consignations à Ribemont, seigneur de Résigny.

Digitized by Google

EFFRY, EFFRIS (10e siècle). — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive gauche de l'Oise, à 50 k. au N.-E. de Laon et 13 de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Hirson, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Population: 1760, 158 h. (66 feux); 1800, 209 h.; 1818, 267 h.; 1836, 255 h.; 1856, 404 h.; 1861, 366 h.

Ce village fut au 10e siècle, donné par Albert, comte de Vermandois, à l'abbaye de Bucilly. Avant la révolution, Effry était chaque année le théâtre d'un divertissement bizarre dont on ignore l'origine. Le lendemain de la fête de St Jean-Baptiste, il s'y tenait une foire qui était inaugurée par une procession à laquelle assistaient des gens à cheval. Après la cérémonie religieuse, ces cavaliers commençaient à poil ras, une course d'un quart de lieue. Le premier qui arrivait au but était déclaré vainqueur et on le récompensait d'un jambon orné de fleurs; celui qui n'arrivait au but que le second obtenait une serviette. Il n'y avait de ridicule dans cet usage que le prix de la victoire. — En 1744, à la prière du marquis de Bousies, seigneur d'Effry, le roi Louis XV établit dans ce village un marché-franc le 24 de chaque mois (Voyez la charte). Ce marché se tient encore le même jour.

Seigneurs d'Effry.

1207. Lambert d'Effry.

1744. Le marquis de Bouziès, baron de Wiège, seigneur d'Effry.

Vers 1760. François-Joseph Le Danois, vicomte de Ronchères, seigneur d'Autreppes, Effry, etc.

En dernier lieu, le prince d'Aremberg, comte de la Marck.

Etablissement d'un marché mensuel à Effry, en 1744.

Sur la requeste présentée au roy en son conseil par le sieur marquis de Bousies, contenant qu'ayant acquis depuis quelque temps la terre et baronie de Wiège, relevant du duché de Guise, il auroit trouvé une si grande misère dans les habitans du village d'Effry, près La Capelle, dépendant de ladite terre, que plus de quinze maisons dudit village sont désertes et inhabitées, en sorte qu'une partie des terres sont incultes, ce qui luy cause un très-grand préjudice, ne trouvant point à louer ses terres, et perdant par l'abandon des habitans une grande partie de ses rentes, censives et autres droits seigneuriaux; que le seul moyen, pour y rappeler le peuple fugitif et le dédommager de ses pertes, ce seroit qu'il fût permis au suppliant d'établir dans ledit village d'Effry un marché un des jours de chaque mois; qu'il avoit d'autant plus lieu d'espérer cette grâce, que Sa Majesté en a accordé de semblables à différens seigneurs de la même province. Requéroit à ces causes le suppliant qu'il plût à S. M. luy permettre d'établir un marché dans ledit village d'Effry, le 24 de chaque mois, où tous les marchans et autres puissent aller, venir, séjourner, vendre, débiter, troquer et échanger toutes sortes de marchandises licites et permises, sous le privilège, franchise et liberté des autres marchés établis ès-autres lieux de la province de Picardie, de bâtir halles, bancs et étaux nécessaires pour le couvert et sûreté des marchands et dudit marché, et de percevoir les droits qui seront pour ce dûs suivant les us et coutumes des lieux; à l'effet de quoy toutes lettres nécessaires seront expédiées sur l'arrêt qui interviendra. Veu ladite requête; ensemble l'avis du sieur intendant de Picardie; ouy le rapport du sieur Orry, conseiller d'Etat ordinaire et au conseil royal, contrôleur général des finances, le roy en son conseil, ayant égard à ladite requête, a permis au sieur marquis de Bousies d'établir dans ledit village d'Effry, près de La Capelle, un marché le 24e jour de chaque mois, où tous les marchans et autres pourront aller, venir, séjourner, vendre, débiter, troquer et échanger toute sorte de

Digitized by Google

marchandises licites et permises, sous le privilège, franchises et libertés des autres marchés établis ès-autres lieux de la province de Picardie, de bâtir halles, bancs et étaux nécessaires pour le couvert et sûreté des marchans qui fréquenteront ledit marché, et de percevoir les droits qui seront pour ce dûs, suivant les us et coutumes des lieux, pourveu toutefois que ledit jour de marché n'échoit point ès-jours de dimanche et fêtes solennelles, auquel cas il sera remis au lendemain, et seront sur le présent arrêt toutes lettres nécessaires expédiées. Au camp devant Fribourg, le 26e jour du mois d'octobre 1744. (*Archiv. imp., sect. admin. E* 1207).

Effry (Haie d'). — C'était jadis un grand bois qui, au 17e siècle, contenait encore 9 muids à la mesure de Marle.

Elections. — On nommait ainsi autrefois une circonscription administrative composée d'un certain nombre de paroisses et correspondant à peu près à ce qu'on appelle aujourd'hui un arrondissement. L'intendance de Soissons comprenait sept élections, lesquelles étaient subdivisées en 24 subdélégations, autres circonscriptions administratives répondant à peu près à nos cantons actuels. Voici comment se décomposaient ces élections en 1698 :

L'élection de Château-Thierry comprenait 3 subdélégations renfermant deux villes, Château-Thierry et Montmirail, 140 bourgs et villages, 118 paroisses, 40,000 habitans ou 9,958 feux et 1,200 charrues. Elle payait 94,920 liv. de tailles et 100,000 liv. d'aides. Elle récoltait année commune 50,000 pièces de vin. — L'élection de Clermont composée d'une seule subdélégation, comptait 107 paroisses, 27,000 âmes ou 9,053 feux, une ville, Clermont, et 101 bourgs ou villages dont aucun ne fait partie du département. — L'élection de Crespy-en-Valois, divisée en 4 subdélégations, comprenait deux villes, Crespy et La Ferté-Milon ; quatre gros bourgs, Pierrefonds, Neuilly-St-Front, Villers-Cotterêts et Nanteuil-le-Haudoin, 94 paroisses, 25,000 âmes ou 7,535 feux et 870 charrues. — L'élection de Soissons, divisée en deux subdélégations, comptait 3 villes, Soissons, Braine et Vailly, 228 bourgs ou villages, formant 241 paroisses, avec une population de 26,800 âmes ou 6,387 feux et 1,670 charrues; elle payait 178,139 liv. de tailles et 100,000 liv. d'aides. On y récoltait de 15 à 20,000 pièces de vin, la pièce de 216 pintes de Paris. — L'élection de Noyon, divisée en 4 subdélégations, comprenait 4 villes, Noyon, Chauny, Ham et Nesles, 126 bourgs et villages, 146 paroisses, 49,000 âmes ou 12,503 feux et 525 charrues. Elle payait 79,240 liv. de tailles et 6,000 liv. d'aides. On y récoltait de 40 à 50,000 muids de vin. — L'élection de Laon divisée en 8 subdélégations, comprenait huit villes: Laon, La Fère, Coucy, Marle, Vervins, Ribemont, Crépy et Bruyères, 330 bourgs et villages formant 346 paroisses, comptant 64,000 habitans ou 25,327 feux et 2,453 charrues. Elle payait 181,737 liv. de tailles et 148,000 liv. d'aides. La récolte du vin y était année commune de 30 à 35,000 pièces. — L'élection de Guise, divisée en deux subdélégations, comprenait 3 villes: Guise, Aubenton et Bohain, 96 bourgs et villages, 103 paroisses, 49,500 âmes ou 12,232 feux et 764 charrues. Elle payait 52,582 liv. de tailles et 60,000 liv. d'aides; pas de vin mais beaucoup de bière. De ces 1,102 villes, bourgs ou villages, 768 seulement ont été annexés au département de l'Aisne, mais on lui en a donné quelques uns de l'élection de St-Quentin qui dépendait de la généralité d'Amiens, et quelques autres du Cambresis et du Hainaut (Voyez *Intendance de Soissons*).

Eloi-Fontaine (Saint-), *Sancti Eligii Fons* en 1225. — (V. Commenchon).

Emile (St-). — Cense jadis située sur le terroir d'Ailles, aujourd'hui détruite.

Emprès. — Moulin à eau dépendant d'Ambleny. Il est sans doute le même que celui nommé *Du Pré (Molendinum de Prato)* qui fut vendu par le roi en 1296 au chapitre de Soissons, avec le domaine d'Ambleny (Voyez ce mot).

ENGLANCOURT, AINGLANCOURT ou ANGUELANCOURT en 1260. — Village

Digitized by Google

de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive droite de l'Oise, à 55 k. au nord de Laon et 11 de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Capelle, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population: en 1760, 656 h. (187 feux); 1800, 747 h.; 1818, 699 h.; 1836, 740 h.; 1856, 658 h.; 1861, 635 h. — Dépend.: Rue-Lagasse (ham.); la Plénoye (isolée).

Adeline, dame de Guise, fonda une chapelle à Englancourt en 1200, et lui donna la sixième partie de la dîme d'Esquehéries, un muid de froment à *Hambruie* et une terre arable à Gomont.

Seigneurs d'Englancourt.

1188. Robert d'Englancourt chev.; f^e, Elizabeth. Il donna cette année aux moines de Thenailles 8 muids de froment, sous la condition qu'ils établiraient une chapelle dans leur grange de *Chans*, pour y célébrer un service perpétuel.

1274. Gérard d'Englancourt, dit le Sénéchal.

Après lui, cette terre entra dans les mains des seigneurs de Guise. Charles, duc de Bretagne, la donna, en 1260, en douaire à sa fille Marie, qui avait épousé Louis, duc d'Anjou.

1650. Charles de La Fons, seig. de La Plesnoy et d'Englancourt.

1680. Charles de La Fons, son fils, seig. dud., La Plesnoy et Marly, colonel de cavalerie; femme, Marguerite-Françoise Rousseau d'Ambreuil.

17.. Charles II de La Fons, marquis de La Plesnoy, seig. dud. et de Marly, St-Algis, Erlon, capitaine commandant le régiment de Condé, cavalerie, chevalier de St-Louis. Femme, Elizabeth d'Espinay; plusieurs enfans.

17.. Charles III de La Fons, c^te de La Plesnoy. Il se trouva aux batailles de Rosbach et *Lustemberg;* enfant, Charles.

Enson-Crécy. — Grand bois qui recouvrait jadis la vallée d'Ostel et Margival. Il contenait encore 3 pichets en 1276.

Entrecours, intercursus. — On appelait ainsi au moyen-âge, le droit dont jouissaient certains seigneurs, certaines communautés religieuses et même certaines communes, de recevoir et de garder chez eux les serfs qui fuyaient la domination de leurs maîtres, et cela sans être tenus d'accorder aucuns dédommagemens à ces derniers (V. notre *Histoire de la commune du Laonnois).*

EPAGNY, ESPANNI en 1160; SPAHI en 1161; ESPAIGNI en 1180; SPIGNI en 1191; *Spaniacus* (7e siècle); *Spagniacus* en 1170. — Village de l'ancien Soissonnais, situé dans une gorge étroite, à 40 k. au S.-E. de Laon et 15 à l'O. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 72 feux; 1800, 356 h.; 1818, 360 h.; 1836, 425 h.; 1856, 472 h.; 1861, 462 h. — Dépendances : St-Léger, Mareuil (fermes).

Ce village est très-ancien; on sait qu'il existait dès le 7e siècle. St Ansery y prit naissance vers l'an 600. En 1238, le comte de Soissons renonça en faveur de l'abbaye de St-Léger, à ses droits d'avoué sur Epagny et Chavigny. Itier, seigneur d'Epagny, concéda aux habitans de ce village en 1147, la *main-ferme* ou propriété des terres incultes qu'ils avaient défrichées et mises en culture. — La pointe de la montagne qui domine Epagny, est occupée par un camp an-

Digitized by Google

cien, et la lisière de cette même colline est creusée de vastes cavités ou creuttes dont il est parlé dans un titre de 1180. On y trouve aussi un lieu dit *la Tombe.*

Seigneurs d'Epagny.

La seigneurie principale se composait des deux fiefs de *la Tour d'Epagny* et de *Bretigny.*

Vers 1140. Gérard Dollez, seigneur d'Epagny; enfans: Itier, Jean, Gérard, Odeline, f^e de Jean de Vauresis.

11.. Itier Ier d'Epagny.

1150. Pierre, ch. d'Epagny; femme, Emmeline; Pierre, leur gendre.

1158-64. Itier II d'Epagny.

1170. Simon d'Epagny, neveu d'Itier.

1186. Thomas d'Epagny, chevalier.

1191-97. Itier III d'*Espigni?*

1211. Renaud d'Epagny, chev. Il se croisa cette année et donna 80 livres à l'abbaye de Nogent pour le remède de son âme.

1239. Pierre Boschez, ch.; f.^e, Elvide. Il vendit la même année, au chapitre de Soissons, la dîme grosse et petite d'Epagny pour 1,600 livres parisis.

1239. Jean Calendre d'Epagny?

1247. Thomas d'Epagny.

1270. Pierre de Houdencourt? chev., s. dudit; femme, Ameline.

1275. Gilon d'Epagny, chevalier.

1299-1301. Mathieu dit de Becquincourt, chev. d'Epagny.

1472. Jean de Soissons, seigneur d'Epagny.

1494. Adrien de la Vernade, s. dudit, écuyer de l'écurie du roi.

1499. Charles de la Vernade, maître des requêtes de l'hôtel du roi; f^e, Antoinette Spifame. Son frère Pierre fut seigneur de Brou.

1504. Antoine de la Vernade, seigneur dudit.

1517. Claude de la Vernade, seign. dudit et de Vézaponin.

1567. Adrien de la Vernade, seigneur dudit.

15.. Olivier de la Vernade; femme, Marguerite du Bois; enfant, Antoine.

16.. Antoine de la Vernade.

1660. Adrien II de la Vernade.

1680. Jean de la Vernade; femme, Suzanne de Cardaillan.

1681. Jean Pommery, conseiller du roi, s. dud.

1700. Jean de la Vernade; femme, Marie-Thérèse de Meneac; enfans: Jean, Marie, Gabrielle, Jeanne-Françoise.

1724. Ch.-Franç. de Sevelinges, éc., seig. dudit.

1736. François de Sevelinges, conseiller du roi, ancien officier au corps royal d'artillerie, seign. dudit, La Boissière et Lorsignol.

1789. N. de Sevelinges.

Il y avait autrefois à Epagny deux autres fiefs dits de *Beyne* et de *La Boissière.*

Fief de Beyne.

1480-96. Antoine de Bertes, seign. de Beyne.

1517. Claude de la Vernade, seigneur de Beyne.

16.. Antoine de la Vernade donne le fief de Beyne à l'abbaye d'Ourscamp, sous la condition de prier pour ses père et mère.

1629. François de Bertes. Sa veuve, Nicole de Meaux, le porta en dot à Jean de Blandin.

1630. Robert de Blandin, leur fils, s. dudit et de La Motte-Flament; femme, Marie de Bonne; enfant, Robert (Voyez Mareuil).

1649. Claude de Blandin, seigneur dudit.

1732. Etienne-René Potier de Gesvres, évêque de Beauvais, seigneur dudit.

1773. François Marquette, vicomte de Mareuil-les-Tournelles, seigneur dudit.

Fief de la Boissière.

1676. Jean Bonnet, écuyer, conseiller du roi, commissaire des guerres, seigneur dudit.

1699. Claude de Lameth, s. dudit et de Pinon.

1771. Philippe de Monet, chev. de St-Louis, capitaine au régiment de Lambesc, seigneur dudit par acquisition. Ensuite, les seigneurs d'Epagny.

EPARCY, ESPARCI en 1148; *Sparcium* et *Esparciacus* en 1150. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive gauche du Thon, à 53 k. au N.-E. de Laon et 13 de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Hirson, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Population : 1760, 94 h. (21 feux); 1800, 50 h.; 1818, 89 h.; 1836, 105 h.; 1856, 109 h.; 1861, 92 h.

Au commencement du 12e siècle, les seigneurs de Rozoy tenaient le terri-

Digitized by Google

toire d'Eparcy en *casement* de l'église de Laon. Clarembaud, l'un d'eux, ayant eu avec l'église de Tournai des démêlés à la suite desquels il fut excommunié, acheta son absolution en abandonnant à cette maison religieuse, en 1131, le terroir d'Eparcy et en accordant aux gens qui viendraient l'habiter différentes franchises dont les principales étaient : L'exercice en franchise des métiers, l'usage de la forêt pour y faire paître les porcs, pour y prendre du bois à brûler ou propre à bâtir, etc. (V. la charte). Mais Clarembaud avait conservé les droits d'avouerie dont l'exercice ne tarda pas à jeter la discorde entre lui et les moines de St-Martin. Il chercha alors à se venger d'eux en leur faisant tout le mal possible. Mais il fut excommunié et obligé en 1142, d'acheter son absolution en leur abandonnant sans réserve tous ses droits d'avoué. Cinq ans après, les moines de St-Martin de Tournai cédèrent Eparcy à l'abbaye de Foigny, qui l'a gardé jusqu'à la révolution. Les moines de Foigny y bâtirent une forge dont les produits se débitaient dans toutes les villes du nord. — L'église d'Eparcy ruinée en 1480, fut rebâtie six ans après.

Don d'Eparcy aux moines de Tournai, en 1130.

In nomine, etc. Ego Bartholomeus, sancte Laudunensis ecclesie, Dei gratiâ, minister indignus... Notum igitur esse volumus.... quod cum Clarembaldus de Roseto villam cui Sparsiacus nomen est, de casamento Laudunensis ecclesie ex beneficio nostro teneret, eamque Sancto Martino de Tornaco in eleemosinam dare proposuisset, ipsam villam in manu nostrâ de quorum beneficio descendebat, reddidit, quatinùs nos predicti loci monachos de illâ investiremus, annuens ut ipsi monachi totam terram que ad ville illius mansum dominicum pertinet, tàm in agris, quàm in pratis, pascuis, sylvis et piscariis, ita liberè teneant sicut ipse tenuerat. Et si quis hominum Sancti Martini illùc ad mansionem faciendam convenerint, ab omni seculari potestate immunes erunt, neque forisfactum, neque exactionem, neque advocariam vel aliquid aliud juris Clarembaldus vel heredes ejus in eis habebunt, et tàm ipsi monachi quàm et homines eorum omnibus ville oportunis artibus liberè fruentur. Silvam quoque et ad exsartationes, et ad porcorum pastiones, et ad utendum, et ad edificandum, et ad quoslibet usus habebunt, excepto quod aliis eam vendere non poterunt. Si quis vero vel hominum Clarembaldi vel aliorum in ipsâ villâ manserint, in justiciâ quidem et districto monachorum erunt; sed et sylvagium et pasnagium et alias consuetudines quas dominis suis debent, persolvent, etc. Datum Lauduni, anno incarnationis Dominice MCXXX.°, mense februarii.

Eparcy (Forêt d'). — Le bois actuel d'Eparcy en est un reste. En 1335, elle contenait encore 18 muids 5 jallois et demi de bois.

EPAUX, SPAULX en 1098; SPALS, SPANZ, SPAX, SPANX, ESPAUX. — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé sur un plateau élevé, à 70 k. au S. de Laon et 10 au N.-O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui des canton et arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Médard. — Population : en 1760, 140 feux; 1788, 603 h.; 1800, 633 h.; 1818, 612 h.; 1836 et 1856, 700 h.; 1861, avec Bézu, 664 h. — Dépendances : le Tartre, Buire (ham.); la Loge, la Prairie, St-Robert, les Vallées (fermes); Chantemerle (isolée); le Moulinet (moulin).

L'autel d'Epaux fut donné au prieuré de Coincy et 1098.

Digitized by Google

Seigneurs d'Epaux.

La terre d'Epaux entra au 15e siècle dans la maison de Lions, par le mariage de Jeanne de Ganne avec Jean de Lions.

1450. Jean de Lions, s. d'Epaux par sa femme Jeanne de Gannes. Jean de Lions paraît avoir été fils de Mahieu de Lions, prévôt de Château-Thierry en 1440.

14.. Jean II de Lions, leur fils, seign. dudit; femme, Jeanne Davy; enfans: Pierre? Nicolas, Adolphe, gentilhomme ordinaire de la chambre.

1533. Pierre de Lions, seign. dudit; femme, Bratherme Prouart, *aliàs*, Catherine Proust; enfant, Claude, chevalier de Malte.

1544. Nicolas de Lions, seign. dud.; femme, Jeanne de Louviers.

1570. Nicolas II de Lions, s. dud.; femmes: 1° Françoise de Pisseleu, comtesse de Vignory; 2° Jeanne de La Rivière; enfans: Nicolas, Renée, femme de Charles de Tusseau, baron de Sautour.

1646. Nicolas III de Lions, vicomte d'Epaux; femme, Anne du Boulet; enfant, Henri-Nicolas.

16.. Henri-Nicolas de Lions, comte d'Epaux; femme, Marguerite de Gallard.

1709. Charles-Adolphe de Lions, cte d'Epaux, leur fils, colonel de dragons; femme, Antoinette Potier de Novion; enfans: N. et trois filles.

17.. N. de Lions, comte d'Epaux, capitaine de dragons. Sans alliance.

En dernier lieu, la comtesse de Champlais.

Epée (L'), L'Espée, *Domus de Spatâ* en 1248. — Cense située près d'Holnon laquelle, avant la révolution, appartenait à l'Hôtel-Dieu d'Etampes. — Elle tire son nom d'une petite communauté religieuse de l'ordre de l'Epée, qui s'y établit au moyen-âge.

EPIEDS, ESPIERS en 1100; ESPIEZ, EPIERS, *Spicarium* en 871; *Spicaria villa.* — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé sur un plateau élevé, à 70 k. au S. de Laon et 10 au nord de Chât.-Thierry, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui des canton et arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Médard. — Population: 1760, 75 feux; 1788, 369 h.; 1800, 442 h.; 1818, 350 h.; 1836, 414 h.; 1856, 429 h.; 1861, 396 h. — Dépendances: Trugny, Courpoil (H.); Moucheton, le Plessier, la Salle (F.); la Fourbeterie (isol.).

Le village d'Epieds paraît devoir sa naissance à une ferme qui aurait été construite en ce lieu par l'un des rois de la première race. En basse latinité, *spicarium* veut dire grange. Le territoire en fut donné en l'an 720, par Charles-Martel à l'abbaye de St-Médard (V. Crouy), et confirmé à cette maison religieuse en 817, pour être attaché à l'office du chambrier de cette église. Il passa peu de temps après à l'abbaye de N.-D. de Soissons, comme le constate une charte de l'an 871. Mais il rentra sans doute en la possession de St-Médard, puisque les moines de cette maison le vendirent en 1311 à Pierre de Latilly, archidiacre de Châlons et de Soissons, pour le prix de 1,047 liv. tournois. En dernier lieu, il appartenait à la prévôté de Marizy. — Au 14e siècle, les habitans d'Epieds étaient exempts du droit de péage à Château-Thierry, sous la condition de voiturer à leurs frais la venaison du roi quand il lui plaisait de chasser dans la forêt de Rie (Voyez la charte ci-dessous). — A la fin du 18e siècle, on a trouvé sur le territoire d'Epieds un nombre considérable de monnaies romaines en bronze de grand module.

Digitized by Google

Seigneurs d'Epieds.

1222. Philippe de Nanteuil, chev., seigneur d'Epieds.

1275. Guillaume des Barres, s. de Villeginart et d'Epieds; femme, Isabelle de Pacy.

1283. Adam, chevalier d'Epiès.

1293. Raoul Blese d'Epieds.

1311. Pierre de Latilly, chancelier de France, seign. dudit par acquisition, moyennant le prix de 1,047 livres tournois.

Ensuite les prieurs de la prévôté de Marizy.

1669. Nicolas-Victor Alvarez de Tolède, abbé comte de Montmont, commendataire de Marizy, vicomte d'Epieds.

Les habitans d'Epieds et de Trugny sont maintenus dans la franchise du droit de péage à Château-Thierry, en 1339.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront et orront, salut. Odars le Mensie, prévost de Chastiau-Thierry, salut. Come li piagerres (péager) de Chastiau-Thierry eust approchié et prins gaige pour cause de piange de Chastiau-Thierry de... demandoit aucuns des habitans et demourans ès villes d'Espiers et de Trugny qui tiennent, si come ils dient, des héritaiges que on dit les *frans fiez*, et il pour ceste cause feussent allez complaignans par devers honorable homme et saige seigneur Pierre de Jumel, baillif de Vitry pour le temps, en proposant que tuit cil desdites villes qui tiennent des devant diz héritaiges que on dit les frans fiez ont esté et sont en la saisine et en possession de estre francs et quittes par toute la comté de Champaigne du paiange, d'aumage et de *gonil* (govil, sovil?) parmy ce qui cils qui tiennent desdits frans fiefs doivent mener à leurs propres dépens la vanaison le roy quant il ly plaist à chacier en la forest de Rye une journée avant et non plus, et que de ce y fust autrefois debat, duquel ils furent sentencié par arrest en la manière que dit est par Jehan de Champaigne, à ce temps baillif de Vitry, sur laquelle chose nostre maistre le baillif dessurdit en l'assise de Chastiau-Thierry qui commença le dimanche après la Tiphaine dernièrement passée, nous eust commandé que de ce nous enformeissons gouvernment et de plain, et que se nous trouvions qui fust ainsi, que nous leur fassiens rendre en leur saisine et possession. Sachent tuit que pour accomplir la teneur du commandement de nostre dit maistre, à nous par grant délibération appelée grant quantités de bons et loyaux tesmoings, lesquiez en la présence de preudommes appelez avec nous, avons fait jurer et diligemment examiner, et par leurs dépositions, avons trouvé les dessurdiz habitans et demourans ès dites villes tenans lesdiz frans fiez, estre frans des dessurdiz paaiges et muiages (minages?) et tonnil (touvil?) en la manière qui dessus est dite et qui ensuit en finent sentence par arrest de assise et par le dessurdiz Jehan de Champaigne, au temps baillif de Vitry. Pourquoy ausdiz complaignans fait rendre leur diz gaiges dudit paaige et commandé que en leur dite saisine et possession soient tenuz. En tesmoignage de ce, nous avons séellé ces lettres de nostre propre seel. Donné l'an de grâce MCCCXXXIX, le dimanche des Brandons, (*Trésor des chartes, regist.* 76, f° 210).

Epiers (bois d'). — Il s'étendait jadis autour de ce village et contenait encore 280 arpens en 1267. Cette année, Jacques, évêque de Soissons, à qui il appartenait, le donna aux moines de St-Médard pour le défricher.

Epine (L'). — Ancien fief à Villers-Cotterêts (Voyez ce mot).

EPINE-AUX-BOIS (L'), ESPINAUBOIS en 1214; *Spinalbetus* en 1182; *Spina in Bosco*. — Village de l'ancienne Brie champenoise, bâti sur un haut plateau, à 100 k. au sud de Laon et 20 à l'O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Charly, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patrons, St Cyr et Ste Juliette. — Population : en 1760, 57 feux; 1788, 308 h.; 1800, 304 h.; 1818, 339 h.; 1836, 393 h.; 1856, 412 h.; 1861, 396 h. — Dépendances : la Haute-Epine, les Daubins, Corbesson, Franchêne

Digitized by Google

la Meulière (H.); le Château, la Borde-Chailly, Chantraine, la Fosse-au-Coq, les Pâtres, la Renauderie (fermes), la Noue-Milot, les Yeux-Blas (Isol.).

L'Epine-aux-Bois est la patrie de Gérard de Cordemoy, abbé de Ferrières. — Le 11 février 1814, le général russe Sacken s'établit en ce lieu et plaça son artillerie au château de la Haute-Epine. Mais ce point ayant été attaqué à la bayonnette par la vieille garde, les Russes furent culbutés et perdirent trente bouches à feu (Voyez Marchais).

Seigneurs de l'Epine-aux-Bois.

1116. Simon, chevalier de l'Epine-aux-Bois.
1213. Simon II, de l'Epine-aux-Bois.
1222. Pierre, chevalier dudit.
1240. Simon III, chevalier.
En dernier lieu, le chevalier du Jay de Rozoy.

Epine-de-Chevregny (L'). — Arbre de signal planté sur la montagne qui domine ce village au midi. Il en est parlé dans un acte de 1266 : *Publica via que ducit de Roeria* (la Royère, ferme), *versus Mala valle* (Malval, autre ferme) *juxta arborem que gallice* cessier *vocatur sitam, in terra nostra de Satellis* (Certaux, troisième ferme).

Epinette (L'), *Spinetus* en 1170. — Hameau dépendant de Jeantes; en 1816, 15 feux. C'était jadis un fief noble ayant des seigneurs particuliers.

1174. Richer, chevalier d'Epinette.
1187. Hugues, seigneur dudit.
1191. Richer II, chevalier d'Epinette; femme, Agnès; enf.: Moret (Moretus), Vilard, Marg^te.
1273. Colard Hatériaux (probablement fils de Gérard de Bernot), écuyer d'Epinette.

Epourdon, Espordun en 1130; *Purdunus* en 1119; *Spurdo, Purdo.* — Hameau dépendant de Bertaucourt. Il formait autrefois une paroisse séparée sous le vocable de St Martin. C'était d'ailleurs un fief noble dont les seigneurs relevaient du comté de La Fère. Il est la patrie de Nicolas le Sergent, abbé d'Honnecourt en 1582.

Vers 1115. Raoul d'Epourdon.
1120. Renaud d'Epourdon.
1142. Raoul II d'Epourdon.
1204. Arnoul, seigneur dudit.
1360. Simon de Braine, seigneur dudit.
1457. Enguerrand le Sergent, seigneur dudit.
1530. Antoine le Sergent, s. dud. en partie; Jacques de Valon, seigneur de l'autre partie.
1577. N. de Vairon, seigneur d'Epourdon.
1610. Ferry de Flavigny, s. dudit et de Liez.
1660. François-Urbain de Gorgias, seig. dudit. Sa fille Marie-Charlotte porta cette terre au suivant.
17.. Louis-Josué Laumosnier. Sa fille Jeanne-Charlotte, porta à son tour cette terre au suivant.
1748. Charles de Blois, chevalier de St-Louis, lieut.-colonel du régiment de la Vieuville; femme, Jeanne-Charlotte Laumosnier; enf. : Louis-Charles, Marie-Louise-Charlotte; femme de J.-N. de Maubeuge, chev., garde du corps; Marie-Charlotte-Félicité, femme de Jean-Gabriel-Henri-Christ. de Bignicourt, chev., chevau-léger de la garde. Trois autres filles mortes jeunes.
Vers 1770. Louis-Charles de Blois, seign. dudit.
1779. Louis-Florimond Rillard, seigneur dud. et Monceau-le-Wast; femme, Anne-Geneviève Le Carlier.

EPPES, AIPPE, *Apia* en 1193; *Appia.* — Village de l'ancien Laonnois, bâti au pied d'un monticule sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Rethel par la plaine, à 10 k. à l'est de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de cette ville, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1270, 160

Digitized by Google

feux; 1760, 86 feux; 1800, 329 h.; 1818, 348 h.; 1836, 432 h.; 1856, 417 h.; 1861, 387 h. — Dépendance: le moulin Oger.

Si l'on devait s'en rapporter à certains écrivains, Eppes tirerait son nom de la déesse Cybèle ou la Terre, à laquelle les Scythes et les Thraces donnaient le surnom d'*Apia* et dont le culte aurait autrefois été pratiqué en ce lieu. Sans rejeter absolument cette étymologie, nous pensons qu'on pourrait avec autant de raison faire dériver ce nom du mot *appiarum* qui, en basse latinité, signifie un lieu abrité où abondent les abeilles. Cette étymologie s'accorde fort bien avec la disposition des lieux, autrefois entièrement entourés par la forêt de Samoussy. — Ce village est du moins très-ancien. Au 7e siècle, il appartenait à Landon, archevêque de Reims, qui le donna en 650, à l'église de Ste-Geneviève de Laon. On y voyait autrefois un château-fort dont les partis se disputèrent vivement la possession à la fin du 16e siècle. Pris par les ligueurs sur les royalistes en 1589, il fut repris trois ans après par ces derniers; mais les ligueurs de Laon s'y étant transportés en force au mois de mai, s'en emparèrent de nouveau et le rasèrent. — Eppes est la patrie de César de Proisy, littérateur fécond et distingué, mort en 1816.

Seigneurs d'Eppes.

1132. Guillaume d'Eppes; femmes: 1° Béatrix; 2° Amaltrude; enfans: Guy, Jean, Hector, Henri, Eustache.

1153. Guy, chevalier d'Eppes; femme, Elvide; enfans: Guillaume, Guy, Gilbert, Henri, seig. de Marfontaine? Hector, seig. de Besny; Anselme, clerc.

1180. Guillaume II, chev. d'Eppes; femme, Marguerite de Pierrepont; enfans: Robert, Jean, évêque de Liège en 1229; Guillaume, Hugues, Marguerite, femme de Robert d'Origny.

1220. Robert, chev. d'Eppes; femmes: 1° Marie; 2° Helvide; 3° Emmeniarde.

1244. Guillaume IV, son frère? chev. d'Eppes et de Veslud; enfans: Jean, Hugues, seigneur de Fleurines.

1259. Jean, chev. d'Eppes, mort en 1293. Guerrier célèbre, alla guerroyer en Afrique.

On croyait autrefois cette première famille d'Eppes descendue de la maison de Coucy; mais cela est démenti par ses armes qui étaient: *de sinople, à 6 alérions d'or.*

1364. Isabelle, cse de Roucy, dame d'Eppes.

1372. Raoul Lohier, seign. d'Eppes, sergent d'armes du roi. Femme, Marguerite.

1390. Guillaume Lohier, seigneur dudit.

1394-97. Oudard Lohier, chev., seigneur dudit.

14.. N. de Juvigny, seign. dud., dont la fille Anne porta Eppes à

1440. Jean de Cuvillier d'Hennin Liétard; enfans: Baudoin, Jeanne, femme de Gérard de Blois, seigneur de Bellicourt.

1467. Baudoin de Cuvillier, seign. dud.; fme, Jeanne d'Orjeault qui se remaria d'abord à Raoul de Riencourt, puis à Guillaume de Dinteville; enfans: Antoine, Jean, chev. de Malte, commandeur de Soissons.

1502. Antoine de Cuvillier, seign. dud., Semides et Roches; femme, Jeanne de Dinteville. Enfans: Philbert, Jacques, seigneur de Roches.

1540. Philbert d'Hennin Liétard, seign. dud. et Semides, chev. des ordres du roi, enseigne de 500 légionnaires de Champagne; fme Marguerite de Luxembourg; enfans: Antoine, François.

1550. Antoine de Cuvillier d'Hennin Liétard, seign. dud.; femme, Louise de Semale; enfans: Charles, seign. de Roches; Marie, qui porta Eppes au suivant.

Vers 1580. Jacques de Balainnes, dont la fille Marie donna cette terre en dot à

1586. Jean de Proisy, seigneur de Mauregny.

1632. Daniel de Proisy, leur fils, seign. dudit.

1636. Henri de Proisy, seign. dud. et d'Aubigny; femme, Antoinette de Dompierre.

1666. David de Proisy, s. dud.; femme, Elizabeth Duglas; enfans: Charles-David, Charles, seigneur d'Aubigny.

Digitized by Google

17.. Charles-David de Proisy, seign. et baron d'Eppes et Amifontaine, lieut. du roi dans la province d'Artois; femme, Marguerite-Nicole de Geneste du Repaire.

1735-62. Joseph-Charles-David de Proisy, baron d'Eppes, vicomte d'Amifontaine; femme, Geneviève-Henriette Carpentier; enfant: Hyacinthe-David-Rosalie, page du comte d'Artois en 1773.

ÉPUISART ou ESPUISART, Voyez PUISART. — ERBLINCOURT ou ERBLAINCOURT, Voyez le BAC-ERBLAINCOURT. — ERCRI ou ERCLI, Voyez ST-ERME.

ÉRAUCOURT, ÉRAUCURT en 1175; ÉRALCURT en 1166; *Airoldi curtis* en 1060; *Eralcurtis*. — Ferme dépendante d'Autremencourt. Elle appartenait jadis à l'abbaye de Thenailles à laquelle un sire de Coucy l'avait donnée. En 1060, Elinand, évêque de Laon, en donna la dîme au chapitre de St-Jean de cette ville. — Au 12e siècle, le blé du terroir d'Éraucourt était renommé.

Equiverlesse (la Haie), Quievrelèche en 1290; *Kevrelèche* en 1357. — Grand bois qui s'étend au nord du Nouvion. Il en est question dès le 13e siècle.

ERLON, *Alodium* de ERLONS en 1131; *Ara leonis* en 1113. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur un bras de la Serre, à 20 k. au nord de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Marle, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population: en 1760, 338 h. (74 feux); 1800, 512 h.; 1818, 580 h.; 1836, 587 h.; 1856, 548 h.; 1861, 531 h.

Au commencement du 12e siècle, le terroir d'Erlon appartenait aux seig. de Coucy et de Rethel. En 1113, Enguerrand Ier, sire de Coucy, donna à l'abbaye de St-Vincent de Laon la moitié qui était à lui avec les terres, bois, prés et eaux courantes, ainsi que tous les forains qui viendraient s'y fixer (V. la charte). Peu après, Hugues, comte de Rethel, lui donna l'autre moitié du consentement de sa femme et de ses enfans. Après la mort de son père Enguerrand, Thomas de Marle reprit de force le village d'Erlon aux religieux de St-Vincent; mais il le leur rendit en 1128, sur les instances du pape. — En 1589, Erlon fut enlevé sur les ligueurs par les royalistes. Les troupes de M. le prince pillèrent ce village en 1650. — Une fille d'Erlon nommée Catherine Berna, *accoucha*, en 1774, de *quatre grenouilles*; elle accusa du fait un individu du village, qui à son tour le rejeta sur le compte du diable. Un procès s'instruisit contre le prétendu père accusé de magie, lequel n'eut que le temps de s'enfuir pour éviter d'être brûlé.

Seigneurs d'Erlon.

1131. Gérard d'Erlon.

1434. Jean de Bournonville, seigneur en partie d'Erlon. Il fut pendu et étranglé à Laon.

1555. Ferry de la Bove, seigneur d'Erlon.

1666. N. de Grammont, seign. dud., La Roche et Torcy.

16.. Louis de Bournonville, seign. dud.; femme, Claire de Beauvoir.

16.. Antoine de Bournonville, leur fils, chev., seigneur dudit.

16.. Louis II de Bournonville, seign. dud.; enfans: Adrien, Jean-Charles; Hélène, femme de Jacques de Créqui; Marguerite, mariée à Claude de Lalande; Antoine; plus un bâtard nommé Robertou Robinet, qui épousa Hélène de Longueval.

Vers 1710. Marie-Marguerite de Signier, dame dudit par acquisition.

Digitized by Google

1764. François-Raymond de Chocquart de St-Etienne, descendant d'Etienne de Chocquart, partisan du temps de Louis XIV, dont les exploits guerriers sont presque fabuleux, lequel fut ennobli en 1660 pour ses services militaires; femme, Marie-Madeleine Marquette. Leur fille Marie-Marguerite porta cette terre en dot d'abord en 1761 à François de Warel, gendarme de la garde du roi, puis en 1765, à François-Alexandre de Signier, seigneur de Rogny (Voyez ce mot).

Don du village d'Erlon à l'abbaye de St-Vincent, en 1113.

In nomine, etc. Ego Bartholomeus, Dei gratiâ Laudunensium episcopus. Notum facimus tàm futuris quàm presentibus quod Ingelramus de Farâ dedit ecclesie beati Vincentii medietatem ville que dicitur Araleonis, cum omnibus pertinenciis suis, silvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumque decursibus, cum extraneis hominibus in eadem villa manentibus. Hujus doni testes affuerunt..... Preterea notificamus universis Dei fidelibus quod alteram partem ejusdem ville donavit eidem ecclesie comes Hugo (de Regetestensi) et uxor ejus Milesendis, convenientibus Manasse et Balduino, filiis suis, sicut Thomas, filius Ingelranni in presentiâ nostra, in Capellâ sancti Nicholai, suam partem, multis assistantibus, legaliter laudavit..... Huic recognitioni testes fuerunt Wido archidiaconus, etc. Hec igitur omnia ecclesie beati Vincentii pontificali auctoritate confirmamus, et ne quis hec minuere vel ab ecclesiâ beati martyris alienare presumat, sub anathemate prohibemus. Actum Lauduni, anno incarnationis Dominice MCXIII.° (*D. Gren. t.* 267, *p.* 454.)

ERLOY, *Ara lucis, Arlucus.* — Village de l'ancienne Thiérache, bâti en amphithéâtre sur le flanc d'une colline qui borde la rivière d'Oise, à 56 k. au N. de Laon et 10 de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, du diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Capelle, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Eugénie. — Population : en 1760, 696 h. (190 feux); 1800, 727 h.; 1818, 841 h.; 1836, 706 h.; 1856, 614 h.; 1861, 599 h.

Le village d'Erloy fut l'un des plus maltraités du département par le choléra asiatique en 1832. Un tiers de la population en fut atteint et 50 habitans en moururent. Le reste abandonna le village pendant quelque temps.

La terre d'Erloy, qui relevait autrefois du duché de Guise, appartenait en 1750, à Charles de La Fons, seign. de la Plesnoy, Marly, etc. (V. Marly). Elle tomba un peu plus tard aux mains du prince de Condé, duc de Guise.

ERME (St-), *Sanctus Ermetus* (12e siècle) ou *Erminus, Sanctus Hermes* en 1147; autrefois ERCRI, HERCRI en 1132; ECCRI en 1146; ESCRI en 1220; *Erchiriacus* en 877; *Ercliacus Sancti Ermini* en 1194; ERCLI *vicus pagi Laudunensis, Ercriacus* en 1178; *Ercreium* en 1223. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une situation heureuse sur le penchant d'une colline et sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Rethel par les plateaux, à 25 k. à l'est de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sissonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St-Erme. — Populat. : vers 1260, 70 feux; 1760, 200 feux; 1800, 1,478 h.; 1818, 1,497 h.; 1836, 1,829 h.; 1856, 1,754 h.; 1861, 1,693 h. — Dépend. : Outre-Ramecourt (H.); la Maison-Bleue, la Bonne-Volonté (I.); la Besace, le Moulin d'en-Haut, Sans-Soins, les Hauts-Corêts, Risque-Tout, le Choléra (moul.).

Ce village est fort ancien. Placé sur la chaussée gauloise qui conduisait jadis

Digitized by Google

de Laon à Rethel, il se nommait d'abord *Ercri* ou *Ercli*, ce qui l'a fait souvent confondre avec le village d'Ecli-sur-Aisne. Au 8e siècle, Ercli appartenait à Saint Erme, abbé de Lobbes, qui y était né, et qui le donna en mourant, en l'année 737, aux moines de son abbaye. Peu après, ceux-ci y établirent une prévôté qui fut plus tard changée en prieuré et devint, en 1573, la propriété de l'abbaye de St-Remi de Reims, qui donna en échange le prieuré d'Houdain. A la fin du 11e siècle, Liezo, prévôt d'Ercli, voulant réparer les dommages causés à ce lieu par les seigneurs de Montaigu, obtint des moines de Lobbes d'y transporter les reliques de St Erme. Dès-lors le nom de ce saint remplaça insensiblement celui d'Ercli, et finit par le faire tomber en désuétude.—Avant l'établissement du village de St-Thomas, le camp du *Viel-Laon* était du terroir de St-Erme: nous renvoyons à l'article *Camp de St-Thomas* pour les évènemens dont il fut le théâtre.—En 871, Charles-le-Chauve donna la dîme d'Ercli à l'abbaye de St-Corneil de Compiègne. — En 1194, Guerric, abbé de Lobbes, et Robert de Pierrepont, affranchirent les habitans de Saint-Erme avec ceux d'Outre et Ramecourt en leur accordant la charte de Laon, sous la seule condition de payer une rente annuelle de 40 liv. de Reims aux seigneurs de Pierrepont, avoués de St-Erme. — Ce village possédait jadis une maladrerie, dont les revenus s'élevaient à 100 livr. en 1648. Indépendamment de Saint Erme, ce village est encore la patrie d'Aélide, abbesse de Morienval, morte en 1523, et de Jean Aubert, principal du collége de Laon à Paris, helléniste et traducteur distingué du 17e siècle.

Seigneurs de St-Erme, relevant de Montaigu.

1113. Blihart d'Ercri.

1135. Etienne d'Ercri.

1142. Foulques d'Ercri, frère de Raoul, vidame de Laon; femmes: 1° Clémence; 2° Oda; enfans: Raoul, dit le Clerc, Fulcon, Jean, seig. de Bucy-lès-Pierrepont; Blihard, Robert, Gautier.

1173. Raoul d'Ercri.

1178. Jean d'Ercri; femme, Oda; enfans: Barthélemi, Jean, Blihard, chanoine de Reims: Broda, Berthe.

118. Barthélemi d'Ercri.

1200. Raoul II, d'Ercri.

1210. Guy d'Ercri.

1221-74. Gérard, seig. d'Ercri; femme; Félicité dite comtesse; enfans: Elizabeth, Raoul.

1331. Raoul d'Ecri, écuyer.

1477. Henri de Hans, seigneur de St-Erme.

1504. Claude de Bossut, baron de Sains, seigneur dudit.

1523. Guillaume de Grandpré, seigneur dudit.

1630. Claude II de Bossut, seign. dud., abbé de St-Crépin.

1670. Guillaume Egon Langraux, prince de Furstemberg, abbé de St-Remi de Reims, seign. de St-Erme et Ramecourt.

1702. Charles-François de Miremont, seign. de St-Erme, etc. (Voyez Berrieux).

ESCAUFOURT, ESCAUFOUR, ESKAUFFOUR (12e siècle), ECAUFOURT, LI KAUFUR, *Calidus furnus*. — Village de l'ancien Cambrésis? situé dans une vaste plaine ondulée, à 66 k. au nord de Laon et 31 de St-Quentin, autrefois des états du Cambrésis, élection de Guise, diocèse de Cambrai, aujourd'hui du canton de Bohain, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Population: en 1760, 155 h. (28 feux); 1800, 253 h.; 1818, 366 h.; 1836, 467 h.; 1856, 569 h.; 1861, 604 h. — Dépendance: la Rochelle (isolée).

Digitized by Google

Au 12e siècle, Escaufourt était de la paroisse d'Honnechies. — On voit près de ce village une élévation de terrain et des traces d'anciens fossés, lesquels portent le nom de *la redoute*. Les Prussiens avaient en effet établi une redoute en cet endroit, lorsqu'ils pénétrèrent dans le district de St-Quentin, en 1793.

Seigneurs d'Escaufourt.

1099. Eudes de St-Aubert, seig. d'Escaufourt.

1184-91. Raoul d'Escaufourt.

1232. Raoul II chev., seign. dudit; fe, Mahaut de l'Escluse; enfans: Alexandre, Jean, Siger, Raoul dit l'aveugle ou le Démocrite, chanoine de St-Aubert.

12.. Alexandre, seign. dudit; fe, Vendru de Hennin Cuvillier; enfans: Siger, Alexandre, Alix.

1316. Alexandre II, seign. d'Escaufourt, selon Le Carpentier. Ces premiers seigneurs d'Escaufourt portaient: *de gueules, à 3 chevrons d'or, au lambel de 4 pendans de même.*

En dernier lieu, M. Pamart.

ESCAUT (L'), *Scaldis*. — Cette rivière prend sa source au Mont-St-Martin, coule du sud au nord et ne parcourt cette partie du département de l'Aisne que sur une étendue de quelques kilomètres.

Eslincourt, Elincourt ou Aliscourt. — Voyez Guyencourt.

ESQUEHÉRIES, ESCHEHÉRIES en 1222; *Escheherii* (13e siècle). — Bourg de l'ancienne Thiérache, bâti sur le bord d'un ruisseau, à 56 k. au nord de Laon et 25 de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton du Nouvion, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 372 feux; 1800, 2,065 h.; 1818, 2,060 h.; 1836, 2,438 h.; 1856, 2,293 h.; 1861, 2,276 h. — Dépend. : la Voierie, Petit-Faucommé, la Planchette, la Petite-Rue, le Gravier, Maubert, Sanois, le Grand-Houé, Rue-Bondorion, le Cheneau, la Grand'Rue, les Quarante-Jallois, le Pré-Cailloux, Hennepreux (hameaux); Bellevue (ferme); la Marcillette (isolée).

Ce bourg fut longtemps l'un des boulevards du calvinisme dans ce pays. L'église autrefois flanquée de quatre grosses tours, servait de forteresse et de défense aux habitans. — Une foire de 8 jours fut instituée à Esquehéries, en 1172, par un abbé de St-Vincent de Laon. — Au 17e siècle, la seigneurie d'Esquehéries appartenait en partie aux Récourt, seigneurs de Lesdins et du Sart; en dernier lieu, elle était au prince de Condé.

Essarts (Les), Les Essarz en 1201. — Ferme jadis assise sur le terroir de Gandelu, laquelle au 13e siècle appartenait au seigneur de Montmirail.—C'était un fief noble dont un seul seigneur nous est connu.

1265. Aubert, chevalier, sire d'Andesil et des Essarts.

Essenlis. — Ferme dépendante de Chavonne. C'était jadis un fief dont les seigneurs portaient son nom.

Vers 1250. Baudoin, dit le Coq, chev. d'Essenlis; enfans, Jean, Thierry, clerc; Gérard.

1260. Jean d'Essenlis.

ESSIGNY-LE-GRAND, AISSEGNI en 1110; ÆSSIGNY, ASSIGNY, *Asciniacus* en 1090; *Isiniacus* en 1154; *Æssigniacus*. — Village de l'ancien Verman-

Digitized by Google

dois, situé dans une vaste plaine, à 41 k. au N.-O. de Laon et 9 au sud de St-Quentin, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de St-Quentin, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Moy, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Sauve, martyr, évêque d'Angoulême. — Population : 1760, 135 feux; 1800, 764 h.; 1818, 786 h.; 1836, 880 h.; 1856, 1,017 h.; 1861, 1,020 h. — Dép. : le Fay (F.); la Maison-des-Grès (I.).

Essigny appartenait avant la révolution au chapitre de St-Quentin. On y voyait autrefois un petit hôpital qui était gouverné par des frères et des sœurs. — Le moulin à eau d'Essigny appartenait jadis à l'abbaye de Fonsommes. Il lui avait été donné vers 1150, par les frères Waldin et Robert pour une redevance de 22 muids de froment qu'elle devait leur payer annuellement, à moins de manque d'eau pendant plus de deux mois ou de destruction du moulin par l'ennemi. Ils s'engagèrent de leur côté à ne construire aucun autre moulin à moins d'une lieue en-dessus ou en-dessous de celui d'Essigny.

Seigneurs d'Essigny.

1090. Fulcrade, vicomte d'Essigny?

1152. Robert d'Aissigny.

1161. Simon, chev. d'Essigny; Guillaume, son frère.

1211. Gobert d'Essigny. Il périt dans la guerre des Albigeois.

1216. Pierre d'Essigny, châtelain de Ham.

1240. Robert d'Essigny, chev.; femme, Ade de Bocquiaux. Ses deux filles portèrent le domaine d'Essigny à Jean de Vesle et à Jacques de Sauchy qui vendirent chacun leur part au chapitre de St-Quentin, le premier en 1245, le second en 1273, pour 300 livres parisis.

1262. Gérard, écuyer, sire d'Essigny.

1284. Robert II, chevalier d'Essigny.

1306. Mathieu Toule, seigneur dud. par acquisition. Sa fille Marguerite porta cette terre à

13.. Verric d'Isle ou de Lille.

1331. Gilles de Lille, seign. dudit, leur fils; femme, Margue.

13.. Robert dit Foisseux de Moyencourt, seign. dudit par sa femme N. de Viry.

1369. Jean de Béthune, seigneur de Vendeuil et d'Essigny.

1407. Jean II de Béthune, son fils, seig. dudit.

14.. Jean d'Hennin Liétard, seign. de Bossut, et d'Essigny par sa femme Catherine de Béthune.

1458. Watier d'Hennin Bossut, seign. dud. par don de sa mère, Catherine de Béthune.

Vers 1620. Charles de Mérélessard, seig. dud.; femme, Claudine Dupuys; enfant, Anne, femme de Claude de Mailly.

16.. Eustache de Mérélessard, seigneur dud., gouverneur du Pont-de-l'Arche; enfants : Louis, Eustache-Louis.

17.. Louis de Mérélessart, vicomte du Grand-Essigny.

ESSIGNY-LE-PETIT, ISSENI, ISSEGNY, *Essigniacus juxta Curcellas* en 1010; *Isiacensis parochia* en 1155; *Isiniacus*. — Village de l'ancien Vermandois, bâti au voisinage des sources de la Somme, à 50 k. au N.-O. de Laon et 9 au S.-E. de St-Quentin, autrefois de la généralité d'Amiens, du bailliage de St-Quentin, de l'élection de Guise, diocèse de Noyon, aujourd'hui des canton et arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Didier. — Population : 1760, 42 feux; 1800, 281 h.; 1818, 324 h.; 1836, 354 h.; 1856, 380 h.; 1861, 402 h. — Dépendance : Roger-au-Buisson (ferme).

Essigny-le-Petit est mentionné dans une charte de 1010.

Seigneurs d'Essigny-le-Petit.

1162. Herbert, chev., seigneur d'Essigny?

1169. Valbert d'Essigny; f.e, Aélide; enfans : Guillaume, Hugues, Gérard; frères : Guichard,

Digitized by Google

Renaud, Evrard, clerc; mère, Berthe

1228. Renier ou René, seigneur d'Essigny.

Vers 1240. Oudard, chev. d'Essigny; femme, N. de Rouvroy.

1251-62. Gérard, écuyer, seign. d'Essigny-le-Petit; femme, Agnès, veuve en 1277.

1318. Gérard II d'Essigny.

1605. Adrien de La Fons, écuyer, seigneur de Rouy et le Petit-Essigny. (Voyez Roucy).

Vers 1630. Charles de La Fons, seig. d'Essigny. Il n'eut que des filles.

Vers 1640. Simon le Sart ou de Sart; femme: Françoise d'Alles; enfant, Jeanne qui porta ce domaine à

1653. Louis de Macquerel; enfans: Charles? Marguerite, Antoinette.

1687. Charles de Macquerel, seign dud.; fes, 1° Madeleine Levireux; 2° Louise de Fonsommes; enfans, Charles, Marie-Anne.

En dernier lieu, M. de Chauvenet.

ESSISES, ESSIZES, *Essitea.* — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé sur le bord d'un ruisseau, à 90 k. au sud de Laon et 10 de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Ch.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Charly, arrond. de Ch.-Thierry, même diocèse. — Patron, St André. — Population: 1760, 52 feux; 1788, 306 h.; 1800, 316 h.; 1818, 323 h.; 1836, 365 h.; 1856, 384 h.; 1861, 316 h. — Dépendances: les Caquerets, Fayet, les Masures, les Petites-Noues, les Perdreaux, Pompières, Arrouard (hameaux); les Maisons, Marlevoux, Pislouvet, Retourne-le-Loup (F.); les Noues-Blanches (isol.); Pré-aux-Pierres (M.).

La seigneurie de ce village appartenait en dernier lieu à M. Berlin de la Doultre, président-trésorier de France (Voyez la Doutre).

ESSOMMES, *Sosma* en 720; *Solma* en 871; *Issoma* et *Yssoma* en 1132; *Osmensis* en 1166; *Solmensis* en 1217. — Bourg de l'ancienne Brie Champenoise, situé sur la rive droite de la Marne, à 82 k. au sud de Laon et 2 à l'O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui des canton et arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Ferréol. — Population: 1760, 369 feux; 1800, 1,989 h.; 1818 et 1836, 1,940 h.; 1856, 1,803 h.; 1861, 1,791 h. — Dépendances: Vaux, Monneaux, Montcour, La Borde, Aulnois, Crogy, Rouvroy, Le Thiolet, Bascon (Hameaux); La Cense, La Fournay, Malassise, la Nouette (Fermes); Les Triangles, L'Enfer (Isol.); Le Moulin-d'en-Bas, La Fosse-aux-Lutons, Ecoute-s'il-Pleut, Montcourt (moulins).

Essommes est assurément l'une des plus anciennes localités du pays, et l'on peut conjecturer qu'il a eu jadis une certaine importance, car il paraît avoir été anciennement le chef-lieu de l'Otmois, petit pays dont les limites ne sont pas bien connues (V. Otmois); peut-être aussi fut-il un des douze oppides du Soissonnais dont parle César. Quoi qu'il en soit, Essommes fut donné vers l'an 720 par Charles-Martel, à l'abbaye de St-Médard, pour être affecté à la chambrerie de cette maison religieuse (V. Crouy). Cette donation fut confirmée en 815, par Hellin Gendus, comte de Champagne, fils de Daniel Gosselin, pour être participant aux prières des moines. Parmi les dépendances de ce domaine on voit déjà figurer des vignes. La charte de donation mentionne en outre l'affranchisse-

Digitized by Google

ment fait par le même Hellin Gendus, de 265 serfs d'Essommes et villages voisins. Cet affranchissement en masse est le plus ancien que l'on connaisse dans le pays. — Une abbaye de moines Augustins fut fondée à Essommes vers l'an 1090. Au 17e siècle, ces moines furent remplacés par des Génovéfains qui y restèrent jusqu'à la révolution. On y comptait alors cinq religieux jouissant de 6,000 liv. de rentes. Le dernier abbé fut M. Castellane de Mosague. A cette époque, Essommes possédait une charité de près de 500 livres de rentes. — En 1370, les Anglais assiégèrent en vain l'abbaye d'Essommes. — Les habitans jouissaient autrefois du droit de chasse sur leur terroir. — On voyait jadis à Essommes une maladrerie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, en 1698. — On remarque à Essommes une belle église du 13e siècle et les magnifiques boiseries qui la décorent. — On a : *Notice historique sur l'église abbatiale d'Essommes*, par l'abbé Poquet, 1842.

Des anciens seigneurs laïcs d'Essommes on ne connaît que les suivans :

1180. Geoffroi ou Godefroi d'Essommes, chev. ; enfant, Anselme.

Vers 1250. André de Courtron, chevalier d'Essommes ; enfans : Raoul, Henri.

1260. Henri d'Essommes, écuyer.

1260-68. Raoul d'Essommes, chevalier.

La seigneurie d'Essommes tomba ensuite aux mains des prévôts de Marizy, qui prirent dès lors le titre de vicomtes d'Essommes. (Voyez Marizy-Saint-Mard).

Estrahière. — On nommait ainsi, au moyen-âge, le droit qu'avaient les seigneurs de saisir tous les biens meubles et immeubles de ceux de leurs serfs qui s'enfuyaient sur les terres de seigneurs qui ne jouissaient pas du droit d'entrecours (V. notre *Histoire de la commune du Laonnois*, p. 40).

Estraon (Forêt d'). — Elle s'étendait jadis auprès d'Etréaupont. En 1205, Enguerrand, sire de Coucy, à qui elle appartenait, la donna pour racheter son âme à l'abbaye de St-Corneille de Compiègne, avec le droit de la défricher ; il n'en reste plus rien.

ESTRÉES-EN-ARROUAISE, *Strata.* — Village de l'ancien Cambresis ? bâti sur l'ancienne chaussée romaine de Vermand à Bavai, circonstance d'où il tire son nom (*strata*, chaussée), à 61 k. au N.-O. de Laon et 14 au nord de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton du Câtelet, arrond. de Saint-Quentin, diocèse de Soissons. — Population : 1698, 316 h. ; 1800, 799 h. ; 1818, 894 h. ; 1836, 1,052 h. ; 1856, 1,117 h. ; 1861, 1,152 h. — Dépendance : Folemprise (hameau).

Le nom de ce village lui donne une grande antiquité ; néanmoins il n'en est question qu'à partir du 12e siècle. Un de ses seigneurs, Guy de Moy, fit en 1237 un acte de charité dont l'histoire nous a transmis le souvenir. Il donna à l'abbaye du Mont-St-Martin 440 livres en argent pour être converties en fonds de terre dont les revenus devaient être employés à acheter 400 aunes de grosse toile, à 15 deniers l'aune, destinées à confectionner cent chemises de quatre

Digitized by Google

aunes chacune pour les pauvres d'Estrées, Gouy et Moy, auxquels cette abbaye était en même temps tenue de donner une paire de souliers. Cette aumône fut par la suite convertie en une somme d'argent qui était chaque année distribuée aux pauvres de ces trois villages. — La terre d'Estrées fut érigée en baronie dans le courant du 16e siècle. — Ce fut un sieur Pierre-Nicolas Leroy qui introduisit dans ce village, en 1777, la fabrication des gazes de soie.

Seigneurs d'Estrées.

1097. Hubert d'Estrées?

1129-40. Hugues d'Estrées; Raoul, son frère.

1156. Raoul d'Estrées.

1165. Alix, dame d'Estrées; enfant, Robert.

1171. Clarembaud d'Estrées?

1178. Baudoin d'Estrées?

1184-89. Verric ou Guerric d'Estrées, s. de Moy (V. ce mot). En 1189. Guerric d'Estrées donna à l'abbaye du Mont-St-Martin un muid de terre dans la Chesnay (*quercetum*) d'Estrées, se réservant la justice du vol, du sang et du *burinæ*, à quoi il ajouta la 10e partie du terrage de Wionval et du Champ-Lambert; pourquoi l'abbé du Mont-St-Martin établit un chapelain à Estrées, sous condition que Verric obtiendrait de l'évêque un baptistère et un cimetière. Cet accord semble fixer à cette époque l'établissement de la paroisse d'Estrées.

1211. Guillaume d'Estrées, son fils?

1214-25. Raoul d'Estrées, chev.; femme, Marguerite; enfans: Raoul, Manassès.

1225. Baudoin d'Estrées?

1228-39. Pierre d'Estrées, écuyer.

1241. Jean d'Estrées. Ce Jean d'Estrées portait pour armes: *de. .... à la rose de..... à huit merlettes rangées en horle.*

1249. Guy de Waslais, seigneur d'Estrées.

1264. Pierre d'Estrées, chevalier.

1301. Arnoul d'Estrées.

1308-23. Jean dit Tournes, de Moy, seigneur d'Estrées. (Voyez Moy).

1343. Hugues II d'Estrées.

1351. Simon d'Estrées.

1355. Tournes de Moy, seigneur d'Estrées.

1384. Jean d'Estrées.

1447. Jean de Vegadit, seigneur d'Estrées.

1453. Jean de Vertain, s. dudit et d'Aubigny.

1501. Charles de Rubempré, chevalier, sire de Bièvres et Estrées; femme, Louise d'Ailly; enfant, Jacqueline, fe: 1o de François de Crèvecœur; 2o de Jacques, bâtard de Vendôme; 3o de Perceval de Chepoix, vicomte de Cluny.

1534. Jean d'Aumale, seigneur dudit.

Vers 1580. Michel d'Aumale, s. d'Estrées, Maissemy, etc.; femme, Anne de La Viéville; enfant, Louise, femme de Louis Duglas, seig. de Ployart.

1610. Catherin d'Aumale, seig. dud., capitaine de cent suisses.

1630. Robert d'Aumale, seig. de Béthancourt, et d'Estrées par don du précédent.

1698. M. de Montguyot de Cambronne, seign. d'Estrées, vicomte de Maissemy et Vadencourt.

1749. Quentin Philippi de Bucilly, seig. dud., famille originaire du Languedoc.

ESTRÉES (*François-Annibal d'*), pair et maréchal de France, ambassadeur en Suisse et à Rome, né à Cœuvres en 1573, mort en 1670. — On a de lui :

Mémoires de François-Annibal d'Estrées, 1672, in-12. — *Relation du siége de Mantoue en 1630.* — *Relation du conclave où fut élu Grégoire XV, en 1621.*

ESTRELLES. — Hameau dépendant d'Auffrique; il dépendait autrefois de Coucy; en 1816, 9 feux. — Il y avait jadis dans ce hameau trois fiefs nommés *Neufossés*, *Gommeron* et *Louvain*.

Fief de Neufossés.

1568-78. Christophe Lefebure, lieutenant-général au bailliage de Coucy.

Vers 1700. Claude Cœur-de-Roy; il vendit à

1716. Charles de Brossart, chev., seigneur de Bazinval.

Fief Gommeron.

.... Nicolas Laffrenée.

Digitized by Google

Etang (L') autrefois L'Estang. — Ferme dépendante d'Audigny. C'était jadis un fief avec ses seigneurs particuliers, et où l'on voyait un château.

Vers 1560. Laurent Lefebvre, seig. de l'Estang par acquisition, capitaine de chevau-légers, gouverneur de La Capelle, famille originaire d'Evreux; femme, Jeanne de Bimont.

1580. Jean Lefebvre, seigneur dud., capitaine d'infanterie; femme, Marguerite le Fez; enfans: Jean, seigneur de Bimont; Isaac, seign. du Bucquoy; Julienne, épouse en 1620 de Jacques Dubois du Liége, seigneur de Bernoville, femme renommée de son temps par son esprit.

1630. Jean Lefebvre, bailli des bois de Guise, seigneur dudit, Le Bucquoy et Marcy.

1670. Eustache Lefebvre, seign. dudit et Remaucourt.

1760. Louis Fremyn, chev., seigneur de l'Estang; femme, Marie-Thérèse Mailfert; enfans: Antoinette, femme de Pierre-Florimond de Récourt, seigneur du Sart; Anne-Marie-Thérèse, femme d'Antoine-François de Récourt, seigneur de Bruyères.

ETAMPES, ESTEMPES, *Stampæ*. — Village de l'ancienne Brie champenoise, situé sur la rive gauche de la Marne, à 82 k. au sud de Laon et 2 de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui des canton et arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 40 feux; 1788, 230 h.; 1800, 292 h.; 1818, 263 h.; 1836, 292 h.; 1856, 380 h.; 1861, 416 h. — Dépendance : la Demi-Lune (isolée).

Il y avait jadis à Etampes une maladrerie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry en 1698.

En 1780, M. Pintrel de Louverny, lieutenant-général au bailliage de Château-Thierry, était seigneur d'Etampes.

ÉTAVES, *Stabulæ* en 1045; *Stavelum* (12e siècle), *Staculæ*. — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une plaine élevée et largement ondulée, à 52 k. au nord de Laon et 17 au N.-E. de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Ribemont, de l'élection de Guise, du diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Bohain, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 153 feux; 1800, 985 h.; 1818, 1,167 h.; 1836, 1,435 h.; 1856, 1,558 h.; 1861, 1,611 h. — Dépend.: Bocquiaux, l'Ecaille, Boukinkam (ham.); Beautroux (ferme); l'Allouette (I.)

L'étymologie du nom d'Étaves est fort incertaine. Viendrait-elle du mot de basse latinité *stacula*, sorte de vigne, ce qui indiquerait qu'on y cultivait anciennement ce précieux arbrisseau; ou de *stabulum*, étable, écurie, ou de *stativa*, camp. Plusieurs écrivains penchent pour cette dernière étymologie à cause du voisinage d'une ancienne chaussée, d'une tombelle et de débris de constructions romaines qu'on y a trouvés. Une vieille tradition veut d'ailleurs qu'il y ait eu une troupe à cheval en station dans ce lieu du temps des Romains. — On voit à Étaves un *tumulus* connu sous le nom de *butte d'Epinoy*.

Des anciens seigneurs d'Étaves, on ne connaît que Robert qui prit l'habit religieux à Hombliéres, en 1148. Femme, Oda; Eudes, son frère.

En dernier lieu, ce domaine était dans les mains du prince de Condé et relevait du duché de Guise.

Digitized by Google

ÉTOUVELLE, ESTOVELES en 1131; ESTOUVELLES, *Stovella* en 1132. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une plaine marécageuse sur la vieille chaussée gauloise de Soissons à Laon, à 6 k. au sud de cette ville, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de cette ville, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 136 h. (30 feux); 1800, 161 h.; 1818, 220 h.; 1836, 237 h.; 1856, 211 h.; 1861, 223 h.

Le village d'Étouvelles appartenait autrefois aux évêques de Laon, tandis que le moulin à eau de ce village était au chapitre de cette ville. En 1132, celui-ci donna la moitié de ce moulin à l'abbaye de St-Martin de Laon pour une rente annuelle de 3 muids de froment. En 1174, Étouvelle fut compris dans la commune du Laonnois qui fut abolie en 1190 par Philippe-Auguste (V. Anizy). — Ce village possédait jadis une maladrerie dont les revenus ne s'élevaient qu'à 60 liv. en 1648. Elle fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Crécy en 1696. — Le 8 mars 1814, un engagement, prélude de la bataille de Laon, eut lieu à Étouvelle entre les Français et les troupes alliées. — Ce village est la patrie de Gilles d'Étouvelles, abbé de Vauclerc à la fin du 13e siècle.

Étouvelles ayant toujours appartenu aux évêques de Laon, devrait ne pas avoir eu de seigneurs laïcs; cependant nous en connaissons un.

1163. Clarembaud d'Etouvelles.

ÉTRÉAUPONT, STRAON en 1170; ESTRAON en 1205, *Stradonis villa* en 877; *Streia* et *Strea villa* en 1123. — Bourg de l'ancienne Thiérache, bâti au confluent de l'Oise et du Thon, à 52 k. au N.-E. de Laon et 8 au nord de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Capelle, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1760, avec Aubenton-la-Cour, 277 feux; 1800, sans Aubenton, 1,049 h.; 1818, 1,295 h.; 1836, 1,702 h.; 1856, 1,843 h.; 1861, 1,868 h. — Dépendances : Entre-Deux-Bois, Mont-d'Origny, Larzille, Mont-Vinaigre, la Chaussée, la Rue-des-Juifs, la Fourcière: la Rue-des-Williots, la Rue-des-Foulons (hameaux).

Le territoire d'*Estraon* et *Aheris* appartenait originairement au domaine royal. Charles-le-Chauve le donna, en l'année 877, à l'abbaye de St-Corneil de Compiègne en fondant cette maison qui en confia l'avouerie aux sires de Coucy. Au 12e siècle ceux-ci percevaient, comme avoués ou seigneurs laïcs d'Estrées, 100 muids d'avoine, la 3e partie des amendes, excepté les morte-mains, le cens et les fors-mariages, 2 sous chaque année sur la bourse de l'église, et pouvaient contraindre les habitans à les accompagner en armes aux chevauchées et aux tournois. — Il y avait dès ce temps à Étréaupont un château-fort où résidait l'avoué. Mais comme la partie du village d'Étréaupont bâtie sur la rive droite de l'Oise, se trouvait sur la terre de Guise, Gautier, seigneur de cette ville et comte d'Avesne, obtint du sire de Coucy en 1223, la cession de ce

Digitized by Google

quartier d'Étréaupont en échange du village d'Origny-en-Thiérache (V. la charte). Aussitôt Gautier voulut faire construire un château-fort sur la partie du terroir qui lui était cédée; le sire de Coucy s'y opposa et cela donna lieu à des débats très-animés. Afin d'en terminer, les deux adversaires choisirent le roi pour arbitre Celui-ci décida que le sire de Coucy pourrait faire dans sa forteresse d'Étréaupont *palis et bretaigne* avec fossés revêtus de maçonnerie, mais non des travaux en pierres; que le comte d'Avesne pourrait faire *palis et bretaigne de laingne,* mais non murs de pierres, tournelles et fossés autres que ceux existans. Il y eut dès-lors deux forteresses féodales à Étréaupont. Cet état de choses fut pour le seigneur de Guise et le sire de Coucy une source de querelles qui, malgré l'intervention du roi, n'étaient pas encore assoupies en 1294. — En 1521, le comte de Nassau passant par ce bourg le mit à feu et à sang. Il fut encore brûlé par les Espagnols en 1650. — C'est à Étréaupont qu'eut lieu en 1475, entre Louis XI et le chancelier de Bourgogne, l'entrevue qui amena la trève entre ce prince et le duc de Bourgogne. — Au 14e siècle, il y avait à Étréaupont un petit hôpital gouverné par des frères et des sœurs. Un bureau de bienfaisance y a été établi en 1824. — Ce bourg est la patrie de Françoise de la Bove d'Étréaupont, abbesse de Montreuil en 1566.

Seigneurs d'Étréaupont.

1150. Robert Mutellus, s. d'Estrées? femme, Elizabeth; enfans: René, Robert de Montaigu? Gautier, son frère.

1190. Réné de Sains, seign. de Sains et Étréaupont; femme, Isabelle. Enfans: Gilles, Marguerite, femme de Godefroi de Châtillon; Guy, chev. de Valers.

1221-49. Gilles ou Gilon, puîné de Réné de Sains; femme, Elizabeth; enfans: Jean, Gilles.

1249-51. Jean; enfans: Jérôme, Béatrix.

1260. Gilles; femmes: 1° Marguerite, dont Jean; 2° Agnès, dont Réné, seign. de Remies, et Raoul.

1270. Jean, seign. d'Estrées; femme, Béatrix; enfans: Péronne, Béatrix.

1271. Péronne, dame d'Estrées.

1286. Oudard, sire de Cramailles et d'Etréaupont, tenait cette terre en fief du sire de Coucy.

1294. Jean de Cramaille.

1343. Jean, dit le Borgne, seigneur de Cramailles et Etréaupont?

1428. Colard Desforges, seign. dud., en partie.

145. Rodolphe de la Bove, seign. de Cilly, et Etréaupont par sa femme, Jeanne de Bournonville, qui se remaria en 1464 à Guillaume de Choiseul, baron de Clémont.

1555. Ferry de la Bove, seigneur d'Etréaupont.

1580-85. Jacques de la Bove.

1602-05. Jérôme de Cauchon, écuyer, seigneur d'Avize, Etréaupont, Thiernu, etc., gouverneur de Château-Porcien; femmes: 1° Anne de la Bove-Cilly; 2° Anne de Proisy; enfans: Thomas, vicomte de Le Hérie; Robert, seign. d'Etréaupont; Charles, baron de Thiernu; et deux autres enfans.

1631. Robert de Cauchon, seign. d'Etréaupont, et de Faverolles par sa femme Anne de Cauchon, sa cousine; enfant, Anne, qui épousa François de Cauchon, comte de Lhéry, en 1661.

1690. Victor Amédée, marquis de Choiseul.

1698. Jean-Baptiste de Lamirault, gouverneur d'Aubenton, garde du corps, lieutenant-général des eaux et forêts du duché de Guise, seigneur d'Etréaupont par acquisition du précédent, famille originaire de la Touraine; femmes: 1° Anne-Marguerite-Desforges; 2° Anne-Louise de Prézeau; enfans: Charles-François, seigneur de Lalande; Louise-Marguerite, religieuse carmélite; Thomas-Joseph, Jean-Baptiste, etc.

1741. Jean-Baptiste de Lamirault, seign. d'Etréaupont, Cerny, Noircourt, etc., chevalier du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, grand maître des eaux et forêts du duché de Guise, gouverneur d'Aubenton; femme, Elizabeth-Suzanne de Lancry; enfans: Jean-Baptiste, Josias, Joseph-Henri, Louis-François, Anne-Louise, Marie-Josèphe-Albertine.

Il y avait autrefois à Etréaupont un fief nommé de *Jean Gillart.*

Digitized by Google

Enguerrand III, sire de Coucy, échange la partie du village d'Etreaupont située au-delà de l'Oise, contre le village d'Origny-en-Thiérache, en 1223.

Aubers, abbé de Brainne, Th. Augustin d'Avesnes, Hues Otsons de Marle, à tous ciaus qui ces lettres verront et orront, salut en nostre seigneur. Sache votre université que comme homme noble Watier, conte de Blois et sire d'Avesnes d'une part, et Engelrant, seigneur de Couci, d'autre, pour bien de pais à garder entre yaus (eux), se fuissent convenu en ce que tout ce que messires Gilles, chevalier d'Estrées, avoit en la ville d'Estrées outre Oise, vers Avesnes, fust dou fief le conte de Blois, et eschanges ossi voilans fu rendus à monseigneur Engelrant à Origny (en-Thiérache) au plus près de son fief, et de cel eschange rendre et assigner se fussent compromis en nous; nous requérans diligamment la valeur de l'une et de l'autre ville par monseigneur Gilles d'Estrées et par monseigneur Wy d'Origni, et par le maieur et les eschevins de l'une et l'autre ville, jurés comptées les choses en l'une et l'autre ville qui appartenaient à la cause par parties et entièrement remises en sommes et des choses doutables en conseil de grans hommes sages en l'un et en l'autre droit, vollant mestre fin au plait, sommes arbitres et avons dit toute la ville d'Origni, outre Aubenton, vers Yrecon (Hirson), si comme elle est maintenant, avec toute la maison monseigneur Wy, chevalier, devoit estre ou fief monseigneur Enjorrant pour l'eschange devant dit. Ce fut fait l'an nostre Seigneur MCCXXIII ou mois de décembre. (*Cartul. de Guise, f° 76*).

ÉTREILLERS, ESTRAILLIES en 1045; ESTRAILLER en 1163; *Strahiletus* en 1124; *Astralitus* en 1142; *Straliacus* en 1163; *Straletus*. — Village de l'ancien Vermandois, bâti dans une vaste plaine ondulée, à 53 k. au N.-O. de Laon et 10 au S.-O. de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Vermand, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patrons St Cyr et Ste Juliette. — Population : 1698, 424 h.; 1800, 1,225 h.; 1818, 1,198 h.; 1836, 1,322 h.; 1856, 1,331 h.; 1861, 1,342 h. — Dépendance : Pommery.

Ce village est ancien. En l'an 1045, Othon, comte de Vermandois, donna à l'abbaye de St-Prix, cinq *manses* sises dans la *villa* d'Étreillers. Toutefois, ce n'était encore au 12e siècle qu'un hameau dépendant de Miséry-en-Carnoy, village aujourd'hui détruit. Il fut érigé en paroisse en 1124, et s'accrut des ruines de Miséry; l'église venait d'en être bâtie. Il appartenait alors au domaine royal, mais St Louis le donna, en 1258, à l'abbaye de Royaumont qui l'a gardé jusqu'à la révolution. — On voit sur le territoire d'Étreillers une tombelle fort remarquable par ses grandes proportions.

Seigneurs d'Étreillers.

1163. Eudes, seigneur d'Étreillers?

Vers 1200. Bernier, chevalier d'Étreillers; enfant, Robert.

1211. Robert d'Étreillers.

1258. Colard, dit Chevalier, d'Étreillers.

1487. Guy Grin, seigneur d'Étreillers.

1744. Jacques Lescot, avocat, ancien mayeur de St-Quentin, seigneur d'Étreillers en partie. Il fonda l'hôpital des vieux hommes à St-Quentin; femme, Marianne de la Marche.

1787. La comtesse de Guébriant, dame dudit.

ÉTRÉPILLY, ESTRÉPILLY, *Estrepiliacus*. — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé sur un plateau élevé, à 75 k. au sud de Laon et 8 au N.-O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui des canton et arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron : St Leu, archevêque de Sens. — Population : 1760, 19 feux; 1800, 82 h.; 1818, 110 h.; 1836, 127 h.; 1856, 146 h.; 1861, 140 h. — Dépendances : Souliard, Grande et Petite Picardie (ferm.).

Digitized by Google

La seigneurie de ce village appartenait en dernier lieu à la comtesse de Mornay d'Hangest, qui émigra en 1790. — Jean Meslier fut longtemps curé d'Étrépilly. Exerçant les fonctions de son ministère sans être convaincu de leur sainteté, il laissa en mourant en 1723 un ouvrage intitulé : *le Testament de Jean Meslier*, dans lequel il attaquait tous les dogmes de la religion chrétienne.

ÉTRÉPOIX. — Ferme dépendante de Samoussy. Elle fut construite vers 1130 par les religieux de St-Martin de Laon, à qui le territoire en avait été donné en 1117 par Robert de Montaigu. Les moines en défrichèrent en même temps le terroir, qui était alors tout couvert de bois.

ÉTREUX, ESTRUEU en 1207; ÉTREUX-LANDERNAS ou LANDERNAT. — Bourg de l'ancienne Thiérache, sur la rive droite du Noirieu, à 52 k. au nord de Laon et 37 au N.-O. de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, du diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Wassigny, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 516 h. (177 feux); 1800, 952 h.; 1818, 1,155 h.; 1836, 1,676 h.; 1856 et 1861, 2,064 h.

Étreux paraît avoir été jusqu'au milieu du 13e siècle une simple dépendance d'Oisy. En 1267, l'évêque de Laon les sépara et forma une paroisse à part avec *Estrueu*.—En 1650, Étreux fut pris, pillé et en partie brûlé par les Espagnols. — Le 20 avril 1794, une division ennemie qui occupait Étreux en fut chassée par les Français.

Pour les seigneurs d'Étreux, voyez Hannape, St-Germain et Vénérolles. En dernier lieu c'était le prince de Condé, duc de Guise.

ÉTRICOURT, ŒSTRICOURT en 1269. — Hameau dépendant de Nauroy; en 1816, 3 feux. C'était à la fin du 11e siècle un fief important qui fut donné par Evrard de Fonsomme à l'église de St-Quentin, laquelle plus tard s'en dessaisit à son tour en faveur de l'abbaye de Coincy. — Dans le commencement du 13e siècle, Étricourt était une cure dont dépendaient les villages, alors simples hameaux, de Joncourt, Nauroy, Magny-la-Fosse et Estrées en partie. Ce fut en 1259 qu'un évêque de Noyon en retrancha Joncourt, Viacourt et Estrées pour en former une seconde cure. Enfin, la population d'Étricourt ayant sensiblement diminué, tandis que celle de Nauroy prenait de l'accroissement, la cure en fut retirée et placée dans ce dernier endroit. — Le chapelain d'Étricourt devait autrefois chaque année à l'abbaye d'Isle de St-Quentin, 450 *plateaux* de cens ou rente le jour du jeudi saint. C'était pour faire l'aumône à autant de pauvres qui recevaient ces plateaux remplis de pois. Cette redevance était déjà supprimée au 17e siècle. — Ce hameau était autrefois un fief dont trois seigneurs nous sont connus.

1602. Louis Marescat, seigneur d'Étricourt.
1603. Février. Henri de Riencourt, seig. dudit et Parfondru. (Voyez ce mot).
1603. Juin. Nicolas de La Fons, seigneur dud.

Digitized by Google

EUDES ou ODON, écrivain ecclésiastique du 12e ou du 13e siècle, né à Soissons. On lui attribue :

Commentarium super Jeremias. — Questiones magistri Odonis Suessionensis. — Sermones. — Il ne paraît pas être le même qu'Odon, chancelier de l'église de Paris, ni qu'Odon ou Othon, abbé d'Ourscamp à cette époque.

EUGÈNE (St-), autrefois SAINTE-OYNE, *Sancta Eugenia ad Condetum in Briâ.* — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé dans la vallée du Surmelin, à 95 k. au sud de Laon et 15 à l'est de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Ch.-Thierry, même diocèse. Patronne, Ste Eugénie. — Population : 1760, 36 feux; 1800, 216 h.; 1818, 240 h.; 1836, 223 h.; 1856, 269 h.; 1861, 251 h. — Dépendances : le Donjon, la Perle, les Petites-Grèves, le Mousset, Riture (hameaux); les Grèves, les Charmois, la Cense-Moret (fermes).

Seigneurs de St-Eugène.

1500. Thibaut de Ravenel, écuyer, seigneur de St-Eugène; femme, Jeanne de Condé. Leur fille Jeanne, porta la terre de St-Eugène à

1540. Thibaut, seign. de Montigny et de Cramoiselles; enfans : Thibaut, Jacques, vicomte de Sévigny-sur-Ardres; Madeleine, femme d'Olivier de Champagne, seigneur de Morsain; Françoise, femme : 1° de Jacques de Soufflier, seigneur de Ménil-la-Cour; 2° Jacques de Jouvenel, seigneur de Broussy; Barbe, femme : 1° de Louis de Lamanaye; 2° d'Alexandre Davenne, seigneur de Toussicourt; Marguerite, femme : 1° de Louis Davenne, seig. d'Harmonville; 2° d'Antoine de Salnoie, seign. de Sapicourt; Marie, femme de Philippe de Salnoie, écuyer, seigneur de Gernicourt.

1575. Thibaut, vicomte de Sévigny-sur-Ardres, seig. en partie de Cramoiselles, St-Eugène, Courtignon, Aubilly, et de Violaine par sa femme, Marthe Disque; enfans : Jacques, David, seigneur de Violaine.

1593. Jacques de Montigny, seigneur desdits; femme, Marguerite de Drappières; enfans : Jacques, Thibaut, seign. d'Aubilly; Louis, Charles, Jeanne, femme d'Antoine de Champagne, seign. de Condry.

1646. Jacques II de Montigny, homme d'armes des chevau-légers de la garde; femme, Marthe de Thure; enfant, Charles.

1669. Charles de Montigny, seigneur de St-Eugène, lieutenant d'infanterie; sans enfant.

16.. Louis de Montigny, seign. dudit; femme, Geneviève Herbelin; enfans : Louis, Henri-Jean-Baptiste et trois filles.

16.. Louis II de Montigny, seigneur dudit, Aubilly, Champversy, Genevroy; femme, Marie Durmart; enfans : Nicolas-Louis, Jean-Baptiste-Fidel, docteur de Sorbonne, prieur de l'Ile-Adam; Rose-Charlotte, abbesse de Beauvoir près Bourges, et une autre fille.

17.. Nicolas-Louis de Montigny, s. de Champversy, Genevroy, maréchal des camps et armées du roi, ch. de St-Louis; f.e, Marguerite Marquet; enfans : Marie-Anne, Louise-Fidèle.

1780. Melle de Montigny, dame de St-Eugène.

1787. Le comte de La Tour-du-Pin.

Évêché de Laon. — Il fut fondé dans les dernières années du 5e siècle par St Remi, archevêque de Reims, qui détacha à cet effet du diocèse de cette ville le territoire du Laonnois et celui de la Thiérache. On y voyait une ville principale, Laon; dix villes secondaires, Anizy, Aubenton, Bruyères, Crépy, Coucy-le-Château, Guise, La Fère, Marle, Ribemont et Vervins; plusieurs gros bourgs et un plus grand nombre de villages : le tout formait en dernier lieu 426 paroisses, dont 17 à Laon et dans ses faubourgs, deux à Aubenton, deux à Crépy, etc. Une seule, celle de Brienne, n'a point été réunie au département.

Digitized by Google

Cet évêché était divisé en deux archidiaconés, le grand archidiaconé et celui de Thiérache, et subdivisé en 12 doyennés. On y comptait en outre, au moment de la révolution, 9 chapitres, 14 abbayes d'hommes et 4 de filles, une maison de Chartreux, 25 prieurés, 6 prévôtés, 2 commanderies de l'ordre de Malte, et 5 couvens dont 2 de Minimes, 2 de Capucins et un de Cordeliers; plus, un séminaire, une maison de retraite pour les curés infirmes et plusieurs communautés religieuses vouées à l'instruction des enfans des deux sexes ou aux soins des malades dans les hôpitaux. — En 1648, on y comptait 22 Hôtels-Dieu ou hôpitaux dont les revenus réunis s'élevaient à 33,300 livres; plus 44 maladreries, restant d'un beaucoup plus grand nombre, dont les revenus réunis étaient encore de 17,220 livres. — Cet évêché, supprimé en 1790, n'a point été rétabli. Il a été gouverné par quatre-vingt-un évêques dont nous allons donner la liste. Plusieurs d'entre eux ont joué un rôle considérable dans l'histoire. Ils avaient auprès d'eux un grand nombre d'officiers qui leur composaient une cour brillante; nous en reparlerons en détail à l'article *Laonnois*. — On a : *Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Laon*, par Dom N. Lelong, 1783, in-4.° — *Notice historique sur l'ancien évêché de Laon*, par Melleville, in-8°, 1844.

Liste des évêques de Laon.

Vers 497. Génébaud. Il avait été marié. Ayant eu la faiblesse de revoir sa femme après son ordination et en ayant eu un enfant, St Remi lui imposa pour pénitence de rester enfermé dans un caveau pendant sept ans, au bout desquels il reprit l'exercice de son ministère épiscopal.

Vers 550. Latro, fils du précédent.

Vers 566. Gondulfe.

Vers 580. Ebretin.

Vers 604. Robert Ier.

Vers 620. St-Canoald ou Cagnou, frère de St Pharon.

Vers 635. Attile ou Attole.

Après Attole mort vers 675 et jusque vers l'an 780 environ, le siége épiscopal de Laon fut occupé par une douzaine de prélats sur lesquels on ne sait rien et dont les noms mêmes sont incertains. Ce sont : Wulfrad, Pérégrin, Gérard, Sérulfe, Mauger, Sigoald, Bertefroid, Magdelan, Génébaud II, Bernico et Geoffroi.

Vers 780. Vanilon ou Ganelon. La tradition veut que ce soit lui qui ait été la cause du désastre de Roncevaux du temps de Charlemagne. Accusé par Thierry l'Ardennais, il fut défendu en champ clos par son neveu Pinabel, qui succomba et fut condamné à mort avec lui. L'un et l'autre auraient été tirés à 4 chevaux à Leuilly-s.-Laon.

Vers 810. Ostroald.

Vers 832. Ameilar. Ce prélat ayant pris le parti de Lothaire contre l'empereur, fut déposé.

834. Siméon.

Vers 848. Pardule.

Vers 860. Hincmar, neveu d'Hincmar, archevêque de Reims, avec lequel il eut de longs démêlés qui se terminèrent par sa déposition.

876. Hédenulfe.

882. Didon. Il donna plusieurs beaux mss. à l'église de Laon.

893. Raoul.

922. Adelelme.

930. Gozbert, son neveu.

932. Enguerrand I.er

936. Raoul II. Deux fois chassé de son siége, il mourut en exil.

948. Roricon, fils naturel de Charles-le-Simple. Il passait pour l'homme le plus instruit de son temps.

977. Adalbéron ou Ascelin. Accusé d'entretenir des relations coupables avec la reine, Adalbéron fut chassé de son siége, puis réintégré. C'est lui qui livra la ville de Laon et Charles de Lorraine à Hugues Capet, évènement qui mit fin à la dynastie des Carlovingiens.

1030. Gébuin. Accusé de simonie, il fut privé de son siége.

Digitized by Google

1050. Leutéric.

1051. Elinand. Il se trouva à la bataille de Cassel en 1071 et fit le voyage de St-Jacques en Galice en 1092. Il fit des largesses infinies à son clergé et en particulier à l'église de Laon.

1100. Enguerrand, archidiacre de Soissons. Il avait pris part à la 1re croisade.

1106. Gaudri, chancelier du roi d'Angleterre. Ce prélat ayant voulu supprimer de force en 1111, la commune de Laon, excita une révolte de la bourgeoisie et fut massacré.

1112. Hugues, doyen d'Orléans.

1113. Barthélemi de Vir. Ce fut l'un des prélats les plus distingués qui occupèrent le siége de Laon. Il rebâtit la cathédrale et le palais épiscopal consumés par les flammes, établit dans son diocèse 10 abbayes nouvelles dont une chef d'ordre, et se retira dans l'abbaye de Foigny.

1151. Gautier de St-Maurice, abbé de St-Martin de Laon. Il avait fait le voyage de Rome en 1144 et celui du Portugal en 1148.

1154. Gautier de Mortagne. Ce prélat construisit plusieurs édifices religieux dans son diocèse et y planta beaucoup de vignes. Il mourut dans un voyage à Rome.

1174. Roger de Rozoy. Voulant détruire la commune *du Laonnois* érigée par le roi durant la vacance du siége, Roger attaqua à la tête de troupes les paysans insurgés, et en fit un grand massacre à Comportet (voyez ce mot). Obligé de s'enfuir à la suite de cette affaire, il parvint plus tard à rentrer dans les bonnes grâces du roi et à en obtenir l'abolition de la commune du Laonnois. (*Voyez notre histoire de la commune du Laonnois*, 1853).

1207. Renaud Surdelle.

1209. Robert de Châtillon. Il se rendit à la guerre des Albigeois.

1216. Anselme de Mauny. Il fit bâtir les châteaux de Presles et de Pouilly.

1239. Garnier, archidiacre de l'église de Laon.

1249. Itier de Mauny, doyen de la cathédrale.

1261. Guillaume de Troyes.

1273. Godefroy de Beaumont.

1280. Guillaume de Châtillon-Jaligny.

1285. Robert de Thorotte.

1297. Gazo de Champagne ou de Savigny. Il prit le premier le titre de duc de Laon.

1317. Raoul Rousselet. Il avait été avocat, et en cette qualité défendit la commune de Laon. Devenu évêque, il poursuivit son abrogation, et mourut aussitôt après l'avoir obtenue.

1322. Albert de Roye.

1338. Roger d'Armagnac, évêque de Lavaur.

1341. Hugues d'Arcy, doyen de Beauvais. Il passa à l'archevêché de Reims en 1351.

1351. Robert Lecocq, chanoine et chantre d'Amiens. Ce prélat joua un rôle considérable dans les affaires politiques de son temps. Placé à la tête du conseil des Etats, il gouverna le royaume sous leur nom jusqu'au moment où le Dauphin ressaisit le pouvoir, ce qui contraignit Robert Lecocq à fuir en Espagne, où il mourut.

1361. Geoffroy le Maingre, doyen de l'église de Tours, frère du maréchal de Boucicault.

1370 Pierre Aiscelin de Montaigu-Listenois, conseiller du roi, cardinal en 1385.

1386. Jean de Roucy, dit le bon évêque. Il fut massacré en 1418 dans les prisons de Paris, où l'avait fait jeter la faction de Bourgogne.

1418. Guillaume de Champeaux.

1445. Jean Juvénal des Ursins. Fut nommé à l'archevêché de Reims cinq ans après.

1449. Antoine du Bec-Crespin. Il fut nommé au siége de Narbonne en 1460.

1460. Jean de Gancourt, chanoine de Noyon.

1473. Charles de Luxembourg.

1510. Louis de Bourbon-Vendôme, cardinal. Résigna en faveur du suivant.

1552. Jean Doc, prieur de Saint-Denis.

1561. Jean de Bours, aumônier du roi, doyen de Saint-Quentin.

1580. Valentin Duglas, abbé de St-Remi de Sens.

1600. Geoffroi de Billy, abbé commendataire de St-Vincent de Laon.

1611. Benjamin de Brichanteau, abbé de Barbeaux.

1619. Philibert de Brichanteau, neveu du précédent.

1651. César d'Estrées, abbé commendataire de Longpont, cardinal en 1672.

1681. Jean d'Estrées, abbé commendataire de Conches.

1694. Louis de Clermont-Chaste, vicaire-général de l'évêché de Tournai.

1722. Louis d'Orléans, abbé de Saint-Ouen de Rouen. Il fut élevé à l'archevêché de Cambrai.

1723. Joseph-Etienne de La Fare, grand vicaire de Soissons.

1741. Jean-François-Joseph de la Rochefou-

Digitized by Google

cault, vicaire-général de l'archevêché de Rouen, cardinal.

1777. Louis-Hector-Honoré-Maxime de Sabran, évêque de Nancy. Ce fut le dernier évêque de Laon. Ayant émigré en 1790, il mourut en pays étranger. (Voyez notre *Histoire de Laon*, t. II).

Évêché de Soissons. — Selon l'opinion commune, l'évêché de Soissons fut établi dans le courant du troisième siècle de l'ère chrétienne. Il comprenait l'ancien pays du Soissonnais, le Valois, l'Ourxois, une partie du Tardenois, du Multien, de la Brie champenoise et de la Brie pouilleuse. On y voyait trois villes principales: Soissons, Compiègne et Chât.-Thierry; 6 petites villes, Dormans, Braine, Vailly, La Ferté-Milon, Oulchy-le-Château et Neuilly-St-Front, et 23 bourgs. Il se composait en dernier lieu de 376 paroisses, dont plusieurs n'ont point été réunies au département. Il était divisé en quatre archidiaconés, savoir : le grand archidiaconé, celui de la rivière, celui de Brie et celui de Tardenois; et en 18 doyennés. On y comptait en outre 9 chapitres, 17 abbayes d'hommes, 6 de filles, 7 prieurés conventuels, dont 2 d'hommes et 5 de filles, et enfin 16 couvens d'hommes et 3 de filles, savoir : 3 de Cordeliers, 3 de Capucins, 3 de Minimes, 2 de Jacobins, 2 de Picpus, 2 de Feuillans, un de Mathurins et une chartreuse; plus, un couvent de Minimesses, un de Carmélites et un de la Visitation de Ste Marie. — L'évêché de Soissons, supprimé en 1792, a été rétabli en même temps que le culte catholique et on lui a adjoint celui de Laon. Depuis lors, les évêques de Soissons prennent le titre d'*évêques de Soissons et Laon.* — On a : *État ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons,* par D. P. Houillier, 1783, in-8.°

Liste des évêques de Soissons.

3e siècle. SS. Sixte et Cinice. Puis viennent quatre prélats dont les noms seuls sont connus: Divition, Rufin, Filian et Mercure.

Vers 347. St Onésime. Après lui le siége de Soissons fut occupé jusque vers l'an 472 par quatre prélats nommés Vinculus, Lubeanus et Edibius.

Vers 472. St Prince ou Principe.

Vers 511. St Loup, neveu de St Remi.

Vers 540. St Bandri.

Vers 554. Droctegisile. Après lui le siége fut occupé jusque vers 625 par Anectare, Théobald, Tondulfe et Landulfe.

Vers 625. Saint Anseric, natif d'Epagny.

Vers 650. Bettolen.

658. St Drausin.

674. Warimbert.

680. St Adolbert.

693. St Gaudin. Après lui viennent six prélats dont on ne sait que les noms, savoir: Machaire, Galcon, Gobaut, Hubert, Madalbert et Déodat.

765. Stildegaut.

814. Rothade Ier.

832. Rothade II.

Vers 869. Engemod.

871. Hildebold.

892. Riculfe.

902. Rodoin.

909. Abbon.

937. Guy Ier d'Anjou.

973 Guy II d'Amiens.

995. Foulques.

Vers 1010. Déodat.

Vers 1025. Bérold.

1052. Heddon.

1064. Adélard.

1072. Thibaud de Pierrefonds.

Vers 1077. Ursio.

Vers 1080. St Arnoul de Pamèle.

1084. Enguerrand.

1085. Hilgot.

1092. Hugues Ier de Pierrefonds.

1104. Manassès de Soissons.

1110. Lisiard de Crespy.

1126. Josselin de Vierzy.

1153. Ansculfe de Pierrefonds.

Digitized by Google

1159. Hugues II de Chamfleury.
1176. Nivelon Ier de Quierzy.
1207. Haimard de Provins.
1219. Jacques de Bazoches.
1241. Raoul de Coudun.
1245. Guy III de Château-Porcien.
1252. Nivelon II de Bazoches.
1263. Milon de Bazoches.
1292. Gérard Ier de Montcornet.
1296. Guy IV de la Charité.
1313. Gérard II de Courtonne.
1331. Pierre de Chapes.
1350. Guillaume Bertrand.
1362. Simon de Bucy.
1405. Victor de Cancerin.
1414. Nicolas Graibert.
1423. Renaud de Fontaines.
1443. Jean Millet.
1503. Claude de Louvain.
1513. Foulques de Bonneval.
1531. Symphorien Ballioud.
1534. Mathieu de Longuejoue.
1559. Charles de Roucy.
1593. Jérôme Hennequin.
1620. Charles de Hacqueville.
1624. Simon Legras.
1653. Charles Bourlon.
1689. Fabius Brulard de Sillery.
1715. Jean-Joseph Languet de Gergy.
1731. Charles-François Lefèvre de Laubrière.
1739. Francois de Fitz-James.
1764. Henri-Joseph-Claude de Bourdeilles.
1791. L'abbé Marolles, ancien curé de St-Jean à St-Quentin, évêque constitutionnel du département.

Evêques de Soissons et Laon.

1802. M. Leblanc de Beaulieu, ancien archevêque constitutionnel de Rouen.
1820. Guillaume Aubin de Villèle.
1824. Jules-François de Simony.
1847. Paul-Armand-Ignace-Anaclet de Garcignies.
1861. Jean-Joseph Christophe.
1863. Monseigneur Dours.

Évêché (L'). — Ancien fief à Dammard (Voyez ce mot).

ÉVERCAIGNE, EVREKAIGNE (13e siècle); *Evrecania* en 1152; *Evrecagnia* en 1189; *Evrecanna, Evrechanna.* — Ferme dépendante de Chermizy. Vers 1140, Guy, seigneur d'Evercaigne, donna cette ferme à l'abbaye de Foigny, moyennant certaines redevances détaillées dans la charte dont on trouvera le texte ci-dessous.

Evercaigne formait autrefois une seigneurie avec haute, moyenne et basse justices.

1141. Guy d'Evrecaigne; enfans: Hugues, Arnoul, Foulques?
1179. Oste d'*Hervretaigne*. Sa sœur Duda avait épousé Bernard; Raoul, leur fils.
1240. Guy, chevalier d'Evrecaigne.

Don du fief d'Evercaigne aux moines de Foigny, vers 1140.

Ego Bartholomeus, sancte Marie Laudunensis ecclesie Dei gratiâ minister indignus. Notum esse volumus tàm posteris quàm modernis.... Insuper devotionem fidelium latere non volumus quia cum Guido de Evrecania (Evercaigne) et Robertus de Cherechel (Cherekel) et Wido de Chermeseio (Chermizy) et filii fratris sui cum matre ipsorum, in fundo illo quem Evrecaniam vocant, proprias et distributas portiones haberent, abbati et fratribus de Fusniaco sub hoc censu eas habendas censuerunt, quod Widoni de Evrecaniâ singulis annis duodecim solidi et tres nummi et obolus persolventur; Roberto autem XXXIII nummi; Guidoni de Kermesio V denarii; filiis verò fratris sui et matri eorum VI denarii et obolus. Cum verò in eodem fundo Clarembaldus de Monte Cavallonis (Montchâlons) potestatem vice-comitatûs haberet, predicto abbati et fratribus eam remisit. Quod factum est sub presentiâ et testimonio domini Guidonis, archidiaconi, et Roberti de Petreponte, et duorum fratrum Clarembaldi et Bartholomei, et Petri de Sissoniâ (Sissonne) et Radulfi de Turri (le Thour) et Nicholai, Castellani (Laudunensis) et Guillelmi de Apiâ (Eppes) et Guiardi, fratris ejus. Ad noticiam quoque fidelium pervenire volumus quia cum in territorio illius loci quem Evrecaniam vocant, qui siquidem locus parrochie de Chermesiaco (Chermizy) membrum est, ecclesia

Digitized by Google

sancte Marie Fusniacensis curtim unam haberet, predicte ecclesie monachi cum personâ altaris et sacerdote de Cermesiaco, annuente Landunensi capitulo, rationabiliter in hoc convenerunt, quod pro totâ decimâ ejusdem curtis tàm agriculture quàm nutricationum, persone altaris duos solidos et octo denarios, et modium unum frumenti ad Laudunensem mensuram, sacerdoti vero dimidium modium ad eandem mensuram singulis annis persolverent. Predicte igitur predicto modo facte donationes et concessiones ne aliquâ in posterum oblivione aut occasionne possint dissolvi, presenti pagina cum sigilli nostri impressione eas precipimus confirmari.... (Sans date.)

ÉVERGNICOURT, ÉVERNICURT en 1130; *Evernei* ou *Ebernei curtis* en 1082. — Village de l'ancien Laonnois, bâti sur la rive droite de l'Aisne, à 35 k. à l'est de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Hubert. — Population : 1760, 198 h. (58 feux); 1800, 350 h.; 1818, 353 h.; 1836, 383 h.; 1856, 587 h.; 1861, 507 h.

Ce village appartenait autrefois en partie aux seigneurs de Marle. Josbert, l'un d'eux, en reconnaissance de ce qu'il avait été guéri de la rage par l'intercession de St Hubert, en donna le tiers à l'abbaye de St-Hubert en Ardennes, en l'année 956. Deux siècles après, Hugues, comte de Roucy, lui donna à son tour tout ce qu'il possédait à Évergnicourt, avec les droits de justice, marchés, péages, etc. L'abbaye de St-Hubert devenue ainsi seule propriétaire de ce territoire, l'a gardé jusqu'à la révolution. — Il y avait autrefois dans ce village un prieuré qui y avait été fondé en 1074 par St Thierry, auquel Elinand, évêque de Laon, donna en 1082, l'autel d'Évergnicourt alors sous le vocable de St Pierre et de St Hubert, ainsi que les autels de Guignicourt, Prouvais, Proviseux et Juvigny. Détruit par l'effet du temps, ce prieuré fut rétabli en 1156, par Hugues, comte de Roucy, en remplacement du prieuré de Saint-Paul de Neufchâtel, dont il avait pris les biens, et si généreusement doté par lui, qu'on y vit bientôt, dit-on, jusqu'à 20 religieux.

F

FAILLOUEL, FOLLUEL en 1126; FOLLOEL en 1201; *Foillovellus*, *Foilwellus*, *Foilloellus* en 1217; *Filluellus*. — Hameau dépendant de Frières. — Une maison de frères croisés s'établit à Faillouel vers l'an 1182; ce fut la première fondée en ce pays. Elle fut un siècle après transférée à Condren, puis à Chauny en 1486. — On remarque plusieurs tombelles dans les bois qui entourent Faillouel.

Digitized by Google

Seigneurs de Faillouel.

Au commencement du 12e siècle, cette terre appartenait aux seigneurs de Condren. Elle fut ensuite donnée à un puiné de cette maison.

1186. Guy de Condren, seigneur de Faillouel, puiné de Jean, seigneur de Condren; femme, Mathilde de Buissu; enfans: Pierre, Jean, Guy, seign. d'Happencourt; Béatrix, femme de Guillaume le Bouteiller; Agnès.

1216. Pierre, seigneur dudit, et de Remicourt par sa femme.

1226. Jean, seigneur dudit et de Remicourt; femme, Marie ou Mahaut.

1260. Jean II, seign. dud.; femme, Isabelle de Meulan. En 1266, ils fondèrent à Condren une chapelle en l'honneur de St Momble, et la dotèrent de différens biens.

Après lui, cette terre rentra dans les mains des seigneurs de Condren et y resta fort longtemps. A la fin du 14e siècle, elle redevint soit l'apanage d'un puiné de cette maison, soit la propriété d'une famille étrangère qui, selon Colliette, changea le nom de Faillouel en celui de Folleville.

1393. Guillaume de Folleville, échanson de l'évêque de Noyon.

Cette terre passa ensuite dans les mains de Pierre d'Orgemont, chancelier de France, seigneur de Condren (Voyez ce mot).

Après l'extinction de cette famille, Faillouel tomba dans les mains de

1551. Henri Roussel, avocat et conseiller du roi, seigneur de Faillouel par sa femme Jeanne d'Orgemont, qui la porta en secondes nôces à

15.. Gérard de Drac, seigneur de Mareuil.

Après celui-ci, Faillouel rentra de nouveau dans la maison d'Orgemont, tomba au 17e siècle dans celle de Galand, puis dans celle de Deurée ou Devrée.

1640. Horace Galand, s. dud. et Condren, frère de N. de Condren, général des Pères de l'Oratoire.

On voyait autrefois à Faillouel deux fiefs, celui de *la Maladrerie* et celui de *Méry*, ainsi nommé, dit-on, de ce qu'il fut établi par les seigneurs de Méry-sur-Oise.

FALAISE, PHALESIE en 1173. — Moulin dépendant de Louâtre. C'était autrefois un fief.

1660. Antoine de Lignières, seigneur de Falaise.

FARGNIERS, PHARNESIS et FARNERES en 1133; FARGNIERES en 1189; PHARNIERES (13e siècle); *Farneræ* en 1153; *Farneriæ* en 1190. —Village de l'ancien Noyonnais, bâti dans une vaste plaine, à 30 k. à l'O. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de La Fère, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population: 1760, 93 feux; 1800, 547 h.; 1818, 540 h.; 1836, 703 h.; 1856, 906 h.; 1861, 1,200 h.—Dép.: la Frette (I.).

Au commencement du 12e siècle, le terroir de Fargniers, où l'on ne voyait alors qu'une simple ferme, appartenait à Enguerrand Ier, sire de Coucy, qui en donna la moitié à l'abbaye de St-Nicolas-aux-Bois, à condition d'y placer des religieux de cette maison. Enguerrand II, petit-fils du précédent, ayant complété sa donation en 1132, en accordant aux moines de St-Nicolas l'autre moitié du terroir de Fargniers, ils y fondèrent un prieuré l'année suivante (V. l'acte de fondation). Ce prieuré, qui fut uni à l'abbaye de Sauve-Majeure en 1671, subsista jusqu'à la révolution. En 1772, il avait 2,000 liv. de revenus.

Seigneurs de Fargniers.

1133. Engelbert, fauconnier d'Enguerrand II, sire de Coucy, seigneur de Fargniers, qu'il tenait en fief de l'abbaye de St-Nicolas.

11.. Hugues, son fils, seigneur dudit.

1189. Guillaume de Farniers.

1272. Raoul de Fargniers, chevalier.

Il y avait autrefois à Fargniers le fief *le Bouteiller* ou *Santives*.

1477. Guillaume le Bouteiller.

Digitized by Google

Érection du prieuré de Fargniers, en 1133.

In nomine, etc. Ego Bartholomeus, Dei gratiâ Laudunensis episcopus, notum esse volo tàm futuris quàm presentibus quod Ingelrannus de Farâ et Robertus, frater ejus, cum Milesinde, matre suâ, dederunt monasterio sancti Nicholai de Saltu, pro animâ patris sui Thome, et pro animabus suis predecessorumque suorum, villam que dicitur Farneris, cum omnibus appendiciis suis, videlicet, tàm in silvis, quàm in agris et pratis, que dominici sui juris erunt, omnesque dominicos redditus qui ad manum suam venire debebant, cum districto ipsarum terrarum. Hujus autem ville medietatem Ingelrannus, avus eorum, eidem monasterio olim contulerat. Hec omnia dederunt hereditario jure quietâ libertate in perpetuum possidenda, tali conditione scilicet: quod abbas sancti Nicholai cellam ibi construet, prioremque et fratres Domino servituros pro arbitrio suo constituet, omniaque ad locum pertinencia tàm fratres quàm res sub ipsius erunt subjectione, dispositione et providentiâ, et in signum hujus subjectionis dabuntur à priore ejusdem loci, singulis annis, ecclesie sancti Nicolai de Silvâ, vigenti solidi publice monete. Hujus rei testes sunt: Rainaldus, Remensis archiepiscopus, etc. Hoc etiam concessit Ingelrannus quod casati sui terras quas habebant apud Farneres, libere possint pro animabus suis transferre ad predictam cellam, quorum unus, videlicet Ingelbertus, falconarius, assensu filii sui Hugonis, obtulit Deo et sancto Nicholao, terram suam de Farneres, etc. Ut autem presentis schedule series in posterum rata et inconvulsa permeneat, ejus violatores divinâ ultione anathematis sentencie subjicimus. Hanc donationem Ingelrannus, assensu et consilio baronum suorum, olim mox defuncto patre suo Thoma, fecit, ut diximus, presente Rainaldo, Remensi archiepiscopo, et baronibus suis. Postea miles factus predictam donationem apud Faram denuo innovavit, ipse et Ada, uxor ejus, et Robertus, frater ejus. Quod nos ipsorum petitione presenti carta et testium subscriptione ac sigilli nostri impressione confirmamus, etc. Actum Lauduni, anno incarnati Verbi MCXXXIII.° (*D. Gren.*, *t.* 267, *p.* 372).

FATY, FASTI en 1161; *Fasticus* en 1142; *Fastiæ* en 1145; *Fastæ* en 1147. — Hameau dépendant de Wiège, où l'on comptait 62 feux en 1816. Une fabrique de papiers fut établie à Fasty en 1777. C'était autrefois un fief noble.

Vers 1130. Godin de Fasty. Enfans, trois filles religieuses à Clairfontaine.

1142-60. Clarembaud de Fasty. Enfans: Clarembaud et Guy. Il avait un frère nommé Rohard et un autre nommé Valdin; Hilarie, femme de Clarembaud; Gautier leur fils.

1165-72. Raoul *Hespe* de Fasty.

Vers 1775. François-Joseph le Danois, vicomte de Ronchères, seign. de Wiège, Faty, etc. (Voyez Séry-Mézières).

FAUCOUCOURT, FOUCOCORT en 1260; FOUCAUCURT en 1265; *Francorum curtis* en 1131; *Fulcoldi curtis* (12e siècle). — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une vallée étroite, à 15 k. à l'ouest de Laon, autrefois de l'intend. de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Anizy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population: 1760, 95 feux; 1800, 472 h.; 1818, 423 h.; 1836, 465 h.; 1856, 472 h.; 1861, 591 h. — Dépendances: Maneux (ferme); la Croix-des-Bois (isolée); Tervanne (moulin).

Ce village fut sans doute bâti par un certain Fulcold: *Fulcoldi curtis*, enclos ou ferme de Fulcold. — Faucoucourt appartenait autrefois aux évêques Laon. Au 13e siècle, ces prélats nommaient le mayeur et les échevins de Faucoucourt, Marcilly et Wez, pour y exercer la haute justice en leur nom. Les évêques de Laon avaient alors sur les habitans de ces trois localités, les droits de morte-main, estrahières, fors-mariage, plaid, ost et chevauchée. Ceux-ci

Digitized by Google

devaient en outre leur charrier bois, pierres et *autres choses* à Anizy. Ils leur devaient *une aide* s'ils allaient à Rome ou à la guerre, laquelle devait être fixée par prud'hommes en cas de désaccord; enfin, ils leur payaient une rente annuelle de six livres de bonne monnaie.

Seigneurs de Faucoucourt.

1115-30. Arnoul ou Raoul, seigneur de Faucoucourt?

11.. Claude de Marcilly, seigneur dudit.

Vers 1250. Nicolas Despances, chev., s. dudit.

1260-65. Raoul de Faucoucourt, chevalier. Sœur, Agnès.

1284. Renaud, chevalier de Faucoucourt.

Vers 1300. Simon de Kefvilliers; femme, Marguerite; enfant, Jean, abbé de St-Éloi de Noyon en 1331.

Vers 1400. Jean II de Proisy, seign. de Proisy et Faucoucourt.

1440. Charles de Pas, seigneur de Feuquières et de Faucoucourt par sa femme, Jeanne de Sains, dame de Faucoucourt.

14.. Antoine de Pas, leur fils aîné, seigneur desdits, pannetier ordinaire du roi; femme, Jeanne de Châtillon.

Vers 1450. Antoine d'Y, seign. dudit, pannetier du roi.

1630. Jean de Fabin, seigneur dudit.

1639. Pierre Poullet, lieutenant-général au siége présidial de Laon, seign. dud.; femme, Raoule de Fabin.

1655. Claude de Poullet, écuyer, seigneur de St-Germain, Faucoucourt, Marcilly, etc.

1670. Claude-Antoine de Poullet, écuyer, seign. desd., capitaine de chevau-légers; femme, Marie-Françoise de Martigny; enfant, Franç.-Candide, femme de Charles de Fay, seigneur de Puisieu (Voyez Chevesne).

1690. Achille de Poullet, seigneur desdits, capitaine des fusiliers du roi.

1696. Louis de Fay, seigneur de Puisieu, Faucoucourt et Marcilly, par suite de saisie.

1705. Alexandre de Fay, chev., seign. desdits.

1743. Jean-Alexandre de Fay, chev., s. desdits.

Il y avait autrefois sur le terroir de Faucoucourt plusieurs fiefs. Ceux de *Marcilly* et *Vez* (V. ces mots); celui de *la Croix-Gilbert;* celui de *la Côte de Bimont* fondé au 14e siècle, celui de *la Fontaine-aux-Loups* qui remontait au 13e siècle; enfin celui des *Prés Gruet.*

Fief de la Croix Gilbert.

1345. Gilbert de Marly, chev., en fut, dit-on, le fondateur.

1697. Jean Duquenet.

Fief de la Côte de Bimont.

1740. Jean-Jacques Desmarques, seign. de la Côte de Bimont; femme, Marie-Anne de Bellemanne, dont un fils et 2 filles.

1744. Jean-Armand de Macquerel, seig. dud.; femme, Marie de Fay.

FAUCOUZY, FOLCHOZYES en 1143; FOLCOZIES en 1144; FOLCOLZIES et FOLCHOSIES en 1145; *Fulcosis curtis* en 1131. — Hameau dépendant de Monceau-le-Neuf auquel il fut réuni en 1819. Il formait auparavant une paroisse à part sous le vocable de la Vierge. — Au 12e siècle, les habitans de Faucouzy vendirent, on ne sait pourquoi, leurs biens à l'abbaye de Foigny et allèrent s'établir ailleurs. Cette maison religieuse y fit alors bâtir une ferme modèle, dont l'enceinte n'avait pas moins de 18 jallois d'étendue. On y voyait une grange de 300 pieds de long sur 80 de large, un grand corps de logis, de vastes écuries et bergeries, un donjon entouré de fossés, et plusieurs cours dont la principale était quatre fois aussi étendue que la place du grand marché d'Amiens. Après la prise de Guise par le duc de Bourgogne en 1423, Faucouzy fut pillé et ruiné. Charles-Quint l'incendia en 1536. — Foigny vendit la ferme de Faucouzy à deux de ses fermiers en 1565.

Ce hameau eut des seigneurs laïcs particuliers dont un seul est connu.

Vers 1640. Etienne de Lalain, seigneur de Faucouzy; femme, Marie Lorain.

Digitized by Google

FAVEROLLES, FAVROLLES, *Faberola* en 1130; *Faverolæ, Favrolliæ, Farolliæ.* — Village de l'ancien Valois, bâti sur un plateau élevé, à 70 k. au S.-O. de Laon et 30 de Soissons, autrefois de la généralité de cette ville, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Villers-Cotterêts, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : 1760, 95 feux; 1800, 472 h.; 1818, 423 h.; 1836, 465 h.; 1856, 472 h.; 1861, 456 h. — Dépendances : Vouty (hameau); Buchet, Maucreux, Javage, la Poudrière (isolées); le Neuvivien (moulin).

Faverolles appartenait dans l'origine au domaine royal. Au 9e siècle, Carloman le donna à l'abbaye de Morienval. — Au moment de la révolution, ce village possédait une charité de 20 livres de rentes.

Seigneurs de Faverolles, relevant de Nanteuil-la-Fosse.

1170. Payen, dit Grime, chev. de Faverolles.

1180. Anselme, *aliàs* Alelme, son fils.

1185. Landric de Faverolles.

1220. Hélon, chevalier de Faverolles; enfans: Roger, Thomas.

1229. Robert, dit Grime, s. dud.; f.e Ermengarde.

1237. Pierre, chev. de Faverolles; femme, Ade.

1240. Alaume II ou Alelme, seign. dud. et de Dampleu; enfans: Jean, Marie; frères: Gilbert, chev.; Barthélemi Crétez de Chouy; Robert et Gérard, écuyers.

1260-70. Jean de Faverolles, chev.; femme, Flore ou Florie; enfans: Pierre, qui épousa Isabelle; Drouin, Robin.

1275. Jean de Vé, seigneur de Faverolles.

1280. Jean II de Faverolles; femme, Marie; enfans: Robert, Gilbert.

1287-1301. Robert, dit Grime, chevalier dudit; femme, Ermeniarde ou Ermengarde.

1539. Antoine de Chambon, Jean de Beauvais et Pierre Grimonnal, s. de Faverolles par indivis.

1565. Jean de Beauvais, chev., seign. de Faverolles; femme, Marie de Thizart; enfant, Jean, chevalier de Malte.

Vers 1570. Nicolas de Lancy, baron de Rary, seign. de Faverolles et Haramont, famille originaire de Laon, conseiller du roi, trésorier général du duc d'Orléans; femme, Lucrèce de Lancizy; enfans: Henri, Madeleine, femme de Charles de Mornay, marquis de Montchevreuil.

157. Henri de Lancy, marquis de Rary, seign. desd.; femme, Catherine d'Angennes, enfans: Gaston, Jean-Baptiste, Louis, Charles, Charlotte.

1586. N. Duprat, chancelier de France, seign. de Maucreux, Faverolles, etc.

1646. Antoine Duprat, son fils.

1670. Pierre de Montagut, marquis d'O, seign. en partie de Faverolles.

1694. Antoine Duprat, seign. de Maucreux, et François-Alexis de Beauvais, seign. de Ronty, et par moitié de Faverolles.

En dernier lieu, le marquis de Barbançon.

FAUVETTE (LA), autrefois FAVETTE. — Ferme dépendante de Manicamp. C'était jadis un arrière fief de Manicamp connu sous le nom de *Cense de la Favette.*

FAVIÈRES, *Faveriæ* en 1132. — Ferme dépendante de Grandlup. Au 11e siècle, le terroir de Favières appartenait aux seigneurs de Pierrepont. Ingobrand, l'un d'eux, le donna en 1090, à l'abbaye de St-Vincent de Laon (Voyez ci-dessous l'acte de cette donation). Il entra ensuite, mais on ne sait comment, dans les mains des comtes de Roucy. En 1289, l'un d'eux le donna à l'hôpital de Laon et permit aux administrateurs de cet hospice d'y construire une ferme, sous la condition de lui payer une rente annuelle et perpétuelle d'un muid de blé. — Les comtes de Roucy conservèrent la garde ou avouerie de Favières. En conséquence, ils avaient le droit d'y entrer à toute heure du jour ou de la nuit,

Digitized by Google

et si on ne leur ouvrait pas la porte, il leur était permis d'abattre une toise de mur, lequel ne pouvait être rétabli avant que l'amende ne leur eût été payée.

Don à l'abbaye de St-Vincent de Laon de la terre de Favières, en 1132.

In nomine, etc. Bartholomeus, Dei gratiâ sancte Laudunensis ecclesie minister indignus... Notum igitur esse volumus tàm posteris quàm modernis quia cum Ingobrannus de Petraponte terram de Faveriis beati Vincentii monasterio in elemosinam dedisset, cum terris cultis et incultis, cum aquis et sede molendini, cum justiciâ et districto et omnibus ad ipsam pertinentibus. Cumque terram ipsam abbatia ipsa et sub Ingobranno, et sub Rogerio, filio ejus, aliquanto tempore quiete possedisset, tandem Rogerius, perverso consilio, aliqua sibi in terrâ illâ de his que ad possessionem beati Vincentii pertinebant, usurpavit, unde tamen ante obitum suum injustitiam suam recognovit, et beato Vincentio jus suum ad integrum reformavit. Cumque post obitum ejus filius suus Robertus in terrâ ipsâ itidem aliqua de debita sancti martyris possessione aliquandiu sibi injuste vindicasset, tandem aliquando tempore Anselli, abbatis, Dei respectu compunctus, se injuste egisse recognovit, atque ad opus sancti Vincentii quicquid ibi usus paverat in manu nostrâ reddidit, annuente uxore suâ, cunctisque fratribus et sororibus suis, terram illam ita liberam, sicut suprà determinatum est, sancto Vincentio quietam clamavit. De cetero apud Branzicurtem (Brazicourt), in molendino quodam, cujus medietas beati Martini Tornacensis monasterio est, sanctus Vincentius quartam partem ab antiquo habuerat, et aliam quartam partem sub censu quatuor solidorum bone monete, à Rainaldo qui Bidone cognominatur tenebat, quam idem Rainaldus predicte ecclesie in elemosinam dedit et scripto firmari petiit..... Johannes etiam de Roseto beato Vincentio dedit super quoddam molendinum quod est apud Chiriacum in confinio Roseti (Chery-lès-Rozoy), censu sex denariorum bone monete, apud Daignis (Dagny-Lambercy) terram arabilem et prata et silvam de terra Richardis, cognomento Creton, annuente domino suo Claremboldo de Roseto, de cujus beneficio terram illam tenebat. Hec autem omnia sepedicto martyri, presente privilegio firmavimus..... Actum Lauduni, idus novembris anno Domini incarnationis MCCXXXII.° (*D. Gren.*, *t.* 235, *f°* 33).

Favières, *Faveriæ en pago Tardanensi* en 636. — Ferme dépendante de Sergy. On y voyait autrefois une prévôté. — Favières fut donné en 636 par une dame à St-Médard de Soissons, qui en possédait également la prévôté.

1424. Etienne de Favières, né de Brie, très-mauvais larron et pire que larron, mauvais brigant, a la tête coupée à Paris. (*Journal d'un Bourgeois*).

Fay (Le). — Ferme dépendante d'Essigny-le-Grand. On voit auprès de cette ferme un lieu dit le *Vieux-Moutier* ou le *Cimetière-le-Piteux*, où furent ensevelis pêle-mêle les Français et les Espagnols tués à la bataille de St-Quentin, le 10 août 1557. Le Fay était jadis un fief.

1508. N. de Mastaing, seigneur du Fay.
1520. Antoine de Mastaing, son fils.
1532. François de Mastaing. Sa fille Marguerite épousa:
1540. Robert de Chivry.
15.. Robert II de Chivry, leur fils, seign. dudit.
1771. François-Jean-Baptiste de Combes, seign. dud. par sa f°, Louise-Charlotte d'Armentières.

Fayaux, autrefois Fayel, *Fayetum* (12e siècle); *Faiellum*. — Ferme dépendante de Corbeny. Il en est question dès le 12e siècle. En 1175, Simon de Montaigu, seigneur de Bouconville, donna à l'abbaye de Thenailles 2 sous de cens assis sur la terre de Valric, au terroir de Fayel, près de Corbeny.

Fayaux a eu ses seigneurs particuliers.
1161. Guillaume de Fayel; femme, Isabelle; enfans: Nicolas, Comtesse.
1210. Guy de Fayel.
1397. Jean, seign. de Fayel et Aizelles; femme Jeanne.

Digitized by Google

FAYET, autrefois FAYEL, *Faiellum* en 1171; *Faellum* en 1248. — Village de l'ancien Vermandois, bâti dans une plaine élevée, à 52 k. au S.-O. de Laon et 4 à l'O. de St-Quentin, autrefois de l'intend. d'Amiens, des baillage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Vermand, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Sulpice, archevêque de Bourges. — Population : 1698, 448 h.; 1760, 150 feux; 1800, 716 h.; 1818, 699 h.; 1836, 896 h.; 1856, 842 h.; 1861, 784 h. — Dépendances : Salency, Francilly (hameaux); le Jardinier (isolée).

Ce village est célèbre par le drame dont il fut le théâtre à la fin du 12e siècle. L'un de ses seigneurs voulant se venger de sa femme qui lui avait été infidèle avec un châtelain de Coucy, lui aurait fait manger le cœur de son amant, horrible repas à la suite duquel la malheureuse femme serait morte dans des convulsions. On ajoute que le seigneur de Fayel, regrettant la perte d'une épouse qu'il aimait, fit, pour le repos de son âme, de nombreuses aumônes aux maisons religieuses du pays et se retira lui-même dans un monastère pour y faire pénitence. La majeure partie de ces détails s'accorde bien avec ce que l'on sait de la vie de Rogon II, qui fut seigneur de Fayel de 1148 à 1190. Ce seigneur eut deux femmes. Après la mort de la première arrivée en 1156, il se remaria, parait-il, à une autre plus jeune que lui, et en 1192 il fonda dans l'église de St-Quentin l'anniversaire de cette dernière, dont le nom est simplement indiqué par la lettre E. (Voyez l'histoire de Raoul, châtelain de Coucy, et de Gabrielle de Levergies dans notre *Histoire de Coucy*, et aussi notre *Notice historique sur les Châtelains de Coucy*, 1855).

Seigneurs de Fayel.

Vers 1130. Eudes, seign. de Fayel; femme, Oda ou Ida; enfans: Rogon, Simon.

1143. Rogon ou Rogues. Il partit pour la croisade en 1147.

1148. Rogon II, seign. dud., fils d'Albéric de Roye. Femmes: 1° Widèle de Ribemont, morte vers 1156; 2° E. qu'il faut peut-être lire G. (Gabrielle). Enfans: Aubert, Eudes, Dreux, Mathilde, Agnès, Roalde, qui est dite mineure en 1201.

1190. Aubert ou Albert de Fayel, chevalier.

1200. Eudes ou Odon, son frère, seign. dudit. Sur une charte de 1207 les armes d'Eudes représentent *cinq chevrons de gueules*. Femme, Havide; enfans: Robert, Rogues, N., chanoine de Saint-Quentin; N., religieuse à Fervaques.

1225. Robert de Fayel; femme, Marguerite de Lesdins.

1238. Rogues III, sire dudit.

1241. Thomas de Fayel, chevalier.

1266. Mathieu, chev., sire de Fayel. Femme, Béatrix; enfant, Mabille.

1275. Rogon IV de Fayel, chev., fils de Jean, jadis sire dudit.

1284. Jean, sire de Fayel, écuyer.

1289. Rogues V, seigneur dudit.

1315. Jean II de Fayel.

1318. Rogues VI, s. de Fayel et Montbrehain.

1339. Jeanne de Fismes, dame de Fayel, fe de Jean de Châtillon, seigneur de Bohain.

1424. Jean d'Estournay, seigneur de Lesdins et Fayel; femme, Jeanne Borelle.

1460. Arnoul de Gauces, seigneur de Fayel.

1550. Jean d'Ailly (de Lallier?), seign. dudit.

1557. Jean de Lallier, seigneur dudit par acquisition. Femme, Jeanne de Lafons.

15.. Philippe de Lallier, écuyer, leur fils; f.e, Marie Féret; enfant, Marie, femme de Scipion de Monceau, seigneur de Monceau-le-Neuf, etc.

1640. Robert de Lallier, éc., leur fils. Femme, Anne d'Aumale.

Digitized by Google

1665. Gabriel de Lallier, éc., leur fils; femme, Louise-Charlotte de Tesson de Bellengo; enfans: Philippe-Alexandre, Charles, Thérèse-Françoise-Louise.

1700. Philippe-Alexandre de Lallier, s. dudit, Francilly, etc.; femme, Anne-Marguerite Lescot.

1787. La comtesse de Guébriant, dame de Fayel.

1789. N. de Lallier, seigneur dudit.

FAY-LE-NOYER, *Fayetus, Fayacus submersus* en 1303. — Hameau dépendant de Surfontaine. C'était jadis une paroisse séparée sous le vocable de St Denis, et dont dépendait Surfontaine qui n'était alors qu'un hameau; aujourd'hui c'est tout le contraire. On y comptait 9 feux en 1816. — Fay-le-Noyer appartenait jadis à l'abbaye de St-Nicolas-aux-Bois, lui ayant été donné vers 1120 par un certain Robert Vitulus ou Le Veau.

Ce hameau était autrefois un fief.

1218. Anselme de Fay; femme, Isabelle.

1321. Guillaume de Fay?

1555. François de Fay, seigneur dudit.

FAY-LE-SEC ou FAY-LÈS-PIERREPONT, FAIT en 1125; FAITH en 1153; *Fayum* (12e siècle), *Fagetum*. — Hameau dépendant de Grandlup; en 1270, 34 feux; en 1816, 3 feux. Il formait autrefois une paroisse séparée sous le vocable de Ste Geneviève. Fay appartenait jadis à l'abbaye de St-Nicolas-des-Prés à laquelle il avait été donné vers 1153, par Philippe de Ribemont, pour un cens annuel de 6 muids de froment.

Ce hameau était jadis une seigneurie assez importante.

1177. Thierry de Fay, chevalier.

1253. Gilles, dit Brochart ou Brocars, chevalier de Fay.

1284. Robert Brocars de Fay, son fils.

1620. Paris Levesque, victe de Bray, s. de Fay. Sa fille Madeleine porta la terre de Fay en dot à

16.. Jacob de Conflans, baron de Vézilly.

16.. Henri-Jacob de Conflans, leur fils puîné, seigneur de Fay, Ronay près Reims, vicomte de Germigny, capitaine au régiment de Nettancourt. Femme, Anne-Marguerite de Carelle. Enfans: Henri-Jacob, Robert-Anne, capitaine au régiment de Furstemberg, tué à Fleurus; Louis; Anne, fille d'honneur de la duchesse d'Orléans.

16.. Henri-Jacob de Conflans, seign. de Fay, cornette de chevau-légers. Femme, Marie Dubouchet. Enfans: Louis, mestre de camp, et Robert, sans postérité; Jacob, Hubert et une fille religieuse.

1729. Hubert de Conflans, seigneur de Suzanne et Fay-le-Sec, fut d'abord nommé le chevalier de Brienne-Conflans, lieutenant, puis capitaine de vaisseau, gouverneur de la Martinique, chef d'escadre en 1748, puis gouverneur et vice-roi de St-Domingue, lieutenant des armées navales en 1752, vice-amiral en 1756, maréchal de France en 1758. Femme, Marie-Rose de Fonjuc, dont une fille morte jeune.

En dernier lieu, N. Rogres de Lusignan, marquis de Champignelles.

FÈRE (LA) *Fara munitio* (10e siècle); *Fera* en 1030. — Ville de l'ancien Laonnois, bâtie au confluent de la Serre et de l'Oise, à 25 k. à l'O. de Laon, sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Péronne, autrefois de la généralité de Soisssons, chef-lieu de bailliage, des élection et diocèse de Laon, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrond. de Laon, diocèe de Soissons. — Patron, St Montain. — Population: en 1270, 412 feux; 1760, 2,116 h. (436 feux); 1800, 2,600 h.; 1818, 2,678 h.; 1836, 2,651 h.; 1856 4,765 h.; 1861, 5,704 h. dont 1,900 militaires.

L'origine de La Fère remonte certainement aux premiers siècles du christianisme. Cette ville paraît s'être formée à l'entour d'une simple ferme (*fara*,

Digitized by Google

Digitized by Google

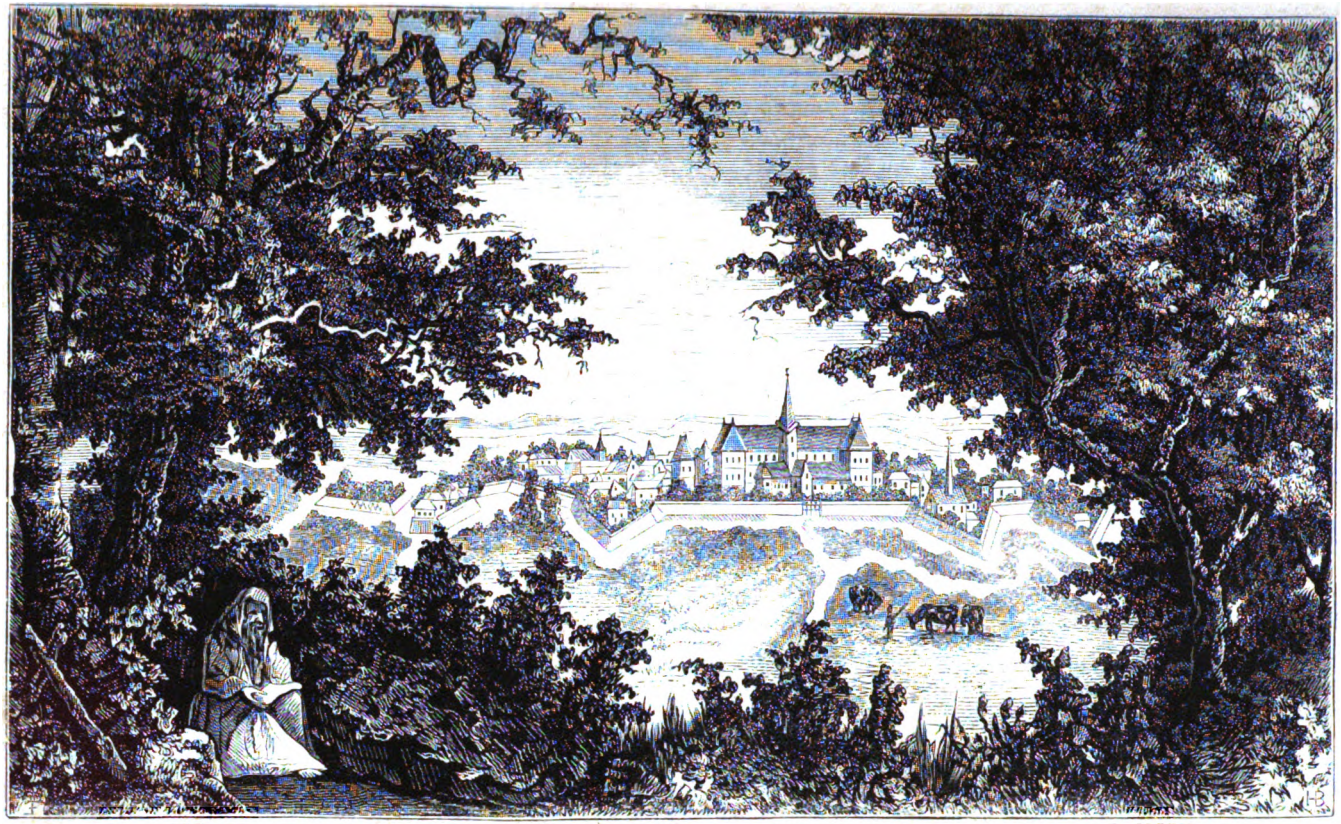

Ed. FLEURY, del. E. BREVAL, sc.

VUE DE LA FÈRE (d'après un tableau du 17e siècle).

Digitized by Google

ferme) que les rois de la première race, auxquels appartenait son territoire, construisirent en ce lieu. Au 5e siècle, Ste Geneviève, patronne de Paris, ayant obtenu du roi Clovis, le don de la terre de La Fère (et non celle de Fère-en-Tardenois, comme le disent les historiens), la donna à son tour à l'église de Reims, des mains de laquelle elle passa plus tard, par don ou par échange, dans celles de l'église de Laon. Celle-ci la posséda jusqu'à la fin du 12e siècle; mais alors, Roger, évêque de Laon, fut obligé par des raisons que nous avons expliquées ailleurs (Voyez notre *Histoire de la Commune du Laonnois*) de la rendre au roi de France. (Voyez ci-dessous l'acte de donation). Au mois de janvier 898, le roi Eudes, passant à La Fère, y tomba malade et se sentant sur le point de mourir, assembla les grands du royaume, et leur fit reconnaître pour son successeur, Charles-le-Simple, qu'il avait précédemment dépouillé. — Thibaut comte de Chartres, s'empara de La Fère en 958. En 1132, Louis-le-Gros en fit le siége pour l'enlever aux héritiers du fameux Thomas de Marle, sire de Coucy. L'un des successeurs de ce dernier, Enguerrand III, octroya à La Fère en 1207, une charte de paix calquée sur celle de Laon (V. ce mot), sous condition que les habitans lui paieraient une rente annuelle et perpétuelle de 100 liv. parisis. Ce seigneur fit construire en même temps dans le centre de la ville un château-fort nommé le *châtelier*, lequel fut remplacé au 16e siècle par une construction plus moderne, dont il existe encore des vues. — Les habitans de La Fère rachetèrent en 1475, à Louis de Luxembourg, comte de Marle et de La Fère, la banalité du four, moyennant une redevance annuelle de 16 deniers parisis à payer par chaque chef de ménage. — En 1552, les impériaux tentèrent un coup de main sur La Fère, et vingt-sept ans après, le prince de Condé parvint à s'en emparer par surprise. L'année suivante, les troupes royales vinrent en faire le siége qui dura trois mois. Les ligueurs s'emparèrent à leur tour de La Fère en 1589; mais Henri IV se présenta devant cette place en 1596, et y entra après un siége de sept mois — Les Prussiens s'emparèrent de La Fère en 1814; étant revenus l'année suivante, après la bataille de Waterloo, ils ne purent le reprendre malgré un blocus de près de cinq mois. — La Fère possédait autrefois deux chapitres d'hommes, une abbaye de filles et un couvent de Capucins. Le chapitre de St-Montain existait dès le 11e siècle; au moment de la révolution, il comptait neuf chanoines jouissant de 19,000 liv. de rentes. Celui de St-Louis ne fut établi qu'en 1539; on y voyait en dernier lieu cinq chanoines ayant 4,300 livres de revenus. — L'abbaye du Calvaire fut fondé en 1527 par Marie de Luxembourg, bisaïeule de Henri IV, qui y plaça sept *clergesses* et deux sœurs converses tirées de N.-D. d'Hiers. A la révolution on y comptait huit dames de chœur jouissant de 15,338 liv. de rentes. — Les Capucins s'établirent dans cette ville en 1648 ou 1650, sous la protection du cardinal de Mazarin, qui leur donna un superbe tableau de Raphaël, le St François d'Assises. — Un petit collége fut fondé à

Digitized by Google

La Fère dans les premières années du 18e siècle, mais n'a point prospéré. Les Frères des Écoles chrétiennes s'y établirent en 1738. — Cette ville possédait dès le 12e siècle une léproserie qui, en 1648, jouissait encore d'une revenu de 1,500 liv. Un hôtel-Dieu y fut fondé au 13e siècle par Enguerrand IV, sire de Coucy. L'une des filles grises ou de St-Lazare qui le dirigeaient était en même temps chargée de l'instruction des filles pauvres de la ville. Ses revenus s'élevaient à 4,000 livres en 1648. En 1696, les léproseries de Sinceny, Ribemont et Séry lui furent réunies sous la condition de recevoir les pauvres malades de ces trois villes qui y avaient chacune deux lits. En 1780, on y comptait 48 lits, dont 30 pour les militaires et 18 pour les habitans; aujourd'hui il y a 68 lits. — L'établissement de l'hôpital remonte à 1677. Il fut fondé par Charles de Laporte, duc de Mazarin. On y compte 60 lits. — L'école d'artillerie de La Fère date de 1719; l'arsenal avait été fondé dès 1666. Les casernes sont de 1720 et 1767. Le bureau de bienfaisance date seulement de 1824.— La Fère possédait autrefois un bailliage royal qui y fut établi en 1589, et une maîtrise des eaux et forêts qui comprenait les bailliages de La Fère, Saint-Quentin, Marle et Ham. — Il y a à La Fère une foire annuelle de trois jours qui se tient le 25 septembre et jours suivans, un marché-franc le deuxième mercredi de chaque mois, et un marché hebdomadaire les mercredis et samedis.

La Fère a vu naître : Jean de La Fère, chanoine de Roye au 13e siècle, auteur du roman *Le riche homme et le ladre*; un autre Jean de La Fère, abbé de St-Vincent de Laon en 1222; Gobert de La Fère, abbé de cette même maison en 1264; Jean Benoît, abbé de Saint-Martin de Laon en 1387; Marie de Luxembourg, aïeule de Henri IV, surnommée *la mère des pauvres*; Louis de Bourbon, cardinal-évêque de Laon, mort en 1557; le cardinal Charles de Bourbon, roi de la Ligue, né en 1523; Antoine de Bourbon, roi de Navarre, père de Henri IV; Marie de Bourbon, fiancée à Jacques V, roi d'Écosse; Louis de Bourbon-Vendôme, premier prince de Condé, le vainqueur de Cerisolles; Madeleine de Bourbon-Vendôme, née en 1521, abbesse de Ste-Croix de Poitiers; Catherine de Bourbon, née en 1525, abbesse de N.-D. de Soissons; Éléonore de Bourbon, née en 1528, abbesse de Fontevrault; Jean de Bourbon, tué à la bataille de St-Quentin en 1557; Gassonde, horloger-mécanicien célèbre; Henri Boudon, grand archidiacre d'Evreux, auteur de plusieurs ouvrages religieux; les deux généraux d'artillerie Hurtubie, morts en 1807 et 1809; le général Law de Lauriston, né en 1790; le lieutenant-général d'Aboville, mort en 1819; et le maréchal de camp d'Aboville, mort l'année suivante.

On a : *Notice historique sur La Fère*, par Melleville, à la suite de son histoire de Coucy, 1848.

Seigneurs laïcs de La Fère.

Ils relevaient des évêques de Laon, pourquoi ils lui devaient chaque année l'hommage d'un cierge de cire pesant 33 livres. Cet usage continua longtemps encore après que La Fère fut passé dans les mains des rois de France; mais en 1780, le procureur du roi au bailliage de Laon, choqué de l'irrévérence d'un tel usage, se rendit à l'é-

Digitized by Google

glise, et au moment où le nom du prince fut appelé protesta à haute voix, de sorte qu'à partir de ce jour, le roi cessa de figurer parmi les vassaux de l'église de Laon.

Le domaine de La Fère fut de bonne heure donné en fief par les évêques de Laon à des particuliers, qui prirent dès lors le titre de seigneurs de cette ville. Ils avaient un châtelain pour la garde de la ville. Cette dernière charge fut longtemps dans les mains des seigneurs du Sart ou des puinés de leur maison (Voyez ce mot).

1030-40. Anselme, *prince* de La Fère.

1059. Robert de La Fère.

1070-1106. Gautier de La Fère, fils de Francon. Femme, Rathunde. Il semblerait qu'après Gautier, un chevalier nommé Renaud aurait possédé pendant quelque temps la seigneurie de La Fère, et qu'il l'aurait donnée à l'abbaye de St-Vincent. Ce Renaud se retira dans cette maison religieuse en 1143, après lui avoir donné la grosse et menue dîme de Termes, et plusieurs maisons à La Fère.

Vers 1107. Enguerrand Ier, sire de Coucy, s. de La Fère. Il paraît avoir donné cette seigneurie en arrière-fief à Guy, époux de la fille qu'il avait eue de Sibille de Château-Porcien. Mais elle ne tarda pas à rentrer dans les mains de ses successeurs, qui la gardèrent jusqu'à l'extinction de la branche aînée de leur famille (Voyez Coucy-le-Château).

1400. Louis, duc d'Orléans, comte de Valois, seigneur de La Fère par acquisition.

1412. Robert de Bar, par arrangement avec le précédent, et pour qui les terres de La Fère et de Marle furent érigées en comté (Voyez Marle).

Roger de Rozoy cède au roi le fief de La Fère, en 1185.

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Ego Rogerus, Dei gratiâ Laudunensis ecclesie minister humilis, notum facio universis presentibus pariter et futuris quàm ego Domino meo Philippo, regi Francorum, dedi et in perpetuum habendum concessi feodum meum de Fera quem dominus Radulphus de Cociaco à me tenebat, salvis proprietatibus meis ejusdem feodi. Hoc autem concessi ita quod dominus Radulphus qui de feodo illo homo meus ligius erat, de cetero sit homo ligius domini regis. Actum publice Parisius anno incarni Verbi MCLXXXV.»

Canton de La Fère, arrond. de Laon. — Il s'étend à l'ouest de Laon et se compose de la ville de La Fère, chef-lieu, d'un gros bourg, St-Gobain, et des 25 villages de : Achery, Andelain, Anguilcourt-le-Sart, Beautor, Bertaucourt-Epourdon, Brie, Charmes, Courbes, Danizy, Dœuillet, Fargniers, Fourdrain, Fressancourt, Liez, Mayot, Mennessis, Monceau-les-Leups, Quessy, Rogécourt, St-Nicolas-aux-Bois, Servais, Tergnier, Travecy, Versigny, Vouel; plus, de 19 hameaux et de 33 fermes, maisons isolées, etc, le tout formant aujourd'hui 16 paroisses. — *Orographie :* le sol de ce canton n'est un peu montueux que dans sa partie méridionale. Le centre est occupé par une large vallée où serpente la rivière d'Oise. — *Géologie :* craie blanche; sables tertiaires inférieurs, calcaire grossier. Lignites à Travecy, Charmes et Versigny. Terrains de transport très-développés dans la vallée de l'Oise et particulièrement composés de matériaux siliceux à angles émoussés, au milieu desquels on trouve fréquemment des ossemens fossiles d'éléphans, rhinocéros, cerfs, bœufs, ours et plusieurs *felis*, et même le bœuf musqué d'Amérique. On n'y a pas encore signalé de hachettes en silex, mais nous y avons recueilli plusieurs boules en grès, taillées de main d'homme. — *Botanique : Samolus Valerandi, Orchis laxiflora, Chrysosplenium alterni-folium,* dans les bois de Fourdrain; et dans les marais, *Pilularia globulifera.* — *Surface territoriale :* 18,322 hect. 75 a. — *Culture :* en 1760, terres labour., 14,003 arp.; vignes, 186 arp.; chenevières, 84 arp.; prés, 2,509 arp.; bois, 4,044 arp. En 1836, terres labour., 6,889 h.

Digitized by Google

40 a.; jardins et vergers, 1,831,34; prés et marais, 2,946,80; savarts, 184,26; bois, 5,978,44; chemins, cours d'eau, etc., 691,27. Ce canton est celui qui possède le plus de prés. — *Population :* en 1760, 12,096 hab. (2,688 feux); en 1800, 14,602 hab.; 1806, 14,742; 1820, 15,262; 1827, 16,142; 1841, 18,722; 1856, 20,322; 1861, 20,059 hab.

FÈRE-EN-TARDENOIS, *Feria* en 1170; *Fara in Tardenense.* — Petite ville ancienne capitale du Tardenois, située dans une large vallée, à 60 k. au sud de Laon et 20 au nord de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, chef-lieu de bailliage, élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui chef-lieu de canton, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patronne, Ste Macre. — Population : 1760, 2,116 h. (411 feux); 1788, 1,748 h.; 1800, 1,796 h.; 1818, 2,105 h.; 1836, 2,354 h.; 1856, 2,317 h.; 1861, 2,497 h. — Dépendances : Ville-Moyenne (hameau); Combernon, le Château (fermes); le Château-de-Fère (isolée); le Petit-Moulin, le Rollequin, Parchy (moul.).

Il nous paraît peu vraisemblable que la localité nommée *Fara*, qui fut donnée par le roi Clovis à Ste Geneviève, et par celle-ci à St Remi, soit Fère-en-Tardenois; il est bien plus probable que c'est La Fère, près Laon. Il est du moins certain que ce lieu est très-ancien, et l'on pourrait y voir sans trop d'invraisemblance, l'un des douze oppides du Soissonnais dont parle César. Au surplus, la terre de Fère était, dès le 9e siècle, la propriété d'un seign. laïc et la capitale du Tardenois. Un concile d'évêques s'y serait tenu, dit-on, en l'année 977. — Le château de Fère, dont on voit les magnifiques restes, fut bâti en 1206 par Robert II de Dreux, seign. de Fère. En 1214, Philippe-Auguste affranchit des corvées tous les hommes de Fère et du Valois, sous condition de lui payer annuellement : par chaque cheval fait, 2 sous; par chaque âne sous le joug, 12 deniers; et tout homme travaillant de ses mains, 6 deniers. — En 1342, les habitans de Fère obtinrent de leur seigneur, Gaucher de Châtillon, l'abolition de plusieurs servitudes, notamment du fors-mariage, s'engageant en échange à concourir à la défense du château toutes les fois qu'ils en seraient requis. Ce seigneur leur remit aussi le droit de *marquette* auquel ils étaient assujétis : « Comme sire de Mareuil puet et doit avoir droit de braconnage sur » fille et fillette en nosdites seigneuries, si se marient; et si ne les braconne, » echéent en deux sols envers ladite seigneurie », dit l'acte d'abolition. — La ville de Fère fut prise par les Calvinistes en 1567, et par les Ligueurs en 1590, sur qui Maulevrier la reprit peu de temps après. Elle fut pillée par les Espagnols en 1652. Elle tenait le parti du roi en 1423. Le capitaine Aladin de Moussay qui y commandait, la livra l'année suivante au roi d'Angleterre, sous la condition qu'il lui conserverait son commandement. — Deux sœurs de Genlis furent fondées à Fère en 1743, pour l'instruction des filles pauvres, par M. Gélu, curé de Tannières. Un autre prêtre, M. Leleu ou Leluc, curé de Villeneuve, y fonda à son tour en 1773, conjointement avec sa sœur, un petit hôpital de trois

Digitized by Google

lits, dont deux pour les habitans de Fère, et un pour ceux de Villeneuve. Il existait en outre dans cette ville avant la révolution, une charité possédant 450 livres de rentes. — On y voyait alors une manufacture de verres. — Guy de Châtillon, seigneur de Fère ci-dessous nommé, obtint du roi en 1330, l'établissement à Fère-en-Tardenois d'une foire annuelle le 28 décembre (Voyez ci-dessous l'acte de cet établissement). Aujourd'hui, Fère possède quatre foires annuelles qui se tiennent le 13 janvier, le mardi de la 4e semaine de carême, les 25 juin et 29 septembre. Il y a aussi un marché-franc le 2e mercredi de chaque mois, et deux marchés hebdomadaires, les mercredis et samedis. — Un bureau de bienfaisance a été établi dans cette ville en 1824. — De nombreux objets antiques ont été trouvés en 1765 dans le parc de Fère, en un lieu dit le *Bois du mensonge*. C'étaient 32 médailles en or du Bas-Empire, une plaque d'or émaillée, deux bagues dont l'une enchâssait une pierre gravée, deux autres pierres gravées représentant l'une une figure drapée, l'autre une femme nue adossée à un arbre, une urne, une lampe funéraire, etc. On trouva avec ces objets un squelette humain couché sur le côté, les bras passés sous la tête, les jambes ployées sous le corps et beaucoup d'autres ossemens.

Fère a vu naître, N. Leroux, maître de pension au collége de Boncourt, rédacteur d'un journal d'éducation; et L.-Vict. Flament-Grétry, né en 1764, littérateur et poëte qui, outre différens poëmes, a laissé plusieurs mémoires relatifs au procès du cœur de Grétry.

On a : *Notice historique sur Fère*, par l'abbé Poquet et Delbarre.

Seigneurs de Fère.

Vers 850. Bertrand, comte de Fère-en-Tardenois. Après lui, cette seigneurie paraît être passée dans les mains des comtes de Vermandois.

1096. Hugues, dit le blanc, seigneur de Braine, Fère et La Ferté-Milon.

1110. André de Baudiment, s. de Braine et Fère, par son mariage avec Agnès, sœur du précédent.

1124. Guy de Baudiment, leur fils, comte de Braine, seign. de Fère; femme, Alix; enfans: Hugues, dit le blanc, et Guy, morts jeunes; Agnès, qui épousa

1144. Milon, comte de Bar-sur-Seine; dont des filles. Agnès se remaria à

1152. Robert Ier, comte de Dreux, frère du roi.

1170. Robert II de Dreux, son fils, seigneur de Fère; femmes: 1° Mahaut ou Mateline de Bourgogne, comtesse de Nevers; 2° Yolende de Coucy. Par un usage général au moyen-âge, le fiancé dotait sa future d'une partie ou même de la totalité de ses biens. Robert II de Dreux se conformant à cet usage en 1170, fit dresser l'état des biens dont il dota Mateline, sa première femme. Cette pièce est trop curieuse pour ne pas mériter de trouver place ici. En voici le texte entier:

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Quod dominus Jesus in Chanâ Galilee vocatus ad nuptias, non solum advenire, nec solum interesse, verum etiam miraculorum suorum iniciis convivas letificare dignatus est, ad hereticorum nuptiis detrahentium confutenda prava dogmata. Valida satis est et cogens ratio. Nuptiis enim condignâ reverentiâ et honore sibi debito celebratis, si macula vel noxa subesset, eis nullatenùs agnus immaculatus, agnus innocens interesset, nedum eas miraculorum suorum primiciis insigniret amplius si tam excellentem copiam vel etiam tenuis reatus infucaret. Nequaquam Christi et ecclesie dignissimum sacramentum prefiguraret, Deus pater infidere nuptiarum. Taceant igitur Marcion et Tation nuptiarum detractores, errorem suum damnantes silentio cum ad nuptiales celebrationes ipsius domini simus instructi sententiâ dicentis: Propter hoc relinquet homo patrem et matrem et adherebit uxori sue, et erunt duo in carne unâ tanta tam robusta. Ego Drogo, domini (sic) Fre

Digitized by Google

tûs, sententia religiosa quam docet unione uniri tibi preeligens, karissima mea Matelina, in donationem propter nuptias prout habet usus sancte ecclesie, tibi concedo terram quam modo tenens sum que ubi sita sit assignatio. Do tibi meam Suessionis domum, vineam de Pomeriis, vineam meam de Bucy, terre (terram) quam ego et mater mea habemus apud Nantolium, totam partem meam terre quam ego similiter et ipsa habemus apud Joy et apud Eysy, totam partem meam et ejus quam habemus ego et ipsa apud *Fruitit*, totam partem meam terre quam ego et ipsa habemus apud vallem Rami, totam partem meam et ejus terre quam habemus apud vallum de *Fun*; totam partem meam et ejus quam habemus apud Alemant; totam partem meam et totum quod habeo apud Merulliacum et totam terram meam de Feriâ, et omnium acquisitionum nostrarum dimidietatem. Et ne contra cartam nostre dispositionis alicui liceat malignari, eam tibi tam beatorum martyrum Gervasii et Protasii sigillo, quàm legitimorum virorum irrefragabili testimonio confirmo, videlicet: Herberti, canonici parisiensis, etc. Actum est hoc Suessioni, anno incarnati Verbi MCLXX.° (*D. Gren.*, *t.* 257, *f°* 207).

1224. Pierre de Dreux dit Mauclerc, comte de Bretagne, seigneur de Fère.

1235. Jean de Dreux, duc de Bretagne, son fils; femme, Blanche de Navarre. Après lui, ce domaine revint à sa sœur Yolende, qui le porta en mariage à

12.. Hugues, dit le Brun, sire de Lusignan, comte de Lamarche, lequel l'échangea en 1298, avec Gaucher de Châtillon, contre les château et ville de Fontenay en Saintonge.

1296. Gaucher IV de Châtillon, connétable de France. Il contracta 3 alliances et eut plusieurs enfans.

1318. Jean de Châtillon, son aîné, seigneur de Fère et Marigny.

1324. Guy de Châtillon, connétable de France, comte de Porcien, seign. de Fère, 4e fils de Gaucher IV; femme, Marie de Lorraine.

1333. Gaucher V de Châtillon, leur fils, seign. de Fère, vicomte de Blaingny; femme, Isabeau de Coucy. Se voyant sans enfans, Gaucher de Châtillon vendit, le 24 mars 1394, la terre de Fère au duc d'Orléans, moyennant 50,000 écus d'or à la couronne. Cette vente comprenait le château avec la ba se-cour où demeuraient plusieurs bourgeois tenus de faire guet et garde toutes les fois requis; 70 chapons ou poules dûs par les bourgeois; 32 setiers de grains de rente dite rentes de bourgeoisie, dont deux tiers en blé et un tiers en avoine; le parc enclos de murs avec la garenne contenant mille arpens de bois; le péage et passage du pays; douze pièces d'eau, étangs ou sourcières, contenant environ 800 arpens.; la ville de Fère en toute justice; la taille sur les habitans; les morte-mains et fors-mariages; les moulins à draps, huile et tan; la rivière, le vinage et différens petits droits; le grand hôtel de ville avec les jardinages; deux moulins, etc.; plus, la ville de Villers (sur-Fère), avec la mairie, la taille, morte-main et fors-mariage de ladite ville, etc.; la ville de Villemoyenne, avec sa mairie; la forêt de Rye renfermant 15,000 arpens, avec haute, moyenne et basse justice; la ville de Lesges, avec la taille des habitans, morte-mains, fors-mariages et autres petits droits; la ville d'Augy, avec la taille s'élevant à 26 livres 6 deniers, les morte-mains, les fors-mariages, les surcens, le pressoir, etc. Enfin, les hommes et femmes de corps de St-Gilles.

1394. Louis, duc d'Orléans, seigneur de Fère, pour qui cette terre fut érigée en pairie en 1399, avec Gandelu; femme, Valentine de Milan.

1407. Jean d'Orléans, leurs fils puîné, comte d'Angoulême.

14.. Jean de la Personne, vicomte de Nesle, seigneur de Fère; femme, Jeanne de Sarbruck. Jean de la Personne fut tué par le suivant.

1430. Guillaume de Flavy, seign. de Fère, par son mariage forcé avec Blanche, leur fille, qui le fit assassiner à son tour. Guillaume de Flavy ayant arrêté traîtreusement à Compiègne messire Pierre de Rieux, maréchal de France, l'enferma à Nesles ne consentant à le relâcher que moyennant une rançon. Sur le refus de de Rieux, Guillaume le fit mourir dans sa prison. La réparation de ce meurtre se fit longtemps attendre. Enfin en 1509, le Parlement condamna les héritiers de Guillaume de Flavy à une amende de 10,000 livres parisis pour être employée à déterrer le corps dudit de Rieux, et le mettre dans un cercueil, être célébré un service solennel où assisteront vingt pauvres vêtus d'une robe noire, ledit corps transporté ensuite à Rieux, où sera célébré un nouveau service, avec vingt autres pauvres à chacun desquels il sera distribué 20 deniers tournois; plus, à être fondé audit Rieux une chapelle de

Digitized by Google

80 livres parisis de rente et fait un tombeau de marbre portant l'effigie dudit de Rieux; enfin à élever devant la porte du château de Compiègne où avait été arrêté de Rieux, une croix de pierre où seront relatées ladite prise et ladite sentence. Tout cela fut exécuté de point en point en 1514. — Fère entra ensuite dans le domaine royal, et François Ier le donna à

1528. Anne de Montmorenci, connétable de France; femme, Madeleine de Savoie.

1614. Henri, duc de Montmorenci, leur fils, seigneur de Fère, maréchal de France, sur qui cette terre fut confisquée en 1634, et donnée à

1634. Armand de Bourbon, prince de Conti.

16.. François-Louis de Bourbon, prince de Conti; femme, Marie-Thérèse de Bourbon-Bavière.

17.. Louis-Armand de Bourbon, leur fils; femme, Louise-Elizabeth de Bourbon-Bourbon. Leur fille Henriette porta Fère à

1752. Louis-Philippe, duc d'Orléans.

1785. Louis-Philippe-Joseph, son fils, duc d'Orléans, seigneur de Fère qu'il donna à son fils Louis-Philippe duc de Chartres, nommé roi des Français en 1830.

Etablissement d'une foire annuelle à Fère-en-Tardenois, en 1330.

Philippe, par la grâce de Dieu, roy de France. Nous faisons savoir à tous présens et avenir que comme nostre amé et féal chevalier, Guy de Châtillon, nous eust fait humblement supplier que de nostre grâce espécial nous vousissiens octroyer une foire chacun an en la ville de Fère-en-Tardenois, à tel point que ladite foire ne fust préjudiciale ne domagente aus foires et aus marchiés voisins, et à savoir la vérité sur ce seroit le profit de nous et de nos subgiés de octroyer audit chevalier ladite foire, nous eussions mandé par noz lettres à nostre baillieu de Chaumont, auquel baillie ladite ville de Fère est assise, que il se informast et enquist bien et diligemment, appelés ceux qui seroient à appeler sur ladite foire au cas où nous leur octroierons, seroit préjudiciale ou domageuse à nous et à autres, et à quel jour elle seroit plus convenablement assise, et l'information que faite auroit sur ce, nous renvoiast feablement enclose sous son seel. Sachent tuit que par ladite relation de nos amés et féaulx les gens..... enqueste de nostre hostel que ladite information, laquelle nostre dit baillif nous a envoyée enclose sous son seel, eue veue et diligemment examinée, nous a apparu que ce seroit le prouffit de nous et de nos subgiés et non le dommage, d'avoir une foire chacun an en ladite ville de Fère, au vuitiesme jour de Noel, nous avons ottroié et ottroions par grâce espécial au devant dit chevalier pour li et pour ses hoirs, et ceus qui cause auront de li, à perpétuité que dors en avant chacun an, il ait et puisse avoir et faire tenir ladite foire audit vuitiesme jour depuis ladite feste de Noel en la ville de Fère dessurdite, nostre droit et l'autruy sauf sus ce et en toutes choses. Et pour que ce soit ferme et stable à tousjours nous avons fait mettre nostre seel en ces présentes. Donné à St-Germain-en-Laye l'an de grâce MCCCXXX ou mois de décembre.

Canton de Fère, arrond. de Chât.-Thierry.—Il est situé au N.-E. de Château-Thierry et comprend deux bourgs, Fère, chef-lieu, et Coincy, avec les 19 villages de Beuvardes, Brécy, Bruyères, le Charmel, Cierges, Coulonges, Courmont, Dravegny, Fresnes, Goussancourt, Mareuil-en-Dôle, Nanteuil-Notre-Dame, Ronchères, Saponay, Sergy, Seringes-et-Nesles, Vezilly, Villeneuve-sur-Fère, Villers-Agron et Villers-sur-Fère; plus, de 30 hameaux et 58 fermes, maisons isolées, moulins, etc., le tout formant aujourd'hui 16 paroisses. — *Orographie :* son sol, entièrement formé par des plateaux élevés, n'est coupé par aucune vallée profonde. Cependant la rivière d'Ourcq y prend naissance. — *Géologie :* calcaire grossier, sables moyens, calc. lacustre moyen, et deux lambeaux de sable lac. supérieur près de Ronchères et de la ferme de Reddy. — *Botanique : Digitalis purpurea* dans les bois de Coincy. — *Archéologie :* les vieux châteaux de Givray, du Charmel, de Cierges, de Coulonges, de Fère, de Fresnes, de Villeneuve et de Dravegny; l'église de Fère; le prieuré de Coincy. — *Histoire naturelle :* la hotte de Gargantua dans les bruyères de Coincy, une fontaine pétrifiante à Mareuil-en-Dôle. — *Surface territoriale :*

Digitized by Google

26,200 hectares. — *Culture :* en 1760, terres labour., 23,646 arp.; vignes, 232 arp.; prés, 1,495 arp.; bois, 2,868 arp.; savarts, 80 arp. En 1836, terres labour., 16,033 hect.; jardins et vergers, 560; prés et marais, 1,024; vignes, 146; bois, 6,937; savarts, 548; chemins, cours d'eau, 632. — *Population :* en 1760, 8,698 hab. (1,933 feux); en 1800, 9,520 hab.; 1806, 9,838; 1820, 10,440; 1827, 10,631; 1841, 12,113; 1856, 11,177; 1861, 11,099 hab.

Ferrières. — Voyez Frières.

FERTÉ-CHEVRESIS (La), autrefois LA FRETEIT ou LA FERTÉ-BLIHARD, puis LA FERTÉ-SUR-PERON, *Firmitas Blihardi, Firmitas* en 1115, 1120, etc. — Village de l'ancien Laonnois, bâti sur la rivière du Péron, à 23 k. au N. de de Laon et 26 au S.-E. de St-Quentin, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Ribemont, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Brice. — Populat. : 1760, 405 h.; 1800, 795 h.; 1818, 1,083 h.; 1836, 1,368 h.; 1856, 1,478 h.; 1861, 1,504 h. — Dépend. : Chevresis-les-Dames (H.) : Ferrières, Puisart (F.).

Ce village paraît s'être formé autour d'un château qui fut bâti en ce lieu dans la seconde moitié du 11e siècle. Il fut surnommé Blihard, d'un de ses seigneurs ainsi nommé, qui vivait au siècle suivant. — Un prieuré, sous le vocable de St Gilles, fut fondé dans ce château vers 1090, par Raoul, seigneur du lieu, qui lui abandonna la redécime sur ses terres, four, étang, etc. Elinand, évêque de Laon, donna ce prieuré à l'abbaye de St-Vincent. — Une léproserie fut établie dans ce village en 1156; ses revenus étaient de 200 livres en 1648. — La Ferté-Chevresis fut pillé par les Espagnols en 1636, et mis à contribution par le partisan hollandais Growestein, en 1712.

Seigneurs de La Ferté-Chevresis.

1080. Ibert ou Elbert, vidame du Laonnois, seigneur de La Ferté?

1090. Raoul, chevalier, seigneur dudit.

Après lui, la terre de La Ferté fut donnée par le comte de Vermandois, qui en était seigneur suzerain, au sire de Coucy, lequel la céda en arrière fief à

1113-70. Blihard, ch., frère de Guy de Soupir et d'Elbert, vidame du Laonnois; femme, Brémonde; enfans: Gobert, Raoul, Guy, Scot, Guillaume? dit le moine, Teudon? Ade, Marguerite, Malgloire; Cécilie, mère de Blihart.

1178. Gobert, seign. de La Ferté; femme, Marguerite, nièce du sire de Coucy; enfant, Brémonde, femme de Mathieu de Wiège.

1200. Guy, châtelain de Coucy, seign. dud.; femme, Marguerite.

1227. Gilles, seign. de Montcornet en Ardennes et la Ferté-Bliard.

1246. Robert de Barsouches, chev., seign. de La Ferté; femme, Hermande.

1252. Simon, dit le Boux, chevalier dudit.

1339. Jean, dit le Borgne, de Cramaille, seign. dudit, Nouvion-le-Comte, etc.

1447. Jean de Barbançon, sénéchal du Hainaut, seigneur de Wiège, La Ferté, etc.

1488. Antoine de Launois, seign. de La Ferté-Blihard.

1502. Raoul II de Coucy-Vervins, seign. dudit.

Vers 1530. Marie de Luxembourg, dame de La Ferté. Elle donna ce domaine à

1539. Antoine de Bourbon, son fils, roi de Navarre.

1546. François de Barbançon, écuyer, s. dudit.

1550. Florent de Blécourt, seigneur dudit.

1556. François de Renty, seigneur dudit.

1570-75. Baptiste de Renty, chev., seign. de Vendelles et dud.; enfans: Jacques, Gilles, seign. de Neuvillette.

1582. Jacques de Renty, chev., seign desdits; chevalier des ordres du roi.

1691. N. de Marillac, seigneur dudit.

1789. Le duc de La Trémouille.

Digitized by Google

FERTÉ-MILON (LA), autrefois LA FERTÉ-EN-OURXOIS ou LA FERTÉ-SUR-OURCQ, *Firmitas que appellatur Urc*, vers 1035; *Firmitas Milonis* en 1195. — Petite ville de l'ancien Ourxois, bâtie sur la rivière d'Ourcq, à 80 k. au S.-O. de Laon et à 35 au N.-O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Chât-Thierry, même diocèse. — Autrefois trois paroisses : Notre-Dame, St-Wast, et St-Nicolas dans le faubourg de la Chaussée. — Population : 1698, 1,600 h. ; 1760, 480 feux ; 1800, 2,051 h. ; 1818, 1,868 h. ; 1856, 1,890 h. ; 1836, 1,896 h. ; 1861, 2,008 h. — Dépendances : le Moloy (hameau); Charcy (ferme); la Folie, Bourg, les Étangs (isolées).

Des diverses opinions qui existent touchant l'origine de La Ferté-Milon, la plus probable nous paraît être la suivante. La ville haute et le château occupent vraisemblablement l'emplacement de l'un des douze oppides soissonnais dont parle César. Au 9e siècle, un certain Humogald en était propriétaire. Voulant arrêter les courses des Normands qui remontaient la rivière d'Ourcq sur leurs barques, il résolut d'y construire un château-fort, qu'il composa selon l'usage du temps, de deux enceintes : la plus petite fut le château proprement dit; la plus grande, ou basse-cour, fut destinée à servir d'abri aux populations dans les temps de guerre. Cette dernière se couvrit bientôt de maisons et devint ce qu'on appelle la ville haute. Insensiblement d'autres habitations s'établirent dans la vallée, et donnèrent naissance à la ville basse et au faubourg de la Chaussée. Cette ville prit dès lors le nom d'Ourcq-La-Ferté ou La Ferté-sur-Ourcq; mais au 10e siècle, elle adopta celui de La Ferté-Milon, en mémoire de l'un de ses seigneurs qui l'avait fait réparer ou embellir. — Dès 1214, les habitans de cette ville firent un premier pas dans l'affranchissement, en obtenant du roi la suppression des corvées, sous condition de lui payer annuellement par chaque cheval 2 sous, par chaque âne 12 deniers, et pour tout ouvrier 6 deniers. Cette première franchise fut complétée sept ans plus tard, par l'abolition de la morte-main et du fors-mariage, qu'ils achetèrent au roi pour un cens annuel de 40 liv. parisis, en remplacement de 40 livres *noires* qu'ils lui payaient auparavant. — Le fort château de La Ferté-Milon devint de bonne heure et comme toujours, le point de mire de tous les partis. En 1411, il fut pris par les troupes du roi sur les Orléanais qui l'occupaient. Repris peu de temps après par ces derniers, les habitants livrèrent la ville aux royalistes en 1422; mais les Bourguignons retranchés dans le château ayant reçu un renfort de 5 à 600 hommes, pénétrèrent dans la ville, passèrent au fil de l'épée ceux des bourgeois qui voulurent résister, et livrèrent toutes les maisons au pillage. — En 1567, les calvinistes attaquèrent sans succès La Ferté-Milon. Cinq ans après, un terrible incendie y dévora 40 maisons. — Les ligueurs s'en emparèrent en 1588, mais l'abandonnèrent presqu'aussitôt. Les bourgeois résolurent alors de se garder eux-mêmes, en observant une exacte neutralité

Digitized by Google

entre les partis. Mais ayant mis de la négligence dans leur garde, une troupe de voleurs en profita pour s'emparer du château et s'y établir. Les habitans durent alors songer à se défaire de ces hôtes dangereux. Pendant qu'une troupe d'entre eux attaquait le château par dehors pour donner le change aux malfaiteurs, une autre troupe pénétrait dans le château par des souterrains qui communiquaient avec la ville. Tous ces brigands furent passés au fil de l'épée. Les bourgeois de La Ferté-Milon craignant le retour d'un pareil malheur, livrèrent alors le château aux ligueurs, mais n'eurent guère à se louer de leur conduite. Enfin, Henri IV se présenta en 1594, pour faire le siége du château; St-Chamand le lui rendit. Alors le roi fit procéder à la démolition de cette forteresse malgré les remontrances des habitans. — Au siècle suivant, la ville avait conservé ses fortifications. Elle fut attaquée par les Espagnols en 1652; mais les habitans, hommes, femmes et enfans, leur opposèrent une résistance si opiniâtre, qu'ils furent contraints de se retirer. — Le château de La Ferté-Milon dont on admire aujourd'hui les belles ruines, fut construit au 15e siècle par le duc d'Orléans, comte de Valois, sur l'emplacement de l'ancien. Il se composait d'un corps de logis carré, à trois étages, dont les murs offraient une hauteur de 80 pieds sur 15 et 18 d'épaisseur. On y admirait de vastes et magnifiques souterrains. La façade seule a été épargnée. On remarque au-dessus de la porte d'entrée, un bas-relief dont on a vainement jusqu'ici cherché l'explication. — Une petite collégiale, dite de St-Vulgis, fut fondée en 1110 à La Ferté-Milon, par Hugues-le-Blanc, seigneur de cette ville. Changée plus tard en prieuré, ses biens furent réunis à l'abbaye de St-Jean-des-Vignes de Soissons. — On y voyait autrefois une maladrerie qui, avant 1623, fut transformée en un prieuré pour 5 religieux de l'ordre de Citeaux, sous le titre de St-Lazare. Au moment de la révolution, ce petit établissement jouissait de de 4,000 livres de revenus, et n'avait plus qu'un seul titulaire. — Un hôpital fut fondé dans cette ville en 1201. Il eut le sort de la maladrerie, ayant été transformé en un couvent de Cordelières urbanistes, sous le titre de St-Michel. A la révolution, on y comptait dix-sept sœurs et trois converses, dont les revenus s'élevaient à 10,765 liv. — On y voyait encore un Hôtel-Dieu qui avait été fondé en 1699, par le roi Louis XIV à la prière des habitans, par la réunion des biens des maladreries de Couverloy, Courtieux, Viviers, Chelles et Bonneuil. Il était tenu par quatre sœurs de Genlis, dont deux étaient en outre affectées à l'instruction gratuite de douze filles pauvres de la ville. On y comptait 12 lits en 1812. — Un petit collége avait été fondé à La Ferté-Milon en 1719, par M. Hannivel de Maine-Villette, abbé de Valsery. — Cette ville était autrefois le chef-lieu d'une châtellenie, dont relevaient 76 lieux des environs. Elle possédait une prévôté royale, un grenier à sel, une compagnie d'arquebusiers établie en 1751, dont l'emblême était un *piémard*, et deux compagnies d'archers. — Au commencement du 18e siècle, La Ferté-Milon possédait des fabriques de toiles de lin et de chanvre estimées. — Il se tient dans cette ville quatre foires annuelles, le

Digitized by Google

lundi de la 3me semaine de Carême, les 22 juillet, 9 octobre et 30 novembre; plus, un marché hebdomadaire le vendredi. — L'église de St-Nicolas de la Chaussée a été bâtie à la fin du 15e siècle. On y admire de magnifiques vitraux peints, datant de cette époque.

Cette ville a vu naître quelques hommes remarquables. Robert de La Ferté-Milon fut abbé de Ste-Geneviève de Paris en 1240. Ch.-L. Aubry du Bochet, député à la Convention, né en 1746, a laissé plusieurs ouvrages sur les terriers, les poids et mesures, la librairie, etc. M. Vernier, homme de loi, a écrit un poëme en vers sur le canal de l'Ourcq. Enfin, M. de Sacy, auteur des figures de la Bible, était aussi, dit-on, de La Ferté-Milon. Mais ces noms sont effacés par celui de Jean Racine, que ses œuvres ont rendu immortel. Il mourut en 1699. On nous saura gré de donner son extrait de baptême, attendu qu'il établit l'époque précise de sa naissance, sur laquelle on n'était pas d'accord.

Le ving-deuxiesme d'octobre 1639, fut baptisé Jehan, fils de Jehan Racine, procureur, et de Jehanne Sconin, tenu sur les fonds par Me Pierre Sconin, commissaire, et Marie Desmoulins.

Signé : A. NOTTELET.

Seigneurs de La Ferté-Milon.

Les seigneurs de cette ville relevaient du comté de Valois et portaient le titre de vicomtes ou avoués de La Ferté-Milon. Après eux, il y avait au château quatre officiers principaux : le garde, le veilleur ou chevalier du guet, l'asinaire ou pourvoyeur et le portier.

920. Milon, seign. de La Ferté à qui il a donné son nom. Il fit lever le corps de St Vulgis et le fit placer dans le château.

9.. Thibaut File-Étoupe, son fils ou petit-fils, seigneur dudit.

Vers 1040. Theudon de La Ferté-sur-Ourcq; femme, Hodierne.

10.. Milon II, dit le Grand, seigneur de Montheri et de La Ferté-Milon.

10.. Milon III, son fils, seigneur dudit.

1096. Hugues le Blanc, d'abord seigneur de Château-Thierry, puis de Braine et La Ferté-Milon. C'est lui qui fonda le prieuré de St-Vulgis. Il le donna à St-Jean-des-Vignes sous condition qu'il y aurait toujours au moins 3 frères pour célébrer le service divin. Femme, Elvide.

1120. Guillaume, leur fils, seign. dud.; femme, Sibille.

1132-54. Godefroi, vicomte de La Ferté, leur fils? femmes : 1° Constance; 2° Ermengarde d'Aizy; enfans : Gervais, Mathilde, abbesse de N.-D. de Soissons; Ade.

1156. Gilbert de La Ferté.

Vers 1210. Gervais de La Ferté.

1230-40. Pierre de La Ferté-Milon? chevalier; femme, Elizabeth, qui se remaria à Pierre le Vintre de Verberie. — Après lui le domaine de La Ferté-Milon entra dans le domaine royal. St Louis le donna d'abord, en 1240, à sa mère, avec les domaines de Crespy, Villers-Cotterêts, Viviers et Pierrefonds; puis, à son frère le comte d'Artois, en 1268, avec Meulant, Pontoise, Crespy, Viviers et Pierrefonds; enfin, en 1269, à Jean, son fils.

1355. Oudard, seigneur de La Ferté-Milon? — Après lui, ce domaine revint encore au roi de France, qui le donna, en 1392, à Louis d'Orléans. En 1445, Charles, duc d'Orléans, son petit-fils, céda ce domaine à sa sœur Marguerite d'Orléans, comtesse d'Étampes, pour parfaire la portion qui lui revenait dans la succession de leur père, les terres et seigneuries de Nogent-l'Artaud, Gandelu, Luzarches et comté de Vertus n'étant pas suffisantes.

Ce domaine devint ensuite la propriété de Jean de Châlons, prince d'Orange, sur qui Louis XI le saisit avec Nogent-l'Artaud, Gandelu et Luzarches et les donna à

1477. Jean d'Aillon, chev., seigneur de Lude.

1481. Le duc de Bretagne, comte de Montfort, seigneur de La Ferté-Milon.

En 1498, le duc d'Orléans retira des mains du prince d'Orange, comte de Tonnerre et Penthièvre, les ville, châtel et terre de La Ferté-Milon, moyennant 8,000 écus d'or vieux, de 64 au marc.

Digitized by Google

De nouveau réunie au domaine, la terre de La Ferté-Milon fut donnée par François Ier à Jacques de Beaune, baron de Semblançay. Mais celui-ci ayant été condamné à mort en 1520, pour crime de péculat, elle rentra de nouveau au domaine. Henri III la donna, en 1580, en douaire à Catherine de Médicis, reine de France, qui la céda, en 1585, à titre d'engagement pour 30,000 livres, à Charlotte de Beaune, sa femme d'atours, petite-fille de Jacques de Beaune ci-dessus, laquelle avait épousé François de la Trémouille, marquis de Noirmoutiers.

1617. Louis de la Trémouille, leur fils, seign. de La Ferté-Milon.

1631. Louis II, marquis de la Trémouille, son fils. Sa fille Anne-Marie porta cette terre en mariage à

1640. Flavio des Ursins, duc de Brachiane. Celui-ci la vendit en 1694, avec le fief de Charcy et moyennant 90,000 fr. deniers, au duc d'Orleans, comte de Valois, qui la réunit à ce comté dont elle n'a point été distraite depuis. En 1790, la châtellenie de La Ferté-Milon consistait en ce qui suit: les ruines de l'ancien château, avec auditoire et prisons, le greffe de la prévôté; les droits de tabellionage de cette ville et lieux voisins, affermés 455 livres; 881 pichets de blé, mesure de La Ferté; 463 pichets d'avoine et 33 livres en argent de redevance annuelle, due par les habitans de Chouy, Villers-le-Petit, Marizy-Ste-Geneviève, Troesne, la ferme d'Édrolle, le moulin le Comte et divers censitaires; la mouvance de 33 fiefs. — Cette châtellenie était chargée de 36 mines de blé, mesure de La Ferté, faisant un muid de Paris, dues à l'Hôtel-Dieu du lieu.

Il y avait autrefois à La Ferté-Milon 3 fiefs dits: le premier, *Bois de Moloy;* le deuxième, *Tarinne* (il était situé sur le vieux marché); et le troisième, *le Donjon*. Ce dernier était le plus important et eut longtemps des seigneurs particuliers qui prenaient, parait-il, le titre de châtelains.

Vers 1100. Vermond, fils puiné de Jean de Pierrefonds, seigneur de Chelles.

11.. Guy, du Donjon, son fils? partit pour la croisade en 1125.

1125. Jean, dit le Turc, autre fils de Vermond, seigneur du Donjon.

11.. Jean II dit le Turc, son fils.

1145. Eudes le Turc.

1154. Raoul le Turc; fe, Adèle de La Ferté Milon.

1179. Guy II du Donjon.

1183. Jean III le Turc; femme, Mélissende de Quierzy, qui se remaria à Jean du Cardinet.

1210. Nivelon le Turc, leur fils, seign. dudit.

1212. Eudes II le Turc.

1260. Raoul II dit le Turc, chevalier.

Ferté-Milon (Haie de). — Elle recouvrait jadis tout l'espace compris entre cette ville et Passy-en-Valois. En 1230, son étendue se trouvait réduite à 70 arpens, qui furent donnés cette année par le roi à Pierre Tristan, seigneur dudit Passy, qui lui avait sauvé la vie à la bataille de Bouvines.

Fervaques, *Fervakus* en 1089; *Faverchiæ*; *Ferventes aquæ*. — Ferme dépendante de Fonsommes, bâtie près des sources de la Somme, circonstance d'où lui vient son nom. — En 1060, Sohier le Roux donna les 5 manses de Fervaques à l'église de St-Quentin. Une communauté de frères et de sœurs sous la règle de St Bernard, fut établie en 1140 dans cet endroit encore désert. Cette communauté persista longtemps, puisqu'en 1320, on y comptait encore 50 sœurs, novices et écolières, 20 moines, chapelains, profès et novices, et 20 sœurs converses; mais la communauté des hommes fut supprimée peu d'années après. Cette maison religieuse eut beaucoup à souffrir durant les guerres. Détruite une première fois au commencement du 16e siècle, elle fut encore saccagée par le duc d'Anjou lors de la prise de Cambrai ainsi qu'en 1395. En 1532, les Espagnols en chassèrent les religieuses qui se réfugièrent d'abord à Paris, puis vinrent se fixer en 1648 à St-Quentin, où elles sont restées jusqu'à la révolution. La dernière abbesse de Fervaques fut Madame Amalia Duperriez-

Digitized by Google

Dumouriez, sœur du général Dumouriez. — L'église de Fervaques a servi de lieu de sépulture à plusieurs comtes de Vermandois.

FESMY, FEMI en 1111; *Fidemium*. — Village de l'ancien Cambrésis, bâti dans une vaste plaine, à 65 k. au N. de Laon et 44 au N.-O. de Vervins, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Cambrai, aujourd'hui du canton du Nouvion, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Etienne. — Population: 1760, 644 h. (149 feux); 1800, 699 h.; 1818, 1,188? h.; 1836, 691 h.; 1856, 726 h.; 1861, 707 h. — Dépendances: Bois-de-l'Abbaye, Carrière-Etreux, St-Pierre, Sans-Fonds (hameaux); l'Hermitage (isolée).

Le village de Fesmy doit son origine à une abbaye d'hommes qui fut fondée en ce lieu dans les dernières années du 11e siècle. A cette époque, deux nobles Anglais voulant servir Dieu dans la retraite, vinrent en France, s'arrêtèrent dans ce lieu désert, et y construisirent quelques cellules avec une chapelle sous l'invocation de St Étienne. Bientôt des habitations s'élevèrent autour de cette maison religieuse et donnèrent naissance au village actuel. En 1215, les habitans de Fesmy obtinrent leur affranchissement de l'abbé Humbert. L'abbaye de Fesmy fut supprimée en 1762 et ses revenus unis au séminaire d'Arras. Elle avait eu pour abbé en 1641, le célèbre antiquaire Pierre Séguin. — Il y avait jadis à Fesmy un petit hôpital dont il est parlé dans un titre de 1220. Un bureau de bienfaisance y a été établi en 1824.

FESTIEUX, FESTUTZ en 1125; FESTUZ en 1155, FESTOEZ en 1168; FESTUELS et FESTIEX en 1169; FESTEOLS en 1178; *Festeoli* en 1140, etc. — Bourg de l'ancien Laonnois, bâti au pied d'une colline élevée, à 12 k. à l'E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de cette ville, du diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population: 1760, 485 h. (108 feux); 1800, 770 h.; 1818, 825 h.; 1836, 902 h.; 1856, 908 h.; 1861, 822 h. — Dépendances: la Pré, la Plaine, Dupré, Bécret (moulins).

Le bourg de Festieux est très-ancien et remonte vraisemblablement à l'époque celtique. Au commencement du 12e siècle, c'était un alleu qui appartenait à l'abbaye de St-Vincent et à laquelle le Pape le confirma en 1125. Il devint ensuite la propriété du chapitre de Laon, et l'on croyait à tort, jadis, qu'il lui avait été donné au 5e siècle, par St Remi, archevêque de Reims. Il l'avait acquis dans le courant du 13e siècle. Il acheta d'abord en 1220 et 1225, aux seigneurs de Craonne et de Courtrizy ce qu'ils possédaient à Festieux; puis en 1245, la justice et la seigneurie à l'abbaye de St-Vincent pour un cens de 60 liv. parisis, la grosse et menue dîmes, pour une rente de 30 liv., enfin en 1246 à Robert, chevalier d'Eppes, moyennant 100 liv. parisis, les hommes et les femmes de corps habitant ce bourg. — Les habitans de Festieux ne furent affranchis qu'au 15e siècle, à la suite de longues querelles qu'ils eurent avec

Digitized by Google

les chanoines de Laon. Au moyen d'un sacrifice de 500 liv. tournois, ils obtinrent enfin du chapitre en 1458, l'abolition des chevage, morte-main et forsmariage, le droit d'acquérir et posséder franchement toutes sortes d'immeubles et celui d'hériter de leurs parens. — Au commencement du 14e siècle, les droits seigneuriaux du chapitre dans Festieux étaient ceux-ci: Il *taillait* les habitans pour l'armée du roi et pour ses nécessités. Il les conduisait, ainsi que les *hôtes*, à l'armée du roi, quand il était nécessaire. Le chapitre avait sur eux la haute justice, recevait le rachat des peines encourues, et pouvait détruire les maisons, vignes ou arbres des coupables. Il faisait *ban* quand il lui plaisait, avait les plaids généraux avec leurs profits, les mesures et leurs profits, la justice des petits pains, celle des larrons, dont les biens lui appartenaient, etc. — On voyait autrefois une tombelle dans le bois de Festieux, et dans le courant du siècle dernier, on a trouvé dans la gorge qui s'étend à l'est de ce bourg, des haches en silex entremêlées d'armes romaines, gisant au milieu d'un nombre considérable d'ossemens humains, ce qui semble annoncer que ce lieu a été le théâtre d'une bataille entre les Romains et les Gaulois. — Ce bourg a vu naître Gérard de Festieux, abbé de St-Martin de Laon, en 1248.

Seigneurs laïcs de Festieux, relevant du chapitre de Laon.

1081. Robert de Festieux; Hugues, son frère.

1270. Colard de Festieux, écuyer; femme, Emmeline; frère, Albéric, clerc.

En 1576, le sieur Duglas, gouverneur de Soissons, voulant avoir la terre de Festieux, fit écrire par le roi au chapitre qui avait besoin d'argent, pour l'engager à la lui vendre; mais celui-ci s'y refusa, sous prétexte que lui ayant été donnée par St Remi, il ne pouvait l'aliéner.

1592. Antoine de Martigny, s. dud. et Variscourt.

1650. Antoine de Bezannes, seigneur de Prouvais et Festieux.

Vers 1724. Louis de Bezannes, seigneur de Prouvais et Festieux (Voyez ces mots).

Feuillans. — On voyait autrefois deux couvens de Feuillans dans le département, l'un à Soissons, l'autre à Blérancourt. Ce dernier avait été fondé en 1614, par Bernard Potier, duc de Gesvres, seigneur de Blérancourt, et comptait 3 religieux en 1789. L'autre fut établi en 1627 par François-Annibal, duc d'Estrées, seigneur de Cœuvres. On y comptait 4 religieux en 1789, jouissant de 3,000 liv. de revenus.

FIEULAINE, FIULAINES en 1110; *Fuillenæ* en 1010; *Filleniæ* en 1182. — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une plaine élevée, à 46 k. au N. de Laon et 15 au N.-E. de St-Quentin, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Noyon, aujourd'hui des canton et arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population: 1800, 376 h.; 1818, 501 h.; 1836, 725 h.; 1856, 894 h.; 1861, 857 h. — Dépendances: le Cabaret-des-Planches (F.); Méroulieu (I.); Moulin-Hollandais.

Fieulaine était autrefois une dépendance de Fontaine-N.-D. Il n'en a été détaché pour former une paroisse séparée que depuis la révolution. — On trouve fréquemment des petites statuettes en terre cuite sur le terroir de Fieulaine.

Digitized by Google

Des habitans de ce village jouant aux quilles en 1659, en trouvèrent une sur la place et la transportèrent dans l'église, où elle attire de nombreux pélerins sous le nom de Notre-Dame-de-la-Paix. — Il existe une tombelle romaine sur le terroir de Fieulaine. — On a sur ce village: *Histoire de N.-D. de Fieulaine*, par Ch. Bourdin, chanoine de Noyon, 1662.

Seigneurs de Fieulaines.

1104. Verric de Fieulaines.

1144-55. Robert de Fieulaines, dit Payen, chevalier; femme, Élizabeth; frère, Bernard.

1170. Baudoin de Fieulaines.

1170. Bernard de Fieulaines; femme, Leiarde. Enfans: Nicolas, Richer, Agnès, Adélaïde.

1181. Nicolas, chevalier de Fieulaines.

1186. Verric II de Fieulaines, chevalier.

1189-1204. Nicolas II de Fieulaines, chevalier.

1206. Verric III de Fieulaines; femmes: 1° Sapience; 2° Mabile. Enfans: Hugues, Cécilie, femme de Robert le Chien.

1218. Mathieu de Fieulaines; femme, A.

1237-76. Hugues, chev.; femme, Ida; sœur, Cécilie; frère, Baudoin.

1290. Jean, chevalier de Fieulaines.

1304. Renard de Fieulaines; femme, Jeanne, veuve d'Adam de Clastres.

1328. Nicaise de Fieulaines, éc., bailli de Guise.

Vers 1580. Charles de Piennes, seigneur dudit. En 1588, il échangea les terres de Fieulaine et Méraulieu contre le quart de celles de Trélon et Faverolles, appartenant à Charles de Mailly, sénéchal de Vermandois.

1636-50. Claude de Mailly, s. dud., cap. de Guise.

1748. Isaac-Louis, comte de Sorel, chevalier, seign. dud., Fontaine-N.-D. et Méraulieu, sénéchal et grand voyer de Vermandois.

Il y avait autrefois à Fieulaines le fief *Horn*.

FIÉVÉE (N.), journaliste et littérateur, né à Soissons, mort au commencement de ce siècle. — Il a publié:

La Dot de Suzette, comédie, 1798. — *Sur la nécessité d'une religion.* — *Le 18 brumaire opposé au système de la terreur*, 1802. — *Frédéric*, 3 vol. in-12. — Six nouvelles intitulées: *la Jalousie*, *l'Innocence*, *le Divorce*, *le Faux révolutionnaire*, *l'Héroïsme des femmes*, 2 vol. in-12, 1803. — Fiévée a été l'un des rédacteurs du *Mercure*, de la *Chronique de Paris*, de la *Gazette de France* et du *Journal de l'Empire*.

FILAIN, FILAINS en 1179; *Filanæ* en 1178; *Filenæ* en 1185. — Village de l'ancien Soissonnais, situé dans la vallée de l'Ailette, à 20 k. au S. de Laon et 25 au N. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vailly, arrond. et diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Populat.: 1760, 61 feux; 1800, 253 h.; 1818, 231 h.; 1836, 274 h.; 1856, 217 h.; 1861, 229 h. — Dép.: la Royère, St-Martin (F.).

Filain appartenait autrefois aux archevêques de Reims. Il fut érigé en commune par le roi en 1185, avec cinq autres villages voisins (V. Vailly). — En 1657, les habitans de ce village, fatigués des ravages causés par les Espagnols qui battaient journellement la campagne, se réunirent, tombèrent sur un parti sorti de Rocroy et composé de 300 chevaux, le défirent, lui tuèrent 50 hommes et le mirent en fuite. Dans sa retraite, ce parti fut attaqué par les habitans de Craonne qui lui tuèrent encore une dizaine d'hommes. — Filain est la patrie de Jos.-F.-J.-B. comte d'Urre, maréchal de camp sous l'empire.

Seigneurs de Filain.

Au 16e siècle, les seigneurs d'Ostel le devinrent aussi de Filain (Voyez Ostel).

1626. Jacques de Ronty, seign. dud. et St-Gobert; femme, Marie de Wartel de Rousseville; enfans: Jacques-Hercule, Jacques, Marie, femme

Digitized by Google

de Louis de Chantepy.

1653. Jacques-Hercule de Ronty, s. dud.; f.e, Marguerite Macquelin; enf.: Jacques et deux filles.

1675. Jacques de Ronty, seign. dud.; femme, Madeleine de Cambronne; enfans: Roger, François et deux filles.

Vers 1695. Jean Martin, seign. de Filain, natif de Laon. Nous devons rectifier sa biographie insérée dans l'histoire de cette ville, t. II, p. 422. Il n'eut point une affaire d'honneur avec son propre frère nommé Charles-Nicolas, sieur d'Ossu, mais se trouva engagé avec lui dans une affaire d'honneur où furent tués leurs deux adversaires. Obligé à la suite de cette aventure de se sauver en Pologne, les services qu'il rendit au roi Frédéric-Auguste le firent nommer gouverneur de la Lithuanie.

1780. M. Bellanger, seig. dud. par acquisition.

FLAMENGRIE (La), La FLAMENGERIE, *Flamengueria, Flamengeria* en 1222. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti dans une vaste plaine, à 65 k. au nord de Laon et 21 de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Laon, élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Capelle, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 826 h. (278 feux); 1800, 1,341 h.; 1818, 1,426 h.; 1836, 1,724 h.; 1856, 1,688 h.; 1861, 1,674 h. — Dépendances: Le Haut et le Bas Bugny, le Gravier de Chimay, Bois-St-Denis, le Grand et le Petit-Haudroy, Haut et Bas-Roubaix, Terrier-Prévot, la Haie-Payenne, la Rue du Midi, la Rue des Fidèles, le Routier, Bellevue, la Haie-Monbecq, la Rue du Nord (ham.); la demi-Route de La Capelle (isolée); le Moulin-des-Planches.

En 1238, l'abbaye de St-Denis fit avec Fastrède, avoué ou seigneur laïc de La Flamengrie, l'accord suivant. Fastrède reconnut que ce village et ceux de La Capelle, Noirmer, Bugny et Robais, dont il était également avoué, devaient être administrés suivant leurs lois par des mayeurs et des échevins. Quand il faudra établir des mayeurs dans ces villages, lesdits seigneurs ou leurs agens nommeront chacun un bourgeois de chacun de ces villages, et ensuite conviendront de celui des deux qui exercera ledit office pendant un an à commencer du lendemain des octaves de Pâques. Les échevins seront aussi institués le même jour. Les mayeurs prendront pour tout droit deux deniers, monnaie de Laon, pour leurs *gonds*. Ledit avoué ne pourra rien exiger des habitans, excepté le cas où il serait fait prisonnier en guerre ou en tournoi, et quand il mariera ses enfans ou les armera chevaliers, auquel cas l'abbaye aura la moitié de la levée. La collation des écoles appartiendra à St-Denis. — La Flamengrie possédait autrefois une léproserie. — En 1339, les Anglais s'emparèrent de ce village et le mirent à feu et à sang. Il appartenait jadis à l'abbaye de St-Denis; il passa aux Dames de St-Cyr dans le courant du 18e siècle. — Ce village eut pour curé au 16e siècle, François Poulain Delabarre, qui embrassa la religion calviniste, se retira à Genève où il se maria, et publia différens traités sur l'éducation des enfans des deux sexes.

Seigneurs de La Flamengrie.

1161. Guillaume de La Flamengrie.

1196. Nicolas de Berlaimont, seign. avoué de La Flamengrie; femme, Aélide de Valaincourt. Enfans: Baudoin, Fastrède, Nicolas, Mathieu, Havide.

Digitized by Google

1227. Baudoin, *alias* Gossuin de Berlaimont, avoué dudit.

1233. Fastre ou Fastrède d'Avesne, seig. dud., de La Capelle, Noirmer, Bugny et Robais, frère de Jacques, sire d'Avesne. Enfans: Nicolas, Jacquemont, évêque de Tournai; et une fille.

1242. Thierry de La Hamaide, chev., avoué dud.

1265. Gilles, sire de Beaumont (Berlaimont?), avoué dud., par sa femme Yoise (Joya). Enfans: Gilles, Jean, et deux filles.

12.. Gilles de Berlaimont, avoué dud. Fmes: 1° N. d'Annois près Valenciennes; 2° Ade de Waviers, dont Gilles et autres.

1364. Thierry de Huffalise, chev., avoué de la Flamengrie; femme, Agnès de Berlaimont.

13.. Gilles II de Berlaimont, avoué dudit.

La terre de La Flamengrie fut achetée en 1437, avec celle de La Capelle, par Jean, s. de Proisy, et devint l'apanage d'une branche cadette de cette maison, dont les membres étaient seigneurs de Neuville-en-Laonnois (Voyez ce mot). Elle passa ensuite à Emmanuel de Proisy, seig. de Marfontaine, dont la fille la porta en dot à Emmanuel-Joseph de Hallencourt (Voyez Marfontaine).

En dernier lieu, M. Lecat d'Hervilly était seigneur de La Flamengrie.

FLAMENT-GRÉTY *(Louis-Victor)*, poëte, né à Fère-en-Tardenois, mort en 18..

On a de lui plusieurs poèmes, odes, etc. sur la mort de Louis XVIII, sur celle du duc de Berry, la naissance du duc de Bordeaux, etc. — *L'Hermitage de J.-J. Rousseau et de Grétry*, poème en 8 chants. — *Itinéraire historique, biographique et topographique de la vallée d'Enghien-Montmorenci*, et plusieurs mémoires relatifs au procès du cœur de Grétry dont il avait épousé la petite-fille.

FLAVIGNY-LE-GRAND, FLAVENI en 1189; *Flaveniacus* en 1143. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive gauche de l'Oise, à 45 k. au nord de Laon et 20 à l'O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Guise, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Sulpice. — Populat.: 1760, sans Morcourt, 248 h. (104 feux); 1800, 590 h.; 1818, 654 h.; 1836, 1,228 h.; 1856, 1,316 h.; 1861, 1,308 h. — Dépendances: La Bussière, Beaurain, Morcourt (hameaux); Hucquigny (ferme); le château du Fay (isolée).

Ce village possédait jadis une léproserie, dont les revenus s'élevaient à 300 livres en 1648.

Seigneurs de Flavigny-le-Grand, relevant du duché de Guise.

Au 12e siècle, cette terre appartenait aux seigneurs de Guise, et devint l'apanage d'un puîné de cette maison dans la personne du suivant.

1189. Réné de Guise, fils puîné de Guy, s. de Guise. Réné fut seig. de Flavigny-le-Grand et le Petit, de Beaurain et Monceau; femme, Idelie; enfans: Baudoin, Réné, Etienne, Elizabeth, Juctha, Havide, Emelote, Gremburge.

1193-1212. Godefroi (Baudoin?) de Flavigny, seig. desd.; femme Cécilie, dite Domisons. Godefroi se croisa contre les Albigeois en 1212.

1248. Hector de Flavigny. Il se croisa cette année, et à cette occasion il donna à l'abbaye de St-Martin de Laon 6 jallois annuels de blé.

12.. Réné II de Guise, seigneur desdits.

1253. Renaud de Guise ou de Flavigny, son fils, seigneur desdits; femme, Agathe.

1319-30. Jean de Flavigny, dit Esmeret.

1331-39. Oudard de Flavigny.

1406. Jacquemard de Flavigny, bailli des bois de la terre de Guise.

1760-89. Le prince de Condé, duc de Guise.

FLAVIGNY-LE-PETIT. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive gauche de l'Oise, à 50 k. au N. de Laon et 25 à l'O. de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, du diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Guise, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. —

Digitized by Google

Population : en 1760, 55 h. (20 feux); 1800, 80 h.; 1818, 98 h.; 1836, 149 h.; 1856, 153 h.; 1861, 155 h.

Pour les seigneurs de Flavigny-le-Petit, voyez ceux de Flavigny-le-Grand.

Flavigny. — Ancien fief à Pouilly (Voyez ce mot).

FLAVIGNY *(Valérien de)*, professeur d'hébreu au collége de France, né à Chambry, mort le 19 avril 1674.

On lui doit des lettres critiques, et une bonne édition des œuvres de Guillaume de St-Amour, célèbre docteur du XIIIe siècle.

FLAVIGNY *(César-François*, vicomte de), lieutenant-colonel de dragons, littérateur et traducteur, né à Craonne vers 1740, mort en 1803. — On a de lui :

Correspondance de Fernand Cortez avec l'empereur Charles-Quint, sur la conquête du Mexique, 1779. — *Réflexions sur la désertion et sur la peine des déserteurs*, 1768. — On lui doit en outre plusieurs traductions, notamment celle de *l'Introduction à l'histoire naturelle et à la géographie de l'Espagne.*

FLAVY-LE-MARTEL, FLAVI en 1153; *Flaviacus Martelli.* — Bourg de l'ancien Vermandois, bâti dans une plaine ondulée, à 42 k. au N.-O. de Laon et 18 au S.-O. de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Chauny, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de St-Simon, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Populat. : 1760, 135 feux; 1800, 1,673 h.; 1818, 1,957 h.; 1836, 2,375 h.; 1856, 2,378 h.; 1861, 2,394 h.—Dép. : le Petit-Détroit, le Détroit-Bleu (H.); Savriennois (I.).

Au 11e siècle, Flavy n'était encore qu'une cense appartenant aux comtes de Vermandois. L'un d'eux, Herbert IV, la donna en 1059 à N.-D. de Chauny. Son surnom lui vient de l'un de ses seigneurs nommé *Martel* (marteau), à cause sans doute de ses exploits guerriers, lequel vivait dans la seconde moitié du 12e siècle. — On voit sur le terroir de Flavy un *tumulus* dit *le Coquerel.* — Le marché hebdomadaire qui se tient dans ce bourg le mercredi, a été institué par François Ier. Un bureau de bienfaisance y a été établi en 1824, et une société de secours mutuels dite Société de St Remi, en 1854, par l'abbé Péronne, curé-doyen du lieu.

Seigneurs de Flavy.

1150. Eudes ou Odon de Flavy.

1151. Baudoin de Flavy; femme, Eléonore de Crévecœur. Enfans: Raoul, Hugues, mort jeune; Gautier, chanoine de St-Géry; Fulbert, abbé du St-Sépulcre à Cambrai; Simon, Alix, femme de Gautier de St-Omer; Mathilde, femme de Guillaume d'Inchy.

1169. Raoul Ier, seig. dud.; femme, Mélissende de La Fosse. Enfans: Raoul, Gauthier, seign. de Sequigny, gouverneur de Crévecœur et Arleux; Hugues, s. de Gourgouce, qui se croisa en 1169.

1171. Martel de Flavy, chevalier.

1191-94. Geoffroi ou Godefroi de Flavy, surnommé Martel; peut-être le même que le précédent.

119.. Raoul II, seign. dud., gouverneur de Guise et Bohain; femme, Fresende de Doura.

1223. Pierre de Flavy; femme, Herme. Enfans: Pierre, Jean, Robert, Isabelle, Mathilde, Marie.

1298-1311. Pierre II, de Flavy, chev., seign. de Flavy, Condren et Faillouel; femme, Jeanne.

1318. Jean de Flavy.

1358. Pierre III de Flavy. Il défendit Cambrai contre les Anglais et fut fait prisonnier par eux. Femme, Marie de Bazentin. Enfans: Raoul, Flo-

Digitized by Google

rent, abbé de St-Aubert de Cambrai; Gertrude, femme de Baudard, sire de Renty; Havide, religieuse à Premy.

1389-1403. Raoul III, s. de Flavy, Bazentin, Averdoing, Montauban, Liancourt, Quincy, Pimprès, Boucamp, Froheux et Bruyères-sur-Oise. Femme, Blanche de Nesles. Enfans: Jean, Guillaume, s. de Fère-en-Tardenois, gouverneur de Compiègne, qui fit prendre la Pucelle et fut assassiné par son barbier à l'instigation de sa femme; Charles, s. de Roncherolles, gouverneur de Roye, qu'il avait enlevé aux Anglais en 1419; Louis, seign. de Ribécourt, gouverneur de Choisy, tué au siége de Compiègne en 1430; Hector, seig. de Maizières et Montauban, chevalier de Jérusalem, gouverneur de Chauny, se battit en duel sur le marché d'Arras en 1452, contre Maillotin de Bours, connétable du duc de Bourgogne; Raoul, seig. de Ribécourt après son frère Louis. C'est lui qui tua en 1450 le s. de Louvain accusé de la mort de son frère, et qui avait épousé sa veuve; deux filles.

14.. Jean II, s. de Flavy; femme, Marie d'Anthoing, dont une fille, Jeanne, qui porta Flavy au suivant.

14.. Jean, baron d'Auxi, s. de Flavy par sa femme Jeanne de Flavy, dont deux filles: la première, Isabeau, porta Flavy à Philippe de Crévecœur, gouverneur de Picardie, et mourut sans enfans. Flavy revint à sa sœur Marie, femme de Jean de Bruges, seign. de Gruthruse, maréchal de France, lesquels n'eurent qu'une fille, Marguerite, qui vendit Flavy à

1509. Marie de Luxembourg, dame de La Fère, Ham, Vendeuil, etc.

1521. Jacques de Luxembourg, s. de Fiennes.

1550. Quentin de Goussencourt, chev., seign. de Miséry et Flavy, gouverneur de St-Quentin, tué à la bataille de cette ville.

1557. Robert de Goussencourt, son fils, conseiller au parlement, seign. desd.; femme, Anne d'Arquinville.

1570. Jeanne d'Albret, reine de Navarre, dame de Flavy qu'elle vendit à

1572. Gervais François.

1609. Gilles Brulart, s. de Genlis et Flavy en partie; Jean de Vieux-Pont, s. de l'autre partie.

1670. Alexandre du Royer, seigneur de Bournonville et Flavy.

1677. Louis d'Estourmelles, marquis du Frestoy, Candor, Campagne et Flavy, lieutenant de vaisseau. Enfans: Charles, abbé du Frestoy, Louise-Charlotte, qui épousa

1699. Jean-Joseph d'Estourmelles, chevalier, comte de Thien, marquis du Frestoy.

1733. Louise-Charlotte d'Estourmelles, veuve du précédent, dame de Flavy.

17.. N., comte d'Estourmelles, seig. de Flavy.

Il y avait autrefois à Flavy le fief *Courtemanche, curti domina*, dont Françoise de Luxembourg était dame en 1535.

Fleuricourt, Floricort en 1133; *Floricurtis* en 1133.—Ferme dépendante d'Amifontaine. Après avoir été un hameau, ce lieu se trouvait, au commencement du 12e siècle, désert et abandonné. Il appartenait alors à Pierre de Sissonne qui, en 1133, le donna avec la dîme du terroir à l'abbaye de St-Martin de Laon, pour y construire une *court* ou ferme (Voyez la charte). Cette maison religieuse l'a gardé jusqu'à la révolution.

Don de Fleuricourt aux moines de St-Martin de Laon, en 1133.

In nomine..... Bartholomeus, Dei gratiâ sancte Laudunensis ecclesie minister indignus. Quia inter ceteros mortalis vite defectus, etiam fragilitati nostre plurimum dominari solet oblivio, expedit litteris commendari quod diutina dignum videatur esse memoria. Notum igitur fieri volumus tàm posteris quàm modernis quod..... Petrus de Suessoniâ (Sissonne) fratribus ecclesie sancti Martini de suburbio Laudunensi locum ad curiam faciendam apud Floricurtem, cum terrâ adjacente, sicut metis divisa est, annuente Clarembaldo de Monte-Cavillo (Montchâlons) et Hugone, comite de Rousciaco (Roucy), de quorum feodo terra illa erat, pro Dei amore et anime sue remedio dedit, et de decimâ ejusdem terre, quantum ad eum pertinebat, eis remisit..... Item, Robertus de Anguissellâ quicquid terre habebat in Floricort et in Roquignicort, et decimam cassi de eâdem terrâ que sua erat, assensu Clarembaldi de Monte-Cavillo et comitis de Rousciaco, à quibus terra illa gradatim ad ipsum descendebat, eidem ecclesie dedit.... Actum anno incarnati Verbi MCXXXIII.

Digitized by Google

FLEURY, FLORI en 1192; *Floriacus* en 1090. — Village de l'ancien Valois, situé dans un petit vallon, à 65 k. au S.-O. de Laon et 25 de Soissons, autrefois de la généralité de cette ville, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection de Crespy, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Villers-Cotterêts, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 25 feux; 1800, 124 h.; 1818, 132 h.; 1836, 168 h.; 1856, 115 h.; 1861, 188 h. — Dépendance : le Pré-des-Dames (isolée).

L'autel de Fleury fut donné en 1090 avec celui de Corcy à l'abbaye de N.-D. de Soissons, par Hugues, évêque de cette ville. — Il est des écrivains qui prétendent que Fleury vient de *Florus*, nom d'un empereur romain. — Ce village appartint d'abord à la chartreuse de Bourg-Fontaine. Il passa ensuite à l'abbaye de N.-D. de Soissons, qui le vendit au duc d'Orléans en 1788. Il ne paraît pas avoir eu d'autres seigneurs laïcs que lui.

Floard. — Nom ancien du ruisseau qui coule dans la vallée de Bièvre. *Ductum aque que dicitur Floardis, usque ad molendinum Evrecanie* (Evercaigne), dans une charte de 1152.

Florent (Saint-). — Ancien fief à Cugny (Voyez ce mot).

FLUQUIÈRES, FLEUQUIÈRES, autrefois FULCHIÈRES. — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une plaine nue et élevée, à 51 k. au N.-O. de Laon et 12 à l'O. de St-Quentin, autrefois de la généralité d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Vermand, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population : 1698, 210 h.; 1800, 400 h.; 1836, 451 h.; 1856, 533 h.; 1861, 549 h. — Dépendance : la Tombelle (isolée).

Ce village appartenait autrefois à l'abbaye de Pantemont; le chapitre de St-Quentin le lui acheta en 1748. Il ne paraît pas avoir eu de seigneurs laïcs. — On voyait jadis une tombelle entre ce village et Happencourt.

Foigny, *Foisneius* en 1051; *Foisniacus* en 1120; *Fusniacus* en 1121; *Fusiniacus* en 1146. — Hameau dépendant de La Bouteille. Il formait autrefois une paroisse sous l'invocation de la Vierge, et comptait 587 habitans en 1760; on n'y voyait plus que 13 feux en 1816.

Dès le milieu du 11e siècle, il y avait à Foigny quelques habitations accompagnées d'une église, dont l'autel fut donné en 1051 par Leutéric, évêque de Laon, aux moines de St-Michel. Vers 1121, ce terroir se trouvant à peu près désert, Barthélemi, évêque de Laon, le demanda à ces religieux qui en étaient propriétaires, et l'ayant obtenu d'eux, il le donna aux moines de Clairvaux, pour y établir une maison de leur ordre (V. la charte de donation). — Grâce aux libéralités des seigneurs voisins et au patronage du célèbre St Bernard, l'abbaye de Foigny acquit si rapidement de grandes richesses, qu'elle put songer peu d'années après sa fondation, à construire une vaste habitation et une grande église. Celle-ci avait 400 pieds de long sur 82 de large, et fut, dit-on,

Digitized by Google

Digitized by Google

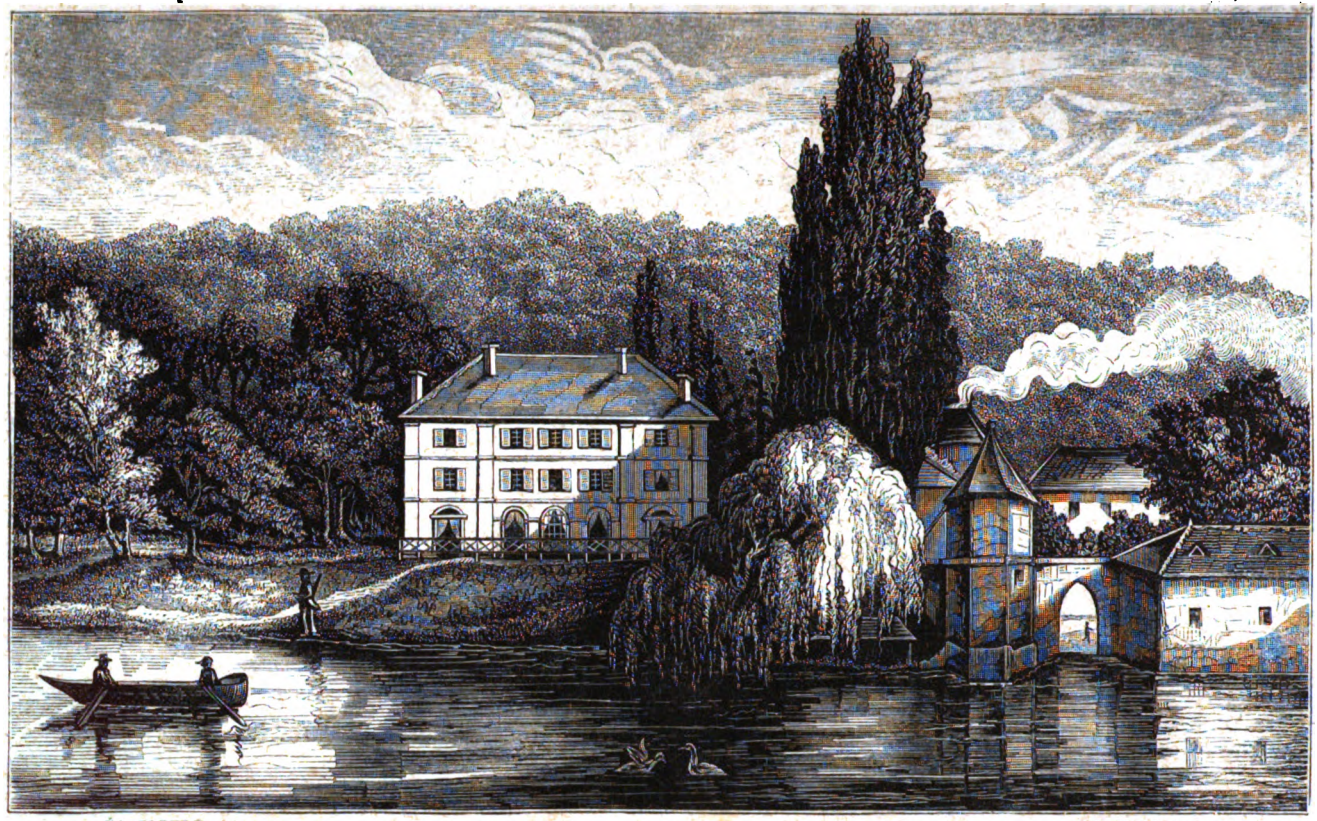

Éd. FLEURY, del. H. BREVAL, sc.

VUE DE FOLEMBRAY.

Digitized by Google

bâtie en trois ans. L'enclos du monastère était immense. On y voyait six ponts en pierre pour les communications, et une ferme qui comprenait 17 charrues de terres. Il y avait d'ailleurs des habitations pour les frères convers, au nombre de plusieurs centaines, qui y exerçaient toute sorte de professions. Outre ses grandes exploitations de terres et de bois, cette abbaye possédait encore des forges, des bateaux sur la Meuse, etc.; en un mot, elle offrait un modèle de ces communautés qui étaient à la fois des associations religieuses et industrielles. — Ruinée une première fois par les Anglais au commencement du 15e siècle, l'abbaye de Foigny vit abattre les murailles de son enclos en 1533 pour servir à construire les fortifications de La Capelle. Elle fut brûlée par les impériaux en 1543 et par les Espagnols en 1653. — Au temps de sa plus grande splendeur, c'est-à-dire vers le milieu du 14e siècle, l'abbaye de Foigny faisait valoir 1,789 muids de terre, ce qui représentait environ 170 charrues. Elle possédait 376 muids de bois, plus de 12 muids de vignes, sans compter les prés et les étangs. Elle semait annuellement 586 muids de froment, 710 muids d'avoine, 23 muids et 3 jallois de pois, 16 muids d'orge et 13 muids de navettes, et récoltait aussi annuellement 3,742 muids de froment, 3,433 muids d'avoine, 126 muids six jallois de pois, 126 muids d'orge et 125 muids de navettes. — En 1790, ses revenus s'élevaient encore à 57,500 liv. et ses charges étaient de 12,500 liv. Son dernier abbé fut M. de La Croix de Castries, évêque de Valère. — On a : *Histoire de Foigny*, par Am. Piette, 1847.

Don de la terre de Foigny aux moines de cette maison, vers 1121.

In nomine, etc. Bartholomeus, Dei gratiâ Laudunensis episcopus. Notum esse volumus tàm presentibus quàm futuris quod Fusniacus erat allodium sancti Michaelis, et cum locus ille non multum esset utilis eidem ecclesie, impetravimus ab Eilberto, abbate, et monachis loci illius, ut illam locum nobis liberum et absolutum redderent, ad faciendum quicquid facere vellemus. Nos eumdem locum, assensu predicti abbatis et capituli ejus, monachis de Claravalle liberum et absolutum reddidimus, ut ibi abbatiam constituerent et liberè et quietè Deo servirent. Ut autem hec constitutio inconcussa permaneat, hoc scripto cum impressione nostre imaginis cum innumeratione testium qui affuerunt, confirmari et corroborari precipimus. Signum Bartholomei, etc. (Sans date).

FOLEMBRAY, FOULEMBRAI en 1270; *Follanebrayum, Follembrayum.* — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans la vallée de l'Ailette et sur la rive droite de cette rivière, à 30 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Coucy, des élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton de Coucy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : en 1270, 100 feux; 1760, 450 h.; 1800, 409 h.; 1818, 493 h.: 1836, 961 h.; 1856, 1,084 h.; 1861, 1,280 h. — Dépendances : le Bois du Midi, les Prés-Houés, le Vivier (ham.); Longueval (ferme); le Chauffour (isol.).

Folembray est très-ancien. Le droit de nomination à la cure de ce village, revendiqué à la fois par Hincmar, archevêque de Reims, et par Hincmar, évêque de Laon, qui vivaient l'un et l'autre au 9e siècle, fut l'une des causes qui allumèrent une haine profonde entre l'oncle et le neveu. — Plusieurs rois de la 3e race affectionnèrent le séjour de Folembray. François Ier, Henri II et

Digitized by Google

Henri IV y séjournèrent souvent. Ce dernier y eut plus d'une fois des rendez-vous avec Gabrielle d'Estrées, et l'on y montrait encore, il y a moins de 50 ans, une sorte de donjon dans lequel on prétend que les deux amans se voyaient en secret. — Enguerrand III, sire de Coucy, construisit au 13e siècle un château-fort dans ce village qui était de ses domaines. Il fut brûlé et détruit en 1552 par le comte de Rœux, qui battait la campagne à la tête d'un parti de troupes impériales. — Folembray est célèbre dans l'histoire par l'édit qui y fut rendu en 1596, et qui amena la paix entre le roi et le chef de la Ligue. Henri IV pardonna aux princes lorrains, en reconnaissant que des motifs de religion leur avaient seuls fait prendre les armes. Il se chargea de liquider les dettes du duc de Mayenne jusqu'à concurrence de 350,000 écus, lui abandonna trois places de sûreté, savoir : Soissons et deux autres villes situées en Bourgogne, et consentit que la religion catholique fût seule observée à Soissons et dans ses alentours. — Une verrerie fut établie à Folembray en 1705, par un sieur Thévenot. Il obtint tout d'abord un tel succès dans la fabrication des bouteilles, qu'on ne se servit longtemps à Paris que de *Thévenottes*. Cette usine, grâce aux améliorations successives qui y ont été apportées, est aujourd'hui l'un des établissemens les plus importans en ce genre. Ses produits sont justement renommés par leur belle et leur bonne qualité. M. de Poilly, son propriétaire actuel, a de plus essayé la fabrication de meubles en verre, comme dessus de table de salon, chambranles de cheminées, etc. On a vu à l'exposition de 1819, des tables de ce verre imitant les plus beaux marbres et les plus belles agathes.

Folembray est la patrie de Jean de Folembray, abbé de Clairfontaine en 1555. — On a : *Notice historique sur Folembray,* par Melleville, à la suite de son histoire de Coucy, 1848.

Seigneurs de Folembray, relevant de Coucy.

8.. Odelher, seigneur de Folembray.

8.. Rodulphe, son fils; enfans : Odelgise, Pardule, évêque de Laon en 848.

9.. Odelgise, seigneur dudit. Puis les sires de Coucy, qui paraissent l'avoir donné en fief aux suivans

1133. Robert de Coucy, dit *Cossez*, s. de Folembray; il appartenait à la famille des châtelains de Coucy. Femme, Ermentrude? Enfans: Robert, Guy, Garnier, Philippe, Eudes, mort en 1158.

11.. Robert II, dit Cossez, seigneur dudit.

1266. Godefroy ou Geoffroy de Coucy, dit *Chienet* de Folembray; enfant, Renaud, clerc.

1417. Charles de Fay d'Athies, s. de Puisieux, Marfontaine et Folembray.

1480. Gilles de Fay d'Athies, s. de Puisieux, *vicomte* de Folembray.

Folembray paraît ensuite être entré dans le domaine royal et y resta jusqu'au 17e siècle, époque où Louis XIV le donna en supplément d'apanage à Philippe de France, son frère; puis il passa dans les mains suivantes.

1764. Gérard Lévêque de Champeaux, ex-ambassadeur, président-trésorier de France, seign. de Folembray et Verneuil.

1767. Henri-Jacob-Sébastien Lévêque de Champeaux, son fils, écuyer, capitaine au régiment dauphin, seigneur desdits.

Ce domaine passa ensuite dans la maison d'Orléans, qui le possédait encore au moment de la révolution.

On voyait autrefois à Folembray les fiefs *Rademer*, du *Tourniquet* et du *Bois des Vaches*. Ce dernier appartenait aux habitans.

Fief Rademer.

1417. Charles de Fay d'Athies, seig. de Puisieux et du fief Rademer.

1447. Thomas de Fay d'Athies, seign. desdits.

1484. Jean Gruchet, seigneur du fief Rademer

1532. Gaspard Thévenot, seigneur dudit.

1539. Pierre Tavernier, seigneur dudit.

Digitized by Google

1700. Félicienne Sauvaige, dame dudit.
1725. Georges Thévenot, seigneur dudit.
1780. Michel St-Martin de Valcourt, s. dudit.
1784. Guillaume Trousson, s. dud., par son mariage avec Marguerite de Valcourt, fille du précédent.

Fief du Tourniquet.

1775. Sébastien-Anastase Lévêque de Champeaux, seigneur du Tourniquet.
1781. Charles-Narcisse-Thomas Foissart de Roseville, ancien mousquetaire, seig. du Tourniquet par acquisition du précédent.

Folie (La). — Ancien fief à Allemant (Voyez ce mot).

FOLIE-SUR-BRAINE (LA) ou CHATEAU-DU-HAUT. — Ancienne forteresse bâtie sur le sommet de la colline, au-dessus de la ville de Braine. On prétend à tort que son nom lui vient de ce que les Armagnacs s'en emparèrent par surprise en 1443; elle portait déjà ce nom plus de cent ans auparavant. Il nous paraît même vraisemblable que c'est ce château, et non celui de Braine, que Louis d'Outremer prit et détruisit en l'année 951, parce qu'il était occupé par deux *brigands* qui l'avaient construit, selon Flodoard. — Ce château appartint de tout temps aux comtes de Braine, qui cependant le donnèrent parfois en fief à des seigneurs particuliers. En 1335, Jean, comte de Roucy et Braine, assigna en dot à sa sœur Marie qui épousa Jean de Château-Vilain, le château de la Folie avec d'autres biens. — En 1391, Jean de Crémolles, neveu d'Hugues II de Pierrepont, comte de Roucy et de Braine, était seigneur de la Folie-sur-Braine. — En 1427, Charles VII, roi de France, à la prière des Rémois qu'incommodait une troupe de Navarrais logée dans ce château, vint en faire le siége et le fit démanteler après l'avoir pris.

FOLLEMPRISE. — Hameau dépendant d'Estrées, où l'on ne comptait que 21 feux en 1816. Son nom lui vient, dit-on, de ce que la Pucelle d'Orléans s'étant échappée du château de Beaurevoir, où on l'avait renfermée après qu'elle eut été prise à Compiègne, se serait traînée, quoique blessée, jusqu'à cet endroit, où les Navarrais l'auraient arrêtée de nouveau.

FONDEUR (*François*), curé de St-Pierre-le-Vieil, à Laon, géographe, né dans cette ville et non à La Capelle, comme le dit M. Devisme; mort en 1680.

On lui doit un élégant discours latin sur la peste dont Laon fut affligé en 1668, et un *Dictionnaire latin et français des royaumes, provinces, villes*, etc, in-4°, 1680.

FONSOMME, *Funsomœ* en 1140; *Fontis Somma* en 1148; *Fontis Sumene* et *Fontis Sumine* en 1189. — Village de l'ancien Vermandois, bâti près des sources de la Somme, circonstance à laquelle il doit son nom, à 50 k. au N.-O. de Laon et 15 au N.-E. de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui des canton et arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population: 1760, 158 h. (48 feux); 1800, 315 h.: 1818, 435 h.; 1836, 644 h.; 1856, 755 h.; 1861, 810 h. — Dépendances: Courcelles, Fervaques (fermes).

En 1140, Réné, seigneur de Fonsomme, et Elizabeth, sa femme, firent construire une église à l'extrémité des paroisses de St-Prix et de Fonsomme et en donnèrent l'autel à l'abbaye de Montreuil. L'abbé de St-Prix permit à l'abbesse

Digitized by Google

de consacrer cette église franche de la paroisse de Fonsomme, sous la condition de payer au curé de cette paroisse une redevance annuelle d'une livre de cire et à S-Prix 12 deniers, et de ne pouvoir enterrer les paroissiens de St-Prix, ni de les recevoir en confession ou à l'offrande. — Une foire annuelle fut établie à Fonsomme en 1620 et confirmée en 1743 (Voyez en le texte ci-dessous); elle a été transformée depuis en un marché-franc mensuel, qui se tient le 25 de chaque mois. — Il existe une tombelle sur le terroir de Fonsomme.

Seigneurs de Fonsomme.

Dès le 11e siècle, les seigneurs de Fonsomme prenaient le titre de sénéchaux et dapifer de Vermandois, charges alors attachées à la maison des comtes de cette province (Voyez Vermandois).

1076. Évrard Ier, s. de Fonsomme, sénéchal et dapifer de Vermandois.

1111-20. Réné ou Reinier, seig. dud., sénéchal et dapifer. Femme, Elizabeth; enfans: Jean? Mathieu, Réné, une fille religieuse à Fervaques. Réné et Elizabeth furent, en 1140, les fondateurs de l'abbaye de Fervaques (Voyez ce mot).

1140. Réné II, seigneur de Fonsommes; enf.: Evrard, Réné, seign. du Verguier; Jean, seign. de Villeret; Gérard, Nicolas, Honestasie, Isabelle, religieuse à Fervaques. Isabelle ou Elizabeth quitta cette maison pour se marier à Raoul, à propos de quoi son père donna 10 muids de bois à l'abbaye, sous condition qu'elle paierait une rente de 30 muids de froment à sa fille.

1186. Evrard II, s. dud., sénéchal et dapifer; femmes: 1o Louise; 2o Elizabeth; 3o Ermengarde. Enfans: Gilles, Jean, s. de La Malmaison. Un sceau d'Evrard, sur une charte de 1188, porte *un lion courant*.

1213-36. Gilles, seign. dud., sénéchal et dapifer. Femme, Ermengarde de Levergies, *aliàs* Elizabeth.

1236. Gilles II, seigneur dudit, sénéchal.

1241. Jean, seigneur de Fonsomme et La Malmaison; femme, Elizabeth.

1265. Evrard III, seigneur dudit, sénéchal.

1269-75. Jean ou Gilles, seigneur dudit, sénéchal; femme, Catherine.

1293-1303. Gobert, seigneur dudit, sénéchal.

1320. Gérard de Fonsomme; fe, Agnès d'Essigny.

1330-56. Gobert II, sire de Fonsomme, sénéchal.

Vers 1375-79. Robert d'Hervilly, sire dudit et sénéchal par sa femme N., héritière de Fonsomme.

1407. Quentin Ravenier, seigneur dudit.

14.. Thomas Ravenier, seigneur dudit.

1484. Jean de Fonsomme, écuyer, seign. dud. et du Bois-Happart.

1499. Jean II de Fonsomme, son fils.

1507. Antoine de Fonsomme, écuyer.

1594. Jean de Fonsomme, seign. dud., fils de Claude de Fonsomme.

1566. Claude Ravenier, seigneur dudit.

1608. Pierre de Fonsomme.

1654. Jean de Fonsommes; femme, Jeanne de la Lisse. Enfant, Marguerite.

1689. Charles de Macquerel, seigneur du Petit-Essigny, et de Fonsomme par son mariage avec Louise de Fonsommes.

1715. Charles de Macquerel, leur fils, s. dud.

1742. Guillaume Darlus du Tailly, écuyer, conseiller secrétaire du roi, seigneur dudit.

1770. N. de Forceville de Méricourt, seig. dud.

Confirmation d'une foire mensuelle à Fonsomme, en 1742.

Louis, par la grâce de Dieu..... Notre amé et féal Guillaume Darlus, écuyer, notre conseiller-secrétaire maison couronne de France de nos finances, seigneur propriétaire de la terre et seigneurie de Fonssommes, située au bailliage de St-Quentin, nous eut fait représenter qu'il se tient au lieu de Fonssommes une foire le 25 de chaque mois; que l'établissement desdites foires a été ordonné par lettres-patentes du mois de février 1620; que lesdites lettres n'ayant point été enregistrées à notre cour du parlement de Paris, ledit exposant appréhende qu'on le trouble et les habitans dudit lieu de Fonssommes dans la jouissance desdites foires, de sorte qu'il a cru devoir nous faire supplier de lui accorder nos lettres qui confirment et qui ordonnent de nouveau ledit établissement, et qui conservent aux habitans du lieu de Fonssommes et des lieux circonvoisins les commodités qu'ils ont jusqu'a présent trouvées ès-dites foires, les mettent en état de débiter les denrées et marchandises dont ils sont chargés, et de se fournir de celles qui peuvent leur man-

Digitized by Google

quer, sans qu'ils soient obligés d'aller pour cet effet à d'autres foires qui pourraient se trouver éloignées. A ces causes, voulans conserver aux habitans dudit lieu de Fonssommes et des lieux circonvoisins, l'avantage et l'utilité qui ont été l'objet de l'établissement ordonné par les lettres ci-dessus, et donner audit sieur exposant les marques d'estime pour les services qu'il nous a rendus dans la charge dont il est revêtu, nous avons de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, confirmé, autorisé et approuvé, et par ces présentes signées de notre main, confirmons, autorisons et approuvons l'établissement ordonné desdites foires le 25 de chaque mois audit lieu de Fonssommes par lettres-patentes du mois de février 1620, bien que lesdites lettres n'ayent été enregistrées en notre cour du parlement, duquel deffaut nous avons relevé et relevons ledit sieur Darlus du Tailly par ces présentes, et des mêmes grâce, autorité que dessus, nous avons de nouveau et en tant que besoin, créé et établi, créons et établissons par ces présentes audit lieu de Fonssommes une foire pour être tenue le 25 de chaque mois, ainsi qu'elle a été antérieurement établie, et pour en jouir par ledit sieur Darlus du Tailly et ses héritiers, successeurs et ayans cause, seigneurs de ladite terre et seigneurie de Fonssommes, aux mêmes droits, avantages et prérogatives dont au cy-devant jour ont dû jouir en vertu desdites lettres, et pour les marchands et habitans dudit lieu et endroits circonvoisins, marchands forains et tous autres, des franchises, exemptions, privilèges et libertés dont jouissent et doivent jouir les marchands et habitans ès autres lieux d'établissement de foires. Voulons et nous plaît que ledit sieur exposant, ses héritiers, successeurs ou ayans cause, seigneurs de ladite terre et seigneurie de Fonssommes, fassent bâtir et construire les halles, boutiques et échoppes nécessaires, etc. Donné à Versailles au mois de février 1742.

FONTAINE (*Pierre de*), grand bailli de Vermandois, né à Fontaine-Uterte selon l'opinion commune, mais selon nous, plus vraisemblement à Blérancourt, de la famille seigneuriale de ce bourg, qui portait ce nom, florissait au 13e siècle. — On a de lui:

Conseils à un gentixhons pour le former à rendre justice. — Le livre la royne.

FONTAINE-ALIX. — Ferme dépendante de Billy-sur-Ourcq. Elle appartenait autrefois aux religieux de Longpont, avec onze muids de terre à l'entour.

LES FONTAINES OU FONTAINES-ST-BERNARD. — Hameau dépendant de La Bouteille. On y comptait 9 feux en 1816. — Il se nommait primitivement la Cense, le Mont et le Pourceau de Dom Watier. Il tire son nom de sept sources qui s'échappent de terre en ce lieu.

Fontaine-aux-Loups (La). — Ancien fief à Faucoucourt (Voyez ce mot).

FONTAINE-LES-CLERCS ou FONTAINE-SUR-SOMME, *Fontanæ, Fontanæ Clericorum* ou *Supra Somenam.* — Village de l'ancien Vermandois, situé sur la rive droite de la Somme, à 48 k. au N.-O. de Laon et 7 au S.-O. de Saint-Quentin, autrefois de la généralité d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de St-Simon, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population: 1698, 160 h.; 1800, 285 h.; 1818, 336 h.; 1836, 425 h.; 1856, 413 h. 1861, 433 h. — Dépendance: la Bergère (isolée).

Ce village appartenait dans l'origine au domaine royal. Il fut donné au 9e siècle par Charlemagne, au chapitre de St-Quentin, qui le possédait encore au moment de la révolution. — Fontaine-les-Clercs est la patrie d'Antoine Vicaire,

Digitized by Google

professeur émérite d'éloquence au collége de Navarre, recteur de l'Université de Paris, mort en 1795.

FONTAINE-LÈS-VERVINS, autrefois FONT-LE-ROI, *Fontes regii* en 1134; *Fontanæ* en 1205. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée, à 42 k. au N.-E. de Laon et 2 au N. de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population: 1760, 710 h. (260 feux); 1800, 911 h.; 1818, 920 h.; 1836, 899 h.; 1856, 941 h.; 1861, 954 h.

Ce village appartenait autrefois à l'abbaye de St-Jean de Laon. Robert, l'un de ses abbés, en affranchit les habitans en 1233, et leur octroya la première charte communale de Vervins.

Seigneurs avoués de Fontaine-lès-Vervins.

Ce furent d'abord les seigneurs d'Origny. Dans le courant du 12e siècle, les sires de Coucy achetèrent l'avouerie de ce village à Henri, seigneur du Château, qui la tenait de sa femme Marguerite d'Origny. En 1205, Enguerrand III, sire de Coucy qui s'était longtemps refusé à partager avec son frère Thomas les domaines provenant de l'héritage de leur père, se décida enfin à lui céder la terre de Vervins avec la seigneurie de Fontaine, sous certaines conditions stipulées dans l'acte dont nous donnons ici le texte (Voyez la charte). La seigneurie de Fontaine resta dans les mains des seigneurs de Vervins jusqu'à la fin du 16e siècle.

1620. Pierre de Poullet, seigneur de Fontaine, Cambron et Chevennes.

1660. Cornille-Robert d'Ully, s. de Fontaine.

Enguerrand de Coucy cède à Thomas, son frère, les terres de Vervins et de Fontaine, en 1205.

Ego Thomas de Couciaco, omnibus presentem paginam inspecturis notum facio quod ad preces meas et ad petitionem amicorum nostrorum, dominus et frater Ingelrannus de Couciaco, comes Pertichensis, Vervinum et Fontanas cum territoriis michi reddidit, tali conditione quod si quid juris in Landouseiâ villâ, vel in pertinentiis ejus, de quocumque loco venerint vel ubicumque fuerint, post decessum Milesendis, matertere nostre, habebam vel habere debebam, totum integraliter ipsi Ingelranno et heredibus ejus quitum penitus clamari et concessi in perpetuum sine reclamatione aliquâ quietè et pacificè possidendum et habendum. De Vervino autem et de Fontanis cum territoriis, dicti fratris mei Ingelranni sum homo ligius et inde sibi pro omnibus feci *legionem* (sic). Preterea sciendum est quod ipse Ingelrannus de voluntate meâ et assensu, wionagium Vervini perpetuo sibi retinuit, excepto quod LX libras parisienses annuatim in eodem wionagio michi assignavit. Preterea et XX libras Laudunenses quas ibidem singulis annis (habeo) et habebo pro recompensatione Landousiarum (Landouzy) ei quittavi, ut superiùs dictum est. Sciendum est etiam quod in curtibus Fusniaci vel alicujus abbatie vel in abbatiis circa Vervinum circumstantibus, nullum jus habeo, nec eas aliquo modo aggravare potero, nisi tantummodo curtem sancti Johannis Laudunensis, que est apud Fontanas. Ego vero Thomas omnes istas concessiones accepi, et fiducias firmiter et inviolabiliter imperpetuum *tenendis*, et insuper Aelidis, mater nostra, et Robertus, comes, avunculus, aliquo forisfecero ipsi et consilium suum et auxilium contra me in omnibus prestabunt ad illud emendendum mihi vero penitus *nocumentum* (sic). Ut autem omnis ista pactio firma et inviolata maneat imperpetuum, presentem paginam sigilli mei munimine volui confirmari. Actum anno gratie MCCV.e mense aprili. (*D. Gren.*, *t.* 244, *f*° 100, *verso*).

FONTAINE-NOTRE-DAME, autrefois FONTAINE-LÈS-FIEULAINES, *Fontanæ juxta Fillanas* (12e siècle), *Fontanæ Beatæ Virginis.* — Village de l'ancien Vermandois, bâti dans une plaine élevée, à 45 k. au N. de Laon et 12 au N.-E. de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, du bailliage de Ri-

Digitized by Google

bemont, élection de Guise, diocèse de Noyon, aujourd'hui des canton et arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Popul. : 1760, avec Fieulaines, 218 feux; 1800, sans Fieulaines, 406 h.; 1818, 453 h.; 1836, 677 h.; 1856, 902 h.; 1861, 966 h. — Dépendance : Hérigny (isolée).

Le village de Fontaine-Notre-Dame était autrefois le lieu d'un pélerinage célèbre, dont il est question dès le 12e siècle (V. Fieulaines).

Seigneurs de Fontaine-Notre-Dame.

1163. Mathieu de Fontaines?

1179. Robert, chev. de Fontaine; fe, Adélide; enfans : Guillaume, Hugues, Gérard, Amauri.

1221-33. Gérard de Fontaines?

1319. Gérard, chev., sire de Fontaine-N.-D.

Cette terre passa ensuite aux seigneurs de Moy et devint l'apanage d'un cadet de leur maison (Voyez Moy), ce qui prouve que les auteurs qui donnent aux seigneurs suivans le nom de Mailly, sont dans l'erreur.

1500. Antoine de Moy, seig. de Fontaine-N.-D., Trélon et Holnon, sénéchal de Vermandois; femme, N. de St-Blanche; enfant, Jeanne, femme de Jean de Caulaincourt.

1520. Robert de Moy, seign. dud., sénéchal de Vermandois.

Vers 1550. Charles de Moy, seign. dud., sénéchal; femme, Catherine de Créqui; enfans, Jeanne, femme de François d'Alès, seig d'Holnon; Marie, femme d'Antoine de la Fons, seigneur de Rouy (Voyez Fieulaine).

1636-70. Claude de Moy, seign. dud., sénéchal.

1674. Louis-Philippe de Mailly, fils de Philippe-Louis de Mailly; femme, Louise d'Y. Enfans : Anne-Geneviève, Louise-Antoinette, Marie-Madeleine, femme de François de Monceau, seign. de Monceau-le-Neuf, etc.

1735. Henri-Daniel Cottin, négociant de St-Quentin, capitoul de Toulouse en 1762. Ce fut le premier négociant ennobli en conséquence d'un édit du roi de 1767, qui promettait d'ennoblir annuellement deux négocians distingués dans le commerce par leurs talens et leur industrie. Femme, Marie-Anne Poupart; enfans : Louis-Daniel; Damaris-Elizabeth, femme de Pierre Dumoutier de Vatre, seign. de Marcy; Elizabeth-Adélaïde, femme de N. Pandin de Romefort; Suzanne-Julie, femme de N. de Courvoisie.

1770-89. Louis-Daniel Cottin, seigneur dudit.

FONTAINE-UTERTE, d'abord FONTAINE-THOMAS, puis FONTAINE-GOBERT, et enfin FONTAINE-AU-TERTRE ou DU TERTRE, *Fontana, Fontanæ* ou *Fontani in colle* en 1178, ou *in declivio*. — Village de l'ancien Vermandois, bâti sur un mamelon isolé, à 52 k. au N.-O. de Laon et 11 au nord de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Bohain, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : 1698, 104 h.; 1800 et 1818, 235 h.; 1836, 294 h.; 1856, 327 h.; 1861, 350 h. — Dépendance : la Maison-Demarolles (isolée).

Fontaine-Uterte tire son nom des sources d'eau vive qui sortent de terre au milieu du village. — En désignant ce village comme étant la patrie de Pierre de Fontaines, célèbre jurisconsulte du 13e siècle, nous nous conformons à l'opinion commune; mais nous pensons qu'il fut plutôt natif de Blérancourt.

Seigneurs de Fontaine-Uterte.

1147. Thomas, chev. de Fontaine; femme, Adelvie; Ermengarde, sa mère; Elvide, sa sœur, femme de Manassès.

1158. Jean de Fontaine.

1195. A. de Fontaine; femme, E.

1206. Guy de Fontaine.

1210-39. Thomas II, seign. de Fontaine; femme, Adelvie; enfans : Mathieu, Jean Bedin, Alond, Agnès? femme de Guy; Robert.

1244. Pierre-Judas, seigneur de Fontaine-au-Tertre, écuyer.

1260. Jean dit Bedin, seigneur dudit; enfant, Marie, femme de Vitasse de Fransières.

Digitized by Google

1284. Raoul Boutillier, écuyer, seigneur dudit.
1290. Gilles de Fontaine-le-Gobert? écuyer. Son sceau porte un lion surmonté d'un lambel, dans un écu bordé.
1292. Gérard Judas, écuyer, seigneur dudit.
1308. Ferri de Fontaine?
1433. Jean de Honcourt, chev., seign. de Lesdaing et Fontaine-le-Gobert.
1580. Jean de Carpentier, chev., seign. dudit et de Villecholles; femme, Jacqueline des Fossés.
16.. Claude de Carpentier, chev., seig. dud.; femme, Marie de Fontaine. Enfans: Charles; Claude, seigneur de Courtemanche.
1690. Charles de Carpentier, seigneur dudit.
1740. Jean-Philippe Duplessis, s. de Fontaine-au-Tertre.
1780. Alex-César-Remi Duplessier, seig. dud.; femme, Marie Rillart, de Verneuil.

FONTENELLE, *Fontanella, Fontanellæ.* — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé sur un plateau élevé, à 100 k. au sud de Laon et 20 de Château-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Thibaut, solitaire. — Population: 1760, 58 feux; 1788, 292 h.; 1800, 286 h.; 1818, 290 h.; 1836, 320 h.; 1856, 319 h.; 1861, 312 h. — Dépendances: les Bauchages, Soudan, les Tourneux, Ville-Moyenne (H.); le Bois-Raillier, les Tropins, Villemaine (F.); le Château-Gaillard, les Corbets, les Essarts, la Presle, les Mazures (I.)

Fontenelle n'était originairement qu'une succursale d'Artonges; il fut depuis érigé en paroisse. — Le 11 février 1814, le corps prussien d'York, fort de 18,000 hommes, accourant au secours des Russes battus à Marchais par Napoléon, fut arrêté à Fontenelle par le maréchal Mortier, et le lendemain se fit battre à son tour aux Caquerets (Voyez ce mot).

Seigneurs de Fontenelle.

1179. Jean de *Fontaneta?*
1780. M. le marquis de Courtanvaux, baron de Montmirail.
1789. Le duc de Doudeauville, seigneur de Fontenelle.

FONTENELLE. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée, à 68 k. au nord de Laon et 24 de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Capelle, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Population: en 1760, avec Papleux, 305 h. (163 feux); 1800, sans Papleux, 698 h.; 1818, 699 h.; 1836, 767 h.; 1856, 715 h,; 1861, 814 h. — Dépendances: le Mont-de-Fontenelle, Garmouzet, Rue des Pruniers, le Bois-là-Haut (hameaux).

Ce village appartenait autrefois à l'abbaye de Liessies.

Seigneurs de Fontenelle.

1667. N. Richard, seigneur de Fontenelle.
En dernier lieu, le prince de Condé, seign. de Guise.

FONTENELLE, *Fontenella curtis* en 1141. — Hameau dépendant de Wissignicourt. — Dans la première moitié du 12e siècle, on ne voyait encore en ce lieu qu'un moulin à eau qui avait été construit par Barthélemi, évêque de Laon. Vers 1140, Hugues, ayant succédé à St Norbert dans l'administration de Prémontré, résolut d'en éloigner la communauté de filles qui s'y était réunie dès l'origine. Mais Barthélemi, pour ne pas les laisser sortir de son diocèse, leur fit construire des bâtimens d'habitation à Fontenelle et leur donna ce do-

Digitized by Google

maine avec le moulin et des terres (V. la charte). Agnès, veuve d'André de Baudiment, seigneur de Braine, qui s'était jointe à cette communauté après la mort de son mari, en fut en même temps nommée abbesse, et, bien qu'Herman, écrivain contemporain, prétende qu'on y compta jusqu'à mille religieuses de son temps, cette communauté ne se maintint pas et se dispersa bientôt.

Don de la terre de Fontenelle à St Norbert, en 1141.

In nomine, etc. Quia inter multimodas humane corruptele miserias, non ultimum sibi locum oblivio vendicat, huic non mediocriter medetur si pietatis opus ad posteritatis notitiam scripto commendetur. Ea propter, ego Bartholomeus, Dei gratiâ Laudunensis episcopus, notum esse volo tàm futuris quàm presentibus, quod domino Norberto, viro Dei hominibusque accepto, ejusque fratribus in valle Premonstratensi Deo famulantibus, curtem Fontenellam et molendinum quod noviter juxta eamdem curtem sumptibus meis construxeram, ob remedium anime et predecessorum meorum, veluti Christi pauperibus, perpetuo habendam concesserim. Igitur precedentibus temporibus domino Norberto, ad archiepiscopatus dignitatem promoto, dominoque Hugone ad predictorum fratrum curam subrogato, eidem visum est Hugoni sorores suas quas in eadem valle penes se morabantur veluti nimis sibi propinquas removere et ad Deo serviendum longiquiùs revocare; ego autem nolens eas ab episcopio meo exponi, et precipue ob spiritalis dilectionis affectum quem habueram erga dominam Agnetem, uxorem domini Andree de Baldimento, que Christo servitura eisdem sororibus se conjunxerat apud prefatam curtem Fontenellam, constructo eis sumptibus meis monasterio, concessu predicti abbatis, ex vicinitate meâ me earum sperans apud Dominum suffragie adjuvari, et demum vivarium predicto molendino adjacens quod prius .....tinueram, in usus earumdem sororum attribui, quodque mei juris erat in donariis hominum meorum que eisdem fratribus et sororibus per episcopium meum contulerunt, libere concessi, et quasdam terras in confinio ejus demcurtis jacentes, et a rusticis quibusdam quod nominabimus, datâ eis terrâ *æqua* (sic) bona, cambivimus, ut fratribus essent viciniores et ad excolendum promptiores. Hec sunt nomina rusticorum : Constevalus, Theobaldus, Ado de Anizi et Bono frater ejus, Anselmus, Hugo, Rogerus. Quod ut ratum et inconvulsum perpetuo perseveret, sigilli nostri impressione signamus, etc. Actum est anno incarnationis Dominice MCXLI.° (*D. Gren.*, *t.* 267, *p.* 210).

FONTENOY, FONTENOIS, *Fontanedum* en 1060: *Fontenetus* en 1173. — Village de l'ancien Soissonnais, situé au pied d'une colline, sur la rive droite de l'Aisne, à 50 k. au S.-O. de Laon et 15 à l'O. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vic-sur-Aisne, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population: en 1769, 119 feux; 1800, 515 h.; 1818, 484 h.; 1836, 492 h.; 1856, 503 h.; 1861, 469 h. — Dépendances: le Port (hameau); Châtillon, Despierres (isolées).

Ce village tire son nom de quelques sources qui descendent de la lisière de la montagne voisine, *fontana*, source, fontaine. Il appartenait autrefois à l'abbaye de St-Médard et possédait une léproserie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Soissons, en 1696. — On a découvert, il y a quelques années, sur le terroir de Fontenoy, au lieu dit la villa d'Arleine, beaucoup de débris romains.

Seigneurs de Fontenoy.

1173. Adam de Fontenoy.

1180. Gervais de Fontenoy. Son fils Etienne, paraît avoir été seigneur de Vassens.

139. Jean de Vassan, seig. de Fontenoy et Olie.

1403. Raoul de Vassan, dit Herpin, seigneur desdits, son fils.

1435. Pierre de Vassan, chev., seign. desdits,

Digitized by Google

vicomte de Soissons; femmes: 1° N. d'Arragon; 2° Marie de Grandvarlet; enfans: Raimond, seig. de Rizaucourt; Isabelle, sans alliance.

On voyait autrefois à Fontenoy un fief nommé des *Mardensons*, dont un seul seigneur est connu. 1780. M. Varelle de Beauvoir, seigneur des Mardansons.

Le *setier de Merdençon*, fort en usage dans le Soissonnais au 13e siècle, tirait peut-être son nom de ce fief.

Forest (bois de). — Plusieurs grands bois portaient autrefois ce nom. La portion de la forêt d'Arrouaise qui s'étendait autour de Gouy se nommait *Bois de Forest*. La partie la plus épaisse et la plus centrale de la forêt de Baine, située sur le terroir de Commenchon portait aussi le nom de Forest. En 1139, Alard de Ham et Simon de Béthancourt donnèrent aux religieux de St-Eloi-Fontaine, l'emplacement du *Bois de Forest*, pour construire leur maison.

Foreste. — Voyez Hérouel.

Forestelle (la Grande et la Petite). — Grand bois dépendant de la forêt de Voas, qui s'étendait entre Sinceny et Chauny. Renaud de Coucy, seigneur de Sinceny, en donna les deux tiers au chapitre de St-Quentin, en 1220.

Forêts anciennes du département. — Voyez *Sol forestier ancien*.

Forêt Bourgeoise, *Burgensis silva*. — C'est le nom d'une ancienne forêt qui, au 12e siècle, s'étendait depuis la Serre, entre Erlon et Nouvion-l'Abbesse, jusqu'à Landifay et Ribemont. Le nom du village de Pleine-Selve indique encore que là se trouvait le canton le plus épais de la forêt Bourgeoise. — Elle se divisait en plusieurs bois distincts portant chacun des noms particuliers, parmi lesquels on distinguait le *Bois de la grosse Selve, nemus grosse silve*, qui s'étendait auprès de Landifay. La forêt Bourgeoise fut défrichée par des communautés religieuses, dans le cours des 12e et 13e siècles; il n'en reste plus de vestiges aujourd'hui.

Forêt d'Herly (La). — Ancien fief à Vaudesson (Voyez ce mot).

Forêt (La Grosse), *Grossa silva*. — Elle s'étendait jadis entre Landifay, Villancel et Torcy, et formait la partie la plus épaisse et la plus touffue de la grande forêt Bourgeoise (Voyez ce mot).

Forêt Ligneuse *(Silva Lignarium)*. — Grand bois qui s'étendait jadis autour du Tronquoy.

Fors-mariage. — Au moyen-âge, les lois féodales défendaient au serf d'épouser la sujette d'un autre seigneur que le sien, ou une femme de condition supérieure à la sienne, et *vice versa*; le mariage ainsi contracté constituait le fors-mariage et entraînait une amende ou même la confiscation des biens du serf coupable, selon les cas. — Le fors-mariage était rachetable par les serfs, et quelquefois les seigneurs le leur remettaient bénévolement, en récompense de leurs services. Il fut partout aboli par les chartes communales.

Forte-Maison (La). — Ancien fief à Guny (Voyez ce mot).

Fosse-aux-Méliers (La). — Ferme dépendante de La Bouteille. C'était encore

Digitized by Google

un hameau au 17e siècle. Il devait sa naissance à une petite ferme construite en ce lieu par les moines de Foigny, dans les premières années du 16e siècle.

Fossés (Les), *Fossati*. — Ferme dépendante d'Haramont.

C'était autrefois un fief qui a donné son nom à une famille connue dans le Valois dès le 13e siècle, et qui faisait remonter son origine à un Bertrand des Fossés, chev., lequel, au rapport de Raoul de Presles, vainquit un géant nommé Isoir, qui faisait le siége de Paris en l'an 1,000. Le manque de titres ne permet cependant pas de dresser la généalogie des premiers membres de cette famille. On connaît un Valier des Fossés en 1150; un Raoul des Fossés qui partit pour la croisade en 1191; un Simon des Fossés, grand bailli de Vermandois en 1249 et 1258; un Othon des Fossés, nommé exécuteur testamentaire de Pierre d'Arragon, en 1275; un Hugues des Fossés en 1378; un Jean des Fossés, abbé de Longpont, qui mourut en odeur de sainteté en 1515; un Adrien des Fossés, guidon de la compagnie de 50 lances du prince de Condé, lequel acheta la seigneurie d'Haramont en 1596. (Voyez Chouy, Haramont, Sissy, etc.)

Fossés (Les). — Ferme dépendante de Neuilly-St-Front. C'était autrefois un fief avec des seigneurs particuliers.

1227. Barthelémi, s. d'Ancienville et des Fossés.
1539. Guillaume de Bray, écuyer, seig. dudit.
1575. Nicolas de Vertus, écuyer, seign. dud.; femme, Rachel Vitard.

FOSSOY, *Fossaneus*. — Village de l'ancienne Brie champenoise, bâti sur un côteau dans la vallée de la Marne, à 80 k. au sud de Laon et 7 à l'est de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui des canton et arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Georges. — Population: en 1760, 63 feux; 1788, 291 h.; 1800, 350 h.; 1818, 328 h.; 1836, 323 h.; 1856, 313 h.; 1861, 299 h. — Dépendances: la Badelle, l'Herbénerie (hameaux); le Rû-Chailly (ferme); Moulignon et Moulinet (moulins).

Seigneurs de Fossoy.

Vers 1590. Jean de la Félonnière, seign. de Fossoy et Bolan. Femme, Catherine Lefranc.

1646. Paul de la Félonnière, leur fils, seigneur dudit, capitaine d'infanterie. Femme, Catherine Clément. Enfans: Philippe et cinq filles.

Vers 1670. Philippe de la Félonnière, seigneur dudit, avocat au Parlement.

Vers 1750. Fr.-Ph. de la Félonnière, s. dudit.

1765. Ph.-Ch. Jolly, conseiller du roi, seign. dudit par acquisition du précédent; femme, N. de Vanzyl, veuve de Benoît Dumas, gouverneur de Pondichéry.

1777. Jean Thévenin, marquis de Tauloy, seign. de Fossoy par son mariage avec Catherine Jolly, sœur du précédent. Leur fille Catherine porta Fossoy en mariage au suivant.

1781. Thomas-Urbain de Maussion, chevalier, conseiller à la cour des aides, s. de la Faltière, etc.; enfans: Thomas, Antoine, Jean, conseiller à la cour du châtelet; Louis, officier de marine, puis recteur de l'Académie d'Amiens, Préfet de La Moselle, chevalier de St-Louis et de l'Aigle-Rouge de Prusse.

Foufry, Furferi en 1172. — Hameau dépendant d'Arcy-Ste-Restitue. Au 12e siècle, il appartenait aux seigneurs de Bazoches.

FOUQUELIN (*Antoine*), littérateur et précepteur de Marie Stuart, né à Chauny dans la première moitié du XVIe siècle. — On a de lui :

Rhétorique française.—Antonii Fouquelini Veromandui in Auli Persii satyras commentarius ad

Digitized by Google

Petrum Ramum eloquentiæ et philosophiæ professorem, Paris 1555. — *Prælectiones Aurelianæ ad titulos de vulgari et pupillari substitutione*, Paris 1559, 1577 et 1695. Cet ouvrage est le plus estimé de tous ceux de Fouquelin dont l'année de la mart est inconnue.

FOUQUEROLLES, FOUKEROLES en 1270; *Fulcoroli*. — Hameau dépendant de Merlieux; 24 feux en 1270, et 10 feux en 1816. C'était jadis un fief avec ses seigneurs.

1138. Adon de Fouquerolles.

1460. Gilbert de La Mothe, écuyer, d'une famille originaire du Bourbonnais, s. dud. par sa f.e, Aliénor des Fossés; enfans: Pierre, Florent.

1514. Pierre de La Mothe, écuyer, seign. dud.; femme, Michelle de Gascoin, dont

1550-54. Christophe de La Mothe, écuyer; femme, Charlotte de Linières, dont Christophe.

FOURCHE (LA). — Ferme dépendante de Baulne. C'était jadis un fief.

1667. N. Maillard, seigneur de la Fourche. Il descendait du fameux drapier de Paris, Pierre Maillard, qui vivait en 1352.

FOURCIÈRE (LA). — Ferme dépendante de Barisis. Elle paraît tirer son nom des fourches patibulaires de la prévôté de Barisis, jadis dressées en ce lieu.

FOURDRAIN, FURDEREN. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une gorge étroite, à 12 k. à l'ouest de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population: 1760, 542 h. (125 feux); 1800, 581 h.; 1818, 643 h.; 1836, 781 h.; 1856, 794 h.; 1861, 809 h. — Dépendances: la Bovette, St-Lambert (ham.); le Grand-Moulin, le moulin de Brie.

Il tomba à Fourdrain, en 1528, une grêle d'une grosseur extraordinaire. Les grelons, qui pesaient plus d'une livre, tuèrent des hommes et des animaux dans la campagne, hachèrent les vignes et les arbres.

Seigneurs de Fourdrain, mouvans de la grosse tour de Laon au 16e siècle.

1287-1300. Simon du Sart, chev., châtelain de La Fère? seign. de Brie et Fourdrain, puîné de Simon II, seigneur du Sart, châtelain de Laon.

Vers 1420. Jean le Danois, seign. du Bassinet et Fourdrain, gouverneur de Vaucouleurs en 1427; femme, Jeanne de Rocourt (Récourt?)

Vers 1460. Gérard le Danois, chev., leur fils, seign. desd.; femme, Marguerite de Beaufort, dame de Séry.

1484. Hugues Ier le Danois, seign. de Fourdrain, le Bassinet, Séry, La Malmaison, Villers-le-Tourneux, Besny, Joffreville, Anguilcourt et Artaise; femme, Claude de Sainzelle.

15.. Hugues II le Danois, seign. desd., gouverneur d'Aubenton, Hirson et Rumigny. Femmes: 1° Jeanne de St-Germain, dont Jean; 2° Joachime de Miremont, dont Philibert, seigneur de Séry, et Charles, seigneur de Joffreville.

Vers 1515. Pierre de Berry, écuyer, seign. de Brie et Fourdrain; femme, Marie de Beautor.

1529. Robert de Berry, leur fils, seign. desd.; femme, Catherine de Soyecourt; enfans: Pierre, Robert, seign. d'Herbigny; Françoise, femme de Robert de Mailly, seign. de Cinq-Mars, vicomte de Treslin; Antoinette, femme de François de la Vernoise, seigneur de Locq; Michel, Marguerite et Louis.

15.. Pierre II de Berry, s. desd.; sans enfans.

1547. Henri de Beaufort, s. de Brie et Fourdrain.

1690. Marie de Rabutin, dame de Manicamp, Fourdrain, etc.

En dernier lieu, le duc de Brancas.

Digitized by Google

Fourniquet. — Ancien fief à Follembray (Voyez ce mot).

FRAMBOISIÈRE (*Nicolas-Abraham de la*), médecin de Henri IV et de Louis XIII, né à Guise, ou à St-Quentin selon les bénédictins, mort en 1650. — On a de lui :

Canonum et consultationum medicinalium libri tres, Paris 1595, in-16. Nouvelle édition en 1619, in-8°. — *Description de la fontaine minérale découverte depuis peu au territoire de Reims* (au Mont-d'Or), Paris 1606, in-8.° Réimprimée en 1628 et 1636. — *Scholæ medicæ ad candidatorum examen pro laurea impetranda*, Leyde 1628. — *Opera medica*, Francfort 1629, in-4°. — On lui doit encore les cinq traités suivans : *Canones et consultationes medicinales*. —*Canones chirurgici*. — *Apologia pro veritate et innocentia medicamentorum chymicorum*. — *Laurea Academica Frambesariana*. — *De preservatione pestis*.

FRANCILLY, FRANCHELLI en 1200. — Hameau dépendant de Fayet. C'était jadis un fief ayant ses seigneurs (Voyez Fayet).

FRANGEALEZ. — Ferme dépendante de Chât.-Thierry. Elle fut, en 1799, le théâtre d'un crime affreux. 28 chauffeurs habillés en militaires s'y étant introduits pendant la nuit, firent périr dans les tourmens le fermier et sa femme. Arrêtés peu après, ces bandits furent conduits devant une commission militaire et condamnés à mort pour la plupart.

Francs-Quartiers (Les). — Ancien fief à Guny (Voyez ce mot).

FRANQUETS (LES). — Ferme dépendante du Charmel. C'était autrefois une paroisse séparée où l'on ne comptait plus que 4 feux, en 1780.

FRANQUEVILLE, FRANCHEVILLE, autrefois LOREGNY, *Loreniacus que nunc dicitur Francheville* en 1157; *Villa franca de Loregnis* en 1235. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive droite du Vilpion, à 30 k. au nord de Laon et 8 à l'ouest de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sains, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 136 h. (53 feux); 1800, 310 h.; 1818, 334 h.; 1836, 350 h.; 1856, 319 h. 1861, 325 h. — Dépendance : les Boulleaux (hameau).

Le nom moderne de Franqueville vient de ce que les habitans en furent affranchis dans le courant du 12e siècle. Aux termes de la charte de Juvigny, les habitans de ce dernier endroit étaient tenus d'aller plaider à Franqueville. — On y voyait jadis un fort dont Jean de Luxembourg se rendit maître en 1423. Ce village fut pillé en 1651, par les troupes de M. le Prince. — En 1780, il existait à Franqueville une fabrique de cartons. Il y avait plus anciennement un petit hôpital et une léproserie, dont les revenus, en 1648, étaient encore de 800 livres pour le premier et de 200 livres pour la seconde.

Seigneurs de Franqueville.

1145. Albéric de Francheville.

1344. Hugues, sire de Franqueville et Wiège; femme, Marie de Brainne.

138. Alain de Longueval, s. de Franqueville, fils puîné d'Alain de Longueval, s. de Thenelles;

Digitized by Google

f.°, Marguerite du Bois. Alain périt à Azincourt.

1415. Alain II de Longueval, leur fils, s. dud.

1603. Madeleine de Charron, dame de Franqueville. (Voyez Chalandry).

1660. Louis de Montfort, s. de Franqueville.

1670. Jean Prévôt, seigneur dudit.

1718. J.-J. d'Amour, chev., seigneur de Franqueville; femme, Anne-Françoise Vautier.

1723. Jean Merlet, seigneur dudit.

En dernier lieu, M. de Coigny.

Il y avait jadis à Franqueville le fief *Bocquillon* dont le seul seigneur connu est le suivant:

1750. Jean Merlet, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, seign. de Franqueville et Bocquillon. Ses trois filles portèrent le fief Bocquillon par tiers, savoir: Marie-Françoise à N. Darlus du Tailly, conseiller-secrétaire du roi; Marie-Anne à Alexandre J.-B. Alissant de Latour, écuyer, trésorier des rentes de l'hôtel de-ville de Paris; Angélique à J.-B. Ledoulx, écuyer.

Frères des écoles chrétiennes. — L'idée d'établir pour les enfans pauvres des écoles gratuites dirigées par des religieux, est due à une dame de Laon nommée Mailfer, originaire de Reims. Elle s'associa dans ce but charitable un homme bienfaisant nommé Niel et l'envoya à Reims pour communiquer son projet à l'abbé de la Salle, prêtre, docteur en théologie et chanoine de cette ville, son parent. Celui-ci ayant accueilli ces ouvertures, deux écoles gratuites furent établies à Reims en 1680, des libéralités de la dame Mailfer. Dès 1682, deux frères des nouvelles écoles furent appelés à Guise; l'année suivante, il en vint aussi deux à Laon et autant à Marle. Deux frères furent encore introduits à La Fère en 1738, et trois autres à Soissons en 1740. Dispersés durant la révolution, les frères des écoles chrétiennes ont été depuis, non seulement rétablis dans les endroits qu'ils occupaient auparavant, mais encore introduits dans d'autres lieux. Il en fut établi à Château-Thierry vers 1836, à Charly dix ans après, et à Rozoy en 1857, au moyen d'une rente de 1,800 liv. qui fut affectée à cet objet par un particulier de Rozoy.

Frères donnés. — Genre de serfs (Voyez ce mot).

FRESNE, *Fraxineum.* — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé sur un plateau élevé, à 65 k. au sud de Laon et 20 au N.-E. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Fère-en-Tardenois, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patronne, la Vierge, *aliàs* St Médard. — Populat.: en 1760, 70 feux; 1788, 342 h.; 1800, 379 h.; 1818, 357 h.; 1836, 343 h.; 1856, 323 h.; 1861, 338 h. — Dépendances: Balanchères (hameau); la Cense, la Motte (fermes); la Bruce, le Moulin-Rouge (moulins).

L'emplacement de Fresne était sans doute originairement couvert de bois au milieu desquels dominait le frêne, d'où vient le nom de ce village: *fraxineum*, frenay. — Son nom figure dans un diplôme de l'an 893.

1780. N. Paris de la Brosse, président au parlement de Paris, seigneur de Fresne et Courmont.

FRESNE, *Fresnum, Fraxinium.* — Village de l'ancien Laonnois, situé sur un plateau, à 25 k. à l'ouest de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Coucy, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Popul.:

Digitized by Google

en 1760, 183 h. (46 feux); 1800, 441 h.; 1818, 490 h.; 1836, 540 h.; 1856, 440 h.; 1861, 415 h. — Dépendances : les Bas-Rozières, la Vallée des Barges, Normezières (hameaux); Montbru (isolée).

La terre de Fresne appartenait dans l'origine au domaine royal. Au 7e siècle, Chilpéric la donna avec Barisis, à l'abbaye de St-Amand (Voyez Barisis). Elle passa ensuite aux évêques de Laon, et Gautier, l'un d'eux, la rendit en 1152 à la prévôté de Barisis, des mains de laquelle elle passa, on ne sait comment, dans celles des sires de Coucy. Enguerrand VII en affranchit les habitans en 1368, avec ceux de plusieurs autres villages voisins, sous la condition qu'ils lui paieraient une rente annuelle de 24 sous parisis (Voyez Coucy-la-Ville).

Seigneurs de Fresne.

1185. Gautier, châtelain de Péronne, seigneur de Braie-sur-Somme, Fresne, Jumencourt et Barisis (Voyez Jumencourt et Le Hamel).

Puis, les sires de Coucy, jusqu'au 15e siècle.

1693. Mathieu-Alexis du Bois, vicomte de Courval, seigneur de Fresne, etc. (Voyez Courval).

En dernier lieu, le duc d'Orléans.

Il y avait autrefois à Fresne deux fiefs nommés l'un *Oudancourt*, et l'autre *Romery*.

Fiefs d'Oudancourt et de *Blanche-Vigne.*

1661. Louis d'Aumale, seig. de Mont-N.-D., et d'Oudancourt par sa femme Madeleine de Clozel.

1703. François de Bouban, chev., seig. dud. par sa femme Marie-Louise d'Aumale.

Fief Romery.

1460. Regnard de Hez.

1477. Philippe Lescot.

1663. François du Passage.

1697. Charles Duchesne, seigneur de Charmes.

FRESNE, *Fraxinium in pago Suessionensi* en 893. — Hameau dépendant de Camelin. Il est fort ancien et fut donné par le roi Eudes en l'année 893, à l'abbaye de St-Médard (V. Chevregny). Il formait autrefois une paroisse séparée sous le vocable de St Quentin, où l'on comptait 32 feux en 1760 et 52 en 1816. — C'était un fief noble avec des seigneurs.

1447. Robert de Parpes, seigneur de Fresne.

1478. Etienne Vergnois.

1569. Christophe de Fente, écuyer.

1677. Madeleine Potier de Gesvres, dame dudit et Blérancourt.

1710. Marie-Jeanne Potier de Gesvres.

Fresne. — Ancien fief à La Neuville-Bosmont (Voyez ce mot).

FRESNOY-LE-GRAND ou EN ARROUAISE, *Fraxiniacus* en 952, 1010, etc.; *Fraxinetus* en 1186; *Fraxinus.* — Bourg de l'ancien Vermandois, situé dans une sorte de large vallée, à 54 k. au N.-O. de Laon et 16 au N.-E. de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Bohain, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Eloi. — Population : 1698, 912 h.; 1800, 2,294 h.; 1818, 2,685 h.; 1836, 3,478 h.; 1856, 4,177 h.; 1861, 4,293 h. — Dépendances : Beauregard, Landricourt (fermes).

Ce bourg est ancien : il en est parlé dans une charte de l'an 952. — La fabrication des gazes de soie et fils, qui y fut introduite en 1762 par un nommé Santerre, de Paris, en a fait accroître la population avec beaucoup de rapidité. M. Santerre n'y occupait pas moins de 1,000 à 1,200 ouvriers; mais à sa mort arrivée en 1788, cette industrie s'éteignit. Elle fut remplacée après la guerre

Digitized by Google

d'Egypte par la fabrication des cachemires. — Fresnoy-le-Grand appartenait autrefois à l'abbaye d'Homblières.

Seigneurs de Fresnoy-le-Grand.

1159. Gerbert de Fresnoy; femme, Ersende; enfans: Robert, Isabelle, femme d'Algéric; Ermengarde, Aélide, Fressende.

1180. Robert de Fresnoy, chevalier.

1216. Amaury, seign. de Hauteville et Fresnoy.

1222. René Gordians ou Gordel de Fresnoy, chevalier.

1385. Gourdin Marc, seigneur dudit.

1422. Martin Marc, son fils, seigneur dudit; femme, Elizabeth Maillette. Martin fut tué devant Gerberoy en 1435.

1435. Estemblot Marc, seigneur dud.; enfans: Jean, Mathieu, Guillaume, Réné.

15.. Jean Marc, seigneur dudit.

1560. Jean II Marc, seigneur dudit. Il se retira au pays de Caux.

Il y avait autrefois à Fresnoy-le-Grand le fief de l'*Avouerie*, qui appartenait à l'abbaye d'Homblières.

FRESNOY-LE-PETIT. — Hameau dépendant de Gricourt, lequel comptait 36 feux en 1816. C'était jadis un fief noble.

Vers 1550. Charles de Wallon, écuyer, s. de Fresnoy? et d'Épourdon en partie; femme, Charlotte de Cavoie. Enfans: Madeleine, femme de Ferry de Flavigny, seigneur de Liez.

1580. Charles de Burlon, seigneur du Petit-Fresnoy.

1594. Julien de Flavigny, seign. dudit par sa femme Marie de Burlon, sœur du précédent.

1604. Roland de Flavigny, seigneur dudit par échange.

1752. Ph.-Alex. de Lallier, seigneur dudit.

1787. La comtesse de Guébriant.

Fresnoy (bois de). — Il s'étendait jadis auprès d'Ohis et touchait à la Haie-d'Aubenton. C'était comme elle un membre de la forêt de Thiérache.

FRESSANCOURT, *Frescencurtis* en 1138. — Village de l'ancien Laonnois, situé sur le bord d'un ruisseau, à 20 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intend. de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : en 1760, 125 h. (28 feux); 1800, 117 h., 1818, 168 h.; 1836, 262 h.; 1856, 196 h.; 1861, 228 h.

Fressancourt appartenait autrefois à l'abbaye de St-Martin de Laon. — Il est la patrie de Louis de Fressancourt, abbé de St-Vincent de Laon en 1504.

Seigneurs de Fressancourt.

1131. Rodulphe, seigneur de Fressancourt.

1138. Pierre de Fressancourt.

1145. Jacques de Fressancourt, chev.; femme, Marguerite.

1163. Pierre II de Fressancourt; enfant, Gilon.

1170. Louis de Fressencourt?

Vers 1440. Claude d'Harzillemont, seign. dud. Il fut assommé dans sa chambre par ses valets.

Vers 1450. N. de Cyron, gouvern. de La Fère, seign. de Fressancourt par sa femme N. d'Harzillemont, sœur du précédent, laquelle donna cette seigneurie à l'abbaye de St-Martin de Laon, en 1454.

1486. Jean de Romery, bâchelier-ès-lois, seig. de Fressancourt en partie; femme, Isabelle Lecat.

1565. Jean II de Romery, seigneur dudit.

1575. Roland de Romery, son fils.

1634. Jean d'Harzillemont, seigneur de Fressancourt et Romery.

1666. Claude de Harzillement, seigneur de Fressancourt.

FRETTE (LA). — Maison isolée dépendante de Fargniers. C'était jadis un fief noble.

1736. Charles Canoel Viéville, écuyer, seigneur de La Frette.

FRIÈRES, FERRIÈRES en 1111; *Ferrariæ* en 1124. — Village de l'ancien

Digitized by Google

Vermandois, situé dans une plaine ondulée, à 40 k. à l'O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Chauny, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Chauny, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Popul. : en 1760, 214 feux; 1800, 1,378 h.; 1818, 1,403 h.; 1836, 1,643 h.; 1856, 1,527 h.; 1861, 1,426 h. — Dép. : Faillouel (H.).

Colliette fait dériver le mot Frières de *Fratrum cella*, parce qu'il s'établit au 12e siècle dans Faillouel, hameau dépendant de cette commune, une maison de frères croisés. Cette étymologie est d'autant moins fondée, que ce village existait quatre siècles avant cet établissement. — Frières fut donné en 1046, par Gérard, évêque de Cambrai, à l'abbaye de Neufchâteau. — Dès 877, Charles-le-Chauve en avait donné la dîme à l'abbaye de St-Corneil de Compiègne (Voyez Berry-au-Bac). — On remarque une butte ou tombelle sur le terroir de Frières.

Seigneurs de Frières (Voyez Faillouel).

1230. Richer de Ferrières; femme, Ade, remariée en 1232 à Jean de Moy.

Vers 1250. Simon de Ferrières.

Vers 1280. Grégoire de Ferrières, son fils. Il fut l'un des principaux bienfaiteurs de l'église de St-Quentin. Ses largesses furent telles, qu'on se trouva obligé de créer un receveur pour en toucher les revenus. Ils rapportèrent, en 1394, 274 muids et plus de froment, près de 70 muids d'avoine. Le profit des hotages et chapons monta à 61 livres parisis, le chapon estimé seulement 12 deniers. Grégoire avait exclu tous ses parens de sa succession.

1430. Le duc d'Orléans. Il vendit au duc de Bourgogne en 1440 les terres de Chauny, Frières, etc., pour payer sa rançon.

1609. Antoine de Blécourt, seign. de Frières-Faillouel.

1640. Thomas Galant, seigneur de Frières et Condren, frère de N. de Condren, général de l'Oratoire; femme, Charlotte Bigot.

1770. Le duc d'Aumont.

1789. M. Le Cellier de Vauménil, s. de Frières.

Froide-Couille ou *Vivètre*. — Ancien fief à Pont-St-Mard (Voyez ce mot).

FROIDESTRÉES, FRAITESTRÉES, en 1244; *Fracta strata* ou *streia*. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée, à 56 k. au N. de Laon et 12 de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Capelle, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Michel. — Population : en 1760, 147 h. (33 feux); 1800, 304 h.; 1818, 363 h.; 1836, 367 h.; 1856 et 1861, 376 h. — Dépendance : Rue-Maillard (hameau).

Froidestrées est un des nombreux exemples de la corruption du nom de beaucoup de communes du département. Son nom dérive de *fracta strata*, chaussée rompue, parce qu'il est bâti sur l'ancienne voie romaine de Reims à Bavai, depuis très-longtemps rompue en cet endroit, et non, comme son orthographe actuelle le ferait croire, de *frigida strata*, chaussée froide, ce qui n'a aucun sens. — Il appartenait autrefois à l'abbaye d'Origny.

Seigneurs laïcs de Froidestrées.

Nous ne connaissons que les suivans :

1243. Colard ou Nicolas de Fraitestrées, fils de Pierre de Lerzy; femme, Marie.

1473. Antoine de Bournonville, seigneur de Froidestrées, Huplande, etc.; femme, Péronne Blondel, dont trois filles. L'une, Jeanne, épousa : 1° Raoul de La Bove, seign. de Cilly; 2° Guillaume de Choiseuil, baron de Clémont.

1755. Jean-Baptiste de Lamirault, seign. dudit et Cerny (Voyez ce mot).

Digitized by Google

FROIDMONT, FREMUNT en 1228; *Frigidus mons* en 1134. — Hameau dépendant de Cohartille. C'était jadis un fief dont le seul seigneur connu est:

1256. Gérard, dit Chevalier; femme, Mathilde.

FROIDMONT. — Ferme dépendante de Braye-St-Christophe. Son nom lui vient, dit-on, de *fractus mons* (mont coupé), parce qu'on coupa un monticule situé près de là, pour l'établissement de la chaussée romaine qui a été remplacée depuis par le chemin des Dames.

FROMAGE *(Pierre)*, jésuite, supérieur des missions du Levant, né à Laon en 1678, mort au mois de décembre 1740.

Le P. Fromage a publié en arabe les ouvrages suivans: *Explication de l'Evangile ou Histoire de la doctrine de N. S. J.-Christ.* — *Histoire du schisme des Grecs et du Concile de Florence.* — *Réfutation du livre d'un moine grec, sur la forme de la consécration.* — *Les Vies des Saints pour toute l'année*, 2 vol. in-f°. — Cet écrivain a de plus traduit en arabe un grand nombre d'ouvrages.

Fromentel. — Ancien fief à Terny (Voyez ce mot).

FRONTIGNY, FRONTENI en 1147. — Ferme dépendante de La Malmaison. Elle formait autrefois une paroisse à part dont dépendit La Malmaison jusqu'à son érection en cure. En 1760, on comptait à Frontigny 68 habitans, et en 1816, 3 feux seulement. Elle appartenait autrefois à l'abbaye de Vauclerc.

Frutique (Bois), *nemus de Frutis.* — Il s'étendait sur la gauche de l'Ailette au sud de Coucy-la-Ville. Il fut défriché en 1152 par les moines de St-Crépin de Soissons.

FULCHIÈRES, voyez FLUQUIÈRES. — FULKOSIES, voyez FAUCOUZIS. — FULLAINS, voyez FIEULAINES.

FUSSIGNY, FUSEGNI en 1270; FUSSENGIES en 1148; FUSSIGNIES en 1239; *Fussiniœ* en 1178; *Fusegniœ* en 1180. — Hameau dépendant de Courtrizy. Il formait autrefois une paroisse séparée, sous le vocable de St Remi, et où l'on comptait 18 feux en 1270 et 208 h. (48 feux) en 1760. Il tire son nom de sa position au milieu des bois: *fuz*, bois, et *ignis*, maison, maison des bois. — C'était autrefois un fief important.

1196. Pierre de Fussigny.

12.. Anselme de Fussigny; femme, Hersende, remariée en 1224 à Oudard de Chermizy. Anselme mourut à Damiette, laissant 10 livres de Laon à l'abbaye de St-Jean.

1239-60. Pierre II de Fussigny, chev.; femme, Eremburge, dite Comtesse. Enfant, Ade, femme de Robert de Beaune.

1311. Jean, dit Hutin, de Fussigny, écuyer.

1350. Marie de Saint-...., damoiselle de Villers-devant-le-Thour et de Fussigny.

1555. N. Guillain de Condé, seig. de Fussigny.

Vers 1620. Charles le Danois, seig. dud., fils puîné de Philibert le Danois, s. de Rocquigny; femme, Catherine-Diane de Bezannes.

Vers 1670. Charles II le Danois, son neveu, seign. dud., fils de François le Danois, vicomte de Ronchères (Voyez ce mot).

Digitized by Google

G

GAILLARD *(Gabriel-Henri)*, membre de l'Académie française et de celle des inscriptions, né à Ostel en 1726, mort en 1806. — On a de lui:

Poétique française à l'usage des Dames, 1749. — *Mélanges littéraires*, 1756. — *La nécessité d'aimer*, poème, 1764. — *Histoire de François Ier, roi de France*, 1766. — *Histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre*, 1771. C'est le meilleur et le plus estimé de ses ouvrages. — *Histoire des grandes querelles entre Charles V et François Ier*, 1777. — *Histoire de Charlemagne*, 1782. — *Dictionnaire historique*, 1789. — *Histoire de la rivalité de la France et de l'Espagne*, 1801. — *Rhétorique française à l'usage des jeunes demoiselles*, 1802. — On lui doit de plus les éloges de Charles V, de Pierre Corneille, de René Descartes, de Henri IV, de La Fontaine, etc. — On le croit aussi l'auteur d'un roman intitulé: *Julie de St-Olmont, ou les premières illusions de l'amour*, 3 vol. in-12, 1805.

Galant. — Ancien fief à Bertaucourt (Voyez ce mot).

Gallain. — Ancien fief à Rocourt (Voyez ce mot).

GALLIEN (Madame N.), femme de lettres, née à Château-Thierry, vivait au siècle dernier. — Elle a publié:

Apologie des Dames, appuyée sur l'histoire, 1737, in-12.

GANDELU, WANDELUZ, en 1218; *Castrum de Wandelus*, en 1208; *Grandis lucus*. — Village de l'ancien Valois, bâti sur la rive gauche du Clignon, à 85 k. au sud de Laon et 25 à l'O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Meaux, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons. — Population: 1760, 130 feux; 1800, 518 h.; 1818, 536 h.; 1836, 604 h.; 1856, 600 h.; 1861, 616 h. — Dépendances: Prémont (hameau); les Granges, les Glandons (fermes); le Rône, Hurteville (moulins).

On remarque à Gandelu les restes d'un ancien château et une terrasse d'où la vue s'étend sur un large horizon. — Ce village possédait autrefois un prieuré. Un bureau de bienfaisance y a été établi en 1824. — Il s'y tient quatre foires annuelles, le 3e jeudi de Carême, le lundi de la Pentecôte, les 10 août et 29 septembre. — Ce village était jadis entouré de fortifications. — Il est la patrie de Charles de Bourbon, cardinal-archevêque de Rouen au 16e siècle.

Seigneurs de Gandelu.

1205. Simon, chevalier de Gandelu.

1210. Gautier, seigneur d'Avesne et Gandelu.

1218 Gilbert de Gandelu; femme, Marie.

12.. Alard, sénéchal de Wandelud.

1292. Jean de Gavres, seigneur d'Escornai, châtelain de Gandelu.

1295. Oudard de Chambly du Pré-Mouton, chevalier, sire de Gandelu; femme, Marie.

1302. Le roi lui achète la terre de Gandelu, moyennant une rente de 2,000 livres tournois, et la donne au suivant en échange de la châtellenie de Châtillon.

1324. Gaucher de Châtillon, comte de Porcien.

Digitized by Google

1340. Jean de Châtillon, son fils puîné, s. de Gandelu, grand-maître de France; femme, Isabeau de Dampierre. Leur fille Jacqueline porta Gandelu à Jean Barat, sire de La Bove, et à sa mort le laissa à son oncle ci-après.

1393. Charles de Châtillon, qui le vendit le 29 août 1397 à Louis d'Orléans, comte de Valois, pour la somme de 10,000 écus d'or à la couronne. Cette vente comprenait: le château, avec haute, moyenne et basse justice; le hallage valant 32 liv. tournois par an; la prévôté de même valeur; la taille valant environ 40 livres; le cens; les coutumes valant 13 setiers d'avoine, 25 deniers, 14 chapons et une poule; le forage de 4 pintes par queue de vin; le rouage de 2 deniers par charrette et 4 deniers par charriot de vin; 1,500 arp. de bois en gruerie; les confiscations, estrahières, épaves et aubinages, et les forfaitures desdites grueries, des terres, maisons, bois, vignes, viviers, moulins, dont celui de Gandelu était banal; plusieurs hommes et femmes de corps rapportant par an 60 sous tournois. — Le domaine de Gandelu fut érigé en duché pour le duc d'Orléans en 1399, avec les terres de Blois et de Dunois.

1403. Charles d'Orléans, comte de Vertus, fils puîné du précédent. — La terre de Gandelu saisie sur lui, fut donnée à Jean, seign. de Croy et Renty, grand bouteiller de France, avec la justice haute, moyenne et basse, ressort, hommages, hommes et femmes serfs de corps, fiefs, cens, rentes, rés, bois, chasses, garennes, étangs, eaux, pêcheries, droits et autres devoirs de noblesse. Quelques années plus tard, le roi reprit la terre de Gandelu en échange des ville et châtellenie de Beaurain-sur-Canche et la vendit à son neveu, Charles d'Orléans, qui, à son tour, la céda à sa sœur Marguerite de Valois, comtesse d'Etampes, femme de Richard, comte de Bretagne.

14.. François de Châlons, leur troisième fils, seigneur de Gandelu.

1476. Jean de Châlons, prince d'Orange, son frère. Gandelu fut saisi sur lui par le roi en 1477, et donné à

1477. Jean d'Aillon, seigneur de Lude.

1528. Anne de Montmorenci, connétable de France, seigneur dudit.

1562. Guillaume de Montmorency, seign. dud. Sa fille Madeleine le porta en mariage à

15.. Henri, duc de Luxembourg.

1615. François Potier, marquis de Gandelu, fils puîné de Réné Potier.

1650. Léon Potier, duc de Tresmes, pair de France, gouverneur et bailli du Valois, seigneur dudit, puîné du précédent; femme, Marie-Françoise-Angélique du Val. Léon Potier obtint du roi en 1670, de changer son titre de duc de Tresme en celui de duc de Gesvres, que ses descendans ont conservé.

1777. Louis-Joachim Potier, duc de Gesvres, seigneur dudit et Blérancourt.

Garmouzet (Le). — Hameau dépendant du Nouvion, où l'on comptait 43 feux en 1816. — Ce hameau paraît devoir son origine à une verrerie qui fut établie en ce lieu, on ne sait à quelle époque, mais qui semble remonter à plusieurs siècles. A la suite d'un incendie arrivé en 1750, cette usine fut abandonnée pendant plus de trente ans; elle commençait à sortir de ses ruines lorsque la révolution éclata, ce qui força de l'abandonner de nouveau. Ces malheurs et la concurrence d'usines rivales, ne lui ont pas permis de retrouver son ancienne splendeur. Elle n'occupe plus aujourd'hui qu'une quarantaine d'ouvriers.

GAUCHY, *Gaziacus mansionile in pago Vermandensi*, en 962; *Casiacus* en 1173. — Village de l'ancien Vermandois, situé sur la rive gauche de la Somme, à 46 k. au N.-O. de Laon et 4 au S.-O. de St-Quentin, autrefois de la généralité d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de St-Simon, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Brice. — Population: 1698, 112 h.; 1800, 298 h.; 1818, 322 h.; 1836, 340 h.; 1856, 392 h.; 1861, 375 h. — Dépendances: Labbiette (ham.); les moulins Beaufrère et Boulanger.

Digitized by Google

En l'année 962, Arnoul, comte de Flandres, donna à l'abbaye d'Homblières le village de Gauchy, alors composé de huit manses, avec un moulin, des prés, bois, etc. (Voyez la charte ci-dessous).

Seigneurs de Gauchy.

1175. Roger de Gauchy.

1188. Gilles de Gauchy.

1189. Adelvie de Gauchy; Gautier, son fils.

Vers 1200. Robert dit Giffard, de Gauchy, fils de Guerric de Moy; femme, Agnès d'Essigny, qui était veuve en 1224. Guy, fils d'Agnès et de Robert; Marie, sa fille.

1284-92. Wiard ou Guyard de Gauchy, écuyer.

1316-28. Robert de Gauchy, chevalier.

1335. Jean, sire de Gauchy; femme, Jeanne. Jean acheta en 1352, moyennant 300 livres parisis, la châtellenie de St-Quentin, qui avait été saisie sur l'héritière de Jean de Gauchy, châtelain, pour raison des dettes de son père.

1357. Robert II, sire de Gauchy, châtelain de St-Quentin.

1373. Jean II de Gauchy, châtelain.

1376. Alix, sa fille, dame de Gauchy, châtelaine de St-Quentin.

1396. Marie, dame de Gauchy, veuve de Gilles d'Eschin (du Chin?), châtelaine.

1480. Angoulant de Monceau, s. de Gauchy. Après sa mort, Louis de Monceau, son frère et héritier, vendit Gauchy pour 1,300 liv. tournois au suivant.

1487-1513. Jean Pinchehaste dit Gringnart de Landifay, écuyer, seig. de Thorigny et Gauchy, lieutenant du bailli de Vermandois à St-Quentin.

Au 17e siècle, Gauchy appartenait aux seigneurs de St Simon.

1770. Le comte de Laval-Montmorenci.

Don de Gauchy aux moines d'Homblières, en 962.

In nomine, etc. Lotharius, gratiâ Dei Francorum rex. Si fidelium nostrorum bonam voluntatem quam habent maximo circa ecclesiasticam utilitatem regio favore prosequimur diurne procul dubio voluntati parere, et nostre saluti consulere certissime credimus. Qua propter, notum sit universis sancte matris ecclesie filiis tàm presentibus quàm futuris, quod misit ad nos venerabilis comes Arnulfus, humiliter efflagitans ut traditionem de mansionili qui dicitur Gaziacus, sito in pago Vermandensi, quam sancte Marie sancteque Hunegundi et monasterio Humolariensi fecerat, nostrâ authoritate corroboraremus, quod et facere decrevimus. Que villa continetur mansos VIII, quinque ex unâ parte rivuli qui dicitur Cehona, et tribus ex alterâ, cum molendino, pratis, pascuis, aquarumque decursibus. Maneat ergo predicta traditio nostra munita privilegio ab omni querelarum strepitu illesa, et regali munimine stabiliter fixa, inconvulsa persistat et intacta. Quisquis vero contra hanc nostre preceptionis tutelam insurgere tentaverit, quod minime futurum credimus, primo ab omnipotente Deo ecclesiastice injurie experiatur vindictam, et nostre cunctorumque fidelium examine convictus, regio fisco LX auri libras persolvat, et quod repetat nequaquam obtineat. Datum VIII idus januarii, regnante domino Lothario anno IX.° ind. IV, actum Lauduni.

Gehennois (Bois). — Autrefois situé près de Jouaigne. En 1200, Elvide, abbesse de N.-D. de Soissons, en donna 2 arpens à frère Lambert, qui voulait s'y retirer pour y vivre en ermite.

GENEVIÈVE (SAINTE), *Sancta Genovefa* en 1113. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive droite de la Serre, à 40 k. au N.-O. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Rozoy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Geneviève. — Population: en 1760, 17 feux; 1800, 157 h.; 1818, 190 h.; 1836, 208 h.; 1856, 162 h.; 1861, 160 h.

Seigneurs de Sainte-Geneviève relevant de Rozoy.

1344. Guyart, seigneur de Sainte-Geneviève.

1493. Jean d'Ogny, seigneur dudit.

Vers 1530. Robert de Bossut, seig. de Lierval, Sainte-Geneviève, etc.

159. N. d'Escannevelle, s. dud., capit. de Rozoy.

Digitized by Google

1605. Laurent d'Hallenoncourt, seigneur dudit; femme, Judith de la Rivière.

Le domaine de Ste-Geneviève fut acheté en 1725 par Marie-Renée de Timbrune de Valence, veuve ou femme d'Abraham de Rambourg, s. de Gercy.

Vers 1630. Madeleine de Hédouville, dame de Sainte-Geneviève. Elle épousa Charles de Garges, seigneur d'Hartennes.

GENEVIÈVE (STE). — Maison isolée, bâtie sur le mont Fenet, près de Soissons. — C'était autrefois un prieuré dépendant de St-Crépin et où se faisait un pélerinage important. — On y voyait une carrière de pierres dès 1179 et l'on y comptait encore 10 feux en 1816.

GENEVROY. — Hameau dépendant de Rocourt. Il paraît avoir jadis formé une paroisse séparée. On y comptait 7 feux en 1760, et 10 en 1816.

Pour les seigneurs, voyez St-Eugène.

GENGOULPH (ST-), autrefois VINLY-ST-GENGOULPH, *Sanctus Gengulphus*. — Village de l'ancienne Brie champenoise, situé sur un plateau élevé, à 80 k. au sud de Laon et 25 au N.-O. de Chat.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Gengoulph. — Population : 1760, 37 feux; 1800, 200 h.; 1800, 215 h.; 1818, 219 h.; 1836, 267 h.; 1856, 252 h.; 1861, 219 h. — Dépendances : Vinly, Chevillon (hameaux).

On a: *Ode à la fontaine de St-Gengoulph*, 1731.

GENLIS. — Voyez VILLEQUIER-AUMONT.

GENY, *Geniacus* en 1145. — Hameau dépendant de Cuissy. Il dépendait originairement d'Œuilly, et fut érigé en paroisse séparée en 1133, sous le vocable de St Pierre. On y comptait 229 habitans en 1760. — Au 13e siècle. Geny appartenait, pour moitié, à Renaud de Bar qui le tenait par héritage de Marie de Dreux. Renaud vendit sa moitié en 1255, pour la somme de 300 liv. de Tours, au chapitre de Laon, qui acheta l'autre moitié à Renaud de Courlandon en 1281. — Guny est resté au chapitre de Laon jusqu'à la révolution.

GERBETTE, GERBAIS en 1124. — Maison isolée dépendante de Sommeron.

GERCY ou GERSIS, *Gerbecii* en 1125; *Gerecii* en 1222. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la rive gauche du Vilpion, à 36 k. au nord de Laon et 4 au sud de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Michel. — Population : 1760, 368 h. (82 feux); 1800, 397 h.; 1818, 692 h.; 1836, 749 h.; 1856, 579 h.; 1861, 590 h. — Dépend. : Cambron, le Petit-Rabouzy (H.); le Baty (F.); le Château (I.); Créplet (M.).

Il y avait autrefois à Gercy un château-fort dont les Armagnacs s'emparèrent en 1412 sur les Bourguignons. Les milices des communes voisines furent réunies aussitôt et conduites au siége de ce château qui fut repris et les prisonniers décapités. Jean de Luxembourg le reprit en 1423, et le duc de

Digitized by Google

Bourgogne, en traitant avec le roi en 1475, s'engagea à le démolir. — Les protestans avait autrefois à Gercy un prêche qui fut détruit en 1664; mais dix-sept ans après, Abraham de Rambourg, seigneur du lieu, obtint du roi l'autorisation de faire l'exercice du culte réformé dans son château, tant pour lui que pour sa famille et 30 personnes du dehors.

Seigneurs de Gercy.

La terre de Gercy appartenait autrefois aux sires de Coucy. Enguerrand, l'un d'eux, y construisit une chapelle en 1221, et y établit un chapelain auquel il donna la dîme de Gercy avec 80 sous à prendre sur le vinage de Vervins. — Au 14e siècle, Guillaume, sire de Coucy, assigna à Isabeau de Châtillon, son épouse, et sa vie durant, le château et le domaine de Gercy contenant 1,000 livrées de terre. Il entra ensuite dans les mains de Robert de Bar, comte de Marle, puis dans le domaine royal, et Henri IV le vendit, moyennant 4,000 liv. (*aliàs:* 10,066 liv.) à

1590. Pierre Gemart ou Genard, capitaine d'infanterie. Ce fief consistait alors: en une rente annuelle de 2 muids 5 jallois de blé, mesure de Marle, les droits de bourgeoisie, cens et rentes montant à 73 liv. 12 sous; en 109 chapons *et demi* et une poule; droits de rouage, lods et ventes, rivière et basse justice, le tout valant 66 écus 2/3 d'or sol. Le roi se réserva la haute et moyenne justice, la chasse et les bois, et fit la condition que ce fief serait tenu de lui en foi et hommage, qu'il ne pourrait être aliéné, et qu'il passerait aux aînés mâles seulement de l'acquéreur, à défaut de quoi il rentrerait dans le domaine de Marle.

1605-41. François de Gemart, écuyer, seigneur de Gercy, gouverneur de Vervins.

1670. Abraham de Rambourg, seig. de Gercy; femme, Marie-Rénée de Timbrune de Valence.

1730-58. Jean-Louis-Emmanuel de Rambourg, seigneur dudit et Sainte-Geneviève.

En dernier lieu, le duc d'Orléans.

GERGNY, *Grimacus*; *Girimacus*, *Gerineia* en 1147. — Village de l'ancienne Thiérache, assis au confluent du Sommeron et de l'Oise, à 54 k. au nord de Laon et 10 de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Capelle, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Eloque, vulgairement St Lô; *aliàs* St-Quentin. — Population: 1760, 218 h. (48 feux); 1800, 322 h.; 1818, 354 h.; 1836, 423 h.; 1856, 411 h.: 1861, 417 h. — Dépendance: St-Lô (H.).

Au milieu du 7e siècle, ce lieu n'était encore qu'un désert où St Éloque ou Éloge, vulgairement St Lô, vint finir ses jours. Ce saint était Irlandais et resta d'abord quelque temps au monastère de Lagny, dont il fut abbé; mais aspirant à un genre de vie plus tranquille, il quitta Lagny pour venir se retirer à Gergny, où il mourut entre 660 et 666. Il fut enterré sur une colline voisine où on lui éleva une chapelle qui fut détruite au 9e siècle par les Normands. — Il y a encore un pélerinage fréquenté à St Lô de Gergny. — Au 12e siècle, le territoire de ce village appartenait à l'abbaye de St-Remi de Reims qui, en 1147, le donna à celle de Thenailles pour un cens annuel de 46 sous en faveur du prieuré de Corbeny (Voyez l'acte de donation).

Nous ne connaissons qu'un seul seigneur laïc de Gergny.

1626. Scipion de Monceau, écuyer, seigneur de Monceau-le-Neuf, Gergny, etc.

Don de la terre de Gergny aux moines de Thenailles, en 1147.

Notum sit tàm presentibus quàm futuris quod ego, Odo, beati Remigii Remensis ecclesie abbas, Petrique Corbiniacensis tunc prepositus, totius assensu capituli nostri, fratri Girardo, sibique (sic) in ecclesia Telonie successoris (sic), terram de Gerineia, prece domni Bartholomei, Laudu-

Digitized by Google

nensis episcopi, in cujus episcopatu eadem terra habetur, concessimus, ita ut unoquoque anno ecclesia Telonie Corbiniacensi preposito persolvat in media quadragesima sex solidos, talis scilicet monete qualem Laudunensis episcopus pro suis redditibus et consuetudinibus accipere videbitur. Ut vero hec conventio inconvulsa permaneat, hanc cartam sigillo ecclesie nostre corroborari et quorumdam fratrum nostrorum nomina subter annotari precipimus. (*Cartul. de Thenailles*, *f*° 4).

Germain (St), *Sanctus Germanus*. — Hameau dépendant de Lesquielles. — C'était autrefois une paroisse sous le vocable de St Germain, et il l'était encore en 1780. On y comptait alors 90 feux. — Au commencement du 12e siècle, son terroir appartenait aux seigneurs de Guise. Guy, l'un d'eux, le donna en 1120 à l'abbaye de Fesmy, des mains de laquelle il passa plus tard dans celles de St-Martin de Laon. — Cette maison religieuse l'échangea en 1163, avec le chapitre de Guise (Voyez Audigny).

St-Germain formait jadis un fief dont les seigneurs connus sont les suivans:

1269. Gilon de St-Germain, chevalier, Pierre, son frère.

1328. Bacot de St-Germain.

Vers 1490. Quentin de Martigny, seigneur de St-Germain et Etreux, fils de Clément de Martigny, seigneur d'Hannapes; femme, Marie Marcq; enfans: Jean, Innocent.

15.. Jean de Martigny, s. desdits, garde scel du bailli de Vermandois; *f.es*: 1° Jeanne le Voirier; 2° Antoinette Doulcet; plusieurs enfans.

1580. Gabriel Poullet, seign. de St-Germain et Galardon, intendant du duc de Guise; femme, Louise de Ponthieu; enfans: Pierre, Guy, seign. de Monampteuil; Claude, chanoine de Laon, seig. de Ville-en-Tardenois; Louise, femme de François de Saisseval, seigneur de Pissy.

Vers 1640. Pierre de Poullet, écuyer, seigneur de St-Germain; enfans: Claude? Annibal, seign. de Chevennes (Voyez ce mot).

1655. Claude-Antoine de Poullet, écuyer, seig. dud., Faucoucourt et Marsilly.

Vers 1675. Philippe de Poullet, écuyer, seign. desdits; femme, Marie-Françoise de Martigny; enfant, Candide, femme du suivant.

1724. Ch.-Ant. de Fay d'Athies, chev., seign. de Puisieux, St-Germain, etc. (Voyez Puisieux).

1742. Ch.-Fr. de Fay d'Athies, son fils, s. dud.

1775. Marie-Rose-Augustine de Fay d'Athies, dame dudit, femme de Nicolas de Villelongue, de Vigneux.

Donation du village de St-Germain près de Lesquielles à l'abbaye de Fesmy, en 1120.

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Ego, Bartholomeus, Dei gratiâ Laudunensis episcopus, etc. Donaria que à Guidone de Guisiâ, consanguineo nostro, prefate ecclesie oblata sunt, decernimus subnotare, etc. Prefatus igitur Guido, concessione uxoris sue Aeluidis, que vulgo Machania dicitur, concedentibusque filiis suis et filiabus, alodium de Sancto Germano, villas de Paciis, de Estreâ, etc., omnem advocatiam uti in vitâ suâ tenuerat, predicte ecclesie (Fidemensi) libere contulit in perpetuum, etc. In presentiâ Gerardi de Sancto Auberto, etc. Actum in castro Guisie, anno Verbi incarnati MCXX.° mense decembri. (Carpentier, *hist. de Cambrai*).

Germain (St-). — Hameau dépendant de Villeneuve. Avant la révolution c'était une paroisse qui appartint successivement à l'abbaye de Longpont et à l'évêque de Soissons. En 1816, on y comptait encore 78 feux.

On voyait autrefois deux fiefs à St-Germain, celui de *Morillon*, qui appartenait aux Célestins de Villeneuve, et celui du *Chauffour*.

GERMAINE (La). — Cette petite rivière prend sa source auprès d'Étreillers, entre dans le département de la Somme au-dessous d'Hérouel, et va se perdre dans cette rivière auprès d'Offoy, après un cours d'environ quatre lieues.

Digitized by Google

GERMAINE, *Germania.* — Village de l'ancien Vermandois, situé sur le bord d'un ruisseau, à 54 k. au N.-O. de Laon et 14 au S.-O. de St-Quentin, autrefois de la généralité d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Vermand, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1698, 104 h. ; 1800, 135 h. ; 1818, 178 h. ; 1836, 202 h. ; 1856, 184 h. ; 1861, 190 h.

Germaine tire son nom, paraît-il, du ruisseau de ce nom sur le bord duquel il est bâti. — Au commencement du 12e siècle, il appartenait aux seigneurs de Guise, et Burchard, l'un d'eux, le donna en 1135, du consentement de sa mère Adelvie, à l'abbaye de Prémontré qui l'a gardé jusqu'à la révolution.

Seigneurs de Germaine.

1246. Baudoin, seigneur de Germaine? est tué par les Ronds dans une rencontre près d'Enghien.

Vers 1250. Alix de Germaine, femme de Jean de Roucy du Bois.

1400. Jean de Montaigu, seign. de Germaine? Cette terre fut saisie sur lui et donnée au duc de Guyenne en 1413.

Au 17e siècle, la seigneurie de Germaine était rentrée dans les mains de l'abbaye de Prémontré.

GERNICOURT, *Gernicurtis*, en 1096. — Village de l'ancien Laonnois, bâti sur la rive gauche de l'Aisne, à 35 k. à l'E. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : 1760, 98 h. (22 feux) ; 1800, 127 h. ; 1818, 111 h. ; 1836, 117 h. ; 1856, 128 h. ; 1861, 109 h.

Ce village doit sa naissance à une villa ou résidence royale. Un jour que Pépin, maire du palais, s'y trouvait, St Rigobert, archevêque de Reims, vint l'y voir. Pépin lui demanda ce qu'il pourrait faire pour lui être agréable, et apprenant que ce séjour lui plaisait, il le lui offrit avec tout le terrain qu'il pourrait parcourir tandis qu'il ferait lui-même son repas à l'heure de midi. Rigobert, à l'exemple de St Remi, se mit en route, fit poser des bornes de distance en distance, et Pépin lui confirma la possession de tout le terrain qu'il venait d'enclore. Quant au village de Gernicourt, il n'existait pas encore, paraît-il ; car on ne voyait alors en ce lieu qu'une simple maisonnette, bâtie près d'une fontaine fréquentée par des sangliers et entourée d'une vaste forêt. Mais St Rigobert ayant, à sa mort, donné ce domaine aux archevêques de Reims, ceux-ci y construisirent un château dans lequel Charles-le-Simple se retira après sa déposition, en l'année 920. — De vastes sépultures antiques ont été découvertes près de ce village en 1846. Il est, dit-on, la patrie de St Rigobert, qui y fut enterré en 775. Au siècle dernier, on y voyait encore son tombeau.

Seigneurs de Gernicourt.

Vers 1220. Thomas de Gernicourt.

1230. Gilles, son fils, seigneur dudit.

1250. Jean, chev. de Gernicourt ; fme, Helvide.

1332. André de Gernicourt, écuyer.

Vers 1380. Adrien de Gernicourt ; enfant, Beatrix, femme de Jean d'Armentières.

Vers 1560. Pierre de Salnoie ou Sallenove, seigneur dudit ; femme, Anne de Goujon.

15.. Jean de Sallenove, seign. dud. ; femme, Anne d'Estinville.

Vers 1580. Philippe de Salnove, seign. dudit ; femme, Marie de Montigny.

163. Claude de Maubeuge, seign. dudit par sa

Digitized by Google

femme Marie de Sallenove, fille du précédent; enfans: Jean, Anne.

Vers 1675. Charles de Vallon, capitaine d'infanterie, seigneur dudit.

17.. Charles de Laires, chev., seigneur dudit, capitaine au régiment royale-artillerie; femme, Jeanne-Rose Hourlier de Méricourt; enfant, Marie-Rose, femme de J.-B. de Beffroy de la Grève.

En dernier lieu, la duchesse d'Ancenis.

GÉROLGIS. — Voyez GRUGIS.

GEROMESNIL, GIRONMESNIL en 1297. — Maison isolée dépendante de Billy-sur-Ourcq. — C'était autrefois une ferme qui appartenait à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons.

GERVAIS dit de TOURNAY, mais que l'on croit être né à Soissons, chanoine et écolâtre de cette ville, littérateur, florissait au 16e siècle. — On lui doit :

La préface de l'ouvrage intitulé : *Historia de rebus gestis in Siciliæ regno, ab anno 1025 ad annum 1169*, etc., Paris 1551, in-4.° — Une pièce de vers latins placés en tête des statuts synodaux, imprimés en 1561. — La traduction de quelques oraisons de Demosthènes, avec les argumens du sophiste Libanius sur les Philippiques, et deux oraisons d'Æschine, Paris, 1579, in-8.° — *Divina quatuor energumenorum liberatio facta apud Suessiones anno* 1582, Paris 1583, in-8.°

GIBERCOURT, *Gilberti* ou *Gisberti curtis*. — Village de l'ancien Vermandois, bâti dans une vaste plaine ondulée, à 36 k. au N.-O. de Laon et 14 au S. de St-Quentin, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Saint-Quentin, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Moy, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Quentin. — Population : en 1800, 117 h.; 1836, 150 h.; 1856, 133 h.; 1861, 98 h.

Seigneurs de Gibercourt.

1283. Raoul de Gibercourt, écuyer.

1290. Huard de Gibercourt et Jussy, écuyer.

Vers 1520. Catherine de Lallier, dame de Gibercourt.

1552-54. Jean de Carpentier, seign. de Gibercourt et Villecholle, écuyer, archer des ordonnances du roi. Il fonda à St-Quentin le béguinage dit de Villecholle pour trois pauvres femmes.

1555. Louis Varlet, écuyer, seigneur dudit; f.e, Etiennette Dufour. Louis Varlet fut mayeur de St-Quentin, et défendit cette ville contre les Espagnols en 1557.

1560. Louis Varlet, seigneur dudit, leur fils; femme, Catherine Lallier.

16.. Jean Varlet, seigneur dudit, maître des comptes à Paris; femme, Anne de Gauchery; enfant: René, seigneur de Montescourt.

1615. Etienne de La Fons, 3e fils de Philippe de La Fons, seign. d'Hardecourt, fut seigneur de Renty, Gibercourt, lieutenant-général à St-Quentin; femme, Marie de Valles de Launay; enfans: François et plusieurs filles.

1656. Charles de Cossart, écuyer, seign. dud., capitaine au régiment de Lignières; femme, Françoise de Sart; enfans: Simon, Suzanne.

Vers 1680. François de La Fons, chev., seign. de Gibercourt et Commenchon; femme, Anne-Françoise Blin; enfant, Claude, seign. de Cay, chambellan et bouteillier de Vermandois.

1704. Louis Varlet, aumônier du roi, s. dudit.

1770. Mademoiselle Poitevin.

GIFFECOURT. — Hameau dépendant de Castres, où l'on comptait 48 hab. en 1698. Au 12e siècle il appartenait à un nommé Boson, coûtre de St-Quentin, qui le donna au chapitre de cette ville vers 1180. On y voyait alors un hôpital qui fut détruit au 14e siècle, et dont on réunit les biens à ceux du même chapitre en 1376. Au 14e siècle, il existait une tombelle à Giffecourt.

Les seuls seigneurs connus de Giffecourt sont :

1256. Pierre de Giffecourt, écuyer, frère de Raoul de Mouchy.

12.. Jean de Giffecourt, son neveu.

Digitized by Google

Gilbert-Fay (bois de). — Il s'étendait jadis autour de Surfontaine, et fut vendu en 1230 par Nicolas de Pontruet à l'abbaye de St-Denis.

GILLANCHE, autrefois GILLOCHE. — Hameau dépendant de Viffort. En 1202, Jean, seigneur de Montmirail, donna à l'église de Cantinpré la ferme de Gilloche, avec ses terres et dépendances.

GIROULT DE MORENCY *(Suzanne)*, femme de lettres. Elle avait épousé un avocat de Soissons; mais elle profita de la loi du divorce pour rompre son union et se lier avec plusieurs conventionnels.

Elle a raconté sa vie scandaleuse dans un roman intitulé : *Illirine, ou les malheurs de l'inexpérience.* Elle a encore écrit : *Euphémie, ou les suites du siége de Lyon*, 1802, 4 vol. in-12. — *Lise, ou les Ermites du Mont-Blanc*, 2 vol. in-12. — *Rosalina, ou la méprise de l'Amour*, 1801, 2 vol. in-12. — *Zéphira et Frigella, ou les débutantes dans le monde*, 1806, 2 vol. in-12.

Gisla (forêt de), silva Gisla in rivus. — Forêt qui s'étendait jadis sur le bord de l'Oise, aux environs de La Fère.

GIVRAY, autrefois GIVROY. — Ferme dépendante de Bruyères, canton de Fère. C'était jadis un château avec une terre qui portait le titre de baronie. Il avait été bâti au 16e siècle par Charles de Harlus, l'un des seigneurs de la cour de François Ier. On voit encore dans un salon voûté, une grande cheminée dont le manteau est orné de salamandres avec cette devise : *Nutrisco et extinguo.*

Les seuls seigneurs connus de Givray sont les suivans :

1219. Gautier de Givroy.

Vers 1540. Charles de Harlus, baron de Givroy.

1550. Réné de Harlus, seigneur dudit.

1649. Antoine de Harlus, baron dud.; femme, Catherine de Suigny.

1675. François de Harlus, leur fils, baron dud. Femme, Marie-Anne de Gonnelieu, qui lui apporta la terre d'Autrêches.

GIVRY. — Hameau dépendant de Belleu. On y comptait 20 feux en 1816.

C'était jadis un fief dont les seign connus sont :

15.. Claude Gaultier, écuyer, seig. de Givry, maître des eaux et forêts du duché de Château-Thierry, mort en 1599; femme, Marie Pognaut.

1599. Claude Gaultier, écuyer, seigneur dud., leur fils; femme, Elizabeth Rodelin.

GIZY, GISI en 1160; *Gisiacus* en 1115, etc. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une vaste plaine, à 12 k. à l'est de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sissonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : 1760, 541 h. (120 feux); 1800, 464 h.; 1818, 471 h.; 1836, 638 h.; 1856, 733 h.; 1861, 751 h.

Le village de Gizy appartenait autrefois à l'abbaye de St-Vincent de Laon. L'abbé Gérard y établit en 1079 un prieuré dit de *Sauve majeure*, parce qu'il le donna à l'abbaye de ce nom qu'il venait de fonder sur le territoire de Bordeaux. En dernier lieu, Gizy appartenait au séminaire de Laon, auquel il avait été réuni en 1671. Avant la révolution, chaque habitant de Gizy devait à l'abbaye de St-Martin de Laon, par chaque cheval labourant, 2 quartels d'avoine payables à la St Remi, sous peine d'une amende de 7 sous parisis, et par chaque cheval

Digitized by Google

trayant, un jalloi d'avoine. Il était en outre tenu de porter ces redevances à ses frais dans la maison de l'abbaye, à Samoussy. — On voyait au 16e siècle à Gizy un château-fort qui fut pris par Balagny en 1589, et démoli peu après.

Gland (Le), *Rivaria de Glant* en 1260. — Petite rivière qui prend sa naissance aux environs de Rocroy, entre dans le département de l'Aisne au-dessous de La Neuville-aux-Joutes, et se jette dans l'Oise à Hirson, après un cours d'environ sept lieues.

GLAND, *Glana* (13e siècle), *Glandiacus*. — Village de l'ancienne Brie champenoise, situé sur la rive droite de la Marne, à 80 k. au sud de Laon et 15 à l'est de chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui des canton et arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Remi. — Population: en 1760, 93 feux; 1788, 380 h.; 1800, 443 h.; 1818, 420 h.; 1836, 425 h.; 1856, 387 h.; 1861, 394 h. — Dépendance: Champillon (hameau).

Les derniers seigneurs de Gland furent M. de Faventines, seign. de Mont-St-Père en 1780, et M. de Ste-James, en 1789.

Glandon. — Hameau dépendant de Marigny-en-Orxois; 7 feux en 1816. C'était avant 1780, une dépendance de Veuilly-la-Poterie.

GLENNES, GLANES, GLAGNE ou GLAIGNE, *Glana* en 1176; *Glanna* en 1125. — Village de l'ancien Laonnois, bâti au fond d'une large gorge de la vallée de l'Aisne, à 30 k. au sud de Laon et 40 à l'E. de Soissons, autrefois de la généralité de cette ville, des bailliage, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Georges. — Population: 1760, 381 h. (98 feux); 1800, 297 h.; 1818, 332 h.; 1836, 350 h.; 1856, 362 h.; 1861, 363 h. — Dépendance: le Moulin de Glennes.

La terre de Glennes fut donnée par le roi Clovis à St Remi, qui la légua à l'église de Reims. Au 9e siècle elle était passée dans les mains du chapitre de Laon, qui y avait établi un petit chapitre composé de huit chanoines. Pendant les courses des Normands, ce chapitre fut supprimé et réuni à celui de Laon. En 1073, Ebale, comte de Roucy, s'empara à main armée de la terre de Glennes, passa au fil de l'épée ceux des habitans qui voulurent lui résister, livra leurs maisons aux flammes et frappa une contribution sur les autres. Mais il s'amenda peu après, et restitua la terre de Glennes au chapitre de Laon. — En 1358, les habitans de Glennes, retranchés dans leur église, repoussèrent plusieurs assauts des Anglais. Se voyant enfin dans l'impossibilité de tenir plus longtemps, ils composèrent avec eux et se rachetèrent pour une somme d'argent. — L'église de Glennes est une des plus curieuses du pays par ses styles de différentes époques, et surtout par son ralongement au moyen d'une seconde nef bâtie en travers du portail. — Au moment de la révolution la terre de Glennes appartenait encore au chapitre de la cathédrale de Laon.

Digitized by Google

Seigneurs laïcs de Glennes.

1147-53. Raoul de Glennes.

1157. Baudoin de Maisy, seign. de Glennes; femme, Aélide. Ils vendirent cette année au chapitre de Laon l'avouerie et la vicomté de Glennes.

1158. Arnoul de Glennes.

15.. Jean de Hédouville, écuyer, seigneur de Glennes; femme, Suzanne de Morienne. Enfans: Louis, Anne, femme de Claude de Pargny.

15.. Louis de Hédouville, écuyer, seigneur dudit; femme, Elizabeth de Martigny.

Vers 1570. Louis de Hédouville, chev., seign. de Glennes, gentilhomme de la chambre, capitaine distingué. Après avoir servi la ligue, il entra au service de Henri IV et fut enterré dans l'église St-Pierre de Reims, où l'on voyait autrefois son tombeau en marbre noir avec cette inscription: *En fidélité j'ay fini ma vie.* Femme, Elizabeth de Mutigny. Enfans: François, Jacques, chevalier de Malte (Voyez Merval).

1605. Charles de Brion, écuyer, s. de Glennes, Hautefeuille et le Grand-Puisieux; femme, Jeanne de La Sangle.

1655. Juannin de Castille, trésorier de l'épargne, seigneur de Glennes et Sennaval par acquisition, moyennant 47,000 livres.

1674. Louis de Hangest, seigneur de Glennes.

Gloé (La). — Ancien fief à Courcelles (Voyez ce mot).

GOBAIN (SAINT-), *Sanctus Gobanus.* — Bourg de l'ancien Laonnois, situé sur une montagne et sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Noyon, à 25 k. à l'O. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des baillliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de La Fère, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Gobain. — Population: 1760, 1,000 h.; 1800, 2,013 h.; 1818, 2,339 h.; 1836, 2,378 h.; 1856, 2,374 h.; 1861, 2,261 h. — Dépendances: le Vivrai, Errancourt, Charles-Fontaine, le Passage, la Bourdonnerie, la Grange, le Chemoy (hameaux); Briquenay (ferme); les Ouïes, le Cul-de-Loup, le Pied-de-Mont (isolées); le Cabuteau (moulin).

Dans la seconde moitié du 7e siècle, Gobain, irlandais d'origine, qui avait été élevé au sacerdoce par St Fursi, vint visiter l'église de Laon, et se retira quelque temps dans l'abbaye de St Vincent. Mais trouvant bientôt que cet asile n'était point assez éloigné des bruits du monde, il le quitta, prit un bâton et s'enfonça dans la vaste forêt de *Voas* pour y chercher une retraite plus tranquille. Vers le soir, se sentant harassé de fatigue, il s'arrêta sur une colline nommée le *Mont érème*, c'est-à-dire le mont inculte, et fichant son bâton en terre, il se coucha sur des feuilles sèches et s'endormit. Le lendemain en s'éveillant, Gobain voulut continuer ses recherches; mais en arrachant son bâton, une source d'eau vive ayant jailli du trou dans lequel ce bâton était enfoncé, Gobain cru voir dans cet évènement un avertissement du ciel de s'arrêter en ce lieu, et il se mit aussitôt à y élever une cellule, avec un oratoire qu'il dédia à St Pierre. Cet endroit prit dès lors le nom de *Mont de l'Hermitage* qu'il garda durant toute la vie du Saint. Gobain s'appliqua ensuite à convertir les peuples des environs, composés, dit la chronique, d'hommes farouches et barbares; aussi quelques-uns d'entre eux, aigris par ses prédications, s'étant introduits à l'improviste dans sa retraite, lui tranchèrent la tête le 20 juin 670. St Gobain fut enterré dans l'oratoire qu'il avait élevé. Bientôt les miracles qui se firent sur son tombeau y attirèrent une foule de pélerins, et insensiblement

Digitized by Google

il se forma à l'entour un village que l'on nomma St-Gobain, du nom de ce martyr de la foi chrétienne. — Plus tard, en 1068, il y fut établi un prieuré d'hommes, qu'Elinand, évêque de Laon, donna à l'abbaye de St-Vincent de cette ville. — Au 12e siècle, la *villa* de St-Gobain était devenue la propriété des sires de Coucy. L'un d'eux, Enguerrand III, y fit construire un château-fort en 1212. En 1339, ce bourg fut ruiné par les Anglais et le château brûlé. — Dans la première moitié du 16e siècle, Marie de Luxembourg, veuve de Fr. de Bourbon-Vendôme, créa à St-Gobain une verrerie à la place de laquelle s'est établie plus tard la manufacture de glaces actuelle. C'est en 1665 qu'une compagnie obtint le privilège exclusif de la fabrication des glaces en cet endroit; mais on ne commença à en fabriquer que 27 ans plus tard, en 1692. Le défaut de place ne nous permettant pas de donner ici l'histoire de cette célèbre manufacture, nous renvoyons le lecteur à notre *Histoire de Chauny*, où nous l'avons racontée dans tous ses détails. — Une découverte intéressante fut faite près de St-Gobain en 1780. C'était une sépulture celtique composée d'une sorte de caveau dont les parois et le toit étaient formés par des tables de grès brut. On y trouva cinq squelettes humains disposés en rond, les pieds au centre; il y avait auprès d'eux un petit vase en terre cuite et cinq haches en silex; mais on ne put découvrir aucune inscription. — M. Lecuy, dernier abbé de Prémontré, a fait don à l'église de St-Gobain en 1827, d'un tableau de prix représentant une descente de croix. — Ce bourg possède un marché hebdomadaire se tenant le dimanche, et deux foires annuelles qui se tiennent le 1er décembre et le lundi de la Pentecôte. — Le pélerinage de St Gobain est encore fréquenté et se fait le 20 juin. — On a : *Histoire des village, château-fort et forêt de St-Gobain*, par Adeni-Colombeau, 1842. — *Notice historique sur St-Gobain*, par Melleville, à la suite de son histoire de Coucy, 1848.

St-Gobain est la patrie de Simon Lelarge, abbé de St-Nicolas-aux-Bois en 1333; de Luce de Lancival, poète tragique estimé, mort en 1810, et de Louis-Auguste-Guillaume Bosc, agronome et naturaliste, membre de l'Institut, mort en 1828. — Les sires de Coucy étaient autrefois seigneurs de St-Gobain. — Ce bourg eut aussi des châtelains ou gouverneurs, dont le plus fameux est Robert d'Esne, célèbre partisan royaliste du 14e siècle.

GOBERT (St-), *Sanctus Gobertus* en 1094. — Village de l'ancienne Thiérache, assis sur la rive gauche du Vilpion, à 28 k. au nord de Laon et 8 à l'O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sains, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Gobert. — Population : 1760, 390 h. (86 feux); 1800, 534 h.; 1836, 644 h.; 1856, 690 h.; 1861, 709 h. — Dép. : Lanneux-Pèches, Lanneux-Toulouse, Lanneux-du-Gard (H.); le Péron (I.); la Papeterie Créplet.

Ce village emprunte, dit-on, son nom à St Gobert qui serait venu se retirer sur son territoire à une époque inconnue. — Dès le 11e siècle, il existait un

Digitized by Google

chapitre d'hommes à St-Gobert. Elinand, évêque de Laon, voyant le relâchement de ces religieux, les chassa en 1092, et donna leur église à l'abbé de St-Denis, à la condition qu'il y placerait des religieux de sa maison. La collégiale fut alors changée en un prieuré conventuel qui, dans les derniers temps, n'était plus qu'un bénéfice simple de 3 à 400 livres. — St-Gobert fut pillé par les troupes de M. le Prince, en 1651.

Seigneurs de St-Gobert.

1113. Chrestien de St-Gobert.

1139. Arnoul de St-Gobert.

1223. Robert de St-Gobert, femmes: 1° Marguerite; 2° Isabelle, qui était veuve en 1245.

1293. Bertrand de St-Gobert, chevalier.

Vers 1400. Geoffroy, seigneur de St-Gobert; femme, Jeanne d'Anthoing, châtelaine de Coucy; enfant, Jeanne, femme de Charles de Châtillon. Selon D. Lelong, cette famille portait: *de gueules, à une croix fleuronnée d'argent.*

1535. Martin Doulcet, seigneur de Courthuy et St-Gobert, homme d'armes des ordonnances; femme, Antoinette d'Haucourt; enfans: Antoine, Philippe, seigneur de Courthuy, et une fille.

15.. Antoine Doulcet, s. d'Haucourt et St-Gobert; femme, Barbe Méret; enfant, Alexandre.

Vers 1540. Pierre de Milaville, écuyer, seign. de St-Gobert; femme, N. Doulcet; enfans: Jean, Marie-Adrienne.

1590 Robert de Sénemond *alias* de Serremond, écuyer, seign. dudit, Lugny et Toulis; femme, Françoise Marquette.

Vers 1600. Antoine de Ronty, écuyer, seign. dud.; femme, Jacqueline de Sénemond; enfans: Robert, Jacques, Charlotte, femme de Jean le Prévôt, écuyer, s. de la Mothe-lès-Franqueville.

1630. Robert de Ronty, seigneur dudit; femme, Nicole de Mairesse.

1640. Jacques de Ronty, écuyer, seign. dudit; femme, Marie de Watelle; enfans: Jacques, Hercule, Marie.

1660. Jean Quiche, avocat du roi, s. dudit; femme, Marie-Charlotte Baillieu; enfant, Marie-Madeleine.

1670. Nicolas de Sénemond, seigneur dudit.

1675. Antoine Doulcet, seign. dudit; femme, Jeanne Legendre.

1704. Pierre-Etienne de Blois, lieutenant criminel en l'élection de Laon; femme, Marie-Adéline Quiche; enfans: Charles, Pierre-Etienne, Jean-Pierre, lieutenant-colonel au régiment de Fleury, cavalerie, et deux filles.

1740. Charles de Blois, seigneur dudit, major au régiment de Fleury, cavalerie. Il fut ennobli cette année; femme, Jeanne-Charlotte l'Aumonier de La Mothe; enfans: Charles-Louis, Charlotte-Louise, femme de Nicolas-Joseph de Maubeuge; Marie-Charlotte, épouse de J.-Gab.-Henri-Christophe de Bignicourt, écuyer.

1750. Mathieu-Guillaume Sérurier, officier de la maison du roi, seign. dud.; femme, Elizabeth Danye; enfans: Jean-Mathieu-Philbert, maréchal de France; Henri-Marie, officier d'infanterie; Philbert-Mathieu, consul en Portugal.

1765. Charles-Louis de Blois, écuyer, s. dudit.

GOBINET *(Charles)*, docteur de Sorbonne, principal du collége Duplessis, né à St-Quentin en 1613, mort en 1690. — On a de lui :

Instruction de la jeunesse en la piété chrétienne, ouvrage estimé qui a eu beaucoup d'éditions, et qui autrefois était mis dans les mains de la jeunesse des écoles. — On lui doit encore : *Instruction sur la pénitence et la sainte communion*, Paris 1667, in-12, huitième édition en 1725. — *Instruction sur la vérité du St-Sacrement*, Paris 1677, in-12, 2e édition en 1691, et 3e en 1695. — *Instruction sur la religion*, Paris 1687 et 1733, in-12. — *Instruction sur la manière de bien étudier*, Paris 1689 et 1690, in-12. — *Instructions chrétiennes des jeunes filles*, Paris 1682 et 1724, in-12. — *Prières du soir et du matin*, Paris. — *La correction fraternelle*, livre dangereux, dit-on.

GOBLET *(François-Victor)*, géographe, né à Coucy en 1768. — Il a publié :

Dictionnaire administratif et topographique de Paris, 1808. — *Itinéraire de Paris à toutes les villes de France et aux principales villes du monde*, 1825; et plusieurs guides dans la capitale.

Digitized by Google

GODARD *(Jean-Baptiste)*, naturaliste, ancien professeur au lycée de Bonn, né à Origny-Ste-Benoîte en 1775, mort en 1825. — Il a publié :

Histoire naturelle des lépidoptères ou papillons de la France, 1820, 8 vol. in-8.°, avec figures dessinées et coloriées d'après nature.—On lui doit aussi quelques mémoires sur les papillons, dans les *Annales de la Société linnéenne*.

GOHIER *(Jean-Baptiste)*, vétérinaire, né à Branges en 1776, mort le 1er octobre 1819. — Ses principaux ouvrages sont :

Des effets des pailles rouillées, ou exposé des rapports, recherches et expériences sur les pailles affectées de la rouille, Lyon, 1803. — *Rapport sur une épizootie qui se manifesta dans le mois de germinal an VIII sur les chevaux du 24e chasseurs en garnison à Metz*, Lyon, 1803, in-8.° — *Tableaux synoptiques des différentes ferrures pratiquées aux pieds des animaux monodactyles ou solipèdes*, Lyon, 1805. — *Mémoire sur les causes qui, dans la cavalerie, donnent lieu à la perte d'une grande quantité de chevaux*, Lyon, 1804. — *Mémoires et observations sur la chirurgie et la médecine vétérinaire*, Lyon, 1812. — *Tableau synoptique des coutumes suivies dans la plupart des ci-devant provinces de France, à l'égard des cas rédhibitoires des animaux*, Lyon, 1814.

Gomboulin (bois de). — Ce bois occupait jadis la vallée de Morsain. Il s'étendait vers Nancel.

GOMONT, GOMUNT en 1161. — Village aujourd'hui détruit, lequel s'élevait autrefois entre Marly et Proisy.

GONNELIEU ou GONNALIEU *(Jérôme de)*, habile prédicateur, né à Soissons ? en 1640, mort en 1715.

On lui attribue, non sans contestation, le livre de l'Imitation de J.-C. — Il a aussi écrit : *La pratique de la vie intérieure*, in-12. — *L'exercice de la vie intérieure*, in-12.

Gonnelle (La). — Ancien fief à Marle (Voyez ce mot).

Goret. — Ancien fief à Largny (Voyez ce mot).

Gorge (La), *Gorgia* (12e siècle). — Ferme située dans une vallée, près de Montigny-l'Engrain. Elle appartenait autrefois à l'abbaye de Longpont et se composait, au 16e siècle, de 14 muids de terres, prés et vignes. Elle lui avait été donnée au 12e siècle, par Dreux, seigneur de Pierrefonds.

GOSSARD, *(Jean-Baptiste)*, littérateur, né à St-Quentin, florissait au 18e siècle. — On a de lui :

Discours sur la poésie lyrique, 1761, Paris. — *Discours sur la calomnie*, Paris. — *Eloge de la folie, prononcé aux Petites-Maisons*, Paris, 1761, in-12. — *Systema neutoniacum publico acta propugnatum*, ode latine.

GOUDELANCOURT-LÈS-BERRIEUX, GUNDELANCURT en 1194. — Village de l'ancien Laonnois, bâti au pied d'une colline élevée, sur la vieille chaussée gauloise de Fismes au Gros-Dizy, à 25 k. à l'est de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons.—Patron, St Pierre. —Population : 1760, 39 feux; 1800, 153 h.; 1818, 212 h.; 1836, 207 h.; 1856, 161 h.; 1861, 162 h. — Dépendance : Belval (ferme).

Digitized by Google

Seigneurs de Goudelancourt-lès-Berrieux.

1601. François de Crécy, écuyer, seigneur de Pargnan et Goudelancourt.

1615-49. Jacques de Crécy, écuyer, seigneur de Goudelancourt; femme, Anne de Maubeuge. Leur fille Marie porta Goudelancourt à

1660. Antoine de Fay d'Athies, seig. de Soize

1703-58. Charles de Fay d'Athies, seign. dudit, capitaine d'une compagnie d'Anjou; femme, Elizabeth Maynon. Leur fille Françoise porta Goudelancourt dans la maison de Miremont (Voyez Berrieux).

GOUDELANCOURT-LÈS-PIERREPONT, GUNDELENCURT en 1166; *Gundelani curtis* vers 1095. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une vaste plaine, à 22 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sissonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : vers 1260, 30 feux; 1760, 42 feux; 1800, 217 h.; 1818, 302 h.; 1836, 329 h.; 1856, 355 h.; 1861, 320 h. — Dépendance : Beauvois (ferme).

Au 12e siècle, le village de Goudelancourt-lès-Pierrepont appartenait, paraît-il, à l'abbaye de Lobbes; au 16e il était dans les mains des moines de St-Pierre de Reims. — En 1196, l'abbé de Lobbes fit entrer plusieurs habitans de Goudelancourt dans la commune de St-Erme, Outre et Ramecourt, instituée par lui cette année (Voyez S-Erme).

Seigneurs de Goudelancourt-lès-Pierrepont.

1148-73. Gautier de Goudelancourt; femme, Gertrude de Pierrepont; enfans: Gillebert, Barthélemi, Isabelle, Eustache, Hodolberge; frères; Francon, Gilbert, seign. de Clary. Gautier donna en 1156, à l'abbaye de St-Martin de Laon, la moitié des terroirs de Thorigny, Machungi, du Bois-Robelin et de Champétré.

Vers 1240. Foucard de Goudelancourt? femme Berthe; enfant, Robert.

Vers 1260. Colard de Goudelancourt, écuyer; femme, Ade, qui se remaria à un nommé Gobert.

1269. Henri de Goudelancourt, écuyer; sœur, Widèle, enfans de Piérard d'Amy.

En dernier lieu, le vicomte de Laval était aussi seigneur de Goudelancourt.

GOUGE *(François-Etienne)*, poëte, né à Laon le 8 février 1724, mort le 9 mars 1789. — Il a publié :

L'art d'aimer, poëme héroïque en 4 chants, 1745, in-12, réimprimé en 6 chants en 1750. — *L'éducation*, poëme, 1747. — *Les jardins d'ornement ou les géorgiques françaises*, 1752. — *Poésies philosophiques*, 1758, in-8.° — *Epître sur les ressources du génie.*

GOULET *(Jean)*, curé de Bois-Pargny, littérateur, né à Bucilly, mort en 1780. — On a de lui :

Une épître en vers français adressée à l'intendant de Soissons, pour l'éducation d'un jeune homme; et une autre aux Français sur la guerre de Flandre de 1748.

GOUSSANCOURT, *Gozonis curtis*, — Village de l'ancien Tardenois, situé sur la lisière d'une colline élevée, à 60 k. au sud de Laon et 30 au N.-E. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Fère, arrond. de Château-Thierry, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 61 feux; 1800, 344 h.; 1818, 343 h.; 1836, 429 h.; 1856, 329 h.; 1861, 330 h. — Dépendance : Heurtebise (hameau).

Il est question de Goussancourt dès l'année 1040. Il appartenait autrefois

Digitized by Google

aux dames de l'abbaye du Val-de-Grâce. — On croit que ce village est la patrie de Mathieu de Goussancourt, auteur du *Martyrologe des chevaliers de Malte*, 1643.

Seigneurs de Goussancourt.

1208. Pierre, s. de Goussancourt, ch.; f^e, Marie.

1290. Baudoin de Goussancourt, écuyer.

1300. Baudoin II, seigneur de Goussancourt, écuyer; il était mort en 1304. Enfant, Agnès, béguine à Soissons.

GOUY, autrefois GOI, *Gaugiacus* en 923; *Gogiacus* en 976; *Goiacus* en 1195. — Village de l'ancien Cambresis, bâti près des sources de l'Escaut, à 67 k. au N.-O. de Laon et 20 de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Cambrai, aujourd'hui du canton du Câtelet, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : 1698, 412 h.; 1800, 615 h.; 1818, 705 h.; 1836, 984 h.; 1856, 1,447 h.; 1861, 1,469 h. — Dépendances : Cambron (hameau); l'Ormizel, Bonaire, Mont-St-Martin, la Haute et la Basse Villes du Câtelet (ferm.); le Château, la Grenouillère, Macquincourt, Guizancourt (isolées).

Le village de Gouy existait dès le 9e siècle. Il appartenait alors aux seigneurs de Cambrai sur qui Othon, comte de Vermandois, l'usurpa en 976. Ce seigneur y fit construire un château-fort destiné à défendre de ce côté les frontières de ses vastes domaines. A la fin du siècle suivant, Amaury, sire de Marcoingt, s'empara de Gouy, fit rétablir le château et de l'intérieur de cette forteresse se mit à piller et à ravager tout le pays voisin. Gaucher, évêque de Cambrai, rassembla alors ses vassaux, vint faire le siège du château de Gouy, l'emporta de vive force et le rasa. — Le terroir de Gouy montre plusieurs traces d'antiquités. Nous citerons particulièrement le lieu dit *le Henois* où l'on a trouvé des poteries, des médailles et autres objets de provenance romaine; et un autre lieu dit *le Château des longues bornes*, où l'on voit un ancien camp retranché composé de trois enceintes fortifiées. — Il y avait autrefois à Gouy un petit hôpital qui n'existait déjà plus au milieu du 17e siècle; un bureau de bienfaisance y a été établi en 1826.

Seigneurs de Gouy.

890. Raoul ou Rodolphe, dit de Cambrai, châtelain de cette ville et du château de Gouy, tué en 897.

897. Roul II, son fils, seig. de Gouy. En 943, Raoul de Gouy apprenant la mort d'Herbert II, comte de Vermandois, crut l'occasion favorable pour s'emparer de ce domaine et envahit le Vermandois; mais les enfans d'Herbert l'attaquèrent et parvinrent à le tuer.

943. Raoul III de Gouy.

967. Jean de Gouy.

977. Arnoul, seig. dud., usurpateur du comté de Mons.

976. Othon, c^te de Vermandois, par usurpation.

1071. Enguerrand de Gouy.

108. Amaury, sire de Marcoingt, seign. dudit.

1096. Renaud de Gouy, dit Febur. Il se croisa cette année.

1129. Raoul IV de Gouy.

1132. Oldalde de Gouy.

1140. Thomas de Gouy.

11.. Eudes de Gouy.

1170. Renouard de Gouy; Evrard, son frère.

1184. Hugues de Gouy.

1200-09. Guillaume de Gouy, chevalier.

1213. Adam de Gouy, chevalier.

122. Simon Blihier, seigneur dudit?

1222. Jean, dit Plateau, son fils, seign. dudit? femme, Marie.

1240. Jean de Gouy.

Vers 1250. Gautier de Gouy.

Au 17e siècle, la seigneurie de Gouy appartenait à l'abbaye du mont St-Quentin.

Digitized by Google

Goyers-Marets. — Ancien fief à Senicourt (Voyez ce mot).

GRANDCHAMPS, GRANTCHAMP en 1183. — Ferme dépendante de Jumencourt. Elle appartenait autrefois à l'abbaye de Nogent.

Grand-Faux. — Ancien fief à Quincy (Voyez ce mot).

GRANDIN *(Martin)*, professeur de théologie à la Sorbonne, né à St-Quentin le 11 novembre 1604, mort en novembre 1691. — On a publié après sa mort:

Martini Grandin doctoris et socii Sorbonici sacræ facultatis parisiensis decani, emeriti in theologia professoris, opera theologica, Paris, 1710-12, 6 vol. in-4.°, ouvrage estimé.

GRANDLUP ou GRANDLU, *Grandis lucus* en 1115; *Grandis locus* en 1231. — Village de l'ancien Laonnois, situé dans une vaste plaine, à 15 k. au N. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Marle, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population: en 1760, 188 h. (42 feux); 1800, 372 h.; 1818, 387 h.; 1836, 515 h.; 1856, 528 h.; 1861, 521 h. — Dépend.: Chantrud, Fay-le-Sec, Brazicourt, Favières (fermes).

En 1331, Jean, comte de Roucy, vendit à l'évêque de Laon la dîme de Grandlup pour 280 liv. parisis. — Ce village fut décimé par la peste en 1620, et mis à contribution par le partisan hollandais Growestein, en 1712. — La seigneurie ce village paraît avoir appartenu de tout temps aux comtes de Roucy.

Grand-Maison (La), ou le Donjon, — Ancien fief à Oulchy (Voyez ce mot).

Grand-Marais. — Ancien fief à Courcelles (Voyez ce mot).

GRANDRIEUX, *Magnus rivus* en 1194. — Village de l'ancienne Thiérache, situé au pied d'une côte élevée, à 50 k. au N.-E. de Laon, autrefois de l'intend. de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Rozoy, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Nicolas. — Population: vers 1260, 60 feux; 1760, 217 h. (48 feux); 1800, 115 h.; 1818, 224 h.; 1836, 250 h.; 1856, 227 h.; 1861, 218 h. — Dépendances: la Garde-de-Dieu (hameau); Baudry (moulin).

Le nom de ce village a trait à son emplacement topographique: *grand rieux*, grande vue, vue étendue. — Le terroir de Grandrieux appartint d'abord au chapitre de Laon qui, en 1194, le donna à l'abbaye de Thenailles pour une rente annuelle de 4 muids de froment (Voyez Châtillon-lès-Sons. — Il existait jadis, dit-on, une petite communauté religieuse à Grandrieux; elle aurait été supprimée au 12e siècle et ses biens réunis à l'abbaye de St-Pierre de Reims. — On rapporte qu'il fut découvert en 1715 ou 1716, sur le territoire de cette commune, une *mine d'or* qui fut immédiatement cachée par la crainte des ennemis. Cet or prétendu n'était probablement que des pyrites ou fer sulfuré des sables et grès verts de la craie, dont la couleur jaune chatoyante a quelque ressemblance avec l'or, et qui en renferment quelquefois des parcelles.

Grand-Pont (Le). — Ancien fief à Pont-St-Mard (Voyez ce mot).

Digitized by Google

Grange-aux-Viviers (La). — Maison isolée dépendante de Longpont; en 1816, 4 feux. Elle était autrefois renfermée dans l'enclos de l'abbaye, et comptait 42 muids de terres sur la montagne, du côté de Soissons.

Gratte-Pierre. — Dépend. de St-Michel. Il y avait une forge dès avant la révolution ; on y fabriquait du fer plat en barres et barreaux. — C'était jadis un fief.

1650. Pierre de Brodard, écuyer, seigneur de Grattepierre et des Wattines; femme, Marie de Caruel; enfant, Jeanne, femme du suivant.

1659. François Lamirault, seign. de Lalande, et de Grattepierre par sa femme.

Gravières (Les). — Ancien fief à Quierzy (Voyez ce mot).

Grenaux (Les). — Ferme dépendante de Marchais, canton de Condé. — Le 11 février 1814, un engagement très-vif y eut lieu entre les Russes et les Français, et c'est dans cette ferme que Napoléon coucha le soir de la bataille de Montmirail.

Grèves (Les). — Maison isolée dépendante de St-Eugène. C'était autrefois un fief noble avec des seigneurs particuliers.

1667. N. d'Argouges, seigneur des Grèves.

GRICOURT, *Guerrici curtis.* — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une plaine élevée et nue, à 54 k. au N.-O. de Laon et 6 de St-Quentin, autrefois de la généralité d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Vermand, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Remi. — Population : 1696, 268 h.; 1800, 600 h.; 1818, 619 h.; 1836, 709 h.; 1856, 773 h.; 1861, 784 h. — Dépendance : le Petit-Fresnoy (hameau).

Il est fait mention de Gricourt dès le 10e siècle. Il appartenait autrefois à l'abbaye de Royaumont. — L'église et le village furent incendiés en 1557 par les Impériaux. — Il y a à Gricourt une fontaine dite de Ste-Hunégonde, dont l'eau, regardée comme efficace contre les fièvres, attirait jadis les pélerins. — Ce village est la patrie de Jean Cailleau, chanoine de Reims, *homme de science,* mort en 1626.

Seigneurs de Gricourt.

1163. Gerbert de *Grincourt.*

1170. Roger, seigneur de Gricourt. Robert et Jean, ses frères. Enfans: Vazzo, Alexis.

Vers 1228. Pierre de Gricourt.

1229. Dreux, dit le Roux, seign. de Gricourt, maire de Rocourt.

1233-35. Jean de Croisille, chev. de Gricourt; femme, Marie.

1334. Gobert de Sohier, maire fieffé de Gricourt, relevant de Royaumont.

1555. Pierre d'Espoix, seigneur dudit.

Au 17e siècle, la seigneurie de Gricourt appartenait à l'abbaye de Royaumont.

Il y avait autrefois à Gricourt le fief *Pithon* et celui de *Malhôtel.*

Grimechon (Bois de), Nemus de Grimechon. — Ce bois s'étendait jadis entre Fieulaine, Fontaine-Notre-Dame et Fervaques. Il fut donné en 1242, par Hugues, chevalier, seigneur de Fieulaine, à l'abbaye de Fervaques.

Grimulceiæ. — Localité autrefois située près de Puisieux en Laonnois, laquelle fut donnée à l'abbaye d'Homblières en l'année 963.

Digitized by Google

Grisel (Bois). — Il s'étendait jadis sur le bord de l'Oise, du côté d'Hirson.

GRISOLLES, *Grisolei* en 1153; *Grisoliæ* en 1193. — Village de l'ancienne Brie champenoise, situé sur un plateau élevé, à 75 k. au sud de Laon et 10 au nord de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Château-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Remi. — Population : 1760, 56 feux; 1788, 285 h.; 1800, 293 h.; 1818, 320 h.; 1836, 293 h.; 1856, 304 h.; 1861, 310 h. — Dép. : le Charme (H.); le Château (F.).

Le village de Grisolles fut acheté par les religieuses du Charme en 1780.

Seigneurs de Grisolles.

1478. Antoine Gaullier, seigneur de Grisolles.

14.. Pierre Gaullier, son fils, seigneur dudit; femme, Philippote de Lignières; enfans: Antoine, Charles, seigneur de Couvron.

Vers 1525. Antoine Gaullier, grand maître de France, seigneur dudit; femme, Marie Brossart.

1540. Robert Gaullier, leur fils, seign. dudit; f°, Jacqueline Rigaut; enfans: Pierre, Jacques.

Vers 1580. Pierre Gaullier, seign. dudit, sans alliance?

1596. Jacques Gaullier, seign. dudit; femmes: 1° Marguerite de Vast; 2° Marguerite le Prévost.

1650. Martin Gaullier, seigneur dudit, commissaire provincial de l'artillerie; femme, Marie Voyer; des enfans.

GRONARD, GROUNARD (12e siècle), GRONAS, GRONNARD. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti dans une plaine élevée, à 37 k. au N.-E. de Laon et 6 au sud de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Théodulphe. — Population : 1760, 163 h. (36 feux); 1800, 254 h.; 1818, 284 h.; 1836, 260 h.; 1856, 225 h.; 1861, 253 h. — Dépendance : Grandrieux (ferme).

Au 6e siècle, l'emplacement de Gronard n'était qu'un désert où vint se retirer St Théodulphe, vulgairement St Thiou. Le village ne se forma que beaucoup plus tard, car il semble résulter d'une charte de Philippe, comte de Flandres et de Vermandois, par laquelle il donna en 1174, à l'abbaye d'Isle de St-Quentin, son moulin de Gronard pour un cens de 100 muids de froment, mesure de cette ville, qu'il n'y avait pas alors en ce lieu autre chose que ce moulin. — Le pélerinage à St Thiou dure encore. Pour hâter la croissance des enfans, on les plonge dans une fontaine que ce saint aurait fait jaillir de terre avec son bâton.

Nous ne connaissons que trois des anciens seigneurs de Gronard.

1202. Guillaume, chev. de Gronard; femme, Cécilie; *petit enfant*, Jean.

1208. Raoul de Gronard. Il semble avoir été frère d'Adam de Buironfosse.

1223. Colin de Gronard?

GROUGIS, GEROLGIES, GROGIES (13e s.); *Zerelziæ* en 1110. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine accidentée, à 50 k. au N. de Laon et 39 au N.-O. de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Wassigny, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Hilaire. — Populat. : en 1760, 356 h. (104 feux); 1800, 661 h.; 1818, 875 h.; 1836, 1,026 h.; 1856,

Digitized by Google

1,464 h.; 1861, 1,555 h. — Dépendances : le Thiolet (hameau); Forté, Marchavenne (fermes); le Vivier (isolée).

En 1110, le chapitre de St-Quentin, à qui sans doute ce village appartenait, permit aux moines de Liessies de défricher le terroir de Grougis, moyennant une redevance. Il passa ensuite aux seign. de Marteville, et Simon, l'un d'eux, le vendit en 1275 à l'abbaye de Vermand, qui l'a gardé jusqu'à la révolution.

Gruet (Le). — Ancien fief à Pouilly (Voyez ce mot).

GRUGIS, GRUGIE en 1140; *Garegiæ*, *Garelziacæ* en 1050; *Gerelgiacæ* en 1126. — Village de l'ancien Vermandois, bâti sur la rive gauche de la Somme, à 46 k. au N.-O. de Laon et 5 au sud de St-Quentin, autrefois de la généralité d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de St-Simon, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Médard. — Population : 1800, 299 h.; 1836, 482 h.; 1856, 573 h.; 1861, 541 h. — Dépendance : le moulin Ducaurroy.

Ce village existait dès le 10e siècle. Il appartenait alors au chapitre de Noyon, qui, en 1043, le donna en *accensement* à vie à un nommé Rodolphe. Rentré après lui dans ses mains, il y est resté jusqu'en 1790. — En 1782, on a découvert à Grugis 6 à 700 médailles romaines renfermées dans un pot en fer, probablement un casque. Elles appartenaient toutes aux empereurs qui ont régné depuis Héliogabale jusqu'à Cassius Posthume. — L'exercice de la religion réformée fut autorisé à Grugis en 1699.

Il y avait autrefois à Grugis un fief nommé *Béart* ou *Biart* qui était, en 1610, à Jean d'Y, écuyer.

GUERRIC ou GUERNIER, dominicain, né à St-Quentin, professeur de théologie au collége de St-Jacques et missionnaire, mort en 1245. — Le pape Innocent IV lui ayant donné commission d'aller prêcher les Tartares, il passa deux ans dans leur pays et revint mourir à Paris. — Guerric avait écrit un assez grand nombre d'ouvrages demeurés mss. et aujourd'hui perdus :

Commentarius in proverbia. — *Commentarius in cantica.* — *Commentarius in librum sapientiæ.* — *Commentarius in ecclesiasticum.* — *Postillæ fratris Guerrici super epistolas divi Pauli.* Il avait également écrit un ouvrage *sur les mœurs des Tartares*, dont Vincent de Beauvais paraît s'être servi dans les chapitres 26 et 27 de son *Miroir historial.*

Gués. — Il existe sur les rivières d'Aisne et d'Oise, différens gués connus depuis fort longtemps. — Le *Gué Dicim*, situé sur l'Oise au-dessous de Macquigny, est cité dans une charte de 1142. — Le *Gué Radier*, *Vadus Raderus*, aussi sur l'Oise près de Senercy, est mentionné dans un titre de 1047. — Le *Gué St Pierre*, sur l'Aisne au-dessus de Guignicourt, passe pour être celui où les Belges tentèrent de passer cette rivière lors de l'invasion de la Gaule-Belgique par les Romains, et où ils furent défaits par eux. — Le *Gué Seran*, *Vadus Seranni*, également sur l'Oise auprès de Senercy. — Le *Gué Fournier*, sur l'Oise près d'Hirson, cité dans une charte de 1300. — On voit encore sur l'Aisne

Digitized by Google

les gués de Menneville et de Mauchamps, et celui de Berry-au-Bac qui livra passage à l'armée alliée en 1814.

Gueux. — Ancien fief à Coyolles (Voyez ce mot).

GUIGNICOURT, GUINICURT en 1165; *Gunii curtis* en 1082; *Guignicurtis* en 1232. — Village de l'ancien Laonnois, situé sur la rive droite de l'Aisne, à 30 k. au S.-E. de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 293 h. (65 feux); 1800, 296 h.; 1812, 335 h.; 1836, 465 h.; 1856, 560 h.; 1861, 531 h.

En 1082, Elinand, évêque de Laon, donna au prieuré d'Evergnicourt, l'autel de Guignicourt dont l'église était alors sous le vocable de St Pierre, apôtre. — C'est la patrie de Jean de Guignicourt, chancelier de l'église de Paris au 14e siècle, et de Charles Aubert de Guignicourt, doyen de Soissons, l'un des plus savans hommes du 14e siècle, mort en 1342. Après avoir établi en 1339, dans le collége de Soissons, une bourse pour un enfant de sa famille, et à son défaut, de son village, Charles Aubert fonda le collége de Ste-Catherine à Paris, et donna des biens considérables à l'église de Soissons.

Seigneurs de Guignicourt.

1123. Raoul de Guignicourt.

1156. Gautier de Guignicourt; femme, Agnès. Enfans: Geoffroy, Milon, Clarembaud, Blihard.

1160. Clarembaud de Guignicourt.

1178. Gautier II, seig. de Guignicourt; femme, Agnès; enf. : Geoffroi, Milon, Clarembaud, Blihart.

1341. Simon, seigneur de Guignicourt

1555. Philippe Le Gras, seigneur par tiers avec Alexandre d'Essonville et Robert Langeau.

15.. Adrien de Bezannes, seign. de Prouvais et Guignicourt (Voyez Prouvais).

15.. Jean de Bezannes, son fils, seigneur de Guignicourt; femme, Catherine Le Gras.

16.. Henri de Bezannes, leur fils, seigneur dudit; femme, Marguerite de Marle.

16.. Pierre-Louis de Bezannes, leur fils, s. dudit; femme, Léonce-Clairmonde Levent. Ils n'eurent qu'une fille, Marie-Clairmonde, qui épousa le suivant :

1731. Joseph-François de la Granche de Noue, seign. de Villers, et de Guignicourt par sa femme; enfant: Réné-Joseph, chevalier de Malte.

1739. Charles de Bezannes, seigneur de Prouvais, et Guignicourt en partie.

En dernier lieu, M. de Nazelles.

GUILLAUME DE LAON, jurisconsulte, né en cette ville, nommé abbé de Moustier-Neuve en 1334, mort en 1343. — Il a composé plusieurs ouvrages restés manuscrits, savoir :

Lectura in librum sextum decretalium. — Apparatus constitutionum Clementis papæ V — Glossa Guillelmi de Monte Lauduno super decretales. — Apparatus Guillelmi super extravagantes Johannis papæ XXII. — Liber de sacramentis. — Apparatus super clementinas, Paris, 1517.

GUISE, *Guisia* en 1115, *Guisa*, *Wisia* en 1164. — Ville de l'ancienne Thiérache, située sur la rivière d'Oise et sur la vieille chaussée gauloise de Laon au Câteau, à 50 k. au N. de Laon et 25 à l'O. de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, chef-lieu de bailliage et d'élection, diocèse de Laon, aujourd'hui chef-lieu de canton, de l'arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patrons, SS. Pierre et Paul. — Population : 1698, 2,500 âmes ; 1800, 3,039 h. ;

Digitized by Google

1818, 2,729 h. ; 1836, 3,241 h. ; 1856, 4,068 h. ; 1861, 4,718 h. — Dépendances : Robbé, la Motte (fermes) ; le Moulin Neuf.

La ville de Guise paraît s'être formée sous la protection de son château, qui est plus ancien qu'elle et qui lui a donné son nom. On peut même conjecturer que ce château occupe l'emplacement d'un ancien oppide gaulois, s'il est vrai, comme le dit Bullet, que le nom de Guise dérive du mot celtique *goys*, qui voulait dire fort ou forteresse. Colliette est dans l'erreur quant il prétend que c'était un château *bornier* du comté de Vermandois. — Ce château existait dès le 11e siècle ; il fut reconstruit tel qu'il est en 1549, par Claude de Lorraine, duc de Guise. — Au 12e siècle, les comtes de Flandres et de Hainaut attaquèrent ce château et le rasèrent. En 1339, les Anglais, commandés par Jean de Hainaut, incendièrent la ville, mais ne purent s'emparer du château, qui fut courageusement défendu par la femme du seigneur de Guise, propre fille de Jean de Hainaut. Jean de Luxembourg lui livra un assaut infructueux en 1422; mais il parvint à s'en emparer deux ans après. 12,000 impériaux vinrent l'attaquer en 1486, et furent contraints à se retirer. L'année suivante, Frédéric de Horn en forma le siége à la tête des milices du Hainaut ; mais ayant reçu une blessure grave, il dut aussi s'éloigner. En 1523, les Espagnols essayèrent de la trahison pour s'emparer du château de Guise, et ne réussirent pas mieux. Quinze ans après, ils le prirent par surprise et en détruisirent les fortifications ; le roi y rentra en 1540. Les Impériaux revinrent en 1543 et échouèrent encore dans leur attaque. Henri IV voulut le prendre sur les Ligueurs en 1594, et n'ayant pu y réussir, mit le feu aux faubourgs. Les Espagnols investirent Guise de nouveau en 1636 et furent contraints à se retirer. — Le siége le plus mémorable de Guise est celui de 1650. Après onze jours de tranchée ouverte, pendant laquelle on vit les femmes s'employer à la défense avec autant d'intrépidité que les hommes, les Espagnols pénétrèrent dans la ville ; mais tous leurs efforts échouèrent contre le château. Le roi, en récompense de cette belle défense, accorda des exemptions et des privilèges à la ville de Guise et ennoblit plusieurs de ses habitans. Il fut aussi frappé une médaille commémorative de ce siége. En 1653, les Espagnols voulurent se venger de cet échec et se présentèrent de nouveau devant Guise ; mais ils furent encore contraints à se retirer avec une perte de 200 hommes. — Les habitans de Guise achetèrent en 1279, de Jean de Châtillon, comte de Blois et sire d'Avesne, leur seigneur, une sorte d'organisation municipale fort éloignée d'une institution communale, car elle n'abolit ni la servitude, ni la morte-main, ni le fors-mariage, ni aucune des autres charges attachées à la condition servile. Il leur fut seulement accordé la libre disposition de leurs biens ; le droit de se marier au-dehors à leur gré, excepté aux gens de ce seigneur ; la faculté de quitter la ville à leur volonté ; celui d'avoir une cloche pour se rassembler ; d'élire trois *preud'hommes*, parmi lesquels le seigneur choisissait le mayeur, les deux autres étant

Digitized by Google

échevins de droit, lesquels prud'hommes élisaient à leur tour cinq autres échevins. Enfin, cette charte contenait quelques règlemens de police intérieure, déterminait les peines applicables à certains délits, etc. Ces étroites franchises furent d'ailleurs payées fort cher : les habitans de Guise s'engagèrent en échange à servir à Jean de Châtillon et à ses hoirs, une rente annuelle de 100 liv. tournois ; à se rendre à ses *ost* et *chevauchées*; à l'aider de leur argent pour payer sa rançon, s'il était fait prisonnier ; enfin à se tailler *pour la chevallerie* de son fils aîné et pour le mariage de sa fille. — Au moment de la révolution, Guise possédait un chapitre, sous le titre de St-Gervais, composé d'un doyen et de douze chanoines, dont les revenus s'élevaient à 26,000 livres; un couvent de Minimes fondé en 1610 par Charles de Lorraine, duc de Guise, lequel jouissait de 8,000 liv. de rentes; un Hôtel-Dieu établi au 13e siècle, ayant 4,000 liv. de revenus, gouverné par des sœurs de la Charité; enfin, un collége qui datait de 1740. Deux sœurs de l'Enfant-Jésus de Paris y avaient été appelées en 1680 pour l'instruction des filles pauvres. Il y avait encore plus anciennement à Guise une communauté de béguines fondée en 1240, et une maladrerie qui, dans un acte de 1376, est nommée *maison de St-Ladre de Guise et Lesquielles* ; elle était gouvernée par des frères et des sœurs et ses biens furent donnés aux Minimes, lors de leur fondation. — Une compagnie d'archers y fut établie en 1510 par la duchesse de Lorraine. En dernier lieu, la milice bourgeoise était composée de six compagnies, commandées chacune par un capitaine. — Guise était autrefois le siége d'un bailliage ducal, d'une élection composée de cent paroises, d'une maîtrise ducale des eaux et forêts, d'un grenier à sel et d'une douane. — Au milieu du 18e siècle, les menuisiers et serruriers de Guise jouissaient d'une réputation étendue d'habileté dans leurs états. — En 1482, le roi, à la prière du comte de Guise, établit en cette ville deux foires annuelles de deux jours chacune, à la fête Ste-Croix de mai et de septembre, en remplacement de l'ancienne foire de quatre jours qui commençait le 14 septembre (Voyez les lettres-patentes ci-dessous). Ces foires sont à leur tour remplacées aujourd'hui par huit marchés-francs qui se tiennent les 7 février, mars, mai, juin, août, septembre, novembre et décembre de chaque année. Guise a de plus un marché hebdomadaire les lundis, mercredis, vendredis et samedis. - Une société dite de la Providence a été fondée à Guise en 1849 par les dames de la ville pour fournir du linge et des vêtemens aux indigens.

Les personnages distingués nés à Guises sont : Mathieu et Jean de Guise, abbés, l'un de Vauclerc en 1354, et l'autre de Foigny en 1374. Les trois frères Jean, Jacques et Geoffroi Prunai de Billy, le premier, abbé de St-Michel en Lerme, auteur de plusieurs ouvrages religieux; le deuxième, abbé de Ferrières, traducteur de réputation au 16e siècle; le troisième, évêque de Laon en 1600. Jacques de Guise ou de Noyelle, abbé de St-Vincent de Laon, auteur d'une chronique qu'on s'étonne de ne pas voir encore imprimée. Claude Dormai, au-

Digitized by Google

teur d'une histoire de Soissons. Dom Nicostrat Barat, littérateur religieux du 17e siècle. Prosper Marchant, auteur de plusieurs ouvrages, notamment sur l'imprimerie. Camille Desmoulins et Roch Marcandier, journalistes ardens, qui portèrent leurs têtes sur l'échafaud révolutionnaire. Le jurisconsulte Dumesnil de Romery et Buridan, qui vivaient au 17e siècle. Le célèbre avocat Guy-Jean-Baptiste Target. Les médecins Abraham de la Framboisière, médecin de Henri IV, et Claude Clément, médecin du roi, mort en 1652. Antoine Balland et Ant. Dubois, généraux de division sous l'empire. Enfin, Charles-Louis Lesur, écrivain dramatique et historien, mort en 1849. Quant à Ravecher, syndic de la faculté de théologie de Paris, homme d'un grand mérite, mort en 1717, le lieu de sa naissance est contesté : les uns le placent à Guise, les autres à Laon.

On a : *Histoire de la ville de Guise*, par l'abbé Pécheur, 1851.

Seigneurs de Guise.

Si l'on doit en croire l'auteur des annales du Hainaut, Guise était au 9e siècle l'une des douze pairies de la Flandre. Cependant, ses seigneurs ne sont pas connus avant le 11e siècle. On en voit quelques-uns prendre, on ne sait trop pourquoi, le titre de châtelains de Guise, bien qu'ils eussent eux-mêmes des châtelains.

1010. René de Guise; femme, Dode. Ils prirent l'un et l'autre l'habit religieux à Hombliéres, et donnèrent à cette maison la moitié de la terre de Courcelles près de Fonsommes, du consentement de leurs enfans Herbert et Robert.

Un Burchard, évidemment de Guise, signe sur une charte de 1045.

1058. Wautier ou Gautier de Guise.

1080. Godefroy, seign. de Guise. Lesquielles et Hirson; femme, Ade de Roucy; enfant, Guy.

1084. Baudoin, seigneur dudit.

1087. Pierre de Guise.

1101. Albert ou Herbert de Guise; sœur, Aélide.

11.. Guy, son frère, s. dudit; femme, Adelvie de Montmorenci, surnommée Machaine ou Machame. Enfans: Adam, Burchard, Godefroi, seigneur de Remaucourt; René, seign. de Sains et Flavigny-le-Grand; Adeline, femme de Rogues, s. de Roye; Havoise, femme de Simon d'Inchy; N., femme d'Anselme de St-Quentin; N., femme de Guy de Voulpaix; N., femme de René-le-Muet. Adelvie, veuve de Guy, se retira en 1135, comme converse dans l'abbaye de Prémontré, à laquelle elle donna ce qu'elle possédait au village de Germaine.

1126. Adam, seign. de Guise; sans hoirs.

1130. Burchard ou Bouchard, s. dud.; femme, Aélide de Soupir; enfans: Machaine, femme de Baudoin de Soupir, à qui elle apporta Lesquielles; Adeline ou Adelvie qui porta Guise à Jacques d'Avesne ci-dessous. Burchard fit de grandes aumônes aux communautés religieuses. En 1135, il donna à Prémontré l'alleu de Germaine. Deux ans après, il donna à St-Martin de Laon, des moulins, un four banal, des prés et autres bénéfices. Au moment de partir pour la croisade en 1145, il donna encore à cette maison la terre *Segardi*, hors du château, avec l'autel de Dorengt. Cinq ans après, un moine-médecin de la même maison l'ayant guéri d'une grave blessure qu'il avait rapportée de son voyage, il le récompensa en donnant à son couvent deux muids de froment sur les moulins de Guise.

1160. Jacques d'Avesne, châtelain de Guise et Lesquielles. Enfans: Gautier, Jacques, seigneur de Landrecy? Bouchard, chantre de l'église de Laon qui, bien qu'ayant reçu la prêtrise, épousa Marguerite, depuis comtesse de Flandres, et fut pour ce fait excommunié avec son frère Guy; Isabelle; Mahaut, femme de Nicolas de Rumigny; Aélide, mariée à Roger de Rozoy. Jacques se croisa en 1190 et périt l'année suivante à la bataille d'Assur. Il avait donné en 1172, à l'abbaye de St-Martin de Laon, la forêt et la haie de Guise pour être essartées et mises en culture, se réservant la troisième partie de tous les fruits. Adelvie, sa veuve, lui survécut plusieurs années. Elle fit en 1197, son testament par lequel, après avoir donné différentes sommes d'argent aux communautés religieuses du pays, elle léguait encore aux léproseries de Guise, d'Avesne et d'Hirson, à chacune 20 sous, et à celle de Martigny (en Thiérache) dix sous. Elle léguait en outre pour la fondation d'un hôpital à Guise, sur le modèle

Digitized by Google

de celui d'Avesnes une somme de neuf livres, et le droit de prendre chaque jour dans ses bois la charge d'un cheval.

1192. Gautier, seign. d'Avesne, Guise et Lesquielles; il se croisa une première fois en 1196, était de retour en 1198; une seconde fois en 1217 et il était revenu en 1221; femme, Marguerite, comtesse de Bourgogne et de Blois; enfant, Marie, femme de Hugues de Châtillon, comte de St-Pol, de Blois et de Chartres Celui-ci étant mort avant son beau-père, Guise revint à son fils aîné.

1249. Jean de Châtillon, comte de Blois, sire d'Avesne, Guise et Lesquielles; femme, Alix de Bretagne; enfant: Jeanne, qui épousa Pierre de France ci-dessous. Jean de Châtillon fit son testament en 1268, et donna 600 livres pour être distribuées aux pauvres des châtellenies de Guise et d'Hirson, 1,500 livres aux pauvres de ses autres domaines, cent sous aux béguines de Guise, etc.

1279. Pierre de France, comte d'Alençon et de Perche, seigneur de Pontarcy. Sa femme Jeanne de Châtillon, à l'exemple de son père, fit beaucoup d'aumônes par son testament dressé en 1291. Elle donna notamment 300 livres *aux povres pucelles* de la terre de Guise, pour les marier ou les mettre en religion; 200 livres *aux povres gentils fames* de la même terre; 50 livres à l'Hôtel-Dieu de Guise qu'elle avait fondé, etc. Jeanne vivait encore en 1300.

1292. Hugues de Châtillon, comte de St-Pol, s. de Guise et du Nouvion; f^e Béatrix de Flandre.

1303. Guy de Châtillon, leur fils, seig. desd.; femme, Marguerite de Valois. Enfans: Louis, Charles, duc de Bretagne; Marie, femme: 1° de Raoul, duc de Lorraine; 2° de Frédéric, comte de Linanges.

1342. Louis de Châtillon, sire d'Avesne, s. de Guise, Le Nouvion, Landrecy, Trélon et Chimay. Femme, Jeanne de Hainaut, qui lui apporta le comté de Soissons. Enfans: Louis, comte de Blois et de Soissons; Jean, duc de Gueldre, comte de Blois et de Dunois; Guy, comte de Soissons après son frère, et seigneur de Chimai. Louis de Châtillon périt à la bataille de Crécy.

1346. Charles de Châtillon, seign. desdits par arrêt du Parlement (Voyez Hirson), duc de Bretagne; femme, Jeanne de Penthièvre. Enfant, Marie, qui porta ces domaines en mariage à

1360. Louis de France, duc d'Anjou, seig. de Guise, Hirson, Oisy, Englancourt et Ribemont. Ayant été livré aux Anglais comme ôtage pour la sûreté de la rançon du roi Jean, son père, le duc d'Anjou s'échappa d'Angleterre et vint se réfugier à Guise, au grand mécontentement de son père.

1384. Louis II, duc d'Anjou, roi de Sicile, seigneur de Guise.

1405. René, son fils, duc de Bar et de Lorraine, roi de Jérusalem et de Sicile, s. de Guise. Il vendit ce dernier domaine pour 216,000 liv. à

1432. Jean de Luxembourg, comte de Ligny.

1433. Par suite du traité de paix conclu cette année entre le duc de Bar et les comtes de St-Pol et de Ligny, le comté de Guise est cédé à Louis de Luxembourg qui l'occupait avec des troupes, à la condition qu'il épouserait Jeanne de Bar.

1440. Le roi confisque la terre de Guise après la mort du précédent et la donne au suivant, sous condition qu'il épouserait la sœur du comte de St-Pol.

1443. Charles d'Anjou, comte du Maine, s. de Guise et du Nouvion; f^me, Isabeau de Luxembg.

1473. Charles II d'Anjou, leur fils, comte de Provence et du Maine, mort sans hoirs en 1481, après avoir institué Louis XI son héritier.

1483. Jean et Louis d'Armagnac, comtes de Guise et du Nouvion, comme fils de Louise d'Anjou, sœur et héritière de Charles d'Anjou.

1503. Pierre de Rohan, dit le maréchal de Gié, comte de Guise et seigneur du Nouvion par sa femme Marguerite d'Armagnac, sœur et héritière des précédens.

1510. Claude de Lorraine. La terre de Guise fut érigée pour lui en duché-pairie en 1527, avec celles d'Aubenton, Rumigny, Martigny, Any, Condé, Hirson, le Nouvion et leurs dépendances; femme, Antoinette de Bourbon. Enfans: François, Charles, cardinal; Claude, tige de la branche d'Aumale; Louis, cardinal; Philippe et Pierre, morts jeunes; François, chevalier de Malte, grand prieur de France; Réné, tige des ducs d'Elbeuf; Marie, femme: 1° de Louis d'Orléans, duc de Longueville; 2° de Jacques V, roi d'Angleterre, de qui elle eut Marie Stuart; Louise, mariée au prince de Chimay; Rénée, d'abord abbesse de St-Pierre de Reims, puis d'Origny; Antoinette, abbesse de Faremoutiers.

1550. François de Lorraine, duc de Guise, assassiné le 24 février 1563, d'un coup de pistolet au siége d'Orléans par Poltrot; femme, Anne d'Est. Enfans: Henri; Charles, pour qui le mar

Digitized by Google

quisat de Mayenne fut érigé en duché en 1573; Louis, cardinal-archev. de Reims; Catherine, f.e de Louis de Bourbon, duc de Montpensier.

1563. Henri Ier de Lorraine, duc de Guise, grand-maître de France, chef de la Ligue, assassiné à Blois en 1588. Femme, Catherine de Clèves. Enfans; Charles; Louis, cardinal; Claude, duc de Chevreuse; François-Alexandre-Paris, chevalier de Malte, tué par un canon qui créva pendant qu'il était assis dessus par bravade.

1588. Charles de Lorraine, duc de Guise, grand maître de France; femme, Henriette-Catherine de Joyeuse. Enfans: Henri; Louis, duc de Joyeuse; Marie, dite Mademoiselle de Guise, et autres.

1640. Henri II de Lorraine, dit de Guise, d'abord archev. de Reims. Il a laissé des mémoires intéressans. Henri de Lorraine fut le dernier rejeton de cette famille des Guise qui joua un rôle si considérable dans les affaires publiques du 16e siècle. On retrouvait en lui l'ardente activité des premiers ducs de Guise; il avait leur caractère inquiet et remuant, leur besoin de briller et de jouer un rôle dans l'état. Mais écarté de la carrière politique, Henri de Lorraine resta constamment confondu dans les rangs des courtisans et consuma sa vie en duels, en profusions insensées, en amours romanesques et en entreprises hasardeuses. Peu d'années avant sa mort, il obtint du roi l'autorisation d'entreprendre la canalisation de la rivière d'Oise, depuis sa source jusqu'à Sempigny. Ce projet qu'il n'eut pas le temps d'exécuter, fit naître plus tard l'idée du canal de St-Quentin (Voyez notre *notice sur le canal de St-Quentin*).

1664. Louis-Joseph de Lorraine, neveu du précédent, duc de Guise et de Joyeuse, comte de Ribemont, seigneur d'Aubenton, Hirson, etc.; femme, Elizabeth d'Orléans.

1671. François-Joseph de Lorraine, leur fils, seigneur desdit; sans hoirs. Sa succession revint à sa grand-tante.

1675. Marie de Lorraine dite Mademoiselle de Guise. En 1680, elle donna à l'hôpital de Guise pour la fondation de seize lits d'hommes et d'autant de femmes, une maison sise au faubourg et dite *la Grosse-Tête*, avec des terres affermées 483 livres, 200 de foin, 200 gerbes et 200 boisseaux d'avoine; plus, 1,470 livres de rente sur les revenus du duché. Elle avait précédemment fondé un hôpital à Liesse, en assignant à cet effet une rente annuelle de 600 livres. Elle légua en outre une somme de cent mille livres pour la construction d'un séminaire destiné à recevoir de jeunes gentilshommes pauvres appelés à l'état ecclésiastique. Un arrêt du parlement assigna ce legs à l'évêché de Toul. Marie de Lorraine laissa pour héritière Anne-Bénédictine, palatine de Bavière, arrière-petite fille du duc de Mayenne, laquelle avait épousé

1688. Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, duc d'Enghien. La terre de Guise fut en sa faveur érigée pour la seconde fois en duché-pairie, en 1704.

1709. Louis III de Bourbon, prince de Condé, duc de Guise, comte de Ribemont; femme, Louise-Françoise, légitimée de France.

1710. Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, duc de Guise, Enghien, Châteauroux, comte de Ribemont, seigneur de Rumigny, Aubenton, etc. Femmes: 1o Marie-Anne de Bourbon-Conti; 2o Caroline de Hesse. Henri-Louis de Bourbon, à peine cité par l'historien de Guise, obtint du roi en 1738, l'établissement de 3 nouvelles foires franches pour Aubenton. L'année suivante, il exécuta la fondation de 32 lits dans l'hôpital de Guise faite par Marie de Lorraine, et l'année même de sa mort, il fonda le collége de Guise. Il se livrait d'ailleurs avec passion à l'étude de la chimie et de l'histoire naturelle, dont il avait formé de précieuses collections à Chantilly, où il passa les dernières années de sa vie.

Son frère Charles avait des goûts bien différens. D'un caractère violent et emporté, il poussa la cruauté jusqu'à ensanglanter ses désordres. On l'accusa d'avoir plusieurs fois tiré sur des couvreurs, pour jouir du spectacle barbare de les voir rouler du haut des toits.

Il paraîtrait qu'après la mort de Louis-Henri de Bourbon, le domaine de Guise, rapportant 24,000 livres de rentes, aurait été vendu par ses héritiers pour payer ses dettes, et acheté par Charles-Louis, comte de Ludres, qui fit transporter audit comté le titre de marquisat, sous le nom de *Marquisat de Frolois*. Mais le fils de Louis-Henri de Bourbon ne tarda pas à rentrer en possession de ce domaine.

17.. Louis-Joseph duc de Bourbon, Guise, Enghien, comte de Ribemont, pair et grd maître de France; fe., Charlotte-Elizabeth de Rohan-Soubise. Louis-Joseph de Bourbon mourut en 1818.

Digitized by Google

Les châtelains de Guise connus sont les suivans:
1126-35. Roger Ier, châtel. de Guise, s. d'Hirson.
1155. Mathieu, châtelain; femme, Agnès.
1158 Roger II, chât. de Guise, seig. de Dorengt.
Vers 1200. René, châtelain; femme, Elizabeth. Enfant, Beatrix.

Il y avait autrefois à Guise le fief de *Gisonpré*, situé près de la poterne de cette ville. Son seul seigneur connu est

1353. Jacquemart de la Cambe; fe, Catherine.

Etablissement à Guise de deux foires annuelles de deux jours chaque, en remplacement de l'ancienne foire de quatre jours, en 1482.

Louys, etc. Savoir faisons..... Nous avons receu l'humble supplication de nostre cher et amé cousin le comte de Guyse, contenant que de tout temps se tient en ladite ville et fauxbourgs de Guyse par chacun an, une belle et grande foire franche qui dure quatre jours, commençant le jour et feste Ste-Croix du mois de septembre, où viennent et affluent grand nombre de marchands avec toutes marchandises de plusieurs pays et contrées. Toutevoyes, parce que au mois de may affluent audit lieu un grand nombre de bestial et autres marchandises qui se pourroient trés bien vendre et dépescher s'il y avoit une foire audit mois, nous, le susdit cousin requérant et suppliant, pour le bien et utilité de ladite ville et fauxbourgs de Guyse, des marchands du pays et de la chose publique, nous plust remettre et establir ladite foire à deux fois chacune deux jours, l'une audit mois de may et l'autre audit mois de septembre. Nous, inclinans à la supplication et requeste de nostre dit cousin, avons ordonné et establi, et, par ces présentes, ordonnons et establissons de nouvel ordonnons et establissons ladite foire à tenir par deux fois à chacun an audit Guyse, c'est assavoir: la première deux jours ensuivans le jour et feste Ste-Croix de septembre, la seconde de deux autres jours le lendemain du jour et feste Ste-Croix audit mois de may. Voulons et nous plaist que durant lesdites foires on puisse vendre, amener et décharger toutes sortes de denrées et marchandises licites et permises..... Si donnons en mandement, etc. Donné à Paris, au mois d'aoust, l'an de grâce 1482 et de nostre règne le 20.e (*Trés. des chart., reg.* 230, *art.* 258).

Canton de Guise, arrond. de Vervins. — Il est situé au nord de Laon et formé d'nne petite ville, Guise, chef-lieu, et des vingt villages d'Aisonville-Bernoville, Audigny, Bernot, Flavigny-le-Grand, Flavigny-le-Petit, Hauteville, Iron, Lavaqueresse, Lesquielles-St-Germain, Longchamp, Macquigny, Malzy, Marly, Monceau-sur-Oise, Noyal, Proizy, Proix, Romery, Vadencourt, Bohéries et Villers-lès-Guise; plus, de 11 hameaux et 31 fermes, maisons isolées, etc, le tout formant actuellement seize paroisses. — *Orographie:* le sol de ce canton est assez largement ondulé, et il est creusé d'une large vallée où coule la rivière d'Oise. — *Géologie:* craie blanche sur laquelle se montrent quelques rares lambeaux de sables tert. inf. Attérissemens dans la vallée d'Oise. — *Industrie et commerce:* Commerce des céréales, houblon, betteraves; fabriques de coton; fabriques de sucre. — *Surface territ.:* 19,253 hect. 75 ares. — *Culture:* en 1760, terres labour. 20,470 arp.; prés, 1,442 arp.; bois, 1,508 arp. En 1836, terres labour., 14,475 hect. 34 ares; jardins, vergers, etc., 911,73; prés et marais, 1,376,30; bois, 1,367,38; savarts, 331,16; chemins, cours d'eaux, etc., 500,18. — *Population:* en 1760, 12,310 hab. (2,730 feux); en 1800, 13,275 hab.; 1806, 13,889; 1820, 14,312; 1827, 15,206; 1841, 17,724; 1856, 18,997; 1861, 20,004 hab.

Guise (Haie de). — Elle s'étendait jadis au nord de Guise et appartenait aux seigneurs de cette ville. L'un d'eux, Jacques de Guise, la donna en 1172 aux religieux de St-Martin de Laon pour être essartée, sous condition de lui payer la tierce partie des fruits.

Digitized by Google

GUIVRY, *Guiveriacus*. — Village de l'ancien Noyonnais, situé au pied d'une haute colline, à 50 k. à l'ouest de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Chauny, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Chauny, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Jean-Baptiste. — Population: en 1760, 48 feux; 1800, 357 h.; 1818, 451 h.; 1836, 540 h.; 1856, 510 h.; 1861, 483 h. — Dépendances: les Hezettes (hameau); la Gache (ferme); Geffrin (isolée).

Seigneurs de Guivry.

Vers 1260-65. Jean de Guivry, écuyer.

12.. Geoffroy de Guivry, son fils.

1375. Mathieu de Roye, seigneur de Quierzy, Muret, Guivry. Sa fille Beatrix porta Guivry et Launay au suivant.

Vers 1385. Jean, sire de Bazoches, seigneur de Guivry par sa femme.

1609. Philibert d'Ailly, seigneur de Guivry.

Cette seigneurie fut, au 18e siècle, réunie au marquisat de Guiscard en faveur du duc d'Aumont.

GUIZANCOURT. — Ferme dépendante de Gouy. Elle occupe la place d'un hameau qui eut, dit-on, de l'importance. On y voyait autrefois un château connu sous le nom de *Fort Sarrazin*.

Gula Hulberti en 1144. — Localité inconnue du territoire de Laon. Cette année elle fut donnée par le roi aux moniales de Berthaucourt, pour y bâtir une église et des habitations.

GUNY, *Guniacus* en 858. — Village de l'ancien Soissonnais, bâti dans la vallée et sur la rive gauche de l'Ailette, à 35 k. à l'O. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Coucy, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, même diocèse. — Patron, St Georges, *aliàs* St Pierre. — Population: 1760, 131 feux; 1800, 628 h.; 1818, 655 h.; 1836, 667 h.; 1856 et 1861, 662 h. — Dépendances: Boulan, le Haut et le Bas Quincy (ham.); le Mont de Guny (ferme); Dallois, le Moulin de Bas, le Moulin de Haut (isolées); le Tempet (moulin).

Le village de Guny fut donné par Charles-le-Chauve, en l'année 858, à l'abbaye de N.-D. de Soissons (V. Chavignon). Il passa ensuite dans les mains des sires de Coucy. Enguerrand VII affranchit ses habitans en 1368, sous la condition qu'ils lui paieraient une rente de 9 liv. 16 sous parisis (V. Coucy-la-Ville).

Seigneurs de Guny.

1120. Guy de Guny; femme, Emma? qui se retira dans l'abbaye de Nogent; enfans: Adon, Itier, seigneur d'Epagny?

1133. Gérard de Guny.

1138-46. Adon de Guny.

1158. Guy II de Guny; femme Aélide.

1167-83. Renaud de Guny, chevalier.

1190. Raimond de Guny.

1192. Guy III de Guny; femme, Elizabeth; enfans: Hugues, Cécilie, femme: 1° de Renaud de Magny; 2° de N. de Babué.

1197-1226. Hugues de Guny; femme, Havide.

1229. Guy IV de Guny; femme, Elvide.

1266-95. Jean, sire de Guny, chev.; femme, Marie de Connegi, veuve de Gautier ou Guillaume de Riplouge.

1374. Jean du Plessis, chevalier de Guny.

Vers 1590. Joran de Vrevin, seigneur de Guny, lieutenant-général au bailliage de Chauny.

16.. Louis de Vrevin, son fils, seign. dud.; femme, Marie de Paris; enfans: Louis, Antoine,

Digitized by Google

docteur de Sorbonne, abbé de St-Pierre de Selincourt; Michel, chevalier de St-Lazare; Félix, seigneur du Plessis, chevalier du Mont-Carmel; Michel, major au régiment de Champagne.

Vers 1630. Louis II de Vrevin, seign. dudit; femme, N. Chauvin.

1640. Jean de Longueval, chev., seigneur de Soreuil et Guny; femme, Julienne des Essarts. Un seul enfant, Charles, tué à 22 ans au siége du Câtelet, en 1638.

1650. Gabriel de Testu, écuyer, seigneur de Guny et St-Clément; f^e, Françoise de La Fons.

Vers 1670. Alexandre de Longueval, marquis d'Haraucourt, seigneur de Verneuil, Guny, etc.

1680. Catherine de Pipemont, sa veuve.

1698. Pierre Deschiens, s. de Verneuil et Guny.

1704. François Mauricet, seigneur desdits.

1712. Jean-Gabriel de Longueval, marquis d'Haraucourt, seigneur de Guny par acquisition.

17.. Zacharie Lefébure, vicomte de Guny, prieur d'Aumont.

1766-89. Charles-Joseph de Beauvisage, s. dud.

Il y avait autrefois à Guny les fiefs *Ricaud*, *Vitré*, *Nicole-Laignier*, *Sans-Nom*, *Raullois*, *de la Forte-Maison*, *les Francs-Quartiers*, *les Tournelles* et *Ronty*. Ce dernier a donné son nom à une famille (Voyez Suzy).

Fief Ricaud ou du Tertre.

1440. Jean Maillard, seigneur du fief Ricaud.

1445. Ponsard Marchant, s. dud., par acquisition.

1463. P^re Maillard, s. dud. et du fief Sans-Nom.

1492. Jean Dufour, idem.

1493. Pierre Dufour, idem.

1523. Georges Dufour, idem.

1535. Jean Dufour.

1539. Jacques de Ronty.

1554. Jean de Ronty, écuyer.

1680. Antoine et Charles de Coquilliette.

1690 Louis de Froidour, par acquisition des précédens.

1697. Louis II de Froidour, seigneur dudit.

1720. Joseph-Nicolas de Froidour, idem.

Fief Vitré ou le Vitre.

1492. Jean Leclerc, seigneur de Vitré.

1494. Simon Leclerc, idem.

1495. Jacquemin Rousseau, idem.

1571. Jean Lebel, seigneur dudit.

1634. Louis Renaud, idem.

1663. Louis de Froidour.

Fief de Nicole-Laignier.

1480-98. Jean de Courtignon, seigneur dudit.

Fief Sans-Nom.

1405. Rasse de Flincourt, seigneur dudit.

1414. Antoine Dufour, seign. dudit et du fief Ricaud (Voyez ce mot).

Fief Raullois.

Vers 1690. Claude Saquespée, conseiller du roi, contrôleur du domaine de Coucy.

Fief de la Forte-Maison.

1682. Gabriel de Longueval, seigneur dudit et de Verneuil.

Fief des Tournelles.

1448. Jean Laramy, seign. des Tournelles.

1474. Pierre d'Apoquiney, idem.

1572. Louis Godard, idem.

GUY ou GUYARD DE LAON, évêque de Cambrai, prédicateur célèbre de son temps, mort en 1248. — On a de lui :

De officiis divinis sive ecclesiasticis. — Summa de administratione sacerdotum. — Dialogus de creatione mundi.

GUYENCOURT. — Village de l'ancien Laonnois, situé au pied d'une haute colline, à 35 k. à l'est de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, election et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patrons, St Cyr et Juliette. — Population : en 1760, 243 h. (54 feux); 1800, 380 h.; 1818, 351 h.; 1836, 507 h.; 1856, 460 h. — Dépend. : la Garenne, le Chemin-Vert (I.); le Moulin-Homé.

Guyencourt appartenait autrefois à l'abbaye de St-Pierre de Reims. — On pense que ce village est la patrie de Jean de Guyencourt, confesseur du roi Henri II. Le littérateur Lecomte y est également né.

Digitized by Google

Seigneurs de Guyencourt.

1560-98. Jean d'Averhout, seign. de Guyencourt, chev. de l'ordre du roi; femmes: 1° Françoise de Verrières; 2° Marie de Varmoise; 3° Claude Deschamps.

16.. Jacques d'Averhout, son fils du troisième lit, capitaine au régiment de Turenne; femme, Rachel de Sons; enfans: Jean, Marie, femme de Charles-Louis de Pavan.

Vers 1660. Jean II d'Averhout, capit. au régiment de Mondejeu; femme, Madeleine de Bohan; enfans: Jean, Rachel, femme de Daniel la Cordelier, seign. de Verneuil; Marie-Anne, mariée à Antoine de Boham; Claude, femme de Henri de Boham; et Gabrielle.

16..-91. Jean III d'Averhout, seig. de Guyencourt, Sommery et Chery; femme, Anne Didier, laquelle, après le décès de son mari, passa en Hollande avec ses enfans, pour les élever dans la religion protestante.

GUYENCOURT, autrefois ESLINCOURT ou ALISCOURT. — Hameau dépendant de Villequier-Aumont. Il formait jadis, avec le Plessis-Godin, une paroisse séparée où l'on comptait 9 feux en 1760. Il fut réuni à Villequier-Aumont en 1819. — Ce hameau est ancien; l'autel en fut donné en 1097, par Radbod, évêque de Noyon, aux chanoines de Chauny.

Nous ne connaissons que deux des anciens seigneurs de Guyencourt.

1216. Oudard de Guyencourt.
1770. M. de Comble, seigneur dudit.

H

HAGEAU, géographe, né à Anguilcourt-le-Sart le 16 juin 1756, mort au commencement de ce siècle. — On a de lui:

Description du canal de jonction de la Meuse au Rhin, 1819.

Hague de Doucin (bois de). — Il s'étendait jadis auprès de Charly.

HAIE (LA). — Ruisseau qui prend sa source à Marchais, près Laon, passe à Liesse, coule du sud au nord et tombe dans la Souche à Pierrepont, après un cours d'environ deux lieues. — Ce ruisseau était autrefois très-abondant en anguilles fort estimées.

HAIE (LA), LA HEIS en 1197. — Hameau dépendant d'Armentières, où l'on comptait 12 feux en 1816. — Ce hameau est un exemple de cette spéculation à laquelle se livrèrent au moyen-âge quelques seigneurs laïcs ou ecclésiastiques, et qui consistait à fonder des villages en les dotant d'institutions communales pour y attirer des habitans, afin d'augmenter leurs propres revenus. — En 1197, Pierre, seigneur d'Armentières, et Guy, son frère, érigèrent La Haie en commune aux conditions suivantes: ils abandonnèrent le terroir aux habitans pour le terrage d'une *mine* de pur froment par arpent, payable annuellement à la St-Denis; mais tout individu possesseur d'au moins un arp. de terre était tenu d'y construire une maison dans l'année, s'il n'y avait pas empêchement de la part du seigneur; tout propriétaire d'une maison ou d'un arpent de terre, dut acquitter à celui-ci une rente de 6 deniers; celui qui possédait

Digitized by Google

une *masure* lui devait un plein pichet de blé *moyen* pour son *turnage*; les habitans durent moudre au moulin d'Armentières; le seigneur eut le droit de vendre seul du vin en détail, pendant quinze jours de l'année. En échange, les habitans furent exempts de tonlieu et de vinage; ils ne purent être contrains à rester désormais plus d'un jour à l'ost et à la chevauchée du seigneur; nul ne put être privé de sa maison, à moins de forfaiture; le taux des amendes fut considérablement réduit; aucune taille ne put être établie sur les habitans; la corvée fut réduite à l'obligation de conduire le vin du seigneur, une fois par an, dans un rayon de dix lieues. Quelques cas de justice furent aussi réglés. Les procès entre les habitans et le seigneur durent être jugés à la Haie; ceux qui provoquaient en duel avant d'avoir donné des ôtages, devaient payer une amende de 30 deniers; de 7 sous et demi si les ôtages étaient donnés; de cent douze sous, si ceux-ci étaient vaincus. L'habitant qui en blessait un autre avec une arme *molue*, fut à la discrétion du seigneur, s'il ne pouvait prouver par témoins le cas de légitime défense; il pouvait encore se purger par l'*épreuve de l'eau*. Ces franchises, considérables pour le temps où elles furent octroyées, n'ont pu développer la prospérité de la Haie, qui est resté un hameau.

Haie Commune, Silva de communioni.— Cette forêt s'étendait, paraît-il, entre Bucilly, Martigny et Any. Elle appartenait à Albert, comte de Vermandois, qui, vers l'an 941, en donna la moitié à l'abbaye de Bucilly qu'il venait de fonder.

Hainaut. — Ancien fief à Bois-lès-Pargny (Voyez ce mot).

Haizettes ou Hézettes. — Hameau dépendant de Guivry. C'était jadis un fief dont les seigneurs ne sont pas connus.

Halloy. — Cense ruinée, autrefois assise sur le terroir de Bouffignereux. Elle appartenait au prieuré de St-Marcoul de Corbeny, auquel elle avait été donnée en 1501 par Robert, archevêque de Tours, abbé commendataire de St-Remi de Reims, avec la ferme, le moulin et des vignes.

Hambercy, Ambrecies en 1200. — Hameau dépendant de Haution. En 1816, un seul feu. — En 1200, Adeline, dame de Guise, donna entre autres biens pour fonder une chapelle à Anglancourt, un muid de froment à Ambrecies.

HAMÉGICOURT, *Hamici curtis* en 1047. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive gauche de l'Oise, à 32 k. à l'O. de Laon et 15 au sud de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Moy, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patronne, Ste Benoîte. — Population: en 1760, 136 h. (30 feux); 1800, 625 h.; 1818, 722 h.; 1836, 803 h.; 1856, 788 h.; 1861, 821 h.

Hamégicourt appartenait autrefois aux Dames de St-Cyr, près de Versailles.

Des anciens seigneurs d'Hamégicourt, nous ne connaissons que les suivans:

1158. Robert et Foulques d'Hamégicourt, frères.

1216. Gautier d'Hamégicourt.

1246. Renaud d'*Hamisecourt*.

Digitized by Google

HAMEL-EN-LAONNOIS (LE), *Hamellus*. — Maison isolée dépendante de Mézières. Elle portait primitivement le nom de St-Hubert, à cause que ce saint, fondateur de l'abbaye de Maroilles, y est né et l'a possédée. C'est aussi la patrie de Jean *Hortensius* ou Desjardins, premier médecin de François Ier, mort en 1547. — Il existait autrefois un château-fort en ce lieu, qui eut ses seigneurs.

1350. Guillemette de Roncières, dame du Hamel, qu'elle porta en mariage à

1359. Guy, dit Goulard, de Moy. Cette seigneurie paraît être restée pendant un siècle dans cette maison.

1448. Jean de Prémont, seigneur dudit.

1475. Jean de Jumont, seign. de Sains, le Hamel, etc.

1480. Jean de Juilly, seigneur dudit.

1485 Colard de Moy (Voyez Sains).

HANGARD *(Denis)*, doyen de Laon et recteur de l'université de Paris, né dans le Laonnois et non à Laon comme le dit M. Devisme, mort en août 1605.

Il a publié en 1577 l'histoire de Nicéphore en français, et on lui doit la première traduction française de l'histoire tripartite. Il a laissé, dit D. Bugniatre, un ms. rempli d'anecdotes pouvant servir à l'histoire de son temps, depuis 1550 jusqu'au commencement du 17e siècle. Ce ms. ne se retrouve plus. — Hangard fit en 1601, le lendemain de sa réception comme doyen de Laon, l'apologie de la St-Barthélemi dans le panégyrique de St-Louis, qu'il prononça devant le chapitre.

HANNAPE, *Hanapium in pago Laudunensi* en 845; *Anapia* en 1136; *Anapia curtis* en 1210.— Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur le Noirieu et sur la vieille chaussée gauloise de Laon au Câteau, à 50 k. au N. de Laon et 35 à l'O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Wassigny, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Jean, évangéliste. — Population: 1760, 156 feux; 1800, 686 h.; 1818, 846 h.; 1836, 927 h.; 1856, 1,086 h.; 1861, 1,122 h. — Dépendance: Jérusalem (isolée).

La terre d'Hannape en Thiérache, qu'il ne faut pas confondre avec Hannape en Ardennes, appartenait dans l'origine au domaine royal. En l'année 843 ou 845, Charles-le-Chauve la donna à un seigneur nommé Nithard. Quelques années plus tard, celui-ci voyant que sa femme Erchanfride ne lui avait pas donné d'héritiers, songea à laisser cette terre en aumône à quelque communauté religieuse; mais ne sachant faire un choix parmi celles qui existaient aux environs, il eut recours à un singulier moyen de réaliser son désir. Il fit dresser l'acte de donation en bonne forme, l'attacha à une flèche et lança celle-ci au hasard dans les airs. La flèche, après avoir parcouru 50 lieues de distance, alla tomber sur l'autel de l'abbaye de Prum en Hainaut, au moment même où l'abbé y célébrait la messe. Aussitôt, celui-ci s'empressa d'envoyer de ses religieux prendre possession d'un domaine qui lui tombait, on peut le dire, si miraculeusement du ciel. Quelques siècles après, Hannape était rentré dans des mains laïques, et en 1137, un certain Albéric, seigneur du Nouvion, du consentement de sa femme Ermesende et de Robert et Pierre ses enfans, en donna le terroir, où l'on ne voyait encore qu'une simple ferme, à l'abbaye de Prémontré, laquelle songea un peu plus tard à y construire un

Digitized by Google

village. Dans ce but, elle s'associa Gautier, seigneur d'Avesne et de Guise, et ils convinrent de faire ensemble cet établissement à diverses conditions, dont voici les principales : L'abbaye s'engagea à donner à tout individu qui viendrait habiter Hannape, trois aissins de terre, à la condition de lui payer une rente annuelle d'un jalloi d'avoine, un chapon, un pain et un denier. Elle accorda en même temps au futur village, la charte communale de Laon, sous cette condition que tout habitant paierait 12 deniers pour droit de bourgeoisie, et 4 deniers pour tonlieu. Il fut convenu que les moulins et fours seraient banaux, que les profits seraient également partagés entre l'abbaye et le seigneur de Guise, que ce village aurait un marché hebdomadaire qui se tiendrait le jeudi, etc. Nous donnons le texte de cette charte curieuse; on y trouvera le détail des autres conditions de cette fondation. — Il y avait autrefois à Hannape un château-fort qui fut pris et rasé par les Anglais en 1423. Neuf ans après, Jean de Luxembourg s'empara de ce village, et en 1650 deux régimens de cavalerie espagnole y furent défaits par les Français. — Ce village est la patrie de Nicolas d'Hannape, patriarche de Jérusalem, mort en 1291.

Seigneurs d'Hannape relevant de Guise.

1137. Albéric du Nouvion, chev., seig. d'Hannape; f^me^, Ermesende. Enfans : Pierre, Robert.

Au 13e siècle, les seigneurs de Guise.

Vers 1450. Gérard de Martigny, seign. d'Hannape et Étreux; femme, Marie de Crécy.

Vers 1480. Clément de Martigny, leur fils, s. dudit, St-Germain, Étreux et Coquéraumont; femme, Françoise de Candeville. Enfans : Nicolas, Quentin, seigneur de St-Germain; Jacques, seign. de Beauregard; Robert.

15.. Nicolas de Martigny, seig. dud., Etreux, Coquéraumont, Le Sart, Vénérolles, en partie Il servit longtemps.

15.. Antoine de Martigny, son fils, s. desdit.

La seigneurie d'Hannape fut ensuite réunie au domaine de Guise.

Fondation d'Hannape en 1210.

Ego Gervasius, Dei patientiâ dictus abbas Premonstrati, et ejusdem loci conventus. Notum facimus universis tàm presentibus quàm futuris, quod cùm habeamus curtem que Hanapia dicebatur, que sine participe et socio nostra propria erat cum territorio adjacente, virum nobilem Valterum de Avesnis et dominum Guisie, de merâ voluntate nostrâ recepimus in participem et in socium ad liberam villam in eodem territorio faciendam et gubernendam per legem et consuetudines Lauduni, hoc modo : Nos trademus terram ad villam faciendam, tres scilicet aissinos terre singulis burgensibus qui tantùm habere voluerint, et non ampliùs, et illi aissini complebuntur in villâ vel extrà villam, ità quod pro singulis aissinis dabuntur annuatim in festo sancti Remigii singuli jaleti avene, et infrà quatuor dies Nativitatis Dominice singuli capones, et singuli panes, et singuli denarii, secundum quod alii plus, alii minus habebunt. Ad tradendas vero mansuras exponemus duas carrucatas terre, quadraginta scilicet et duas modiatas terre, si opus fuerit; si qui autem recesserint, mansura relicta erit nostra ad faciendum inde commodum nostrum, donec burgensis venerit qui velit eam inhabitare et reddere debitum censum. Singuli etiam tàm burgenses quàm alii volentes manere in libertate ville, dabunt in festo beati Remigii duodecim denarios pro *burgoisiâ*, et quatuor denarios pro telonei libertate. Villa autem, sicut predictum est, libera erit, et conveniet in eâ mercatum in die Jovis, et regetur tàm villa quàm mercatum secundum legem Lauduni, excepto quod domus non diruentur pro alicujus forisfacto, nec ipse Valterus poterit ducere homines ville ad torneamentum, vel in exercitum, vel in equitatum, nisi ad terram Guisie vel Viromandie defendendam; nec etiam poterit capere gistum vel habere domum in eâ. Erit enim villa ipsa communis inter nos et dictum dominum Guisie in justiciâ, et in banno, et in redditibus, et in universis obventionibus

Digitized by Google

que de villâ provenient, et omnia possidebimus indivisè, ità quod inter nos et ipsum per medium partientur, ità quod ipse nihil poterit acquirere in villâ sine nobis, nec nos sine ipso, preter quedam que nos sine partionaria nobis retinuimus nominatim, videlicet: ecclesiam, atrium et managium eorum qui ibi habitabunt ex parte nostrâ, et totam decimam ville, et quicquid pertinet ad jus parochiale, et aquas, et molendina, et furnos. Et ad ipsa molendina et furnos erunt homines ville bannales. Poterunt autem venire ad ipsam villam inhabitandam omnes qui non erunt de terrâ Guisie. Major autem instituetur in villâ per nos et sepè dictum dominum Guisie, et singulis annis, per communem assensum, tertio die pasche, innovabitur et jurabit fidelitatem tàm nobis quàm domino memorato. Singulis etiam annis innovabuntur scabini pariter et jurati. Si que autem mansura vel domus data fuerit ecclesie in eleemosinam, vendet eam infra annum et diem, si invenerit emptorem, ut redeat in communitatem nostram scilicet et domini Guisie supradicti. Nos vero extrà villam retinuimus nobis duas carrucatas terre, et omnia prata nostra, et vigenti modiatos nemoris ad faciendam indè volontatem nostram. De reliquis vero terris et residuo nemoris ità convenit inter nos et ipsum pro melioratione ville, quod nos vendemus hospitibus ville tenendas de nobis et excolendas ad rectum terragium et ad rectam decimam, ità quod terragium et decima à serviente nostro insimul colligentur et in grangiam nostram ab agricolis adducentur. Nec aliquis poterit excolere terras ipsas qui non manserit in villâ; immo si villam reliquerit, perdet terram, salvo tamen eo quod si redierit infra annum et diem, reddet nobis debitum terre, si non fuerit aliunde receptum, et habebit eam; si infra annum et diem non revenerit, nihil juris in eâ poterit vendicare. In toto autem territorio quod erit extrà villam sive in nemoribus, sive in pratis, nil omnino habebit sepè dictus dominus Guisie, nisi medietatem justicie contra quemcumque, sive scilicet contra nos de jure vel de redditibus nostris vel contra alium fecerit forisfactum. Sane, si eadem villa aliquo, quod absit! tempore vastaretur ità quod non haberet habitatores, ad aliud dominium reverti non posset, quàm ad dominium nostrum. Porro, de his omnibus que concessa sunt sepè memorato domino Guisie, nichil poterit dare alicui in feodum, vel eleemosinam, vel quocumque alio modo, nisi tantummodo ecclesie Premonstratensi; sed perpetuis temporibus, quicumque erit dominus Guisie erit socius et partionarius ecclesie Premonstratensis, de villâ Hanapie. Et de hâc conventione tenendâ nos quoque partem nostram non poterimus alienare à nobis sine assensu illius. Hoc autem jurabit ipse sepè dictus dominus Guisie Valterus, etc. Actum mense decembris, anno Incarnationis Dominice MCCX.° *(Cartulaire de Prémontré, f° 58, verso.)*

Jean-Hanoque. — Ancien fief à Champs (Voyez ce mot).

HAPPENCOURT, *Happeni curtis.* — Village de l'ancien Vermandois, situé sur la rive droite de la Somme, à 48 k. à l'O. de Laon et 12 au sud de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de St-Simon, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : 1698, 276 h.; 1800, 287 h.; 1836, 463 h.; 1856, 484 h.; 1861, 511 h.

Il existait autrefois une tombelle sur le terroir d'Happencourt.

Seigneurs d'Happencourt.

A la fin du 12e siècle, la terre d'Happencourt appartenait aux seig. de Condren. Guy, seig. de Condren et Failloel, la donna en 1212 à Guy, son fils puiné.

1212. Guy de Failloel, seign. d'Happencourt.
1376. Renaud, chevalier, seigneur dudit.
1406. Pierre de Soissy, chevalier, seig. dudit.
1408. Jean de Roye, seigneur dudit.
1414. Jean II de Roye, son fils, seign. dudit.
1502. Bernard d'Assonville, chev., seign. dudit.
1520. Jean de Boubers, seig. dud. par son mariage avec Jeanne d'Assonville, fille du précédent.
1525 Jean II de Boubers, leur fils, seig. dudit.
1534. Adrien de Boubers, seigneur dudit.
Vers 1540. Nicolas de La Fons, seig. dudit par acquisition, chambellan de Vermandois. Femme, Jeanne Mabille. Enfans: Nicolas, Marguerite,

Digitized by Google

f.e d'Adrien Dupuis, éc., s. de Bracheux; Anne, alliée à Antoine le Sergent, éc., s. d'Épourdon.

Vers 1550. Nicolas II de La Fons, seign. dud. licencié en décrets, conseiller du roi. Femmes; 1e Marie de Lallier, dont Nicolas; 2e Antoinette Grin, dont Antoine, souche de la branche de Richebourg; Jeanne, femme de Jean de Lallier, puis de Louis de Giraffaut.

1580. Nicolas III de La Fons, seig. dud. et du Verguier, chambellan et bouteillier de Vermandois, lieutenant-général au bailliage de St-Quentin. Il fut ennobli en 1583. Femme, Claude Gagnebien. Enfans: Nicolas, s. du Verguier., prévôt royal de St-Quentin; Jean, Antoine, Philippe, tous trois auteurs d'autres branches; Jeanne, femme de Robert d'Y, s. de Gaucourt; Marie, femme de Philippe Dartois; Catherine, femme de Louis de Walon; Luce, mariée à Mery de Louen, écuyer; Catherine, femme de François Vairon, prévôt de Laon.

1612. Jean de La Fons, seign. dud.; femmes: 1e Marguerite Leblond, sans enfans; 2e Anne de Vrevin. Enfans: Jean, Anne, mariée à Charles de Reynard, sieur de Marsolles; Marguerite, femme de Guillaume du Closel, s. d'Attencourt.

Vers 1640. Jean II de La Fons, chev. s. dud., capitaine au régiment de Lignières; femmes: 1e Françoise de Broyes; 2e Marguerite Carpentier de Villecholles, sans enfans; 3e Henriette Regnaud, dont Claude; Anne, femme de Jean Liégeois, chev.

1660. Claude de La Fons, chev., s. dud., de Cuy et les Essarts; femmes: 1e Elisabeth des Avenelles, dont Étienne; 2e Marie de Préselles, sans enfans.

16.. Étienne de La Fons, seign. desd.; femme en 1679, Marie-Alexis de Sorel. Enfans: Joseph, Gaston, capucin; Louis-Paul, seign. d'Ecuvilly; Pierre-Armand, Marie-Jeanne-Alexis, sans alliance; Claude-Josèphe, femme de Claude-Paul de Richouffiz; Anne, religieuse.

17.. Pierre-Armand de La Fons, seign. dudit, capit. au régiment de Picardie, chev. de St-Louis. Fe, Marie-Rénée Hervy Duclos. Enfans: Louis-Anne-Armand, Louis-Anne, dit le chevalier de La Fons, Philippe-Louis-Armand, et deux filles.

1733. Philippe-Gabriel de La Fons, s. d'Hardecourt, et d'Happencourt par acquisition, Grand et Petit Seraucourt. Femme, Jeanne-Madeleine de Commargon. Enfans: Jean-Jacques, Antoine, Anne-Jacqueline, femme de François de Meulan, seigneur d'Oigny; Marie-Anne.

1775. Jean-Jacques de La Fons, seign. desd.; femme, Marie-Jeanne-Nicole Marquette, dont une seule fille, Marie-Madeleine Charlotte. Jean-Jacques mourut en 1767, dans l'île de Corse.

1787. Le marquis de Maupas, seigneur dudit.

Il y avait autrefois à Happencourt le fief *Capet* qui appartenait au chapitre de St-Quentin.

HARAMONT, ARAMONT, *Haramons* en 1190; *Harimons* en 1195. — Village de l'ancien Valois, bâti au pied d'une haute colline, à 70 k. au S.-O. de Laon et 30 de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, élection de Crespy, bailliage de Villers-Cotterêts, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Villers-Cotterêts, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Clément, pape et martyr. — Population: 1760, 75 feux; 1800, 397 h.; 1818, 428 h.; 1836, 498 h.; 1856, 463 h.; 1861, 436 h. — Dépendances: la Vallée, Selvé (hameaux); Longpré, les Fossés (fermes); la Haute-Gaine (isolée).

L'église N.-D. d'Haramont tombant en ruines, fut réparée en 1397 par les soins et aux frais du duc d'Orléans. Au 12e siècle, les habitans payaient un *pain de coutume* aux comtes de Valois (Voyez Largny).

Seigneurs d'Haramont.

Les premiers seigneurs d'Haramont ne sont pas connus. On sait seulement qu'au 14e siècle, cette terre appartenait aux ducs d'Orléans dont l'un fit réparer ou reconstruire l'église en 1397. Elle passa plus tard aux seign. des Fossés, ayant été achetée en 1595 par Adrien des Fossés (V. ce mot).

1590. François de Dampierre, seig. dud., chev.

1625. Les château d'Haramont et dépendances sont érigés en fief mouvant du roi et de la châtellenie de Bethizy, en faveur de Jean de Lancy, conseiller du roi.

1630. Claude de Thouars, seign. d'Haramont, enfans: Benjamin, Josias.

Digitized by Google

1646. Benjamin de Thouars, seign. dud., des Marais, Valsery et Pierrefonds, dont une fille, Marie-Françoise, qui épousa Robert de Ronty, seigneur de Suzy.

1649. Josias de Thouars, seigneur des Fossés, Haramont et Passy. Sans enfans.

1674. Robert de Ronty, seigneur de Suzy, et d'Haramont par sa femme, Marie-Françoise de Thouars. Plusieurs enfans (Voyez Suzy).

1694. Charles de Ronty, le cadet, seign. d'Haramont, exempt des gardes du corps.

1705. Ant.-Barthelémy de Flahaut, colonel des gardes du corps, seigneur d'Haramont; femme, Françoise de Lancy, de Rozoy.

1780. Le comte d'Esgrigny, seigneur d'Haramont et des Fossés.

HARCIGNY, HARCIGNIS (10e siècle), HARCENNIES en 1148. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur le bord d'un ruisseau, à 42 k. au N.-E. de Laon et 8 au S.-E. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1760, 622 h. (138 feux); 1800, 690 h.; 1818, 751 h.; 1836, 844 h.; 1856, 766 h.; 1861, 750 h. — Dépendance : Gironsard (ferme).

Ce village appartenait anciennement aux comtes de Vermandois. Au 10e s., Albert, l'un d'eux, le donna à l'abbaye de Bucilly qui l'a gardé jusqu'à la révolution (V. Bucilly). Il ne paraît point avoir eu de seigneurs laïc. et faisait néanmoins partie de la châtellenie de Rozoy. — Guillaume d'Harcigny, médecin célèbre de la fin du 14e siècle, était né dans ce village.

Harcigny (Haie d'). — Elle s'étendait jadis autour de ce village. — En 1211, elle contenait encore 14 muids de bois.

Hardecourt. — Ancien fief à Macquigny (Voyez ce mot).

HARGICOURT, *Hordei curtis.* — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une vaste plaine ondulée, à 65 k. au N.-O. de Laon et 17 de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, du diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton du Câtelet, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : en 1800, 873 h.; 1818, 960 h.; 1836, 1,250 h.; 1856, 1,430 h.; 1861, 1,488 h. — Dépendances : Cologne (hameau); Quennemont (ferme).

On remarque au sud-ouest d'Hargicourt une motte ou tombelle qui domine tout le pays.

Seigneurs d'Hargicourt.

1158. Robert Thorel d'Hargicourt. Il avait deux sœurs et fit des libéralités au mont-St-Martin.

1192. Hun d'Hargicourt; femme, Mathilde; enfans : Mathieu, Adda, femme de Barthélemi de Joncourt; Mathieu, frère de Hun.

1200-05. Gérard Malesmains, seigneur d'Hargicourt. Enfans : Mathieu, dit Choccars, Marie, femme de Godefroy d'Hombliéres; Etienne, frère de Gérard.

1229-38. Mathieu dit Choccars d'Hargicourt? femme, Isabelle; enfant, Jean.

1371. Hector de Hargicourt; femme, Isabeau de Lihu.

1379. Raoul, seign. de Gaucourt et Hargicourt

1770-87. M. le marquis de Vendeuil.

HARGIVAL. — Ferme dépendante de Vendhuile.

C'était autrefois un fief qui appartint d'abord aux seigneurs d'Hargicourt. Il passa ensuite aux suivans.

1165. Raoul de Honnecourt.

1202. Gérard de Hargival.

1393. Gancher Tourte, seigneur de Hargival.

Digitized by Google

Haripieul (bois). — Il s'étendait jadis entre La Capelle et Froidestrées.

HARLY, HARLI *super Somenam fluvium* en 943 ; *Harliacus Predium* (10e s.) ; *Harleius super Somene ripam* (11e s.). — Village de l'ancien Vermandois, situé sur un ruisseau, à 45 k. au N.-O. de Laon et 3 à l'est de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui des canton et arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Martin. — Population : en 1698, 100 h. ; 1800, 129 h. ; 1836, 188 h. ; 1856, 271 h. ; 1861, 265 h.

Il est question d'Harly dès le milieu du 10e siècle. Il est aussi mentionné dans la relation des miracles des reliques de St Quentin. Ce village appartenait autrefois au chapitre de cette ville.

Seigneurs d'Harly.

1241-48. Gérard d'Harly, chevalier.

1218. Adam d'Harly ; femme, Isabelle.

14.. Jean de Fosseux (des Fossés ?) seigneur d'Harly ? femme, Catherine d'Harly.

14.. Philippe de Fosseux dit le Borgne, leur fils ; femme, Marguerite de Châtillon.

Au 17e siècle, la seigneurie d'Harly appartenait à l'abbaye de Vermand.

Hartaing (la Haie de). — Forêt qui, au 13e siècle, s'étendait entre Fasty, Beaurain et Puisieux. En 1285, elle contenait 20 moyées de bois, et formait alors un fief possédé par des seigneurs dont les noms nous sont inconnus.

HARTENNES, HARTANNE, ou ARTANNE, *Hartenæ.* — Village de l'ancien Valois, situé sur un plateau élevé, à 50 k. au sud de Laon et 15 de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton d'Oulchy, arrond. et diocèse de Soissons. — Patrons, la Vierge et St Yves. — Population : 1760, 41 feux ; 1800, 160 h. ; 1818, 171 h. ; 1836, 223 h. ; 1856, 295 h. ; 1861, avec Taux réuni, 346 h.

On voit près d'Hartennes une motte ou tombelle. Ce village possédait jadis une maladrerie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Soissons en 1696.

Seigneurs d'Hartennes.

La seigneurie d'Hartennes mouvait de la vicomté de Buzancy ; c'est pourquoi ses titulaires étaient autrefois tenus à certaines obligations assez singulières. Le dimanche d'avant le carême, le seigneur d'Hartennes devait envoyer à Buzancy 60 écus nommés *mereaux*, lesquels étaient aussitôt distribués à autant de pauvres de ce village ou des lieux voisins. Le jour du mardi gras, il devait encore faire porter à Buzancy, un porc de la valeur de 24 sous parisis. Aussitôt livré, l'animal était mis en pièces, et ses morceaux distribués aux pauvres de Buzancy en présence du maire et de ses sergens. En cas de contravention aux obligations précédentes, le vicomte de Buzancy avait le droit de donner en dédommagement aux pauvres de ce village, la dépouille du bois de Couvert appartenant au seig. d'Hartennes.

Après avoir été possédée par les seigneurs de Buzancy, la terre d'Hartennes devint l'apanage d'un puîné de cette maison dans la personne du suivant :

1212. Mathieu de Buzancy, seign. d'Hartennes et Pavant ; femme, Ade d'Oulchy.

1241. Vermond de Buzancy, seigneur desd. ; femme, Marguerite de Béjauru, morte en 1337. Sa tombe, fort belle, se voit dans l'église de Pavant.

13.. Jean de Buzancy, leur fils, seign. desd. ; femme, Jeanne de Grandpré.

13.. Vermond II de Buzancy, seigneur desd. ; f.e, Marguerite d'Escanneville ; enfant, Robert, qui épousa Marie de Beaufort.

1521. Jean de Sailly, seigneur d'Hartennes

Digitized by Google

gouverneur de Soissons ; f°, Marie de Courtenay.

Vers 1525. Charles de Roye, seigneur dudit, comte de Roucy.

1625. Charles de Garges, seign. d'Hartennes, quatrième fils de Georges de Garges, seigneur de Noroy; f.e, Madeleine de Hédouville, dame de Ste-Geneviève; enfans: Jacques; François, mort jeune; Madeleine, f.e de Ferdinand de l'Aage; Charlotte, sans alliance, Anne et Marie, religieuses.

1670. Jacques de Garges, seign. dud.; femme, Catherine d'Arcry, dame de Cartheray, dont deux filles. Jacques mourut en 1718. Il fonda par son testament, dans l'hôpital de Soissons, une place pour un enfant d'Hartennes, avec charge de lui apprendre un état.

En dernier lieu, M. de Damas, s. d'Hartennes.

HARY, *Hariacus* en 1116. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive gauche de la Brune, à 40 k. au N.-E. de Laon et 7 au sud de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patrons, SS. Corneille et Cyprien. — Population : 1760, avec Trains, 294 h.; 1800, 429 h.; 1818, 541 h.; 1836, 576 h.; 1856, 553 h.; 1861, 582 h. — Dépendances : la Chaussée, Rabouzy (H.); la Fruchelle, la Feuillée, Belval, la Cense-Deuil (F.)

En 1116, Barthélemi, évêque de Laon, donna l'autel d'Hary, alors dédié à St Martin, à l'abbaye de St-Denis. — Ce village appartenait jadis à l'abbaye du Val-de-Grâce. Nous ne lui connaissons pas de seigneurs laïcs.

HATIERMONT, voyez ATIÉMONT. — HATINCOURT, voyez SEQUEHART.

HAUCOURT (LE), HAUKORT en 1135; LOOLCURT en 1138; LAOCORT en 1201; *Altacurtis* en 1163; *Lohaucurtis* en 1170; *Haucuria* en 1359. — Village de l'ancien Vermandois, bâti sur une éminence, à 54 k. au N.-O. de Laon et 9 de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton du Câtelet, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Géri. — Populat. : 1698, 216 h.; 1800, 432 h.; 1818, 495 h.; 1836, 654 h.; 1856, 770 h.; 1861, 793 h. — Dépend. : Thorigny (ferme); l'Espérance, la Grâce-de-Dieu (isolées); le Moulin-Merveille.

Le Haucourt était originairement une dépendance de Thorigny qui, avant le 12e siècle, formait un village. Mais ce dernier s'étant dépeuplé tandis que la population de Le Haucourt augmentait, il perdit son titre de paroisse qui passa à Le Haucourt. — On remarque sous l'église de Le Haucourt et les maisons voisines, de vastes caves connues sous le nom de *muches*, lesquelles forment une multitude d'étroits couloirs qui se croisent en tous sens et aboutissent à des chambres plus ou moins vastes. — Il y avait dans ce village avant la révocation de l'édit de Nantes, un prêche très-fréquenté, qui fut détruit en 1685.

Seigneurs de Le Haucourt.

1096. Tiétavin de Le Haucourt.

1129-41. Renaud de Le Haucourt; femme, Eve de Le Hérie. Ils firent ensemble leur testament en 1133, par lequel ils donnèrent leur domaine de Le Haucourt à leur neveu, et firent différens legs aux autres membres de leur famille. On nous saura gré de donner ici le texte de cette pièce curieuse, tant au point de vue du style et de l'orthographe, que parce que c'est la plus ancienne charte écrite en français qui soit connue.

1133. Renautin, séigneur de Le Haucourt.

1179. Mathieu de Le Haucourt.

1184. Raoul de Le Haucourt.

Digitized by Google

1216. Amaury, seign. dudit et Hanteville.

1231. Gobin, seigneur dudit.

1266. Renaud II de Le Haucourt.

1322. Renaud III de *Haucourt*, écuyer; femme, Jeanne de Vadencourt.

1330. Gobert de Le Haucourt.

1369. Renaud, s. de Tupigny et le Haucourt.

Vers 1520. Charles d'Aumale, puiné de Jean d'Aumale, seign. du Mont-N.-D., devint seign. de Le Haucourt par sa mère. Femme, Antoinette de Pardieu; enfans: Philippe, Nicolas.

15.. Philippe d'Aumale, seign. dud.; femme, Antoinette de Hangest. Philippe fut tué au siége de Boulogne en 1528; sans enfans.

1528 Nicolas d'Aumale, écuyer, gentilh. ordin. de la chambre du roi; femme, Charlotte Guillard; enfans: Daniel, Benjamin, tige de la branche de la Horgne; Paul, auteur de la branche de Gondreville.

15.. Daniel d'Aumale, seigneur dudit, chambellan du prince de Condé; femme, Françoise de St-Paul; enfans: Philippe-Nicolas, Suzanne, femme de Frédéric de Schomberg.

16.. Philippe-Nicolas d'Aumale, dit le marquis de Haucourt. Ayant embrassé la religion protestante, il se retira en Hollande où il épousa Anne de Caick-Mierop, dont il eut plusieurs enfans.

17.. Jacques d'Aumale, seign. dud., leur fils; femme, Civile-Suzanne de Tour; enfans: Jacob, Charles, Philippe, Frédéric.

1787. N. Priel, seigneur de Le Haucourt.

Testament de Renaud, seigneur de Le Haucourt.

Jou, Renaut, signor de Haukurt, kievaliers, et jou, Eve del Eries, kaidant ke on ier ki sera nos ames kicteront nos kors, por si trait à Dius no signors, et que nos poieons raekater no fourfe: en enmonant as églises de Dius et as poures, per chous desorandrois avons de no komuns assent faih no testaument et dereie vouletet en chil foermanche. Primes, neiant heroir ensaule de no sanh, kor et char por goir et ireter no beians e tieres, jou Renaut, del plasance de ma compaigne Eve, oredene à me nepviaus et filiol Regnotin ma tiere et seigneurie del Haukurt et de Moentigny ens o Kambresis. *Item*, à chil ma tiere de Bues et de Kaepi en Arethoes. *Item*, jou oredene à Renau, essi ma filiol et fiels ainel à mon biel-frère Vautiers, sire del Eries, ma tiere de Peraielle ke jou ai iretet de mon signeur et ant (oncle) Jehan de Guasenkurt, et jou mi Eve oredene as di mon nepviau Renau, fies mi frères Gautier, li bos ke jou ai à Wallincurt, à mi eskut del oredonnance Adèle Tourote, ma kière dame et mère. *Item*, jou oredene à Huon Gradins, Eudon et Piéron, mi nepviaus, à kakun sis livres de rentage sous me iretage à Busiére, ki fust o mi ont (oncle) Oleband, ferer as Sehier kon appeloit li Rous Virmans, me taions. *Item*, tot li iourls (joyaux), annels, finkage de medame mi mère et de medame Adle Mevisine, me teie; jou oredene o mi biels sereurs Ade de Camhrei et Idete d'Albeingni, et essi à mes niepvesses Alis del Fosse espense odit Renau, Egline espense de Piéron et Emme espense o Huard. Bailloel, as kashun sis parchons avoec pes. *Item*, jou R. et jou E., tot diaus ensaule timlet de sint mevanche oredenon o li église de Honnulcurt no perchiele de tiere del Viliers Gueilein ke no aviene aketet d'Adèle no antaine (tante), espense del no ant Ameri, sire et pair de Marweng à kerke ke li dite perira Dius por le salut de vi, de no armes et de li armes de no moelt noebles ankiseurs sir de Wallinkurt del kostet de iou R., et del kuens Vermans de li kostet de iou Eve. Et li reustum de no beians ovons sour codinecil oredenes as poures kue debetanche nouvons nient. Et à chou que no oredenanche sient beien akenget et ne sient nuli greevet, kuensiseons et entauliseons por akenkeurs de chel no tintaument messire Gautiers Seihers, no frère dessur dit, et messire Sehiers de Bithune, kon apiele Carenchi, no cousin. Chil fuist fet o li an de li Enkarnance Iesus-Christ, mil chent terente terois, el mo iung ior en Deis. Et o chou chil i ai hanket mi sieail iou R. et nient mi iou E., por chou ke nen onvoet mi adonck, amen, amen.

Haudreville, autrefois Houdreville, *Hildulti villa* en 1111. — Ferme dépendante de Marle. Elle doit son origine à un oratoire que les religieux de Fesmy firent bâtir en 1111 dans ce lieu alors désert. Nous donnons ici la charte de fondation de cet oratoire; elle nous paraît doublement curieuse, et comme

Digitized by Google

établissant l'époque où fut fondé Haudreville, simple ferme aujourd'hui, mais hameau au 13e siècle, et parcequ'elle est à peu près le seul acte connu d'un prélat devenu célèbre par sa fin tragique. — En 1248, Raoul de Coucy partant pour la croisade ayant remis entre les mains de Barthélemi, évêque de Laon, l'église St-Pierre de Marle desservie par quatre chanoines qui étaient à sa nomination, ce prélat la donna à l'abbaye de Fesmy sous la condition de remplacer les chanoines par des moines; et pour que ceux-ci fussent plus tranquilles, il leur donna l'église de St-Martin d'Haudreville, dont il transporta les paroissiens à St-Pierre. En 1301, cet oratoire fut transformé en un prieuré d'hommes dépendant de Fesmy.

Fondation du prieuré d'Haudreville en 1111.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego Waldricus, Laudunensium Dei gratiâ presul. Notum esse volumus tam presentibus quàm futuris, quia cùm monachi de Monasterio quod dicitur Femy, in villâ desertâ que Hildultivilla nuncupatur, terras à fidelium devotione monasterio suo datas tenerent et excolerent, ibique curiam et domos receptui fratrum et conversorum necessarias edificassent, necnon ecclesiam aut oratorium ubi ad orandum aut ad divina celebranda convenire possent, haberent, et à nobis humiliter petierent ut, salvo antiquo parochie jure et in suâ possessione, oratorium monachorum tantùm et conversorum qui nulla propria haberent usu, edificare liceret. Nos autem devotioni eorum justa petentium aurem benignam inclinantes, adhibito personarum et cleri nostri consilio, concessimus eis quod petebant oratorium construere, hâc interpositâ conditione: ut si qui laici propria haberent in famulatu et cohabitatione eorum, fuerint in precipuis anni solemnitatibus, sicut consuetudo est, ad majorem matrem ecclesiam et antiquam parrochiam ville cum oblationibus veniant, atque ad eandem et vivi et mortui redeant. Ne quis igitur in posterùm his addere vel mutare presumat, hoc scriptum fieri et sigilli nostri nominis imprimi et eorum qui affuerunt subscripto testimonio corroborari precipimus. Signum, etc. Actum Lauduni, 1° idûs novembris, anno dominice incarnationis MCXI.° *(Cartul. de Fesmy.)*

Haurie (La). — Ancien fief à Montbrehain (Voyez ce mot).

Haute-Maison. — Ancien fief à Vézaponin (Voyez ce mot).

Haute-Pie. — Ancien fief à Vassens (Voyez ce mot).

HAUTEVESNE, HAUTAVESNE en 1206; *Alta vena.* — Village de l'ancienne Brie pouilleuse, situé sur un haut plateau, à 80 k. au S.-O. de Laon et 17 au N.-O. de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de Villers-Cotterêts, élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Neuilly-St-Front, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Remi. — Population: en 1760, 33 feux; 1788, 180 h.; 1800, 168 h.; 1818, 202 h.; 1836, 203 h.; 1856, 264 h.; 1861, 247 h. — Dép.: Levez (F.).

Seigneurs d'Hautevesne.

1213. Simon de Hautavesne.

1217. Gillebert de Hautavesne, chev., frères: Hervée, écuyer; Gérard, chanoine de St-Etienne de Troyes; Pierre.

1244. Pierre dit le Jais, chev. de Hautavesne? femme, Ermengarde.

1275. Anselme de Florigny, seigneur de Hautavesne.

1421. Jeanne de Billy, veuve de Gilles de Mailly, dame de Billy, Hautevesne, etc.

Vers 1610. Charles de Broyes, écuyer, seign. d'Hautevesne; femme, Antoinette de Boutel; enfant, Antoinette, femme d'Antoine des Fossés, seigneur de Vaux.

Vers 1700. Claude-Charles de Broyes, écuyer.

1787. Le comte de Villac, seigneur de Hautevesne et Licy-Clignon.

Digitized by Google

HAUTE-VENELLE, *Alta venella* en 1257. — Localité détruite, jadis située près d'Hautevesne.

HAUTEVILLE, AUTEVILLE, *Alta villa super Isaram* en 1018. — Village de l'ancien Vermandois, situé sur le penchant d'une colline, à 55 k. au nord de Laon et 35 à l'O. de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Guise, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Brice. — Popul. : 1760, 100 feux; 1800, 417 h.; 1818, 460 h.; 1836, 474 h.; 1856, 478 h.; 1861, 470 h.

Ce village paraît tirer son nom de sa position sur les flancs d'une haute colline : *alta villa*, ville élevée. Il appartenait jadis à l'abbaye d'Anchin, qui l'échangea avec Corbie en 1580. Celle-ci l'a conservé jusqu'à la révolution.

Seigneurs de Hauteville.

1156 Robert de Hauteville, chevalier.

1169-94. Godefroi, seign. dudit; f°, Béatrix; enf. : Burchard, Havide, Mathilde, Marie, Adelvie.

1211-21. Amalric ou Amaury de Hauteville, chev.; f°, noble dame Basilie; enfant, Baudoin.

1239. Henri ou Hainaud de Buffalise, s. dudit.

1244. Jacques ou Jacob, seign. dudit? enfant, Guyette.

1287. Guy, seign. dud.; femme, Marie de Rouvroy; enfans : Arnoul, Henri, moine à St-Remi de Reims; Félicité, Mathilde, Jacquette, Isabelle.

1531. Claude de la Haie, écuyer, seigneur de La Ploisy et de Hauteville par bail amphithéotique. Cette seigneurie consistait en une maison, terres, moulin et four banniers, hôtes, rentes, cens d'argent, chapons, avoine, pêche, bois, carrière, dîmes et terrages, hommages, droits de relief, haute, moyenne et basse justice.

1580. Isambart Desplanques, écuyer, s. dudit de la même manière.

1599. Martin Poullet, seigneur dudit par bail de 99 ans, moyennant 200 livres d'amphithéose.

1660. François de Courson, seigneur dudit.

L'abbé de Corbie rentra dans la seigneurie de Hauteville en 1703.

HAUTION. — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur la source d'un ruisseau, à 45 k. au nord de Laon et 8 au N.-O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, Notre-Dame. — Population : en 1760, 640 h. (142 feux); 1800, 667 h.; 1818, 787 h.; 1836, 492 h.; 1856, 436 h. — Dépendance : Féronval, Hambercy (fermes).

Seigneurs d'Hauction.

12.. Raoul, écuyer d'Hauction; enfant, Gobert.

1260. Gobert d'Hauction, écuyer.

1561. Louis d'Englebelmer, sieur d'Hauction.

1680. Nicolas d'Englebelmer, seign. dudit, de Laigny, Juvincourt et Passy-sur-Marne.

En dernier lieu, le duc de Coigny.

HAYON. — Ferme ou cense autrefois située entre Clermont et Montigny-le-Franc, aujourd'hui détruite. Elle appartenait dès la fin du 12e siècle, à l'abbaye de St-Martin de Laon, qui probablement l'avait fait construire.

HAZOY ou HAUZOY (LE). — Maison isolée autrefois située au milieu des bois, à une demie lieue de Pont-Arcy. Elle fut rasée vers 1730, parce que ses habitans furent convaincus d'avoir assassiné et jeté à la rivière les voyageurs qui s'arrêtaient chez eux.

HÉBERT (*Nicolas*), trésorier de France, né à Soissons, mort le 22 juin 1703. — On lui doit:

Discours et harangues de M. Hébert, trésorier de France, Soissons, in-12, vers 1698. Il avait

Digitized by Google

composé dans sa jeunesse le roman de *Zénobie* et une pièce de vers intitulée : *le Ballet extravagant*; il les fit jeter au feu dans sa vieillesse. — Il a laissé également plusieurs traductions, parmi lesquelles on remarque celle de l'*art de bien mourir*.

HÉBERT (*N.*). — Agent forestier à Chauny. — On lui doit :

Réflexions sur les forêts de la république, sur les diverses lois qui ont été faites ou projetées pour leur conservation, amélioration, administration etc. 1801.

HELPIGNY, *Halpiniacus* en 1179. — Localité détruite, autrefois située près d'Archon et dont l'autel appartenait au chapitre de Rozoy.

HÉMERÉ ou EMMERÉ (*Claude*), docteur en théologie, chanoine de St-Quentin, principal du collège de cette ville, né à St-Quentin en 1574, mort au mois de mai 1650. — On a de lui :

Carthusiana, seu iter ad sapientiam, St-Quentin, 1627, in-8°. — *Cerastes in semitu*, 1632. Cet écrit était destiné à éclairer les catholiques sur les progrès du calvinisme; *Histoire de l'Académie de Paris*. — *Augusta Véromanduorum vindicata et illustrata*, Paris, 1643, in-4°. Il a encore composé deux petits ouvrages latins sur l'église de St-Quentin. — *De scholis publicis earumque magisteriis. Dissertatio de regali ecclesia St-Quintini*, Paris, 1633, in-8°. Ouvrage à consulter pour l'origine de l'abbaye d'Hemblières et celle de St-Quentin. — *Tabella chronologica decanorum, custodum, canonicorumque regalis ecclesiæ St-Quintini*, Paris, 1633. in-8°. — *De academica parisiensi qualis prima fuit in insula et episcoporum scholis*, Paris, 1637, in-4°. — Poésies posthumes de Claude Hémeré.

HENNECHY. — Ferme dépendante de Seboncourt. Elle appartenait autrefois à l'abbaye de Liessies.

HENNEPIEUX. — Hameau à une lieue de Leschelles, où l'on comptait 12 feux en 1816. C'était autrefois un fief.

16.. N. de Gomont, s. d'Hennepieux. | 1660. N. de Gomont, serg^t des bois du duché de Guise.

Hermitage (L'). — Maison isolée dépendante de Vorges. Elle avait été bâtie au 17e siècle par quelques ermites sur le penchant de la montagne au-dessus de Vorges, avec un oratoire. En 1692, l'évêque de Laon, considérant le peu d'utilité de ces religieux, les supprima et donna leur maison au séminaire de Laon pour servir de retraite aux élèves dans leurs promenades

HERBELIN (*Mathieu*), généalogiste, né à Lesges, florissait au 16e siècle. — Il a laissé :

Les anciennes et modernes généalogies, épitaphes et armoiries des comtes et comtesses de Dreux et de Braine, 1567.

Heri, Heri silva. — Nom d'une petite forêt qui, anciennement, recouvrait tout le haut de la vallée de l'Ailette. Elle se composait de plusieurs grands bois portant différens noms, parmi lesquels on distinguait le bois de l'aigle (*aquilæ nemus*) qui entourait les sources de l'Ailette et s'étendait jusqu'à Ste-Croix.

HÉRICOURT (*Julien*), conseiller au présidial de Soissons, né dans cette ville, mort en 1705. — On a de lui :

De academiâ suessionnensi, cum epistolis ad familiares, Montauban, 1688. — On lui doit aussi : *Défenses des condamnations rendues en la réformation générale des forêts de Languedoc, contre les communautés qui en sont usagères et riveraines*, Toulouse, 1668, in-12,

Digitized by Google

HÉRICOURT *(Louis de)*, avocat au parlement, savant jurisconsulte et célèbre casuiste, né à Soissons en 1687, d'une famille noble originaire de l'Artois, mort le 18 octobre 1752.

Son goût pour les mathématiques lui fit d'abord embrasser la carrière du génie militaire; mais, privé de fortune, il dut l'abandonner pour entrer dans l'ordre de St-Benoît, puis dans la congrégation de l'Oratoire, qu'il abandonna en 1712 pour se faire avocat. C'est alors qu'il composa son grand ouvrage intitulé: *Les lois ecclésiastiques de France dans leur ordre naturel.* — Il publia ensuite et successivement plusieurs traités sur ces mêmes matières, lorsque la mort le surprit en 1752. — On lui doit encore: *Ancienne et nouvelle discipline de l'église touchant les bénéfices et les bénéficiers*, 1717. — *Les coutumes du Vermandois, avec les commentaires des divers auteurs*, 1728. — *Élemens de l'art militaire*, 6 vol. in-12. — *Traité de la vente des immeubles par décret*, Paris, 1727, in-8°. Réimprimé en 1732. — *Coutumier du Vermandois*, Paris, 1728. — *Les lois civiles*, par Domat, augmentées de deux livres sur le droit civil, Paris, 1756.—*Abrégé de l'histoire de l'église* par le P. Thomassin, avec des observations. — On a publié après sa mort, ses œuvres posthumes en quatre volumes in-4°, sous ce titre: *Œuvres posthumes de maître Louis de Héricourt*, Paris, 1759.

HÉRIE (La), LAHÉRIS (10e s.); **AERIS, HAARI, AHERIES, RAHERIES,** *Lanheriæ* en 1117, 1125, etc.; *Hareiacus*. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive gauche du Thon, à 50 k. au N.-E. de Laon et 12 de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Hirson, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population: 1760, 61 feux: 1800, 323 h.: 1818, 355 h.; 1836, 416 h.; 1856, 337 h.; 1861, 356 h.

Le village de La Hérie fut donné, dans le courant du 10e siècle, par Albert comte de Vermandois, à l'abbaye de Bucilly, qui l'a gardé jusqu'à la révolution (Voyez Bucilly).

Seigneurs de La Hérie.

1140. Adam de Toulis, seign. de La Hérie. Il donna cette année, à l'abbaye de St-Vincent de Laon, du consentement de sa sœur et d'Adam, son beau-frère, la terre de La Hérie.

1280. Nicaise, chevalier, sire de La Hérie.

1307-40. Nicaise de Rochefort, chev., s. dudit.

1385. Jean de Roye, chev., seign. de Proix et La Hérie.

Hérie (forêt de la). — Elle s'étendait autour de ce village et appartenait aux sires de Coucy. L'un d'eux, Enguerrand III, la donna en 1205, pour racheter son âme, à l'abbaye de St-Corneil de Compiègne.

HÉRIE-LA-VIÉVILLE (Le), LEHÉRIS en 1211; **LEHÉRIES** en 1168; *Leherziacus* en 1060, *Leheriæ* en 1178. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une vaste plaine, à 32 k. au N. de Laon et 15 à l'O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sains, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population: 1760, avec la cense Bretagne, 400 h. (88 feux); 1800, sans la cense Bretagne, 639 h.; 1818, 798 h.; 1836, 893h.; 1856, 915 h.; 1861, 865 h. — Dépendance: Bellevue (ferme).

Le mot *heria* en basse latinité signifie un village. — Il a été établi un bureau de bienfaisance à Le Hérie en 1824. — Ce village est la patrie de Raoul de Harbes, celèbre médecin et principal du collège de Laon à Paris, mort en 1407.

Digitized by Google

Seigneurs de Le Hérie.

11.. Pierre Anguisol, seigneur de Le Hérie.

1144. Scot, son fils, seigneur dudit.

1156. Albéric de Le Héris.

1161. Escot de Le Héris.

1181. Gérard, Hugues et Henri de Le Héris.

1194. Hugues de Le Héris?

1195. Amaury de Le Héris?

1213. Raoul de Bellencourt, chev., seig. dud.

12.. Mathieu *li Turcors* (le Turc), chev., s. dud. Femme, Osilie. Enfans: Raoul, Adalibert, N., femme de Gilon de Merlemont.

1229. Raoul II, dit l'Epée, seign. dud. Femme, Ermengarde.

1267-70. Jean de Le Héris, chev., son fils; femme, Marguerite. Leur fille Marguerite prit le voile à Fervaques.

1345. Jean de Roye, s. de Proix et Le Héris.

1554-73. Jean du Sart, seigneur de Le Hérie.

Vers 1575. Jean de Malortie, seign. de Le Hérie et Villers; femme, Louise de Bimont.

1660. Louis et Benjamin de Malortie, s. dud., gentilshommes normands de la religion réformée.

1681. Jacques de Malortie, chev., seig. dudit.

168. N. de Romery, lieutenant des gardes du corps, bailli de Vermandois, seigneur dudit.

16.. Pierre de Beffroy, chev., seign. de la Grève, baron de Le Hérie, lieutenant des gardes du corps; femmes: 1° Catherine de Verneuil; 2° Madeleine Darbois,

1702. Solon de Beffroy, seigneur desdits, capitaine de cavalerie; femme, Suzanne d'Hennezel.

1720. Charles-Louis de Beffroy, seign. dudit, grand bailli d'épée du Soissonnais; femme, Suzanne d'Argy; enfans: Charles-Louis, bailli provincial du Soissonnais; Jean-Baptiste, grand bailli d'épée dudit; Philippe-Louis, capitaine des grenadiers royaux, tué au siége de Berg-op-Zoom: Antoine-Marie, lieut.-colonel, et plusieurs filles.

Vers 1750. N. de Ricarville, seign. de Le Hérie

1758-89. Jean-François de Montaigle, chev., seigneur dudit et autres lieux par acquisition.

HÉROUEL, IÉRUÈS en 1160, HEROUEZ ou HEROUÉE, aujourd'hui FORESTE. — Village de l'ancien Vermandois, bâti à la jonction de deux ruisseaux, à 56 k. au N.-O. de Laon et 16 au S.-O. de St-Quentin, autrefois de la généralité d'Amiens, des bailliage, élection et diocèse de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Vermand, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Quentin. — Population: en 1698, 116 h.: 1800, 144 h.; 1818, 173 h.; 1836, 304 h.; 1856, 390 h.; 1861, 402 h.

Les seuls seigneurs d'Hérouel connus sont les suivans:

1256. Oudard, dit Pain-Blanc, écuyer d'Hérouel. Femme, Marguerite.

158.. N. de Folleville, seign. d'Hérouel. Sa fille Hélène porta cette terre à

16.. Josias III du Passage, seign. de Sinceny.

1653. Charles du Passage, seign. de Sinceny, Hérouel, etc.

1698. MM. Fouquier et Vinchon, s. d'Hérouel.

1759. Eloi Fouquier, seign. d'Hérouel; femme, Louise Martin; enfans: Charles-François, Marie-Pélagie, Quentin, Pierre-Eloi, Antoine-Quentin Fouquier de Tinville, accusateur près du tribunal révolutionnaire.

17.. Pierre-Eloi Fouquier, écuyer, fourrier des logis du roi, seigneur dudit.

1770-89. M. de Fouquier, seigneur dudit.

Heudimont (bois de). — On nommait ainsi jadis le canton de la forêt de Guise qui entourait Courcelles. Ce bois appartenait à l'abbaye de Fesmy.

HEURTEBISE, — Hameau dépendant de Goussancourt. Il eut autrefois des seigneurs particuliers dont un seul est connu.

1780. Le chevalier de Vanoise, seigneur d'Heurtebise.

HEURTEBISE, HURTEBUSE en 1355. — Ferme dépendante de Nesle-N.-D. Vers 1355, Miles le Jay, seign. de Nesles, assigna à l'abbaye de Labarre un muid de froment sur sa grange de Hurtebuse.

Digitized by Google

HEUZET (*Jean*), célèbre professeur de l'Université de Paris, né à Saint-Quentin, mort en 1728. — Il a laissé :

Selectæ è profanis scriptoribus historiæ, ouvrage classique qui a eu un très-grand nombre d'éditions, et qui est encore en usage dans les classes.—*Selectæ è veteri testamenti historiæ*. Bien que fort estimé aussi, la réputation de ce dernier ouvrage est restée au-dessous de celle du *selectæ è profanis*.

HILAIRE (St-). — Ferme dépendante de Vadencourt. Elle appartenait, avant la révolution, à l'abbaye de Bohéries.

HINACOURT. — Village de l'ancien Vermandois, bâti dans une plaine élevée, à 37 k. au N.-O. de Laon et 12 au sud de St-Quentin, autrefois de l'intendance de Soissons, du bailliage de St-Quentin, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Moy, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 25 feux; 1800, 163 h.; 1818 et 1856, 154 h.; 1861, 155 h. — Dépendance : la Croix-Rouge (ferme).

Seigneurs d'Hinacourt

Vers 1590. Claude de Semeur, dame d'Hinacourt, veuve de Jacques de Suzanne, cte de Cerny.

1595. Antoine d'Hennin-Liétard, seign. dudit et de Rochesaintes.

Vers 1630. Isaac de la Marque, seigneur dudit par acquisition.

1636. Sebastien de la Vergne, lieutenant-colonel au régiment de Colombier, seigneur dudit; enfans: Henri-Alphonse et plusieurs filles.

16.. Henri-Alphonse de la Vergne, seigneur d'Hinacourt; femme, Marguerite Le Verrier de Boisguibert; enfans: Henri, Marie-Anne, femme de Jean d'Y, seign. du Sart; Marie-Madeleine qui porta Hinacourt en dot à

1701. Philippe-Joseph Cousin, seigneur de Remaucourt.

1745. Jean-Nicolas-Joachim de Witasse, seign. dudit par sa femme, Ursule-Josèphe d'Y; enfant, Henri-Elizabeth.

HIRSON, IRECON en 1168; YRECHEON en 1158; HYRECON, IRECAON, HIRCION. HÉRISSON, HERÇON, IRSON, *Heritio* en 1126; *Irsonium*. — Petite ville de l'ancienne Thiérache, située sur la rive droite de l'Oise, à 58 k. au N.-E. de Laon et 18 de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, diocèse de Laon, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : 1760, 1,247 h. (357 feux); 1800, 2,144 h.; 1818, 2,231 h.; 1836, 2,880 h.; 1856, 3,214 h.; 1861, 3,238 h. — Dépendances : le Pas-Bayard, la Forge-Ducarne (usines); Fontaine (hameau); les Terres-Lassut, la Neuve-Forge, le Grand-Taillis, la Rainette (fermes).

Il paraît très-probable que la ville d'Hirson tire son nom de la quantité de hérissons qui peuplaient son territoire, dans le temps où elle fut construite. Cette conjecture est appuyée par un fait bien établi, à savoir que ce terroir était tout couvert de bois au moyen-âge. On ne connaît pas l'époque de sa fondation; on sait seulement qu'au 11e siècle, il existait sur son emplacement un château-fort qui appartenait aux seigneurs de Guise. Jeanne de Hainaut l'enleva en 1346, à Charles de Blois, son beau-frère. Jean de Luxembourg s'en empara en 1425. Les Impériaux l'attaquèrent sans succès en 1530; mais les troupes royales s'en rendirent maîtresses en 1593. En 1636, la peste désolait le pays. Les habitans, pour fuir la contagion, s'étaient pour la plupart retirés dans les bois,

Digitized by Google

lorsque le 25 juillet, les Espagnols se présentèrent au nombre de 3,000 fantassins et 400 chevaux. La garnison du château était seulement de 300 hommes; ils résistèrent cependant avec énergie et ne se rendirent qu'au bout de vingt jours. L'année suivante, Turenne vint à son tour en former le siége, et parvint à s'en emparer après douze jours de tranchée. Les Espagnols revinrent en 1650, attachèrent le mineur à la grosse tour du château, la renversèrent et ruinèrent celui-ci de telle façon, qu'il n'a point été rétabli depuis. En 1763, un incendie dévora 300 maisons à Hirson. — En 1156, les habitans d'Hirson obtinrent de Godefroi de Guise, tuteur de la fille de Bouchard, seigneur de Guise, non une charte de commune proprement dite, puisqu'elle ne consacre pas leur affranchissement, mais une sorte de code judiciaire où sont déterminées les formes des jugemens et les peines applicables aux délits et aux crimes les plus communs. Il y est dit aussi que tout étranger pourra venir habiter cette ville, en payant une somme de 2 sous pour droit de bourgeoisie, et qu'il sera libre de s'en aller quand il le voudra; que tous les habitans seront tenus, à l'occasion, de concourir à la défense de la ville; que si le seigneur fait une injure à l'un d'entre eux, celui-ci pourra quitter la ville, et que si l'injure n'est pas réparée dans les quinze jours, les autres habitans pourront également abandonner la ville, etc. Ces concessions leur furent accordées à la condition que chaque chef de ménage paierait à son seigneur une somme annuelle de deux sous de bonne monnaie pour tout droit, excepté le cas où il serait fait prisonnier et celui où il marierait sa fille. —Gautier, comte de Blois, seigneur d'Avesne et de Guise, fonda en 1234 à Hirson, une chapelle où deux moines de St-Michel devaient prier pour lui. Ce fut l'origine d'un prieuré qui a persisté jusqu'à la révolution. Il était sous le vocable de St-Venant, et fut donné en 1610 aux Minimes de Guise par leur fondateur. — Une école gratuite de filles fut fondée dans cette ville en 1680 par mademoiselle de Guise. On y voyait autrefois un hôpital dont les revenus s'élevaient à 500 liv. en 1648; une léproserie n'ayant que 40 liv. de rente à la même époque, laquelle a été réunie à l'Hôtel-Dieu de Guise, et une prévôté dont la juridiction s'étendait sur six villages voisins. Hirson jouissait, au 18e siècle, d'un marché considérable le lundi de chaque semaine, et d'un marché franc le 15 de chaque mois; il y a aujourd'hui deux marchés hebdomadaires, les lundis et jeudis, un marché-franc le 15 de chaque mois et deux foires annuelles le mardi de Pâques et le 5 novembre. — Vers 1292, Hugues de Châtillon, seigneur de Guise, accorda aux habitans d'Hirson le droit de faire pâturer leurs bestiaux dans la forêt de St-Michel, là où les bois auraient au moins 9 ans, et sous la condition de lui payer annuellement par chaque tête de bétail un denier tournoi à la St-Michel. — M. Brisset, natif d'Hirson, ancien chirurgien-major de l'armée, a laissé à sa ville natale en mourant, en 1856, un legs de 300,000 fr. pour être affecté à l'établissement dans cette ville, d'un hôpital qui est aujourd'hui construit.

Cette ville a vu naître quelques personnages distingués: Hugues d'Hirson

Digitized by Google

fut abbé général de Prémontré au 15e siècle; Pierre Poulet, jurisconsulte renommé au 17e siècle; enfin, Jacques-Joseph Ducarne de Blangy, agronome distingué du siècle dernier, qui a laissé des ouvrages sur l'économie agricole.

Seigneurs d'Hirson.

Au 12e siècle, les seigneurs de Guise étaient aussi seigneurs suzerains d'Hirson. Mais cette ville avait en même temps des seigneurs particuliers qui relevaient d'eux et prenaient le titre de châtelains.

1126-35. Roger, châtelain d'Hirson.

1143. Guy, son fils, châtelain dudit.

1155. Mathieu, châtelain dudit. Femme, Agnès.

1160. Guy II, châtelain dudit.

1189. Jean d'Hirson. Il était parent de Verric de Moy.

1216. Mathieu, chevalier d'Hirson. Fe, Béatrix.

1225. Guy III, châtelain d'Hirson. Femme, Aélide, dame de Benay.

1232-44. Mathieu II d'Hirson, chev.; femme, Béatrix.

1300. Jean d'Anglebelmer ou Anglebermer, chev., seig. châtelain d'Hirson. Femme, Mabille de Cahembert. Il fonda une chapelle dans l'église d'Hirson en 1328. Selon une tradition conservée dans la famille Anglebelmer qui posséda plus tard la seigneurie de Laigny, un de ses ancêtres, frère puîné de Henri, comte de Furstemberg, aurait été appelé d'Allemagne en France au service de Louis VIII, qui lui aurait donné la ville d'Hirson, près de laquelle il aurait bâti l'abbaye de St-Michel, où il aurait été inhumé. Cette tradition est inexacte, au moins en ce qui touche l'époque de fondation de l'abbaye de St-Michel, laquelle remonte au 10e siècle (Voyez St-Michel).

En 1346, des contestations s'étant élevées entre Charles de Blois, duc de Bretagne, la comtesse de Blois et les enfans de Guy de Châtillon, au sujet de la châtellenie d'Hirson, qui avait été abandonnée audit duc pour parfaire son apanage, la comtesse de Blois, mécontente de cet arrangement, présenta requête à la cour pour en obtenir la révocation, fit attaquer le château d'Hirson et en chassa les gens du duc. Mais le Parlement, saisi de l'affaire, adjugea audit duc le domaine de Guise avec la châtellenie d'Hirson qui en dépendait. Dès ce moment, Hirson n'eut plus d'autres seigneurs que ceux de Guise.

Il y avait autrefois à Hirson les fiefs d'*Annois* et de *La Rainette*.

Vers 1650. François-Armand de Caruel, seig. de Magny et d'Annois (Voyez Magny).

1696. Christophe de Caruel, son deuxième fils, seig. d'Annois et La Rainette. Enfans: Gilles, François, mort en Allemagne; Louise-Marthe, femme de N. Barbier des Boulets, seigneur de Missy; Madeleine-Colombe, femme de François Martin, seigneur de Fontenelle.

Canton d'Hirson, arrond. de Vervins. — Il est situé au N.-E. de Vervins et de Laon et se compose de quatre bourgs, Hirson, chef-lieu, St-Michel, Mondrepuis et Origny-en-Thiérache, et des neuf villages de Bucilly, Buire, Effry, Eparcy, La Hérie, Neuve-Maison, Ohis, Wattigny et Wimy; plus, de 46 hameaux et de 30 fermes, maisons isolées ou écarts, le tout formant aujourd'hui 9 paroisses. — *Orographie :* son sol est très-ondulé, bien qu'il ne soit coupé d'aucune vallée profonde, et il est arrosé par deux cours d'eau assez importans, l'Oise et le Thon. — *Géologie :* schistes ardoisiers, marne du lias, oolites, sables et grès verts. Attérissemens modernes. — *Botanique : Alchimilla vulgaris, Daphne mezereum*; *digitalis purpurea* et *lutea* dans les bois d'Hirson. — *Industrie et commerce :* exploitation des bois; filatures de coton; vannerie; broderie de tulles; hauts fourneaux. — *Surface territoriale*: 19,232 hect. 42 a. — *Culture :* en 1760, terres labour., 7,540 arp.; prés, 1,020 arp.; bois, 4,777 arp. En 1836, terres labour., 7,186 hect. 66 a.; jardins et vergers, 730,46; prés et marais, 2710,72; bois-taillis et futaies, 7792,20; savarts, 90,25; chemins, cours d'eau, etc., 725,10. — *Population :* en 1760, 9,382 h. (2,085 feux);

Digitized by Google

en 1800, 10,987 h.; 1806, 11,417; 1820, 12,194; 1827, 13,052; 1841, 15,266; 1856, 16,121; 1861, 15,949 hab.

Hocquet (Le). — Hameau dépendant de Vigneux, qui comptait 97 feux en 1816. C'était autrefois un fief.

1624. Charles de Régnier, écuyer, seigneur du Hocquet. Femme, Yolaine de Maubeuge (Voyez Vigneux). Ce fief passa ensuite à la famille de Villelongue, qui le possédait encore à la révolution.

HOLNON. — Village de l'ancien Vermandois, bâti dans une plaine élevée, à 53 k. au N.-O. de Laon et 6 de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Vermand, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St-Quentin. — Population : 1698, 388 h.; 1800, 801 h.; 1836, 900 h.; 1856, 847 h.; 1861, 764 h. — Dépendance : le Moulin-Neuf.

Il existe une motte ou tombelle sur le territoire d'Holnon. — Claude Rohaut, natif d'Holnon, et curé de ce village au 17e siècle, est l'auteur d'un grand nombre de poésies religieuses.

Seigneurs d'Holnon.

1224. Adam d'Holnon; femme, Hersende, veuve d'Anselme de l'Espée.

1398. Guillaume de Forges, seigneur d'Holnon. Cette terre entra ensuite dans les mains des seigneurs de Moy, et devint, avec celle de Fontaine-N.-D., au 16e siècle, l'apanage d'un puîné de cette maison (V. Moy et Fontaine-N.-D.). Elle passa ensuite aux suivans:

Vers 1630. François d'Alès, famille originaire de Touraine, gouverneur de St-Quentin, seign. de Corbet, et d'Holnon par sa femme Jeanne de Moy; enfans: Eustache, Claude, sénéchal de Vermandois, tué à la guerre; Henri; Charles, capitaine-major au régiment d'Humières; François, mort jeune; Réné, tué en duel *à l'âge de 12 ans;* Isabelle, religieuse à Fervaques; Charlotte et Agnès.

16.. Eustache d'Alès, seign. d'Holnon, capitaine-major au régiment de Lusignan; femme, Catherine d'Hédouville; enfant, Catherine, femme de Charles de Folleville, seign. de Beaumartin.

16.. Henri d'Alès, chev., seigneur de Corbet, Holnon, etc., sénéchal de Vermandois, capitaine de cavalerie; femme, Marguerite Le Féron. Il vendit, en 1683, la terre d'Holnon à Jacques de l'Épinay, seigneur de Marteville (Voyez ce mot).

1770. La duchesse d'Olonne, dame d'Holnon.

1787. Le marquis de Lambert, seigneur dudit.

1789. M. de Cironis, seigneur dudit; femme, Louise-Reine Dufrénoy, remariée à Charles-Phil. d'Artois, lieut.-général au bailliage de St-Quentin.

HOMBLIÈRES, HOMBLIERS, en 1203; *Humolariæ parvus locellus* en 985, *Humbilariæ* (12e siècle). — Village de l'ancien Vermandois, bâti sur les sources d'un ruisseau, à 44 k. au N.-O. de Laon, et 6 à l'est de St-Quentin, autretois de l'intendance d'Amiens, du bailliage de St-Quentin, élection de Guise, diocèse de Noyon, aujourd'hui des canton et arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Etienne. — Population: 1760, 140 feux; 1800, 815 h.; 1818, 884 h.; 1836, 1,066 h.; 1856, 1,276 h.; 1861, 1,308 h. — Dépendance: Terre-Neuve (ferme).

Homblières doit sa naissance à une communauté de filles qui s'établit en cet endroit à une époque inconnue; elle y était déjà fixée au 7e siècle. Ste Hunégonde, native de ce lieu, dit-on, s'y retira en 672. En 943, ce monastère fut incendié par Raoul de Gouy qui, voulant partager la succession d'Herbert II, comte de Vermandois, à laquelle il n'avait aucun droit, ravageait tous

Digitized by Google

les environs. Le relâchement s'étant introduit parmi les religieuses d'Hombières à la suite de ces malheurs, elles furent remplacées en 948 par des Bénédictins. L'église de cette abbaye fut ruinée en 1607, et 60 ans plus tard cette maison religieuse se trouvait si désolée, qu'on n'y voyait plus qu'un seul religieux. Mais un nouvel abbé y ayant été nommé, il la releva de ses ruines, de telle sorte qu'en 1772, ses revenus dépassaient 26,000 livres. — Au 14e siècle, cette maison religieuse devait au roi chaque année un verrat, une *couronne* de racines, et un *soumarium* quand il allait à la guerre. En 1316, Philippe V la prit sous sa protection spéciale, lui remit les redevances ci-dessus et exempta les habitans et les hôtes du lieu, du service qu'ils lui devaient. En échange, les moines d'Homblières lui donnèrent des bois aux environs. — En 1768, les religieux d'Homblières, alors au nombre de huit, demandèrent à être sécularisés, en obtinrent la permission de leur évêque, et une bulle du pape prononça cette sécularisation, qui fut confirmée, en 1772, par des lettres-patentes du roi; cette abbaye devait être transformée en un chapitre noble. Lors de la suppression des ordres religieux en 1790, les moines d'Homblières s'appuyèrent sur ces pièces pour demander à l'assemblée nationale la conservation de leur mobilier et une pension proportionnelle plus forte. Ils furent peu après supprimés comme les autres.—Le *queux* ou cuisinier de cette maison religieuse était, au 12e siècle, un personnage important, comme on peut en juger par l'énumération suivante des droits dont il jouissait. Il avait la moitié de toutes les croûtes de pain servant au potage des moines, neuf deniers pour ses chaussures, et un muid de vin par semaine. Il levait sur chaque porc qu'il tuait ou faisait tuer, le morceau nommé *cacutium*. Les plumes des oies et des oiseaux qu'il plumait, la tête des anguilles, des *patulorum* et des *pertinum* lui appartenaient. Il recevait chaque jour la moitié d'un pain, et les jours de grande fête sa pitance en pain et en vin était doublée. Il avait chaque mois deux setiers de blé, en août deux setiers et demi, et le jour de la Toussaint deux muids de froment.—Le curé d'Homblières était à la nomination du prieur de l'abbaye, et au 12e siècle, ses obligations envers lui étaient les suivantes: il lui payait d'abord 10 s. 6 deniers pour sa nomination, et partageait avec lui la moitié de ce qui lui venait de l'autel. Il lui donnait encore 2 sous 6 deniers à chaque enterrement. Il devait en outre l'assistance à l'abbaye, avec croix et bannières, aux fêtes de la Vierge et aux processions. Ses droits sur les habitans étaient: la dîme de chaque genre de bestiaux, comme pourceaux, agneaux, *viaubric* de l'année, *carrin*, etc.; la dîme des *poirets*, etc.; la bénédiction du buis à Pâques. L'administration des derniers sacremens aux habitans, étaient réservée au prieur.

Seigneurs d'Homblières relevant de l'abbaye.

1090. Helmond de Homblières?

1146. Aubert, *comte* de Homblières.

1156. Simon de Homblières, chevalier.

1207-10. Godefroy de Homblières, écuyer.

1335. Jean de Homblières; fe, Marie de Blécourt.

1360. Eustache de Homblières, chevalier, sire de Verpillière; femme, N. d'Anchin.

1691. Philippe de Homblières, écuyer, seigneur dudit; femme Elizabeth de La Motte.

Digitized by Google

Honduin (bois de). — On nommait ainsi jadis un canton de la Grande Haie d'Aubenton.

Hommes et femmes de corps. — Voyez *Serfs.*

Honest (Sart). — Nom d'un bois qui recouvrait jadis le Mont Saint-Hubert, près de Ribemont.

Horbe (La). — Ferme détruite dépendante de Barisis. On pense que c'est cette ferme qui fut donnée à l'abbaye d'Elnone en 867, sous le nom de *Léor.*

HORDRET *(Louis),* avocat aux conseils du roi, jurisconsulte et historien, né à St-Quentin en 1713, mort en 1789. — Il a publié :

Histoire des droits anciens et des privilèges et franchises de St-Quentin, contenant une histoire abrégée de ses franchises, Paris, 1781, in-8.°

Horn. — Ancien fief à Fieulaine (Voyez ce mot).

Hostincourt, Hatincort en 1204. — Localité détruite, jadis située du côté de Veslud. Elle appartenait à l'abbaye de St-Vincent de Laon.

Hôtes. — Genre de serfs. — Voyez ce mot.

Hottée de Gargantua (La). — On nomme ainsi un amas considérable de blocs de roches nues qui s'élève sur le territoire et près de Molinchart. — Une autre butte semblable qui se voit près de Fère-en-Tardenois, porte le même nom.

HOUILLIER *(Pierre),* chanoine de Soissons, né en 1731 dans cette ville, selon M. Devisme, mort en 1807. — On a de lui :

Etat ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons, in-8.° 1783.

Houillon. — Maison détruite autrefois dépendante de La Ferté-Milon, et dans laquelle était établie la maladrerie de cette ville. Elle fut donnée par le roi, en 1623, au prieuré de N.-D. de St-Lazare de cette ville.

Hourbe (La). — Hameau dépendant de La Bouteille, où l'on comptait 22 feux en 1816. Il doit son origine aux serviteurs de Foigny qui s'établirent en ce lieu. Son nom vient, dit-on, de *urbs*, ville.

HOURY, autrefois OHÉRIS, puis HORIS. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur la rive droite de la Brune, à 35 k. au N.-E. de Laon et 8 au S.-O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons. des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui des canton et arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : en 1760, 92 h. (20 feux); 1800, 133 h.; 1818, 150 h.; 1836, 160 h.; 1856, 148 h.; 1861, 142 h.

Houry fut incendié en 1650 par les troupes qui tenaient pour M. le Prince. Tout le village fut consumé par les flammes, à l'exception d'une maison, du moulin et de l'église; il y eut en outre un grand nombre d'habitans tués ou blessés. — Il se fait à Houry un pélerinage de St Agapit, où l'on conduit les enfans sujets aux tranchées.

Seigneurs d'Houry.

Vers 1250. Raoul de Gonesse, chev. de Ohéris; enfant, Anselme.

1265-79. Anselme de Ohéris, chevalier.

1319. Jean, dit le bâtard de la Frête, chev., sire de Horis; femme, Catherine.

Digitized by Google

1392-1404. Jacques Stancion ou Stançon, écuyer, prévôt de Laon, seigneur de Horis.

1511. Nicolas de Houris, sieur du lieu.

Dans les dernières années du 16e siècle, la terre d'Houry entra dans la maison de Signier, dont les membres étaient seigneurs de Rogny, et y resta jusqu'à la révolution (Voyez Rogny).

Housseaux. — Hameau dépendant d'Any-Martin-Rieux. Ce n'était encore qu'une simple ferme en 1816. C'était jadis un fief dont nous ne connaissons qu'un seigneur.

1658. Claude de Castres, seigneur de Housseaux.

HOUSSET, HUSEL en 1173; *Houssellus* (12e siècle); *Husellus*. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée, à 28 k. au N. de Laon et 15 au S.-O. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Sains, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Louis. — Population : 1760, 416 h. (92 feux); 1800, 655 h.; 1818, 741 h.; 1836, 724 h.; 1856, 680 h.; 1861, 650 h. — Dépendance : Harbe (ferme).

Seigneurs de Housset.

1165. Gippuin de Houssel; femme, Osilie?

1171-80. Raoul de Houssel; femme, Marguerite; enfans: Jean, Raoul, Guy.

1188. Jean, chev. de Housset; femmes : 1° Marie; 2° Joia; 3° Marguerite; enfans : Jean, Aélide, Jeanne, femme de Jean de Sons.

1230. Jean II, seign. dudit; femme, Isabelle ou Elizabeth de Maucreux, qui lui apporta Vesle.

1294. Elizabeth, dame de Housset et Vesle.

1502. Raoul II de Coucy, seign. de Vervins, Housset, etc.

1511. Nicolas Ledoux, seigneur d'Housset.

1527. Jeanne le Cirier, dame dudit.

1555. Charles de Crécy, s. de Sons et Housset.

1603. Madeleine de Charron, dame de Housset par acquisition (Voyez Chalendry).

1660. Antoine Ferrant, écuyer, seign. dudit, capitaine d'infanterie; femme, Jeanne Denis.

1670. François de Crécy, seigneur de Sons et Housset, fils de François de Crécy, s. de Sons.

Vers 1690. Louis-François d'Hervilly, seign. de Leschelles, Housset, Dury, Sommette, etc.; femme, Antoinette de Montejan; enfant, Henriette, femme de Marc-Louis de Caulincourt.

1712. Michel d'Hervilly, seigneur dud. (Voyez Leschelles).

Hozien (Rû d'). — Ruisseau divisé en deux branches dont l'une prend sa source à Bagneux et l'autre à Audignicourt, se réunissent au-dessous de Morsain, et se jettent ensemble dans l'Aisne à Vic. Le rû d'Hozien paraît être le ruisseau qui est nommé *Ausona* dans une charte de 1277 : *aquæ que fluunt inter villas de Avallibus* (Vaux, hameau dépendant de Morsain) *et de Vico* (Vic-sur-Aisne) *scilicet : aqua de Ausona à parte de Avallibus, et aqua de Balencon à parte de Vico.*

Huez, Huès. — Ce hameau dépendait autrefois de Chacrise. Il a été réuni à Nampteuil-sous-Muret en 1822.

Humfroy (Sart). — Nom d'un bois qui s'étendait jadis près du Tronquoy.

Humont. — Ancien fief à Molinchart (Voyez ce mot).

Hurlu. — Ancien fief à Achery-Mayot (Voyez ce mot).

Hurtaut (Le). — Ruisseau qui prend naissance dans le département des Ardennes, coule de l'est à l'ouest, entre dans le département de l'Aisne au-

Digitized by Google

dessus de Berlize et se jette dans la Serre à Montcornet, après un cours d'environ cinq lieues.

Hurtebise ou Heurtebise, *Hurtebise vetus* en 907.—Ferme dépendante de Vauclerc. Elle est fort ancienne, car il en est question dans un diplôme de Charles-le-Simple, en 907. Elle devint au 13e siècle la propriété des moines de Vauclerc. Une bande de ligueurs la pilla et la saccagea en 1590. — La bataille qui se livra sur son territoire en 1814, entre les Français et les alliés, l'a rendue célèbre. Attaquée et défendue avec une opiniâtreté sans exemple, la ferme d'Hurtebise resta, le 6 mars au soir, dans les mains des Russes. Mais le lendemain les Français l'attaquèrent de nouveau et en chassèrent l'ennemi qui, en se retirant, y mit le feu. Les granges et les autres bâtimens furent réduits en cendres; le corps de logis échappa seul à l'incendie.

I

Inci. — Localité autrefois située près de St-Quentin, laquelle au 12e siècle, appartenait à l'abbaye d'Isle de cette ville. En 1138, cette maison religieuse la donna à l'abbaye de Vicogne, avec ses dépendances moins le moulin, et y ajouta le jardin d'Essigny avec le terroir de *Valleham*, le tout pour un cens annuel de 20 muids de froment.

Intendance ou généralité de Soissons. — Les intendans succédèrent aux *commissaires départis*. On nommait ainsi autrefois des fonctionnaires dont la mission consistait à surveiller la gestion des trésoriers de France. Ces commissaires n'avaient point d'abord de résidence fixe, mais plus tard ils s'établirent au chef-lieu de la principale élection de leur circonscription, et leur administration prit le titre de *bureau des finances*. La ville de Laon, en sa qualité de siége de la principale élection de la province, devait avoir un bureau des finances, et on voulut en placer un dans ses murs en 1595; mais la magistrature laonnoise, fort influente alors, craignant, dit-on, d'être éclipsée par le faste de ces nouveaux fonctionnaires, travailla et réussit à éloigner un établissement qui l'offusquait. Dans le même temps, le chef de la Ligue, Mayenne, faisait sa paix avec Henri IV, et en obtenait la ville de Soissons comme une de ses places de sûreté. Il n'eut pas de peine à obtenir aussi que le bureau des finances fût placé dans cette ville. Ainsi fut créée la généralité ou intendance de Soissons. Pour la former, on démembra de la généralité de Blois l'élection de Chât.-Thierry, de la généralité de Paris, les élections de Clermont, Crépy-en-Valois et Soissons; de la généralité d'Amiens, l'élection de Noyon,

Digitized by Google

et de la généralité de Champagne, les élections de Laon et de Guise (V. l'acte d'établissement ci-dessous). La généralité de Soissons se composait donc de sept élections divisées en 23 subdélégations, qui comprenaient plus de 1,100 paroisses et une population de 429,260 habitans en 1781. — En 1698, on comptait dans la généralité de Soissons, ainsi constituée, trois évêchés, trois cathédrales, 25 églises collégiales, 1,000 à 1,100 curés, 6 à 700 chapelles simples, 40 abbayes d'hommes, 8 de filles, 88 prieurés en règle ou en commende, 42 monastères d'hommes, 13 de filles, 2,000 ecclésiastiques dont 1,800 bénéficiers, 6 à 700 religieux et 3 séminaires, le tout possédant près d'un million six cent mille livres de rente, non compris les ordres mendians et les hôpitaux. — Avant la révocation de l'édit de Nantes, on voyait dans la même généralité environ mille familles protestantes habitant particulièrement les bourgs de Roucy, Bohain et les frontières de la Thiérache. La plupart sortirent du royaume. — A la même époque, on comptait en outre dans la même généralité, environ 2,400 fiefs grands ou petits. — Au moment de la révolution, le bureau des finances de Soissons se composait d'un intendant, vingt-deux trésoriers de France, un chevalier d'honneur, deux avocats, deux procureurs du roi, trois greffiers et trois huissiers audienciers, deux commissaires au département des tailles, un commissaire des ponts et chaussées, deux receveurs généraux des finances, un receveur général des domaines et forêts et deux procureurs.

Intendans de la Généralité de Soissons.

1609. J.-Bapt. Le Picart, seigneur de Périgny, intendant de la justice, police et finances de la généralité de Soissons.
1640. Claude Basin de Bezons.
1665. Jean Desmarets.
1667. Nicolas Dorieu.
167.. Louis de Machaut.
1682. Roland Levayer, seigneur de Boutigny.
1685. Ant. Bossuet, chev., s. d'Aza-la-Cosne.
1690. Félix Lepelletier, seig. de La Houssaye.
1698. Claude-Joseph Samson.
1705. Antoine-François Lefèvre d'Ormesson, seigneur de Cheray.
1712. J.-B.-L. Laugeois d'Imbercourt, chev.
1714. André-Robert Lefèvre d'Eaubonne, chev., seigneur de Rizeis.
1717. Louis-Claude de Béchameil, chev., seig. de Nointel.
1720. Marc-Antoine Turgot de St-Clair, chev.
1722. Philbert d'Orry, chev., c^te de Vignory.
1727. François Richer, chev., s. d'Aube, etc.
1731. Ant.-Martin de Chaumont, marquis de la Galaisière.
1737. Jérôme de Bignon, ch., marq^is de Plancy.
1743. Charles Blaise de Melliant, chev., châtelain de Toizy.
1765. Louis Lepelletier, marquis de Morfontaine. C'est lui qui fit édifier le bâtiment de l'intendance de Soissons.
1785. Charles-Esprit-Marie de La Bourdonnaye de Blossac, chevalier.

Etablissement de l'intendance de Soissons, en 1595.

Henry, etc. Nous avons, depuis notre advènement à ceste couronne, essayé par tous moyens de mettre notre pauvre peuple en repos et faire cesser les misères et afflictions qu'il a endurées par la continuation de la guerre. Enffin, il a plu à Dieu nous en donner le moyen par la paix et réconciliation générale de tous nos bons subjets sous notre obéissance, pour laquelle establir en tout notre royaume et faire sortir les garnisons étrangères qui sont encore en aucune de nos villes, il nous est besoing de faire un fonds de deniers autres que de nos finances ordinaires, et nous ayant esté sur ce faites plusieurs ouvertures de moyens extraordinaires, il ne s'en est trouvé aucun plus propre

Digitized by Google

que par la création et establissement d'aucuns offices, mesmes d'un bureau de nos finances en notre ville de Soissons et à l'instar de nos autres générallités, que nous avons trouvé fort utile et commode, pour estre ladite ville de Soissons capitalle du pais de Soissonnois, bien fortifiée et munie contre toutes invasions des ennemis, bien peuplée et commode, sise en pais fort fertil, et sur une rivière naviguable, où il y a siége de bailliage, d'élection et grenier à sel; et ayant cest affaire desjà traité en notre conseil où estoient notre très cher et très amé cousin le duc de Montmorenci, connétable de France, et autres officiers de notre couronne, seigneurs et notables personnaiges de notre conseil; de leur advis et meures délibérations, avons pour le bien de ladite paix, par cestuy notre édit et ordonnance irrévocable, establi et establissons en notre dite ville de Soissons une générallité et bureau de recette générale de nos finances, qui sera et l'avons composé de deux présidens, qui seront aussy trésoriers généraux de France, huit autres trésoriers généraux, de deux recepveurs et deux contrôleurs généraux de nos finances, deux recepveurs et deux contrôleurs du taillon, deux greffiers, deux huissiers collecteurs de nos finances, deux huissiers dudit bureau, comme aussi deux recepveurs généraux et deux contrôleurs de nos gabelles, qui est le mesme et pareil nombre dont sont composés les bureaux des autres générallités de nos finances et desdites gabelles. Tous lesquels offices nous avons par le mesme édit créés et érigés, créons et érigeons en titre d'offices formés pour y estre présentement et cy-après, quand vaccation y escherra, par nous et nos successeurs roys, pourvu de capables personnes et de la qualité requise, qui les tiendront et exerceront aux honneurs, prérogatives, prééminances, priviléges, franchises, libertés, pouvoirs, droits de *busche et de présence*, profits, revenus et émolumens tels et semblables dont jouissent les officiers de semblables qualités èsdites autres générallités, et qui leur ont esté attribués tant par leur establissement, que par edits et déclarations et réglemens sur ce faits, et tous lesquels nous avons attribués et attribuons auxdits officiers présentement créés, comme si le tout estoit cy par le menu spécifié; auquel bureau et générallité ressortiront les eslections et greniers à sel de Soissons, Crespy (en Valois), Chasteau-Thierry, Clermont en Beauvoisis, Coussy, La Ferté Milon et chambres qui en dépendent, qui auparavant ressortissoient tant en la générallité de Paris, que celle de Bloys, pour lesdits greniers de Soissons et Coussy; et aussy l'eslection et grenier à sel de Noyon qui ressortissoit en la générallité d'Amiens; et pareillement l'eslection et grenier à sel de Laon, et les greniers de Velly (Vailly), Cormissy (Cormicy, Marne), Marle et Guyse qui ressortissent en celle de Châlons en Champaigne; lesquels eslections et greniers nous avons distraits, séparés et éclipsés des susdites générallités pour doresnavant et à toujours demeurer soubs ladite générallité de Soissons, où seront apportés tous les deniers de nos tailles, aydes, taillon et gabelles, et toutes autres natures de deniers de nos finances tant ordinaires que extraordinaires par nos recepveurs de nos dites finances taillon et gabelles chacun en l'année de son exercice, comme ils avoient accoustumés de faire auxdites générallités de Paris, Amyens, Châlons et Bloys, sans que les trésoriers généraux de France desdites générallités puissent plus ordonner ou disposer des deniers de nosdites finances et gabelles des greniers et chambres cy-dessus déclarées attribuées à ladite générallité de Soissons, ny s'entremettre aucunement du fait d'icelles, ce que nous leur deffendons très expressément, sur paine de nullité et d'en respondre en leurs propres et privés noms. Et affin que lesdits officiers présentement créés ayent moyen de faire leur debvoir et s'entretiennent desdites charges, nous leur avons ordonné et attribué les gaiges qui s'ensuivent, savoir: à chacun desdits deux présidens mille escus, et à chacun des huit trésoriers généraux 833 escus 1/3; et encore tant à eulx qu'auxdits présidens 104 escus pour leur droit de présence, 75 escus pour droit de busche. A chacun desdits recepveurs généraux des finances 866 escus 2/3, ensemble deux deniers par livre du manyement qu'ils feront des levées extraordinaires et autres droits nouvellement attribués aux autres recepveurs généraux des finances, sans qu'ils soient tenus payer aulcune nouvelle finance pour ce regard. A chacun des deux contrôleurs généraux 300 escus. A chacun des recepveurs du taillon 400 escus. Aux deux contrôleurs dudit taillon chacun 200 escus. A chacun des deux greffiers 83 livres, et à chacun desdits huissiers collecteurs dudit bureau, 33 livres et à chacun desdits recepveurs généraux des gabelles mil escus. A chacun des contrôleurs généraux desd. gabelles 466 escus 2/3 et autres droits

Digitized by Google

tels et semblables qui ont esté attribués et dont jouissent ou doivent jouir les autres officiers desdites gabelles en nos aultres générallités suivant les produits de leur création ; tous lesquels gaiges leur seront payés doresnavant par lesdits recepveurs généraux chacun en l'année de son exercice par chacun an, aux quatre termes accoustumés, et à ceste fin seront employés ès estats de la valeur de nos finances de ladite générallité, ainsy qu'il est accoustumé ès autres générallités. Et ne seront lesdits officiers présentement créés, tenus de payer ores ny à l'advenir aultres finances que ce que à quoy seront taxés lesdits officiers, nonobstant nos édits faits sur le..... que les officiers de nos finances doibvent faire, dont nous les avons exemptés et déchargés, les exemptons et déchargeons par ces présentes. Si donnons en mandement à nos amés et féaux, etc. Donné au camp devant La Fère, au mois de novembre l'an de grâce 1595 et de notre règne le septième.

INVIDONCOURT, *Inviduncurtis juxta Stabulas* en 1045.—Localité détruite qui était située près d'Étaves. Il en est question dans une charte de l'an 1045, par laquelle Othon, comte de Vermandois, donna à l'abbaye de St-Prix une terre arable sise à Invidoncourt, avec ses hôtes et ses bois.

IRON, YRON, HIRON vers 1150; *Hirum.* — Village de l'ancienne Thiérache, bâti sur le bord d'un ruisseau, à 60 k. au N. de Laon et 25 au N.-O. de Vervins, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage et élection de Guise, du diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Guise, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St Denis. — Population : 1760, 412 h. (119 feux); 1800, 560 h.; 1818, 655 h.; 1836, 733 h.; 1856, 877 h.; 1861, 836 h. — Dépendance : le Moulin Flament.

On voyait autrefois à Iron une forteresse considérable, qui fut détruite par les Espagnols. — Ce village possédait jadis une maladrerie dont les revenus s'élevaient à 50 liv. en 1648. Un bureau de bienfaisance y a été établi en 1824. — Iron portait en dernier lieu le titre de baronie. Il est la patrie de J.-B. Denizart, jurisconsulte du 18e siècle.

Seigneurs d'Iron.

Vers 1150. Owel de Hiron.

1172-75. Dreux de Tupigny, seigneur d'Iron; femme, Elizabeth. Enfans: Arnoul, Evrard.

1187. Evrard d'Iron.

1243. Gautier, seign. d'Iron, fils d'Alexandre de Tupigny.

1269-83. Gautier II de Tupigny, sire d'Iron, Lavaqueresse et Le Torchon. Femme, Honestasse de Hamelaincourt.

1312. Gautier III, sire de Tupigny, Iron et St-Martin-Rivière.

1660. N. de Soyecourt.

Vers 1680. Louis-François d'Hervilly, baron d'Iron, seigneur de Leschelles, etc. (Voyez ce mot).

IRSON *(Claude)*, né à Ribemont et mort dans cette ville le 24 juillet 1714, âgé de 96 ans. Il passa plus de 60 ans à enseigner les matières qui concernent le commerce et la banque. Le roi lui accorda, le 25 septembre 1663, des lettres-patentes qui l'établissaient seul juré teneur de livres pour l'ordre et la vérification de toutes sortes de comptes. Il a publié plusieurs ouvrages sur ce sujet, et il fut honoré de la confiance de Colbert.

ITANCOURT, *Eintonicurtis* en 853. — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une plaine élevée, sur l'antique chaussée gauloise de Laon à Arras, à 40 k. au N.-O. de Laon et 6 au S.-E. de St-Quentin. autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage de St-Quentin, élection de Guise, diocèse de Noyon,

Digitized by Google

aujourd'hui du canton de Moy, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St Eloi. — Population : en 1760, 140 feux; 1800, 825 h.; 1818, 885 h.; 1836, 848 h.; 1861, 829 h.

Le village d'Itancourt appartenait dès le 9e siècle au chapitre de St-Quentin qui, en l'année 855, à la prière d'un nommé Hyldrade, et en échange des biens qu'il en avait reçus, lui accorda ce village sa vie durant. Nous donnons ci-dessous le texte de cette pièce intéressante. Itancourt, rentré ensuite dans les mains de ce même chapitre, n'en est plus sorti jusqu'à la révolution. — Ce village n'a point eu de seigneurs laïcs. — C'est en 1768 que fut ouverte la cendrière d'Itancourt.

Hyldrade, chanoine de St-Quentin, donne à ce chapitre des biens en échange d'Itancourt.

In nomine, etc. Karolus, Dei gratiâ rex. Cum enim ecclesiarum Dei utilitatem super omnes vite nostre actus procurare gaudemus... Quia veniens quidam servorum Dei devotissimus ex monasterio sancti Quintini eximii martyris Christi nomine Hyldradus, una cum carissimo nobis comite Adalardo (Adalbert, comte de Vermandois) qui et abba prefixi cenobii, innotuit serenitati nostre pariter divini amoris *tactus* pietate, res quas dam sue proprietatis ob remedium anime sue ad jamdictum monasterium vellet tradere, et pro hiis unam villam per concensum sui abbatis atque fratrum in vita sua duntaxat habendam, usu fructuario sumere, eo scilicet tenore sicut infrà plenissimè continetur scriptum. Donat itaque supradictus Hyldradus res sue proprietatis, omnes quas in Osnegio absque lite possidere videtur, cum castriciis, vineis, pratis, etc.... Et accepit sub predicto jure pro eisdem rebus villam que vocatur Eintonicurtis, cum omni integritate suâ juste et legaliter ad se pertinentia, cum mancipiis verò inhabitantibus, et in domitionis monte tria sedilia cum vineis ad se pertinentibus. In vico quoque sediolum unum ad officium peragendum lavandorum vestimentorum cum gemino lavendario qui in eo habitare videtur, ita ut ab hodiernâ die de iis utriusque rebus propriis scilicet et ecclesiasticis hospitalis infra claustra in domo quam ipse, volente Deo, construxit, juxta quam parva basilica edificabitur, tali ordine in perpetuum habitura edificetur..... Ut autem hec nostre roborationis auctoritas majorem in Dei nomine per supervementia tempora obtineat vigorem, anuli nostri inscriptione subter eam jussimus sigillari.

Iverol ou Yverol en 1162. — Localité ruinée, autrefois située près d'Iviers. Elle appartenait à Cuissy,

IVIERS, YVIERS en 1161. — Village de l'ancienne Thiérache, situé dans une plaine élevée et accidentée, à 50 k. au N. de Laon et 20 au S.-E. de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Aubenton, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patronne, la Vierge. — Population : vers 1260, 60 feux; 1760, 640 h. (142 feux); 1800, 1,010 h.; 1818, 955 h.; 1836, 1,140 h.; 1856, 1,004 h.; 1861, 1,008 h. — Dépendances : Corneaux, le Hautrieux (hameaux).

La terre d'Iviers fut donnée en 1126, à l'abbaye de Cuissy, avec Iverol, par Wiard de Hétry et sa femme Béatrix, sœur de Goswin, châtelain de Pierrepont. Elle passa ensuite à l'abbaye de Montreuil, qui la possédait encore au moment de la révolution.

Des anciens seigneurs d'Iviers, lesquels relevaient de la baronie de Rozoy, nous ne connaissons que les suivans :

1260. Jean de Louvain.

1390. Jean de Moy, seigneur de Parfondru et d'Iviers, prévôt de Laon (Voyez Parfondru).

Ivregny, *Ivernacus*. — Cense ruinée, jadis assise sur le terroir de Douchy.

Digitized by Google

J

Jacobins. — On ne comptait autrefois que deux maisons de Jacobins dans le département. Celle de St-Quentin fut établie en 1221. Petit dans l'origine, ce couvent prit par la suite de tels accroissemens, qu'on l'appela le *couvent des cent pères*. Il n'était plus occupé que par six religieux en 1789, et jouissait de 4,900 liv. de revenus. La fondation du couvent de Jacobins de Vailly remontait sans doute à la même époque, mais elle n'est pas connue avec précision. Cette dernière maison ne comptait depuis longtemps qu'un seul religieux, lorsque la révolution l'a supprimée avec toutes les autres du même genre.

Jacques-d'Arrancy (Saint). — Moulin à eau dépendant de ce village. — Il fut construit par les moines de Foigny, au milieu du 12e siècle, sur un terrain et avec la source qui leur avaient été donnés en 1145 par Clarembaud, seign. de Montchâlons. Plus tard, il forma un fief qui, au 16e siècle, appartenait aux seigneurs d'Eppes.

1571. Jacques de Balainnes, seigneur de Courtaumont, et de St-Jacques par sa femme, Madeleine de Cuvilliers. Ils vendirent à
1572. Louis Duglas, seigneur de Ployart.

Jaillard, Jallard en 1132. — Moulin dépendant de Chézy. — Au 13e siècle, il appartenait à l'abbaye de ce nom.

Jaligny, *Jaliniacus* en 1167. — Localité autrefois située du côté de Cuissy, et dont la dîme fut donnée à cette maison religieuse par Robert de Montaigu.

JAULGONNE, *Jalgonium.* — Village de l'ancienne Brie champenoise, situé sur la rive droite de la Marne, à 75 k. au sud de Laon et 15 à l'est de Chât.-Thierry, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage et élection de Chât.-Thierry, diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Condé-sur-Marne, arrond. de Chât.-Thierry, même diocèse. — Patron, St Jean-Baptiste. — Population: 1760, 102 feux; 1788, 523 h.; 1800, 636 h.; 1818, 584 h.; 1836, 626 h.; 1856, 616 h.; 1861, 635 h. — Dépendance: Launay (isolée).

Le journal de Verdun pour 1751, rapporte que la femme d'un maçon de Jaulgonne accoucha, cette année, de *cinq* enfans qui furent baptisés. — L'église de Jaulgonne se faisait autrefois remarquer par le grand nombre et la richesse des ornemens dont elle était décorée. On y voit encore plusieurs chapes fort belles. — Au 14e siècle, Jaulgonne appartenait au roi; au moment de la révolution il était au duc de Bouillon.

Javage, *Javagiæ* en 1148. — Hameau dépendant de Faverolles. Au 12e siècle c'était un lieu désert qui fut donné en 1148 par Raoul, comte de Vermandois, à l'abbaye de Viviers (Voyez ci-dessous l'acte de donation). L'abbé de cette

Digitized by Google

maison y fit aussitôt construire des bâtimens d'habitation, dans lesquels il transporta la communauté de sœurs qui, jusque-là, avaient résidé dans l'enceinte de son abbaye. Cette communauté ne tarda pas à se dissoudre.

Don de Javages aux moines de Viviers, en 1148.

Radulfus, Viromandorum comes, omnibus tàm futuris quàm presentibus salutem in perpetuum. Dignum est munificentia principum justis petitionibus religiosorum virorum facilem prebere consensum. Ea propter, ego Radulfus, Viromandorum comes, precibus venerabilis Henrici, Vivariensis abbatis carissimi mei inclinatus, concedo ei locum qui dicitur Javagias, ad construendum oratorium et habitationem congruam ad mansionem sororum suarum, ut ibi remote à seculi strepitu, Deo valeant servire. Concedo eis etiam usuarium in nemore, tàm ad comburendum, quàm ad necessarios usus officinarum suarum construendarum per totam forestam que ex utràque parte vicina domui illarum. Ne igitur heredes mei post decessum meum prefati loci sorores molestare presumant, sigilli nostri auctoritate corroborari precepi donationem istam, et subscriptione eorum qui interfuerunt muniri. Actum anno Verbi incarnati MCXLVIII.°

JEAN (SAINT); *Sanctus Johannes* en 1153. — Maison isolée dépendante d'Aubigny. — Au 12e siècle le domaine de St-Jean appartenait aux seigneurs d'Aubigny. Josselin, l'un d'eux, le vendit aux moines de Foigny en 1153, pour la somme de trente sous de Provins.

JEANCOURT, JEHANCOURT ou JANCOURT, *Jehancurtis* en 1149. — Village de l'ancien Vermandois, bâti dans une plaine nue et élevée, à 65 k. au N.-O. de Laon et 15 de St-Quentin, autrefois de la généralité d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton de Vermand, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St-Martin. — Population: en 1760, 142 feux; 1800, 603 h.; 1818, 622 h.; 1836, 673 h.; 1856, 692 h.; 1861, 739 h. — Dépendance: le Haut-Buisson (isolée).

Il est question de Jeancourt dès le commencement du 11e siècle: l'autel en fut donné en 1048, à la paroisse de St-Remi de St-Quentin. — Au 12e siècle, la terre de Jeancourt appartenait à un certain Adam, échanson, probablement de Vermandois, qui la donna à l'abbaye d'Honnecourt. A son tour, celle-ci la céda en 1190 à l'abbaye de Fervaques, pour une redevance annuelle de deux setiers de vin (Voyez l'acte de donation).

Seigneurs de Jeancourt.

Au 12e siècle, la seigneurie de Jeancourt appartenait aux seigneurs de Fonsomme. Jean, chanoine de St-Quentin et fils d'Isabelle de Fonsomme, en était seigneur à la fin de ce même siècle. Cette seigneurie passa ensuite dans les mains des seigneurs de Caulaincourt?

Vers 1220. Geoffroy Musard, chev., seign. de Jehancourt.

1225. Pierre de Jehancourt.

1234. Gobin Musard, fils de Geoffroy, s. dudit.

1330. Tassart de Jehancourt.

1555. Antoine de Flavigny, seigneur dudit.

1600. François du Breuil, seign. du Verguier et de Jeancourt. Il vendit à

1608. Charles de l'Epinay, seign. de Vendelles.

1650. Jacques de l'Epinay, chev., seig. dudit, Marteville, etc.; femme, Anne Hourlier (Voyez Marteville).

En dernier lieu, le marqui de Lambert.

L'abbé d'Honnecourt donne le village de Jeancourt à l'abbaye de Fervaques, en 1190.

Sciant omnes hoc scriptum inspecturi, quod ego Symon, abbas, et ecclesia nostra Hanocurtensis terram quandam de Jehancurte quam Johannes, filius Ysabel de Fontis Summa, ab Adam Pincerna tenuerat, quam idem Adam nobis contulerat, ecclesie beate Marie de Fontis Summâ tali condi-

Digitized by Google

tione concessimus quod eadem ecclesia nobis duos capones in natale Domini singulis annis exsolvet, in substitutione etiam sue nove abbatisse, duos sextarios vini ad mensarum sancti Quintinienis modiocris pretii, scilicet, neque de meliore neque de pejori. Addicimus etiam quod si forte de ipsâ vel in ipsâ aut etiam pro ipsâ terrâ placita consurrexerint, coram nobis litis auctores experientur. Ut autem hoc perpetuo ratum illibatumque permaneat, utriusque ecclesie sigillo communientes et testium subsignatione firmantes per cyrographum dividimus. S. Simonis, abbatis Hanocurtensis. S. Margarite, abbatisse de Fontes Summâ, etc. Actum anno incarnati Verbi MCLXXXX.»

JEANTES, JEANTE-LA-VILLE, *Jantha* (12e siècle), *Janta*. — Village de l'ancienne Thiérache, situé sur le bord d'un ruisseau, à 55 k. au N.-E. de Laon et 13 à l'est de Vervins, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton d'Aubenton, arrond. de Vervins, diocèse de Soissons. — Patron, St-Martin. — Population: vers 1260, 70 feux; 1760, 683 h. (152 feux); 1800, 864 h.; 1818, 1,031 h.; 1836, 1,098, h.; 1856, 1,061 h.; 1862, 1,029 h. — Dépendances: la Sablonnière, Coutenval, le Coq-Banni, la Longne-Rue, Rogemont, l'Epinette (hameaux); la Folie (ferme), le Robinet (moulin).

Au 13e siècle, Jeantes appartenait à l'abbaye de Clairfontaine.

Seigneurs de Jeantes, relevant de Rozoy.

1131-53. Herbert de Jeantes. Frère, Ramer; sœur, Marsilie, femme d'Amisard Wastins.

1183. Gillebert, chevalier de Jeantes.

1187-90. Barthélemi de Jeantes; femme, Elizabeth. Enfans: Gobert, Jacques, Marie, Marguerite.

1205. Raoul, seign. de Jeantes. Enfant, Jean. Raoul était de la famille de Marle.

1218. Jean de Jeantes.

1220-25. Adam de Jeantes.

En dernier lieu, les comtes d'Apremont.

JEANTES-LA-COUR. — Ferme dépendante de Jeante-la-Ville. Elle appartenait autrefois à l'abbaye de St-Michel.

JEOFFRECOURT, GEOFFROICOURT, *Jofredi curtis* en 1267; *Joyfrei curtis*, même année. — Ferme dépendante de Sissonne.

Johannistes. — Voyez Soissons.

JEAN DE ROCQUIGNY, d'abord abbé de Clairfontaine, puis de St-Martin de Laon et enfin général de Prémontré, né à Rocquigny de parens obscurs, mort en odeur de sainteté le 27 août 1269.

Jean de Rocquigny avait étudié sous Alexandre de Halès. Il a laissé quelques homélies sur les épîtres et sur les évangiles, et un gros traité de théologie dans le goût des scholastiques. Il fut le fondateur du collége de Prémontré à Paris, en 1252.

JONCOURT, *Jovincurtis?* — Village de l'ancien Vermandois, situé dans une plaine élevée et accidentée, à 59 k. au nord de Laon et 13 de St-Quentin, autrefois de l'intendance d'Amiens, des bailliage et élection de St-Quentin, diocèse de Noyon, aujourd'hui du canton du Câtelet, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St-Martin. — Population: en 1698, 268 h.; 1800, 634 h.; 1818, 725 h.; 1836, 766 h.; 1856, 881 h.; 1861, 909 h. — Dépendances: Wiancourt (hameau); le Grison (ferme).

La paroisse de Joncourt comprenait au 13e siècle Etricourt, Wiancourt,

Digitized by Google

Estrées en partie, Noroy et Magny-la-Fosse. L'évêque de Noyon la divisa en deux en 1259. Wiancourt et Estrées restèrent annexés à Joncourt; Noroy et Magny-la-Fosse furent attachés à la cure d'Étricourt.

Les seuls seigneurs connus de Joncourt sont les suivans:

1205. Barthélemi de Joncourt; femme, Ade de Hargicourt.

Vers 1500. Nicolas de Flavigny, écuyer, seig. d'Harcigny et Joncourt.

1582. Louis Leblond, seigneur dudit.

1588. Gaucher Leblond, seign. dud.; femme. Marguerite d'Y.

1593. Jacques Leblond, seign. dud.; f^e, Françoise Aubé de Bracquemont.

1630. Jacques Leblond, seign. dud.

1749. Quentin Philippi, seign. d'Estrées, Joncourt, etc.

1756-70. N. Philippi, conseiller en la cour des monnaies à Paris, seigneur desdits.

1787. N. Philippi, seig. d'Estrées et Joncourt.

1789. M. Leblond, seigneur dudit.

Jonqueuse, *Juncosa* en 1142: *Joconsa* (13e s.). — Ferme dépendante de Macquigny. Elle formait autrefois une paroisse à part et appartenait à l'abbaye de Bohéries. En 1760 on y comptait 29 h. — Au 12e siècle, le terroir de Jonqueuse appartenait à Baudoin, seigneur de Soupir qui, par l'entremise de Barthélemi, évêque de Laon, le donna vers 1142 pour le salut de son âme, à l'abbaye de Foigny, avec la permission d'y construire une ferme. On trouvera ci-dessous le curieux texte de cette donation. Quelques années plus tard, Foigny échangea ce domaine contre une partie de Faucouzy, qui appartenait à l'abbaye de Bohéries.

Don du territoire de Jonqueuse à l'abbaye de Foigny, pour y bâtir une ferme.

Ego Bartholomeus, Dei gratiâ, sancte Laudunensis ecclesie minister indignus..... Notum igitur esse volumus tàm posteris quàm modernis..... Proindè Balduinus de Suppeio (Soupir) in territorio ville que Macuniacus (Macquigny) dicitur, quam ipse et predecessores sui de nostro et antecessorum nostrorum beneficio, heriditario jure, tenuerunt, assensu et benevolentiâ nostrâ, annuente filio suo Widone et sorore ejus Adâ, annuente etiam Roberto Mutello et Rainero, filio ejus, qui totam terram illam se habere debere calumpniabantur, concedente etiam Alberto de Sisiaco, et filiis ejus Simone et Elberto, qui se in quartâ parte terre jus habere dicebant, Goszuino, abbati de Fusniaco, ceterisque fratribus inibi Deo famulantibus, pro salute anime sue, in loco qui Juncosa dicitur curtem edificare, et ita libere absque omni exactione et consuetudine tenere concessit, sicut ipse terram illam tenet quam in proprio dominio habet. Dedit etiam eis duas carrucatas terre ad omnes rigas, à nemore illo in quo curtis sita est versus Britignimontem (Bertaignemont, dépendance de Landifay), necnon et à curte versus Macuniacum terram ad X modios sementis ad Guisiensem mensuram, et oportunitates, sive aisentias terre in pascuis, silvis et aquis, ac liberos ingressus et egressus. Insuper et prata in quadam insulâ Isare fluminis, secundum quod ipsa insula concluditur, à vado *dicim* usque versus Auriniacum (Origny-Ste-Benoîte). Clarembaldus quoque de Fasti qui territorii ipsius ex parte uxoris sue Hilarie, cui hereditario jure obvenit, decimam tenet, annuente ipsâ uxore suâ, filioque eorum Waltero, predictis fratribus concessit, ut pro tribus carrucatis terre que versus Britignimontem protenditur, necnon et pro totâ decimâ curtis tàm armentorum, quàm equorum, oviumque ac porcorum vel apium, seu etiam proventibus hortorum, tres modios frumenti ad mensuram Guisiensem annuatim ei persolvant. Hujus autem concessionis testes sunt, etc.....Predicte igitur predicto modo facte donationes et concessiones ne aliquâ in posterum oblivione aut occasione possint dissolvi, presenti paginâ eum sigilli nostri impressione eas precipimus confirmari (sans date). (1er *cartul. de Foigny*, *art.* 7.)

Jonquière (La), *Jonquiera*. — Ferme dépendant de Manicamp. C'était autre-

Digitized by Google

fois un fief relevant de ce village. Il fut longtemps possédé par les seign. de Quierzy, entra par Jeanne de Quierzy dans la maison de Roye; par Marie de Roye, femme de Philippe de Bourgogne, dans cette maison; dans celle de Halluin, par Françoise de Bourgogne, femme de Philippe de Halluin, vers 1490; par Anne de Halluin dans celle de Brulart-Genlis, et par acquisition en 1691 dans celle de Manicamp.

Josienne, aujourd'hui Ru de Crouy. — C'est un ruisseau qui prend naissance au dessus de Crouy, passe dans ce village et va tomber dans l'Aisne auprès de St-Médard. Il est ainsi nommé dans une charte d'Hugues, comte de Soissons, de l'année 1304.

JOUAIGNES, JOHEGNE (13e siècle) JOOIGNES en 1242, JOUAGNE, JOUAIGNE; *Geoniæ* en 1108: *Gehonia* en 1113; *Gehennæ* en 1157—Village de l'ancien Soissonnais, bâti sur le penchant d'une colline, à 40 k. au sud de Laon et 25 à l'Est de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Braine, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St-Pierre. — Population: 1760, 57 feux: 1800, 260 h. 1818, 283 h.; 1836, 305 h.; 1856, 303 h. 1861 298 h. — Dépendance: Virly (hameau).

Le nom étrange de Jouaignes semble indiquer que son emplacement servait jadis de théâtre à l'exécution des malfaiteurs: *Gehennæ*, les gehennes. — Ce village appartenait autrefois à l'abbaye de N.-D. de Soissons.

Seigneurs de Jouaignes.

Au 18e siècle, la seigneurie de Jouaignes consistait en une ferme composée de maison, jardin, pourpris et bâtimens, 218 arp. de terres, 8 arp. de bois, autant de prés, 4 arp. de terrage, 2 queues de vin de vinage; une seconde ferme appelée la grange Evrard, avec 50 arp. de terres et 6 de prés, cens et rentes portant lods et ventes, justice moyenne et basse, etc.

1210. Gautier ou Guillaume de Jouaignes, neveu de Milon de Breuil.

1235-43. Hugues de Jouaignes, dit de Valers, chev.; femme, Aélide.

1256. Henri de Jouaigne, écuyer, châtelain de Béthizy; Isabelle, sa sœur. Henri donna cette année à l'hôpital Ste-Marie de Soissons, 3 muids de vin et 10 poules de rente assis à Rozières.

1301-57. Milon de Jouaignes, chevalier.

Vers 1540. Louis Juvenal des Ursins, seigneur d'Armentières, Jouaignes, etc. (V. Armentières.)

Vers 1580. François des Fossés, seigneur de Jouaignes, fils puîné de Nicolas II des Fossés, seign. de Sissy; femmes: 1° Françoise de Carentier, dont Nicole, femme d'Hercule de Rouvroy; 2° Jeanne de Goussancourt; sans enfans; 3° Louise de Crécy, dont François; Antoine, auteur de la branche de Pottes; Jacqueline, morte jeune; Gabrielle, religieuse. François fut tué à Ham en 1595, par des prisonniers espagnols qui cherchaient à s'évader.

1595. François II des Fossés, seign. dud., cap. d'une compagnie de gens de pied; femme, Marguerite de Bacheler d'Hyauville; enfans: Charles, François, exempt des gardes du corps, auteur de la branche de Marchais en Valois.

1633. Charles des Fossés, chev., seign. dud., capit. au régiment de Ste-Croix, infanterie; femme, Anne de Warel; enfans: Eustache, Charles-Léon, sans alliance; Louise, femme de Jean Forestier, écuyer, seign. de Mézières; Jeanne, religieuse à Collinances.

Vers 1660. Eustache des Fossés, chev., seign. dud.; femme, Jeanne de Guibora; enfans: Eustache, Louis et Charles-Léon, sans alliances; Marie-Hiéronime, femme de N. de la Rue, chev., seigneur de Héricourt.

1695. Eustache II des Fossés, seigneur dudit, surnommé *le beau gendarme*, gendarme de la

Digitized by Google

garde; femme, Anne de Nicolardot; enfans: Eustache; Charles-François, sous-brigadier des gardes du corps; Nicolas-Louis, aussi sous-brigadier; Antoine et Elie-Joseph, gardes du corps; Anne, sans alliance; Henriette-Charlotte, femme d'Ant.-Guillaume-Alexis de Vignolles, chevalier.

1718. Eustache III des Fossés, seigneur dudit, de Borvoir et Brouilly en partie, brigadier des gardes du corps; femme, Marie-Thérèse Darras, enfans: Eustache, Charles-Henri, Eustache-Anne, mort jeune; Thérèse-Françoise, sans alliance.

1756. Eustache IV des Fossés, seign. dudit; femme, Louise-Barbe de Vezant; enfans: Charles-Godefroi-Gabriel; Ch.-Maurice; Henri-Antoine.

1780. M. de Laurès, seigneur dudit, conseiller au parlement de Paris.

JOUY, JOY, en 1170; JOI, en 1177; *Joiacus* en 1203. — Village de l'ancien Soissonnais, situé au fond d'une vallée tortueuse, sur la vieille chaussée gauloise de Laon à Vailly, à 21 k. au S. de Laon et 20 à l'E. de Soissons, autrefois de l'intendance, des bailliage, élection et diocèse de cette ville, aujourd'hui du canton de Vailly, arrond. et diocèse de Soissons. — Patron, St Bandry. — Population : en 1760, 43 feux; 1800, 230 h.; 1818, 227 h.; 1836, 224 h.; 1856. 189 h.; 1861, 208 h. — Dépend. : Colombe, le Toty, Volvreux (F.).

En 1232, les habitans de Jouy obtinrent de l'abbaye de N.-D. de Soissons, à qui leur village appartenait, d'entrer avec ceux d'Aizy dans la commune de Vailly, et de jouir de ses franchises, à la condition de lui payer un cens annuel de 6 liv. parisis (V. Aizy.) — Ce village n'a point eu de seigneurs laïcs.

JOVET *(Laurent)*, jurisconsulte, avocat au parlement de Paris, né à Laon, mort en 1679. Il a publié :

La bibliothèque des arrêts, Paris, 1669.

JOVET *(Nicolas)*, chanoine de Laon, né dans cette ville, mort au mois d'août 1710. — On a de lui :

Le triomphe du sacrement de l'autel ou l'Histoire de Nicole Obry, Laon, 1682. — *Recueil des blasons généalogiques de la Picardie*, 1680. — *Histoire de l'ancienne maison de Coucy*, Laon, 1682. *Histoire de toutes les religions du monde*, 4 vol. in-12, 1708. Ce dernier ouvrage a eu deux éditions.

JULIEN (SAINT). — Hameau dépendant de Royaucourt. C'était autrefois un fief ayant des seigneurs particuliers.

16.. Claude Parat, écuyer, seign. de Chailvet, St-Julien, etc.

1677. Pierre Parat, écuyer, seigneur desdits.

Vers 1700. Nicolas Lemercier, gentilh. servant, seigneur de Chailvet et St-Julien (V. Chailvet.)

1711. Jean-François Charmolue de la Garde, écuyer, seigneur de Longpré, Chailvet et St-Julien, contrôleur-secrétaire du roi.

JUMENCOURT. — Village de l'ancien Laonnois, bâti sur la rive droite de l'Ailette, à 30 k. à l'Ouest de Laon, autrefois du bailliage de Coucy, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui du canton de Coucy, arrond. de Laon, même diocèse. — Population: 1760, 51 feux; 1800, 261 h.; 1818, 273 h.; 1836. 325 325 h.; 1856, 296 h.; 1861, 307 h. — Dépendances : Trébecourt, le Fond de la Carrière (Ham.); Grandchamp, L'Argentelle (Fermes); le Clos St-Martin, le Voyeux (Isol.)

Seigneurs de Jumencourt.

1185. Gautier, châtelain de Péronne, seigneur de Bray-sur-Somme, Jumencourt, Fresne, Barizis, etc.; enfans: Jean, châtelain de Péronne; Lupart, seigneur du Hamel, et autres.

1270. Jean du Hamel, seign. de Fresnes, Ju-

Digitized by Google

mencourt et Barisis; enfans : Colard, Jean.

1406 Jean Tavernier, seigneur de Jumencourt.

1537. Jacques de Pas ou de Paroque, seigneur de Feuquières et Jumencourt.

1679. Alexandre de Créqui, chev., comte de Bernioule, seigneur dudit.

Vers 1700. François des Essarts de Lignières; abbé de Vermand. Il vendit Jumencourt à

1717. Guillaume Pinet, sieur des Fourneaux, qui le revendit à

1735. Pierre-Alexis du Bois de Courval, seign. de Pinon (Voyez ce mot.)

Il y avait autrefois à Jumencourt le fief *Treslecat* dont les seigneurs connus sont:

1660. Jean Trescat, seigneur dudit.

1670. Louis Trescat, idem.

Vers 1695. Pierre Floureau.

1701. Charles Carlier, avocat au parlem. de Paris.

1705. Jacques Treslecat, marchand à Coucy.

1711. Jacques Treslecat, son fils.

JUMIGNY, *Juminiacus* en 1084. — Village de l'ancien Laonnois, bâti au fond d'une large gorge qui s'ouvre dans la vallée de l'Aisne, et sur l'antique chaussée gauloise dite *de Barbarie* de Metz à Laon, à 22 k. au sud de Laon, autrefois de l'intendance de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon aujourd'hui du canton de Craonne, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patron, St Pierre. — Population : 1760, 345 h. (96 feux); 1800, 314 h.; 1818, 368 h.; 1836, 304 h.; 1856, 240 h.; 1861, 242 h.

Le village de Jumigny est ancien. En 1084, Elinand, évêque de Laon, en donna l'autel au chapitre de St-Pierre-au-marché de cette ville. — En 1145, il y avait dans la vallée de Jumigny, trois moulins à eau qui appartenaient à l'abbaye de Cuissy. — On voit par une charte de Barthélemi, évêque de Laon, que les paroissiens de Jumigny et de Cuissy étaient, au 12e siècle, dans l'usage de fournir les livres et les vêtemens nécessaires au service divin dans les églises de ces deux villages. Cette obligation fut remplacée en 1139 par la redevance d'une *geline* (poule), que chaque ménage dut payer annuellement aux curés de ces deux paroisses.

Seigneurs de Jumigny.

1116. Vautier ou Gautier surnommé *Frangeux haste* (brise lance), seigneur de Jumigny; femme, Ermengarde de Roucy; enf. : Gervais, Haymond, Gautier, Havide. Ermengarde se retira à Cuissy après la mort de son mari, et devint abbesse de Gérigny.

1139. Gervais, seign. dudit; femme, Alix ou Aélide de Bazoches; enfans: Geoffroi, Henri, Gaucher, Nicolas.

1170. Geoffroi ou Godefroi de Balaham, s. dud.

1210-33. Gaucher de Balaham, seign. dudit; femme, Mathilde.

12.. Thomas de Balaham, s. dud., leur fils ?

1316-22. Godefroi II de Balaham, seig. dud., gouverneur de Reims; femme, Marie de Rethel.

A la fin du 15e siècle, le domaine de Jumigny entra dans la maison de Proisy, puis dans celles d'Hallencourt et de Belzunce (Voyez la Bove et Neuville-en-Laonnois.)

JUMILLY, GEMEGNIES (13e siècle). — Hameau dépendant de Wattigny. Au 13e siècle, il appartenait aux religieuses de Ste-Marie de Trèves. On trouve abondamment autour de ce hameau, des médailles, urnes, tombeaux et autres objets antiques de provenance romaine.

Jumont. — Ancien fief à Martigny (Voyez ce mot).

JUSSY, *Jussiacus.* — Gros village de l'ancien Noyonnais, situé dans une plaine basse, à 30 k. au N.-O. de Laon et 17 au sud de St-Quentin, autrefois de la généralité de Soissons, du bailliage de Chauny, élection et diocèse de

Digitized by Google

Noyon, aujourd'hui du canton de St-Simon, arrond. de St-Quentin, diocèse de Soissons. — Patron, St-Quentin. — Population: 1760, 110 feux; 1800, 976 h.; 1818, 966 h.; 1836 et 1856, 1,200 h.; 1861, 1,344 h. Dépendances: Camas (hameau), Bray (ferme), la Cendrière (isolée).

Il est pour la première fois question de Jussy dans une charte de l'an 1046. — La carrière de cendres noires ou lignites, située près de ce village, fut ouverte en 1735. Une quantité de ces cendres ayant été extraite de terre et mise en tas, s'enflamma spontanément. Cet évènement attira sur elles l'attention publique; mais leurs propriétés fertilisantes ne furent découvertes que 25 ans plus tard (Voyez Cessières).

Seigneurs de Jussy.

Ce village avait autrefois une mairie établie en fief, et dont les possesseurs prenaient le titre de seigneurs de Jussy. Ce fief fut acheté en 1251 par les religieux de St-Eloi-Fontaine.

1290. Raoul, écuyer, seigneur de Gibercourt et Jussy.

1340. Robert, seign. de Jussy. Il fonda cette année le couvent des Célestins de Paris.

15.. Pierre de La Fons, seign. de Jussy et de Camas. Femmes: 1° Marie Vaudin; 2° Françoise Grin. Enfans: Nicolas, Jeanne, femme d'Eloi Lecomte, procureur du roi à Noyon; Marguerite, femme d'Edme Lemasson de Chauny.

15.. Nicolas de La Fons, seig. desd. Femme, Catherine Le Forestier. Plusieurs enfans sur qui fut saisie en 1625 la terre de Jussy, pour cause de religion, leur père ayant embrassé le protestantisme.

1770. M. Langlois, seign. de Camas et Jussy.

Il y avait autrefois à Jussy le fief du *Happart*, dit *le Trou de Bray*. Il était au 15e siècle dans les mains des seigneurs de Fonsomme, desquels il passa en 1559 dans la maison de St-Simon.

JUVIGNY, *Joviniacus?* (5e siècle); *Joviniaca villa* en 1060; *Juviniacus* en 1135. — Village de l'ancien Soissonnais, bâti à l'extrémité d'une vallée étroite, à 40 k. au S.-O. de Laon et 10 au N. de Soissons, autrefois de l'intendance de cette ville, du bailliage de Coucy, élection et diocèse de Soissons, aujourd'hui des canton, arrond. et diocèse de cette même ville. — Patron, St Juvin, confesseur. — Population: 1760, 78 feux; 1800, 340 h.; 1818, 374 h.; 1836, 394 h.; 1856, 392 h.; 1861, 413 h. — Dépendances: la Maison-Blanche, Beaumont, Montécouvé (Fermes); les Grands-Moulins, le Petit-Moulin.

Un romain du Bas-Empire, nommé Jovin, lequel était chrétien, paraît avoir fondé ce village et lui avoir donné son nom: *Jovini ignis*, village de Jovin. Le passage suivant du testament de St Remi constate du moins qu'il en avait possédé le territoire: *proprium quod fuerat Jovini, in solo Suessionico*. Juvigny devint ensuite la propriété des rois de France, qui en firent une résidence royale. Clotilde y séjournait au moment où Clovis son époux remporta la bataille de Tolbiac (496) et c'est dans ce lieu, paraît-il, que St Remi accomplit la conversion du roi des Francs. La terre de Juvigny fut l'un des nombreux domaines dont Clovis, à cette occasion, gratifia St Remi, et des mains de ce dernier, elle passa plus tard dans celles de l'église de Reims. Au 12e siècle, elle devint la propriété des sires de Coucy, et en 1197, Adélaïde, dame de Coucy et veuve de Raoul Ier, seigneur dudit, accorda aux habitans de ce village une charte de commune calquée sur celle de Vervins. Quarante ans après, Enguerrand III lui substitua la nouvelle charte que son frère, seigneur de

Digitized by Google

Vervins, venait d'octroyer à cette ville (V. Vervins). Par cette nouvelle charte qui confirmait l'affranchissement des habitans de Juvigny, Enguerrand leur abandonna toutes ses redevances pour une rente fixe de 50 muids de froment. Tout homme et toute veuve habitant Juvigny dut lui payer annuellement deux chapons; les habitans étaient baniers du moulin, du tordoir et du pressoir; ils devaient marcher à leurs frais à la défense des terres de Coucy, Marle et Vervins, et lui fournir 40 sergens bien armés pour l'accompagner aux tournois qui auraient lieu sur les *marches* de Soissons, Laon et La Fère; ils devaient aider de leur bourse à la délivrance de ce seigneur et de ses enfans, s'ils venaient à être faits prisonniers; il leur était accordé de choisir un maire parmi eux et sept échevins pour rendre la justice; de se livrer au divertissement de la chasse, sous la condition de donner au seigneur le quart du cerf, etc. — On voyait jadis à Juvigny une pierre plate en forme de table sur laquelle le seigneur du lieu était autrefois dans l'usage de faire aux habitans la distribution du sel. On y voyait également trois bornes milliaires qui, à ce qu'on pense, provenaient de la chaussée romaine de Soissons à St-Quentin, qui passait près de ce village. — On connait un Gérard de Juvigny, *horlogeur* du roi en 1335.

. *Seigneurs de Juvigny, relevant de Coucy.*

1158. Raoul de Juvigny.

1164. Gautier, Gaucher ou Garnier, chev. de Juvigny.

1170. Guy de Juvigny. Il se croisa en 1190.

1190. Gautier II, chevalier dudit.

1192. Gilon, chev. dudit Emmeline, sa mère.

1200-35. Gautier III de Juvigny; femme, Ade.

1250. Isabelle de Juvigny, veuve. Enfant, Jean.

1335. Olivier de Juvigny, chevalier.

1544. Yvon de Juvigny, prévôt du Laonnois.

1620. Jean Carpentier, écuyer, conseiller du roi, receveur des tailles en l élection de Doullens, seigneur dudit; femme, Jeanne de La Perrière; enfans: Jean, Louis.

1658. Jean Carpentier, conseiller du roi, maître des eaux et forêts de Coucy; femme, Gabrielle Goujon. Sans enfans.

1680. Louis Carpentier, écuyer, conseiller-secrétaire du roi; femme, Marguerite de La Noys; enfans: François, Eustache-Louis, écuyer, président-trésorier de France à Paris; Louis-Amable, chevalier de St-Louis, commissaire des gardes du corps; Joseph, auditeur en la chambre des comptes; Marie-Geneviève, Marie-Louise, Victoire-Joséphine.

1720. François Carpentier, chevalier de St-Louis, président-trésorier de France à Soissons; femme, Suzanne-Henriette Allier; enfans: Jean-François; Jean-Antoine, cornette de dragons; Geneviève-Henriette, femme de David de Proisy, baron d'Eppes.

1764. Jean-François Carpentier, brigadier des mousquetaires, chevalier de St-Louis; femme, Marie-Elisabeth de Beauvisage; enfans: François, mousquetaire, et trois filles.

Il y avait autrefois à Juvigny les fiefs *Champlain* ou *Champien*, des *Tournelles*, de *Lizy* et de *Vermoise*, relevant tous des châtel. de Coucy.

Fief Champlain.

1450. Marguerite de Canny, dame de Champlain.

1452. Marguerite d'Apremont, dame dudit.

1463. Christophe de Barbançon, seigneur dudit.

1481. Nicolas de La Fontaine, seigneur dudit.

1493. Jean de Vaulx, seigneur dudit.

1575. Jean Moilin, idem.

1675. Gilles de Hautefort, grand écuyer de la reine, seigneur dudit.

1697. Marthe d'Estourmelles, sa veuve, d. dud.

En 1600, le fief des Tournelles était dans les mains de Jean de La Pierre, dont la fille Jeanne le porta en dot à Jean Carpentier ci-dessus, lequel la transmit à ses héritiers.

Le fief de Lizy appartenait en 1660 à Rémond de Lizy, écuyer, qui le vendit en 1670 à Louis Carpentier, seigneur de Juvigny ci-dessus.

Digitized by Google

JUVINCOURT. — *Juvinii curtis* en 1081; *Jovis curtis* en 1248. — Village de l'ancien Laonnois, bâti dans une vaste plaine, sur la Miette et sur la vieille chaussée gauloise d'Asfeld à Soissons par les plateaux, à 30 k. au N.-E. de Laon, autrefois de la généralité de Soissons, des bailliage, élection et diocèse de Laon, aujourd'hui du canton de Neufchâtel, arrond. de Laon, diocèse de Soissons. — Patrons, St Remi et Ste-Preuve. — Population: en 1760, sans Damary, 496 h. (110 feux); 1800, 578 h.; 1818, 690 h.; 1836, 808 h.; 1856, 837 h.; 1861, 788 h. — Dépendances: Damary (hameau); Mauchamp (ferme); la Musette (isolée).

On divisait autrefois ce village en Grand et Petit Juvincourt, ayant chacun son église. Tous les deux sont entourés d'un rempart en terre, précédé d'un fossé en forme de V. Ces fortifications sont dues, croyons-nous, au roi Eudes, qui en 894, s'était retranché aux environs pour arrêter son compétiteur Charles-le-Simple. (V. *Camps anciens*, article Mauchamp). Ce village fut brûlé par l'armée espagnole qui vint y camper le 6 août 1652. — L'autel de Juvincourt fut donné par Elinand, évêque de Laon, en 1082, au prieuré d'Evergnicourt. — Ce village est la patrie de Jean de Juvincourt, abbé de Foigny en 1289.

Seigneurs de Juvincourt, relevant des évêques de Laon.

1150-68. Clarembaud de Juvincourt; Roger, son frère.

1170. Enguerrand de Juvincourt.

1217. Pierre de Juvincourt, chevalier. Il donna cette année en perpétuelle aumône à l'abbaye de Vauclerc, la dîme de ce village pour 100 liv. par.

1220. Ebale de Juvincourt.

1230. Enguerrand II de Juvincourt, chevalier.

12... Renaud, dit le *Gouis* ou *Govis*, chev. Enfans: Jean, Bertrand.

1248-80. Jean de Juvincourt, chev.; f^e Elvide.

1299. Jacques de Juvincourt.

1311. Jean de Saray, écuyer, seigneur dudit.

1625. Mathieu de Flavigny, écuyer, seig. dud.

Après lui, le domaine de Juvincourt devint successivement la propriété des seigneurs de Laigny et de la Bove, et resta définitivement à ces derniers (Voyez Laigny et La Bove).

JUZENVAL, *Jusanni* ou *Insanni vallis*, en Thiérache, du côté de Séry-Mézières en 1116. — Localité détruite, dont St-Denis possédait la chapelle.

K

KAICI, voyez QUESSY. — KAMELI, voyez CAMELIN. — KAMERON, voyez CAMBRON. — KIÉVRESIS, voyez CHEVRESIS.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

6089 023

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MAR 31 1

Digitized by Google

WID-LC
DC611.A200 M44 x, 1985
Dictionnaire historique du departem
Widener AFC6000
3 2044 003 326 717

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

WIDENER
BORROWER
MAR 26 1990

WIDENER
APR 2 1990

Digitized by Google

Digitized by Google